Le Choléra (1845-1846-1847) 57-[illegible]

1848 pp 63-75 + 241-263
(influence infinite [illegible]) 155-165

Fragment de "Monsieur Rousset"
(préoriginale de G. SAND) 281-295

1848 C.R. de l'ouvrage de D. Stern 345-348
(= Mme d'Agoult)

C.R. s/ Broudhon par Enfantin 421-432

Montesquieu par H. Martin 439-460

Ulbach : J. Souffrant (C.R.) 531-537

Musique Populaire par Enfantin 598-[illegible]

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Paris. — Impr. Preve et Cie, 13, rue J.-J.-Rousseau.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

DEUXIÈME VOLUME.

JUIN. - JUILLET. - AOUT.

PARIS

AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE

141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lapolitiquenouve02pari

1er JUIN 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

1er Juin. — 14e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. SITUATION POLITIQUE, par M. C. L'HABITANT.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

III. LES FÊTES PUBLIQUES, par M. PAUL ROCHERY.

IV. MON AMI BARILLON, par M. CLÉMENT CARAGUEL.

V. BIBLIOGRAPHIE. — *La Chanson de Roland*, de M. Génin, par M. J. DE CHATILLON; — *Etudes sur Montaigne*, de M. Etienne Catalan, par M. LOUIS ULBACH; — *Statistique monumentale du Calvados*, de M. de Caumont, par M. L. LAMOTHE; — *Du choléra-morbus en* 1845, 1846 *et* 1847, du Dr Verollot; — *Notions sur l'emploi des contre-poisons*, du Dr Taillefer; — *Catéchisme d'hygiène à l'usage des enfants*, des Drs Pilat et Gosselet, par le Dr CH. BERNARD.

La **Politique nouvelle** publiera, dans le trimestre qui commence, des travaux de MM. CARNOT, représentant du peuple; P. ENFANTIN; GEORGE SAND; EDGAR QUINET, représentant du peuple; LITTRÉ, membre de l'Institut; Eugène PELLETAN; Ad. GUÉROULT; DUPONT-WHITE; André COCHUT; Jules SIMON, ancien constituant; Frédéric LACROIX, ancien préfet d'Alger; MARIE, ancien membre du Gouvernement provisoire; KOENIGSWARTER, membre correspondant de l'Institut; de la GUÉRONNIÈRE; Pierre BERNARD; Pascal DUPRAT, représentant du peuple; FARCONNET, représentant du peuple; Victor LEFRANC, représentant du peuple; Henri DIDIER, représentant du peuple; Geoffroy SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut; DECAISNE, membre de l'Institut; Emile BAUDEMENT, professeur de zootechnie à l'Institut agronomique de Versailles; GOUBAUX, directeur du collége Chaptal; Ernest LEGOUVÉ; BARAUD-LARIBIÈRE, ancien constituant; Emile OLLIVIER, ancien préfet; Louis JOURDAN; Dr YVAN, représentant du peuple; BLAISE (des Vosges); B. HAURÉAU, conservateur à la Bibliothèque nationale; Paul ROCHERY; Edmond de GINOUX; L. de WAILLY; DAMAS HINARD, bibliothécaire au Louvre; WEISS, professeur d'histoire au lycée Bonaparte; Clément CARAGUEL; Taxile DELORD; Eugène FAURE; Louis ULBACH; Jules de CHATILLON, etc.

(*Voir pour les titres des articles à la fin de la Revue.*)

Avec la livraison du 6 juillet prochain, nous adresserons sans frais à Messieurs les Souscripteurs une table complète des articles publiés par la POLITIQUE NOUVELLE pendant les mois de mars, avril, mai et juin. Cette table sera régulièrement continuée de trois mois en trois mois et expédiée à Messieurs les Abonnés avec la première livraison du nouveau trimestre.

SITUATION POLITIQUE.

L'époque *légale* est arrivée où, sous prétexte de révision, les partis qui depuis trois ans rongent avec impatience le frein qui leur était imposé, vont pouvoir se ruer impunément sur la République. Déja le camp légitimiste est en liesse; MM. Berryer et Vatimesnil demandent un roi; il leur faut la révision *totale* de la Constitution, ni plus ni moins, c'est-à-dire, le retour pur et simple à la monarchie de droit divin. De leur côté, MM. Mclé et de Broglie, plus modestes dans leurs désirs ou plus habiles à dissimuler leurs projets, se bornent à demander la révision *tout court*, sans affectation spéciale du profit de l'opération; qu'on détruise d'abord ce qui existe, on verra ensuite à s'arranger, et pour qui connaît l'humeur accommodante de ces messieurs, il n'est pas douteux qu'on s'arrangera. Moins exigeants encore, les bonapartistes se contenteront de la révision de l'article 45, article funeste qui pose un obstacle insurmontable devant les espérances de réélection de M. L.-N. Bonaparte.

Pour nous qui voulons la liberté pour tous, nous trouvons tout naturel que les partis ennemis de la République profitent de la faculté qui leur est accordée par la Constitution, et puisqu'ils nous font cette grâce de déclarer qu'ils entendent se maintenir dans la légalité, leur ardeur révisionniste nous paraîtrait irréprochable de tout point, si elle était loyale et sincère, si la révision était à leurs yeux un moyen de sauver le pays ou tout au moins d'assurer le triomphe de leurs opinions, ce triomphe ne fût-il que momentané.

Malheureusement il n'en est point ainsi, et sous les faux semblants d'un dévouement absolu aux grands principes d'ordre et de stabilité, on voit percer la préoccupation tant soit peu mesquine de faire uniquement acte de vitalité. Cette nouvelle *ligue du bien public* comprend que si elle laissait passer, sans la saisir, l'occasion d'élever la voix;

que si elle n'usait pas du bénéfice de l'article 111 pour renouveler ses attaques contre la Constitution, ce serait de sa part une abdication complète dans le présent et dans l'avenir; ce serait courber la tête sous l'arrêt prononcé contre les partis monarchiques par la révolution de Février; et comme on ne se résigne pas volontiers au suicide, les partis qui réclament la révision ne s'agitent avec autant d'ardeur que pour prouver qu'ils sont encore de ce monde. Il ne faut pas leur envier cette innocente satisfaction.

Et non-seulement nous disons que cette préoccupation se reconnaît sous les phrases pompeuses de leurs orateurs et dans les articles de leurs journaux, mais nous ajoutons qu'ils ne peuvent pas avoir d'autre but. En effet, nous ne faisons pas aux chefs des partis révisionnistes cette injure de croire qu'ils s'abusent sur le résultat de cette levée de boucliers, et nous sommes certains qu'il n'est pas un d'eux qui ne sache à merveille que la proposition de révision n'a aucune chance de succès. Malgré l'inconvénient des redites, il faut bien encore répéter qu'il y a là une question de chiffres, qui peut être résolue par quiconque possède les deux premières règles de l'arithmétique. En supposant, ce qui n'est jamais arrivé, que l'Assemblée soit complète au moment du vote, que les sept cent cinquante représentants prennent part au scrutin, tout le monde sait qu'aux termes de l'article 111, cent quatre-vingt-huit voix de l'opposition suffisent pour repousser toute demande de révision. Eh bien ! ce n'est pas cent quatre-vingt-huit voix, c'est plus de deux cent quarante qui se sont déjà prononcées à l'avance, et qui rendent la révision impossible. C'est là un fait matériel que toutes les roueries parlementaires ne parviendront pas à amoindrir; et encore, dans ce calcul, nous ne faisons pas entrer les luttes intestines des partis coalisés contre la République, et les dissentiments qui ne manqueront pas de se produire au grand jour, lorsque la discussion portera sur les points spéciaux que chacun de ces partis entend soumettre à la révision.

Nous n'ignorons pas que c'est justement contre les dispositions de cet article 111 que s'élèvent les plus violentes récriminations. Comment, la majorité n'est plus la majorité ! Il ne sera pas possible à l'aide de quelques voix recrutées par la fraude, la peur ou la corruption, de créer une majorité de circonstance qui se donne le passe-temps de bouleverser le pays selon le bon plaisir du parti ou des partis hostiles au gouvernement existant, et de rétablir la stabilité en refaisant une constitution tous les trois ans ! Cela crie vengeance ! Nous pourrions de nouveau rappeler que la Constitution a été préparée par une com-

mission composée en majorité de conservateurs, et que M. Dupin lui-même a défendu avec sa verve accoutumée cet article 111 tant conspué aujourd'hui ; mais on a si souvent usé de cette argumentation que nous n'y reviendrons pas. Nous demanderons seulement aux révisionnistes en vertu de quel droit ils réclament aujourd'hui la révision : en vertu de ce même article 111. Or, cet article, il faut bien l'accepter dans son entier, et la prétention serait par trop exorbitante que de vouloir en scinder les dispositions, de s'adjuger le profit de celles qui autorisent la révision et de repousser les formes prescrites pour que cette révision s'opère constitutionnellement.

D'ailleurs, si l'on va au fond des choses, on sera forcé d'avouer que cette anomalie prétendue est au contraire, dans la situation actuelle, parfaitement conforme à la saine raison et au droit commun. Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce que les révisionnistes veulent substituer à la Constitution. Ont-ils un projet arrêté qui leur soit commun et qu'ils soutiennent avec ensemble? Non. Pris isolément, chacun des partis qui forment la majorité actuelle réunit à peine cent cinquante à deux cents voix ; le parti bonapartiste dans l'Assemblée dépasse peut-être ce chiffre, mais les légitimistes n'atteignent pas cent quatre-vingts voix et les orléanistes n'en comptent pas plus de cent vingt ; d'où il résulte que si au lieu d'une proposition de révision pure et simple, proposition entachée d'hypocrisie et d'immoralité, on mettait aux voix une révision en faveur d'une monarchie quelconque, y compris une prolongation des pouvoirs de M. L.-N. Bonaparte, non-seulement on n'atteindrait pour aucune de ces propositions la majorité prescrite par l'article 111, mais cette majorité des trois quarts se prononcerait infailliblement en faveur du maintien de la Constitution. C'est donc en toute conscience que la minorité républicaine accepte le bénéfice de l'article 111, et quoi qu'on fasse, il faudra bien subir la volonté de cette minorité.

Quel jugement faut-il donc porter sur des hommes qui, ne pouvant se faire la moindre illusion sur l'insuccès de leurs tentatives, persistent néanmoins à pousser l'Assemblée dans les débats les plus irritants, les discussions les plus orageuses, au risque d'envenimer encore des haines déjà si ardentes, d'exciter peut-être des commotions dangereuses et tout au moins de porter un coup fatal aux intérêts du commerce, du travail, de la propriété, intérêts dont ils se proclament les défenseurs. Est-ce là du patriotisme? Est-ce un moyen d'aplanir les difficultés prévues et de conjurer les complications imprévues? Non ; c'est, nous le disons encore, une satisfaction donnée à des va-

nités parlementaires et à des positions individuelles : l'amour du pays n'y est pour rien ! Les débris de l'Empire, de la Restauration et de la quasi-légitimité sortent de leur ossuaire pour protester contre leur ensevelissement ; voilà tout.

En effet, si cette première épreuve du régime républicain, si cette double transmission de pouvoirs à un nouveau président et à une assemblée nouvelle s'accomplissait en 1852 avec le calme et la régularité qui, dans trois circonstances solennelles et sous l'empire du suffrage universel, ont présidé aux élections de la Constituante, du président de la République et de la Législative ; si la démocratie, libre des entraves de la loi du 31 mai, donnait par le choix de ses candidats la mesure de sa modération et de son intelligence, il faudrait bien se résigner à la République définitivement consolidée par une nouvelle manifestation de la volonté nationale. Mais que deviendraient alors les hommes d'Etat de la majorité actuelle? que deviendraient les ambitieux, les politiques, les importants, qui forment le gros des partis anti-républicains, sans parler des égoïstes, des peureux, des cupides et des sceptiques qui marchent à leur suite? Car la République a cette heureuse fortune d'être dénigrée, calomniée, assaillie par tout ce qui est sénile, usé, desséché, et d'être défendue par tout ce qui est jeune, fort, généreux et convaincu. Il y a en présence deux générations dont l'une, qui se débat vainement sous l'étreinte du temps qui l'emporte, prétend ressaisir une influence et un pouvoir qui échappent à ses mains débiles, tandis que l'autre, qui marche dans sa force et qui connaît son but, renvoie aux Gérontes de la monarchie les bourrelets et les lisières qu'ils voudraient encore imposer à la démocratie.

Quoi qu'il en soit, le sort en est jeté; la tribune va retentir des accents passionnés, sinon convaincus, de tous les orateurs de la droite. La pompeuse faconde de M. Berryer, la parole melliflue de M. de Falloux, l'éloquence acariâtre de M. de Montalembert, la sécheresse dogmatique de M. de Broglie, voire même le parlage incolore de M. Benoist (d'Azy), rien ne fera défaut à cette grande représentation ; rien que le dénouement prévu d'avance et qui ne peut manquer de tourner à la confusion des auteurs et des acteurs de cette tragi-comédie. La bourgeoisie acceptera-t-elle le rôle de comparse qu'on semble lui réserver? Déjà de toutes parts on la sollicite à appuyer par des pétitions le mouvement révisionniste. Nous sommes beaucoup plus préoccupés de la détermination de la bourgeoisie et des conséquences qu'elle peut avoir, que du rôle que les chefs de la droite s'apprêtent à jouer, et cela par une raison très-simple. Si, comme on

peut le prévoir, la chaleur des discussions faisait éclater quelques troubles, ou si, au contraire, alléchés par le calme qui continuera à régner dans le pays, les impatients d'un parti quelconque manquaient à leur promesse de se renfermer strictement dans les limites de la Constitution, la réponse du pays ne se ferait pas attendre, et un soulèvement universel aurait bientôt fait rentrer dans le devoir ceux qui s'en seraient écartés.

Qu'arriverait-t-il ensuite? L'expérience toute récente de la Révolution de 1848 le démontre suffisamment. Fidèles au précepte de Pythagore, ceux qui auraient soulevé la tempête s'empresseraient d'aller adorer l'écho; MM. Molé, de Broglie, Berryer, de Montalembert, Faucher, Baroche et autres suivraient l'exemple de leurs devanciers, et comme MM. Guizot, Duchâtel et Salvandy, après leur belle équipée de Février, ils disparaîtraient au plus vite, laissant la bourgeoisie se tirer d'affaire comme elle l'entendrait ou comme elle le pourrait. Eh bien! il ne faut pas s'y tromper; le régime de réaction qui pèse sur le pays depuis deux ans a produit dans certaines classes de la population une telle irritation que si la Constitution, ce frein salutaire imposé à toutes les exagérations, venait à être brisé, nul ne peut savoir où s'arrêteraient les innovations hasardeuses et les expériences téméraires que l'on a vu poindre après la révolution de Février. Vainement la bourgeoisie viendrait alors comme elle l'a fait en 1848, se réfugier derrière les hommes qu'elle calomnie aujourd'hui après les avoir élevés sur le pavois quand elle se sentait en danger, peut-être serait-il trop tard; le système de compression du gouvernement de M. L. Bonaparte a produit ce déplorable résultat, que si les fautes accumulées par les partis monarchiques faisaient éclater une révolution nouvelle, les chefs du parti républicain se trouveraient débordés par les exaltés de leur propre parti.

Cette hypothèse, nous le souhaitons du fond du cœur, ne se réalisera pas, mais il faut que la bourgeoisie se tienne pour avertie que sa situation est d'une gravité extrême. On ne nie pas aujourd'hui que la révision pose de nouveau la question entre la République et la monarchie; si le peuple dont le dévouement à la République est incontestable, voit la bourgeoisie, sous prétexte de révision, appuyer les prétentions monarchiques, le fossé qui sépare les deux classes va se creuser plus profondément. L'envie haineuse qui animait autrefois les classes bourgeoises contre la noblesse se reproduira dans le peuple contre la bourgeoisie; la lutte se perpétuera jusqu'à ce que l'une des deux classes succombe, et si le parallèle se continue jusqu'au terme

final, on n'oubliera pas que c'est la noblesse qui a succombé sous la puissance de la bourgeoisie.

Si ces tristes prévisions nous sont arrachées par la gravité des circonstances, nous ne voudrions cependant pas être accusés d'imiter l'exemple donné par nos adversaires, lesquels ont si souvent appelé à leur aide la peur de dangers imaginaires pour peser sur les déterminations de la classe moyenne; nous préférons de beaucoup nous confier à son bon sens et à son équité naturelle, et examiner avec elle la valeur des arguments qu'on emploie pour l'entraîner dans le mouvement révisionniste.

On prétend d'abord que la République n'est pas née viable. Pourquoi? Parce qu'elle est le résultat d'un coup de main, et qu'elle a été imposée par une infime minorité. Eh bien, nous avons entendu la même chose, dite dans les mêmes termes, après Février. Les prophètes de malheur ne manquaient pas alors qui n'accordaient à la République que deux ou trois mois d'existence; elle vit depuis trois ans. Qu'elle ait été une surprise pour l'immense majorité du pays, ce n'est pas douteux; mais aujourd'hui, c'est en connaissance de cause que la République a rallié sous son drapeau tous ceux qui comprennent que c'est la forme vers laquelle toutes les sociétés modernes gravitent incessamment; tous ceux qui reconnaissent, comme l'a dit M. Thiers, que c'est le gouvernement qui nous divise le moins, tous ceux qui sentent instinctivement qu'en dehors de la République il y a l'inconnu, le plus effrayant des problèmes, ou, pour mieux dire, une suite bien connue de révolutions et de guerres civiles, une lutte acharnée et interminable entre les partis, le triomphe passager de la force brutale, l'anéantissement de toutes les richesses et de toutes les gloires du pays, et peut-être enfin le démembrement de la France épuisée par de longues années de déchirements, de misère et d'anarchie.

Tous ces malheurs, le maintien de la République et de la Constitution peut les prévenir, et l'on hésiterait encore! Mais qu'a donc le régime républicain de répulsif pour nous, hommes de la bourgeoisie? Nos droits sont-ils lésés par la Constitution? Au contraire, ils sont élargis. Mais, dit-on, avec le suffrage universel, le peuple est en majorité et il nous faudra subir sa loi. Voulez-vous un moyen d'échapper à cette éventualité qui vous effraye? il est bien simple. Profitez de ce que vous avez l'autorité entre les mains pour gouverner dans l'intérêt du peuple et souvenez-vous que la meilleure manière de sauvegarder vos droits, c'est de respecter le droit d'autrui. Qui songera à contester l'usage que vous ferez de votre liberté, de votre fortune, de

votre travail, si vous donnez satisfaction au besoin de liberté, d'agrandissement et d'association qui anime les classes populaires? Mais si vous prétendez rétablir des priviléges, demander pour vous ce que vous refuseriez au plus humble de vos concitoyens, oui, alors vous trouverez en face de vous l'hostilité, non pas seulement de ceux que vous aurez froissés dans leurs légitimes prétentions, mais de tous ceux que l'injustice révolte. C'est ce qui est arrivé pour la loi du 31 mai qui ne compte pas moins d'adversaires parmi ceux qu'elle a privilégiés que parmi ceux qu'elle a dépouillés de leurs droits.

Mais on ajoute ceci : La France ne peut pas vivre sans commerce et sans industrie, et il n'y a pas de commerce et d'industrie possibles sans stabilité ; or la stabilité n'existe pas dans le système républicain. Nous répondrons d'abord par un fait que connaissent bien tous les hommes qui, de près ou de loin, ont quelque contact avec les affaires. C'est qu'à aucune époque antérieure le mouvement industriel et commercial ne s'est élevé à une aussi grande puissance que dans les deux années de 1849 et 1850. Le chiffre des affaires pendant ces deux années a dépassé celui des meilleures années de la monarchie, et si l'on objecte que ce mouvement ascendant s'est arrêté et décroît sensiblement depuis le commencement de 1851, nous avons bien le droit d'attribuer cette décroissance aux inquiétudes causées par l'agitation révisionniste et par les prétentions anti-constitutionnelles que chacun connaît sans qu'il soit nécessaire de les énumérer.

Mais, pour en revenir à la question de stabilité, les récriminations excitées sur ce point par la Constitution nous rappellent la déconvenue de ces braves gens qui, afin d'éviter toutes les catastrophes qu'ils voyaient imminentes après la révolution de Février, se hâtaient de quitter Paris et la France pour chercher à l'étranger une terre plus calme et un ciel plus serein. Les uns s'étaient dirigés vers l'Italie, et tombaient au milieu de ces innombrables insurrections romaine, florentine, lombarde, vénitienne ; le Piémont et l'Autriche couraient aux armes et la guerre éclatait partout. A Berlin le peuple soulevé faisait des barricades et arrachait au roi de Prusse des promesses et des concessions bientôt oubliées ou retirées. A Vienne, M. de Metternich sortait du pouvoir par la même porte que son allié intime M. Guizot, et l'empereur lui-même se voyait forcé d'abandonner furtivement sa capitale. Après avoir essayé de se poser quelque part, nos quasi-émigrés, trop heureux de rentrer au logis comme le pigeon de la Fontaine, reconnaissaient que la France républicaine était encore, après tout, la terre hospitalière par excellence et que la gé-

nérosité du caractère national résistait même à cette terrible épreuve des discordes civiles.

Ce n'est pas sans dessein que nous avons retracé ces souvenirs; ce serait s'abuser étrangement que de croire étouffés à jamais les germes de révolte momentanément comprimés. Ils ont laissé entre les gouvernements et les peuples une irritation qui, pour être contenue, n'en éclatera qu'avec plus de violence au premier prétexte, et cette tranquillité apparente, cette stabilité menteuse des gouvernements monarchiques repose sur de trop fragiles étais pour être de longue durée. Le jour est prochain où l'Italie et l'Allemagne reprendront l'œuvre d'affranchissement et de progrès un moment interrompue, tandis que la France, si rien ne vient faire obstacle au développement régulier de ses institutions, donnera à tous les peuples l'exemple de la sécurité publique garantie par la liberté.

Deux peuples voisins, deux monarchies, l'Angleterre et la Belgique, peuvent seules entrer en comparaison avec la France républicaine sous le rapport des éléments d'ordre et de prospérité que présente leur situation politique. La marche de ces deux gouvernements est une grande leçon à l'usage de la classe moyenne de notre pays; Dieu veuille qu'elle en profite! Tandis que chez nous la partie la plus influente de la bourgeoisie se raidit contre le mouvement de Février, s'efforce d'en annihiler les conséquences et de ravir à coup de majorité toutes les libertés conquises par le peuple, la Belgique, au contraire, poursuit avec calme et avec fermeté la voie dans laquelle elle est entrée depuis longtemps déjà. Le gouvernement belge favorise à la fois l'extension des libertés publiques et l'affranchissement des classes laborieuses; les institutions favorables à toutes les classes de citoyens reçoivent une énergique impulsion, et lorsque, par ignorance ou par mauvais vouloir, la majorité de notre Assemblée législative, bien secondée en cela par notre gouvernement, ajourne ou repousse les réformes les moins contestées et les améliorations les plus urgentes et les plus faciles, Belgique répand sur tout son territoire les institutions de crédit, les établissements de prévoyance; elle donne aux propriétaires le crédit foncier, aux prolétaires les caisses de secours mutuels, les caisses de retraite établies sur une large échelle. Elle cherche avec résolution le mode le plus équitable de répartition de l'impôt, et, par cette politique intelligente et protectrice des intérêts de tous, elle a su se préserver des agitations auxquelles ses limitrophes sont en proie.

L'Angleterre nous offre un exemple non moins frappant de la puissance des classes gouvernantes quand elles prennent l'initiative des

réformes utiles aux masses. L'habileté gouvernementale de l'aristocratie anglaise est constatée par tous les événements de son histoire et surtout par ceux qui se sont accomplis depuis quelques années. Les hommes d'Etat de l'Angleterre n'attendent pas que le peuple se lève pour leur arracher des concessions par la force; ils ne font pas gloire de pousser la résistance jusqu'à exciter des révolutions. Toutes les fois que l'opinion publique se prononce en faveur d'une réforme utile, loin de chercher à comprimer le vœu des populations, ils se placent à la tête du mouvement pour le régler et le contenir; ils écartent eux mêmes les obstacles qu'opposent toujours les intérêts privés aux mesures d'intérêt général et acquièrent ainsi le droit, en acceptant ce qui est juste et légitime dans les réclamations, de repousser ce qu'elles renferment d'excessif ou de prématuré.

C'est ainsi que nous avons vu le ministère anglais s'attacher, sans en dévier, à l'œuvre de Robert Peel, défendre les intérêts des masses contre l'égoïsme des tories, et se montrer prêt à descendre du pouvoir plutôt que d'abandonner les principes d'amélioration du sort du peuple. C'est dans ces principes que lord John Russel puise une force suffisante pour résister à la ligue protectionniste qui est bien près d'atteindre la majorité dans le parlement. Cette disposition à accéder aux demandes du pays est la sauvegarde de l'autorité en Angleterre. et nous entendions, il y a peu de temps, de la bouche même d'un des membres les plus influents de l'aristocratie anglaise, cet aveu précieux à recueillir dans les circonstances actuelles : « Le jour où le peuple anglais reportera sur les questions politiques l'ardeur unanime qu'il a appliquée jusqu'à présent aux questions de bien-être matériel, ce jour-là, nous serons les premiers à lui concéder le suffrage universel. »

Voilà par quels moyens les gouvernements d'Angleterre et de Belgique ont su se maintenir à l'abri des révolutions qui mettaient toute l'Europe en feu, et si ces deux nations jouissent d'une situation exceptionnelle de calme et de prospérité, ce n'est pas à la forme monarchique qu'il faut en attribuer l'honneur, mais à la science gouvernementale de leurs hommes d'Etat. L'Amérique et la Suisse sont des républiques et n'ont rien à envier à l'Angleterre et à la Belgique sous le rapport de la sécurité publique et de la stabilité des institutions; la France republicaine aurait depuis longtemps atteint le même niveau si elle avait trouvé dans son gouvernement l'appui qu'elle devait en attendre.

Mais, chez nous, au lieu de s'occuper des intérêts de tous, au lieu de favoriser le mouvement industriel, au lieu de consolider la seule

forme de gouvernement qui puisse réunir tous les partis qui divisent le pays, que fait-on? Le Pouvoir, l'administration, la majorité législative, reniant leur origine, se liguent contre les institutions dont la défense leur est confiée. On réclame plus ou moins sincèrement une révision qu'on est certain de ne pas obtenir, on remet tout en question, et lorsque les capitaux s'effrayent, lorsque l'essor du commerce est paralysé, lorsque le chômage s'étend comme un choléra industriel, on s'étonne ou l'on accuse le régime républicain d'être incompatible avec la prospérité publique. Et cependant, si l'on met en regard la conduite de ce parti si souvent accusé et celle de ses adversaires, de quel côté se trouvent le calme, le respect de la légalité, l'obéissance aux lois, la soumission absolue à la Constitution. Tandis que les factions royalistes déploient une déplorable activité à recruter, par tous les moyens, et dans toutes les classes de la société, des pétitions en faveur d'une révision qui ouvrirait une ère nouvelle de troubles et de dangers, le parti républicain s'abstient, et refuse d'ajouter une agitation nouvelle à celle que les révisionnistes se plaisent à exciter.

Que la bourgeoisie à laquelle s'adressent surtout les sollicitations des colporteurs de pétitions, réfléchisse donc et ouvre enfin les yeux sur ses véritables intérêts. Que peut-elle gagner au triomphe des prétentions monarchiques ou à la prolongation des pouvoirs présidentiels? Il est démontré que celle-ci pas plus que celles-là n'ont aucun succès possible par *les voies légales*; à quoi bon, alors, perdre un temps précieux en efforts inutiles? Quant à une violation de la Constitution, la bourgeoisie ne doit pas l'ignorer, elle est prévenue, c'est une insurrection, et, à coup sûr, une nouvelle révolution. Le désire-t-elle? Si ce malheur nous était réservé, la bourgeoisie qui se serait rendue coupable d'une complicité ouverte ou tacite d'un coup d'Etat, n'aurait à s'en prendre qu'à elle-même des maux incalculables dont elle serait la première victime.

Quoi qu'il en soit des dispositions de la classe moyenne, les partis dans l'Assemblée vont commencer leur œuvre de discorde et de bouleversement. Autrefois l'opposition radicale, l'opposition qui tendait à renverser le gouvernement existant, se recrutait parmi les têtes ardentes, parmi les esprits aventureux, avides de changement. C'était la jeune bourgeoisie, la jeunesse des écoles et du commerce qui donnait le signal des commotions politiques et qui trouvait son excuse dans son âge et son inexpérience. Aujourd'hui nous avons une émeute de barbons. MM. Molé, Vatimesnil, de Broglie, Berryer sont les chefs de cette insurrection en cheveux blancs. En seconde ligne et sous le

voile d'un anonyme transparent, MM. Guizot, Duchâtel, de Montalivet, de Salvandy, celui-ci pensionné par la République pour ses infirmités, poussent à l'assaut de la Constitution qui les protége et les abrite! Triste spectacle! Bien que parfaitement rassurés sur le résultat de cette malencontreuse campagne, nous sommes cependant sous le coup d'une douloureuse appréhension en réfléchissant aux conséquences de la lutte parlementaire qui va s'engager. On a pu juger par ce qui s'est passé dans les dernières séances de l'Assemblée, de l'irritation qui règne dans les partis et de l'exaspération à laquelle ils peuvent se laisser facilement entraîner. La gauche républicaine a un grand devoir à remplir, plus difficile sans doute, que l'énergie dans le combat, c'est de conserver, devant les excitations de la majorité, le calme et la dignité dont le peuple lui donne l'exemple.

Selon nous le parti républicain dans l'Assemblée a sa route tracée d'avance. Il a été souvent victime de cette tyrannie de la majorité qui ne se contente pas de triompher par le nombre, mais qui ne craint pas de provoquer ses adversaires, de leur lancer les plus odieuses accusations, et qui abuse de sa force pour leur interdire la réponse. Victoire glorieuse d'un parti qui ne respecte pas même le droit des minorités et qui étouffe les discussions selon son bon plaisir; qui repousse systématiquement les propositions de ses adversaires sans même les entendre, et pour qui le règlement n'est qu'un moyen d'oppression de la minorité au lieu d'être une sauve-garde et une barrière pour tous.

Que la gauche républicaine conserve profondément le souvenir de cette odieuse partialité, de toutes ces injustices, de toutes ces mauvaises passions de la majorité; qu'elle les ait sans cesse présentes à la pensée, mais afin de donner l'exemple contraire et d'éviter pour elle-même ce qu'elle reproche à si juste titre à ses adversaires. C'est entre ses mains qu'est remis le sort de la Constitution; la révision n'est possible que par son concours; c'est elle qui dispose du scrutin; elle est par le fait devenue la majorité en tout ce qui touche à cette question de vie ou de mort pour la République. Qu'elle montre donc aux yeux de la France attentive ce que serait une majorité républicaine. Sûre d'elle-même, qu'elle soit calme et digne comme la justice unie à la force. La minorité est aujourd'hui souveraine, qu'elle soit grande et généreuse, c'est la meilleure vengeance qu'elle puisse tirer de ses injures passées.

C. L'HABITANT.

cune proposition formelle n'a encore été déposée. Sans doute nous ne perdrons rien pour attendre ; et d'ailleurs, en attendant, il est bon de résumer la situation des divers partis de réviseurs.

La réunion légitimiste de la rue de Rivoli, à la suite d'un conciliabule qui a causé quelque esclandre, a décidé qu'elle demanderait la révision *totale*, formule autorisée par la légalité républicaine, mais qui avait reçu, des discours de MM. Berryer, et de Falloux, un commentaire significatif. Il s'agissait tout bonnement du rétablissement de la monarchie légitime, ce n'était pas plus difficile que cela.

En avant donc la monarchie, comme disait le lendemain M. Nettement. Cependant, après réflexion, l'ardeur des légitimistes s'est un peu calmée. C'est d'abord M. Nettement lui-même qui, dans l'*Opinion publique*, semble revenir à l'idée que ses amis ont beaucoup trop tôt démasqué leurs batteries. C'est ensuite M. Léo de Laborde, qui n'a pas l'habitude d'aller par quatre chemins et dont l'ardeur chevaleresque s'impatiente de ce que la pusillanimité de son parti ne lui a pas permis de mettre immédiatement l'Assemblée en demeure d'opérer son retour au droit divin par cette simple formule : « La France revient à la monarchie légitime ! » C'est enfin M. de Larochejaquelein qui, dans une lettre adressée aux habitants du Morbihan, déclare que si la révision n'était pas légalement accordée, c'est-à-dire si elle ne réunissait pas les TROIS QUARTS DES VOIX, *il se ferait tuer* plutôt que de céder à l'illégalité. » Nous avons tout lieu de croire que M. de Larochejaquelein ne sera pas obligé d'en venir à cette pénible extrémité.

Quant aux orléanistes-fusionnistes, il est évident qu'ils ne pousseraient pas aussi loin que M. de Larochejaquelein le scrupule de la légalité ; mais il n'y a pas plus d'unité dans leur camp que dans celui des légitimistes. Déjà deux rédactions successives ont été débattues et acceptées aux Pyramides. La première était fort élastique ; la révision sans phrase. Mais la Constitution, cette malencontreuse Constitution qui est décidément fort gênante, exigeant qu'on explique si la révision doit porter sur l'ensemble ou sur quelques points seulement, on en est venu, non pas précisément à corriger le premier texte, mais à y ajouter un petit préambule qui porte que la révision a pour but de rendre à la nation le *plein exercice de sa souveraineté*. Autant vaut, n'est-ce pas, la révision *totale* des légitimistes. Pourquoi donc deux formules ? C'est que la fusion n'est pas faite et ne se fera pas.

Si le gouvernement et l'Assemblée laissent depuis longtemps chômer le pays de nouveaux travaux d'utilité publique, au moins les anciennes entreprises avancent, et cette dernière semaine est particulièrement remarquable par l'achèvement de plusieurs d'entre elles. Sur les lignes de Tours à Nantes, de Paris à Strasbourg et de Paris à Lyon, des sections nouvelles se sont ouvertes. Aujourd'hui même a lieu l'inauguration de cette admirable route tracée à travers les montagnes et les vallées qui séparent Tonnerre de Dijon.

M. le président de la République est allé assister aux fêtes que la ville de Dij n consacre à cet heureux événement.

D'après le langage que tiennent depuis quelques jours les journaux du gouvernement, surtout la *Patrie* et le *Constitutionnel*, et même aussi les *Débats*, il est permis de croire que M. le président de la République profitera de cette circonstance pour manifester les plus vives intentions de redonner au travail une activité prodigieuse. Malheureusement le paradis n'est pas seul pavé de bonnes intentions, et nous sommes convaincus que depuis deux ans tous les monarchistes qui ont administré notre infernale République n'en ont pas manqué. Mais qu'ont-elles produit? Rien ou moins que rien : Qu'a produit la lettre de M. Edgar Ney? Le rétablissement du gouvernement clérical. Qu'a produit le manifeste du 31 octobre? La loi d'enseignement, la loi du 31 mai, la loi sur la presse. Nous avons vraiment peur de ce que pourrait produire un excellent manifeste en l'honneur du travail et de l'industrie.

Les nouvelles publiées sur la première partie des opérations du général de Saint-Arnaud dans la petite Kabylie ne sont pas très-satisfaisantes. Elles ne font pas honneur surtout à la perspicacité du général d'Hautpoul qui avait affirmé, avec éclat, dans plusieurs ordres du jour, que nos troupes ne rencontraient pas d'obstacles sérieux pour se rendre de Milah à Djidjelli. On se rappelle qu'il avait donné rendez-vous au général Saint-Arnaud pour le 15 mai dans cette ville. Partie de Milah le 10 mai, la colonne s'est aperçue dès le lendemain qu'il ne s'agissait pos simplement d'une promenade militaire comme on l'avait annoncé. On s'est battu avec beaucoup d'acharnement le 11, le 12, le 13, le 14 et le 15 jusqu'en vue de Djidjelli. La journée du 13 a été marquée par un événement déplorable. Deux compagnies d'élite du 10e de ligne, chargées de garder une position se sont laissées entourer par les Kabyles qui les ont assaillies en poussant des cris sauvages. Ces troupes, nouvellement débarquées en Algérie, ont été frappés d'épouvante; elles se sont débandées et ont jeté leurs armes. Les cinq officiers qui les commandaient se sont fait tuer en s'efforçant de les rallier; quarante hommes ont péri et cinquante ont été blessés plus ou moins grièvement. Secourus par un bataillon du 9e de ligne, les débris de ces deux compagnies ont pu être arrachés des mains des Kabyles.

En arrivant sous les murs de Djidjelli, la colonne comptait 460 hommes mis hors de combat, dont 8 officiers tués parmi lesquels le chef de bataillon Valicon du 20e de ligne. Il est facile de reconnaître qu'aucun résultat n'a été obtenu dans cette première période des opérations. La perte que nous avons essuyée est considérable; aucune tribu n'avait fait sa soumission et notre marche précipitée sur Djidjelli pouvait faire croire aux Kabyles que nous battions en retraite devant eux. Si le général Saint-Arnaud n'avait pas été attendu à jour fixe à Djidjelli, il se serait sans doute arrêté pour faire tête à

l'ennemi et il n'aurait pas laissé sans vengeance le grave échec essuyé le 13 mai.

Les lettres particulières ne parlent pas encore du combat livré le 19 et du succès éclatant remporté le 20. Le gouvernement a fait connaître ces heureuses nouvelles par une note communiquée, en confondant à dessein deux ordres de faits qui devaient demeurer distincts. La marche de Milah sur Djidjelli est une opération mal conduite et sans résultat; le nouveau mouvement qui porte nos troupes vers le sud-ouest, s'annonce sous des auspices plus favorables. Déjà quelques tribus ont fait des démarches de soumission. L'ascendant moral de nos armes est rétabli. Il faut espérer qu'on mènera à bonne fin l'importante opération entreprise dans la petite Kabylie, et qu'avant de tourner nos efforts contre les Kabyles de Bougie, on tiendra à pacifier le territoire compris entre Djidjelli et Philippeville. Fasse le ciel que tous ces grands coups d'épée, qui coûtent la vie à tant de braves soldats et qui n'ajoutent rien à notre renom militaire, produisent au moins un résultat appréciable pour la consolidation de notre autorité et l'organisation administrative des tribus.

Les lettres de Rome du 20 mai annoncent que, malgré la sévérité des menaces du général Gémeau, quelques-uns de nos soldats ont encore été victimes d'agressions clandestines. Un régiment de ligne pontifical et plusieurs compagnies de chasseurs pontificaux sont sortis de Rome sur la demande du général. Le sacré collége hésitait, mais le général a parlé haut, et l'on a cédé. Du reste, l'effectif de l'armée d'occupation ne sera augmenté que d'un bataillon de chasseurs à pied qui va se mettre en en route. Nous tirons de là cette conséquence que la situation de notre armée à Rome n'est pas aussi critique que le voudraient ceux qui aspirent à voir l'occupation française remplacée le plus tôt possible par une occupation austro-napolitaine.

Le peuple d'Argovie vient pour la troisième fois de rejeter la constitution qui lui est proposée. Ce que veut le parti avancé, c'est l'impôt sur la fortune substitué à l'Ohmgeld (droit de consommation); la réduction du prix du sel de 9 centimes à 7; l'abolition du timbre; la nomination des pasteurs par leurs paroissiens; et il est résolu à repousser toute constitution qui ne consacrera pas ces principes. Cette aspiration des peuples vers les améliorations positives est digne d'attention; elle démontre la folie de ceux qui voudraient les tenir encore au régime de la scholastique du droit divin ou de la métaphysique constitutionnelle.

On a reçu, par la voie d'Angleterre, des nouvelles de New-York jusqu'à la date du 13 mai. La question politique qui préoccupait le public américain était relative au projet d'une nouvelle attaque contre l'île de Cuba. Grâce aux mesures de précaution prises, tant par le cabinet de Washington que par les autorités de l'île, on regardait comme avortée l'entreprise de ces coupables

aventuriers. Des ordres avaient été donnés aux autorités de New-York de faire prendre la mer le plus tôt possible à deux bateaux à vapeur et à quelques bâtiments à voiles. Il paraît même que ce sont les armements et les mouvemens de troupes se rattachant à ces ordres qui ont faussement donné créance au bruit d'une expédition contre Haïti.

Dans la journée du 19, des troubles ont éclaté à Nice, à propos de la suppression du port-franc. Plusieurs fonctionnaires qui avaient pris part aux protestations ont été destitués; c'était dans l'ordre. Mais, ce qui est plus grave, c'est que les consuls de Prusse et de Norwége se sont compromis dans cette échauffourée; l'*exequatur* leur a été immédiatement retiré et même l'un d'eux a été arrêté. Des rassemblements se sont formés pour le délivrer, mais ils ont été promptement dispersés par la force armée. Sept conseillers municipaux mêlés dans l'affaire se sont réfugiés sur le sol français. Le gouvernement a envoyé des renforts de troupe qui maîtriseront sans doute la résistance. Mais il faut que la mesure qu'il s'agit d'appuyer soit bien impopulaire dans le comté de Nice pour y avoir soulevé une réaction si générale et si intense. D'après les dernières nouvelles, le calme paraissait rétabli, mais les habitants continuent de protester. Ils invoquent le traité d'annexion au Piémont, dans lequel furent stipulés, il y a quatre siècles, les franchises douanières complètes de tous les ports du comté.

Le maréchal Saldanha a fait, le 15 de ce mois, son entrée triomphale à Lisbonne. Jamais plus grande humiliation n'a été infligée à la royauté, qui, dit-on, l'a subie avec *courtoisie* dans la personne de dona Maria et de son héroïque époux. Le maréchal a été transporté d'Oporto à Lisbonne en bateau à vapeur, accompagné d'une division de ses troupes. La population lui a fait un accueil enthousiaste. « Leurs majestés et altesses, selon ce que raconte le journal officiel du gouvernement portugais, étaient placées au balcon du palais, et elles furent témoins de cette grande réjouissance publique. Partout aux fenêtres des dames et des hommes de toutes les classes de la société. Des fenêtres on faisait pleuvoir des fleurs sur le noble maréchal et ses compagnons d'armes. » Saldanha a été confirmé dans le poste de président du conseil des ministres qui lui avait gracieusement offert la reine aussitôt le succès de l'insurrection d'Oporto. On lui a donné ou plutôt il a pris les portefeuilles de la guerre et de l'intérieur. De plus il s'est nommé commandant en chef de l'armée. Que subsiste-t-il encore de la royauté à Lisbonne? C'est bien à tort qu'on avait prétendu que les rois s'en allaient. On voit qu'ils ne s'en vont plus, et que quand on ne les chasse pas avec leurs trônes brisés, ils restent pour tout faire. N'est-ce pas là un exemple encourageant pour que la France reprenne ses rois?

GUSTAVE CAZAVAN.

LES FÊTES PUBLIQUES.

S'il est vrai que la grandeur et la prospérité d'une nation se reconnaissent à la magnificence de ses cérémonies publiques, il faut avouer, après avoir vu la fête célébrée à Paris le 4 mai dernier, que la France est tombée au dernier rang des peuples civilisés.

Les journaux n'ont vu dans cette ridicule profanation d'un jour consacré à l'anniversaire de notre République que la négligence ou le dépit des hommes du pouvoir attachés par leurs intérêts à la monarchie, et obligés par les devoirs de leurs fonctions à présider aux solennités républicaines. Cette raison de circonstance a sa valeur, sans doute, pour expliquer la mesquinerie de la fête organisée par M. Léon Faucher. Mais l'instabilité, l'insignifiance de toutes nos solennités publiques, depuis plus de soixante ans, tient à des causes plus profondes qu'il n'est pas inutile de rechercher.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la manière dont s'organisent et se décrètent chez nous ces réjouissances commandées par le gouvernement, pour s'apercevoir que la France n'a jamais été appelée à célébrer de véritables fêtes publiques. Une assemblée décide, sans savoir pourquoi, souvent contre son gré et par nécessité, qu'à tel jour une fête aura lieu en mémoire de tel événement. Elle vote des fonds pour couvrir les dépenses qu'elle détermine d'après son bon plaisir. Un ministre de l'intérieur, le premier venu, un économiste, un avocat, un rhéteur quelconque, est chargé du reste. Il ne s'en occupe pas et remet l'affaire au directeur des beaux-arts; on suppute la mesure de félicité que l'on peut donner au peuple avec la somme (les pots de vin mis à part) accordée par les législateurs. Le peuple est averti huit jours à l'avance qu'il aura à se réjouir, à telle époque, depuis huit

heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Dans un intervalle de soixante années, il a fêté tour à tour de cette façon la République, qui avait renversé la monarchie; la première Restauration, qui anathématisait la République; la royauté citoyenne ennemie de la royauté légitime, et enfin la République de Février. Il a vu toutes ces cérémonies avec indifférence; il les a oubliées sans regret.

Dans l'antiquité, au contraire, le soin de déterminer l'époque et le détail des cérémonies publiques appartint aux législateurs, que les peuples considéraient comme les interprètes de la volonté divine. Chez les Juifs, Dieu même, par la bouche de Moïse, institue les fêtes du *Sabbat*, de la *Pâque*, des *Prémices*, de l'*Expiation*, des *Tabernacles*, etc... Et tandis que dix articles suffisent pour faire connaître à ce peuple les commandements de la Divinité, le *Lévitique* tout entier et une partie de l'*Exode* décrivent, avec un scrupule minutieux, les moindres détails des cérémonies nationales. Parmi les Grecs et les Romains l'inspection et l'ordonnance des jeux publics donnèrent naissance à d'augustes magistratures. Quant à leur origine, elle était presque toujours attribuée à quelque divinité. Ainsi, les jeux olympiques avaient été institués par Hercule et rétablis d'après les conseils de Lycurgue, l'an 884 avant Jésus-Christ. Lorsque les règlements qui présidaient à ces jeux furent confiés à la garde des Eléens, ceux-ci, jaloux de ne rien faire contre la justice, envoyèrent des députés en Egypte pour prendre conseil des prêtres de ce pays. Tel était le respect que les magistrats eux-mêmes portaient au maintien de ces institutions. La vénération qui s'attachait à ces grandes solennités les rendit comme invulnérables au milieu des guerres homicides et des subites révolutions de ces temps de violence. Les Juifs, dispersés sur la face du monde, célèbrent encore, au sein des nations étrangères, le Sabbat et la Pâque. Les jeux olympiques, souvent interrompus, ont duré près de dix siècles et n'ont disparu qu'au moment où la Grèce allait perdre sa nationalité.

Qui ne voit, sans insister davantage sur ces souvenirs de l'histoire, que ces fêtes empruntent leur pompe, leur célébrité, leur durée du caractère religieux de leur institution? Elles se confondent avec le culte; elles lui doivent leur séduction et leur poésie. Lorsque les Juifs se réunissent le jour du Sabbat pour rendre grâce à l'Eternel, ce n'est point par hasard ou par caprice qu'ils renoncent à toute occupation pendant vingt-quatre heures. Leur cosmogonie leur enseigne qu'après six jours employés à créer le monde, Dieu se reposa. Ils viennent donc bénir le grand ouvrier qui donna pour demeure à l'homme ce magnifique parlais de l'univers. Lorsqu'ils célébraient la Pâque, debout, les

sandales aux pieds, le bâton à la main, ils remerciaient Jehovah de les avoir tirés de la servitude d'Egypte. Leur histoire n'était qu'un long témoignage de la prédilection du Dieu de Moïse pour les Hébreux et leurs cérémonies qu'une pieuse commémoration de cette histoire.

Les fêtes des Grecs si riantes et si splendides avaient le même but et le même caractère. Elles rappelaient les événements glorieux de leurs annales et célébraient les dieux protecteurs qui avaient choisi leur demeure dans le pays des Hellènes. Pour nous, habitués aux mystiques symboles du christianisme ces fêtes de la Grèce ont, au premier abord, un aspect bien profane. Il nous semble que les Grecs y devaient être appelés plutôt par leur goût passionné pour tous les genres de spectacles que par le besoin de rendre hommage à la Divinité. Nous voyons difficilement le rapport qui existait en effet entre le culte des dieux et les courses du Stade ou de l'Hippodrôme, la lutte, le pugilat ou le pancrace. Mais il ne faut pas oublier que le fond de l'esprit religieux, chez les Grecs, comme chez les autres nations de l'antiquité, c'était la guerre. Or, quel spectacle plus agréable pour ces dieux, dont les combats troublaient l'Olympe, que les jeux gymniques, destinés à développer la vigueur du corps et à faire des soldats invincibles? L'amour de la forme, le culte de la beauté corporelle, naturels à cette nation d'artistes qui avait prêté à ses dieux la figure humaine, trouvaient également leur place dans ces solennités où la foule venait admirer la perfection autant que la force du corps des athlètes. Le sentiment religieux et national était donc encore l'âme de ces exercices violents et quelquefois terribles. Du reste, ils ne se mêlaient point à toutes les fêtes et l'on y préludait toujours par des sacrifices à quelque divinité.

D'où vient que ces solennités, dont la descriptions nous étonne et nous émeut encore après deux mille ans, ont complétement disparu chez les peuples modernes? D'où vient que nos fêtes, comparées à celles des anciens, ne sont que de tristes parades, sans caractère et sans signification? Pour répondre à cette question, il faut examiner les changements que le christianisme a apportés dans les sociétés européennes.

Lorsque Rome eut envahi le monde entier, les antiques religions, expressions symboliques des nationalités, périrent avec la liberté des peuples. En bâtissant le Panthéon, Auguste crut offrir un asile à tous les dieux, il leur ouvrit un tombeau. Une religion nouvelle allait naître et s'étendre sur ce grand empire conquis par les Romains. Le

christianisme à sa naissance se crut appelé à régénérer le monde. Les premiers chrétiens attendaient généralement une palingénésie qui détruirait les sociétés païennes et amènerait le règne du Christ. Bientôt détrompée, l'Eglise naissante transigea avec les habitudes et les vices qu'elle ne pouvait vaincre. L'Evangile annonçait l'égalité des hommes : elle pactisa avec les puissances; la fraternité : elle sanctifia la guerre; la liberté : elle souffrit l'esclavage. Elle interpréta cette parole du Christ : « Maintenant, mon royaume n'est pas de ce monde, » comme si le règne de Dieu promis dans l'Evangile ne devait point se réaliser sur cette terre, mais dans une autre vie. Elle distingua, entre la cité terrestre abandonnée au péché et la cité mystique, où tous les hommes sont unis dans le sein de Jésus-Christ. Il y eut deux mondes : le monde de l'esprit où régnait l'Eglise et le monde de la chair livré à Satan. Au lieu de présider, comme les religions antiques, à tous les travaux et à toutes les joies de l'espèce humaine, le catholicisme, retiré dans ses temples, appelait à lui les fidèles mais n'allait pas à eux. Rarement le prêtre quittait les sacrés parvis : on eût dit qu'il craignait de fouler le sein de cette terre que les anciens appelaient avec amour et reconnaissance : *alma parens*. De plus ces cérémonies n'étaient point en rapport avec les besoins des peuples modernes. Quelques-unes étaient empruntées aux croyances juives. Presque toutes rappelaient les vertus du fondateur du christianisme, dont la vie est constamment mêlée à l'histoire d'un peuple étranger. Les prières, les chants se faisaient dans une langue inconnue aux fidèles.

Cependant les églises de cette religion qui bannissait de son empire la moitié de la vie humaine eurent pendant plusieurs siècles le privilége de toutes les cérémonies, de toutes les fêtes, de tous les spectacles. Les fleurs, les lumières, les chants, la danse même furent consacrés comme dans l'antiquité à rehausser la pompe du culte. Il n'y avait point d'autres spectacles, pour les pauvres surtout, que les fêtes célébrées sous le dôme des cathédrales. Mais lorsque le temps eût creusé plus profondément la séparation que la doctrine catholique elle-même avait tracée entre le monde et l'Eglise, lorsque la société laïque, grandie sous l'œil du clergé, voulut s'affranchir et vivre par elle-même, on vit tout aussitôt s'organiser des fêtes où l'Eglise n'eut plus de part. Ainsi dès le quinzième siècle, sous le règne de Charles VI, une association se forma à Paris pour jouer des *mystères*. C'est l'origine du théâtre moderne. Bien avant, pendant toute la durée du moyen âge, les tournois, joûtes brillantes, imaginées par l'esprit chevaleresque,

prouvèrent assez que le pape n'avait jamais complétement réussi à dominer l'empire de César.

L'Eglise comprit de bonne heure que tout plaisir pris sans elle devait tourner contre elle. Elle sentit la rébellion et proscrivit les bals, les spectacles, toutes les fêtes, dont elle était absente. Mais toujours vaincue dans cette lutte, elle vit le nombre de ces plaisirs qu'elle condamnait s'accroître constamment ; elle vit diminuer la magnificence de ses cérémonies, tandis que les rois dans leurs fêtes profanes étalaient une incomparable splendeur. Il y eut alors un divorce complet entre la religion qui avait porté la lumière dans le chaos du moyen âge et les sociétés modernes : les cérémonies de l'Eglise perdirent leur signification : on ne s'y rendit plus que par habitude ou par crainte. D'un autre côté, les fêtes, créées en dehors de l'Eglise, dépourvues de tout caractère national et religieux, ne furent qu'une carrière ouverte au luxe effréné des rois et aux passions licencieuses des classes privilégiées. Entre l'Eglise, à laquelle il ne croyait plus guère, et le roi, qui ne s'occupait pas de lui, le peuple n'avait pas même l'idée de ce que pouvait être une fête nationale.

Lorsque la Révolution dispersa ces débris des vieux âges, l'idée d'instituer des fêtes vraiment nationales dut se présenter naturellement à la pensée des législateurs de cette époque, admirateurs de la Grèce et de Rome ; ils comprirent bien qu'il n'y avait d'institution plus importante et plus digne de les préoccuper que celle des solennités publiques. Boissy d'Anglas disait à la Convention : « C'est par l'émotion et par le plaisir qu'on dirige les peuples le plus efficacement, et ces deux mobiles sont entre vos mains. Ils sont dans les institutions nationales que vous êtes appelés à créer, et c'est à vous à les embellir de tout ce qui peut parler à l'âme par les sens, plaire à l'esprit en touchant le cœur, et donner de l'action et de la vie aux préceptes sacrés de la morale. Les institutions publiques doivent former la véritable éducation des peuples, mais cette éducation ne peut être profitable qu'autant qu'elles seront environnées de cérémonies et de fêtes, ou plutôt qu'autant qu'elles ne seront elles-mêmes que des fêtes et des cérémonies. » De grands efforts furent faits dans ce sens pour solenniser les événements glorieux de la République naissante. Malgré l'épuisement des finances, l'argent fut prodigué. Un homme de génie, David, fatigua son imagination pour rendre ces fêtes dignes des temps antiques ; et pourtant ces fêtes magnifiques n'ont point marqué dans les souvenirs du peuple dont elles célébraient l'affranchissement ! Les chefs de notre première république oublièrent trop souvent que

les mœurs et les habitudes d'un peuple ne se changent pas subitement à l'aide des institutions. Les institutions qui ne s'appuient pas sur les idées qu'une nation se fait de sa vie, de son histoire, de sa destinée au sein de l'humanité, ne prennent jamais racine dans le sol où on les implante. La Révolution avait éclaté tout à coup au milieu d'une société où la plupart des hommes ne connaissaient d'autres vérités que celles enseignées par le catholicisme. Pour rendre durables des fêtes dont l'esprit était complètement contraire à cette vieille éducation du peuple il aurait fallu lui en donner une nouvelle, changer, en un mot, de fond en comble, sa foi religieuse. Car les cérémonies nationales ne sont que la dernière partie et la plus élevée de l'éducation d'un peuple. Nos pères de la Révolution firent tout ce qu'ils pouvaient faire. Sans cesse arrêtés dans leur recherche de la vérité idéale par la nécessité de combattre les ennemis de la France et de la République; n'ayant pour toute lumière que la philosophie incomplète du dix-huitième siècle, ils nous ont laissé la plus grandiose ébauche de la société future. La fête de l'Etre suprême, la dernière avant le 9 thermidor, prouve même que parmi eux quelques philosophes voulurent ramener les solennités publiques à leur véritable caractère en les confondant avec le culte et leur donner une base solide en les appuyant sur la religion. Mais cette inspiration de la vérité périt avec eux. Depuis la mort de ces illustres fanatiques, les gouvernements ont travaillé à entraver la révolution au lieu de la conduire et les républicains d'aujourd'hui n'ont qu'à reprendre l'œuvre au point où leurs pères l'ont laissée.

Les législateurs de la révolution ont reconnu que les cérémonies publiques comptaient parmi les institutions les plus indispensables à la vie d'un peuple; ils ont entrevu que ces cérémonies étaient l'expression même de la religion. Ces deux idées sont fécondes entre toutes celles qui composent leur héritage. Si dès lors elles ne portèrent pas tous les fruits qu'on en pouvait attendre, c'est que la religion elle-même fut mal comprise et mal définie par ces philosophes, disciples de Rousseau. Le pur déisme, ou l'affirmation simple de l'existence de Dieu, n'est pas à elle seule une religion. La religion est un ensemble de dogmes qui explique, comme le prouve l'étymologie de ce mot, l'intervention de la divinité dans les affaires humaines. Elle enseigne l'origine, la suite des développements, la destinée de notre espèce; elle trace les devoirs et les droits de chaque homme au sein de la nation, et les devoirs de chaque nation au sein de l'humanité. Plus heureux que nos pères de la Révolution, grâce à leurs travaux

et à leurs victoires, nous entrevoyons aujourd'hui la solution de ces graves problèmes. La philosophie de l'histoire, à peine née à la fin du dix-huitième siècle, nous a révélé depuis la loi de la perfectibilité indéfinie, essentiellement contraire au dogme de la chute originelle. Le dogme de la solidarité de tous les hommes qui renverse la doctrine du salut individuel commence à s'emparer des intelligences. L'idée de l'association universelle des hommes dans la nation et des nations dans l'humanité prépare l'abolition de la guerre et transforme les conditions oppressives du travail dans les sociétés.

Ces principes, premières lueurs de la religion nouvelle, destinés à briser la séparation établie jusqu'à ce jour entre la foi et la raison, et à rendre l'empire du monde à l'unité, ne peuvent-ils pas donner lieu à des fêtes et à des cérémonies dont la majesté remplirait les âmes de ferveur et d'enthousiasme ? La fête du progrès où des emblèmes, des symboles, des chants, des discours, des statues, des tableaux rappelleraient les grandes époques où l'humanité a triomphé le plus visiblement du mal en brisant les vieilles formes du passé, n'offrirait-elle pas un ensemble de pieux et touchants souvenirs et un encouragement à poursuivre, sur la route de l'infini, ce but de la perfection, marqué aux générations humaines? Quelle solennité plus touchante que celle où l'on rappellerait la solidarité de tous dans le bien comme dans le mal? Comment des hommes, assemblés dans es temples, sur les places publiques, exaltés par la vue des chefs-'œuvre de tous les arts, rappelés par la parole des magistrats à cette vérité que, par une reversibilité mystérieuse, nous sommes tous responsables mutuellement de nos fautes et de nos vertus, comment ces hommes n'apprendraient-ils pas à s'aimer, à se pardonner, à se dévouer les uns aux autres ?

Mais si ces sentiments ont encore trop peu de racines dans notre monde pour que la pensée de leur consacrer des temples et des fêtes ne ressemble pas à une utopie, n'est-il pas du moins incontestable que l'idée d'association pourrait dès à présent donner lieu à une fête sublime? A une telle fête, le peuple ne viendrait point en spectateur ironique ou indifférent, et sans comprendre pourquoi on l'appelle à se réjouir. Il y mettrait toute son âme; il y apporterait sa foi dans l'avenir, ses espérances de justice et d'égalité et, quelle que fût la pauvreté des signes dont on se servirait pour symboliser les bienfaits de l'association, on serait sûr de trouver dans la foule une indulgente sympathie. On l'a dit souvent, et il n'y a rien de plus vrai, les réjouissances publiques doivent leur éclat et leur caractère bien moins à la

pompe des cérémonies, à la richesse des décorations qu'à l'enthousiasme du peuple qui les célèbre. Ce mot : Association universelle, écrit sur le fronton des arcs de triomphe, tracé en caractères de feu sur la façade des monuments, suffirait pour exciter un enthousiasme dont le souvenir serait à jamais ineffaçable. Parmi les solennités si splendides de la Révolution, il en est une qui se distingua de toutes les autres par la spontanéité des manifestations, par l'élan passionné qu'elle imprima à toutes les populations de la France. Tandis que toutes les fêtes dédiées au *génie*, à la *raison*, à la *gloire*, aux abstractions métaphysiques, vainement substituées aux anciennes idoles, ne rencontrèrent qu'ironie ou froideur, la fête de la *Fédération* donna l'inexprimable spectacle d'un peuple entier ivre de joie, d'enthousiasme et d'amour. La France venait de prendre conscience de son unité. C long travail des siècles s'achevait par le décret qui avait renversé le barrières élevées entre les provinces. L'idée de la nationalité, confuse, obscurcie jusqu'à ce moment, brilla d'une lumière soudaine et la France tressaillit tout entière comme une mère qui voit pour la première fois le fruit de ses entrailles. La fête de l'Association qui symboliserait l'idée de l'unité humaine comme celle de la Fédération, fut l'image de l'unité nationale, ne répondrait-elle pas, aussi bien que l'autre en son temps, à un besoin de notre époque et ne serait-elle pas digne d'exciter les mêmes transports ?

Les cérémonies augustes destinées à rappeler les croyances communes à l'humanité toute entière, devraient se célébrer aux mêmes époques chez tous les peuples, mais, en outre, chaque nation aurait évidemment d'autres solennités commémoratives de son histoire particulière et plus spécialement désignées par le nom de fêtes nationales. Ainsi, dans les annales de la France, il y a des époques et de noms dont le souvenir doit être à jamais conservé. Quand le temps aura éteint la haine et l'aveuglement des partis, est-ce que cette date du 5 mai 1789, ère de la France nouvelle, de la France républicaine, initiatrice des peuples à la liberté, ne ramènera pas chaque année une fête d'action de grâces à l'héroïsme de nos pères ? Les honneurs dus au travail, la distribution des récompenses, le pardon des offenses privées et la réhabilitation des coupables rendus à la société après avoir expié leur crime, doivent être l'occasion d'autant de fêtes nationales. Mais parmi les solennités qui embelliront l'avenir on n'en verra point de plus touchante et de plus poétique que la fête des naissances et celle des funérailles. Jadis, quand un prince naissait dans le royaume, lorsqu'un roi quittait la vie, on ordonnait à la nation

de se réjouir ou de s'affliger de ces événements sans influence réelle sur ses destinées. Désormais il n'y aura plus chez les peuples d'autre souverain que les peuples eux-mêmes. A la fin de chaque année un jour sera donc marqué pour fêter l'entrée dans la vie de la jeune génération chargée par la divinité de partager, d'adoucir, de continuer l'œuvre de la génération qui va mourir. Les femmes, les mères seraient le plus bel ornement de cette cérémonie où tout leur rappellerait les devoirs de la maternité et l'obligation que la société leur impose de préparer des citoyens à la patrie, des hommes à l'humanité. La fête des morts précéderait immédiatement celle des naissances, pour montrer que la mort elle-même n'est qu'un passage à la vie. Pour honorer ceux qui ne sont plus, on n'étalerait point les signes de deuil et les symboles de la douleur. Dans un recueillement grave, on remercierait Dieu de leur avoir ouvert son sein et de leur donner le repos nécessaire pour reprendre la tâche commencée, après une existence de travail, d'aspirations, de désirs inassouvis. Les mariages accomplis dans l'année pourraient recevoir aussi de la même manière une espèce de consécration publique. Il est évident d'ailleurs que ces manifestations sociales compléteraient, mais ne suppléeraient point les cérémonies particulières auxquelles donneraient lieu la naissance, le mariage ou la mort de chaque individu.

Il serait impossible, on le conçoit aisément, de donner ici le plan, ni même l'énumération abrégée des fêtes promises à l'avenir. Le but de cet article est de montrer seulement que l'aspect misérable et ridicule de nos modernes fêtes publiques tient à des causes tout à fait indépendantes des hommes et des gouvernements qui les ordonnent. L'organisation des fêtes publiques se lie à l'organisation même de la société. La démocratie ne peut avoir de fêtes que lorsque la religion de la démocratie aura ses temples et ses autels : une solennité publique n'est rien si elle n'est une solennité religieuse. « Toutes les « institutions imaginables, a dit un grand écrivain, reposent sur une « idée religieuse, ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables « à mesure qu'elles sont *divinisées*, s'il est permis de s'exprimer « ainsi. » — Tant que les sociétés modernes admettront la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tant que le temple catholique sera exclusivement consacré aux cérémonies du culte et la place publique exclusivement réservée aux fêtes nationales, la place publique ne verra que des parades insignifiantes. Les centaines de millions seraient vainement prodigués pour donner à la mort les apparences de la vie.

Du jour, au contraire, où un nouveau dogme religieux aura ramené

les sociétés humaines à l'unité, les cérémonies publiques retrouveront, avec quelque chose de plus, les caractères des solennités antiques : la pompe, l'enthousiasme, la vénération des peuples, la durée. L'immobilité se trouve au fond de toutes les vieilles religions : celle qui germe à cette heure au sein de l'humanité aura pour dogme fondamental le progrès indéfini. Les fêtes de l'avenir offriront donc un double caractère. Elles rappelleront sans doute les dogmes sacrés de la croyance universelle et les événements fameux du passé de chaque nation, mais elles donneront aussi une sorte d'éducation progressive; elles encourageront les hommes, non-seulement à respecter les opinions et les exemples de leurs pères, mais à découvrir des vérités nouvelles et à s'élever encore après eux dans la pratique de la vertu.

Et combien elles saisiront l'imagination des peuples par la magnificence des décorations, la variété des spectacles, la magie des effets obtenus à l'aide de tous les éléments soumis à l'homme par la science moderne. Si la Grèce, ce petit coin du monde, put produire tant de merveilles, quels prodiges ne nous est-il pas permis d'attendre lorsque l'humanité tout entière viendra concourir à la célébration des fêtes de l'avenir. Chaque jour l'industrie abrége les distances, comble les abîmes qui séparaient jadis les nations du globe ; les hommes, les produits de tous les climats se transportent à volonté d'une extrémité de la terre à l'autre. Bientôt il sera possible de réunir sur un point donné les chefs-d'œuvre de l'art, de la science, de l'industrie, que chaque peuple excelle à produire. Déjà l'Exposition de Londres, manifestation incomplète, toute matérielle de l'unité humaine, nous fournit un spectacle entièrement inconnu à l'antiquité. Un palais transparent, aussi vaste que certaines villes de la Grèce, s'élève avec une rapidité surprenante, et ce fragile monument présage la naissance d'une architecture qui n'a point eu de modèle dans le passé. Que sera-ce donc lorsque les hommes ayant pris conscience de l'importance et de la grandeur de ces *fédérations* de peuples, le génie, sous toutes ses formes, sera appelé à les embellir. La facilité des moyens d'exécution donnera à la création une spontanéité, une audace sans bornes. La nature, domptée par la mécanique, la chimie, la physique, livrera toutes ses forces à la volonté humaine. L'imagination s'égare et s'épuise dans ces rêves dont l'avenir fera de sublimes réalités.

Ainsi les fêtes publiques, au lieu d'être pour les peuples d'insipides amusements, apprendront aux hommes à s'aimer, à se perfectionner mutuellement. Ceux qui auront assisté à ces grandes communions ne retourneront point dans leurs foyers sans emporter une

âme plus forte et plus résolue à l'accomplissement de leurs devoirs de la vie. Les arts se relèveront de leur long abaissement. La nécessité de construire des temples, des théâtres, des arcs de triomphe, des monuments de toute espèce pour ce culte de l'humanité régénérée suscitera une architecture nouvelle, plus gracieuse et plus parfaite que celle des Grecs, plus grandiose que celle des Romains, plus hardie que celle du moyen âge. La grande peinture, méconnue et méprisée depuis que nos demeures étroites et mesquines laissent à peine assez d'espace pour quelques tableaux de chevalet, renaîtra avec les constructions monumentales. La musique, la symphonie surtout, prendra, dans la voie ouverte par Bethowen, un essor incomparable. La parole des orateurs cessera d'être un parlage d'avocats pour se consacrer à la propagande des idées, à la prédication de la vérité religieuse et de la morale. Les spectacles ne se borneront plus à offrir à quelques oisifs un passe-temps souvent immoral. Annobli et transformé, chaque théâtre deviendra un temple dédié à l'art, où le génie, affranchi des entraves que lui imposent les goûts blasés d'une foule ignorante, prendra pour règle unique cette pensée d'un grand philosophe de l'antiquité : instruire et moraliser les hommes par le plaisir.

PAUL ROCHERY.

MON AMI BARILLON.

I

Mon ami Barillon n'est point un personnage tout à fait inconnu à Paris; on le rencontre tous les soirs au Café Turc, où il joue aux dominos avec une supériorité dont il est fier. C'est un ancien fabricant de produits chimiques, retiré des affaires avec une jolie fortune, et qui touche à la cinquantaine. Bon homme au fond, chauve, avec de beau linge et une épingle en brillants. Il est grave, même solennel; il est un peu fait à l'image de M. Odilon Barrot, qui est son dieu politique; il a une voix de basse d'un beau timbre, et il s'écoute parler.

Il faut l'entendre raconter la révolution de Février, au milieu d'une partie de dominos, pendant qu'il tient le double-six suspendu comme l'épée de Damoclès sur la tête de son adversaire. Sa main s'élève et s'abaisse alternativement, armée du domino fatal qui semble toujours près de tomber à grand bruit sur la table de marbre, et qui ne tombe jamais, retenu dans les airs par la main crispée de Barillon, et suivi des yeux par l'adversaire inquiet.

— La véritable cause de la Révolution, dit Barillon, la connaissez-vous? Non, vous ne la connaissez pas, et je vais vous la dire, c'est l'ambition personnelle.

— L'ambition de qui, demande un membre de la galerie.

Barillon, comme tous les hommes qui se mirent dans le courant de leur propre éloquence, ne répond pas aux interruptions; il est même rare qu'il les entende; il reprend :

— Certes, le roi Louis-Philippe a eu des torts, je n'en disconviens pas; il avait vieilli; si le duc d'Orléans eût vécu, et que le roi eût ab

diqué en sa faveur, la Révolution ne serait pas arrivée; mais le duc d'Orléans était mort; le duc de Nemours était trop jeune pour jouer un rôle, et puis il n'avait pas de popularité parce qu'il s'habillait à l'anglaise. Je suis français, mon pays avant tout; il ne faut pas blesser les sentiments d'une grande nation.

En parlant ainsi, Barillon se dispose, d'un air distrait, à poser enfin son domino; mais sa main s'est à peine abaissée vers la table qu'elle se relève aussitôt. Son adversaire, petit homme sec, dont le visage s'épanouissait déjà, pousse un profond soupir.

— Oui, s'écrie Barillon, c'est l'ambition personnelle qui a été la première cause de la Révolution.

— Mais enfin expliquez-vous; de quelle ambition voulez-vous parler? reprend le curieux de la galerie, qui lui avait déjà adressé cette question et qui y tient.

— Je parle de l'ambition de la garde nationale! répond Barillon d'une voix tonnante. (Deux ou trois gardes nationaux en uniforme, établis dans le café, lèvent la tête et prêtent l'oreille.) La garde nationale a crié : Vive la Réforme! Pourquoi? A cause de l'ambition de chacun. Tel qui n'était que simple garde voulait les galons; tel qui portait la simple épaulette aspirait à l'épaulette double. Le capitaine voulait devenir chef de bataillon, et le chef de bataillon colonel. Cet autre qui avait fait sa fortune dans le commerce demandait la croix, et cependant il ne peut y avoir des croix pour tout le monde. Moi qui me suis retiré des affaires avec quarante mille francs de rentes, je ne l'ai pas, la croix. L'ai-je seulement sollicitée? Non, et je défie qui que ce soit de venir me prouver le contraire. Mais je vais vous citer un exemple (Barillon se mouche bruyamment). Vous connaissez Flecheux?... Il y a bien ici quelqu'un qui connaît Flecheux le quincaillier?...

Un murmure d'assentiment général prouve que toute la galerie connaît Flecheux.

— Eh bien, reprend Barillon, Flecheux le quincaillier était capitaine; mais il voulait devenir colonel de sa légion, et notez que Flecheux n'a jamais servi; c'était donc déjà beaucoup qu'on l'eût accepté comme capitaine. Je le lui ai dit plus d'une fois sans prendre des mitaines, car nous étions en relations d'affaires, et même un peu parents par alliance, Flecheux ayant épousé une demoiselle Cornebois, cousine au second degré de ma femme; j'étais à sa noce. Je lui disais donc : — Flecheux, mon ami, vous n'êtes pas raisonnable. Êtes-vous seulement un ancien général pour aspirer à devenir colonel de légion?

En ce cas, je n'aurais rien à dire; mais vous n'avez jamais porté le mousquet.

— J'ai une action dans une chasse du côté de Luzarches, répondait Flecheux, et de plus j'ai toujours bien rempli mon devoir comme capitaine.

C'était vrai; Flecheux avait une action de chasse et il faisait son service avez zèle; sa compagnie, on doit l'avouer, marquait par sa tenue. Honnête homme d'ailleurs, capable, et d'un crédit assuré sur la place. Avec tout cela il ne fut pas colonel; il en eut du chagrin, son caractère s'aigrit, et le 24 février, on l'entendit crier vive la Réforme! le premier à la tête de sa compagnie. Je ne lui cachai pas ma façon de penser à ce sujet; quelques jours après les événements, je lui dis : — Flecheux, vous avez été bien coupable, vous avez renversé le roi! Et voilà comment s'est faite la Révolution, par l'ambition de la garde nationale..... Monsieur, ajoute Barillon, en s'adressant à son adversaire, excusez-moi de vous avoir fait attendre, je pose le double-six.

Pendant cette explication fréquemment interrompue par les marques d'approbation de la galerie, les trois gardes nationaux avaient quitté leur table et s'étaient rapproché de mon ami Barillon.

— Monsieur, lui dit un des trois, permettez-moi une réflexion...

Barillon qui ne le connaissait pas, salua avec dignité.

— Bonginot, dit le garde national, en s'inclinant à son tour, Bonginot épurateur d'huiles, rue du Temple, caporal de la 2e compagnie du 5e bataillon de la 6e légion... Je connais beaucoup Flecheux...

Barillon s'inclina une seconde fois.

— Monsieur, reprit Bonginot, permettez-moi une réflexion; ce que vous venez de dire sur l'ambition de la garde nationale est très-juste; je connais Flecheux, je sais son histoire et je pourrais vous raconter quelque chose d'analogue. Avez-vous entendu parler de Turpin, notre lieutenant? Turpin est un homme d'une ambition sans bornes. Il voulait être chef de bataillon et il a eu la croix; il est vrai qu'il a fait anciennement la campagne d'Espagne sous le duc d'Angoulême, avec le grade de maréchal-des-logis-chef des chasseurs; il était au Trocadéro.....

Deux ou trois des auditeurs se mirent à rire sur ce mot.

— Ce n'est pas comme Flecheux, dit M. Barillon, avec son action de chasse à Luzarches. Au surplus je ne connais pas Turpin.

— J'en ai parlé comme s'il se fut agi de tout autre, reprit le caporal; je voulais seulement en venir à vous poser une question.

— Posez-la, Monsieur.

— J'ai entendu dire que si le 24 février au matin, le roi Louis-Philippe eût accordé seulement l'adjonction des capacités, on aurait cessé de crier vive la Réforme, et la Révolution n'eût pas eu lieu. N'est-ce pas aussi votre avis?

— On a souvent agité cette question devant moi, répondit Barillon, elle est grave.

— Il est certain que par cette concession le roi fermait la bouche à Flecheux et à Turpin, observa le caporal Bonginot.

— Bah ! dit Barillon ; l'ambition est toujours l'ambition. Voyez plutôt l'exemple de l'Empereur ; qu'est-ce qui l'a empêché de mourir dans son lit aux Tuileries? Qu'est-ce qui l'a poussé à faire la guerre? Vous ne le savez que trop. Je ne dis pas, tout bien considéré, que l'adjonction des capacités eût été une mauvaise mesure, mais ce n'était pas de réforme électorale qu'il s'agissait au fond, puisque Flecheux était électeur et qu'il voulait devenir colonel de sa légion. L'ambition, voyez-vous, tout est là ; c'est le mal qui nous ronge. Je l'ai dit et je le répète, c'est Flecheux qui a pris Louis-Philippe par le bras droit et qui l'a mis à la porte des Tuileries.

— Et c'est Turpin qui l'a pris par le bras gauche, ajouta Bonginot, et qui a fermé la porte sur les talons de la famille royale.

II.

Un soir de l'été dernier, j'étais à dîner chez mon ami Barillon, dans sa maison de campagne des environs de Saint-Denis où il passe la plus grande partie de la belle saison. La soirée était magnifique et nous prenions le café au grand air, dans le jardin. M. Barillon raconta à la compagnie comment sa *villa* où nous nous trouvions, était anciennement une usine qu'il avait transformée, lorsqu'il était venu l'habiter, après s'être retiré des affaires ; c'était lui qui avait dressé les plans, fait les devis, reconnu tout le parti qu'on pouvait tirer du terrain pour l'utilité et l'agrément; l'architecte n'avait eu que peu de chose à faire et il avait admiré et admis sans réserve le plan de M. Barillon. Les ombrages sous lesquels nous étions assis sur des chaises de jonc, avaient bien souvent entendu ce récit que toute la contrée savait par cœur, et ils s'étonnaient sans doute de l'entendre encore, lorsque la voix de notre hôte, au plus chaud de sa narration, fut couverte tout à coup ou plutôt accompagnée par un cornet à piston qui jouait l'air des *Girondins*. Cette musique inattendue partait des combles de la maison, juste au-dessus de nos têtes. Barillon s'interrompit d'un air de mau-

vaise humeur, pendant que sa femme, jeune encore mais d'une grâce un peu minaudière, s'agitait toute troublée sur sa chaise :

— C'est encore une étourderie d'Ernest, dit Barillon.

— Jean, dit Mme Barillon au domestique qui venait de verser le café, allez dire à M. Ernest qu'on l'attend ici.

— Ce n'est pas la peine, observa M. Barillon qui aimait à montrer la puissance de ses poumons, je vais d'ici lui crier de descendre.

Aussitôt, rapprochant ses deux mains de sa bouche, en manière de porte-voix, il appela le malencontreux musicien.

Une tête espiègle et souriante apparut à une petite fenêtre près du toit.

— Descends ! lui cria M. Barillon.

Le coupable était le fils de la maison, rhétoricien précoce, l'orgueil de sa famille. Bientôt on entendit son pas bruyant dans l'escalier ; d'un bond il franchit les degrés qui conduisaient de la salle à manger au jardin, et il se présenta devant son père, dans l'attitude sournoise d'un accusé qui, sans vouloir ôter de leur gravité aux formes de la justice, compte néanmoins beaucoup sur l'indulgence du juge.

— C'est donc pour aller jouer là haut l'air des *Girondins* que tu t'es si tôt levé de table? lui demanda son père.

— Cet air est celui que je sais le mieux, répondit le lycéen avec l'humilité affectée et narquoise d'un enfant gâté.

— Que ne vas-tu en ce cas le jouer à quelque autre fenêtre sur le devant de la maison? On ne t'entendrait pas d'ici.

— C'est que, sur le devant de la maison, il n'y a pas d'écho, tandis qu'il y en a un de ce côté dans la direction du petit bois.

— Belle raison ! Et c'est à cause de l'écho du petit bois que tu viens nous casser les oreilles d'un air qui rappelle une scène de désolation pour ta famille?

— Bah ! fit Ernest avec une petite moue ironique, c'était de la désolation pour rire.

— Pour rire, étourdi? s'écria Barillon; voyez plutôt en quel état vous avez mis votre mère par cette incartade, et allez lui demander pardon, monsieur!

Mme Barillon, soit que l'air des *Girondins* lui eût en effet causé une impression très-pénible, ou qu'elle crût devoir jouer en cette circonstance une petite comédie d'émotion, venait de porter son mouchoir à sa figure et paraissait ressentir les premières atteintes d'un spasme nerveux. Ernest s'approcha, s'agenouilla devant sa mère et lui prit les mains avec toutes sortes de calineries charmantes.

— Vous êtes un méchant enfant qui ne craignez pas de me faire de la peine, lui dit Mme Barillon d'un air de sévérité affecté; d'ailleurs je n'aime pas vous voir jouer de cet affreux cornet, cela vous défigure; vous voilà bien beau maintenant avec vos lèvres enflées!

En parlant ainsi, Mme Barillon essuyait avec son mouchoir la bouche de son fils qui portait encore l'empreinte du fâcheux instrument. Ernest écarta doucement le mouchoir et baisa la main de sa mère qui, dissimulant un sourire, réprima cet excès d'audace, en infligeant à la joue du coupable un châtiment un peu trop semblable à une caresse.

— Ne lui pardonne pas si facilement, dit M. Barillon à sa femme, tu ne connais pas encore toute sa perversité; il se moquait de nous tout à l'heure à propos de cette terrible aventure que nous rappelle l'air des *Girondins*, et qu'il a traitée d'histoire pour rire.

— En vérité, monsieur, dit Mme Barillon à son fils, vous seriez-vous oublié à ce point?

— Eh bien, oui, répondit le lycéen en secouant sa tête bouclée, j'ai dit que c'était une histoire pour rire. Le fait est que je n'ai pas eu peur du tout, mon père non plus; et si dans ce moment...

— Assez d'impertinences comme cela, interrompit M. Barillon; si vous n'avez pas eu peur, c'est grâce à cette étourderie et à cette inexpérience qui empêchent les enfans de voir le danger. Moi j'ai éprouvé un sentiment d'horreur; c'est toujours de l'horreur que m'inspirera le spectacle d'une foule en tumulte. Messieurs, ajouta notre hôte, je vais vous raconter l'histoire dont il s'agit, et vous jugerez vous-mêmes de l'impression qu'elle a dû nous laisser.

M. Barillon alluma un cigare, s'établit confortablement sur son siége, et commença ainsi d'un accent un peu théâtral :

C'était au commencement de mai 1848, deux mois après la Révolution. J'étais venu chercher la sécurité et le repos dans cette maison de campagne. Le séjour de Paris m'était devenu odieux à la suite de plusieurs aventures que je vous raconterai quelque jour, et qui n'ont pas peu contribué à me faire détester la République. J'arrive donc ici avec ma femme et mon fils. La campagne était toute verte, mon jardin en fleurs, le pays tranquille; on se serait cru à mille lieues de Paris. Je me sentais renaître, ce calme dura huit jours. Un soir, comme j'allais me coucher, un de mes voisins arrive, l'air effaré, pâle comme un linge; il me prend à part et me dit :

— Prenez garde à vous, M. Barillon, demain vous aurez la visite des ouvriers du pays.

— La visite des ouvriers? répétai-je. Et à quel propos? Pourquoi? Que me veulent-ils?

— Mon Dieu, reprit le voisin, ce qu'ils vous veulent, je n'en sais rien; mais cela ne se devine que trop. La fermentation est grande, et je crois bien que l'heure du pillage va sonner. Nous touchons à la plus terrible des crises; on nous volera, on incendiera nos maisons; trop heureux si on nous laisse la vie! Ce soir il y avait sur la grande place de Saint-Denis un rassemblement d'une cinquantaine d'ouvriers qui paraissaient tenir conseil. M'étant approché, j'ai entendu prononcer votre nom dans les groupes; on disait : — Oui, c'est chez M. Barillon qu'il faudra aller demain matin, nous trouverons chez lui notre affaire. Un des meneurs de la bande dit alors : — Comptez sur moi, je me charge de tout. Je regardai ce misérable; savez-vous qui c'était?

— Probablement un émissaire du club Blanqui?

— C'était, reprit mon voisin, Robert, un des plus anciens ouvriers de votre usine; c'est ce scélérat qui reconnaît vos bontés passées en se mettant à la tête de la bande qui doit venir saccager votre maison.

— Voilà une atrocité qui me confond, m'écriai-je. Quoi! un bon ouvrier comme Robert! Un homme que j'avais toujours connu laborieux et honnête, dont j'avais conservé un excellent souvenir, en qui j'avais eu toute confiance! Mais êtes-vous bien sûr de ce que vous dites?

— Que trop! Je l'ai vu comme je vous vois; j'étais à deux pas de lui quand il a dit : Je me charge de tout. Les prédications démagogiques tournent aujourd'hui toutes les têtes. Enfin, vous voilà averti, c'est tout ce que je pouvais faire. Je suis venu chez vous mystérieusement, et vous comprenez qu'il ne faut parler de ma visite à personne, ce serait m'exposer à la vengeance de ces misérables; ils m'accrocheraient peut-être à quelque reverbère. Je rentre chez moi pour prendre tout mon argent, et demain, dès l'aube, je me réfugie dans le bois du Bas-Tilleul, à une lieue d'ici, où je me tiendrai caché toute la journée. Le reste à la grâce de Dieu. Dans quel temps vivons nous! Hélas! notre horizon est bien noir!

Mon voisin me quitta à ces mots, m'abandonnant à la tristesse de mes réflexions. Vous jugez aisément de mes transes. Je pensai qu'il valait mieux ne pas avertir ma femme; elle aurait voulu fuir, et où se réfugier au milieu de la nuit? En quel lieu trouver un asile sûr? Je s mon testament et je chargeai mon fusil et mes pistolets. S'ils ne veulent que piller, me dis-je, eh bien, ils pilleront; la maison est ou-

verte et je ne puis lutter seul contre une multitude; je me bornerai à défendre ma vie et celle de ma femme et de mon fils.

La nuit s'écoula pendant que je m'occupais de mes préparatifs. Au point du jour, succombant à la fatigue, je venais de m'endormir dans mon fauteuil, quand je fus éveillé par une rumeur lointaine. Je prête l'oreille et je reconnais distinctement l'air des *Girondins* chanté ou plutôt hurlé par un chœur formidable. Je cours à la fenêtre; quel spectacle, messieurs! Figurez-vous une bande d'au moins trois cents gredins se dirigeant au pas militaire vers la maison : —Allons, dis-je, tout est perdu,mon voisin ne m'avait pas trompé. L'horreur m'avait saisi. Mon jardinier s'était précipité dans ma chambre, moitié mort de peur : — Monsieur, me dit-il, ils sont là, ils viennent tout mettre à feu et à sang.

— Je le vois bien, répondis-je; mais la grille est-elle bien fermée?

— Oui, me dit le jardinier en balbutiant, car ses dents claquaien avec force et le pauvre homme pouvait à peine parler... Mais, ajouta-t-il, il me semble qu'ils ne chantent plus; se seraient-ils retirés, par hasard?

On n'entendait plus en effet ce terrible refrain de l'hymne révolutionnaire qui m'avait glacé d'effroi; je respirai un moment, mais un coup d'œil jeté à la fenêtre me fit voir que le danger au lieu d'avoir disparu, n'était que plus imminent. La tête de la colonne venait d'arriver à la grille. Je passai dans la chambre de ma femme; le bruit ne l'avait pas réveillée, elle dormait profondément. En ce moment, on sonna à la porte.....

Messieurs, ajouta M. Barillon, vous pouvez vous faire une idée de ma situation. Si vous croyez qu'après cela, je sois engagé de reconnaissance à aimer la République, vous vous trompez étrangement.

Il s'interrompit à ces mots comme pour reprendre haleine.

Quand il eut toussé, respiré et bu quelques gorgées de grog, nous le priâmes de continuer : — Eh bien, lui dit-on, quelle fut la fin de cette aventure? Quels exploits signalèrent la visite de votre bande de pillards?

M. Barillon paraissait un peu embarrassé; on eût dit même qu'il regrettait d'avoir entrepris un récit dont la conclusion n'était peut-être pas à son honneur.

— Si mon père y consent, dit alors le lycéen, j'achèverai cette histoire dans laquelle j'ai, moi aussi, joué un rôle.

— Volontiers, dit M. Barillon, raconte à ton tour, je suis fatigué; il faut d'ailleurs que les enfants s'habituent de bonne heure à parler

devant une nombreuse compagnie; cela leur donne de la tenue et de l'aplomb; moi je me charge de relever tes inexactitudes, s'il s'en glisse quelqu'une dans ton récit.

Ernest promena sur notre cercle un regard assuré et souriant :

— Vous savez, dit-il, que l'on venait de sonner à la porte de la cour. J'étais déjà levé depuis un instant et j'achevais de m'habiller. Le bruit de la cloche m'attira à la fenêtre et je vis la bande dont vous a parlé mon père; ils étaient bien deux à trois cents. Je descends en toute hâte pour savoir ce que l'on nous voulait. Comme personne ne se montrait pour ouvrir la porte, la cloche sonna de nouveau; j'arrivais en ce moment. En tête de la bande je reconnais Robert, c'était lui apparemment qui venait de sonner, il tenait encore la corde de la cloche à la main.

— Tiens! m'écriai-je, c'est toi, Robert; que viens-tu faire ici de si bon matin, avec tant de monde?

Mon père vous a déjà dit que Robert était un de nos anciens ouvriers dans le temps où cette maison était une usine. Il faut que vous sachiez en outre que Robert, qui m'avait vu pas plus haut que ça, avait pour moi une affection toute particulière. Je me souviens qu'il me faisait sauter sur ses genoux et qu'il m'emportait sur ses épaules en courant dans le jardin; moi, je riais aux éclats et j'accélérais sa course en lui pressant les côtes avec mes talons. L'été, il allait dénicher des oiseaux dans le bois du Bas-Tilleul et il me les apportait dans sa casquette; en un mot Robert m'adorait, et il se serait jeté cent fois à l'eau pour moi.

— Tout cela, c'est vrai, dit M. Barillon avec un soupir, comme s'il lui en eût coûté de faire cet aveu.

Ernest reprit :

Dès que Robert m'aperçut, il me tendit les deux mains à travers la grille. Moi, tout content de le revoir, je n'attends pas que l'on vienne ouvrir la porte, je prends la petite échelle du jardinier, je l'applique contre le mur de clôture, je grimpe, me voilà sur le mur et je saute dans les bras de Robert qui m'embrasse en s'écriant : — C'est M. Ernest, comme il est grandi! comme il est grandi! Il y avait un an que Robert ne m'avait vu. Ses compagnons ôtèrent leurs casquettes.

Je lui dis alors : — Que venez-vous donc faire ici à cette heure avec tous vos amis?

— Ah, voici ce que c'est, me répondit Robert; nous venons demander un service à ce bon M. Barillon... A propos, comment se porte-t-il cet excellent homme?

— Il se porte très-bien, Robert.

— Et madame votre mère qui me soigna avec tant de bonté, le jour où je fus blessé par une machine?

— Elle se porte bien aussi, Robert; elle dort en ce moment... Mais quel service venez-vous demander à mon père?

M. Barillon toussa et se moucha, un peu embarrassé de sa contenance; Ernest lui lança de côté un regard légèrement ironique et continua son récit.

— Voici ce que c'est, reprit Robert; mes camarades et moi nous avions planté, il y a deux mois, un arbre de la liberté sur la place de Saint Denis, en l'honneur de la République; mais cet arbre est mort et nous l'avons abattu hier. Nous avons pensé que M. Barillon qui a de si beaux peupliers.....

— Ah, je comprends, c'est un peuplier que vous venez chercher pour remplacer celui qui est mort. Je vais en parler à mon père.

— M. Ernest, me dit-il alors, en faisant tourner sa casquette dans ses mains avec embarras, c'est que, un peuplier, cela vaut de l'argent..., et dans ce moment... après ça, chacun son droit, et comme dit cet autre, les bons comptes font les bons amis... Nous nous sommes cotisés, et si M. Barillon nous donne le peuplier, ce sera en payant bien entendu, et nous lui en aurons l'obligation tout de même.

— Non, lui dis-je, vous nous ferez le plaisir d'emporter le peuplier sans le payer; ce sera mon offrande à la République.

— L'âge lui donnera de la raison, dit M. Barillon en haussant les épaules.

— J'aperçus alors, continua Ernest, la face effarée et blême du jardinier qui apparaissait de loin entre les arbres; je lui fis signe d'approcher; il arriva et ouvrit la porte sur mon ordre, d'une main tremblante, et avec une mine si piteuse que je ne pus m'empêcher de lui éclater de rire au nez. L'hilarité gagna aussi Robert et ceux de ses compagnons qui étaient assez rapprochés de la porte pour voir la plaisante figure du pauvre diable. Je courus à la maison et je rencontrai mon père qui venait en toute hâte, ayant appris que j'étais à parlementer avec les *bandits*. Je le pris à part et lui racontai de quoi il s'agissait : — Eh bien, me dit-il, donne-leur le peuplier et que le diable les emporte pour la peur qu'ils nous ont faite! — Vous y ajouterez bien, lui dis-je, une bouteille de vin pour Robert et les trois ou quatre autres qui vont venir déplanter l'arbre : — Une bouteille, ce n'est pas assez pour tant de monde; tu en prendras deux, dit mon père d'un ton un peu bourru.

— Il me semble qu'il y avait de quoi, observa M. Barillon.

— Tenez, dit Ernest, en embrassant son père, vous avez encore un air de mauvaise humeur, comme le matin de la scène du peuplier.

M. Barillon ne put s'empêcher de sourire, malgré son affectation de gravité, et il déposa deux baisers retentissants sur les joues roses du collégien.

— Je continue, s'écria Ernest. Après avoir réglé ces détails, je revins à la grille où la colonne commandée par Robert attendait en silence le résultat de mon ambassade. Je dis à Robert : Nous allons entrer pour choisir un peuplier et vous prendrez avec vous quatre de vos amis, mais je ne vous cache pas que mon père est un peu fâché contre vous.

— A cause de quoi donc? dit Robert tout inquiet.

— D'abord, parce que votre visite est un peu matinale; ensuite parce que vous êtes venus en trop grand nombre et en chantant à tue-tête, et que cela pouvait effrayer ma mère qui est du reste un peu indisposée depuis quelques jours.

— M. Barillon a raison, répondit Robert, et je lui en ferai mes excuses; il ne faut pas nous en vouloir, M. Ernest, de n'avoir pas pensé à tout cela; c'est que le plaisir d'entendre proclamer la République nous a un peu porté à la tête; la joie grise un homme, voyez-vous, comme le vin; mais nous sommes dans notre tort tout de même, et quand...

— C'est bon, lui dis-je, n'en parlons plus, et allons chercher notre arbre.

Robert choisit quatre de ses compagnons, le reste de la colonne resta dehors. Pour arriver au petit parc où étaient les peupliers, il fallait traverser une cour pavée sur laquelle donnaient les fenêtres de ma mère. Robert et ses compagnons ôtèrent leurs sabots et traversèrent la cour, pieds nus, pour ne pas faire de bruit. Arrivés au parc, nous choisîmes un arbre jeune et fort, droit comme une flèche, plein de sève et tout frisonnant au vent du matin. En quelques instants il fut enlevé de terre avec toutes les précautions nécessaires, et couché sur un appareil préparé à cet effet. Ce fut alors que mon père arriva pour recevoir les remercîments de Robert et de ses camarades; le jardinier alla chercher les deux bouteilles et l'on but à la République.

— Il faut hurler avec les loups, dit M. Barillon contrarié que l'on rappelât le souvenir de ce toast. Au reste, ajouta-t-il, M. le narrateur ne parle pas du calembourg latin qu'il fit à cette occasion.

— Le calembourg n'est pas de moi, répondit Ernest; il couralt tous

les colléges de Paris et il avait été fait par l'honorable M. Thiers, un des oracles de mon père. Vous savez, messieurs, que l'arbre de la liberté planté sur la place Saint-Georges est sorti du jardin de M. Thiers. Au moment où on allait l'emporter, son ancien maître lui donna sa bénédiction en ces termes : *Peuple, tu grandiras!* C'est ce mot que j'écrivis sur un carré de carton, et je clouai ce carton sur le peuplier de Robert, qui a répondu à toutes nos espérances. Regardez-le en traversant la place de Saint-Denis ; sa tête s'élève déjà à la hauteur des maisons, et ses pieds disparaissent parmi les fleurs d'un petit jardin improvisé qu'entoure un treillage de bois. Il y a peu d'arbres aussi heureux et aussi prospères. Ainsi finit mon histoire, par une conclusion digne d'un conte de fées.

On demanda alors des nouvelles du voisin officieux qui était allé se cacher dans le bois du Bas-Tilleul.

— Il revint à la nuit, nous dit M. Barillon, indignement crotté, les habits en désordre, les cheveux remplis de paille, de feuilles et de toutes les herbes qu'ils avaient pu ramasser dans les halliers. On l'eût pris pour une divinité des forêts. De plus, le malheureux mourait de faim, n'ayant mangé de la journée qu'un morceau de pain qu'il avait emporté par précaution dans sa poche. Naturellement, la marmite était renversée chez lui; il vint me demander à souper, je lui offris un restant de gigot froid sur lequel il se jeta avec la voracité d'un loup. Nous restâmes jusqu'à minuit à causer ensemble des malheurs du temps. Ma femme s'était couchée de bonne heure; elle n'avait rien vu, rien entendu de ce qui s'était passé dans la matinée; mais ayant tout appris à son réveil, l'émotion lui avait donné un peu de fièvre. Lorsque mon voisin eût achevé son gigot, et que minuit eût sonné, il me supplia de lui laisser emporter mes pistolets pour se défendre chez lui en cas d'attaque. Je lui représentai qu'il n'y avait pas de danger, et que d'ailleurs je ne pouvais, dans les circonstances où nous étions, me dessaisir de mes armes. Alors il voulut prendre mon fusil. —Vous plaisantez, lui dis-je, autant vous donner mes pistolets. — Soit, dit-il ; et, les voyant sur une table, il s'en empara. Je crus d'abord que c'était un simple badinage, et je cherchai à les lui reprendre, mais il tint bon ; de là une discussion qui dégénéra en une sorte de querelle ; nous échangeâmes des mots un peu vifs, je crois même que je traitai mon voisin d'imbécile ; bref, il s'en alla furieux, et depuis cette scène nous vivons très-froidement ensemble.

Cet épisode grotesque nous mit tous en gaîté. Bientôt Mme Barillon se leva et rentra dans la maison, emmenant son fils.

— Vous nous aviez annoncé une histoire des plus terribles, dis-je alors à M. Barillon ; mais la fin n'a pas tenu ce que promettait le commencement, et je ne vois rien en somme de bien affligeant dans votre aventure du peuplier.

— Ce n'est pas ma faute, répondit Barillon ; cela commençait bien, vous l'avouerez, et il n'a tenu à rien que le dénouement fût des plus sinistres. J'ai eu grand'peur, puisqu'il faut tout dire ; et comme la peur est une sensation humiliante et désagréable, que j'ai eu cette sensation à propos de la plantation d'un arbre de la liberté, et qu'il n'aurait jamais été question d'arbres de la liberté sans la République, vous trouverez naturel que je lui garde rancune. Au surplus, ce n'est pas là mon seul grief contre elle, et puisque nous voici réunis en petit comité intime, assis commodément au frais, et que la soirée n'est pas encore trop avancée, je vais, si vous le voulez bien, vous dire tout ce que j'ai sur le cœur ; ce sera un grand soulagement pour moi, et si ma conclusion est que je ne suis pas républicain, au moins saurez-vous pourquoi.

La proposition n'avait rien de fâcheux en elle-même, sinon qu'elle promettait un récit un peu long ; chacun de nous fit ses préparatifs en conséquence, et Barillon, augurant bien par là de l'attention de son auditoire, commença ainsi :

CLÉMENT CARAGUEL.

(La suite à la prochaine livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

La chanson de Roland, *poème de Théroulde; texte, critique et traduction par* M. Génin.

Ce n'est pas seulement de la traduction du poème de Théroulde que j'ai à parler ici; M. Génin l'a fait précéder d'une introduction qui est à elle seule tout un livre. Un des objets que l'auteur paraît y avoir en vue, c'est de ranimer, pour la trancher victorieusement, cette vieille discussion sur le poème épique dans laquelle il s'est rompu tant de lances au siècle dernier entre ceux qui refusaient à la France la moindre aptitude à l'épopée et ceux qui la trouvaient assez riche du *Télémaque* pour la mettre au niveau de la Grèce.

M. Génin distingue deux sortes d'épopées, l'épopée sincère dont les types sont l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et l'épopée artificielle dont le type est l'*Enéide*.

Ceux qui liront la *Chanson de Roland* seront d'avis, comme son habile traducteur, qu'il faut la placer dans la première catégorie. L'auteur n'y raconte rien qu'il ne croie, et il le raconte comme il l'a reçu de la tradition; il est bon catholique, et c'est en toute sincérité qu'il fait descendre les anges au chevet de Charlemagne. Il est Français, et c'est encore en toute sincérité qu'il chante les exploits de ces bonnes épées françaises dont un seul coup tranche en deux parties un Sarrasin et son cheval; mais ce qu'il y a de plus sincère en lui, et ce qui fait de son poème une épopée vraiment nationale, c'est cette douleur profonde que réveille dans son cœur le souvenir de la grande défaite de Roncevaux, c'est le respect et la pompe avec laquelle il prononce le nom immense de Charlemagne qui remplit tout le moyen âge de sa puissante majesté, l'Agamemnon des temps modernes, comme l'appelle M. Génin. Ce caractère national du poème de Théroulde, ainsi que ses qualités poétiques, sont mis en lumière par M. Génin avec ce talent qu'on lui connaît. Grâce à ses recherches, la lumière est à peu près faite à l'égard de la Chronique de Turpin qu'il

déclare d'origine purement française, et de l'âge du *Roland* qu'il croit devoir attribuer au dixième siècle. La solution de cette dernière difficulté chronologique a donné lieu à une dissertation qui fait toute la matière du chapitre III, et dans laquelle M. Génin a déployé cette érudition de nos jours sans pareille, cette dialectique spirituelle et rigoureuse qui était dans un autre ordre de discussion, le grand mérite de saint Thomas d'Aquin.

Après avoir établi l'âge du poème d'une manière à peu près certaine, M. Génin a consacré un chapitre d'hypothèses à un point fort important, celui de décider ce qu'était le Théroulde, auteur de ce monument de la vieille poésie française.

« Ce nom est un des plus communs, dit M. Génin, dans les annales nor-
« mandes du neuvième au treizième siècle. Chercher à démêler un Théroulde
« dans la foule de ses homonymes, c'est, à peu de chose près, comme si l'on
« voulait aujourd'hui retrouver la trace d'un individu et constater son iden-
« tité, avec ce seul renseignement qu'il s'appellerait Duval ou Dubois; et l'in-
« tervalle de huit siècles n'aggrave pas médiocrement la difficulté de l'entre-
« prise. »

La conséquence est facile à prévoir, M. Génin ne concluera pas. Il ne conclut pas, en effet, et se contente de donner une probabilité. Théroulde, l'auteur du *Roland*, est-il le Théroulde que Robert le Diable donna pour précepteur à son fils Guillaume, ou bien le Théroulde dont il est parlé dans une charte de donation de la ferme de Tourtainville, cédée par Robert à Saint-Pierre des Préaux, ou bien est-ce un bénédictin de l'abbaye de Fécamp? Qu'importe! C'est Homère qui a fait l'*Iliade* comme c'est Théroulde qui a fait le *Chant de Roncevaux*. Homère vivra toujours, Théroulde aussi. Pour ce qui est du lieu de leur naissance et de leur parenté bien probablement éteinte, voilà, ce me semble, un pauvre souci. Homère était grec et Théroulde français; à qui cette certitude ne suffit-elle pas?

Un des chapitres de l'introduction, sur lequel tout le monde aimera à s'arrêter, est celui où M. Génin examine, en le démontant pièce à pièce, ce vieux langage dont se servait Théroulde, le français vulgaire du dixième siècle encore à l'état d'embryon dans le sein de la langue latine. Un tel chapitre ne s'analyse pas; il faut le lire, ne fût-ce que pour voir comment on peut trouver moyen de citer M. Scribe à propos d'un poème épique qui date de huit cents ans.

Voici les vers de Théroulde :

S'altre le desist, ja semblaist grand mençunge.
Cuntre le soleil reluisent cil adub.
Si se vont férir, grans culps s'entredunèrent.

Et voici ceux de M. Scribe :

Et je m' souviens, qu' souvent à l'ambulance,
Pour nous panser quand arrivait l' flacon,
En d'dans morbleu! je prenais l'ordonnance,
Et la victoire ach'vait la guérison.

Saisissez le rapport, si vous pouvez, avant d'avoir lu le chapitre VIII de M. Génin. Je vous le donne en dix mille.

Cet article prendrait les dimensions d'un volume si nous voulions rendre un compte détaillé de toutes les choses précieuses renfermées dans le livre de M. Génin, les étymologies curieuses, les observations semées dans le texte de l'introdction ou dans les notes sur tous les sujets qui sont du domaine de la curiosité aussi bien que de la science, sur la métrique d'Aristophane, de Plaute, de David et de Pindare, sur l'origine de *Montjoie*, notre vieux cri de guerre, sur ce que le jargon de nos carrefours conserve de l'idiôme vulgaire du dixième siècle. Aussi bien nous reste-t-il à parler du poème et de la traduction.

Le poème n'est autre chose qu'une grande lamentation à propos du massacre de Roncevaux. Si Théroulde s'était restreint dans les bornes d'une élégie, son œuvre nous serait sans doute parvenue apportée par la tradition populaire et chantée par toutes les générations accumulées sur celles du dixième siècle, comme il est probable qu'il adviendra des chansons de Béranger; mais selon toute probabilité, Théroulde était un religieux instruit, auquel la connaissance d'Homère et de Virgile n'était point étrangère et c'est, sans doute, en lisant l'*Iliade* avec laquelle la chanson de Roland n'est pas sans quelques rapports, qu'il conçut l'idée de revêtir cette plainte nationale de la forme épique.

Ce sujet c'est la bataille de Roncevaux; et le ressort de toute l'action, c'est le ressentiment de Ganelon contre Roland, son gendre, de même que dans l'*Iliade* la colère d'Achille est le motif de toute l'épopée.

Le roi Marsille occupe Sarragosse, il apprend que Charlemagne se prépare à l'attaquer et assemble ses conseillers pour délibérer du parti à prendre à l'approche d'un si formidable ennemi. Blancandrin, chevalier *plein de bravoure et conseiller subtil*, ne voit de moyen de salut que dans une insigne trahison. Il engage Marsille à feindre la soumission et à envoyer des ôtages, pour gage de la parole qu'il lui donnera de devenir son homme lige à la Saint-Michel. « Pour le mieux endormir, envoyons-lui les enfants de nos femmes; « au péril de sa vie j'y enverrai le mien. Il vaut certes bien mieux qu'ils y « perdent leur tête, que perdre, nous, nos biens et nostre honneur, et estre « réduit à l'aumône.

« Vous allez incontinent voir se desfaire l'ost des Français : ils s'en iront « en leur terre de France. Chacun rentré dans son meilleur domaine, Charles « sera dans son Aix-la-Chapelle, où se tiendra la saint Michel, feste solen- « nelle. Le jour arrivera, le terme passera, il n'entendra de nous ni paroles « ni nouvelles. Le prince est fier et de cruel courage; si fera-t-il trancher la « teste à nos ostages; mais il vaut mieux qu'ils y perdent la teste, que nous « perdions claire Espagne la belle, et supportions tant de maux et souffrances.»

On voit que Blancandrin prend peu de détours pour conseiller à son roi la plus indigne félonie, Marsille n'en prend pas davantage pour lui dire qu'il

a raison. C'est bien là le double type du Sarrasin des légendes au moyen âge, on ne le concevait pas autrement que Rome ne concevait Carthage. La foi sarrazine est le pendant de la foi punique.

Marsille suit l'avis de Blancandrin, il envoie à Charlemagne dix députés montés sur de blanches mules. Ceux-ci se présentent devant Charlemagne portant à la main des branches d'olivier. Charlemagne (par anachronisme l'empereur) est en un grand verger au milieu de ses preux, Roland, Olivier, le duc Sanche, Geoffroi d'Anjou et bien d'autres.

« Sur un fauteuil tout d'or pur sied Charlemagne le maître de douce France. « Il a barbe de neige et le chef tout fleuri, le corps noble et bien taillé, la « contenance pleine de majesté; à qui le cherche il n'est besoin de l'ensei- « gner. »

Blancandrin prend la parole, il offre à Charlemagne de riches présents, et les ôtages, gages de la promesse de Marsille.

« L'empereur lève les mains au ciel, puis le chef incliné, il commence à « réfléchir. » Il ne veut rien décider avant d'avoir consulté ses preux. Le lendemain il les assemble et chacun donne son avis, Roland pense qu'il ne faut pas se fier à la parole du Sarrazin; Ganelon, le mauvais génie de l'armée, se lève pour soutenir l'avis contraire, il entraîne le duc Nayme, et Charlemagne est persuadé. Le rôle de Ganelon n'est pas encore celui d'un traître, il ne trahira plus tard que pour faire périr Roland, parce que celui-ci est cause que Charlemagne l'a chargé de porter sa réponse à Marsille, mission périlleuse dans laquelle il s'attend à perdre la vie. Ce n'est pas que Roland n'eût été fier d'être le messager de Charlemagne, mais Olivier a fait observer qu'il avait le courage trop prompt et qu'il se ferait quelque mauvaise affaire. L'archevêque Turpin s'est bien levé à son tour pour solliciter l'honneur d'aller à Sarragosse trouver ce Sarrazin « et voir un peu comment sa mine est faite, » mais Charlemagne n'y a point consenti. C'est Ganelon qui partira; il doit cette corvée à son gendre Roland et jure de se venger de lui.

« Sire, dit-il à Charlemagne en recevant les insignes de héros, tout cela est « l'œuvre de Roland, pourquoi le reste de mes jours je le haïrai, lui et son « compaignon Olivier, aussi les douze pairs pour ce qu'ils l'aiment tant, je « les mets à desfi tous, sire, sous vos yeux. »

Dès ce moment Ganelon ne songe plus qu'à accomplir sa vengeance. Avant d'arriver à Sarragosse il convient avec Blancandrin d'employer tous les moyens possibles pour faire périr Roland; il commence par dissuader Marsille d'une attaque contre Charlemagne. « Laissez partir l'empereur chargé de présents, « lui dit-il, envoyez là-bas vingt ostages, le roi s'en retournant en France « lairra après lui l'arrière-garde; son neveu le comte Roland s'y trouvera j'es- « père, Olivier avec lui, le preux et le courtois. Si l'on veut m'escouter, je « les guarantis morts.

« Le roi sera dans les défilés de Sizaire; aura derrière soi laissé l'arrière- « garde ou sera son neveu le fier Roland, avec son Olivier en qui tant il se

« fie; ils guident vingt mille Français. De vos payens envoyez-leur cent « mille; une bataille est tout d'abord livrée dont ceux de France seront affli- « gés. Je ne prétends pas qu'il n'y ait massacre des vostres; mais un second « combat sera livré; n'importe dans lequel, Roland y restera. »

La perfidie de Ganelon est si noire que le Sarrazin lui-même y croit à peine.

« Jurez-moi, lui dit-il, que vous le trahirez. » — « De tout mon cœur, res- « pond Ganelon. Sur les reliques de son épée Murgleis, il jure la trahison et « consomme son forfait détestable. » — Puis il se met en selle et retourne vers Charlemagne, auquel il n'a pas de peine à inspirer la plus grande confiance dans la foi de Marsille.

« Mille clairons sonnent, le soldat déménage, on charge les sommiers, vers « dulce France on se met en chemin. »

Charlemagne ne s'éloignera que le lendemain; des songes de mauvais augure troublent son sommeil, il n'y donne point d'attention et se prépare dès l'aube à prendre le chemin de la France. A qui laissera-t-il l'arrière-garde? « A Roland, dit Ganelon; vous n'avez nul baron de si rare vaillance. » Et Charlemagne décide que Roland commandera l'arrière-garde. Quand Roland sait qu'on le destine à l'arrière-garde, il apostrophe son beau-père de violentes invectives; mais pour que personne ne croie que la crainte puisse entrer dans son vaillant cœur, il refuse de garder la moitié de l'armée et ne veut avec lui que vingt mille hommes; mais ces vingt mille hommes sont des hommes de France, et autour du neveu de Charlemagne se tiendront les douze pairs, formidable cohorte qui ne craint point de soutenir seule le choc d'une armée, parce qu'elle sent au milieu d'elle la présence de trois demi-dieux, Roland, Olivier, et Turpin le vaillant archevêque, qui fait de la main droite un affreux carnage d'infidèles, en envoyant de la main gauche, aux chrétiens qui succombent, le signe de l'absolution. Cette figure de l'archevêque Turpin est la plus curieuse et la mieux tracée peut-être du poème. Elle représente sincèrement le caractère étrange de l'église du moyen âge, église militante par la parole en même temps que par l'épée, et dont un dernier reflet reparut un instant au temps de la Fronde dans la personne du cardinal de Retz. L'archevêque Turpin a l'éloquence brève comme les grands hommes de guerre.

« Seigneurs barons, dit-il aux Français à l'approche des Sarrasins, ici nous « laissa nostre roi Charles, pour lequel nous devons bien mourir. Aidez à « soutenir chrétienté. Or doncques, batterez vos coulpes, crierez à Dieu « merci, et je vous absoudrai pour vos âmes guérir. . . . . « . . . . . Les Français descendus, agenouillés en terre, le bon prélat de par « Dieu les bénit; pour pénitence leur enjoint de bien frapper. »

Et comme il frappe rudement lui-même, le bon prélat, comme son épieu fait merveilles entre ses mains de clerc!

Chrétiens et Sarrasins sont confondus dans une épouvantable mêlée. Les Sarrasins sont cent mille, les chrétiens vingt mille seulement, et cependant

Roland a rejeté bien loin l'avis d'Olivier qui lui conseillait de sonner son bon cor Olifant pour rappeler Charlemagne avec l'avant-garde. Le son de l'Olifant s'entend de plus de vingt lieues, et Charlemagne n'est peut-être pas au bout des défilés. « Ne plaise à Dieu, a répondu Roland, que nul ici-bas « puisse dire que j'ai corné pour des payens; maudit le cœur qui au sein s'ac- « couarde. »

Hélas! « Roland est preux, mais Olivier est sage. » — « La bataille est « merveilleuse et griève, moult bien y fiert Olivier et Roland, et l'archeves- « que Turpin rend les coups par milliers, les douze pairs ne sont point en re- « tard; tombent les Sarrasins par cents et par milliers. »

Mais que de Français jonchent déjà le champ de bataille.

« Ne reverront ni pères, ni parents, ni Charlemagne qui les attend à l'issue « des défilés! »

Les Sarrasins débordent de tous côtés, le nombre des Français va toujours diminuant, et des flots d'infidèles inondent les collines et les plaines. Qu'importe? Un Français vaut dix Sarrasins, et les douze pairs en valent dix mille. Durandal tranche par la moitié hommes et chevaux de Barbarie, Olivier écrase des files d'hommes du tronçon de sa lance, et parmi le champ de bataille l'archevesque Turpin moissonne les serviteurs de Mahom.

« Tel tonsuré jamais ne chanta messe. »

Mais bon Dieu qu'il y a de fiers guerriers chez les Sarrasins! Aoi! « quel déchet des nostres. »

« Roland est preux, Olivier est sage. » Pourquoi, Roland, n'as-tu pas sonné de l'Olifant quand Olivier te le conseillait? Il n'est plus temps maintenant, la fleur de la France va périr. « Roland, lui dit Olivier, vostre vaillance a fait « nostre malheur. » Cependant Roland porte l'Olifant à ses lèvres, Charlemagne est trop loin sans doute pour arriver à temps, mais au moins viendra-t-il, quand tous les Français auront succombé, rendre à leurs glorieuses dépouilles les honneurs de la sépulture. Il tire donc de son cor un son prolongé. De l'effort qu'il fait sa tempe est rompue; Charlemagne entend cet appel, il est près de retourner sur ses pas, mais le traître Ganelon l'en dissuade; ce n'est qu'à une seconde plainte de l'Olifant que l'empereur commence à soupçonner la vérité. Bientôt il ne doute plus de la perfidie de Ganelon; il le fait saisir par les souillards de sa cuisine qui le mèneront une corde au cou à la queue de l'armée jusqu'à ce que le moment soit venu de punir sa félonie. Et voilà Charlemagne chevauchant pour voler au secours de son vaillant neveu. Hélas! hélas! il arrivera trop tard. La tuerie continue dans la vallée de Roncevaux. Olivier vient d'expirer entre les bras de Roland qui a perdu tout son monde, hormis Turpin et Gautier de Luz. Un renfort de mille hommes arrive encore aux Sarrasins; bientôt Gautier tombe mort, Roland reste seul avec l'archevesque, qui tue quatre cents infidèles sans s'apercevoir qu'il a quatre épieux dans le corps. Ah! si Charlemagne était retourné sur ses pas au premier appel de l'Olifant, peut-être de l'armée des infidèles ne s'en fût-il

sauvé un seul. Mais le son des hautbois qui annoncent son approche est bien faible. L'empereur et sa grande ost sont loin, ils ne trouveront plus que des morts.

Les Sarrasins se sont rués tous à la fin sur l'archevesque et Roland et prennent la fuite pour n'être pas surpris par l'empereur. Il n'y a plus de vivants sur le champ du combat, que l'archevesque couché au pied d'un tertre et Roland dont le corps est ouvert en vingt endroits. Ils n'ont point de temps à perdre s'ils veulent penser à leur âme et à celle de leurs amis. Roland va donc errer tout affaibli qu'il est parmi les cadavres, et apporte un à un à l'archevesque dix des douze pairs. Turpin les bénit et expire.

Il n'y a rien dans Homère de comparable à l'agonie de Roland. Il s'est étendu sur l'herbe pour mourir, le preux neveu de l'empereur; un infidèle caché entre les arbres le croit trépassé et ose toucher à sa bonne épée Durandal, il paie de sa vie son audace insolente; d'un coup de son Olifant, Roland lui a brisé le crâne. Après ce dernier exploit, il se lève et essaie de briser Durandal, mais Durandal coupe les rochers et ne s'ébrèche point. Il lui adresse de tristes adieux en lui rappelant les villes qu'il a conquises, les peuples amenés par elle à soumission. « Hélas! ma Durandal, que tu es claire et blanche, comme « au soleil tu luis et tu flamboies! Hé Durandal, si belle et sanctissime! dans « ta garde dorée assez y a reliques : une dent de saint Pierre et du sang de « saint Basle, et des cheveux de Monseigneur saint Denis, et du vestement « de la vierge Marie. Ce n'est le droit que païens te possèdent. »

Comme Durandal résiste à tous les efforts qu'il fait pour la briser, Roland se couche dessus le visage tourné vers la gent sarrasine pour que Charles voie bien qu'il est mort en conquérant.

« Là de mainte chose à rémembrer lui prit : de tant de terres conquises « par sa valeur, de douce France, des gens de son lignage, de Charlemagne, « son seigneur, qui le nourrit. »

Enfin il sent que son âme lui échappe; il fait son *mea culpa* et rend le dernier souffle en tendant à Dieu son gant que l'ange Gabriel vient prendre lui-même.

Dans le reste du poème, Théroulde dépeint la douleur qui saisit Charlemagne à l'aspect de la vallée de Roncevaux, l'épouvante de Marsille offrant son hommage à Baligant, émir de Babylone, pour obtenir de lui aide et assistance contre l'empereur, le duel entre Baligant et Charlemagne, qui tue l'émir et disperse les païens, enfin la punition de Ganelon condamné à être écartelé après avoir été vaincu en combat singulier par Thierray, qui a demandé contre lui *le jugement de Dieu*. L'ange Gabriel apparaît à Charlemagne pour lui ordonner la conquête de la Syrie, et le poète cesse de chanter.

Ci falt la geste que Turaldus declinet. — Ici s'arrête la chronique que Théroulde vous expose.

Je crois avoir indiqué dans cette courte analyse les figures les plus saisissantes de la composition. Deux profils de femmes y apparaissent un instant,

celle de Branimonde, l'épouse de Marsille, amenée prisonnière en France où elle se laisse baptiser de bonne volonté, et celle de la belle Aude, la sœur d'Olivier et la fiancée de Roland, type gracieux dessiné par Théroulde d'un seul trait de son crayon délicat; la belle Aude est sans doute l'idéal chevaleresque de l'amante et de l'épouse rêvé par le moyen âge, quelque chose de tendre et d'immaculé comme les anges et de fragile au contact de la douleur comme ce fil qui flotte dans l'air à l'automne, et que la superstition charmante du vieux temps *croyait abandonné par la vierge Marie au gré du vent.*

« L'empereur à son retour d'Espagne s'en vient à Aix, le premier siége de « France, monte au palais, entre en la salle. Voici venir à lui Aude, la de- « moiselle, qui dit au roi : « Où est Roland le capitaine, qui me jura de me « prendre pour femme? » Charles alors sent douleur et grevance, pleure à « chaudes larmes, tire sa barbe blanche. »

Il lui avoue que Roland est mort, et, pour la consoler, le rude et naïf empereur, il lui offre son fils Louis.

O bon Charlemagne, que voilà bien une parole de conquérant! Que vous êtes novice en matière d'amour, et comme vous avez innocemment froissé ce tendre cœur!

Aude répond : « Ce discours m'est estrange! Ne plaise à Dieu, n'à ses saints, « n'à ses anges, après Roland que je reste vivante! » Disant, elle blesmit « et tombe aux pieds de Charlemagne, morte à jamais..... Hélas! la teste « choit sur l'épaule inclinée! Charles la voyant défuncte, a mandé quatre « comtesses qui l'ont portée en un moustier de nonnains. Là d'elles fut la « belle Aude veillée toute la nuit, jusques au point du jour qu'au long d'un « autel bellement l'enterrèrent. »

Quant au choix que M. Génin a fait de la langue du seizième siècle pour traduire le texte de Théroulde, il l'a déclaré lui-même; ce qui l'a conduit à adopter un idiôme chargé d'archaïsme, ce n'est point un caprice puéril ni une fantaisie d'artiste, c'est la nécessité, il n'a pas trouvé possible de traduire *fidèlement* une composition du onzième siècle dans la langue académique du dix-neuvième.

Nous avons parlé de l'introduction de M. Génin et de sa traduction du poème de Théroulde. Nous aurions encore parlé du texte original réuni à la traduction, si le mérite d'en être l'éditeur authentique et légitime, n'était en ce moment l'objet d'une contestation sérieuse entre lui et un autre écrivain auquel le public devait déjà un texte consciencieux du poème de Roncevaux. M. Francisque Michel a porté plainte devant le public érudit, et quelques nouvellistes bien informés d'ordinaire, disent que la société des gens de lettres s'est émue de cette querelle littéraire. Pour nous qui n'avons point lu les manuscrits originaux, nous demandons la permission de rester loin du conflit.

J. de Chatillon.

Etudes sur Montaigne, *par* M. Etienne Catalan.

(Plon frères et Renouard, éditeurs.)

Nous avons souvent pensé que Montaigne, accaparé jusqu'ici par les érudits, était comme Molière, un génie familier du peuple, que celui-ci serait aise d'applaudir et d'adopter. Sa causerie savante, son indifférence ironique qui révèle la fibre gasconne et la fibre française serait admirablement comprise, si son style n'offrait pas ces difficultés de linguistique que des connaissances spéciales peuvent seules surmonter.

Dans les époques de révolution, quand le peuple, debout entre les ruines d'hier et les assises de l'édifice de demain, cherche son guide, sa route, son horizon, n'est-ce pas alors que les génies tolérants (nous ne voulons pas dire sceptiques), sont écoutés? Ils sont de l'avis de tous sur les ruines faites, et ils ont une salutaire défiance des projets du lendemain. Leur hésitation est de la prudence; leur doute n'a rien de pénible, de desséchant. Ils font planer sur ces fluctuations apparentes d'éternelles vérités auxquelles on se reconnaît et ils nous composent, à notre insu, une provision de courage, de résolution, de sagesse, qu'on trouve bien des occasions de dépenser.

Montaigne est, à coup sûr, un de ces génies fortifiants. Il est à la fois l'auteur le plus délicat et le plus substantiel, le plus léger et le plus profond; c'est le père nourricier de toute notre littérature, et son sourire d'une mélancolie naïve a fait germer bien des pensées sous bien des fronts.

Le livre des *Essais* est un de ces ouvrages gigantesques où l'on trouve tout, une véritable encyclopédie, une source à laquelle on peut puiser toujours, sans la tarir jamais; c'est une forêt vierge d'une richesse inépuisable; c'est la Bible de la raison humaine, c'en est aussi l'Odyssée!

Or, comment s'y prendre pour abréger ce livre sans en rien retrancher? pour le rendre accessible à tous et portatif? pour en faire le *vade mecum* de la jeunesse, de ceux qui ont tout à apprendre et l'ami fidèle de ceux qui n'ont plus qu'à se souvenir? comment analyser ces rêveries où l'on s'égare à chaque pas dans un labyrinthe? où toutes les pensées sont comme des étincelles qui pétillent d'un centre commun et se perdent en divergeant dans les cieux? comment aussi en faire la synthèse? comment réunir ces comètes errantes qu'on n'aurait pu suivre? comment lier en gerbe ces épis indociles courbés en sens inverse par le souffle de la fantaisie?

C'était là une œuvre difficile, que quelques-uns regardaient comme impossible; il ne s'agissait pas, on le comprend, de soumettre aux lois d'une anatomie régulière ce livre étrange, aux proportions indéfinies, ce Protée insaisissable: l'esprit le plus méthodique y eût échoué. On ne devait pas songer à faire des extraits; il eût été périlleux de choisir, ce qu'on eût laissé valant ce qu'on eût mis; mais ce qu'il fallait faire, c'est ce que M. Etienne Catalan a eu le courage d'entreprendre avec autant de tact que de bonheur.

Vivre pendant vingt ans de la vie de Montaigne, le feuilleter, le lire, l'é-

tudier, s'en imprégner chaque jour, se rendre familière la langue de ce merveilleux écrivain, s'initier lentement et sûrement à tous les secrets de sa métaphysique naïve autant que sublime; suivre avec piété ce rêveur inimitable dans toutes ses rêveries; ne se rebuter d'aucune lenteur, surmonter toute fatigue; se résigner parfois à faire longtemps antichambre avant que de pénétrer dans le profond de son âme; puis enfin, quand tout a été bien vu, bien lu, bien compris, bien jugé, bien dévoré, se recueillir, sentir dans sa tête fourmiller toute cette prose vive, franche, pleine de fierté, de malice, de candeur, mais toujours savante et profonde; non pas seulement posséder l'esprit de Montaigne, mais soi-même, pour ainsi dire, en être possédé; prendre la plume, et avec prudence, retracer sur le papier le chemin droit et inflexible qu'on a su démêler à travers les errements du grand penseur; ressaisir le fil du labyrinthe, y entrer en s'éclairant de sa mémoire et de sa probité; dépouiller avec discrétion les branches de cet arbre prodigieux, en presser les fruits, en faire jaillir l'essence et la donner aux lèvres altérées, sans y joindre d'écorce, sans y laisser de feuilles; voilà le labeur qu'il fallait concevoir et auquel M. Etienne Catalan s'est le premier héroïquement dévoué.

Les *Etudes sur Montaigne* forment donc un livre utile et respectable à tous égards. Ce n'est ni une profanation ni un hommage imprudent; on n'a pas touché à l'arche sainte on n'a fait qu'en expliquer le Dieu; ce n'est ni un commentaire, ni un abrégé, c'est tout simplement, mais tout glorieusement l'analyse, la formule en quelque sorte, de la philosophie de Montaigne.

Montaigne a-t-il donc une philosophie? Certes, qui oserait le nier. Cet esprit fin, délié, mais souverainement juste, qui étudie tout, traverse tout, et a le courage de ne pas conclure, ne voulant s'embarrasser d'aucun parti pris, et demeurant dans ce juste-milieu paisible qui laisse la conscience également à l'aise avec Dieu et avec l'humanité; cet esprit indulgent qu'on a accusé de scepticisme, parce qu'il n'avait ni foi présomptueuse, ni système intolérant, et dont le doute n'était que l'impartialité de la raison, Montaigne est incontestablement un philosophe dans la grande acception du mot. Rendre familière cette sagesse pleine de bonhomie; réduire aux proportions d'un formulaire de précepte de conduite, ces pages énormes, obstruées d'idées; donner dans un langage correct, savant et plein des lenteurs de Montaigne, les lois et les vues de ce grand penseur; faire de son livre un miroir où viennent converger et se réunir en un point lumineux les innombrables rayons qui s'échappent des *Essais;* ne revendiquer d'autre gloire *que d'être un homme de bien, et d'avoir fait un manuel à l'usage des honnêtes gens* : c'est là de nos jours une modestie, un mérite qui console et qui repose du charlatanisme.

Nous ne saurions mieux comparer le livre de M. Etienne Catalan qu'à un opuscule de bénédictin. On y sent une érudition patiente, des vues droites, des aperçus judicieux, et un style à la fois limpide et ferme.

Ce livre est fait pour tous; mais il doit s'adresser surtout à la jeunesse, à cette

partie de la génération qui mûrit pour de grandes destinées, et qui a besoin de quelque chose de pur, de solide, de virtuel à apprendre et à retenir.

On ne peut parler de Montaigne sans être involontairement amené à parler de Jean-Jacques Rousseau. Quand ce dernier écrivait : « *Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple; je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature, et cet homme ce sera moi.* » Il oubliait (volontaitement peut-être) cet autre livre immortel qui fut l'ancêtre du sien, et qu'il a trop feuilleté, trop imité pour ne pas lui devoir au moins un souvenir.

Les *Essais* de Michel Montaigne sont de véritables confessions, studieuses et naïves, pleines de science et pleines de franchise, savantes sans pédantisme et franches sans brutalité.

Je sais bien que Montaigne cause et que Rousseau raconte, mais sous la bonhomie malicieuse du premier, comme sous l'humilité quelque peu orgueilleuse du second, je retrouve dans l'un et dans l'autre l'homme, le penseur qui veut se connaître lui-même, le physiologiste qui se tâte et s'analyse, *intus et in cute*. Seulement il suffit à Montaigne de poser la main sur sa poitrine, tandis que Rousseau a besoin de plonger et de retourner le scalpel dans la sienne; le premier se laisse voir et le second se montre.

Montaigne est du nombre de ces moralistes qui ne choquent rien et ne touchent à rien en passant, qui vont droit devant eux, génies indépendants dont rien n'altère la sérénité, qui sourient à toute chose, mais n'en rient jamais, et qui traversent gravement les époques tumultueuses, en laissant tomber à chaque pas, de leurs deux mains pendantes, des semences fécondes que la terre reçoit en dépôt pour les générations futures.

Il n'y a pas d'homme qui ait plus ensemencé l'avenir que Montaigne, et il n'y en a pas qui ait fait dans son temps et autour de lui moins de bruit et moins d'éclat. A côté des gesticulations et des incartades de Rabelais, Montaigne, ce rêveur de *bonne foi*, qui goûte peu les dangereux plaisirs de la satire, oublie doucement les orages de son époque dans ses errements pleins de charme, dans ses promenades à travers sa pensée, lorsqu'il va *écorniflant par-ci par-là les livres, les sentences, mais non pour les garder*, car, il l'avoue lui-même, *il n'a pas de gardoire;* ou bien quand il quitte la plume pour prendre la bêche, voulant *que la mort le trouve plantant des choux, nonchalant d'elle, et encore plus de son jardin imparfait.*

L'esprit de Montaigne, c'est, pour ainsi dire, le regard net, profond et calme de Molière, passant à travers l'œil distrait et insoucieux de La Fontaine.

Rousseau, le fils le plus digne d'être légitimé par l'auteur des *Essais*, Rousseau, ce génie étrange à la fierté bilieuse, cet homme plein de contrastes; tour à tour, ainsi qu'il le déclare, généreux et méprisable, sublime et vil; ce républicain superbe qui retombe parfois dans l'humilité du laquais; ce tendre ami de madame d'Houdetot, qui eut la faiblesse d'immortaliser sa servante

par son union avec elle; ce grand homme inégal, duquel on pourrait dire qu'il avait trop d'âme et pas assez de cœur, Rousseau ne sut jamais garder en face des rivalités et des haines de son temps, cette impassibilité magistrale, ce silence des demi-dieux qui fait l'atmosphère limpide autour des grands fronts. Comme un clavier vibrant toujours, il offrait des sens irrités à toutes ses perceptions. Exagéré jusque dans la moindre de ses peines, paradoxal jusque dans sa sensibilité, il se crut un jour au ban de l'univers, et il écrivit ses confessions avec cette âpre vivacité qui se heurte parfois au cynisme. La mélancolie du pauvre Jean-Jacques s'aigrissait facilement; aussi, dans ses aveux, ouvre-t-il moins son cœur qu'il ne le déchire, et toutes les fois que ses pages ne sont pas des idylles, elles tournent visiblement au pamphlet. Voltaire, en parlant de son existence tourmentée, disait : *ma vie est un combat!* Rousseau fit de la sienne une longue plaidoirie. Il n'avait pas, en coudoyant la foule, ce nonchaloir, cette allure indifférente et quelque peu dédaigneuse du gentilhomme périgourdin; mais il avait comme lui, et aurait là au besoin son amnistie, ce sens intime, cette double vue, ce diagnostic auquel on a recours dans les crises de la vie morale.

Il y aurait une étude curieuse à faire; ce serait d'extraire de Rousseau tout ce qui vient de Montaigne, de restituer à l'auteur des *Essais* tout ce que l'auteur d'*Émile* lui a emprunté; mais ce n'est ni le lieu, ni le moment de nous livrer à cette analyse. Il nous aura suffi de rappeler que l'élève de madame de Warens appartient à cette famille des contemplateurs de l'âme, des écouteurs aux portes du cœur humain, des paraphraseurs de la conscience, dont Montaigne est l'illustre aïeul. Seulement, Jean-Jacques n'eût pas parmi tous ses courages, celui de se reconnaître envers Montaigne débiteur de l'érudition qu'il lui avait empruntée, ne tenant pas compte en cela de la *bonne foy* de son maître qui avouait sans façon les écorniflures faites par lui et qui disait : *Je veulx qu'on donne une nazarde à Plutarque sur mon nez, et qu'on s'échaulde à injurier Senèque en moi!*

Rousseau se garde bien de faire de même et de *musser sa faiblesse sous les grands crédits* de Montaigne. Pour toutes les questions où il met le pied dans le pas de son devancier, il efface la première empreinte sous la sienne, et marche intrépidement, mais toujours ingrat envers le père de ses pensées; après tout, cette ingratitude est peut-être dans les lois du génie, qui donne mais ne rend pas.

J'écris mon livre à peu d'hommes et à peu d'années, a dit Montaigne. Prédiction mensongère; tout le monde peut se regarder dans les *Essais*, et s'y reconnaître, et le temps n'entamera pas sitôt cette glace solide! *Je l'ai voué à la commodité particulière de mes parents et amis*, ajoute-t-il encore, *à ce que m'ayant perdu, ils puissent retrouver quelques traits de mes conditions et humeurs, et par ce moyen, ils nourrissent plus entière et plus vive la cognaissance qu'ils ont eue de moi.*

Rousseau qui n'a pas imité Montaigne dans cette modestie réelle ou feinte,

semble y avoir perdu ; il ne songe guère à ses amis, et en aucune façon à ses parents. Il n'a pas rassemblé les souvenirs de sa triste vie pour en faire un pieux hommage à Thérèse Levasseur. *S'il dévoile ainsi les misères et les indignités, s'il convoque en même temps l'innombrable foule de ses semblables au trône de l'Eternel*, c'est pour jeter ce défi : *Que chacun découvre à son tour son cœur avec la même sincérité, et qu'un seul dise, s'il l'ose, je fus meilleur que cet homme-là !*

Montaigne est aussi franc que Rousseau sans être aussi vain. *Mes défauts*, dit-il, *s'y liront au vif, mes imperfections et ma forme naïve. Que si j'eusse été parmi ces nations qu'on dit vivre encore sous la douce liberté des premières lois de nature, je t'assure* (*lecteur*), *que je m'y fusse très-volontiers peint tout entier et tout nu.*

Il y a là un mot qui est tout Montaigne. Il se fût *volontiers* dévoilé, comme il eût fait *volontiers* autre chose. Esprit calme et facile, il touchait volontiers à tous les systèmes et n'en adoptait exclusivement aucun. Sans entêtement et sans orgueil, il avait une courtoisie charmante qui maniait avec précaution les opinions sans les heurter. L'épiderme du gentilhomme recouvrait en lui les pulpes, si facilement irritables, de l'écrivain.

Le citoyen de Genève, au contraire, a une franchise bourrue qui s'accommode mal de ces complaisances; il rudoie et est souvent rudoyé. Or, malgré l'opiniâtre sincérité avec laquelle Rousseau s'expose aux regards, on peut, à peine, après l'avoir cependant médité, se faire une opinion nette et précise de ce caractère bizarre et multiple, tandis que Montaigne n'a pas besoin de se laisser voir longtemps.

Toutefois les *Essais* nous révèlent à nous-mêmes, aux uns et aux autres, notre propre conscience, plus encore qu'ils ne révèlent Montaigne. C'est le livre d'un homme auquel rien d'humain n'a été étranger. Rousseau s'est peint, nous venons de dire jusqu'à quel degré; mais il n'a pas peint ses semblables ; et quand sur la foi de ses prétentions, nous nous cherchons dans ses pages éloquentes, nous ne nous trouvons pas et ne rencontrons jamais que lui.

On a comparé Montaigne à Voltaire, et la comparaison était juste en plus d'un point. C'était de part et d'autre la même imagination, la même multiplicité de souvenirs, le même enthousiasme pour l'humanité, mais la même raillerie pour les hommes. Seulement le rire de Voltaire est impitoyable, et celui de Montaigne s'adoucit aisément. On pourrait également, et c'est là un des caractères frappants de ces génies primordiaux, comparer l'auteur des *Essais* à Molière, dont il a le coup d'œil profond et incisif; à Labruyère qui a imité son style; à Lafontaine, dont la bonhomie narquoise est à la hauteur de sa naïveté; à Pascal, enfin, son irréconciliable ennemi, cet austère illuminé qui le foudroyait sans dédaigner de le copier. Certes à côté de tous ces grands noms, Montaigne est à l'aise; il a avec chacun d'eux en particulier des affinités incontestables, et il les résume tous. Privilége qui n'offense en rien leur gloire et dont il ne jouit peut-être que parce qu'il les a précédés. C'est au

sommet de la liste, que Montaigne rayonne de la gloire la plus pure et la plus durable. Son style nerveux et charmant a vieilli; bien des gens ont besoin de commentaires pour le lire; mais tandis qu'on s'attaque à ses phrases et qu'on les étudie, le sens perce tout à coup avec la soudaineté de la raison la plus vraie, et pénètre l'âme en l'enivrant, comme un parfum qui s'échapperait d'une urne sur laquelle on chercherait à déchiffrer des hiéroglyphes.

M. Etienne Catalan a donc déjà recueilli par lui-même la plus douce récompense de son travail. Le disciple qui a vécu si longtemps dans l'intimité du maître, s'est amassé un trésor assez considérable de joies pures, de plaisirs réels, pour exiger moins du public. Mais la critique doit venir en aide à cette modestie égoïste. Le livre dont nous avons parlé, n'est pas seulement le souvenir d'un lecteur fervent et assidu de Montaigne; c'est pour ceux qui ne sauraient lire ce dernier, un guide, un sommaire précieux. A ce titre là, nous le réclamons pour toutes les bibliothèques populaires, et nous demandons la reconnaissance des érudits de bonne foi, sous le patronage desquels M. Etienne Catalan s'et placé dans son introduction.

LOUIS ULBACH.

Statistique monumentale du Calvados, *par* M. de CAUMONT.
(2 vol. in-8°; Paris, Deroche.)

Le nom de M. de Caumont est aujourd'hui populaire : la classification chronologique des monuments du moyen âge, d'après des caractères distinctifs, suffisait pour le rendre célèbre. Après avoir tracé le précepte, ce savant donne aujourd'hui l'exemple. En 1836, il a publié le premier volume de la *Statistique monumentale du Calvados*, annoncée depuis 1826, et le deuxième volume a paru vers la fin de 1850. L'ordre le plus naturel, celui qu'il a dû suivre forcément dans ses explorations, l'ordre topographique, a paru aussi le plus convenable pour le livre. M. de Caumont fait donc parcourir à son lecteur, comme il a lui-même parcouru, toutes les communes du département, groupées par arrondissement et par canton. Un résumé mettra plus tard en saillie les faits les plus importants notés dans ces diverses pérégrinations artistiques; des tables faciliteront les recherches et serviront aussi sans doute à classer les monuments par nature de destination, religieux, civils et militaires, puis par ordre de dates.

Les deux volumes publiés contiennent la description des monuments de treize cantons sur trente-sept qu'embrasse tout le département. Il est dès lors à présumer que l'auteur ne pourra se renfermer dans le nombre annoncé de quatre volumes. Nous espérons bien qu'il n'hésitera pas à dépasser les limites prévues, plutôt que d'écourter son œuvre, car des travaux de ce genre ne s'accomplissen qu'à de longs intervalles.

La description des monuments est faite (comme on devait du reste s'y attendre) on peut dire magistralement. Après une reconnaissance générale, l'auteur fait ressortir les caractères saillants et les plus importants; de nombreux dessins sur bois aident à l'intelligence du monument et des observations dont il est le sujet. Très-souvent l'auteur a cherché à éclairer l'archéologie par l'histoire, qui en est en effet le flambeau. Cependant, nous croyons que des explorations plus suivies dans les archives du Calvados eussent souvent permis de jeter un nouveau jour sur la date des monuments, et surtout de donner plus d'attrait aux descriptions en y mêlant des noms propres. C'est surtout par les documents anciens que nous aimons à faire connaissance avec un monument. Si un titre se tait souvent sur des points auxquels la science moderne attache une certaine importance, il en révèle quelquefois d'inattendus et de précieux par la couleur contemporaine; la critique vient ensuite interpréter, préciser, compléter. Cette observation s'applique surtout aux monuments de Caen et aux anciennes abbayes du département; il nous semble que là, M. de Caumont a trop fait acte d'abnégation en faveur des travaux de ses devanciers MM. de la Rue, Bordeaux, Bouet, etc.

Nous avons aussi une observation à faire sur l'exécution typographique de l'œuvre. La description d'une œuvre d'art doit être elle-même, autant que possible, une œuvre d'art. Le format in-4° nous eût paru préférable à l'in-8° ordinaire pour un travail de ce genre, surtout lorsque les dessins sont de même format. Il est des monuments pour lesquels l'in-4° est déjà une dimension bien réduite. En adoptant ce format, on n'eût pas été obligé de plier certains dessins gravés. Nous aimons mieux les gravures tirées à part que celles mêlées au texte, dont l'impression sur le revers se fait toujours sentir d'une manière fâcheuse. Enfin, toutes les fois qu'on ne doit pas déployer un grand luxe, un grand fini de dessin, nous aimons mieux la froide correction du dessin géométral que l'effet d'une représentation qui n'atteint pas à toute la perfection possible. Il ne s'agit pas de flatter un œil inexpérimenté; c'est à un public érudit qu'on s'adresse, et pour celui-là, la sévérité et la précision seront toujours les premiers mérites.

Mais nous oublions qu'il s'agit d'un ouvrage étendu, enrichi d'un très-grand nombre de dessins, c'est-à-dire qui a dû entraîner une dépense très-considérable, et qui sera probablement d'autant moins couverte par le prix de la vente, quels que soient d'ailleurs le mérite de l'œuvre et le nom de l'auteur, qu'un assez grand nombre d'exemplaires sont adressés à titre d'hommage. En présence de cet amour pour l'art et la science, poussés jusqu'au désintéressement, quelle critique si sévère qu'elle fût, ne serait désarmée et ne céderait la place à un sentiment élogieux pour un si noble emploi de sa fortune! Ce trait ne serait certainement pas le seul à enregistrer, si on voulait interroger la vie scientifique de M. de Caumont. Mais le livre dont nous parlons n'a pas besoin d'indulgence pour être loué. La France du moyen âge serait bientôt parfaitement connue si chaque département était doté d'un travail sem-

blable. C'est aux sociétés savantes, secondées par les finances départementales et municipales, qu'il appartient de remplir partout la tâche accomplie par un seul dans le Calvados.

L. LAMOTHE.

Du choléra-morbus en 1845, 1846 et 1847, etc., *par* le Dr VEROLLOT. (Constantinople, 1849.)

Le choléra a remplacé de nos jours la peste; comme cette dernière, le choléra aujourd'hui est *un mal qui répand la terreur*. Le nom seul suffit pour rappeler à l'esprit les chagrins, les angoisses par lesquels on a passé. Aussi est-ce un sujet qu'on n'aborde qu'avec hésitation en dehors de la presse médicale. Et cependant tout ce qui touche à l'histoire de l'homme inspire tant d'intérêt que la curiosité l'emporte le plus souvent sur une répulsion toute naturelle. Cette curiosité, que la presse a la mission de satisfaire et d'exciter sans cesse, nous servira d'excuse pour l'analyse rapide que nous allons offrir de l'ouvrage du docteur Verollot. L'auteur est un de ces missionnaires qui, en portant au loin la science de la France, portent en même temps son nom et font bénir les bienfaits de sa civilisation, si éminemment humanitaire.

En présence de toutes les calamités qui n'ont cessé de se produire sur la terre et qui ont seulement changé de forme et de nom, qui se sont appelées peste, lèpre autrefois, qui s'appellent choléra de nos jours, faut-il admettre la désolante hypothèse que ces fléaux, inhérents à l'espèce humaine, sont nés, et doivent mourir seulement avec elle? Pour nous cette question, que l'auteur soulève en commençant sans oser la résoudre, est un blasphème contre Dieu et contre la création. Les maux de l'humanité, ne cessons de le proclamer bien haut avec la vérité, sont les fruits nécessaires de l'ignorance, de la barbarie et de la misère. Ces dernières conditions, qui diminuent chaque jour, sont les seules causes des perturbations dans le monde physique aussi bien que dans le monde moral; ce sont elles qui produisent révolutions, batailles, peste, choléra, etc.

Voyez plutôt le point de départ des grands fléaux épidémiques : la peste, la fièvre jaune, le choléra. Tous les trois naissent sous l'influence de conditions analogues, dans des pays bas, marécageux, sous un soleil brûlant qui active la décomposition des détritus de tout genre, apportés par les eaux ou abandonnés par l'incurie et la misère des habitants. C'est en Egypte, au milieu des branches du Nil, que la peste concentre ses ravages. C'est à l'embouchure basse et marécageuse du Mississipi que la fièvre jaune acquiert le plus de violence, ou bien encore dans la Guyane, près de Cayenne, de si triste renommée. Enfin le choléra, qui deux fois depuis dix-huit ans a fait le tour du

monde, est parti des bouches du Gange, et est resté concentré pendant des siècles dans ce pays, l'un des plus insalubres du monde. Ne ressort-il pas de ce rapprochement un fait général qui domine l'étude de ces grandes calamités qu'on doit s'efforcer de bien connaître? Aussi ce n'était pas en Pologne, en Russie et en Turquie qu'il fallait envoyer des médecins, comme l'a fait le gouvernement français en 1832 et en 1849, pour observer le choléra; dans ces pays, comme en France, comme en Europe, le choléra était un oiseau de passage. On devait aller étudier le foyer du mal et chercher ainsi à en étouffer les germes. C'est la marche que dans ces dernières années on s'est décidé à suivre pour la peste; et, si l'occasion et l'espace nous le permettaient, nous pourrions montrer les avantages qu'on a retiré de cette raisonnable réforme.

Loin de nous cependant l'idée que toute autre étude soit infructueuse. Le choléra, comme toutes les autres affections humaines, doit être observé sous toutes ses faces, dans toutes ses manifestations. Et à ce titre, l'ouvrage de M. Verollot a la plus grande importance. L'auteur a suivi pas à pas la marche du choléra dans tout l'Orient à l'époque de ses deux apparitions. Sa description fait jaillir cette grande vérité, que le mal est généralement plus grand là où il y a plus de misère et d'insalubrité. Quelques faits vont nous le démontrer.

Au commencement de 1847, c'est dans les vallées inférieures du Daghistan et du Chirwan, au milieu des marais insalubres qui bordent de ce côté la mer Caspienne, contrée féconde en fièvres intermittentes graves, qu'on voit reparaître le choléra, assoupi par les froids de l'hiver.

Si l'accumulation d'un grand nombre d'êtres humains dans le même lieu est une condition de maladie et de mort, la dissémination des habitants d'une ville concourt puissamment à éteindre les maladies épidémiques. C'est ainsi que le choléra a exercé peu de ravages parmi les Cosaques dont quelques tribus se sont complétement préservées de ses effets en changeant de résidence. Déjà, en 1832, à Vienne, l'administration, en distribuant dans les appartements vacants une partie de la population pauvre, avait obtenu une diminution considérable et immédiate dans le chiffre de la mortalité.

Enfin, à l'appui de l'heureuse influence de bonnes habitudes hygiéniques, nous signalerons la petite ville de Sarepta. Peuplée de mille habitants, réunis en une communauté religieuse, sobre, laborieuse et aisée, elle a dû à la vie régulière et facile de sa population d'échapper au choléra qui ravageait tous les pays voisins avec lesquels elle était restée cependant en communication.

Nous voudrions suivre l'auteur dans ces recherches si neuves et si intéressantes sur la population de Constantinople; mais nous ne pouvons que le féliciter sur un travail qui servira à la médecine et à l'économie politique. Nous nous bornerons seulement, en terminant, à rappeler que M. Verollot a placé la cause du choléra dans la production d'animalcules habitant des lieux bas et humides. Sans vouloir précisément combattre cette opinion, qui n'est pré-

sentée d'ailleurs que comme une hypothèse, nous ferons remarquer que plusieurs savants distingués ont découvert, dans l'air des pays les plus insalubres de l'Amérique et de l'Orient, des traces de substances végétales. Ne serait-ce pas à l'intoxication causée par ces détritus impalpables qu'on pourrait rapporter le développement du choléra, que l'auteur reconnaît lui-même avoir beaucoup d'analogie, dans ses symptômes, avec l'empoisonnement par la vératrine, principe végétal ?

Dr Ch. Bernard.

Notions les plus essentielles sur l'emploi des contre-poisons, *par le* Dr L. Taillefer.

Il existe de nombreux, de bons livres sur les empoisonnements; bien des traités dogmatiques sur la toxicologie ont été écrits. Les symptômes que produisent les différents poisons, les lésions auxquelles ils donnent lieu, le traitement le plus convenable à leur opposer, tout dans ces ouvrages se trouve exposé, étudié avec cette élévation et cette exactitude qui sont la gloire de la médecine française.

Mais le poison est un ennemi terrible, qui pénètre dans le corps par toutes les voies et fait circuler la mort dans tous les organes, si la nature n'est assez forte pour s'en débarrasser promptement ou si l'art ne parvient à en neutraliser les funestes effets. Le médecin doit donc agir vite et avec énergie. Il n'a pas comme dans la plupart des maladies, comme dans beaucoup d'accidents, le temps de réfléchir. L'ennemi est là, et s'il n'est terrassé tout d'abord, il se rira bientôt de tous les efforts combinés de l'art et de la nature.

Le Dr Taillefer, dans un résumé clair et concis, a indiqué les moyens les plus simples de combattre les premiers accidents des principales espèces d'empoisonnements, accidents qui, encore une fois, ne permettent pas toujours d'attendre l'arrivée du médecin. C'est donc un véritable service que M. Taillefer vient de rendre et dont on doit lui savoir d'autant plus de gré, que ces petits traités populaires rapportent d'ordinaire peu de gloire à leurs auteurs.

Dr Ch. Bernard.

Catéchisme d'hygiène à l'usage des enfants, *par les* Drs Pilat *et* Gosselet *de Lille.*

Nous féliciterons également ces deux médecins d'une ville où la misère et l'ignorance font tant de victimes, d'avoir cherché à combattre des erreurs et des préjugés si préjudiciables aux classes populaires.

La nature de cette Revue nous empêche d'entrer dans les développements

que comporterait l'analyse de cet ouvrage. Nous avons dû le signaler ; car nous le croyons destiné à rendre de grands services aux ouvriers qui commettent souvent des imprudences et des excès par ignorance de leurs véritables effets.

Dr Ch. Bernard.

CIRQUE. — (Champs-Elysées). Haute école, équitation, scènes comiques. — 1 et 2 fr.

HIPPODROME. — Les mardis, jeudis, samedis et dimanches.—1 et 2 fr.

JARDIN MABILE. — Soirée musicale et dansante les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

CHATEAU DES FLEURS. — Fêtes et bals les lundis, mercredis, vendredis. Concerts tous les dimanches.

CHATEAU ROUGE. — Les jeudis, samedis et dimanches.

FOLIE-ASNIÈRES. — Le dimanche et le jeudi, grande fête.

Léopold Amail.

8 JUIN 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

8 Juin. — 15e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. MÉMORIAL DE 1848, (*Fragments*) par M. CARNOT, représentant du peuple.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

III. EXAMEN DU LIVRE DE M. VIDAL, SUR L'ORGANISATION DU CRÉDIT, par M. P. ENFANTIN.

IV. MON AMI BARILLON, par M. CLÉMENT CARAGUEL.

V. ANNALES DU COMMERCE EXTÉRIEUR, par M. LÉOPOLD AMAIL.

VI. CHRONIQUE THÉATRALE, par M. PAUL ROCHERY.

La **Politique nouvelle** publiera, dans ce trimestre, des travaux de Messieurs CARNOT, représentant du peuple; P. ENFANTIN; GEORGE SAND; EDGAR QUINET, représentant du peuple; LITTRÉ, membre de l'Institut; Eugène PELLETAN; Adolphe GUÉROULT; DUPONT-WHITE; André COCHUT; Jules SIMON, ancien constituant; Frédéric LACROIX, ancien préfet d'Alger; MARIE, ancien membre du Gouvernement provisoire; KOENIGSWARTER, membre correspondant de l'Institut; de la GUÉRONNIÈRE; Pierre BERNARD; Pascal DUPRAT, représentant du peuple; FARCONNET, représentant du peuple; Victor LEFRANC, représentant du peuple; Henri DIDIER, représentant du peuple; Geoffroy SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut; DECAISNE, membre de l'Institut; Emile BAUDEMENT, professeur de zootechnie à l'Institut agronomique de Versailles; GOUBAUX, directeur du collége Chaptal; Ernest LEGOUVÉ; BABAUD-LARIBIÈRE, ancien constituant; Emile OLLIVIER, ancien préfet; Louis JOURDAN; Dr YVAN, représentant du peuple; BLAISE (des Vosges); B. HAURÉAU, conservateur à la Bibliothèque nationale; Paul ROCHERY; Edmond de GINOUX; L. de WAILLY; DAMAS HINARD, bibliothécaire au Louvre; WEISS, professeur d'histoire au lycée Bonaparte; Clément CARAGUEL; Taxile DELORD; Eugène FAURE; Louis ULBACH; Jules de CHATILLON, etc.

(*Voir pour les titres des articles à la fin de la Revue.*)

MÉMORIAL DE 1848.

(FRAGMENTS.)

Monsieur AMAIL, rédacteur de la *Politique nouvelle.*

« Monsieur,

« Vous avez désiré pour votre *Revue* quelques fragments de mon *Mémorial de* 1848, et je vous les ai promis. En relisant ces tablettes, sur lesquelles j'ai consigné, presque soir par soir, les faits, les impressions, les jugements dont il m'importait de garder souvenir, j'ai vu souvent le fait, l'impression, le jugement de la veille rectifié ou effacé par celui du lendemain. C'est la condition d'un journal de ce genre, c'est le témoignage de sa sincérité. Mais aussi l'auteur s'expose, par une publication fragmentaire, à se voir attribuer des assertions ou des opinions dont on trouverait le redressement quelques pages plus loin, si l'on avait le recueil entier sous les yeux.

« Malgré cet inconvénient, esclave de ma promesse, je vous livre un fragment du *Mémorial :* il se rapporte aux événements du 24 Février; cependant plusieurs autres le précèdent, dans mon volume, par ordre de rédaction.

« Si ce volume voit un jour la lumière, les hommes de bonne foi, assistant par sa lecture aux préoccupations quotidiennes du gouvernement provisoire, reviendront, je l'espère, sur beaucoup de préventions qu'ils ont puisées dans des pamphlets calomnieux.

« Agréez, etc.

« CARNOT,
« Représentant du peuple. »

ÉCRIT DANS LES PREMIERS JOURS DE MARS 1848.

Je profite d'une soirée calme, la première qui me soit accordée depuis le 24 Février, pour récapituler à la hâte quelques souvenirs des événements.

L'orage grossissait à vue d'œil; mais il ne me paraissait pas si près

d'éclater. La facilité avec laquelle vient de s'écrouler le trône de Louis-Philippe prouve d'ailleurs qu'il ne s'appuyait que sur des intérêts. La foi seule sait jeter des fondations solides.

Je ne prévoyais pas une révolution imminente; peut-être même eussé-je préféré une réforme assez profonde pour affermir le sol sous nos pieds et servir de point d'appui à un progrès ultérieur. Jusqu'aux dernières journées j'ai cru cette solution possible. La campagne des Banquets avait engagé l'opposition dynastique dans une voie où elle ne pouvait plus reculer. Vaincue, elle eût été abandonnée par les hommes que l'ambition seule retenait dans ses rangs, et après cette épuration elle se serait établie fortement sur le terrain des principes; victorieuse, il eût fallu satisfaire une armée impatiente, dont les exigences ne se seraient arrêtées qu'au suffrage universel : alors la République gagnait sa partie sans révolution violente.

Toute la force morale était du côté des démocrates, personne n'en pouvait douter. La garde nationale de Paris, en majorité, sympathisait avec eux; nous le sentions, et nos adversaires aussi le sentaient, puisqu'ils refusaient de la mettre sous les armes. Le 22 février, vers cinq heures, je me rendis avec deux de mes collègues, MM. Vavin et Taillandier, chez le préfet de la Seine, pour l'inviter à faire rassembler la milice citoyenne. Il nous répondit avec un embarras mêlé de quelque amertume que cela ne dépendait pas de lui, et qu'il n'avait pas été consulté, lui, magistrat de Paris, sur les mesures qui intéressaient la tranquillité publique. Il paraît que tout se concertait au château en petit comité, avec le préfet de police et le commandant des gardes nationales de la Seine.

Dans la nuit cependant le tambour battit; la garde nationale se rassembla. Les faits ne tardèrent pas alors à témoigner que les défiances du gouvernement et nos espérances étaient également fondées.

Le 23, je sortis de bonne heure avec ma femme qui désirait voir la physionomie agitée de Paris ; elle m'accompagna du côté de la Chambre des députés où je me rendais. Arrivés à la rue Taranne, nous la trouvâmes occupée par la 10e légion de la garde nationale qui semblait très-émue. Un officier supérieur (on m'a dit depuis que c'était le colonel) s'étant approché à cheval, fut accueilli par une bordée de cris : *Vive la réforme! à bas les ministres!* Il rebroussa chemin tout décontenancé, fort heureux qu'on ne lui fît pas un plus mauvais parti.

L'attitude de la bourgeoisie me frappa; il me parut évident qu'elle ne s'opposerait point au mouvement populaire. Je dis à ma femme : il y a là des symptômes qui annoncent autre chose qu'une émeute.

Cependant la garde nationale pourrait encore amortir la révolution, en agissant par une simple pression sur les Tuileries. Il lui suffirait d'environner le château en criant ce qu'elle vient de crier ici : ou le roi céderait, ou nous verrions ce soir la régence de la duchesse d'Orléans. Mais l'irritation est trop grande pour que ce dénouement pacifique soit le plus probable.

Les députés de Paris résolurent d'adresser une interpellation au ministère sur l'absence de convocation de la garde nationale. Je fus désigné pour faire cette interpellation, et les termes en étaient déjà convenus entre nous ; mais, après réflexion, mes collègues pensèrent qu'elle serait mieux placée dans la bouche d'un opposant moins prononcé. Vavin porta donc la parole. M. Guizot, pour toute réponse, annonça que le ministère était dissous et que le roi avait chargé M. Molé d'en composer un nouveau. C'était le signal de la débâcle.

A cette nouvelle, des murmures de mécontentement éclatèrent parmi les plus ardents de la majorité : ils étaient indignés contre Louis-Philippe de le voir abandonner ceux qui s'étaient compromis pour lui, indignés des concessions que cette mesure semblait annoncer. Les mots d'ingratitude et de lâcheté retentirent assez haut dans l'Assemblée.

Pour nous, qui voyions dans cette faiblesse une première victoire obtenue par l'attitude énergique de la population, nous nous hâtâmes d'en profiter. Nous nous dispersâmes dans les quartiers de Paris déjà garnis de barricades, exhortant nos amis à rester sous les armes, afin d'imposer par la contrainte morale un ministère complétement réformiste, mais nous efforçant de calmer ceux qui voulaient en venir aux mains. Tel fut le langage que j'allai tenir dans la cour de la mairie du 6e arrondissement, où les gardes nationaux réunis m'avaient accueilli avec enthousiasme. Les illuminations du soir continuèrent ce mouvement ; si la Cour en eût compris la signification, si elle eût proclamé un changement total dans sa politique, peut-être aurait-elle encore pu éviter une catastrophe. Le lendemain matin il était trop tard.

Dans la soirée je sortis de chez moi pour me rendre chez M. Odilon Barrot, où je supposais qu'on devait être réuni. J'arrivai sur le boulevard par la rue de la Paix au moment où deux colonnes mouvantes semblaient se rencontrer ; l'une venait de faire illuminer la chancellerie et se dirigeait vers l'Hôtel des affaires étrangères, probablement pour continuer l'ironie ; la plus nombreuse suivait les boulevards en marchant du côté de la Madeleine. On criait, on chantait, on brandissait des torches et des lanternes de papier ; je ne vis point d'armes. Je traversai cette colonne avec assez de peine. Parvenu de l'autre

côté du boulevard, je rencontrai un de mes collègues, M. Marchant (du Nord), qui se rendait aussi chez M. Barrot.

Un bataillon de la garde nationale qui stationnait sur le boulevard nous barra le passage; nous descendîmes par un petit escalier dans la rue Basse-du-Rempart que nous suivîmes jusqu'à la rue de Sèze.

Chez M. Barrot, tout était incertitude et confusion. A peine m'y trouvais-je depuis un quart d'heure, que nous entendîmes une vive fusillade et de grands cris. Quelques témoins du fatal événement qui ensanglanta cette soirée vinrent en faire le récit, mais il était impossible encore d'en prévoir les conséquences. Vers onze heures ou minuit on se dispersa. En retournant chez moi, je passai devant la mairie du 10e arrondissement; des gardes nationaux y étaient groupés et dans un violent état d'exaspération; ils m'arrêtèrent et me questionnèrent sur la fusillade des boulevards dont la nouvelle leur était vaguement parvenue; et comme je la traitais de simple accident, de malentendu déplorable, ils m'apostrophèrent assez rudement; je fus obligé de décliner mon nom pour les convaincre qu'ils n'avaient pas affaire à un ami du gouvernement. L'un d'eux me demanda s'il était vrai que M. Guizot se fût réfugié à l'hôtel de la présidence de la Chambre des députés. Je venais précisément d'entendre dire cela chez M. Barrot; mais je me gardai bien de confirmer les soupçons de mon interlocuteur, car l'irritation où je le voyais me causait quelque inquiétude sur ce qu'il pourrait entreprendre. Il paraît, du reste, que ce bruit était mal fondé.

Dès le matin du 24, un assez grand nombre de députés s'étaient rendus au palais législatif; ils circulaient avec agitation dans les salles et dans les couloirs. Aussitôt qu'un membre de l'opposition apparaissait, on l'entourait, on le consultait avec anxiété sur les moyens de rétablir l'ordre; je fus abordé par des hommes qui ne m'avaient jamais adressé la parole. Les nouvelles qui survenaient, de minute en minute plus décisives, modifiaient le sens de nos réponses :

« Que Louis-Philippe se jette dans les bras des hommes les plus populaires. M. Barrot ne suffit déjà plus à la situation.

« Que le roi cède la place à une régence.

« A l'heure qu'il est, l'abdication et la régence ne pourraient plus désarmer les combattants. »

Voilà le langage que nous tenions à nos collègues éperdus.

Lorsque Ledru-Rollin prit sa place à gauche, son banc fut assiégé par des députés du centre qui le suppliaient d'employer son influence à faire cesser la lutte. « Non pas, leur dit-il, non pas jusqu'à ce que

le peuple ait obtenu toutes les satisfactions qu'il a droit de demander. »

Je fus appelé dans la salle des Pas-Perdus. Un aide de camp de l'un des princes (du duc de Nemours, je crois), venait me prier de réunir quelques-uns de mes collègues de l'extrême-gauche, porteurs des noms les plus aimés du peuple, et de me rendre avec eux aux Tuileries pour protéger la famille royale par notre présence. Pendant qu'il nous parlait, nous apprîmes l'abdication et la fuite de Louis-Philippe.

On annonça la prochaine arrivée de la duchesse d'Orléans et le projet de faire proclamer immédiatement sa régence. Je parcourus la foule très-animée qui environnait l'Assemblée et qui paraissait décidée à s'y opposer, et je demeurai convaincu que cette tentative allait rallumer la guerre civile. D'ailleurs nous était-il permis à nous, républicains, de laisser échapper une occasion qui pouvait assurer la victoire aux convictions de toute notre vie? J'engageai mon collègue Marie à monter à la tribune pour proposer la création d'un gouvernement provisoire. « On est accoutumé à vous écouter, lui dis-je, et la modération de votre langage donnera à la proposition elle-même un caractère qui la fera accepter. »

Je parlais encore à Marie lorsque la duchesse d'Orléans entra effectivement avec ses enfants, entourée de quelques fidèles qui la protégeaient. Elle fut accueillie avec le respect qu'on doit au malheur et l'intérêt que méritaient sa personne et sa position. En même temps que la duchesse, un certain nombre d'opposants avaient pénétré dans la salle.

Cependant la majorité de l'Assemblée aurait peut-être encore osé proclamer la régence, si elle se fût présentée en ce moment sous un autre patronage que celui de M. Dupin, dont les attachements dynastiques étaient trop connus. Quant à M. Barrot, lorsqu'il prit la parole, sa démarche et sa voix trahissaient la fatigue et le découragement; il avait l'air d'accomplir un devoir inutile et de marcher volontairement à sa perte. J'ignore si telle était sa pensée; mais c'était là ce que nous sentions, nous, profondément et péniblement. Marie avait parlé avant lui, et déjà l'idée d'un gouvernement provisoire était devenue celle de tout le monde. Crémieux, Ledru-Rollin, Lamartine s'exprimèrent dans le même sens, hautement appuyés par les légitimistes, Larochejacquelein et Berryer, qui se montraient triomphants et impatients du dénouement. Malgré la gravité des circonstances, on écoutait peu les orateurs : chacun se préoccupait évidemment du dehors et s'attendait à quelque incident nouveau.

A plusieurs reprises les portes de la salle s'étaient ouvertes; mais

la foule qu'elles avaient laissé entrer semblait attirée surtout par la curiosité. Un jeune homme s'était mis à califourchon sur la balustrade à côté de moi et me demandait les noms des orateurs, en disant qu'il n'avait jamais assisté à aucune séance de la Chambre. De tous côtés déjà on préparait des listes de candidature au gouvernement provisoire. Mon nom se trouva sur quelques-unes de ces listes; je m'efforçai de le faire effacer : je pensais qu'il fallait concentrer le pouvoir dans un petit nombre de mains, et trois personnes, cinq au besoin, me semblaient désignées d'avance. Cependant plus tard j'entendis mon nom parmi ceux qui furent lus à la tribune.

Tout à coup un flot populaire plus animé que les autres fit irruption dans la salle, en brandissant des armes. Deux drapeaux furent arborés sur la tribune et ombragèrent les orateurs. Au moment de cette invasion, mon collègue, M. de Tracy, placé derrière moi, dit de sa voix la plus calme : « Voilà qu'on vient nous donner notre congé. » Quelque réminiscence historique s'offrait sans doute à sa pensée.

La séance continua au milieu du tumulte. Lamartine était à la tribune lorsqu'une nouvelle invasion, hostile cette fois, vint rendre toute parole impossible. La duchesse d'Orléans fut entraînée par ses amis; les bancs du centre se dégarnirent complétement; à gauche même nous demeurâmes à peine une ciquantaine dans la salle. M. Sauzet, après avoir inutilement réclamé l'ordre et le silence, enfonça son chapeau jusque sur ses yeux, descendit le petit escalier de gauche et disparut. Le fauteuil resta un moment inoccupé. J'étais assis près de M. Dupont (de l'Eure); je l'invitai à y monter; il s'en défendit. J'aperçus dans l'hémicycle, au bas de la tribune, en costume de garde national, M. Arsène Meunier, instituteur, compatriote de M. Dupont. Je lui fis signe; nous prîmes chacun sous un bras l'illustre vieillard et nous le portâmes au fauteuil. Il ne refusait plus, car le poste était devenu dangereux. Cette prise de possession fut, à vrai dire, le premier acte révolutionnaire accompli dans le parlement.

La liste du gouvernement provisoire fut lue à la tribune et acclamée par la foule. Nous nous imaginions alors que tout était concentré dans l'enceinte parlementaire, que le sort de la révolution se décidait là seulement. Mais à la même heure un gouvernement provisoire était aussi proclamé dans les bureaux du *National* et de la *Réforme*. Les mêmes noms y figuraient heureusement, joints à ceux des rédacteurs de ces deux journaux, qui avaient bien mérité un pareil honneur par leur influence décisive sur le mouvement révolutionnaire.

Je quittai avec Marie le Palais législatif; nous nous dirigeâmes d'a-

bord vers le ministère de l'intérieur, afin d'y donner les ordres nécessaires pour l'envoi des nouvelles télégraphiques. La première personne que nous aperçûmes sur la place fut le maréchal Bugeaud qui la traversait comme nous. Nous feignîmes de ne pas le voir : c'eût été peut-être le signaler à quelque offense.

M. Odilon Barrot arrivait au ministère presque en même temps que nous. Il se jeta sur un canapé, succombant à la fatigue et à l'émotion. Nous l'entouràmes avec intérêt. Je fis un appel à son dévouement patriotique, et, encouragé par la sympathie évidente des assistants, je m'efforçai de le gagner à la cause qui venait de triompher. « Je vous remercie de ce témoignage d'estime, me dit-il, mais ce qui se fait aujourd'hui dépasse tous mes vœux, toutes mes prévisions. Je ne puis vous suivre; je ne serais pour vous qu'un obstacle. Laissez-moi rentrer dans l'obscurité. Si la France a besoin d'un soldat, vous me trouverez toujours prêt à combattre à vos côtés. »

Le temps pressait: nous partîmes pour l'Hôtel-de-Ville, accompagnés par les vœux de la foule qui remplissait la cour du ministère. En passant devant l'Institut, nous vîmes le corps de garde en flammes.

Arrivés au pont d'Arcole, il nous fallut descendre de voiture pour le traverser à pied. Un ouvrier blessé était porté sur un brancard par ses camarades : nous nous découvrîmes devant lui et les assistants nous imitèrent en silence.

Nos noms nous frayèrent un passage à travers la place de Grève encombrée de brancards, d'armes brisées, de chevaux morts; des pièces de canon, chargées, dit-on, à mitraille, étaient abandonnées au milieu de la foule.

Il fut plus difficile encore de franchir l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, où deux courants opposés se heurtaient confusément.

Parvenus cependant à la porte de la grande salle, nous reconnûmes Garnier-Pagès environné par une multitude compacte qui venait de le saluer maire de Paris et qui menaçait de l'étouffer dans ses embrassements. Nous le délivrâmes d'un véritable danger, car c'en était un pour sa faiblesse physique.

Il paraît que cette réunion tumultueuse avait déjà proclamé l'abolition de la peine de mort. Le peuple a toujours l'initiative des pensées généreuses. Nous n'avons été que l'écho de sa voix.

Quelques membres du gouvernement et les personnes qui s'offraient à leur servir de secrétaires parvinrent à s'établir dans une petite pièce, assez embarrassés pour s'y fournir de plumes et de papier. Chacun se mit à rédiger des ordres et des instructions. Pendant toute l'après-

midi, le gouvernement se trouva séparé en plusieurs groupes privés de communications entre eux, de sorte qu'il fut expédié des ordres contradictoires ou faisant double emploi. Ainsi l'un des premiers soins fut d'envoyer des commissaires aux Postes et aux chemins de fer; Bethmont et Courtais, qui se trouvaient parmi nous, se chargèrent de ces missions; mais la même pensée était venue ailleurs, et Etienne Arago avait déjà pris possession de l'hôtel des Postes.

Plusieurs fois la salle où l'on délibérait fut envahie par une foule agitée, mais sans colère. Il y avait dans cette salle, sur une console je crois, un buste de Louis-Philippe. Au lieu de le briser, on se contenta de lui tourner la face du côté de la muraille.

Cependant ces interruptions perpétuelles, les cris et le bruit des armes rendaient impossible l'expédition des affaires. On fut obligé de reculer de chambre en chambre jusqu'à un dernier cabinet qui avait une sortie dérobée. C'est là que s'installa définitivement le gouvernement et qu'il tînt ses séances pendant quelques jours.

Les pouvoirs improvisés par une révolution sont toujours assiégés par une nuée de serviteurs officieux, empressés, parmi lesquels il est difficile de reconnaître les intrigants qui ne cherchent qu'à satisfaire leur vanité ou leurs intérêts. Il y en avait certainement de cette espèce parmi ceux qui entouraient le pouvoir de l'Hôtel-de-Ville; mais il y avait aussi, et en plus grand nombre, des jeunes gens dévoués et courageux, se disputant les postes périlleux, les missions difficiles, bravant la faim, la soif, les dangers, la fatigue; ceux-là ont disparu dès qu'ils ne se sont plus sentis nécessaires. Les élèves des écoles publiques ont été particulièrement admirables: il y a de l'avenir dans un pays qui produit une telle jeunesse.

C'est dans la soirée seulement que le gouvernement provisoire se réunit au complet. Chacun était arrivé avec le désordre de costume que justifiait la circonstance. Deux personnes seulement portaient l'uniforme de la garde nationale; c'étaient Louis Blanc et Flocon; ce dernier souillé de poussière et de sueur, harassé de fatigue, venait évidemment d'une barricade.

On songea à se constituer et à faire occuper les diverses administrations dépourvues de leurs chefs. Cela se fit très-irrégulièrement, mais avec une grande abnégation personnelle. La présidence du gouvernement appartenait si naturellement à Dupont (de l'Eure) que l'on ne prît pas même, s'il m'en souvient, la peine de le dire. Lorsqu'il fut question des affaires étrangères, le nom de Lamartine vint sur toutes les lèvres à la fois. La marine? on s'interrogeait. Je m'écriai :

« M. Arago y sera salué avec enthousiasme. » Arago fut nommé par acclamation. Je proposai M. Goudchaux pour les finances; il fut accepté sur le champ. D'autres choix furent faits de la même manière, sur une simple indication. On m'offrit le ministère de l'intérieur, je le refusai en disant : « M. de Lamartine aura sans doute à nommer des représentants du nouveau gouvernement à l'étranger. Je me réserve de lui demander une mission en Allemagne. J'ai longtemps habité ce pays, j'y suis connu; je crois que mon nom y sera accueilli avec quelque faveur. » Ledru-Rollin fut désigné pour le ministère de l'intérieur, où sa popularité le rend très-utile. Mais quand il s'agit de l'instruction publique, on revint à la charge sur moi. Il faut que vous acceptiez, me dit-on, et j'acceptai. Marie, Bethmont, Crémieux étaient déjà chargés des travaux publics, du commerce et de la justice. Les cultes formaient un annexe de ce dernier ministère. « Vous allez donc faire des évêques? Crémieux » lui dit l'un de nous. Les Français ont le mot pour rire dans les circonstances les plus graves. On rit en effet, et les cultes furent séparés de la justice pour être joints à l'instruction publique; c'est d'ailleurs leur place naturelle : le culte religieux sera toujours pour les peuples le plus puissant moyen d'éducation.

Le ministère de la guerre restait vacant. Le premier nom auquel on eût songé était naturellement celui du général Cavaignac, le frère de Godefroi. Mais il était en Afrique : on le nomma gouverneur de l'Algérie. Sur ces entrefaites arriva Lamoricière, couvert de boue, les habits déchirés et blessé aux deux poignets. Des coups de baïonnettes l'avaient ainsi accommodé dans la matinée, tandis qu'il s'efforçait de séparer les combattants; le soir il avait été maltraité dans un conflit de la rue et sérieusement menacé.

Le nom de Lamoricière n'était pas populaire à Paris; mais nous avions confiance dans son courage et dans sa loyauté. Le ministère de la guerre lui fut proposé. Guinard s'opposa très-vivement à ce choix. Lamoricière d'ailleurs déclina lui-même l'honneur qu'on voulait lui faire : « Je n'ai jamais servi qu'en Afrique, dit-il, je ne connais point le personnel de l'armée. L'homme qui vous convient en ce moment est le général Bedeau, qui depuis deux ans a fait le travail du personnel au ministère. S'il n'accepte point le portefeuille, ce qui est possible, ne vous privez point de ses services et donnez-lui le commandement des troupes de Paris. Quant à moi, j'ai grand besoin de me soigner et de me reposer. Dans quelques jours je serai à votre disposition. Envoyez-moi à l'armée, c'est là ma place. »

Ainsi que l'avait prévu Lamoricière, le général Bedeau refusa le ministère de la guerre. Tous deux, je pense, ont voulu éviter une responsabilité politique qui leur semblait trop délicate. Cependant ces deux hommes, si différents l'un de l'autre, m'ont séduit par leur vive intelligence et leur sentiment martial. J'avais vu autrefois Lamoricière quand il étudiait le Saint-Simonisme, je l'avais retrouvé à la Chambre des députés; mais c'était la première fois que je voyais Bedeau.

Le portefeuille de la guerre fut donné au vieux général Subervie, qui justifie ce choix par son dévoûment à ses fonctions et qui apporte à la jeune République les bonnes traditions de l'ancienne.

Je dois noter à cette occasion un propos de Lamartine qui prouve combien ses dernières études l'avaient pénétré du sentiment révolutionnaire. Pendant qu'on hésitait au sujet du portefeuille de la guerre, il s'approcha de moi et me dit : Prenez ce ministère; votre nom y fera des merveilles. — Il ne suffit pas d'un nom, lui dis-je, et je ne pourrais offrir que cela : cherchez un homme.

La soirée s'avançait. La foule qui encombrait la place et dont les mugissements s'élevaient d'instants en instants comme ceux de la tempête, attendait avec impatience que le nouveau gouvernement donnât signe de vie. Aucun dissentiment ne s'était prononcé dans ces premières heures où la nécessité de l'action unissait toutes les pensées. La proclamation du gouvernement provisoire, émanée de l'Hôtel-de-Ville et signée du maire de Paris, portait seulement ces mots : *Louis-Philippe n'est plus roi; la nation sera consultée*; et dans le même moment une autre proclamation émanée de la Préfecture de police, c'est-à-dire du foyer où s'était installée la démocratie la plus ardente, proclamation signée Caussidière et Sobrier, parlait *au nom du peuple souverain*, sans faire allusion à aucune forme de gouvernement. Il y avait si peu de concert entre ces deux manifestations qu'elles ne s'accordaient même pas sur les noms des chefs du pouvoir. La première indiquait les noms de Dupont (de l'Eure), Arago, Crémieux, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin et Marie; la seconde ceux d'Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon, Ledru-Rollin, Recurt, Marrast, et Albert, ouvrier mécanicien.

Cependant la prolongation de l'incertitude allait devenir un grand péril. Nous n'avions autour de nous aucunes forces. Un officier hardi, à la tête de quelques soldats, aurait pu nous disperser pendant notre marche vers l'Hôtel-de-Ville ou nous balayer d'un coup de main; mais alors la lutte eût recommencé plus vive que jamais et le triomphe eût

été cruellement ensanglanté; car la royauté de Louis-Philippe était morte sans résurrection possible; la régence de la duchesse d'Orléans, s'il est vrai que quelques membres du gouvernement provisoire y eussent songé d'abord, ne pouvait plus offrir aucune chance raisonnable; les cris de *Vive la République!* remplissaient déjà la rue et retentissaient dans les salles de l'Hôtel-de-Ville. La République, d'ailleurs, avait été le rêve de presque tous ces hommes que le mouvement insurrectionnel venait d'élever sur le pavois. Mais plus ils avaient gravé dans le cœur le respect de la souveraineté du peuple, mieux il leur était permis d'hésiter lorsqu'il s'agissait de prendre sur eux toute la responsabilité d'une résolution décisive. Entre ce respect du principe et le sentiment du salut public, les uns balançaient, les autres se divisaient.

M. de Lamartine, chargé de rédiger l'acte de naissance et de baptême du nouveau pouvoir, improvisa une proclamation dans laquelle le gouvernement républicain était positivement désigné. Quelques scrupules furent articulés sur l'usurpation de droits dont on pourrait accuser la dictature de l'Hôtel-de-Ville, et, à la suite d'une première discussion, ce qu'il y avait de plus significatif dans le projet de M. de Lamartine fut élagué. Louis Blanc et Flocon se levèrent alors pour demander une promulgation immédiate de la République; le premier surtout s'exprima dans des termes fort vifs, revenant plusieurs fois à la charge et ne craignant pas de laisser entrevoir dès le début une scission profonde dans le sein du parti victorieux. Dupont (de l'Eure), Arago, Garnier-Pagès refusaient de prendre un engagement aussi formel. Il y eut même un instant où M. Arago se leva et parut prêt à sortir. Une tension pénible régnait parmi les assistants. Crémieux s'agitait, allant de l'un à l'autre et portant des termes d'accommodement; Marrast, solitairement assis sur une chaise près de la fenêtre, demeurait silencieux; son attitude et son visage soucieux me frappèrent; je le provoquai plusieurs fois à sortir de ce mutisme : soit fatigue excessive, soit inquiétude du lendemain, il ne répondit que par monosyllabes. Ledru-Rollin prit la parole pour appuyer Flocon et Louis Blanc, près desquels il était assis sur un canapé. Il le fit en effet, mais dans un esprit de conciliation et d'un ton beaucoup moins absolu; le sentiment de la victoire l'avait calmé et la responsabilité du pouvoir pesait déjà sur sa pensée.

Enfin, après un long débat, pendant lequel la balance pencha successivement de l'un et de l'autre côté, une rédaction intermédiaire fut adoptée de guerre lasse et d'urgence. Elle ne satisfaisait pleine-

ment personne ; cependant elle était conforme à la raison et au droit, et le fait a prouvé qu'elle était sage, puisque le peuple l'accueillit avec joie et qu'aucune protestation contraire ne vint allumer la guerre civile (1).

(1) Je possède le premier brouillon autographe de cette pièce ; il est écrit par M. de Lamartine sur une des feuilles de papier à tête trouvées à l'Hôtel-de-Ville, et portant ces mots : *Préfecture du département de la Seine*. Des taches d'encre le couvrent, et il présente, dans ses ratures et ses surcharges, la preuve des oscillations successives que j'ai racontées. Je vais reproduire ici textuellement, en soulignant les passages raturés, ce document historique dont il existe plusieurs versions tracées par d'autres mains que celles de M. de Lamartine. Leurs variantes proviennent, sans doute, de ce que l'auteur dictait tout haut en composant et corrigeant son manuscrit.

Proclamation du gouvernement provisoire au peuple français.

« Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

« Le sang du peuple a coulé comme en Juillet ; mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

« Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence de la voix du peuple et des députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie.

« Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand le sang coule, quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le péril et dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire *et républicain*, proclamé par le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

« Français ! donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France. Préparez-vous par l'ordre et par la confiance en vous-mêmes aux institutions fortes que vous êtes appelés à vous donner.

« *Le gouvernement provisoire déclare que*

la République
la forme républicaine } *est adoptée provisoirement par le peuple de Paris et par lui ; mais que* ni le peuple de Paris ni le gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens consultés *en assemblées primaires* sur la forme définitive de leur gouvernement.

« L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent.

« Le gouvernement de la nation par elle-même.

« La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes.

« Le peuple pour devise et pour mot d'ordre.

Nous étions presque tous à jeun depuis le matin. On apporta quelques pains, un peu de charcuterie et de viande froide. Les verres et les couteaux manquaient. Chacun se servit comme il put et mangea debout, sans que le travail et la délibération cessassent un moment. Je partageai un morceau de pain avec Ledru-Rollin : c'était un témoignage tacite de l'oubli dans lequel nous voulions jeter nos anciens dissentiments. Flocon, qui m'avait souvent attaqué dans la *Réforme*, traversa la foule pour venir m'embrasser avec une véritable cordialité. Toutes les âmes s'épanouissaient au sentiment de la réconciliation et de la fraternité.

Au milieu de nos préoccupations, bien des actes touchants passèrent inaperçus.

Une femme d'ouvrier s'était attachée au vénérable Dupont (de l'Eure) ; elle ne le quittait pas, le soutenant dans sa marche, portant son chapeau et son paletot, lui préparant un siége et lui prodiguant les attentions et les soins que réclamait son âge.

De temps en temps des hommes et des enfants en haillons apportaient des objets de prix pour qu'on les mît en sûreté ; c'est ainsi que les richesses des Tuileries ont été sauvées en partie.

Jean Reynaud arriva en costume de garde national. Il fut du très-petit nombre des personnes étrangères au nouveau gouvernement qui purent assister aux scènes de la soirée. Son apparition me causa beaucoup de joie, je craignais que la philosophie ne l'eût rendu un peu trop indifférent à la politique ; à plusieurs reprises j'avais essayé de l'attirer dans la vie parlementaire, en lui proposant l'appui de nos

« Voilà le gouvernement que la France se doit à elle-même, et que nos efforts vont tendre à lui assurer.

« L'ère du peuple s'est ouverte le 24 février 1848. »

—

Cette pièce ne porte que les signatures de MM. Crémieux, Lamartine et Marie.

Les passages soulignés furent remplacés par celui-ci :

« Le gouvernement provisoire veut la *République*, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. »

Et toutes les signatures furent apposées.

Un résumé en quelques lignes fut sur-le-champ jeté par les fenêtres et affiché. Je ne l'ai connu que plus tard. Il contenait ces mots :

« Citoyens, le gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel de la France est le gouvernement républicain, et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier par son vote la résolution du gouvernement provisoire et du peuple de Paris. »

comités électoraux. S'il ne s'était pas constamment refusé à mes avances, sa place serait probablement faite aujourd'hui parmi nos hommes d'Etat. Reynaud approuva mon entrée au ministère de l'instruction publique. « Si j'avais eu un choix à faire pour vous, me dit-il, je ne vous aurais pas proposé autre chose. C'est là que vous pouvez rendre le plus de services et que nos idées trouveront le mieux leur application. » — « Eh bien, lui dis-je, venez m'aider à les appliquer. L'entreprise est assez grande pour exiger le concours de plusieurs et nous sommes certains de marcher d'accord, car nous avons un même sentiment et un même but. » Il fut convenu que nous appellerions quelques-uns de nos anciens amis, et en première ligne Charton. Nous nous séparâmes en nous donnant rendez-vous pour le lendemain matin au ministère.

Je ne quittai cependant pas l'Hôtel-de-Ville sans avoir organisé une protection sur nos richesses artistiques. Il fallait pour cela un homme qui exerçât quelque influence populaire. On me désigna, comme plein de zèle et de résolution, M. Dumoulin, ancien officier de l'Empire, qui avait figuré dans le mouvement de la journée. Je le nommai, fort irrégulièrement sans doute, gouverneur du palais du Louvre, en lui adjoignant, pour ce qui regardait les collections, M. Félix Bouvier.

Je rentrai chez moi vers le milieu de la nuit. Paris était calme, gardé seulement par quelques sentinelles volontaires. Les réverbères étaient brisés ou éteints; mais on avait posé sur les barricades des lampions qui permettaient de les franchir sans danger.

L'excellent ami Dutrône m'attendait chez moi. Il n'avait pas craint de quitter sa famille pour venir rassurer la mienne en lui portant des nouvelles. Ma femme était sortie dans la journée; elle n'avait vu du mouvement que ce qui se passait au faubourg Saint-Germain, mais elle connaissait vaguement les événements de l'Hôtel-de-Ville.

Lorsque je me rendis au ministère le lendemain matin, Dutrône m'y avait déjà précédé, redoutant quelque prise de possession révolutionnaire. La mienne fut aussi pacifique et aussi peu solennelle que possible : sauf l'émotion peinte sur quelques visages, on eût dit un simple changement de cabinet. J'ai lieu de penser que ce calme apparent n'existait pas dans l'âme de plusieurs employés; mais il me suffit de peu de paroles pour les rassurer.

J'arrive ici en effet avec l'intention de respecter tous les droits obtenus par le travail. Quand ce ne serait pas justice, ce serait un bon calcul. J'espère ainsi mériter la reconnaissance et le dévouement de mes collaborateurs, et profiter de l'expérience qu'ils ont acquise

par de longs services. Des hommes nouveaux auraient plus d'ardeur peut-être; mais, novice moi-même dans l'administration, je ne puis sans danger m'entourer de novices. J'ai à redouter, je le sais, la routine des bureaux ; elle m'inquiète peu : nous apportons, mes amis et moi, une assez grande somme d'idées nouvelles pour donner l'impulsion ; et la plupart des fonctionnaires publics se créent une telle habitude de la souplesse que je crains plutôt de voir faire trop docilement autour de moi le contraire de ce qu'on a fait jusqu'à présent. J'aimerais mieux trouver quelque résistance ; elle me donnerait à réfléchir et m'éclairerait sur les erreurs que je puis commettre.

Reynaud et Charton ne tardèrent point à arriver. J'installai ce dernier dans les fonctions de secrétaire-général. Nous nous mîmes sur le champ au travail pour expédier les affaires les plus urgentes. Notre premier soin fut la rédaction d'une circulaire aux recteurs de toutes les académies. Il importait de faire rentrer le calme dans les esprits ; nous y avons réussi : d'après les nouvelles que je reçois, aucune interruption n'a eu lieu dans le service ni dans les études.

Nos journées sont ainsi réglées : le matin je donne audience à quiconque se présente; puis je signe le travail de la veille. Reynaud et Charton arrivent : une idée est bientôt mise sur le chantier; elle devient l'objet d'une vive conversation qui l'éclaire et la mûrit; celui d'entre nous qui la saisit le mieux prend une plume et rédige, sans que la causerie cesse de marcher, en faisant parfois d'énormes enjambées, tant il est facile de supprimer les intermédiaires lorsqu'on puise ses inspirations dans un foyer commun ; qui nous écouterait alors aurait souvent peine à nous suivre.

La rédaction faite est lue, commentée, modifiée, souvent bouleversée, sans aucun murmure d'amour-propre. Nous nous entendons merveilleusement bien et le travail ainsi accompli devient un plaisir. Je vais assister aux conseils du gouvernement, aux scènes populaires de l'Hôtel-de-Ville, l'esprit aussi tranquille sur ce qui se passera au ministère que si je ne m'étais pas absenté un moment; je m'en arrache, si je peux, avant cinq heures, pour les expéditions d'urgence; j'y retourne le soir, et quand je rentre, souvent à une heure avancée, je trouve encore mes chers collaborateurs, empressés de savoir les nouvelles de la journée et de me dire ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour l'œuvre commune. Nous apprenons à nous aimer et à nous estimer de plus en plus.

CARNOT,
Représentant du peuple.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous avons à consigner un événement heureux pour la démocratie, et bien que chronologiquement il soit le dernier de la semaine, nous n'hésitons pas à le placer en tête de ce Bulletin. Cet événement, c'est la nomination de la commission spéciale à laquelle va être confié l'examen des propositions sur la révision. On était certain d'avance que ces propositions n'obtiendraient jamais la majorité constitutionnelle des trois quarts des voix; mais d'après la composition de la commission, il devient douteux qu'elles réunissent même la majorité relative de la moitié plus un des membres de l'Assemblée. En effet, dans les bureaux où six cents membres environ ont pris part aux scrutins, les voix se sont partagées de telle sorte, qu'il reste à peine quarante ou cinquante voix de majorité du côté des révisionistes, et encore ceux-ci se sont-ils divisés en deux camps bien tranchés et presque inconciliables. Dans la commission l'opposition est représentée par sept membres sur quinze, et sur les sept membres hostiles à la révision, les républicains en comptent quatre qui sont : MM. Cavaignac, Jules Favre, Charras et Charamaule. Il y a eu de nombreuses abstentions, surtout dans les rangs des légitimistes. En tenant compte de toutes ces données statistiques, est-il téméraire de supposer que le chiffre de la minorité ira se grossissant de tous ceux qui voulaient consulter les chances d'un premier scrutin avant de se prononcer.

Dès à présent le résultat dépasse les espérances des hommes qui avaient la foi la plus sincère dans la durée des institutions républicaines; car à la confiance dans le succès matériel qui était infaillible, s'ajoute aujourd'hui la certitude du succès moral par le grand nombre d'auxiliaires, presque inattendus, que la cause du maintien de la République vient de recruter soudainement dans les rangs des anciens partis royalistes. Mais ce résultat, nous le reconnaissons, a été singulièrement hâté, ce dénoûment si propice a été heureusement précipité par les événements du voyage de Dijon; il est le corollaire logique de ces événements.

L'art des ingénieurs, la sollicitude des magistrats de la Bourgogne, l'empressement des populations, et la nature elle-même qui semblait avoir choisi

ce jour pour l'inauguration de l'été, tout était disposé comme à souhait pour fêter magnifiquement l'ouverture de la section du chemin de fer de Paris à Marseille, comprise entre Tonnerre et Dijon. Cependant tout ce qui concerne, à proprement parler, la fête d'inauguration de ce chemin et le chemin lui-même, n'occupe qu'un rang bien secondaire dans les récits qu'en ont donnés les journaux. La grandeur de l'œuvre et la majesté de la création humaine se sont effacées devant la personnalité envahissante des prétendants et l'égoïste ambition des partis.

On avait bien dit que M. L.-N. Bonaparte prendrait prétexte du banquet de Dijon pour dresser une tribune napoléonnienne contre la tribune légitimiste de la rue de Rivoli. Il a malheureusement tenu parole à la destinée qu'il s'est faite. Il s'est servi du banquet de Dijon comme d'une tribune, le mot même est consigné dans son discours, mais d'une tribune au service exclusif de ses vues personnelles. C'était dans la salle du bal qu'on se transmettait les impressions encore toutes fraîches de l'auditoire, et comme on ne prévoyait pas alors la reculade et la rétractation du lendemain, les royalistes de toutes couleurs se montraient fortement tourmentés de ce qui pouvait s'ensuivre. On voyait en perspective un conflit entre les deux pouvoirs, et au bout une catastrophe. Aussi M. Dupin regagnait-il l'hôtel où il était descendu sans passer par le bal, de crainte sans doute d'avoir à faire une trop publique confidence de ce qu'il avait entendu; et M. le général Castellane ne parlait de rien moins que de la nécessité de retourner immédiatement au siége de son commandement.

Deux phrases surtout étaient citées comme les plus caractéristiques. Nous les reproduisons conformément à la version qui circulait dans la soirée à Dijon :

« Quand il a fallu faire de la compression, j'ai rencontré le concours le plus complet; mais quand j'ai voulu soulager les misères, donner une vaste impulsion aux travaux des chemins de fer, secourir les vieux soldats de l'empire, assurer l'avenir de la démocratie, je n'ai trouvé qu'indifférence et tiédeur.

« J'attends avec confiance les manifestations du pays, et si la France trouve qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, mon courage et mon épée ne lui feront pas défaut. »

L'épée n'était sans doute ici qu'une figure pour compléter cette métaphore de costume à laquelle se complaît la fantaisie militaire de M. L.-N. Bonaparte. Cependant il y avait là un appel manifeste au peuple pour qu'il se mît directement en rapport avec l'élu du 10 décembre, indépendamment des rouages et des formes consacrées par la Constitution, indépendamment surtout de ce que pourrait résoudre l'Assemblée actuelle relativement à la révision. Les parlementaires dénonçaient les deux phrases à tous les échos d'alentour comme renfermant à la fois une provocation factieuse envers le pays et une calomnie envers l'Assemblée. Nous avons compris à cet égard toutes les sus-

ceptibilités. Il est certain qu'à aucun titre il n'appartenait à M. L.-N. Bonaparte de traiter ainsi la représentation nationale à la face du pays. Car, dans ces échanges d'accusations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, ces accusations fussent-elles fondées, il y aurait toujours absence de dignité réciproque. Mais ici il y avait plus, il y avait partialité dans la justice distributive et méconnaissance de l'exacte vérité. Il est malheureusement trop vrai qu'on a été de feu pour la répression et de glace pour les améliorations; mais pour être juste, il faut reconnaître que la solidarité de cette double situation pèse également sur un côté et sur l'autre.

Dès le premier jour on a fait grand bruit des bonnes intentions de M. le président de la République; mais on cherche vainement les grandes propositions de bien public émanées de son initiative et dont la réalisation ait été paralysée seulement par le mauvais vouloir de l'Assemblée. On se souvient, au contraire, que beaucoup d'excellents projets ont été comme enterrés dans les cartons des commissions, soit parce que les ministres les regardaient comme inopportuns, soit même parce qu'après être sortis de l'initiative du gouvernement, ils rencontraient tout à coup chez quelques-uns de ses membres la plus ardente répulsion. C'est ce qui est arrivé notamment au sujet de la réforme hypothécaire, la plus importante des questions de haute législation dont l'Assemblée ait été saisie depuis trois ans. N'est-ce pas M. Rouher, ministre actuel de la justice, qui, relativement à l'hypothèque légale et occulte, a fait adopter un système contraire à ce qui avait été proposé par le gouvernement, approuvé par le conseil d'Etat et par la commission de l'Assemblée après plusieurs mois d'études? Dans un autre ordre de faits moins élevé, mais d'une gravité relative pourtant (la question des tarifs sur les sucres), n'a-t-on pas vu le nouveau ministre du commerce, M. Buffet, combattre et faire repousser le dégrèvement proposé par le précédent ministre, M. Dumas?

Pour le passé, nous n'aurions donc qu'à choisir si nous voulions multiplier les exemples; mais sans sortir de notre sujet, nous avons à invoquer un témoignage encore tout palpitant d'actualité, et ce témoignage c'est le discours même prononcé au banquet de Dijon. M. le président de la République avait été spécialement convié à inaugurer les admirables travaux d'art accumulés entre Tonnerre et Dijon. A chaque étape, en quelque sorte, on l'avait fait descendre de son wagon d'honneur pour contempler d'abord les deux beaux souterrains compris entre Tonnerre et Montbard, puis cette belle ligne sinueuse qui serpente entre des coteaux hardiment contournés depuis Montbard jusqu'à Blaisy, puis cette gigantesque trouée de plus d'une lieue à travers la montagne qui sépare Blaisy de Mâlain, enfin cette continuité de viadues et de tunnels qui, pendant plusieurs lieues, tient le chemin suspendu dans les airs ou sur la cîme des monts depuis la sortie de Mâlain jusqu'à l'arrivée dans la plaine de Dijon. M. L.-N. Bonaparte a vu toutes ces merveilles, on lui en a expliqué tous les détails; et pourtant pas un mot dans son discours; pas un mot de félicitation au génie de ces hommes de science et de

labeur qui ont conçu et exécuté ces travaux, pas un mot de reconnaissance pour le gouvernement provisoire et l'Assemblée constituante qui, venant hardiment au secours du crédit privé défaillant, ont trouvé des ressources pour l'achèvement de cette œuvre nationale; pas un mot même de sympathique adieu à ces myriades d'ouvriers dont les bras ont servi à percer ces montagnes, à combler ces vallées, et qui, aujourd'hui licenciés, parce que l'œuvre est terminée, s'en vont chercher leur vie ailleurs, maugréant sans doute, au fond de leur cœur, contre l'insuffisance du gouvernement actuel qui n'a pas su trouver un autre grand travail public pour garantir à la classe laborieus la continuité de ses moyens d'existence.

Oui, dans le discours de Dijon, ce dont il est le moins question c'est du chemin de Dijon, de ceux qui ont concouru à en doter la France, des résultats qu'il doit produire dans les contrées qu'il traverse, et de l'urgence de combler la lacune qui subsiste entre Châlon et Avignon. Sur la route parcourue et au point d'arrivée, M. le président n'a vu qu'une chose, lui et son inconstitutionnelle candidature; et il n'y a que cela dans son discours. Sa préoccupation était telle à cet égard, son siége était si bien fait, qu'il a vu sur toute la ligne l'enthousiasme des populations éclater à son passage, contrairement à ce qu'ont vu et constaté toutes les personnes qui n'étaient pas intéressées à flatter les rêves impériaux de l'illustre voyageur.

Cependant ce siége si bien fait, préparé avec tant d'amour, de loisir et de constance, il a fallu le défaire en une soirée. Après une heure à peine de tranchée, on s'est vu obligé de capituler et de livrer la place à ces anciens partis qu'on venait d'avilir, à cet ancien régime qu'on avait flétri. A dix heures on avait le verbe haut, le geste menaçant; on tourmentait la poignée d'une épée qui brûlait de sortir du fourreau. A minuit on était humble et repentant, on se mutilait de ses propres mains, et à défaut du télégraphe, cet instrument dont il joue si bien, M. Faucher, pour faire mentir le *Moniteur*, se lançait à toute vapeur sur la route de Paris.

Nous avons eu à l'Assemblée le contre-coup inévitable de l'équipée de Dijon. M. Faucher n'avait fait diligence que pour conjurer la tempête parlementaire. La tempête a été évitée, en effet, mais à quel prix, grand Dieu! Les vieux partis se sont cruellement vengés; M. le général Changarnier s'est chargé de la vengeance. Tant de fiel entre-t-il dans une âme guerrière! Il est impossible d'imaginer rien de plus sanglant que l'apostrophe du général jetée à l'ère des Césars tour à tour élevés et abaissés par des prétoriens en débauche. Cette bouillante sortie, effectuée avant le temps, a eu pour résultat de faire avorter les interpellations de M. Desmousseaux de Givré. La majorité a paru croire que le tort de Dijon était assez péniblement expié, pour qu'il n'y eût pas lieu d'approfondir davantage le mystère percé à jour de la fausse version du *Moniteur*.

M. Changarnier a bien voulu nous garantir qu'il n'y avait en France ni place pour des prétoriens, ni prétexte à leur enthousiasme; mais il est éton-

nant qu'il ait supposé avoir quelque chose à apprendre à la France sous ce rapport. Ce qui a été encore plus présomptueux de sa part, c'est de croire que les *mandataires du pays* avaient besoin de sa parole ou de son sabre pour *délibérer en paix*. Du reste ce haut protectorat, si témérairement offert à qui ne le réclamait pas, s'excuse pourtant par ce fait que, le pouvoir se fourvoyant aux mains où il est, il n'est personne qui ne se croie apte à y prétendre et à le convoiter. Et comment M. Changarnier n'aurait-il pas, lui aussi, des velléités de candidature, quand on voit quels hommes, à un moment donné, peuvent devenir les maîtres de la situation? N'est-ce pas à M. Léon Faucher qu'on reporte le mérite d'avoir épousé la cause de l'Assemblée contre le président, et d'avoir amené celui-ci à passer sous les fourches caudines de celle-là? N'est-ce pas ensuite M. Léon Faucher qui est heureusement intervenu pour amortir les coups tombant du bras de M. Changarnier sur le chef du président? M. Faucher est donc bien l'arbitre de la double destinée des deux pouvoirs à l'heure qu'il est. Et si quelqu'un en doutait encore, il n'aurait qu'à se reporter à la séance du Louvre, où le ministre, au comble de la faveur, a entendu sortir de la bouche de M. L.-N. Bonaparte l'expression de sa haute *reconnaissance*.

M. Faucher, il faut bien le dire, a grandi de tout ce que M. Dupin s'est laissé enlever. M. Dupin, le président de l'Assemblée, le gardien de sa dignité, était à table à côté de M. L.-N. Bonaparte; il a reçu à bout portant le coup dirigé contre l'Assemblée. On assure même que c'est dans ses mains que M. L.-N. Bonaparte a déposé son manuscrit aussitôt sa lecture terminée. Il est notoire, d'ailleurs, que M. Dupin a vivement ressenti l'injure, et que, sous le manteau de la cheminée, il a laissé éclater tout son dépit et toute sa colère. Mais en public, quel a été son rôle? N'a-t-il pas prêté officieusement la main à cette comédie d'un texte officiel démenti par cinq cents témoignages, sous prétexte qu'il n'avait pas de caractère sacramentel au banquet de Dijon? Cette théorie est d'autant plus étrange que, s'il faut en croire d'assez irrécusables témoignages, M. Dupin, au banquet, avait précisément revendiqué, comme président de l'Assemblée, la première place à droite du président de la République, à l'exclusion du maire de la ville qui avait cru pouvoir se l'adjuger d'abord. C'est M. Dupin aussi qui, aux réceptions du jour de l'an à l'Elysée, loin des regards du public, avait rétorqué avec esprit, sinon avec énergie, une première boutade de M. L.-N. Bonaparte, en lui disant que le pouvoir qui empiéterait de deux pas sur les droits de l'autre, serait obligé de reculer de quatre. N'était-il donc pas dans les devoirs de M. Dupin de prendre au moins acte public de la nouvelle reculade? Mais que voulez-vous, chacun est resté fidèle à ses propres traditions : M. Dupin, par continuation, est brave derrière les paravents; M. L.-N. Bonaparte, après un acte exorbitant de personnalité commis à huis-clos, se rétractant au grand jour, ait comme il lui était arrivé après la lettre à M. Edgar Ney, et après le message du 31 octobre; enfin l'Assemblée, après une injure ressentie, élève d'abord la

voix, puis retombe sur elle-même, laissant le pays dans le doute de savoir si c'est chez elle repentir ou générosité.

Ce qui nous console du navrant spectacle dont nous venons d'être témoins à Dijon et à Paris, c'est qu'il faut voir là le dernier paroxisme des égoïsmes politiques, et que le discours de Dijon, dans sa double édition et dans les commentaires qui lui survivent, est le coup de grâce de l'intrigue révisioniste engagée en partie triple par les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes, et dont nul parti ne voudra plus bientôt de peur qu'elle profite seulement aux deux autres.

C'est M. le général Gourgaud qui a été la cause involontaire de la leçon donnée aux Elyséens par M. le général Changarnier. M. Gourgaud avait provoqué une récompense nationale exceptionnelle en faveur des soldats qui, en février 1848, avaient défendu le poste du Château-d'eau. A ce sujet M. le colonel Charras a cru pouvoir rappeler la maxime du général Foy, que l'armée, lorsqu'elle est tournée vis-à-vis de l'ennemi, est tenue à l'obéissance passive, mais que dans l'intérieur c'est un suprême devoir pour elle d'examiner pourquoi et contre qui on veut la faire marcher. Ces paroles de M. Charras, bien que produites sous l'autorité d'un nom longtemps cher au parti libéral, et quoique l'initiative en remonte jusqu'à Carnot, l'*organisateur de la victoire*, ont soulevé une véritable tempête sur les bancs de la droite. Cependant un instant après cette même droite applaudissait avec frénésie aux paroles de M. Changarnier qui n'étaient, sous une autre forme, que la confirmation de la doctrine professée par Carnot et le général Foy.

Le discours du maire de Dijon paraît avoir reçu des corrections toutes différentes de celles que M. L.-N. Bonaparte a laissé imposer au sien. M. le maire avait rédigé un premier discours dont son conseil municipal avait pris connaissance et qu'il avait trouvé convenable. Des personnes de la suite du *prince* demandèrent communication du manuscrit, pour s'assurer s'il était en harmonie avec les paroles par lesquelles M. L.-N. Bonaparte allait être censé y répondre; et pour satisfaire à leurs vœux M. le maire consentit à plusieurs intercallations, notamment à celle de la phrase où il était dit : *que la nation, dans l'exercice de sa souveraineté, saurait trouver la meilleure expression de sa reconnaissance.* Le conseil municipal, qui n'avait pas été prévenu de ces changements, a été fort scandalisé, à l'audition du discours revu et corrigé, et il a, dit-on, exprimé à M. le maire tout son mécontentement.

La question de la révision est moralement tuée, avons-nous dit; mais jusqu'à ce qu'elles aient été repoussées formellement, il faut bien que nous accordions quelque attention aux propositions qui ont été déposées. La réunion de la rue des Pyramides a décidément pris les devants. Le 31 mai, M. de Broglie a remis sur le bureau la fameuse proposition destinée à faire rentrer le

peuple *dans la plénitude de sa souveraineté.* A côté de ce manifeste de l'orléanisme fusioniste, se sont produites deux propositions individuelles qui portent le cachet du bonapartisme. La première, qui a pour auteur M. Payer, est l'expression de cette fraction élyséenne qui poursuit la prolongation des pouvoirs présidentiels par les voies constitutionnelles. L'autre est de M. Larabit, qui demande que l'article 45, pour toute révision, soit soumis à la révocation directe du peuple par voie de proclamation législative. Quant à la proposition légitimiste, quoique prête la première, elle n'a pas encore paru. Le parti légitimiste viendrait-il déjà à résipiscence, et retirerait-il son épingle d'un jeu où il ne pourrait que servir d'appoint aux convoitises napoléoniennes? On était déjà tenté de le croire d'après la lettre rendue publique par laquelle M. Berryer détourne son parti de signer ou de colporter les pétitions révisionnistes, et cette conjoncture se confirme par la conduite que beaucoup de légitimistes viennent de tenir dans la discussion des bureaux. Mais, d'un autre côté, il paraît certain que M. Berryer a concouru, au moins autant que M. Léon Faucher, à détacher les représentants de son parti de la manifestation qui aurait pu se rattacher aux interpellations de M. Desmousseaux de Givré. Il y a là un double jeu contre lequel le parti légitimiste devrait être en garde depuis longtemps, mais qui n'en mérite pas moins d'être signalé pour tenir en éveil les républicains.

M. Léon Faucher a présenté jeudi dernier un projet de loi pour demander la prorogation pendant une année des mesures exceptionnelles relatives au droit de réunion. Le ministre a réclamé l'urgence. M. Pierre Leroux a spirituellement critiqué cette précipitation à sévir contre les clubs, qui faisait un singulier contraste avec le reproche naguère articulé contre l'Assemblée d'être toujours prompte à comprimer et lente à améliorer. Néanmoins la présomption d'urgence a été admise par la majorité.

La réélection des trois questeurs, MM. Baze, Lellô et de Panat, a acquis une certaine signification, venant après l'échauffourée élyséenne de Dijon. La réunion des Pyramides avait résolu de faire expier à M. Baze ses nombreuses campagnes contre l'influence napoléonienne, et elle lui avait suscité un concurrent dans la personne du général Lebreton. Mais depuis ces projets, la tribune de Dijon avait retenti, et l'honorable général est resté sur le carreau avec 146 voix, tandis que M, Baze était élu par 436 voix au premier tour de scrutin. Ce n'était là que le prélude de la grande victoire qui allait être remportée dans les bureaux contre la révision.

GUSTAVE CAZAVAN.

RÉFORMES SOCIALES.

Organisation du crédit personnel et réel, mobilier et immobilier,

par M. François Vidal, Représentant du peuple.

Le temps, dit-on, n'est pas propice aux études sérieuses; le monde, livré aux agitations d'une situation pleine de périls, est absorbé par les nécessités du présent et s'inquiète peu de ce qu'il devra faire dès que la tempête actuelle sera apaisée; il veut tout bonnement se sauver du naufrage.

Il est vrai que cette fiévreuse agitation s'est emparée des hommes qui ont le malheur de placer leurs espérances là où une mâle raison ne dépose que ses regrets, dans le passé, et qui ont une peur mortelle de l'avenir. Il est vrai que les Réactionnaires se consument dans des efforts inouïs de conspiration contre le nouvel esprit de vie dont la société est animée; il est vrai que jamais Révolutionnaires n'ont montré plus qu'eux l'ardent désir de renverser le gouvernement établi, de violer la loi suprême de l'Etat, de remettre en question tous les intérêts, toutes les existences. Enfin, la vérité est qu'en ce moment, comme à toutes les époques de grande transformation politique, le *monde qui s'en va* ne veut rien apprendre, comme il ne sait rien oublier.

D'un autre côté, il est vrai aussi que le *monde qui arrive* témoigne une avidité prodigieuse pour deviner et même prophétiser l'avenir, mais s'inquiète peu de savoir le passé et d'étudier le présent.

Cette différence entre les deux partis extrêmes, dont la lutte agite en ce moment la France et l'Europe entière, est bien naturelle. Les Monarchistes, qui se sentent marcher vers la tombe, vivent au jour le jour, ont peur de tout, n'ont foi en rien, si ce n'est dans la fin du monde; les Socialistes, au contraire, sortant du berceau, pleins d'es-

poir et de vie, ne doutant de rien, voudraient en un instant réaliser des siècles et entrer d'un seul bond dans leur nouveau monde.

Heureusement entre ces partis, entre ces rêveurs du passé et ces rêveurs de l'avenir, entre la Monarchie et le Socialisme, entre ce vieux monde et ce monde enfant, il existe un monde réel, mûr, viril, fils de l'un et père de l'autre, lien de tous deux, maître du présent.

« La République est ce qui nous divise le moins, » a dit M. Thiers aux Monarchistes. Nous pouvons dire avec plus de raison et plus de vérité aux Monarchistes et aux Socialistes : « La République peut seule mettre un terme à votre guerre civile, en donnant satisfaction légitime à ce qu'il y a de respectable dans vos regrets et de praticable dans vos espérances. »

Or, les Républicains, mûris par l'expérience qu'ils ont faite en 1848, ont senti la nécessité d'étudier très-sérieusement les immenses questions de réformes sociales soulevées par la révolution de Février, questions qui se présentaient alors à eux-mêmes d'une façon prématurée, et qui ne purent ainsi recevoir immédiatement aucune solution satisfaisante. Plusieurs d'entre eux se sont livrés depuis lors à l'enseignement et à la préparation des mesures de régénération sociale dont le germe a été déposé dans la Constitution, et particulièrement dans le préambule et dans l'article 13; tous se sont assimilé avec joie ces idées organisatrices et pacifiques d'amélioration du sort du peuple, dont la merveilleuse explosion, en Février, avait été préparée par la compression que des pouvoirs aveugles exerçaient depuis le commencement de ce siècle sur l'émission de toute doctrine sociale nouvelle.

M. F. Vidal est un de ces Républicains livrés aux études sérieuses, qui ne fondent leurs espérances politiques que sur le progrès de la science et de la raison humaines :

« Socialistes, dit-il, il est temps de changer d'allure et de langage, de faire exclusivement appel à la science et à la raison. On ne convertit pas ses adversaires avec des injures, des menaces et des déclamations passionnées. Quand on prêche la paix, la concorde, la solidarité des intérêts, la réconciliation sans arrière-pensée de toutes les classes, la fraternité universelle et le bonheur pour tous; quand on professe que le désordre et l'injustice proviennent des institutions et ne doivent pas être imputés aux individus, on ne peut prendre le ton de la haine et de la violence sans desservir sa cause et donner un démenti à ses principes. On a cru jusqu'ici que vous vouliez imposer vos idées par la force, sauver le monde à la baïonnette, et l'on vous a repoussés comme des ennemis dangereux, parce qu'on a par dessus tout horreur de la violence, parce que le bonheur forcé n'est même plus le bonheur, mais la tyrannie! Quand on saura que vous n'aspirez à triompher que par la persuasion,

que vous comptez uniquement, pour la réalisation de vos principes, sur l'adhésion librement exprimée de vos concitoyens, on cessera de vous traiter en ennemis, on vous écoutera, et l'on passera dans vos rangs. »

Un peu plus loin M. F. Vidal dit encore :

« Nous abandonnerons les conservateurs têtus à leur aveuglement incurable, mais nous ne nous déciderons jamais de gaieté de cœur à nous lancer étourdiment dans l'inconnu des révolutions, à faire de la force et du hasard les arbitres de nos destinées. Nous nous prononçons hautement pour les réformes organiques, parce que c'est, à notre avis, pour la société actuelle l'ancre de miséricorde, parce que si ce dernier moyen de salut nous échappe, nous irons infailliblement nous briser sur les écueils, nous abîmer dans le gouffre sans fond des tempêtes. »

« Nous n'espérons pas convertir les endurcis, les conservateurs en cheveux blancs : nous savons qu'ils sont condamnés à l'erreur et à l'impénitence finale ; mais peut-être sur les hommes jeunes encore d'esprit et de cœur qui se sont momentanément égarés dans le parti de la conservation à outrance, pourrions-nous exercer quelque action, si nous parvenions à leur persuader qu'ils font fausse route, qu'ils tournent le dos à l'avenir, qu'ils sont engagés dans une voie sans issue et qu'ils courent les yeux fermés à une catastrophe. »

On le voit, M. Vidal se place sur le terrain où nous sommes établis nous-mêmes : le Socialisme révolutionnaire lui paraît tout aussi dangereux que le Monarchisme réactionnaire. Il ne se fait pas, d'ailleurs, plus d'illusions que nous sur les inconvénients d'une pareille situation, dans un temps passionné comme le nôtre ; mais il apprécie ces inconvénients à leur juste valeur, et dans des termes que nous tenons à faire connaître avant d'aborder l'examen du système de crédit, à l'exposition duquel l'honorable Représentant de Strasbourg a consacré son ouvrage.

Voici comment M. F. Vidal termine son livre :

« C'est un triste temps que le nôtre pour les hommes qui s'efforcent modestement de préparer la transition entre le monde ancien et le monde nouveau, de faire accepter des réformes pratiques. Ils sont à peu près sûrs de mécontenter à la fois et ceux qui cherchent à immobiliser le présent, ne pouvant ressusciter le passé, et ceux qui sont impatients de l'avenir ; ils sont exposés à être traités d'utopistes par les uns et de retardataires par les autres. »

« Je m'attends à subir cette double accusation, et j'ose dire même qu'elle sera quelque peu méritée.... »

« On peut certes à bon droit me traiter d'utopiste, car je ne suis pas satis-

fait du présent; car je ne pense pas que tout soit pour le mieux en ce monde; car je rêve pour l'humanité d'autres destinées. Mais si je conçois par la pensée un autre avenir que j'invoque de tous mes vœux, si dans le monde de la spéculation pure, je suis disposé à donner carrière à mon imagination, à aller jusqu'où la raison et le sentiment pourront me conduire, à suivre même, dans toutes leurs conséquences, les déductions de la logique... Cependant je conçois que les révolutionnaires impatients, qui seraient peut-être beaucoup moins radicaux que moi en théorie, puissent me ranger parmi les retardataires. J'admets, en effet, une importante distinction entre les réformes théoriques et les réformes immédiatement applicables. Je pense que le temps est absolument nécessaire à la maturité de toute idée, même à la maturité des idées les plus justes et les plus rationnelles. »

« Dans le monde des faits, il faut forcément tenir compte de tous les obstacles, de toutes les résistances, même des préjugés de nos contemporains. Les idées, les mœurs, les institutions ne se modifient que lentement et à la longue. Les révolutions les plus radicales elles-mêmes ne réalisent jamais que les réformes possibles, c'est-à dire que les réformes déjà comprises et acceptées par l'opinion. Quand elles dépassent ce but, elles sont bientôt ramenées en arrière, souvent même en deçà du point de départ. »

« Prétendre remanier brusquement la société de fond en comble, c'est folie ! Les réformateurs qui tenteraient de procéder ainsi, lors même qu'ils auraient pour un instant la force à leur disposition, et, si l'on veut, la dictature, ne tarderaient pas à provoquer une réaction terrible, à voir se dresser contre eux ceux-là même dont ils auraient voulu améliorer le sort et sur lesquels ils auraient cru pouvoir compter; et la tentative aboutirait, en dernier résultat, à enrayer le progrès pour des années, à faire avorter peut-être les réformes qui se seraient naturellement accomplies par la seule force des choses. »

« En démocratie, la minorité intelligente n'a pas même le droit d'imposer ses idées par la force; car bien qu'un seul puisse avoir raison contre tous, c'est une présomption que la vérité est du côté des plus nombreux, et cette présomption fait loi. Il ne suffit pas d'avoir raison, il faut conquérir l'opinion publique. Ceux qui rêvent une transformation sociale doivent donc commencer par convertir à leurs idées la majorité de leurs concitoyens. C'est leur droit, c'est leur devoir. »

Ces citations sont de nature à faire connaître l'auteur; maintenant, nous pouvons nous occuper de l'ouvrage; toutefois quelques mots encore à propos de ces citations, par lesquelles il nous semblait, en les copiant, que nous exprimions notre propre pensée, et qui donnent si nettement la mesure des sentiments politiques de M. Vidal. Après une pareille lecture il est impossible de ne pas rendre justice au calme, à la modération des opinions de l'honorable

Représentant de Strasbourg et de Paris. Nous retrouvons ces mêmes sentiments dans un livre qui va paraître prochainement, dont nous nous empresserons de rendre compte, et dont l'auteur, M. de Flotte, a bien voulu nous communiquer les premières feuilles ; nous y voyons ce même esprit de prudence et de sagesse dont M. de Flotte, aussi Député de Paris, a donné un si parfait exemple dans son premier discours, et qui ne s'est pas démenti un seul instant depuis qu'il siége à l'Assemblée nationale. Eh bien! c'est pourtant à cause de l'élection de MM. Carnot, Vidal et de Flotte que la loi du 31 mai a été faite, que l'atteinte au suffrage universel a été commise! Tels sont les Députés incendiaires à propos desquels on a chassé des colléges électoraux la vile multitude ! !

Arrivons enfin au système financier proposé par M. F. Vidal pour l'*organisation du crédit mobilier et immobilier.*

L'orateur explique d'abord pourquoi il s'adresse au public, au lieu de soumettre ses plans à l'Assemblée nationale, et ses motifs sont des déductions parfaitement logiques des principes politiques auxquels nous venons de rendre hommage. Il ne prétend faire violence ni aux institutions qui régissent aujourd'hui le crédit mobilier et immobilier, ni aux opinions ou même aux préjugés qui s'opposeraient à une large réforme de ces institutions. Ainsi, le privilége de la Banque de France ne pouvant être légalement mis en question qu'en 1854, et supprimé qu'au 31 décembre 1855, M. F. Vidal ne se propose que de *préparer l'opinion publique* à la réforme qui pourra être décrétée en 1854 et réalisée en 1856.

Selon lui, et nous sommes de son avis, les assemblées *ne consacrent jamais que les progrès déjà accomplis dans les intelligences, que les progrès acceptés d'avance par la majeure partie des populations* ; elles ne sont que l'*écho sonore des idées et même des préjugés qui règnent dans le pays ; loin de marcher à la tête du mouvement intellectuel, elles ont beaucoup de peine à le suivre ; le progrès naît et se développe nécessairement en dehors d'elles, et il n'y pénètre qu'après avoir conquis dans le pays assez de partisans pour s'y faire représenter.*

M. F. Vidal est un de ces hommes qui pensent que la baisse du taux de l'intérêt est favorable non-seulement à l'accroissement de la richesse publique, mais aussi à sa plus équitable répartition ; il est convaincu que des perfectionnements dans les procédés et dans le mécanisme du crédit contribuent puissamment à accélérer la baisse

de l'intérêt, c'est-à-dire la diminution du prix que les travailleurs payent pour le loyer des instruments de travail; enfin, il a foi dans l'association, comme cause et effet de cette diminution progressive de la rente servie par les travailleurs aux capitalistes. Nous partageons entièrement cette manière d'envisager l'économie politique.

Partant de ces principes pour examiner la situation actuelle du crédit en France, M. Vidal a dû être nécessairement frappé de la tendance indiquée par plusieurs créations importantes dues à la révolution de Février, telles que les comptoirs et sous-comptoirs d'escompte, et les prêts sur dépôts de marchandises, et par les études sérieuses faites de toutes parts pour réaliser en France les institutions de crédit foncier qui existent depuis longtemps à l'étranger. L'économiste érudit, le théoricien habile qui s'était fait connaître jusqu'à présent par l'exposition claire et logique de systèmes généraux, indépendants des difficultés de lieu et de temps, s'est donc placé tout de suite sur le terrain pratique des faits actuels, au milieu même des germes de régénération du crédit qui se manifestent en France. Ils ne s'agit plus pour lui d'inventer du nouveau, ni même d'accélérer la chute de ce qui passe et tombe, mais de développer et d'organiser ce qui est.

Nous félicitons M. Vidal de l'heureuse transformation qui s'est opérée en lui, et qui est certainement due en grande partie à la fonction politique qu'il remplit aujourd'hui, à son rôle de Représentant du peuple. Il nous semble même que les hommes qui s'appellent exclusivement les amis de l'ordre, s'ils l'étaient réellement, n'en voudraient plus autant aux élections de Paris, qui ont produit sur M. Vidal cette transformation, d'autant plus que nous montrerons un résultat semblable obtenu sur M. de Flotte. Mais ces soi-disant amis de l'ordre ne daigneront pas même lire de pareilles œuvres, et d'ailleurs notre recommandation ne serait d'aucun poids à leurs yeux. C'est aux Républicains que nous aimons à dire notre joie, lorsque nous voyons des hommes qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'idée pure, entrer résolument dans celui des faits, afin de réaliser le bien après avoir profondément et religieusement cherché le mieux, afin de dégager de leurs grands rêves d'avenir le POSSIBLE.

Au moment où les révolutions éclatent, tous les sentiments généreux, précédemment comprimés, se produisent sous les formes fantastiques de rêves gigantesques; il semble qu'il s'agisse d'une rénovation immédiate et universelle, d'une sorte de création nouvelle de l'humanité. Pour les hommes supérieurs, cette évocation merveilleuse de l'avenir est le signe des temps; c'est l'apparition instantanée de

l'esprit qui va pénétrer peu à peu et régénérer insensiblement le monde ; mais le monde actuel ne veut point recevoir cet esprit, car il ne le connaît pas. Pour l'immense majorité des hommes, c'est un monstre, et vraiment ils n'ont pas tout à fait tort de le juger ainsi ; car cet esprit de vie de la société future a pour cortége inévitable toutes les passions qui ne tendent qu'à la destruction, à la ruine, à la mort de la société ancienne. Peu à peu cependant les bonnes passions modèrent leur exaltation et se calment, ne fût-ce que pour avoir le droit de contenir et de convertir les mauvaises ; elles redescendent de leur rêve à la réalité, de leur ciel à la terre ; les amants d'une perfection absolue deviennent les amis du progrès possible, et la terreur qu'ils inspiraient s'apaise.

Nous touchons à cette seconde phase de la révolution de Février. Les aspirations nouvelles de la société avaient apparu d'abord sous une forme éminemment destructive et révolutionnaire, en se parant, toutefois, d'un nom superbe qui devenait ainsi menaçant et terrible : le SOCIALISME. Aujourd'hui les améliorations sociales dont la révolution de Février a été le douloureux enfantement, commencent à se dégager de leur enveloppe repoussante ; c'est par leur côté organisateur, régénérateur que les idées nouvelles se manifestent ; certaines maintenant de l'avenir, confiantes dans la force qui vit en elles, ayant triomphé des obstacles qui s'opposaient à leur venue dans le monde politique, sentant que Dieu les a mises en possession de la vie, elles se montrent armées de patience et de modération. L'ouvrage de M. F. Vidal est un frappant témoignage de ce progrès. L'ordre, la méthode, la clarté y règnent. Son système financier, quoiqu'il embrasse toutes les relations du crédit mobilier et immobilier, se place comme un réseau complet sur le réseau imparfait qui embrasse aujourd'hui la France ; là où l'auteur trouve des vides, il les comble, là où le filet lui paraît trop faible, il refait et renforce les mailles.

Tout ce système repose sur la reconstitution de la Banque de France, et cette réforme elle-même est fondée sur un principe financier fort simple, qu'il faut examiner et admettre d'abord, si l'on veut lire avec fruit l'ouvrage ; ce principe, le voici :

Lorsque le capital d'une banque est formé en espèces et par des particuliers, il en résulte, d'une part, que les opérations de la banque doivent, avant tout, produire un INTÉRÊT de ce capital *mort* ; de l'autre, que ces opérations sont nécessairement dirigées dans le but de produire, outre cet intérêt, le DIVIDENDE le plus fort possible à distribuer aux actionnaires, indépendamment des avantages que le pu-

blic pourrait tirer de l'établissement, s'il était dirigé autrement, c'est-à-dire s'il était dirigé dans l'intérêt du public, et non dans l'intérêt des actionnaires.

Or, le capital d'une banque n'est, en réalité, qu'un fonds de garantie, destiné à couvrir les pertes possibles, et à donner ainsi confiance dans les billets émis par cette banque. Par conséquent, si le capital était fait en titres portant intérêt et s'il était fourni par l'Etat, il ne serait nécessaire de trouver dans le produit des opérations de la banque, ni un *intérêt*, ni un *dividende*, il suffirait que ces opérations couvrissent leurs *frais*, et elles pourraient être conçues et dirigées uniquement dans l'intérêt public.

Ces idées sont tellement évidentes qu'elles ne peuvent être contestées que par l'ignorance ou par des intérêts qui se sentiraient menacés par elle. Toutefois il ne suffit pas que des idées soient claires pour être praticables. Peut-on constituer le crédit sur de pareils principes? Telle est la véritable question pratique. L'ouvrage de M. Vidal la résout affirmativement de la façon la plus incontestable, selon nous, sans recourir cependant à l'expédient du billet non remboursable, si décrié par l'ignorance, et que nous avons vu pourtant pratiquer avec tant d'avantages, même à l'époque du discrédit le plus général.

La Banque de France, ainsi régénérée, fonctionnerait plus particulièrement, dans le système de M. F. Vidal, comme banque de circulation ; ce serait, ainsi qu'il le dit lui-même, le grand ressort de l'organisation du crédit, dont toutes les autres institutions ne seraient que les rouages secondaires. Elle seule aurait le droit d'émettre des billets au porteur, sans intérêt, des *billets-monnaie*, reçus comme monnaie légale par le Trésor et les administrations publiques; et cependant les mots de privilége et monopole, dans leur sens répulsif, ne sauraient être appliqués à une institution nationale dont chacun serait appelé à recueillir les fruits et les bienfaits, et qui ne serait plus l'instrument de spéculations individuelles, la propriété d'actionnaires exploitée par eux à leur profit. Ce serait, disons-nous, surtout une banque de circulation, parce que l'escompte proprement dit serait généralement opéré par les établissements secondaires, comptoirs d'escompte et sous-comptoirs de garantie, qui seraient en quelque sorte, pour la Banque de France, des *assureurs* garantissant la valeur des effets qu'ils auraient directement escomptés au public et sur le dépôt desquels la Banque leur remettrait ses *billets-monnaie*.

La Banque et ses succursales auraient pour but de monétiser, pour ainsi dire, les valeurs mobilières et foncières, bien entendu lorsque

celles-ci seraient revêtues, par le contrôle, le visa, la garantie des établissements secondaires, d'excellentes conditions de sécurité, de manière à rendre nul le risque de la Banque et à réduire ainsi à sa plus minime expression la prime d'assurance perçue légitimement par tout prêteur sur un emprunteur, et qui fait partie de ce qu'on appelle le taux de l'intérêt ou le taux de l'escompte.

Or, nous avons déjà vu que, d'après la manière dont le capital de la Banque serait formé, il n'était pas nécessaire que ses opérations produisissent l'intérêt de ce capital; si donc elle peut aussi réduire à rien ou presque rien la prime d'assurance sur les risques de ses escomptes, il en résulte que le service rendu par elle n'exige à la rigueur que le remboursement de ses frais, et que tout prélèvement au dessus serait un bénéfice qui pourrait être appliqué à l'utilité publique.

Nous concevons parfaitement que les actionnaires actuels de la Banque de France ne comprennent pas ou feignent de ne pas comprendre un mécanisme aussi simple, et qu'ils préfèrent celui qui leur donne, aujourd'hui même que la Banque ne rend plus aucun service, un dividende de 12 p. 0|0 du capital primitif de leurs actions; mais tout le monde n'est pas actionnaire de la Banque de France, et le pays finira bien par comprendre qu'il est dupe des faux-semblants d'intérêt public qui défendent cette spéculation individuelle contre les plaintes légitimes du commerce, de l'industrie, de la propriété.

Nous ne suivrons pas M. Vidal dans le détail des établissements secondaires, dont les opérations viennent toutes aboutir à la Banque nationale de France; nous préférons renvoyer nos lecteurs à son livre; il nous serait d'ailleurs impossible, dans les bornes qui nous sont imposées ici, de présenter clairement un mécanisme dont l'exposition est déjà très-resserrée dans cet ouvrage si substantiel. Après une courte introduction où l'auteur pose les principes économiques qui servent de base à son système, il formule immédiatement en projets de loi, sans autre exposé des motifs, la réalisation de ses idées, et dans une seconde partie de l'ouvrage, il discute et justifie ces projets. Cet ordre logique facilite l'intelligence de l'œuvre, mais il concentre très-fortement cet immense sujet qui, avec moins de méthode, aurait vraiment exigé plusieurs volumes.

D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, presque tous ces rouages secondaires existent aujourd'hui ou sont en puissance d'être; M. Vidal les étend, les généralise, les modifie plutôt qu'il ne crée des rouages nouveaux. Ainsi son projet suppose la généralisation des succursales de la Banque de France, des comptoirs d'escompte, des sous-comptoirs

de garantie, et des magasins publics ; il conserve même à ces derniers établissements de crédit le caractère de spéculation particulière, en constituant leur capital, comme il l'est aujourd'hui, par l'apport d'une partie des fonds, effectué par les actionnaires. Les succursales de la Banque, généralisées sur toute la surface du territoire, ne seraient modifiées que conformément aux principes adoptés pour la constitution de la Banque mère.

Quant au crédit foncier, nous croyons que M. F. Vidal pousse à l'excès le respect du présent, et qu'il se contente trop facilement de l'état actuel de notre régime hypothécaire. Non-seulement il ne faut pas désespérer, malgré l'insuccès apparent des réformes proposées sur ce sujet, d'une solution prochaine et satisfaisante, mais ces réformes doivent être constamment et vigoureusement sollicitées par tous les hommes qui veulent réaliser des progrès notables dans l'organisation du crédit mobilier lui-même. Les intérêts de l'agriculture sont tellement liés à ceux de l'industrie et du commerce, que ceux-ci ne peuvent se développer si les autres restent stationnaires ou rétrogrades. D'ailleurs, la réforme du régime hypothécaire serait étroitement envisagée, si l'on n'y voyait pas d'autre avantage que la modification de quelques articles spéciaux, favorable à l'établissement de banques de crédit foncier. C'est l'esprit général de nos lois, ce sont nos mœurs elles-mêmes, et jusqu'à la répartition de la population entre les villes et les campagnes, aussi bien que toutes les relations des unes avec les autres, c'est enfin notre organisation politique, économique, sociale qui est mise en question dans cette simple réforme du régime hypothécaire. Les Réactionnaires ne s'y trompent pas, ils sentent bien que c'est le dernier coup porté à la féodalité, et malheureusement tous les Républicains n'ont pas encore suffisamment conscience de l'importance de cette dernière conquête sur le servage du passé, qui doit être en même temps le solide fondement de la société démocratique qu'ils veulent établir.

M. F. Vidal demande bien pour les banques immobilières quelques priviléges importants qui donnent un caractère sommaire à la procédure aujourd'hui si lente, si coûteuse, si difficultueuse de l'expropriation. Mais nous croyons qu'il se trompe en supposant plus faciles ces réformes partielles, spéciales, applicables seulement, par privilége, aux opérations des banques immobilières, qu'une réforme générale du régime hypothécaire, si universellement battu en brèche, et qui, pour tous les hommes éclairés, n'est plus considérée que comme une fortification barbare dans laquelle se défendent encore,

par la ruse et la fraude, quelques seigneurs de la terre, mais où ils périssent eux-mêmes par la famine.

Oui, ce sont les propriétaires fonciers qui réformeront eux-mêmes le régime hypothécaire, parce que ce sont eux qui en souffrent le plus, parce que cette réforme fera hausser la valeur de leurs terres et de leurs maisons, parce qu'ils se ruinent aujourd'hui certainement lorsqu'ils empruntent, parce qu'ils sont assez éclairés pour avoir reconnu que les progrès de la richesses mobilière sont dus à la législation libérale qui la régit, tandis que la misère de la propriété foncière est le fruit inévitable de la servitude.

La loi des successions a complétement changé, lors de notre grande Révolution, la constitution de la propriété foncière; elle a favorisé sa division; elle a attaché à la terre le bras et le cœur du travailleur; elle a fait du serf, naguère courbé sous la glèbe, un seigneur et maître. Aujourd'hui la réforme hypothécaire viendra certainement modifier encore la constitution de la propriété foncière, car la terre a soif des capitaux qui lui manquent; car le seigneur et maître, redevenu serf du juif et du Lombard, est dévoré par l'usure et par la chicane. Par la première réforme, la terre a été donnée au peuple; mais il était pauvre et ignorant, il n'a pu la cultiver qu'en l'arrosant de ses sueurs et de ses larmes. Par la seconde réforme, pauvre et ignorant encore aujourd'hui, il pourra bientôt répandre sur SA terre, pour la féconder, les lumières de la science et les trésors de l'industrie.

Encore une fois, sans la réforme hypothécaire, les établissements de crédit foncier, si même ils pouvaient vivre, ne suffiraient plus aujourd'hui. Pour que les capitaux se portent vers la terre, il faut qu'elle leur soit attrayante, il faut que sa culture donne profit et gloire, il faut que le paysan ait conquis sa place aussi haut que le citadin dans la politique, il faut que nous tous nous comptions avec la charrue mille fois plus que nous ne comptons avec l'épée et la baïonnette; il faut, en un mot, que notre France attache encore plus de respect et de foi à ses armes de paix qu'à ses armes de guerre. Voilà pourquoi la réforme hypothécaire ne saurait être délaissée, sous prétexte de réaliser plus facilement, plus promptement un mecanisme de crédit dont la propriété foncière n'est pas encore digne, et qui ne saurait, par conséquent, lui être profitable. La propriété foncière a besoin d'être enfin purgée de la fraude et du mystère qui l'entourent mais ne la protégent plus, qui l'étouffent et la rendent stérile, si elle veut se présenter honorablement, loyalement, à l'égal

de la propriété mobilière, sur le marché où les affaires ne se traitent que sous les auspices de la CONFIANCE.

Telle est à peu près la seule critique que nous ayons à faire de l'excellent ouvrage dont nous nous occupons, et encore sommes-nous très-certains que personne ne désire plus que l'auteur voir la propriété foncière affranchie des derniers liens qui lui ont été imposés par le principe d'immobilité de la servitude féodale. Toutefois, il nous reste une observation à présenter, qui s'applique à plusieurs parties de cet ouvrage, et qui est surtout frappante dans le projet de loi constitutif de la *Banque nationale de France*. Il est dit : « La nouvelle Banque sera complétement indépendante du pouvoir exécutif, et ne relèvera que de l'Assemblée nationale. » Le sentiment qui a dicté cet article nous paraît éminemment transitoire, il exprime, à l'égard du pouvoir exécutif, une défiance qui peut avoir des motifs aujourd'hui, mais qui est tout-à-fait contraire au rôle naturel et légitime de ce pouvoir. De toutes les fonctions sociales auxquelles le pouvoir exécutif doit nécessairement présider, il n'en est certes point d'aussi importante, aujourd'hui surtout, que celle qui a pour but l'établissement, le maintien et le développement du crédit. Si le pouvoir exécutif ne saurait être exclu raisonnablement ni de la guerre, ni de la justice, il importe bien plus encore qu'il ait action régulatrice sur le mouvement industriel, cemmercial, agricole, économique de la société, et qu'il s'y montre compétent. Le pouvoir exécutif ne saurait plus être considéré aujourd'hui ni comme un César, ni comme un Justinien; il devrait bien plutôt ressembler aux figures si largement ébauchées dans les personnes de Sully, de Colbert, de Turgot; il ne portera ni l'épée ni la toge, il portera tout simplement l'habit de tout le monde, l'habit du citoyen français, ce prosaïque habit bourgeois, car sa mission consiste à en revêtir le peuple. Refuser son intervention dans la Banque, ce serait perpétuer les préjugés de l'ancien régime qui font du pouvoir exécutif un soldat, et qui n'en feraient même de nos jours qu'un gendarme.

Nous n'avons pas eu la prétention d'exposer les projets de M. F. Vidal, de les faire connaître suffisamment pour qu'on puisse les juger, nous avons voulu engager à les étudier dans l'ouvrage même, et nous serons heureux si nous réussissons à le faire lire; car nous serons certains d'avoir ainsi rendu service au pays.

P. ENFANTIN.

MON AMI BARILLON.

(Suite.)

III

Procédons par ordre de date, dit M. Barillon ; je remonte aux premiers temps qui suivirent cette journée à jamais funeste du 24 Février, et je me rappelle avec une juste horreur que la République m'avait complétement ruiné.

— Ruiné, dites-vous?

— Complétement, ou à peu près.

— On ne s'en douterait pas, lui dis-je, à ne considérer que l'hospitalité somptueuse que vous offrez à vos amis.

— Entendons-nous, répondit notre hôte chatouillé dans son amour-propre ; j'ai été ruiné, il est vrai, mais seulement pendant trois semaines.

— Voilà une fortune aussitôt retrouvée que perdue. Comment cela s'est-il fait?

— J'avais du cinq pour cent, reprit M. Barillon, qui m'avait bien coûté 112 francs ; la Révolution éclate, une panique se déclare et les fonds tombent à 50 francs, en mars, au moment de la manifestation dite des Bonnets à poil ; mais ceci me rappelle une certaine histoire de bonnet à poil qui m'est personnelle et que je vais vous conter.

— Un moment, lui dis-je, il est convenu que nous devons procéder par ordre ; achevez-nous l'histoire de votre ruine, ensuite nous parlerons de votre bonnet à poil. Vous aviez en mars du cinq pour cent qui vous avait coûté 112 francs et dont le cours était tombé à 50. Est-ce que vous prîtes le parti de réaliser?

— Pas si sot! s'écria M. Barillon ; j'étais bien sûr que le gouverne-

ment ne ferait pas banqueroute. Toutefois je dus céder aux circonstances malheureuses où nous nous trouvions et, voyant le cinq pour cent tombé à 50, j'en achetai pour une forte somme, afin de me faire une moyenne.

— Ce n'était pas un mauvais calcul ; et à combien vous revient-elle cette moyenne ?

— A 80 francs environ.

— Le cours actuel est à 96 francs ; c'est donc un bénéfice de vingt pour cent que vous a valu cette opération, et votre argent se trouve placé à plus de six pour cent. Voilà, si je ne me trompe, à quoi se réduit votre désastre. Si c'est ainsi que vous vous ruinez, mon cher.....

— Peste ! interrompit Barillon ; vous savez compter à ce que je vois. Mais j'ai couru des risques auxquels vous ne vous arrêtez pas. Si, par exemple, on n'avait pas payé les semestres ?

— Vous saviez bien que le gouvernement ne ferait pas banqueroute, du moins l'avez-vous dit tout à l'heure et je vous oppose vos propres paroles ; d'ailleurs si quelqu'un a proposé de suspendre les payements du Trésor, ce ne sont pas les républicains.

— Fort bien ; vous faites allusion à un bruit qui a couru sur un banquier, aujourd'hui ministre ; pures calomnies, mon cher. Enfin, je me suis tenu pour ruiné pendant trois semaines, c'était mon droit. Et encore je ne vous parle pas des inquiétudes que j'ai eues au sujet des loyers de mes deux maisons.

— Est-ce que ces loyers ne vous sont pas rentrés ?

— Je les ai touchés intégralement, Dieu merci. J'avais des baux qui n'avaient rien perdu de leur efficacité, malgré les événements. J'ai été payé, mais j'aurais pu ne pas l'être, mes locataires étant tous partis, effrayés du désordre qui régnait dans Paris. Le second étage de ma maison du boulevart était occupé par un dentiste qui donna le signal de l'émigration le jour de la contre-manifestation populaire, organisée pour répondre à la manifestation dite des Bonnets à poil qui avait eu lieu la veille. Mon dentiste prit sa trousse en poche et partit ; huit jours après, à la vérité, il était de retour, mais enfin il avait émigré. Où avait-il passé ces huit jours ? C'est ce que personne n'a jamais pu savoir. C'était un bel homme, grenadier dans sa légion, et qui avait pensé que tous les grenadiers allaient être massacrés à la suite de la manifestation contre les bonnets à poil. Quel souvenir, messieurs ! Je vois encore cette immense colonne de cent cinquante mille hommes défilant sur les boulevarts pour se ren-

dre à l'Hôtel-de-Ville, j'entends encore les cris forcenés de *Vive la République!* poussés par ces chenapans.

Vous connaissez ma maison du boulevart; magnifique façade, un balcon de quinze mètres au premier étage que j'occupais alors, juste au-dessous de l'appartement de mon dentiste; c'est là que mes amis se donnaient rendez-vous, les jours de grandes cérémonies publiques, le mardi-gras, le vendredi de Longchamps, lorsqu'il y avait à jouir du coup d'œil d'une revue ou d'un enterrement pompeux. Nous étions donc sur le balcon, au nombre d'une quarantaine d'hommes; il faisait un froid humide et je m'extasiais sur ce que nos coquins de la rue pouvaient tenir en plein air, avec une simple blouse sur le dos. Nous avions nos paletots boutonnés jusqu'au menton et le chapeau rabattu sur les yeux. Quand la tête de la colonne arriva sous nos fenêtres, les cris de *Vive la République!* redoublèrent; on voulait évidemment nous narguer.

— Eh bien, oui! m'écriai-je en me penchant au balcon, oui, mes amis, vive la République!

Sur ce mot, un galopin qui précédait la colonne, lève la tête, me regarde avec un rire impudent et, portant les deux mains à sa bouche, il m'envoie coup sur coup deux ou trois baisers, en criant à tue-tête: *Chapeau bas! A bas les aristos!* Le cri de ce polisson est répété par une partie de la bande. Devant cette clameur de menace, je dirai même devant cette agression, quelques-uns d'entre nous rentrent dans l'appartement; ceux qui restent, ôtent leur chapeau. Ce sont alors des applaudissements et des bravos frénétiques. Mon gamin qui avait crié le premier, saute sans façon sur le dos d'un grand diable en blouse bleue, s'y installe à son aise, comme un singe sur un éléphant, et dominant foule, les mains élevées au-dessus de toutes les têtes, il applaudissait plus fort que personne, l'œil toujours fixé sur moi, et la bouche épanouie dans un rire fou. Je n'oublierai jamais cette bouche impertinente, fendue comme par un coup de sabre et qui allait d'une oreille à l'autre. La patience m'échappait; je regardai à mes pieds pour trouver quelque chose que je pusse lancer à la tête de ce petit drôle. Mais je ne trouvai rien et j'en remercie la Providence; on serait monté dans la maison et nous étions tous perdus. Je quittai le balcon et, songeant à ma femme dont les nerfs délicats n'étaient pas faits pour résister à cet infernal tintamare, je courus à son appartement. Elle était évanouie, messieurs, et son cousin Maurice, le capitaine d'état-major, lui frappait dans les mains et lui faisait respirer des sels. Ce ut un grand bonheur que Maurice se trouvât là pour la recevoir dans

ses bras, au moment où elle perdit connaissance, autrement elle pouvait se tuer en tombant de toute sa hauteur sur le parquet.

Horribles souvenirs! reprit Barillon après une pause; date fatale, maison odieuse où je n'entre plus sans une sorte de terreur, et sur laquelle j'appellerais le feu du ciel si elle ne me rapportait 9,437 francs de loyer par an, sans compter les centimes, — lorsque mes locataires n'émigrent pas sous la pression des événements politiques!

J'ai encore les nerfs agacés de ce que j'y ai souffert. Je viens de vous raconter ce qui m'arriva lors de la contre-manifestatien des bonnets à poil. Ce fut tout pour ce jour-là; mais le lendemain et les jours suivants, voilà des bandes qui s'assemblent le soir et à qui il prend fantaisie de contraindre les habitants de Paris à illuminer leurs maisons du haut en bas. Vous pensez bien que je ne pouvais échapper à cette persécution. Ma maison du boulevart, avec sa magnifique façade et son balcon de quinze mètres, devait la première tenter ces fanatiques d'illuminations. Tous les soirs, à l'entrée de la nuit, retentissait cet infernal refrain :

Des lam-pions! des lam-pions!
Jusqu'au haut — des maisons.

La surexcitation de mon système nerveux avait produit chez moi une délicatesse d'ouïe extraordinaire. C'était merveilleux comme la seconde vue d'un cataleptique. De ma maison située comme vous le savez, sur le boulevart des Italiens, j'entendais le refrain des lampions, lorsque la bande des émeutiers n'était encore qu'à la porte Saint-Martin. Malgré la distance, je distinguais parfaitement le cri de menace que cette cohue jetait aux propriétaires sur son passage. Alors voici ce qui arrivait:

— Bien! m'écriais-je; nos gens sont déjà à la porte Saint-Martin, je les entends; je dirai plus, je les vois! Préparons-nous!

— Monsieur est-il bien sûr de ne pas se tromper? disait la cuisinière.

— Il ne s'agit pas de savoir si j'en suis sûr, il s'agit de faire nos préparatifs.

— C'est que *ces messieurs* ne passent ordinairement qu'à sept heures du soir.

— Allez consulter la pendule du salon, Julie, mais dépêchez-vous. *Ces messieurs*, comme vous dites, sont maintenant à la porte Saint-Denis; s'il était possible de constater le fait, je parierais que la tête de

la colonne se trouve au moment où je parle, à la hauteur de la maison Jouvin. Allez vite.

— C'est étonnant, disait Julie, après avoir regardé à la pendule, il est en effet sept heures.

J'appelais alors tout mon monde, et l'on se mettait à l'œuvre. Le domestique, la femme de chambre, la cuisinière, moi-même, nous nous saisissions de tout ce qui nous tombait sous la main. Quand on fait les choses, il faut les bien faire. Nous apportions sur le balcon carcels, flambeaux, chandeliers, bougeoirs, tout, jusqu'aux simples veilleuses; il en fallait pour garnir ce trop magnifique balcon de quinze mètres! Par malheur venaient des coups de vent qui éteignaient nos lumières, et il fallait tout rallumer. La canaille, à qui cette illumination était dédiée, criait de la rue : — *Ils allumeront! ils n'allumeront pas*! Le fait est que nous n'y étions pas fort habiles dans le commencement, mais avec le temps, il n'est rien en quoi l'on ne passe maître. Notre illumination finit par être remarquée par sa régularité et sa splendeur, je le dis sans amour-propre, quoique ce fut le résultat de mes soins et de mon zèle. Habitué à faire régner un ordre minutieux dans ma maison de commerce, il m'était impossible de tolérer la moindre négligence, même dans cette ridicule exhibition de lampes et de chandelles que je disposais sur le balcon avec cet art et ce goût d'arrangement qui avaient fait autrefois la fortune de mes étalages. J'avais horreur de ce travail, et pourtant je tenais à ce qu'il ne laissât rien à désirer. Nous eûmes vers la fin trop de succès. Les bandes de la rue applaudissaient en passant sous nos fenêtres, et un beau soir, on jeta un bouquet à ma cuisinière qui se trouvait sur le balcon.

Cette persécution eut pourtant un terme; l'ordre se rétabit dans la rue, et je pus rentrer mes lampes; il était temps, je devenais fou. Ce diable d'air des lampions me poursuivait partout, comme le songe du père Sournois, j'en rêvais la nuit, et même longtemps après qu'on eût cessé de le chanter, je croyais l'entendre encore dans la direction de la porte Saint-Martin. C'était comme un accès d'extravagance qui me prenait tous les soirs, sur le coup de sept heures. Je prêtais l'oreille et je m'écriais : — Ils arrivent, préparez-vous! Tout ce que je disais s'ajustait naturellement et malgré moi sur le système des lampions et je me surprenais à dire à François, mon domestique : — Mon chapeau — mon manteau — je reviens — si l'on vient — qu'on m'attende — un instant, etc. Mais ce n'était pas tout; notre cuisinière, Julie, celle que j'avais dressée à illuminer le soir et qui disait, en parlant des émeutiers : *Ces Messieurs*, nous avait quittés pour s'engager dans

le corps des vésuviennes. Une série des dessins publiés par le *Charivari* lui avait tourné la tête ; elle s'était imaginée que les vésuviennes montaient la garde en costume de débardeurs du bal de l'Opéra. Qu'on me parle ensuite de la prétendue utilité de la presse ! Julie fut aperçue plus tard, pérorant au club des femmes. L'abandon de cette sotte créature m'avait causé d'autant plus de chagrin qu'elle excellait dans son art, et qu'elle nous quittait juste au moment où, tourmenté, fatigué, malade, j'avais plus que jamais besoin de consommés exquis et de mets succulents. Le soi-disant cordon-bleu qui eut alors l'impudence de lui succéder, n'était qu'une empoisonneuse effrontée, une sorcière qui se livrait à d'affreux mélanges, retranchée derrière ses chaudrons. Nous n'avions pas autre chose sous la main, il fallut la subir un mois durant, mais j'ai gardé un effroyable souvenir de ce monstre.

M. Barillon poussa un profond soupir et ferma les yeux, comme pour se dérober à une vision odieuse.

— O République, s'écria-t-il ensuite, t'aime qui voudra, moi je te déteste ! Tu m'as forcé d'illuminer mes fenêtres ; de rester tête nue à mon balcon quand j'avais froid et de faire des libations aux arbres de la liberté ; tu m'as débauché ma cuisinière ; tu m'as imposé le supplice de la faim et le tourment de la peur ; tu m'as obligé à saluer avec un sourire aimable, cent cinquante mille chenapans qui promenaient leur oisiveté sur le pavé de Paris dont ils sont restés les maîtres pendant toute la durée de cet abominable gouvernement provisoire !

— Il est certain, dis-je à Barillon, que la force publique n'était représentée alors que par la garde nationale ; l'armée était éloignée de Paris ; la propriété, la religion et la famille n'avaient plus leurs protecteurs ordinaires, et il y a de quoi frémir en songeant à tout le mal qu'auraient pu faire vos cent cinquante mille chenapans s'ils l'eussent voulu.

— Heureusement qu'ils ne l'ont pas voulu ! soupira Barillon.

— Alors, pourquoi les appelez-vous chenapans? Soyez justes pour tous, même pour vos adversaires politiques. Cherchez dans l'histoire et trouvez-moi un pareil exemple d'un peuple soulevé, sans autre frein que l'honnêteté de ses instincts, dans un moment où lois, institutions, gouvernement, tout était en question, tout était provisoire, et qui pourtant n'a commis ni dégâts ni violences ! Ce fait ne doit-il pas vous éclairer sur la profonde moralité de ce peuple dont on veut faire aujourd'hui un épouvantail ?

— Phrases d'avocat ! s'écria Barillon ; vous plaidez la circonstance atténuante en faveur de vos amis politiques. Moi je cite et j'accumule

des faits ; je vous écrase. Singulier état social où il se passe des choses comme celles que je viens de vous raconter! Mais, dites-moi, vous est-il jamais arrivé, en montant votre garde, d'avoir votre propre domestique pour caporal? Ceci doit vous paraître monstrueux, vous allez voir que je n'invente pas.

Barillon agita la sonnette qui était sur la table ; un domestique parut.

— François, dit Barillon, approchez.

— Me voilà, monsieur.

— De quelle légion de la garde nationale avez-vous fait partie après les événements de Février.

— De la deuxième.

— Quel bataillon?

— Cinquième bataillon, première compagnie.

— N'est-il pas vrai que vous avez été mon caporal? Répondez, François en votre âme et conscience, comme si vous étiez devant le conseil de discipline.

— Je l'avoue, dit François, j'ai eu l'honneur d'être le caporal de monsieur, sauf le respect que je lui dois.

— Vous voyez, dit Barillon.

— J'ajouterai, reprit François, que monsieur s'est toujours fait remarquer par son zèle et sa bonne tenue, et que je n'ai jamais eu le moindre reproche à lui adresser en tout ce qui touche au service.

— C'est bien, imbécile, lui dit Barillon ; maintenant apportez-nous des cigares.

— Monsieur m'avait presque fait jurer de dire toute la vérité, et je l'ai dite.

— C'était votre devoir, mais vous avez mis trop de zèle dans votre déposition. Allez.

Oui, messieurs, continua Barillon, François a été mon supérieur dans la garde nationale, et c'est la seconde humiliation que j'ai éprouvée dans mon service de soldat-citoyen ; la première se rapporte à mon bonnet à poil dont j'allais raconter l'histoire quand vous m'avez interrompu. Ce bonnet à poil a été mon cauchemar pendant quinze ans. Je remonte un peu haut, mais je serai bref.

Vous ignorez probablement qu'après la révolution de Juillet, je fus incorporé dans les grenadiers de la 5e légion, où j'avais justement pour lieutenant Flecheux le quincaillier ; c'est au poste que je fis sa connaissance ; bientôt nous entrâmes en relations d'affaires et plus tard Flecheux épousa une demoiselle Cornebois, cousine

au second degré de ma femme, et qu'il a rendue très-heureuse. Je l'avoue à sa louange, quoique Flecheux soit un peu mauvaise tête et qu'il ait contribué plus que tout autre à la catastrophe de Février. Sur ce point j'ai su en toute occasion lui dire ses vérités, mais je reviens à la question. Incorporé dans les grenadiers, je ne pouvais me passer d'un bonnet à poil, d'autant que notre compagnie était citée pour sa tenue. Je me mets à courir les fourreurs, les passementiers et les chapeliers militaires; les bonnets à poil étaient fort rares, à cause de la prodigieuse consommation qui s'en faisait alors, et l'on en demandait des prix fous; naturellement j'hésitais à tirer de ma poche, quelque chose comme 350 à 400 fr. Je n'étais pas riche dans ce temps là et l'économie est la première vertu du commerçant; Jacques Lafitte ne voyait pas une épingle à terre sans la ramasser. Donc je ne me pressais pas. Mon capitaine me disait : — Grenadier Barillon, et votre bonnet à poil? — Il est commandé, capitaine. Mais le bonnet ne paraissait jamais et mon diable de capitaine qui fondait des espérances sur la bonne tenue de sa compagnie, pour avoir la croix, ne tarda pas à me regarder de mauvais œil.

Moi je dis à Flecheux : — Mon cher, les bonnets à poil sont hors de prix, et je crois que je ferais bien de donner ma démission de grenadier pour entrer dans les voltigeurs.

— Gardez-vous-en bien, répondit Flecheux, cela ferait du tort à votre considération dans le quartier; on dirait que vous n'êtes pas assez zélé, ou que vous êtes mal dans vos affaires. Au surplus je me charge de vous trouver un très-beau bonnet à poil d'occasion.

Flecheux qui comptait passer capitaine aux élections suivantes, tenait à me garder dans sa compagnie comme un électeur dont le vote lui était assuré. Voilà le véritable mobile de sa conduite en cette circonstance.

Peu de jours après, il arrive et me dit : — Venez avec moi, j'ai votre affaire; il me conduit chez un fripier qui me cède pour 200 fr. un bonnet à poil qui avait appartenu à un garde royal. J'ai toujours pensé que ce bonnet avait été abandonné sur le pavé en 1830 et que le fripier l'avait payé quelque chose comme une vingtaine de francs au plus. Enfin j'en passe par où l'on veut. Mon tour de garde arrive, et je reçois les félicitations du poste sur mon bonnet qui, du reste, était presque neuf. On me met en faction par un jour de forte chaleur, et alors seulement je m'aperçois que ma coiffure, beaucoup trop lourde, m'écrasait la tête. Je tire mon mouchoir pour m'essuyer le front, je

place mon bonnet à poil au bout de mon fusil et je continue ma faction tête nue.

Le capitaine passe, s'arrête, et me dit : — Grenadier Barillon, est-ce ainsi que l'on porte son bonnet à poil ?

— Pardon, lui dis-je, mais il fait très-chaud, et mon bonnet à poil est très-lourd.

— Vous connaissez les règlements, reprend le capitaine, de telles infractions à la discipline ne sont pas permises dans une compagnie modèle.

Le ton dont furent prononcées ces paroles me choqua ; je sus pourtant ne pas m'écarter du respect dû à un supérieur, et je remis mon bonnet à poil sur ma tête ; mais bientôt je sentis des bourdonnements dans mes oreilles, et une atroce migraine se déclara, il me semblait porter une coiffure de plomb, j'ôte de nouveau mon bonnet à poil, et j'en coiffe ma baïonnette.

Le capitaine revient : — Quelle honte pour la compagnie, si une ronde d'état-major venait à passer ! Grenadier, dit-il, si votre intention formelle est de me narguer, comme votre conduite me le prouve, il faut le dire franchement.

Je ne me rappelle pas quelle fut ma réponse, mais comme je n'étais pas de bonne humeur, ainsi que vous pouvez le penser, je le pris de haut avec mon capitaine, qui me menaça du conseil de discipline. De ce moment, nous fumes ennemis jurés. J'étais constamment pour lui l'objet d'une inspection minutieuse; mon fusil n'était jamais assez reluisant, et il y avait toujours quelque chose à reprendre à mes bufflleteries. Je disais à Flecheux : cet homme me tyrannise, il m'agace les nerfs, et tout cela finira mal ; j'aurais bien mieux fait de suivre ma première impulsion, et d'entrer dans les voltigeurs.

— Ah bah ! répondait Flecheux, le capitaine est un imbécile qui s'est figuré que tu portais ton bonnet à poil sous ton bras ou sur la pointe de ta baïonnette pour l'empêcher d'avoir la croix. Il ne faut pas t'inquiéter de ses lubies; nous le dégommerons aux prochaines élections, en attendant, prends patience.

Flecheux, comme vous le voyez, prêchait toujours pour son saint.

Un jour qu'il pleuvait à verse, n'ayant pas trouvé de voiture pour me rendre au poste et ne voulant pas crotter mes belles guêtres blanches, je les serre dans mon bonnet à poil, avec l'intention de les mettre, dès mon arrivée, au corps-de-garde. Le capitaine qui me voit venir de loin, ne pouvait manquer une si belle occasion de me tourmenter.

— Grenadier, vous n'êtes pas en tenue. Où sont vos guêtres ?

— Dans mon bonnet à poil.

— Ordinairement on les porte par dessus sa chaussure, mais vous ne faites rien comme tout le monde; vous portez vos guêtres dans votre bonnet à poil et votre bonnet à poil sur votre baïonnette; vous méritez d'être à l'ordre du jour pour ces belles innovations dans la tenue.

La moutarde, comme on dit, me monta au nez et j'envoyai le capitaine à tous les diables. Ce fut une affaire énorme. On me cita devant le conseil de discipline, le capitaine rédigea contre moi un réquisitoire scandaleux et, sans les efforts de Flecheux, je ne sais vraiment pas ce qui serait arrivé. Le capitaine demandait ma tête à grands cris. J'en fus quitte cependant pour huit jours de prison.

Remarquez que tous ces désagréments dont j'étais assailli provenaient uniquement, dans l'origine, de ce que mon bonnet à poil était trop lourd. Naturellement je l'avais pris en horreur. Une occasion se présente de le changer; on me demande un appoint de 60 francs, je les donne. Mon nouveau bonnet me revenait donc à 260 francs, mais il n'était ni trop lourd, ni trop léger, j'en étais content; après des années de souffrance, je me voyais enfin coiffé au gré de mes désirs.

Mes démêlés avec mon capitaine étaient terminés, je le croyais du moins.

Cependant le 1er mai approchait et le roi devait passer une revue de la garde nationale. Notre enragé capitaine qui n'avait pas encore la croix et qui comptait toujours sur la belle tenue de sa compagnie pour l'obtenir, s'aperçut que nos bonnets à poil n'étaient pas tous exactement de la même dimension; il en fit publiquement la remarque, il intrigua dans la compagnie et réussit à faire voter une mesure de hauteur uniforme, par suite de quoi mon bonnet à poil se trouva avoir quelques centimètres de trop.

Un fourreur obtint l'adjudication des raccommodages à raison de 20 fr. par bonnet. Y eût-il quelque pot-de-vin là-dessous pour des gens que je ne veux pas nommer? Je n'accuse personne, mais j'eus alors des soupçons que j'ai toujours conservés, c'est mon droit.

Enfin la revue eut lieu et le capitaine fut décoré parce que nous avions bien voulu payer vingt francs chacun pour nos bonnets à poil; c'est avec ce discernement que le Pouvoir dispense ordinairement ses faveurs. Il avait plu ce jour-là; au défilé, un coup de vent me décoiffe et jette mon bonnet sous les pieds des chevaux des lanciers; un escadron lui passa dessus au grand trot; le tambour qui alla le

ramasser dans la boue, me rapporta quelque chose d'immonde qui ne ressemblait plus à rien de connu. Je dis : — C'est bien ! cet accident ne me surprend pas, j'ai du malheur avec les bonnets à poils, voilà tout.

Cette indifférence n'était qu'affectée, comme vous pensez bien et je me mordais les lèvres jusqu'au sang. Monsieur, me dit le tambour, ce malheur peut se réparer ; je connais un fabricant qui fait le commerce d'exportation pour les bonnets à poil, il vient de recevoir une forte commande pour Haïti où les noirs ont établi une garde nationale. Il vous changera votre bonnet contre un bonnet neuf, moyennant un appoint peu considérable.

Cet appoint peu considérable s'éleva à cinquante écus. Additionnez, je vous prie, ce que j'avais dépensé pour cette maudite coiffure, y compris les frais de première acquisition, ceux de change et de raccommodage, nous avons un total de 430 fr.

Les événements se précipitèrent ; je vins m'établir dans un autre quartier et je passai par conséquent dans une autre légion. Depuis quelque temps je faisais assez tranquillement mon service quand la révolution éclata ; la manifestation contre les bonnets à poil eut lieu et le lendemain, quand je parus au poste, le chef de bataillon qui était coiffé d'un képi, me dit : — Grenadier, ne vous montrez plus avec le bonnet.

— Pourquoi donc, commandant ?

— Parce qu'il fait horreur au peuple !

Ce bonnet à poil qui faisait horreur au peuple me revenait à 430 fr., plus huit jours de prison, sans compter les ennuis qu'il m'avait suscités, encore n'avait-il pas été fait pour moi ; c'était un bonnet à poil d'exportation destiné dans l'origine à coiffer la tête d'un nègre !

V

— Voilà le plus fâcheux de l'histoire, dis-je à Barillon ; vous avez porté un bonnet à poil destiné à un garde national nègre d'Haïti ; mais je ne vois pas quel reproche vous pouvez adresser sur ce point à la République, puisque c'est elle qui vous a débarrassé, par décret, d'une coiffure qui faisait depuis plusieurs années le tourment de votre vie ?

— Je ne lui en veux pas, répondit Barillon, je lui pardonne, et je n'ai pas précisément raconté cette histoire pour lui en faire un crime ; ce n'était qu'un épisode dans notre conversation. Mais ce qui est plus

sérieux, c'est l'état où je me suis trouvé dans les premiers jours du mois de mars. Si j'ai jamais eu des émotions cruelles, ce fut alors; même aujourd'hui je n'y puis penser sans un sentiment d'angoisse facile à comprendre. Figurez-vous, messieurs, que moi, Barillon, le chef de la maison Barillon et Ce, moi qui me suis retiré des affaires avec un million bien liquide, je me suis vu le 20 mars au moment de ne pouvoir faire honneur à ma signature.

— A la bonne heure, voici du tragique; faites-nous ce récit.

— Volontiers; il ne s'agit plus ici d'arbres de la liberté, ni d'illumination, c'est ma vieille réputation commerciale qui se trouve en jeu. Connaissez-vous Pluvier?

— Un petit homme au teint blafard, qui porte des boutons en diamants à sa chemise et qui gagne toujours au whist?...

— Justement.

— On n'en dit pas trop de bien.

— On n'en saurait dire assez de mal. Il m'est impossible de parler de sangfroid de cet homme-là. Un autre jour je vous raconterai son histoire. Je me bornerai à vous dire que si Pluvier a trouvé les moyens de se lancer dans les affaires avec le succès que vous savez, c'est à moi qu'il le doit et à mes amis. Au moment de la révolution de Février, ma liquidation n'était pas tout à fait terminée, et j'avais une forte somme à payer pour le 20 mars. Je n'étais pas sans quelque inquiétude, car ce coup de tonnerre avait épouvanté le commerce; le mouvement des affaires était paralysé, l'argent avait disparu.

— Votre liquidation avait dû pourtant vous faire rentrer des capitaux considérables?

— Sans doute, mais on ne savait pas alors ce qui allait arriver; les agioteurs qui jouaient à la baisse à la Bourse, assuraient que les maisons des principaux banquiers et des plus riches propriétaires étaient marquées pour le pillage et qu'on avait vu des croix rouges tracées sur leurs portes. Ce n'était à la vérité qu'un faux bruit, mais ma foi, à tout hasard j'avais fait passer tout mon argent comptant, partie en Angleterre, partie en Amérique, et je me trouvais tellement à sec qu'il me fallut envoyer mon argenterie à la Monnaie.

— Et vos rentes?

— Au cours d'alors, je ne voulais pas liquider; d'ailleurs j'avais foi dans les promesses de Pluvier. J'étais allé lui faire part de ma situation et lui demander de m'escompter d'excellents effets que j'avais en portefeuille pour une somme de soixante mille francs. Pluvier m'avait serré les mains avec effusion en me rappelant les services que je lui

avais rendus : « Je ne suis pas un ingrat, s'était-il écrié, et vous verrez bien qu'il n'y a pas d'homme qui vous soit plus dévoué que moi. » J'étais sorti de chez lui tout ému de cet accueil et ne me doutant pas du piége que le drôle me tendait.

Huit jours après, je réunissais soixante mille francs de mes meilleures valeurs et je les adressais à Pluvier, en le priant d'en tenir le montant à ma disposition. C'était là que mon coquin m'attendait. Savez-vous ce qu'il me répondit? Que les temps étaient difficiles, qu'il avait eu à faire de nombreux remboursements, que je le prenais au dépourvu ; bref un refus net, et cela au moment où, comme je l'appris depuis, il venait d'escompter à la Banque et d'encaisser une somme énorme.

— Le tour était abominable.

— Ce n'est rien encore, voici le bouquet : la lettre de Pluvier finissait ainsi : « Je ne vous renvoie de vos effets que jusqu'à concurrence de trente mille francs, je garde le reste en garantie des billets que je vous ai escomptés antérieurement et qui ne sont pas encore arrivés à échéance. » Ainsi il ne se contentait pas de me laisser dans l'embarras, il m'ôtait encore une partie des moyens que j'avais de me tirer d'affaire.

— Mais c'est un franc gredin que votre ami Pluvier !

— A qui le dites-vous ! A la lecture de sa lettre, je restai anéanti, mais le sentiment du péril où j'étais me rendit des forces. Je me remis en campagne, je frappai à toutes les portes, je m'adressai à tous les escompteurs, j'implorai tous les banquiers, mes anciens amis. Ni mon désespoir, ni la certitude de ma ruine et de mon deshonneur, rien ne put les toucher. Oreilles et portes closes partout. Ah, messieurs, quelles nuits j'ai passées ! Que de fois j'ai vu arriver en rêve cette lugubre échéance du 20 mars avec son cortége d'huissiers, de syndics, de juges-commissaires, armés de hideuses paperasses sur lesquelles je lisais en lettres gigantesques : *Protêt. — Significations. — Saisies. — Déclarations de faillite.* J'allais devenir tout à fait fou quand le gouvernement provisoire eut l'heureuse et philanthropique idée de décréter l'institution du Comptoir national d'escompte. Les bureaux ouvrirent le 18 mars, je n'oublierai jamais cette date; le 19, j'avais mon argent; le 20 mars, à midi, tous mes payements étaient faits, et j'étais sauvé. Mais quel infâme bandit que ce Pluvier !

— Ah ça, mon cher, dis-je à Barillon, parlons un peu raison, si vous le voulez bien. Voilà deux grandes heures que vous tonnez con-

tre les républicains et, dans tous les griefs que vous leur reprochez, je ne vois rien qui vaille vraiment la peine d'en parler ; vos aventures, sauf la dernière, sont des vaudevilles dont votre imagination seule a voulu faire des drames. Pluvier et vos amis dont vous partagez les idées politiques, vous laissaient vous noyer sans pitié ; vous les maudissez et en même temps vous jetez la pierre au gouvernement provisoire qui vous a tendu la main. Comment, diable, conciliez-vous ces contradictions ?

— Parbleu ! dit Barillon, ce n'est pas difficile ; la République m'avait mis dans l'embarras, c'était à elle de m'en tirer. Il est clair que sans l'avénement de la République, il n'y aurait pas eu de panique sur la place et je ne me serais pas trouvé sans le sou, au moment de rembourser soixante mille francs.

— Mais était-ce la faute à la République, si vous aviez eu l'imprudence de faire passer tous vos capitaux en Angleterre et aux Etats-Unis ?

— Ceci est une autre question, dit Barillon vivement ; les troubles et les révolutions entraînent toujours des malheurs à leur suite. J'en puis parler à mon aise, moi qui suis un homme d'ordre et connu pour tel.

— Vous ne l'avez pas toujours été, mon ami ; rappelez vos souvenirs ; ne faisiez-vous pas partie de ce qu'on appelait la jeunesse libérale sous la Restauration ?

— Il y a si longtemps ! dit Barillon ; j'étais alors en apprentissage dans la rue des Lombards.

— N'étiez-vous pas à la fameuse revue de 1827 et n'y avez-vous pas gagné une extinction de voix à crier : — A bas les ministres !

— Ce n'était pas sérieux ; j'avais emprunté l'uniforme de mon patron et j'étais allé à la revue, par manière de plaisanterie. avec quelques amis.

— Et en juillet 1830, n'auriez-vous pas par hasard fait un peu le coup de feu contre les Suisses ?

— Je proteste ! s'écria Barillon, jamais je n'ai pris ni ne prendrai les armes contre le gouvernement de mon pays. Seulement, comme j'étais déjà établi, je fis comme tout le monde, je fermai mes ateliers aussitôt que j'eus connaissance des ordonnances qui violaient la Charte.

— C'est à peu près comme si vous aviez pris le fusil.

— Non certes : au surplus je ne comprends pas que vous puissiez comparer deux révolutions aussi différentes que celle de Juillet et

celle de Février. Qu'était-ce que Charles X? Le roi du clergé et de la noblesse, on le renversa, ce fut justice; mais Louis-Philippe c'était le roi de la bourgeoisie, vous ne sauriez en disconvenir.

— Je suis loin de le nier, et c'est parce que Louis-Philippe était le roi de la bourgeoisie qu'il est tombé aussi justement que Charles X qui était le roi du clergé et de la noblesse. Le cercle, quoiqu'il se fût un peu élargi, était encore trop restreint, et il était logiquement nécessaire que le gouvernement de la bourgeoisie cédât la place à la République qui est le gouvernement de tout le monde.

— Je n'admets pas toutes ces distinctions, dit Barillon; l'ordre avant tout. Si j'ai crié : A bas les ministres! sous Charles X, j'ai toujours été conservateur sous Louis-Philippe. Et je ne vous cache pas que, sans prendre tout à fait au sérieux les enfantillages de mon fils, j'ai au fond quelque inquiétude sur la direction que semblent suivre déjà ses idées.

— C'est-à-dire qu'après avoir avancé avec votre génération, vous ne voulez pas que votre fils avance avec la sienne. Que diriez-vous d'un homme dont la montre viendrait à s'arrêter et qui s'étonnerait de ce qu'il y a encore d'autres montres qui marchent? Tel est pourtant votre cas. Mais le mouvement perpétuel existe dans l'humanité; il s'appelle le progrès, et il brise toutes les résistances. Vous avez fait votre étape, votre fils a la sienne à faire. Vous avez crié sous Charles X : A bas les ministres! Il criera : Vive la République! C'est la même chose au fond. Au surplus, si vous tenez tant à lui lier les jambes et à lui fermer la bouche, retirez-le du collége et envoyez-le chez les jésuites à Fribourg. Encore n'oserais-je rien vous garantir.

— Morbleu! s'écria Barillon, le remède serait, je crois, pire que le mal!

. . . . . .

La soirée s'avançait; nous primes congé de notre hôte. Que de bons et d'honnêtes bourgeois comme mon ami Barillon, dont la montre s'est arrêtée en 1830, et qui ne voudront jamais rien comprendre au mouvement perpétuel!

CLÉMENT CARAGUEL.

ANNALES DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Sous le titre d'*Annales du commerce extérieur*, le ministère de l'agriculture et du commerce fait paraître un recueil mensuel qui est le résumé de tout ce que nos agents consulaires ou nos délégués commerciaux recueillent journellement de renseignements à l'étranger sur le commerce international, sur l'état des industries, sur la législation commerciale, le mouvement des tarifs, etc. Les éléments de cette vaste et continuelle enquête, ainsi centralisés, se déversent ensuite sur nos chambres de commerce, sur nos chambres consultatives des manufactures, sur nos conseils de prud'hommes, sociétés agricoles ou industrielles, entreprises et exploitations particulières, etc.

Nous suivrons avec intérêt le travail des *Annales*, et il nous arrivera quelquefois de citer, dans cette Revue, des passages de cette utile publication. Aujourd'hui, par exemple, nous ferons connaître à nos lecteurs le chapitre extrait de la livraison d'avril, qui traite des possessions coloniales de la Hollande, cette nation qui partage avec l'Angleterre la domination de la mer des Indes, où jadis nous fûmes si puissants. Nul doute que si notre commerce maritime savait, comme celui de l'Angleterre, associer ses efforts, il pourrait encore aujourd'hui retrouver une partie de son ancienne prospérité, sinon tout l'éclat de sa première grandeur.

« Après l'Angleterre, la Hollande est la nation qui a le plus étendu sa domination et son commerce dans les mers de l'Inde-Orientale. Elle y possède les quatre grandes îles de la Sonde et plusieurs îles de moindre étendue dépendant du même archipel, ainsi que le groupe des îles Moluques dites *Iles aux Epices*.

« Toutes ces contrées réunies présentent, sur un ensemble territorial qui a le triple de l'étendue de la France, une population évaluée en total à environ 20 millions d'âmes. La moitié de cette population a conservé toute son indépendance; le reste est soumis aux Hollandais et relève de leur gouverne-

ment politique et administratif, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire de princes malais, réduits à l'état de vasselage et dépouillés de leur ancienne puissance.

« Le chiffre de population ci-dessus indiqué se répartit à peu près de la manière suivante : Java, 9 millions 1/2; Sumatra, de 5 à 6 milions; Bornéo, 3 millions; Célèbes, 2 millions; Moluques, 500,000. Les indigènes forment la grande masse de ces diverses populations, même à Java, où ils sont généralement appliqués à la culture du sol. Les Européens, presque tous Hollandais, n'y résident qu'en très-petit nombre. Mais, à côté d'eux, s'est établie, sur divers points de l'archipel, une population en partie flottante de 200,000 à 300,000 Chinois. Ces émigrés, dont l'esprit est industrieux à ce point qu'on les assimile en Orient à ce que sont les Juifs en Europe, ces émigrés sont artisans, courtiers, marchands en détail et même agriculteurs; ils exploitent à Java la culture de la canne et du thé; à Sumatra, celle du poivre; à Rhiou, les plantations de palmiers; à Gamba et à Banca, les mines d'étain, et à Bornéo, les mines d'or.

« Les Hollandais sont maîtres de toute la grande île de Java et de celle de Madura, qui en forme une province, et n'en est séparée que par un canal étroit. Java, dans sa configuration comme dans son climat et dans ses productions, offre une très grande analogie avec Cuba; sa contenance territoriale est d'environ 120,000 kilomètres carrés, son sol passe pour être le plus fertile du monde, et telle est l'abondance de ses récoltes que non-seulement elle nourrit une population neuf fois plus nombreuse que celle de la Reine des Antilles, qui lui cède très peu en superficie, mais qu'elle pourvoit encore de sucre et de café la majeure partie de l'Europe centrale.

« Le commerce de ce magnifique établissement colonial, aujourd'hui le plus opulent de l'univers après celui de l'Empire anglo-indien, est, comme on sait, en grande partie entre les mains de la Compagnie connue sous le nom de *Handel-Maatschappij*. Fondée en 1819 par une association de riches négociants, et bientôt reconstituée sur des bases encore plus solides, sous les auspices du roi Guillaume, elle jouit d'un patronage qui identifie ses intérêts avec ceux de l'Etat. Cependant le commerce privé ne se trouve pas exclu du bénéfice des relations avec les Indes néerlandaises. Il y prend même une part toujours croissante, surtout à l'importation à Java, à laquelle il concourt pour près des trois quarts, tandis qu'on ne le voit figurer que pour un tiers environ dans les exportations de cette île.

« Outre Java, les Hollandais possèdent, sur les côtes de l'île de Sumatra, divers établissements, parmi lesquels il faut compter aussi, depuis 1824, le district de Bencoulen, qui leur a été cédé par les Anglais; Banca, l'île aux riches mines d'étain, et une partie de l'île de Timor, avec la ville de Coupang.

« A Bornéo, la plus grande des îles de la Sonde, ils ont formé les établissements de Sambas et de Pontiana, et prétendent à la souveraineté de toutes les côtes. Ils y vendent aux naturels du sel, de l'opium et des articles manu-

facturés, contre de l'or, des diamants, du riz, du camphre, diverses huiles de la cire d'abeilles, des cornes de daim, de l'ébène, du poivre, etc.

« Aux Célèbes, les Hollandais occupent le port de Macassar, nouvellement érigé en port franc, et quelques autres points.

« Aux Moluques enfin, leurs principales possessions sont l'île d'Amboine, féconde en girofle et en indigo, et les petites îles de Banda plus particulièrement affectées à la culture du muscadier. »

Après ces données générales, le document auquel nous empruntons ces lignes, fournit les détails suivants sur les progrès de la population et de l'importance commerciale de Java :

« Les états de commerce et de population de l'île de Java, publés à Batavia, permettent d'apprécier les progrès de cette riche colonie. Sa population, qui n'était que d'environ 6 millions d'âmes en 1824 et de 8 millions en 1838, s'est élevée, d'après le dénombrement de 1848, à 9,529,078 habitants.

« L'exportation javanaise, évaluée à 128 millions de francs en 1847, a augmenté, dans un laps de 20 ans, de 91 millions, dont 35 pour les 10 dernières années. L'importation, en 1847, était de 62 millions. La valeur totale du commerce de Java atteignait donc le chiffre de 190 millions.

« Les droits de douane s'élèvent aujourd'hui dans l'île à plus de 17 millions, et 1.137 navires hollandais doivent à cette colonie, exploitée en vue des intérêts de la navigation et de l'industrie nationales, un frêt assuré de 213,000 tonneaux. En 1847, la valeur des denrées coloniales que le pavillon néerlandais importa sur les marchés de la métropole, dépassa 92 millions de francs. Telle est la puissance de production de ce sol généreux, dont la nombreuse population se soumet sans résistance à l'impulsion de 16,000 Européens. »

Voici quelle avait été, d'après les *Annales*, la production de Java en 1850, en sucre et café, les deux articles les plus importants du commerce de la colonie.

Sucre pour compte du gouvernement.	63,291,500k
— pour compte des particuliers.	26,602,000
	89,893,500
Café pour compte du gouvernement.	58,700,500k
— pour compte des particuliers.	5,457,500
	64,157,000

Ainsi, la colonie de Java produisait à elle seule autant de sucre que nos trois colonies réunies de la Martinique, la Guadeloupe et Bourbon.

A ces produits s'ajoutent environ 400,000 kilog. d'indigo, 68,000 de cochenille, 379,000 de thé, 213,000 de poivre, etc.

Après Java, Macassar est l'un des points le plus importants de la domination hollandaise dans l'Inde, surtout depuis qu'elle a ouvert ce port à la liberté commerciale. Citons encore le passage suivant, qui contient d'utiles avis à nos expéditeurs.

« La déclaration de franchise du port de Macassar, qu'un arrêté du gouverneur général des Indes néerlandaises a fait ouvrir à tous les pavillons étrangers à dater du 1er janvier 1847, ne pouvait manquer de faire naître un surcroît d'activité dans le mouvement des opérations de cette place. Plusieurs comptoirs nouveaux n'ont pas tardé à se former et les affaires ont montré un accroissement continu. Ainsi, l'importation qui, durant la période 1843-46, était toujours restée au-dessous de 3 millions de francs par an, a plus que doublé dans les deux années suivantes, et l'exportation qui, en moyenne, n'avait été que de 2 millions, a dépassé 4 millions 1/2 en 1848. Enfin, le nombre des navires reçus dans la rade de Macassar s'est également élevé au double de ce qu'il étaitavant la franchise.

« Parmi les nations européennes, la France et la Hollande sont celles qui paraissent appelées à jouer le principal rôle dans le développement des relations commerciales avec cette belle contrée insulaire. Cependant, deux navires français seulement, depuis l'ouverture du port de Macassar jusqu'au 15 juillet 1849, sont venus visiter cette place et y ont fait quelques affaires; encore n'avaient-ils été décidés que par des motifs accidentels à faire cette excursion de Singapore et de Java, lieux de leur destination primitive. Or, il ne semble pas que des résultats satisfaisants puissent être atteints au moyen d'entreprises isolées, sans un plan d'opérations bien conçu et bien arrêté à l'avance.

« Les peuples de l'archipel indien ne perdent que très-difficilement les habitudes qu'ils ont une fois contractées, et cet empire de la coutume se manifeste jusque dans l'acquisition des cotonnades dont ils font usage. Il faudrait donc avant tout les mettre à même de s'habituer aux marchandises françaises par le moyen d'expéditions directes, promptes et suivies ; autrement, s'ils ont continuellement sous les yeux des cotonnades anglaises, il sera difficile de leur faire accepter de nouveau nos produits, malgré la préférence marquée dont ceux-ci ont été jusqu'à présent l'objet de la part des indigènes sur le marché des Célèbes, qui est encore un des plus faiblement approvisionnés de l'archipel de la Sonde, pour les articles même qui conviendraient le mieux aux besoins de sa consommation.

« On pense que nos fabriques de tissus de l'Alsace, pourvues de bons renseignements et de bons modèles, nos fabriques d'armes, et avec le temps aussi quelques objets de demi-luxe, pourraient se procurer un débouché assez considérable aux Célèbes. On assure que 3 ou 4 navires bien chargés n'auraient aucune peine à y placer leurs cargaisons. »

LÉOPOLD AMAIL.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Une comédie au Théâtre-Français, un grand drame à la Gaîté, une fantaisie bouffonne avec beaucoup de danses, de décors et de costumes à la Porte-Saint-Martin, voilà, depuis une semaine, le compte de nos richesses dramatiques! Les agitations politiques ne sauraient refroidir, on le voit, la fertile veine de nos auteurs. Il faut bénir le ciel qui laisse encore à la France assez d'hommes d'esprit pour la distraire des discours officiels et des conspirations souterraines des faiseurs de révolutions.

M. Léon Gozlan, qui compte parmi ces hommes-là, publia jadis dans la *Revue de Paris* une piquante Nouvelle intitulée la *Fin du roman*. Cette Nouvelle est devenue une comédie en un acte, représentée pour la première fois, il y a huit jours, au Théâtre-Français. M. de Vaudreuse est jeune, noble, riche, partant dissipateur et débauché. Pour le quart-d'heure, il est l'amant d'une jeune artiste qu'il a séduite et établie dans son hôtel. Les amours durables ne sont pas de l'humeur de M. le comte, et cette liaison commence à lui devenir insupportable. En vérité, ce n'est pas sans raison. Figurez-vous qu'Henriette, sa maîtresse, l'aime avec un dévouement sans bornes, elle veille à ses intérêts qu'il oublie, elle l'engage à payer ses dettes et voudrait l'empêcher de se ruiner au jeu. Quelle odieuse tyrannie! Un comte, un homme du beau monde est-il fait pour supporter un pareil esclavage? Non; au prix d'une séparation, sa liberté ne lui paraîtra point trop chèrement achetée. Mais comme M. de Vaudreuse est un excellent maître qui donne à ses domestiques, en les congédiant, huit jours pour chercher une place, il veut, avant de se débarrasser d'Henriette, lui *assurer une position*. Lui, qui cachait dans les premiers temps l'objet de sa passion à tous les regards, a permis à sa maîtresse de figurer dans un concert au Jardin-d'Hiver. — Cependant il hésite au moment où il voit la jeune femme prête à partir; il dit comme Zerline dans Don Juan : *Vorrei e non vorrei*. Mais une querelle plus vive que de coutume s'engage à propos des créanciers : Vaudreuse est décidé. Henriette peut aller au concert ou n'y pas aller à son gré. Si elle y va, elle s'y rendra seule, car le comte renonce à l'accompagner et envoie chercher trois de ses amis

pour prendre le thé. Henriette sort indignée. Les trois amis arrivent et s'étalent sans façon sur les fauteuils et les divans du salon.

En attendant Vaudreuse, qui s'est retiré, à leur approche, pour remettre un peu d'ordre et de calme dans ses idées, ces trois messieurs causent de leurs petites affaires. Et quelles affaires peuvent avoir, s'il vous plaît, ces ttrois habitués du boulevard de Gand et du Café de Paris? De très-sérieuses, comme vous allez voir. M. le major Stéphen vient de se débarrasser d'un *rat* capricieux et vorace; M. Anatole s'est arraché aux caresses d'une *lionne*. Quant au riche Verrière, ce n'est point dans les coulisses de l'Opéra qu'il porte le ravage. Langoureux comme une Idylle, amoureux comme un berger de Florian, il brûle d'une fidèle et platonique ardeur pour une dame *de la haute* qu'il va suivre en Italie. — En Italie! ce nom magique réveille l'âme blasée de ces héros du lansquenet et du bal masqué. Le major et Anatole sont prêts à courir avec Verrière de Paris à Milan, de Milan à Florence, à Rome, à Naples. Une petite difficulté cependant s'oppose à ce projet. Le major est en train de manger les restes de son neuvième héritage. Il a bien encore des droits sur la fortune d'un oncle fort riche; mais cet oncle a cinq an de moins que lui et se porte à merveille! M. Stéphen ne se fait pas illusion sur la fragilité de telles espérances, et il a pris un parti héroïque : En revenant de Londres, où il se rend pour voir l'exposition, il se brûlera la cervelle. Le cas est soumis à Verrière qui ne s'en émeut point. Riche et généreux comme Monte-Christo, il offre de l'argent au major qui l'accepte, et renonce d'assez bonne grâce au plaisir de se casser la tête. C'est affaire conclue, mais quoi! Vaudreuse ne serait-il point du voyage? Il entre en ce moment. On l'instruit de la résolution qui vient d'être prise, on l'engage à en finir avec sa pianiste. Vaudreuse ne se fait pas prier, il jure qu'au point du jour Henriette ne sera plus sa maîtresse, et, plus impatient que personne, il veut partir sur-le-champ : il communique son ardeur à ses compagnons qui s'éloignent pour faire leurs préparatifs. A ce moment, Henriette reparaît : elle est en costume de voyage, elle n'a point été au concert, elle se prépare à quitter l'hôtel pour jamais. Les dures paroles de Vaudreuse lui ont appris qu'elle devait prévenir un humiliant abandon. Cette fière résolution étonne le comte : la dignité d'Henriette le touche. Pourtant, par orgueil, il feint d'accepter la séparation qu'on lui propose. Mais l'heure des adieux est celle des souvenirs. On revient sur le passé, on se rappelle les cadeaux reçus et donnés, on veut se rendre mutuellement, comme dans le *Dépit amoureux*, jusqu'au moindre objet accepté au nom de l'amour; puis on se ravise, chacun tient à garder au contraire une bagatelle en mémoire des temps heureux où l'on s'aimait; on se querelle encore, mais plus tendrement... Enfin, Henriette se saisit d'un portrait que le comte lui dispute avec colère. Ce portrait, c'est celui de leur enfant mort au berceau. Cette scène d'attendrissement qui détonne un peu avec le badinage spirituel du reste de la pièce, désarme le comte, et lorsque ses amis arrivent à l'heure marquée pour le départ : « Messieurs, dit-il, je suis prêt, et

madame est du voyage. » Les trois lions sourient et chuchottent. — « J'ai tenu ma parole, reprend Vaudreuse avec hauteur, Henriette n'est plus ma maîtresse : c'est ma femme que j'emmène en Italie. »

Vous comprenez maintenant pourquoi cela s'appelle : *la Fin du roman* ou *Comment on se débarrasse d'une maîtresse*. Le roman c'est le caprice, la fantaisie passagère, l'amour sans lendemain ; l'histoire, l'histoire ennuyeuse, insipide, pédantesque, comme un traité d'économie politique, c'est le mariage. L'épigramme n'est pas neuve mais elle a toujours son côté plaisant. C'est une vieille mode de médire du mariage et une mode plus vieille encore de s'y soumettre. Quelle comédie que les éternelles condradictions du cœur humain ! Le même homme qui dit en se mariant, mon roman est fini, mon histoire commence, serait bien fâché que sa femme put lui répondre sur le même ton : il veut que le roman de sa jeune épouse commence au moment où le sien s'achève. Les maximes du mariage ont été faites par les hommes. J'imagine qu'elles seront considérablement revues et corrigées le jour où les femmes pourront donner leur avis dans cette question qui les intéresse bien un peu.

Du reste, M. Gozlan n'a pas songé le moins du monde à remuer de si graves problèmes. Pour une situation piquante il a choisi un titre original, voilà tout. Des trois scènes qui composent cette petite comédie, l'une, celle des modernes incroyables, est si faiblement rattachée à l'intrigue qu'elle peut passer pour un hors-d'œuvre. Les portraits des trois *lions* ont été pris au daguerréotype ; ce n'est plus la vie et ce n'est pas encore de l'art. Le style est vif, brillanté, le dialogue spirituel : les mots y abondent, mais le nombre nuit parfois à la qualité. Les divers rôles de la pièce ont été parfaitement joués par MM. Brindeau, Delaunay, Got et Monrose. Mademoiselle Marquet semblait embarrassée de paraître pour la première fois sur la scène du Théâtre-Français. Sa voix affaiblie trahissait une vive émotion. Cette timidité, qui ôtait au jeu de la débutante la liberté et l'abandon, n'a pas empêché le public d'apprécier le geste et la démarche distingués, la diction pure de cette artiste.

Si le major de M. Gozlan était allé voir le *Palais de Cristal* à la Porte-Saint-Martin, il se serait probablement brûlé la cervelle avant de partir pour Londres. Les mésaventures de M. Monguignon l'auraient épouvanté, et il n'aurait pas voulu empoisonner les dernières heures de son existence par les amères déceptions qui attendent les Français, curieux de visiter l'exposition universelle, dans la capitale de l'Angleterre. M. Monguignon appartient a cette honorable classe de la bourgeoisie parisienne qui ne quitte pas aisément les alentours de la rue Saint-Denis ou de la rue Saint-Martin. Pour connaître le Palais de Cristal et l'exposition de Londres, il se serait volontiers contenté des descriptions de son journal ; mais un certain Badinot, industriel for connu parmi les inventeurs de la pâte Regnault, du racahout des Arabes et des dents osanores, s'est emparé de l'esprit du naïf Monguignon. Le brave homme se laisse donc entraîner de l'autre côté du détroit, pour voir, au Palais de Cristal, les belles inventions de son ami Badinot, dont le génie l'a déjà si

grandement émerveillé, qu'il lui a promis la main de sa fille. Grâce au ciel, mademoiselle Juliette Monguignon est plus clairvoyante que son père. Elle déteste M. Badinot et chérit, malgré l'auteur de ses jours, le jeune et intéressant Chevillard. Ceeui-ci s'est embarqué dans le train de plaisir qui a conduit à Londres Juliette, M. Monguignon et le redoutable Badinot. Il irait au bout du monde pour arracher Juliette à cet indigne rival. Mais l'aveuglement et l'obstination de Monguignon sont extrêmes, et toute l'habileté de Juliette et de son amant échoueraient dans cette entreprise, si des tribulations et des déceptions de toute espèce n'ouvraient enfin les yeux de ce père imbécille. A peine débarqué, M. Monguignon est arrêté à la douane, fouillé, pris en flagrant délit de contrebande, rudoyé, battu, condamné enfin à une amende considérable. Toujours accompagné de sa tendre fille et du fidèle Badinot, il court d'hôtel en hôtel, dans les rues de Londres, sans rencontrer une demeure où reposer sa tête. Il couche à la belle étoile, il est dévalisé par les voleurs, il se dispute avec les *policemen*, qui ont l'insolence de répondre à toutes ses interpellations par ces mots complétement étrangers à l'honnête Parisien : *I do'nt understand french*. Pour comble de malheur, il est arrêté et sa nuit s'achève dans une prison. Rendu à la liberté, Monguignon découvre enfin un hôtel ; mais c'est à peine s'il reste assez de place pour l'y recevoir avec sa suite. Les hommes doivent consentir à coucher tous ensemble dans une chambre et les femmes dans l'autre. — La cuisine, la cave et le garde-manger sont vides. Chaque plat qu'on apporte est l'occasion d'une bataille. A tout instant, de nouveaux voyageurs arrivent, font le siége de l'hôtel et l'envahissent. Echappé cependant à tous ces périls, Monguignon reprend courage et se rend au Palais de cristal. Nouvelle mésaventure ! les billets sont à l'enchère et se vendent à des prix fabuleux. Il faudra donc retourner à Paris sans avoir vu l'exposition ! Monguignon ne peut souffrir l'idée d'une pareille honte. Pour pénétrer, il s'attache à un exposant inventeur d'une machine de sûreté très-ingénieuse. Cette machine est un piége qui saisit les voleurs lorsqu'ils introduisent leur main dans la poche de M. Crémaillère pour y chercher fortune. Déjà M. Crémaillère traîne à sa suite deux *pick-pocket* pris en flagrant délit : il a obtenu du jury la permission de se promener avec ses prisonniers dans le Palais de cristal. En voyant la mine confuse de ses victimes, on ne pourra lui contester l'utilité de son invention. Monguignon se décide à faire partie de l'honorable suite de M. Crémaillère : il se laisse prendre au piége et conduire en triomphe dans les galeries de l'exposition.

L'ineffable bêtise de ces grotesques incidents suffisait pour assurer le succès à la nouvelle revue de M. Clairville. Beaucoup de couplets fort plats, de calembourgs fossiles, de quiproquos surannés, ajoutent au charme de cette belle création. Les danses, dont on a eu soin d'orner le quatrième et le cinquième actes, sont bien aussi pour quelque chose dans les applaudissements du public : le pas chinois, le pas espagnol, celui des Viennoises et surtout la gigue dansée avec une vivacité étourdissante par Mlle Théleur nous ont agréa-

blement reposé de la prose et des vers de M. Clairville. Il faut être juste pourtant et avouer que si le style et l'imagination de M. Clairville laissent encore quelque chose à désirer, ses idées ont fait de grands progrès depuis qu'il a vu mourir le Vaudeville sous ses pièces réactionnaires. Qui le croirait? M. Clairville est devenu socialiste. Oui, M. Clairville, l'auteur de la *Foire aux Idées* et d'une foule de petits couplets, terminés par de grosses épigrammes contre la République, le vaudevilliste favori des ministres et des fonctionnaires royalistes de la République, M. Clairville est socialiste! J'ai entendu de mes propres oreilles à la Porte-Saint-Martin ces deux vers incendiaires, faits pour mettre en péril la religion, la famille et la propriété :

Oui, dans dix ans les titres de noblesse
Seront peut-être un livret d'ouvrier.

Le public a applaudi, le public a demandé le couplet une seconde fois, et le couplet a été répété et applaudi de nouveau. Pauvre République! Voilà M. Clairville républicain.

Les *Aventures de Suzanne* et M. Dupeuty ont remplacé *Molière* et Mme Sand au théâtre de la Gaîté. On dirait que ce théâtre, honteux d'avoir accueilli une œuvre où l'art, la vérité des sentiments, la beauté du langage élevaient le cœur et charmaient l'oreille, a voulu expier ce crime en choisissant le plus brutal des mélodrames pour remplacer la pièce de Mme Sand. Comment plaindre assez ce pauvre public du boulevard, corrompu depuis vingt ans par cette littérature de cour d'assises? On a si vaillamment travaillé à oblitérer le sens du goût chez ce peuple naturellement artiste, qu'il préfère les terreurs et les frémissements de la chair aux saintes et fortes émotions du cœur. A quoi bon analyser ce lourd et interminable mélodrame des *Aventures de Suzanne?* Une jeune fille enlevée à son amant, violée par un grand seigneur, puis consentant, par soif de vengeance, à devenir la maîtresse de celui qui l'a déshonorée, épousant enfin, par une suite d'événements incroyables, le grand seigneur qu'elle aurait dû repousser et maudire, tel est le fond de l'œuvre de M. Dupeuty. Nous connaissons cela depuis vingt ans. Mais je m'efforcerais en vain de montrer combien d'incidents, de meurtres, d'empoisonnements, de rencontres prodigieuses, de surprises, combien de drames se mêlent au drame principal. La pauvre Suzanne vit sur une terre semée de chausses-trapes, dans un monde d'empoisonneuses, de faussaires et de prostituées. Suzanne elle-même qu'est-elle? Est-ce une Manon Lescaut entraînée dans le vice par l'amour du luxe et du plaisir? Est-ce une honnête créature, victime de malheurs sans exemple? Impossible de le décider, et sans doute l'auteur s'est fort peu inquiété de créer un caractère. Quel intérêt peut inspirer cette fille perdue qui sacrifie pendant toute la pièce son amour à sa vengeance? — Du reste, M. Dupeuty avait bien le droit de rendre sa Suzanne aussi peu aimable que possible, mais n'est-ce pas abuser de l'histoire que de travestir une anecdote de la vie d'Holbach, pour donner à ce philosophe, si

attaché à ses devoirs, le rôle ridicule et odieux d'entremetteur? Ceux qui connaissent la vie et les écrits de l'ami de Diderot, peuvent-ils supporter de le voir conspirer avec Suzanne la ruine et le déshonneur du marquis de Saint-Alban?

C'est un devoir pour la critique de répéter en toute occasion que ces œuvres sans art et sans génie, où l'on supplée l'étude des caractères, l'analyse du cœur humain, la peinture de la passion par des combinaisons d'événements impossibles doivent disparaître de la scène française. Il y a plus de danger qu'on ne le croit à présenter constamment aux yeux de la foule des êtres vulgaires, désarmés devant le malheur et la persécution. On se plaint de tous côtés de l'abaissement des caractères, et comment se relèveraient-ils lorsque tout rappelle aux hommes la fatalité des événements, au lieu de ranimer, par de grands exemples, cette force d'âme qui résiste à toutes les vicissitudes de la vie? La lecture des journaux, les conversations nous tiennent au courant des vices et des malheurs de notre espèce; où donc irai-je pour me consoler du triste spectacle de la réalité, si les poètes ne savent créer, dans les espaces infinis de l'idéal, un monde meilleur où je puisse me réfugier? Sublime Corneille, votre mâle éloquence a créé des héros! Grand Molière, votre Alceste me fait aimer la vertu jusque dans ses rudesses. C'est que Molière et Corneille n'étaient pas seulement des faiseurs de comédies; ils étaient hommes avant tout; ils cherchaient la vie, la vérité, la justice, l'idéal humain pour eux-mêmes et pour les autres. Leurs œuvres étaient le cri de leurs âmes, la manifestation de leurs sentiments et de leurs croyances. Où sont-ils aujourd'hui ceux qui ne distinguent point en eux-mêmes l'homme et l'écrivain, ceux qui croient que l'art, comme la politique, comme la religion, comme la morale, n'a qu'un but: faire des hommes.

L'espace nous manque pour rendre compte de la partition nouvelle de M. Ambroise Thomas qui a été exécutée jeudi soir à l'Opéra-Comique. Nous en parlerons dimanche prochain.

PAUL ROCHERY.

Depuis plus d'un an le Louvre était fermé aux artistes et au public. Enfin, les travaux de restauration entrepris dans la galerie d'Apollon, dans le salon carré et dans la salle des Sept-Cheminées sont achevés. Nous avons assisté jeudi dernier à la cérémonie que M. de Niewerkerke avait cru devoir organiser pour donner une certaine solennité à la réouverture des Musées. Il paraît que les lettres d'invitation n'avaient pas été épargnées, car les immenses galeries du Louvre ont été bientôt envahies par la foule. A midi, le *prince* président, toujours orné de son grand cordon de la Légion-d'Honneur, et toujours suivi par ses cuirassiers, est arrivé en calèche découverte. M. Léon Faucher l'accompagnait. Conduits par M. de Niewerkerke, directeur des Mu-

sées, le président et le ministre ont parcouru les galeries d'un regard insensible et inintelligent, puis M. Léon Faucher a harangué le *prince* qui lui a répondu par quelques paroles insignifiantes. Au milieu de tant de chefs-d'œuvre, le prince et son ministre n'ont rien trouvé en dehors des plates banalités des discours officiels.

Mais après leur départ on a pu examiner avec un peu plus de soin les travaux de restauration. La galerie d'Apollon qui depuis trente ans menaçait ruine et avait été encombrée de poutres et de charpentes, est rendue à son antique splendeur. Il n'y manque plus que les portraits que l'on placera sans doute dans les encadrements entre les portes et le plafond du milieu confié au pinceau de M. Eugène Delacroix.

Le salon carré reçoit une lumière abondante par une immense lanterne placée au sommet de la voute. Mais la décoration mal entendue de cette salle détruit le bel effet qu'on devait attendre de cette profusion de lumière. La partie supérieure, surchargée d'ornements blanc et or, prend au passage, pour ainsi dire, les rayons lumineux qui viennent s'éteindre tristement, dans les parties basses de la salle, sur des tapisseries de couleur sombre encadrées dans du bois d'ébène. Le salon carré contient les meilleurs morceaux des plus grands maîtres, et il est très-fâcheux que cette mauvaise combinaison de couleurs et de lumières nuise à l'éclat de ces chefs-d'œuvre. Les sculptures de la voûte dues à M. Simard nous ont paru complétement dépourvues d'invention, de grâce et de noblesse.

La salle des Sept-Cheminées, où nous avons retrouvé le *Naufrage de la Méduse* et les *deux Cavaliers* de Géricault, est décorée dans un goût moins heureux encore. Les jours sont très-bien disposés, mais les ornements du plafond, jaune, violet, or et blanc, conviendraient mieux à un estaminet, ou à une boutique de confiseur qu'à une salle du Louvre. Quant à l'arrangement des tableaux, on n'y a fait que des changements sans importance, pour avoir l'air de corriger la classification adoptée par M. Jeanron après la révolution de Février.

Le président, avant de quitter le musée, a remis les insignes d'officiers de la Légion-d'Honneur à MM. Niewerkerke et Duban architecte. Personne ne s'est souvenu de celui qui a eu l'idée de ces grands travaux, de celui qui décida le ministre de l'intérieur à demander les crédits nécessaires à l'Assemblée nationale, de celui qui avait achevé la partie la plus difficile de l'œuvre avant que M. de Niewerkerke y mît la main. Mais le nouveau directeur des musées, en prenant la place de M. Jeanron, a voulu accepter généreusement toute la succession de son prédécesseur : il hérite même des distinctions que l'autre avait méritées.

PAUL ROCHERY.

LÉOPOLD AMAIL.

15 JUIN 1851.

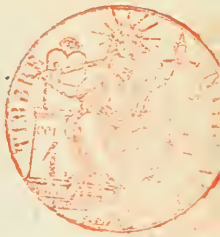

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

15 Juin. — 16e Livraison.

PARIS

AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE

141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. SITUATION POLITIQUE, par M. C. L'HABITANT.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

III. QUESTION DE LA PLATA, par M. FRÉDÉRIC LACROIX.

IV. DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA LITTÉRATURE EN FRANCE par M. JULES SIMON.

V. ET MOI AUSSI J'AI ÉTÉ SECRÉTAIRE INTIME, Nouvelle, par M. le cape S. D'ARPENTIGNY.

La **Politique nouvelle** publiera, dans ce trimestre, des travaux de Messieurs CARNOT, représentant du peuple; P. ENFANTIN; GEORGE SAND; EDGAR QUINET, représentant du peuple; LITTRÉ, membre de l'Institut; Eugène PELLETAN; Adolphe GUÉROULT; DUPONT-WHITE; André COCHUT; Jules SIMON, ancien constituant; Frédéric LACROIX, ancien préfet d'Alger; MARIE, ancien membre du Gouvernement provisoire; KOENIGSWARTER, membre correspondant de l'Institut; de la GUÉRONNIÈRE; Pierre BERNARD; Pascal DUPRAT, représentant du peuple; FARCONNET, représentant du peuple; Victor LEFRANC, représentant du peuple; Henri DIDIER, représentant du peuple; Geoffroy SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut; DECAISNE, membre de l'Institut; Emile BAUDEMENT, professeur de zootechnie à l'Institut agronomique de Versailles; GOUBAUX, directeur du collége Chaptal; Ernest LEGOUVÉ; BABAUD-LARIBIÈRE, ancien constituant; Emile OLLIVIER, ancien préfet; Louis JOURDAN; Dr YVAN, représentant du peuple; BLAISE (des Vosges); B. HAURÉAU, conservateur à la Bibliothèque nationale; Paul ROCHERY; Edmond de GINOUX; L. de WAILLY; DAMAS HINARD, bibliothécaire au Louvre; WEISS, professeur d'histoire au lycée Bonaparte; Clément CARAGUEL; Taxile DELORD; Eugène FAURE; Louis ULBACH; Jules de CHATILLON, etc.

(*Voir pour les titres des articles à la fin de la Revue.*)

SITUATION POLITIQUE.

L'effet produit dans le monde politique par l'échauffourée présidentielle a eu, comme toutes les choses de ce monde, son côté comique et son côté sérieux. Est-il rien de plus plaisant que l'incroyable ébahissement des vieux partis en se voyant si lestement mis hors de cause par M. L.-N. Bonaparte, et les grands politiques du parti de l'ordre ne donnent-ils pas la mesure de leur intelligence des situations et de leur connaissance des hommes, en se montrant aussi surpris que courroucés du discours de Dijon? Comment, il leur a fallu plus de deux ans pour s'apercevoir qu'ils se laissaient jouer comme des enfants! ils ne se doutaient pas, avant de s'être brûlé les doigts, qu'ils tiraient les marrons du feu pour les faire croquer par un autre! La majorité de l'Assemblée a eu besoin d'une déclaration publique pour s'éclairer sur les véritables intentions de M. L.-N. Bonaparte! elle a cru bonnement qu'en s'entourant des chefs de la droite, M. le président de la République faisait abnégation de ses prétentions personnelles; que c'était pour les beaux yeux de la monarchie, et pour préparer la place à un prétendant quelconque, qu'il contractait alliance avec une majorité, qui de son côté faisait ses réserves et ne lui apportait qu'un appui conditionnel. C'est pousser trop loin l'innocence et la naïveté! Est-ce que M. L.-N. Bonaparte n'est pas lui-même un prétendant? est-ce que depuis son installation à l'Elysée, il n'a pas laissé percer ses prétentions, d'abord à une suprématie sur l'Assemblée, puis, faute de mieux, à une prorogation de pouvoirs et comme pis-aller à une réélection plus ou moins constitutionnelle? Est-ce que du message du 31 octobre jusqu'au discours de Dijon, en passant par les banquets militaires et les revues de Satory, il n'a pas persisté dans ses empiètements successifs, reculant d'un pas, il est vrai, mais après

avoir avancé de deux? Et ces hommes qui se proclament les seuls habiles, qui se prétendent les seuls capables de sauver la société et de la protéger contre les périls conjurés de toutes parts, il a fallu que M. L.-N. Bonaparte leur rompît en visière pour qu'ils comprissent le rôle piteux qu'ils ont rempli depuis deux ans; pour qu'ils reconnussent enfin que leur concours était accepté tant qu'il pouvait servir l'intérêt particulier de M. L.-N. Bonaparte, mais que du moment où ils prétendraient faire de la révision à leur profit, ils seraient cassés aux gages et jetés à l'écart comme des instruments usés.

Vraiment c'est à se demander si la comédie continue, car il semble impossible de croire à tant d'aveuglement et d'impéritie de la part de la majorité. Et ce qu'il y a de plus affligeant pour elle, c'est qu'elle est forcée de reconnaître que, s'ils sont déplacés dans la bouche qui les prononce, les griefs articulés contre elle n'en sont pas moins fondés. Il est trop vrai qu'une déplorable émulation a régné entre les deux pouvoirs pour accumuler tous les moyens de compression, qu'ils n'ont reculé devant aucune mesure oppressive, et que dans cette voie la majorité est allée au-devant et au-delà des exigences du pouvoir exécutif. Il n'est pas une liberté, pas un droit qui soient sortis sans blessures de l'étreinte combinée des deux pouvoirs. Enseignement, presse, garde nationale, conseils généraux et municipaux, suffrage universel, toute la législation politique remaniée par la majorité de concert avec le pouvoir exécutif, porte l'empreinte de l'esprit de parti le plus étroit et le plus partial. Quand il s'est agi d'améliorations, quand on a pensé que pour faire prendre patience au peuple il fallait lui servir quelques bribes détachées de l'article 13 de la Constitution, l'émulation n'a pas été moins vive, mais pour retirer d'une main ce qu'on semblait accorder de l'autre. Aujourd'hui que l'alliance est rompue, chacun des pouvoirs cherche à s'exonérer de sa part de responsabilité dans l'œuvre commune; ils n'y parviendront ni l'un ni l'autre; le grand jury électoral de 1852, appelé à juger deux prévenus qui se rejettent mutuellement les accusations, leur fera la part égale dans le verdict solennel qu'il sera appelé à prononcer.

La majorité, d'autant plus ulcérée que le coup portait plus juste, a vu avec bonheur le général Changarnier répondre à la correction infligée aux *vieux partis* dans le discours de Dijon, par une flagellation appliquée aux prétentions élyséennes, mais il est toujours fâcheux pour un pouvoir de répondre à distance et après coup. L'attaque avait été directe et faite à brûle-pourpoint, si la riposte a perdu quelque vigueur à être introduite incidemment et par allusion, la faute

en est encore à la majorité. Dans la situation où le pouvoir exécutif s'est placé vis-à-vis d'elle, il lui fallait, pour la représenter dignement, un homme énergique, très-susceptible à l'endroit de l'honneur de l'Assemblée, qui n'oubliât jamais, qu'aux termes de la Constitution, l'Assemblée est le premier pouvoir de l'Etat, et qui fût très-résolu à faire respecter, en toute conjoncture, sa dignité et son autorité : on a choisi M. Dupin ! La majorité s'est laissé entraîner par le plaisir qu'elle éprouve à entendre M. Dupin lancer à la minorité *ses épigrammes sans péril*, et on sait qu'il excelle dans cette guerre aux plus faibles ; mais on sait aussi que M. Dupin est d'une admirable souplesse devant ceux qu'il croit forts, et que le jour où un *factieux* quelconque, à la tête de prétoriens en débauche, entrerait tout botté et la cravache à la main dans le parlement, M. Dupin ne se ferait pas tuer sur sa chaise curule. Or, la majorité s'abuserait étrangement, si elle pensait que l'incartade de Dijon est la dernière qu'elle ait à subir ; elle peut s'attendre à voir, sous une forme ou sous une autre, l'accusation dirigée contre elle se reproduire à plusieurs reprises avant les élections de 1852 ; c'est la réponse infaillible de M. L.-N. Bonaparte au refus de révision. Il est certain que la réélection de M. Dupin serait un encouragement à des agressions que son manque d'énergie le rend incapable de réprimer, tandis qu'en présence d'un président de l'Assemblée, pénétré du sentiment de ses devoirs, on y regarderait à deux fois avant de hasarder une attaque, qui serait relevée à l'instant même. La majorité tient donc entre ses mains le moyen de prévenir les offenses, ce qui vaut mieux que d'avoir à les punir ; c'est à elle à aviser quand elle procèdera à la nouvelle élection de son bureau.

Du reste, il ne faut pas être ingrat, et nous reconnaissons volontiers que les compétitions monarchiques et élyséennes font à merveille les affaires de la République. Ce n'est pas, sans doute, que les coalisés de la veille, ennemis du lendemain, se soient subitement épris d'un grand amour pour le régime républicain ; nous savons bien qu'en venant se placer sur le terrain de la Constitution, ils cherchent plus à faire obstacle aux prétentions de leurs concurrents qu'à travailler à la consolidation de la République ; ils ne se résignent que contraints et forcés, et, comme on dit, le diable n'y perd rien ; mais le résultat n'en est pas moins et n'en restera pas moins acquis, et ce résultat c'est l'impossibilité, chaque jour plus flagrante et plus absolue, de sortir de la situation par une autre issue que par la stricte observation des prescriptions constitutionnelles.

Nous n'avons jamais douté, nos précédents articles en font foi, de cette évolution des partis monarchiques, lorsque le moment serait venu d'aborder la question de révision. Nous avons bien souvent énuméré les germes de dissolution que renferme cette alliance mensongère de trois partis plus hostiles les uns aux autres qu'ils ne sont hostiles à la République. Aussi, l'accueil fait à la proposition de réviser la Constitution ne nous surprend que parce que l'effet a dépassé notre attente. L'attitude des légitimistes et des orléanistes permet d'espérer que la révision n'obtiendra même pas la simple majorité. Voilà bien des frais d'éloquence contre l'article 111, bien des récriminations contre l'asservissement de la majorité par la minorité, qui vont être étouffés avant de voir le jour!

C'est très-pénible, sans aucun doute, pour les orateurs et pour les journaux de la révision; mais qu'y faire? Il aurait fallu trouver une rédaction qui permît à chacun de voter en mettant son drapeau dans sa poche; mais c'était une tâche difficile. M. de Broglie, qui a le plus approché du but, y a dépensé tout son savoir sans y atteindre, et d'ailleurs, les révisionnistes eux-mêmes en ont conscience; il y a dans ces transactions quelque chose de honteux, qui répugne aux sentiments du pays, et que des gens de cœur ne peuvent accepter sans se sentir profondément humiliés. Si votre cause est bonne, si elle est avouable et digne, proclamez-la donc hautement; M. Larabit, M. Creton et même M. Payer ne s'enveloppent pas dans les replis d'une équivoque qui n'a pas même le mérite vulgaire de dissimuler le piége. Imitez cet exemple, monsieur le duc de Broglie, dites clairement ce que vous voulez; n'oubliez pas que noblesse oblige, et oblige surtout à être loyal et sincère.

Et puis à quoi bon s'entacher de duplicité dans une tentative avortée dès son début? La révision n'a aucune chance de réussir, par une foule de raisons dont nous ne voulons dire que les principales. La première, c'est que la minorité républicaine est maîtresse de la situation, et qu'elle se refusera à discuter même l'opportunité de la révision tant que la loi du 31 mai ne sera pas rapportée. En second lieu, le parti républicain sera renforcé par tous les élyséens et tous les orléanistes, si la proposition est légitimiste; que si, au contraire, la proposition est orléaniste, les légitimistes s'uniront aux républicains, et la repousseront de concert avec les élyséens; enfin, si la proposition est bonapartiste, l'assemblée tout entière se lèvera contre elle, moins toutefois quelques fidèles, peut-être les trente-cinq voix données au général Lebreton pour les fonctions de questeur. En présence d'un échec forcé,

qu'y a-t-il de mieux à faire que de se donner au moins le mérite de la franchise? mais subir une défaite en se servant d'armes déloyales, c'est une double humiliation dont on ne se relève jamais; c'est compromettre sa propre considération non moins que l'avenir de son parti.

Assurément ce qu'il y aurait de plus sage, devant les dispositions manifestées par l'Assemblée, ce serait de s'abstenir, de retirer les propositions déposées, et de reprendre enfin le cours des travaux urgents si souvent et si malheureusement interrompus. Certes, la majorité ne s'est pas tracé une glorieuse page dans l'histoire; mais elle pourrait encore, sinon réparer, du moins amoindrir les torts qui lui sont reprochés à si juste titre. Tout notre système de gouvernement appelle d'urgentes réformes. Que de travaux utiles l'Assemblée pourrait entreprendre et conduire à leur terme pendant l'année d'existence qui lui reste! Quelle réponse elle pourrait faire au discours de Dijon en se livrant avec ardeur aux améliorations politiques, administratives, financières; en consacrant les derniers moments de sa carrière à organiser l'administration, la justice, le crédit, l'assistance publique, au lieu de perdre un temps précieux dans la stérile agitation des luttes parlementaires! Il est vrai qu'il faudrait renoncer à cette occasion d'exhaler contre la République les ressentiments amassés depuis trois ans, et d'autant plus amers qu'ils sont condamnés à l'impuissance; on ne s'y résignera pas. Il est donc certain que la discussion, et une discussion à outrance, aura lieu; le parti républicain est prêt à la soutenir quoiqu'il ne l'ait pas provoquée.

Cependant, comme il ne reste aucune incertitude sur le résultat, le débat perdra beaucoup de son intérêt. C'est un drame dont le dénouement est connu dès le premier acte, et, quelles que soient les péripéties qui peuvent surgir dans le cours de l'œuvre, on sait trop d'avance le dernier mot pour que l'émotion soit profonde et soutenue. On se passionnera peut-être pour le talent des acteurs, mais la pièce aura de la peine à se traîner jusqu'à la fin, et nous pensons que la lutte sera beaucoup moins ardente et moins longue qu'on ne le prévoit. On ne monte pas résolument à l'assaut quand on est certain d'être repoussé, et c'est à cette triste conviction que les révisionnistes en sont réduits. Aussi, la tiédeur et le découragement gagnent de proche en proche :

Benjamin est sans force et Juda sans vertu,

et tout fait présager de nombreuses défections. Comment en serait-il autrement? Chaque jour les faits viennent donner un démenti à leurs prédictions et calmer quelqu'une de leurs espérances. Dieu sait com-

bien les révisionnistes, animés d'une ferveur toute nouvelle pour les droits de la nation, ont fait retentir ce mot : c'est la volonté du pays ! Que de présages sinistres n'ont-ils pas évoqués pour faire de l'agitation en faveur de la révision ? Si la Constitution n'était pas révisée, c'était, à les en croire, le commencement de la fin ; la religion, la famille, la propriété, le repos public, tout était compromis. Le maintien de la Constitution était un malheur général.

Que voyons-nous, cependant ? Le choix de la commission de révision, la discussion des bureaux, les opinions émises par des hommes qui ne s'étaient point encore prononcés, ne laissent aucun doute sur le sort de toutes les propositions tendant à réviser la Constitution ; il n'y a plus d'illusion possible, elles seront infailliblement repoussées. Sans doute le pays va manifester son mécontentement, ses alarmes ; les populations vont s'émouvoir ; un concert de plaintes s'élèvera de tous les points de la France, et la Bourse, qui se prend de panique pour si peu de chose, donnera le signal par une baisse inquiétante. Eh bien, non ! tout reste calme, et les fonds, non-seulement se soutiennent avec fermeté, mais s'élèvent rapidement. Que faut-il donc croire ; est-ce que cette prétendue opinion publique ne serait qu'une machine de guerre inventée par les entrepreneurs de révision ? Mais LES PÉTITIONS ! !

C'est vrai, il y a des pétitions ; mais d'abord, quel est le chiffre des signataires. Les uns disent trois cent mille, d'autres plus ou moins ; voulez-vous cinq cent mille, soit : qu'est-ce que cela prouve ? Si l'on devait céder à la pression de cinq cent mille signataires, pourquoi avez-vous fait la loi du 31 mai malgré les 540,000 signataires qui réclamaient le maintien du suffrage universel ? Et puis, attendez un peu ; la lumière se fait sur les moyens employés par les colporteurs de pétitions révisionnistes. Nous verrons à discuter la valeur de ces adhésions, et nous rechercherons si elles ont été données spontanément et en connaissance de cause, ou si elles n'ont pas été surprises par la fraude ou arrachées par l'importunité. Pour notre part, nous connaissons un département où l'on a déterminé les habitants des campagnes à signer la pétition, en leur persuadant qu'il s'agissait de défendre la République et son président, menacés par *les blancs*. Qu'on fasse une sérieuse enquête, et nous fournirons nos preuves ; et, comme dans un grand nombre de localités, des moyens analogues ont été employés, il nous est permis de tenir peu de compte de ce pétitionnement. Nous répétons donc en toute assurance que l'immense majorité du pays, loin de répondre aux excitations révision-

nistes, s'attache chaque jour davantage à la République et à la Constitution.

Nous hâtons de tous nos vœux la discussion générale ; si elle est franche et complète elle éclairera bien des faits et bien des situations. Le premier avantage dont profitera le parti républicain c'est de savoir enfin sur qui la République peut compter dans un moment suprême. La révision est la pierre de touche de toutes les opinions et de tous les dévouements. Certains représentants déploient une merveilleuse habileté à esquiver les occasions d'émettre un vote significatif qui les engagerait par avance dans l'un ou l'autre camp. Sous prétexte de travaux dans les commissions, on s'absente ou l'on s'abstient dans les circonstances où l'on craint de se compromettre, et l'on espère ainsi se rendre possible pour toutes les éventualités. La question de révision ne permet pas cette ambiguité, et une politique d'hermaphrodite n'est pas plus acceptable sur ce point qu'une politique d'eunuque. Il faut se prononcer carrément entre la monarchie et la république.

Ces réflexions vont à l'adresse des représentants qui se groupaient autrefois sous le nom de tiers-parti. Nous comprenons un tiers-parti quand il s'agit de la direction à imprimer à la marche d'un gouvernement qui doit se tenir à distance de toutes les exagérations, mais il n'y a pas de tiers-parti possible sur le principe même de ce gouvernement. Êtes-vous monarchistes ? Êtes-vous républicains ? Voilà la question à laquelle auront à répondre sans tergiversation MM. Dufaure, Gustave de Beaumont, Lanjuinais, de Corcelles, Bedeau, de Tocqueville, et quelques autres, y compris même M. Dupin. Tous sont mis en demeure de se prononcer ; le jovial président s'en tirera probablement par un pasquinade, mais le reste de cette petite phalange a des prétentions au titre d'hommes sérieux et comprendra qu'il y va de sa dignité de s'expliquer nettement.

D'un autre côté, nous attendons avec une impatiente curiosité les explications des révisionnistes. Les partis monarchiques qui prétendent qu'on les calomnie quand on les accuse de vouloir nous ramener à *l'ancien régime*, tiennent sans doute en réserve un *nouveau* régime monarchique, et ils ne mettront pas la lumière sous le boisseau. Ils se sont contentés, depuis trois ans, de répéter que la République était impossible ; ils nous diront enfin ce qu'ils veulent lui substituer. Une monarchie héréditaire entourée d'institutions républicaines et s'appuyant sur le suffrage universel, voilà sans doute de quoi rassurer tous les esprits. Allons, libre carrière pour tous ; que MM. Berryer et de Falloux pour les légitimistes, MM. Creton et Estancelin pour les

orléanistes, MM. de Montalembert et Denjoy pour les bonapartistes, développent à la tribune leurs plans de reconstitution sociale. La minorité les laissera parler tout à leur aise; ils n'auront point à se plaindre des interruptions; ils chercheront en vain à passionner l'opposition par des injures et des récriminations contre la République et les républicains; cette tactique est percée à jour, et le parti républicain évitera le piége. Il avait déjà le bon droit, l'article 111 lui a donné la force; dans cette situation la modération n'est pas seulement un devoir, elle est une habileté.

Oui, la République doit recueillir tous les bénéfices de cette discussion; une fois de plus il sera démontré jusqu'à l'évidence que la République est le seul gouvernement possible de notre temps. La révision restera enterrée pour ne plus se relever, et le pays tout entier, délivré de cette obsession, pourra se préparer avec calme et avec maturité à la grande épreuve de 1852.

C. L'HABITANT.

BULLETIN POLITIQUE.

La commission de révision s'est constituée en nommant son président et son secrétaire. M. de Broglie a été élu président au deuxième tour de scrutin, et M. Moulin, secrétaire au scrutin de ballotage. Ces résultats disputés nous confirment dans l'opinion que la révision n'aura pas de majorité, même dans la commission; M. de Montalembert aurait voulu faire prendre à ses collègues l'obligation de ne rien laisser transpirer au-dehors des travaux de la commission. M. Charras s'est opposé à cette comédie renouvelée de l'engagement pris par la fameuse commission de permanence et qui fut si bien tenu. La commission a choisi dans son sein une sous-commission à laquelle elle a donné la mission spéciale d'examiner les pétitions révisionnistes. Cette commission est composée de MM. Charras, Jules Favre, de Melun, Corcelles et Dufour. Dans l'une des séances de la commission, M. Baze, assure-t-on, a pris rudement à partie l'attitude, la conduite, les actes, les paroles de M. Louis-Napoléon Bonaparte. M. Charras a demandé l'insertion au procès-verbal des faits principaux dévoilés par M. Baze, et malgré l'opposition de MM. de Montalembert et Odilon Barrot, cette insertion a été ordonnée par la majorité de la commission.

La composition d'une autre commission est venue cette semaine attester les dispositions de la majorité à se laisser moins absorber par les meneurs des partis royalistes. La commission de quinze membres, chargée de l'examen du projet de loi sur les clubs et les réunions publiques, compte dans son sein quatre membres de l'extrême gauche, MM. Joly, Schœlcher, Baune et Madier-Montjau.

Les débats parlementaires n'ont offert cette semaine qu'un incident politique de quelque gravité. Cet incident a donné lieu à une tempête provoquée par un des hommes le plus loyaux et les plus justement estimés de tous les partis. Quel a donc été le crime de M. Arnaud (de l'Ariége)? Au moment où l'Assemblée abordait la troisième délibération de la loi sur la garde nationale, il a cru pouvoir invoquer le principe si nettement posé, il y a peu de jours, par M. le général Changarnier sur les devoirs de la force armée en face d'or-

dres inconstitutionnels, et il a déclaré que pour sa part, lors de l'expédition de Rome, soldat, il n'aurait pas hésité à briser son épée. Ces paroles ont soulevé un tumulte effroyable au milieu duquel M. Arnaud a soutenu avec la plus noble fermeté le choc des plus violentes interpellations. Les explications de l'honorable représentant de l'Ariége n'ont été accueillies ni par le président, qui l'a rappelé deux fois à l'ordre, ni par la majorité, qui lui a retiré la parole; mesure extrême contre laquelle auraient dû le protéger tous les antécédents de l'orateur, naguère l'un des secrétaires de l'Assemblée, et qui n'a résigné ces fonctions que par un acte de sa libre volonté.

Ce triste épisode a eu le lendemain son contre-coup. M. le général Baragney-d'Hulliers, désigné dans la discussion, a pris la parole pour expliquer que si en juin 1848 il avait refusé un commandement c'était en sa qualité de représentant et non comme militaire, sa conscience n'étant pas sympathique au gouvernement d'alors. Les déclarations de MM. Cavaignac et Changarnier, portées ensuite à la tribune, achèvent de prouver que si parmi les généraux de l'assemblée la théorie de M. Arnaud est répudiée en ce qui concerne l'extérieur, elle ne l'est pas en ce qui touche aux différends politiques de l'intérieur.

Nous avouerons que de telles questions sont trop brûlantes pour être ainsi débattues à la tribune. Ce débat, au moins inopportun, a eu pour conséquence de précipiter la troisième délibération de la loi sur la garde nationale, menée au pas de course, adoptée sans amendement, et qui portera la date du 13 juin, déjà une première fois funeste aux institutions républicaines.

L'assemblée, après un simulacre de discussion, peu en rapport avec l'importance du sujet, a décidé que le projet de loi sur le crédit foncier sera soumis à une seconde délibération. Nous nous abstenons de tout développement, la question devant être traitée prochainement par un de nos collaborateurs.

La troisième délibération de la loi sur le tarif des sucres a occupé presque tout le reste de la semaine parlementaire, sans apporter d'importantes modifications aux solutions de la seconde lecture. Une légère faveur a été accordée aux colonies sur la demande de M. Perrinon : la remise qui leur est faite a été portée à 6 fr. au lieu de 5. M. Charamaule a fait adopter un article additionnel qui décide que les alcools fabriqués avec des melasses provenant de la betterave paieront le même droit que les rhums et tafias, fabriqués aux colonies.

Le *Messager de l'Assemblée* a été condamné en cour d'assises à 500 francs d'amende et à trois mois de prison, pour avoir publié un article annonçant l'ordre d'une concentration de troupes sur Paris, donné aux commandants de toutes les subdivisions militaires de la Seine. L'auteur de l'article a maintenu l'exactitude de son renseignement, tout en se refusant à indiquer la source où il l'avait puisé. Mais, pour prouver à quel point il lui était loisible de remonter aux sources officielles, il a donné lecture d'une note qu'il a déclarée

écrite de la main même du préfet de police, et dans laquelle se remarquaient les deux phrases suivantes :

« La société du Dix-Décembre, qui prend le titre de société de secours mutuels, est une *société politique qui ment à son titre* et à son organisation : elle est, *comme toutes les sociétés de ce genre*, composée *d'intrigants et d'hommes tarés*, qui, sous prétexte de faire le bien par dévouement, cherchent à se poser pour l'avenir, et sont dévoués à leurs intérêts et à leurs passions.....

« Les dignitaires de cette société sont les auteurs de toutes les calomnies qui se répandent sur certains hommes. *Ils veulent des places, et ils en promettent au nom du prince.* M..... a fait donner la place de..... à M....., *et il partage les appointements avec lui.....* »

Ce document a été déclaré apocryphe par M. l'avocat-général, mais son authenticité est désormais mise hors de doute par M. Carlier, qui incrimine seulement, comme abus de confiance, l'usage qui en a été fait.

Bien que le *Messager de l'Assemblée* soit un des journaux qui approuvent le plus les lois de compression et de répression, sa condamnation a rencontré dans la presse indépendante des regrets auxquels nous nous associons volontiers.

Une autre condamnation a excité le plus douloureux étonnement, c'est celle de l'*Événement*, ce jeune et intrépide organe de la démocratie. A l'occasion de l'exécution de Montcharmont, M. Charles Hugo, s'inspirant de l'héritage poétique de son illustre père, avait écrit un article, dans lequel nous n'avions vu qu'une nouvelle et énergique protestation contre la peine de mort. Le ministère public, et ensuite le jury, ont cru y reconnaître une insulte à la loi même, malgré l'admirable défense du fils par le père. Respectons ce verdict. Dans les temps où nous sommes, le scrupule même exagéré de la légalité a son bon côté chez les gardiens officiels de la loi, et il y a même peut-être à regretter que leur sollicitude, à cet égard, ne soit pas plus générale. Mais le jury statue seulement sur les causes qu'on lui soumet, et il est fâcheux que sa sévérité ait eu à s'exercer précisément à l'occasion d'un journal qui rend des services à la cause républicaine, et d'un jeune homme dont la bonne foi semblait devoir être mise à couvert par la tradition et l'éloquence paternelles.

Du reste, le même jury, qui a frappé le *Messager* et l'*Événement*, a fait de la législation Tinguy Laboulie une application qui doit être remarquée. Il n'a atteint de son verdict de culpabilité que les auteurs des articles, en déchargeant le gérants de toute condamnation. La loi des signatures nous paraît ainsi ramenée à la seule destination qui puisse la légitimer, celle d'assurer à la vindicte publique une responsabilité personnelle sérieuse.

Malgré tout notre respect pour la chose jugée, nous ne pouvons nous empêcher de croire que la magistrature s'est jusqu'ici moins bien pénétrée du but et de l'esprit de cette loi. Nous avouerons, par exemple, ne pas nous rendre

bien compte des motifs du jugement qui, en cette matière, a frappé cette semaine un de nos adversaires politiques. Le *Journal des Débats*, dans son numéro du 30 mai dernier, avait publié une lettre de Naples, traitant d'affaires politiques. Cette lettre, sans signature d'auteur, comme toutes celles qui ont été insérées précédemment dans différents journaux, était suivie de la signature de M. Armand Bertin. Le ministère public a vu dans ce fait une infraction à la loi, et M. Armand Bertin, traduit devant la police correctionnelle, a été condamné à 500 fr. d'amende. Or, tandis que la jurisprudence paraît vouloir s'opposer à ce que des correspondances étrangères soient garanties par un citoyen français offrant toute responsabilité, au lieu d'une personne étrangère insaisissable, il est notoire que de grands personnages viennent chaque jour, dans les journaux bien pensants, abriter impunément leur inspiration et même leur plume derrière des noms qui sont moins effrayés de la répression légale ou du qu'en dira-t-on.

M. Rigal, représentant du peuple, a publié dans le *Siècle* un travail fort intéressant sur les résultats de la loi du 31 mai. Ces résultats précédemment mis en lumière, grâce aux recherches patientes et consciencieuses de l'auteur ont pris, dans son nouveau travail qui consiste en des tableaux synoptiques, une sorte de conformation topographique qui les rend saisissables à première vue. L'antagonisme créé par la loi du 31 mai entre les individus se poursuit dans les divisions territoriales. La France se trouve partagée en deux sections sensiblement égales : l'une ne conserve que les *trois cinquièmes* de ses électeurs, l'autre n'en perd qu'*un cinquième*. Les départements riches et populeux sont le plus cruellements frappés. Le département de la Seine, par exemple, a perdu les *deux tiers* de ses électeurs ; la Meuse et l'Yonne n'en ont guère perdu qu'*un dixième*. Le nombre total des Français privés des droits politiques se trouve ainsi porté à 4,312,000. Le but avoué de la loi était d'exclure seulement les hommes tarés et les vagabonds. Or, quatre millions de vagabonds virils répondent, selon les lois de la population, à quatorze millions d'habitants de tout âge et des deux sexes, presque la moitié de la population de la France. La *vile multitude* est-elle donc si nombreuse dans notre pays ? Le travail de M. Rigal est de nature à hâter l'instruction de ceux qui pouvaient encore hésiter à croire à l'urgente nécessité du rappel de la loi du 31 mai.

Le congrès des amis de la paix universelle, qui s'est réuni à Bruxelles en 1848, à Paris en 1849, à Francfort-sur-le-Mein en 1850, s'assemblera cette année à Londres, le 22 juillet et les jours suivants. Cette grande assemblée internationale empruntera sans doute une solennité toute particulière à la coïncidence de l'exposition universelle, ce rendez-vous pacifique des travailleurs de toutes les parties du monde.

GUSTAVE CAZAVAN.

QUESTION DE LA PLATA.

Au moment où l'Assemblée législative est appelée à se prononcer une seconde fois sur la négociation si tristement conduite, à Buenos-Ayres, par M. l'amiral Leprédour, une nouvelle, écrasante pour notre amour-propre national, est publiée dans plusieurs journaux : Montevideo vient de refuser le subside de 200,000 fr. par mois que la France lui payait en vertu de la décision législative du 12 juin 1848. Le général Pacheco y Obes, ministre de la République de l'Uruguay près du gouvernement français, a informé notre ministre des affaires étrangères de cette résolution de son gouvernement.

Voilà le prix parfaitement légitime de notre abdication dans cette affaire, où nous étions pourtant engagés de toute façon, par le cœur, par la bourse, par la raison, par la dignité nationale. Nous avons abandonné nos alliés et nos compatriotes ; en les trahissant, nous leur avions jeté une dédaigneuse aumône. Eux, maintenant, nous renvoient notre injure : ils ne veulent plus de notre argent ; ils repoussent la main qui leur tendait, tous les mois, ce morceau de pain, devenu pour eux un signe d'humiliation. Ils l'auraient accepté d'un amis sincère ; ils le refusent du moment où il n'est plus offert que de mauvaise grâce et comme une importune obligation à laquelle nous avons hâte de nous soustraire.

Du reste, la place de la France est déjà occupée sur la rive gauche du Rio de la Plata : cette place revenait de droit au Brésil, partie intéressée, au premier chef, dans la question ; le gouvernement de Rio-Janeiro s'est empressé de s'en assurer les bénéfices. Dans un message à la chambre représentative, l'Empereur annonce,

en termes peu équivoques, sa résolution d'en finir avec les inquiétudes que la politique de Rosas et l'armée d'Oribe ne cessent d'entretenir dans les provinces méridionales de ses Etats. En même temps, nous apprenons qu'une expédition brésilienne est dirigée sur la Plata. Montevideo fait alliance avec ses voisins. Ce sont eux, dorénavant, qui subviendront aux nécessités financières de son héroïque défense contre les Gauchos d'Oribe ; c'est le Brésil qui devient le protecteur des citoyens de l'Uruguay. Cette puissance, dont l'intervention avait été refusée par la France et l'Angleterre, en 1845, comprend mieux que nous la gravité des intérêts mis en jeu dans notre interminable querelle avec Buenos-Ayres. Elle va combattre au moment où nous reculons; elle se charge du rôle honorable que nous aurions dû accepter avec orgueil, au nom de l'Europe et de la civilisation. En un mot, nous sommes supplantés ; on ne veut plus de nous, on nous chasse.

Ce n'est que justice.

Pourtant, si les défenseurs de Montevideo ont le droit de nous évincer, il doit être permis à notre honneur national de se suspendre, dans ce honteux naufrage, à toutes les branches qui peuvent s'offrir à lui. Une dernière chance nous reste : le refus de l'Assemblée législative de s'associer aux faiblesses de notre diplomatie. Cette suprême ressource ne doit pas être négligée, et c'est pour remplir un devoir de conscience et de patriotisme que nous venons joindre notre supplique à celles qui retentiront dans quelques jours à la tribune du parlement. Nous ne voulons pas encore désespérer, car la cause qui va se plaider, pour la dixième fois, devant le pays est de celles qui semblent devoir triompher devant tout jury honnête et intelligent.

Nous sommes obligés, — et nous en demandons pardon à nos lecteurs, — de rappeler des faits depuis longtemps connus des personnes qui se sont préoccupées de la question. Mais, est-ce notre faute s'il devient tous les ans nécessaire de recommencer l'instruction de ce grand procès, si la mauvaise foi des uns et l'aveuglement des autres réduit les adversaires de Rosas à répéter éternellement les mêmes arguments et les mêmes observations? Est-ce notre faute si un mauvais vouloir obstiné enfante une insistance non moins opiniâtre?

Nous serons, d'ailleurs, aussi bref que possible sur l'historique des événements, et sur l'exposé des difficultés diplomatiques.

Il est inutile de remonter plus haut que 1828. A cette époque l'existence de l'Uruguay comme état indépendant fut consacrée par un traité de paix qui mit fin à la guerre du Brésil contre Buenos-Ayres

pour la possession de la rive gauche de la Plata, traité dicté par l'Angleterre. L'intérêt du Brésil et de la Grande-Bretagne à faire de Montevideo un état indépendant était manifeste : le Brésil voulait placer entre ses ennemis de Buenos-Ayres et ses frontières un intermédiaire dont la neutralité, ou le concours amical, serait pour lui une garantie de sécurité; en outre, il ne voulait pas livrer à la République Argentine les bouches d'un fleuve dont la partie supérieure arrose son propre territoire, et dont il lui importait, en conséquence, de se réserver la libre navigation. Quant à l'Angleterre, elle comprenait le danger qu'il y aurait, pour son commerce dans toute cette région de l'Amérique du Sud, à laisser Buenos-Ayres et Montevideo dans la main d'un despote trônant sur la rive droite de la Plata. Le développement naturel, normal, de l'émigration européenne et des intérêts étrangers était sur la rive gauche, à cause de la fertilité du sol et d'une foule d'autres circonstances. En outre, le Cabinet de Londres attachait une grande importance à ce que les provinces formant ce qu'on appelait la *Bande Orientale*, fussent désormais à l'abri de la convoitise des puissances rivales qui en avaient désiré la possession (1). Il était donc essentiel de soustraire Montevideo au gouvernement qui allait régner sur les stériles pampas de Buenos-Ayres.

L'événement ne tarda pas à justifier la prévoyance des auteurs du traité du 28 août 1828, car deux ans après, en 1830, Rosas devenait le maître de la République Argentine, et affichait les prétentions qu'avaient si justement redoutées les gouvernements anglais et brésilien.

Rosas arrivait au pouvoir avec les idées rétrogrades d'isolement national qu'il avait puisées dans le monde barbare où il avait jusque-là vécu. Chef de guerilleros à moitié sauvages, il débutait dans la politique et l'administration avec les habitudes et les passions de sa vie de Gaucho. Il comprit que, pour conserver sa popularité, le moyen, sinon le plus honorable, du moins le plus sûr, c'était de flatter l'antipathie de la race hispano-américaine contre tout ce qui porte le nom d'étranger. Les tristes succès du docteur Francia, le sombre dictateur du Paraguay, lui faisaient envie, et il s'engagea résolument dans la voie que lui indiquaient les préjugés nationaux, pour arriver plus sûrement au triomphe de ce qu'on appelle *l'américanisme*, c'est-à-dire à la réalisation d'un pendant de la Chine dans le Nouveau-Monde. Ce n'est pas tout : Rosas sentait que Buenos-Ayres serait toujours inférieure en importance à Montevideo, à cause des avantages de cette der-

(1) Ces puissances étaient l'Espagne, le Portugal, la France et le Brésil.

nière ville ; que celle-ci arriverait promptement à une grande prospérité, tandis que sa capitale resterait stationnaire ; or, comme l'ambition du farouche gouverneur ne pouvait se résigner à l'idée de cette subalternité, il mit en tête de son programme politique la sujétion complète de la cité rivale. Enfin, les Français établis à Buenos-Ayres ayant combattu contre Rosas pendant qu'il guerroyait pour le pouvoir, le nouveau maître de la Confédération Argentine leur gardait, au fond du cœur, une haine qui ne devait pas tarder à faire explosion, car il allait retrouver les Français à Montevideo.

Telles sont les causes premières de l'hostilité implacable de Rosas contre l'État oriental et contre nos compatriotes.

Il faut rendre cette justice au despote argentin que, depuis le jour de son avénement, il n'a pas cessé un seul instant de faire preuve d'une persévérance et d'une habileté dignes assurément d'un but plus honorable. Dès la révolution de Juillet, devinant les embarras où allaient nous jeter les complications européennes et le système de la paix à tout prix, inauguré par Louis-Philippe, il commence à persécuter les Français établis dans sa capitale. La prétention de les soumettre au service militaire et la résistance de nos nationaux, infructueusement appuyée par les réclamations de nos agents officiels, lui fournissent de faciles prétextes aux plus odieuses vexations. Des Français sont emprisonnés, dépouillés de leurs biens, ruinés. Un club, dirigé par les plus fougueux adhérents du gouverneur, et devenu tristement célèbre sous le nom de *Mashorca*, désigne aux poignards des assassins ceux de nos compatriotes que poursuit la rancune de l'impitoyable tyran. Dès ce moment, la France était engagée, car ces violences avaient fait surgir des questions d'indemnités et une question d'honneur national. Pour qui avait tant soit peu le sens de la situation et des vues parfaitement arrêtées du gouvernement de Rosas, il était évident que, si le gouvernement français ne prenait pas, dès le début, une attitude comminatoire, nous allions être fatalement entraînés dans une querelle interminable.

Pendant ce temps, Montevideo marchait vers les brillantes destinées que lui assuraient sa position géographique et les conditions d'existence de la République Orientale. Rosas voyait avec dépit les étrangers affluer dans cette ville. Attirés par les institutions libérales de l'Uruguay, par l'accueil hospitalier et les garanties de sécurité qu'ils trouvaient à Montevideo, par la modicité des taxes imposées au commerce, repoussés, au contraire, de Buenos-Ayres par les iniquités d'une administration barbare, par des mesures prohibitives de toute

nature, encore plus que par le manque de port, les Européens, et particulièrement les Français, donnaient naturellement la préférence à la rive gauche de la Plata. La jalouse concupiscence de Rosas ne pouvait tolérer un spectacle aussi humiliant pour son orgueil et pour son ambition. Il fallait frapper au cœur cette rivale audacieuse. Montevideo fut condamnée à périr.

Peu à peu l'habile dictateur parvint à donner à sa lutte contre nos compatriotes les proportions d'une question nationale : il se plaisait à répéter et faisait insinuer par les journaux à sa dévotion, que les Français étaient les ennemis de l'indépendance argentine, que leur présence était un danger pour l'État. Il n'en fallait pas davantage pour exciter contre eux l'ombrageuse colère de ses sauvages partisans ; et de nouveaux actes de violence ou de cruauté, tolérés ou ordonnés par Rosas, ajoutèrent de nombreux griefs à tous ceux dont la France devait poursuivre le redressement. En même temps, le dictateur, devenu maître absolu du pays (1835), se débarrassait de ses ennemis intérieurs par tous les moyens que la plus froide cruauté peut conseiller à la volonté la plus intrépide. La terreur fut bientôt à l'ordre du jour dans la République Argentine.

Le gouvernement français avait, à plusieurs reprises, réclamé contre les actes inqualifiables du dictateur envers nos nationaux. Il avait notamment élevé la voix en faveur de M. Bacle, mort à la suite d'un long emprisonnement, de M. Pierre Lavie, longtemps détenu sans jugement ; il s'évertuait à résoudre la question du service militaire. Le dictateur se jouait de nos ministres et de leurs agents : las, enfin, du rôle humiliant que lui imposait depuis plusieurs années, le petit Néron de la Plata, le Babinet des Tuileries se décida à faire succéder l'action aux menaces (1).

En 1838, une escadre française, commandée par l'amiral Leblanc, mit le blocus devant Buenos-Ayres, mesure à peu près illusoire, et qui ne pouvait avoir de résultat que grâce aux pressantes réclamations

(1) Les griefs qui amenèrent les premières hostilités de la France contre Buenos-Ayres ont été résumés ainsi par M. Thiers, dans son discours à l'Assemblée législative prononcé dans la séance du 5 janvier 1850 :

« Quand nous sommes allés pour la première fois dans la Plata, quand nous y sommes allés pour ce malheureux Bacle qu'on avait voulu fusiller, qu'on avait mis trois fois en chapelle, qu'on avait conduit trois fois sur le terrain pour lui faire sentir trois fois les apprêts de la mort, et qui est mort fou ; nous y sommes allés pour une quantité d'autres Français égorgés, pour une quantité de spoliations qui ont été reconnues, car elles ont donné lieu à des indemnités.... » (*Moniteur* du 6 janvier 1850.)

de l'amiral et du négociateur français, M. Buchet Martigny qui, il faut le déclarer, comprirent et remplirent honorablement leur devoir. Mais quelque énergie que les deux agents déployassent envers le gouvernement argentin, Rosas ne céda rien de ses prétentions. Le blocus continua. Il fallut, pour le rendre plus efficace, et même possible, chercher un quartier-général, un port où nos bâtiments pussent s'abriter et se ravitailler. Force fut de s'adresser à Montevideo, où l'on savait, d'ailleurs, qu'on trouverait de chaudes sympathies. Les représentants de la France, virent, en effet, leurs sollicitations bien accueillies par les habitants de l'Uruguay, et le gouvernement ne s'était pas encore prononcé, que déjà la population était notre alliée. Oribe, président de la République Orientale, secrètement favorable à Rosas, voyait avec dépit Montevideo seconder de ses vœux la cause des Français. Un acte d'agression ordonné par lui contre une de nos embarcations, souleva l'indignation des habitans. Pressé par l'opposition de la capitale et celle des hommes de la campagne, qui voulaient rendre la présidence de la République au général Rivera, Oribe crut devoir se démettre (octobre 1838), ce qu'il fit, d'ailleurs, librement et avec toute la solennité officielle possible. Mais à peine arrivé à Buenos-Ayres, où il s'était retiré, l'ex-président fut contraint par Rosas de protester contre sa démission, et reparut bientôt sur le territoire oriental, à la tête d'une armée argentine.

Dans l'intervalle, le gouvernement oriental, cédant aux sollicitations des envoyés de la France, avait pris ouvertement fait et cause pour nous, en déclarant la guerre à Buenos-Ayres. Quant aux Français de Montevideo, nos agents officiels leur mirent les armes à la main. En effet, l'amiral Leblanc n'ayant pas assez de troupes, fit appel au patriotisme et au courage de nos nationaux (1). Deux mille d'entre eux, répondant à cette invitation, s'enrôlèrent sous le commandement du capitaine d'un brick français. Montevideo dut à leur intervention le bonheur de ne pas tomber au pouvoir du dictateur,

(1) *Proclamation.* « Les marins de l'escadre française étant descendus à terre, sur la demande du gouvernement oriental, pour défendre, au besoin, la ville de Montevideo contre les forces de l'ennemi commun, le gouverneur de Buenos-Ayres, les Français qui se sont présentés et ceux qui voudront se présenter pour prendre les armes, et se réunir à eux sous le pavillon national, sont invités à se rendre demain dimanche, à onze heures du matin, sur la grande place, ou les jours suivants, chez M. le consul de France.

« *Signé :* Leblanc, Buchet Martigny, Baradère.

« Montevideo, le 12 octobre 1839. »

qui n'a jamais pardonné à nos compatriotes l'échec qu'ils avaient fait subir à son orgueil.

Ces deux faits : la déclaration de guerre de Montevideo pour complaire à nos représentants, et la prise d'armes de nos concitoyens sur l'invitation formelle de nos agents, doivent être particulièrement remarqués. Ils sont authentiques, personne ne les a jamais contestés. Il est donc parfaitement avéré que c'est la France qui a poussé la République de l'Uruguay à la guerre et qui a décidé ses nationaux à s'armer pour prêter main forte aux marins de son escadre. Les deux mille Basques qui répondirent à l'appel de l'amiral Leblanc combattirent pendant deux ans sous le drapeau national. Louis-Philippe les fit remercier du concours qu'ils avaient prêté à nos troupes.

Et ce sont ces hommes, c'est cette population sacrifiés par nous et pour nous, que nous abandonnons !

La situation de Rosas, grâce au langage énergique de M. Buchet-Martigny, et à l'activité de l'amiral Leblanc, était devenue singulièrement critique, quand le chef de nos forces navales fut brusquement remplacé par l'amiral Dupotet (22 décembre 1839). Cet officier supérieur, qui, sans doute, avait reçu les instructions du ministère, se mit si ouvertement en opposition avec notre consul, que M. Buchet-Martigny fut complétement annulé, et qu'il devint nécessaire, à la suite de conflits regrettables, de rappeler à la fois le diplomate et l'amiral. Mais on sentait, à Paris, qu'il fallait avoir raison de l'insolence du gouverneur de Buenos-Ayres. L'amiral Baudin fut chargé d'aller obtenir de lui, même par la force, toutes les réparations auxquelles nous avions droit. M. Baudin est un homme sérieux, et qui sait calculer la portée des entreprises dont il accepte la responsabilité; il demanda un renfort de troupes, qu'on ne voulut pas lui accorder, et M. de Mackau prit sa place à la tête de l'escadre.

43 navires, 589 canons, 4,700 hommes d'équipage, 1,250 hommes de troupes de débarquement, la coopération de la population orientale, c'était tout autant qu'il en fallait pour renverser ce pouvoir, auquel notre faiblesse seule a prêté une force apparente. M. de Mackau préféra traiter. Rosas savait, d'ailleurs, que les complications de la question d'Orient faisaient désirer au cabinet des Tuileries une solution amiable. Il se montra d'autant plus exigeant, tout en protestant de sa parfaite innocence quant aux faits monstrueux qu'on lui reprochait. Un traité, signé le 29 octobre 1840, mit fin aux négociations. L'esprit et la portée en étaient déplorables. La République Orientale, compromise par nous, armée pour nous assister, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'avait

pas été admise à figurer dans la convention ; le plénipotentiaire français l'avait reléguée dans les comparses, comme un acteur de peu d'importance. Il se borna à constater, tant bien que mal, son droit à l'indépendance, sous cette réserve que Rosas pourrait l'attaquer toutes les fois que l'exigeraient l'honneur et les intérêts de son gouvernement, réserve qui était la négation de l'indépendance de Montevideo, car elle livrait l'existence de cet État à la mauvaise foi de son ennemi. Une amnistie était stipulée, mais en termes vagues et amphibologiques, en faveur des habitants de Buenos-Ayres réfugiés sur le territoire oriental et devenus nos alliés. Aucune garantie n'était exigée pour la fidèle exécution de cette condition, toute d'humanité. La France était admise au traitement des nations les plus favorisées ; mais une restriction, ajoutée à l'article 5, assurait un privilége aux sujets de tous les États Sud-Américains à qui Rosas voudrait conférer des droits politiques ou civils spéciaux; en sorte que le droit reconnu à la France était illusoire et cédait le pas à l'américanisme, dont le traité consacrait ainsi les tendances. On avait écrit le principe de l'indemnité en faveur des victimes de la barbarie du dictateur; mais, en ajournant le règlement et la liquidation des sommes à payer par le gouvernement Argentin, on exposait les réclamants à des lenteurs interminables; et, en effet, un grand nombre de parties intéressées attendent encore le remboursement de ce qu'on leur doit. Les difficultés relatives au service militaire restaient sans solution. Enfin, la question des rivières avait été entièrement oubliée, comme si la France reconnaissait à Rosas le droit de fermer la navigation du Rio de la Plata et des grands cours d'eau tributaires de ce fleuve.

Bien que le traité du 29 octobre 1840 soit, depuis longtemps, dans le domaine des faits accomplis, nous avons dû en signaler les imperfections, parce qu'il est devenu la cause de notre abaissement à Buenos-Ayres, et la source de tous nos embarras. En faisant à notre adversaire des concessions peu compatibles avec notre dignité nationale, on le grandissait, on décuplait son importance. Trois ans auparavant, on avait fait de même à l'égard d'Abd-el-Kader, que la France avait reconnu prince des croyants et souverain de toute l'Algérie, sauf quelques points réservés. On n'a pas songé jusqu'ici à l'analogie qui existe entre le traité de la Tafna et la convention signée par l'amiral Mackau. Cette similitude, sur bien des points, et notamment, quant aux résultats est incontestable et frappante. Entachés des mêmes vices, ces deux actes politiques eurent pour conséquence d'exalter l'orgueil de nos deux antagonistes et de leur inspirer des projets,

sur lesquels leur pensée ne se fût jamais arrêtée, si nous n'avions pas pris le soin d'enfler leur vanité et d'encourager leur audace.

Cependant ce traité, qui donnait si ample satisfaction à Rosas, avait passé, dans certaines régions de notre monde politique, pour un acte de courage, presque de témérité. L'insignifiante expédition de M. de Mackau avait été obtenue à grand'peine de Louis-Philippe, et avait failli coûter la vie au cabinet qui l'avait enfantée (1). On était décidé à en rester là. Tout cela, Rosas le savait parfaitement, et il était homme à en profiter. Il commença par affermir son pouvoir dans son propre pays ; la victoire par les armes, contre quelques dissidents, ne lui suffisant pas, il appela à son aide la terreur, son moyen habituel. Buenos-Ayres devint le théâtre de scènes sanglantes, où les membres du fameux club jouaient le premier rôle, aux grands applaudissements du dictateur (2). Quand Buenos-Ayres fut suffisamment paralysé par l'épouvante, ce fut le tour de Montevideo. Le traité, au moment même où il le signait, était pour Rosas un texte nul, une lettre morte. Pour lui, l'indépendance de l'État oriental n'existait pas plus après qu'avant la convention. Cette fois, l'instrument de sa vengeance est tout trouvé : c'est Oribe, Oribe qui a protesté contre sa démission, volontairement donnée en 1838, et que la politique du maître de Buenos-Ayres a transformé en prétendant. Oribe, que Rosas traite de *Président légal de l'Uruguay*, et qui sera désormais l'épée dont il se servira pour frapper Montevideo. Il place son nouvel allié à la tête d'une *armée argentine*, et, à la fin de 1842, Oribe envahit la république dont il avait été le premier magistrat.

Le traité était violé, violé de la manière la plus scandaleuse. En vain le représentant de la France, M. de Lurde, protesta et réclama contre cet acte incroyable. Rosas fit la sourde oreille. D'atroces persécutions, des cruautés inouïes, accompagnées de spoliations, furent consommées contre des Français sur le territoire

(1) Voir le discours de M. Thiers, déjà cité. (*Moniteur* du 6 janvier 1850.)

(2) La gazette officielle de Buenos-Ayres félicitait hautement les auteurs des assassinats commis au nom de Rosas. A propos des massacres exécutés le 31 octobre 1840, *deux jours après la signature du traité*, voici ce qu'on lisait dans ce journal : « L'agitation populaire s'est manifestée par des vengeances naturelles impossibles à contenir de la part d'un peuple indigné, sans mettre son héroïsme à une épreuve incompatible avec son intérêt... Il est louable de manifester son patriotisme comme l'a fait le peuple. »

des deux Républiques. Oribe vint mettre le siège devant Montevideo (16 février 1843), semant partout sur son passage la dévastation et la ruine, dirigeant, de préférence, ses fureurs contre nos compatriotes (1). Un document officiel donne la mesure des dispositions du général argentin envers les étrangers habitant la ville assiégée. Dans une circulaire, datée du 1er avril 1843, Oribe déclare qu'il ne respectera *ni dans leurs biens ni dans leurs personnes*, les étrangers qui emploieront *leur influence* pour attirer des partisans à ses adversaires. Voici comment cette proclamation fut appréciée par le commodore Purvis, commandant supérieur de la station anglaise : « La violence qui se découvre dans cet étrange document...., la cruauté des menaces qu'il contient et le langage dans lequel il est écrit, sont tels, que, dans mon opinion, les petits Etats de Barbarie même en rougiraient. » Déjà avant qu'il eût envahi la République de l'Uruguay, Oribe s'était efforcé de gagner la faveur et l'estime de son protecteur par des excentricités sanguinaires dont celui-ci eût été jaloux. Après la bataille de l'Arroyo-Grande (9 décembre 1842), gagnée contre les Orientaux, il s'était signalé par des actes vraiment horribles (2). Voilà les dignes

(1) « Oribe a saccagé toutes les propriétés françaises, commis tous les crimes contre nos nationaux, et c'est alors que plusieurs furent égorgés. » (M. Thiers, discours prononcé à l'Assemblée législative dans la séance du 5 janvier 1850.)

« Lorsque Oribe, appuyé par l'armée argentine, se posait devant Montevideo, ses bandes, disséminées dans les campagnes, s'emparaient de tous les résidents français, les poussaient devant eux, et ces Français étaient réduits à toutes sortes de misères. Enfin, quelques-uns d'entre eux, trente-neuf, si mes souvenirs ne me trompent pas, restés en arrière, ont été égorgés par les bandes que commandait Oribe, et cela en 1843. (M. Levavasseur, même séance. — Voir le *Moniteur* du 6 janvier 1850.)

(2) Parmi les nombreuses dépositions faites devant les autorités civiles par des personnes échappées au massacre de l'Arroyo-Grande, nous citerons la suivante, qui est émanée d'un lieutenant du 1er bataillon, nommé Pedro Tosé : — « Je ne puis dire le nombre des prisonniers qui tombèrent au pouvoir d'Oribe, mais j'ai vu couper la tête à plus de cinq cent cinquante-six individus. Tous les prisonniers d'une classe élevée ont subi ce supplice. On les faisait marcher par groupes de vingt personnes, nus, attachés et suivis du bourreau. Arrivés au bord d'un ravin, on les faisait tomber la face contre terre et on leur coupait la tête, laissant les cadavres sans sépulture. Ainsi fut assassiné le colonel Hanestrosa, qui fut châtré, eut les oreilles enlevées et la chair coupée en morceaux. Par ordre du colonel Rincon, on enleva des lanières de sa peau. Le lieutenant-colonel Berruti, les chefs du corps de Corrientes, le colonel Mendoza, les officiers du premier bataillon dont je faisais partie, le major Stanislas Alonzo, furent tués à coups de bâton; le major Jacinthe Castillo fut

adversaires de la France sur les rives de la Plata ; voilà les hommes avec qui nous consentons à traiter, à qui nous sacrifions nos concitoyens et nos intérêts commerciaux, et qui comptent dans la presse et dans le parlement de zélés défenseurs !

Le 15 mars 1843, Rosas mit Montevideo en état de blocus. Et ce fut quelques jours plus tard que fut publiée la fameuse circulaire d'Oribe. Les menaces du général ennemi soulevèrent l'indignation de toute la population étrangère. Tous les résidents européens comprirent que le moment était venu pour eux de défendre leurs propriétés, leur vie et celle de leurs familles. Ils coururent aux armes, et certes, jamais nécessité de légitime défense ne fut plus certaine, ni mieux constatée. Du reste, dès le 9 février, le consul de France, M. Pichon, avait invité nos concitoyens à s'armer, et une convocation au consulat avait eu lieu pour s'entendre sur les mesures de résistance auxquelles s'associait alors notre agent (1). C'était la seconde fois que les Français étaient provoqués par la France elle-même, ou, ce qui revient au même, par ses représentants officiels, à prendre ouvertement parti contre Oribe et Rosas. C'est donc la France qui les a compromis, après avoir compromis la République Orientale elle-même ; c'est elle qui les a poussés, qui leur a mis le fusil dans la main ; c'est elle qui doit porter la responsabilité de tous les malheurs qu'ils ont subis ; et c'est elle cependant qui veut les abandonner ! L'année suivante, on jugea que cette intervention de nos nationaux, pour protéger leurs biens et leur existence, serait pour nous un grand embarras, et on prétendit désarmer la légion française. Mais comme on n'envoyait pas dans la Plata des forces suffisantes pour les protéger, les Français de Montevideo refusèrent, disant avec raison que, déposer le mousquet, ce serait se livrer à un ennemi féroce et qu'ils, préféraient combattre jusqu'au

tué à coups de hache, et ainsi que les capitaines Martinez, Alfarez et Lavagna, le lieutenant Arismondi fut châtré et égorgé, etc. » (*Notes sur la Plata* par M. Coffinières, lieutenant-colonel du génie, page 61.)

« Du reste, ajoute M. Coffinières, entré sur le territoire Oriental, Oribe continua ses assassinats : la première victime fut un Français, établi depuis peu à Paysandu, et qui fut égorgé sur la place publique, sous les yeux de sa famille. Ces cruautés inouïes sont parfaitement croyables, car on les a vues, plus tard, se renouveler sous les murs de Montevideo. Les légionnaires tombés entre les mains d'Oribe étaient décapités, leurs cadavres restaient sans sépulture et leurs têtes exposées aux regards de la populace. »

(1) Voir le document n° 12 dans la brochure intitulée *Affaires de la Plata, pétition et document*, Paris, 1844.

dernier moment. Agir autrement eût été un suicide, et l'on comprend que cette héroïque population, qui s'est illustrée durant ce siége de huit ans, ait mieux aimé renoncer au titre de français que lui enlevait une patrie ingrate, que d'abandonner le seul moyen de salut qui lui restât.

En 1845, la bataille d'India-Muerta, perdue par les Orientaux, mit Montevideo à deux doigts de sa ruine. Mais la France et l'Angleterre, ne pouvant plus résister à l'opinion publique qui réclamait la réparation de tant d'insultes et le châtiment de tant de crimes, se décidèrent à intervenir de concert. Le Brésil avait été admis dans la négociation, mais cette puissance ayant refusé d'accepter le traité sur l'esclavage, que l'Angleterre voulait lui imposer, on la laissa de côté. MM. Deffaudis et Gore-Ouseley furent chargés des pouvoirs des deux gouvernements. Dans une lettre à M. de Saint Aulaire, ambassadeur à Londres, M. Guizot s'exprimait ainsi : « Je n'ai pas besoin de dire que l'indépendance de Montevideo, reconnue par le traité du 29 octobre 1840, serait à nos yeux, le point de départ obligé de toute négociation; cette indépendance n'est, en réalité, contestée par personne. » M. Guizot ajoutait: « Nous pourrions demander, comme conséquence accessoire de notre intervention, l'application des principes posés par le congrès de Vienne pour la libre navigation des fleuves aux rivières qui descendent des frontières du Brésil et du Paraguay dans le Rio de la Plata. » Dans ses instructions écrites à M. Deffaudis, le même ministre déclarait (22 mars 1845) « que nous avions reconnu, avec l'Angleterre et le Brésil, l'indépendance de l'Etat oriental, et que nous ne pouvions admettre rien de ce qui pourrait mettre en doute cette indépendance. » Dans le même document on lisait : « Il n'y a point de doute qu'il serait avantageux d'ouvrir au commerce européen ces grandes lignes fluviales qui pénètrent jusque dans le cœur de l'Amérique du Sud. »

Pour être fidèle à la vérité historique, il faut dire que le ministère du 29 octobre avait longtemps hésité à prendre un parti, et que la nouvelle de l'intervention du Brésil et de l'Angleterre, en dehors de la France, put seule le décider (1). Mais enfin M. Guizot s'était résigné, et l'on voit qu'il posait comme base de toute négociation l'indépendance de la République Orientale, et qu'il demandait, en outre, sur la question des rivières, l'application des principes du congrès de

(1) Ce fait est consigné dans le rapport présenté à l'Assemblée législative par M. Daru, dans la séance du 17 décembre 1849. (Voir le *Moniteur* du 22 décembre.)

Vienne. Qu'on remarque bien ces deux points, car on verra plus tard les négociateurs abandonner ces deux thèses fondamentales, dont M. Guizot lui-même reconnaissait toute l'importance.

Les plénipotentiaires ne purent obtenir de Rosas l'évacuation du territoire de l'Uruguay. Voyant que tous leurs efforts se briseraient contre une résistance inébranlable, ils se retirèrent de Buenos-Ayres le 30 juillet 1845, et le 18 septembre suivant, ils adressèrent au ministre des affaires étrangères de Rosas une protestation qui récapitulait tous les griefs de la France et de la Grande-Bretagne contre le dictateur et son digne lieutenant. On lisait, entre autres choses, dans ce document :

«Sans récapituler les spoliations ou les cruautés de l'armée de Buenos-Ayres, qui, depuis le commencement de la guerre, ont excité l'indignation du monde civilisé, sans discuter cette épithète de *sauvages* donnée aux gens qu'on dépouille et qu'on égorge, non plus que les qualifications d'*unitaires* et de *fédéraux*, transportées dans un pays où les partis qu'ils désignent n'ont jamais existé, et où, par conséquent, elles ne peuvent que servir de prétexte à des assassinats; sans insister enfin sur le fait, encore récent et peu connu, quoi que malheureusement trop certain-, de l'atroce massacre, commis de sang-froid, après la bataille d'India-Muerta, sur un millier de prisonniers de guerre, que s'est-il passé dans la République Orientale, depuis que les soussignés se sont retirés à Montevideo?

« Sur le simple blocus, par les bâtiments de l'escadre combinée, des ports de cet Etat occupés par les troupes buenos-ayriennes, on a fait interner par la violence les sujets des deux puissances médiatrices établis sur la côte, les forçant d'abandonner ainsi à la merci de la soldatesque toutes leurs propriétés.

«On leur a refusé, aussi bien qu'à leurs compatriotes habitant l'intérieur, des passeports pour sortir du pays, et une mort immédiate a menacé ceux qui tenteraient de s'échapper.

« On a été jusqu'à contraindre un grand nombre d'entre eux, par la terreur et des menaces trop souvent suivies de violences, à signer des protestations et à demander des armes contre le gouvernement de leur patrie.

« On a renvoyé le consul français de Maldonado, acte contraire aux usages aujourd'hui suivis, même en temps de guerre, chez tous les peuples un peu civilisés.

« On a éteint et brisé le phare de l'île de Floréa (rétabli par le gouvernement de Montevideo depuis qu'il en a repris possession), dans le dessein de multiplier les dangers sur une côte déjà fort difficile.

« On avait prouvé d'avance, au surplus, qu'on ne respectait pas même les naufragés : les équipages des bâtiments marchands qui venaient de périr avaient été dépouillés et retenus prisonniers.

« Enfin, lorsque l'escadre combinée s'est présentée devant la colonie pour

aider à remettre cette ville entre les mains du gouvernement oriental, la garnison chargée de la défendre par le gouvernement de Buenos-Ayres, en a expulsé sans pitié la malheureuse population, accablant surtout les étrangers d'outrages et de mauvais traitements, a forcé et pillé les maisons désertes, y a mis le feu, puis a pris la fuite. »

La protestation des plénipotentiaires rappelle ensuite le langage insultant et calomnieux des journaux du gouvernement de Buenos-Ayres, les discours violents des membres de l'Assemblée représentative les plus dévoués à Rosas, les actes odieux de la police du dictateur à l'égard des étrangers, enfin une foule d'autres faits non moins coupables.

Ce réquisitoire est une réponse sans réplique aux avocats de Rosas, qui traitent de fables les accusations dirigées contre leur protégé. A moins de s'inscrire en faux contre des assertions officielles, nous ne voyons pas ce qu'on aurait pu répliquer à ce foudroyant manifeste.

Quarante-huit heures après la remise de cette note, la province de Buenos-Ayres fut mise en état de blocus.

Rosas répondit par un redoublement de fureur et de cruauté. Faute d'espace, nous sommes obligés de renvoyer nos lecteurs à la curieuse brochure de M. le colonel du génie Coffinières, qui donne des détails précis sur les atrocités dont nos infortunés compatriotes furent victimes dans cette nouvelle période de terreur. Le catalogue des crimes de Rosas semble, en vérité, inépuisable, et c'est avec toute raison que M. le colonel Coffinières fait observer que nos expéditions d'Alger, du Mexique et du Maroc ont été motivées par des griefs infiniment moins graves.

MM. Deffaudis et Ouseley n'avaient plus rien à espérer de Rosas. Ils résolurent d'agir. L'escadre combinée reçut l'ordre de remonter le Parana pour rouvrir au commerce les débouchés que Rosas lui avait fermés. On se souvient du combat de l'Obligado (30 octobre 1845), combat glorieux pour nos marins, et à la suite duquel la navigation s'étendit jusqu'à 250 lieues dans les terres. Montevideo respira, et le commerce de l'État oriental prit tout à coup, comme par enchantement, un développement considérable.

Quelque critique que fût à ce moment la situation du dictateur, il était d'avance rassuré sur les résultats définitifs du conflit. L'amiral Mackau, ministre de la marine, reconnaissant des flatteries empressées de Rosas, avait eu le soin de lui envoyer secrètement un de ses aides-de-camp, qui sans doute atténua ce que les procédés des plénipotentiaires avaient de rigoureux. C'est à cet étrange incident que M. Drouin

de Lhuys fait allusion, quand il dit dans son rapport à l'Assemblée nationale, inséré au *Moniteur* du 24 juillet 1848 : « On n'a pas oublié l'anarchie diplomatique qui signala cette négociation, les hésitations, les conflits, les contradictions qui l'entravèrent dans sa marche, et le sang français inutilement versé au combat de l'Obligado. »

Un autre fait justifie cette appréciation de notre conduite par M. Drouin de Lhuys : notre gouvernement, voyant que les efforts de MM. Deffaudis et Ouseley n'aboutissaient pas, eut la singulière idée de charger d'une mission confidentielle auprès de Rosas un Anglais, M. Hood, qu'une intrigue tramée à Londres avait désigné au choix de M. Guizot. M. Hood était connu par ses anciennes relations d'amitié avec Oribe et Rosas, par l'hostilité qu'il avait manifestée contre la France pendant le blocus de 1838 à 1840, enfin par son titre d'ancien agent de la maison Baring, soumissionnaire de l'emprunt de Buenos-Ayres, emprunt qui compromettait les intérêts d'un grand nombre d'Anglais, et les rejetait naturellement dans les bras de Rosas. La mission de M. Hood était, suivant l'expression de M. Drouin de Lhuys, « une intervention dans l'intervention même (1). » Elle eut les plus tristes conséquences, en ce sens que les propositions faites par cet agent, au nom de la France et de l'Angleterre, ont depuis servi de base à toutes les négociations.

M. Hood voulait :

Que Rosas « joignît ses efforts à ceux des deux puissances, à l'effet d'obtenir une suspension immédiate des hostilités entre les forces orientales de la ville de Montevideo et celles qui occupaient la campagne, » comme si l'armée assiégeante n'était pas celle de Rosas, comme si Oribe n'était pas son lieutenant, comme si le dictatenr ne pouvait pas d'un mot faire cesser les hostilités. Le négociateur feignait d'ignorer que la guerre était le fait de Rosas ; il l'amnistiait ainsi de la violation du traité du 29 octobre 1840.

Il stipulait le désarmement simultané de la légion étrangère de Montevideo et l'évacuation du territoire oriental par les troupes argentines. En présence d'un ennemi aussi déloyal et aussi féroce, la sécurité des étrangers n'exigeait-elle pas que l'évacuation eût lieu avant leur désarmement ?

Il promettait de saluer de 21 coups de canon le pavillon de la République argentine, — hommage bien mérité par cet homme souillé de crimes et couvert du sang de nos concitoyens !

(1) Rapport publié dans le *Moniteur* du 24 juillet 1848.

Il consentait à ce que les bâtiments marchands saisis durant le blocus fussent restitués de part et d'autre, avec leurs cargaisons, à leurs propriétaires respectifs. Or, le gouvernement de Buenos-Ayres n'avait aucune restitution de cette nature à faire, tandis que l'escadre combinée avait capturé un grand nombre de navires argentins. Rosas allait donc avoir des indemnités à réclamer pour les cargaisons perdues ou diminuées. C'était pour lui un moyen commode de compenser ses dettes envers les sujets français.

M. Hood déclarait reconnaître la navigation du Parana navigation intérieure de la confédération argentine, et soumise seulement à ses lois et réglements. Ainsi, après avoir sacrifié la vie de nos marins pour ouvrir violemment les rivières tributaires du Rio de la Plata, on les fermait au profit de Rosas. Que devenait l'application des principes du congrès de Vienne, recommandée par M. Guizot, par ce même ministre qui, se démentant lui-même à quelques mois d'intervalle, avait signé les instructions contradictoires de M. Deffaudis et celles de M. Hood ?

Par l'article 6 de ses propositions, M. Hood excusait humblement les puissances médiatrices d'avoir un moment paru méconnaître le droit que Rosas avait toujours eu de faire la guerre à la République voisine. C'était le féliciter implicitement d'avoir violé le traité Mackau.

On stipulait qu'il serait procédé dans la République Orientale à une nouvelle élection pour la présidence, et Oribe devait déclarer d'avance en accepter le résultat. De quel droit les puissances et Rosas se seraient-ils immiscés dans les affaires intérieures d'un Etat qu'on avait déclaré indépendant? Faire intervenir le nom d'Oribe en cette matière, n'était-ce pas reconnaître implicitement que ses prétentions à la présidence de l'Uruguay, prétentions qui, on se le rappelle, servaient de prétexte à la guerre, étaient sérieuses ?

Une amnistie pour les sujets argentins réfugiés à Montevideo était exigée.

Enfin on déclarait que, si Montevideo refusait son adhésion, on se retirerait après avoir obtenu d'Oribe la simple promesse d'une amnistie. Ainsi Montevideo, première partie intéressée, était obligée de signer les yeux fermés, sans avoir été admis à discuter un traité qui touchait à ses destinées. Non seulement on négociait en dehors de la République Orientale, mais encore on prétendait lui imposer toutes les faiblesses de la diplomatie européenne. Du reste, pas un mot en faveur de cet état, victime de tant d'iniquités, rien de précis au sujet de son indépendance, tant M. Guizot avait la mémoire courte !

Telle est l'analyse fidèle de ces propositions, connues, en langage de chancellerie, sous la dénomination de *Bases Hood*.

Rosas ne les trouva pas assez favorables à ses intérêts; il était, en vérité, bien difficile ! Il feignit toutefois d'être disposé à un arrangement, mais avec des modifications considérables.

Aussitôt (1847), on lui envoya MM. Walewski pour la France et Howden pour l'Angleterre. Le projet de ces nouveaux plénipotentiaires était la reproduction de celui de M. Hood, mais avec une aggravation dans le sens des prétentions du dictateur. Eh ! bien, « ce projet fut repoussé par le général Rosas; ni l'intervention des deux flottes, ni un blocus prolongé, ni l'importance des concessions faites (par exemple la simultanéité des désarmements et la rédaction nouvelle de l'article 6) (1) ne purent vaincre sa détermination. Quatre missions successives y échouèrent (2).

« La question de la Plata a été jusqu'à ce jour une longue mystification pour la France... Il ne faut pas perdre de vue que le dictateur argentin n'a jamais fait une concession; que, dans chacune des négociations auxquelles il a bien voulu se prêter, il a fait un pas en avant, la France et l'Angleterre une reculade. »

C'est un ex-ministre qui parle ainsi dans une lettre officielle, en date du 22 octobre 1849, c'est M. l'amiral Romain Desfossés; et l'on conviendra que cette opinion est justifiée par des faits malheureusement trop éclatants.

La défaite diplomatique de M. Walewski et de lord Howden fut considérée, à bon droit, par les partisans de Rosas, comme un triomphe signalé. La chambre des représentants argentins fit célébrer, par des réjouissances publiques, la victoire du héros de l'Américanisme sur l'Europe civilisée. Des salves d'artillerie et le carillon de toutes les cloches de Buenos-Ayres, annoncèrent aux Gauchos enthousiasmés l'humiliation de deux grandes puissances.

Sur ces entrefaites, lord Howden abandonna son collègue, M. Walewski; et, malgré les vives réclamations de ses compatriotes de Montevideo, il disparut, après avoir levé, pour le compte de l'Angleterre, le blocus de Buenos-Ayres. Cette cessation de l'intervention britannique eut deux causes principales : en offrant sa médiation, cette puissance

(1) Relatif au droit que Rosas conservait de faire la guerre à l'Etat Oriental, à ses risques et périls.

(2) M. Daru, rapport à l'Assemblée législative, inséré dans le *Moniteur* du 22 décembre 1849.

avait d'abord obéi aux exigences de l'humanité et de la civilisation; ce devoir rempli, malheureusement sans résultat, elle ne consultait plus que les intérêts de la majorité de ses nationaux établis à Buenos-Ayres. Le second motif est moins excusable: L'Angleterre savait la France engagée de façon à ne pas pouvoir reculer; d'un autre côté, elle avait acquis la certitude que Rosas, par son indomptable obstination, nous amènerait tôt ou tard à ne humiliation définitive. Dans cette situation, elle préférait voir son alliée se compromettre toute seule; il devait en résulter un grand préjudice pour notre commerce, qui ne serait plus respecté, et un amoindrissement de notre influence sur les bords de la Plata : l'Angleterre pouvait-elle désirer rien de plus favorable à ses vues?

Du reste, nous n'avons mentionné cet incident que pour consigner et expliquer le fait de l'isolement subit de la France.

Cet isolement, notre gouvernement eût dû en profiter pour recueillir tout l'honneur d'une dernière négociation vigoureusement appuyée par les armes (1). Il n'en fit rien. Il supplia l'Angleterre de rentrer dans l'action commune, et donna, par là, une nouvelle preuve de sa faiblesse.

Cependant, à la note si débonnaire, si bénigne, de MM. Walewski et Howden, Rosas avait répondu par un contre-projet. Il importe de faire connaître la teneur de ce document, parce que l'amiral Le Prédour n'a guère fait que le copier pour en faire son projet de traité.

D'abord Rosas traitait Oribe de président de la république de l'Uruguay, ce que nous ne pouvions admettre, car c'était une méconnaissance de l'indépendance de cet État, et une légitimation de la guerre faite par Oribe à Montevideo.

Ensuite, le dictateur introduisait dans la question un nouvel élément de difficulté, en exigeant la ratification d'Oribe avant toute exécution du traité.

Il stipulait le désarmement des défenseurs de Montevideo, et l'évacuation du territoire oriental par les troupes argentines, mais ce second point restait en deuxième ligne.

Il demandait la levée du blocus de Buenos-Ayres, l'évacuation de l'île Martin-Garcia par les troupes orientales. A cela rien à dire, il reproduisait l'article des propositions Hood, relatif à la restitution des navires marchands avec leurs cargaison.

Il renouvelait, bien entendu, la clause des vingt-et-un coups de canon adressés au drapeau sans tache de la République Argentine.

(1) C'est aussi l'opinion de M. Drouin de Lhuys. (Voir le rapport déjà cité.)

Il va sans dire aussi qu'il acceptait la concession de MM. Hood, Walewski et Howden, touchant la navigation des rivières.

En cas de refus d'adhésion de la part du gouvernement oriental, il stipulait la retraite pure et simple des plénipotentiaires, sans amnistie.

Pas un mot de l'indépendance de l'État oriental.

Pas un mot de la liberté des élections pour le choix du président, le prétendu droit d'Oribe restant, par conséquent, réservé.

Enfin, la clause la plus extraordinaire et la plus dangereuse de ce contre-projet était celle par laquelle Rosas se réservait d'interpréter en temps et lieu le droit qu'on lui reconnaîtrait de faire la guerre à ses voisins. Il était évident que notre adversaire se promettait de dire un jour à l'Angleterre : Vous avez admis mon droit de guerroyer contre qui bon me semble à mes risques et périls. Ce droit, vous en avez cependant suspendu l'exercice par votre blocus, par vos hostilités, par votre intervention; vous me devez donc des indemnités pour toutes les pertes que vous m'avez occasionnées. On conviendra que ce langage serait parfaitement logique, et nous ne savons trop comment la France, si elle acceptait la condition dictée par le despote de la Plata, pourrait refuser de lui rembourser les frais de la guerre.

Le dictateur révélait pleinement son caractère astucieux et opiniâtre dans cette pièce, devenue la base des transactions actuelles. Quant à ses vues réelles sur l'Etat oriental, il les dissimulait à peine; elles étaient, du reste, depuis longtemps connues de tout le monde. Le passage suivant du rapport de M. Daru les résume clairement : « Sa politique paraît être celle-ci : dominer l'Uruguay sous le nom et par les mains d'Oribe; asseoir ainsi sa puissance sur les deux rives de la Plata; être maître des deux ports; enrichir Buenos-Ayres au détriment de Montevideo, qui, placé dans une situation plus heureuse, à l'entrée du fleuve, au lieu d'être enfoncé à quarante lieues dans les terres, lui fait une concurrence redoutable, peut-être, enfin, reconstituer l'ancienne vice-royauté de Buenos-Ayres à son profit... Quant à la liberté de navigation sur les fleuves, le général Rosas ne veut en entendre parler à aucun prix. » L'amiral Le Prédour, lui-même, écrivait le 20 février 1849, au ministre des affaires étrangères : « La ville de Buenos-Ayres est, en ce moment, dans une prospérité extraordinaire. Le général Rosas est parvenu à y concentrer tout le commerce de la Plata, *ce qui a été le but constant de ses efforts*... Il est bien fâcheux que cet homme ait conçu la vanité de lutter contre la France..., mais la paix me semble à peu près impossible, persuadé

que je suis de l'intérêt qu'il y a, pour le général Rosas, à maintenir ses troupes dans la bande orientale, *pour compléter la ruine de ce beau pays, et pour compléter, par cela même, la prospérité dont jouit aujourd'hui Buenos-Ayres.* » Cela nous paraît suffisamment clair; qu'on ne feigne donc plus d'ignorer les intentions de Rosas, et de croire à ses vues désintéressées.

Nous n'étions pas encore au bout des mortifications que nous réservait cette interminable affaire de la Plata. En mars 1848, MM. Gros et Gore arrivèrent à Montevideo, avec les pouvoirs des Cabinets de Paris et de Londres. Cette fois, on changeait de marche, mais en s'engageant dans une autre voie, on aggravait notre situation et l'on mettait le sceau à toutes les fautes déjà commises. Les représentants de la France et de l'Angleterre devaient s'adresser directement à Oribe, et traiter avec lui, en se bornant à signifier à Rosas l'acte d'arrangement. Oribe, dont tous les précédents négociateurs et les gouvernements des deux puissances médiatrices avaient toujours nié les droits à la présidence de l'Etat oriental, Oribe qui, en cherchant à violenter la souveraineté populaire de cette République, avait manifestement attenté à son indépendance, Oribe, le vainqueur impitoyable, le bourreau de tant de victimes, parmi lesquelles la France compte de nombreux enfants, était admis à l'honneur de traiter avec nous! Et que lui proposait-on?

On s'engageait à employer notre influence à Montevideo pour faire accepter par les Orientaux et par les chefs des légions étrangères la reconnaissance d'Oribe comme président! Cela n'est pas croyable, mais c'est écrit tout au long dans les instructions remises aux deux agents. Oui, c'était la France, une nation civilisée, qui prétendait imposer le lieutenant de Rosas (ce mot dit plus que toutes les épithètes possibles), à des compatriotes qui, depuis huit ans, ont appris à maudire cet homme de malheur, à toute une population décimée, ruinée, réduite à la misère par cet exécuteur des hautes œuvres d'un tyran farouche! Et c'était le ministère Guizot, c'était l'auteur des instructions de M. Deffaudis, qui avait conseillé ce mépris de tout sentiment de justice, de respect humain et de dignité!

Quand l'Angleterre avait levé le blocus de Buenos-Ayres, en se retirant de la médiation, la France l'avait maintenu pour son propre compte. M. Gros devait déclarer à Oribe que nous renoncions au blocus! Et pour donner satisfaction sur ce point au Cabinet de Saint-James et à Rosas, on prenait pour prétexte que le blocus profitait plus à Montevideo qu'il ne nuisait à Buenos-Ayres; on marquait ainsi du stig-

mate de la déloyauté une mesure maintenue par nous pendant si longtemps, et même après la retraite de notre alliée de Londres!

Du reste, oubli complet des indemnités légitimement réclamées par nos concitoyens, et de la question des rivières.

On ne pouvait pas se mettre plus complétement aux pieds d'un adversaire insolent (1).

Oribe, comme on le pense bien, n'eut garde de repousser d'aussi merveilleuses concessions. Il entra en pourparlers; mais, au milieu des discussions, un *ordre* de Rosas lui enjoignit de cesser toute correspondance avec les plénipotentiaires et de retirer toute proposition de paix. Oribe obéit (2), et la France eut une nouvelle mystification à inscrire sur la liste, déjà bien longue, de ses revers diplomatiques. Sans le savoir, Rosas avait été plus jaloux de notre honneur que nous-mêmes: il nous avait épargné une honte ineffaçable.

Certes, le gouvernement de Louis-Philippe a commis bien des actes de faiblesse vis-à-vis de l'étranger; il a bien des fois oublié ce qu'exigeaient notre honneur national, notre dignité, nos intérêts les plus chers; mais, à coup sûr, la question de la Plata est, de toutes les affaires où il s'est trouvé engagé, celle qui a le plus complétement mis en relief la couardise et l'absence totale de sens moral qui constituaient le trait distinctif de ce gouvernement.

Et veut-on savoir au profit de qui les derniers conseillers de Louis-Philippe avaient ainsi compromis la France en Amérique? On croit tout naturellement que si M. Guizot et ses prédécesseurs ont été courir les aventures diplomatiques dans la Plata, c'est dans l'intérêt de nos compatriotes et de l'humanité. Erreur! Lisez une curieuse dépêche publiée par M. d'Haussonville, et dans laquelle notre ambassadeur à Londres raconte au ministre des affaires étrangères une conversation avec le chef de l'administration anglaise, relative à la subite retraite de lord Howden; vous y verrez que le gouvernement français « *n'est intervenu à Buenos-Ayres qu'à la sollicitation et dans l'intérêt de l'Angleterre, qu'il n'y a consenti qu'à grand' peine, sans grand espoir, et presque uniquement par amitié pour l'Angleterre,* » que c'est également pour obliger nos voisins que le Cabinet des Tuileries

(1) Toute cette négociation a été appreciée avec une grande fermeté et un sens très-droit par M. Drouin de Lhuys, dans le document parlementaire dont nous avons déjà parlé.

(2) Dépêche de M. Gros au ministre des affaires étrangères datée du 23 août 1848.

consentit à charger M. Hood de négocier en son nom (1). Ainsi, si nous avons joué un rôle inqualifiable dans la Plata, si nous avons été vingt fois joués, dupés, mystifiés par un sauvage beaucoup plus habile et plus courageux que nous, si le sang de nos soldats a coulé à l'Obligado, si celui de nos concitoyens a été versé à Montevideo, à la suite de la prise d'armes conseillée par nos agens officiels, ce n'est pas pour notre propre compte, c'est pour le compte de l'Angleterre, à laquelle le ministère du 29 octobre tenait à être agréable. Se compromettre pour sa propre cause, est déjà très-fâcheux; se compromettre aussi gravement pour autrui, n'est-ce pas le comble de la démence? Mais nous aimons mieux croire qu'en autorisant son ambassadeur à tenir ce langage au ministre anglais, M. Guizot déguisait la vérité, et que c'était un moyen oratoire destiné à séduire un voisin dont on désirait très-vivement la rentrée dans la médiation.

Nous voici arrivés aux traités Le Prédour, qui vont être discutés pour la deuxième fois par l'Assemblée législative. Bien qu'ils aient donné lieu à un débat complet dans les séances des premiers jours de janvier 1850, nous croyons devoir, pour bien exposer la situation des choses, nous y arrêter quelques instants.

(1) Ce document se trouve dans le tome II, page 286, édition in-12. de l'*Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848*. On s'étonne de voir cette pièce publiée par un ami aussi dévoué que M. d'Haussonville à la dynastie de Juillet. Du reste, il faut rendre cette justice à l'auteur que, sentant tout ce que l'affaire de la Plata avait d'humiliant pour le gouvernement déchu, il s'est contenté de l'effleurer et d'y consacrer à peine cinq ou six pages dans deux gros volumes, où il est pourtant exclusivement question de la diplomatie de Louis-Philippe.

FRÉDÉRIC LACROIX.

(La suite prochainement.)

DE L'ÉTAT ACTUEL

DE LA LITTÉRATURE EN FRANCE.

Une ordonnance du 20 mars 1840 a chargé une classe de l'Institut de faire l'histoire des sciences et des lettres depuis 1789. Si jamais elle remplit cette tâche, disons-le sans illusion et sans découragement, la part de ces dernières années ne sera pas glorieuse. De quelque côté qu'on se tourne, dans l'histoire, dans la philosophie, dans la poésie, dans l'érudition, la production a été moins abondante et surtout moins éclatante que de coutume. Les écrivains déjà célèbres se sont retirés pour la plupart; ou bien ils se sont jetés dans la polémique et nous ont donné des brochures au lieu de livres. Parmi les nouveaux venus, je cherche en vain un de ces grands talents qui font école et répandent autour d'eux l'émulation et la vie. Nous avons vu surgir quelques réputations; mais, loin de nous consoler, elles sont la preuve du mal que je déplore, car elles sont dues presque toutes à l'à-propos ou à des œuvres de mauvais aloi. Le signe le plus infaillible des décadences littéraires, c'est de voir la popularité s'attacher à de petits hommes et à de petites œuvres.

Je ne parle pas ainsi pour dénigrer le temps où nous vivons. Je sais que nous avons vu de grandes choses, et que nous en verrons prochainement de plus grandes encore. Mais je crains qu'au milieu de nos bouleversements politiques, la cause des lettres sérieuses n'ait été trop oubliée. Il peut en coûter à notre vanité d'en convenir; mais en vérité, s'étourdir sur son mal, c'est ne pas vouloir être guéri.

Les ennemis de la République ne manquent pas de lui attribuer ce malheur, comme tant d'autres qu'ils exagèrent ou qu'ils inventent, et de soutenir qu'à moins de retourner aux institutions et aux mœurs

du dix-septième siècle, nous n'en retrouverons plus l'heureuse fécondité et les puissantes inspirations. Jamais erreur ne fut plus profonde. Il faut étudier sans cesse le passé, mais il ne faut pas le recommencer; et c'est une folie de croire que, pour produire leurs chefs-d'œuvre, les sciences et les arts aient besoin de l'abdication des peuples et de la toute-puissance des rois.

Si l'année 1848 a été pour quelque chose dans le temps d'arrêt que nous subissons, ce n'est pas parce qu'elle nous a apporté la République, c'est parce qu'elle nous a apporté une révolution. Tout bouleversement social ou politique est momentanément fatal aux lettres; et quelles que soient les illusions des partis, les monarchistes eux-mêmes ne peuvent pas ne pas comprendre que la crise actuelle serait encore aggravée et prolongée, si demain une révolution nouvelle emportait la République.

L'abaissement momentané de la littérature tient à des causes matérielles dont il ne faut pas méconnaître l'importance, et à des causes morales. Les lettres n'ont été soutenues ni par l'attention publique, ni par la sollicitude de l'Etat, ni par l'énergie des écrivains. Il faut aux écrivains, pour sauver la cause des lettres au milieu d'une révolution, encore plus de cœur que de génie. Quand le peuple, en Février 1848, est venu nous surprendre, et qu'il a fallu tout à coup quitter nos vaines querelles pour parler directement au souverain, nous étions mal préparés pour une si grande tâche, et nous nous sommes laissé mener par des espérances ou par des regrets, plutôt que par des principes. Pour quelques hommes de cœur, également incapables de renier ou d'exagérer la liberté, combien d'écrivains qui n'ont su parler au peuple que pour l'injurier ou pour l'empoisonner!

I

J'aurai bientôt fait de dire le tort tout matériel que la révolution de Février a causé aux lettres. Elle leur a ôté deux choses : des lecteurs et des libraires.

Il n'y a pas de lecteurs le lendemain d'une révolution. Tout le monde va au plus pressé, c'est-à-dire à la politique. Dans de tels moments, Corneille lui-même serait oublié, à moins qu'il ne fît un pamphlet. M. Proudhon, en 1848, avait plus de lecteurs parmi ses ennemis que parmi ses disciples. On le lisait par peur. Ses articles avaient le même genre d'intérêt que les manifestations de la rue. La vie des plus paisibles ressemblait à une bataille ou à une halte entre

deux batailles. Personne ne songeait à penser, mais seulement à attaquer ou à se défendre.

Les instruments matériels de la production littéraire faisaient défaut. De toutes les industries qui ont souffert, l'une des plus éprouvées et des moins secourues est la librairie. On n'a rien fait pour elle, on n'a même pas parlé de ses intérêts. C'est à peine si ses représentants ont obtenu çà et là quelque audience demeurée stérile. Aujourd'hui, pour publier un livre sérieux, il ne faut pas seulement être capable de le faire, il faut être assez riche pour le payer. La plupart des éditeurs hésitent, même devant les noms les plus célèbres; et quant aux nouveaux venus dans la carrière, ils peuvent s'abstenir même de proposer leurs ouvrages, s'ils n'ont pas quelques billets de mille francs à y joindre. Il est triste d'être obligé de compter cette pénurie parmi les malheurs des lettres. Les indifférents ou les superbes ne manqueront pas de dire que le talent finit toujours par triompher de ces difficultés matérielles. Il est arrivé à un membre de l'Assemblée constituante de lire au comité du travail la lettre d'un écrivain qui traînait alors la brouette dans les ateliers nationaux; et parce que la lettre était éloquente, la signature ne trouva que des incrédules. On eût dit que Gilbert n'était pas mort à l'hôpital et que le maréchal de Luxembourg n'avait pas fait l'aumône à Jean-Jacques Rousseau!

Au surplus, la détresse de la librairie n'a pas commencé avec la révolution; avant 1848, beaucoup d'éditeurs étaient aux abois. L'Etat, je le sais, n'épargnait pas ses finances. On a fait quelque chose pour les lettres avant et depuis Février. J'admirerai, si l'on veut, cette munificence; mais malgré tout, malgré les crédits ouverts aux ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, malgré les places réservées aux écrivains et les prix décernés chaque année par l'Institut, la littérature vénale ne cesse de nous envahir, et le niveau des études sérieuses de s'abaisser. Il paraît, après expérience faite, qu'il faut autre chose que de l'or pour susciter des talents, et qu'il ne suffit pas, pour arrêter la décadence, d'inscrire chaque année au budget une somme de cinq cent mille francs, pour la dotation des sciences et des lettres.

Il est vrai que la magnificence de l'Etat avorte, et que les lettres ne reçoivent que la plus faible partie de cette pluie d'or. On publie chaque année la liste des secours donnés aux gens de lettres et des souscriptions accordées aux auteurs. Il n'est personne qui n'ait jeté un coup d'œil sur ces listes éloquentes. Il se trouvera un jour un homme de courage qui les publiera avec un commentaire expli-

catif. Il sera avéré que cet humble et insuffisant patrimoine des hommes d'études est accordé aux sollicitations, aux protections, aux intrigues ; et que huit jours employés en démarches actives dans les antichambres, valent mieux pour obtenir un secours, qu'une année passée à faire un bon livre.

On en dirait bien autant des places. Elles ne se vendent pas, sans doute ; mais elles se mendient. On n'avance pas à force de talent, mais à force de protecteurs. La grande objection contre l'école d'administration a été précisément qu'elle rendrait les protecteurs inutiles. Avec des examens subis, des notes d'école, des diplômes, il n'était plus aussi facile de se pousser par l'intrigue. Les heureuses familles qui possèdent des hommes influens croyaient perdre une partie de leur patrimoine. Il reste bien çà et là quelques carrières protégées par le concours, mais le concours lui-même commence à n'être plus en faveur. On aime bien mieux s'en rapporter à la responsabilité du ministre, qui n'est que la couverture de toutes les inepties et de toutes les injustices commises dans les bureaux.

Ce qui est plus odieux encore que cette organisation vicieuse de la plupart des services publics, c'est la manière dont certaines classes de l'Institut administrent les fonds qui leur ont été légués pour récompenser et encourager les lettres. Il suffit quelquefois d'être l'ami, le complaisant ou le secrétaire d'un académicien influent, et d'avoir fait un livre, une brochure, une thèse, pour obtenir les plus riches récompenses. C'est encore là une liste à publier, et cette liste aurait l'air d'une gageure. On convoque le public à de certains jours, on rassemble toutes les académies, et un illustre académicien se donne la peine de démontrer que la traduction d'un livre grec sur la métaphysique, est l'ouvrage le plus utile aux mœurs qui ait été publié dans l'année. L'auditoire, qui se sent désarmé par le nom et la gloire de l'orateur, applaudit. Les journaux se taisent, parce que tout le monde a des amis à l'Institut ou le désir d'être académicien, et les mêmes scandales se renouvellent tous les ans en cérémonie.

Et en vérité, pourquoi serait-ce la justice, et non la faveur, qui donnerait les médailles, puisque ce sont les coteries, plutôt que les œuvres, qui font les académiciens? Nous avons vu M. Dupaty, dont je ne veux pas médire, préféré à M. Victor Hugo. Nous venons de voir le triomphe bien autrement significatif de M. de Montalembert. Ce n'est pas, tant s'en faut, que je nie le talent de M. de Montalembert; mais il n'y a pas un homme au courant de ce qui se passe dans les académies qui puisse me démentir quand je dirai que le

talent de M. de Montalembert n'est pour rien dans son élection. M. de Montalembert n'était éligible que depuis le 10 décembre. Les mêmes académiciens qui l'ont nommé, lui auraient préféré M. de Lamennais ou quelque autre républicain, si l'élection avait eu lieu entre le 24 février et le 24 juin 1848. Je gémis de le penser ; mais je le pense.

Je ne m'exagère pas la portée de ces prévarications (le mot ne me semble pas trop fort), et je crois qu'elles font plus de mal par l'exemple qu'elles donnent que par l'injustice même qu'elles consacrent. Ce serait à la presse de rappeler tout le monde à son devoir; mais la presse ne fait tout au plus qu'une guerre de partisans. Elle n'est pas pure elle-même à l'égard des lettres; elle n'a pas le droit de parler bien haut.

La bibliographie, qui était autrefois une partie importante dans un journal, a disparu presque complétement. Le moindre comédien qui *crée* un rôle, est sûr d'être discuté le lundi dans tous les journaux; on raconte à la France ses gestes, ses intonations, ses grimaces; on rend justice à son costume et à ses perruques. Mais l'Académie des inscriptions peut ajouter un nouveau volume à l'*Histoire littéraire de la France*, sans que les directeurs des journaux quotidiens daignent consentir à s'en occuper. Il s'agit bien vraiment de savants, de manuscrits, de commentaires! Tout cela ne prouve rien pour ou contre le Cabinet. L'abonné veut avoir la chronique des tribunaux; il veut connaître le nom du jockei qui est arrivé le premier aux courses de Chantilly. Il ne se soucie pas le moins du monde que la France soit une nation littéraire, ou que nous laissions prendre à l'Allemagne la place que nous avons si longtemps et si glorieusement occupée.

Quelquefois cependant, de loin en loin, par faveur, par exception, un article de critique paraît dans un journal. L'auteur l'a souhaité un an; il l'a demandé avec les plus vives instances; il a fait humblement la cour à un journaliste à peine capable de le comprendre, et qui n'a consenti à le juger qu'à force de prières. Cet article, seule récompense de toute une vie de travaux, et sans lequel il n'y a pour l'auteur ni publicité ni succès, n'est qu'un éloge banal, ou une critique injuste, selon que l'auteur appartient à la coterie du journal ou à une coterie opposée! Il y a des exceptions, je veux le croire, mais la règle, la voici, aucun homme sincère ne me démentira : d'abord, on critique presque toujours le livre sans l'avoir lu; en tous cas, on se garde bien de l'analyser, d'en rendre compte. On fait une dissertation sur le sujet, ou à côté du sujet, et l'on y joint des coups d'encensoir s'il

s'agit d'un camarade, des épigrammes, des railleries et des injures, si c'est le livre d'un ennemi. Nous ne savons plus faire que des réclames ou des libelles; et nous nous appelons des critiques, nous qui n'avons ni le courage de dire une vérité sévère à un ami, ni celui de rendre hommage au talent d'un adversaire!

II

Cette langueur de la librairie, cette absence de revues et de journaux littéraires, cette forfaiture de l'administration qui dispose des fonds de secours comme autrefois de la feuille des bénéfices, ce népotisme des académies, cette partialité de la critique, ne sont pourtant, je le répète, que les petites causes du mal. Les plus grands ennemis des lettres, ce sont les lettrés; l'ennemi est dans la place. Il n'y a dans le monde littéraire ni cette loyauté, ni cette ardeur, ni cette persévérance, ni cette élévation de sentiments et cette fermeté de doctrines qui font les grandes époques. Cela est triste pour les fidèles amants de l'art, qui voient, à côté d'eux, le talent se prostituer ou se vendre. Le culte de la vérité est remplacé par celui du succès. Ce n'est plus même la gloire que l'on aime, c'est la célébrité. On passe d'un parti à l'autre, avec les écus. On donne au plus offrant son génie, sa verve, son cœur. On émiette son talent pour gagner plus et briller plus tôt. On est à genoux devant ceux qui disposent de la publicité ou des places. On a des colères et des enthousiasmes à vendre. On se met à la remorque des goûts, des passions, des fantaisies et des sottises de la foule. On fait métier de laquais, quand on ne devrait être que médecins.

Sans doute, il y a toujours eu des talents prodigues d'eux-mêmes qui, par avidité ou par insouciance, se sont condamnés à l'avortement, et il y a toujours eu des âmes vénales. Mais si nous n'y prenons garde, les exceptions deviendront de plus en plus rares. Voilà le fait: quelle en est la cause?

C'était la mode, il y a peu de temps encore, d'accuser l'Université de toutes les fautes, de toutes les erreurs, de toutes les impuissances de ce temps-ci. On avait inventé ce moyen d'en finir avec elle, et de faire passer à d'autres mains le monopole de l'enseignement. Je n'ai rien à dire ici de ces calomnies, qui n'avaient pas d'autre raison d'être, que d'être venimeuses. Selon moi, si nous avons tous plus ou moins reçu une mauvaise éducation, ce ne sont pas nos pédagogues, ce sont nos législateurs qui nous l'ont donnée. Il ne faut pas croire que

l'éducation commence à huit ans et finisse à dix-huit. Quand nous sortons du collége ou du séminaire, nous échappons aux pédants et à la férule, mais nous trouvons au dehors d'autres maîtres et d'autres leçons. La société ne se fait plus représenter auprès de nous par un professeur de latin ou de grec; mais elle nous parle par ses constitutions, par ses lois, par ses mœurs, par ses usages, par ses magistrats, par ses cérémonies, par ses monuments publics. Qu'importe que le professeur ait fait des dissertations sur la sainteté du devoir, si le père, en nous lançant dans une carrière, conclut notre éducation par ce mot suprême : *Enrichis-toi*?

C'est cette école-là, c'est cette école du monde qu'il faut accuser. L'autre n'en est que le reflet. Ce n'est pas l'Université qui a fait nos mœurs; nos mœurs ont fait l'Université. Elles sont ce qu'elles sont, en dépit des rationalistes, et s'il faut le dire, en dépit des prédicateurs, qui prêchent comme les philosophes, une morale pure et austère, et qui seraient plus responsables que les philosophes de la situation des esprits, puisqu'ils sont plus nombreux et plus puissants, si cette responsabilité ne remontait pas encore plus haut. Le Code est un grand enseigneur; et quand le droit politique d'un peuple repose sur la richesse, il n'est guère possible que ce peuple soit longtemps généreux et désintéressé. Il arrive bien vite à estimer la vie par le succès, et le succès au poids de l'or.

Quand la Révolution est arrivée, vers le milieu du dix-huitième siècle, et quand elle a abouti, quelques années avant le dix-neuvième, toutes les positions étaient nettes. On se passionnait, on se dévouait en connaissance de cause. Il y avait d'un côté l'autorité, de l'autre la liberté; chacun savait pour quel dogme il était prêt à mourir. C'était là une grande époque. La confusion dans les esprits et les croyances ne pouvait manquer de naître à la longue de la complication des événements et des intérêts.

Sur quoi reposait l'organisation politique de la société avant la Révolution? Sur le privilége décoré du nom de droit divin; c'est-à-dire sur un principe faux et ruineux, dont les conséquences étaient corrigées dans la pratique par le dévouement. La Révolution fut la revendication du droit. Ce fut là sa grandeur, sa sainteté. Elle reconquit le droit, elle l'organisa, et, dans le premier emportement de la liberté reconquise, elle l'exagéra. Elle s'en montra si jalouse que chaque homme libre fut isolé dans son droit, armé contre la famille, contre l'Etat, contre la société. L'individu seul fut grand; le reste tomba en dissolution.

Le dernier mot du droit, quand on n'envisage que ce côté de la justice, et qu'on oublie trop le devoir, c'est l'égoïsme. La Révolution, dans son premier élan, avait écrit sur son drapeau la fraternité à côté du droit, c'est-à dire à côté de la liberté et de l'égalité. Elle avait là la formule complète de la justice, l'expression complète de l'avenir. Mais il était dans les desseins de la Providence, que le droit serait fondé d'abord. En passant des hommes de pensée aux hommes d'affaires, la formule révolutionnaire fut mutilée. Comme on ne pouvait pas formuler la fraternité dans le Code civil, elle disparut du drapeau et peu à peu des institutions et des mœurs. On la relégua parmi les utopies sentimentales, avec les théophilanthropes et la fête de l'Etre suprême. Ce qui redonna plus tard des forces au privilége vaincu, ce ne fut pas sa nature, qui était caduque; ce fut cette excessive préoccupation du droit individuel. Il fut presque permis de croire que le dévouement et l'unité avaient péri avec le privilége. Les hommes du passé en profitèrent pour décorer leur drapeau de ce regain de popularité; et plus d'un enfant de la Révolution en vint à douter de la liberté, en voyant qu'elle avait porté l'égoïsme dans son sein. Des essais de reconstruction sociale, fondés sur la négation de la liberté, sortirent du camp même de la liberté, et jetèrent la perturbation dans les esprits.

Pendant que d'un côté, les partisans de l'ancien monde triomphaient des excès du droit individuel, et que de l'autre, les âmes généreuses, effrayées des progrès de l'égoïsme, rêvaient des réformes sociales en dehors de la liberté, les hommes d'Etat se faisaient sur le droit, séparé du devoir, sur la liberté, séparée de la fraternité, une doctrine, une morale, une politique, un code. Ils inauguraient la philosophie et la politique des expédients; ils inventaient à leur usage le nom d'esprits positifs, n'osant pas s'appeler ouvertement de leur vrai nom, et marcher sous le drapeau du matérialisme. Egalement ennemis du privilége et de la fraternité, gênés dans leurs intérêts par les deux partis, ils essayaient de vivre entre les deux, en flattant le premier par des concessions, en écrasant le second par la force. Cette génération bâtarde, sans cœur et sans grandes pensées, mais non sans habileté et sans persévérance, sortit de la première révolution et rendit nécessaire la seconde. Napoléon s'éleva par elle et tomba par elle. Elle fut au devant des Bourbons, à la seconde restauration. et elle conduisit Charles X à Cherbourg. En Juillet et en Février elle se cacha, pour reparaître et dominer le lendemain.

C'est elle qui nous a élevés; elle nous a fait sucer l'hypocrisie avec

le lait ; elle est cause qu'à la difficulté, pour les âmes sans vigueur, de dire ce qu'elles pensent, se joint la difficulté de savoir ce qu'elles croient.

Depuis l'avénement de ces hommes d'État, de ces jurisconsultes de l'intérêt privé, l'histoire contemporaine n'a eu pour nous que de funestes enseignements. Ils viennent, au commencement de ce siècle, pour détruire la République ; comment s'y prennent-ils ? font-ils un appel à l'insurrection ? se déclarent-ils monarchistes ? Non. Ils rusent ; ils font trois consuls, dont l'un est dictateur. Quelque temps après, ils le nomment consul à vie. Un peu plus tard, ils le font empereur. Même alors, ils parlent encore de République ; ils se disent révolutionnaires ; ils prévoient qu'ils deviendront les libéraux. Ils font frapper des pièces de cinq francs, qui portent d'un côté : *Napoléon empereur*, et de l'autre : *République française*. Et quand ils ont fait cela, comme Napoléon est victorieux et tout-puissant, ils se mettent à genoux, et ils y restent jusqu'après la campagne de Russie.

En 1814, ce sont eux qui, devant les baïonnettes étrangères, proclament la déchéance de Napoléon, et se font inscrire dans les antichambres de l'empereur Alexandre. Ils y portent, pour être mieux traités par les valets, les plaques et les cordons que Napoléon leur a donnés. Quel langage tiennent-ils alors ? Ils déclarent à l'Europe que la nation appelle librement les Bourbons. Ils font, en paroles, abstraction du droit divin et des Cosaques. Pendant qu'ils dépouillent une livrée pour en endosser une autre, ils tâchent de laisser voir dans l'intervalle leur ancien habit de tribuns qu'ils ont gardé par dessous. Nous les avons vus, à la mort de Talleyrand, se disputer l'honneur de le louer. Noble, évêque, sans-culotte, ministre de l'empereur, chambellan de Louis XVIII et ambassadeur de Louis-Philippe, M. de Talleyrand méritait cet empressement autour de sa tombe. Il les personnifie. C'est bien leur homme.

Même méthode, même esprit, lorsqu'il s'est agi pour eux, en 1830, de supprimer la République au profit de la monarchie. Comment s'est appelé Louis-Philippe à son avénement ? Le roi des barricades. Comment s'est-il appelé le second jour ? L'élu de la nation. Et le troisième ? La quasi-légitimité. Ce nom-là était bien trouvé pour désigner le règne de l'équivoque. De quelque côté que nous regardions depuis son avénement jusqu'à la fin, nous ne trouvons partout que des équivoques et des demi-mesures. Dans les jugements qu'on a portés sur Louis-Philippe, on a été sévère pour le roi, mais on ne l'a pas été assez pour le règne. Le roi lui-même n'a pas compris les causes de son mal-

heur; il ne s'en est jamais rendu compte, parce qu'il s'est trop identifié avec l'école morale et politique à laquelle il a dû son règne et sa chute. Ses intentions valaient mieux que sa doctrine.

Il y a deux principes religieux : la religion d'Etat et la liberté de conscience. La monarchie de Juillet passe entre les deux; elle établit une religion de la majorité.

Il y a deux principes politiques : la souveraineté du droit divin et la souveraineté du peuple. La monarchie de Juillet essaye de les réunir, sans s'apercevoir qu'ils sont la négation l'un de l'autre. Elle s'épuise vingt ans à faire accepter un usurpateur par les légitimistes et un roi par les républicains.

Elle promet, dans sa Charte, la liberté de l'enseignement, et pendant vingt ans, elle ne sait ni se résoudre à la refuser, ni se résigner à la donner.

Elle parle d'égalité, et elle conserve la Chambre des pairs. Elle parle de la souveraineté du peuple, et elle crée des électeurs à deux cents francs. Elle fait grand bruit, dans les proclamations et dans les discours, des intérêts généraux; et tout se réduit à des luttes d'influence entre députés.

Elle abolit la censure, mais elle fait des lois préventives contre la presse. Elle maintient le jury, mais elle le crée épurer par les préfets.

Elle déclare que les priviléges sont abolis, qu'il n'y a plus de monopole des emplois, que le gouvernement doit tendre sans cesse à améliorer la condition du peuple. Et elle ne fait rien pour le peuple; elle ne s'occupe que des classes intermédiaires, elle se met dans les mains des financiers et gorge d'or les habiles. Quand les institutions ne sont pas elles-mêmes contradictoires, le divorce s'établit entre le principe écrit dans la loi ou professé dans les discours, et la pratique.

Le caractère de l'époque se déclare jusque dans l'éloquence des chefs de partis et des ministres. Ils excellent à inventer une théorie générale pour masquer un intérêt particulier. Ils mettent la plus haute philosophie politique dans les prémisses de leurs discours, et pour conclusion ils demandent un sac d'écus. Plus leur politique s'abaisse, plus l'on voit se gonfler leur éloquence. On dirait qu'ils veulent dégoûter les hommes de la morale, tant ils la font servir à de bas usages. Ils parlent en Washingtons et agissent en courtisans.

Les ressources données au pouvoir pour la tranquillité et la grandeur du pays sont employées par le souverain à consolider sa dynastie et par les Cabinets à protéger leur politique. On déclare à la tribun qu'on se défie de ceux qui ne possèdent rien, et qu'un homme qui n a

pas su faire ses affaires, est incapable de faire celles du pays. La richesse devient un droit et un mérite. Le roi lui-même dit à ses ministres : enrichissez-vous. La Constitution du pays dit à tous les citoyens : devenez électeurs, enrichissez-vous! Elle cote à 300 fr. la capacité d'un éligible. Elle met sur le même rang pour l'aptitude à la pairie, les membres de l'Institut et les possesseurs de 50,000 livres de rente. Elle crée le droit des écus, entre le droit divin, qu'elle essaie d'amadouer, et la souveraineté du peuple qu'elle trahit. Elle ne laisse pas un principe debout ni une âme intacte.

Ces souvenirs encore récents, et chaque jour ravivés, expliquent l'abaissement des caractères parmi les hommes que leurs talents, leur position, leurs études appellent à exercer l'apostolat de la pensée. Les lettrés s'énervaient au contact de la politique, pendant que le peuple, oublié, s'accoutumait à se passer de maîtres et se préparait tout seul à lutter et à gouverner. Quand les équivoques auront disparu, quand l'hypocrisie ne sera plus dans les convenances de la bonne société, quand chacun de nous aura pris la résolution d'être sincère avec les autres et avec lui-même; en un mot, quand nous daignerons enfin être ce que nous sommes, il se trouvera peut-être que nous sommes des personnages vivants, au lieu d'être comme aujourd'hui d'assez médiocres comédiens. La révolution que nous traversons nous aura été bonne, si elle nous apprend à tous à voir clair dans notre pensée. Une croyance, fût-elle erronée, est une force pour qui la possède. Plus un homme est convaincu, plus il est puissant pour le bien ou pour le mal.

Il est, d'ailleurs, plus que temps de secouer la torpeur dans laquelle nous languissons. Le rôle des penseurs n'est pas de subir leur époque, mais de la dominer et de l'éclairer. Ils sont faits pour dompter les passions, et non pour leur servir d'instruments. La matière et l'occasion ne manquent pas. Jamais les hommes n'eurent un besoin aussi pressant de la vérité. Est-ce le temps de s'endormir, quand le monde entier est dans l'attente d'une lutte? Souffrirons-nous qu'on se batte une fois de plus dans un souterrain. On commence depuis quelque temps à faire l'apologie de la force : il fallait bien que la pensée elle-même, comme la liberté, eût ses ennemis! Mais Dieu ne permettra pas que la raison de la France, qui est la raison de l'humanité, s'arrête ou se voile, dans un moment où, de l'avenir de notre pays, dépendent les destinées de la civilisation.

JULES SIMON.

NOUVELLE.

ET MOI AUSSI J'AI ÉTÉ SECRÉTAIRE INTIME.

Il y a de cela plus de trente ans, mon père était à son lit de mort; une crise terrible venait de contracter son visage, et je m'étais enfui dans une chambre voisine, ne pouvant plus supporter le spectacle de ses souffrances; il me fit rappeler.

— Numance, me dit-il d'une voix affaiblie en me tendant la main, ne me quittez plus, votre vue seule, désormais, peut apporter quelque adoucissement à mes maux. Asseyez-vous, et que bénie soit votre affection qui m'a rendu léger le poids des ans. Hélas! je sens que la vie m'échappe, cependant il me reste assez de force pour vous donner un conseil... Allons, du courage... retenez vos larmes et écoutez-moi. Vous descendez, mon fils, d'une longue suite de *tabellions*, comme on disait autrefois. Votre aïeul, votre bisaïeul, votre trisaïeul ont, ainsi que moi, blanchi dans le travail, sans chercher, sans désirer d'autres plaisirs que ceux qu'on trouve dans l'accomplissement du devoir et les affections de famille. Une telle vie ne saurait vous convenir, à vous qui aimez le grand monde et les actrices, la musique de M. de Grétry et les comédies de Poquelin de Molière, *valet de chambre de Louis XIV*.

Mon père, bien que mourant, fidèle à ses vieilles admirations, prononça ce dernier nom avec solennité. Il se tut un moment et reprit :

— Deux hommes de mérite, j'en conviens. Ne soyez donc point notaire. Dès que vous m'aurez fermé les yeux, vendez mon étude et vivez en bon rentier dans la culture de vos goûts. L'héritage que je

vous laisse est mince, car c'est un assez mauvais moyen de fortune qu'une conscience délicate ; mais, comme il n'a coûté de larmes ni à la veuve ni à l'orphelin, vous pourrez en jouir sans remords. Je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même : bien que poète et mélomane, vous avez du sens et de la mesure ; votre amour pour les sommités du monde et du théâtre est plutôt contemplatif qu'actif; vous ne vous enrichirez pas, mais vous ne vous ruinerez point. En ce moment suprême, c'est là une conviction qui remplit mon cœur de joie... C'était évidemment pour me complaire que vous feigniez pour ma profession un goût que vous n'avez jamais eu, que vous n'aurez jamais. De mon côté, je n'ai point eu le courage de vous reprocher cette fausseté aimable qui vous rapprochait de moi. Ma mort, mon enfant, mon cher enfant, va vous rendre aux entraînements de votre nature, mais j'ai la confiance que vous saurez bien user de votre liberté. Adieu, la fatigue m'accable, gardez-moi une place dans votre souvenir et soyez heureux.

Je perdis cet excellent père deux jours après cet entretien. Je dois dire à ma louange que, quoiqu'il m'eût toujours tenu d'un peu court et qu'il me laissât une jolie fortune, je le pleurai néanmoins longtemps amèrement.

Je voulus suivre ses conseils à la lettre.

Malheureusement, l'étude vendue, je ne sus plus que faire de mon temps. Ma *muse*, comme on disait alors, jusqu'ici si facile, me tint rigueur dès que j'eus formé le dessein de lui consacrer tous mes instants. Ce qu'elle accordait à l'amant insoucieux et volage, elle le refusa au poursuivant sérieux. Je dus rompre avec elle. Ma mère était morte, ma sœur était mariée ; plus de clercs babillards avec qui joûter de facéties et de bons mots. On sent plus vivement qu'on ne l'eût cru la perte des plaisirs presque négatifs de l'habitude. L'ennui me prit, et je reconnus avec étonnement qu'il n'y avait point en moi l'étoffe d'un homme de loisir. Découverte qui me mortifia, je ne sais trop pourquoi.

Or, nous étions en 1816. Napoléon était à Sainte-Hélène, et Louis XVIII, un peu lourdement, au dire des libéraux, trônait à Paris. Mon père, dès mon bas âge, m'avait inoculé l'amour ardent qu'il avait voué aux Bourbons. A l'entendre, ils résumaient en eux toutes les vertus qui font les grands princes et toutes les qualités qui les rendent aimables. Je partageais son engouement pour eux.

Un jour, une idée me traversa l'esprit : puisque le loisir me pèse, me dis-je, pourquoi, me faisant un titre de mon attachement pour ces

princes, ne tenterais-je pas un effort pour me faire admettre dans la maison de l'un d'eux? Je ne suis pas noble, mais je suis riche, et c'est un axiôme à l'usage des monarchies que, quiconque a le moyen de se passer d'un emploi, a, pour cela même, le droit d'y prétendre. J'ai du coup d'œil et de l'entregent, ma tenue est de bon goût, mon langage est simple et va droit au but, je n'aime point à m'envelopper dans ma phrase comme un derviche tourneur dans sa pirouette, comme un ver à soie dans son cocon. De plus j'ai la taille belle, le front grand, et mon nez dont on vante la forme et l'opulence, se projette avec une hardiesse toute romaine. D'autres avec moins d'avantages ont eu plus d'ambition et ont réussi, essayons.

J'étais en fonds, je me donnai un cabriolet pour jeter de la poudre aux yeux, et allai solliciter l'appui de quelques vieux patriciens au visage affable et éraillé, dont mon père avait été l'ami en même temps que l'homme d'affaires. Ils ne me firent point défaut. Ils me donnèrent des lettres de recommandation écrites en caractères tremblés, qu'ils scellèrent lentement avec des cachets en cornaline. Les courtisans à qui elles étaient adressées étaient aussi fort vieux. Ils en étaient restés aux modes et aux ailes de pigeon *galamment troussées* du dernier siècle, ce qui ne laissait pas de nous faire ouvrir de grands yeux. Cet étonnement, ils le prenaient volontiers pour de l'admiration. C'est notre travers à tous : nous sommes à peine soufferts, nous nous flattons d'être goûtés. — Ils me reçurent à merveille. Mais la Restauration avait eu tant d'appétits à satisfaire, tant de dévouements à récompenser, tant de services à rémunérer, et la curée des places avait été si acharnée, qu'il ne restait plus une vacance à remplir. L'emploi de secrétaire particulier de M. le duc de D...., gentilhomme de la Chambre, fut, après plusieurs semaines de courses et de fatigues, tout ce que je pus obtenir. Au reste, mon but n'étant ni la puissance ni l'argent, mais l'emploi de mon temps dans un milieu conforme à mes goûts, je me trouvai heureux d'avoir mis la main sur cette fiche de consolation.

M. le duc de D.... demeurait aux Tuileries, et passait pour être l'ami intime du roi, ce qui lui attirait la considération de ceux-là même qui font semblant de compter pour rien le hasard d'une haute naissance.

Avec mes idées sur la supériorité des hommes de cour de l'ancien régime, sur l'élégance de leurs manières, sur l'exquise délicatesse de leur esprit, je ne pus entrer chez lui sans éprouver une sorte de terreur. Il est impossible, me dis-je, qu'un personnage de cette distinc-

tion ne me trouve pas trop gauche et trop mal doué sous tous les rapports pour m'admettre à son service; où donc avais-je l'esprit quand j'ai conçu le dessein d'y entrer! Oh! traditionnelle infatuation des étourneaux de la basoche, dans quel guêpier m'as-tu poussé! — En vain pour stimuler ma fierté m'étais-je dès l'aube habillé avec soin, et, selon la mode du temps, cravaté jusqu'aux oreilles. Cette recette, renouvelée d'Homère, bonne dans les petites circonstances, est sans efficacité dans les grandes. Je n'en tirai qu'une raideur magistrale, mal séante à mon âge. Je marchais à pas lents, attéré par le sentiment de mon insuffisance. Tout à coup je me demandai si je ne ferais pas mieux de m'en retourner chez moi que de m'exposer à un froid accueil, pronostic certain d'un prochain remercîment. — Je m'arrêtai et demeurai un moment indécis. Les épargnes paternelles me suggéraient des idées d'indépendance : A toi la liberté, me criaient-elles du fond de ma caisse; à toi la folle insouciance et les caprices sans entraves, et l'aspect varié des plages lointaines. D'où te vient cette soif du joug? Insensé! attends du moins que l'âge et la satiété aient refroidi ton sang. — Mes vieux écus de six livres avaient lu Horace. — Mais on n'a pas en vain grandi dans l'intimité et sous l'affectueuse discipline d'un vieux praticien en bas de filoselle et en habit marron, sous son toît, sous son parapluie. J'éprouvais le besoin d'un licou; encore quelques pas, et j'en saisissais un des plus légers. Allons, allons, me dis-je, c'est aussi par trop de faiblesse! un peu de crânerie, morbleu! et en avant! Mahomet l'a dit : Dieu est pour les hardis et les persévérants.

Là dessus, je relevai la tête et partis comme un trait. Deux minutes après, j'étais en présence de M. le duc.

C'était un gros homme sans cou, assez petit, mafflu, rebondi, de forme ovoïde et de l'aspect le plus bourgeois. Son visage lisse et coloré brillait d'une beauté bouffie et vulgaire. Il avait l'air important et doux. Son attitude indiquait le contentement de lui-même. Il soufflait beaucoup, on l'eût cru à l'étroit dans sa peau.

Je restai fort surpris de trouver chez un grand seigneur un extérieur si commun. Toutefois, mon fétichisme pour les gens de race n'en fut point ébranlé.

Je m'inclinai jusqu'à terre.

— Jeune homme, me dit le duc, auquel un valet m'avait annoncé par mes nom et prénoms, on m'a dit beaucoup de bien de vous, j'espère que vous le justifierez. Je vois avec plaisir que vous avez de la figure et de la tenue; à ces avantages vous joindrez, je n'en doute

pas, l'exactitude et la ponctualité. Mes nombreuses occupations m'obligeront de vous abandonner souvent à vos propres forces, mais rien ne forme le caractère et le talent comme l'exercice de l'initiative. Attendu l'affection dont le roi m'honore, je suis admis à des secrets que vos fonctions près de moi vous mettront peut-être à même de pénétrer, alors vous comprenez de quel crime vous vous rendriez coupable si vous vous permettiez la moindre indiscrétion. Ce sont choses saintes, jeune homme, que les secrets de l'Etat! Aussi, n'ai-je accepté vos services que sur l'assurance que l'on m'a donnée de votre parfaite honnêteté et de la pureté de vos opinions. Vous sortez de bonne souche, vous avez en horreur les souvenirs de la République et de l'Empire; c'est bien, servez-moi avec zèle et vous trouverez en moi un protecteur et un ami.

Il agita une sonnette, un domestique entra.

— Germain, conduisez monsieur dans le cabinet que je lui ai fait préparer. Vous lui obéirez dans tout ce qu'il vous commandera pour le bien de mon service.

Puis ramenant ses yeux sur moi : adieu, monsieur, je compte que vous serez bientôt au fait de votre besogne. Après tout, ce n'est pas la mer à boire. Soyez chaque jour rendu ici à dix heures, à quatre heures du soir vous pourrez disposer de vous, à moins de travaux extraordinaires.

Je m'inclinai de nouveau jusqu'à terre.

— Par ici, monsieur, me dit Germain.

Je le suivis et allai prendre possession de mon cabinet. Il consistait en une pièce à plafond très-bas, assez vaste, mais si sombre qu'on y voyait à peine en plein midi. N'importe, me dis-je, j'ai de bons yeux, avant deux jours je serai habitué à ces demi-ténèbres. Je parcourus du regard mon empire : point de glace, même sur la cheminée, point de rideaux à la fenêtre; un vieux bureau d'acajou, deux chaises, une banquette et un fauteuil garnis de velours d'Utrecht fané, rien de plus. Cette nudité qui m'eût peut-être choqué chez un riche bourgeois, relevée à mes yeux par le prestige du rang du duc, me parut chez lui de bon goût.

Je ne me sentais pas d'aise. Enfin! m'écriai-je, me voilà donc casé! Ce n'a pas été sans peine! Quelles sont longues les jambes des solliciteurs et qu'il est difficile de les devancer! Sans mon cabriolet j'étais vaincu. Je me regardai avec complaisance, j'oubliai le mépris que je professais pour moi il n'y avait qu'un moment : où sont-ils, me demandai-je, ces dénigrants discoureurs, ces observateurs superficiels

et moroses qui ne voulaient voir en moi qu'un *écervelé du Pinde*, qu'un *sansonnet des bocages de l Hélicon*. On affectionnait encore alors les rapprochements mythologiques. Qu'il joue du galoubet, disaient-ils, les graves méditations de la vie publique lui sont interdites. En attendant, voilà un petit événement qui pourra bien les faire revenir de leurs préventions. Le fait est que nous ne sommes jamais plus durement jugés que par nos amis d'enfance; ils sont nos rivaux naturels, nos contempteurs, par conséquent. Sans doute, quand la vie comme un fruit d'or, s'épanouit à la branche verdoyante de notre vingtième année, nous sommes assez enclins à nous en faire accroire; mais, Dieu merci, je ne suis pas vain; pour mes nombreux défauts je n'ai point de juge plus sévère que moi-même; cependant je sens que par mes talents, mon aptitude, ma sagacité, je serai à la hauteur de mes devoirs.

Ici oubliant que je suis né pour la vie active, et que l'immobilité du coléoptère piqué sur un bouchon (symbole de celle du bureaucrate) n'est point mon fait, je me fis une vive peinture des plaisirs et des avantages nécessairement attachés selon moi à ma place. Je veux être pendu, me dis-je, si je la changeais contre une préfecture. Préfet! ah bien oui! au diable la morgue officielle et les paperasses légales. J'ai d'ailleurs la province et le tricorne en horreur. Si je ne me trompe, mon noble duc est, ou va bientôt devenir le pivôt de la machine gouvernementale, alors à nous, — car mon crédit croîtra naturellement avec le sien — les orgueilleuses joies et les virils tressaillements de la domination. Gardez votre or, clients avares, je n'ai point l'âme vénale; seulement mon sang s'allume au seul froufrou d'une robe de soie. Je ferai donc en sorte qu'on sache qu'il n'appartient qu'aux femmes de m'aborder avec des chances de succès : je me chargerai de leur fortune, elles se chargeront de mon bonheur. Tiens! pourquoi me gênerais-je? un peu d'outrecuidance indique de la sève et ne messied pas à la jeunesse. Chaque jour, j'arriverai dans le monde la tête farcie d'historiettes et d'anecdotes de cour, on se formera en cercle autour de moi pour les entendre; j'aurai des réticences qui donneront de la tablature et je deviendrai le lion de toutes les réunions. J'aurai des flatteurs, je serai de toutes les fêtes, on parlera de moi partout.

J'étais plein d'enthousiasme. Germain m'avait quitté, je m'étais assis, je me relevai la tête en feu et me mis à marcher à grands pas.

Un énorme carton que je n'avais point aperçu jusqu'ici s'offrit alors à ma vue. Je l'ouvris, il était plein, jusqu'au couvercle, de paquets de

plumes à écrire. Père éternel! m'écriai-je tout-à-coup refroidi, mais il y a là de quoi griffonner tout le papier qui se fabrique sur la mappemonde! A quel labeur de bénédictin suis-je donc réservé? Diable! il paraît que je n'avais vu que le beau côté de la médaille.

Je devins rêveur, les ennuyeuses écrivasseries de l'étude paternelle se représentèrent à mon esprit : Fi! fi! me dis-je. Peu à peu ma bile s'échauffa, l'orgueil révolté du rentier méconnu me fit relever la crête : Qu'est-ce à dire! Ai-je la mine d'un croquant prêt à tout entreprendre pour gagner sa sportule, ou me prendrait-on pour un de ces scribes parcheminés, syphons d'écritoire que dévore la soif de l'encre! Entendons-nous, j'aime le travail, mais avec modération; qu'on ne s'avise pas de m'en surcharger, je regimberais sous le faix comme un âne rétif. Sans doute je n'ai pas vu le jour sous un baldaquin blasonné, mes aïeux montés sur de puissants roussins ne chevauchaient pas à la suite de Childebrand, non, mais je ne suis pas, non plus, issu d'un serf. Mon père était du *tiers*; honoré pour sa prudhommie, il est mort syndic, et ses restes vénérés reposent sous une tombe ornée d'un buste en plâtre, qu'ombrage un joli saule pleureur. Pour moi, j'ai glèbe aux champs et pignon sur rue, je ne vis pas de miroton et n'entends pas être taillé à merci.

J'arpentais le cabinet plein d'une extrême agitation.

Je m'arrêtai et réfléchis de rechef. Je compris que j'allais trop loin, surtout pour un homme qui, tout à l'heure, soupirait après un licou. Quelle mouche me pique, me demandai-je, et où vais-je broyer tant de noir pour quelques méchants paquets de plumes? Quand donc saurais-je envisager les choses à leur véritable point de vue? C'est à tort que mon père me trouvait du sens et de la mesure, hélas! sa tendresse l'aveuglait; le fait est que je suis excessif en tout et qu'un rien m'exalte comme un rien m'abat. En ce moment, n'est-il pas évident que je m'exaspère sans motif? Me surcharger de travail, me surmener comme un cheval de louage, on n'y songe pas, j'en ai pour garants le savoir-vivre et le tempérament du patron; les gens replets ont l'humeur allègre et ne veulent voir autour d'eux que des visages riants.

Là-dessus, l'aiguille de mon baromètre passa de la tempête au beau temps. Je m'assis plein de ce calme, et, pour que M. le duc me trouvât muni de tout ce qui m'était nécessaire pour exécuter ses ordres, dans le cas probable où il lui plairait de venir sur-le-champ mettre mes talents à l'épreuve, j'arrachai vivement quelques plumes d'un des paquets et me mis à les tailler avec verve et prestesse : il verra, il

verra, me dis-je, que pour la beauté et la netteté des caractères, soit en gros, soit en fin, soit en moyen, j'ai le droit de me ranger parmi les plus habiles.

Mes plumes taillées, je les essayai, elles allaient bien. Je leur laissai leurs barbes pour plus de majesté, tout chez nous, à mon sens, devant respirer la grandeur. Je les rangeai sur mon bureau et attendis. J'attendis une demi-heure, une heure, très-longtemps, non sans anxiété, ma confirmation dans ma place dépendant naturellement du résultat de l'épreuve. — Personne ne vint, — je n'avais céans ni livres ni journaux, pour me distraire, je me mis à battre la charge avec les trois premiers doigts de la main droite sur la basane de mon bureau; mais nous n'étions plus sous l'Empire, et le temps, dont je me proposais par ce moyen militaire, d'accélérer la marche, n'en alla pas plus vite — une sourde impatience recommença à m'agiter — ma haute cravatte empesée me sciait le menton, je la donnais au diable, me faisant un scrupule d'y envoyer mon illustre patron. — Qui peut le retenir me demandais-je? est-ce que depuis longtemps il ne devrait pas être ici? Peut-être, la réflexion aidant, est-il revenu de la bonne opinion qu'il avait conçue de moi... Ces gens de cour ont l'esprit si mobile, si singulier; j'en ai entendu un soutenir que le goût des chevaux pies comportait forcément celui des femmes fantasques. — Vous verrez que celui-ci n'est pas moins excentrique que les autres. — Je devins sombre comme un roi nègre qui a perdu son fétiche — je me passai la main sur le front et me demandai comment je m'y prendrais bien pour me désennuyer. Mon imagination ne me fournit rien. — L'homme est sujet à des accès d'inertie morale qui l'assimilent au potiron. — A la fin cependant, le paquet de plumes me revint en mémoire : je le pris et le regardai longtemps d'un œil atone..... Tout à coup il me rappela, je ne sais comment, le jour où, la queue nouée d'un ruban blanc, en signe d'innocence, je m'approchai pour la première fois de la sainte table. On m'avait coiffé dans la chambre de ma mère, chambre magnifique où, sur un papier jaune, de gros aras bleus à houppe rouge, étaient représentés mangeant des cerises; tenture alors à la mode. Le perruquier, grand homme maigre, tout blanc de poudre, portait un frac chamois à queue de morue, des culottes de peau et de vieilles bottes à revers qui, trop larges pour ses jambes, lui tombaient sur les chevilles. Un pâle sourire effleura mes lèvres à ce souvenir, dont je me fis un amusement de me rappeler tous les détails.

Sur ces entrefaites, un demi-sommeil, suite de la nuit agitée que

j'avais passée, s'empara de moi. Je m'étendis dans mon fauteuil, et, me complaisant dans les idées qui m'occupaient, je me dis, en en suivant le fil, et comme en rêvant : C'est un fait qu'en ce temps-là j'étais célèbre parmi les miens, non-seulement par mes talents calligraphiques, mais encore par la maturité des réflexions que me suggérait la lecture des œuvres historiques du célèbre Leragois... mes tantes me comparaient au jeune prophète par qui furent confondus les deux vieillards impudiques... Et le dimanche... quand je sortais crânement coiffé de mon claque... les boutiquiers de notre rue se mettaient sur leurs portes pour me voir passer... C'était un fier temps... un temps d'amour et de guerre... Mars et Vénus, comme disaient nos poètes, y disposaient seuls du sablier des heures... Encore une fois, c'était un fier temps. Hélas ! il est bien loin de nous. Depuis... la France a pris une face nouvelle... elle a renoncé aux culottes de peau... ses aigles se sont envolées ainsi que les abeilles d'or qu'elle portait sur son manteau... elle a perdu toutes ses conquêtes... Hélas ! oui... Toutefois elle a conservé... — je fus sans doute amené à cette absurde remarque, assoupi comme je l'étais, par le paquet de plumes que j'avais à la main — ... mais elle a conservé *ses trois sortes d'écriture*, la ronde, la coulée, la bâtarde.

A ces mots que, sans y songer, je prononçai à haute voix, mon esprit étonné sortit de son engourdissement. Eh ! eh ! fis-je en me secouant pour me réveiller, ces trois sortes d'écriture ont leur utilité, j'aurai probablement à en faire usage, et, comme chacune d'elles exige une plume taillée d'une manière particulière, c'est encore trois plumes à retirer du paquet.

Cette nouvelle issue, ouverte à mon activité, me rendit tout mon courage.

Je repris mon canif, les trois plumes y passèrent, j'étais couvert de leurs rognures. — De mon champ de bataille à moi, c'était là la poussière, de mon sillage dans la vie, c'était là l'écume. J'étais en plein dans les harmonies de ma profession.

Un instant je crus entendre un bruit de pas sur l'escalier, — je me trouvai debout comme si un ressort m'eût enlevé, — je tendis le cou, je prêtai l'oreille et retins mon haleine... rien, — rien que le sourd bruissement des ailes du silence. — Je tirai ma montre, il était quatre heures. — Que je suis sot, m'écriai-je ; il est clair qu'on a voulu me laisser toute cette journée pour m'installer. Je ne recevrai que demain la visite de M. le duc.

Je sortis de mauvaise humeur, et, s'il faut l'avouer, assez humilié

de ce fâcheux début. Néanmoins je me réveillai le lendemain dans les meilleures dispositions du monde, tant il est vrai qu'à vingt ans nos chagrins ne sont souvent que de la fatigue. Je m'exhortai à la patience et repris possession de mon cabinet comme dix heures sonnaient au pavillon de l'horloge. Germain, qui l'avait balayé, était en train d'en épousseter les meubles; je connus à sa mine qu'il était loin d'être édifié de ma ponctualité.

— Déjà! s'écria-t-il; eh! monsieur, vous n'aviez que faire de vous tant presser; quel zèle! il ferait honneur à un clerc d'huissier; y pensez-vous? Je ne comptais pas sur vous avant midi.

— Comment! dis-je, hier, devant vous, M. le duc ne m'a-t-il pas...

— Il vous a recommandé l'exactitude, c'est vrai, mais ce sont là de ces banalités qu'il faut prendre pour ce qu'elles valent. C'est le sort des inférieurs, monsieur, d'être éternellement prêchés par ceux qui leur donnent du pain. A les entendre, ne dirait-on pas qu'ils connaissent mieux que nous la mesure de nos forces. Laissons les dire et sachez que nous en faisons toujours assez pour l'intérêt qu'ils nous portent. Non que je veuille dire qu'il n'y a pas de bons maîtres, il y en a; seulement ils sont rares. Quant au duc et à sa femme, eh mon Dieu! ce sont de braves gens. Leur maison est bonne, on y mange à bouche que veux-tu. Vous y serez comme un coq en pâte, pour peu que vous sachiez vous y prendre.

— Je le crois, mais un bon conseil ne me serait pas inutile.

Germain me regarda en dessous.

— Nous verrons, nous verrons, me répondit-il; mais à mon tour, puis-je vous demander pourquoi M. le duc qui, jusqu'ici, s'est bien passé d'un secrétaire, s'est tout à coup décidé à en prendre un?

— Que voulez-vous, Germain, M. le duc étant l'intime ami du roi, d'un jour à l'autre il peut devenir ministre, et...

— Oh! ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se flatte de cette espérance, mais... — il hocha la tête.

— Mais quoi? achevez.

— Eh bien! pour être ministre, il est trop gras et il aime trop ses aises.

Ce maraud était de l'avis de César : *large panse, étroite cervelle.* Je le regardai en face et lui dis : Vous êtes hardi, maître Germain.

Il allait me répondre quand la porte, brusquement poussée, s'ouvrit devant M. le duc.

Pour le coup, je ne l'attendais pas si tôt. J'allais me lever, il me prévint : restez, restez assis, me dit-il, je n'ai qu'une minute à vous donner.

Il parcourut la pièce du regard : ma foi! j'ai eu là une heureuse idée! un cabinet sombre et discret, un escalier noir... C'est cela, c'est bien cela.

J'entrevis, à ma grande joie, des confrontations mystérieuses.

Il leva la tête et regarda le plafond : Qu'avais-je donc à vous dire? J'ai tant d'affaires que je m'embrouille.

Il plongea ses deux mains dans les poches de sa robe de chambre et demeura pensif. Puis se tournant vers Germain : Que faites-vous ici? Sortez!

Germain, pour expliquer sa présence, montra son plumeau et sortit.

Le duc qui l'avait suivi des yeux, revenant à moi :

— Défiez-vous des valets, monsieur, leur indiscrétion seule égale ur malice; — mais hâtons-nous, on m'attend en vingt endroits — on me fait payer cher le don d'un génie assez inventif. Heureux qui est connu pour n'exceller que dans une des branches des connaissances humaines, on le laisse en repos, du moins pour ce qui ne rentre pas dans sa spécialité. Malheureusement ce cas n'est pas le mien. Je ne vous cacherai pas que ma tête est une véritable encyclopédie; je sais tout, j'ai tout vu, tout lu, rien ne m'est étranger; aussi vois-je se grouper autour de moi des clients sans nombre. Je ne saurais vous dire jusqu'où ils portent leurs obsessions : à celui-ci, un conseil, à celui-là un renseignement, à cet autre un avis, une idée; que sais-je. Ainsi s'écoulent mes heures, sans que j'en puisse consacrer une à mes propres affaires. — N'est-ce pas là une triste vie, monsieur, je vous le demande, mais, comme on dit, noblesse oblige.

Il fit un geste exprimant la fatigue et la résignation.

— Allons, allons, reprit-il en s'éventant avec son mouchoir, prenez une plume, j'ai un petit travail à vous faire faire.

A ces mots, je sentis comme une main gelée se glisser dans mes cheveux. La confiance que j'avais reprise dans mes talents s'évanouit de nouveau tout à coup.

Le duc tira de sa poche une lettre cachetée qu'il plaça devant moi. Elle était sans suscription.

— Ecrivez, me dit-il à voix basse.

Je pris la plume taillée pour écrire en fin.

— A monsieur le comte de....., pair de France, rue...., numéro..., à Paris.

J'achevais d'écrire comme il achevait de dicter.

— Peste! dit-il, vous avez la main leste.

Il reprit sa lettre, loua la beauté de mon écriture et se dirigea vers

la porte. Avant de sortir, il se retourna, imprima aux rides de son front un mouvement ascendant et porta l'index de sa main droite à sa bouche, ce qui me fit connaître qu'il venait de m'associer à un secret.

Voilà qui est merveilleux, pensai-je on ne peut plus surpris ; ce que c'est pourtant que la cour ! Les choses en apparence les plus simples y ont une portée qu'on ne soupçonnerait pas. Sans ce petit signe, esprit épais que je suis, j'étais homme à parler de cette suscription comme d'un fait insignifiant, c'est-à-dire que je trébuchais dès le premier pas et que j'entraînais peut-être cet excellent duc dans ma ruine ! Je puis dire que je l'ai échappé belle. Mais me voilà prévenu, je me ris des piéges et des chausse-trapes, je saurai désormais me tenir sur mes gardes.

Germain rentra. Il avait sans doute guetté la sortie du duc.

— Je viens achever mon ouvrage, dit-il.

Je ne lui répondis point, tout entier que j'étais à mes réflexions. D'après ce qui venait de se passer il était clair que je n'avais plus à m'inquiéter de cette terrible épreuve, qu'on m'en tenait quitte et qu'on m'acceptait de confiance. — Ma foi ! me dis-je tout bas, j'aime autant cela ! Parlez-moi des gens de qualité pour les bons procédés et les manières courtoises ! Un bourgeois eût été moins coulant, il m'eût mis sur la sellette, il m'eût accablé de questions et tiré, comme on dit, les vers du nez. Ces gens de peu ont l'esprit négatif et gendarme, le soupçon est leur élément, ils ne vous observent pas, ils vous épient. Les patriciens, au contraire, ont l'âme grande et ouverte, leur esprit est prompt et synthétique. Il n'a fallu qu'un coup d'œil à celui-ci pour me connaître à fond. On dit, il est vrai, que dans ses veines coule du sang royal ! ! Je suis timide et la qualité m'impose ; il s'en est aperçu et il m'a tenu compte de mon humilité. Un financier en eût ri dans sa barbe. Sauf cette adresse, écrite sous sa dictée, rien n'a pu l'éclairer sur mon savoir-faire, mais à l'insouciante vigueur que j'ai montrée dans cette escarmouche, il a de suite deviné de quel bois je me chauffe et quel riche fonds de ressources je porte en moi. Honneur à lui ! Quant au puissant esprit d'induction qui lui fait voir tant de choses dans une bagatelle, je le lui envie encore plus que sa naissance et son rang. Dès aujourd'hui je me regarde comme faisant partie de sa maison, j'en suis heureux et je m'en fais gloire.

Cependant Germain, que ma taciturnité mettait à la torture, montrait tous les signes qui dénotent une violente démangeaison de parler. Je suis né bavard et expansif, je compris son tourment et j'en eus pitié.

— Voyons, lui demandai-je, qu'avez-vous à me dire?

Sa figure s'épanouit; il abaissa son éternel plumeau et prenant la parole :

— M. le duc, en sortant d'ici, avait l'air content et faisait le gros dos, je gage qu'il vous aura pris pour dupe.

— Pour dupe? comment cela? je ne vous comprends pas, expliquez-vous.

— Ecoutez, je vais vous parler avec franchise, j'en ai eu l'idée dès hier, je ne sais quelle sotte défiance m'a retenu. Aujourd'hui mon penchant pour vous l'emporte sur ma prudence; vous pourriez faire fausse route si le caractère du patron ne vous était pas connu, je me suis mis en tête de vous le révéler.

— Vous le connaissez donc bien?

— Comme je connaissais celui de Bajazet.

— Et qu'était-ce que Bajazet?

— Un éléphant dont j'ai été deux ans le premier cornac.

— Oh! oh!

— Oui, monsieur. Allez, allez, c'est là un périlleux métier, et qui rend fièrement observateur. L'éléphant est sournois et vindicatif. On a dit qu'il s'affectionnait à son maître et qu'il adorait le soleil, chansons! il n'aime que lui, et il n'a jamais eu d'autre dieu que son ventre. Cependant Bajazet...

— Ah! s'il vous plaît, laissons là Bajazet et parlons de M. le duc.

— Vous avez raison. A tout seigneur tout honneur. Sachez donc que sa manie est de se croire indispensable. A l'entendre, rien n'irait bien sans lui. Il se croit propre à tout. Si quelque chose l'étonne, c'est de voir le soleil se lever, les enfants grandir, le monde aller sans qu'il leur vienne en aide. Je soupçonne qu'il vous aura mêlé à une de ces petites farces qu'il imagine journellement pour mettre les gens dans le cas de se former une haute idée de son importance et de sa sagacité.

Ces paroles me frappèrent. Cet homme est-il de bonne foi, me demandai-je; ou me l'aurait-on envoyé pour me faire jaser? Je le regardai de rechef. C'était une figure longue et maigre, au nez proéminent et au menton de galoche. Sur ses lèvres minces et mobiles siégeaient le sarcasme et l'ironie. Autour de son œil gris, tout à la fois narquois et doux, se dessinait le cercle de la loquacité. En somme une assez belle figure, moqueuse, mais point fausse, et pleine d'intelligence.

— Eh bien, me demanda-t-il quand je l'eus bien examiné, continuerai-je?

— Continuez.

— Ne comptez point sur le duc, outre qu'il est très-égoïste, comme il est sans talents...

— C'est trop fort, qu'en savez-vous?

— Dam! c'est ce que disent hautement, en se promenant dans nos salles, les autres chapeaux à plume blanche; ces messieurs ne daignent pas se défier de nous, ils nous jugent trop simples pour les comprendre.

— Je ferai mon profit de cette observation.

— Comme il est sans talents, donc, et que, pour cette raison, il ne peut rien obtenir qu'à titre gratuit, il n'use qu'à son profit et au profit des siens, du crédit que lui donne l'affection du roi; mettez-vous bien dans l'esprit qu'il ne vous a pris à son service que pour qu'on le croie occupé, car il n'a rien à faire, les fonctions d'un chambellan se bornant à présenter, à l'occasion, un verre d'eau ou un bouillon à sa majesté. Quant à vous produire dans le monde, n'y comptez pas; son orgueil et la peur que vous veniez à parler de l'éternel loisir dans lequel vous allez végéter l'en empêcheront toujours; sans compter que cette même peur l'amènera un de ces jours à vous défendre de recevoir ici vos amis; en attendant, il ne parle plus que de son secrétaire; mon secrétaire par ci, mon secrétaire par là; demain, tout Paris saura qu'il a un secrétaire, quelle joie! Votre vie dans cette soupente sera désormais celle d'un hibou dans son trou. — Et, tenez, connaissant, comme je la connais, la bizarre humeur de monsieur le duc, je gagerais que vous ne le reverrez pas avant huit jours.

Ici le bruit d'une sonnette se fit entendre.

Germain fit de la tête un signe de bravade.

— Ah ça! lui dis-je, que vous a donc fait cet homme pour que vous en parliez avec si peu de ménagement?

— Rien, seulement nous serions des cloportes, qu'il ne nous traiterait pas avec plus de dédain; il n'accorde une ombre d'estime qu'à ceux d'entre nous qui joignent à un corps massif de gros mollets et des mains énormes. Dam! cela irrite à la longue; qu'on tienne compte de la prestance, je le veux bien, mais il faut aussi tenir compte de l'esprit. L'empire que j'exerçais sur cet athée de Bajazet venait de la supériorité de mon intelligence, et non du volume de mes gras de jambes; il n'eût pas obéi à un sot, ce sot eût-il été un géant. Il avait

ses idées comme monsieur le duc a les siennes. Du reste, vous comprendrez ma susceptibilité quand vous saurez que je n'ai pas toujours été valet; tel que vous me voyez, j'ai, dans mon enfance, mordu comme un autre aux déclinaisons; bien des yeux qui tiennent le haut bout n'ont pas mon savoir, j'ai vu le monde et fait un peu de tout: j'ai été bedeau, écrivain public, maître d'école, et, sans mon goût pour la paresse...

La sonnette se fit encore entendre.

— Germain, voici la seconde fois que monsieur sonne, il a sans doute besoin de vous, allez vite.

Il se gratta la tête comme une personne qui se consulte.

— M'avez vous entendu? dis-je un peu sèchement.

— Oui monsieur.

— En ce cas détallez.

Il me jeta un regard de reproche, et s'en alla.

Quand je fus seul : Si ce que ce bavard vient de me dire est vrai, pensai-je, il est clair que je me suis fourvoyé et que je n'ai plus qu'à souffler sur les lampions qui, depuis hier, illuminent les fêtes que me donne mon imagination. Adieu mes rêves dorés et les salons splendides, et dans l'escalier noir le froufrou du satin. C'est en vain que pour la recommander à la fortune, j'ai parfumé ma jeunesse de la poétique essence des roses du Latium, l'ingrate déesse la dédaigne. Des cîmes rayonnantes où j'étais monté, il me faut redescendre dans l'ombre des sentiers bourgeois! O praticiens retirés, abondants en redites! Adolescents qui récitez des fables, bons plaisants qui savez imiter le bourdonnement de la mouche, le baryton des bossus, le baragouin des Anglais! Et vous, revêches Arthémises, matrones à tabatières d'argent, parangons de chasteté, tourterelles incurables qui portez au cou la silhouette d'un homme à queue dans un médaillon, rendez-moi ma place au loto. A tes canaris, rentier, à tes poissons rouges, ou plutôt, comme dit Germain, hibou à ton trou.

Je riais, mais c'était du bout des lèvres. Au fond je n'en sentais pas moins l'atteinte qu'on venait de porter à mes espérances.

Le cape S. D'ARPENTIGNY.

(La suite à la prochaine livraison.)

L'abondance des matières nous force d'ajourner *la Chronique Théâtrale* à notre prochaine livraison.

LÉOPOLD AMAIL.

22 JUIN 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

22 Juin. — 17e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. MANDEMENT DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS, par M. LAURENT (de l'Ardèche), représentant du peuple.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

III. QUESTION DE LA PLATA (2e article), par M. FRÉDÉRIC LACROIX.

IV. ET MOI AUSSI J'AI ÉTÉ SECRÉTAIRE INTIME, Nouvelle, par M. le cape S. D'ARPENTIGNY.

V. CHRONIQUE THÉATRALE, par M. PAUL ROCHERY.

La prochaine livraison de LA POLITIQUE NOUVELLE contiendra un second Fragment du *Mémorial de* 1848, par M. CARNOT, et *Monsieur Rousset*, par GEORGE SAND.

La **Politique nouvelle** publiera, dans ce trimestre, des travaux de Messieurs CARNOT, représentant du peuple; P. ENFANTIN; GEORGE SAND; EDGAR QUINET, représentant du peuple; LITTRÉ, membre de l'Institut; Eugène PELLETAN; Adolphe GUÉROULT; DUPONT-WHITE; André COCHUT; Jules SIMON, ancien constituant; Frédéric LACROIX, ancien préfet d'Alger; MARIE, ancien membre du Gouvernement provisoire; KOENIGSWARTER, membre correspondant de l'Institut; de la GUÉRONNIÈRE; Pierre BERNARD; Pascal DUPRAT, représentant du peuple; FARCONNET, représentant du peuple; Victor LEFRANC, représentant du peuple; Henri DIDIER, représentant du peuple; Geoffroy SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut; DECAISNE, membre de l'Institut; Emile BAUDEMENT, professeur de zootechnie à l'Institut agronomique de Versailles; GOUBAUX, directeur du collége Chaptal; Ernest LEGOUVÉ; BABAUD-LARIBIÈRE, ancien constituant; Emile OLLIVIER, ancien préfet; Louis JOURDAN; Dr YVAN, représentant du peuple; BLAISE (des Vosges); B. HAURÉAU, conservateur à la Bibliothèque nationale; Paul ROCHERY; Edmond de GINOUX; L. de WAILLY; DAMAS HINARD, bibliothécaire au Louvre; WEISS, professeur d'histoire au lycée Bonaparte; Clément CARAGUEL; Taxile DELORD; Eugène FAURE; Louis ULBACH; Jules de CHATILLON, etc.

(*Voir pour les titres des articles à la fin de la Revue.*)

MANDEMENT

DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Tandis que les plus hautes intelligences et les plus grandes renommées de la triple période de l'Empire, de la Restauration et du gouvernement de Juillet, se montrent rebelles aux enseignements que Dieu leur envoie sous la forme terrible des révolutions, et que les sophistes éloquents, les philosophes illustres, les historiens célèbres et les ministres superbes viennent à l'envi faire de la politique en myopes, ne pouvant ou ne voulant voir que des accidents isolés ou de petites surprises dans d'immenses événements qui se rattachent évidemment à des causes lointaines et qui sont marqués au coin de la nécessité providentielle; tandis que ces penseurs et ces hommes d'Etat s'obstinent à regarder en arrière pour comprendre les difficultés qui s'amoncèlent devant eux, et persistent à lire à rebours dans le livre des destinées humaines; tandis qu'ils s'efforcent de tout ramener aux proportions et aux convenances mesquines de leur fortune compromise et de leur orgueil humilié, réduisant l'histoire à leur mésaventure de la veille et la prophétie à leur expédient du lendemain; s'épuisant à remuer la poussière des édifices dont ils ne surent ni prévoir, ni retarder la chûte, et n'offrant pour abri à la société que l'une des masures où le souvenir de leur imprévoyance et de leur vanité est gravé sur chaque débris : voici venir un dignitaire ecclésiastique qui, s'élevant au-dessus de la sphère étroite où s'agitent les passions subalternes des coteries et des factions, où se heurtent les vains regrets des conservateurs opiniâtres et les chimériques exigences des novateurs trop impatients et trop absolus ; voici venir un prêtre chrétien, qui jette aussi et qui fait tomber de haut sa *solution*, et une SOLUTION SUBLIME, sur toutes les solutions plus ou moins misé-

rables que les rhéteurs de notre temps ont imaginées pour conjurer les orages qu'ils croient prêts à fondre sur la France et sur l'Europe.

Il ne se demande pas, lui, si c'est à l'épée d'Austerlitz ou à celle d'Ivry, retrouvées sous les décombres de trois monarchies et déjà couvertes de la rouille éternelle dans les caveaux des Invalides ou de Saint-Denis; il ne se demande pas si c'est à l'une de ces épées qu'il est réservé de rompre le nouveau nœud gordien qui recèle, dans ses mystérieuses complications, le secret de l'empire du monde; il ne se demande pas si c'est aux aînés ou aux cadets des maisons princières, aux fils des rois ou aux neveux des empereurs, qu'il appartient de résoudre les problèmes qui intéressent avant tout les enfants du peuple. Il sait que le glaive des grands capitaines et des vastes conquérants doit être converti un jour en *soc de charrue*. Il sait que le fer des Césars gardera son lustre et son éclat dans l'histoire, mais qu'il ne donnera plus le commandement au sein des nations. Arrière donc toutes ces combinaisons infimes, plus ou moins ingénieuses, et qui font dépendre le sort de la civilisation de l'appui accidentel que les prétendants de toutes les origines peuvent trouver dans la force brutale! Que parle-t-on de Cromwel et de Monck, d'empire et de restauration? Il s'agit bien vraiment de concurrences dynastiques, de *prétoriens en débauche* ou de *verdets en fureur*. L'avenir des sociétés modernes n'est point attaché au bout d'un fusil ni fixé à la pointe d'un sabre. C'est aux hommes de paix et non aux hommes de guerre, c'est aux hommes de labeur et non aux hommes de loisir, c'est à l'ange de la création et non au démon de la destruction, c'est à Dieu et non à César, de faire régner la liberté, l'égalité et la fraternité dans la nouvelle *terre promise* que les Chananéens de ce siècle, royalistes et oligarques, disputent en vain à la démocratie.

Aussi voyez-vous ce lévite, dont les pharisiens de notre âge supportent impatiemment les aspirations progressives, rejeter loin de lui les calculs que la politique vulgaire établit sur la force matérielle et les chances respectives des partis, pour rappeler, avec l'âme et dans le style de Fénélon, que les fondements inébranlables de la société, la puissance des Etats, la stabilité des gouvernements et la prospérité des nations, ne peuvent se trouver désormais que dans LA JUSTICE et LA CHARITÉ. C'est aussi une FUSION qu'il poursuit, mais non pas celle des ambitions princières et des rivalités dynastiques si péniblement et si vainement négociée en dépit des suprêmes empêchements d'en haut, tant de fois notifiés aux descendants des rois, au bruit des foudres populaires. La FUSION du prélat est d'un ordre moins res-

treint et plus élevé; c'est celle qu'un grand penseur catholique invoquait au commencement de ce siècle, c'est LA RÉCONCILIATION DE LA SCIENCE ET DE LA FOI.

» Pourquoi, s'écrie le sage prélat, ces préventions, ces défiances, ces éloignements, cette lutte insensée entre les hommes de la science et les hommes de la foi? Le flambeau de la foi et le flambeau de la science ne sont-ils pas allumés au même foyer?... Que la science et la foi se rallient donc... Nous, hommes de la foi, nous déposerons nos défiances, exagérées peut-être, si vous, hommes de la science, vous voulez vous dépouiller de vos injustes préventions.»

Il est impossible de ne pas applaudir à ce sublime effort d'une intelligente et religieuse impartialité. Mais sera-t-il couronné de succès, cet effort? sera-t-il compris et secondé? et, s'il ne l'est pas, d'où viendra le défaut de lumières, de bonne volonté et de concours?

Certes, ce n'est pas le moment de récriminer contre les hommes de la foi, quand l'un des plus éminents d'entre eux arbore l'étendard de la réconciliation et fait un appel si touchant à la concorde et à la fraternité. Mais sans rien dire qui soulève des réminiscences irritantes, nous sera-t-il permis d'exprimer nos craintes sur la possibilité de l'alliance, vraiment sainte, dont la réalisation excite si vivement la sollicitude apostolique de M. l'archevêque de Paris, et qui, dans la pensée du digne pasteur, mettrait la société en mesure de résoudre les problèmes contemporains et *d'accomplir pacifiquement, sous l'influence de l'Evangile*, LES TRANSFORMATIONS SUCCESSIVES DANS LE BIEN *que la Providence peut lui réserver pour une longue suite de siècles?*

D'où est venue, dans le passé, nous le demandons, la rupture de la science et de la foi? Sont-ce les savants qui ont brisé le nœud de la fraternité primitive et qui ont levé, comme Caïn, un bras homicide sur leurs frères, les croyants? Est-ce Galilée qui a renié la foi, ou est-ce l'Inquisition qui a renié la science? N'est-il pas incontestable que les plus illustres explorateurs du monde intellectuel, parmi les modernes, Leibnitz, Newton, Kepler, etc., etc., se sont efforcés de maintenir l'accord le plus intime entre l'inspiration religieuse et la raison philosophique? Et, de nos jours, la démocratie, qui ne veut que développer la perfectibilité de l'homme et la puissance du peuple selon les vues de la Providence, n'a-t-elle pas imité la science dans son respect pour le domaine de la foi? A-t-on oublié le solennel démenti, donné le lendemain de la révolution de Février, par la science et la démocratie triomphantes, à ceux qui les accusaient d'impiété et d'athéisme? Eh bien! que sont devenues les avances faites alors par les hommes de progrès aux hommes de la foi? D'abord favorablement

accueillies sous l'impression d'un sentiment qu'ignoraient les premiers confesseurs du christianisme et que ne connaît pas davantage leur pieux successeur, M. l'archevêque de Paris, n'ont-elles pas été repoussées ensuite avec dédain, avec amertume, avec colère? Les hommes de la foi qui, hier encore, regrettaient les beaux jours de l'Inquisition, prêchaient les croisades intérieures et faisaient briller sur la tête des hommes de la science le glaive dont on se servit avec tant de succès contre les anabaptistes, les Albigeois et les Vaudois; ces croyants. qui sont bien plus les plagiaires d'Omar que les disciples du Christ, sont-ils prêts à abjurer leur répugnance invétérée pour les *transformations successives dans le bien*, leur opiniâtreté haineuse, leur exclusivisme persécuteur, leur antagonisme fratricide? Nous voudrions bien nous tromper, mais il nous est impossible de ne pas craindre que le plus grand nombre des membres influents du parti ultramontain ne persistent à préférer la compression et l'arbitraire, entre les mains de César, à l'intervention pacifique de LA JUSTICE et de LA CHARITÉ, dans le maniement des affaires humaines et dans le gouvernement des peuples.

N'importe : l'appel à la concorde, tel qu'il a été formulé par M. l'archevêque de Paris, ne pourra qu'exercer une salutaire influence dans le monde chrétien. La masse des fidèles et la majorité des prêtres préféreront sans aucun doute LA FUSION ÉVANGÉLIQUE aux *fusions dynastiques*. Quelques pharisiens opiniâtres protesteront bien au fond de leur âme, mais ils n'oseront pas porter au dehors le signe de leur révolte. Les plus violents d'entre eux se montrent déjà disposés à se taire, tandis que les habiles s'efforcent de paraître contents, et qu'ils essayent même de mettre sur la même ligne et d'attribuer à une même pensée le mandement pastoral de M. Sibour et le manifeste royal de M. le comte de Chambord!

Il s'agit bien, en vérité, du prétendant de Frohsdorf, ou de tout autre, dans le dernier mandement de M. l'archevêque de Paris. Que peuvent avoir de commun les principes éternels de la *justice* et de la *charité* avec les procédés et les expédients des restaurations éphémères? Le prélat, de la hauteur où il s'est placé, n'a rien vu et n'a rien voulu voir des agitations souterraines et des manifestations solennelles du fétichisme dynastique. Les familles privilégiées, dans sa sollicitude apostolique, ce sont les familles souffrantes, celles qui ont besoin de consolation et d'encouragement, celles qui aspirent à la liberté et non à la domination, et qui s'élèvent, à la sueur de leur front, sans préjudice pour l'égalité et la fraternité, et non à la faveur

du hasard de la naissance; celles qui sont détrônées, non pas d'hier, mais depuis des siècles, et qui ont perdu, non pas le droit de commander aux autres, mais la faculté de disposer d'elles-mêmes. Oui, voilà les dynasties dont la déchéance et la réhabilitation préoccupent le prélat parisien; et comme le titre de ces dynasties impérissables est dans LE TRAVAIL, *source et l'un des fondements essentiels de la* PROPRIÉTÉ (1), c'est sur LA PROPRIÉTÉ et LE TRAVAIL que le pieux et savant auteur du mandement appelle l'attention du troupeau spirituel confié à sa garde.

« Oui, dit-il, le travail de l'esprit et du corps est le devoir de tous, et comme du devoir naît constamment le droit, le devoir naturel du travail accompli donne le droit sacré à la jouissance régulière des fruits qu'on a produits par son activité intellectuelle ou physique..... »

« *En disant que la religion présente le travail comme un devoir, nous n'entendons pas nier que la société ne soit dans l'obligation de faciliter, par tous les moyens possibles, à chacun de ses membres, l'accomplissement de ce devoir.* »

Ainsi LE TRAVAIL, qui est un *devoir*, au point de vue religieux, produit, au point de vue social, une *obligation* pour l'Etat, et par conséquent un *droit* pour le citoyen.

Ce n'est pas ainsi que les sociétés païennes de l'antiquité envisageaient le travail. M. l'archevêque de Paris en fait la judicieuse remarque.

« Toutes ces fameuses Républiques dont on a tant parlé, s'écrie-t-il, avaient pour base la servitude, et ces grands citoyens, si fiers de leur liberté et qu'on nous propose encore pour modèles, étaient tout simplement des contempteurs de l'humanité et des exploiteurs de l'homme. L'exploitation de l'homme par l'homme, voilà ce que vous trouverez au bout de toutes les spéculations de la science et de tous les efforts du génie, quand le génie et la science ne sont pas éclairés et dirigés par la lumière de l'Evangile.

« Mais voulez-vous voir jusqu'où les plus sages politiques des temps anciens poussaient le mépris du travail, suite nécessaire de ce mépris de l'humanité, écoutez le prince des philosophes, Aristote; il se fait cette question : « L'artisan doit-il être compté parmi les citoyens? Non, répond-il; une bonne « Constitution n'admettra jamais l'artisan parmi les citoyens.»

« Les laboureurs, il les voudrait esclaves : les artisans et les mercenaires viennent, dans sa pensée, après les laboureurs. Il proclame leurs occupations indignes de l'homme libre. « Ceux qui s'y livrent, dit-il, ont une existence dé« gradée, où la vertu n'a rien à voir. Ils sont déjà esclaves par l'âme, et ils

(1) *Mandement*, pages 24 et 25.

« ne vivent libres que parce que l'Etat n'est pas assez riche pour les rempla-
« cer par des esclaves, ni assez fort pour les réduire à cette condition, comme
« Diophante l'avait un jour proposé. »

« Socrate, Platon, Xénophon, Cicéron pensaient de même. Les philosophes, amis de Julien, repoussaient du sanctuaire tout ce qui n'avait point une origine sacrée. « Crois-tu, s'écriait Thémistius, que des hommes nés d'un bou-
« langer ou d'un cuisinier, élevés parmi les choses et les instruments de leur
« état, puissent atteindre jamais à la dignité et à la sublimité de la philo-
« sophie. »

« Enfin, le droit de propriété réduit partout au droit du plus fort; le vaincu exploité dans ses facultés spirituelles et corporelles par le vainqueur ; l'homme travaillant forcément comme l'animal au profit de celui qui s'en est rendu maître ; et dès lors, le travail, si noble aux yeux de la religion, transformé en attributs de l'esclavage, en fonctions des brutes, en ignominie : voilà le résumé de la civilisation païenne avant la venue du divin libérateur.

« Le christianisme, ajoute le prélat, a mis fin à toutes ces dégradations, à tous ces attentats contre la nature, consacrés par cette philosophie humaine qui veut tout devoir aux seules lumières de la raison, etc., etc. »

Le christianisme a condamné *toutes ces dégradations*, et atténué *tous ces attentats*, cela est incontestable; mais est-il parvenu réellement à y mettre fin? C'est ce qu'il est difficile d'admettre, en présence de l'histoire, et en face des doctrines, des prétentions et du tableau que nous avons encore sous les yeux. Ne sont-ils pas venus, après le divin libérateur, ces barons féodaux qui conservèrent tout ce qu'ils purent de la servitude antique, sous le nom de servage? N'étaient-ils pas éclairés par la lumière évangélique, ces braves croisés qui marchaient à la délivrance du sépulcre du Rédempteur des esclaves, et dont l'orgueil repoussait dédaigneusement LE TRAVAIL, *si noble aux yeux de la religion*, comme un acte vil et une cause de *dérogeance* pour la noblesse chrétienne? Ne sont-ce pas *les fils des croisés* qui ont fait du travail le lourd et humiliant patrimoine des *roturiers* et des *vilains*, et qui, de nos jours, se sont montrés les plus empressés à reprendre les traditions de la philosophie païenne et à retrancher du corps politique une portion considérable des classes laborieuses, qu'ils ont même injurieusement qualifiée? N'avons-nous pas eu des Diophante pour proposer la dégradation civique de *la vile multitude*, et des théologiens pour imposer le travail comme une peine irrémissible, et la misère comme une plaie incurable et une nécessité providentielle?

Non, le christianisme n'a pas encore mis fin, dans la pratique sociale, à toutes les dégradations et à tous les attentats qu'il a trouvés

dans la successsion du paganisme et dans le lot de César; et c'est précisément parce que sa sublime mission n'est pas entièrement accomplie, parce que les réminiscences et les habitudes païennes s'opposent à l'application temporelle des principes chrétiens; parce que le monde matériel, échu à César, ne s'est pas transformé autant qu'il doit l'être, selon la loi de Dieu; c'est précisément pour cela que tout ce qui souffre encore des vestiges et de l'influence de la tradition antique, dans l'appréciation morale, dans la considération politique et dans la rémunération industrielle du travail; c'est pour cela que tout ce qui aspire au règne de la justice et de la fraternité sur la terre, accueille avec enthousiasme les paroles du pontife chrétien qui lui dit que LE TRAVAIL, *source de la propriété*, est NOBLE et SACRÉ autant que LA PROPRIÉTÉ est INVIOLABLE; que la justice éternelle veut QUE CHACUN JOUISSE DES FRUITS DE SA PROPRE INDUSTRIE, GRANDE OU PETITE; et que le *mal*, dans cette vie, ce n'est pas seulement le *péché*, mais aussi *la misère* et toute espèce d'affliction.

Ce langage est nouveau sans doute dans la bouche d'un membre de l'épiscopat; mais il n'en reste pas moins dans les limites d'une orthodoxie irréprochable et qui n'étonne point quand on sait que M. l'archevêque, toujours jaloux de la pureté de sa foi, ne fait que développer et confirmer les décrets du concile de Paris. Le sceau de la nouveauté a longtemps suffi pour faire crier *à l'hérésie* par les adorateurs de *la lettre*. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Celui-là est le plus orthodoxe qui comprend le mieux, pour le présent et pour l'avenir, les conditions d'existence, de durée et de développement de la doctrine religieuse dont il désire la perpétuité. Nul n'a mieux exprimé cette pensée que M. Ballanche, dont personne n'a osé pourtant accuser l'opinion d'hétérodoxie. « La religion, dit-il, faite pour l'homme dans le temps, est sujette à la loi du progrès et de la succession; elle se manifeste donc aussi successivement. Lorsque Dieu a parlé, dans le temps, il a parlé la langue du temps et de l'homme. L'esprit contenu dans la lettre se développe, et la lettre est abolie. »

Nous ne prétendons pas que M. l'archevêque de Paris se montre, dans son *Mandement*, aussi hardi que l'a été Ballanche dans sa *Palingénésie sociale*. Mais nous n'en sommes pas moins reconnaissants envers e prélat qui possède assez l'intelligence des Ecritures, et qui est assez rassuré sur l'intégrité de sa croyance, par son ardent amour de Dieu et de l'humanité, pour s'élancer courageusement hors des voies que s'obstinent à suivre tant d'autres théologiens qui persistent à faire du ravail un châtiment héréditaire, et de la misère une lèpre patrimo-

niale et providentielle. M. l'archevêque de Paris veut que le travail soit honoré et qu'il jouisse de ses produits, et il comprend *la misère* dans *le mal* dont l'homme demande chaque jour à Dieu de le délivrer. Si c'est là du socialisme, tout chrétien intelligent se reconnaîtra socialiste; si c'est du christianisme, tout socialiste raisonnable se sentira chrétien. Qu'importe maintenant que l'esprit de parti abuse des mots pour tromper le peuple sur les choses. Le royalisme croit flétrir tout ce qui n'est pas lui en l'appelant *socialisme*. Voici comment M. Sibour, au moment de réfuter *le communisme* et *l'agrariat*, repousse la solidarité que l'esprit rétrograde s'efforce d'établir entre les amis du progrès de nuances diverses.

« Qu'il soit bien entendu d'abord, dit-il, que nous ne voulons point improuver ici le SOCIALISME VÉRITABLE, si l'on veut donner ce nom à cette tendance généreuse qui pousse quelques hommes d'un zèle pur et désintéressé à chercher l'amélioration de la société dans ses institutions, dans ses lois, dans ses mœurs, dans le bien-être de tous et particulièrement des classes laborieuses : *tendance chrétienne* et louable, digne de nos encouragements, quand, ne se réduisant pas à des systèmes et à des phrases, elle cherche sincèrement et avec persévérance les moyens les plus propres à réaliser le progrès social, en procurant à leurs semblables une plus grande somme de bien, soit de l'ordre moral, soit de l'ordre matériel.

» Les hommes qui sont animés de ce zèle se reconnaissent, du reste, à ce signe, qu'ils veulent perfectionner la société peu à peu, en profitant de tout ce qu'il y a eu de bon dans les siècles antérieurs, ajoutant sans cesse et lentement le mieux au bien, et ne rejetant que ce que l'expérience a démontré funeste ou inutile, agissant, en un mot, pour le développement de la société, comme la nature dans le travail de sa reproduction. »

Nous n'ajouterons rien à cette citation. M. l'archevêque de Paris a répondu, en digne interprète de la tolérance chrétienne et de la conscience publique, à tout ce que débitent incessamment les épileptiques de la presse réactionnaire, contre ces innombrables républicains et ces masses populaires qui voient dans le suffrage universel le meilleur gage d'application pour les principes de la justice et de la charité, et qui trouvent, dans l'article 13 de notre Constitution démocratique, le germe des améliorations sociales et des garanties que le travail a droit d'espérer.

LAURENT (de l'Ardèche),
Représentant du Peuple.

BULLETIN POLITIQUE.

Le document lu en cour d'assises par le rédacteur en chef du *Messager de l'Assemblée*, contenait, on s'en souvient, une grave accusation portée par M. Carlier contre un des dignitaires de la société du Dix-Décembre. Ce dignitaire était accusé d'avoir bénéficié du produit d'une place qu'il aurait procurée par son influence au titulaire. On a su bientôt qu'il s'agissait d'un représentant du peuple, et enfin que la personne désignée était M. Lemulier. De là un grand scandale renfermé dans ce dilemme : ou un calomniateur dans le gouvernement, ou un concussionnaire dans le parlement. Des explications ont été provoquées à cet égard par M. Larabit, et il en est résulté une proposition formelle d'enquête parlementaire, à laquelle s'est énergiquement associé M. Lemulier, qui a même déclaré que, s'il n'y était pas fait droit, il donnerait sa démission. Le projet d'enquête parlementaire a été combattu avec une insistance sans pareille par les trois hommes d'Etat du Cabinet, MM. Faucher, Baroche et Rouher, et repoussé par 355 voix contre 306. Les journaux ministériels appellent cela une victoire ; belle victoire pour le ministère que de rallier contre soi, en une pareille occurrence, 306 suffrages, lorsque le chiffre ordinaire de la minorité est de 220 à 230 voix !

Le ministère a vaincu, grâce surtout au concours inattendu de MM. Jules de Lasteyrie et de Vatimesnil. Y avait-il donc dans l'Assemblée quelques petits groupes aussi intéressés que M. Carlier à ne pas laisser aller au fond des choses dans cette circonstance ?

Au demeurant, qu'a proposé M. Faucher à la place de l'enquête parlementaire ? Une enquête administrative, et M. Vesin, en deux mots, a fait ressortir tout ce qu'elle aurait d'illusoire. Il était difficile, suivant l'opinion de l'honorable membre, d'admettre que le gouvernement eût ignoré jusque-là une accusation de péculat dirigée, il y a six mois, contre un représentant du peuple, par un de ses agents supérieurs, ou que cet agent eût manqué à ses devoirs les plus impérieux, en laissant ignorer au gouvernement des faits qu'il confiait à un simple particulier, et dont il abandonnait le témoignage entre les mains de celui-ci, sans même songer à le retirer.

L'enquête administrative, frappée ainsi de suspicion aussitôt que proposée par M. Faucher, a été remplacée dans l'argumentation de M. Rouher par l'enquête judiciaire, à laquelle le *Moniteur* nous a appris qu'il allait être donné suite. Jusqu'ici la justice n'a pas eu la main heureuse dans ses investigations sur les faits qui concernent la Société du Dix-Décembre. Nous aimons à croire que cette fois-ci elle a été mise en meilleure voie, et que le public aura sujet d'être édifié des résultats de l'instruction. Cette confiance doit être partagée par M. Lemulier, et c'est sans doute ce qui l'aura déterminé à renoncer à l'idée de donner sa démission. Mais en attendant le résultat de l'instruction au correctionnel, M. Lemulier s'est adressé à la voie civile. Il a obtenu de M. le président Debelleyme une ordonnance qui l'autorise à faire assigner M. Carlier, préfet de police, MM. Forcade, rédacteur du *Messager de l'Assemblée*, et Virmaître, rédacteur du *Corsaire*, pour comparaître, le mercredi 25 juin, devant la première chambre du tribunal civil de la Seine. M. Carlier sera bien heureux ou bien habile s'il s'en tire avec M. Lemulier comme avec M. d'Hautpoul.

En effet, l'ancien ministre chargé du portefeuille de la guerre lors des revues de Satory, était assez mal traité aussi dans le document échappé de la plume de M. Carlier. Or, M. d'Hautpoul, amené à la tribune par les interpellations de M. Larabit, a déclaré que M. Carlier s'était empressé de retirer ses imputations, et qu'il se contentait de cette rétractation d'homme à homme. Le monde est en progrès, ce n'est plus seulement avec le ciel qu'il est des accommodements.

Le gouvernement a demandé à l'Assemblée de proroger les pouvoirs des conseils départementaux et municipaux. L'Assemblée a souscrit au vœu du gouvernement. La portion du parti légitimiste qui d'ordinaire vote avec l'opposition républicaine quand il s'agit des libertés locales, a cru devoir faire scission dans cette dernière circonstance, et se rallier au ministère pour sanctionner ce nouveau précédent de prorogation. Les défectionnaires ont allégué pour raison l'avantage de soustraire les élections locales à l'empire de la loi du 31 mai. Nous admettons qu'il faut un peu de tactique, mais non pas de celle qui se base sur des expédients de mauvais aloi. C'est un triste moyen, on en conviendra, de racheter un principe, que de lui en sacrifier un autre. Parce qu'on déplore, avec juste raison sans doute, que la loi du 31 mai ait frustré le tiers des électeurs du droit d'élire, est-on bien venu à suspendre l'exercice de ce même droit dans la totalité du corps électoral? C'est pourtant où l'on arrive très-inconstitutionnellement quand, par simple mesure législative, on déclare prolonger des mandats expirés légalement et dont le renouvellement appartient exclusivement aux attributions des électeurs. Les conservateurs ne savent donc pas à quoi ils s'exposent en donnant ainsi l'exemple de substituer le fait et la possession au droit et au titre légitime?

Le projet de loi sur l'agglomération lyonnaise a provoqué des scènes de vio-

lence comparables à celles qui avaient compromis la discussion de la loi sur la garde nationale. La responsabilité de ce nouveau désordre parlementaire appartient, au premier chef, à M. Faucher, qui, le 23 février 1848, devançait, lui aussi, la justice du peuple vis-à-vis de M. Guizot, mais qui, depuis son entrée aux affaires, semble ne s'être proposé que de parodier cet homme d'État dans ses actes comme dans ses paroles. En effet, M. Faucher avait dû subir un discours fort substantiel et fort spirituel de M. Sain, qui avait flagellé la conduite du ministre actuel de l'intérieur avec les écrits de l'ancien publiciste. M. Pelletier avait prononcé ensuite un discours plus vif, plus acerbe dans la forme, mais que la majorité avait très-bien toléré, et qui n'avait donné lieu à aucune réclamation de la part du président. Mais M. Faucher, qui avait intérêt à ce que le débat ne se continuât pas avec calme, est venu déchaîner les passions en qualifiant ce discours d'*abominable*. L'extrême gauche a malheureusement donné dans le piége qui lui était tendu; elle a opposé violence à violence, et, à la faveur de la tempête, la loi sur l'agglomération lyonnaise, contre laquelle il y avait tant à dire, a été lancée au port de vive force.

L'intérêt suprême en ce moment est à la fois d'empêcher la révision et d'obtenir le rappel de la loi du 31 mai. A ce double intérêt, il importe de tout subordonner; c'est ce qu'on ne saurait trop répéter aux impatients de la gauche. La réaction est la réaction; il faut la laisser s'user contre elle-même, et ne pas lui fournir prétexte à faire croire au pays que l'anarchie n'est pas passée de son côté. Depuis deux ans le calme a fait le succès de la démocratie. Prenons garde de compromettre le succès définitif par de téméraires et intempestifs emportements. Les représentants, sous ce rapport, n'ont qu'à s'inspirer de l'exemple même du peuple.

Le projet de loi sur les caisses d'épargne a subi sans encombre l'épreuve de la seconde lecture. La loi se résume ainsi : Crédits limités au maximum de 1,000 fr., tant en principal provenant des dépôts qu'en intérêts accumulés; autorisation accordée aux administrateurs des caisses d'épargne de réduire les comptes excédant 1,000 fr., en achetant, au nom du titulaire, 10 francs de rentes 5 pour 100; limitation du maximum à 8,000 francs, capitaux et intérêts, pour les sociétés de secours mutuels autorisées; intérêt réduit de 5 à 4 1/2 pour 100. Ces dispositions ont été conçues en vue d'atténuer les inconvénients reprochés à l'institution. Il est à craindre qu'elles ne les atténuent pas en proportion des difficultés qu'elles font naître pour les déposants. Toutefois, il y aurait progrès si les caisses de retraite devaient servir de déversoir au trop plein des caisses d'épargne.

M. Dufournel avait pris l'initiative d'un projet de réforme relative à la conservation des forêts. A ce projet la commission en avait substitué un autre, que, sur les observations de M. Dufournel, l'Assemblée a rejeté purement et

simplement. De sorte qu'on reste dans le *statu quo*. Voilà du temps bien employé!

L'Assemblée a adopté, en troisième lecture, le projet de loi relatif à la constitution de la propriété en Algérie, et dont la discussion a été soutenue par le rapporteur, l'honorable M. Didier, avec un remarquable talent. Une seule modification importante a été faite à la rédaction adoptée lors de la seconde lecture. On avait décidé d'abord que les mines et les minières existant en Algérie devaient faire partie du domaine de l'Etat. Cette disposition a été supprimée sur un amendement de M. Raudot. Sur l'article 15 relatif à la transmission des biens de musulman à musulman, M. Ponjoulat avait proposé un amendement portant que dans les territoires civils tout acte de cette nature devait être transcrit en français, à la requête du cadi, sur les registres du domaine. Mais cet amendement a été repoussé sur les observations du directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre, M. le général Daumas, qui a invoqué à cet égard la loi musulmane, telle qu'elle est formulée dans le Coran et dans ses commentateurs Sidi-Khrelil et Sidi-Abd-Allah.

En somme, la loi répond à une nécessité impérieuse, celle de substituer des règles à la confusion et à l'arbitraire. Elle ne demande qu'à être complétée par une autre loi qui déterminera les formalités et les conditions à remplir pour obtenir des concessions en Algérie, afin de soumettre aussi au régime de la Loi ce qui est livré aux caprices du favoritisme.

La commission pour l'achévement du chemin de fer de Châlon à Avignon s'est réunie plusieurs fois depuis quinze jours pour examiner toutes les propositions de concession qui lui étaient soumises tant par le gouvernement que par l'initiative des divers membres de l'Assemblée. Toutes ces propositions ont été successivement repoussées par elle. Il ne lui restait plus qu'à examiner la proposition de M. Dufaure, ayant pour objet de faire exécuter provisoirement par l'Etat le chemin de Châlons à Lyon. La commission a adopté cette proposition à la majorité de 9 voix contre 5. Cette décision est naturellement subordonnée à la question des voies et moyens, qui sera résolue par la commission du budget. Il serait déplorable que l'Assemblée, cette fois comme la première, ne sût aboutir qu'à des résultats négatifs. Espérons le contraire, espérons qu'elle saura trouver une bonne réfutation du discours de Dijon.

La commission de révision a tenu de nombreuses séances, mais les orateurs sont restés jusqu'à présent sur le terrain des généralités. Néanmoins, d'utiles résultats peuvent déjà être constatés. Le général Cavaignac a vigoureusement pressé le siége autour de l'intrigue monarchique pour la forcer à démasquer ses dernières batteries, et il a été énergiquement secondé dans cette tâche par MM. Charras, Jules Favre et Charamaule, dont l'appui était d'avance assuré à la cause républicaine. Mais ce qui était plus inespéré, c'est le concours apporté

à la République par MM. Baze et de Mornay, qui, tout en critiquant la Constitution, ne peuvent s'empêcher de rendre hommage au bien qu'elle a fait et aux bonnes précautions qu'elle a prises contre l'ambition privée des prétendants; c'est la déclaration faite par M. de Tocqueville et l'aveu arraché par lui à M. Odillon Barrot, que la révision ne doit être désirée que dans l'intérêt du maintien de la République; c'est enfin la démonstration évidente que dans la commission, deux membres seulement, MM. Montalembert et Dufour, combattent dans un intérêt élyséen. Quant à ceux qui s'étaient posés révisionnistes en vue d'une restauration légitimiste ou fusionniste, ils se sentent dans une impasse, ils regardent la bataille comme perdue moralement, le succès matériel comme impossible, la simple majorité même comme plus hypothétique que jamais, et ils ne songent qu'à opérer leur retraite le plus honnêtement possible.

Les propositions de révision se succèdent et se ressemblent en fait d'excentricités. Après M. Larabit, qui demande qu'on s adresse directement au peuple pour lui faire proroger les pouvoirs du président de la République, est venu M. Creton, qui voudrait investir la prochaine Constituante du mandat exprès de choisir entre la monarchie et la République, et, au besoin, de *désigner* le roi. Voici maintenant M. Bouhier de l'Écluse, qui propose, par transaction, de faire élire un président *provisoire*, sous la réserve de charger une Constituante de *déclarer* le gouvernement de la France. Ce sont là des curiosités monarchiques qu'il faut bien mentionner à titre de renseignements.

L'intrigue révisionniste est maintenant percée à jour. Si l'on ne connaît pas tous les moyens employés dans la plupart des départements pour obtenir des signatures, on en connaît beaucoup. Dans un très-grand nombre de localités les signataires ont cru réclamer le rappel de la loi du 31 mai. Mais le grand agent du pétitionnement a été le gouvernement lui-même, le gouvernement par ses préfets, par ses maires, par ses percepteurs, par ses juges de paix, par ses gardes champêtres. Cependant il paraît que malgré cette presse à la révision organisée sur une si grande échelle, la campagne ne sera pas très-productive. La sous-commission de révision a commencé son travail de dépouillement des pétitions, et ayant trouvé que pour trente-quatre départements déjà classés, les pétitions représentent seulement 240,000 signatures, y compris 32,000 croix et adhésions, elle estime que les 86 départements donneront au plus 700,000 signatures, desquelles il faudra déduire 100,000 croix ou adhésions. Or, d'après un document fort curieux publié par le *National*, il est hors de doute que le nombre des personnes placées sous la dépendance du pouvoir exécutif ne s'élève pas à moins de 822,365. La pression du pouvoir est si visible, si notoire dans cette affaire, qu'elle a été sévèrement qualifiée, au sein de la commission, par les membres les plus favorables à la révision.

Quant aux pétitions pour le rappel de la loi du 31 mai, il est impossible de contester qu'elles soient l'expression libre et spontanée du vœu des signa-

taires; car on n'avait pas d'abord été d'avis de ce pétitionnement; loin de seconder le mouvement à cet égard, on avait même cherché à l'enrayer, pensant qu'il était superflu de solliciter ce qui était de droit strict, droit contre lequel il ne pouvait jamais y avoir de prescription, le droit universel des citoyens à l'électorat. Mais le sentiment républicain des masses a été plus entraînant que tous les raisonnements. La démonstration pacifique est engagée par toute la France; elle a et elle aura son cours; les pétitions affluent chaque jour à la tribune. En huit jours, à Paris seulement, une de ces pétitions a réuni plus de 60,000 signatures. Aucune sagesse n'aurait le droit aujourd'hui de se substituer à cette sagesse du peuple, qui place le droit à la discussion bien au-dessus du droit au fusil.

M. de Laboulie, craignant sans doute le renouvellement de quelques-uns des faits qui ont agité le pays pendant la dernière prorogation, a présenté une proposition tendant à interdire toute prorogation nouvelle de l'Assemblée jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. Néanmoins des congés de six semaines seraient accordés aux représentants qui en feraient la demande, mais il ne pourrait en être accordé plus de cent à la fois. La commission d'initiative est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'adopter cette proposition.

Le *Moniteur du soir* a annoncé que la revue des troupes de la garnison de Paris allait être passée au Champ-de-Mars par le président de la République. Cette nouvelle a suffi pour causer une certaine émotion à la Bourse, et a amené un temps d'arrêt dans la hausse qui s'était déclarée après le choix de la commission de révision, choix de favorable augure pour l'ordre républicain.

La commission de l'administration intérieure a enfin déposé son rapport. Dans le préambule de ce rapport, M. de Vatimesnil avait cru devoir intercaler l'éloge de la monarchie et de la loi du 31 mai. La majorité de la commission a fait supprimer l'éloge de la monarchie, mais elle a laissé subsister l'éloge de la loi du 31 mai. Elle prend bien son temps !

La commission d'initiative a rejeté la prise en considération de la proposition de M. Nettement, relative à la loi des signatures. Cette proposition avait pour but de réglementer les principaux modes d'application de la loi, livrée jusqu'ici à l'arbitraire fort tracassier de l'interprétation des parquets. Il est assez remarquable que les membres qui avaient été favorables à la proposition Tinguy, ont été, dans la commission, favorables aussi à la proposition réglementaire, et que ceux qui avaient parlé et voté contre la première ont attaqué la seconde. Serait-ce parce qu'ils ont reconnu tout le parti qu'on pouvait tirer de la loi pour opprimer la presse sous des vexations de tout genre ?

Quoi qu'il en soit, l'état actuel des choses est peu tolérable. Il n'est pas tolérable, en effet, qu'une loi, destinée seulement, dans la pensée de ses auteurs,

à moraliser la presse, serve à la tuer. Un grand nombre de journaux des départements ont succombé sous le poids d'amendes qui leur ont été infligées, non pour cause de délits, mais pour simples contraventions à la loi des signatures. Trois condamnations successives de ce genre viennent d'obliger le *Républicain de Melle* à suspendre ses publications. Mais qu'y gagne la réaction en définitive? L'opinion républicaine n'est pas à bout de sacrifices; et, quand un de ses organes tombe sur un point, un autre se lève ailleurs. C'est ainsi que nous avons à saluer le nouvel avénement du *Suffrage universel* de la Charente, à qui Dieu prête vie!

Nous comprenons, du reste, que la réaction soit peu disposée à se dessaisir de l'arme de la contravention; car, avec elle, on arrive souvent à des condamnations, tandis qu'avec les délits déférés au jury il y a beaucoup à rabattre. Le *Propagateur de l'Aube*, et son honorable rédacteur, M. Louis Ulbach, ont été noblement vengés de l'injuste action qui leur était intentée par le parquet de Troyes, sur la dénonciation d'un journal réactionnaire; Ils l'ont été par la lecture publique de l'article incriminé, qui était un pieux hommage rendu au sentiment religieux du peuple, ils l'ont été par l'éloquente plaidoirie de M. Jules Favre, avant de l'être par le verdict d'acquittement du jury, prononcé après cinq minutes de délibération.

Le ministère public avait maladroitement fait intervenir dans le débat le nom de M. de Lamartine. « Je vous remercie, a dit M. Jules Favre dans sa réplique, je vous remercie d'avoir évoqué un nom que je glorifie de toutes mes forces, et que j'honore de toutes mes sympathies. M. Lamartine a fondé la République, il l'a proclamée dans la rue, il l'a défendue à la tribune, sur la place publique, contre les fureurs de la réaction et contre la fièvre des partis, qui font de la violence et de la convulsion une opinion; constant défenseur du drapeau républicain, il a mérité toutes les reconnaissances; quand il recueille aujourd'hui tant d'ingratitudes, je suis heureux de lui donner ce témoignage du respect qu'il m'inspire. » Il faut remercier le ministère public d'avoir préparé et ménagé de tels triomphes à la République et à quelques-uns de ses plus illustres défenseurs.

Les colléges électoraux des départements de Seine-et-Marne, de la Dordogne et de la Haute-Vienne, sont convoqués pour le 6 juillet prochain, à l'effet de procéder à l'élection de représentants du peuple, par suite du décès de MM. Aubergé, Ducluzeau et Coralli. Le gouvernement n'a pas jugé à propos de comprendre dans cette convocation le collége électoral du département du Nord, bien que la démission de M. de Labitte remonte à une époque bien antérieure à la mort de l'honorable et regrettable M. Coralli. Il n'est pas inutile de rappeler le motif très-mesquin et tout personnel de cet ajournement. C'est une affaire de favoritisme; il s'agit de réserver le poste pour M. Waïsse, qui n'a résigné ses fonctions de préfet du Nord que le 24 février, et qui, en raison de la loi des incompatibilités, ne sera éligible que le 24 juillet dans le département qu'il a administré.

Les statues ne se dressent plus seulement en l'honneur des rois et des hommes de guerre. Il y a aujourd'hui comme une sorte d'émulation entre les villes de France à reproduire en bronze ou en marbre l'image des grands hommes nés dans leur sein, et qui ont dû leur illustration, soit aux lettres, soit aux arts, soit aux sciences, soit même aux inventions industrielles. Dimanche dernier, en présence des ministres du culte, des représentants du département de l'Eure, des députations de la presse, des sociétés savantes et des commissions qui ont coopéré à la souscription, la ville des Andelys a livré aux hommages publics la statue érigée en l'honneur du plus illustre de ses fils, Nicolas Poussin, la gloire de l'école française. Le même jour, la ville de Pithiviers a inauguré la statue qu'elle a consacrée au géomètre Poisson, né dans ses murs. M. le ministre de l'instruction publique, une nombreuse députation de l'Académie des sciences, trente élèves de l'école polytechnique ayant à leur tête le commandant de l'école, un grand nombre de représentants du peuple et les principales autorités du département ont assisté à la levée du voile, qui s'est opérée, comme aux Andelys, au milieu des acclamations d'une population nombreuse. Dans les deux villes, la cérémonie s'est terminée par des réjouissances publiques, dont il faut bien subir la banalité en attendant mieux. Maintenant que l'humanité reconnaît d'autres grandeurs et d'autres illustrations que celles des armes et de la destruction, on pourrait bien chercher l'éclat de nos fêtes nationales ailleurs que dans les salves d'artillerie et les merveilles de la pyrotechnie.

Si nous n'étions pas limités par l'espace, nous aurions du plaisir à nous étendre sur les détails de la fête agricole qui vient d'avoir lieu dans l'arrondissement de Sens, à la ferme de Vauluisant, ancienne abbaye transformée par M. Javal en utile atelier de production. Cette fête, qui acquiert chaque année l'importance d'un concours agricole, procure aux populations de ces contrées un sujet d'honnête délassement capable de fournir un généreux aliment à leur esprit et à leur cœur. Plus de trois cents voitures et quatre cents chevaux ont trouvé place dans les cours et dans les écuries de la ferme, qui a été visitée par plus de huit mille curieux, tant bourgeois que cultivateurs se donnant cordialement la main. Voilà les prémices des fêtes de l'avenir.

GUSTAVE CAZAVAN.

QUESTION DE LA PLATA.

(Deuxième article.)

Avant de passer à l'examen des deux traités de M. l'amiral Le Prédour, nous devons faire connaître un document que nous avons sous les yeux : c'est une pièce officielle qui montre de quelle manière le gouvernement présidé par le général Cavaignac avait compris l'affaire de La Plata. Jusqu'ici nous n'avons vu nulle part, c'est-à-dire dans aucun écrit imprimé, ni dans aucun discours parlementaire, un seul renseignement sur les actes de l'administration de 1848, relatifs à cette question. Il est pourtant, ce nous semble, fort intéressant de savoir comment une difficulté si délicate pour notre honneur national et nos intérêts fut envisagée par le gouvernement issu de la révolution de Février. Nous sommes heureux de pouvoir combler cette lacune.

Il est d'abord assez curieux de savoir quelle fut l'impression de Rosas à la nouvelle de la Révolution. Cette impression, — le document nous l'apprend, — fut un sentiment de crainte et la conviction que le temps des humiliations gratuites était passé pour la France. Rien ne peut révéler aussi clairement le peu d'estime du maître de Buenos-Ayres pour les derniers ministres du gouvernement déchu, que l'empressement avec lequel il amoindrit ses prétentions et proposa la paix au nouveau gouvernement, qu'il savait bien être animé de vues toutes patriotiques.

M. le contre-amiral Le Prédour était alors dans le Rio de la Plata. M. Bastide, ministre des affaires étrangères, lui écrivait à la date du 3 octobre 1848 :

« Dans une conversation que je viens d'avoir avec M. de Sarratea (1), il m'a

(1) Agent officiel de Rosas.

paru que Rosas serait disposé *à proposer* certaines bases d'arrangement, sur lesquelles il me semble possible de s'entendre.

« Ces propositions seraient l'exécution de la convention Hood. »

Ici une observation est indispensable : M. Bastide, en disant que les nouvelles propositions de Rosas n'étaient autre chose que les bases du projet Hood, se trompait gravement. M. Hood, — on s'en souvient, — demandait que Rosas se bornât à intervenir pour obtenir d'Oribe une suspension des hostilités; il promettait un salut de vingt-un coups de canon au pavillon argentin; il accordait la restitution des bâtiments marchands avec leurs cargaisons, clause dont nous avons fait comprendre le danger (1); il paraissait excuser les puissances médiatrices d'avoir méconnu le droit que Rosas avait toujours eu de faire la guerre à ses voisins, et par là il justifiait la violation du traité Mackau; en s'immisçant dans les affaires intérieures de la République Orientale, sur la question de la présidence, il attentait à l'indépendance de cet Etat; en cas de refus d'adhésion de la part de Montevideo, M. Hood voulait que les puissances médiatrices se retirassent, sur la simple promesse d'une amnistie qu'Oribe voudrait bien leur faire; enfin, l'indépendance de l'Uruguay n'était que sous-entendue, sans même que M. Hood se fût donné la peine de rappeler les traités de 1828 et de 1840. Tel est le résumé des propositions de M. Hood. Or, rien de tout cela ne se retrouve dans le projet du ministère Cavaignac. M. Bastide commettait donc une erreur involontaire, et se calomniait gratuitement, en disant que l'arrangement auquel il déclarait consentir était la reproduction des déplorables concessions faites par l'agent anglais. Du reste, cette inexactitude est facile à expliquer : M. Bastide écrivit cette dépêche, comme beaucoup d'autres, de sa propre main, dans son cabinet, et en dehors de toute intervention de ses bureaux; il n'avait pas sous les yeux le texte des bases Hood; il était donc tout simple qu'une confusion s'établît dans son esprit.

Mais reprenons :

M. Bastide continuait ainsi, en énumérant les propositions de Rosas :

« 1° Que Rosas retirera les troupes argentines actuellement employées contre Montevideo;

« 2° Désarmement de la légion étrangère (avec évacuation du territoire oriental par les troupes argentines, cela va sans dire);

(1) Voir notre précédent article, page 148.

« 3° Amnistie complète et oubli absolu du passé;

« 4° Liberté entière pour la République de l'Uruguay de nommer son président;

« 5° La République Argentine demande la possession entière et exclusive du Parana;

« 6° L'Uruguay servirait de limites entre les deux Républiques, dont la frontière serait le thalweg des fleuves;

« 7° Indépendance absolue de la République de l'Uruguay;

« 8° Indemnité assurée aux Français qui ont souffert des événements de la guerre.

« Ces bases, je le répète, ajoutait M. Bastide, m'ont paru de celles sur lesquelles le représentant de Buenos-Ayres pense établir une négociation, *qu'il prétend être dans les désirs de Rosas.*

« Si ce désir est sincère, je vous autorise formellement à les accepter au nom du gouvernement de la République. Faites bien entendre au général Rosas que la République *est résolue à en finir avec une affaire qui a déjà duré beaucoup trop longtemps.* Elle a fait preuve de cette modération qu'elle montre en toute circonstance, *en n'employant pas de suite les moyens de rigueur*, ainsi que l'opinion publique en France le conseillait au gouvernement. Si celui de Buenos-Ayres ne consentait pas *de suite* à un arrangement raisonnable, ou si, y ayant consenti, il en différait ou en éludait l'exécution, s'il violait ses engagements, la France, *qui n'est plus liée comme elle l'était sous le pouvoir précédent*, la France *saurait se faire respecter. Ne craignez donc pas de parler haut et ferme, et soyez certain que vous serez appuyé dans tout ce que vous aurez fait pour l'honneur de notre pavillon.* »

Ainsi, le ministre républicain voulait qu'on affirmât de nouveau l'indépendance absolue de la République Orientale; comme corollaire, il exigeait la liberté entière des élections pour la présidence, il stipulait une amnistie complète, des indemnités aux Français, non-seulement pour les spoliations dont ils avaient été victimes (ce qui allait sans dire), mais aussi pour les pertes que leur auraient fait éprouver les événements de la guerre. On remarquera qu'il n'était pas du tout question d'Oribe, qui, aux yeux de notre gouvernement, n'était sans doute qu'un aventurier avec qui on ne devait pas traiter. Ces propositions, Rosas les acceptait d'avance; que dis-je? c'était lui-même qui les faisait transmettre à M. Bastide, tant il avait peur, tant il avait bonne opinion du gouvernement à qui étaient alors confiées les destinées de la France. Toutes les humiliantes concessions, précédemment faites au dictateur argentin, disparaissaient du nouveau projet. Une seule restriction était consentie en faveur de Rosas : la navigation du Parana lui était abandonnée. C'était trop, et M. Bastide oubliait qu'il sacrifiait les droits du Brésil, du Paraguay et de la Bolivie sur la libre naviga-

tion des parties supérieures et des affluents du fleuve dont il adjugeait la propriété à la Confédération argentine. C'était là, du reste, la seule complaisance à laquelle le ministère français souscrivît au profit de Rosas, et il n'est pas douteux que, mieux éclairé, il n'eût ultérieurement retiré cette concession, à laquelle notre adversaire, dans la crainte du ressentiment de la France républicaine, eût assurément renoncé. comme à toutes les autres. A part cet acte de condescendance, tous les droits, tous les intérêts de la France et de la civilisation étaient sauvegardés. Et avec quelle énergie, avec quelle noblesse de sentiment et de langage les volontés du nouveau gouvernement étaient signifiées à M. l'amiral le Prédour! M. Bastide déclarait être *résolu à en finir*; Rosas devait s'estimer heureux qu'on n'employât pas *de suite les moyens de rigueur*; la République, en disant que la France *n'était plus liée comme elle l'était sous le pouvoir précédent*, répudiait d'un mot tout un passé déplorable, et mettait à néant tous les faits et gestes, si compromettants, de la diplomatie de Louis-Philippe dans la Plata; notre représentant ne devait pas craindre *de parler haut et ferme*, et il pouvait être assuré *de l'appui du gouvernement dans tout ce qu'il ferait pour l'honneur de notre pavillon*. C'étaient là des paroles aussi honorables pour le ministre qui les écrivait que pour le pays au nom duquel elles étaient ainsi formulées. Elles changeaient complétement l'esprit de notre politique à Buenos-Ayres, et réhabilitaient, d'un seul coup, le nom français sur ces rives lointaines, témoins, pendant trop longtemps, de notre abaissement et de la ruine de notre influence.

Il est à notre connaissance que l'intention bien arrêtée de M. Bastide et du gouvernement tout entier était, dans le cas où Rosas se jouerait de notre agent, comme il l'avait fait des précédents négociateurs, de diriger sur la Plata une expédition, dont le but eût été le bombardement immédiat de Buenos-Ayres, et la destruction de l'armée d'Oribe. La coopération du Brésil était admise. Quant à l'Angleterre, il n'en était pas le moins du monde question; on ne s'occupait pas plus de cette puissance que si elle ne se fût jamais mêlée des affaires de Montevideo.

Mais le 10 décembre arrive. Le ministère Cavaignac disparaît. Aussitôt Rosas, revenu de sa terreur, retire ses propositions et repousse du pied l'ultimatum de M. Bastide. Le dictateur de Buenos-Ayres est, décidément, un habile politique.

Nous arrivons aux traités Le Prédour.

Le premier, négocié et soumis en 1849 à la ratification du gouver-

nement, a donné lieu à un débat trop approfondi, trop complet, au sein de l'Assemblée législative, pour qu'il soit nécessaire d'en discuter toutes les dispositions. Il suffira de rappeler les critiques fondamentales dont il a été l'objet.

On remarquait d'abord que le projet n'était autre chose que le programme opposé par Rosas, en 1847, aux propositions de M. Walewski, et que même, en passant sous la plume du négociateur français, le contre-projet du dictateur avait été modifié dans un sens défavorable à nos droits et à nos légitimes prétentions.

Aucun article du projet ne confirmait l'indépendance de l'État Oriental. Seulement le préambule parlait vaguement de l'indépendance des républiques de la Plata, *telle qu'elle est reconnue par les traités*. Pourquoi cette insistance de Rosas à ne pas renouveler textuellement la reconnaissance d'un fait si important? N'était-il pas évident que le dictateur considérait implicitement le nouveau traité comme l'annulation des conventions de 1828 et de 1840? Cette pensée pouvait-elle être mise en doute quand les partisans de Rosas publiaient ouvertement et avec intention, *que tout traité nouveau crée une situation nouvelle, qui abroge la situation antérieure?* Pourquoi ne pas dire tout simplement : « L'indépendance de la République de l'Uruguay, telle quelle a été consacrée par les traités des 28 août 1828 et 29 octobre 1840, est reconnue par les parties contractantes. » Pourquoi des périphrases, des détours, des demi-déclarations? En semblable matière et avec un adversaire tel que Rosas, on ne saurait avec trop de soin mettre les points sur les *i*.

L'indépendance de l'État Oriental était si bien sacrifiée dans le projet, qu'après l'avoir vaguement rappelée dans le préambule, on s'empressait de l'annihiler virtuellement presque à chaque ligne du traité. En effet, il ressortait clairement de la lettre et de l'esprit du projet, que la France reconnaissait Oribe comme président de la République de l'Uruguay. Oribe était chargé (article 10) de régler plusieurs points relatifs aux affaires intérieures de cet État (d'un État *indépendant!*) ; son adhésion préalable était déclarée indispensable pour l'exécution du traité (articles 14 et 15), alors que le gouvernement légal de Montevideo (un gouvernement *indépendant!*) était complétement mis de côté, et n'avait qu'à obéir. Dans le texte français, on devait (article 13) traiter Oribe de brigadier-général tout simplement, tandis que dans la version espagnole on devait le désigner par le titre de président de la République orientale (un président imposé à une république *indépendante!*) Et c'était un amiral français qui proposait une pareille su-

percherie, espérant que la ruse disparaîtrait aux yeux du lecteur français sous le manteau de la langue espagnole! Dans l'article 15 ne disait-on pas aussi qu'une parfaite amitié rétablissait « l'état antérieur de bonne intelligence et de cordialité entre le gouvernement de la République française et le général Oribe? » En quelle qualité Oribe nous honorait-il du retour de son amitié, si ce n'est à titre de président forcé de la République *indépendante* de l'Uruguay? Enfin, un article secret, non moins incroyable que les précédents, portait textuellement : « Le général Oribe fera ce qui sera convenable pour l'élection des représentants de la nation, lesquels doivent procéder à l'élection du président de la République de l'Uruguay. » Voilà l'ennemi de Montevideo transformé en grand-électeur de ce pays (d'un pays *indépendant!*) — En vérité, l'on conviendra qu'il était difficile de se jouer plus étrangement de la simplicité supposée de l'Assemblée législative, à qui le traité devait être soumis. Parler de l'indépendance de l'État Oriental dans le préambule, et immédiatement après l'annuler de la façon la moins équivoque, ainsi que nous venons de l'expliquer, c'était un de ces tours de prestidigitation que la diplomatie peut bien quelquefois se permettre, mais auxquels un parlement intelligent et une opinion publique éclairée ne peuvent se laisser prendre.

En somme, donc, l'indépendance de l'Uruguay était niée. C'était un merveilleux progrès!

Le progrès n'était pas moins frappant sur d'autres points : Ainsi les articles 2 et 3 disaient que le désarmement des défenseurs de Montevideo *précéderait* l'évacuation du territoire oriental par les troupes argentines. Or, en 1847, nous exigions la retraite préalable de l'ennemi, *après quoi* nous devions obtenir le désarmement des légions étrangères. M. Hood, faisant un pas vers Rosas, avait consenti à la *simultanéité* du désarmement et de l'évacuation. M. Le Prédour avait marché beaucoup plus vite que le négociateur anglais (1).

Pour que la concession, en matière de garanties matérielles, fût complète, le projet voulait que la restitution de l'île Martin Garcia à

(1) PROJET HOOD.

« *En même temps* que ce désarmement des étrangers s'effectuera, le général Rosas fera évacuer tous les points du territoire oriental par la totalité des troupes argentines, officiers et soldats. »

PROJET LE PRÉDOUR.

« Art. 3. *Lorsque* le désarmement stipulé dans le précédent article *sera effectué*, le gouvernement argentin, *avec le consentement de l'allié de la Confédération*, fera évacuer tous les points du territoire oriental par la totalité des troupes argentines. »

Buenos-Ayres, eût lieu *en même temps* que la suspension des hostilités, c'est-à-dire *avant* toute évacuation du territoire oriental; et cependant, en 1847, cette rétrocession ne devait se faire *qu'après* la retraite des troupes de Rosas.

Au mépris des principes de droit public qui règlent la navigation intérieure des fleuves, l'article 6 livrait à Rosas le Parana et l'Uruguay; c'est-à-dire qu'on interdisait toute issue dans l'Atlantique au Paraguay, aux provinces sud-ouest du Brésil et même à la Bolivie, qui espère faire arriver ses marchandises jusque dans le Rio de la Plata. Le Paraguay était particulièrement sacrifié; on emprisonnait complétement cet Etat; on l'étouffait dans l'intérieur du continent, et, après avoir fermé la seule porte par laquelle il puisse communiquer avec l'Europe, on en remettait la clef au dictateur de Buenos-Ayres. Et c'était un diplomate français qui se permettait une semblable atteinte aux droits légitimes de plusieurs Etats amis. Ce n'était pas seulement une criante injustice, c'était, en outre, une faute irréparable, car on interdisait le centre de l'Amérique méridionale au commerce français et à l'émigration européenne. Enfin on semblait prendre plaisir à provoquer les protestations du Brésil et du Paraguay, qui, le lendemain de la signature du traité, eussent assurément défendu par les armes leurs droits sur le libre parcours du Parana et de ses affluents supérieurs.

L'article 7 reproduisait la réserve, si dangereuse, par laquelle Rosas, dans son contre-projet de 1847, se ménageait le moyen de réclamer plus tard, de la France, des indemnités considérables pour la suspension illégale de son droit de guerre contre ses voisins. (Voir notre précédent article, page 151.)

N'oublions pas les vingt-un coups de canon adressés au pavillon argentin, en reconnaissance de toutes les insultes de Rosas, de ses crimes et de ses spoliations envers nos compatriotes.

Tel était ce traité, vraiment extraordinaire. Le gouvernement n'osa pas en proposer la ratification à l'Assemblée législative, et la commission chargée de l'examiner, l'apprécia avec une sévérité, assez rare dans les délibérations de cette nature. Elle déclara le traité absolument inacceptable.

« 1° Parce qu'il convient de porter dans la conduite des affaires cet esprit de suite et de modération tout à la fois, qui seul permet d'acquérir une véritable influence au dehors;

« 2° Parce que l'indépendance de l'Etat Oriental se trouve compromise par

la reconnaissance réelle, sinon explicite, du général Oribe comme chef de l'Etat Montevidéen ;

« 3° Parce qu'on ne peut imposer à la France l'obligation de méconnaître, ainsi qu'on le lui demande, les principes de la liberté de navigation des fleuves, au détriment du commerce et au mépris des droits des Etats intéressés, notamment du Paraguay, qui, menacé dans son indépendance, est déjà entré en lutte ;

« 4° Parce qu'on ne peut mesurer la portée des clauses vagues et mal rédigées dont l'exécution réserve, selon toute apparence, des difficultés à l'avenir (1). »

Un acte diplomatique aussi solennellement flétri était condamné d'avance. Après une longue discussion, dans laquelle tous les précédents de l'affaire de Montevideo furent rappelés, notamment par M. Thiers, l'Assemblée, dans sa séance du 7 janvier 1850, reculant devant l'alternative, qu'on lui avait posée, de l'abandon pur et simple, ou de la guerre, adopta, sur la proposition de M. de Rancé, un ordre du jour motivé qui laissait au ministère le soin de négocier sur de nouvelles bases, plus conformes à la justice, à nos intérêts et à la dignité nationale.

On a négocié, en effet, mais au lieu de confier l'exécution des volontés de l'Assemblée législative à un homme libre de tout précédent et de tout engagement dans la question, on a chargé M. l'amiral Le Prédour de refaire le traité rédigé par lui quelques mois auparavant. C'était mettre cet honorable marin aux prises avec son amour-propre, et l'on ne pouvait guère attendre de lui un démenti à ses actes antérieurs.

Le traité est revenu en France modifié, mais si légèrement, que ce n'est vraiment pas la peine d'en parler. C'est cette convention, provisoirement signée par M. Le Prédour, qui est soumise à l'Assemblée.

Pour mettre plus de clarté et de méthode dans l'examen que nous voulons faire de ce projet, nous croyons devoir le citer textuellement, article par article, en faisant suivre chaque disposition des observations qu'elle comporte.

« *Son Excellence* M. le président de la République française, et Son Excellence M. le gouverneur et capitaine-général de la province de Buenos-Ayres, chargé de la Confédération argentine, désirant terminer les différends existants et rétablir les parfaites relations d'amitié, conformément aux désirs manifestés par les deux gouvernements ; le gouvernement français ayant déclaré n'avoir aucune vue particulière ou intéressée, et aucun autre désir que de voir

(1) Rapport de M. Daru. — *Moniteur* du 22 décembre 1849.

établir avec sécurité la paix et l'indépendance des Etats de la Plata, telles qu'elles sont reconnues par les traités, ont nommé à cet égard, pour leur plénipotentiaires, savoir, etc. »

Une allusion, un mot en passant, c'est tout ce qu'on accorde à l'indépendance de l'Etat Oriental. On s'obstine à ne pas vouloir dire expressément : la République de l'Uruguay est indépendante. Dans nos premières conventions avec Rosas, cela était déclaré en propres termes ; mais Rosas ne veut plus d'une rédaction aussi nette ; il lui faut un texte ambigu et dont il puisse tirer, à l'occasion, les conséquences les plus favorables à ses vues secrètes. Cette obstination de notre adversaire à ne pas vouloir signer une reconnaissance formelle de l'indépendance de l'Etat Oriental, ne devrait-elle pas ouvrir les yeux aux optimistes qui croient encore à la bonne foi de Rosas?

« Art. 1er. Le gouvernement argentin, d'accord avec son allié, adhérera à une suspension immédiate d'hostilités entre les forces orientales de la ville de Montevideo et celles de la campagne, aussitôt que ladite suspension d'hostilités aura été signée par son dit allié, en son temps convenable. »

Rosas recueille aujourd'hui les fruits de son habileté. Quand il poussait Oribe à reprendre sa démission de président ; quand, en 1842, il le lançait, à la tête d'une armée *argentine*, contre Montevideo, il faisait un coup de maître, car en même temps qu'il frappait sa rivale avec l'épée d'Oribe, il se tenait derrière le rideau, prêt à répondre à ceux qui lui imputeraient cette odieuse agression : « Ce n'est pas moi, c'est Oribe qui a tout fait, je ne suis que son allié. » Et c'est, en effet, ce qu'il dit aujourd'hui, avec une impudence qui n'a d'égale que notre crédulité. Rosas *l'allié* d'Oribe ! Rosas qui a tout préparé, tout dirigé ; qui, en 1848, donnait à Oribe *l'ordre* de rompre toutes relations diplomatiques avec notre représentant, M. Gros (1) ; Rosas, seul auteur de la guerre qui désole, depuis huit ans, le territoire de l'Uruguay ! Se payer d'une semblable défaite, ce serait, en vérité, courir au-devant d'une outrageante mystification.

Et en quelle qualité Oribe pourrait-il être *l'allié* de Rosas, si ce n'est comme président de la République Orientale? Ce n'est assurément pas comme simple général, car un général qui fait la guerre, pour son propre compte, à un pays qui le repousse, ne peut être *l'allié* d'aucun gouvernement ; on peut avoir pour lui des sympathies, lui donner de l'argent et des soldats ; mais l'appeler son *allié* dans un acte public, c'est ce qui ne s'est jamais vu, c'est ce qui est inadmis-

(1) Voir notre précédent article, page 153.

sible (1). C'est donc bien positivement comme *président de l'Etat Oriental* que Rosas désigne Oribe par la dénomination d'*allié*. En signant le traité, la France reconnaîtrait implicitement le titre de président qu'elle n'a cessé de contester à Oribe. Consentira-t-elle à se donner un tel démenti?

Remarquez, d'ailleurs, que c'est avec Oribe qu'il faut d'abord traiter, et que Rosas, lui, ne fait qu'adhérer à une suspension d'hostilités préalablement consentie par l'ennemi de Montevideo. La faute qu'avait commise le ministère Guizot, en chargeant M. Gros de négocier directement avec Oribe, est donc continuée par M. Le Prédour. Et en quelle qualité Oribe est-il admis à l'honneur de traiter avec la France? Est-ce comme simple militaire insurgé contre les lois et la constitution de son pays? non, assurément; ce ne peut être que comme président de la République Orientale. On retombe donc dans cette palinodie dont nous parlions tout à l'heure, et, du même coup, on attente implicitement à l'indépendance de l'Uruguay, indépendance qui ne permet pas que personne impose un président à cette République.

« Art. 2. La suspension d'hostilités étant convenue comme il est établi à l'article antérieur, il reste accordé que le plénipotentiaire de la République française réclamera du gouvernement de Montevideo le désarmement immédiat de la légion étrangère et de tous les autres étrangers qui se trouveraient en armes et formeraient la garnison de la ville de Montevideo, ou qui seraient en armes dans toute autre partie de la République Orientale, et que l'acte et les termes de l'exécution dudit désarmement seront réglés par l'allié du gouvernement argentin, d'accord avec le négociateur français, dans la convention qui le concerne. »

C'est la reproduction pure et simple de l'article 2 du traité de 1849. Le désarmement des défenseurs de Montevideo doit *précéder* toute retraite des troupes d'Oribe. Ainsi nos compatriotes et les Orientaux qui ont combattu à côté d'eux, devront tout d'abord déposer les armes, et rester ensuite sans défense en présence d'un ennemi qui a donné tant de preuves de déloyauté et de férocité (2)! Pourquoi tant

(1) Supposez que le gouvernement français poussât un général quelconque à envahir le territoire d'une puissance voisine, en lui fournissant ostensiblement des soldats et de l'argent, serions-nous bien venus à appeler ce coureur d'aventures *notre allié?* N'est-ce pas nous, nous seuls, que la puissance attaquée prendrait à partie, et ne serions-nous pas mis directement en demeure de faire cesser ce scandale?

(2) Voir la protestation de MM. Deffaudis et Ouseley, et la brochure du colonel Coffinières, citées dans notre précédent article.

de confiance dans ces adversaires que nous avons malheureusement appris à connaître? Pourquoi tant de défiance envers nos concitoyens de Montevideo?

Du reste, le mode de désarmement est abandonné à Oribe, Rosas cherchant toujours à s'effacer autant que possible.

« Art. 3. Lorsque le désarmement, stipulé dans le précédent article, d'accord avec l'allié de la Confédération, commencera à s'effectuer, l'armée argentine qui existe sur le territoire oriental, moins une division égale en nombre à la totalité des troupes françaises et au quart des marins de l'escadre française, se retirera sur l'Uruguay, où elle restera jusqu'à ce que, le désarmement étant complétement effectué, le plénipotentiaire français en donne communication à l'allié de la confédération. L'armée argentine passera alors sur la rive droite de l'Uruguay. La division exceptée continuera comme auxiliaire de l'alliée de la Confédération, jusqu'à ce que les troupes françaises retournent en Europe, ce qui aura lieu, au plus tard, deux mois après que l'armée argentine se sera retirée sur la rive droite de l'Uruguay. »

On le voit, l'armée argentine ne fera aucun mouvement de retraite qu'une fois le désarmement en voie d'exécution. Alors seulement une partie s'éloignera, une autre restera sur le territoire Oriental, et sans doute devant Montevideo. Oribe et Rosas nous font l'injure de se méfier de nous; la division laissée dans le pays envahi devra égaler en nombre les troupes françaises, c'est-à-dire quinze cents hommes (qui comptera les soldats d'Oribe pour constater si le chiffre est conforme à celui que stipule le traité?) Notez bien que tant que durera le désarmement, l'armée argentine tout entière, même la fraction qui se sera éloignée, occupera le territoire Oriental, et que cette dernière ne franchira l'Uruguay que lorsque l'opération sera terminée. L'évacuation ne sera complète qu'après le départ de nos troupes pour l'Europe.

Ainsi, loin d'exiger de Rosas des garanties matérielles pour l'exécution de ses engagements, c'est nous qui lui en donnerions; ce n'est pas lui qui est en suspicion dans cet étrange traité; c'est nous! C'est contre nous que l'on prend des précautions! Contre nous et contre les Français de Montevideo! Nous sommes, certes, bien loin des précédentes conventions, qui, au moins, épargnaient cette humiliation à notre amour-propre national.

« Art. 4. Le gouvernement français ayant levé, le 16 juin 1848, le blocus qu'il avait établi devant le port de Buenos-Ayres, s'engage à lever aussi, simultanément avec la suspension d'hostilités, le blocus des ports de la République Orientale, à évacuer l'île de Martin-Garcia, à restituer les navires de

guerre argentins qui sont en sa possession, autant qu'il sera possible dans le même état qu'ils ont été pris, et à saluer le pavillon de la Confédération argentine de vingt-un coups de canon. »

Rien de changé à l'article correspondant de la convention de 1849. La France s'engage toujours à restituer l'île de Martin Garcia, *en même temps* que la suspension des hostilités aura lieu; de sorte que cette restitution devra *précéder* toute retraite des troupes de Rosas. Cependant, en 1847, Rosas lui-même ne demandait, par son contre-projet, l'évacuation de Martin Garcia *qu'après* le départ des troupes argentines.

Toujours le salut au pavillon du dictateur. Nous lui devons bien cette politesse pour toutes les avanies qu'il nous a infligées, pour tous les brigandages et toutes les atrocités dont nos compatriotes ont été, grâce à lui, victimes. La France a des torts si graves envers Rosas, qu'il est tout simple qu'elle lui demande excuse par la voix de ses canons. C'est bien le moins qu'elle puisse faire pour adoucir l'amertume des outrages dont elle a abreuvé ce pauvre Rosas!

« Art. 5. Les deux parties contractantes remettront à leurs propriétaires respectifs tous les navires marchands avec leurs cargaisons, pris durant le blocus. Pour les navires et les cargaisons qui auront été vendus, on remettra à leurs propriétaires légitimes les sommes provenant de la vente. »

Il n'était pas question, en 1849, de ce remboursement des sommes provenant de la vente des navires. Ce correctif est utile; mais on ne dit pas si nous sommes tenus à un dédommagement en cas d'avaries survenues dans les cargaisons.

« Art. 6. Le gouvernement de la République française reconnaît que la navigation du fleuve Parana est une navigation intérieure de la Confédération Argentine, et sujette seulement à ses lois et règlements, de même que celle du fleuve Uruguay, en commun avec l'Etat Oriental. »

C'est exactement l'article 6 du précédent projet. Non-seulement nous nous interdisons l'accès de l'intérieur de l'Amérique du Sud, où nous pourrions créer de vastes marchés à nos produits, mais encore, — chose vraiment étrange, — nous nous arrogeons le droit d'emprisonner chez eux le Brésil et le Paraguay. Est-ce que le Parana n'arrose que le territoire de la Confédération Argentine, comme la Loire, par exemple, ne baigne que la France? Nullement; un simple coup-d'œil sur la carte fait voir que le Parana, dans la partie supérieure de son cours, forme la limite est et sud du Paraguay, et s'enfonce, plus haut, dans les terres du Brésil; que la rivière Paraguay longe toute la partie occidentale de l'Etat auquel elle donne son

nom. Ces grands cours d'eau sont donc les voies naturelles par lesquelles les provinces sud-ouest avec l'empire brésilien et le Paraguay tout entier peuvent communiquer avec l'Atlantique. Et une puissance étrangère prétend leur fermer toute issue! Que la France fasse le sacrifice de ses intérêts commerciaux, qui souffriront singulièrement de cette séquestration du centre de l'Amérique méridionale, c'est déjà une faute grave; mais se mêler des affaires d'autrui, mais condamner au régime cellulaire le Paraguay, qui proteste, et a déjà fait la guerre précisément pour cette question; mais trancher, de notre autorité privée et sans mandat aucun, une difficulté qui ne regarde que les états limitrophes, c'est le comble de l'absurdité, de l'injustice et de l'outrecuidance. C'est exactement comme si la France, dans un traité avec la Russie, stipulait que les Etats situés sur le cours supérieur du Danube doivent payer tribut au czar, parce que les embouchures de ce fleuve sont sous la domination moscovite. Mais, en vérité, cela ne se discute pas. Et si l'on se permet un tel acte d'iniquité, c'est tout simplement que le Paraguay et le Brésil sont trop faibles pour l'empêcher. Mais s'ils protestent en face de l'Europe, s'ils refusent de se soumettre aux exigences de Rosas, s'ils foulent aux pieds le traité, que dirons-nous, et que ferons-nous? Leur déclarerons-nous la guerre pour les contraindre à respecter un pacte odieux, signé par nous au détriment de leurs intérêts et sans leur attache?

« Art. 7. Le gouvernement français ayant déclaré qu'il est pleinement admis et reconnu que la République argentine est en possession et jouissance incontestable de tous les droits, soit de paix, soit de guerre, qui appartiennent à un Etat indépendant; et que, si le cours des événements qui ont eu lieu dans la République Orientale a mis les puissances alliées dans la nécessité d'interrompre momentanément l'exercice du droit de guerre de la part de la République argentine, il est pleinement admis que les principes sous lesquels elles ont agi auraient été, dans des circonstances analogues, applicables à la France et à la Grande-Bretagne, il reste convenu que le gouvernement argentin, vu cette déclaration, réserve son droit pour le discuter en temps opportun avec le gouvernement français, dans la partie relative à l'application du principe, sans que cette discussion puisse donner lieu à des réclamations ultérieures d'indemnités pour les faits accomplis. »

Sauf une modification dans les dernières lignes, c'est l'ancien projet, lequel ne faisait que reproduire le contre-projet présenté par Rosas, en 1847. Nous avons fait ressortir, page 151 de notre premier article, le danger de cette clause. Telle qu'elle est aujourd'hui rédigée, elle supprime toute possibilité de réclamation *financière*; mais elle n'offre

pas moins d'inconvénients à d'autres points de vue. Pourquoi donner cette arme contre nous? Rosas ne stipulerait assurément pas une telle réserve, s'il n'avait pas la secrète intention de s'en servir en temps et lieu. Déjà il annonce formellement *qu'il discutera avec le gouvernement français.* Encore des difficultés! Sur quoi discutera-t-il? Est-ce sur le droit en lui-même? Non, ce droit n'est pas contestable: tout État indépendant peut, à ses risques et périls, faire la guerre à ses voisins. C'est donc sur l'application, déjà faite par lui, d'un principe que tout le monde admet. Tout peut donc être remis en question. Qu'est-ce, d'ailleurs, que la concession de cette réserve? C'est tout simplement, de notre part, l'aveu de nos torts envers Rosas; c'est reconnaître implicitement que Rosas avait le droit de faire tout ce qu'il a fait, c'est-à-dire de violer le traité Mackau, de poursuivre contre Montevideo une guerre de bandits, de piller et d'égorger les sujets européens. La restriction contenue dans cet article 7 signifie cela, ou ne signifie absolument rien. A travers l'obscurité calculée de ce texte, écrit, comme tout le reste du traité, en véritable patois, il est facile d'apercevoir la pensée de notre adversaire. Il faut fermer les yeux pour ne pas la découvrir; et tout esprit impartial conviendra que cette clause renferme à elle seule tous les périls qu'on s'était flatté de conjurer.

« Art. 8. Si le gouvernement de Montevideo se refuse à licencier les troupes étrangères, et particulièrement à désarmer celles qui font partie de la garnison de Montevideo, ou s'il retarde sans nécessité l'exécution de cette mesure, le plénipotentiaire de la République française déclarera qu'il a reçu l'ordre de cesser toute intervention ultérieure, et se retirera, en conséquence, dans le cas où ses recommandations et ses représentations resteraient sans effet. »

Montevideo n'est qu'un comparse; il ne doit qu'obéir. Rosas et Oribe qui ont violé les traités, qui ont fait massacrer nos nationaux, sont admis à traiter avec nous, et nous les saluerons de vingt-un coups de canon; Oribe, en particulier, qui n'a aucun titre à l'honneur qu'on lui fait, qui n'est qu'un aventurier à la tête d'une armée argentine, est accepté par M. Le Prédour comme première et principale partie contractante. Et Montevideo, qui est la victime, Montevideo, qui est un État indépendant, auprès duquel nous n'avons cessé d'entretenir des agents officiels, Montevideo, dont le présent et l'avenir sont en jeu dans ces négociations, est complétement mis de côté! On ne lui demande même pas son avis! Il doit tout accepter, les yeux fermés, ou bien on l'abandonnera à la destruction. Et remarquez qu'il n'est

question ici, en cas de refus d'adhésion, ni d'amnistie, ni même de promesse d'amnistie en faveur des défenseurs de cette ville héroïque, et cette omission fait un affligeant contraste avec les précédents projets de traité.

Nous sommes persuadé que le nœud de la question, que le mot secret du traité est dans cet article 8. Voici, en effet, ce qui arrivera indubitablement : Montevideo, indigné de la situation qui lui est faite par cette convention, certain, d'ailleurs, de l'appui du Brésil et du Paraguay, dont les droits ne sont pas moins sacrifiés, refusera d'adhérer. Dès lors, tout est rompu, et la guerre recommence. C'est précisément ce que veut et espère Rosas, qui n'a jamais eu, — on le sait bien, — le désir sincère d'en finir pacifiquement, ou qui n'a eu ce désir qu'une seule fois, le lendemain de la révolution de Février, alors qu'il tremblait au seul nom de la République française. Si donc on veut rendre inutile et dérisoire tout ce traité, d'ailleurs si dangereux et si déplorable, on n'a qu'à approuver l'article 8, car, à coup sûr, Montevideo refusera.

« Art. 9. Le gouvernement argentin ayant déclaré qu'il concluerait cette convention en tant que son allié, Son Excellence M. le brigadier don Manuel Oribe, y aurait consenti préalablement, ce qui est pour le gouvernement de la Confédération une condition indispensable de tout arrangement des différends existants, a procédé à solliciter son consentement, et le gouvernement de la République française a réglé avec ledit allié de la Confédération la convention qui le concerne. Le gouvernement argentin ayant obtenu ce consentement, et le gouvernement français ayant réglé cette convention, il est donné cours et conclusion à la présente. »

Toujours Oribe sur le premier plan ! c'est le bouc émissaire ; et Rosas, lui, n'intervient au traité que pour recevoir nos excuses, notre salut de vingt-un coups de canon, les navires que nous lui rendons et les clefs du Parana. Oribe a beau n'avoir jamais été pour nous qu'un prétendant sans titre, que le violateur audacieux de l'indépendance de l'État Oriental, qu'un coureur d'aventures aux gages de Rosas, qu'une marionnette dont une main étrangère surveille et dirige les mouvements ; n'importe, c'est lui que M. Le Prédour accepte pour principal acteur dans cette triste comédie. Rosas se contente de passer de temps en temps au fond du théâtre, comme le tyran du mélodrame. Que lui demande-t-on ? Il n'a rien fait, il ne sait pas ce qu'on peut lui reprocher ; c'est *son allié*, c'est Oribe qui est le coupable ; adressez-vous à lui.

« Art. 10. Le gouvernement de la Confédération ayant déclaré, spontanément et conformément à ses principes constants, qu'il ne trouve pas de la

compétence du gouvernement argentin, mais de celle du gouvernement de la République orientale de l'Uruguay, les points relatifs aux affaires domestiques de cette République, ces points restent à la décision de Son Excellence le brigadier don Manuel Oribe, dans la convention qu'il fera avec le gouvernement français. »

Voici qui est plus clair, tout à fait clair : Rosas veut bien reconnaître qu'il n'a pas le droit de se mêler des affaires intérieures de l'État Oriental. Fort bien ! La conclusion, c'est sans doute qu'on s'adressera au seul juge compétent, c'est-à-dire au gouvernement légal de Montevideo. Mais cette logique n'est point de mise à Buenos-Ayres, et attendu que personne ne doit s'occuper des intérêts domestiques d'un État indépendant, attendu qu'Oribe n'est plus président de l'Uruguay depuis 1838, attendu qu'il est, depuis cette époque, l'ennemi de Montevideo, c'est à lui, à lui seul qu'on doit en référer ! c'est lui qui a le droit de régler les affaires intérieures de la République Orientale ! On ne peut pas, ce nous semble, être plus net ni plus catégorique. Et Rosas ne pouvait pas nous faire accepter plus formellement *son allié* comme président de l'État *indépendant* de l'Uruguay.

« Art. 11. Il reste entendu que les titres et dénominations donnés dans chacun des textes des deux exemplaires de cette convention aux autorités de la République Orientale n'imposent aucune obligation aux deux parties contractantes, puisque le gouvernement de la République française reconnaît pour gouvernement de Montevideo l'autorité qui commande, et ne voit dans Son Excellence M. le brigadier don Manuel Oribe que ce simple caractère de brigadier, et que le gouvernement argentin reconnaît Son Excellence M. le brigadier don Manuel Oribe pour président de l'Etat oriental de l'Uruguay, et ne voit qu'une autorité de fait dans celle qui commande à Montevideo. »

D'après le projet de 1849, le texte français devait qualifier Oribe de simple brigadier, tandis que la version espagnole le traiterait de président de la République de l'Uruguay. L'Assemblée protesta contre cette supercherie, indigne de nous. On a donc dû modifier l'article ; mais Rosas n'a pas fait un pas en arrière. Il veut constater que s'il renonce, dans le projet actuel, à désigner Oribe par le titre de président, cette concession ne l'engage pas le moins du monde. Libre à lui ; mais pourquoi accueillir cette réserve ? Que nous importe la manière de voir de Rosas sur ce point ? et quelle nécessité y a-t-il de donner un caractère solennel à ses arrière-pensées ?

Nous doutons que jamais stipulation d'une semblable nature ait été insérée dans un acte diplomatique.

Au fait, le négociateur du traité aurait eu mauvaise grâce à repous-

ser les réserves de Rosas sur la qualité prétendue de son *allié*, alors que lui-même reconnaissait implicitement Oribe pour président des l'État Oriental, dans chaque ligne du texte officiel.

Les deux derniers articles ne donnent lieu à aucune observation ; ils sont insignifiants.

Un mot maintenant sur la convention faite avec *l'allié* du dictateur

Et d'abord, Oribe, ce simple brigadier, nomme un *plénipotentiaire*, ni plus ni moins qu'un souverain. Ce plénipotentiaire, quel est-il? Sans doute un de ses aides de camp ou un homme de confiance ayant ou non une position dans son armée. Point du tout : c'est le docteur don Carlos Villademoros, son *ministre des relations extérieures!* C'est donc, bien évidemment, à titre de chef d'État, c'est-à-dire de président, qu'Oribe traite avec la France, et la France l'accepte en cette qualité! La reconnaissance du caractère usurpé de cet aventurier peut-elle être plus formelle?

Les articles 1er, 2 et 3 règlent, comme il est dit au traité avec Rosas, le désarmement de Montevideo, la retraite des troupes argentines et le départ des soldats français pour l'Europe.

L'article 5 stipule une amnistie, et au sujet des Français, il ajoute : « que leurs réclamations, de quelque nature qu'elles soient, seront admises et prises en considération conformément aux lois. » Voilà le seul endroit des deux conventions où il soit question des indemnités dues à nos compatriotes. Le traité avec Rosas étant complétement muet sur ce point important, il en résulte que c'est Oribe seul qui reste chargé des indemnités. Est-ce comme simple brigadier? ce serait une plaisanterie. C'est donc comme président de l'État Oriental. Or, s'il n'est pas réélu, que deviendra le titre qu'il usurpe aujourd'hui? Les Français victimes de ses spoliations n'auront recours que contre lui, c'est-à-dire contre un officier de fortune; leurs réclamations seront donc hypothéquées sur zéro. Supposez, au contraire, qu'Oribe soit élu président par les libres suffrages des habitants de l'Uruguay, ce sera Montevideo qui, sous le nom d'Oribe, deviendra le débiteur de nos concitoyens. Ainsi Rosas aura trouvé le moyen de faire payer par Montevideo, par la ville *assiégée*, les spoliations des *assiégeants*. Cette pauvre ville aura souffert de toute façon pendant huit mortelles années, et c'est elle qui finalement devra rembourser les sommes larronnées par ses ennemis. Rosas a inventé l'art de faire payer ses dettes par ses propres créanciers, après les avoir préalablement battus.

L'article 7 dit qu'après le désarmement et l'évacuation, des élections auront lieu dans l'Uruguay pour la nomination d'un président,

et qu'Oribe déclare en accepter d'avance le résultat. Nous ne comprenons pas de quel droit Oribe et la France ordonnent à un État *indépendant* de procéder à des élections, à tel jour déterminé, la République Orientale n'ayant même pas été consultée. Imagine-t-on un général rebelle qui, après avoir fait la guerre à la France, traiterait avec une puissance étrangère et nous intimerait l'ordre d'élire nos représentants ou notre président à tel moment qu'il aurait plu aux deux parties contractantes de fixer? Un pareil acte serait qualifié d'insensé. Comment se fait-il qu'un négociateur français accepte, quand il s'agit d'un pays allié, ce que la France repousserait pour elle-même, comme attentatoire à son indépendance?

Par l'article secret du projet de 1849, les élections de l'Uruguay étaient livrées à Oribe. Cette concession avait paru exorbitante à l'Assemblée législative. On l'a donc modifiée; mais on se borne à déclarer les élections libres *dans l'intérieur de Montevideo*, et l'on abandonne celles de tout le reste du pays à *l'allié* de Rosas! Cette modification n'est-elle pas dérisoire?

L'article 11 contient l'engagement pris par Oribe d'amnistier et de protéger les Français de Montevideo, dans le cas de non-adhésion de la part du gouvernement Oriental. C'est la seule clause des deux traités que nous puissions approuver. Encore faut-il remarquer que Rosas ne s'associe pas à la promesse d'amnistie, puisqu'il n'en est pas fait mention dans son traité particulier.

Il va sans dire qu'Oribe fait, comme Rosas, toute réserve pour le titre de président, et que M. Le Prédour a accueilli cette mention solennelle des prétentions de l'ennemi de Montevideo.

Tels sont les actes que l'Assemblée va prochainement examiner. Si elle les approuve, ce ne sera pas seulement un démenti qu'elle donnera aux conclusions de sa commission de 1849 et à son propre vote, ce sera une abdication de la France dans les affaires de la Plata, et vraiment mieux vaudrait cent fois un abandon pur et simple, une retraite définitive sans solution, que l'aveu public, et signé par nous, de notre impuissance à venir à bout de l'orgueil opiniâtre d'un petit despote.

Jusqu'à présent nous avons critiqué; il faut enfin affirmer. Si l'on ne doit pas ratifier le traité, que faut-il faire?

C'est ce qu'il nous reste à examiner; et ce sera pour nous l'occasion de faire comprendre l'intérêt que nous avons à terminer cette triste affaire conformément aux exigences de notre dignité.

FRÉDÉRIC LACROIX.

NOUVELLE.

ET MOI AUSSI J'AI ÉTÉ SECRÉTAIRE INTIME.

(Suite.)

La prédiction du menton de galoche s'accomplit, une semaine entière s'écoula sans que je revisse le patron. Le soir du huitième jour je me dis : Il m'avais bien prévenu que sa besogne n'était pas la mer à boire, mais qui diable se fût douté du sens qu'il attachait à ces paroles? Une autre fois, je ferai en sorte de mieux interpréter le langage des cervelles encyclopédiques. Le plus curieux est que, pendant qu'il me laisse ainsi croupir dans l'inaction, il s'évertue probablement à me représenter comme un Briarée se démenant de ses cent mains pour l'expédition de ses affaires. La belle vie que je mène ici, et que c'était bien la peine de quitter pour elle nos folles danses sous les acacias à la double clarté des quinquets et des rayons de Phœbé la blonde. O brodequins pétulants, cambrure coquette, entrain déluré des grâces émancipées! Qu'êtes-vous devenus? Soit à jamais maudit le jour où, pour la première fois, j'ai mis le pied dans cette crypte! mais, après tout, je suis le maître d'en sortir; je n'adhère pas à ses murailles comme l'huitre au rocher; je ne suis pas une momie, nulle bandelette historiée d'hiéroglyphes camphrés ne m'entrave; je me révolte à la fin. Qu'est-ce que je me proposais en aliénant ma liberté? de me produire dans le grand monde, d'éviter les ennuis d'une complète oisiveté, et d'attirer, s'il était possible, les regards de quelque jeune patricienne portant d'or ou de gueules avec des licornes pour supports, car j'ai toujours eu du faible pour cet animal héraldique. — Ai-je atteint ce but? Evidemment non. Il me faut donc chercher

ailleurs ce que je ne trouve point ici. C'est un parti pris : si dans vingt-quatre heures un autre avenir ne s'ouvre pas devant moi, je secoue à cette porte la poussière de mes sandales, j'abdique le velours d'Utrecht, et, sans me croire engagé par l'honneur que m'a fait cet homme en m'admettant à un de ses secrets (secret dont il a négligé de me donner la clef), je m'en retourne sous les acacias.

Je venais d'arrêter ce dessein dans ma tête, quand un bruit de pas lourds et pressés se fit entendre sur l'escalier.

J'allai ouvrir ma porte pour qu'un peu de lumière vînt en aide au survenant. Prenez garde, dis-je, il fait sombre ici, vous pourriez vous casser le cou. — Ah oui ! s'écria le duc, car c'était lui, il s'agit bien de cela. Place, laissez-moi passer. — Je m'effaçai par un à gauche, et il se précipita dans le cabinet avec l'impétuosité d'un cheval échappé : sa majesté suppose sans doute que je suis de fer ! On n'en a qu'à moi dans cette *royale boutique*, faites ceci, faites cela, allez par ci, allez par là ! Eh mon Dieu, je ne suis qu'un homme après tout, avec la meilleure volonté du monde, je ne saurais être en vingt endroits à la fois.

Il se démenait, il soufflait, je n'eus jamais soupçonné tant de vie et de souplesse dans un corps en apparence si inerte ; — je le suivais des yeux, immobile et debout. — Averti comme je l'étais par Germain et éclairé par mes propres remarques, il me sembla que tout ce bruit sonnait le creux. Je redoublai de sangfroid et attendis. — Eh bien ! me dit le duc impatienté de mon flegme, vous restez là planté comme un piquet, savez-vous ce qui vous pend à l'oreille ?

— Non, monsieur le duc.

— Ah ! vous n'êtes pas muet !.. Il s'agit, monsieur, de quitter Paris ; Paris, dis-je, votre berceau, je crois, et, dans tous les cas le seul lieu du monde où vraisemblablement vous supposez qu'on puisse vivre. Oui, monsieur, nous allons en province. J'ai un château en Touraine, pour le visiter un congé du roi m'était nécessaire : je vous l'accorde, m'a dit sa majesté, seulement, mettez-vous au courant de ce qui se passe là bas ; à votre retour, vous me rendrez compte de l'état des esprits et des besoins du pays. — Comprenez-vous, maintenant ? de *touristes* nous voilà transformés en *commissaires*. Tirez vos carnets, hommes noirs et prenez des notes ; — sur mon âme je crois rêver ; de si plats détails imposés à un homme de ma sorte ! c'est à en mourir de confusion. Les maires, les curés, les juges de paix, tous les nez rouges de la province, il nous faudra les visiter ! A la vérité, on nous haranguera en patois et nous banqueterons assis sur des planches sous les

arcs-de-triomphe de feuillage; mais pendant ce temps qui suggérera des idées à nos pauvres ministres, gens de rien pour la plupart, et qui s'entendent à gouverner comme à ramer des choux. Les Français se persuadent que le monde va tout seul, idiots! (il haussa les épaules), le moteur se cache, mais il existe.

J'étais stupéfait d'étonnement.

— Oui! continua-t-il, tout roule sur moi, les petites choses comme les grandes. Le roi m'impose encore cette tâche, eh bien, soit, je serai infatigable, mon zèle sera à la hauteur de mon affection. Quant à vous, monsieur, soyez prêt à partir demain à dix heures, surtout mettez bien vos papiers en ordre afin que nous n'ayons pas à courir après notre retour ici; adieu.

— De quels papiers veut il donc me parler, me demandai-je quand il fut parti; il doit bien savoir que je n'ai céans que du papier blanc; se moque-t-il de moi, ou me prend-il pour un Huron? il est fou, Germain l'a jugé avec indulgence, en ne voyant en lui qu'un maniaque.

Je me recueillis et m'adressai cette question : le suivrai-je ou ne le suivrai-je pas? je demeurai fort perplexe. Si je l'acompagne, c'en est fait de moi, une telle oisiveté n'est tolérable qu'à Paris, elle me plongerait dans le marasme partout ailleurs, et notamment à Tours, qu'on dit être une petite ville sans théâtres, illettrée, uniquement peuplée de gloutons et de pincemailles. — Si je ne le suis pas, on m'accusera d'ingratitude; ou bien, l'on insinuera que ne me sentant pas les talents qu'exige mon emploi, je l'ai quitté, de peur qu'on ne me l'ôtât. — Ainsi, en lui faussant compagnie je me déconsidère, mais en l'accompagnant, j'attente sciemment à mes jours, car on meurt d'ennui; l'alternative veut qu'on y songe. — Voyons, pesons bien les choses, et n'agissons pas à la légère; d'abord, je m'exagère peut-être le vide de la vie de province; il faut bien qu'elle ait quelque attrait pour que tant de gens la préfèrent à la nôtre; mon excellent père en sentait la douceur: oui, disait il naïvement, j'aime la campagne, on y joue aux quilles, on y voit des canards, on s'y couche de bonne heure; il trouvait cela charmant. Il était de ces citadins aspirant à la houlette, âmes sylvestres aux instincts bucoliques. Peut-être m'a-t-il transmis le germe de ses goûts, germe que l'air des champs développera. — Ensuite, que ne dirait pas ce duc si je le plantais là : ah ces bourgeois, ces bourgeois, ils remuent ciel et terre pour s'implanter dans nos hôtels, en ont-ils franchi le seuil, tout service leur semble au-dessous de leur dignité; parlez-leur seulement de coller le vin, d'aider la livrée à

rentrer le bois, la paille, aussitôt vous les voyez se roidir : fi ! pour qui les prenez-vous? la reconnaissance leur est impossible, quoique vous fassiez pour eux, si peu qu'ils fassent pour vous, vous demeurez leur redevable. En voici un que j'ai choisi entre mille, vous pensez qu'il aura reconnu cette faveur par une ombre de dévouement? Ah bien oui ! une légère corvée lui a fait peur, il m'a abandonné. Il parlera avec tant de véhémence que mes torts paraîtront évidents à ses amis. — Je ne veux pas qu'il en soit ainsi ; je ne veux pas, même injustement, passer pour un ingrat; j'accompagnerai le duc. Plus heureux que lui, je n'ai point de répugnance pour les banquets en plein vent, et, comme j'aime les choses à leur place, un nez rouge sur la face d'un marguillier n'a rien qui m'offusque; de plus, je sens qu'une réaction s'opère en moi en faveur de la vie champêtre, vive les quilles et les canards, va pour la Touraine, et advienne que pourra.

Ainsi, éternel jouet de mon humeur mobile, j'étais toujours prêt à m'insurger, toujours prêt à me soumettre.

Pendant le voyage, le duc se montra tout autre qu'aux Tuileries : il fut simple, naturel, bon. Je compris qu'il me regardait comme un homme sur lequel il pouvait compter, soit qu'il me crut sa dupe, soit qu'il pensât que j'entendais assez mes intérêts pour lui servir de compère. Quoi qu'il en fût, je me sentis touché de ses déférences pour moi. Je trouvai, contre mon attente, un esprit assez agréable sous cette épaisse enveloppe. Il racontait avec une sorte de nonchalance gracieuse, et les railleries que lui suggéraient mes éternelles exclamations sur la beauté des paysages qu'on découvre du haut des côteaux qui bordent la Loire étaient toutes marquées au coin du bon goût.

L'intime ami du roi fut accueilli partout avec de grandes démonstrations de respect apparent. On nous croyait investis d'une mission de confiance et nous ne faisions rien, tant s'en fallait, pour détruire cette opinion. On saluait en nous les glorieux élus chargés par Pharaon de peser les cœurs et d'inspecter les richesses de l'empire. — En ce temps là, les fleurs de lys d'argent, décoration trop prodiguée pour être estimée, poussaient pour ainsi dire d'elles-mêmes sur l'elbeuf municipal comme les pissenlits dans les prés. Elles nous suivaient partout, mobiles et vacillant au soleil comme des papillons blancs. Le duc se montrait fier de ce cortége.

Notre entrée à la préfecture de Tours, au milieu d'une escorte poudreuse de centaures à trois cornes que nous fournit la maréchaussée, fut bruyante et triomphale. — Je passerai rapidement sur ses détails. — Le préfet, homme à visage large et froid, nous attendait

au bas du perron ; — c'était la première fois qu'il voyait le duc. Il le reçut avec solennité, ce qui contraignit ce dernier à se tenir lui-même sur la réserve. Mais après le dîner, ces deux figures se détendirent; le préfet, devenu plus expansif, pria le duc de lui permettre de lui exprimer avec plus de chaleur qu'il n'avait encore osé le faire, la profonde gratitude qu'il ressentait pour l'honneur qu'il lui avait fait en daignant prendre gîte chez lui. — Comment donc! s'écria le duc en lui serrant les mains avec effusion et en balbutiant je ne sais quel inintelligible compliment. Sur quoi le préfet, comme emporté par son enthousiasme et renonçant à se contenir davantage, se mit tout à coup à le bourrer de louanges si excessives, si outrées, si brutales que le rouge en monta au visage de tous les assistants. Le duc, seul, essuya cette mitraille sans sourciller. — Au reste, et à cela près, il se montra toute cette journée suffisamment simple et uni; mais, dès le lendemain (et ce fut pour ne plus les quitter) il reprit ses airs importants et ses manières fastueuses. A la façon dont il parlait au préfet la main dans le gilet, les reins cambrés, le nez haut, on n'eût jamais pensé qu'il était l'hôte de ce fonctionnaire, mais au contraire que ce fonctionnaire était le sien. Ce que voyant, les visiteurs se le tinrent pour dit et n'eurent plus d'yeux que pour *Monseigneur*. Ce fut bientôt parmi eux, gens en place pour la plupart, à qui lui prodiguerait les plus grandes marques de respect. Enivré de cet encens, le bonhomme nageait dans la joie, il jubilait, sa figure avait l'éclat d'une pivoine épanouie. Vous l'eussiez vu traversant le salon avec la pesante majesté d'une oie grasse, saluer familièrement de la main des hobereaux poudrés qu'il n'avait jamais vus, ainsi que de vieilles dames que le bruit de sa venue avait fait descendre des tourelles ardoisées des châteaux voisins.

Cependant, c'était toujours sur moi qu'il comptait pour les scènes d'apparât. Eprouvait-il le besoin de réveiller l'attention un moment détournée de sa personne? Il se mettait à piétiner et à jeter de tous côtés un regard inquiet. — On tient partout compte des soucis des grands et notamment dans les préfectures—on se hâtait donc de lui demander avec intérêt la cause de cette agitation; il faisait la sourde oreille et continuait son manége. Tout à coup il m'apercevait : alors il se jetait dans la foule en agitant ses bras comme un nageur, il se dirigeait vers moi, me saisissait par un bouton de l'habit, m'emmenait dans un coin d'un air affairé, se haussait sur ses pointes pour me parler à l'oreille, jetait autour de lui un regard défiant et finissait par me demander très-bas si je me plaisais en Touraine, comment je

me portais, si je savais quelque chose de nouveau, etc.; mon rôle consistait à l'écouter la face empreinte d'un flegme attentif et à hocher de temps en temps la tête en signe d'assentiment. L'effet de ces colloques était immense. La foule trompée par cette apparence de mystère et redoutant de surprendre les secrets du haut Olympe, laissait, par discrétion, un large vide entre elle et nous; et, quand mettant fin à ses questions, le duc s'en retournait à sa place, les spectateurs émus de ce qu'ils venaient de voir en concluaient qu'il y avait sans doute *quelque anguille sous roche*. Le bruit s'en répandait, on ne parlait plus que de nous, et le bonheur du duc en était plus grand d'autant.

De mon côté, je n'avais pas non plus à me plaindre. Grâce à mon emploi je n'étais pas un compagnon qu'on peut laisser à l'écart comme un ruminant. Aussi fus-je de toutes les fêtes, de toutes les parties, de toutes les chevauchées, — et moi aussi j'eus des flatteurs qui trouvèrent que j'avais un œil d'aigle et le front d'un penseur. Ils répétaient mes bons mots et ils m'en prêtaient que je n'avais point dits. Mes rêves de la *soupente* se réalisèrent si bien que je ne songeai plus au loto des douairières, — dans l'opinion de tous, je pouvais tant de bien, je pouvais tant de mal qu'il n'était pas jusques aux employés du plus haut rang qui ne me comblassent de prévenances. Le duc leur avait parlé de moi comme d'un *travailleur* : c'est bel et bon me disaient-ils, mais la santé avant tout, vous avez déjà la mine d'un homme fatigué par le travail, ménagez-vous, les veilles vous tueraient; — ils me parlaient surtout de mon crédit et du plaisir que goûte un noble cœur à rendre service. A ces atteintes, je prenais un air peu avenant; on comprenait que le moment d'exhiber le placet n'était pas venu, et j'acquérais par cette conduite la réputation d'un esprit à la fois ferme et madré.

Six jours se passèrent ainsi; le septième, monsieur le duc me fit appeler dans sa chambre. Je pars pour mon château, me dit-il brusquement. J'y resterai probablement trois semaines; je vous laisse ici ayant besoin d'un œil dans cette *peteaudière* : vous me comprenez?.. Avez-vous vu comme je les ai remués? Ah! ils ne sont pas au bout; — mais je n'ai pas le temps de vous en dire davantage (c'était son refrain habituel), le préfet, avec qui je me suis entendu vous installera dans un lieu où vous serez, m'a-t-il dit, à l'abri des regards indiscrets; c'est ce qu'il nous faut.

Je le regardai en face; — il ne se démonta pas.

— Je vous recommande mes affaires, continua-t-il, songez à l'arriéré; de l'ordre, toujours de l'ordre et de la ponctualité.

Il m'avait reçu sur sa porte; ces paroles, prononcées à très-haute voix, sans doute pour qu'elles fussent entendues de quelque habitant de l'hôtel, il me la ferma sur le nez.

— Allons, me dis-je, il est clair qu'il n'en veut pas démordre; le jeu lui plaît, il compte sur mon concours, et je sens que je le blesserais mortellement si je le lui refusais. Qu'il en soit donc selon son désir; il est timbré, mais il est bon homme, et il ne sera pas dit que pouvant lui être agréable sans y mettre beaucoup du mien, je n'en aurai pas saisi l'occasion.

J'allai passer un habit de visite et me rendis chez le préfet.

Ce magistrat, doué de beaucoup plus de finesse, ai-je besoin de le dire, que ne semblait le comporter sa figure stagnante, n'avait nullement pris le duc au sérieux; mais en homme, à qui sa position faisait un devoir de croire a l'infaillibilité du jugement du roi, il s'était bien gardé d'en rien témoigner. Il me reçut avec bonté. Ma fille, me dit-il, habite un pavillon isolé dans le jardin; c'est une demeure charmante, je suis convenu avec M. le duc que vous l'occuperiez pendant son absence.

— Pourquoi déranger mademoiselle?

— Oh! que votre haute galanterie ne s'offusque pas pour si peu. En province, nous n'élevons pas nos enfants dans du coton. Ma fille est raisonnable; sans compter que, comme tous les siens, elle a le goût des changements de lieu. Sa pieuse mère ne pouvait tenir en place, ses deux grands-pères ont fait le tour du monde, et je suis né, moi, sous le catogan vagabond d'une comète. Vous voyez qu'il n'y a rien à craindre pour elle de ce déplacement.

Je sentais qu'il riait en dedans, tout en gardant un visage impassible.

Je lui répondis avec une gravité d'aussi bon aloi que la sienne :

— Vous êtes père! du moment que vous êtes sans inquiétude, je dois bannir mes alarmes. Je n'ai point eu la chance de naître sous une comète, mais je n'en ai pas moins le sentiment du devoir. Seulement, permettez-moi de vous demander pourquoi l'on m'isole ainsi?

— Belle question!

— Enfin!

— Et ces papiers, cachottier que vous êtes; ces terribles papiers qu'il vous importe tant de dérober à tous les yeux?

— Quels papiers?

— Ah! oui! quels papiers? Comme vous avez bien dit cela, et qui ne jurerait que vous ignorez ce que je veux dire. — Savez-vous que

vous êtes un maître homme; votre puissance sur vous-même me confond. A votre place j'entrerais dans la diplomatie; c'est là votre vocation ou je ne m'y connais pas.

— Serait-ce M. le duc qui...

— Eh sans doute! Quel autre que lui, boutonné comme vous l'êtes, eût pu m'instruire de ces détails? — Mais laissons cela. — Je voulais donc vous dire que ce pavillon est le seul lieu de cette maison où vous puissiez déposer vos écritures en toute sûreté. Je vous en remettrai la clef. — Je sais de plus, ajouta-t-il avec une inflexion légèrement railleuse, que vous avez des rédactions scabreuses et difficiles en diable *à coucher sur le vélin* (il appuya sur ces derniers mots). Eh bien, là, personne n'ira vous troubler. Loin de tout regard humain, vous n'y aurez, comme Robinson dans son île, que Dieu pour témoin de vos faits et gestes. Dieu est un témoin discret. — J'ai juré de veiller sur vous, je tiendrai mon serment. Ils ne me connaissent guère ceux qui en pourraient douter. Peste! savez-vous que si vos secrets allaient s répandre, et qu'on pût m'accuser d'être pour quelque chose dans un tel malheur, je ne m'en consolerais de ma vie.

Nos regards se rencontrèrent, et je vis le moment que nous allions tous les deux partir d'un éclat de rire, mais le manque de confiance réciproque nous retint.

— Je vois, lui dis-je, que toute résistance serait inutile.

— Certainement. Ainsi, brisons là-dessus. De l'heureux jour que vous serez mon hôte, ma table sera la vôtre, cela va sans dire. Bon gré mal gré, j'y revois d'emphatiques vilains devenus nobles sans l'intervention du roi et par la seule force de leur volonté. Leurs hâbleries vous amuseront. — Mais à propos, M. le duc, qui se propose de vous écrire souvent, vous prie, et, à la rigueur, vous enjoint de lui écrire tous les jours.

Ce dernier trait me parut un coup de maître. En effet, une correspondance si active, jointe à l'isolement dans lequel j'allais être relégué, devait donner de notre mission une idée presque redoutable. — Il en est des fous comme des animaux, lesquels ont tous l'esprit de leur instinct. Les fous ont celui de leur folie. On reste confondu de l'adresse qu'ils montrent souvent pour atteindre leur but. — Je me piquai au jeu; je n'avais rien à faire, je résolus de pousser cette mystification aussi loin qu'elle pourrait aller.

Je pris possession du pavillon le lendemain.

La fille du préfet comptait à peine dix-huit ans. Grande et d'une blancheur extrême, elle avait les yeux bleus, de longs cils noirs et

d'épais cheveux blonds. A la fois svelte et pourvue d'embonpoint, tout, en elle, respirait le calme et la grâce. Elle avait dans la voix comme une sorte d'ébranlement qui imprégnait ses moindres paroles d'un accent de tendresse.

Sa chambre devint la mienne. En y entrant, je crus voir sur leurs escabeaux d'ébène les vierges sages se troubler et rougir à l'aspect de mes favoris gaulois.

On m'y apporta un lourd et massif pupitre de chêne peint en noir et fermant à clef. Dépêchons-nous, dit à demi-voix un des deux garçons porteur de ce meuble, *monsieur le secrétaire n'a pas de temps à perdre*. A ces mots, je reconnus pour la seconde fois l'effet des insinuations du duc. Pour ne pas rester au-dessous de lui, je simulai sur-le-champ l'impatience d'un homme qu'on empêcherait de se livrer à la dévorante ardeur qui le pousse au travail, et allai, dès que les garçons furent partis, tirer vivement et avec bruit les verroux de la porte qu'en sortant ils avaient refermée sur eux. Aussitôt j'entendis qu'ils s'arrêtaient sur l'escalier : Hein? fit une voix, qu'est-ce que je te disais? Le voilà déjà à l'ouvrage! quel *piocheur!* M. le duc a bien raison de dire qu'il n'a pas son pareil.

Ce petit succès m'en promit d'autres et me causa un plaisir extrême.

Je m'approchai de la bergère de la jeune fille, je la tournai vers le pupitre et en rajustai le coussin dont le contact me fit tressaillir. Tout, dans cette chambre soyeuse et fleurie me rappelait sa présence et m'allait au cœur. J'avais plusieurs fois dansé avec elle ; la veille encore, souriante et couronnée de violettes, elle avait naïvement, fraternellement posé son beau bras nu sur mon épaule et m'avait elle-même convié à la valse. Ah! pour peu que j'eusse prêté l'oreille à la voix de la Sirène que tout homme, à vingt ans, berce dans les abîmes orageux de son âme, c'en était fait de moi, mais il n'est pas d'un esprit sensé de s'abandonner à des songes irréalisables. Ombres austères des tabellions de ma race, m'écriai-je, me sentant en péril, et vous, mes fortifiants classiques, ô Rabelais, ô Molière! rieurs immortels dont je possède les œuvres dorées sur tranches et reliées en veau, du haut des cieux votre demeure actuelle et où l'on s'ennuierait sans vous, soyez-moi secourables! lestez mon esprit, toujours prompt à voler où mon cœur l'appelle, de maximes de poids, d'aphorismes goguenards; armez-moi du réfrigérant positivisme auquel vous dûtes votre suprême bon sens, et préservez-moi du charme énervant des tendres langueurs.

Là dessus je me raisonnai longuement. J'avais autrefois lu et relu

les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, lequel eut pour père Laerte, qui aimait les vergers. Télémaque était pieux, honorait ses père et mère, haïssait le mensonge et redoutait les embuches de Cupidon. Je me rappelai son amour pour Eucharis, nymphe née de parents inconnus, ses angoisses, ses luttes, son triomphe, et je me le proposai pour modèle; — de plus, j'eus recours aux consolantes gasconnades du renard de la fable. La belle avait les mains un peu rouges, je me dis qu'elles manquaient de distinction ; elle avait la tête un peu forte, je parvins à me persuader qu'elle l'avait énorme, ce qui ne laissa pas de me venir en aide. Bref, je combattis le gracieux fantôme avec tant de persistance que, comme au fils d'Isaac qui, lui aussi, eut dans son temps à lutter contre un ange, la victoire me resta.

Cette palme enlevée, je me demandai comment je m'y prendrais pour mystifier ces bons bourgeois de Tours, race primitive et débraillée, casanière et sentant l'ail, se plaisant sous les tonnelles, jouant aux boules, aimant les fouaces et le vin blanc.

J'arrêtai d'abord que je ne mangerais point chez le préfet, non pour lui qui, évidemment *nous* savait par cœur, mais pour son entourage qui ne m'avait point encore deviné. Je n'avais plus là le duc pour m'empourprer de ses rayons, et les moins clairvoyants ont bientôt percé à jour un petit secrétaire sans autre moyen de fascination qu'une plume d'oie à sa toque. — Ensuite, me dis-je, je dinerai seul: ba en compagnie le vin m'exalte et me fait jaser comme une pie. Mon père ne l'ignorait pas, aussi me disait-il souvent: tu te défieras des libations, Numance, elles feraient de ta langue un *crible*. Ces gros mots lâchés, il étendait le bras, secouait horizontalement sa main, les doigts entr'ouverts, et, me regardant dans les yeux il ajoutait d'une voix plus forte et plus accentuée : je dis un crible! mon fils, je dis un crible! — donc, je dinerai seul. — Item, dans le but de donner une haute idée de ma vigilance et de mon activité, mais au fond uniquement pour me distraire, j'explorerai les villes, les châteaux et les monuments voisins. — Item, je tiendrai une bougie allumée toutes les nuits dans ma chambre, pour qu'on pense que je les passe à écrire. — Item, je porterai moi-même mes lettres à la poste afin qu'on s'exagère l'importance de leur contenu. — Item, telle sera l'apparente contention de mon esprit qu'on ne me rencontrera plus que boutonné de travers, le front soucieux et le poil hérissé. — Enfin je me tiendrai constamment sous clef pour n'être point surpris ou lisant ou dormant. J'agirai sur les imaginations par mon excentricité, et comme on dit : tel maître, tel valet, et *vice-versa*, on jugera de la profondeur de M. le

duc par celle de son secrétaire. C'est par ces moyens que je reconnaîtrai ses récentes bontés pour moi.

A six heures un domestique vint m'avertir que le dîner était servi, et qu'on n'attendait plus que moi pour se mettre à table.

Je lui répondis : Un travail pressé et des plus importants m'empêche d'accepter la gracieuse invitation de M. le préfet. Dites-lui que je le prie de m'excuser et d'agréer mes très-humbles respects. Je sortirai tard et dinerai en ville.

Il s'en alla.

Quelques minutes après il revint. Cette fois je ne voulus pas lui ouvrir ; c'est bon, c'est bon, lui criai-je à travers la porte ; je devine ce qui vous ramène, mais je n'ai pas le temps de vous entendre. Qu'on me laisse en repos : les affaires avant tout.

— Alors ma commission est faite?

— Oui, oui.

J'en usai de la sorte plusieurs jours de suite. On m'apportait du dehors un déjeuner frugal, et le soir j'allais dîner dans une petite auberge située non loin de la préfecture. La clef d'une porte du jardin donnant sur une rue déserte, me permettait de rentrer chez moi sans être aperçu des gens de l'hôtel.

Il me fallait pourtant bien une fois me rendre à l'invitation de mon hôte. Je résolus de m'exécuter un dimanche. Nous vivions sous des princes craignant Dieu et s'approchant fréquemment des sacrements. Se donner un peu de relâche ce jour-là, c'était faire preuve à la fois de piété et de royalisme, sentiments dont il me convenait de donner des marques. Cependant je n'entendais pas qu'on pût me croire capable de rester un jour entier sans rien faire, ce jour fût-il un dimanche. En conséquence, je me mis une plume à l'oreille et m'arrangeai pour n'entrer dans la salle à manger que quand tout le monde serait à table, et qu'on ne compterait plus sur moi. — Je fus accueilli par un ah ! de bon augure, quoique plein d'étonnement. J'avais cru devoir prendre l'air boudeur d'un homme qui se rend à une fête malgré lui, bien résolu de ne me dérider que quand on aurait remarqué ma plume et le généreux acharnement qu'elle trahissait. Le préfet l'aperçut le premier ; — il était fin, il avait besoin du duc dont il s'exagérait le crédit, et dont il avait d'un regard soupesé la cervelle ; il devait, par suite, me seconder dans tout ce que j'entreprenais pour glorifier ce vaniteux ; — il me sourit paternellement : Otez donc cela, me dit-il en tendant son doigt vers mon oreille. Aussitôt je feignis la surprise et une extrême confusion. Ah ! mon cher monsieur, mon

cher monsieur! je vois qu'il n'est point pour vous de jour de repos. C'est un bel exemple que vous donnez là à nos jeunes gens; mais permettez à mon affection et à mes cheveux blancs (il les avait noirs) de vous rappeler aux règles de la modération. Vous n'exigeriez pas d'un esclave le labeur auquel vous vous condamnez; ne soyez donc pas si dur à vous-même; ne passez pas toutes vos nuits à écrire, car vous avez beau tirer vos rideaux, nous avons de vos nouvelles. A votre âge, le sommeil et l'exercice du corps ne sont pas moins nécessaires qu'une nourriture saine et abondante. Prenez ces avis en bonne part, ajouta-t-il, et honorez-nous plus souvent de votre présence.

Voilà, pensai-je, un matois qui vaut son pesant d'or; heureux si je puis mériter son estime.

Je pris le maintien modeste et la figure attendrie du jouvenceau qui descend en rougissant les marches de l'estrade où il est allé chercher sa première couronne. Je fis quelques pas, les yeux baissés, je voulus parler, et ne pus trouver une parole. — Le préfet garda son sérieux. Qu'avez-vous? me demanda-t-il avec bonhomie; vous étiez si brillant naguères. Est-ce que l'absence de M. le duc vous intimide? par exemple! Nous vous aimons pour vous-même, sachez-le. — Il me fit asseoir à sa droite. Le repas valait mieux que ceux que je prenais à l'auberge; j'y fis honneur. On me questionna beaucoup. Je vis qu'après tout on croyait à notre force, ce qui n'ajouta pas peu à la hardiesse que je tirais de mon dédain pour ma place. Je laissai lire dans mes yeux la malicieuse gaieté que j'avais dans le cœur. Je devins pétulant; j'eus des répliques étourdissantes; j'excitai l'hilarité en racontant des histoires de bazoche, et au dessert, les coupes ayant été remplies de champagne, je récitai, en feignant de les improviser, ces vers que j'avais autrefois composés à loisir.

Que l'astre au radieux sourire
Qui resplendit au firmament,
Vers son immense bouche attire
Les flots du liquide élément;
Du Nord qu'il pompe la cervoise
Et les gros vins noirs du Midi,
Mais qu'il laisse à ma soif gauloise
Le jus des vendanges d'Aï.

Bravo! s'écria-t-on de toutes parts. Le préfet me prit les mains, les dames me sourirent; mon succès fut complet.

Cependant, comme je l'avais prévu, mon voyage de Paris à Tours avait éveillé en moi le goût des choses champêtres. J'avais soif de mar-

cher sur la mousse, je ne rêvais plus que bois pleins de sources et de rayons, que cailles chantant dans les blés. J'étais à cent lieues des quilles et des canards si chers à mon bien-aimé père. Je résolus, pour satisfaire ma nouvelle passion, de me rendre à Saumur dont on m'avait vanté les environs et le château. Mais je voulus en outre qu'une ombre de mystère attachée à mon départ ouvrît le vaste champ des conjectures à ce petit monde inquiet et médisant. J'obtins ce résultat en m'esquivant pour ainsi dire de la préfecture à l'heure où les blancs coursiers du jour, comme dit Eschyle, dégagent leur crinière lumineuse des brumes du matin, c'est-à-dire au lever du soleil. Personne ne me vit partir.

Je restai huit jours absent. Le duc, à qui j'avais su persuader qu'il y allait de sa gloire de me laisser flâner à mon aise, me loua fort, dans ses lettres, que leur adresse, mal mise à dessein, faisait souvent tomber dans des mains tierces, de mon zèle pour son service et pour pour celui du roi. Je vis que nous nous entendions à merveille.

En rentrant à la préfecture, je laissai entrevoir qu'il fallait attribuer au mécontentement que me donnait l'affaiblissement de l'esprit royaliste dans le pays, l'air soucieux et morose que la chaleur et la fatigue avaient empreints sur mon visage : un bon diplomate doit savoir tirer parti de tout. Talleyrand se faisait, dit-on, un moyen de sa claudication. Cette opinion promptement répandue remplit tout le monde d'un vague effroi, particulièrement les employés de petite extraction qui ne se recommandaient que par leurs talents et leur assiduité. Je ne fis rien pour les rassurer : d'abord c'eût été agir dans un sens contraire à l'esprit du rôle que je m'étais imposé; ensuite, je n'avais jamais songé à leur être hostile; enfin, je ne saurais avoir beaucoup de sympathie pour les gens qui voient tout en noir et que leur humeur porte à se prévenir toujours plutôt *contre* que *pour* les nouveaux venus. Or, ils m'avaient pris en grippe, à cause de ma ville natale : j'étais Parisien, donc, selon eux, j'avais l'esprit moqueur,— idée qui, vraisemblablement, ne leur fût jamais venue s'ils eussent su que j'avais autrefois remporté un prix de *mythologie;* mais ils l'ignoraient, cet événement n'ayant pas eu un grand retentissement. A les entendre, leur démission était écrite dans les yeux de ce *mirliflor à grand nez* que leur avait ramené le *coche* de Saumur. Qu'est-il allé faire dans ces parages, s'entre-demandaient-ils, espionner, inquiéter de pauvres diables sans appui; le beau métier! Vous verrez que sa prédilection pour les hobereaux nous perdra. Il porte pourtant, comme nous, un nom plébéien; mais il n'est pire ennemi qu'un

frère dénaturé. Ne dit-il pas, lui aussi, que le temps des gens comme il faut est revenu. Eh ! animal, qu'as-tu à gagner à cet avénement? Ils ne parlaient pas du duc avec moins d'irrévérence : défions-nous de cette courge habillée, disaient-ils, de ce tonneau, de cette balle de laine ; l'obésité est un signe de dureté, etc. Ils ne se piquaient pas d'euphémisme.

Au lieu de m'en fâcher, je riais de ces sarcasmes que me rapportaient des surnuméraires, postulants affamés des places occupées par nos détracteurs.

Ainsi, par mes combinaisons, j'en étais venu à mes fins, c'est-à-dire à forcer les gens à s'occuper de nous. Battons le fer pendant qu'il est chaud, me dis-je ; le petit nombre ne donne qu'un faible renom, les masses seules donnent la gloire. Ce n'est pas assez d'être connu de ces scribes diaphanes dont la voix sans timbre n'éveille que de sourds échos, il faut encore que le peuple sache que jamais duc plus affairé n'a été servi par un secrétaire plus laborieux.

Je me mis à ployer en quatre un nombre infini de feuilles de papier blanc que je glissai dans autant d'enveloppes portant chacune l'adresse d'un personnage influent par sa charge, son grade, sa fortune ou son emploi. Ce fut un travail long et dont je ne vins à bout qu'à l'aide de l'Almanach royal. L'heure du courrier de Paris étant venue, je pris une partie de ces lettres et m'acheminai vers la poste. Je fis en sorte, tout en affectant de les tenir soigneusement cachées sous mon habit, qu'elles fussent vues de tout le monde. De temps en temps je m'arrêtais et regardais autour de moi pour voir si, par malheur, je n'en avais pas laissé tomber quelqu'une, après quoi je les comptais en marmottant à demi-voix les noms illustres qui me passaient sous les yeux, et je me remettais en marche.

Je répétai ce manége plusieurs fois de suite. Comme je m'y attendais, il finit par attirer l'attention des jeunes clercs et des commis chargés par leurs patrons des commissions du dehors. Bientôt ils surent mon nom et mon emploi auprès de l'*intime ami du roi*. Je devins dès lors pour eux l'objet d'une admiration sans bornes : Si jeune! disaient-ils, et déjà si avancé ! Quel compère ! il faut qu'il ait bien des moyens ! Le fait est qu'il n'a pas l'air manchot. O cœurs d'or, ce n'est pas à vous qu'il eût fallu aller chanter que je n'étais bon qu'à jouer du galoubet ! — Dans leur bienveillante partialité pour moi, ils expliquaient le soin vulgaire qui me mêlait à leur bande par d'impérieuses nécessités de prudence et de secret. — Je lisais dans les yeux de quelques-uns qu'ils n'auraient certes pas dédaigné l'offre de ma

protection. A l'occasion, ils me cédaient le pas et me faisaient place sur le trottoir. De mon côté, pour les tenir en haleine, j'apportais chaque jour quelque variante dans les rapports quasi-négatifs qui s'étaient établis entre nous. Tantôt j'en honorais un d'un sourire amical ou d'un petit salut de protection, ce qu'il ne manquait pas d'attribuer à l'heureux extérieur qu'il avait reçu de la nature. Tantôt, je portais la condescendance jusqu'à demander à un autre, tout en hâtant le pas, si l'heure du courrier n'était pas sonnée. — Mais le plus souvent j'affectais, après les avoir leurrés d'un semblant de sympathie, de ne faire aucune attention à eux. — On acquiert plus vite et plus sûrement l'estime des hommes par le dédain que par des manières prévenantes et courtoises : il fait supposer une *force* que le besoin de plaire ne comporte pas. — Quelquefois, les devançant d'une ou deux enjambées, j'allais me planter devant la boîte aux lettres de manière à leur en interdire l'approche. J'y jetais mes lettres une à une, lentement, et seulement après en avoir soigneusement et minutieusement vérifié le pli, le cachet et la suscription. Ces lenteurs, surtout quand l'heure de la levée approchait, les faisaient piétiner d'impatience; je faisais la sourde oreille, et, sans bouger de place, je me retournais et regardais les plus bruyants avec un grand flegme. Ces manières m'attiraient fréquemment des épithètes assez mal sonnantes, mais faiblement murmurées, néanmoins, la grande ombre du duc toujours debout à mes côtés, tenant chacun en crainte et en respect.

Le nombre de mes prôneurs dans cette foule dépassait de beaucoup celui de mes détracteurs. Un jour, pour imposer à ces derniers, je laissai, comme par mégarde, toutes mes lettres tomber à leurs pieds (ils marchaient ordinairement de compagnie). Aussitôt je montrai un grand désappointement et les priai de vouloir bien m'aider à les ramasser. La curiosité les portait à me rendre d'eux-mêmes ce petit service; c'était un moyen d'apprendre enfin à quelle sorte de merveilleux étaient décidément adressées ces lettres, objet de tant d'attention. Or, j'avais prévu le succès de ma ruse, et cette fois, toutes mes adresses portaient le nom ronflant d'un prince ou au moins celui d'un duc. L'ébahissement de mes courtauds fut extrême; leurs doutes à mon endroit se dissipèrent tout à coup; ils comprirent qu'un peu d'impertinence était bien permise à un homme en correspondance journalière avec des personnages de cette volée. De ce jour ils prirent mes couleurs et marchèrent sous mon drapeau; je n'eus plus à m'occuper

de ma réputation, je leur en laissai le soin et ils ne trompèrent pas mon attente.

Sur ces entrefaites, je reçus une lettre du duc m'annonçant sa prochaine arrivée à Tours et notre départ immédiat pour Paris. J'en ressentis une vive joie, mon rôle et la Touraine commençant à me peser. — Gargamelle et sa joyeuse descendance n'ont rien laissé dans ces parages qui les rappellent, même de loin. — Je préparai ma malle et jetai partout un regard attentif pour m'assurer que je ne laissais derrière moi aucun vestige qui pût révéler les mystifications que je m'étais permises. La bouteille à l'encre, restée presque intacte, eût pu donner à penser; j'en versai le contenu dans un trou que je pratiquai dans le jardin et que je remplis de terre ensuite. — Quant aux plumes, j'en avais assez détruit, et j'avais usé assez de papier (soit pour remplir mes enveloppes, soit pour qu'un grand monceau de cendres, laissé dans la cheminée, éveillât l'idée d'une destruction commandée par la politique) pour justifier l'emploi de tant d'encre, et fournir, par-dessus le marché, une preuve irrécusable de l'importance de mes travaux.

Le duc nous revint avec son bruit et son étalage habituels. Il eut avec le préfet un entretien secret à la suite duquel il me fit appeler.

J'avais pris la résolution de le quitter dès notre arrivée à Paris; mais jusque-là, je devais faire bonne contenance et lui obéir comme par le passé. La tâche n'était pas écrasante. Je me rendis donc chez lui. — Trois habitués de l'hôtel en sortaient comme j'y entrais. Le regard qu'ils me jetèrent quand nous nous croisâmes me fit juger qu'on venait de leur parler de moi.

Le préfet, pour faire sa cour au duc, lui avait tellement vanté mes prouesses épistolaires, que je le trouvai plein d'enthousiasme. Il m'accueillit avec de grandes démonstrations de contentement.

— Ah! ah! me dit-il, après les civilités d'usage, vous savez maintenant si une place de secrétaire, chez moi, est une sinécure. Moi absent, toute la besogne vous est tombée sur les bras, mais vive Dieu! vous vous en êtes vaillamment tiré!

— Monsieur le duc, lui dis-je, nous sommes seuls, à quoi bon...

Il ne me laissa pas achever.

— Je vous répète continua-t-il, en haussant démesurément la voix, que je suis content de vous. Me contesterez-vous le droit de le dire? Voyons, y a-t-il là quelque chose qui blesse votre délicatesse! Eh que diable! je vous dis: *c'est bien*, avec la même franchise que je vous dirais: *c'est mal*, le cas échéant. Vous êtes aussi par trop modeste;

au surplus, à votre aise. Si vous connaissez vos devoirs, je connais aussi les miens. Pour vous témoigner ma gratitude ; outre que je double vos appointements, je prends l'engagement de vous donner un aide dès que nous serons réinstallés aux Tuileries. Cet aide sera placé sous vos ordres... Ne me faites point d'objection ! Eh mon Dieu ! je sais que le travail ne vous fait pas peur, vous me l'avez assez prouvé, mais la justice avant tout. Il serait indigne de moi de vous imposer une besogne au-dessus de vos forces.

Il parlait encore que je me disais tout bas, frappé du ton élevé de sa parole : Il sait de reste que je ne suis pas sourd ; ce n'est donc pas à moi seul que ce discours est adressé. Les gens qui, tout à l'heure, sortaient d'ici, nous écoutent sans doute de quelque pièce voisine ; ils ont du sens, ils comprendront que de telles louanges et de telles promesses ne peuvent avoir été méritées que par des travaux sérieux ; ils en parleront, et le bon homme aura atteint son but. Seulement, il se répète, car, si j'ai bonne mémoire, nous avons déjà joué une scène analogue sur le palier du grand escalier. J'en conclus qu'il est au bout de ses inventions, qu'il a vu le fond de son sac, et qu'il est temps que je prenne le large, si je veux m'éviter le désagrément de tourner éternellement dans le même cercle, comme un cheval de brasseur. Voilà qui me confirme dans ma décision. Je ne vous reverrai plus, soupente damnée où j'ai passé tant d'heures dans la stupide oisiveté d'un buste ! je suis, Dieu merci, pourvu de cervelle ; j'ai des jambes, j'ai des bras, à moi donc l'espace et le mouvement ! à moi les chances, quelles qu'elles soient, d'une vie libre et occupée ; à moi les vastes espérances, car je n'ai pas l'inertie du cornac de Bajazet, et à vingt ans, les minutes ne nous sont pas comptées comme au perroquet qui a mangé du persil. — O maison de mes pères, petit jardin aimé des passereaux et du soleil ! et toi, mon vieux baldaquin, sur l'indienne duquel revivent, avec la chasteté de Joseph, les lascifs regards de l'ardente Putiphar, vous me rendrez, je le sens, ma gaîté d'autrefois. — Ce duc n'a pas su me comprendre, je reviens sur le bien que j'en ai dit : qu'il aille au diable ! lui et son aide. Je rentre en possession de moi-même, et puissé-je, entouré de valets tourangeaux, race somnolente et malpropre, mourir en pleine province d'une indigestion de miroton, si je consens à rester huit jours de plus à son service.

Je me sentis plus fort contre moi-même après cet appel à de si grands maux pour me punir de toute condescendance attentatoire à ma liberté.

Le lendemain de notre arrivée à Paris, je priai respectueusement

le duc d'accepter ma démission. — Cette démarche, à laquelle il était loin de s'attendre, le remplit d'étonnement et de tristesse. — Il perdait en moi plus qu'un secrétaire, il perdait un complice. Un autre n'entrerait peut-être pas dans ses desseins avec la complaisance qu'attendait son orgueil.—Je l'avais deviné et lui avais épargné la pudeur d'un aveu embarrassant.—Trouverait-il aisément à me remplacer?— Ce furent là, sans doute, les idées qui l'occupèrent pendant le long moment qu'il mit à me regarder sans me répondre.—Mais enfin, me dit-il tout à coup, en levant ses deux bras et d'un ton dont je ris encore après tant d'années quand j'y pense : Puisque je vous dis que je vous donnerai un aide!

J'avais refusé mes appointements, il me força de les prendre. Je les donnai aux pauvres.

Depuis cette aventure, j'ai dépouillé le vieil homme. Mes yeux se sont ouverts à la clarté des idées nouvelles, et j'ai suivi mon siècle, ne voulant pas qu'il m'entraînât.—Aujourd'hui, les titres ne me sont plus de rien; je donnerais pour un cheval de charrette toutes les licornes de l'armorial, et je ne vois nulle différence, quand leur valeur morale m'est inconnue, entre un gentilhomme de la chambre et un marchand de bouillon hollandais.

Le Cap^ne S. D'ARPENTIGNY.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Cœlio est jeune et beau. Il aime Marianne; il l'aime avec cette ardeur désespérée que les âmes tendres et sérieuses mettent dans toutes leurs passions. Marianne aussi est jeune et belle. A dix-neuf ans, elle est mariée au juge Claudio, vieillard laid, jaloux et avare, qu'elle ne peut aimer. Il semble donc que Cœlio ne trouvera point d'obstacles à son amour. Mais Marianne est fière, dévote et capricieuse. Par orgueil, elle feint de chérir son vieux époux : elle s'enferme dans sa demeure et n'en sort que pour aller à la messe. Cœlio lui prodigue en vain les sérénades et les lettres passionnées. Les jalousies de la belle restent closes et les lettres sans réponse. Le triste jeune homme confie ses douleurs à son ami Octave, tête folle, débauché infatigable; mais ami fidèle et dévoué. Octave, lui, n'a pas peur des rebuts de Marianne; elle est sa cousine, il lui parlera, et sur le champ. Marianne arrive, un livre de messe à la main. Octave l'aborde; il lui peint l'amour de Cœlio, sa jeunesse, sa beauté, sa mélancolie, mais, au lieu de la victoire qu'il a crue certaine, il ne rencontre que raillerie et froideur. L'esprit d'Octave et la passion de Cœlio se briseraient contre le cœur de marbre de cette jeune femme, si le vieux Claudio ne venait en aide aux deux amis. Il a surpris les dernières paroles de sa femme à Octave; il la gourmande, l'accuse, la menace. C'en est assez pour que Marianne, tout à l'heure si cruelle, envoie chercher Octave et lui ordonne de reprendre l'entretien au point où ils l'avaient laissé. Mais elle ne veut pas entendre parler de Cœlio. Cœlio lui déplaît. Octave doit lui trouver un autre amant, remettre l'écharpe qu'on lui confie au premier venu, n'importe lequel, pourvu que ce ne soit pas Cœlio. Octave devine aisément à ces paroles combien une perfidie, une trahison lui seraient faciles. Mais il a le cœur trop généreux, il aime trop Cœlio pour le tromper lâchement. Malgré Marianne, c'est à Cœlio qu'il remettra les couleurs de Marianne. « Attache ce chiffon à ton bras droit, Cœlio, dit-il à son ami; prends ta guitare et ton épée, tu es l'amant de Marianne. » Cœlio est sous la fenêtre de celle qu'il aime. Il l'appelle. La jalousie, cette jalousie si longtemps immobile, se soulève enfin. La voix de Marianne se fait entendre. Que dit-elle? — « Fuyez, Octave, la

maison est entourée d'assassins... mon mari vous a vu... votre mort est certaine... » L'infortuné Cœlio n'en écoute pas davantage. Il a entendu le nom de son ami. C'est assez : victime d'un odieux guet-apens, il ne lui reste qu'à mourir. Il court au-devant des assassins, qui le frappent. Octave, averti par un billet de Marianne, paraît l'épée à la main. Il est trop tard : Cœlio est mort. Marianne le conjure de ne pas poursuivre une inutile vengeance. S'il veut se sauver et la sauver elle-même, ils n'ont plus qu'un instant pour fuir ensemble. « Je ne vous aime pas, Marianne, répond Octave; c'était Cœlio qui vous aimait. »

Vous connaissez ce drame touchant, cette triste et poétique histoire; vous avez lu les *Caprices de Marianne*. Ou bien si, pour votre malheur, les œuvres d'Alfred de Musset ne sont jamais tombées entre vos mains, si vous n'étiez pas lundi dernier au Théâtre-Français, cette grossière analyse vient de vous en apprendre assez pour vous montrer que le roman de Cœlio et de Marianne est l'histoire même de la vie. C'est l'ironie de l'amour qui brise les cœurs trop saintement voués à son culte, et prodigue ses douceurs à ceux qui le dédaignent; c'est l'ironie de la fortune favorable à la médiocrité présomptueuse, aveugle et sourde pour le mérite laborieux et patient. Si cette vérité amère a fourni à Alfred de Musset un drame d'une douce mélancolie, où l'âme de Byron se mêle à l'imagination de Shakespeare, ce n'est pas seulement parce que l'auteur des *Caprices de Marianne* est un grand poète; c'est sans doute parce qu'il a souffert de ces méprises de l'amour qu'il sait les rendre si déchirantes. C'est lui qui l'a dit dans ces beaux vers :

> Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur.....
> Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Cette grande douleur qui fait les poètes, Alfred de Musset a dû l'éprouver lorsqu'il a vu l'amant dévoué prodiguer vainement sa vie et ses larmes à une femme aisément séduite par les fanfaronnades d'un viveur. Ce spectacle lui a laissé une incurable blessure. On en retrouve le souvenir dans presque toutes ses œuvres de théâtre. Tantôt c'est Marianne qui préfère Octave à Cœlio, tantôt Lucrèce qui sacrifie André del Sarto à Cordiani. Quelquefois Cœlio et Octave sont réunis dans un même personnage : tel est Valentin dans le charmant proverbe *Il ne faut jurer de rien*, mais toujours le séducteur l'emporte sur l'amant.

Les *Caprices de Marianne* ont été publiés il y a déjà plus de dix ans. Comme *André del Sarto*, comme le *Caprice*, comme le *Chandelier*, cette pièce fait partie de ce charmant volume de *Comédies et proverbes*, où l'on trouve un si merveilleux mélange d'esprit et de sensibilité, de gaîté et d'amertume, d'observation et de fantaisie. Aucune de ces pièces, tour à tour représentées dans la salle de la rue Richelieu, n'était destinée à la scène. L'auteur les avait écrites pour offrir au lecteur solitaire *un spectacle dans un fauteuil*. Quelques-unes, celles où l'esprit tient plus de place que la poésie, comme le *Caprice* et le proverbe, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, ont paru sur le théâtre dans

tout leur relief et leur éclat; mais celles où l'auteur a mis le plus de son cœur et de son imagination me semblent avoir perdu quelque chose en affrontant la lueur des lustres et les regards de la foule.

Les *Caprices de Marianne*, au Théâtre-Français, ne sont plus tout à fait ce mélancolique chapitre des déceptions humaines qui nous tira des larmes quand nous le lisions au coin du feu. Dans cette œuvre, comme dans toutes celles où Alfred de Musset s'est abandonné librement à son génie, le monde est observé à travers le voile vaporeux de la poésie. Du sein des régions invisibles où habite son imagination, le poète ne voit point de formes nettement accusées. Ses personnages flottent devant ses yeux comme les ombres évoquées par le rêve. Il trace d'une main légère de vagues esquisses, images imparfaites de l'invisible beauté. Où vivent ces grâcieux fantômes? Il ne le dit pas. Partout et nulle part. A Naples, à Rome, en Italie, parce que c'est le pays de la lumière, des noms harmonieux et des chefs-d'œuvre. Ai-je besoin de savoir en effet quels furent Cœlio, Octave et Marianne? Le cœur des hommes et des femmes est-il différent sous l'habit du soldat, sous la soutane du prêtre ou le costume de fantaisie de l'artiste, sous la soie qui voile le sein de la patricienne ou sous la bure qui couvre la paysanne? Ai-je besoin de savoir où fut leur patrie? Est-il quelque coin de la terre où l'amour ne soit point aveugle et capricieux, où les cœurs tendres et profonds n'aient pas été méconnus et sacrifiés au vice brillant, à la débauche élégante?

Le charme et l'originalité des conceptions d'Alfred de Musset sont précisément dans ce mélange de vérité et de fantaisie qui satisfait la pensée et donne des ailes à l'imagination. L'idée philosophique est nette et profonde, et le monde où elle s'agite insaisissable comme les fantômes d'un songe. La moitié du plaisir que je goûte dans la compagnie de ces créatures idéales disparaît lorsque je les vois marcher, agir, parler sur le théâtre. Ces lignes, que le crayon du peintre avait laissées se perdre dans de vagues contours, ont été achevées par une main étrangère : leur grâce indéfinissable s'est évanouie. C'est ainsi que la fille des airs perd ses ailes quand l'amour l'arrête sur la terre, et l'inspiration sa pureté et sa grandeur en s'incarnant dans la parole.

Je ne m'arrêterai pas à reprocher aux sociétaires du Théâtre-Français tous les fâcheux retranchements qu'ils ont fait subir à la pièce pour l'accommoder aux habitudes routinières de leur public. Je ne renouvellerai pas les critiques méritées que leur adressait dernièrement un spirituel feuilletonniste. Ils ont mutilé et transposé plusieurs scènes pour éviter des changements à vue indispensables. Que cette profanation leur soit légère! Quand ils auraient joué la pièce telle que l'auteur l'avait écrite, ils n'auraient pu garder le parfum de la poésie qui s'en était évaporé.

Les divers rôles étaient confiés à des artistes d'un talent éprouvé. M. Brindeau déploie beaucoup de verve et de gaieté dans le rôle d'Octave. Il est impossible d'avoir un visage plus distingué, une taille et une démarche plus élégantes, un costume plus gracieux que M. Delaunay. Le personnage et le rôle

de Cœlio semblent avoir été inspirés par ce jeune comédien. Les conversations décousues de Claudio et de Tibia, son valet, ont excité la plus vive hilarité : il en faut faire honneur à la fois à l'esprit de M. de Musset et au jeu vraiment comique de M. Provost et de M. Got. Quant à Mlle Madeleine Brohan, le rôle de Marianne ne lui convient en aucune façon. Sa taille majestueuse, son débit affecté, sa gesticulation prétentieuse répondent mal aux vives allures, aux mouvements emportés, aux brusques changements de physionomie que l'on attend d'une femme coquette et volontaire.

Je regrette parfois de n'être point législateur. Je me sens capable tout comme un autre, d'user du droit d'initiative parlementaire. Si j'avais eu l'honneur insigne de siéger parmi les représentants du peuple, j'aurais proposé, par exemple, une petite loi, dont personne, si je ne me trompe, ne s'est encore avisé, et qui ne me paraît ni moins raisonnable, ni moins utile que beaucoup d'autres. Ma proposition aurait été conçue à peu près en ces termes : — Lorsqu'un événement historique aura fourni le sujet de vingt drames, de douze vaudevilles et de cent volumes de romans, il sera expressément défendu à tout romancier, dramaturge ou écrivain quelconque, de fatiguer son imagination à rajeunir et à travestir de nouveau le fait déjà suffisamment défiguré par ses confrères. — Comme il est bien prouvé aujourd'hui que l'Assemblée a une prédilection toute particulière pour les mesures de répression, mon projet aurait rencontré certainement de vives et nombreuses sympathies, comme disent les grands journaux, et la majorité aurait saisi aux cheveux l'occasion de sauver une fois de plus, en le votant, la religion, la famille, et la propriété.

Ah ! si cette loi salutaire avait été promulguée il y a six mois seulement, combien elle aurait épargné de peine à MM. Rosier et Leuven, auteurs du nouvel opéra comique intitulé *Raymond ou le Secret de la reine*. Ils n'auraient pas été obligés d'épuiser toutes les ressources de leur esprit pour cacher, sous une intrigue embrouillée, le dénouement et le *secret* de leur pièce, ils ne se seraient pas vus forcés de déguiser, jusqu'au troisième acte, le nom de leur héros, de peur que le public ne se prît à bailler d'avance à l'idée de retrouver encore sur la scène un personnage mille fois exploité déjà par les faiseurs de mémoires, d'anas et de romans plus ou moins historiques. Ecoutez, et jugez.

Il y a grande fête au village de Moret. Raymond se marie : il épouse la jolie Stella. Qu'est-ce que Raymond ? Qu'est-ce que Stella ? Je n'en sais pas plus là dessus que les habitants de Moret qui n'en savent rien. Ils ne sont point nés au village, personne ne connaît leurs parents. Mais certain curé a eu la charitable idée d'adopter Raymond. En mourant, il lui a laissé une belle maison, et Raymond, devenu riche, s'empressa d'offrir à Stella, orpheline comme lui, sa chaumière et son cœur. Le jour de la noce est donc arrivé : les deux fiancés, parés de leurs plus beaux atours, se réjouissent, chantent,

se caressent, et se jurent mutuellement une éternelle fidélité. Mais voici qu'une comtesse, accompagnée par le baron des Genêts, débarque à Moret au moment où la cérémonie du mariage va s'accomplir. Cette comtesse suit Raymond pas à pas, elle l'examine avec un intérêt, un attendrissement qui déplaisent fort au baron des Genêts. La comtesse ne s'inquiète guère de la mauvaise humeur du baron et veut être la première à signer le contrat de mariage de Raymond et de Stella. Pourquoi donc cette comtesse montre-t-elle tout à coup tant de sollicitude pour les jeunes fiancés? Premier mystère.

Le baron, dont l'esprit n'est pas des plus pénétrants reste seul à sonder ce problème, lorsqu'il est abordé par le chevalier de Rosargues, ferrailleur en renom, jadis condamné à être pendu pour duel et autres peccadilles. Ce Rosargues a tué beaucoup de gens dans sa vie et ne s'en souvient guère. Ce n'est pas cela qui pèse à sa conscience; et pourtant un remords le déchire. Jadis, en Espagne, il a séduit une pauvre jeune fille et il l'a abandonnée avec son enfant. Tout cela intéresse peu le baron des Genêts. Mais pourquoi le chevalier au lieu d'avoir été pendu se trouve-t-il au village de Moret? Voilà ce que le baron, toujours curieux, voudrait savoir. Il fait boire le chevalier qui lui avoue, dans l'ivresse, qu'il doit son salut et sa liberté à Mazarin. Pour échapper à la mort il a promis de surveiller constamment Raymond et d'exécuter les ordres que le cardinal lui expédie par une voie secrète. — Quel intérêt peut avoir le cardinal de Mazarin à donner à Raymond un gardien comme le chevalier de Rosargues? Deuxième mystère.

La comtesse, cachée derrière une porte, a entendu la confession de Rosargues. Aussitôt elle ordonne au baron, tremblant de peur, d'écrire au chevalier en déguisant son écriture, d'avoir à empêcher, par tous les moyens, le mariage de Raymond. Pourquoi cette comtesse qui tout à l'heure semblait protéger Raymond veut-elle à cette heure le désespérer? Troisième mystère.

Rosargues reçoit la fausse lettre et, croyant obéir au cardinal, il ne trouve pas de procédé plus ingénieux pour rompre le mariage, que de mettre le feu à la maison du fiancé de Stella. Raymond ruiné et n'ayant plus à offrir à son amante que son cœur sans sa chaumière ne trouve pas le présent digne de Stella. Il part pour chercher fortune.

Au second acte, Raymond a suivi la comtesse. Protégé par elle, il est devenu officier. Il apprend enfin qu'il appartient à une illustre famille. Sa mère existe, mais il ne peut la voir. Seulement, dans l'obscurité profonde d'un pavillon, hermétiquement clos, il lui sera permis de l'embrasser. Raymond, qui a retrouvé Stella, lui découvre ce secret. Il n'a pas vu sa mère, mais il l'a pressée sur son sein, il a été inondé de ses larmes. Non content de cette félicité inattendue, l'imprudent, sans être vu, s'est emparé d'un mouchoir. Il le montre à Stella. Grand Dieu! sur ce mouchoir sont brodées les armes de la maison royale! — Stella les reconnaît, et Raymond, avec une puissance d'induction incomparable, s'écrie aussitôt: Mais si la reine est ma mère, je suis donc le frère de... Mouchoir fatal! parole imprudente! Cette

phrase n'est pas achevée, que Rosargues, toujours attaché par Mazarin *au service* de Raymond, s'élance, avec plusieurs hommes armés, saisit le protégé de la comtesse et l'enlève, malgré les pleurs et les cris de Stella.

Lecteur intelligent, vous commencez à déchiffrer cette énigme. Raymond, le villageois de Moret, le fils adoptif du curé, l'amant de Stella, n'est autre que ce fameux inconnu du dix-septième siècle, emprisonné en France pendant plus de quarante ans, condamné à cacher constamment son visage sous un masque de fer, et dont les historiens ont vainement cherché le véritable nom. Pour cacher cette triste vérité, MM. Rosier et Leuven ont dépensé, comme vous voyez, beaucoup d'imagination; mais, enfin, au troisième acte, l'aveu est complet, et le malheureux prisonnier d'État traverse le théâtre, la figure couverte par le masque historique.

Voilà des incidents fort lugubres, et il semble assez difficile d'éviter un dénouement tragique, lorsque l'histoire établit que le *Masque de Fer* est mort à la Bastille, en 1703. Mais les dénouements funestes sont défendus à l'Opéra-Comique; il faut absolument que Raymond et Stella soient heureux, et ils le seront en dépit de l'histoire. Le chevalier de Rosargues est devenu le gardien de Raymond, après avoir été son surveillant. Il l'a conduit dans la forteresse de l'île Sainte-Marguerite. La triste Stella et la comtesse y sont arrivées à l'avance. L'amour et l'amitié conspirent pour délivrer Raymond. Mais Rosargues échappe à toutes les embûches, et Raymond, sans l'aide de la Providence, serait perdu pour Stella. Par un hasard merveilleux, Rosargues reconnaît tout à coup dans Stella, cette fille, cet enfant qu'il a abandonné jadis en Espagne. Pour expier son crime, il se substitue à Raymond, et rend à Stella un amant fidèle, en la délivrant du même coup d'un père peu regrettable.

Est-ce un mélodrame? est-ce un vaudeville que cette pièce? Je serais fort embarrassé de le dire, et je crois que les auteurs ne le savent pas plus que moi. Jamais sujet plus sombre ne fut porté sur la scène de l'Opéra-Comique, et toutes les ruses dramatiques, toutes les pointes d'esprit de MM. Rosier et Leuven n'ont pu parvenir à l'égayer.

La musique se ressent naturellement du défaut de caractère du poème. M. Ambroise Thomas, avant de commencer son œuvre, semble avoir hésité et s'être demandé s'il allait écrire pour l'Opéra ou l'Opéra-Comique. La facture des chœurs, la richesse des accompagnements, une recherche constante de la puissance des effets et des masses, révèlent la préoccupation d'un homme qui songe à l'Académie de musique; d'un autre côté, une foule de petits morceaux d'ensemble d'une mélodie légère, d'un rhythme commun et accentué, prouvent que l'auteur n'a point oublié complètement la scène où son œuvre devait se produire. En général, la partition de M. Ambroise Thomas nous a paru excessivement bruyante, souvent confuse, comme dans le final du premier acte, et chargée de réminiscences que l'auteur n'a guère pris la peine de déguiser. On trouve dans le *Secret de la Reine* un mélange d'Auber, de Donizetti, d'Adolphe Adam, où l'on a peine à reconnaître ce qui appartient à M. Am-

broise Thomas. On ne peut nier cependant qu'il n'y ait beaucoup d'habileté et de science musicales dans cette œuvre nouvelle. Les procédés de l'art y sont maniés avec un talent supérieur; les accompagnements surtout ont été écrits avec beaucoup de soin, et, dans cette partie, M. Ambroise Thomas est arrivé souvent à des effets très-ingénieux et fort agréables ; mais l'invention, l'originalité, le génie enfin, dans l'acception la plus étroite de ce mot, manquent partout. C'est une chose triste à dire, aujourd'hui, dans tous les arts, le savoir-faire est poussé à ses dernières limites, mais la création véritable se cherche vainement sous cette brillante enveloppe. En littérature, les vers bien faits, les vers *frappés* abondent, et il n'y a pas de poète. En peinture, la perfection des procédés matériels tombe dans le domaine commun de tous les artistes, et pourtant où sont les vrais grands peintres? Dans la musique, même phénomène; tout ce qui se rapporte à la facture, harmonie, orchestration, accompagnement, tout cela est savant, ingénieux, habile au suprême degré, et pourtant où sont nos Mozart?

Il y a cependant quelques morceaux dignes d'éloges dans l'œuvre de M. Ambroise Thomas. L'*andante* de l'introduction, exécuté *en sourdine*, par les violons, est d'un caractère doux et élégant; le chœur d'hommes à l'unisson, au lever du rideau, se distingue par une allure franche et vigoureuse; la romance de Raymond, au premier acte, et celle de Stella, méritent les applaudissements que leur ont prodigués les enthousiastes habitués de l'Opéra-Comique. La pastorale du second acte a fourni à M. Ambroise Thomas l'occasion d'écrire un très-joli pastiche de la musique de Lulli. Le duo des deux bergères chanté par le baron des Genêts et Stella est plein d'esprit et de grâce surannée; l'accompagnement *mezza voce* du chœur produit un effet très-original. Cette musique, imitée de Lulli, est remplie de trilles, suivant le goût du temps. Nos acteurs modernes ont perdu l'habitude de ce genre d'ornement, devenu beaucoup plus rare aujourd'hui, et l'on a pu s'apercevoir, en écoutant M. Bussine et Mlle Lefebvre, que le public prend volontiers pour une trille une simple vibration de la voix sur une même note. J'achèverai cette critique par une observation générale. M. Ambroise Thomas paraît n'avoir qu'un procédé pour *composer* ses morceaux. Romances, duos, trios ont la même physionomie: à une première mélodie d'un mouvement doux et lent succède tout à coup un motif vif et fortement rhythmé que remplace un chant plus large et plus calme. Ces effets d'opposition sont, je le sais, d'un effet sûr partout, et à l'Opéra-Comique en particulier; mais un public si exemplaire mérite qu'on l'épargne et qu'on ne lui gâte pas pour l'avenir le plaisir de ces surprises.

L'exécution du *Secret de la Reine* serait meilleure, si la musique n'obligeait les chanteurs à sortir du genre qui convient à leur talent. M. Boulo fait oublier souvent, à force d'art, les défauts de sa voix grêle et inégale. Je me tromperais bien si son accent, son geste, sa tournure, lui permettaient jamais d'acquérir les qualités du comédien. L'air jeune, candide et fin de Mlle Lefebvre convient à merveille au rôle de Stella. La musique de M. Am-

broise Thomas l'oblige à crier quelquefois un peu plus que de raison. Sa voix fraîche et pure, mais mal posée, vibre perpétuellement. Mlle Lefebvre a négligé les études indispensables pour arriver à une bonne émission du son. M. Mocker est un acteur excellent ; mais, hélas! ce n'est plus un chanteur. M. Bussine possède une voix de baryton d'une égalité rare et d'un timbre charmant. Malheureusement le rôle du chevalier, surchargé de vocalises, n'est pas fait pour mettre en relief les qualités de cette voix pleine et ronde, qui excelle dans les chants larges, dans les mélodies franches et bien développées.

Voulez-vous faire un voyage en Espagne? Entrez dans la salle du Gymnase. Les airs de danse passionnés de l'Andalousie et de l'Aragon, le bruit des castagnettes et le roulement des tambours de basque frapperont votre oreille, enivreront votre imagination. Vous vous croirez aux bords de l'Ebre et du Guadalquivir, et là, sous le ciel bleu, caressé par l'air chargé de parfums, vous verrez passer devant vous les brunes espagnoles au bras de leurs danseurs. La valse, la *Cachucha*, la *Jota Aragonesa*, la *Jitana*, la *Feria di Sevilla* se succéderont sans vous lasser. Voila des danses véritables. Les belles espagnoles du Gymnase, dansent avec leurs yeux, avec leurs mains, avec leurs sourires, aussi bien qu'avec leurs pieds. C'est une pantomime où l'ardeur de l'âme tient autant de place que la vigueur du corps. Les pas qu'elles exécutent n'ont point été préparés par un professeur de chorégraphie, et froidement étudiés à la lueur des lustres. Ces danses-là sont nées sous le soleil brûlant, de la passion, de l'amour de tout un peuple pour la musique, pour le rythme. Une nation se retrouve tout entière dans les moindres manifestations de son génie. L'Espagne se peint dans ses danses, comme dans sa littérature, comme dans ses monuments. Étudiez un peu l'ardente pantomime de cette belle et vigoureuse fille qui rejette fièrement sa tête en arrière, se dresse sur la pointe de ses pieds souples et fermes comme l'acier, arrondit ses bras autour de sa tête, et lance des regards pleins de flamme, des sourires vainqueurs; — tout à coup elle change d'attitude et de caractère; elle incline sa tête superbe vers la terre ; elle regarde d'un air capricieux et fin son petit pied dont la pointe et le talon tour à tour posés sur le sol décrivent d'insaisissables arabesques. Dites-moi, dans ce mélange de passion et de coquetterie, dans ce geste tour à tour héroïque et caressant, ne retrouvez-vous pas les qualités essentielles de la littérature espagnole? La grandeur du caractère poussée jusqu'à une exagération un peu théâtrale et mêlée, par je ne sais quelle contradiction, à toutes les subtilités du sentiment. Enfin, pour le dire en un mot, la Senora Petra Camara ne vous a-t-elle pas fait penser à cette Chimène à la fois héroïque, tendre, passionnée, dont Corneille avait trouvé le type dans les auteurs espagnols?

PAUL ROCHERY.

LÉOPOLD AMAIL.

29 JUIN 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

29 Juin. — 18e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. MÉMORIAL DE 1848 (*Fragments*), par M. Carnot, représentant du peuple.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. Gustave Cazavan.

III. QUESTION DE LA PLATA (3e article), par M. Frédéric Lacroix.

IV. MONSIEUR ROUSSET, par George Sand.

V. CHRONIQUE THÉATRALE, par M. Paul Rochery.

La Politique Nouvelle publiera dans ses prochaines livraisons :

DES THÉORIES DÉMOCRATIQUES SUR LE GOUVERNEMENT, par M. Pascal Duprat, représentant du peuple.

MICHEL-ANGE, par M. Edgar Quinet, représentant du peuple.

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. Farconnet, représentant du peuple.

LES GRANDS HOMMES DU PARTI DE L'ORDRE, — M. DE FALLOUX, par M. Ad. Guéroult.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. André Cochut.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. Ferd. de Lesseps, ministre plénipotentiaire.

MONTESQUIEU, par M. Henri Martin.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. Dupont-White.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. Ernest Renan.

MADEMOISELLE DE GOURNAY, par M. Paul de Musset.

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE (voyages), par M. Edmond de Ginoux.

Messieurs les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois sont priés de le renouveler immédiatement s'ils ne veulent éprouver aucune interruption dans l'envoi de la Revue. Aux termes de la loi actuelle, les numéros ne pouvant être mis à la poste que le jour même de leur date, MM. les abonnés dont la demande de renouvellement ne nous serait pas parvenue avant le dimanche 6 juillet, ne recevraient la livraison de ce jour qu'avec celle du dimanche suivant 13 juillet.

MÉMORIAL DE 1848. [1]

(FRAGMENTS.)

ÉCRIT DANS LE COURANT DE MARS.

J'ai reçu l'ancien conseil royal de l'Université. Un journal, en rapportant les paroles que je lui ai adressées, me fait débuter par cette appellation : *Citoyens conseillers!* elle eût été de mauvais goût; je m'en suis abstenu. Le titre de *monsieur* est notre formule habituelle

(1) Le premier fragment du *Mémorial*, inséré dans cette Revue, s'arrêtait après les événements accomplis à l'Hôtel-de-Ville pendant la soirée du 24 Février. Je n'ai pas l'intention de faire ici une publication complète de l'ouvrage : je supprime donc ce qui est relatif aux scènes du gouvernement provisoire et à la discussion des affaires générales, pour me renfermer dans un cadre plus étroit, celui du ministère dont j'étais chargé. Des pages écrites à diverses dates, et qui sont dispersées dans mon volume, vont se trouver, non pas liées systématiquement, mais rapprochées, afin de montrer par l'exemple d'un seul service administratif que notre dictature républicaine, au milieu de ses immenses embarras, n'a négligé ni les œuvres pratiques ni les plans d'avenir.

A l'occasion de mon premier fragment, M. Garnier-Pagès m'a témoigné le regret que son rôle personnel dans les débats qui précédèrent la proclamation de la République n'ait pas été exactement défini. Comme il a lui-même pris soin d'en rendre compte dans une brochure sur l'impôt des 45 centimes, je ne saurais mieux faire que de le citer textuellement :

« La délibération s'ouvrit incontinent sur la proclamation de la République, et je déclarai à mes nouveaux collègues que, *la République me paraissant possible, si on ne la proclamait pas, je me retirerais.* Quelques-uns alléguèrent un scrupule honorable. Voulant comme moi la République, ils ne se croyaient point le droit de la proclamer sans le consentement du peuple, régulièrement exprimé par une assemblée régulièrement élue. »

de politesse : je n'entends pas la changer. Gardons le nom de *citoyen* pour les circonstances solennelles ; ne le prodiguons pas dans la familiarité : c'est le moyen de lui conserver son importance.

Dans mon allocution aux chefs de l'Université, j'ai voulu que la pensée de conciliation dominât; mais j'ai voulu aussi faire pressentir que nous entreprendrons bientôt des réformes profondes dans le système de l'instruction publique.

Sans doute, il faudra toucher successivement à tout dans l'instruction publique, pour la mettre en harmonie avec les exigences qui vont se développer. Il importe de témoigner fermement cette résolution; mais il importe aussi de témoigner que nous voulons porter le flambeau de la réforme d'une main prudente et sage.

C'est pourquoi nous mettons tant de soin dans le choix des personnes qui composeront la haute commission des études scientifiques et littéraires. Elle doit avoir des théoriciens et des praticiens, des hommes de tradition et des hommes de progrès, et ces hommes doivent réunir dans leur cercle toute la variété des connaissances qu'embrasse l'enseignement.

Le conseil de l'Université ne pouvait remplir cette mission : on ne corrige pas ses propres abus. Représentant une corporation, il puisait une partie de sa force dans l'esprit de corps, naturellement opposé à toute rénovation radicale. Pourtant je ne veux pas le dissoudre, comme on me presse de le faire. Une fois cet anneau brisé, rien ne pourrait arrêter la dissolution du corps enseignant. L'Université doit se transformer et non point périr. La République ne répudie pas les grandes traditions du passé national; tout au contraire, elle les recueille avec respect. Elle rendra à la vieille Université, restaurée mais abâtardie par l'Empire, une grandeur et une splendeur nouvelles. Mais il faut que les hommes s'y prêtent, et je crains de deviner chez les universitaires bien des préoccupations personnelles qui prennent la place d'un juste orgueil collectif.

Ils seront convenablement représentés dans la haute commission des études, ils n'y domineront pas. C'est leur expérience et non pas leur tendance que nous y désirons.

Béranger fait partie de la commission. J'avais d'abord songé à lui en attribuer la présidence, mais ce serait trop exiger de lui : c'est la première fois qu'il consent à quitter sa retraite pour une apparence de fonction publique.

Un autre nom illustre eût fait taire toute prétention rivale : mais la

position gouvernementale et ministérielle de M. Arago ne lui laisse aucun loisir.

Il faut qu'un homme actif imprime le mouvement aux travaux de la commission. Reynaud sera cet homme, et il aura bientôt justifié la préférence dont il est l'objet aux yeux de tous ceux qui le verront à l'œuvre. Quoique ancien élève de l'Ecole polytechnique, il appartient par ses goûts et par ses études autant à l'ordre des lettres qu'à celui des sciences : il saura tenir la balance égale.

La haute commission des études n'aura point à examiner la question de la liberté d'enseignement, qui doit être réservée à l'Assemblée nationale. Ce que nous avons à faire en attendant, c'est de donner à cette liberté toute l'étendue que comportent les lois actuelles, en maintenant sur l'enseignement privé une surveillance d'autant plus active que l'on est assez disposé à l'abus dans tous les sens.

La commission sera tout d'abord saisie de deux questions urgentes : la préparation d'un projet de loi sur l'instruction primaire et l'organisation d'une école d'administration. L'édifice de l'éducation nationale sera entrepris à la fois par la base et par le sommet.

L'idée d'une pépinière spéciale où pourraient se recruter les services civils, comme les services militaires se recrutent dans l'Ecole polytechnique, à Saint-Cyr, dans l'école d'état-major, a souvent préoccupé les hommes d'Etat; une pareillle institution, utile sous tous les gouvernements, devient indispensable sous le régime démocratique où nous allons vivre : il faut que les Assemblées législatives, les conseils départementaux et municipaux, aussi bien que tous les services ministériels, se peuplent d'hommes instruits; et comment rendre cette instruction accessible à toutes les classes de la société, si ce n'est par un enseignement de l'Etat? L'éducation politique vulgarisée est le fondement naturel des institutions républicaines.

Dès le 25 février, cet objet a été traité dans mon cabinet.

Nous avions su que M. Dumas, le doyen de la Faculté des sciences, était l'auteur d'un plan d'études qui pouvait éclairer la question. Il nous en donna lecture; mais ses tendances trop exclusivement scientifiques ne répondaient pas à notre but.

L'école doit être à la fois polytechnique pour les sciences morales et politiques, spéciale pour les connaissances financières, diplomatiques, administratives.

J'ai obtenu, non sans quelque peine, du Gouvernement provisoire, le principe de cette création nouvelle. Deux de ses membres ont seuls

paru en comprendre l'importance : c'est Marrast et Louis Blanc. Les autres ont mis à cette affaire l'indifférence qu'ils témoignent trop souvent pour ce qui ne répond pas aux nécessités du jour.

M. Michelet refuse de faire partie de la haute commission. Il m'adresse une lettre fort détaillée, s'excusant sur le travail d'urgence qui l'absorbe : il écrit, dit-il, l'histoire de notre première Révolution pour éclairer les pas de la Révolution nouvelle. Lorsque M. Michelet conçut le plan de son livre, je ne le connaissais pas personnellement ; il vint me voir et nous causâmes. L'idée qu'il m'exposa m'avait bien des fois préoccupé : faire abstraction de tous les personnages fameux et de toutes les sectes politiques, pour ne voir qu'un seul héros, le peuple français, accomplissant avec une majestueuse unité ses destinées, et par elles les destinées du monde. Le projet de Michelet me fit bien vite abandonner le mien.

J'ai autorisé M. Legouvé à faire au collége de France une série de leçons sur la condition des femmes. Il s'acquittera de cette mission avec toute la délicatesse qu'elle exige ; il fera justice des extravagances prêchées en certains lieux, mais il contribuera à préparer l'avenir. Il est impossible de ne pas prévoir que le plus prochain mouvement social aura pour résultat de modifier la position des femmes, et de les relever de l'état de minorité où elles sont maintenues. Le temps de ce progrès n'est pas encore venu, je le crois ; mais si nous voulons qu'il ne soit pas marqué par de grands désordres, il faut nous hâter de répandre sur ce sujet des idées saines et modérées, surtout d'organiser l'éducation et l'instruction des femmes.

Dès le lendemain de la Révolution, M. Ortolan, professeur à l'Ecole de droit, est venu me demander l'autorisation de faire aux jeunes gens un enseignement spécial sur les principes du gouvernement républicain moderne. J'ai accueilli sa proposition avec empressement. Plusieurs leçons ont été faites au milieu d'un enthousiasme justifié par l'éloquence du professeur. Je m'en suis fait rendre compte et je regrette de n'avoir pu y assister. Dans un temps normal, où le ministre peut disposer de quelques heures, il devrait aller souvent s'asseoir devant les chaires de l'enseignement public, afin de communier avec la jeunesse et d'encourager le zèle de ses maîtres.

Je m'étonne de voir si peu de personnes songer à l'instruction pri-

maire, tandis que tout le monde me presse et m'importune au sujet de l'instruction secondaire. Il pleut des projets de réforme.

L'un voudrait faire envahir les colléges par les langues vivantes, l'autre voudrait y voir dominer les sciences physiques et mathématiques; celui-ci prétend bannir la philosophie, celui-là le thème grec.

Il n'y a pas péril en la demeure. Quand on ferait un peu trop de grec et de latin pendant quelques mois encore, la République ne serait pas compromise. D'ailleurs la rénovation de notre système d'études est chose assez grave pour qu'on prenne le temps d'y réfléchir. Bornons-nous pour l'instant à comprendre l'histoire de la Révolution française dans le cadre de l'enseignement. Il ne faut pas que notre jeunesse demeure ignorante de la vie de ses pères, étrangère aux faits qui ont servi de bases à la société nouvelle.

Ces préoccupations trop exclusives, auxquelles je crois nécessaire de résister, sont la suite du mouvement d'idées imprimé, particulièrement sous le dernier règne, par la rivalité des libéraux et des ultramontains : dans un gouvernement de bourgeois, les deux partis opposés cherchaient à s'arracher les enfants de la bourgeoisie. Nous avons aujourd'hui le gouvernement populaire, occupons-nous d'abord des enfants du peuple.

On s'est accoutumé à regarder l'instruction primaire comme une sorte d'aumôme faite aux pauvres par les riches. Le point de vue doit complètement changer. Il faut que l'instruction primaire soit élevée à la hauteur d'un droit et d'un devoir réciproque entre l'Etat et les citoyens. L'Etat donnera à chaque citoyen les moyens de s'instruire; mais il exigera que tous en profitent effectivement.

L'obligation n'est pas un vain mot. En 1759, Frédéric-le-Grand l'introduisit en Prusse : il voulut que les parents qui ne faisaient point instruire leurs enfants à domicile, fussent tenus de les envoyer à l'école dès l'âge de cinq ans. L'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, le duché de Bade ont, dans leur législation, des dispositions analogues. Je sais que l'instruction, dans leurs écoles, ne s'élève guère au-dessus de la lecture, de l'écriture et des quatre règles d'arithmétique; mais c'est par l'obligation que l'Allemagne est arrivée à rendre universelles ces connaissances élémentaires, tandis qu'elles sont encore chez nous une exception : j'ai eu le regret de constater ce fait il n'y a pas plus d'une année, lorsque j'ai dressé, comme secrétaire général de la société d'enseignement primaire, le bilan de l'instruction en France.

La loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures,

contient la première application, je crois, du principe d'obligation dans notre pays. Son article 5 exige que tout enfant admis dans une manufacture fréquente l'école jusqu'à l'âge de douze ans. Je me féliciterai toujours de la part que j'ai prise à la rédaction de cette loi, très-nouvelle et très-hardie à l'époque où elle fut faite. L'article 5 fut obtenu, dans la commission, par les efforts de M. Charles Renouard et par les miens.

Sous la Restauration, le budget entier de l'instruction primaire s'élevait à cinquante mille francs, et plusieurs fois des hommes politiques en crédit se sont plaint qu'il y avait en France trop d'instruction. Ce langage a même encore été tenu, si je ne me trompe, dans une des dernières séances de la Chambre des pairs héréditaire, par deux nobles membres de l'Assemblée.

On s'est occupé sérieusement de l'instruction primaire sous le gouvernement de Louis-Philippe, il faut rendre justice à qui de droit. La loi de 1833, tout incomplète qu'elle fût, a créé de bons résultats et laissé de bons souvenirs.

Mais rien de vraiment grand ne se fait que par enthousiasme, surtout en France. L'art de gouverner notre peuple, c'est celui d'utiliser son enthousiasme, ce que nul ne fera, d'ailleurs, s'il ne sait le comprendre et le partager. Cette *furia francese*, si redoutable sur les champs de bataille, nous donnera, si nous le voulons, les plus belles victoires pacifiques. Inspirons à la France l'enthousiasme de l'instruction : notre peuple accomplira des miracles, il laissera bientôt derrière lui toutes les nations qui le devancent aujourd'hui.

Nous avons entre les mains l'armée des instituteurs; pénétrons-les de toute l'importance de leur mission; montrons-leur, ce qui doit être vrai sous le régime républicain, que le plus pauvre maître d'école peut transformer sa férule en un bâton de maréchal universitaire.

La question de l'instruction populaire doit dominer toutes les autres pour nous qui avons les yeux fixés vers l'avenir. Mais ce n'est pas seulement une question d'avenir; elle est aussi toute palpitante d'actualité. Demain vont s'ouvrir les écluses du suffrage universel; ce torrent, s'il est bien dirigé, fertilisera la terre; s'il se répand en désordre, il la ravagera. Voici le peuple devenu l'arbitre de son propre sort; il tient l'arme de son salut ou de sa perte; il aura la responsabilité de l'un ou de l'autre, comme une libre créature de Dieu. N'est-ce donc pas pour nous un devoir sacré que d'éclairer ces hommes sur l'exercice de leurs droits, que de les prémunir contre les séductions et les piéges, dont on ne manquera pas d'environner leur inexpérience?

Que les instituteurs se fassent les apôtres de la République nouvelle; ils ont du moins un rapport avec les apôtres: ils sont pauvres comme eux, comme eux ils ont souffert des misères du peuple.

Travaillons à attacher le peuple aux institutions républicaines par des enseignements qui lui en fassent connaître les bienfaits. « Le gouvernement est comme toutes les choses de ce monde, dit Montesquieu, pour le conserver, il faut l'aimer. — On n'a jamais ouï dire que les rois n'aimassent pas la monarchie, et que les despotes haïssent le despotisme. »

Tout dépend donc d'établir dans la République l'amour des lois et de la patrie, et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive.

Beaucoup de nos amis politiques s'imaginent qu'il suffit de bourrer les intelligences de connaissances soi-disant positives. Non pas: c'est un véritable enseignement philosophique qui doit servir de base à l'instruction populaire. Si vous ne faites pas pénétrer dans le cœur aussi bien que dans l'esprit les notions justes de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, vous ne ferez pas des démocrates, vous ne ferez pas des citoyens, vous ne ferez pas des hommes dévoués à leurs semblables; vous ferez peut-être des artisans, des agriculteurs, des marchands habiles à tirer parti de leur industrie; ceux-là trouvent également leur place dans une monarchie ou dans une république.

Des abus incroyables régnaient dans les bibliothèques. Maintes fois la propriété nationale a été violée par ceux que l'Etat avait investis de sa confiance. Quelques exemples de sévérité étaient devenus indispensables; je me suis vu même obligé de faire intervenir la justice. Au reste, tout ce que l'administration compte de gens honnêtes, et tous les hommes qui s'intéressent à nos riches collections ont applaudi à ces mesures conservatrices, tous m'en ont remercié.

Il a fallu procéder à des éliminations marquées d'avance par l'opinion générale. Mais les choix nouveaux offraient plus de difficulté. Les emplois de bibliothécaires sont recherchés avec une indicible ardeur. Quel homme de lettres ne se croit capable de classer et de surveiller des livres? En présence de tant de prétendants désappointés, les nominations que j'ai faites soulèvent trop peu de réclamations pour que je n'aie pas le droit de les regarder comme parfaitement justifiées.

Il est convenable qu'une partie de ces emplois soit réservée à des littérateurs ou à des savants, qui ne peuvent vivre d'un travail aussi

mal retribué qu'il est utile et honorable : des fonctions d'une autre nature les enlèveraient aux sciences ou aux lettres. Mais l'intérêt général ne doit pas en souffrir; il est donc nécessaire également que des jeunes gens se préparent au service des bibliothèques et des musées, service qui exige beaucoup d'activité et des études spéciales. Tel est le but de l'école des Chartes; cette école mérite d'être développée et de recevoir un titre moins restrictif.

Nos collections se sont formées au hasard; aucun système n'a présidé à leur composition ni à leur organisation. En cela, comme en toutes choses, il faut nous créer un plan, sauf à nous en rapprocher plus ou moins, selon que le permettront nos ressources, des droits acquis ou des habitudes traditionnelles respectables.

Ce plan serait d'ailleurs fort simple :

1° Un vaste établissement national, aussi riche que possible en objets uniques ou très-rares. Je n'entends pas tomber dans l'exagération de ceux qui prétendaient centraliser toutes les bibliothèques, tous les musées, tous les monuments, et auxquels Grégoire dit un jour qu'ils feraient volontiers venir à Paris le pont du Gard et les arènes de Nîmes. Je voudrais, au contraire, enrichir et embellir chacune de nos cités, y conserver surtout les monuments de leur histoire. Un temps viendra où, grâce à la facilité des moyens de transport, un tour de France sera le complément de toute éducation française. Mais il importe aussi que les documents destinés à l'étude ne soient pas trop dispersés. La collection centrale devrait posséder le catalogue complet de toutes les collections locales; et l'on déterminerait les possesseurs de collections particulières à considérer comme un devoir de citoyens d'y déposer aussi leurs propres catalogues. Je voudrais qu'une commission d'hommes érudits et soigneux fût chargée d'enregistrer les trésors de la science et de l'art, soit en France, soit à l'étranger, afin d'être toujours en mesure de dire : Tel tableau est dans telle galerie, tel livre est dans telle bibliothèque. Il y aurait, ce me semble, quelque chose de grand dans cette surveillance universelle des richesses de la civilisation ;

2° Des bibliothèques spéciales très-complètes dans le voisinage des établissements d'instruction supérieure, écoles de droit et de médecine, de beaux-arts, d'agriculture, de commerce, d'industrie, facultés des sciences et des lettres;

3° Des bibliothèques variées, avec salles de lecture, distribuées dans les différents quartiers des grandes villes et dans tous les centres de

population, ayant égard, pour la composition de ces bibliothèques, aux habitudes intellectuelles et au genre d'industrie de la localité;

4° Enfin, des bibliothèques rurales ou collections circulantes. Il suffirait, dans chaque département, de quelques mille volumes choisis et solidement reliés, que l'on répartirait par petits lots entre les communes, et qui seraient transportés de l'une à l'autre chaque année. Les inspecteurs de l'instruction primaire veilleraient à cette répartition, et dans les villages chaque maître d'école, institué conservateur de la petite bibliothèque, tiendrait registre des ouvrages prêtés. Ainsi se répandrait le goût des lectures utiles, ainsi seraient peut-être corrigés les plus grands inconvénients d'un genre de colportage que la plus active surveillance ne peut arrêter, celui des mauvais livres.

Si j'en croyais tel ou tel, un décret d'abolition des Académies serait déjà soumis au Gouvernement provisoire; l'Académie des sciences trouve seule grâce devant bien des esprits. Nous connaissons les abus qui règnent dans nos compagnies savantes; nous n'ignorons pas qu'elles sont presque toujours dominées par des coteries auxquelles le génie lui-même est obligé de s'affilier, sous peine de demeurer à la porte; nous savons qu'elles offrent seulement une récompense aux œuvres accomplies, sans être organisées pour favoriser des œuvres nouvelles. Que de choses à réformer! mais la destruction des Académies attirerait à notre République des reproches de vandalisme qu'elle ne doit pas mériter. Il a fallu la gloire de l'Institut national pour faire oublier la suppression des Académies prononcée par la Convention, quoique cette mesure eût été dictée aussi par un esprit de réforme et de progrès.

Le personnel de l'enseignement primaire laisse beaucoup à désirer.

Lorsqu'on créa les inspections départementales, nul n'était préparé à cette fonction. Le favoritisme, la camaraderie, la charité aussi, déterminèrent beaucoup de choix : on prit des littérateurs sans ouvrage, sinon sans talents, pour leur assurer des moyens d'existence. La plupart ignoraient les plus simples procédés de l'enseignement qu'ils étaient chargés d'inspecter et de diriger. Peu à peu ils ont fait leur apprentissage, des hommes spéciaux sont arrivés; le corps des inspecteurs s'est notablement amélioré; mais il n'est pas encore à la hauteur de sa tâche.

Quant aux instituteurs, ceux qui sortent des écoles normales sont généralement pleins de savoir et d'intelligence; malheureusement ce

n'est pas encore le grand nombre. La plupart des anciens maîtres d'école obéissent à des routines surannées et perpétuent de fâcheux abus. Beaucoup d'entre eux sont moralement opprimés par la misère, par l'humilité de leur position et par de mauvaises habitudes. Il faudra plusieurs années pour réformer la tenue de nos écoles.

Ne perdons pas courage toutefois : une vive impulsion donnée de haut à l'enseignement élémentaire, une amélioration réelle dans la situation des instituteurs, des encouragements qui les relèvent à leurs propres yeux, la confiance et l'espoir que le gouvernement républicain saura récompenser les mérites sérieux et les efforts sincères : avec de tels moyens, nous obtiendrons de ces hommes tout ce qu'ils sont capables de produire, plus qu'ils ne croient eux-mêmes pouvoir faire.

Le personnel de l'enseignement primaire, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, paraît être encore bien inférieur au nôtre. Il résulte des dernières statistiques que la moitié de la population adulte ne sait pas écrire son nom; et cela, malgré les fonds votés par le parlement, malgré les souscriptions volontaires qui s'élèvent à un chiffre énorme, malgré le concours des sectes dissidentes qui déploient toute l'activité qu'on leur connaît. Rien ne prouve mieux que sans l'obligation on n'arrive à aucun résultat.

La fameuse salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, vient d'être classée, par un arrêté de Ledru-Rollin, au nombre des monuments historiques. Rien de plus juste. Mais pourquoi ne reviendrait-on pas au décret de la Convention du 7 brumaire an II, qui n'a jamais reçu d'exécution? Par ce décret, la Convention faisait du Jeu-de-Paume un domaine national, et le destinait à un établissement d'instruction publique. C'était donner une preuve ingénieuse d'intérêt pour l'éducation du peuple que de lui attribuer cette maison qui fut le berceau de la liberté.

En 1830, d'accord avec quelques amis, j'adressai au nouveau gouvernement un Mémoire sur l'opportunité d'utiliser les immenses dépendances du château de Versailles. Nous proposions d'y fonder un vaste établissement d'éducation professionnelle pour les enfants des deux sexes. L'industrie et l'agriculture devaient y avoir une égale part. Nous pensions que de cette grande ruche on verrait essaimer des bataillons de travailleurs tout organisés, jeunes, vigoureux, qui iraient fonder des villages français dans notre colonie d'Afrique. Notre Mémoire contenait le plan développé d'un établissement complet. Il

demeura sans réponse, et nous apprîmes plus tard qu'un ministre l'avait rejeté avec un sublime dégoût, en disant : On veut *saloper* le palais des rois.

Plus tard ce palais a été transformé en un musée historique, pensée très-heureuse à laquelle n'a pas répondu l'exécution. Ne pourrait-on pas faire aussi quelque chose de ces grands communs dont l'inutilité est déplorable? Il serait facile, ce me semble, et peu dispendieux d'y pratiquer des ateliers de peinture et de sculpture pour de pauvres artistes qui verraient un bienfait dans ce soulagement à leurs dépenses. Versailles est maintenant un faubourg de Paris; cette ville deviendrait peut-être le séjour des arts.

ÉCRIT DANS LE COURANT D'AVRIL 1848.

Napoléon, dans ses idées monarchiques, tâchait de gagner les évêques pour dominer par eux le clergé. Nous devons suivre la marche inverse, et émanciper le clergé inférieur, dont une portion nombreuse, imbue des principes démocratiques, travaillerait avec zèle à consolider l'établissement républicain. Mais le joug de la crainte et les habitudes de l'obéissance absolue pèsent lourdement sur ces hommes : ils n'osent parler tout haut; nous ne connaissons leurs sentiments que par des confidences. Un décret qui proclamerait l'inamovibilité des desservants serait accueilli comme une parole de délivrance.

Cela ne suffirait pas cependant. Le principe de l'élection doit pénétrer au sein du clergé, qui deviendrait alors par son institution, et bientôt par son esprit, véritablement national. Une négociation ouverte sur ces bases avec la cour de Rome aurait un facile succès en ce moment, et le principe établi par cette voie régulière ne donnerait prétexte à aucun schisme. Cette affaire eût été conduite à bien, plus aisément encore, il y a un mois, quand j'en ai parlé pour la première fois.

La suppression du casuel, ou du moins sa transformation, est encore chose possible et désirable. Soit qu'on le fasse percevoir, par les agents financiers, pour le répartir équitablement entre tous les curés, soit qu'on le remplace par une convenable augmentation du traitement fixe, on mécontentera sans doute le clergé de quelques départements, mais on établira dans son sein l'égalité évangélique.

J'ai vainement, à plusieurs reprises, essayé d'entretenir de ces objets le Gouvernement provisoire; je ne parviens pas à lui faire ouvrir les oreilles. Je rencontre un obstacle invincible dans l'indifférence ou le voltérianisme de quelques-uns de ses membres et dans le parti pris de

Lamartine sur la séparation complète de l'Église et de l'État. Nous arriverons à l'Assemblée nationale, j'en ai grand peur, sans avoir rien fait.

Nous voilà contraints, faute d'argent, de renoncer à fonder une grande école d'administration, sœur de l'École polytechnique: cela se fera certainement plus tard. En attendant, les élèves suivront les cours du Collége de France dont le programme sera modifié à leur intention; ils y trouveront les plus habiles professeurs dans l'ordre des sciences et dans celui des lettres. Mais l'enseignement politique est tout entier à constituer. Il va l'être du moins provisoirement par la création d'un certain nombre de chaires nouvelles qui seront plus tard, transférées à l'Ecole spéciale, quand celle-ci se formera; et, afin de donner à ces chaires, gratuites, le caractère hautement officiel qu'elles doivent avoir, nous inviterons les principaux membres du gouvernement à en faire l'ouverture avec le titre de professeurs.

Les questions relatives au Collége de France sont enfin décidées. Lamartine et Ledru-Rollin ont accepté le rôle que je leur offrais; Marrast et Garnier-Pagès sont venus au devant de la proposition; ils ont le dessein de faire chacun une série de leçons. Garnier-Pagès utilisera pour cela les travaux préparatoires de son *Histoire des finances*.

Nous avions d'abord désigné, pour l'enseignement de la diplomatie, M. Drouyn de Lhuys, qui joint, dit-on, beaucoup d'études à beaucoup de pratique; il avait accueilli cette intention avec un grand empressement; mais l'idée une fois admise de faire inaugurer l'Ecole d'administration par les membres du gouvernement, l'honneur de parler le premier des relations internationales appartenait de droit à Lamartine. Pour dédommager M. Drouyn de Lhuys, je le nomme, par un arrêté spécial, membre de la haute commission des études. Ce qu'il désire surtout, je pense, c'est un baptême républicain.

MM. Bineau, Faustin Hélie, tous les autres sont enchantés de la position qui leur est faite. M. de Cormenin seul m'écrit une lettre de remerciement un peu ironique: « Avant d'enseigner le droit administratif, dit-il, il faudra que la Constitution nous dise ce que sera l'administration. » Il n'est pas facile de satisfaire M. de Cormenin.

Vivien paraît très-flatté par la pensée d'être mis à la tête de l'Ecole d'administration, en qualité de directeur. Cette fonction, à laquelle personne ne convient mieux que lui, équivaudra au commandement de l'École polytechnique.

Le colonel Poncelet a montré autant de désintéressement personnel que de dévoûment à la science, en abandonnant une chaire salariée à la Faculté pour une chaire gratuite au Collége de France.

C'est à regret que nous avons pris le parti de supprimer plusieurs chaires. Divers motifs nous ont décidés : l'économie d'abord, particulièrement en ce qui concerne les chaires de turc et de poésie latine; ensuite la position personnelle de certains professeurs : la conservation de l'un était impossible pour cause morale, un autre est titulaire d'une chaire très-lucrative à l'Ecole de droit. Marrast avait ouvert l'avis d'un remaniement beaucoup plus radical.

La suppression de la chaire d'économie politique est celle qui nous a fait le plus hésiter, sans parler de nos relations amicales avec Michel Chevalier, qui nous rendaient cette mesure très-pénible.

Notre pensée n'est certainement pas d'abolir l'enseignement d'une science à laquelle nous avons consacré nous-mêmes des études sérieuses ; et pourtant c'est ce qu'on ne manquera pas de dire. Les économistes du libre échange vont s'agiter, ils sont actifs et influents, ils ont dans leur pratique toute l'intolérance qu'ils proscrivent par leurs doctrines ; je dois m'attendre à de vives attaques de leur part. Je sais bien que Michel Chevalier, qui a fait son éducation dans le Saint-Simonisme, n'appartient qu'à demi au libre échange; mais son nom est inscrit sur les registres de cette école : l'ouverture de son cours serait regardée comme un acte officiel de résistance aux idées d'association qui forment la base de l'économie politique nouvelle.

Deux systèmes sont en lutte; tous deux avec les plus grandes exagérations. Il ne saurait convenir au gouvernement de prendre un parti entre eux; il doit se borner à faire enseigner l'histoire de ces systèmes ; mais il donnera à l'un comme à l'autre les moyens de se produire devant l'opinion publique. Si Michel Chevalier, ou tout autre professeur du laisser-faire, veut entreprendre un enseignement à l'*Athénée libre*, je mettrai un amphithéâtre à sa disposition (1) ; j'en ferai autant pour ceux qui voudront professer au nom des diverses écoles socialistes.

Reynaud, ami, comme moi, de Chevalier, et son ancien camarade, partageait mon déplaisir et mon irrésolution. Quand il me vit signer l'arrêté, il me serra la main et me dit: vous avez fait un acte de courage, je vous en félicite.

---

(1) L'*Athénée libre* est un projet qui touchait à sa réalisation au mois de juillet 1848 ; quelques professeurs étaient désignés, et un amphithéâtre avait été disposé pour eux dans l'ancienne salle de spectacle de l'Elysée national.

Comment se fait-il qu'étranger à l'Université par mes antécédents, et porté tout à coup à la tête du corps enseignant, je sois accepté par lui avec une certaine faveur? Comment se fait-il que moi-même je ne m'y sente pas déplacé?

Ce n'est pas seulement parce que j'ai conscience de mon amour sincère pour les sciences et les lettres.

Il y a des missions de deux natures.

Quand les services publics et les corps qui en sont chargés répondent aux pensées et aux besoins du temps, il faut que les chefs de ces corps soient choisis dans leur sein et qu'ils en connaissent parfaitement les ressorts, afin de les faire agir dans un but bien connu, bien défini.

Lorsqu'au contraire les services publics ne répondent plus aux besoins de la société, et qu'il est nécessaire de leur donner une impulsion conforme aux idées nouvelles qui ont surgi, cette impulsion doit être donnée par des hommes étrangers à la routine et à l'esprit de corps. Heureux s'ils ont assez de prudence et de respect des traditions, au milieu de leur mission régénératrice, pour transformer sans détruire, et pour conserver ce qui est éternellement bon.

C'est ainsi que je comprends notre tâche, à nous qui venons après une révolution, à nous qui sommes chargés d'organiser la démocratie dans les différents services publics. Nous sommes des ministres révolutionnaires : il faut que, grâce à nous, ce mot de révolution cesse de faire peur, et qu'il soit accepté comme synonime de progrès.

Pour relever les pauvres instituteurs de leur état infime, il fallait leur inspirer de la confiance en eux-mêmes; pour leur donner la passion de leurs devoirs, il fallait leur montrer l'importance de ces devoirs. Tel a été l'esprit de notre conduite à leur égard; mais quelques avertissements me font craindre que le but n'ait été dépassé. « Vous chauffez trop, » m'écrit un de nos amis. C'est possible : nous ne connaissons pas encore la juste mesure de l'action qu'exerce en France un pouvoir populaire. Certains instituteurs, me dit-on, se sont monté la tête et se croient appelés à régir le monde : de l'excès d'humiliation où ils étaient tenus, ils passent à l'excès de présomption. Quelques écarts de ce genre étaient peut-être inévitables; heureusement ils n'ont pas été nombreux.

Quelques journaux tournent en ridicule l'idée d'une fête spéciale

pour les enfants des écoles. Ils ne se placent pas au point de vue d'où on peut la bien apprécier. Quelle est la pensée qui nous préoccupe avant tout? celle de faire pénétrer dans les âmes l'enthousiasme de l'instruction : à cette condition seulement l'enseignement primaire recevra une vive excitation et prendra tout le développement que nous devons désirer.

Cette fête doit consacrer le principe du concours pour les bourses de l'Etat : les enfants pauvres qui se seront le plus distingués à l'école primaire y recevront solennellement leur admission gratuite, soit dans les lycées, soit dans les écoles d'arts et métiers ou les fermes-modèles.

J'espère qu'un jour il nous sera permis de généraliser ce principe. Les établissements de l'Etat ne s'ouvriront, au riche comme au pauvre, qu'après examen et concours. L'Etat doit l'enseignement élémentaire à tous indistinctement; il doit aussi, dans la mesure de ses ressources, l'enseignement secondaire et supérieur aux sujets qui prouvent leur aptitude à le recevoir, et qui promettent de contribuer à la prospérité du pays dans une des carrières auxquelles prépare cet enseignement. Quant aux familles riches qui mettent leur caprice ou leur vanité au-dessus des vœux de la nature, qui s'obstinent à faire un médiocre ou un mauvais humaniste du jeune homme qui aurait pu devenir un industriel, un agriculteur, un bon artisan, les établissements privés sont à leur disposition : ainsi le veut la liberté.

Dutrone a fait, sur mon invitation, une tournée générale dans les forts détachés qui environnent Paris. J'en ai visité un en détail avec lui. Ces bâtiments et ces emplacements peuvent être appropriés aux emplois les plus utiles pour la population ouvrière. Les uns seraient aisément transformés en asiles pour la vieillesse, d'autres en maisons de convalescence pour les malades sortis des hopitaux, d'autres en pensionnats industriels et ateliers d'apprentissage; c'est une idée à mûrir promptement, afin d'apporter un plan tout achevé, et de le faire approuver par le gouvernement; sans cela l'administration de la guerre ne voudra rien céder.

Nous avons visité l'hôtel de la rue de Varennes. Il n'appartient pas à l'Etat, mais on pourrait l'avoir à long bail. La situation est excellente, les appartements assez vastes, et, sans de trop grandes dépenses, on pourrait y installer l'Ecole normale supérieure des institutri-

ces. Mais ces dépenses, à quelque chiffre qu'on les réduise, sont encore au-dessus de nos forces. Nous examinerons si la maison de Saint-Denis ne serait pas propre à remplir notre but. Ne vaudrait-il pas mieux alors y fonder une grande pépinière d'institutrices pour toute la France, et répartir les pensionnaires actuelles de Saint-Denis, avec des bourses de l'Etat, dans des institutions privées dont on laisserait le choix à leurs familles? Celles-ci n'auraient pas droit, ce me semble, d'être mécontentes d'un pareil arrangement. Pourquoi soumettre à une éducation uniforme des jeunes personnes qui n'ont ni des vocations identiques, ni le même avenir devant elles? On comprend jusqu'à un certain point cette pensée chez Napoléon, lorsque la Légion-d'Honneur formait un corps à part, ayant ses cadres, ses cohortes; il n'en est plus ainsi aujourd'hui. La plupart des filles de pauvres légionnaires se trouveraient heureuses de pouvoir apprendre un état lucratif dans des institutions professionnelles.

Mais quand aurons-nous des institutions professionnelles pour les femmes? C'est pourtant une des créations les plus utiles, les plus urgentes qui se puissent concevoir.

Il faut en attendant que les écoles primaires de filles s'attachent à former de bonnes ménagères, pour la campagne surtout, ayant des notions précises d'économie domestique, voire même d'agriculture.

Le Gouvernement provisoire vient de décréter l'achèvement du Louvre. Ce serait hardi si c'était possible; mais je ne vois là qu'une parole en l'air, dans laquelle les travailleurs auront peu de foi. Il ne suffit pas de décréter, il faut savoir communiquer l'ardeur qui inspire les grandes choses. Quand le comité de salut public eut besoin d'armes, il ne se borna pas à décréter qu'il en aurait; il établit les cours révolutionnaires de Monge, des ateliers dans le jardin du Luxembourg, dans celui des Tuileries, sur les quais, sur les places, et on lui confectionna mille fusils par jour.

Et puis, vraiment, il y a des entreprises plus urgentes que l'achèvement du Louvre, et qui profiteraient plus directement aux classes pauvres et laborieuses. Nous ne manquons point de palais sans emploi pour les besoins du moment.

Mais pourquoi n'utiliserait-on pas dès aujourd'hui l'immense place du Carrousel par une construction, qui, plus tard, compléterait heureusement son ensemble? Pourquoi n'y établirait-on pas un grand jardin d'hiver, qui servirait de promenade pendant la froide saison,

et dans lequel pourraient se donner certaines fêtes publiques? Nous avons vu aux Champs-Élysées tout ce que ces fêtes ont de merveilleux dans un pareil local.

Les plus beaux arbres exotiques trouveraient un espace pour leur développement; l'édifice, en fer et en vitrage, de forme légère, élégante, monumentale cependant, deviendrait l'ornement central de cette grande place. Il serait construit de manière à pouvoir être enlevé au printemps. Les végétaux du midi, jouissant de l'air libre pendant l'été, atteindraient peut-être des proportions extraordinaires dans nos climats, et offriraient aux Parisiens un jardin aussi beau que curieux et instructif, qu'environnerait alors une simple grille.

Le Jardin d'Hiver est, sans contredit, une des pensées les plus heureuses qui se soient réalisées dans ces derniers temps; elle mérite de recevoir une adoption nationale.

Quelques professeurs de lycées ont eu l'excellente inspiration de consacrer leurs heures de loisir à l'enseignement des adultes. Ils ont ouvert des leçons du soir et du dimanche dans les salles de concours. Des établissements spéciaux suivent cet exemple : les cours faits dans l'amphithéâtre de l'École de pharmacie aux ouvriers teinturiers du faubourg St-Marceau, réunissent, dit-on, plus de cent cinquante auditeurs assidus. De son côté, l'Association polytechnique continue ses enseignements. Enfin, les lectures du soir, que nous venons d'organiser, attirent déjà un public nombreux; elles l'intéresseront et l'exciteront à connaître les chefs-d'œuvre de notre littérature nationale. J'estime le désir de s'instruire, qui se répand aujourd'hui parmi les vriers, autant que l'instruction même : il témoigne d'un sentiment de dignité de soi-même, qui conduit toujours à la moralité.

L'impulsion est donnée; nous n'aurons plus qu'une surveillance à exercer.

Il y a cinquante ans environ que le professeur Birbeck de Glascow a fondé le premier institut mécanique; l'Écosse est aujourd'hui couverte de ces admirables établissements (*mechanic's institutions*). Ce sont des espèces de clubs-écoles, avec salles de conférences, bibliothèques et cours pour les ouvriers. Ceux-ci font à la fois leur éducation par les leçons de bons professeurs, par la lecture et par la conversation.

Mais les ouvriers sont groupés dans les villes, l'émulation peut aisément pénétrer parmi eux, les professeurs sont à leur portée. Il n'en

est point ainsi des paysans; dispersés, isolés, ils ne se réunissent guère que le dimanche au cabaret, seul lieu de rendez-vous commun; et ce rendez-vous vaut encore mieux que rien, il faut en convenir; car, du moins, il s'y échange quelques pensées. Serait-il donc impossible de les attirer ailleurs, dans la maison de ville ou dans la maison d'école, par exemple, où l'instituteur communal serait chargé de leur faire quelques lectures instructives et attrayantes? Nous voulons faire de l'instituteur un bibliothécaire; voilà le complément de sa fonction.

---

28 juin 1848.

Le nouveau ministère est formé; je conserve le portefeuille de l'instruction publique; mais c'est probablement pour peu de temps.

Ce matin, nous étions réunis à l'hôtel de la présidence, lorsque plusieurs représentants, qui ne se nommaient pas, me firent demander dans une salle voisine. Je m'y rendis; mais apercevant M. de Falloux sur le premier plan, je soupçonnai quelque embûche. La présence d'un autre de mes collègues, qui m'a toujours témoigné beaucoup de bienveillance, eût été propre à me rassurer, sans la contrainte de son attitude et le soin qu'il prenait de se tenir en arrière, comme pour protester tacitement contre le rôle qu'on lui faisait jouer. Les autres, au nombre de trois ou quatre, me sont parfaitement inconnus. M. de Falloux prit à peu près seul la parole dans cette conférence, avec son ton mélangé de miel et de vinaigre; il était évidemment le chef de l'expédition.

Il me dit, après force témoignages d'estime personnelle, que ses amis politiques, mes adversaires naturels, disposés à se rallier autour de Cavaignac, en étaient empêchés par ma présence dans le ministère; que je pouvais donc, en me retirant, assurer au pouvoir nouveau une majorité qui lui épargnerait de grands embarras et consoliderait sa position; M. de Falloux demandait ce sacrifice, disait-il, à mon dévouement patriotique.

Je n'étais pas éloigné de me laisser persuader, lorsque quelques paroles, moins calculées, me révélèrent l'impatience où était le parti dévôt de s'emparer de l'instruction publique. Alors je devins inébranlable: il ne s'agissait plus de moi, mais de notre œuvre. Je répondis à mes interlocuteurs que je pourrais faire bon marché de ma personne; mais que, si je me retirais, j'emploierais mon influence pour que mon successeur ne fût point choisi dans leurs rangs. Ils se récrièrent, dé-

clarant n'avoir aucune prétention de ce genre ; l'un d'eux prononça le nom de Buchez. Buchez est de mes amis ; ces messieurs le savaient sans doute ; mais ses rapports intimes avec le clergé me feraient redouter de sa part bien des faiblesses.

M. Sénard entra pendant cet entretien ; j'ai tout lieu de croire qu'il n'était pas étranger à la démarche faite auprès de moi. Bastide, de son côté, a beaucoup insisté ; il insiste même encore ce soir, par une lettre, pour me déterminer à refuser le ministère ; Bastide obéit, sans le savoir, à des influences cléricales, qui pourront lui faire commettre de grandes fautes politiques.

Rentré dans le salon où les nouveaux ministres étaient réunis, je rendis compte de ce qui venait de se passer, et je terminai en disant au général Cavaignac qu'il ne devait se laisser arrêter par aucune considération personnelle, s'il jugeait que ma présence dans le conseil pût être un obstacle à l'affermissement de son autorité. Moi-même, pour faciliter un dénouement, je passai en revue les titres de plusieurs candidats au ministère de l'instruction publique. Le nom de Buchez fut de nouveau présenté, mais on l'écarta ; autant en arriva à celui de Barthélemy Saint-Hilaire. Enfin, on parut pencher en faveur de M. Woirhaye, secrétaire de la commission de Constitution, et l'un des candidats du parti démocratique à la vice-présidence de l'Assemblée. Je m'offris à lui faire la première ouverture, et j'étais sorti dans cette intention, lorsque le président du conseil me fit rappeler : « Vous ne vous séparerez pas de nous, me dit-il ; on veut décimer le parti républicain, je ne le laisserai pas entamer dans votre personne. »

Ce soir, lorsque Cavaignac a donné connaissance à l'Assemblée de la composition du ministère, la cabale organisée contre moi a accueilli mon nom par des murmures. Après la lecture de la liste, un représentant, que je ne connaissais pas, est monté à la tribune ; j'ai cru qu'il allait m'attaquer ; je me disposais à lui répondre, en dénonçant le but contre-révolutionnaire du parti qui veut se rendre maître de l'éducation publique, et déposer ensuite ma démission sur la tribune, afin que l'Assemblée manifestât ses véritables intentions : mais M. Dahirel (c'est le nom de ce représentant) s'est borné à formuler une sorte de protestation contre le nouveau ministre de la marine, l'amiral Leblanc, que je ne connais pas. J'ai donc gardé le silence.

Les hostilités ne peuvent tarder à recommencer. Mes adversaires ne sont pas hommes à lâcher prise, et moi je ne suis pas d'humeur à lutter longtemps pour une question personnelle. Il faut que nous

nous hâtions de déposer la loi d'instruction primaire, afin qu'il reste au moins de notre passage une trace qu'on aura peine à effacer.

---

8 juillet 1848.

J'avais quelques inquiétudes sur les scrupules financiers de Goudchaux, à l'occasion de la loi d'instruction primaire ; mais quoiqu'il tienne les cordons de a bourse, il a compris qu'aucun sacrifice n'est trop grand pour un tel intérêt ; il a vu la question de haut et l'a résolue courageusement, sans faire une objection. Quant au général Cavaignac, il nous avait donné à l'un et à l'autre un témoignage de toute sa confiance : « Entendez-vous avec Goudchaux, m'avait-il dit, s'il accepte votre chiffre, j'accepte vos plans. »

Reste la décision de l'Assemblée ; mais quelqu'un m'a dit qu'il avait été question de mon projet dans la commission des finances, et que Lanjuinais, après avoir eu communication du budget proposé pour l'instruction primaire, s'était écrié : « Nous nous attendions à une somme plus forte. »

« La société a le droit d'exiger que chaque citoyen soit instruit d'une profession utile; qu'il s'entretienne dans la force du corps et dans les exercices dont elle peut avoir besoin pour sa défense.

« Chaque citoyen a le droit réciproque d'attendre de la société les moyens d'acquérir les connaissances et instructions qui peuvent contribuer à son bonheur dans sa profession particulière, et à l'utilité publique dans les emplois qu'il peut être appelé à remplir par le vœu de ses concitoyens. »

Voilà les principes que mon père a écrits dans son projet de déclaration des droits, en 1793 ; je suis heureux de me trouver toujours d'accord avec lui : ce sont les mêmes principes qui dominent dans notre loi d'instruction primaire et que je voudrais voir dominer dans la Constitution.

---

6 juillet 1848.

J'ai donné ma démission hier soir après la séance, et j'ai installé aujourd'hui mon successeur.

Une première escarmouche avait eu lieu le matin dans le bureau dont je fais partie. M. de Larochejacquelein, tirant de sa poche le manuel de Charles Renouvier, publié avec autorisation du ministre de

l'instruction publique, prétendait me rendre responsable de certaines phrases isolées que j'aurais eu certainement le bon goût de faire supprimer si elles avaient passé sous mes yeux. Je donnai des explications qui parurent satisfaire le bureau, et je pensais que la bataille serait ajournée; mais quelques-uns de mes amis m'affirmèrent qu'elle se renouvellerait à la séance publique, et m'engagèrent à me tenir sur mes gardes. En effet, je pris soin de lire dans son entier le fatal petit livre, qui me parut contenir, sauf les quelques phrases citées par M. de Larochejacquelein, des doctrines très-avouables exposées en fort bon style. Le livre, d'ailleurs, par son intention et par son langage, n'est évidemment pas destiné aux enfants; il doit servir de guide aux instituteurs dans leur enseignement des adultes : c'est ce que mes adversaires ont constamment et volontairement méconnu.

Quoiqu'il en soit, M. Bonjean, que j'ai cru reconnaître pour un des représentants qui accompagnaient M. de Falloux dans sa démarche à l'hôtel de la présidence, est venu reproduire les citations et les accusations de M. de Larochejacquelein; il a fait le procès à la direction de l'instruction publique; je l'ai défendue dans son ensemble, ce qui m'importe beaucoup plus que de justifier des phrases détachées d'un livre dont je ne suis pas l'auteur. Ces phrases, d'ailleurs, n'étaient qu'un prétexte; à défaut de celui-là, on en eût pris un autre; il me convenait mieux de résoudre la situation promptement et sans hypocrisie. Je n'ai pas même décliné la responsabilisé du manuel Renouvier; tout homme de bonne foi sait parfaitement que si l'on voulait attribuer à un ministre de l'instruction publique toutes les erreurs contenues dans les livres qui se publient sous ses auspices, il serait facile de le condamner tour à tour pour les doctrines les plus opposées entre elles.

J'avais parlé, et l'Assemblée m'avait généralement bien accueilli. Lorsque je retournai à mon banc, Reynaud vint s'asseoir auprès de moi et me dit : « Votre attitude est excellente; mais en présence de ces attaques, qui vont se renouveler, la place ne sera plus tenable pour vous. — Je le sens parfaitement, lui répondis-je, et quel que soit le résultat de la séance, ma démission sera donnée ce soir. Notre loi est achevée; nous la soutiendrons aussi bien hors du ministère que dedans. »

Les coalisés provoquèrent un vote de l'Assemblée. C'était bien jouer, car personne de notre côté ne s'y attendait, et beaucoup de nos amis étaient absents : j'ai le bonheur de ne jamais songer à ces expédients-là. La réduction de 5,000 francs, proposée par M. Bonjean

sur le crédit que je demandais pour améliorer la condition des instituteurs primaires, fut adoptée par onze voix de majorité. C'était un vote de non confiance.

Le soir, au conseil des ministres, je rendis compte de la séance et je déposai ma démission entre les mains du général Cavaignac. J'ai cru lire sur sa figure, comme sur celles de Goudchaux et de Tourret, une expression de véritable regret. On a ensuite parlé de me donner un successeur, et M. Vaulabelle a été désigné.

Je ne connaissais pas Vaulabelle; je l'ai vu ce matin pour la première fois. Son abord ouvert me plait. D'après ses écrits et d'après ce que j'entends dire de lui, c'est un esprit voltairien, ayant peu songé aux grandes idées de réforme, et pas du tout au socialisme; mais intelligent, loyal et patriote. Avec de telles qualités, il peut faire beaucoup de bien.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que le pouvoir ait jamais été abandonné aussi gaîment. C'est une réflexion que nous n'avons pu nous empêcher de faire. On nous aurait pris volontiers pour des écoliers prêts à partir en vacances. Nous laissons, j'en suis fier, des visages tristes dans l'administration, et les nôtres sont sereins. Une seule préoccupation nous suit : continuera-t-on nos idées? Vaulabelle le promet, mais le pourra-t-il?

Nous devisons ensemble de ce que nous avons fait, de ce que nous voulions faire. Nous sommes arrivés au pouvoir avec un but : démocratiser l'éducation; c'est-à-dire préparer une génération d'hommes destinés à vivre sous le régime républicain, sous un régime de liberté, où chacun participant aux affaires de son pays, la vertu civique s'allie indispensablement aux vertus domestiques. Que l'on passe en revue tous nos actes, s'il en est un seul qui s'écarte de cette direction, je le désavoue, je le regarde comme une erreur, j'en demande pardon à Dieu. Une année m'eût peut-être suffi pour jeter dans l'instruction publique quelques fondements indestructibles. Ma retraite va nécessairement amener un temps d'arrêt. Mais l'œuvre sera reprise par quelque autre qui l'achèvera aux applaudissements universels.

Il semble que la chute d'un ministre, d'un simple chef de service, soit un événement bien peu grave; mais les circonstances qui déterminent celle-ci lui donnent une signification particulière. Je suis, parmi les hommes de la Révolution, le premier qu'on attaque, sans haine pour sa personne, mais systématiquement pour ses principes. Ma disgrâce est le premier succès expressif des ennemis de la République: aussi je ne doute pas qu'elle ne leur inspire de nouvelles

hardiesses. Parmi ceux qui ont voté l'amendement Bonjean, il en est sans doute qui se repentiront plus tard d'avoir ouvert cette porte à la contre-révolution. Je connaîtrai demain leurs noms par le *Moniteur*, car on a fait usage, pour la première fois, du nouveau mode de scrutin public. Il est original que je sois appelé à inaugurer ce scrutin à mes dépens, moi qui ai tant travaillé pour introduire la publicité des votes.

1er janvier 1849.

On m'a plusieurs fois assuré que l'administration de l'instruction publique n'avait jamais été moins agitée que pendant mon gouvernement révolutionnaire. C'est qu'en effet je n'avais ni vengeances à satisfaire, ni créatures à placer ; et quant aux grandes réformes, celles-là se préparent et s'accomplissent même, sans brusques démolitions, par des changements graduels, fort étrangers aux cabales et aux révolutions de palais ou de coulisses.

Ce que je sais bien, c'est qu'au milieu de la tourmente nous avons pu maintenir autour de nous l'ordre, la sécurité et la sérénité ; nous avons joui d'un calme parfait, comme il convient dans l'asile des sciences et des lettres. Ceux de mes collègues qui venaient me voir, et qui vivaient dans leurs hôtels environnés de soldats au bivouac, étaient tous frappés du contraste et me témoignaient leur jalousie.

CARNOT,
Représentant du peuple.

BULLETIN POLITIQUE.

L'événement de la semaine, c'est la clôture des travaux préparatoires de la commission de révision. Toutes les propositions déposées ont été successivement rejetées à l'unanimité, même celle de la rue des Pyramides, comme entachées d'inconstitutionnalité. Une majorité de neuf voix contre six s'est inopinément formée sur une proposition personnelle de M. de Broglie, ainsi conçue : « L'Assemblée législative, vu l'article 111 de la Constitution, émet le vœu que la Constitution soit révisée en *totalité* CONFORMÉMENT AUDIT ARTICLE. » On voit ce qui distingue cette proposition de la première. En consentant à demander la révision totale, M. de Broglie a fait un grand pas vers les légitimistes, et il a obtenu ainsi leur concours. On ne comprend pas tout d'abord comment du même coup il s'est assuré les voix de MM. de Tocqueville et Odilon Barrot, qui s'étaient l'un et l'autre si positivement prononcés dans la discussion pour la révision partielle et dans l'intérêt seulement de l'amélioration des institutions républicaines. Toutefois, les deux honorables membres ont pu trouver dans le dernier membre de phrase de la proposition une sorte de sauvegarde pour leur opinion personnelle. Cette phrase a pour objet exprès de renfermer la révision dans les strictes limites d'une entière conformité aux dispositions de l'article 111. Elle est donc exclusive de la proposition de la rue des Pyramides, qui voulait que le peuple fût remis dans la plénitude de sa souveraineté comme au lendemain de la révolution de Février, et par là, faisait table rase de la Constitution.

Ce qui achève de démontrer que la proposition adoptée n'a eu, aux yeux des votants, qu'une valeur purement négative, c'est le choix du rapporteur. M. de Broglie, auteur de la proposition, n'a réuni que cinq voix, et M. de Tocqueville a été élu par huit voix. C'est ce qu'il y a de significatif dans la solution. Ce choix, bien que commandé par la composition même de la commission, n'en a pas moins causé une impression favorable parmi tous ceux qui aspirent à voir échouer au plus vite l'intrigue révisionniste. Il a été généralement considéré comme le coup de grâce de toutes les prétentions inconstitutionnelles.

La sous-commission continue son travail de dépouillement des pétitions. On connaît les résultats pour soixante-un départements; ils donnent un total de

592,003 signatures, croix ou adhésions, et ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Pour la révision de la Constitution.	363,390
Pour la révision et prorogation.	218,150
Pour la prorogation sans révision.	10,160

La pétition révisioniste de l'*Union électorale* n'a recueilli que 23,000 signatures, tandis que les pétitions contre la loi du 31 mai ont en peu de jours, à Paris, réuni un très-grand nombre d'adhésions. Samedi 21 et samedi 28 juin, M. Laurent (de l'Ardéche) en a déposé deux qui étaient revêtues, la première de 20,000 et la seconde de 10,000 signatures, recueillies dans les bureaux ou par les soins du journal la *République*.

L'Assemblée a accordé au gouvernement la prorogation, pour une année encore, de la loi qui prohibe toute espèce de réunions politiques, ou du moins les soumet au bon plaisir administratif. C'est une question controversée, même parmi les républicains, que celle de savoir si les clubs, c'est-à-dire les réunions politiques, livrées à un régime de publicité et de périodicité, ne seraient pas plus nuisibles qu'utiles au jeu régulier des institutions démocratiques. Mais tous les républicains sont d'accord pour reconnaître la nécessité et la légitimité des réunions politiques en général ; c'est d'ailleurs un droit consacré par la Constitution. La loi votée formule une interdiction absolue, sans distinguer entre les diverses espèces de réunions. M. Sainte-Beuve a voulu faire stipuler une exception en faveur des réunions électorales, au moins pendant le trimestre qui précéderait les élections générales. La majorité a refusé l'exception. Il est vrai que M. Léon Faucher a promis que les représentants qui auront à rendre compte de l'exercice de leur mandat, et les candidats qui se présenteront au choix des électeurs, pourront communiquer librement avec ceux dont ils solliciteront les suffrages. Le bon billet qu'a La Châtre ! Deux faits cités par M. Bac suffisent à caractériser l'impartialité des agents de l'administration en matière de réunions et d'associations. Il s'est formé à Limoges une association d'ouvriers porcelainiers. Usant d'une liberté encore incontestée sous ce rapport, les sociétaires, pendant leur travail, se faisaient lire un journal républicain de Paris. Le préfet de la Haute-Vienne leur a signifié que si ces lectures continuaient, il ordonnerait la fermeture de leur établissement. Mais dans la même ville, d'autres citoyens, craignant apparemment qu'une double armée de cinq cent mille fonctionnaires et de cinq cent mille soldats ne suffise pas à la défense de l'ordre, ont imaginé de constituer, sous le titre dérisoire de *Ligue du bien public*, une association dont le vaste réseau, dans leur espérance du moins, embrassera tout le département de la Haute-Vienne. Le manifeste de cette association semble avoir été inspiré par les fantasmagories du *Spectre Rouge* de M. Romieu, renié même par le *Constitutionnel*. Les statuts de la ligue n'en ont pas moins été approuvés par M. le ministre de l'intérieur, dédaigneux des salutaires avertissements donnés par M. Carlier, dès

les premiers jours de la formation de la société du Dix-Décembre, si méchamment détournée de son but par les *sept à huit mille coquins* qui s'étaient impatronisés chez elle.

La proposition de M. de Bussières, relative au classement et déclassement des places de guerre et aux servitudes militaires, a été adoptée en seconde lecture. Il s agit de remettre en vigueur une disposition de la loi de 1791, à laquelle il avait été dérogé en 1819, et qui soumettait la construction et la suppression des places de guerre à la double formalité de l'avis d'un conseil de guerre et d'un décret du corps législatif. Ce qui nous intéresse dans la proposition de M. de Bussières, c'est qu'elle tend à diminuer les servitudes militaires qui pèsent sur les terrains environnant vingt-cinq places de guerre et cent dix-sept forts, batteries ou autres ouvrages défensifs, isolés ou appartenant à l'ensemble des fortifications de certaines grandes places.

L'Assemblée a adopté en troisième lecture la loi sur les monts-de-piété. Lors de la seconde délibération, elle avait admis une disposition qui supprimait les commissionnaires et les remplaçait par des bureaux auxiliaires. La majorité est revenue sur cette disposition. Elle paraît avoir pris en considération le sort des commissionnaires, dont la plupart ont acquis leurs charges à titre onéreux. A ce compte, il deviendrait impossible de réformer les abus, car il n'en est aucun peut-être sur lequel ne se soit greffée quelque industrie lucrative.

Un huitième de l'indemnité allouée aux colons pour le rachat de leurs esclaves, a été réservé pour fonder des banques coloniales. En vertu de la loi adoptée cette semaine par l'Assemblée, une première émission de 100,000 fr. de rentes devant fournir un capital d'à peu près deux millions, va être employée à la première formation des banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion ; 25,000 fr. de rentes, au capital de 500,000 fr., serviraient à constituer la banque de la Guyanne. Chacune de ces banques émettra des billets au porteur de 500, de 100 et de 25 fr., remboursables à vue, et recevables comme monnaie légale par les caisses publiques, et dans les transactions particulières. Les banques coloniales sont autorisées à faire des avances sur récipissés de marchandises, et même sur les récoltes pendantes. Voilà de bonnes mesures.

L'Assemblée a consacré plusieurs séances à la discussion de la proposition de M. Sainte-Beuve sur la réforme intégrale de notre régime douanier. Cette discussion a été ouverte par un discours très-substantiel de M. Sainte-Beuve sur les avantages de la liberté commerciale; M. Thiers y a répondu par une charmante causerie sur les bienfaits du système protecteur. Si jamais on entreprend un traité d'économie politique *à l'usage des dames*, M. Thiers s'en chargera avec un grand succès. Mais la question était insoluble dans les termes où elle a été débattue. La liberté absolue de l'échange et la protection

absolue qui tournerait au blocus continental, sont deux utopies. La seule chose pratique et fructueuse en cette matière, c'est d'étudier le remaniement des tarifs, pour abaisser les taxes trop élevées, et pour élaguer celles qui sont devenues inutiles à certaines industries ou nuisibles à d'autres.

La commission pour les chemins de fer de Châlon à Avignon a complété sa première résolution. Elle a décidé qu'elle demanderait à l'Assemblée une somme de 75 millions; 50 millions seraient affectés, tant à l'achèvement de la portion de Paris à Châlon qu'à la construction de la ligne entre Châlon et Lyon; 25 millions seraient destinés à commencer les travaux sur la ligne de Lyon à Avignon. L'Etat se procurerait l'ensemble de ce crédit au moyen de la création d'obligations dont l'intérêt ne pourrait s'élever à plus de 5 3/4. Ces résolutions ont été prises sous toute réserve, bien entendu, de l'avis de la commission du budget sur les voies et moyens. Celle-ci a commencé l'examen de la question, et décidé qu'une conférence aurait lieu entre les deux commissions. Puisse-t-il en sortir autre chose que des résultats négatifs!

Les intrigues des révisionnistes ont porté leur fruit. Les états de douanes attestent qu'elles ont exercé une influence déplorable sur les affaires commerciales pendant le mois de mai. Les droits perçus à l'importati on n'ont pas dépassé 9,072,404 fr. C'est une différence de 1,229,547 fr. sur l'exercice correspondant de l'année dernière, et de 1,414,007 fr. sur l'exercice précédent. Le déficit porte principalement sur les matières brutes, telles que cotons, laines et soies, dont s'alimente la vie industrielle. Les partis royalistes représentent bien et duement aujourd'hui l'élément du désordre dans nos nouvelles institutions.

Le maire de Lyon et ses adjoints viennent de donner leur démission collective, motivée sur ce que, par suite de la loi relative à l'organisation de la police dans l'agglomération lyonnaise, la police municipale est enlevée au conseil municipal de Lyon. Voilà les premières conséquences d'une réforme intempestive et mal faite.

L'*Événement* et la *Presse* ont subi une condamnation en cour d'assises pour avoir inséré une correspondance qui accusait M. le maire de Poissy d'avoir abusé de son influence administrative pour faire signer des pétitions réformistes. Des témoins sont venus attester que les signataires, au lieu d'être violentés, couraient au-devant de la pétition et s'y précipitaient. Honneur à la vertu de M. le maire, qui est maintenant passée en force de chose jugée. Mais le verdict du jury de la Seine n'est pas seulement la condamnation de deux journaux mal informés, elle est aussi, comme l'a dit M. de Girardin, la condamnation morale de tous les fonctionnaires qui ont abusé ou tenteraient d'abuser de leurs fonctions pour exercer une pression politique sur l'esprit de leurs administrés.

La presse démocratique a fait une perte doublement regrettable et par le caractère de la victime et par les circonstances qui ont causé la mort. Un jeune homme de vingt-trois ans, plein de cœur et d'intelligence, fils d'un ancien constituant, frère du préfet des Bouches-du-Rhône sous l'administration de M. Cavaignac, Aristide Ollivier, rédacteur en chef du *Suffrage universel* de Montpellier, a succombé dans un duel qui avait pour cause une polémique ardente engagée entre deux journaux de la localité. Les duels ne sont pas de notre temps. Ils sont plus déplorables encore quand ils ont pour mobile la lutte des idées, qui ne saurait jamais se trancher par les armes. C'est surtout en pareille occurrence qu'on voudrait voir s'établir des jurys d'honneur. Leur institution devient une affaire d'urgence, depuis la loi des signatures, qui met la personnalité des écrivains de chaque parti en contact quotidien avec celle de leurs adversaires.

Les *détestables passions* de l'entourage élyséen s'en prennent à tout pour faire des sujets de réclame en faveur d'une inconstitutionnelle prorogation. Les revues dont nous avons été témoins cette semaine avaient-elles une autre destination? Si, comme le *Siècle* l'a justement remarqué, elles n'avaient pas été imaginées pour fournir à M. L.-N. Bonaparte l'occasion de se montrer, plutôt que de voir par lui-même, aurait-on choisi pour passer ces revues la fin du mois de juin et le moment de la journée où le soleil est dans toute sa force? La réunion de ces deux circonstances n'était rien moins que favorable à la santé des troupes, et elle a eu pour conséquence, sur les boulevards, jeudi dernier, au retour de la revue, de montrer à la compassion publique des soldats exténués par la chaleur et la fatigue de marches forcées. Nous sommes convaincus que si on avait prévu de tels accidents, on aurait volontiers pris des dispositions pour les éviter. Mais on n'y a seulement pas pensé, par la raison bien simple qu'on n'avait cédé qu'à une seule préoccupation, celle de choisir le moment de la journée le plus opportun pour montrer M. L.-N. Bonaparte et le livrer aux acclamations décembristes.

Les décembraillards ont effectivement fait leur office; mais le public de Paris continue d'en être peu édifié. Il est inouï que, sous une République, des citoyens soient exposés à être injuriés, bâtonnés, ou même menacés d'être jetés à l'eau pour avoir proféré le cri de *vive la République!* Mais, en définitive, ce que l'entourage élyséen a recueilli de plus clair et de plus positif dans ces revues, ce sont les acclamations de *vive la République!* c'est-à-dire la constatation de la foi républicaine des habitants de Paris, résolus à s'opposer à tout projet et à toute démonstration inconstitutionnelle. Cette importante manifestation allait se grossissant à chaque revue, si bien qu'à la dernière, le cortége du président a dû changer d'itinéraire pour jouir sans contradicteurs de l'ovation frelatée des coureurs ordinaires de l'impérialisme.

GUSTAVE CAZAVAN.

QUESTION DE LA PLATA.

(Troisième article.)

La question de la Plata a le malheur de ne pas être, comme on dit vulgairement, une question *brûlante*. Elle est sur le tapis depuis dix ans, elle a usé une douzaine de négociateurs, fatigué plusieurs ministères et plusieurs assemblées. C'est aujourd'hui une *vieille affaire*. Si donc, on tient à en finir, que ce soit à tout prix, disent les partisans du traité Le Prédour. Quel besoin de se donner du souci pour une discussion qui traîne depuis un siècle? Si nos compatriotes de Buenos-Ayres et de Montevideo avaient été spoliés et égorgés il y a trois mois, ah! ce serait tout différent. Mais les assinats et les vols ont déjà plusieurs années de date. C'est de l'histoire ancienne, et il y a prescription.

Oui, tel est le langage de quelques hommes qui oublient que, quand on a perdu à ce point tout sentiment de patriotisme et de susceptibilité nationale, on ne doit plus se dire Français.

Quoi! parce que les crimes et les rapines de Rosas ne datent pas d'hier, nous devons oublier les sanglantes injures faites à notre dignité et à nos intérêts par ce sauvage despote? Mais les dernières années n'ont-elles pas ajouté à nos griefs primitifs des humiliations de toute nature? Et à qui la faute si la question a *traîné?* Depuis quand un pays qui se respecte n'a-t-il d'autre moyen, pour se débarrasser d'une affaire épineuse, que de la laisser vieillir?

Plus l'insulte est ancienne, plus il devient nécessaire d'en obtenir satisfaction, car la déconsidération qui résulte, pour le peuple offensé, de l'ajournement de toute réparation, s'accroît en raison directe du temps écoulé. Nous espérons que l'Assemblée législative pensera comme nous sur ce point.

Quant au ministère, il est mal informé par ses agents, qui subissent l'influence de Rosas. Plus d'un négociateur français est arrivé dans la Plata plein d'un zèle fervent pour Montevideo; et quelques mois après, à la suite d'un contact un peu prolongé avec le dictateur argentin, on le voyait renier ses précédentes opinions et adorer d'autres dieux. Il ne faut pas attribuer à d'autres causes les résultats, si regrettables, auxquels nous sommes arrivés. Si nos agents n'étaient pas devenus partisans de Rosas et ennemis de Montevideo, les ministres qui se sont succédé en France ne leur auraient jamais envoyé que des instructions énergiques. Ces instructions étaient dictées par les agents eux-mêmes; on avait toute confiance en eux, et l'on rédigeait le programme de chaque négociation conformément à leurs rapports et aux renseignements qu'ils envoyaient aux affaires étrangères. C'est donc sur eux qu'il faut faire retomber la responsabilité de la situation actuelle, et le blâme ne saurait être trop sévère.

— Abandon pur et simple, s'écrient les ecclectiques, c'est-à-dire sauve-qui-peut! Déserter ainsi le combat, serait-ce résoudre la difficulté? Il y a vraiment des gens qui ont une merveilleuse façon d'entendre la protection nécessaire à notre commerce maritime, et les exigences de nos intérêts les plus chers! Un état de choses qui ne serait ni la guerre ni la paix, l'oubli de notre honneur, indignement foulé aux pieds, l'ajournement de toutes les satisfactions qui nous sont dues pour des crimes dont un seul mériterait un châtiment exemplaire, ce serait là une solution?

Que l'Angleterre ait abandonné la partie, qu'elle ait ratifié le premier traité Le Prédour *sans nous en prévenir*, cela s'explique et se justifie aisément (1). Cette puissance a, et a toujours eu, la majorité de ses nationaux à Buenos-Ayres; c'est là que sont établis ses capitalistes. Montevideo ne vient donc qu'en seconde ligne dans ses préoccupations. L'emprunt Baring la lie, d'ailleurs, complétement à la République Argentine. Et qui sait si, un jour, Montevideo une fois devenu la proie de Rosas, le gouvernement britannique ne réclamera pas cette ville comme dédommagement des millions de livres sterling empruntés par Rosas, et dont celui-ci ne paye même pas l'intérêt? Quelles insultes l'Angleterre a-t-elle à venger? Un très-petit nombre de ses natio-

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que l'Angleterre n'a pas de traité particulier avec Oribe, et qu'en outre, dans sa convention avec Rosas, il n'est pas question du désarmement. Il y a donc déjà, quant au traité en lui-même, une différence entre la situation de nos voisins et la nôtre.

naux a été molesté par le despote de Buenos-Ayres, tandis que les nôtres ont à réclamer des indemnités qui s'élèvent, en totalité, à vingt-cinq millions. Enfin, il faut bien le dire, l'Angleterre a, dans la question générale qui s'agite au sein de l'Amérique méridionale, un intérêt opposé au nôtre : tandis que nous devons désirer la prospérité de ces contrées, où notre commerce est destiné à trouver d'immenses débouchés, elle, au contraire, voit dans les richesses à venir de ces régions une future concurrence à ses produits de l'Inde et des Antilles. Que le Brésil soit ruiné et bouleversé par une révolte d'esclaves fomentée par Rosas, la France gémira d'un événement qui réduira à la misère un pays avec lequel elle fait un commerce annuel de 60 millions; quant à l'Angleterre, elle s'en réjouira, parce qu'elle approvisionnera le Brésil de sucre et de café. De ces indications sommaires il est facile de conclure que nos voisins peuvent et doivent prendre une toute autre attitude que nous dans la question de la Plata. Il ne faut donc pas s'autoriser de leur exemple pour demander à la France une abdication qui, loin d'être justifiable, serait un ridicule et coupable suicide.

M. Thiers, dans son discours du 5 janvier 1850, a montré les perspectives qui s'offrent à notre commerce dans l'Amérique du Sud. Si, sur les 500 millions d'affaires que nous faisons annuellement avec les deux Amériques, le nord en prend 350, et le sud, 150 seulement, il faut considérer la progression merveilleuse qui s'est produite dans cette dernière région, et juger par-là de l'avenir réservé à notre industrie dans cette partie du nouveau monde. En dix ans, le commerce français avec le Brésil s'est accru de 30 millions à 60; dans la Plata, il s'est élevé, en douze ans, de 4 ou 5 millions, à 40. Nous ne parlons ici que de deux États; mais si l'on tient compte des marchés qui appelleront nos produits dans la Nouvelle-Grenade, l'Equateur, la Bolivie et le centre du continent, quand ces vastes contrées seront suffisamment peuplées, si l'on considère que déjà la France compte le Pérou et le Chili au nombre de ses tributaires, on reconnaîtra que l'Amérique méridionale est destinée à ouvrir à nos producteurs le champ le plus vaste qu'il leur ait jamais été donné d'exploiter.

Il faut songer, en outre, que, dans l'Amérique du Nord, il existe un parti industriel qui réclame à grands cris, et depuis longtemps, des mesures restrictives, dont l'effet sera funeste à nos transactions avec ce pays, tandis que, dans l'Amérique du Sud, il n'y aura rien de semblable à redouter pendant des siècles, cette région étant naturellement destinée à être habitée par une population principalement agricole.

Enfin, nous n'avons aucune concurrence à craindre de l'Amérique du Sud pour notre navigation, alors que les Américains du nord ont neutralisé à ce point notre pavillon, que sur 400 navires employés à notre commerce avec eux, on en compte 350 des États-Unis, et seulement 50 français. Dans la situation présente, la navigation française avec l'Amérique du Sud égale celle que nous faisons, sous l'égide du monopole, avec nos trois colonies de la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique, pour lesquelles cependant la France s'impose de lourds sacrifices.

M. Thiers ajoutait qu'à côté des avantages offerts au commerce français par l'Amérique du Sud, il y avait de grands obstacles aux conquêtes industrielles dans ce pays. Ces obstacles naissent des préjugés jaloux, de l'orgueil et de la sauvage fierté des populations d'origine espagnole. La conclusion est facile à tirer : avec des peuples si difficiles à manier, et qui n'ont encore aucune des institutions et des traditions protectrices qui existent chez les nations civilisées en faveur des étrangers, il n'y a qu'un moyen de garantir la sécurité et le développement de notre commerce : c'est de le faire respecter partout et toujours.

Or, serait-ce se faire respecter que de signer le traité Le Prédour, ou de se retirer purement et simplement ?

Voilà pour la question générale.

Pour ce qui regarde Montevideo en particulier, nous ne pouvons encore que répéter ce qu'on a dit souvent à la tribune et dans la presse : c'est que le territoire de l'Uruguay est le rendez-vous naturel des Européens, et spécialement des Français. Tout le monde sait que Montevideo est à l'entrée du Rio de la Plata, sur la rive gauche; que Buenos-Ayres est à 45 lieues de la mer et sur la rive opposée; que Montevideo est pourvu d'un bon port, tandis que Buenos-Ayres n'a qu'une rade foraine; que le sol de la République Orientale est bien arrosé, fertile, accidenté, propre à une foule de cultures, par conséquent propice à la colonisation agricole; que le territoire de Buenos-Ayres se compose de steppes arides, où paissent d'innombrables troupeaux, souvent exposés à de grandes mortalités, par suite des sécheresses et du manque d'eau. En outre, sur la rive gauche, la main d'œuvre se paye à des prix très-élevés, et la vie matérielle est à très-bon marché; à Buenos-Ayres, le travail est beaucoup moins rétribué, et l'existence est fort chère. A Montevideo, les lois protègent et favorisent l'immigration, le gouvernement est doux et paternel; à Buenos-Ayres, les institutions, aussi bien que le pouvoir, repoussent les étrangers. Voilà pourquoi nos compatriotes ont afflué dans l'Uruguay de

préférence à l'État voisin ; voilà pourquoi l'émigration française, composée en grande partie de Basques, après avoir été de 4,731 individus, de 1836 à 1840, s'éleva, dans les seules années 1841 et 1842, à 9,034 personnes. En 1830, à peine comptait-on 5,000 Français sur la rive gauche de la Plata ; en 1842, il y en avait 18,000, et notre commerce, dans ces douzes années, monta, nous l'avons déjà dit, de 10 ou 12 millions, à 40 millions de francs. Dans l'Uruguay, nos compatriotes possédaient plus de 120 lieues carrées de terrain, environ 150,000 têtes de gros bétail et 160,000 mérinos ; les immeubles leur appartenant dans la ville de Montevideo, avant l'intervention, étaient au nombre de 200, représentant une valeur d'au moins 4 millions de francs (1).

Ces faits, que personne n'ignore, éclairent suffisamment le côté *français* de la question, en ce qui touche spécialement la Plata.

Et c'est devant de semblables intérêts qu'on voudrait réduire la France à une abdication, soit en signant le traité Le Prédour, soit en se décidant à une retraite pure et simple !

Mais, dit-on, Buenos-Ayres a donné asile à la majorité de nos nationaux, qui ont délaissé Montevideo pour sa voisine, en sorte qu'aujourd'hui l'intérêt français a passé de la rive gauche sur la rive droite du Rio de la Plata. Donc, en nous montrant hostiles à Rosas, c'est à nos propres concitoyens, établis dans ses États, que nous ferions la guerre, et en défendant à outrance Montevideo, nous galvaniserions un cadavre.

On a déjà vingt fois répondu à cet argument d'une logique aux abois.

Et d'abord, il n'est pas absolument vrai que Montevideo soit dépeuplé au profit de sa rivale, car il existe encore sur le territoire Oriental neuf mille Français, tant dans Montevideo même que dans les campagnes ; mais ce qu'il y a de vrai, d'incontestable, c'est que le blocus, la guerre, la férocité d'Oribe, la ruine, la misère, la crainte de mourir de faim, ont contraint bon nombre de nos nationaux à aller provisoirement s'établir à Buenos-Ayres. Rosas, qui avait tout intérêt à ce mouvement de l'émigration française, a fait bon accueil aux nouveaux venus, et s'est bien gardé de les tourmenter. Mais ce supplément imprévu de population est-il définitivement fixé à Buenos-Ayres ? Pas le moins du monde. Tant que dureront les hostilités ou que la paix sera précaire, les Français y resteront ; mais dès que l'in-

(1) Rapport de M. Drouyn de Lhuys inséré dans le *Moniteur* du 24 juillet 1848.

dépendance de Montevideo sera garantie, que Rosas sera réduit à l'impuissance, et que le calme aura succédé à l'agitation, tous ceux qui avaient transporté leur industrie sur la rive droite, tout simplement pour y vivre en attendant mieux, retourneront dans l'Uruguay. Pourquoi? — Parce que Montevideo sera toujours le point de débarquement le plus commode dans la Plata, parce que Buenos-Ayres n'est, à ce point de vue, que sa succursale; parce que Montevideo offrira longtemps encore les avantages matériels que nous avons énumérés un peu plus haut; parce que nos compatriotes y respirent l'air de la liberté et se sentent chez eux, tandis qu'à Buenos-Ayres ils étouffent dans une atmosphère de despotisme, et qu'ils y coudoient, non des amis, mais des étrangers jaloux. Comment croire que nos nationaux persisteront à rester sur la rive droite, après le rétablissement de la paix, eux qui avaient trouvé le bien-être sur la rive opposée, et s'y étaient si rapidement enrichis?

Si donc l'intérêt français, dans la Plata, est déplacé, ce n'est que momentanément. Il reprendra son chemin naturel aussitôt que les circonstances qui l'ont forcé d'émigrer n'existeront plus. Cela n'est pas contestable.

L'expérience est là, d'ailleurs, pour prouver que ces mouvements vers Buenos-Ayres sont essentiellement transitoires. Toutes les fois que l'Uruguay a été agité, les colons se sont réfugiés à Buenos-Ayres, pour échapper à la misère; mais, dès que le calme renaissait, ils revenaient dans leur pays d'adoption. Il y a eu successivement et alternativement déplacement de l'une des deux villes à l'autre, Montevideo restant toujours comme le pôle qui attire définitivement ces familles déroutées, quand la paix leur ouvre des perspectives plus propices (1).

Qu'on ne dise donc plus : La France n'est plus à Montevideo, elle est à Buenos-Ayres. Non, l'intérêt qui attirait nos concitoyens sur la rive gauche de la Plata, à l'époque de la grande émigration, n'était pas factice; il était réel, sérieux, fondé sur la nature même des choses; il existe toujours, aussi puissant, aussi attractif, et l'on en verra la preuve quand la République Orientale sera garantie contre de nouveaux orages.

Ainsi donc, intérêt général en ce qui regarde l'Amérique du Sud tout entière, intérêt spécial en ce qui touche Montevideo, tels doivent être les deux mobiles déterminants de la conduite de la France dans

(1) Ce fait est rappelé dans le rapport de M. Daru que nous avons déjà cité plusieurs fois. — *Moniteur* du 22 décembre 1849.

la Plata. Ces deux exigences trouveraient-elles satisfaction dans la ratification du traité Le Prédour ou dans l'abandon?

Mais à quel degré d'insensibilité et d'indifférence sommes-nous donc arrivés, pour que, dans une affaire où notre honneur est si profondément engagé, il soit nécessaire de faire valoir les considérations d'intérêt matériel? N'est-ce pas assez que des sujets français aient été persécutés, assassinés, que la France ait été cent fois insultée dans la personne de ses enfants, bafouée et mystifiée dans ses représentants officiels, que des traités signés par elle aient été scandaleusement violés? Mais non, tout cela ne suffit pas pour émouvoir certaines fibres endurcies; pour les faire vibrer, il faut aligner des chiffres, prouver que notre dignité vengée et réhabilitée, ce n'est pas autre chose qu'une balance en notre faveur dans un compte de doit-et-avoir, travestir les choses du cœur en questions de gros sous. Encore si ces braves gens comprenaient les véritables exigences du commerce maritime et de l'industrie! mais ils ne savent pas que le meilleur moyen de faire prospérer et grandir l'une et l'autre à l'étranger, c'est de se montrer toujours digne et fort dans toutes les difficultés qui touchent à l'honneur. Les Anglais, qui entendent cependant un peu mieux que nous tout ce qui est du domaine des intérêts positifs, n'hésitent pas à faire la guerre pour un seul matelot molesté. C'est qu'ils ont à un très-haut degré le sentiment du patriotisme et de la fierté nationale. Nous, non-seulement nous faisons taire ces nobles mobiles, mais encore nous ne comprenons pas que les satisfactions données à la dignité d'un peuple se traduisent toujours en bénéfices sonnants, le respect qui entoure la nation vengée s'adressant aussi à son commerce, qui recueille en avantages de toute espèce les fruits des conquêtes d'un ordre plus élevé.

Et voyez, au point de vue le plus étroit de l'intérêt financier, quel résultat ont produit nos tergiversations et nos faiblesses? Si l'on additionne les dépenses du blocus, du petit corps de débarquement qui se trouve encore dans la Plata, et le subside payé à Montevideo, on verra que cette déplorable affaire nous a déjà coûté au moins quarante millions. Quarante millions sacrifiés pour quoi? pour aboutir à la ruine de notre influence, à la déroute de notre commerce, à la déconsidération du nom français, et, pour tout dire, à des embarras d'où nous ne savons plus comment sortir honorablement. Si, dès le début, le gouvernement de Louis-Philippe eût mieux compris ses devoirs, tout ce que nous avons perdu dans l'Amérique du Sud serait sauf, la France n'aurait pas inutilement dépensé quarante millions, et l'avenir de nos relations commerciales avec tout le continent sud de l'Amérique serait, depuis

longtemps, assuré. Saint-Jean-d'Ulloa avait eu un magnifique retentissement dans tout le nouveau monde; la Plata a tout compromis.

Du reste, et pour être juste, il faut dire que le ministère Guizot a été dans certaines circonstances, notamment à l'époque du combat d'Obligado, plus énergique que ne l'est aujourd'hui la commission législative. C'est ce qui faisait dire à M. Thiers, dans la séance du 5 janvier 1850 : « L'ancien gouvernement a été héroïque par rapport à vous ! » M. Thiers avait raison. On ne sait plus maintenant que se traîner dans l'ornière des vieilles négociations; on est épouvanté de la situation; la commission en veut sortir à tout prix, et pour cela, elle ne trouve rien de mieux que de conseiller la ratification du traité Le Prédour !

Il y a un fait qui, seul, aurait dû suffire pour faire écarter *à priori*, et sans autres motifs, ce malheureux traité : c'est la résolution, manifestée d'avance par le gouvernement de l'Uruguay, de n'y pas adhérer. La commission parlementaire a dû être informée que, dès le mois de mars dernier, le chargé d'affaires de la République Orientale avait officiellement déclaré à notre gouvernement que Montevideo n'accepterait pas le traité (1). Ainsi, on est certain que la convention Le Prédour sera repoussée par la principale partie intéressée, que la guerre

(1) Nous croyons utile de faire connaître la dépêche par laquelle l'envoyé de Montevideo a notifié à notre ministre des affaires étrangères la décision de son gouvernement. Cette lettre renferme une observation importante et toute nouvelle sur un point fondamental de l'œuvre de l'amiral Le Prédour.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence que la République Orientale n'adhérerait pas aux conditions stipulées dans le dernier traité dont M. l'amiral Le Prédour a posé les bases, et que le gouvernement de Montevideo est décidé à continuer la guerre, sans tenir compte de la décision de la France, jusqu'au moment où sera établie la consécration de son indépendance.

« Pleinement autorisé par mon gouvernement à faire à la France cette déclaration, je viens aujourd'hui la réitérer à Votre Excellence de la manière la plus formelle, et, en remplissant cette mission, il est de mon devoir d'exposer les raisons qui imposent à la République Orientale cette grave et indispensable résolution.

« Le gouvernement de la République ne connaît pas d'une manière officielle la teneur du traité Le Prédour, fait sans son concours, et dont toute communication a été refusée; mais il en sait assez pour comprendre qu'avec les apparences de la consécration de l'indépendance du pays, les clauses, en réalité, sacrifient cette indépendance, comme elles sacrifient tous ses intérêts et tout son avenir.

« Le traité, en effet, laisse subsister la confiscation exercée publiquement

continuera, que, par conséquent, la ratification sera inutile, et cependant c'est sur ce même traité qu'on va délibérer !

Dans cette situation, nous comprenons que l'embarras soit extrême pour ceux qui ne voient d'autre issue que la ratification ou l'abandon. Mais pour les esprits non prévenus et qui se préoccupent, avant tout, de l'honneur national, la question ne se pose pas ainsi. C'est à ceux-ci que nous nous adressons en indiquant, comme nous allons le faire, le seul parti qui, suivant nous, soit actuellement admissible.

Et d'abord, si l'on s'obstine à suivre la voie tracée par notre diplomatie, si l'on veut négocier de nouveau en prenant pour base l'une quelconque des conventions déjà formulées, il est évident qu'on arrivera encore à une impossibilité. Il faut abandonner ce terrain compromettant et en choisir un tout nouveau. Que l'on fasse ce qu'a fait M. Bastide en 1848, que l'on dise hautement qu'il faut en finir, et que l'Assemblée, pas plus que le pouvoir exécutif, ne se considère comme liée par les précédents de cette affaire ; que l'on déclare le traité inac-

par le général Oribe depuis 1843, et dont le résultat a été la spoliation de tous les citoyens que ce chef ne compte pas sous son drapeau.

« Ainsi, non-seulement se trouve sanctionnée la violation de la propriété, mais encore on fournit à l'ennemi de la République un moyen puissant de domination en lui permettant de grouper autour de lui ceux au profit desquels il exerce ses spoliations.

« Quant à ce qui touche l'évacuation du territoire, le traité, il est vrai, stipule la retraite des forces argentines, mais il ne fait aucune mention des corps espagnols au service du général Oribe, non plus que des indigènes argentins dont on a rempli les corps orientaux de l'armée ennemie.

« Si donc la paix se concluait d'après cette base, il resterait dans le pays, pour y faire prévaloir l'influence argentine, dont le général Oribe est forcément le représentant, plus de quatre mille étrangers, dont trois mille au moins appartiendraient à Buenos-Ayres. Ainsi le général Rosas réussirait dans son projet de rendre illusoire l'évacuation du territoire de l'Uruguay, évacuation illusoire à laquelle il se prépare depuis longtemps par cette organisation militaire que je viens de mentionner, car il a compris que l'honneur de la France ne lui permettait pas de se retirer de la question sans exiger la retraite de l'armée argentine.

« Eclairée par ces explications, Votre Excellence ne peut se dissimuler que, malgré sa triste situation, le gouvernement oriental ne peut, sans manquer à ses devoirs les plus sacrés, accepter une paix ayant pour base le traité de l'amiral Le Prédour.

« La paix est la grande nécessité du pays; le gouvernement est prêt à accepter toutes les exigences, pourvu toutefois qu'il soit arrêté : 1° l'annulation de la confiscation de la propriété ; 2° l'évacuation réelle du territoire, en maintenant dans cette dernière clause qu'elle comprend la retraite des troupes ar-

ceptable, toutes négociations suspendues, toutes les questions réservées; que l'on proclame la résolution d'obtenir pleine et entière satisfaction; qu'un ordre du jour énergiquement motivé trace au Cabinet les bases de l'ultimatum qui devra être adressé à Rosas à l'époque la plus favorable, ultérieurement indiquée par les événements; et qu'il soit bien entendu que, si notre adversaire refuse ou tergiverse, c'est la guerre.

Nous ne prendrons pas la peine de réfuter les objections qui se sont produites contre le parti violent que nous conseillons. On y a trop victorieusement répondu à la tribune et dans les rapports des commissions parlementaires, pour que nous nous permettions de fatiguer nos lecteurs par d'inutiles développements sur un sujet dès longtemps épuisé. Il nous suffira de citer ces paroles de M. Deffaudis (dépêche du 6 mai 1847) : « Il ne manquera pas de gens qui s'opposeront à ce parti; qui, à Paris et à Londres, raconteront qu'un envoi de troupes serait une entreprise des plus aventureuses; que le moins qu'on puisse faire, serait d'embarquer vingt mille hommes, qu'il en faudrait, bientôt après, expédier dix mille autres, puis encore dix mille; qu'avec tout cela on serait maître tout au plus du terrain

gentines, des forces espagnoles au service d'Oribe, et des individus argentins faisant partie des corps soi-disant orientaux de l'armée ennemie.

« N'obéissant à aucun sentiment de préférence ou de répulsion pour les individus, le gouvernement oriental attend la réalisation de ces stipulations; si le vœu de la majorité de la nation appelle au pouvoir le général Oribe ou ses amis, le gouvernement actuel résignera sans hésitation l'autorité dont les lois de la République le rendent aujourd'hui dépositaire.

« *Signé* M. Pacheco y Obes. »

Cette lettre est importante à plus d'un titre; elle fait d'abord connaître au ministre que Montevideo n'adhérera pas. Elle nous apprend ensuite que le gouvernement oriental n'a pu obtenir communication du traité. Ainsi on ne se contente pas de vouloir imposer cet acte diplomatique à la principale partie intéressée, on ne lui en a même pas donné connaissance!

La dépêche révèle, en outre, une nouvelle rouerie d'Oribe et de Rosas, qui ne stipulent dans le traité que la retraite des troupes *argentines* proprement dites, tandis que l'armée qui occupe le territoire oriental compte des corps *espagnols*, et des *argentins* mêlés en grand nombre aux soldats qui composent ce qu'on appelle les corps orientaux. Si l'amiral Le Prédour n'a pas connu ce fait, que penser de sa perspicacité et de l'exactitude de ses renseignements? S'il l'a connu, que dire de la légèreté avec laquelle il a rédigé la convention?

La lettre donne, enfin, la preuve des prétentions modestes et singulièrement raisonnables du gouvernement de Montevideo. Et c'est un semblable allié que l'on voudrait sacrifier!

qu'on occuperait; qu'on ne pourrait jamais attraper les Gauchos, etc. Ici, sur les lieux, il ne se trouverait pas un individu capable de soutenir de pareilles billevesées, et de nous les dire en face. » Nous rappellerons aussi que, sous le gouvernement monarchique, une escadre française parut devant Rio-Janeiro, avec une attitude menaçante, et que le Brésil s'empressa de souscrire à toutes nos exigences; que l'amiral Roussin, à la tête de quelques vaisseaux, n'eut qu'à forcer l'entrée du Tage pour obliger le gouvernement de Lisbonne à faire ce que nous lui demandions; qu'il suffit à l'amiral Baudin de canonner la Vera-Cruz et de prendre le fort de Saint-Jean-d'Ulloa pour décider le Mexique à nous donner satisfaction; que deux bombardements, dont un fut peu meurtrier, réduisirent l'empereur du Maroc à subir toutes les conditions qu'il nous plut de lui imposer. Et, certes, on reconnaîtra que les adversaires à qui nous avons eu affaire dans ces diverses circonstances, étaient autrement sérieux que le petit despote qui, à la tête d'une poignée de sauvages, nous brave et nous mystifie depuis dix ans. Laissons donc de côté cette puérile objection qui consiste à faire, d'une expédition contre Buenos-Ayres, un épouvantail.

Du reste, que les partisans de la paix à tout prix (il y en a encore) se rassurent sur le résultat. Il ne s'agit pas de faire dès à présent la guerre: il suffit de déclarer qu'on saura s'y décider, et qu'en attendant on désavoue tout ce qui s'est fait contre notre honneur et nos intérêts. C'est une résolution prise pour l'avenir, et en même temps c'est la réserve de tous nos droits, la reprise de possession de notre dignité, trop longtemps sacrifiée, la réhabilitation de notre amour-propre national. Quant à la sanction de la menace de guerre, elle restera subordonnée à l'issue des incidents survenus dans la Plata.

La Providence semble, en effet, être intervenue tout exprès pour nous épargner la douleur d'une dernière humiliation. Au moment où le traité Le Prédour était soumis à l'examen de l'Assemblée législative, le général Urquiza, gouverneur d'une des provinces de la Confédération argentine, se déclarait en état d'insurrection contre Rosas, et entraînait une autre province, le Corrientes. En même temps le Brésil, d'accord avec le gouvernement de Montevideo, ordonnait au corps d'armée qui occupe la limite de l'État de l'Uruguay de passer la frontière, pour commencer les hostilités. Rosas et Oribe, qui peuvent à peine mettre dix ou douze mille hommes sous les armes, vont donc se trouver aux prises avec les dix mille soldats d'Urquiza, un contingent au moins égal fourni par le Paraguay, les quinze mille Brésiliens et les défenseurs de Montevideo. Tous les hommes sensés

qui connaissent le pays et la situation des choses, regardent Rosas comme irrévocablement perdu. Urquiza ne peut plus reculer ; sa haine contre le tyran, contenue pendant dix ans, a fait explosion ; il faut qu'il triomphe ou qu'il périsse, car une lâche soumission ne lui épargnerait pas le supplice qui lui est réservé. Il faudra qu'il aille jusqu'au bout, et la coalition sur laquelle il s'appuie met toutes les chances de son côté.

C'est là le résultat qu'il faut attendre patiemment. Sans doute il eût été préférable que la France se fût chargée seule de rabattre l'orgueil du dictateur ; mais enfin, puisqu'elle n'a pas voulu s'y décider, qu'elle laisse faire ceux qui acceptent le rôle auquel elle a renoncé. La situation est, du reste, pour nous, si délicate, si épineuse, que l'expectative ne peut que nous être profitable, aucun intérêt ne restant, d'ailleurs, en souffrance pendant la sanglante lutte dont les rives de la Plata, de l'Uruguay et du Parana vont devenir le théâtre. Si Rosas succombe, comme tout donne lieu de le penser, la question sera tranchée, car le seul obstacle a toujours été cet homme implacable. S'il triomphe, la France reprendra l'affaire au point où elle l'aura laissée, et il sera temps alors de signifier au dictateur nos volontés dernières.

Nous nous résumons :

Ne pas ratifier le traité qui serait, d'ailleurs, inutile, puisque Montevideo a déclaré qu'il n'y adhérerait pas ;

Réserver l'avenir sur toutes les questions ;

Déclarer, dès à présent, qu'un *ultimatum* devra être adressé à Rosas en temps plus opportun, et qu'en cas de rejet de la part de notre adversaire, on aura recours aux moyens de rigueur ;

Ajourner l'exécution de ces résolutions jusqu'à l'issue de la crise, probablement définitive, qui vient d'éclater dans les propres Etats du dictateur argentin ;

Telle est, suivant nous, la seule conduite qui permette de concilier le soin de nos intérêts avec la prudence dont nous ne devons pas nous départir.

FRÉDÉRIC LACROIX.

MONSIEUR ROUSSET.

(Fragment d'un roman inédit.)

(G. SAND)

. . . . . .

— Vous riez de ces choses? dit à son tour M. Guigne, dont l'air était devenu fort sérieux, et voilà que vous riez plus fort parce que je n'en ris point. Mes amis, j'ai été comme vous incrédule, esprit fort, mais l'aventure qui m'est arrivée en ce genre dans ma jeunesse a fait sur moi une telle impression, que je n'aime pas à entendre plaisanter sur un pareil sujet. . . . . .

. . . . . .

Enfin, après s'être longtemps fait prier, il parla ainsi :

C'était en 1730, j'avais alors une vingtaine d'années, j'étais assez joli garçon, quoiqu'il n'y paraisse guère aujourd'hui. Je n'avais pas ce crâne dégarni, ce gros nez, ces petits yeux éraillés, ces joues flétries; j'avais le teint frais, l'œil vif, le nez vierge de tabac, la taille élégante dans sa petitesse, le jarret tendu, la jambe admirable comme cela peut se voir encore. En somme, j'étais un joli petit cavalier, point gauche, nullement timide, et déjà stylé à prendre toutes les manières, soit bonnes, soit mauvaises, des gens avec qui je me trouvais; faisant des madrigaux avec les belles dames, jurant avec les soudards, philosophant avec les beaux esprits, raisonnant avec les ecclésiastiques, et déraisonnant avec les marquis. Enfin je plaisais et je réussissais partout, et ma profession de comédien homme de lettres était un passeport qui me faisait également bien accueillir dans la bonne comme dans la mauvaise compagnie. Je me rendais de Lyon à Dijon par le coche, pour rejoindre la troupe de campagne dont je faisais partie....

C'était vers le milieu de l'automne, le temps était brumeux et déjà assez frais. Je me trouvai faire une dizaine de lieues avec un certain baron de Guernay qu'une affaire avait appelé dans les environs, et qui retournait coucher à son château situé dans une petite vallée de Bourgogne, à cent pas de la grand'route. Il était grand causeur, grand questionneur, grand amateur de vers et de roman. Je le charmai par ma conversation, et il ne sut pas plus tôt que j'étais auteur et acteur, qu'il ne voulut plus se séparer de moi. C'était un de ces *dilettanti* qui ont toujours en poche quelque petite drôlerie dramatique et qui espèrent vous la faire trouver excellente et vous en faire cadeau, pour avoir le plaisir de la voir représentée au prochain chef-lieu de baillage sans bourse délier. Je ne m'y laissai point prendre, mais j'acceptai l'offre qu'il me fit de passer la nuit dans son manoir. Le coche s'arrêtait fort peu plus loin, et la tenue de mon baron m'annonçait un meilleur gîte et un meilleur souper que l'hôtellerie où j'aurais été forcé de passer douze ou quinze heures en attendant de pouvoir repartir.

Nous fîmes donc arrêter le coche à l'entrée de l'avenue qui aboutissait à la grand'route. Deux domestiques en petite livrée nous attendaient pour porter la canne et le portefeuille de monsieur. Ils prirent ma valise, et nous nous acheminâmes vers le castel de Guernay qui était, par ma foi, de fort belle apparence, au soleil couchant.

— Parbleu ! me dit le baron, chemin faisant, la baronne va être bien étonnée de me voir arriver avec un inconnu !

— Et peut-être plus fâchée encore que surprise, ajoutai-je, lorsque M. le baron lui dira que cet inconnu est un comédien.

— Non, répondit-il, ma femme est sans préjugés. C'est une personne de beaucoup d'esprit que la baronne, vous verrez ! C'est une vraie parisienne, et même un peu trop, car elle ne peut pas souffrir la campagne, et depuis trois jours qu'elle y est, elle prétend que je veux l'enterrer et la faire mourir d'ennui. Elle sera donc charmée d'avoir à souper un aimable convive comme vous, et si vous n'étiez pas trop fatigué pour lui réciter ensuite quelques tirades, ou lui faire lecture de ma petite pièce de théâtre qu'elle n'a jamais voulu écouter avec attention, comme vous la lirez comme un ange, j'en suis certain.....

Je vis bien qu'il me faudrait payer mon écot, et je m'y résignai tout de suite de bonne grâce en promettant au baron de lire et de réciter tout ce qu'il voudrait.

— Vous êtes un aimable homme ! s'écria-t-il, et je suis si content

de vous, que je complote déjà de vous faire manquer le coche demain et de vous garder quarante-huit heures au château de Guernay.

— Certes, lui dis-je, l'offre serait bien tentante si.....

— Pas de si, reprit-il. Vous verrez, mon cher ami, que c'est une demeure agréable et aussi bien tenue que si elle avait toujours été habitée. Et pourtant il y a trois ans que je n'y suis point venu, sinon en passant; trois ans que je suis marié, monsieur, et que Mme la baronne n'a pas voulu seulement venir voir si c'était un pigeonnier ou un château. C'est avec les plus grandes peines du monde que je l'ai décidée enfin à y venir passer un mois, car il me faudra bien un mois pour installer mon nouvel intendant, et le mettre au courant de mes affaires. Or, vous comprenez, mon cher... Comment vous appelle-t-on?

— Rosidor, monsieur, répondis-je. (C'était mon nom de guerre en ce temps-là.)

— Oui, oui, Rosidor, reprit-il; vous me l'aviez déjà dit, je vous demande pardon. Donc, mon cher Rosidor, vous comprenez que je ne pouvais pas laisser à Paris, pendant un mois, une jeune femme comme la mienne, qui vient justement de perdre la tante qui lui servait de chaperon...

— Monsieur le baron ne voudrait pas me faire croire, repris-je en souriant, qu'il a le gothique malheur d'être jaloux.

— Jaloux, non, mais prudent; il faut toujours l'être. Il n'y a que les fats qui soient toujours tranquilles.

Vous voyez que M. le baron parlait quelquefois comme un homme d'esprit, mais il n'agissait pas toujours de même, comme vous le verrez bientôt, tant il est vrai que faire et dire sont deux.

— Jusqu'à présent, dit Florville, l'histoire est agréable, mais je n'y vois pas l'ombre d'un revenant.

— Patience, dit M. Guigne. Ecoutez-moi avec quelque attention, bien que ce que je vais vous dire ne soit d'abord qu'un détail insignifiant en apparence.

Le baron me devança de quelques instants pour m'annoncer à sa femme. En apprenant qu'elle aurait un *homme* à souper, elle sonna sa fille de chambre pour se faire un peu accommoder. Puis en apprenant que ce convive était un comédien, elle la congédia, pensant qu'un comédien n'était pas plus un homme qu'un mari. Et enfin, quand je fus présenté, elle s'avisa, à ma figure et à ma jeunesse, de penser que je pourrais bien être une espèce d'homme, et elle sortit du salon un moment avant le souper. Lorsqu'elle revint se mettre à table, j'observai fort bien qu'elle avait un œil de poudre et un ruban de plus.

La baronne de Guernay était plus piquante que jolie, plus coquette que spirituelle; mais on n'y regarde pas de si près à vingt ans. Je la trouvai charmante et je ne tardai pas à le lui faire comprendre. Elle me fit comprendre, de son côté, qu'elle ne s'offensait point de mon jugement, mais qu'elle ne verrait en moi qu'un artiste, du moins jusqu'à la fin du souper.

Il y eut entre son mari et elle une petite altercation domestique qu'on ne se fut pas permise devant un étranger de meilleure condition que moi, mais qui me prouva, malgré ma petite vanité, que l'on me regardait comme un personnage sans conséquence. Je résolus de me rendre un peu plus important, du moins aux yeux de la baronne. J'étais encore assez niais pour croire qu'une aventure avec une femme de qualité pouvait changer l'état de la question.

Je ne pris, du reste, pas grand intérêt au sujet de leur querelle. Je dois pourtant appeler votre attention sur ce détail, qui est tout le nœud de mon histoire.

— Vous m'avez tout l'air de nous improviser un roman, dit Floririmond en bâillant sans la moindre politesse.

— Vous allez voir, reprit M. Guigne, combien il serait prosaïque et mal combiné pour faire de l'effet. La querelle du baron et de la baronne roula pendant un quart-d'heure sur deux intendants dont l'un était mort avant l'arrivée de Madame au château, et dont l'autre, destiné à remplacer le défunt, ne se pressait point d'arriver. Comme Madame s'ennuyait à la campagne, et souhaitait d'y laisser Monsieur faire les affaires et installer le nouvel intendant, elle trouvait que M. Rousset était un sot de s'être laissé mourir au moment où le beau monde revient à Paris, et où personne ne va s'installer dans ses terres. Elle trouvait que M. Buisson était un autre sot de se faire désirer, et elle faisait entendre que M. le baron de Guernay était un troisième sot d'être accouru et de l'avoir fait accourir elle-même au devant d'un homme d'affaires dont le métier était d'attendre et non pas d'être attendu.

— D'abord, ma chère baronne, répondait le baron, ce pauvre Rousset est mort le plus tard qu'il a pu, car il avait quatre-vingt-deux ans, et il a maintenu un ordre admirable dans mes affaires et dans ma maison pendant trente ou quarante ans qu'il a gouverné les biens de ma famille. C'était un homme précieux et que je dois regretter. Vous voyez dans quelle belle tenue il a laissé cette demeure et quel ordre il y avait établi.

— Tout cela m'est bien égal, dit la baronne ; je ne l'ai pas connu,

et je ne peux pas partager vos regrets. D'ailleurs, vous exagérez tout, baron. Ma femme de chambre, qui a causé avec les domestiques d'ici, m'a dit que ce vieillard était avare comme Harpagon, et que depuis longtemps il avait perdu la tête.

— Sans doute, ses facultés avaient baissé avec l'âge. Pourtant il n'y paraît point à mes affaires, et quant à son économie, puisqu'elle était à mon profit, je ne vois pas comment je pourrais m'en plaindre.

— Allons, je vous passe votre Rousset, puisqu'il est mort, dit la baronne; mais je ne vous pardonne pas votre Buisson. Je ne le connais pas plus que l'autre; mais je lui en veux encore plus pour son impertinence de n'être pas encore ici. Il n'y a que vous, baron, pour prendre des serviteurs de cette espèce-là; des gens qui ont l'air de se faire prier pour entrer chez vous. Un monsieur Buisson qui vous tient le bec dans l'eau, ici, à ne rien commencer et à ne rien finir par conséquent! Enfin, je vous déclare, mon ami, que si votre monsieur Buisson n'est pas ici demain, comme il n'y a pas de raison pour qu'il se décide, je m'en vais, moi, et je vous laisse me suivre ou rester, comme il vous plaira.

— Mais patience donc! chère amie; vous me ferez perdre l'esprit, s'écria le baron. M. Buisson sera ici demain matin, ce soir peut-être. J'ai encore reçu de lui ce matin une lettre qui me l'annonce. Que diable! un homme d'affaires n'est pas un valet, et tant qu'il n'est pas entré en fonctions, on n'a point d'ordres à lui donner!

— Il fallait lui écrire que c'était à prendre ou à laisser...

— J'en aurais eu bien de garde! c'est un homme qui m'est trop bien recommandé, un homme aussi précieux que le pauvre Rousset dans son genre.

— Pourvu qu'il ne soit pas fou aussi, celui-là! dit la baronne avec dépit; car je crois que vous avez juré de les prendre aux petites-maisons!

Le baron ne put se défendre de hausser les épaules d'impatience, et comme on se levait de table, il dit à un valet :

— Lapierre, vous direz au concierge de se tenir éveillé jusqu'à minuit, car M. Buisson, mon nouvel intendant, voyageant à cheval, peut arriver tard dans la soirée.

— Oui, monsieur le baron, répondit Lapierre; j'y veillerai moi-même. L'appartement de feu M. Rousset est tout préparé pour recevoir M. Buisson.

Là-dessus nous passâmes au salon, et il ne fut plus question ni de Buisson ni de Rousset. Mme la baronne voulut bien se souvenir que

j'étais là, et on me demanda de réciter des vers. J'offris de lire la pièce du baron ; mais madame dit qu'elle l'avait entendue six fois, qu'elle la savait par cœur, et qu'elle préférait le Corneille ou le Racine. Pour me venger de ses petits grands airs, je m'obstinais avec le baron. Il fallut transiger; on convint que je lirais les plus beaux morceaux de M. le baron. Ah ! les beaux morceaux que c'était ! Après quoi, je fus libre de choisir ce qu'il me plairait de déclamer.

J'avais remarqué que le baron était extrêmement fatigué, et qu'il lui avait fallu tout l'amour qu'il portait à son œuvre pour le tenir éveillé jusqu'au bout. J'achevai de l'endormir en récitant d'un ton monotone de lourdes tirades de nos vieux auteurs. Je lui débitai avec emphase du Pradon, du Mairet et du Campistron, et il lui arriva enfin de ronfler tout haut. Madame bâillait, elle me trouvait froid; mon débit et le choix de mes vers lui faisaient penser que je n'étais ni bon acteur ni homme de goût. Elle prit le parti de taquiner la somnolence de son mari. Il en eut du dépit, et alla se coucher, me laissant avec elle et une sorte de demoiselle de compagnie qui cousait au bout du salon, et qui ne tarda pas à s'éclipser, soit qu'elle fut assoupie aussi par ma voix, soit qu'elle eut, d'un côté, la consigne de rester auprès de Madame, de l'autre, celle de n'y pas rester aussitôt que Monsieur aurait tourné les talons.

Me voilà donc enfin en tête à tête avec la petite baronne, qui ne me paraissait y consentir que faute de mieux ou par un reste de curiosité. Aussitôt je change de visage, d'attitude, de voix et de sujets. De plat comédien de province, je redeviens l'acteur que vous connaissez et que j'étais déjà. Je laisse les rôles d'Agamemnon et d'Auguste, je m'empare des rôles de jeunesse et de passion; je suis le Cid aux pieds de Chimène, Titus soupirant pour Bérénice; puis je m'assure que la baronne entend bien l'italien, et, sur sa demande, j'improvise une scène à l'italienne. Déjà ma jeune châtelaine était émue; je lui apparaissais sous un nouveau jour. Ses yeux bleus avaient fait semblant de verser quelques larmes et son sein d'être oppressé; mais je remarquais, moi, qu'elle avait l'œil brillant et la main brûlante, car j'avais réussi à effleurer cette main en gesticulant à propos. Lorsqu'elle me demanda comment, dans les canevas italiens, le dialogue nous venait si facilement, que le public croyait entendre une pièce apprise par cœur, j'eus l'adresse de lui répondre que cela dépendait bien plus des acteurs qui nous donnaient la réplique que du sujet même de la pièce, et que tel personnage nous rendait éloquent par ses regards ou par l'inspiration qu'il nous communiquait. Par exemple, lui dis-je,

dans une scène d'amour, il peut arriver qu'on exprime au naturel le sentiment que vous inspire votre interlocutrice. Cela s'est vu, et je suis certain que j'aurais été sublime dans certaines pièces, si j'avais eu devant les yeux un objet aussi accompli que je le rêvais en méditant mon rôle.

La baronne devint pensive.

— Je voudrais bien vous entendre et vous voir, dit-elle, dans un de ces moments d'inspiration. Je n'ai vu jouer par les Italiens que des farces.

— Il ne tiendrait qu'à vous, madame, répondis-je, de voir traiter un sujet sérieux.

— Comment cela ? fit-elle d'un ton de naïveté raffinée.

— Il faudrait que vous eussiez la bonté de vous prêter pour un instant à une supposition scénique. Par exemple, je suis Linval ou Valère, je suis amoureux de Céliante, ou de Chloé. Je me plains de sa rigueur dans un monologue. Daignez faire attention, je vais commencer. Je serai peut-être un peu froid, un peu gêné au début; mais vous daignerez vous lever et vous placer derrière moi, comme si vous surpreniez le secret de ma passion. Je vous verrai dans la glace, et vos regards daigneront m'encourager. Dans mon rôle, pourtant, je serai censé ne pas vous voir, et j'aurai si peu d'espoir, que je tirerai mon épée pour me percer le sein. Vous m'arrêterez en me disant : *Je t'aime...*

— Vraiment, je vous dirai cela?

— Oui, madame, ce n'est pas long à retenir; mais il faudra que vous ayez la bonté de me le dire avec assez d'âme pour produire sur moi une certaine illusion. Alors je me précipiterai à vos genoux, et je vous exprimerai ma reconnaissance. Je suis certain qu'alors je trouverai les expressions les plus passionnées et que mon jeu approchera tellement de la vérité, que vous y serez trompée vous-même.

— Tout de bon, je suis curieuse de voir cela, dit la baronne, et je vais essayer de faire ma partie dans ce dialogue. Commencez donc, je me place derrière vous, et je vous regarde.

— Oh ! madame, pas comme cela ! Il faut jouer un peu, il faut mettre une certaine tendresse dans votre pantomime !

— Mais pas avant que vous ayez parlé. Je ne peux pas savoir que vous m'aimez avant que vous l'ayez dit.

— O Aminte ! m'écriai-je. (J'avais entendu le baron lui donner ce nom, qui était le sien.)

Et là-dessus je divaguai assez abondamment pendant quelques ins-

tants, puis je fis mine de me poignarder, et ma princesse m'arrêta en s'écriant : *Je t'aime!* avec beaucoup plus de feu que je ne l'aurais espéré. Je me plaignis pourtant de la sécheresse de son accent, et je la fis recommencer plusieurs fois, en lui recommandant surtout de me prendre les mains pour m'empêcher de consommer mon suicide. Que ce fût instinct de comédienne ou émotion véritable, elle s'acquitta si bien de son rôle, que mon imagination se monta. Je me jetai à ses genoux, et je lui dis de si belles choses tout en lui baisant les mains avec passion, qu'elle parut oublier que c'était un jeu ; je ne demandais pas mieux que de l'oublier moi-même, et j'étais sur le point de m'enhardir jusqu'à parler pour mon propre compte, lorsque je m'aperçus que la chaleur de nôtre déclamation et de notre pantomime nous avait empêché de voir que nous n'étions plus seuls. Je fis un mouvement brusque pour me donner une contenance raisonnable, et la baronne, en se retournant pour voir la cause de ma surprise, laissa échapper un cri de frayeur. Mais nous restâmes stupéfaits en voyant que cet intrus n'était ni le baron, ni la duègne, ni aucune des personnes de la maison par lesquelles nous pouvions être surpris, mais bien un inconnu pour la baronne comme pour moi.

C'était un petit vieillard, très-jaune, très-sec, et assez propre quoiqu'un peu rapé ; il avait un habit et une veste olive, avec un petit galon d'argent fané ; des bas chinés, une perruque très-ancienne, des bésicles et une grande canne d'ébène dont le pommeau représentait une tête de nègre surmontée d'une grosse plaque de cornaline figurant un turban. Un vilain caniche noir était entre ses jambes, car il s'était déjà assis au coin du feu, et il paraissait si pressé et si occupé de se chauffer, qu'il ne faisait aucune attention à l'étrange scène dont il avait pu être témoin.

La baronne se remit plus vite que moi, et, lui adressant la parole avec un mélange d'embarras et de hauteur, elle lui demanda qui il était et ce qu'il voulait.

Mais il ne parut pas l'entendre, car il était sourd ou feignait de l'être, et il se mit à parler comme s'il croyait continuer une conversation déjà entamée.

— Oui, oui, dit-il d'une petite voix sèche et brève, il fait froid, très-froid, très-froid, cette nuit. (La pendule marquait minuit.) Il va geler ; il gèle déjà ; la terre est dure comme tous les diables, et la lune est très-claire, très-claire, tout à fait claire.

— Qu'est cela ? me dit la baronne en se retournant vers moi avec surprise. Un sourd, un fou ? Comment est-il entré ?

J'étais aussi étonné qu'elle. J'interrogeai à mon tour le petit vieillard, et il ne me répondit pas davantage.

— Les affaires de M. le baron? dit-il, elles sont en ordre, en ordre, en bon ordre. M. le baron sera content de son intendant. Il n'y a que le procès avec le prieur de Sainte-Marthe qui puisse le tourmenter; mais ce n'est rien, ce n'est rien, ce n'est rien du tout.

— Ah! j'y suis, dit la baronne, c'est le nouvel intendant, c'est M. Buisson. Enfin, le voilà arrivé, c'est bien heureux! Mais il est sourd comme un pot, n'est-ce pas?

— Monsieur, dis-je en élevant la voix, est-ce que vous n'entendez pas que Mme la baronne vous demande des nouvelles de votre voyage?

Le bonhomme ne répondit rien. Il caressait son vilain caniche.

— Voilà une affreuse bête, dit la baronne, et cela ne laisse pas que d'être agréable d'avoir une pareille société! mais voyez donc où le baron a l'esprit de prendre de pareils intendants! Quand je disais tantôt qu'il les faisait faire exprès pour être insupportables!

— Le fait est, répondis-je, que celui-là est fort étrange. Je ne comprends pas comment M. le baron pourra causer de ses affaires avec lui, puisqu'il n'entendrait pas le canon.

— Et puis, il a au moins cent ans! reprit la baronne. Sans doute, il trouvait l'autre trop jeune. Oh! voyez-vous, ce sont là des idées de mon mari, des idées qui ne viennent qu'à lui! Voyons, essayons donc de l'envoyer coucher : Monsieur! monsieur Buisson! Monsieur l'intendant!

La baronne criait à tue-tête, et, quand elle vit que le petit homme ne s'en apercevait pas le moins du monde, elle prit le parti de trouver la chose plaisante, et s'abandonna à un fou-rire. J'essayai d'en faire autant, mais ce ne fut pas de bon cœur. Ce damné vieillard m'avait dérangé au moment où mes affaires étaient en bon train; il paraissait ne pas se douter qu'il fût fort incommode; il ne bougeait de son fauteuil, il chauffait ses vieilles jambes sèches avec une sorte de rage, et son abominable chien, à qui j'essayai de marcher sur la queue sans pouvoir l'atteindre, me montra les dents d'un air de menace.

— Ce procès! dit alors l'intendant, il est embrouillé, embrouillé, très-embrouillé; il n'y a que moi qui le comprenne. Je défie qu'un autre que moi le termine; le prieur prétend que...

Et alors il se mit à parler avec une étonnante volubilité et une animation tout à fait bizarre. N'attendez pas que je vous répète son

discours; car le diable seul, ou un vieux procureur rompu à la chicane, aurait pu le comprendre. C'était de l'hébreu pour moi, et encore plus pour la baronne. D'ailleurs, à mesure qu'il parlait, il se passait en moi et en elle, comme elle me l'a dit ensuite, un phénomène fort singulier. Ce qu'il disait frappait nos oreilles et ne laissait en nous aucun souvenir. Il nous eût été impossible de répéter aucune des phrases qu'il venait de dire, et elles n'offraient aucun sens à notre esprit. Nous remarquâmes qu'il n'avait même pas l'air de s'entendre et de se comprendre lui-même; il parlait comme dans le vide, et il nous sembla que tantôt il passait d'un sujet à un autre, sans rime ni raison, et que tantôt il répétait à satiété la même chose. Mais nous n'avions réellement pas conscience de ses paroles. Le son de sa voix nous agaçait l'oreille et ne la remplissait pas. Il semblait que l'appartement fût devenu sourd comme une boîte. Sa figure et son apparence avaient beaucoup changé, et changeaient toujours à mesure qu'il parlait. Il paraissait vieillir de minute en minute. Je ne sais pas comment on est fait quand on a deux cents ans, mais il est certain qu'il nous parut d'abord centenaire, et qu'ensuite son âge nous sembla doublé et triplé. Sa peau se collait à ses os. Ses yeux, qui furent un instant brillants et comme enflammés par la fureur de la chicane, devinrent hagards, flottants, puis vitreux, puis ternes et fixes, et enfin s'éteignirent dans leurs orbites. Sa voix s'éteignit aussi par degrés, ses traits se contractèrent. Son habit tomba flasque et comme humide sur ses membres étiques. Son linge, qui nous avait paru blanc, prit une couleur terreuse, et il nous sembla qu'il s'exhalait de lui une odeur de moisi; son chien se leva et se mit à hurler, répondant au vent qui mugissait au dehors. Les bougies, qui brûlaient dans les candélabres, s'étaient consumées peu à peu sans que nous y fissions attention, et la dernière s'éteignit. La baronne fit un cri et sonna avec anxiété. Personne ne vint, mais je parvins à trouver une bougie entière dans un autre candélabre et à la rallumer. Nous nous trouvâmes seuls alors. Le petit vieillard était sorti avec aussi peu de bruit qu'il était entré.

— Dieu soit loué! s'écria la baronne; je ne sais ce que c'est, mais j'ai failli avoir une attaque de nerfs. Je ne connais rien de plus irritant que ce petit spectre-là; car c'est absolument comme un spectre, n'est-ce pas, monsieur? Concevez-vous mon mari de s'embarrasser d'une pareille momie? Un sourd, un centenaire, un fou, car, en vérité, il est fou par-dessus le marché, n'est-il pas vrai? Que nous a-t-il dit? Je n'ai rien compris, rien entendu... c'était comme une vieille

crecelle. D'abord cela m'a fait rire, et puis cela m'a ennuyée, et puis impatientée, et puis effrayée, mais effrayée au point que j'étais étouffée, oppressée, que j'avais envie de bâiller, de tousser, de pleurer et de crier... je crois même que j'ai crié un peu à la fin. J'ai une peur affreuse des fous et des idiots! Ah! je ne veux pas que cet homme-là reste vingt-quatre heures ici, je deviendrais folle moi-même.

— Monsieur le baron a été trompé sur l'âge et les facultés de ce brave homme, répondis-je. Certainement il est en enfance.

— Il soutiendra que non. Vous verrez qu'il me dira qu'il est jeune et agréable... Mais il faudra qu'il le chasse ou je partirai... Ah! mon Dieu! s'écria-t-elle, savez-vous quelle heure il est?

Je regardai la pendule. Elle marquait trois heures du matin.

Je n'en pouvais croire mes yeux, je regardai ma montre, il était trois heures du matin.

— Comment, cet homme nous a parlé ainsi pendant trois heures? Il avait la fièvre chaude, c'est évident...

Nous gardâmes le silence un instant. Nous ne pouvions nous expliquer ni l'un ni l'autre comment nous avions subi cet assommant bavardage pendant trois heures sans pouvoir nous y soustraire, et sans nous apercevoir de la durée du temps, malgré l'ennui et l'impatience qu'il nous avait causés. Tout à coup la baronne prit de l'humeur contre moi.

— Je ne conçois pas, dit-elle, que vous ne l'ayez pas interrompu et que vous n'ayez pas su trouver un moyen honnête ou non de me délivrer d'un pareil supplice. Car c'était à vous de le faire.

— Il me semble, madame, que je n'avais pas d'ordre à donner chez vous, répondis-je, à moins que vous ne m'en eussiez donné vous-même...

— Je crois tout bonnement que je dormais, et vous aussi probablement.

— Je vous jure que non, m'écriai-je, car j'ai horriblement souffert.

— Et moi aussi, reprit-elle, j'avais peur, j'étais paralysée. J'ai peur des fous et des idiots, je vous le disais. Mais vous, vous avez donc eu peur aussi?

— Je ne crois pas, madame, mais j'ai été glacé par je ne sais quelle stupeur, quel dégoût...

J'essayai de faire entendre que cette interruption fâcheuse au milieu d'une scène que je jouais avec tant d'ardeur et de conviction m'avait rendu malade.

— Bah! vous avez eu peur aussi! dit la baronne d'un ton de dédain

mortel. Allons! voilà une belle veillée, en vérité! J'aurai la migraine demain. Faites-moi donc le plaisir d'aller voir dans la maison, à l'office, à la cuisine, s'il y a encore quelqu'un de levé, car j'ai beau casser les sonnettes, personne ne vient. C'est fort étrange. Il faut que ma femme de chambre et tous mes gens soient en léthargie.

Cela était très-facile à dire. Il n'y avait qu'une seule bougie. Je ne pouvais décemment l'emporter, et je ne connaissais pas du tout les aitres. Je n'avais plus du tout la tête ni le cœur disposés à l'amour. La baronne me paraissait aigre, impérieuse et sotte. Il faisait froid et sombre dans ce grand salon. Je me sentais fatigué de mon voyage et dégoûté au dernier point de mon gîte. Je sortis à tout hasard; je tâtonnai dans l'antichambre, dans les corridors, et, me heurtant partout, j'appelai, je frappai à plusieurs portes. Si je réveille le baron, pensais-je, il trouvera fort étrange que je ne sois pas couché, ni sa femme non plus, à trois heures du matin. Ma foi, ils s'expliqueront, peu m'importe.

Enfin, je pousse une dernière porte; je pénètre dans une grande cuisine qu'éclairait faiblement une vieille lampe, et je trouve le petit vieillard assis sur une chaise de paille auprès d'un feu presque éteint. Son caniche me montre les dents. Voilà un pauvre diable bien mal hébergé et qui me fait pitié! Je veux l'éveiller, car il me semblait endormi. Mais il me dit : « Il fait froid, froid, très-froid. » Impossible de lui faire entendre un mot, pas moyen de trouver une âme à qui parler. J'allume un flambeau, je parcours la maison du bas en haut. Pas de domestiques, pas de soubrettes : aucun ne couchait dans ce corps de logis. Je reviens au salon pour demander à madame, au risque de passer pour un sot, dans quelle partie de son manoir on peut déterrer ses valets. La baronne, impatientée, avait été se coucher en emportant sa bougie, et le misérable bout de chandelle que j'avais trouvé dans la cuisine s'éteignait dans mes mains. Où trouver ma chambre dans ce dédale de corridors et d'escaliers qu'il me fallait encore parcourir à tâtons? Il n'y a rien de si sot qu'un homme qui a laissé passer l'heure d'aller décemment se coucher. J'y renonce, que la baronne aille au diable et se couche sans le secours de ses suivantes. Que le vieux intendant et son chien gèlent dans la cuisine, peu m'importe. Je me passerai de chambre et de lit, et de domestique, mais je ne me laisserai pas geler.

En devisant ainsi, je fourre trois énormes bûches dans la cheminée; je tire un grand sofa devant le feu; je m'enveloppe d'un vaste tapis de table, et je m'endors profondément.

Les valets, pour se coucher de bonne heure, ne s'en levaient pas plutôt. Il était temps que l'intendant arrivât, car tout allait à la diable dans le château de Guernay. J'eus le temps, dès que le jour fut levé, de retrouver ma chambre, que je reconnus à ma valise posée à l'entrée, de défaire mon lit comme si je m'étais couché, et de faire ma toilette, avant que personne se fût aperçu de l'étrange bivouac que j'avais établi au salon. Lorsque la cloche m'appela pour déjeuner, je trouvai le baron et la baronne en querelle ouverte. Le baron se réjouissait de l'arrivée de M. Buisson, et commandait aux domestiqu d'aller l'avertir afin qu'il eût le plaisir de le présenter à madame. Madame était furieuse et disait qu'elle allait le mettre à la porte s'il paraissait devant elle.

— Ah! ça, à qui en avez-vous, mon cœur, avec vos folies, dit enfin le baron impatienté. M. Buisson centenaire, M. Buisson fou, idiot, sourd? où avez-vous pris cela, puisque vous ne l'avez jamais vu?

— Je l'ai vu et trop vu, monsieur, de minuit à trois heures du matin, sans pouvoir m'en débarrasser.

— Vous avez rêvé! Il n'est arrivé que depuis deux heures!

— Non, vous dis-je, il est arrivé à minuit; demandez à Lapierre, qui sans doute l'a reçu à la grille; mais qui, par parenthèse, ne s'est pas donné la peine de me l'annoncer!

— Mais quand je vous dis que je l'ai reçu moi-même, au grand jour, à neuf heures, et que j'ai été au-devant de lui à plus d'une lieue d'ici!

— Vous rêvez!

— Non, c'est vous.

— Mais où est donc Lapierre, qu'il s'explique? Et vous, monsieur Rosidor, parlez donc!

J'étais hébêté, je me rappelais confusément les événements de la nuit. Je ne pouvais, je n'osais rien rappeler, rien expliquer. La porte s'ouvre, et M. Buisson paraît. C'est un homme de quarante ans tout au plus, gras, coloré, vêtu de noir, l'œil frais, l'air ouvert. Le baron le présente à sa femme. M. Buisson n'est pas plus sourd que vous et moi. Il s'exprime bien, répond à propos, ne parle point procédure, et assure Mme la baronne qu'il a couché à Saint-Meinin, et qu'il en est parti à cinq heures du matin sur son cheval, pour arriver à neuf. L'explication était fort inutile. Il n'y avait pas à confondre cet intendant-là avec celui qui était venu dans la nuit. La baronne interroge Lapierre; Lapierre n'a vu personne. Il a attendu en vain M. Buisson jusqu'à minuit au bout de l'avenue. Il est rentré se coucher. Aucun domestique n'a fait ni vu entrer personne. Tous ont dormi parfaite-

ment. La femme de chambre a attendu madame dans son appartement, où elle a dû la trouver en y rentrant à trois heures du matin.

— A trois heures du matin, s'écrie le baron en me lançant un regard terrible. Vraiment, voilà une singulière fantaisie de se coucher à pareille heure ! Et cet intendant qui vous tenait compagnie n'a pas tout à fait l'âge que vous lui supposez !

La baronne entre dans une fureur épouvantable.

— Mais parlez donc, monsieur, s'écrie-t-elle en s'adressant à moi, car je passe ici pour visionnaire et vous êtes là qui ne dites mot.

Enfin mes idées se débrouillent, et je prends la parole :

— Monsieur le baron, je vous jure sur l'honneur, sur mon âme, sur tout ce qu'il y a de plus sacré, qu'à minuit est entré dans le salon où j'étais en train de prendre congé de Mme la baronne, un petit homme qui avait au moins quatre-vingts ans, et qu'il est resté à battre la campagne jusqu'à trois heures, sans qu'il ait été possible de lui faire entendre un mot, tant il est sourd ou détraqué.

L'accent de vérité avec lequel je fis cette assertion ébranla le baron.

— Comment était-il fait, ce petit homme, dit-il ?

— Il était maigre, plus petit encore que moi. Il avait le nez pointu, une grosse verrue au-dessous de l'œil, les lèvres minces, des yeux pâles et hagards, la voix sèche et creuse.

— Comment était-il habillé ?

— Habit, veste et culotte vert olive, des bas chinés blanc et bleu ; il tenait une canne d'ébène terminée par une tête de nègre coiffée d'une cornaline ; il était accompagné d'un vilain barbet tout noir et fort grognon.

— Tout cela est exact, dit la baronne, et Monsieur oublie qu'il avait un galon d'argent autour de son habit, et qu'il portait des bésicles d'écaille. En outre, il a l'habitude de répéter souvent trois fois le même mot. *Il fait froid, froid, très-froid. C'est une affaire embrouillée, bien embrouillée, très-embrouillée.*

En ce moment, Lapierre, qui portait une assiette, la laissa tomber, et devint pâle comme la mort. Le baron pâlit aussi un peu, et dit : « C'est fort étrange ! on me l'avait dit ; je ne le croyais pas. »

— Quand je vous le disais, monsieur, dit Lapierre tout tremblant ; je l'ai vu le soir de notre arrivée comme je vous vois à cette heure, et habillé absolument comme il est dans son portrait.

— Allez me chercher le portrait de M. Rousset tout de suite, dit le baron fort agité.

On apporta un petit portrait au pastel. — « Il n'est pas bien bon,

dit le baron ; c'est un artiste ambulant qui l'a fait deux mois avant la mort du pauvre Rousset ; mais il ressemble d'une manière effrayante. » La baronne jeta les yeux sur le portrait, fit un grand cri, et s'évanouit.

Je fus plus maître de moi ; mais, en reconnaissant à ne pouvoir en douter un seul instant l'hôte de la nuit, je sentis une sueur froide me gagner.

On secourut la baronne. — Expliquez-moi cette affreuse plaisanterie, monsieur, dit-elle à son mari aussitôt qu'elle fut revenue à elle-même : M. Rousset n'est donc pas mort ?

— Hélas ! le pauvre homme ! dit Lapierre ; il est bien mort et enterré huit jours avant l'arrivée de Mme la baronne. Je lui ai fermé les yeux, et si madame veut voir son chien, son pauvre caniche noir, qui va toutes les nuits gratter sa tombe...

— Jamais, jamais ! s'écria la baronne. Vite, vite, qu'on fasse mes paquets, qu'on m'amène des chevaux de poste ; je ne passerai pas la nuit ici.

Soit qu'elle fût réellement terrifiée, soit qu'elle fût bien aise d'avoir ce prétexte, elle insista si bien que deux heures après elle était en route pour Paris avec le baron, qui laissait à son nouvel intendant le soin de se débrouiller avec le défunt. J'ignore s'ils eurent maille à partir ensemble. Je n'avais nulle envie de passer une nouvelle nuit à entendre parler de procédure par un spectre fou. La baronne me fit des adieux très-froids ; le baron essaya d'être plus aimable, et il me fit conduire jusqu'à la ville voisine ; mais je ne partageai point le regret qu'il m'exprima de ne pouvoir me retenir plus longtemps au château de Guernay.

GEORGE SAND.

Septembre 1847.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Celui-là n'était point un esprit ordinaire qui résolut jadis de mettre l'histoire de France en acrostiches. Si je le compare à M. Liadières, je le tiens cependant pour un médiocre génie. Le poète du *règne* s'est avisé d'une idée plus piquante et plus comique. Il se propose de rimer, pour le Théâtre-Français, la collection du *Journal des Débats* de 1830 à 1848, et d'en faire une demi-douzaine de comédies en cinq actes et en vers. C'est à cette pensée féconde et vraiment originale que nous devons la belle pièce des *Bâtons flottants*, représentée cette semaine dans la salle de la rue Richelieu.

Cette comédie de M. Liadières n'est rien autre chose que l'histoire du traité Pritchard ou du Sonderbund, mêlée à une intrigue fort ingénieuse, ma foi ! et complètement dépourvue d'intérêt. En ce temps-là, un ministre éloquent, austère, impeccable, qui se faisait appeler Duvernet, mais dont le nom véritable était François Guizot, gouvernait la France. La félicité publique grandissait avec le crédit de cet homme incomparable ; elle n'aurait point eu de bornes si les députés de l'opposition et les journalistes n'avaient méchamment mis obstacle aux projets de l'austère Duvernet. Un certain Soligny, démagogue couvert de crimes et affamé d'emplois, comme tous ses pareils, causait surtout de grands chagrins à Guizot-Duvernet. Tous les matins il le faisait attaquer dans *l'Argus* par un jeune journaliste, âme damnée de Soligny, enfant abandonné de père et de mère, bâtard, duelliste, calomniateur, comme tous les journalistes. Toutefois, aussi longtemps que les injures de *l'Argus* n'avaient atteint que sa vie politique, Guizot-Duvernet les avait méprisées : elles n'avaient pu monter jusqu'à la hauteur de son dédain. Mais Guizot-Duvernet était marié à une femme charmante, adorable, divine, comme toutes les femmes de ministres. Un jour *l'Argus* ose, dans un infâme *entrefilet*, insinuer quelques doutes sur la vertu de Mme Duvernet. L'éloquent ministre perd patience : il doit défendre l'honneur de sa femme, le sien, celui de son

beau-père l'amiral, soldat vertueux et officier de la Légion-d'Honneur. Il provoque le journaliste bâtard. Un duel à l'épée est offert par le ministre au folliculaire, qui l'accepte. Mais ce duel ne saurait avoir lieu : un combat singulier entre un ministre et un simple journaliste blesse trop les convenances. Aussi l'amiral, qui sait une foule de choses que tout le monde ignore, se charge-t-il de l'empêcher. Au moment ou Montbrun, le journaliste, se présente pour se rendre sur le terrain, l'amiral l'aborde et lui révèle le secret de sa naissance. Contre toute probabilité, Montbrun a un père, et ce père c'est l'amiral lui-même. Grand Dieu ! Montbrun a calomnié sa sœur et allait égorger son frère ! A cette révélation, Montbrun paraît au moins aussi étonné que le public. Mais il prend son parti, embrasse sa sœur, embrasse son beau-frère Guizot et son père l'amiral. Ajoutez à cela que malgré ce coquin de Soligny, l'austère ministre a obtenu la majorité de l'Assemblée, et qu'il pourra continuer de faire le bonheur de la France jusqu'au 24 février 1848.

Je ne connais rien de plus bouffon que cette intrigue niaise dont ne voudrait pas le plus mauvais dramaturge de boulevard, encadrée dans les discours politiques de M. Guizot et de M. Odilon-Barrot, versifiée à la manière de M. Campenon et de M. de Piis. Je me trompe : il y a quelque chose de plus surprenant que cela, c'est d'avoir pris M. Guizot pour en faire le principal personnage d'une comédie :

> Oh ! le plaisant projet d'un poète ignorant,
> Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Dans une œuvre écrite sur un pareil sujet, on ne doit pas s'attendre à trouver le plus petit mot pour rire. C'est le genre ennuyeux poussé à sa dernière perfection. Cependant à la première et à la seconde représentation, les amis de M. Liadières avaient organisé une espèce de triomphe. Ce brave homme a ramassé toutes les épigrammes, vieillies sur les tréteaux réactionnaires, pour les relancer, d'une main débile, contre la révolution de Février. A chaque allusion lourdement amenée, platement dite, c'était une fureur d'applaudissements. Cet enthousiasme hypocrite était bien fait pour inspirer la colère et le dégoût. Mais quoi ! il faut être indulgent et souffrir que les vieillards se consolent de leur impuissance en trouvant sublimes les platitudes de leurs contemporains, et en raillant les livres et les actes qui dépassent leurs intelligences moribondes.

Mardi dernier, il y avait grand émoi au faubourg Saint-Martin. La rue neuve Saint-Nicolas, d'ordinaire assez calme et peu fréquentée, était, vers sept heures du soir, sillonnée par les voitures, envahie par une foule curieuse et empressée, où l'on remarquait bon nombre d'artistes, d'écrivains et de jolies femmes, brillantes de toilette. Tout ce monde se coudoyait, se pressait, s'accumulait au seuil d'un monument à peine achevé, dont les portes s'ou-

vraient trop lentement au gré de l'impatience publique. Les habitants de ce quartier solitaire, arrachés à leurs tranquilles habitudes, se penchaient aux fenêtres, et planaient sur cette forêt vivante, dont les ondulations et les murmures imitaient le bruit et le mouvement des sapins agités par le vent.

Quelle était la cause d'une agitation si extraordinaire? Pourquoi ces airs de fêtes? Pourquoi lisait-on, écrite sur tous les visages, une expression de plaisir mêlé à l'inquiétude de l'attente? — Depuis quelques jours, une affiche avait annoncé l'ouverture de la salle Barthélémy, et cette population parisienne, si avide d'émotions nouvelles, si sympathique à toutes les découvertes de la science et de l'art, accourait pour voir, pour applaudir l'œuvre de l'architecte audacieux qui a entrepris, sans autre assistance que celle de quelques hommes dévoués à son idée, de réformer profondément la construction des salles de théâtre.

Le nom de M. Barthélémy n'est point inconnu aux lecteurs de cette *Revue*. Un article que nous avons publié, leur a donné l'idée des changements introduits par ce courageux novateur dans l'architecture théâtrale. Mardi soir, le public était appelé à juger, par ses yeux, les innovations dont la presse l'avait déjà entretenu. Mais il faut se hâter de le dire, l'architecte n'a pas pu, dans cette séance d'ouverture, faire connaître toute l'étendue de son œuvre. L'édifice construit par M. Barthélémy est destiné à contenir un théâtre. Les réformes qu'il a imaginées ont pour but principal d'augmenter, de perfectionner l'effet des représentations scéniques. Or, pour exploiter un théâtre, par le temps de liberté où nous sommes, il faut un privilège. M. Barthélémy a pu élever un vaste monument, y engager des capitaux considérables, aventurer peut-être sa réputation, son avenir, sa fortune et celle de ses amis. A cela point d'obstacles. Mais s'il s'agit de tirer profit de tant de travaux, s'il s'agit de prendre à témoin le grand public, seul juge en dernier ressort de la valeur d'une idée, M. Barthélémy ne le pourra qu'avec l'agrément de M. Léon Faucher, savant homme, comme on sait, en matière d'acoustique, d'architecture, d'optique et de décoration.

Grâce à cette belle combinaison gouvernementale, qu'on appelle le monopole des théâtres, M. Barthélémy a donc été réduit à inaugurer sa belle salle par un concert. Le nouveau système de décorations, l'éclairage de la scène, au moyen de lampes à réflecteurs mobiles, les illusions d'optique obtenues à l'aide d'une scène mobile, tout cela n'a pu être mis sous les yeux du public. Les murs nus avaient été cachés sous de riches tapisseries fournies par le Garde-Meuble. Mais sur les voûtes, crépies à blanc, l'œil cherchait en vain les peintures qui trouveront si heureusement leur place dans la courbe élégante de ces voûtes hardies. L'éclairage par la lumière électrique doit être considéré comme un essai, et recevra de grands perfectionnements. La décoration des loges, la disposition des siéges avaient également un caractère provisoire. Dans cette première expérience, on n'a pu apprécier complètement que deux choses, l'ensemble de la construction et la sonorité de la salle. Le succès a été

complet. Le son arrive à l'oreille plein, rond, doux et puissant à la fois. Dans toutes les parties de la salle, à l'orchestre, au parterre, comme aux places les plus élevées de l'amphithéâtre, la sonorité est la même. Les ondes sonores glissent, serpentent le long de la voûte, frémissent sur toutes les parois, et redescendent sans s'affaiblir ou se modifier dans les parties basses de la salle. Le chœur, chanté par les élèves de M. Chevé, dans l'orchestre aérien qui occupe la place du lustre, a produit le plus grand effet. On eût dit une pluie de notes, une cascade d'harmonie tombant du ciel. On pouvait craindre que les sons répercutés par la voûte arrivassent confus, indécis; et voici, tout au contraire, que chaque note se détache pure, perlée, vibrante. Il nous a semblé que les voix surtout gagnaient un éclat et une rondeur extraordinaires. Les instruments ne nous ont pas produit un effet aussi singulier; c'est en écoutant le chœur des élèves de M. Chevé que nous avons compris et répété ces vers de M. Méry :

. . . . L'architecte avec la pierre et le ciment
De l'édifice même a fait un instrument.

Nous dirons peu de mots du concert et des morceaux qui le composaient. Les organisateurs de cette fête musicale paraissent avoir tenu beaucoup plus à la quantité qu'à la qualité de la musique. Le nombre et la longueur des morceaux ont failli lasser la patience du public. Toutefois des applaudissements énergiques ont été prodigués à M. Vieuxtemps, et du sein de la foule une voix s'est élevée, qui a crié : Paganini n'est pas mort! Je n'ai point entendu Paganini, et je ne sais au juste ce qu'il faut penser de cet éloge enthousiaste. Ce qui est certain, c'est que M. Vieuxtemps réunit tous les mérites d'un exécutant. Si la vigueur, la justesse, l'agilité sont les qualités essentielles de son talent, l'élégance et la grâce ne lui sont pas non plus étrangères. Gammes, trilles, arpéges, doubles notes, élans prodigieux de la chanterelle à la quatrième corde, tout lui est facile, et la sûreté de cet archet infaillible ne laisse aucun doute sur la réussite des plus étonnants tours de force. Tout ce qui regarde l'exécution est irréprochable. Mais, au nom du ciel, pourquoi M. Vieuxtemps fait-il de la musique et pourquoi la joue-t-il en public? Son concerto est l'œuvre la plus vide, la plus prétentieuse, la plus confuse qui se puisse imaginer. Les concertos de Vioti, de Mozart, de Beethoven sont-ils donc indignes de l'archet de M. Vieuxtemps? Un instrumentiste qui s'amuse à réunir dans un morceau toutes les difficultés dont son art est susceptible, me fait l'effet d'un acteur qui, au lieu de s'étudier à rendre les œuvres de Corneille ou de Shakespeare, composerait un rôle où seraient entassés tous les gestes, toutes les expressions de physionomie, toutes les intonations de voix dont on se sert pour exprimer les différentes passions. Il faut réserver ce genre d'exercices pour son cabinet d'études. Devant le public, un exécutant ne doit songer qu'à rendre sensibles les beautés de l'œuvre

qu'il interprète, et faire oublier les obstacles dont il a dû triompher pour atteindre ce résultat.

Deux nouveaux ténors ont débuté depuis quelques jours sur la scène de l'Opéra. M. Chapuis possède une voix pleine, large et sympathique. Cependant les notes du medium ont une sonorité puissante et grave qui conviendrait mieux à un baryton qu'à un ténor. Les notes hautes, au contraire, sont d'une émission difficile. Malgré ces imperfections, la voix de M. Chapuis est une des meilleures qui se soit fait entendre à l'Opéra depuis longtemps. Il a *chanté* véritablement le rôle de Jean du *Prophète*, et je crois que c'est la première fois que cela arrive à l'Académie de musique. M. Rousseau Lagrave n'a pas la vigueur de poumons et la forte stature de son collègue ; mais sa voix douce, égale, d'un timbre distingué, conviendra parfaitement à certaine musique. Le rôle de Fernand, dans la *Favorite*, exige déjà trop d'efforts pour l'organe délicat de M. Lagrave. Mais il chanterait à merveille le *Comte Ory* et le rôle d'Ottavio dans *Don Juan*, depuis trop longtemps abandonné à l'Opéra.

PAUL ROCHERY.

LÉOPOLD AMAIL.

6 JUILLET 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

6 Juillet. — 19e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1)

1851

SOMMAIRE

I. SITUATION POLITIQUE, par M. C. L'HABITANT.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

III. MICHEL-ANGE, par M. E. QUINET, représentant du peuple.

IV. MADEMOISELLE DE GOURNAY, par M. PAUL DE MUSSET.

V. BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire de la Révolution de* 1848, de Daniel Stern; — *Les Ouvriers de Paris*, de M. Pierre Vinçard; *Les Murailles révolutionnaires*, de M. Alfred Delvau; *Les douze Vierges de Raphaël*, par M. LOUIS JOURDAN; — *Notice bibliographique, littéraire et philosophique sur Lanfranc*, de M. Charma, par M. B. HAURÉAU; — *Portraits politiques et révolutionnaires*, de M. Cuvillier-Fleury, par M. A MOREL; — *Le socialisme expliqué aux enfants du peuple*, de M. le Dr Guépin, par M. C. BÉRANGER; — *La propriété sous la monarchie, à propos de la révision*, de M. Guichard, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

LA POLITIQUE NOUVELLE publiera dans ses prochaines livraisons :

DES THÉORIES DÉMOCRATIQUES SUR LE GOUVERNEMENT, par M. PASCAL DUPRAT, représentant du peuple.

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. FARCONNET, représentant du peuple.

LES GRANDS HOMMES DU PARTI DE L'ORDRE, — M. DE FALLOUX, par M. AD. GUÉROULT.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. ANDRÉ COCHUT.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. FERD. DE LESSEPS, ministre plénipotentiaire.

MONTESQUIEU, par M. HENRI MARTIN.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. DUPONT-WHITE.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. ERNEST RENAN.

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE (voyages), par M. EDMOND DE GINOUX.

SITUATION POLITIQUE.

Les solutions économiques intéressent à un si haut degré la richesse publique et exerçent sur les destinées d'une nation une influence si considérable, que, dans l'examen de la situation du pays, nous avons dû réserver une large part à l'importante discussion qui s'est élevée entre les partisans de la liberté commerciale et les défenseurs du système protectionniste.

Le sens politique est chose assez rare de notre temps pour qu'il ait été facile de prévoir le sort réservé à la proposition de M. Sainte-Beuve. Malgré cet échec, nous avons éprouvé une grande satisfaction à voir l'Assemblée faire trève à ces luttes passionnées où s'épanchent les haines, où les récriminations se croisent, où les défis répondent aux menaces, et qui se terminent, de guerre lasse, sans profit pour le bien public, laissant au contraire les choses un peu moins avancées qu'elles ne l'étaient auparavant.

Le rejet de la proposition était certain; car malgré l'assertion contraire, le débat était politique au premier chef; les libertés se tiennent par un lien étroit, et l'on ne peut pas être ennemi déclaré de l'une sans être hostile à toutes les autres. Liberté civile, liberté religieuse, liberté politique et même liberté commerciale, qui frappe l'une les blesse toutes du même coup. En vain M. Thiers s'est vanté d'être *un vieux libéral*, son libéralisme est, en effet, si vieux qu'il en est mort. Il ne reste plus à M. Thiers qu'un prestigieux talent de parole; c'est un causeur inimitable, qui sait rendre attrayantes les matières les plus arides; mais ne lui demandez pas la foi, la conviction, le sentiment du vrai et du juste; le plus habile homme du monde ne peut donner que ce qu'il a.

L'ovation faite à M. Thiers après son discours ultra-protectionniste a démontré une fois de plus combien la majorité est incompétente dans

toutes les questions qui touchent à l'organisation sociale, et combien il est facile, quand on s'adresse à des esprits prévenus, de faire accepter comme d'incontestables vérités les plus monstrueuses hérésies. Nous avons lu avec toute l'attention que méritent l'orateur et le sujet qu'il a traité, le discours de M. Thiers, et nous en sommes encore à comprendre comment l'habileté de la forme a pu faire passer et la pauvreté du fond, et les mille contradictions qui se heurtent effrontément à chaque alinéa de ce plaidoyer; car c'est un plaidoyer, pas autre chose. M. Thiers a eu toute sa vie la prétention assez mal justifiée d'être un homme d'Etat; il a parlé, dans cette circonstance, non en homme d'Etat, mais en avocat retors qui déploie une désespérante fécondité de ressources à défendre une mauvaise cause.

M. de Talleyrand, à qui l'on annonçait un jour que M. de Sémonville était gravement malade, disait : quel intérêt peut-il avoir à être malade? Ne pourrait-on pas se demander quel intérêt pousse M. Thiers, qui se pique d'être élève de Talleyrand, à se faire protectionniste à outrance. Garde-t-il rancune au ministère anglais, et notamment à lord Palmerston, du triste rôle que celui-ci a fait jouer en 1840 au président du conseil du 1er mars? A-t-il voulu prendre sa revanche en déversant un blâme dédaigneux sur la grande œuvre de Robert Peel, continuée par ses successeurs? M. Thiers se serait grandement abusé sur l'effet qu'il devait produire, et s'il n'avait pas oublié *le Bœuf et la Grenouille* de l'immortel fabuliste, il ne se serait pas permis de juger de haut un homme de génie comme Robert Peel et de marchander l'éloge à Cobden.

Si M. Thiers n'a pas été poussé dans le parti protectionniste par le ressentiment de l'incurable blessure faite à sa vanité de ministre, aurait-il cédé au désir de ressaisir dans la majorité une influence qu'il sentait lui échapper de plus en plus? M. Thiers tient au succès; il ne s'érige pas en Caton défenseur des causes vaincues, et, certain des dispositions de la majorité, a-t-il voulu se procurer un triomphe facile en prenant en main la défense du *statu quo*, et la protection d'intérêts tout-puissants dans la majorité? Quoi qu'il en soit, il nous semble impossible que sans une cause déterminante. M. Thiers se soit fourré dans l'impasse de la protection *absolue*; un esprit doué d'une sagacité aussi remarquable, un orateur aussi éminent, peut bien faire illusion à des auditeurs disposés à admettre sans contrôle tout ce qui flatte leur opinion; mais il ne peut pas se tromper lui-même sur la valeur des arguments qu'il apporte dans la discussion. M. Thiers, nous en sommes certain, ne s'abuse pas sur la thèse qu'il a soutenue, ni sur

les moyens qu'il a appelés à son aide pour la défendre. Il sait mieux que personne que tout cela ne supporte pas un examen sérieux, que la logique y trébuche à chaque pas, et que le plus simple bon sens suffit pour faire justice de cet échafaudage de faits tronqués ou détournés de leur véritable signification.

Si nous voulions énumérer toutes les légèretés, toutes les inconséquences, toutes les erreurs dont fourmille le discours de M. Thiers, il faudrait reproduire le discours tout entier; ce serait fastidieux. Nous nous bornerons à quelques citations, prises sans choix dans cette moisson d'assertions hasardées et de conclusions illogiques : on pourra juger de la pièce par l'échantillon.

M. Thiers arrive d'Angleterre; il a visité l'Exposition universelle; il a tout vu, tout examiné, tout comparé. Il connaît tous les procédés, toutes les méthodes, tous les prix de revient; l'industrie du monde entier n'a plus de secrets pour lui; il a passé huit jours à Londres. Quelle est l'impression qu'il a rapportée de cet examen à la fois analytique et synthétique? Voici ses propres paroles : « Je dis, moi, qu'en manufacture nous sommes les maîtres, et les hommes éclairés qui ont examiné à l'Exposition les principaux produits, le reconnaissent. » Et plus loin, en parlant de la supériorité des produits français : « J'ai éprouvé à ce spectacle la plus grande joie patriotique que j'aie éprouvée de ma vie. Il y a quarante ans, nos armées nous couvraient de gloire, et cela nous consolait de ce que la politique pouvait avoir de triste. Aujourd'hui c'est notre industrie qui nous honore; c'est elle ui nous couvre de gloire aux yeux de l'Europe, et qui fait dire que, malgré nos troubles, nous sommes restés la plus intelligente des nations. » Notez bien que ce sont nos soieries, nos toiles peintes, nos rubans, nos draps, nos nouveautés, qui font pousser à M. Thiers ce cri d'admiration. La conséquence logique de cette supériorité reconnue, ncontestable, c'est que la concurrence étrangère n'est point à redouter pour nos manufacturiers. Il semble que les produits similaires, entendons-nous bien, SIMILAIRES DE TOUT POINT, pour la qualité et pour le poids, venant du dehors se présenter sur notre marché dans es conditions d'infériorité notoire, ne pouvant lutter avec nos produits qui l'emportent par la grâce du dessin, par le charme du coloris, par la perfection du tissu, et surtout par l'élégance pleine de goût qui distinguent les productions françaises; il semble, disons-nous, que nos fabricants de Lyon, de Mulhouse, de Saint-Étienne, de Louviers, d'Elbeuf, de Reims et de Roubaix n'auraient rien à perdre à la comparaison, et que l'étranger se lasserait bientôt d'une guerre dont

il ferait tous les frais. Mais, dit M. Thiers, l'étranger nous écraserait par le bon marché! Soit, dit modestement M. Sainte-Beuve, mais un droit de 20 pour cent, par exemple, — et il aurait bien accordé 25 pour cent, — n'est-ce pas une protection suffisante pour des industries sans rivales? Non, non, M. Thiers est implacable, il faut maintenir la PROHIBITION.

Veut-on savoir pourquoi M. Thiers est devenu fanatique de la prohibition? Il va nous le dire lui-même; Henri VIII,

On ne s'attendait guère
A voir Henri dans cette affaire,

Henri VIII, pour favoriser l'industrie anglaise qui commençait à poindre, avait jugé à propos d'appliquer au commerce le moyen qu'il employait pour mettre à la raison ses adversaires religieux, ses femmes et ses favoris. Défense, sous des peines terribles, d'exporter les matières premières et d'importer les produits manufacturés, c'est le système qui a fait, selon M. Thiers, l'Angleterre industrielle que nous voyons. Assurément si l'on disait à M. Thiers : Soyez conséquent; demandez qu'on applique à la France la législation commerciale de Henri VIII, M. Thiers répondrait très-sensément que nous ne sommes pas en 1509, mais en 1851. Quelle analogie peut-il donc établir entre une industrie au berceau et une industrie dans toute la force et l'éclat de la virilité? Remarquez que M. Thiers explique les causes qui permettent à l'Angleterre de faire sans danger l'épreuve à laquelle nous assistons. L'Angleterre est parvenue à un tel degré de supériorité, que n'ayant rien à craindre de la concurrence pour les cotons filés ou tissés, pour les fers, pour les houilles, pour le bétail, elle peut ouvrir son marché aux étrangers. Mais c'est justement là ce qu'on réclame pour la France. Vous reconnaissez vous-même que quelques-uns de nos produits sont inimitables, supprimez donc une prohibition dont ils n'ont pas besoin, et remplacez-la par un droit de 20 à 25 pour cent, protection surabondante pour rassurer les craintes dès plus méticuleux. L'avantage que vous retirerez de cette concession, si c'en est une, c'est de pouvoir réclamer des gouvernements étrangers une diminution de droits ou la levée de prohibitions qui étouffent la consommation de quelques-uns de nos produits, de nos vins, par exemple, pour lesquels il est bien temps de faire quelque chose, après les avoir si longtemps opprimés sous les charges les plus vexatoires et les plus accablantes.

Pour les fers, M. Thiers n'est pas moins rigoureux; de ce que, sous

le régime d'une protection équivalente à une prohibition, l'industrie métallurgique a pris un développement irrationnel ; de ce qu'un grand nombre de hauts-fourneaux, de forges et d'usines se sont élevés dans des conditions détestables, de ce que le prix de revient de la fonte et du fer a été considérablement augmenté par l'éloignement du combustible ou par le mauvais état de la viabilité, il faut que la masse des consommateurs porte la peine de l'imprudence ou de l'impéritie des spéculateurs ; il faut que nous restions taillables et corvéables à merci et à tout jamais par des producteurs inhabiles ou cupides. Mais, dit M. Thiers, de quoi vous plaignez-vous ? Sous l'influence de la concurrence intérieure, le prix des fers s'est abaissé au point de se rapprocher des prix anglais. Dans l'Aveyron, le prix du fer est de 16 francs le quintal ; il est de 15 francs à Londres, et le nôtre l'emporte par la qualité. Eh bien ! alors, un droit modéré, suffisamment protecteur, permettrait donc au fer français de soutenir la lutte contre le fer anglais, et sans doute M. Thiers va arriver à cette conclusion. Pas du tout ; il faut, selon M. Thiers, maintenir un droit équivalent à la prohibition.

Ces contradictions n'ont rien qui nous surprenne de la part de M. Thiers ; son siége était fait et il fallait le soutenir jusqu'au bout. M. Thiers ne peut pas ignorer qu'en admettant le système protecteur il est une règle à suivre. On ne peut pas accorder à quelques-uns le monopole de la production ; ce serait une souveraine injustice que de livrer le consommateur à l'exploitation arbitraire du producteur. Supposez, nous ne disons pas une coalition, mais une association générale des fabricants de fer, et maintenez des droits prohibitifs, cette association fera la loi à tous les consommateurs, et les contraindra à payer deux ou trois fois la valeur réelle des produits. Quelle est donc la règle à suivre en matière de protection ? la voici : l'État doit dire aux producteurs, il y a intérêt pour le pays à ce que votre industrie prospère ; vous êtes placés dans des conditions d'infériorité naturelle, en raison de l'éloignement de la matière première que vous employez, ou par l'absence de routes, de canaux, de chemins de fer, absence qui rend les transports onéreux ; ou bien la différence du prix de main-d'œuvre, la cherté comparative du loyer du capital, quelquefois aussi l'inexpérience de vos ouvriers, toutes ces circonstances contribuent à élever le prix de revient de vos produits, et vous n'êtes pas en mesure de supporter la concurrence étrangère ; eh bien ! l'État va compenser cette inégalité par un droit imposé sur les produits similaires venant de l'étranger, et ce droit sera la différence entre le

prix de revient de ces produits et le prix coûtant de vos produits à vous. On fera même plus, et pour assurer à votre industrie une protection efficace, il sera établi une surtaxe de faveur, qui vous permettra amplement de combattre vos rivaux du dehors sur notre marché intérieur; mais à mesure que l'inégalité disparaîtra, le droit protecteur s'abaissera proportionnellement.

Tel est le principe, telle est la règle d'une protection équitable, qui ménage les intérêts du consommateur tout en protégeant suffisamment le producteur, et cette règle entraîne nécessairement la révision et la refonte de nos tarifs de douane. Aussi M. Thiers s'est-il bien gardé d'aborder ce côté de la question, il a mieux aimé, c'était plus facile et plus commode, jongler avec des chiffres, pour établir ce qu'il appelle le prix rémunérateur de la production agricole. Selon lui, l'agriculteur se ruine si le blé descend au-dessous de 20 fr. l'hectolitre, et la laine au-dessous de 100 fr. le quintal. C'était pour M. Thiers une belle occasion d'aborder une des questions les plus ardues et les plus vitales de notre époque; nous espérions qu'il la traiterait à son point de vue, nous nous étions trompés. Est-ce irréflexion? est-ce dextérité? peu importe, M. Thiers a passé à côté de la difficulté, sans en dire un mot.

Quelle est la cause de l'élévation du prix de revient de nos produits agricoles? Pourquoi la France, supérieure à presque toutes les contrées de l'Europe par la fertilité de son sol, par sa position géographique, par la nature variée de son territoire et la diversité de sa climature, qui lui permettent de réunir les productions du Nord à celles du Midi, depuis le houblon jusqu'à la vigne, depuis le pommier jusqu'à l'oranger, pourquoi la France, favorisée de tous les dons de Dieu, et habitée par une population intelligente et laborieuse, est-elle cependant condamnée à produire plus cher, moins bien et moins abondamment que les peuples voisins? Voilà ce qui nous paraît digne d'un examen approfondi, et si M. Thiers n'a pas même effleuré ce sujet, bien autrement important, à notre avis, que tous ceux qu'il a traités, ce n'est sans doute pas impuissance, mais prudence. L'espace nous manque pour donner à cette grave question tout le développement qu'elle comporte, nous nous bornerons à dire aujourd'hui que là, comme dans toutes les questions d'économie sociale, se présente tout d'abord le problème de la conciliation du capital et du travail. L'élévation du prix de la terre et, par suite, l'exagération des fermages, est la cause première de la cherté des produits agricoles en France, et pour se convaincre que notre organisation agricole pèche

par la base, il suffit de remarquer que notre agriculture est en proie aux mêmes souffrances par la pénurie comme par l'abondance des récoltes.

M. Thiers apporte dans la discussion un procédé qui peut être habile, mais qui n'est rien moins que loyal. S'il se sent entraîné sur la pente d'un sujet épineux, attendez, dit-il, j'y reviendrai plus tard, et il a grand soin de n'y pas revenir. S'il est pressé par l'argumentation de ses adversaires, il évite d'y répondre, ou il dénature les objections. Ainsi il passe sous silence tout ce qui touche à notre commerce extérieur; notre marine marchande, cette pépinière de la marine de l'État, dépérit chaque jour, parce que les expéditions lointaines lui sont à peu près interdites. Les produits exotiques étant mis à l'index par nos tarifs, notre marine ne trouve que difficilement du fret de retour. Pousser l'esprit de système jusqu'à confiner notre industrie dans les limites du marché intérieur, ce n'est pas seulement réduire son essor, c'est encore l'exposer à toutes les vicissitudes de nos crises politiques. Le monde entier est ouvert aujourd'hui; nos produits seraient partout accueillis avec faveur, et nous prendrions notre part de l'immense consommation que l'Angleterre a accaparée sur tous les points du globe, si nos tarifs de douane permettaient d'échanger nos produits contre ceux des autres contrées. Lorsque les gouvernements anglais et américains favorisent, de tous leurs efforts, la navigation à la vapeur, lorsque les lignes anglaises ou américaines de steamers dans l'Atlantique ou le Pacifique, reçoivent des subventions considérables, nous n'avons pas un seul vapeur français régulier entre le Havre et New-York. Nos relations avec les pays d'outre-mer sont lentes et irrégulières, et, de plus, les produits de ces contrées trouvent la porte fermée lorsqu'ils viennent s'offrir chez nous. Si M. Thiers avait trouvé le moyen de forcer les étrangers à s'approvisionner sur notre marché, sans compensation et sans échange, il aurait raison de défendre la cause prohibitionniste, mais jusques-là, il prouve seulement qu'il ignore les notions les plus élémentaires des relations commerciales entre les nations.

M. Sainte-Beuve avait dit : L'Angleterre, depuis qu'elle a modifié ses tarifs, a vu son exportation s'accroître de 550 millions, et cet énorme bénéfice est le résultat de *deux années* d'expérimentation. Que répond M. Thiers? il se donne bien garde d'indiquer que l'Angleterre a presque doublé son exportation en *deux années*, car c'est là le point capital ; il feint de n'avoir pas entendu ou de n'avoir pas compris, et il met en regard de cet énorme progrès de l'industrie anglaise les résul-

tats obtenus en France dans une période de *vingt années*; est-ce là de la bonne foi? Mais M. Thiers fait mieux; M. Sainte-Beuve accordait aux produits des manufactures françaises une protection de 20 pour 100: M. Thiers ne tient aucun compte de cette concession, et, pour frapper plus fortement l'esprit de la majorité, il évoque le spectre du libre-échange *absolu*; et, comme le libre-échange siégeait au banc des ministres dans la personne de M. Faucher, la majorité a pris peur, et quatre cents votants ont repoussé la prise en considération de la proposition de M. Sainte-Beuve, donnant ainsi gain de cause à M. Thiers.

Il demeure donc établi, par la majorité, que, dans le commerce et l'industrie, comme dans la politique proprement dite, tout est pour le mieux, et qu'il n'y a rien à changer, à moins que ce ne soit pour revenir en arrière. C'est à merveille; personne n'ignore qu'en fermant les soupapes on accélère le mouvement. Il est vrai qu'on court le risque de faire éclater la machine, mais nos hommes politiques sont prompts à oublier les leçons du passé.

Il serait dommage de taire un incident qui s'est produit pendant le discours de M. Thiers, et qui lui a fourni l'occasion de faire, dans ce qu'on appelle *la politique*, une excursion qui n'a pas été heureuse pour lui. Au moment où M. Thiers faisait un pompeux éloge du mérite de nos ouvriers, une voix s'est écriée : c'est pourtant là ce que vous appelez la vile multitude! M. Thiers a tressailli comme sous l'empreinte d'un fer rouge; son imperturbable assurance lui a fait défaut, et tout ce qu'il a trouvé à répondre, c'est que les bons ouvriers, les véritables travailleurs, effrayés qu'ils étaient par la vile multitude, avaient porté à l'étranger leur talent et leur expérience. De sorte que M. Thiers, en même temps qu'il proclamait que nos ouvriers sont les premiers du monde, qu'ils font chaque jour des prodiges, affirmait que la Révolution de 1848 les avait chassés à l'étranger; et, de plus, il découle de son assertion que les ouvriers, qui ont émigré depuis 1848, ne sont pas classés par lui dans la vile multitude, et que cette heureuse expression ne s'applique qu'à ceux qui n'ont pas quitté la France.

Voilà pourtant où on est conduit par cette légèreté de paroles e cette inconsistance de caractère si justement reprochée à M. Thiers. Mais une inconséquence ou une contradiction de plus ou de moins ne comptent pas chez lui, et il a voulu se montrer égal à lui-même dans la politique comme dans l'économie sociale. Aussi est-ce avec juste raison qu'on aurait pu lui dire, quand il se perdait dans le dédale de ses assertions contradictoires sur le blé, le bétail et les laines : rentrez dans

la politique, et lorsqu'il s'est livré à sa malencontreuse digression politique: retournez à vos moutons.

On se demandera la part que le ministère a prise à cette grave discussion. Le ministère a mis en pratique la devise des économistes ; il a laissé faire et laissé passer. M. Faucher a reçu en pleine poitrine les épigrammes acérées que M. Thiers a lancées au libre-échange, car M. Faucher, c'est ou c'était le libre-échange incarné. Nous nous rappelons avoir entendu M. Faucher à la salle Montesquieu ; il attaquait alors, avec cette acrimonie qui lui est naturelle, notre législation douanière et demandait à grands cris une réforme bien autrement radicale que la modification proposée par M. Sainte-Beuve. M. Faucher, cet intrépide champion du libre-échange, ce novateur ardent, cet ennemi juré de la protection, s'est-il transformé en protectionniste? Lorsqu'il s'est levé comme s'il ne pouvait plus endurer les attaques dirigées contre sa doctrine chérie, on a pensé qu'il allait prendre la parole pour défendre ses croyances économiques et foudroyer l'audacieux qui portait une main sacrilége sur son idole; M. Faucher a tout simplement quitté la salle et bravement esquivé le combat.

En voyant dans un ministre ce délaissement de ses plus intimes convictions, cet abandon des doctrines qu'il a si longtemps et si hautement professées, nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment que nous ne saurions exprimer sans manquer aux convenances. Et malheureusement ce n'est pas M. Faucher qui seul dans le ministère ait renié son passé. M. Baroche, M. Rouher, M. Fould, ont, comme M. Faucher, brûlé ce qu'ils ont adoré, et lorsque ces hommes, qui ne rachètent leur versatilité par aucune supériorité, sont placés à la tête des affaires, qu'on ne se plaigne plus du discrédit dans lequel est tombé le pouvoir, qu'on ne s'étonne plus qu'un tel ministère n'ait même pas dans l'Assemblée assez d'influence et d'autorité pour obtenir la remise à quelques jours d'une discussion à laquelle il n'était pas préparé.

L'étendue que nous avons donnée à la question économique démontre toute l'importance que nous attachons à un pareil sujet, bien autrement intéressant, selon nous, pour la prospérité publique, que les expédients législatifs ou les lois de circonstance que le gouvernement propose et que la majorité accepte avec un zèle si ardent et si aveugle. Nous sommes très-contraires au libre-échange absolu ; nous croyons sincèrement que notre industrie n'est pas encore arrivée dans

toutes ses branches à ce degré de supériorité qui permettra plus tard d'abaisser les barrières qui la protègent : l'existence de nos ouvriers doit être garantie contre l'invasion subite des produits étrangers faits dans de meilleures conditions que les nôtres. Tout cela nous l'admettons, nous le déclarons sans arrière-pensée. Mais nous déclarons, en même temps, que l'égalité entre les citoyens recevrait une profonde atteinte, si l'on persistait à maintenir sans nécessité une protection exagérée en faveur de ceux de nos produits auxquels cette protection est inutile, et qu'un remaniement intelligent de nos tarifs de douane donnerait au commerce général du pays une vive impulsion, en même temps qu'il améliorerait la situation des classes laborieuses par la diminution progressive des objets de première nécessité (1).

Il est donc fort regrettable, sous tous les rapports, qu'une proposition sérieuse, consciencieusement étudiée, longuement mûrie et traitée avec un talent incontestable par son auteur, l'un des hommes les plus recommandables de l'Assemblée, n'ait même pas obtenu l'honneur d'une prise en considération. Cette décision, aux termes du règlement, s'oppose à ce que M. Sainte-Beuve puisse reproduire avant six mois sa proposition, tandis que la révision, cette arène ouverte à toutes les passions, selon l'expression de M. Thiers, pourra tous les trois mois accaparer la tribune et en fermer l'accès à toutes les discussions, même les plus urgentes et les plus utiles.

C'est bien malgré nous que nous sommes ramenés à cette question de révision, jugée et condamnée d'avance, et qui ne présente plus qu'un intérêt de curiosité sur le nombre des voix qui se prononceront pour ou contre, et peut-être sur l'intervention plus ou moins inattendue, dans un sens ou dans l'autre, des orateurs les plus influents de l'Assemblée. Les légitimistes et les orléanistes paraissent avoir enfin compris que l'intérêt bonapartiste est seul engagé dans la question de révision, et que la monarchie du droit ancien ou du droit nouveau n'a pas plus à gagner que la République à favoriser les prétentions élyséennes. Or, en tenant compte du désir, très-modéré d'ailleurs, de la majorité, d'être agréable à M. L.-N. Bonaparte, nous croyons cependant qu'elle hésitera à sanctionner par ses votes une détermination qui soumettrait le pays aux chances aléatoires de trois élections générales coup

(1) C'est à cette conclusion qu'arrive un homme très-compétent en pareille matière, M. Dupontès, à qui sa position officielle et ses études spéciales donnent une grande autorité dans la question des douanes et du commerce extérieur. Nous publierons prochainement le remarquable travail de M. Dupontès.

sur coup. La discussion publique sera donc à peu près la reproduction des débats de la commission de révision. A l'exemple de M. Berryer, les légitimistes envelopperont de toutes sortes de réserves leur protestation en faveur du comte de Chambord. Les orléanistes feront comme M. de Mornay et se prononceront énergiquement contre une révision dont l'Elysée recueillerait tous les profits. Les révisionnistes à la façon de M. de Broglie tâteront le terrain, s'avanceront pour reculer, et finiront par proposer une résolution qui sera repoussée par les votes réunis, sans être combinés, des républicains d'abord, et des légitimistes et orléanistes indépendants.

Ce résultat est tellement écrit d'avance, que nos adversaires eux-mêmes sont contraints de s'incliner devant l'évidence, et d'accepter ce démenti donné à toutes leurs prévisions. Mais il y a des révisionnistes *quand même*, qui ne peuvent encore se rendre de bonne grâce, et qui tâchent de se raccrocher à quelques débris de leurs espérances en ruines. Seulement ils se sont subitement transformés; ils ne se posent plus en vainqueurs dictant des conditions, ils sont devenus plus modestes; ce sont des conseils qu'ils nous apportent. Les bonnes âmes! Prenez garde, disent-ils, c'est dans votre intérêt que nous parlons. Si vous maintenez l'article 45 de la Constitution, dit M. de Montalembert, il pourrait se faire que M. L.-N. Bonaparte fût réélu, et voyez quel danger! Ne vaudrait-il pas mieux rendre sa réélection constitutionnelle, en révisant l'article 45, que de vous exposer à une violation de la Constitution? M. de Montalembert est bien bon, mais il se laisse abuser par l'intérêt excessif qu'il porte à la République et à la Constitution.

Nous ne redoutons pas que la Constitution soit violée; elle ne le sera pas. Le peuple a montré un trop profond respect pour la légalité pour qu'une élection inconstitutionnelle ait lieu, et si, par impossible, ce fait déplorable devait s'accomplir, il n'est pas un représentant, à l'exception peut-être de M. de Montalembert, qui se résignât à sanctionner une telle élection. Mais on n'en viendra pas à cette extrémité. Il y a quelques mois à peine, les solutions élyséennes étaient bien autrement énergiques. C'était l'Assemblée elle-même qui devait proroger les pouvoirs de M. L.-N. Bonaparte; ou bien il fallait s'adresser directement au peuple, pour que de sa pleine autorité il effaçât de la Constitution l'article 45 : ou bien encore on n'avait aucun compte à tenir des prescriptions de l'article 111, et l'Assemblée pouvait et devait voter la révision à la simple majorité. Où sont-ils aujourd'hui, les intrépides? Où sont-ils les *vigoureux*? Hélas! ils se font petits, ils boi-

vent le calice goutte à goutte, et nous les verrons, en 1852, chercher un soleil levant pour remplacer leur soleil éclipsé.

D'ailleurs, la révision définitivement écartée, comme elle ne tardera pas à l'être, la situation change à l'instant même. Ce qui a pu être toléré jusque-là cesserait d'être tolérable. Une propagande inconstitutionnelle serait un grave délit, une candidature inconstitutionnelle serait un crime, dont la responsabilité remonterait au ministère et au président lui-même. Nous croirions faire injure à la magistrature, si nous pensions qu'elle pourrait hésiter à poursuivre rigoureusement quiconque se rendrait coupable d'une atteinte à la Constitution, et quant à la majorité de l'Assemblée, nous avons encore assez bonne opinion de son patriotisme, nous pensons qu'elle a trop le sentiment de sa dignité, pour ne pas être certains qu'elle saura réprimer une tentative d'usurpation sous quelque forme qu'elle se déguise. Dans tous les cas, il n'y a pas prescription pour un tel fait, et l'Assemblée qui sortira du suffrage universel en 1852 se chargerait de donner satisfaction à la vindicte publique.

Le parti républicain n'a donc plus à s'inquiéter que d'un seul point : c'est de laisser aller les choses à leur pente naturelle. Il faut que la révision soit enterrée de manière à ne plus se relever, et nous ne saurions trop répéter à la gauche qu'il dépend uniquement de son attitude dans le débat de déterminer quelques fractions de la droite à voter pour ou contre la révision. Les exemples sont nombreux de décisions prises *ab irato* par la majorité à la suite de scènes tumultueuses et violentes, excitées dans l'opposition par quelques apostrophes insolentes, dirigées contre la République ou les républicains, par le ministère ou par les orateurs de la droite. On ne manquera pas d'avoir recours à cette tactique ; on insultera à la révolution de Février, à la Constitution, à la République. On ne se fera faute ni de l'ironie, ni du dédain, ni de la calomnie contre les hommes et contre les actes : qu'importe! Que la gauche reste calme et impassible ; qu'elle permette aux vaincus d'exhaler leur colère. Nous savons bien qu'il est difficile de contenir une involontaire irritation devant certains orateurs ; nous savons que, lorsque M. Faucher monte à tribune, il faut une grande résignation pour supporter :

> La constante hauteur de sa présomption,
> Cette intrépidité de bonne opinion,
> Cet indolent état de confiance extrême,
> Qui le rend en tout temps si content de lui-même.

Mais que l'opposition y réfléchisse, et elle reconnaîtra que c'est faire

trop d'honneur à certains hommes que de se montrer blessé de leurs injures.

D'ailleurs, l'intérêt de la République le commande, et ce serait aller contre cet intérêt que de fournir aux révisionnistes un motif ou un prétexte pour rallier toutes les voix de la majorité en faveur de la révision. Il existe dans la gauche extrême des hommes à convictions ardentes qui ne comprennent pas suffisamment que le calme, la modération, la gravité, sont les meilleurs auxiliaires d'une bonne cause. Ces hommes ne semblent pas avoir conscience de la situation et de l'avenir du parti républicain ; il faut qu'ils sachent qu'un grand nombre de bons citoyens restent encore hésitants sur les destinées de la République, parce que, dans l'Assemblée, il se rencontre, selon eux, les éléments d'une *opposition républicaine*, mais non pas les éléments d'un *gouvernement républicain*. Cette opinion se fonde non-seulement sur l'ardeur passionnée que l'extrême gauche apporte dans la discussion, mais aussi, il faut le dire, sur l'envahissement de la tribune par les orateurs qui appartiennent à cette fraction de l'Assemblée. Nous avons déjà dit où se rencontrent les éléments du parti républicain *gouvernemental*. La zone qui a pour limites extrêmes, à droite, MM. Lamoricière, Victor Lefranc, Bixio, Canet ; à gauche, MM. Carnot, Grévy, Sain, Jules Favre, Farconnet, compte dans son sein des hommes d'une grande valeur et d'une grande autorité par le talent et par le caractère. Assurément la cause démocratique n'aurait rien à perdre à être plus souvent défendue par les orateurs de cette partie de l'Assemblée, orateurs qui savent se faire écouter, même par leurs adversaires les plus prévenus. Personne ne se plaindra d'entendre parler, au nom de l'opposition, les hommes que nous avons nommés plus haut, et qui trouveront, à côté d'eux, d'utiles auxiliaires, tels que MM. Bac, Hennequin, Mathieu (de la Drôme), Pascal Duprat, Savatier-Laroche, Dupont (de Bussac) et bien d'autres.

Mais il est temps que l'opposition se discipline ; dix mois à peine nous séparent des élections de 1852. Nous n'avons à redouter ni révision constitutionnelle, ni coup d'État, ni élection entachée d'illégalité ; nous pouvons *délibérer en paix*, et préparer par l'union de toutes les forces de la démocratie, l'élection d'un président et d'une Assemblée marchant d'accord à l'affermissement de la République. Nous dirons bientôt comment, selon nous, et à quelles conditions, le parti républicain peut assurer son glorieux et pacifique triomphe.

C. L'HABITANT.

BULLETIN POLITIQUE.

Décidément les inaugurations de chemins de fer ne sont plus des solennités industrielles; ce sont des prétextes à démonstrations politiques. Mais comme on a semé, on récolte. Le pouvoir exécutif, par le pétitionnement d'abord, et maintenant par des adresses directes au peuple, a provoqué de l'agitation dans le pays; mais le caractère de cette agitation n'est rien moins que sympathique aux prétentions inconstitutionnelles qu'on veut faire prévaloir. Quoiqu'on ait inquiété, à Paris, les citoyens, qui, aux ovations napoléoniennes, opposaient le cri de *vive la République*, de Beaugency à Poitiers, toutes les gardes nationales qui ont survécu au système de licenciement pratiqué dans toute la France, sont venues s'échelonner sur le passage du cortége présidentiel, et de cette immense haie ne s'est échappée qu'une immense et unanime acclamation en faveur de la République. Mais le siége des historiographes officiels était fait, et, au mépris de l'unanime témoignage de la presse indépendante, les dépêches télégraphiques de M. Léon Faucher nous ont parlé encore de l'enthousiasme bonapartiste des populations, impossible à décrire. M. le président lui-même, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, a répondu à la harangue si catégoriquement républicaine du maire de Poitiers par des remerciements pour *l'accueil si empressé et si cordial* des citoyens du Poitou. Mais cet accueil n'en subsistera pas moins comme un grave enseignement pour tout le monde.

On a voulu trouver le discours de Poitiers plus sage que celui de Dijon; il est seulement plus habile. Les batteries ont été changées, mais le point de mire est toujours le même. M. le président croit que *le salut du pays viendra de la volonté du peuple librement exprimée, religieusement acceptée; il appelle le moment solennel où la voix puissante de la nation dominera toutes les oppositions et mettra d'accord toutes les rivalités.* Ces paroles ne sont qu'une allusion trop transparente à l'espoir tant de fois exprimé par

le *Constitutionnel*, que le peuple, sans tenir compte des prescriptions légales et des décisions de l'Assemblée législative, révisera spontanément l'article 45, en réélisant de lui-même M. L.-N. Bonaparte. Ces paroles font un flagrant contraste avec celles du maire de Poitiers, qui, au milieu d'un entourage tout illégalement imprégné de vœux impérialistes, a eu le noble courage de proclamer *que la France ne veut plus de luttes fratricides, et qu'elle ne reconnaît pas d'autre arbitre que la légalité.*

Du côté de l'Élysée, c'est donc toujours le même but qui est poursuivi; mais la tactique paraît vouloir se modifier. Dans le discours de Dijon, dernier écho du message du 31 octobre, on jetait encore le défi aux vieux partis et à l'ancien régime; dans le discours de Poitiers, on rend hommage aux *efforts persévérants de l'ancienne royauté*, et l'on s'indigne contre *les révolutions qui amoncèlent les ruines, et cependant laissent toujours debout les mêmes passions, les mêmes exigences, les mêmes éléments de troubles.* Pourquoi ne pas ajouter: *Et les mêmes ambitions princières, et les mêmes prétentions dynastiques?* Pourquoi ne pas ajouter que ces ambitions et ces prétentions sont toujours, et particulièrement aujourd'hui, les véritables et peut-être les seuls éléments de troubles?

A Dijon encore, on s'était plaint du mauvais vouloir de l'Assemblée, qui avait paralysé toutes les vues de la présidence sur l'amélioration du sort du peuple; dans un *post-scriptum* au discours de Poitiers, réservé pour le déjeuner de Châtellerault, on veut bien ne pas garder pour soi tout le mérite des faits accomplis, et l'on accorde une glorieuse part dans le passé de ces trois dernières années *aux hommes d'ordre de tous les partis en qui on a trouvé un concours efficace et désintéressé.*

Sous ce rapport seulement la palinodie est complète. On voit bien que M. le président a écouté son précepteur; M. Faucher l'emporte. Il n'y a qu'une chose pourtant qu'il n'a pas voulu ou su enseigner à son illustre élève: la convenance de prononcer quelquefois le nom de la République, qui a fait cesser son exil et qui a reçu ses serments. Heureusement en France la masse de la population saura suppléer à l'enseignement de M. Faucher ou à la mémoire de M. L.-N. Bonaparte. Les acclamations républicaines, qui ont tant importuné le cortége présidentiel, attestent que la volonté du peuple, qu'on s'efforce vainement de mettre à la place de la légalité, si elle est *librement exprimée*, ne fera rien de contraire à la Constitution. Mais cette liberté, on est bien téméraire de l'invoquer, en présence de l'abus si scandaleux des influences gouvernementales dans la simple expression des vœux du pays, et quand on a soi-même provoqué le concours des vieux partis parlementaires pour briser le suffrage universel.

Disons maintenant un mot du chemin de fer, trop oublié dans les manifestations dont il a été le prétexte. La section de Tours à Poitiers fait partie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, classé par la loi du 11 juin 1842

comme l'une des lignes qui réuniraient les forces de l'État et celles de l'industrie privée. Ce chemin fut adjugé à une compagnie qui s'obligeait à l'achever et à l'exploiter pendant 27 ans et 278 jours. La durée de l'exploitation a été portée plus tard à 50 années, à charge par la compagnie de construire les gares et stations non encore commencées par l'État, et de fermer entièrement les voitures de troisième classe.

Les travaux de la section qu'on vient d'inaugurer sont d'une remarquable exécution. On admire le viaduc de la Manse, composé de 15 arches, atteignant, au milieu de la vallée, une hauteur de 32 mètres; le viaduc sur l'Indre, composé de 59 arches de 22 à 23 mètres de hauteur, et les grandes tranchées à travers le faîte qui sépare la vallée de l'Indre de celle du Cher. Malheureusement, sauf Châtellerault, qui est un grand centre manufacturier, la section de Tours à Poitiers ne rencontre aucun groupe industriel de quelque importance; mais elle traverse des contrées d'une grande fertilité agricole, ce qui promet de nombreux transports de denrées, et ce qui explique le nombre considérable de 13 stations qui en marquent les étapes. La compagnie a été autorisée, par la dernière loi, à exploiter avec une seule voie, faculté dangereuse dont la compagnie doit sentir la nécessité d'abréger la durée, dans l'intérêt même de l'exploitation.

Il y a quelque temps, l'Assemblée avait pris en considération une proposition de M. Chapot, qui, sous prétexte de réglementer le droit de pétition, tendait à en rendre l'exercice à peu près impossible pour les citoyens placés dans un ordre d'idées opposé à celles du pouvoir. Cette proposition est revenue mercredi dernier à l'ordre du jour de l'Assemblée pour la seconde lecture. Mais, dans l'intervalle de la première à la seconde délibération, une partie de l'Assemblée avait pu déjà être édifiée sur les abus et les scandales du pétitionnement dirigé par les agents du pouvoir, et, suivant l'expression de M. Baze, elle était profondément *dégoûtée* d'un pareil spectacle. Aussi a-t-elle fait accueil à un amendement de M. Arène, énergiquement appuyé par MM. de Larochejaquelein, Versigny et Rigal, et qui astreignait les fonctionnaires publics à dénoncer leur qualité lorsqu'ils signeraient une pétition. Ensuite, sur les chaleureuses observations de MM. Schœlcher et Crémieux, elle a fait justice d'un autre article de la proposition, qui prétendait interdire aux femmes le droit de pétition. La question des pénalités a donné lieu à deux discours fort spirituels et fort piquants : l'un, de M. Hennequin, qui, pour mieux faire ressortir la malheureuse tendance de la magistrature à se considérer comme une émanation et une partie intégrante du pouvoir exécutif, a rappelé qu'après la Saint-Barthélemy, le parlement de Paris entreprit une procédure et jugea très-coupables..... ceux qui avaient été massacrés; l'autre discours était de M. Baze, qui a beaucoup égayé ses collègues, en leur racontant l'histoire des adhésions et des croix apposées aux pétitions pour la prorogation. La proposition de M. Chapot, si bien flagellée

par ces deux discours, et, d'ailleurs, battue en brèche par les amendements de l'opposition, ne répondait plus aux vues des Elyséens. Ils se sont donc joints à l'opposition pour la rejeter. Les reculades ont toujours un côté fâcheux pour la considération des assemblées. Mais nul ne saurait contester qu'il vaut mieux revenir sur une mauvaise résolution que d'y persister par pur entêtement, et que le temps perdu est encore préférable au temps mal employé. En définitive, le résultat de cette séance est heureux pour le droit de pétition qui en est sorti sauf, et il faut féliciter l'assemblée de ce bon retour, qui a préservé d'atteinte mortelle au moins cette liberté.

La sous-commission de révision a terminé le dépouillement des pétitions recrutées par les agents de l'autorité dans les quatre-vingt-six départements. Ce travail se résume ainsi : pour la révision pure et simple, 578,498 ; pour la révision et la prorogation, 299,803 ; pour la prorogation, 11,825 ; total, 890,126. Sur ce nombre, on compte 79,301 croix ou adhésions. Voilà tout le résultat de cette grande pression révisionniste, entreprise par le Gouvernement dans un pays qui compte plus de 700,000 fonctionnaires. Le rapport sur ces pétitions promet les révélations les plus curieuses. Les excentricités qu'elles contiennent défraient, depuis huit jours, la petite chronique des journaux quotidiens.

L'Assemblée a ratifié le traité conclu avec le Portugal, tendant à garantir la propriété littéraire dans les deux pays. On doit applaudir à cet effort commun des deux pouvoirs pour diminuer les efforts vraiment désastreux de la contrefaçon. Mais c'est surtout avec la Belgique qu'il serait important de traiter sous ce rapport.

Le projet de loi sur les caisses d'épargne a subi l'épreuve de la troisième délibération. Il n'y a pas eu de changement apporté aux dispositions précédemment adoptées.

L'industrie privée va être mise en possession du service des paquebots-postes de la Méditerranée. Ces paquebots, on le sait, commandés par des officiers de la marine militaire, détachés momentanément de leur corps, ont été jusqu'ici placés sous la direction de l'administration des postes. Voici à quelles conditions le Gouvernement, sauf ratification de l'Assemblée, a traité avec une compagnie, qui n'est autre que celle des Messageries nationales : l'État lui accorde un privilége de vingt ans et une subvention de 3 millions ; mais à partir de la onzième année, la subvention sera diminuée de 100,000 fr. par an, de manière à s'arrêter au chiffre de 2 millions. La compagnie achète les paquebots maintenant en cours de navigation, et s'engage à en construire cinq nouveaux pendant les cinq premières années de sa gestion. Enfin, elle s'oblige à desservir une ligne nouvelle, dite *ligne de Syrie*, qui, partant de

Constantinople, passera par Smyrne, Tripoli, Jaffa, et atterrira à Alexandrie.

L'Assemblée a décidé qu'elle s'occupera d'urgence de ce projet. Cette première délibération implique l'adoption au moins des clauses principales de ce projet. Du reste, la nécessité d'enlever ce service à l'Etat pour le confier à une compagnie a été énergiquement soutenue à la tribune par l'honorable M. Dufaure.

L'Assemblée a pris en considération une proposition importante de MM. Dupetit-Thouars et Boinvilliers, relative à la réforme entière de notre système pénitentier. Il s'agirait de la suppression des bagnes, des maisons centrales, de la réduction de la durée des peines de l'emprisonnement et de la réclusion, de l'établissement d'un lieu de déportation pour les crimes de droit commun et de la création de colonies de libérés. Ce vaste projet a été renvoyé à l'étude du conseil d'Etat. Combien de projets ainsi entamés par la législature actuelle, et combien peu menés à bonne fin!

On a distribué le rapport de M. de Vatimesnil, au nom de la commission de l'administration intérieure, sur le livre premier du projet de loi concernant les communes. La disposition essentielle de cette partie du projet est celle qui touche à l'électorat. La commission n'a pas voulu revenir à la loi du suffrage universel, mais elle a adopté une combinaison qui est une première brèche parlementaire faite à la loi du 31 mai. C'est un premier pas qu'il faut encourager, mais sous toute réserve du droit imprescriptible dont on a dépouillé les citoyens.

M. de Larcy a aussi déposé son rapport sur la quatrième partie de ce projet, qui a pour but la nouvelle constitution des conseils de préfecture. Les deuxième et troisième parties, qui s'occupent de l'organisation cantonale et de l'organisation départementale, seront bientôt terminées.

Parmi les dernières distributions est compris le rapport de M. Baze sur sa proposition tendant à interdire la voie publique à la vente de tous les journaux. Il est triste que ce soit là le seul moyen auquel on puisse recourir, sous l'Assemblée actuelle, pour déposséder le gouvernement de ce droit d'autorisation dont il n'use qu'avec la plus cynique partialité.

Au nom de la commission chargée de l'enquête sur l'impôt des boissons, M. Rocher vient enfin de déposer son rapport. Voici en quoi consiste le système proposé par la commission : Les droits perçus à l'entrée des villes de 4,000 habitants et au-dessus (Paris excepté) seraient abaissés de moitié. En même temps on rendrait obligatoire la loi qui défend aux villes d'élever les droits d'octroi au-delà des redevances attribuées à l'Etat, Toutefois ce dernier dégrèvement serait longtemps illusoire, car on fait exception pour les villes

qui ont contracté des engagements hypothéqués sur la quotité de leurs revenus antérieurs. Or, presque toutes les villes ont des dettes, et leurs principales ressources reposent sur les taxes relatives aux boissons. De plus, on ne retranche rien au droit de détail, celui qui intéresse le plus les consommateurs pauvres; on considère même comme ventes en détail, non plus seulement les petites quantités bues sur place ou achetées chez les débitants, mais les livraisons inférieures à vingt-cinq bouteilles; on rétrécit la zône où les propriétaires récoltants peuvent actuellement faire circuler leurs vins en franchise, on augmente le coût des licences accordées aux marchands en gros et aux bouilleurs, enfin on surtaxe les vins mélangés d'alcool au-delà d'une certaine proportion. Voilà la réforme projetée, voilà la satisfaction offerte aux treize cent mille pétitionnaires qui ont demandé la suppression de l'impôt sur les boissons! On doit encore se tenir pour fort heureux que la commission n'ait pas conclu par une négation pure et simple.

Les conférences ouvertes entre la commission du chemin de fer de Lyon et la commission du budget, n'ont amené aucun résultat utile. Le plan proposé par M. Dufaure a été combattu à la fois par M. Passy et par M. Berryer. M. Passy a soutenu que, dans l'état actuel de nos finances, il était impossible que l'Etat songeât à contracter un emprunt pour des travaux extraordinaires, quand déjà il était menacé de recourir au crédit pour combler les nombreux découverts des exercices antérieurs. Il a en outre critiqué le mode d'emprunt conseillé par M. Dufaure, ne comprenant pas qu'il pût être de la dignité d'un grand Etat comme la France de déposer gage pour trouver prêteur.

Malgré l'opinion défavorable de la commission du budget, la commission du chemin de fer n'en a pas moins cru devoir persister dans ses premières conclusions, légèrement modifiées par un amendement de M. Dufournel. De plus, elle a nommé pour son rapporteur l'auteur de la proposition, M. Dufaure. Ce choix n'est pas seulement un acte d'habileté, c'est aussi de la justice. On ne peut se dissimuler que l'honorable M. Dufaure a assumé une grande responsabilité en entreprenant de faire prévaloir, pour l'exécution de la double ligne de Châlon à Lyon et de Lyon à Avignon, un système autre que celui qui avait réuni l'approbation du ministère et celle de la commission des finances. Le bruit court que le ministère n'est pas moins hostile que la commission des finances au plan de M. Dufaure, et que M. Fould, en particulier, est décidé à faire de son rejet une question de portefeuille. Si ce conflit ne devait avoir d'autre conséquence que d'entraîner la retraite de M. Fould, ce serait un petit inconvénient; le mal serait plus profond et plus irréparable si l'issue de la bataille amenait l'ajournement indéfini des travaux sur cette voie d'une importance si capitale.

Les destitutions se continuent dans l'Université, pour cause de liberté de

penser et d'écrire. M. Vacherot, directeur des études à l'Ecole Normale depuis douze ans, vient d'être révoqué. On ne lui connaît pas d'autre crime que celui d'avoir publié une histoire très-importante et très-estimée sur l'*École d'Alexandrie*, dont les principaux éléments, sous forme de Mémoire, avaient été couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques.

Les revues présidentielles ont été closes samedi dernier par une nouvelle revue de Satory, qui n'a ressemblé en rien aux anciennes. Les troupes y ont strictement respecté la consigne, comme au Champ-de-Mars. Aucune exclamation n'est sortie de leurs rangs. Mais, en passant devant le front du bataillon des gardes nationaux de Versailles, le cortége présidentiel a pu recueillir quelques cris timides de : *Vive le président!* couverts par les cris plus nombreux de : *Vive la République!* prélude de ceux qui devaient retentir tout le long de la ligne de fer, depuis Paris jusqu'à Poitiers.

Le débat relatif à deux crédits demandés pour le haras de Saint-Cloud, a donné lieu à un petit épisode, qui n'est qu'à moitié burlesque. La commission, chargée d'examiner le projet de loi, s'est transportée au haras de Saint-Cloud pour visiter cet établissement, et voici ce qu'elle a découvert : 23 hectares 65 ares de terrain ont été distraits de l'établissement, et livrés à bail à M. le président de la République, avec 175 autres hectares, le tout au prix de 6,000 fr. Le bail est stipulé devoir commencer le 1er novembre 1850, et finir le 1er mai 1851, délai strictement constitutionnel, qui exclut la révision et la prorogation. Sur les terrains affermés se trouvent les pavillons de Combleval ; mais à la place des produits remarquables que devaient renfermer ces pavillons, qu'on disait transformés en écuries, la commission n'a rencontré que l'ameublement le plus riche et le plus élégant. Le ministre, consulté sur cette métamorphose, a dit que ces pavillons étaient absolument nécessaires à M. le président, et que c'était là seulement qu'il pouvait trouver le calme et le repos. Ces pavillons, il est vrai, sont délicieusement décorés ; des bosquets ont été ménagés à l'entour avec autant d'art que de goût. Des daims, des chevreuils, des biches les peuplent. A ces travaux d'appropriation, le ministre a pris sur lui de consacrer 30 ou 40 mille francs des deniers de l'État ; mais l'État, comme nous l'avons dit, loue à raison de 6 mille francs par an. C'est une magnifique spéculation. Il est vrai que le reste de l'établissement est fort négligé, que la porte de Murons et les écuries sont dans un état déplorable ; mais on ne peut pas tout faire à la fois, et à tout seigneur tout honneur. Voilà la substance des faits exposés à la tribune par M. Frichon, membre de la commission. L'honorable membre a cru pouvoir tirer cette conclusion, que, sous la République, pour si peu que nous y soyons, les ministres, comme sous la monarchie, sont volontiers les courtisans de ceux qui donnent les portefeuilles. Les élyséens étaient fort mal à l'aise pendant qu'on discutait l'histoire de ces pavillons mystérieusement enchantés. Cependant les choses marchaient passa-

blement, et l'on allait mettre aux voix les crédits, quand M. Magne est venu, après les quelques allusions demi-transparentes jetées à la tribune par M. Frichon sur la destination des pavillons, s'écrier d'un air fort solennel : « Messieurs, ce que je puis dire, c'est que M. le président de la République ne chasse à Saint-Cloud que le gibier qu'il y a placé. » *Honni soit qui mal y pense!* Il faudrait avoir l'esprit bien mal fait pour chercher querelle à M. Magne sur ce bon emploi du domaine et des deniers publics.

GUSTAVE CAZAVAN.

MICHEL-ANGE. [1]

I

Dans sa longue carrière, Michel-Ange fait le lien de deux générations; il unit deux révolutions, la renaissance païenne et la renaissance catholique; le concile de Florence et le concile de Trente; l'église profane de Léon X et l'église fanatique de Paul IV. Élevé dans les jardins de Laurent de Médicis, il boit à longs traits le platonisme; sa communion philosophique est celle de Marcile Ficin, de Politien, de Pic de la Mirandole, qui associent Platon et Moïse, Orphée et Jésus-Christ. Tandis que les philosophes réconcilient dans leurs formules le paganisme et le christianisme, il les marie dans le marbre. Il commence par la fête de la beauté physique; puis il allie tout ce qu'il y a d'extrême dans la sensualité et dans le spiritualisme, Bacchus et Jérémie, Hercule et le Christ mourant; il court aux deux extrémités de la matière et de l'esprit; il connaît l'ivresse de l'âme autant que Dante, l'ivresse du beau physique autant qu'Arioste. Il plie son siècle, comme l'arc d'Ulysse, et fait toucher les deux bouts, le sensualisme et le mysticisme, Lucrèce Borgia et Sainte Thérèse, Aphrodite et la Madonne, le Banquet des dieux et la descente de la Croix.

Rien n'explique mieux les révolutions de ce grand esprit que les poésies qu'il a laissées. Ce sont les confessions où se révèlent, avec une clarté ingénue, les tourmentes de cette âme partagée entre les deux tendances de son siècle. Je crois y sentir chaque frémissement de ses marbres. C'est là que l'on voit se forger ces figures, ces types qui ne vous étonnent plus quand vous les retrouvez dans la pierre ou sur la toile; atelier intérieur où l'artiste découvre,

(1) Fragment inédit du second volume des *Révolutions d'Italie*.

pour la première fois, ses statues comme de pures idées. Pour qui sait les lire, ces poésies sont le monologue du Pygmalion de la Renaissance.

D'abord, c'est une aspiration du jeune élève de Marcile Ficin et de Politien vers la beauté éternelle, insaisissable. Il n'a d'autre religion que la contemplation des idoles païennes; là est son culte; il s'écrie : « Mes yeux avides de la beauté, mon âme de son salut n'ont d'autre « vertu, pour monter au ciel, que de contempler les belles formes. » Telle est, en effet, la croyance de l'Italien au commencement du seixième siècle. Nulle trace de foi positive, le beau tenant lieu de toute vertu. Le catholicisme dort enseveli sous cette vision de l'idéal philosophique.

Bientôt l'artiste, égaré dans le jardin de Laurent de Médicis, ne se contente plus de repaître ses yeux des beautés mortes de la sculpture antique; il veut aussi les reproduire. Au lieu d'une vaine contemplatation, le désir de la gloire l'éveille, l'envahit. L'esprit du poète de la *Comédie divine* lui apparaît. Michel-Ange envie les infortunes de Dante. « Dieu fasse que je sois comme lui ! Je donnerais pour son dur « exil le sort le plus heureux du monde. »

Mais que sont des figures de pierres? œuvres inanimées, le cœur ne peut les faire descendre de leur froid piédestal. Non, la vraie beauté n'est pas là ; où donc est-elle ! Dans les traits d'un être vivant, dont les yeux réfléchissent le ciel invisible. Pour conseiller, enflammer, inspirer un noble cœur, que faut-il? Peut-être seulement un regard, « vivant reflet de la splendeur qui, descendue des plus hautes étoiles, « attire à soi le désir, et qui s'appelle amour. »

Il est sorti de son muet atelier, de l'enceinte de ses idoles. Il a trouvé, il a rencontré, il a vu de ses yeux cette beauté qu'il cherchait. Ce n'est plus une abstraction de son ami, Marcile Ficin, ni un fragment de pierre; il l'a vue, il en nourrit son souvenir dans les ténèbres. « Je vois par ma pensée, sur ton visage, ce que je ne puis raconter « dans cette vie, l'âme encore vêtue de la chair, et qui déjà s'élève à « Dieu. » Le sentiment de l'immortalité chrétienne, dans sa plénitude, ôte à l'amour ce qu'il avait de plus cuisant chez les anciens. Ce n'est plus le mal sacré de Phèdre et de Sapho, qui ne voyaient, ne possédaient que l'heure présente et s'en laissaient dévorer. Maîtresse des siècles à venir, la passion devient une harmonie.

Quelle Béatrix a montré à l'artiste l'idéal vivant? Quelle a été la fiancée de l'amant de la beauté éternelle? Est-ce Vittoria Colonna? Est-ce une fille inconnue de Florence? Ses traits, son regard, sa parole,

son profond sourire, ses larmes mystérieuses vivent répandus en des œuvres impérissables, et personne ne saura son nom.

A peine l'artiste l'a-t-il rencontrée, l'inquiétude, la douleur se mêlent à sa félicité. Quelle douleur ? Le sentiment de ce qu'il y a de périssable dans la nature, l'épouvante du déclin des choses. Comment fixer les heures rapides des délices ? « Je ne sais, en te voyant, lequel « me remplit davantage, ou le sentiment du bonheur, ou celui du « terme des choses. » Si, du moins, il pouvait éterniser ce souffle qui va passer? Que faire pour prêter de sa vie à cette âme qui s'écoule vers les cieux? « Peut-être puis-je nous donner une longue vie à tous « deux, dans les couleurs ou dans le rocher, en représentant nos vi- « sages et nos cœurs; si bien que, mille ans après notre départ, on « voit combien tu as été belle, combien je t'aimai, et qu'en t'aimant, « je ne fus pas insensé. »

Si, enfin, la mort arrache prématurément à Michel-Ange cette âme qu'il a rencontrée sur la terre, quelle sera sa première pensée? Il n'est pas encore rentré dans l'enceinte du christianisme; il ne se courbera pas dans la cendre, comme Pétrarque, après la mort de Laure. La résignation évangélique est si loin du cœur de Michel-Ange! Il ne comprend encore, il n'admet que la révolte et les représailles. Il n'est que colère, fureur; il répète le blaphême du païen, que le destin aveugle a dépouillé. Il veut se venger (1); mais sur qui? Sur ce monde perfide qui vous montre, vous enlève presque en même temps l'âme descendue des cieux. Et comment? En humiliant la Nature, en créant dans la pierre vive une œuvre qu'elle sera contrainte de respecter, quand le temps aura emporté les siennes. Amour de Titan, fureur de Roland, qui insulte la création, après qu'Angélique lui a été arrachée. Je vois Michel-Ange se précipiter sur le marbre, et faire de son œuvre un monument de représailles contre les forces aveugles de la matière. L'art sublime et furieux se venge des déceptions de la Nature.

Voilà le moment de l'ivresse du génie; il se sent plus fort, plus puissant que la création visible. Centaures, géants, titans, jours éternels, nuit sans réveil, personnages, figures que n'a vus aucun œil humain, sortez du rocher! L'artiste veut écraser du poids de ses visions le monde fragile et mensonger. Que la pierre se torde, gémisse, que l'airain soupire, que le bloc mutilé, déchiré, demande grâce à cette

(1) Chi ne farà vendetta ?

main inexorable! L'aveugle nature expie dans le marbre torturé le supplice invisible de l'âme.

Mais, quoi! après ces représailles de la pensée sur la matière, du cœur sur le bronze, de la vie sur la mort, s'il arrivait que l'artiste, en fouillant les veines du rocher, s'aperçût à la fin qu'il ne peut ressaisir l'amour qui lui a été enlevé! Si l'art, décevant à son tour, le trompait autant que la nature! Si, en présence de la mort, il avait senti son impuissance au milieu des miracles de son génie! si, au moment de l'agonie, il était arrivé, comme le veut la tradition, pour baiser la main de Vittoria Colonna sur son lit de mort; s'il avait senti ses mains incapables de redresser cette tête qui s'affaisse, ses yeux de rendre la lumière à ce regard qui s'éteint; s'il s'était trouvé, à ce moment, plus indigent, plus débile, plus muet que le ver de terre, quelle serait la vie nouvelle de l'artiste? Les historiens ne savent comment s'expliquer le découragement qui le saisit. Ils voient le Titan courbé comme un roseau; ils ne voient pas que la mort a fait ce miracle.

Puisque le marbre torturé n'a pu faire jaillir de nouveau le regard fermé sous une puissance invisible, qu'est-ce donc que l'art hier encore si vanté? Qu'est-ce que cette prétendue religion des belles formes? A l'impuissance de la nature s'ajoute l'impuissance de l'art qui engendre le mépris de la vie. Ne faut-il pas alors se souvenir qu'il y a quelque part dans le monde un Dieu souverain, un Christ juge? Le temps n'est-il pas venu de contempler ses foudres dans la chapelle Sixtine? Le Titan redevient presque croyant : « Je commence à voir « combien était aveugle la fantaisie qui se fit de l'art son idole et « son monarque. Car ce que l'homme désire ici-bas est erreur. « Que deviendront mes pensées, aujourd'hui que je m'approche de « deux morts? L'une est inévitable, l'autre me menace. Il ne suffit « plus de peindre ou de sculpter pour apaiser cette âme éprise de « l'amour divin, qui pour nous étreindre tient ouvert ses deux bras « sur la croix. »

Loin d'ici les marbres païens! Le repentir a saisi l'artiste, et sa marche est tout l'opposé de celle de Raphaël. Sorti de son berceau païen, au milieu d'une cour profane, Michel-Ange s'avance chaque jour davantage vers la repentance, l'austérité, la foi catholique. Au contraire, Raphaël, élevé sous le toit de son père et de sa mère, comme dans une sainte famille, est d'abord tout imbu de la foi du moyen âge; chacun de ses pas le ramène au paganisme.

Trompé par la nature, par l'art, par la vie, Michel-Ange fait un effort immense pour rentrer dans la foi. Effort inutile! Il est retenu

encore par ses propres visions, qui de leurs mains de marbre et d'airain le ramènent dans le passé. Il veut rompre ses chaînes; il maudit la puissance de ses œuvres qui le lient à la terre. Pour s'arracher à l'étreinte de ses œuvres profanes, il invoque le Dieu chrétien : « Abaisse vers moi, Seigneur, cette chaîne qui contient tous les dons « célestes, la foi, veux-je dire, à laquelle je tends et j'aspire, en fuyant « le sens grossier qui me mène à la mort. »

Ainsi partagé entre le monde ancien et le monde nouveau, il ouvre les bras à l'Evangile; il appelle le christianisme qui ne luit pas encore dans son âme. L'esprit plein des souvenirs de l'ancien homme, il mêle, dans sa pensée, le profane et le sacré. C'est le temps de peindre les prophètes hébreux à côté des sybilles païennes. Attente, pressentiment confus, désir du jour pur de l'Evangile, écho demi-chrétien, demi-païen, la voûte de la chapelle Sixtine a retenu ces cris d'angoisse.

Après ces premiers retours vers le christianisme, l'artiste entre de plus en plus dans la voie douloureuse. Ce qu'il aperçoit d'abord du ciel chrétien, c'est la terreur; c'est un reste païen de la colère et de la vengeance du Dieu antique. De plus en plus effrayé de ses œuvres, le jour du jugement lui apparaît avec l'aube livide. Le catholicisme n'est encore pour lui qu'épouvante, terrorisme : « Fatigué de la bonne « et de la mauvaise fortune, je demande grâce à Dieu... Que ta chair, « que ton sang et cette dernière passion qui te donna la mort, efface « le péché dans lequel je naquis et où naquit mon père. Toi seul le « peux. Que ta miséricorde suprême me secoure dans ma chute, « moi si près de la mort, si loin de toi! »

Cette approche du dernier jour, cette épouvante qui s'accumule, ce monde qui se décolore, tout marque que le moment est venu de s'enfermer dans la chapelle Sixtine et de contempler d'avance sa propre terreur dans le jugement dernier. Sombres pensées, ténèbres intérieures, longue torture de l'âme dépouillée qui paraît devant son juge, gloire amoncelée qui pèse autant qu'un grain de sable, voilà où est arrivé le sculpteur de Bacchus et d'Antinoüs. Où sont les enchantements du monde païen? Où est l'amour de la Léda? Sur les murailles de la chapelle Sixtine retentit la trompette des quatre anges. Ecoutez! les joues gonflées, ils appellent par trois fois l'artiste dans le tombeau du vieux monde. Celui-ci entend la voix qu'il a lui-même déchaînée; il dépouille ses limbes de marbre; il ressuscite à l'esprit pur.

Le long pélerinage de cette âme à travers les formes idéales, touche à son terme Parti du fond du paganisme, le voilà au seuil de

l'Evangile; encore un pas, il se plonge et s'évanouit dans le sein de Jésus-Christ. Il s'est élevé au-dessus de l'art pour atteindre directement au Dieu de la tradition. Séparé du monde, qui disparaît, il n'en attend plus rien. Le souffle de la foi entraîne désormais vers les hauteurs souveraines cette âme déracinée de la terre. Entendez ce dernier cri de l'esprit qui monte dans les nues : « Hélas! hélas! j'ai « été trahi par mes jours rapides... En pensant aux années écoulées, « je ne retrouve, parmi tant de jours, pas une heure qui ait été à « moi. Les espérances décevantes, les vains désirs m'ont occupé; « pleurs, amour, soupirs, aucune affection mortelle n'est plus nou- « velle pour moi!... et je pars demain ! l'ombre s'accroît: le soleil di- « minue, et je suis près de tomber infirme et languissant. »

Dans cet oubli de la terre, il ne reste que le sentiment de la majesté de Dieu; toutes les formes particulières s'effacent. Rien ne demeure que la souveraineté divine, après la dispersion des ombres illusoires, nature, art, amour, vie, génie, gloire humaine.

Où ce dernier cri sera-il exhalé? De quel endroit Michel-Ange le laissera-t-il tomber sur le monde qu'il repousse du pied? Des hauteurs de la coupole de Saint-Pierre. C'est là qu'il habite, pendant les vingt dernières années, seul dans cette immensité de marbre, un pied posé sur le premier degré du ciel chrétien.

A ce moment suprême, où l'âme de l'artiste est morte à toutes les choses visibles, il ne se borne plus à peindre un tableau, une statue en particulier; il élève, comme David, la maison de l'Éternel. En même temps que ses poésies deviennent des hymnes et des cantiques, je le vois qui se perd dans les cercles de la coupole de Saint-Pierre; il prend congé de la ville et du monde; le front dans la nue, il entre dans le ciel des pures intelligences.

II

Si les œuvres de Michel-Ange répondent ainsi à l'état intérieur de ce grand cœur, elles portent aussi évidemment l'empreinte de la vie publique; les dernières convulsions de l'Italie s'y reproduisent à son insu.

Michel-Ange a vécu sous treize papes; et il n'est, à cette époque, aucune des révolutions du monde chrétien qui ne se retrouve sur ses fresques ou dans ses marbres.

Sous le règne d'Alexandre VI, il est presque tout païen. Les Centaures, le Bacchus à la peau de tigre, sont de cette époque. L'ar-

tiste semble avoir bu, en même temps que Machiavel et Arioste, le philtre des Borgia. Le déchaînement des sens en sortant du mysticisme du moyen âge, la restauration monstrueuse du paganisme, l'apothéose de la nature, la religion de la force, une sorte d'ivresse qui circule dans les veines de l'Italie, tout cela reparaît dans l'artiste. Je ne sais quoi de l'âme des derniers temps de l'empire romain revit dans les imaginations colossales. Michel-Ange ferme avec fureur les portes du moyen âge; il se venge de l'ascétisme des siècles précédents en relevant les bacchanales du panthéisme des Césars. A ce moment, César Borgia est le héros de Machiavel; Lucrèce Borgia est la muse d'Arioste.

Au temps de Jules II répond la statue de Moïse. L'âme de la papauté respire dans le marbre : un Titan immuable, l'autorité assise, qui se repose sur le livre des Décrétales, sans redouter encore un seul adversaire. Et pourquoi craindrait-elle? La Réformation n'a pas éclaté. Luther n'a pas encore paru; il n'est pas sorti de ses extases au fond de son couvent. La sécurité, la fierté non encore humiliée de l'Église avant que le cri de l'Allemagne se soit fait entendre, éclatent sur le front du représentant du sacerdoce; et à ses pieds, voyez-vous ces rudes esclaves, demi-courbés sous un invisible fardeau? Que de temps il faudra avant que ces peuples aveugles, serfs de la papauté, se redressent et voient la délivrance! Leurs membres se tordent avec effort; il semble qu'un sourd gémissement sorte de la pierre. Est-ce le rêve haletant de la servitude? est-ce le premier réveil de l'esprit serf dans les liens de l'Église? Non! ils sont encore liés au rocher, leurs yeux sont appesantis sous le sommeil du moyen âge; et qui sait si jamais se rompra ce sommeil de pierre?

Mais déjà tout est changé. Dans les peintures des voûtes de la chapelle Sixtine l'avenir se couvre de nuages. Eux-mêmes, les prophètes et les sybilles, sont terrifiés de ce qu'ils dévoilent; ils se tournent au grand jour pour mieux lire le livre des destinées. Qu'ont-ils entrevu? Sur les pages qu'ils déroulent sont inscrits des noms que l'Église maudira. C'est le temps où l'Allemagne se sépare, où la foi se déchire. Les Voyants découvrent les révolutions futures, et la terreur entre dans l'Église.

Assis, comme un prisonnier de guerre, dans l'attitude de la désolation, Jérémie est la figure prophétique d'un peuple captif. Le peuple italien saura-t-il se reconnaître avant que ses mains soient liées?

La chapelle de Médicis a été exécutée dans l'intervalle compris entre le sac de Rome et la prise de Florence. C'est le dernier jour de l'Ita-

lie. Aussi il m'est impossible de ne pas y retrouver l'impression peut-être irréfléchie des funérailles d'un peuple enseveli tout vivant, la figure de ces villes de marbre, Pise, Gènes, Venise, Florence, qui, sans avoir perdu une seule de leurs pierres, sont assises depuis trois siècles dans le silence et dans la mort.

Revoyez la statue du Penséroso ; elle en dira plus que tous les discours. Non ! ce n'est pas seulement l'image d'un Médicis que ce mort qui, appuyé sur son coude, médite si profondément dans ce tombeau orné de toutes les grâces de la Renaissance. C'est la méditation d'un peuple dans la mort ; c'est l'Italie elle-même, qui, revêtue encore du casque et de la cuirasse du moyen âge, se souvient des journées de Campaldino et de Chiozza, dans son sépulcre. Si vous en doutez, Michel-Ange fera parler ses statues pour vous convaincre :

« Il m'est doux de dormir, surtout d'être de pierre, tant que ré-
« gnent l'infortune et l'opprobre. Ne rien voir, ne rien sentir, c'est
« pour moi le plus grand des biens. Ne m'éveille pas. Oh! parle bas. »

Ces statues ont été composées au moment de l'agonie de Florence. Pendant le siége, quand Baglione livrait la cause qu'il était chargé de défendre, Michel-Ange s'était fait ingénieur. Il avait inutilement signalé la trahison du général. Personne n'y avait cru ; il voyait Florence livrée, sans qu'il pût rien faire pour la sauver. Après avoir inspecté et redressé les murailles, il reprenait le ciseau. Qu'il le voulût ou non, il tirait, à chaque coup, des pierres vives le cri de douleur d'une nationalité qui se brise ; je retrouve dans la figure des géants accoudés et couchés sur la terre je ne sais quoi d'irrévocable, de fatal, qui me rappelle l'accent de certaines pages de Machiavel. Cette nuit éternelle qu'aucun rayon ne soulèvera, cette nuit de la captivité d'un peuple, ce jour plus sépulcral que la nuit, ce lendemain plus triste que la veille, ce crépuscule sans aurore, ces heures incommensurables, tout vous dit sans paroles : Ici est le tombeau de l'Italie.

A l'avénement de Clément VII, une nouvelle phase se montre dans le génie de Michel-Ange. C'en est fait. Les jours radieux de Léon X sont pour jamais passés. Ce que les prophètes de la voûte Sixtine lisaient dans l'avenir s'est accompli. L'Église a été déchirée, il faut qu'elle se venge. Après Luther et Calvin, les fêtes du génie sont interdites. Il faut que l'art répète l'excommunication prononcée du haut de la société chrétienne par la papauté. Clément VII donne à Michel-Ange deux sujets, le Jugement dernier, et la Chûte des esprits de révolte. L'artiste met dans les mains du Christ les foudres de l'interdit. La terre tremble sous la condamnation. Les bienheureux

même maudissent, ils répètent l'anathème du concile de Trente; car c'est dans les années où Michel-Ange peignait le Jugement dernier, que le concile de Trente, l'inquisition, la société naissante de Jésus, faisaient rentrer la terreur dans les esprits. Le génie implacable de la réaction qui s'étend sur la face du catholicisme semble se former d'abord comme un orage sur le tableau de Michel-Ange.

Après avoir vengé le catholicisme des humiliations de la Réforme, il restait à faire une dernière chose : consacrer la restauration de l'Église, en élevant la coupole de Saint-Pierre. La ville éternelle, prise d'assaut, avait été découronnée. Il fallait retrouver sa tiare et la lui mettre au front. C'est l'ouvrage de Michel-Ange sous les papes Paul III, Jules III, Marcel, Paul IV. Le christianisme demi-profane de Léon X et de Raphaël fait place à une réaction inexorable. Au milieu de la mêlée du seizème siècle, Michel-Ange relève de la poussière la couronne de l'Église une dernière fois triomphante. Dans le temps que sainte Thérèse, Charles Borromée, ravivent la foi abattue, il prend la truelle; il rebâtit le temple. Triste de la tristesse de ces années de représailles, il gravit les hauteurs de Saint-Pierre. Parvenu au faîte de ses jours, le vieil artiste dépose son fardeau dans le ciel alors serein de la campagne romaine.

E. Quinet,
Représentant du peuple.

MADEMOISELLE DE GOURNAY.

Entre la littérature du XVIe siècle et celle du XVIIe, il y a une époque de transition pendant laquelle *enfin Malherbe vint*, et dont on ne pourrait écrire l'histoire sans parler de Mlle de Gournay. Le caractère naïf et original de cette docte personne, l'amitié tendre que Michel Montaigne lui avait vouée, quelques anecdoctes singulières de sa vie et le frottement qu'elle eut avec des gens célèbres, la rendent plus digne encore d'attention que ses écrits. Les belles-lettres, d'ailleurs, lui furent obligées, comme on disait de son vivant, à cause du soin qu'elle prit, après la mort de Montaigne, de veiller à la publication des *Essais*. Elle mit à ce travail une religieuse exactitude et la vigilance d'un gendarme, jusqu'à poursuivre les faussaires de ses imprécations et de ses menaces, en signalant leurs fourberies. Cette courageuse colère devint très-utile, car il n'était sorte d'impostures et de manèges auxquels la librairie d'alors ne s'abaissât pour tromper le public en sophistiquant les ouvrages des grands hommes.

Marie de Jars, demoiselle de Gournay (et non pas Lejars, comme l'ont écrit plusieurs biographes), naquit à Paris, en 1566. Son père, en mourant, laissa une assez belle fortune, que Mme de Gournay dépensa presqu'entièrement à faire bâtir. Lorsque cette dame suivit son mari au tombeau, tous ses biens étaient hypothéqués. Le fils aîné servait à l'armée; la fille aînée était mariée; Marie de Jars se chargea d'un frère et d'une sœur plus jeunes qu'elle. Dans son rôle de chef de famille, elle montra de la sagesse et du dévouement, et, tous comptes faits, elle se vit à la tête de deux mille livres de rente.

Dans une pièce de vers adressée à Mme de Ragny, Mlle de Gournay

parle de sa taille de moyenne hauteur et de son visage rond. Si son portrait gravé au frontispice de ses œuvres est ressemblant, ce visage rond paraît agréable, orné de grands yeux et d'une bouche petite. La jeunesse aidant, Marie de Jars devait être jolie à dix-neuf ans, lorsqu'elle rencontra Montaigne. Elle dit encore, dans ses vers à Mme de Ragny, qu'elle a l'humeur officieuse et par fois enjouée. Pour officieuse, plusieurs traits de sa vie prouvent qu'elle le fut; mais sur l'autre point, je croirais qu'elle se vante. Jamais il n'y eut rien de moins enjoué que ses écrits; jamais rien, au contraire, de plus pompeusement sérieux. Probablement l'excès même de son sérieux lui fit penser qu'elle avait payé un gros tribut à la gaîté pour avoir quelque fois plaisanté dans la conversation seulement.

Dès sa petite jeunesse, Marie de Jars montra du goût pour les bons livres. Ses auteurs favoris étaient Amyot, Ronsard et Montaigne. Elle leur demeura si fidèle, qu'après eux elle n'en voulut guère connaître d'autres, excepté M. Racan. La publication des deux premiers livres des *Essais* ayant eu lieu en 1580, Mlle de Gournay n'avait pas encore quinze ans lorsque cet ouvrage parut. En 1585, elle apprit un jour que M. de Montaigne était à Paris, et elle envoya quelqu'un le saluer et lui dire l'estime qu'elle faisait de sa personne et de son livre.

De la part d'une fille de dix-neuf ans et *fort demoiselle*, le compliment avait du prix. Montaigne en fut touché. Il vint dès le lendemain voir Marie de Jars. Dans cette première entrevue, la conversation ne fut pas toute de civilité; la glace fut bientôt rompue et Mlle de Gournay exprima son admiration en des termes qui lui gagnèrent le cœur du philosophe, puisque Montaigne se prit incontinent d'amitié pour elle, et qu'il lui offrit l'affection de père à fille. Depuis ce moment, Mlle de Gournay porta fièrement le titre de fille d'alliance de Montaigne. On voit dans une lettre à l'auteur des *Essais*, qu'elle est « aussi glorieuse de ce titre, qu'elle le serait d'être mère des muses mêmes; » et dans un autre endroit, qu'elle accepta ce titre « avec tant plus d'applaudissement de ce qu'elle admira la sympathie fatale du génie de lui et d'elle. » Cette dernière phrase, moins modeste que l'autre, prouve que la demoiselle l'écrivit étant vieille et mieux persuadée de son mérite qu'à dix-neuf ans.

De l'enthousiasme des belles choses à l'envie de produire le chemin n'est souvent pas long. En applaudissant à la gloire des autres, on forme volontiers le souhait d'acquérir à son tour de la réputation. Une fois honorée du titre de fille d'alliance du plus grand esprit qu'elle connût, Mlle de Gournay brûla du désir d'être comptée pour bel es-

prit et femme savante. Elle n'y alla pas de main morte, car elle résolut d'apprendre le grec et le latin, et en vint à bout aussi bien qu'une femme le puisse faire en travaillant avec plus d'ardeur que de méthode. Son premier ouvrage s'appelle le *Proumenoir de M. de Montaigne*. On pourrait croire, en lisant ce titre, que pendant une promenade avec l'auteur des *Essais*, Marie de Jars avait recueilli quelques précieux débris de conversation entre elle et son père d'alliance. Il n'en est rien. Le *Proumenoir* est une espèce de conte arabe, dont le récit de vive voix a pu intéresser Montaigne, si Mlle de Gournay parlait avec grâce; mais dont la lecture est insipide. Encouragée par l'attention et la complaisance de son père d'alliance, Marie de Jars mit son invention sur le papier et l'envoya à Bordeaux, où demeurait Montaigne, en l'accompagnant d'une épître dédicatoire datée de Gournay-sur-Aronde, l'an 1589.

Ce *Proumenoir* n'était pas encore écrit lorsque le passage suivant fut ajouté au chapitre XVIIe du second livre des *Essais :*

« J'ay prins plaisir à publier en plusieurs lieux, l'espérance que j'ay de Marie de Gournay de Jars, ma fille d'alliance : et certes aimée de moy paternellement. Si l'adolescence peut donner presage, cette âme sera quelque jour capable des plus belles choses. Le jugement qu'elle feit des premiers essays, et femme, et en ce siècle, et si jeune, et seule en son quartier, et la bienveillance qu'elle me voua, sur la seule estime qu'elle en print de moy, longtemps avant qu'elle m'eust veu, sont des accidents de très digne considération. Voylà tout ce que l'ai cogneu, jusques à cett'heure, d'extraordinaire grandeur et non commune. »

Sur ces entrefaites, Michel Montaigne mourut. Sa veuve envoya les *Essais* à Mlle de Gournay, « enrichis des traits de sa dernière main, » pour en faire une édition nouvelle et complète. Cette édition, qui parut en 1595 (Paris, Abel Langelier), est le plus beau titre de Marie de Jars à l'immortalité. L'impression en fut surveillée avec tant de soin, qu'aujourd'hui c'est encore un document précieux à consulter, auquel on revient, et qui sert de règle. On y trouve une préface de Mlle de Gournay, qui n'est pas sans mérite.

La langue française marchait alors à grands pas. Les grammairiens, les poètes, les gens du monde, eux-mêmes, en s'occupant du *bien dire* apportaient chaque jour quelque changement au langage. Mlle de Gournay vit avec douleur ces innovations. Par amour pour Montaigne, elle tomba, quoique jeune encore, dans le préjugé de certains vieillards qui n'admettent pas volontiers que rien de beau puisse venir en ce monde dans le temps où ils se préparent à en sortir. Non-seulement

dans son style, mais encore dans sa façon de vivre, la bonne demoiselle demeura obstinément un personnage du seixième siècle pendant toute la première moitié du dix-septième. Elle devint en peu d'années une figure tout à fait bizarre. On se moqua d'elle, mais tout bas. On lui joua quantité de méchants tours; mais on craignait l'explosion et la rudesse gauloise de sa colère.

Comme si elle eût voulu ne rien épargner pour être plus gothique dans ses mœurs, Mlle de Gournay donna dans une étrange manie, qui avait été à la mode sous Charles IX. Elle s'avisa de chercher la pierre philosophale, s'imaginant que c'était cultiver les sciences. Ses amis la chapitrèrent; l'alchimie en avait ruiné bien d'autres. Elle y mangea le reste de son bien. Suivant l'habitude des chercheurs d'or, quand la pauvreté vint frapper à sa porte, Marie de Jars s'imagina que cette hôtesse sinistre l'arrêtait dans ses expériences au moment de toucher au but. Elle retranchait sur sa nourriture et sa toilette pour alimenter le fourneau, et comme elle avait toujours le soufflet à la main, elle devait ressembler passablement à une sorcière. Finalement elle ne découvrit rien, et renonça par force à l'alchimie pour revenir aux belles-lettres, qu'elle n'aurait jamais dû délaisser. Aussi généreuse dans la mauvaise fortune que dans la bonne, Mlle de Gournay recueillit chez elle une fille orpheline du poète Jamyn, ami de Ronsard. Sans autre compagnie que cette pauvre fille et sa chatte qu'elle a célébrée dans ses vers, Mlle de Gournay laissa toutes choses changer et se renouveler autour d'elle, persuadée que les belles-lettres françaises étaient mortes avec son père d'adoption, et qu'elle avait eu l'honneur de les ensevelir. Son intérieur était quelque peu bohémien, et l'on concevrait que les plaisants s'en fussent divertis, si la misère honnête et résignée n'était la chose la plus triste et la plus respectable du monde.

Au milieu de sa gêne et de ses ennuis, Mlle de Gournay conserva pourtant une fidèle amie, comme on le voit par cette phrase touchante noyée parmi le fatras de son apologie : « Que si ma despence a plus duré que ne portait le misérable reste de bien qui me demeurait après tous mes acquits de debtes, charges et pertes, le secours d'une bonne amye qui prenait plaisir que je parusse honnestement en a été cause. » Après la mort de Montaigne, Marie de Jars était restée en relation avec la famille de son père d'alliance. Elle avait fait un voyage en Guyenne et un séjour de quinze mois dans cette famille. Il se pourrait donc que cette amie qui n'est point nommée fut Mme de Montaigne ou Mme de Gamaches, sa fille.

En 1626, Mlle de Gournay réunit ses opuscules en vers et en prose, et les fit imprimer sous ce tite : *L'Ombre de la demoiselle de Gournay*. Elle ne douta point qu'après les *Essais*, son livre ne fût le plus beau du monde et qu'il ne dût avoir un furieux retentissement dans l'Europe entière. Il est aisé de voir qu'elle crut marcher sur les traces de Montaigne, en traitant sans ordre toutes sortes de matières, en dissertant à perte d'haleine et en changeant de sujet à chaque chapitre, sans autre règle que son caprice. Il fallait, en ce temps-là, qu'un livre fût bien mauvais pour qu'on n'en vendît pas la première édition ; celle de *l'Ombre* s'écoula lentement, mais enfin elle se trouva épuisée au dout de huit ans, et le libraire n'y perdit point. Si ce qu'ont dit plusieurs contemporains est vrai, la plupart des lecteurs achetèrent *l'Ombre* pour s'en moquer. Mlle de Gournay ne pouvait pas en conscience imaginer cela; elle dut croire à un succès de bon aloi. Les mauvais plaisants apprirent que notre femme savante, alors âgée de soixante ans, faisait des châteaux en Espagne avec Mlle Jamyn sur le prodigieux effet produit par son ouvrage, et ils résolurent de se divertir aux dépens de l'auteur, en se jouant de son amour-propre et e sa crédulité. Mlle de Gournay avait envoyé des exemplaires à ses anciens amis, à quelques grands seigneurs et à M. Racan, seul poète qu'elle aimât, car elle avait des raisons particulières de se plaindre de Malherbe. Une conspiration de mystificateurs s'était formée contre la pauvre vieille depuis longtemps ; la publication de *l'Ombre* fournit à ces rieurs sans pitié une mine inépuisable de nouveaux tours. Les plus acharnés de la bande étaient le comte de Moret, ce célèbre bâtard du feu roi Henri IV, qui fut tué à Castelnaudary six ans plus tard, le chevalier de Bueil, son cousin, et M. Yvrande.

« Ces pestes, dit Tallemant des Réaux, lui supposèrent une lettre du roi Jacques d'Angleterre, par laquelle il lui demandait sa vie et son portrait. Elle fut six semaines à faire sa vie. Après elle fit barbouiller, et envoya tout cela en Angleterre, où l'on ne savait ce que cela voulait dire. »

Pestes, en effet, qui poussaient la raillerie jusqu'à ce point de laisser une pauvre vieille travailler pendant six semaines et payer un dessinateur, probablement fort cher pour sa bourse de femme savante et d'alchimiste honoraire, le tout en pure perte! Un moment j'ai cru découvrir que cette anecdote était une invention. Le roi Jacques Ier étant mort en 1625, et *l'Ombre* n'ayant été publiée qu'en 1626, ce ne pouvait être à propos de cet ouvrage qu'on avait écrit à Mlle de Gournay ; ou bien, s'il s'agissait de *l'Ombre*, ce ne pouvait être de Jacques Ier qu'on avait supposé une lettre. Mais j'ai eu le chagrin de dé-

couvrir que cette cruelle plaisanterie avait été mise à exécution longtemps avant l'apparition de *l'Ombre*, et que Tallemant n'avait commis qu'une erreur de date. C'était en 1613, à propos du *Proumenoir* et de divers autres opuscules, que la fausse lettre du roi Jacques Ier avait été forgée. Voici ce qui s'était passé : Le maréchal de Lavardin, ambassadeur de France en Angleterre, était mort à Paris, en 1614, au retour de son ambassade. On ne manqua pas de dire à Mlle de Gournay que le roi d'Angleterre avait fort parlé d'elle à M. de Lavardin, et qu'il avait montré à l'ambassadeur de France un autographe d'elle occupant une place d'honneur dans son cabinet. MM. de Bueil et de Moret en firent des gorges-chaudes au Louvre. Louis XIII, dont on ne savait comment distraire l'ennui, et qui d'ailleurs avait le cœur le plus sec et le plus insensible du monde, s'amusa de ces plaisanteries. C'est ce que Mlle de Gournay nous apprend elle-même dans le passage suivant d'une lettre :

« Je ne puis oublier les faveurs honorables receues de quelques souverains de premier rang... et pour fermer ce pas, tant d'honorables propos que le feu sérénissime roy de la Grande-Bretaigne daigna tenir sur mon subject à M. le mareschal de Laverdin, lorsqu'il fut envoyé vers Sa Majesté,... la favorable montre qu'elle lui fit encore, étant en son cabinet, de quelque escrit qu'elle disait venir de ma main, en présence de gens qui le publient jusques à ceste heure au Louvre... »

Il est évident que la mystification, commencée en 1613, durait encore en 1626. On faisait croire à Mlle de Gournay qu'il n'était bruit à la cour que de son livre, et que chez le roi on s'entretenait des témoignages d'estime qu'elle avait reçus autrefois de Jacques Ier. Le mot de *feu sérénissime roy de la Grande-Bretaigne* éclaircit l'historiette si brève de Tallemant. N'est-il pas pitoyable de songer que Marie de Jars servait aux menus plaisirs de Louis XIII et de ses flatteurs, tandis qu'elle s'imaginait que ce monarque la devait au moins admirer autant que Jacques Ier ? Elle dut croire sa fortune assurée; elle s'attendait à recevoir des compliments, un message, une pension sur la cassette. Il ne vint rien, et la pauvre vieille, en causant de sa gloire avec Mlle Jamyn trouva sans doute que le roi n'était guère généreux. Elle ne se trompait point, car il n'y eut jamais de prince plus ladre que Louis XIII pour les arts et les lettres. Si M. le cardinal ne s'en fût mêlé, l'Académie n'aurait assurément point vu le jour sous son règne.

On ne sait plus que penser, après ce qu'on vient de lire, de tous les autres témoignages d'estime dont Mlle de Gournay parle dans ses épitres et dans son apologie. Peut-être n'ont-ils pas plus de réalité que

les belles paroles du roi d'Angleterre à M. de Lavardin, ni que les discours des courtisans du Louvre. Il est assez vraisemblable que les autres satisfactions d'amour-propre, que la bonne demoiselle énumère avec complaisance, sont de même sorte que la première. Par exemple, lorsqu'elle écrit que son portrait existe dans les musées de Bruxelles et d'Anvers; qu'en Hollande on a publié des examens élogieux de ses ouvrages; qu'en Italie, César Carpacio et Charles Pinto ont célébré son génie dans leur langue, et répandu la gloire de son nom d'un bout à l'autre de la Péninsule; qu'il n'y a plus *d'esprit bien né* en France ni à l'étranger qui n'ait connaissance d'elle, et ne l'ait *témoigné de bouche ou par écrit*, on ne sait plus à quoi s'en tenir. Tout cela n'était peut-être qu'illusions, enfantement de l'amour-propre et de la crédulité, ou mensonge des mauvais plaisants.

Parmi les malices de MM. de Moret, de Bueil et Yvrande, il y en a une célèbre, ingénieuse et d'un comique incontestable. Racan, ayant reçu un exemplaire de *l'Ombre* se préparait à faire une visite à Mlle de Gournay. Les *pestes*, avertis de son dessein et de l'heure où il devait se rendre chez la demoiselle, prirent les devants. Le chevalier de Bueil se présente le premier, et se fait annoncer par Mlle Jamyn, sous le nom de Racan. Il avait de l'esprit et de bonnes manières. Il plaît fort à la vieille femme savante et la laisse enchantée de lui. Aussitôt arrive M. Yvrande :

— « Jamyn, dit-il, annoncez M. Racan. »

— « Vous vous moquez de moi, monsieur, il sort d'ici. »

— « C'est quelque tour qu'on m'a joué; je suis le véritable Racan. »

Mlle de Gournay, voyant un jeune homme de bonne mine, non moins civil et spirituel que l'autre, prend doucement la chose. M. Yvrande lui gagne le cœur à force de compliments, et opère sa retraite après la paix signée. Là-dessus Racan paraît. Il était distrait, rêveur, mal habillé, gauche dans ses manières, et de plus il bégayait et avait un vice de prononciation tout à fait ridicule. Il ne sut pas dire nettement son nom; mais lorsqu'il assura qu'il était *Lacan*, la vieille demoiselle, transportée de fureur, le reçut fort mal et le mit à la porte. Je vous laisse à juger si l'histoire fit du bruit dans ce temps où un simple bon mot courait d'un bout de Paris à l'autre! Le chevalier de Bueil et Yvrande amusèrent la cour et la ville du récit de cette aventure. (1) Bois-Robert, le meilleur conteur qui fût alors, s'en

(1) L'historiette des trois Racans est racontée par Tallemant des Réaux

empara, et il en donna le divertissement au cardinal de Richelieu, qui se fit raconter plusieurs fois cette histoire dans les moments où son humeur sombre le travaillait.

La mystification des trois Racans ne pouvait pas durer à perpétuité, comme celle de la fausse lettre du roi d'Angleterre. Il fallait qu'elle s'éclaircît. Mlle de Gournay apprit bientôt qu'elle avait maltraité le véritable Racan, et elle en fut au désespoir. Elle n'eut pas grand'peine à se réconcilier avec le rêveur sans rancune; mais elle comprit cette fois à quel point on s'était joué d'elle, et son amour-propre en dut souffrir cruellement. Ceux qui font des malices de ce genre, et ceux qui en rient ne songent pas au dépit mortel de la personne qui en est l'objet. MM. de Bueil et Yvrande auraient dû ajouter au récit de leur historiette cette conclusion : la vénérable demoiselle, en découvrant qu'elle était la risée des gens du monde, pleura de chagrin, ne dormit pas de plusieurs nuits, et perdit tout à coup le seul bien qu'elle eût encore, le seul trésor qui eût survécu à sa ruine, aux déceptions de l'alchimie, à la perte de sa famille d'alliance et d'une amie secourable : ses illusions. Mais qu'importent les pleurs d'une pauvre vieille fille, pourvu qu'on ait une anecdote à colporter dans les ruelles, à la toilette des dames, et jusque dans le cabinet de M. le cardinal, ce ministre tout puissant, dont un sourire vaut une intendance ou un régiment !

Mlle de Gournay n'avait point de fiel dans le cœur. La nature l'avait faite bienveillante. La méchanceté de ses persécuteurs a donc pu seule lui arracher cette phrase, qu'on trouve dans une lettre adressée à M. Berthault, évêque de Séez : «

« Mon Dieu ! que ne me laisse-t-on jouir du passe-port de mon ignorance, puisqu'il est véritable, ou que je ne scay rien, tant par oubly qu'autrement, ou que ce que je scay se qualifie, se cognoist et se practique si peu pour science en notre temps, que tous les jours mon ignorance sert de risée aux esprits joyeux d'entre les sçavants, comme ma science en sert à ceux des cours et de leurs faubourgs ? »

On reconnaît la plainte de l'orgueil meurtri dans ce passage, qui ne manque ni de verve ni de bien dire.

A quelque chose malheur est bon. Les mystificateurs n'avaient pas l'intention de rendre service à Mlle de Gournay, en se jouant d'elle ; on apprendra sans doute avec plaisir comment le grand succès de leur

et par Sorel. On en a fait un vaudeville et récemment une pièce représentée au Théâtre-Historique.

malice tourna au profit de la bonne demoiselle, par une de ces combinaisons où l'on sent la volonté de la Providence. Le cardinal de Richelieu, après avoir bien ri de l'histoire des trois Racans racontée par Bois-Robert, eut l'envie de faire le plaisant à son tour. La belle prouesse de MM. de Bueil et Yvrande le piquant d'émulation, il voulut aussi railler. Il avait reçu un exemplaire de *l'Ombre*, où il n'avait pas même jeté un regard. Il demanda ce livre et en parcourut plusieurs pages, avec le parti pris d'avance de trouver le tout souverainement ridicule. Bois-Robert, qui se reprochait peut-être au fond la part qu'il prenait à ces cruautés, résolut de donner à l'historiette un dénouement plus honnête, en faisant payer au ministre les frais de la comédie. Pour tendre un piége à l'éminentissime, il l'engagea fort à choisir précisément dans ce fatras les vieilleries, afin d'en composer un compliment à faire de vive voix à l'auteur. Il fut convenu que l'on enverrait dire à Mlle de Gournay que M. le cardinal, ravi de la lecture de *l'Ombre*, se mourait d'envie de voir une personne d'un si grand talent.

Richelieu se promit un plaisir infini à railler la femme savante sans qu'elle se doutât de la plaisanterie. Il recueillit dans le gros in-quarto tous les plus vieux mots qu'il pût trouver, et il prépara des phrases burlesques avec l'aide de son conseiller. Bois-Robert envoya chez Mlle de Gournay quand le rôle fut appris et répété. Un page de monseigneur vint saluer la savante demoiselle, et lui dire de la part du ministre l'envie qu'il avait de la connaître. Depuis la fausse lettre du feu roi de la Grande-Bretagne, jamais compliment à l'adresse de Marie de Jars n'était parti de si haut. L'auteur de *l'Ombre*, à qui l'on avait su persuader que son portrait ornait les musées de Flandre, et que l'Italie entière célébrait sa gloire, ne douta point du sérieux et de l'importance du suffrage de M. le cardinal. Mlle de Gournay tomba dans le piége, comme Don Quichotte dans les filets de la duchesse, et se crut une femme de génie d'aussi bonne foi que le héros de Cervantès se croyait chevalier errant. Il y eut sans doute bien des émotions, bien des discours dans le modeste logis de la bonne vieille. Mlle Jamyn se donna bien de la peine à parer son amie des plus belles nippes qu'il y eût dans l'armoire. Marie de Jars emprunta le carrosse d'une personne du voisinage, et partit, le cœur un peu agité, pour son audience.

Il n'est pas inutile de remarquer que M. le cardinal partageait le travers qu'il se préparait à railler chez l'auteur de *l'Ombre*. Le style de ses Mémoires politiques est plus vieux que celui du moment où il

les écrivit. A la fin de sa carrière, l'éminentissime employa beaucoup de tournures de phrases surannées pour son temps, et si Desmarets ou Colletet, au lieu de le flatter, eussent voulu lui faire la guerre, ils auraient pu lui rendre précisément le tour qu'il s'apprêtait à jouer à Mlle de Gournay. Mais on ne se hasardait point à plaisanter le cardinal duc; pour rire de ses vers de treize pieds, il fallait s'enfermer et mettre le verrou.

M. le cardinal était avec Bois-Robert, lorsqu'on lui annonça la demoiselle de Gournay. Il se leva d'un air d'empressement exagéré; il offrit un siége, et, après les premiers compliments de civilité, il se mit à faire le plaisant. On sait qu'il avait la main lourde lorsqu'il voulait se moquer :

— Jésus! mademoiselle, dit-il, que vous êtes propre! L'on m'avait assuré que vous n'étiez plus jeune; mais avec cette robe, je vous donnerais quinze ans. Voilà ce que c'est d'avoir su défendre votre virginité contre notre méchant sexe.

— Monseigneur, répondit Mlle de Gournay, quelque chose réveillera dans mon cœur la jeunesse qui n'est plus sur mon visage; ce sera le souvenir de cette rencontre et l'honneur incomparable que votre éminence me veut bien faire.

— Oh! reprit le cardinal, si je vous ai prinse pour une jouvencelle, n'estimez point que ce soit nonchalance de ma part. Si vois-je bien en vous les caractères d'une personne rompue au labeur du bel esprit. On en remarque un signe de conséquence, je veux dire le noir que vous avez aux narines. Je gagerais ma crosse que vous permettez mal aisément à votre servante de moucher votre chandelle tandis que vous écrivez ces choses admirables dont nous nous repaissons. Possible, est-ce encore la fumée des fourneaux qui vous a noirci le nez, car on sait que vous avez soufflé (1).

— Excusez-moi, monseigneur, répondit la demoiselle; si j'ai du noir aux narines, c'est que je prends du petun pour une fluxion au cerveau. Mais je vois avec joie que votre éminence a daigné lire mon chapitre du *Langage françois*.

— Voire! dit le cardinal, je l'ai lu avec grand proufit. C'est ce juste morceau qui m'a inspiré le désir de vous cognoître, et c'est aussi pourquoi j'ai l'heur de practiquer présentement avec vous cet autre livre, où vous dites que les beaux esprits et les gens de bien s'entrecherchent.

(1) On appelait alors *souffler* faire de l'alchimie.

— Mademoiselle, dit Bois-Robert, nous avons admiré, son éminence et moi, votre *Exclamation* sur la mort du feu roi Henri IV.

— Tu me la rappelles à propos, reprit l'éminentissime. L'on y trouve des beautés que je n'oublierai de ma vie. N'est-ce point là que nous avons lu cette métaphore par où mademoiselle compare le feu roi revenant du milieu des bataillons ennemis, à Jonas sortant du ventre de la baleine? Cela est du dernier galant, mademoiselle; vous avez su, par cette image, pourtraire admirablement le feu roi. As-tu remarqué, Bois-Robert, cet autre passage où mademoiselle dit : « Je consens que ce m'est une faveur du hasard dont je ne me puis targuer d'être née de qualité? » C'est de la philosophie cela, et de la meilleure. Moi aussi je consens que ce m'est faveur du hasard d'être gentilhomme, et pour faire montre de ne point me targuer de tels avantages plus que ne le doit un philosophe chrétien, je publierai votre esprit bien plus grand que le mien, et dirai à tous venants qu'en ce rencontre de vous à moi tout l'honneur m'échoit en partage.

— Votre éminence veut rire, dit Mlle de Gournay, commençant à soupçonner la malice du cardinal.

— Non, pour Dieu! je ne ris point, s'écria l'éminentissime. Vous allez comprendre soudain que je parle sérieusement quand vous saurez que je partage votre opinion au regard du dommage que c'est de ne plus écrire aujourd'hui comme du temps de Ronsard, ce prince de tous les poètes. Votre livre du *Langage françois* m'a transporté d'aise. C'est affaire à nos muguets de cour de s'en moquer, eux qui ne peuvent plus chevaucher sur une housse, et se font traîner en carrosse comme des femmelettes. Mais vous, mademoiselle, je ne doute point que si nous avions encore une *ligue* et guerre civile, on ne vous verrait point faillir à ce coup de faire trente lieues sur un bidet, pour schapper votre virginité des atteintes des pillards. Vous avez traité os gens de cour d'une façon furieusement satirique, et vous eûtes grand' raison de ce faire. Ils ont subject de vous craindre; davantage, ils pourraient concevoir l'idée de se venger. Mais si ce caprice leur entrait en l'esprit, je l'en ferais bien sortir par force ou menace. Je leur montrerai que je suis votre serviteur et partisan, car je ne parlerai dores en avant autre style que le vôtre. Je prendrai le loisir de m'imboire de vos belles pensées durant les heures de récréation que je me ségrège des affaires.

— Monseigneur, dit Mlle de Gournay en souriant, je ne conserve plus de doute au sujet de vos intentions. Quelques personnes de votre cour ne m'ont que trop bien appris à discerner les paroles sérieuses

d'avec les autres. On m'a fait beaucoup plus de compliments par moquerie, plus de plaisanteries malignes qu'il n'en faudrait pour écrire un volume de comédies. Je m'en suis parfois fâchée; mais avec votre éminence j'entends volontiers le badinage. Lorsqu'on gouverne un royaume au milieu d'un grand tracas d'affaires, et que l'on porte dans sa tête la politique de l'Europe entière, on a besoin de se reposer en riant un peu. Ce n'est point avec mon livre que votre éminence se divertit ce matin, en se *ségrégeant* du commerce des hommes; c'est avec l'auteur, et je m'en réjouis. Riez donc, monseigneur, amusez-vous aux dépens de la pauvre vieille; elle s'estimera heureuse de vous avoir procuré quelques minutes de délassement, et elle gardera l souvenir de cette entrevue comme celui de l'honneur le plus éclatant qu'elle ait reçu en toute sa vie.

— Bois-Robert, dit le cardinal un peu confus; j'en tiens. Mlle de Gournay va me prendre pour un mauvais plaisant.

— Non, monseigneur, répondit la vieille demoiselle, je ne serais guère accommodante si je ne pouvais supporter patiemment une innocente malice.

— Voici le coupable, reprit le cardinal; c'est Bois-Robert qui m'a conseillé cette sottise. Je vous le livre. Demandez-lui réparation, et je le forcerai à s'exécuter.

— Ne craignez rien, mademoiselle, répondit Bois-Robert; M. le cardinal a reconnu sa faute; il saura bien la réparer lui-même.

Cette fois le cardinal cessa de plaisanter. Il s'entretint encore avec Mlle de Gournay sans employer les vieux mots, et, à la fin de la conférence, il conduisit la bonne demoiselle jusqu'à la porte de son cabinet avec plus d'égards et de respect qu'il ne l'eût fait si sa conscience ne lui eût rien reproché.

— *Le Bois*, dit le cardinal à Bois-Robert, quand Marie de Jars fut partie, je tremble d'avoir offensé Mlle de Gournay.

— N'en doutez point, répondit Bois-Robert; elle s'en va fort chagrinée.

— Il faut faire quelque chose pour elle.

— J'espère que vous n'y manquerez pas. Il serait affreux à vous d'oublier une si honnête personne, après l'avoir maltraitée avec une injustice si criante.

— Comment lui pourrais-je être agréable?

— Elle est pauvre; donnez-lui une pension.

— Soit. Tu iras la voir, et, pour faire ma paix avec elle, tu lui annonceras de ma part une pension de six cents livres sur ma cassette.

— Vous en seriez quitte à trop bon marché. Pour une si grande offense, six cents livres sont trop peu de chose.

— Mettons-en huit.

— A la bonne heure! Mais Mlle de Gournay a du domestique.

— Qui donc?

— Mlle Jamyn, fille naturelle d'Amadis Jamyn, poète et ami de Ronsard. Quoique pauvre on a du cœur et de la générosité.

— Eh bien! je donne deux cents livres de rente pour Mlle Jamyn.

— Ce n'est pas tout. Il y a encore mimi-piaillon.

— Qu'est-cela? demanda le cardinal.

— La chatte de la vieille demoiselle, une bête savante et de qualité, comme sa maîtresse, et qu'on ne peut nourrir avec du pain sec.

— Nous donnerons soixante livres pour la chatte, à condition qu'elle mangera des trippes.

— Fort bien; mais elle a chatonné six petits chats qui ont bon appétit.

— Ajoutons donc une pistole pour les chatons.

— Les trippes coûtent cher, monseigneur; autant de chatons, autant de pistoles. Sur ce, je cours à mon ambassade; car, si la bonne vieille pleure, il faut la consoler. Je vais lui porter incontinent cette heureuse nouvelle.

Grâce à la plaisanterie du cardinal, Mlle de Gournay se trouva tout à coup au-dessus des atteintes de la misère. Elle put se livrer paisiblement à ses travaux de linguistique. En 1634, la première édition de *l'Ombre* étant épuisée, elle en publia une seconde, augmentée de plusieurs morceaux non moins beaux et savants que les autres, sous ce titre nouveau : *Les Advis et les Présents de la demoiselle de Gournay*. La troisième édition parut en 1641. Elle contient une courte notice, portant cette suscription : *Vie de la demoiselle de Gournay*, envoyée à Hinhencton, Anglais. C'est évidemment le résultat de la mystification de MM. de Moret et de Bueil, au sujet de la fausse lettre du roi Jacques Ier. Marie de Jars avait gardé copie de sa notice, et, en 1641, elle ajouta cette page aux *Advis et Présents*.

Jusqu'à cette époque, la vénérable fille d'alliance de Montaigne dut vivre fort heureuse, en compagnie de Mlle Jamyn, et entourée de ses chats, pensionnaires, comme leur maîtresse, de son éminence. Mais le ministre, plus jeune de 20 ans que Mlle de Gournay, mourut pourtant avant elle. La liste des pensions du cardinal de Richelieu fut soumise au roi par M. de Noyers. Louis XIII y jeta les yeux par curiosité :

— Ce cardinal, dit-il, était un maniaque. Quel besoin avait-il d'en-

tretenir une quantité de baladins et de rimeurs? Nous n'avons plus que faire de toutes ces vilenies.

La pension de Mlle de Gournay fut supprimée avec la plupart des autres. On n'ose songer à la misère dans laquelle dut infailliblement tomber la bonne demoiselle, à soixante-quinze ans. Dieu sait comment elle passa les trois dernières années de sa vie! Mlle Jamyn n'était guère moins âgée qu'elle, et peut-être elle avait des infirmités. Les chats, si copieusement nourris jusqu'alors, mangèrent des souris. Le cardinal, que personne ne pleura, pas même sa famille, fut regretté dans cette humble maison. Malgré sa pauvreté, Mlle de Gournay fit un testament. Elle laissa quelques livres à divers amis, ses nippes et ses meubles à Mlle Jamyn, et une vieille carte de géographie au poète Gombauld, personnage original et gothique comme elle, capable d'apprécier ce legs et de le transmettre à ses héritiers comme la plus belle chose du monde. Gombauld vécut et mourut plus pauvre encore que Mlle de Gournay.

PAUL DE MUSSET.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la Révolution de 1848, *par* DANIEL STERN.

(Gustave Sandré, éditeur, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 11.)

La révolution de Février a été déjà le prétexte d'une foule de publications plus ou moins importantes. Il n'est pas de grand événement social qui, plus que celui-là, ait de bonne heure provoqué les investigations des penseurs et la réunion des matériaux indispensables à l'équitable appréciation de ce prodigieux mouvement de l'esprit humain. Il est bien entendu que nous ne voulons pas parler ici de ces pamphlets de bas étage éclos au sein des haines et des passions de l'esprit de parti. Nous avons seulement en vue les œuvres sérieuses, les efforts consciencieux, les impressions loyales de la nature de celles dont l'honorable M. Carnot a enrichi et enrichira encore ce recueil, nous l'espérons; de la nature du livre si remarquable dont nous voulons entretenir nos lecteurs.

Le pseudonyme de Daniel Stern cache le nom d'une femme dont nous pouvons parler d'autant plus à notre aise que nous n'avons pas l'honneur de la connaître personnellement, et qu'elle a eu le rare mérite de se faire dans les lettres un nom déjà célèbre, sans cependant s'affubler, dit-on, des travers que l'esprit caustique de notre nation a résumés dans le mot de *bas-bleus*.

Chose étrange! cette histoire, que nous venons de relire avec un si vif intérêt, est peut-être le résumé, non pas seulement le plus dramatique et le plus impartial, mais le plus *viril* qui ait été écrit de ces prodigieux événements dont nous fûmes tous témoins et quelque peu acteurs. Ah! pourquoi les femmes d'esprit ne sont-elles pas chargées d'élaborer le Dictionnaire de l'Académie? que d'utiles révolutions elles y feraient! N'est-ce pas chose honteuse que les hommes aient abusé de leur pouvoir, même dans le domaine de la linguistique, pour s'attribuer jusqu'au monopole apparent des fortes pensées, des inspirations hardies, des conceptions vigoureuses? Pour nous, la vie a quatre phases principales : l'enfance, la jeunesse, la virilité, la vieillesse. Ce troisième terme, si important, nous l'avons sans façon supprimé pour nos

mères, nos sœurs, nos compagnes, nos amies. Les hommes ont daigné leur laisser l'enfance, dont nous nous occupons malheureusement trop peu au point de vue de l'éducation et de l'instruction ; la jeunesse, pendant laquelle on les couronne de fleurs afin de les immoler bien vite, dès la première ride, sous prétexte de vieillesse. Des barbares ne se conduiraient pas autrement.

Aussi, lorsqu'une femme, bravant les dédains stupides et les sots préjugés, a le courage de se livrer à des travaux intellectuels; lorsqu'elle écrit des chefs-d'œuvre comme George Sand; ou lorsqu'elle promène d'une main ferme le scalpel sur nos ridicules et nos vices, comme le fait avec une verve si primesautière Mme de Girardin; ou, lorsqu'elle juge en historien les événements contemporains, comme l'a si heureusement entrepris Mme .. Daniel Stern, nous daignons attribuer leurs mérites à notre sexe et qualifier leur talent de *viril*. Et ce mot d'*historien* qui vient de se trouver sous notre plume, ne fait-il pas bien un digne pendant à cette qualification? Ces barbons de l'Académie (qui ont du bonheur s'il reste encore dans leur intelligence quelque chose de viril, car nous ne nous en apercevons guère), ces barbons ont donné droit de cité au mot *historien*, mais ils se sont bien gardé de le féminiser ; le mot *historienne* n'est pas français! et le livre de Daniel Stern n'eût-il d'autre but que celui de donner un démenti à l'ostracisme académique, ce serait déjà pour nous un motif suffisant d'en tenir grand compte.

Mais, Dieu merci! cette *Histoire de la Révolution de* 1848 a une bien autre portée. Nous n'y trouvons pas seulement à louer le récit vivant des faits, des péripéties qui, en quelques heures, précipitèrent dans l'exil une monarchie toute puissante encore la veille, et placèrent la société française sur le seuil d'un monde nouveau ; mais ce que nous louons surtout et sans réserve, c'est la sagesse sévère et toujours bienveillante des appréciations, c'est la hauteur de la pensée sociale, disons mieux, de la foi profonde qui, pareille au fil d'Ariane, permet à l'auteur de ne point s'égarer à travers ce dédale d'événements prodigieux.

Ce premier volume — car j'espère bien que ce n'est qu'un premier volume —n'est, à proprement parler, que l'histoire des trois journées de 1848. L'*historienne* s'arrête au moment où le peuple, maître de Paris, vient de proclamer la République à l'Hôtel-de-Ville. Le fait révolutionnaire est accompli, et c'est à ce moment que l'évolution sociale commence. Daniel Stern ne nous laissera donc pas en si beau chemin. Mais dans ce volume, que de choses et que de pensées! quel style sobre et net ! quel jugement sain ! que de bon sens, et ce qui vaut mieux à notre avis, que de cœur!

Tout critique qui prend la plume pour rendre compte d'un livre quelconque se propose inévitablement pour but une de ces deux choses : ou il veut provoquer le public auquel il s'adresse à lire le livre dont il parle, ou il veut l'éloigner de cette lecture. Dans le premier cas, son appréciation sera contrôlée par tous ceux qui liront l'ouvrage dont il aura fait l'éloge ; dans le second,

il y a beucoup à parier pour que, l'esprit de contradiction aidant, l'ouvrage soit lu au moins par les plus hardis. Je ne comprends pas, dès lors, que le critique s'expose, soit par l'exagération de l'éloge, soit par celle du blâme, à un jugement sévère et qui ne tarderait pas à le déconsidérer.

C'est pourquoi j'ai voulu relire à deux fois ce volume de Daniel Stern avant d'en dire tout le bien que j'en pense; c'est pourquoi aussi je mesure mes expressions afin que le lecteur qui, sur la foi de mes paroles, lira l'ouvrage dont je parle, trouve mon application exacte, et conserve en moi la confiance que je lui voudrais inspirer.

Je ne retranche donc rien de ce que je viens de dire, et je voudrais pouvoir, si l'espace le permettait, m'appuyer de citations. L'auteur, ai-je dit, juge les événements, qu'il raconte avec beaucoup d'art ; il en apprécie la portée de toute la hauteur d'une pensée et même d'une foi sociale. Cette foi revêt de loin en loin un caractère de suavité, de tendresse qui trahit heureusement le sexe de l'écrivain. Daniel Stern croit fermement que la révolution de Février ne sera close, et que la République ne sera constituée que lorsque les institutions du pays auront directement et pratiquement pour but l'amélioration du sort physique, intellectuel et moral de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

C'est une rouge! c'est une socialiste, direz-vous? Eh! mon Dieu non! non, puisque l'esprit de parti attache à ces mots malheureux des pensées de violence et de spoliation; mais c'est une femme d'un grand sens qui professe une juste horreur pour les maux, les crises, les désespoirs que les révolutions, même les plus saintes et les plus glorieuses, entraînent à leur suite, et qui démontre avec beaucoup de talent que, pour éviter les révolutions, il en faut détruire les causes, c'est-à-dire combattre la misère, l'ignorance, etc. Voilà tout !

Or, cette femme, qui énonce avec tant de chaleur de pareilles convictions, était, me dit-on, sous la royauté, une noble dame, quelque chose comme une comtesse. Elle avait, par conséquent, tout intérêt à voir se perpétuer un régime politique qui constituait un privilége pour certaines classes de la société; je ne sais ce qu'elle a pensé alors, mais il est bien évident qu'une femme ainsi placée devrait aujourd'hui, si son intérêt personnel lui tenait à cœur, s'efforcer de faire triompher celui des partis réactionnaires qui lui paraîtrait le plus capable de rétablir la société sur le pied du privilége où elle se trouvait avant la *catastrophe* de Février, comme on dit à l'Elysée.

Eh bien, non! Cette femme, cet habile écrivain — encore un masculin honorable que l'Académie n'a pas voulu féminiser — sans arborer un drapeau plutôt qu'un autre, se fait l'apôtre des réformes qui auront pour but l'amélioration du sort des classes laborieuses, elle combat les révolutions où des fous voudraient nous entraîner encore, et comme la République et la Démocratie, qui sont debout, lui paraissent les meilleurs instruments politiques pour réaliser ces grands progrès, elle se fait bravement républicaine et démocrate, quoique comtesse.

Je dis qu'il y a là un sentiment profond et ardent comme la foi; je dis qu'il y a là, pour la bourgeoisie à laquelle nous nous adressons, une leçon sur laquelle il est bon de méditer. C'est pourquoi je lui parle ici avec éloge d'un livre que je voudrais voir en beaucoup de mains, et le lecteur sait maintenant quels sont mes motifs

LOUIS JOURDAN.

Les Ouvriers de Paris, *par* PIERRE VINÇARD (1). — **Les Murailles révolutionnaires**, *par* ALFRED DELVAU (2). — **Les douze Vierges** DE RAPHAEL (3).

Du livre de Daniel Stern aux ouvrages que je viens d'indiquer, il n'y a qu'un pas, et je ne sors par de mon sujet. Les ouvriers des villes et des campagnes composent précisément ces masses dont la destinée doit être améliorée sans cesse par les institutions sociales, si nous voulons éviter le choc de bouleversements nouveaux.

Pierre Vinçard a voulu faire connaître particulièrement les mœurs, les souffrances, les privations des ouvriers de Paris. Personne ne pouvait mieux que lui entreprendre cette tâche douloureuse, car nul, plus que lui, n'a souffert des misères et des privations qu'il raconte, et c'est là pour nous un profond sujet d'admiration que cet intrépide jeune homme ait pu, à travers les douleurs de son existence, élever et former son esprit, acquérir des connaissances étendues, surprendre un à un tous les secrets de notre langue.

Pierre Vinçard n'est que le deuxième du nom. Vinçard aîné, son oncle, est sans contredit l'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la classe ouvrière de Paris. C'est lui qui, le premier, a fait retentir nos goguettes de chants originaux inspirés par un profond sentiment des douleurs populaires, par la foi d'un prochain et meilleur avenir. Si la population ouvrière de Paris comprend enfin que la conquête du monde nouveau doit avoir un caractère pacifique, c'est à Vinçard aîné que ce progrès est dû en grande partie. C'est à lui que nous devons la première *Histoire du travail et des travailleurs en France*, ouvrage important qu'il publia vers les dernières années de la monarchie de Juillet, et dont les *Ouvriers de Paris* sont en quelque sorte le complément.

Nous avons sous les yeux les premières livraisons de ce dernier recueil magnifiquement édité sur beau papier, dans un format splendide, avec de belles gravures dont M. Gérard Seguin a fourni les dessins. Sous ce rapport donc, le succès est assuré; mais il l'est plus encore par la nature même du sujet et la façon élevée et familière à la fois dont Pierre Vinçard l'a traité. Il a compris

(1) Chez Michel, éditeur, 27, rue Saint-André-des-Arts.

(2) Chez Ch. Joubert, éditeur, passage Dauphine.

(3) Les éditeurs Furne et Perrotin.

qu'en se proposant pour but de retracer les conditions d'existence des ouvriers de Paris, il devait s'abstenir de tout système, de toute doctrine. Il remplit avec impartialité l'office de rapporteur, et met sous nos yeux les pièces du procès pendant devant l'opinion publique. Il n'y a donc là ni dogme démocratique, ni théorie socialiste, mais seulement une peinture des dangers, des privations, des chômages, des joies et des misères attachés à chaque profession, et cette peinture est d'une vérité émouvante. Nous citerons entre autres le chapitre des peintres en bâtiments, ces joyeux décorateurs de nos demeures qu'ils remplissent de gais refrains, jusqu'à ce que la *colique de plomb*, résultat inévitable de l'emploi de certaines couleurs, emporte le pauvre chanteur à l'hôpital si ce n'est au tombeau.

Le *maçon*, le *menuisier*, le *serrurier*, le *tailleur de pierres*, sont autant de tableaux où l'énergie du ton le dispute à la vérité de l'observation. Qu'on lise ce recueil et que le lecteur de bonne foi se demande ensuite ce qu'il faut penser de l'affligeant optimisme dont M. Thiers et tant d'autres se font si souvent les organes à la tribune nationale.

Et c'est surtout après avoir jeté un coup d'œil sur *les Murailles révolutionnaires* que cet optimisme officiel semble plus hideux encore. Un jeune homme, M. Alfred Delvau, secondé par l'éditeur Ch. Joubert, a eu l'idée heureuse de réunir et de réimprimer toutes les affiches, tous les documents, appels, professions de foi, déclarations, etc., qui couvrirent les murs de Paris et ceux de toutes nos villes à la suite de la révolution de Février. C'est la vérité historique prise sur le fait; ce sont tous les acteurs, petits ou grands, de cette époque, remis en scène malgré eux avec le fard, avec tous leurs postiches. C'est à donner le vertige! Retrouver ainsi toutes les passions, toutes les hypocrisies, toutes les fièvres de ces jours fiévreux; perpétuer, avec la fidélité du daguerréotype, toutes les phases, tous les aspects, tous les cris de cette sarabande politique, avec les noms propres au bas de chaque page; puis comparer les paroles et les actes d'alors avec les paroles et les actes d'aujourd'hui, c'est, je le répète, à donner le vertige. Il n'est pas d'enseignement plus éloquent que celui-là, et, à notre avis, il n'est pas de livre qui puisse inspirer à un plus haut degré la foi démocratique.

Comment donc! tous les hommes qui aujourd'hui insultent la République, nous les trouvons là, au lendemain de la Révolution, se prosternant devant la souveraineté populaire, acclamant les réformes sociales, maudissant la monarchie, et nous n'aurions pas confiance dans la vérité, dans la sainteté des principes qui, en un jour donné, ont pu opérer de tels miracles!

Aussi les *Murailles révolutionnaires* ont-elles un succès considérable, et nous voudrions pouvoir le doubler.

Mais il est du reste très-intéressant d'observer combien, en toutes choses et sur tous les points, cette confiance, dont nous venons de parler, gagne du terrain et conquiert les esprits. Deux de nos éditeurs les plus intelligents et

les plus estimés, M. Perrotin et M. Furne, me montraient dernièrement les premières livraisons d'un ouvrage qui, certes, n'a rien de politique, puisque cela s'intitule tout simplement *les Vierges de Raphael!* Et cependant, à propos de ce divin Raphaël et de ces vierges divines, toutes les agitations du présent, toutes les péripéties de l'année 1852 nous revenaient en mémoire.

Au temps où nous sommes, entreprendre bravement et à grands frais la publication consciencieuse des œuvres d'art qui ont le plus honoré l'esprit humain, c'est déjà beaucoup, c'est plus qu'un acte de courage, c'est du patriotisme très-éclairé. Mais venir dire à cette société agitée, en proie à des courants contraires, inquiète de son avenir, lui dire avec beaucoup de calme : « Nous sommes des gens d'affaires qui ne déplaçons pas inconsidérément nos capitaux, or nous allons entreprendre sous la République une œuvre digne des splendeurs monarchiques. Nous allons faire reproduire et graver par les plus habiles artistes les plus merveilleuses toiles de Raphaël; c'est dire assez combien nous paraissent superficielles ces agitations avec lesquelles on trouble notre pays. Mais ce n'est rien encore! Vous redoutez 1852, vous avez tort; faites comme nous, car nous vous garantissons qu'au mois de juin de cette sombre année, nous vous remettrons les dernières livraisons de ce grand ouvrage! » Tenir un tel langage, prendre de tels engagements, rassurer ainsi l'opinion, c'est le fait de bons citoyens, et nous voudrions que tous res hommes d'affaires s'unissent pour parler au pays, chacun dans sa sphère, un langage analogue.

Quant aux vierges déjà gravées, *la Sainte-Cécile* et *la Madone de Saint-Sixte*, ce sont deux merveilles dues aux burins de MM. Pelée, Blanchard et Lévy. Chacune de ces livraisons est accompagnée d'une notice due à la plume érudite de M. Peïsse.

Et maintenant, je n'ai qu'un mot à dire à MM. Furne et Perrotin : Je les attends en juin 1852!

LOUIS JOURDAN.

Notice biographique, littéraire et philosophique sur Lanfranc, *par* M. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen.

On éprouve la plus grande surprise en lisant les premières phrases de cette *Notice*. M. Charma déclare, en effet, qu'il va commencer l'histoire de la *pensée normande*, de la philosophie normande, au moyen âge. Or personne n'ignore qu'au moyen âge la Normandie avait son gouvernement, ses institutions et ses mœurs; mais nous n'avions pas encore appris qu'elle eût, en outre, sa philosophie. Est-ce une découverte de M. Charma? Non; c'est une fausse nouvelle.

La liste des philosophes normands s'ouvre par Lanfranc, qui naquit à Pavie. Cet illustre étranger a-t-il, du moins, fait ses études dans une école nor-

mande? Il les avait commencées à Pavie et achevées à Bologne, quand il traversa les Alpes. Enfin, est-ce bien un philosophe? Orderic Vital le nomme avec emphase un Hérodien en grammaire, un Cicéron en rhétorique, un Aristote en dialectique. Le P. Martin nous le donne pour l'inventeur de la théologie contentieuse et syllogistique du moyen âge; ce qu'il exprime en ces termes énergiques : « A Lanfranco scholastica theologia dicebatur Lanfrancana. » Mais voici M. Charma qui met à néant tous ces témoignages d'historiens incompétents ou mal informés, qui réduit à une phrase (*Notice*, p. 76), à une seule, à une formule banale, toute la philosophie de Lanfranc, et déclare résolument, sans périphrase, que, s'il avait des connaissances en liturgie, il n'en avait guère en dialectique (p. 95). Qui donc faut-il croire? C'est M. Charma. Au onzième siècle, on appelait philosophe quiconque se distinguait de la foule des docteurs, sinon par une plus grande liberté d'esprit, du moins par quelque talent supérieur. Il est incontestable que Lanfranc fut un des plus savants hommes de son temps, qu'il interpréta le dogme et les canons avec beaucoup de succès, et que sa parole éloquente ou discrète, suivant les circonstances, eut, dans les conseils des évêques et des princes, une souveraine autorité. Mais il n'eut pas d'autres titres au surnom de philosophe. Non seulement on l'accorde; on fait mieux, on le prouve; et cette preuve, qui vient retrancher Lanfranc de la légion des maîtres en logique, est une des parties les plus neuves et les plus intéressantes de la *Notice* publiée par M. Charma. Mais que devient alors la *pensée normande?* M. Charma ne l'a pas trouvée dans les ouvrages de Lanfranc, après avoir témérairement annoncé qu'elle y devait être. Doit-il la découvrir enfin dans les écrits de saint Anselme, dont il se propose d'écrire la vie? Nous pouvons l'assurer par avance que cette recherche sera vaine. Anselme, Italien comme Lanfranc, son maître, fut un théologien plus profond, plus exercé; mais l'exaltation mystique de son intelligence en défendit l'accès aux vérités simples. Si, d'ailleurs, il eut des opinions dont l'examen importe à la philosophie, il n'eut pas ce qu'on appelle une doctrine, un système établi dans toutes ses parties, conformément aux règles de la déduction logique, et de son école il est sorti d'éminents théologiens, mais pas un philosophe. Il faut donc laisser de côté l'hypothèse d'une pensée, d'une philosophie normande. Pour s'en tenir à la vérité, la pensée philosophique n'eut jamais qu'un siége en France, et, dès le moyen âge, ce siége fut Paris. Aussitôt que la philosophie devint la matière d'un enseignement régulier, les écoles de Paris furent ouvertes: jusqu'au jour où l'invention de l'imprimerie vint leur causer un si grand préjudice, Paris fut la ville où la jeunesse studieuse donna rendez-vous aux meilleurs des maîtres, et l'on ne parvint pas à la renommée entre les logiciens, entre les philosophes, sans avoir passé par les écoles de Paris.

Si Lanfranc fut un médiocre philosophe, il fut un grand politique, et la *Notice* de M. Charma le fait bien valoir par ce côté. Guillaume le Conquérant, après la victoire d'Hastings, s'occupa d'affermir par des institutions cet em-

pire nouveau que lui avait donné la fortune des armes. Il s'agissait d'organiser l'ordre civil et l'ordre religieux; et quand il chercha dans les églises de sa dépendance l'homme le plus capable de maîtriser les éléments de discorde, toutes les voix lui désignèrent l'abbé de Saint-Étienne de Caen, le plus docte et le plus modeste des religieux, l'idole des clercs et du peuple de la Gaule normande. Invité par Guillaume à venir occuper le siége de Cantorbéry, Lanfranc refusa d'abord cette éminente fonction; mais, quand il l'eut acceptée, il ne tarda pas à se montrer tel qu'on l'avait fait connaître à Guillaume, et l'énergie de son caractère répondit à l'ardeur de son zèle pour les intérêts de l'Église. C'était peut-être la moindre affaire que d'établir l'ordre civil : la ligue saxonne ayant été rompue, l'usurpateur ne rencontrait plus que des résistances individuelles, qu'il était assez facile de vaincre avec de grands coups d'autorité. Mais comment exiger, au nom de la victoire d'Hastings, que les évêques saxons ou normands fissent eux-mêmes litière de leur indépendance au profit du siége de Cantorbéry? Comment subordonner ainsi des intérêts sacrés aux vicissitudes des choses de la terre? Il y avait des périls dans cette entreprise. Lanfranc sut les éviter, et, par force ou par adresse, suivant les occurrences, il réussit enfin à constituer la suprématie de son siège. Avant qu'elle fût reconnue, il mettait déjà le pied sur les domaines contestés, dictait des lois à tous les évêques d'Angleterre et de Normandie, et faisait entendre de rudes menaces aux oreilles de ceux qui ne s'empressaient pas d'obéir. Ce furent là de grandes réformes.

Il les conduisit à si bonne fin, que Guillaume n'hésita pas à lui remettre le gouvernement de l'État, durant les courses qu'il fit sur le continent. Les princes eux-mêmes, les princes du sang royal, furent contraints de courber la tête sous sa main redoutée. Mais de grands changements arrivèrent à la mort de Guillaume. Vainement Lanfranc essaya de retenir les rênes du pouvoir : l'héritier de l'empire s'affranchit de sa tutelle, et bientôt même il n'écouta plus ses avis. Lanfranc ne supporta pas cette disgrâce; seul désormais et accablé d'ennuis, il se laissa mourir.

M. Charma nous fait assister à tous ces événements. Il rend ensuite un compte très-étendu des ouvrages de Lanfranc, d'après l'édition récemment publiée par M. le Dr Giles, et cette analyse, faite avec la patience et la fidélité d'un bénédictin, est accompagnée de notes savantes, dans lesquelles M. Charma redresse plus d'une erreur. C'est la manière de M. Charma de sacrifier un peu le discours, et de réserver tout ce qui tient à l'érudition pour les notes qui viennent à la suite. Cette méthode offre de grandes facilités. Mais n'a-t-elle pas quelques inconvénients? Nous avons lu toutes les notes de M. Charma, et elles nous ont paru très-intéressantes; mais beaucoup de lecteurs ne les négligeront-ils pas, comme venant un peu tard expliquer ce que le discours leur a déjà fait connaître? On sait que Bayle, Prosper Marchand et quelques autres lexicographes ont observé la même méthode; mais leurs ouvrages sont imprimés dans un format qui, ne reléguant pas les notes à

la fin des volumes, ne condamne pas à les aller chercher si loin. L'érudition de M. Charma est grave, sobre et discrète; elle connaît et sait observer toutes les convenances littéraires. Pourquoi donc se cache-t-elle ainsi? Nous la prions d'être moins modeste.

Nous ne terminerons pas cet article sans essayer de répondre à deux questions sur lesquelles M. Charma semble provoquer une double enquête.

Il s'agit premièrement de savoir quel est le véritable auteur du livre où se trouve la classification des sciences qu'a reproduite M. Charma. M. Charma l'attribue d'abord à Béda le Vénérable (p. 43); il déclare ensuite que ce livre serait peut-être mieux placé parmi les œuvres de Guillaume de Conches (p. 141). Nous croyons être en mesure de résoudre cette difficulté. Pour ne désigner ici que les éditions les plus connues des *Œuvres* de Beda le Vénérable, celle de 1612 et celle de 1688, nous dirons que l'une et l'autre contiennent l'ouvrage dont on recherche l'auteur. Il porte, dans ces éditions, le titre de : *Quatuor libri de Elementis Philosophiæ*. Mais il n'est pas de Beda. L'erreur de cette attribution est prouvée par le style de l'ouvrage, qui trahit un écrivain du douzième siècle. Aussi le rencontrons-nous dans le tome XX de la *Bibliothèque des Pères* (édition de Lyon), parmi les œuvres d'Honoré d'Autun, sous le titre de : *De Philosophia Mundi libri quatuor*. On ne s'explique guère comment les auteurs de cette *Bibliothèque* ont ignoré les éditions du même traité données, sous un autre titre, dans les *Œuvres* de Beda; mais cela importe peu. Ce qui importe, c'est d'apprendre sur quel fondement ils ont cru devoir le publier sous le nom d'Honoré d'Autun. Celui-ci passe pour avoir composé l'opuscule qui a pour titre : *De luminaribus Ecclesiæ*. Or, on trouve à la fin de cet opuscule le catalogue de ses ouvrages. Y voit-on le *Philosophia Mundi?* Nullement; mais, au moyen d'une supposition qui n'est en rien justifiée, les auteurs de la *Bibliothèque des Pères* veulent que le *Philosophia Mundi* soit désigné sur ce catalogue par cet autre titre : *Clavis Physicæ de Naturis rerum*. Rien de plus invraisemblable, ce titre s'appliquant beaucoup mieux au *De solis effectibus*, opuscule d'Honoré que ne mentionne pas le même catalogue. Enfin, que disent les manuscrits?

Les manuscrits nous offrent, sous un troisième titre, l'ouvrage mis tour à tour au compte de Beda le Vénérable et d'Honoré d'Autun : ils l'appellent simplement *Tractatus philosophiæ*, et l'inscrivent parmi les œuvres de Guillaume de Conches. C'est ce qu'on peut voir dans un manuscrit de Saint-Victor, inscrit sous le nº 796 parmi les volumes de cette abbaye qui sont entrés à la Bibliothèque Nationale. Mais cette indication est-elle exacte? Il faut la vérifier. L'auteur du *Philosophia Mundi* se donne comme ayant commenté le *Timée* de Platon. Or, dans les traités authentiques d'Honoré d'Autun, il n'y a pas un souvenir du *Timée*. Mais qu'on ouvre le *Dragmaticon Philosophiæ* de Guillaume de Conches, ou les opuscules du même auteur qui portent les titres de *Secunda* et de *Tertia Philosophia :* dès les premières lignes, on rencontre le nom de Platon, ou la doctrine de son interprète Chalcidius. Aussi,

M. Cousin, dans la seconde édition de sa préface sur les ouvrages inédits d'Abélard, s'est-il empressé de revendiquer pour Guillaume de Conches une glose anonyme du *Timée* qu'il avait d'abord cru pouvoir attribuer à Honoré d'Autun. Nous pensons que M. Charma n'hésitera plus maintenant à considérer le traité *De quatuor Elementis*, comme étant bien de Guillaume de Conches. Il a sagement fait de poser ce problème bibliographique. L'ouvrage qu'il concerne a beaucoup d'importance. C'est un de ceux qui nous font le mieux connaître l'état des sciences au douzième siècle.

Quelques mots sur l'autre question. M. Charma, énumérant les diverses études qu'on devait faire à l'école du Bec, sous la discipline de Lanfranc, suppose (page 17) que cet illustre docteur enseignait à ses disciples le latin et le grec. Plus loin (p. 96), M. Charma s'exprime en ces termes au sujet de Lanfranc : « Savait-il le grec? Je n'oserais le nier absolument, ni non plus l'affirmer sans réserve. » M, Charma pouvait avoir plus d'audace. Entre Jean Scot Erigène, qui vivait au neuvième siècle, et Guillaume de Moerbeka, qui traduisit Proclus au treizième, on compte en Occident deux ou trois docteurs qui surent le grec, et Lanfranc n'est pas un d'entre eux. M. Charma peut consulter à cet égard *les Recherches critiques* de M. Jourdain. Si le dernier mot de l'érudition n'est pas dans ces *Recherches*, on le trouvera bientôt dans le *Mémoire* que doit publier M. Renan *Sur l'Étude de la Langue Grecque au moyen âge.*

Adressons maintenant à M. Charma l'humble hommage de notre gratitude. Sa *Notice* sur Lanfranc est un bon livre, où non-seulement il fait preuve de connaissances variées, mais où il montre encore un esprit droit, scrupuleux, plein de sagacité. Qu'il continue cette série d'études, en parlant d'Anselme, de Guillaume de Conches et de quelques autres maîtres d'un moindre renom; elles lui feront honneur, il peut en être assuré, bien au-delà des frontières de l'ancienne Normandie.

B. Hauréau.

Portraits politiques et révolutionnaires,
par M. Cuvillier-Fleury.

(Un volume in-12. Paris, Michel Lévy frères.)

Ce premier volume d'un recueil d'articles insérés dans le *Journal des Débats*, comprend quatre parties : la première, apologétique, se rapporte au roi Louis-Philippe et à sa famille; les autres, dans le genre que les vieux rhéteurs ont appelé *destructif*, sont consacrées à faire le procès de quelques hommes illustres, soit de l'ancienne, soit de la nouvelle République française. Le tout s'intitule *Portraits politiques et révolutionnaires*. Disons d'abord quelques mots de ce titre.

Une foule de personnes semblent aujourd'hui se répéter à elles-mêmes le mot fameux du Corrége : « Et moi aussi je suis peintre. » On voit partout

les écrivains offrir des *Portraits :* les plus modestes vous présentent des *esquisses*, des *croquis*, des *profils*. Tout usitées que soient les métaphores de cette espèce, elles ont, en général, le défaut de n'être pas rationnelles. Les termes qu'on emprunte de la sorte à une certaine application de l'art supposent, d'un côté, l'exacte ressemblance de l'œuvre avec le modèle, et, d'un autre côté, une impartialité sereine chez le peintre. Or, je le demande à M. Cuvillier-Fleury, tout le premier, est-il sûr d'avoir reproduit la vraie physionomie de Louis-Philippe ou de M. Louis Blanc? Le vieux roi a refusé de se reconnaître dans son image prétendue; le jeune publiciste ne voudra pas davantage se voir dans la sienne. L'un et l'autre sont fondés à se plaindre. Pourquoi? C'est qu'un excellent peintre de portraits fait juger par les signes qu'il emploie une âme tout entière; il en indique toutes les volontés, tous les sentiments, toute la force, tous les divers mouvements; il ne veut plaire qu'en montrant la vérité. S'il flatte ou s'il devient satirique, ses procédés de composition n'ont plus pour objet la justesse dans l'expression du réel : ils sont simplement analogues à ceux des imagiers qui font pour la campagne un *Louis-Napoléon* de fantaisie ou bien à ceux des caricaturistes. Une *charge*, au moins, se donne pour ce qu'elle est, pour une œuvre de passion et de moquerie; elle n'est pas impartiale. Un portrait doit être fidèle en tout et peut l'être : il ne supprime, ni n'ajoute rien.

M. Cuvillier-Fleury embellit ou enlaidit avec adresse l'homme qui pose devant lui; mais cela même fait de ses peintures des œuvres d'imagination. Pourquoi prend-il enseigne de *peintre de portraits ?* C'est de sa part une méprise.

Les morceaux qu'il a réunis dans ce premier volume sont de dates diverses et les sujets en sont passablement variés. Néanmoins l'unité du livre se trouve dans un sentiment, que l'auteur lui-même avoue, celui d'une amère tristesse inspirée par notre dernière Révolution. La Révolution lui paraît une ennemie victorieuse, mais contre laquelle il faut tenir campagne. Qu'il ait ou non confiance dans le succès, M. Cuvillier-Fleury s'est mis à combattre : il a masqué, fortifié les endroits vulnérables de son terrain de défense, puis il a poussé contre l'ennemi. Ses attaques ne manquent pas d'habileté; elles ont surtout une certaine *furia*, qui ne déplaît pas universellement, qui n'est blâmée que par les contemplatifs, par les hommes toujours enclins à se réserver. Laissons à ceux-là leur tiédeur : le droit des neutres est de tous les temps; c'est le droit d'être égoïste.

Quand une certaine probité vulgaire, mais indispensable, est reconnue chez un homme, elle ordonne qu'au milieu même d'une lutte engagée, on respecte en lui quelque chose. M. Cuvillier-Fleury obéit à cette loi du combat; il frappe avec courtoisie, il ménage ses coups, lorsqu'il croit avoir à faire à un galant homme. Seulement il s'emporte quelquefois parce qu'il se trompe, parce qu'il interprète faussement certains caractères; mais c'est là une erreur de son esprit,

« Tout faiseur de journal doit tribut au malin ; »

ce n'est pas un vice de caractère, le propos délibéré d'une volonté pervertie. D'ailleurs, il ne cherche ni ne manque l'occasion de prendre à partie l'homme même dont il critiquera le livre. Ce n'est pas lui qui adopterait pour axiôme cette phrase d'un livre de rhétorique, cette sentence, oracle banal à l'usage de quelques discrètes personnes : « Le sel de la critique peut être répandu « sans scrupule, pourvu qu'il ne tombe que sur l'ouvrage, et jamais sur la « personne d'un auteur. »

Tous les chapitres du livre de M. Cuvillier-Fleury se recommandent par la patience du travail, la clarté du plan, la volonté de plaire et de persuader. J'ajoute, pour les personnes qui aiment ces sortes d'appréciations, que son style est ordinairement ingénieux et correct, quelquefois aussi languissant, chargé de plus de grosses couleurs qu'il n'est convenable d'en mettre pour l'effet. Le côté médiocre de l'auteur paraît être la plaisanterie : la recherche de l'ironie attique, quand elle s'égare, conduit fatalement en plein béotisme.

Une *Notice sur Louis-Philippe* commence le recueil ; c'est un panégyrique enthousiaste. Vient ensuite une appréciation du rôle de Mme la duchesse d'Orléans, avant et pendant la journée du 24 février. M. Capefigue, dans son ouvrage intitulé *la Société et les Gouvernements depuis la chûte de Louis-Philippe*, avait voulu établir que la princesse Hélène s'était faite l'âme d'une de ces intrigues de cour qui ont précédé, préparé même, dans une certaine mesure, le renversement de la branche cadette. M. Cuvillier-Fleury démontre que cette thèse du fécond et très-fautif historien n'a aucune base : croyons-le. Un troisième morceau est consacré à l'analyse des *Causes de la Révolution en 1848*, si l'on peut appeler de ce nom imposant d'analyse, une vraie déclamation de rhétorique. Dans un quatrième chapitre, intitulé *le Roi Louis-Philippe et l'Emigration*, l'auteur essaie de séparer complètement la cause de l'orléanisme d'avec celle des princes rentrés à la suite des armées étrangères. Enfin dans un cinquième, *le Roi Louis-Philippe et l'ancien Régime*, M. Cuvillier-Fleury se déclare, avec véhémence, contre les fusionnistes, qui prétendent concilier les intérêts des deux branches de la maison de Bourbon. Ici se termine la première partie.

Réfuter les assertions que l'auteur essaie d'appuyer sur l'histoire serait impossible, à cette place, et cela n'est, d'ailleurs, aucunement nécessaire. « Les « actions d'un homme, disait Saint-Réal, sont pareilles à des bouts-rimés « que chacun tourne comme il lui plaît. » M. Cuvillier-Fleury tourne, selon sa fantaisie, les actions des personnages politiques auxquels sa tendresse est acquise. Il est fortement prévenu dans ses opinions, il y est engagé par le lien le plus respectable, celui de la reconnaissance. Ancien précepteur, ancien secrétaire des commandements de M. le duc d'Aumale, il est resté le client, mieux encore le confident, le conseiller de la famille. A une époque où l'on voit si peu d'attachements politiques survivre à la fortune des princes, où, dans le camp des monarchistes, on passe si légèrement d'un maître à l'autre, l'entêtement de l'affection, chez un ancien serviteur, est un phénomène cu-

rieux; c'est une leçon, c'est un reproche pour beaucoup de gens. La constance de M. Cuvillier-Fleury peut donc passer pour un trait d'histoire, qu'il conviendrait de joindre aux beaux exemples ramassés par Sénèque, en son livre *Des Bienfaits*. Le même Sénèque raille en quelque endroit les obligés qui, rendant grâce du bien qu'on leur a fait, prennent, pour exprimer leurs remerciements, toutes sortes de précautions, parlent bas, dans un coin, à l'oreille, fuient l'aveu public des services qu'ils ont reçus. Ces réserves ne sont que le déguisement grossier de l'ingratitude. M. Cuvillier-Fleury les écarte, et fait bien : aussi la franchise forme-t-elle la meilleure part de son talent.

La préoccupation des souvenirs domestiques du Château, l'amitié, le dévouement ont donc inspiré ses jugements, qui prennent, par cela même, un certain caractère hyperbolique. On peut se faire une idée de l'excès auquel il arrive, si l'on observe quelques simples échantillons, tels que ceux-ci : « Louis-« Philippe a eu le sort d'Aristide; on s'est lassé de l'entendre appeler le juste. « — La nation était folle en laissant tomber la maison d'Orléans. — La Ré-« volution de Février fut un parjure de la France envers son roi : au con-« traire, la Révolution de Juillet avait été parfaitement légale. — Une des « qualités de Louis-Philippe est d'avoir méprisé la presse, cette région sans « nom, où se formait l'opinion publique.—Ce qui prouve encore combien le roi « avait l'esprit juste, accessible aux leçons de l'expérience, c'est que nulle « puissance humaine ne lui aurait fait lire une page de M. Louis Blanc, de « M. Pierre Leroux, de M. Buchez ou de M. Proudhon! — Pour connaître « l'esprit public de la France, il ne lisait que quelques journaux anglais. » — On aurait tort de s'étonner, après de telles louanges, si celui qui les donne fait aux idoles de son cœur un vaste et cruel holocauste de tous les écrivains et de tous les politiques, dont le nom se rattache aux entreprises révolutionnaires de nos trois dernières années. Comme tous les sacrificateurs des fausses religions, il insulte volontiers aux victimes que ses mains égorgent pour l'honneur et les besoins du culte.

M. de Lamartine, M. Louis Blanc, M. Ledru-Rollin, Eugène Sue, Victor Hugo, Proudhon, Daniel Stern et beaucoup d'autres, dans la deuxième et la troisième partie du recueil, sont successivement mis à mort pour porter le poids des iniquités publiques. Nous ne défendrons pas ces têtes coupables contre le couteau vengeur du victimaire.

De même, il convient de laisser croire à M. Cuvillier-Fleury que, sous la première République, il n'y a jamais eu ni fermeté de principes, ni grandeur de caractère, ni talent, ni justice. C'est là l'opinion qu'il expose dans la quatrième partie. Comment espérer de lui faire concevoir des pensées plus équitables? Il excuse chez ses amis, mais il ne veut pas comprendre ailleurs les entraînements de la passion, les défaillances morales, les misères inséparables de la liberté humaine. Toute volonté qui s'égare, toute intelligence qui s'aveugle, est irrémissible, dès qu'on n'a pas l'honneur d'être orléaniste. Pour

que M. Cuvillier-Fleury fût moins sévère, il lui faudrait oublier un peu la rhétorique, apprendre l'usage rationnel de quelques principes certains en politique comme en philosophie. C'est sans doute un changement qu'il est plus permis de souhaiter que d'attendre.

A. Morel.

Le socialisme expliqué aux enfants du peuple,
par le Dr Guépin (de Nantes).

Aux époques de rénovation sociale, il n'y a guères de place pour ce qu'on nomme communément les idées raisonnables et pratiques. La passion seule règne et gouverne. Les novateurs impatients et les conservateurs-bornes s'emparent de toutes les positions; les premiers pour modifier, renouveler, transformer brusquement, s'il se peut, des institutions vieillies ou insuffisantes, et créer un monde nouveau; les seconds, pour s'opposer aveuglément aux innovations, même aux plus salutaires, et pour reconstruire ou consolider à toujours les institutions nuisibles, épuisées ou décrépites du passé. C'est ce dernier et triste rôle que jouent aujourd'hui nos docteurs monarchiques, républicains de 1847, qui après avoir laborieusement mis en poudre l'idole, essayent de diviniser cette poussière, et voudraient nous contraindre à la vénérer; tandis que d'autres, avec les intentions les plus droites et les plus pures, créeraient volontiers le chaos, en vue de remanier la société de toutes pièces et au nom du progrès social.

L'auteur du *Socialisme expliqué aux enfants du peuple*, n'appartient point aux rêveurs de l'avenir, ni à ceux du passé; républicain et socialiste ardent, mais homme de pratique et d'expérience, il se place entre les deux catégories et les domine. Son socialisme n'a rien de vague, d'empirique ou de déclamatoire; pour lui la société de l'avenir doit continuer, en la perfectionnant, la société présente, comme la société présente a été le développement progressif et régulier des sociétés antérieures. M. Guépin sait tenir compte de la nécessité des transitions. Avec un pareil guide, on est sûr de ne jamais s'égarer.

On a dit du socialisme qu'il était une simple aspiration. Le livre de M. Guépin est mieux et plus que cela, c'est un programme de gouvernement; il exprime nettement une série de réformes populaires, et, ce qui vaut mieux encore, il indique les moyens de leur donner satisfaction. Ces moyens sont: L'éducation perfectionnée des individus, l'établissement des institutions de crédit, l'association des travailleurs pour la production et la consommation, le perfectionnement des institutions existantes, et la création de celles que rendent indispensables les développements du travail depuis cent ans et les progrès de la sociabilité humaine.

Dans ce livre, où les pensées se pressent, et où l'auteur se montre sobre de développements, sont indiqués les moyens de venir promptement au secours des classes déshéritées, de calmer leurs lus cuisantes souffrances et de clore

les révolutions, par la réalisation aussi prompte et aussi complète que possible des trois termes de la devise républicaine, et surtout de la fraternité. Nous n'essayerons pas d'analyser l'ouvrage peut-être un peu trop substantiel de M. Guépin; il nous suffira d'ajouter, afin d'en donner une idée exacte, qu'il est l'œuvre d'un savant et d'un homme de cœur, qui n'a de haine que contre l'ignorance et la misère, mais chez lequel dominent le respect pour les hommes, l'amour de l'humanité, le sentiment religieux dans l'acception la plus noble et la plus générale de ce mot. Ce livre peut servir à dissiper bien des préventions, à calmer bien des colères, quoi de plus pressant et de plus salutaire aujourd'hui?

C. BÉRANGER.

La Propriété sous la monarchie à propos de la révision, *par* M. GUICHARD, ancien constituant.
(Paris, Garnier frères.)

Les adversaires de la République la dénoncent en toute occasion, comme étant essentiellement hostile à la religion, à la famille, à la propriété. C'est là une équivoque dont, après tout, messieurs les défenseurs privilégiés du trône, de l'autel et du foyer domestique, ne sont dupes qu'à moitié. L'histoire de la civilisation n'est que l'histoire des transformations humaines. Sans doute, la révolution de 89, dont la France n'a fait que renouer la tradition en 1830 et en 1848, s'était proposé la mission spéciale d'enlever à la religion, à la famille et à la propriété d'alors leur caractère suranné de féodalité; mais c'était pour leur imprimer un caractère nouveau plus épuré et plus auguste.

Par exemple, la malveillance la plus insigne et la plus absurde peut seule encore persister à soutenir que la révolution qui a décrété l'égalité de partage dans les successions, et qui, par là, a donné la justice pour fondement à la famille, doit avoir pour terme final, dans la pensée des réformateurs, la destruction de la famille. Il n'est pas moins injuste de prétendre que la République conspire la suppression de la religion. A d'autres époques, la foi fut peut-être plus ardente, plus expansive, nous ne voulons pas dire d'un entraînement plus irréfléchi; à aucune époque, le sentiment religieux ne fut aussi profond, aussi sérieusement poussé à des bonnes œuvres et à des pratiques utiles. De notre âge seulement, tant calomnié, datent enfin le baptême politique et social de la fraternité évangélique, et la constitution vraiment catholique de la famille humaine.

Mais c'est surtout en ce qui concerne la propriété que l'on cherche à accréditer les plus étranges et les plus odieux paradoxes sur les destinées que lui prépare l'esprit démocratique. L'honorable M. Guichard fait justice de ces paradoxes. Dans un opuscule de cent pages, où l'auteur s'efface presque entièrement pour laisser la parole à des textes nombreux et authentiques, M. Guichard prouve que la propriété, telle que nous l'entendons aujourd'hui,

avec son caractère d'appropriation personnelle absolue et irrévocable, n'a jamais eu d'analogue dans le passé, sous aucun gouvernement de l'antiquité, du moyen âge, ni même du dernier siècle, et qu'elle obtint pour la première fois sa reconnaissance solennelle et sa consécration légale de la Constitution de 1791.

L'auteur ne s'en tient pas là. Il montre que la tâche de la nouvelle République est de fonder la propriété industrielle et intellectuelle, comme la première fonda la propriété territoriale, c'est-à-dire, suivant ses expressions « d'associer la complète sécurité des uns au soulagement et au juste espoir, des autres; de consolider la propriété et de la rendre inébranlable en la faisant reposer sur la justice. »

« Si nous passions en revue, dit-il, les abus dont souffre le peuple, nous reconnaîtrions que tous consistent, au fond, dans une violation de la propriété, et que les justes réformes que réclame la démocratie ne sont, en réalité, qu'un retour au respect du droit de propriété. »

Cette proposition est le résumé moral de ce petit livre, œuvre d'une érudition consciencieuse mise au service d'une bonne cause.

GUSTAVE CAZAVAN.

On annonce comme très-prochaine la publication d'un livre d'histoire politique, intitulé : *Tableau des Progrès et de la Décadence des partis politiques depuis le commencement du* XIXe *siècle*. Cet ouvrage, dont l'auteur est M. Duclerc, ancien ministre des finances, ne peut manquer d'exciter un très-vif intérêt. Nous en rendrons compte dès qu'il aura paru.

LÉOPOLD AMAIL.

13 JUILLET 1851.

TIMBRE NATIONAL
cent. 4.
SEINE

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

13 Juillet. — 20e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. THÉORIES DÉMOCRATIQUES SUR LE GOUVERNEMENT, par M. Pascal Duprat, représentant du peuple.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. Gustave Cazavan.

III. DU LIBRE-ÉCHANGE, par M. Chemin-Dupontès.

IV. ACADEMICA — *Revue de l'Institut, des sociétés savantes et des cours publics*, par M. A. Morel.

V. FLEURS PRISONNIÈRES, par M. Maurel-Dupeyré.

VI. CHRONIQUE THÉATRALE, par M. Paul Rochery.

La Politique Nouvelle publiera dans ses prochaines livraisons :

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. Farconnet, représentant du peuple.

LES GRANDS HOMMES DU PARTI DE L'ORDRE, — M. DE FALLOUX, par M. Ad. Guéroult.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. André Cochut.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. Ferd. de Lesseps, ministre plénipotentiaire.

MONTESQUIEU, par M. Henri Martin.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. Dupont-White.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. Ernest Renan.

DE LA SOLIDARITÉ DES CINQ GRANDES NATIONS OCCIDENTALES, par M. Littré, membre de l'Institut.

SUR LA PHILOSOPHIE ZOOLOGIQUE, par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut.

ASSISTANCE PUBLIQUE, — ENFANTS TROUVÉS, par M. Victor Lefranc, représentant du peuple.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, par M. Henri Didier, représentant du peuple.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE, par M. Goubaux, directeur du collége Chaptal.

LE DERNIER MISSIONNAIRE, par M. Eugène Pelletan.

LES FEMMES ET LE GREC, par M. Ernest Legouvé.

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE (voyages), par M. Edmond de Ginoux.

HÉGÉSIPPE MOREAU, par M. Valery.

DU THÉATRE ESPAGNOL A L'ÉPOQUE DE LOPE DE VEGA ET DE CALDERON, par M. Damas Hinard, bibliothécaire au Louvre.

JEAN-LA-RÉPUBLIQUE (Nouvelle), par M. Taxile Delord.

THÉORIES DÉMOCRATIQUES

SUR LE GOUVERNEMENT.

I. *Plus de Président, plus de Représentants*, par M. Ledru-Rollin.
II. *La Solution, ou le Gouvernement direct du peuple*, par M. Victor Considerant.
III. *La législation directe par le peuple, ou la véritable démocratie*, par M. Rittinghausen.
IV. *Plus de Girondins*, par M. Louis Blanc.
V. *L'abolition de l'autorité par la simplification du gouvernement*, par M. Emile de Girardin.

> Comme la volonté particulière agit sans cesse contre la volonté générale, ainsi le gouvernement fait un effort continuel contre la souveraineté.
>
> J.-J. Rousseau.

La démocratie est encore opprimée dans presque toute l'Europe, et déjà ses orateurs et ses publicistes, ceux qui lui ont servi plus d'une fois d'organe, cherchent à lui tracer des voies nouvelles. Cet effort doit paraître prématuré à plus d'un esprit. Peut-être vaudrait-il mieux songer à vaincre, avant de régler ainsi, en face de ses adversaires, le lendemain de la victoire. Mais la démocratie est un peu téméraire, comme tout ce qu'il y a de jeune et de vigoureux dans le monde. Comment l'empêcher de se porter en avant, au milieu même des obstacles qui embarrassent encore sa route?

C'est à cette expansion généreuse, mais fatale parfois, qu'il faut attribuer tous ces systèmes de gouvernement direct ou de gouvernement du peuple par le peuple, qui agitent depuis quelque temps l'opinion publique. Nous devons aux auteurs de ces systèmes, et surtout aux questions qu'ils soulèvent, de les examiner avec soin et maturité.

Faut-il que la démocratie se jette dans la voie que lui montrent quelques-uns de ses guides? Doit-elle courir, avec eux, après une forme nouvelle? C'est ce qu'il importe de savoir, et tel est l'objet de ces considérations.

I

Que tout système démocratique de gouvernement doit avoir pour point de départ et pour but la souveraineté du peuple.

Il y a un principe qui peut servir à fixer le caractère plus ou moins républicain de tous ces systèmes de gouvernement qu'enfante le patriotisme ou l'ambition des partis : c'est le principe de la souveraineté du peuple, que la France a introduit pour la première fois dans son code politique à la fin du dernier siècle.

Un système de gouvernement n'est pas précisément démocratique parce que la souveraineté du peuple lui sert de base. Nous avons vu des monarchies, c'est-à-dire des gouvernements de privilége, s'appuyer sur ce fondement. Ces Républiques idéales qui n'existent encore que dans les livres, de même que les Républiques positives qui gouvernent déjà le monde, n'appartiennent véritablement à la démocratie qu'autant qu'elles mettent en action la souveraineté du peuple, et que le pouvoir, dérobé aux castes comme aux individus, y est le patrimoine du corps social ou de l'universalité des citoyens.

II

Des attaques dirigées, dans le dix-huitième siècle, contre le gouvernement par délégation ou gouvernement représentatif.

Tout ce qu'on peut dire de plus fort contre le gouvernement par délégation a été dit il y a une centaine d'années. L'auteur du *Contrat social* s'est élevé lui-même, au dix-huitième siècle, contre cette forme politique.

Ce que Rousseau reproche avant tout au régime représentatif, c'est son origine : « L'idée des représentants est moderne, dit l'éloquent publiciste; elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique et

absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée et où le nom d'homme est en déshonneur (1). »

Rousseau a un autre grief contre la représentation; il la trouve contraire à la nature des choses, à la logique: « La souveraineté, dit-il, ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée : elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point; elle est la même ou elle est autre; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants (2). »

Une dernière objection est soulevée par Rousseau contre la délégation des pouvoirs par la souveraineté populaire. C'est sa fatale influence sur la destinée des Etats: « A l'instant, dit-il, qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus (3). »

III

Histoire de ces idées sous la première République.

Quoique la Révolution sortit tout entière, pour ainsi dire, du *Contrat social*, elle adopta le gouvernement représentatif. Elle ne tint pas compte des attaques dirigées par Rousseau contre cette organisation de la vie politique. De là le rôle de la Constituante, de la Législative et de la Convention, qui parlèrent tour à tour au nom du peuple et servirent d'organe à la souveraineté nationale.

Cependant, sous la dernière de ces Assemblées, le problème de l'intervention du peuple dans le gouvernement fut porté à la tribune dans deux circonstances solennelles, d'abord incidemment, par une espèce de tactique parlementaire, et puis avec éclat, au nom même du droit politique.

La première fois, il s'agissait du procès de Louis XVI. Une partie de la Convention, le groupe des Girondins principalement, voulait sauver le roi. Il eut été inutile de le demander à des juges qui poursuivaient avant tout dans ce prince les crimes de la monarchie. Il parut plus habile de faire un appel au peuple. Ce fut Vergniaud, le plus éloquent des Girondins, qui se fit l'interprète de cette idée. « Tout acte émané des représentants du peuple, dit-il à ses collègues, est un acte de tyrannie, une usurpation de la souveraineté, s'il n'est pas sou-

(1) *Contrat social*, liv. III, chap. 15.
(2) *Contrat social*, livre III, chap. 15.
(3) *Contrat social*, livre III, chap. 15.

mis à la ratification du peuple. » C'était la pensée de Rousseau, jetée vainement au milieu de la tempête pour la conjurer (1). La Convention, entraînée par un discours éloquent de Robespierre, écarta la motion de Vergniaud et de ses amis.

La seconde fois, cette théorie de l'appel au peuple, comme vrai mode de la souveraineté, obtint un accueil plus favorable. Il ne s'agissait plus d'un homme dont le plus grand tort fut d'avoir à répondre pour la royauté dans une Assemblée de républicains qu'enivrait la passion politique. Le spectacle était changé. La Convention préparait une Constitution nouvelle. Quel serait le rôle du peuple dans le gouvernement? Serait-il consulté sur les lois rédigées par ses mandataires? Hérault de Séchelles, Robespierre et quelques autres furent de cet avis.

Ce principe passa dans la Constitution, qui s'exprimait ainsi : « Le corps législatif propose des lois et rend des décrets; les lois doivent être acceptées par le peuple. »

D'après cette théorie, le peuple fut appelé à sanctionner par ses votes la nouvelle Constitution, qui réunit des millions de suffrages, pour disparaître bientôt, avec ses principaux auteurs, dans la crise sanglante de thermidor.

IV

Les mêmes doctrines reproduites dans quelques écrits contemporains.

La chute de la première République entraîna la chute de ces idées. Elles ne pouvaient guère se relever, du moins avec éclat, sous les gouvernements qui ont rempli la première moitié de ce siècle. La liberté avait trop à faire dans ses luttes de chaque jour contre le despotisme royal, pour aspirer à cet idéal, vrai ou faux, du régime démocratique. C'était beaucoup d'obtenir une représentation, même incomplète, de la souveraineté populaire. Les plus hardis se contentaient de demander que le gouvernement représentatif eût une plus large base. Il n'y en avait que quelques-uns qui osassent pousser jusqu'au suffrage universel, comme la source légitime de toute délégation politique.

Après la révolution de Février, qui donnait naissance à une République nouvelle, on devait s'attendre à voir reparaître les systèmes

(1) Rousseau avait dit : « Toute loi que le peuple en personne n'a point ratifiée est nulle; ce n'est point une loi. » *Contrat social*, livre III, chap. 15.

de gouvernement que la pensée révolutionnaire avait empruntés au génie de Rousseau. La doctrine de la délégation du pouvoir n'a pas été cependant attaquée dans les premiers temps, à part quelques invectives éloquentes de M. Proudhon. Il y a tout au plus quelques mois qu'elle a commencé à devenir l'objet d'une vive controverse.

Trois hommes politiques d'inégale valeur, mais également dévoués à la cause démocratique, MM. Ledru-Rollin, Victor Considerant et Rittinghausen, ancien membre du parlement de Francfort, se sont élevés presque en même temps contre le gouvernement représentatif. Ils l'ont accusé avec le *Contrat social* d'avoir une origine féodale, d'être contraire à la raison et à la logique et de ruiner la souveraineté nationale. Ils ne se sont pas contentés de le critiquer : ils lui ont opposé, au nom de la démocratie, le gouvernement direct, c'est-à-dire le gouvernement du peuple par le peuple.

V

Faux point de vue de Rousseau et de son époque sur la démocratie et ses véritables conditions.

Pour bien apprécier des opinions qui ont leurs racines dans le dix-huitième siècle, il faut remonter à ce siècle lui-même, et connaître le caractère ou la portée de ses conceptions. Rien de plus convenable, surtout dans le domaine des idées politiques.

On dit généralement, et ce n'est pas sans raison, que le dix-huitième siècle a été novateur, qu'il a rompu ouvertement avec le passé, et qu'il a ouvert aux peuples modernes, affranchis enfin du joug des traditions, une route nouvelle.

Il ne faudrait pas en conclure cependant que le dix-huitième siècle n'a rien emprunté à ceux qui l'ont précédé. Malgré sa hardiesse révolutionnaire, il n'a été souvent que l'écho des pensées d'un autre temps. Sa religion et sa philosophie étaient des reflets de la sagesse et de la morale des anciens. C'est avec les armes de Celse, de Porphyre et de leurs contemporains, qu'il a si vivement attaqué le christianisme. Dans la sphère des sciences politiques, il s'est rattaché plus étroitement encore à l'antiquité. Il n'a guère vu la République, en particulier, qu'à travers le prisme de Rome et d'Athènes.

Machiavel, dans ses beaux *Discours sur la première décade de Tite-Live*, avait déjà commencé, s'il est permis de le dire, cet asservissement de la pensée moderne aux formes gouvernementales des sociétés antiques. Son exemple a été suivi par nos publicistes du dix-hui-

tième siècle, Montesquieu, Mably, Rousseau. C'est ainsi qu'ils ont cherché dans le passé l'idéal de la démocratie, au risque d'y rencontrer l'esclavage qui répugnait à leur raison. Ils y ont vu, avec Machiavel, que la cité était petite, et que le peuple y exerçait directement la suprême puissance; ils en ont conclu que la République ne pouvait convenir à de grands Etats, et qu'il fallait que le peuple, pour être souverain, fît tout par lui même.

Les uns et les autres croyaient parler en philosophes, mais ils n'étaient guère que des historiens offrant l'antiquité à l'imitation des sociétés modernes.

VI

Si l'idée de la représentation peut être considérée comme une idée essentiellement féodale.

On répète un peu légèrement avec Rousseau que la féodalité a imaginé le gouvernement représentatif, et lui a communiqué en le créant, ce caractère de servitude dont elle a marqué la plupart de ses institutions. Ce reproche est-il bien fondé?

La représentation a joué un certain rôle au moyen âge, il est vrai, et cette observation peut s'appliquer non-seulement à la société politique, mais encore à la société religieuse. Les droits de l'humanité, l'intérêt, l'honneur et la dignité des individus n'ont-ils pas reçu plus d'une fois des atteintes de cette représentation qui n'était, à vrai dire, qu'un vaste système de pouvoirs aristocratiques? Il est impossible de le nier.

Mais ce serait mentir à l'histoire que de rattacher exclusivement à une pareille origine le gouvernement représentatif. Il n'est pas difficile de reconnaître, si l'on veut remonter plus haut, qu'il a précédé cette époque. Nous le rencontrons ailleurs sous une forme ou sous une autre, suivant le génie des peuples et le degré de liberté qu'ils ont su conquérir. On voit même, pour peu que l'on s'arrête à la suite des choses, qu'il apparaît partout, comme une sorte de loi dans le développement régulier des sociétés humaines.

Il faut, comme l'indiquait un écrivain de la Révolution, distinguer dans l'histoire d'une société politique trois époques principales.

« Dans la première, dit cet écrivain, on conçoit un nombre plus ou moins considérable d'individus isolés qui veulent se réunir. Par ce fait ils forment déjà une nation; ils en ont tous les droits; il ne s'agit plus que de les exercer. Cette première époque est caractérisée par

le jeu des volontés individuelles; l'association est leur ouvrage; elles sont l'origine de tout pouvoir.

« La seconde époque est caractérisée par l'action de la volonté commune. Les associés veulent donner de la consistance à leur union; ils veulent en remplir le but. Ils confèrent donc et ils conviennent entre eux des besoins publics et des moyens d'y pourvoir. On voit qu'ici le pouvoir appartient au public. Les volontés individuelles en sont bien toujours l'origine et en forment les éléments essentiels; mais, considérés séparément, leur pouvoir serait nul. Il ne réside que dans l'ensemble. Il faut à la communauté une volonté commune; sans l'unité de volonté elle ne parviendrait point à faire un tout voulant et agissant. Certainement aussi ce tout n'a aucun droit qui n'appartienne à la volonté commune.

« Mais franchissons les intervalles du temps. Les associés sont trop nombreux et répandus sur une surface trop étendue, pour exercer facilement eux-mêmes leur volonté commune. Que font-ils? Ils en détachent tout ce qui est nécessaire pour veiller et pourvoir aux soins publics, et cette partie de volonté nationale et par conséquent de pouvoir, ils en confient l'exercice à quelques-uns d'entre eux. Nous voici à la troisième époque, c'est-à-dire à celle d'un gouvernement exercé par procuration. »

« Je distingue, ajoute notre auteur, la troisième époque de la seconde, en ce que ce n'est plus la volonté commune réelle qui agit, c'est une volonté commune représentative (1). »

VII

Que la représentation n'a rien de contraire à la raison ni à la logique.

Cette forme de gouvernement qu'il n'est plus possible de confondre avec la féodalité, n'est-elle pas condamnée du moins par la logique, comme ses adversaires le disent depuis le dernier siècle? Quoi! l'universalité des citoyens sera remplacée par quelques mandataires! La souveraineté nationale, cette souveraineté inaliénable, passera dans les mains d'une imperceptible fraction du peuple! et des volontés individuelles joueront le rôle de cette volonté générale qui doit être la source de la loi dans tous les pays libres! Quelle contradiction! quelle antinomie!

(1) Sièyes, *Qu'est-ce que le Tiers-État?* chap. 4, § 7.

Le système représentatif, considéré en lui-même, n'a pas précisément la portée qu'on lui attribue, quand on dirige contre lui de pareilles attaques. Pour le juger au point de vue des idées, il faut le réduire avant tout à ses véritables termes.

Il n'est pas vrai que la représentation, envisagée d'une manière abstraite, comme institution politique, soit en opposition avec le principe de la souveraineté populaire. Les représentants du peuple ne sont pas des souverains; ils n'attirent pas à eux, ils n'absorbent pas la souveraineté, qui reste intégralement dans le corps social. Ce sont de simples mandataires; on leur donne dans la langue constitutionnelle le nom de pouvoir législatif ou exécutif; mais, à vrai dire, ils ne forment pas un pouvoir, car ils se trouvent subordonnés à la souveraineté permanente du pays dont ils ne sont qu'une émanation éphémère. Ils remplissent une fonction déterminée, ils sont chargés d'un rôle spécial dans le jeu organique des forces nationales. Tel est leur caractère. Véritables instruments dont le peuple se sert pour l'accomplissement de ses destinées, ils agissent aujourd'hui avec une sorte d'indépendance; mais ils peuvent être brisés demain, pour faire place à d'autres qui conviendront mieux au peuple, seul pouvoir digne de ce nom.

VIII

Des dangers de la représentation, et nature de ces dangers.

Si le système représentatif, ajoutent ses adversaires, n'exclut pas logiquement le principe sacré de la souveraineté nationale, on ne contestera pas sans doute qu'il l'affaiblit et qu'il menace de le compromettre. Que de fois les élus du peuple ont trompé sa confiance et méconnu le caractère de leur mandat!

La critique ici n'est que trop juste. Il nous suffit de regarder autour de nous pour reconnaître que la souveraineté peut être usurpée par des mandataires infidèles. N'avons-nous pas vu naguères une Assemblée issue du suffrage universel chasser de nos comices plus de quatre millions d'électeurs? Cette même Assemblée n'a-t-elle pas porté la main sur les droits les plus précieux, sur les libertés les plus chères de la nation? N'agit-elle pas encore tous les jours comme si elle puisait son pouvoir en elle-même et n'affecte-t-elle pas une sorte de dictature sur les citoyens?

Oui, tel est souvent l'écueil des démocraties, avec une constitution

représentative. Les dangers qui se rencontrent dans cette forme de gouvernement ne sont pas inhérents sans doute à la forme elle-même, mais il semble qu'elle les favorise. On n'a pas assez recherché si la souveraineté ne pouvait pas se défendre efficacement sous l'empire d'une pareille constitution. Le moule a paru mauvais, et aujourd'hui, comme il y a un siècle, on propose de le briser, pour transporter la souveraineté du peuple dans le gouvernement direct, comme le seul milieu où elle puisse vivre.

IX

Théorie du gouvernement direct envisagé comme la vraie forme de la démocratie.

« Chez les Grecs, dit Rousseau, tout ce que le peuple avait à faire, il le faisait par lui-même ; il était sans cesse assemblé sur la place. » (1) Voilà, en deux mots, le tableau de ce gouvernement direct que des publicistes prétendent substituer, dans l'intérêt de la démocratie, au gouvernement représentatif.

M. Ledru-Rollin est le plus modéré de ces novateurs qui s'inspirent, avec le dix-huitième siècle, du génie de l'antiquité. Il ne supprime pas entièrement le principe de la délégation ; il se contente de l'affaiblir et de l'atténuer, de peur que le mandant ne soit absorbé quelque jour par le mandataire, et qu'une dictature insolente ne remplace, au mépris du droit, la volonté nationale. L'éloquent tribun, reprenant la pensée de la Convention, se contente de demander que le peuple soit consulté sur les lois qui sortiraient des délibérations du corps législatif. La représentation nationale, ou plutôt l'assemblée des commissaires du peuple, ne rendrait plus que des décrets destinés à pourvoir aux nécessités secondaires.

Là ne s'arrête pas M. Victor Considerant. Il accorde bien, par une sorte de tolérance pour nos préjugés, une institution centrale, assemblée, commission ou gérance. Mais voici le rôle qu'il assigne à cette institution. Vote-t-elle un projet de loi ? Prescrit-elle un acte d'administration, une mesure de gouvernement? Sa décision n'est que provisoire. Le peuple, distribué en sections de cantons ou de communes, est appelé à délibérer lui-même sur la question. On centralise à Paris les suffrages exprimés sur toute la surface de la République, et c'est

(1) *Contrat social*, livre III, chap. 15.

ainsi que naît la loi. Mais le peuple ne se rassemble pas seulement pour résoudre les problèmes législatifs qui peuvent lui être soumis. Il se rassemble encore pour signifier ses volontés au gouvernement, et changer au besoin l'agence nationale.

Un pas de plus a été fait dans cette voie par M. Rittinghausen. La hardiesse de la spéculation allemande ne pouvait s'arrêter en si beau chemin. Il fallait qu'elle atteignît, s'il est permis de le dire, le sommet de la théorie. D'après le publiciste d'outre-Rhin, le peuple, divisé en groupes de mille citoyens, délibèrerait lui-même sur le principe et sur les dispositions des lois. Aucun projet ne lui serait soumis par une assemblée ou une agence quelconque. Ce qu'on appelle aujourd'hui le pouvoir central serait remplacé par un ministère électif, qui n'aurait d'autre initiative que de convoquer, suivant les besoins, les membres épars de la souveraineté, pour en obtenir les décisions nécessaires. Le résultat de ces délibérations serait transmis au centre, et le ministère confierait à quelques rédacteurs le soin de donner à la volonté du peuple une forme juridique.

Il y a là trois systèmes, comme on le voit; mais une seule pensée les inspire et les domine. Il s'agit toujours de donner au peuple le gouvernement direct et de faire sortir la loi du sein des masses. Seulement M. Ledru-Rollin est plus réservé, parce qu'il est trop habile jurisconsulte pour aller demander une législation à une foule malheureusement ignorante. M. Victor Considerant est plus hardi, parce que la science du droit lui est moins familière; mais il est encore un peu contenu par la prudence naturelle du génie français. Quant à M. Rittinghausen, il n'a rien voulu sacrifier à la théorie, comme pour mieux nous rappeler sans doute qu'il appartient à cette Allemagne où trop souvent l'ivresse métaphysique ne connaît point de bornes.

X

Si le gouvernement direct, préconisé par quelques écrivains, a été véritablement pratiqué dans les Républiques anciennes.

Les partisans des systèmes que nous venons de reproduire invoquent à l'appui de leurs idées l'expérience des anciens, cette sagesse blanchie par le temps, d'après le langage de l'antiquité elle-même. Ce que nous avons dit plus haut semble leur donner raison sur ce point. Il y a là cependant matière à controverse.

Que les Grecs et les Romains se soient mêlés au gouvernement beaucoup plus que les peuples modernes, c'est là un fait incontestable, et

il suffit de l'érudition la plus vulgaire pour l'apercevoir. Ce foyer retentissant de la cité, le forum ou l'agora, était envahi sans cesse par le peuple, qui exprimait là, sous le ciel, comme un roi dans son palais, sa volonté souveraine. La majesté populaire était toujours présente, pour ainsi dire, sur la place publique. Il semblait qu'elle la remplît encore, lorsque la foule s'était écoulée, après avoir entendu Démosthènes ou Cicéron, et décrété solennellement la paix ou la guerre.

Toutefois, malgré leur génie politique et leur amour de la liberté, les Grecs et les Romains étaient loin de tout faire par eux-mêmes. Plus d'une fois des citoyens furent investis d'un mandat législatif. L'histoire d'Athènes ne nous montre-t-elle pas avec ce caractère Solon, Dracon et le sénat, sans parler des archontes auxquels était confiée particulièrement la puissance exécutive? Ne voyons-nous pas à Rome les décemvirs avec leurs tables, les tribuns et surtout le préteur, ce législateur annuel, qui n'édictait pas seulement la loi, mais qui était lui-même, au sein de la cité, une loi vivante?

D'autres souvenirs pourraient se placer ici, mais en voilà bien assez pour ceux qui ne sont pas étrangers à l'histoire de ces grands peuples. Ces faits suffisent d'ailleurs pour montrer que le patriotisme des Grecs et des Romains ne repoussait pas, comme on l'admet trop facilement, toute délégation de pouvoir, et qu'au sein même de ces vigoureuses Républiques où le citoyen absorbait l'homme, le gouvernement représentatif jouait encore un rôle considérable.

XI

Que le gouvernement direct, proprement dit, est peu compatible avec l'état économique et social des peuples modernes.

On prouverait vainement que l'antiquité a pratiqué le gouvernement direct dans toute la rigueur du principe : il n'en résulterait pas nécessairement que cet exemple doit être suivi au milieu de nous. Ce qu'on dit des institutions en général s'applique en particulier aux gouvernements; ils dépendent de ce qui les entoure.

Qui ne connaît la condition sociale de ce monde ancien, dont la grande affaire, comme dit Rousseau, était la liberté? Cette antiquité radieuse qui nous charme et nous éblouit reposait partout sur l'esclavage et sur la conquête, cette autre forme de la servitude. Les Grecs et les Romains n'étaient pas des peuples, dans le sens démocratique du mot.. c'étaient des aristocraties, des castes privilégiées. Un peuple inconnu, sans nom et sans droit dans la cité, un immense troupeau

d'esclaves, nourrissait par ses labeurs ces maîtres superbes qui cherchaient naturellement dans la vie politique l'emploi de leurs loisirs.

Chez nous, rien de semblable. A part quelques familles de princes et de nobles, qui disparaissent tous les jours, comme des produits d'un autre âge, nous sommes tous des affranchis ou des fils d'affranchis. L'esclavage parmi nous ne nourrit point la liberté, comme dans les sociétés antiques. C'est la liberté qui se nourrit elle-même. Le travail qui a brisé nos fers poursuit d'heure en heure l'œuvre pénible mais glorieuse de notre émancipation. C'est un affranchissement de tous les jours et de tous les instants. Ici plus de loisirs, comme chez les patriciens de Rome et d'Athènes. Le temps manque au patriotisme pour descendre sur la place publique et aborder la tribune aux harangues.

On peut s'affliger de cette opposition qui existe entre la vie ancienne et la vie moderne; mais il est impossible de la méconnaître : elle éclate partout.

C'est ce spectacle qui tourmentait l'âme de Rousseau, lorsqu'il s'écriait douloureusement : « Peuples modernes, vous n'avez point d'esclaves, mais vous l'êtes ; vous payez leur liberté de la vôtre. » Il en était tellement affecté qu'il s'écriait : « Quoi? la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude? » Et il ajoutait tristement ce mot fatal : « peut-être » (1).

Il ne faut pas, pour imiter Rousseau, dont le génie du reste échappait bientôt à ce doute, en achevant le *Contrat social*, désespérer de notre liberté; mais il s'agit d'en comprendre les conditions. Nous avons eu beau renverser des trônes et proclamer des Républiques : le despotisme du passé est brisé, il est vrai ; mais nous n'avons pas conquis, avec notre liberté, la vie facile et oisive de l'ancien patriciat. Soumis au travail qui peut être pour nous une cause de faiblesse, mais qui est aussi un principe de force, puisqu'il renouvelle sans cesse, comme un printemps éternel, les mâles énergies de nos sociétés modernes, nous ne pouvons vivre constamment en dehors de la famille, et le citoyen chez nous n'est qu'une partie de l'homme. Notre patriotisme peut être généreux, il l'a prouvé plus d'une fois; mais il y a une chose dont il doit être avare : c'est le temps. Le gouvernement direct, qui exige avant tout des loisirs, rencontre donc un premier obstacle dans les conditions économiques de notre vie sociale.

(1) *Contrat social*, livre III, chap. 15.

XII

Autre obstacle au gouvernement direct dans le caractère nécessairement scientifique des législations au sein de nos grandes sociétés.

Ce n'est pas seulement le temps qui manque parmi nous à la plus grande partie des citoyens pour le maniement de la chose publique, c'est la connaissance des éléments même du gouvernement, la science politique en un mot.

Dans les Etats peu étendus ou peu avancés, une pareille science est assez inutile. Là, point de relations compliquées. Il n'y a guère d'autres liens que ceux de la famille, qui paraît concentrer dans son sein toute la vie sociale. C'est à peine si quelques intérêts généraux, de la nature la plus simple, appellent de temps en temps au dehors les divers membres de la communauté. L'instinct de la foule, cet instinct si fidèle et si sûr, auquel les ennemis du peuple sont obligés eux-mêmes de rendre hommage, suffit amplement au milieu de ces sociétés naissantes.

Mais qu'il y a loin de ces cités élémentaires où la vie commence, à nos grandes organisations sociales, qui ont eu le temps de croître et de se développer pendant des siècles! Ici rien de simple. Les rapports s'y compliquent de jour en jour sous la main du temps. Les machines de nos établissements industriels, ces corps à mille bras qui se meuvent dans nos vastes usines, sont des chefs-d'œuvre de simplicité à côté de nos machines politiques. Il faut que le législateur règle avec soin le mouvement de toutes ces forces, et qu'il évite de les paralyser ou de les détruire. Le respect du juste et du vrai, les inspirations de la conscience, tous ces sentiments élevés et généreux qui se rencontrent toujours dans l'âme du peuple, ne suffisent pas pour remplir ce rôle délicat. Il est nécessaire que la science intervienne avec ses combinaisons.

Cette science indispensable au gouvernement, peut-on la demander à l'universalité des citoyens? Ne serait-ce pas courir après des chimères?

XIII

Comment le gouvernement direct, en morcelant la volonté nationale, menacerait l'unité morale de la République.

Admettons un instant que le peuple est assez instruit, assez éclairé

pour gouverner lui-même, et qu'il a le temps de le faire. Voilà les représentants écartés. La loi n'est plus l'œuvre de quelques mandataires élus par la nation; elle sort des comices où siège le peuple lui-même, dans l'exercice solennel de sa souveraineté.

Mais il n'y a pas d'enceinte assez vaste pour contenir cette armée de législateurs; il faut qu'ils se divisent par groupes, qu'ils s'organisent en sections. La délibération, qui n'avait qu'un foyer, en a bientôt cent, mille, et même davantage. Le corps législatif n'est nulle part; mais ses organes et ses membres sont disséminés çà et là sur toute la surface de la République.

Il deviendra possible, sans doute, pourvu qu'on ne pose au peuple que les problèmes les plus simples du gouvernement, de ramener ces volontés éparses à un résultat commun, qui sera la loi. Mais, en groupant ainsi les votes de toutes ces assemblées délibérantes, espère-t-on saisir, par hasard, la pensée générale de la nation, dans son indivisible unité? L'âme de la patrie, cette âme universelle qui agite la masse, et qu'on n'a pas sans doute la prétention de partager en des myriades d'esprits, ne sera-t-elle pas absente de ces comices populaires, isolés les uns des autres, comme s'ils ne faisaient point partie du même corps? L'unité matérielle de la France pourra exister encore; mais où sera son unité morale dans cette dispersion étrange des sentiments, des opinions et des volontés? Où sera la véritable expression de cette grande et merveilleuse unité, qui est le fondement le plus solide de la vie des nations?

XIV

Qu'il faut maintenir le système représentatif, mais qu'il importe de le modifier.

Les inconvénients et les dangers qu'entraîne avec soi le gouvernement direct nous ramènent nécessairement au régime contraire, à ce système représentatif, qui ne supprime pas, comme on le dit, la souveraineté du peuple, mais qui lui donne une expression plus simple et plus régulière. Il ne faut donc pas que la démocratie se hâte de renoncer à cette forme politique, pour revêtir une forme nouvelle.

Toutefois, nous l'avons déjà reconnu (et comment le nier au milieu des événements qui se passent sous nos yeux?) la représentation elle-même n'est pas sans péril; elle s'érige trop souvent en pouvoir; il s'agit de la réduire à l'état de fonction; elle ne doit, elle ne peut être qu'un organe de la souveraineté. Il ne faut pas qu'à force de ruse ou

de violence elle en devienne la maîtresse. Il s'agit de lui rendre, tout en la conservant, le rôle subalterne qui lui est assigné dans une République.

XV

Des modifications à introduire dans ce régime. Examen critique de quelques projets de réforme.

On a déjà cherché avec plus ou moins de bonheur à renfermer dans leurs véritables limites les pouvoirs que délègue le peuple, et à donner des garanties nouvelles aux droits des citoyens, qui périssent trop souvent dans cette délégation. La conduite des mandataires qui ont représenté jusqu'à ce jour la révolution de Février devait éveiller sur ce point la sollicitude de la démocratie. Diverses combinaisons ont été proposées. Arrêtons-nous aux principales. Le reste n'existe qu'à l'état d'ébauche, et ne saurait servir de texte à une discussion sérieuse.

M. de Girardin, dont l'infatigable esprit intervient dans tous les problèmes de notre temps, est l'auteur d'un de ces systèmes, qui ont pour but de corriger le gouvernement représentatif. L'a-t-il modifié véritablement? Ne l'a-t-il pas supprimé? Est-ce un réformateur, est-ce un ennemi de ce régime? Il est assez difficile de le dire.

D'après le projet de M. de Girardin, l'organisation actuelle de la démocratie ferait place à un mécanisme d'une extrême simplicité. Plus de pouvoir législatif, délibérant à part, dans une sphère indépendante, et par conséquent plus de tribune. Plus de pouvoir exécutif, tel qu'il existe aujourd'hui, ni même sous une forme analogue, avec d'autres attributions. Ces deux grands organes de la démocratie seraient remplacés par un magistrat annuel, qui prendrait, sous sa responsabilité et sous le contrôle d'une commission de surveillance, toutes les mesures que commanderait l'intérêt public, mais sans jamais porter atteinte, sous quelque prétexte que ce fût, à la souveraineté individuelle ni à la souveraineté communale.

Rien de plus simple assurément que ce mécanisme; mais il soulève, on doit le reconnaître, des objections assez graves.

Ce magistrat annuel, que M. de Girardin propose à la démocratie, serait au fond un véritable dictateur. Sa dictature, sans doute, devrait fléchir devant les droits de la commune et de l'individu. Mais qui l'empêcherait de franchir ces bornes? La commission de surveillance? Ce serait son devoir, et c'est là le rôle qui lui est consigné dans le système. Elle devrait convoquer les citoyens qui décideraient entre elle

et le chef de l'administration nationale. Mais comme il s'agirait de courir les chances d'un échec électoral, on peut admettre qu'elle n'aurait pas souvent recours à ce moyen. Le maire de France, comme l'appelle M. de Girardin, serait pendant un an, sinon au-delà, le gérant absolu de la communauté.

Le principal défaut de cette combinaison, à nos yeux, ce serait de cacher le gouvernement dans un coin, au lieu de le laisser sur la place, en plein air et, pour ainsi dire, au soleil. Il ne faut pas perdre de vue que, dans les démocraties principalement, les gouvernements, quels qu'ils soient, ont besoin de cette vie publique. Sans elle, ils sont exposés à s'altérer et à se corrompre. C'est quelquefois une tempête qui les secoue, surtout dans les jours de révolution; mais cette tempête ressemble à celles qui bouleversent le monde physique; elle les purifie et leur communique, dans ce contact orageux mais fécond, une vigueur nouvelle.

M. Louis Blanc qui a cherché aussi, en combattant le gouvernement direct, à modifier le système représentatif, ne s'est pas autant écarté des formes consacrées par nos institutions. Le régime de la tribune ne lui déplaît pas. Il admet une Assemblée unique, élue chaque année par l'universalité des citoyens. C'est l'Assemblée qui choisit elle-même le pouvoir exécutif. Les mandataires du peuple sont responsables et révocables, comme tous les autres fonctionnaires. La presse, une presse libre et indépendante, surveille leurs actes politiques; ils sont soumis, en même temps, au contrôle des assemblées populaires, dont le patriotisme inquiet et ombrageux protége la souveraineté contre toute espèce d'usurpation.

Tout républicain doit se rallier à ces idées, qui ne font du reste que reproduire les doctrines de la Révolution depuis la fin du dernier siècle.

Il y a là cependant deux lacunes qu'il importe de signaler.

La première, c'est que la responsabilité des mandataires du peuple, responsabilité essentielle au maintien de la souveraineté, n'y est nullement définie.

La seconde, et ce point est plus grave, c'est qu'au milieu de toutes ces précautions plus ou moins heureusement combinées dans l'intérêt du peuple, on n'y trouve point la meilleure de toutes, c'est-à-dire une institution analogue à ces magistratures anciennes, qui, sous le nom de tribunat, étaient chargées de veiller sur le droit populaire et de le préserver de toute atteinte.

XVI

Accord de la représentation avec le principe fondamental de la souveraineté du peuple.

De quelque manière que l'on juge les conceptions qui précèdent et toutes celles qui leur ressemblent, il en résultera toujours qu'il est possible d'entourer la souveraineté de meilleures garanties, et de la dérober aux dictatures qui l'ont envahie jusqu'à ce jour.

Or, quel est le problème que poursuivent les publicistes qui font la guerre au gouvernement représentatif et proposent de le remplacer par le gouvernement direct? Que veulent-ils au fond? quelle est leur véritable pensée?

Ils ont pour but d'assurer au peuple trop souvent esclave, au sein de sa puissance, l'entière possession de lui-même. Ce qu'ils demandent, c'est que sa souveraineté, trois fois reconquise dans des luttes sanglantes, ne puisse plus lui être ravie par des pouvoirs violents ou rusés. Voilà l'idée fondamentale de leurs systèmes : ils montrent au peuple le gouvernement direct comme la fin de sa servitude.

Mais là n'est pas, comme nous l'avons vu, la véritable autonomie de nos sociétés. Toutes les formes de la représentation n'ont pas encore été déroulées sous nos yeux. Quelques-unes ont vieilli; mais chaque jour la science politique en trouve de nouvelles. Ne calomnions pas, ne déshonorons pas aux yeux du peuple ce gouvernement représentatif qui a été la première forme de la liberté moderne et qui peut encore la contenir, parce qu'il n'a cessé de grandir avec elle, comme une sorte de vêtement naturel. S'il a servi trop souvent, s'il sert encore aujourd'hui à opprimer la souveraineté, il faut s'en prendre à ceux qui osent en faire un pareil usage. L'instrument est bon, mais il est mal employé.

Demain, si l'on veut, la souveraineté nationale, libre de ses entraves, s'établira dans le gouvernement représentatif comme dans une forteresse. Ne cherchons donc pas un autre asile pour la démocratie.

PASCAL DUPRAT,
Représentant du Peuple.

BULLETIN POLITIQUE.

Le rapport de M. de Tocqueville sur la révision a paru. Le rapporteur s'est en quelque sorte effacé pour laisser la parole tour-à-tour à la minorité et à la majorité. Nous aurions beaucoup à dire si nous voulions relever tout ce qu'il y a de condamnable dans les doctrines que la majorité a fait consigner dans ce rapport. Mais la tâche de la critique générale a été parfaitement remplie par nos confrères de la presse quotidienne ; revenir sur leurs pas, ce serait nous exposer à de nombreuses redites. Nous aimons mieux nous attaquer seulement à celles des idées de la majorité qu'il est le plus étrange de voir émettre par des hommes politiques qui se donnent pour les hommes d'ordre par excellence.

La majorité de la commission ne s'est pas dissimulé l'énormité du danger que la révision appellerait sur le pays. Mais, dit-elle, « parmi tous les périls que renferme l'avenir, la réunion d'une Constituante est encore le moindre. » Or, veut-on savoir quelle est l'étendue du mandat que la commission voudrait faire attribuer à cette Constituante ? « Le seul moyen régulier et légal qui nous reste peut-être pour empêcher tous les pouvoirs d'arriver dans des mains inconstitutionnelles ou de tomber en déshérence, c'est de les remettre TOUS momentanément à une Assemblée constituante qui aura pour elle l'autorité de la nation même et la force de la jeunesse. » Une Assemblée dans laquelle, en un instant donné, se concentrent *tous les pouvoirs*, *toute l'autorité de la nation*, cela s'appelle une CONVENTION. L'avons-nous bien entendu? Voilà donc ce que signifie la révision totale dans la pensée de MM. OdilonBarrot, de Montalembert, de Broglie et autres ? Pour échapper à des dangers seulement hypothétiques, et dont le plus grave aux yeux de la commission paraît se résumer dans l'éventualité d'une réélection inconstitutionnelle, les dix-sept sages de la France, auxquels nous sommes déjà redevables de cette loi du 31 mai, grosse d'une révolution et de la guerre civile, courent à un danger certain en évoquant une Convention, c'est-à-dire en déchaînant le flot révolutionnaire, sans même songer à lui assigner aucune limite, à lui opposer aucune digue. « *En fait*, nous dit le rapporteur

d'un ton très-dégagé, *il y aurait quelque chose d'un peu puéril à vouloir enchaîner d'avance les volontés d'une Assemblée souveraine qui absorbe en elle tous les pouvoirs, et qui les exerce tous.* » Or, la majorité qui envisage d'un œil si tranquille une pareille perspective est la même qui, dans une autre partie du rapport, nous trace ainsi le caractère de la crise révolutionnaire qui suivit la chute du trône de Louis-Philippe :

« Aujourd'hui la nation est lasse, elle est lasse et en même temps elle est émue, et elle est inquiète. Elle se souvient qu'en Février on n'a pas seulement renversé les institutions politiques du pays, mais que, visant plus bas, on a cherché à atteindre les institutions civiles elles-mêmes, ces institutions si nécessaires aux intérêts, si chères aux mœurs, et qui jusqu'à présent avaient servi de base commune et respectée à tous les gouvernements civilisés. Ce souvenir qui se présente sans cesse à son imagination, au sein même du repos momentané dont elle jouit, l'y fait tressaillir et l'y trouble. »

Est-ce donc pour l'empêcher de tressaillir et pour faire cesser son trouble que les révisionnistes monarchiques veulent arracher la nation au repos dont elle jouit, pour la précipiter dans de nouveaux orages, pour la livrer aux expérimentations d'une Convention souveraine, dont il serait puéril de vouloir enchaîner d'avance les volontés, qui pourra, par conséquent, faire table rase, et remettre tout en question, institutions civiles et institutions politiques! On se figure difficilement tant d'aberration de la part des partis monarchiques, et l'excuse la plus indulgente qu'on puisse admettre en leur faveur, c'est de les supposer bien convaincus de l'impossibilité absolue de la révision, pour oser, non pas seulement recommander, mais même regarder en face une pareille solution.

Non, elle n'est pas sérieuse toute cette argumentation qui s'appuie tour à tour sur des craintes chimériques ou sur des puérilités. Ce n'est pas sérieusement qu'on nous demande de nous précipiter dans l'anarchie par crainte de l'anarchie. Non, ce n'est pas sérieusement qu'on nous dit d'accéder au vœu des masses pour la révision, « lors même qu'on jugerait le remède, réclamé « par elles, moins efficace qu'elles ne l'imaginent, de peur de les désespérer « et de les pousser à prendre d'autres conducteurs ; » car le secret du pétitionnement révisionniste est percé à jour pour la commission comme pour nous. Non, ce n'est pas sérieusement qu'on nous demande de déchaîner nous-mêmes le torrent révolutionnaire, de peur qu'il se déchaîne tout seul sous le souffle d'une ambition élyséenne.

Non, encore une fois, ce n'est pas sérieusement que des législateurs font un crime à la Constitution « d'exiger de ceux qui gouvernent une modération, « un désintéressement, une sorte d'abnégation d'eux-mêmes qu'il est *dangereux* de demander aux hommes, et qu'il est peut-être *puéril* d'en attendre. » Ainsi ce qui constitue au plus haut degré la moralité du pouvoir ne saurait, aux yeux de la commission, être commandé par la Constitution. On comprend un pareil aveuglement chez ceux de ses membres qui sont désireux de voir

accomplir un acte inconstitutionnel par le pouvoir actuel. Mais comment la majorité de la commission a-t-elle pu s'associer à une si monstrueuse doctrine, elle qui proteste de son respect de la légalité, et qui avait devant elle l'exemple vivant de soumission aux arrêts du suffrage universel, donné au 10 décembre par le premier détenteur du pouvoir exécutif républicain ?

En effet, cette même majorité proclame, dans son rapport, que l'Assemblée a le droit et le devoir de puiser dans la Constitution la force de déconcerter ou de punir toutes les ambitions et toutes les entreprises inconstitutionnelles. Tel est l'esprit des conclusions du rapport de M. de Tocqueville, honorable expiation de tout ce qu'il y a de répréhensible, d'illogique, de téméraire dans les opinions exprimées au nom de la majorité. Voici quelles sont ces conclusions :

« ... S'il ne se rencontre pas dans l'Assemblée le nombre de votes requis pour que la révision légale puisse avoir lieu ; si, en un mot, la Constitution demeure, elle doit être invariablement et universellement obéie. En ceci, la commission, divisée sur tant de points, s'est trouvée unanime, et nous avons la ferme confiance que la même unité se fera remarquer dans l'Assemblée..

« ... La ferme volonté de l'Assemblée nationale doit être non-seulement de respecter elle-même la Constitution, mais de veiller à ce qu'on la respecte... Nous comptons que l'administration et même tous les partis se conformeront à cette pensée, et qu'ils se souviendront que toute tentative ayant pour objet de pousser le peuple vers les candidatures inconstitutionnelles, du moment où la Constitution ne peut plus être légalement révisée, ne serait pas seulement incovenante et irrégulière, mais *coupable...* »

Quelques personnes regrettent que M. de Tocqueville n'ait pas dit *criminelle* au lieu de *coupable*. Nous rappellerons que, même dans les affaires les plus criminelles, le jury se borne à déclarer l'accusé *coupable* du fait dont il a été convaincu. L'expression de M. de Tocqueville est donc suffisante pour caractériser l'acte par lequel on tenterait de prolonger le pouvoir exécutif dans les mains qui le détiennent. Les paragraphes auxquels cette expression se rattache sont les seules conclusions que l'opinion publique veuille ratifier. Elles domineront de leur influence morale le débat qui va s'engager. Nous nous plaisons à en faire honneur à la minorité, et nous la félicitons, comme d'une bonne action, d'avoir su y rallier l'unanimité des suffrages de la commission. Cette unanimité n'est pas entamée ni infirmée par les singulières observations que M. Odilon-Barrot a produites dans la dernière séance de la commission. En cherchant, comme il l'a fait, à prévoir l'imminence d'un antagonisme entre le droit et le salut du pays, et en posant des réserves pour le cas où un acte inconstitutionnel passerait à l'état de fait accompli, M. Barrot a donné un démenti à toute sa vie passée, recommandable jusqu'à ces derniers temps par le respect du droit et de la légalité.

Il est un autre événement de la semaine qui trouve naturellement sa place ici. Nous voulons parler de la disposition introduite par le conseil d'État dans

le projet de loi sur la responsabilité du pouvoir exécutif. A la majorité de 18 voix contre 9, le comité de législation du conseil d'État a décidé que LES PROVOCATIONS, DE LA PART DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, A LA VIOLATION DE L'ARTICLE 45 DE LA CONSTITUTION POURRAIENT ENTRAINER CONTRE LUI LA MISE EN ACCUSATION. Cette discussion a une importance considérable dans les circonstances où nous sommes; à ceux qui craignaient vraiment que contre un coup-d'état présidentiel nous n'eussions d'autre ressource qu'un coup-d'état conventionnel; elle prouve, ou plutôt elle rappelle que le pays n'est constitutionnellement désarmé vis-à-vis d'aucune sorte d'ambition; et à ceux qui s'effrayaient du tête à tête des deux pouvoirs condamnés à vivre ensemble, sans intermédiaire et sans arbitre; elle rappelle aussi que le conseil d'État existe, qu'il n'a nulle envie d'abdiquer, et que, pas plus que l'Assemblée législative, il n'est disposé à laisser impunément violer la Constitution.

Le rapport de M. de Melun sur les pétitions révisionnistes est le coup de grâce de la révision. Il confirme tout ce qu'on avait dit du scandale de l'intervention des agents du pouvoir dans le pétitionnement. Un million de signatures ont été recueillies; mais combien y en a-t-il de sincères et surtout de spontanées? Beaucoup de ces pétitions se présentent avec un certificat affirmant qu'un certain nombre de croix ou d'adhésions anonymes sont venues s'ajouter aux véritables signatures. A côté des signatures écrites de la même main, et cependant légalisées, on trouve des pétitions qui ne portent que le cachet de la mairie, ou une attestation générale placée en tête ou à la fin des feuilles destinées à recevoir les signatures, soit pour donner l'exemple, soit pour confirmer d'avance des adhésions dont on supposait bénévolement la sincérité.

Entre les mains de certains fonctionnaires, le pétitionnement est devenu une occasion de blâme ou d'éloge envers les citoyens; il a même servi d'instrument de délation. Des maires ont délivré des certificats de zèle à leurs administrés, et ont signalé les récalcitrants en prêtant à leurs refus des motifs blessants et injurieux. Des juges de paix ont dénoncé les maires qui refusaient leur concours; des fonctionnaires ont été nominativement désignés comme s'opposant au pétitionnement. Quelques agents du pouvoir se sont plus occupés d'eux que de la révision même. Une réclame en leur faveur était jointe à la pétition générale.

Les tournées de recrutement dans plusieurs départements ont servi de passeport à la propagande révisionniste, et l'on retrouve la trace des instructions verbales données dans les réunions de maires. Dans certaines communes, le maire constate que les instituteurs, les gardes-champêtres ont été chargés de recueillir les signatures à domicile. Dans d'autres, la pétition était déposée à la mairie, les habitants y étaient convoqués pour donner leur adhésion. Quelquefois, le magistrat qui légalise s'excuse de n'avoir pu, malgré ses efforts, recueillir un plus grand nombre de signatures. D'ailleurs des réu-

nions de préfets, à Tulle et à Avignon, attestent un ordre venu d'en haut pour faire naître et propager le mouvement révisionniste, et la preuve ressort encore de la lettre du préfet des Basses-Alpes à un sous-préfet de son département, accompagnée de l'envoi de modèles de pétitions et d'instructions détaillées sur la manière d'organiser la propagande.

Interrogé par la commission sur les principaux incidents de cette campagne, le ministre de l'intérieur n'a pas voulu s'expliquer sur la nature de ses ordres confidentiels; toutefois, observe l'honorable rapporteur, M. Faucher ne les a pas déniés! Il s'est borné à déclarer que le gouvernement n'avait jamais dissimulé son opinion sur la nécessité absolue de la révison, et qu'il l'avait connaître à ses fonctionnaires en les engageant à la manifester aux citoyens qui leur demanderaient conseil.

Voilà le prétendu entraînement des masses auquel, selon la majorité de la commission, il faudrait offrir en holocauste toutes les lois du pays. Mais nous en appelons à la conscience publique, et, avec M. de Melun, nous demandons « quel compte on peut tenir d'un mode de pétitionnement dont la mauvaise foi et l'esprit de parti ont tant abusé. »

Il est un dernier fait que l'honorable rapporteur a cru devoir mettre en saillie, et que nous ne pouvons passer sous silence. Les pétitions inconstitutionnelles contiennent environ 45,000 signatures ou adhésions, dont près de la moitié ont été apposées dans un seul département, le département de la Marne, celui qui a eu l'honneur d'élire M. le ministre de l'intérieur. C'est donc surtout à ce département, doublement privilégié dans cette circonstance, que pourraient s'appliquer ces belles paroles du rapporteur :

« La France a de trop nobles sentiments pour ne pas comprendre que si les mandataires d'une grande nation doivent écouter avec déférence les vœux de leurs citoyens, lorsqu'ils sont convenablement exprimés, il serait de leur honneur de repousser ce qui ressemblerait à de la violence... Le jour où le pétitionnement dégénérerait en une attaque contre les lois du pays, ce ne serait plus l'exercice d'un droit, ce serait une émeute; ce ne serait plus un moyen régulier d'éclairer le gouvernement, ce serait le gouvernement lui-même transporté dans les cabarets, sur les places publiques, ou, si l'on veut, dans les maisons communes de nos villages!... »

Plusieurs séances ont encore été consacrées à la discussion du cahier des charges de la compagnie concessionnaire du service des bateaux-postes de la Méditerranée. L'honorable M. Schœlcher a fait insérer une clause qui oblige la compagnie à abriter les passagers de troisième classe. L'ensemble du projet a été adopté à une assez forte majorité.

L'Assemblée a voté un crédit de 300,000 fr., destiné à l'achèvement de villages appropriés à l'habitation des colonies en Algérie. L'utilité de cette allocation n'a été contestée que par M. Raudot, qui pousse un peu loin ses vues de décentralisation. M. Emile Barrault n'a pas eu de peine à démontrer l'inop-

portunité d'une guerre de principe, à l'occasion de l'ouverture d'une allocation ayant seulement pour but de compléter des dépenses consacrées par des votes antérieurs.

Le ministère a obtenu l'ajournement de la proposition de M. Noël Parfait, ayant pour but de mettre un frein à l'abus des missions extraordinaires qui se perpétuent par des renouvellements périodiques, afin de rendre illusoire la loi des incompatibilités. Pour prévenir sans doute les récriminations que ne pouvait manquer de lui attirer cette discussion, M. le général Baraguay d'Hilliers s'était empressé de déposer sa démission de commandant supérieur des forces de la première division militaire juste la veille du jour où devaient expirer ses six mois de pouvoirs extraordinaires. Faut-il croire, comme l'assure l'*Ordre*, qu'un autre motif peut être assigné à cette démission, et que l'Elysée a voulu profiter de la circonstance pour mettre à la tête de l'armée de Paris un officier qui n'eût pas de relations intimes et personnelles avec l'Assemblée? Il est question du général Castellane.

Pendant ce court silence des passions politiques, l'Assemblée a abordé et résolu une grave question d'humanité. Il s'agissait de la révision des procès criminels. Nos codes, qui admettent trois cas de révision, repoussent la révision après la mort du condamné. L'affaire Lesurques a fait depuis longtemps toucher du doigt cette triste lacune, et pourtant, depuis soixante ans, les plaintes d'une famille viennent se briser contre l'inexorable fiction de l'infaillibilité judiciaire. Il n'en sera plus ainsi. Après deux jours d'admirables et solennels débats, l'Assemblée vient de décider, à la majorité de 453 voix contre 185, qu'un recours serait ouvert au moins à la mémoire de l'innocent, même au-delà du tombeau. Ce résultat, contre lequel a lutté le gouvernement, dans la personne de MM. de Parieu et Rouher, doit être attribué aux généreux et éloquents efforts de MM. Laboulie, Valette et Paillet.

Les journaux royalistes se plaisent à remplir leurs colonnes de longs extraits empruntés à un nouveau rapport de M. Ducos, sur les dépenses effectuées en 1848, sous le Gouvernement provisoire. Il est regrettable de voir une commission de l'Assemblée législative se prêter à fournir cet appât de menus scandales aux rancunes de la réaction. Le rapport constate expressément que les finances de l'État ont été gérées avec la plus scrupuleuse probité par les hauts dépositaires du pouvoir d'alors et par leurs agents supérieurs. Alors que signifient ces querelles rétrospectives à l'occasion de crédits ordonnancés, sous une dictature, contrairement aux règles consacrées par la législation des temps ordinaires. Que signifient-elles, quand, sur un budget d'un milliard et demi, les recherches les plus minutieuses n'ont abouti qu'à la découverte de trois cent mille francs, non pas détournés au profit personnel de qui que ce soit dans l'administration, mais irrégulièrement appliqués à tels objets de circonstance plutôt qu'à tels autres? C'est mesquin, c'est puéril, surtout en regard de ce dont nous sommes témoins depuis deux ans.

Trois incidents mystérieux ont défrayé, cette semaine, la petite chronique des journaux. D'abord, c'est la saisie opérée dans l'atelier d'imprimerie clandestine où se fabriquent les fameux manifestes insurrectionnels du *Comité directeur de résistance*, au moment où allait s'en échapper le douzième Bulletin, et le lendemain du jour où M. de Tocqueville avait déposé son rapport sur la révision. Une autre saisie, plus inexplicable, a été pratiquée, mais celle-ci par la douane, à Boulogne. Dans des caisses portant l'adresse de M. le duc de Brunswick, on a trouvé vingt ou trente mille capotes d'uniforme de garde nationale française. Le mot de l'énigme n'est pas encore donné.

Enfin, il paraît avéré que MM. Berryer, Saint-Priest et Benoist d'Azy sont allés à Claremont se présenter à la famille d'Orléans. Les journaux légitimistes affectent de se montrer satisfaits du résultat de l'entrevue; les orléanistes soutiennent qu'elle n'a avancé en rien les affaires de la fusion. *Adhuc sub judice lis est.*

Les élections de Seine-et-Marne, de la Haute-Vienne et de la Dordogne ont eu pour dénouement la nomination des trois candidats ministériels, auxquels on avait laissé le champ électoral libre de toute concurrence, et qui n'ont obtenu que la majorité légale de rigueur. Dans les trois départements, près des trois quarts des électeurs inscrits se sonts abstenus. On ne peut nier la gravité de cette manifestation contre la loi du 31 mai, qui, en définitive, n'a profité jusqu'ici qu'aux créatures de l'Élysée. Les trois nouveaux élus sont MM. Magne, ministre par la faveur de M. Fould, Pepin Lehalleur, le fils de l'un des promoteurs de la pétition révisionniste dans le département de la Seine, et Bataille, ancien conspirateur bonapartiste sous le dernier gouvernement. Les orléanistes, qui veulent se poser comme les derniers champions de la loi du 31 mai, commencent-ils à y voir clair?

M. L.-N. Bonaparte a fait un voyage à Beauvais, dimanche dernier, pour présider à l'inauguration de la statue de Jeanne Hachette. Nous ne mentionnons cette nouvelle expédition élyséenne que pour constater qu'à l'embarcaère elle a été l'occasion de voies de fait contre des républicains, et que dans le département de l'Oise elle a rencontré des démonstrations républicaines presque aussi énergiques que celles de Poitiers. M. le président a été cette fois plus sobre de politique; il s'est contenté de faire de l'histoire et de la philosophie chrétienne, en glorifiant la Providence « qui réserve souvent à un seul d'être l'instrument du salut de tous. » Est-ce une allusion personnelle? Quel rapprochement possible y a-t-il entre la mission de Jeanne d'Arc et la mission plus modeste qui paraît définitivement dévolue au neveu de Napoléon?

GUSTAVE CAZAVAN.

DU LIBRE-ÉCHANGE

ET DE LA PROTECTION DOUANIÈRE.

Les fonctions administratives, remplies par l'auteur de l'article que nous publions aujourd'hui, l'ont naturellement poussé à chercher une solution capable de concilier les exigences également respectables de la pratique et de la théorie, c'est-à-dire de satisfaire à la fois aux prétentions légitimes des industries qui se sont établies, et qui vivent sous la protection des tarifs de douane, et aux réclamations non moins légitimes que les économistes font entendre en faveur des consommateurs qui aspirent à la *vie à bon marché*.

Placé à ce double point de vue, l'auteur est forcément exposé à blesser les deux opinions extrêmes des *protectionnistes* et des *libre-échangistes*; car il s'adresse aux hommes raisonnables de ces deux partis, aux hommes qui savent prendre le temps pour auxiliaire de toute réforme, de tout progrès, et qui ne sont ni conservateurs ni novateurs *à outrance*.

Nous avons déja publié, et nous publierons sur ce sujet d'autres articles, inspirés par ce même sentiment de conciliation équitable, mais qui s'appuient plus particulièrement sur l'état où sont parvenus les esprits, par la prédication incessante des théories économiques et du sentiment de liberté qui anime en ce moment le monde. M. Chemin-Dupontès, qui montre tant de respect pour les droits acquis, résultant de tarifs établis par la loi, ne tient peut-être pas assez compte de cette

situation des esprits. Il est juste pourtant que la société se sente responsable des idées qu'elle a officiellement patronées, enseignées, propagées. Si elle a fait des protectionnistes devenus puissants par la richesse acquise au moyen de la protection qu'elle leur a donnée, elle a créé aussi des économistes, des libre-échangistes, devenus également puissants par l'influence que leurs opinions ont conquise sur l'esprit des masses et dans les conseils du gouvernement.

On n'institue pas impunément des chaires d'économie politique, on n'appelle pas surtout sans conséquence, dans le cabinet ministériel, des hommes signalés comme apôtres du libre-échange. De tels encouragements à certaines idées, sont aussi compromettants qu'un droit d'entrée sur les cotons, le fer, ou la houille; ils tracent également une ligne de conduite qui engage la responsabilité de l'État; ils confèrent à une certaine classe de la société un droit tout aussi respectable que celui qui résulte de la concession de tel ou tel tarif protecteur: le droit de réclamer et d'obtenir ce que des professeurs, brevetés par l'État ont enseigné, ce que des ministres, comme M. Faucher par exemple, ont prêché eux-mêmes.

Sous ces réserves, nous recommandons vivement la lecture de l'excellent travail de M. Chemin-Dupontès.

LÉOPOLD AMAIL.

Les réflexions qui suivent ne sont ni d'un libre-échangiste, ni d'un partisan *quand même* de la protection. Étranger aux intérêts qui auraient directement à souffrir ou à profiter d'une réforme douanière, celui qui a tracé ces lignes n'a voulu ni se faire l'écho d'intérêts qu'agite l'ambition ou la crainte, ni solliciter le pays à une expérimentation hasardeuse. — Il a cherché avec calme la vérité, et, laissant à l'écart les arguties de l'école, les discussions théoriques, dont une certaine expérience des faits et des intérêts commerciaux ne lui a que trop souvent démontré la vanité, il s'adresse au bon sens, à la bonne foi publique. — Il a donc l'espoir d'être entendu et compris.

Et d'abord, pour juger la question avec pleine indépendance, il importe de la dégager des éléments personnels et passionnels qu'y a mêlés la lutte des théoriciens ou économistes, et des praticiens ou manu-

facturiers. — « *Nul n'a le droit* » ont dit les libre-échangistes dans la » critique qu'ils ont faite du système protecteur, nul n'a le droit d'im- « poser ses concitoyens à son profit. »

Cela est de toute évidence; mais poser ainsi la question, c'est la déplacer, ou plutôt la fausser. — Ce n'est pas le fabricant qui, dans le principe, a fait les lois de douanes; c'est, à proprement parler, l'état économique du pays lui-même, c'est-à-dire la force des choses; et, lorsqu'elle a réglé la *protection douanière*, elle a eu en vue, non le bon plaisir manufacturier, à qui elle a cru devoir l'accorder, mais bien la défense, le maintien du travail du pays. L'impôt ici a donc été en principe établi pour le profit commun. Cette distinction est essentielle; autrement la protection prendrait, en effet, un caractère de privilège, et par conséquent d'injustice.

Il se produit, dans le débat, deux principes diamétralement contraires et également absolus : la *prohibition* d'une part, de l'autre, la *liberté*, sans contrôle, des échanges extérieurs.

Et nous disons absolus, parce que, malgré les dispositions concilantes qu'affectent quelques opinions, il ne saurait guère y avoir au fond que de l'absolutisme. A moins de manquer de logique, ceux qui se proclament *libre-échangistes* ne peuvent guère accepter qu'une protection qui ne protége pas; de même que les *protectionnistes* rejettent naturellement à l'avance tout droit qui ne protégera pas *efficacement* le produit national; c'est-à-dire qui ne repoussera pas le produit étranger similaire. Tels sont, dans leur vérité, les termes de la question.

Ceci posé, nous tâcherons d'établir que le mieux n'est ni dans l'un ni dans l'autre de ces extrêmes, et qu'il doit se trouver dans une *protection modératrice*, c'est-à-dire *rationnellement pondérée*.

En économie commerciale, il n'y a pas, il ne peut y avoir, quant à présent du moins, de principe absolu, c'est-à-dire d'une application immédiate, générale et universelle. Et cela, par cette simple raison qu'il n'y a, entre aucune nation, ni *similitude*, ni *parité* de forces, de ressources et d'aptitudes commerciales et industrielles. Les unes et les autres varient considérablement, selon les temps et les lieux. Il suit de là que le bien peut se faire, ici et à tel moment, par la protection, là, à telle époque, par la liberté. Aujourd'hui, une certaine liberté est possible; demain, elle peut cesser de l'être.

Les libre-échangistes disent : « Il s'agit avant tout, dans ce débat, « d'une question de *bon marché*. »

. . . . . Entendons-nous bien d'abord sur les mots : sans doute, tout

pays, comme tout individu, a intérêt à se procurer, au plus bas prix possible, les objets nécessaires à sa consommation; mais c'est apparemment à la condition préalable de *pouvoir consommer*, c'est-à-dire de pouvoir faire les frais de ce bon marché; en d'autres termes, à la condition que le travail sera, pour le pays comme pour l'individu, permanent, assuré et suffisamment rétribué.

Pour acheter, en effet, il faut avant tout et indispensablement produire. Quel que soit dès lors le *bon marché* de la marchandise qui nous est offerte, si nous ne pouvons plus produire, nous ne pourrons rien acheter. Le bon marché peut donc, en ce cas, devenir très-cher, et le mot peut ici couvrir une nouvelle déception. Prendre la question par le côté *consommation*, c'est la prendre par où elle finit. Assurons d'abord la *production*.

En d'autres termes, la question revient à ceci : Quel est le plus grave inconvénient (en se plaçant, bien entendu, dans l'hypothèse de droits protecteurs rationnellement pondérés), ou que les produits de consommation se trouvent pour un temps chargés d'une taxe qui, nous le répétons, doit, dans tous les cas, être justement modérée, ou que d'importantes branches d'industrie se trouvent soumises aux dangers d'une concurrence extérieure illimitée, aux oscillations du travail, aux perturbations qu'elles entraînent?

En résumé, le mot de *bon marché* ne saurait avoir qu'un sens relatif. Un objet du prix de 10 francs est assurément moins cher dans un pays où la fortune publique peut être représentée par le terme numérique 4, que dans tel autre où cette fortune n'étant que de 1 le même objet ne coûterait que 5 francs. — Pour ce dernier pays, le coût de la marchandise serait évidemment du double, puisque, avec des ressources quatre fois moindres, il ne serait avantagé, en bon marché, que dans la proportion de moitié.

On dit encore : « La protection douanière est une charge pour le « consommateur et ne bénéficie qu'au producteur; c'est ce dernier « seul qu'elle protége. » — Cela peut, dans la plupart des cas, être fort erroné. Si, artisan, avocat, médecin, rentier, je gagne à la protection, qui maintient dans le pays le travail, l'aisance et l'ordre, d'être assuré de mon salaire, de mes honoraires, de mon revenu, je me trouve déjà, en fait, protégé, moi aussi, par la protection. — Et quant à la charge de plus-value qu'elle fait peser sur moi, consommateur, que m'importera, en définitive, de payer mon habit, mon chapeau quelques sous de moins, si le fabricant, l'ouvrier, ne peuvent plus me payer? — Et de même pour l'ouvrier, quel avantage positif trou-

vera-t-il à payer quelques centimes de moins l'outil où il entrera, par exemple, un kilogramme de fer, si la source du travail se trouve pour lui tarie ou seulement même interrompue?

On s'apitoye beaucoup, au nom de la liberté des échanges, sur le sort de l'ouvrier, *qui paie cher la matière première.* — D'abord, c'est une question de savoir si, telle matière première étant déchargée de la plus-value que paient à eux deux le fabricant et le consommateur, le salaire de l'ouvrier s'en trouvera accru d'autant. — Nous inclinons fort à croire, nous, que le plus clair du profit sera pour le producteur étranger, d'une part, et pour le fabricant, de l'autre : le salaire de l'ouvrier se trouvera peu engagé dans la question. Dégrevons, du reste, autant que possible, les matières premières : rien de mieux et nous appuyons fermement cette proposition ; mais on ne saurait procéder aussi hardiment pour les articles manufacturés. Comment cette sympathie pour l'ouvrier, dont on fait étalage, n'amène-t-elle pas à voir que des modifications brusques, considérables dans notre régime de douanes auraient pour résultat infaillible, non, si vous le voulez, la suppression complète, comme on l'a dit, de nos manufactures, mais du moins un chômage forcé, plus ou moins long, dans certaines branches?... Vous résoudrez-vous de sang-froid, par une sorte de fanatisme pour les théories du libre-échange, à jeter sur le carreau, ne fût-ce que six mois, trois mois, quarante mille, vingt mille ou même dix mille ouvriers? — C'est tout simplement le pain et le sel que vous leur retrancherez ; et ceci se résoudra clairement en misère, en maladie, en mort. — Sans doute, ce n'est pas d'après ce seul critérium qu'il faudrait juger des questions économiques; elles ne sauraient se régler sur de purs motifs de sentiment. Pourtant la science économique serait fausse, nous n'hésitons pas à le dire, si elle faisait abstraction des considérations d'humanité.

Et ce n'est point seulement ici une question de philanthropie bien entendue, c'est aussi une grave question politique. Qu'on réfléchisse à ce qu'il adviendrait parmi nos populations ouvrières, douées en général de peu de patience, ardentes et promptes à se soulever, si la manufacture anglaise, encombrant nos places de marchandises, amenait le chômage de quelque branche de fabrication. La sécurité du travail et le bien-être, comme l'ordre intérieur qui en sont les conséquences, sont d'une assez grande importance pour qu'on n'en compromette pas légèrement le maintien. — Nos populations, chez lesquelles prédomine la nature méridionale, sont loin d'avoir l'extrême patience et aussi ce sentiment de soumission à l'ordre légal qui caractérise la race anglo-

saxonne et lui fait supporter, sans trop d'agitation, les effrayantes misères qu'enfante, en Angleterre, le régime vicieux de la propriété, de l'industrie et du travail.

Rien de plus savant assurément que les théories de l'école économique ; l'avenir, nous le croyons, lui appartient, et c'est avec raison qu'en posant ses principes scientifiques, elle s'est placée en vue des destinées vers lesquelles gravitent les sociétés ; mais, puissante pour poser un principe d'avenir, elle est constamment, en fait, demeurée impuissante pour régler les intérêts commerciaux : les faits lui ont constamment échappé. — Pour résoudre la question du libre-échange, ce n'est point, on le répète, de principes généraux et absolus, partant de la *raison pure*, qu'il s'agit. Il ne saurait suffire, pour régler *nos intérêts présents*, d'ouvrir le code économique de Smith, qui posait, il y a quelques quatre-vingts ans, les principes d'une science abstraite, alors que le travail manufacturier était à peine né chez nous, et que les circonstances politiques, le mouvement des sociétés, n'avaient pas développé les combinaisons économiques et sociales sous lesquelles les nations se trouvent aujourd'hui placées. Ce qu'il faudrait, par exemple, au lieu de déclamations sur des théories générales, ce serait de démontrer, par des faits et des chiffres, que les industries du coton, du lin et de la laine, du fer, etc., peuvent chez nous se passer de toute protection, ou, si l'on veut, n'ont besoin que de telle protection. — Ce serait, à notre sens, la seule manière rationnelle d'aborder la question.— Mais cela, il faut en convenir, donnerait peu matière aux chaleureuses et éloquentes amplifications politiques, philantropiques, etc.

Comme aussi il serait équitable, quelque guerre qu'on croie devoir engager contre nos tarifs de douane, de reconnaître que, depuis quinze ou vingt ans, ils ont déjà subi d'importantes modifications dans un sens libéral. Sans entrer ici dans l'historique des faits, on rappellera que plusieurs prohibitions ont été levées, et que les droits d'entrée ont été successivement réduits pour le fer, la fonte, la laine, la houille et nombre d'autres produits. Et, à l'appui de cette assertion, il suffira de remarquer que la relation des droits perçus par la douane, à la valeur des marchandises importées, a notablement décru. Ainsi, pour la moyenne des années 1827, 1828, 1829, cette relation était de 23 pour 100 (99 millions de droits d'entrée pour 440 millions d'importation). En 1846, 1847, 1848, le rapport ne présente plus que 16 pour 100 (150 millions de droits pour 920 millions d'importation). Il y a donc eu, dans l'intervalle de ces vingt années, plus de 100 pour 100 d'ac-

croissement dans les valeurs importées, et abaissement de près d'un tiers dans la quotité proportionnelle des droits perçus.

En d'autres termes, notre tarif représentait, il y a dix-huit ans, 23 pour 100 de la valeur, il en représente aujourd'hui 16 environ.

Si même, dégageant de la perception des douanes la part que donnent les droits, plus spécialement fiscaux, du *sucre* et du *café*, on déduit aussi de notre importation spéciale la valeur pour laquelle y figurent ces denrées, on trouve, pour expression de la quotité du tarif à proprement parler *protecteur*, environ 10 pour 100.

« Le système des douanes, dit-on, a fait son temps; il doit laisser « place à la franchise commerciale. » — Qu'il en soit ainsi dans un temps donné, nous n'y voyons rien d'impossible; mais qu'on ajoute que la protection douanière est, par elle-même, et a toujours été mauvaise, qu'elle a été contraire aux intérêts de notre pays, cela nous semble pur aveuglement. — Sans elle, où en seraient donc nos manufactures, nos grandes industries du fer, des tissus? Sans elle, très-vraisemblablement, nous en serions demeurés à l'économie patriarcale, à l'école économique de Sully, à *labourage* et *paturage*, choses éminemment précieuses, éminemment respectables, sans aucun doute, mais qui seules, enfin, n'eussent pas suffi à créer chez nous cette richesse publique, cette activité féconde et émancipatrice du travail industriel, cette puissance maritime, l'un des plus précieux éléments de la puissance politique, ces classes moyennes, enfin, qui font aujourd'hui la force et la prépondérance des Etats.

Aujourd'hui qu'on se préoccupe de l'idée, si vague, si peu précise de *l'organisation du travail*, comment ne voit-on pas que l'institution des tarifs et règlements de douanes, c'est-à-dire le mécanisme de la protection, peut, en des mains intelligentes, être un admirable instrument de réglementation du travail? — Brutalement et inintelligemment appliqué, le principe de la prohibition et de la protection peut sans doute être ou devenir absurde, barbare; mais, appliqué avec intelligence, c'est-à-dire *eu égard aux conditions de la production*, et *en vue du maintien du travail combiné avec le meilleur marché possible*, le système protecteur nous paraît présenter les meilleures garanties de progrès et de richesse publique.

L'Angleterre l'a bien compris ainsi. On cite souvent ce pays à l'appui des doctrines du libre-échange. Mais on perd de vue que l'Angleterre est le pays qui a fait la plus large et la plus rigoureuse application du système protecteur, ou plutôt de la prohibition. C'est à deux faits, entre autres, de *prohibition absolue* qu'elle est redevable de sa

prépondérance maritime et manufacturière. Son fameux acte de navigation a, pendant près de trois siècles, garanti au pavillon britannique la protection la plus exclusive; et, si elle eût laissé sortir de chez elle les machines d'Arkwright et de Watt, elle ne se fût jamais élevée à la puissance industrielle qu'elle a acquise. Elle en a interdit *pendant soixante ans* la sortie, sous *les peines les plus sévères*; et, si elle a levé enfin cette prohibition, c'est que, d'une part, la contrebande la rendait superflue, et que, de l'autre, la supériorité mécanique et avec elle un immense outillage, se trouvaient définitivement assurés à l'industrie anglaise.

L'Angleterre n'a donc jamais cédé, elle, à cet entraînement irréfléchi de baser sa politique commerciale sur des principes généraux et absolus; elle a, sous ce rapport, vécu et agi selon les temps et les circonstances, elle a mis à profit, lorsqu'il lui était nécessaire, le système de la protection; elle a grandi par lui. — Aujourd'hui, elle n'en a plus besoin; elle n'en peut plus rien tirer; elle le rejette (et encore, *sauf réserve*, on va le voir). — Ce dont elle a besoin, c'est de multiplier ses consommateurs, c'est de s'ouvrir de nouveaux marchés... Elle repousse donc de ses tarifs de douane la prohibition, elle en écarte *en partie* la protection, afin de prêcher d'exemple, et pousser les nations dans la voie du libre-échange, *dont elle a un indispensable besoin*.

L'Angleterre, dans la question des tarifs de douanes, a toujours eu la haute raison de se placer au point de vue non d'un principe, d'une abstraction, mais de son *intérêt* national, au point de vue des *faits*, de l'actuel et du possible. — Ayons la sagesse de l'imiter en cela : l'anglomanie ici sera de très-bon goût, et, de plus, profitable pour notre pays; et ne perdons jamais de vue que la liberté commerciale, c'est avant tout et tout simplement une question de *prix de revient comparés*. — Pouvons-nous laisser passer les cotons anglais, les fers anglais, les houilles anglaises, sans ruiner nos manufactures, éteindre nos hauts-fourneaux et fermer nos houillères?... Toute la question est là.

Nous venons de dire que l'Angleterre ne repousse que, sauf réserve, et *en partie* seulement, la protection. Qu'on examine de près, en effet, sa réforme douanière, et l'on verra que, en dehors de l'importante question des grains, question plutôt politique que commerciale, l'Angleterre a bien su maintenir des tarifications élevées pour la défense de la plupart de ses produits nationaux; c'est ainsi qu'elle n'a rien changé au droit sur le *vin*, afin de protéger sa bière et le revenu de

100 millions qu'elle en tire; c'est ainsi qu'elle a conservé un très-haut droit sur *l'eau-de-vie*, pour favoriser sa distillation indigène; c'est ainsi qu'elle défend encore la plupart de ses *tissus* ou de ses articles fabriqués par des droits à la valeur de 10, 15 et 20 pour 100.

Quelles que soient au reste les modifications apportées par l'Angleterre à son tarif de douanes, il est un fait que ne saurait contester l'esprit le plus prévenu en faveur du libre-échange, c'est que l'Angleterre, au fond, ne fait courir aucun risque à ses industries manufacturières, en ouvrant ses portes à la franchise commerciale : sur toutes les grandes branches de fabrication, elle dépasse et peut hardiment défier tous les peuples. En est-il de même pour nous? Evidemment non. — Nous engageons, de notre côté, dans la question, de graves intérêts; nous courons évidemment de grands risques. Dans cette partie, les enjeux sont tout à fait inégaux.

Considérez ce qu'est la force des échanges *extérieurs* pour l'Angleterre; combien la vie de cette nation se projette pour ainsi dire en dehors d'elle; en un mot, combien son économie sociale diffère de la nôtre!

L'Angleterre fait un *commerce extérieur* de près de 7 milliards; le nôtre dépasse à peine 2 et demi;

Elle a un *effectif* maritime marchand de 50,000 navires; le nôtre n'est que de 13 à 14,000;

Elle compte plus de 1,000 *bateaux à vapeur*; nous en possédons environ 120;

Elle effectue un *transport maritime* annuel de 12 à 13 millions de tonneaux, le nôtre n'est que de 2 millions et demi;

Elle compte au dehors 100 millions de *consommateurs* coloniaux ou assujétis; nous n'en avons pas un million;

Elle produit chaque année 13 à 15 millions de tonnes de *fer*, nous n'en fabriquons que 400.000;

Elle extrait de son sol, relativement étroit et couvert de chemins de fer et de canaux, 22 à 24 millions de tonnes de *houille*; nous n'en retirons du nôtre que 4 millions au plus;

Son *industrie cotonnière* consomme actuellement 260 à 280 millions de kilogrammes de *coton*, et emploie 18 millions de *broches*; la nôtre ne consomme que 60 millions de kilogrammes, et ne met en mouvement que 3 millions et demi de broches;

L'exportation des *fils et tissus* de fabrication anglaise s'élève annuellement à près d'un milliard et demi (dont 750 millions pour les *cotons* seuls); notre exportation analogue ne dépasse pas (en valeur *réelle*) 300 millions

La *population industrielle*, en Angleterre, forme les deux tiers de la population totale; chez nous, c'est l'inverse : les deux tiers au moins de notre population sont agricoles;

Les *forces mécaniques* industrielles de l'Angleterre représentent environ 100 millions de travailleurs; les nôtres représentent à peine 10 millions d'ouvriers.

Voilà, répondra-t-on, un parallèle qui semble constituer pour notre pays une bien déplorable infériorité ! — Nullement : l'Angleterre a ses conditions de force et de grandeur; la France a les siennes, qu'on nous permettra de ne point considérer comme inférieures à celles de nos voisins. — Fermez à cette île qu'on appelle l'Angleterre une partie seulement des marchés du monde, et son existence sociale est tout à coup gravement atteinte; l'expansion extérieure en est la condition nécessaire : l'Angleterre, pour vivre, a indispensablement besoin de l'étranger; sa fortune publique, comme celle des particuliers, dépend des vicissitudes de l'industrie exportatrice. Ce serait certainement une grande calamité pour la France que la suspension de ses transactions à l'étranger; mais, avec ses 36 millions de consommateurs et l'immense activité de son marché intérieur, elle pourrait, au besoin, vivre de son mouvement propre; la richesse des particuliers, comme la fortune de l'État, y dépendent principalement de la fécondité du sol et de la prospérité du commerce intérieur. Après une lutte de vingt-trois ans contre toutes les forces de l'Europe, après deux invasions ruineuses et deux révolutions, la France, par son territoire, ses finances, sa centralisation, ses industries de goût et sa haute civilisation dans les arts de la paix, est encore l'État le plus prospère du monde. Avec un revenu de 1,500 millions et un capital monétaire de 2 milliards et demi, elle doit à peine 5 milliards; la dette de l'Angleterre est de 17 milliards !

En Angleterre, la constitution, presque féodale encore, de la propriété, la vicieuse organisation du travail, l'extrême concentration des grandes fortunes, l'insuffisance de la production agricole, le paupérisme de l'Irlande, la rivalité des sectes religieuses, les profondes et terrifiantes misères du prolétariat, la complication du système d'impôts, sont autant d'éléments de perturbations sociales qui peuvent, à un moment donné, mettre l'État en péril.—En France, la diffusion des fortunes, le caractère d'égalité dont sont empreintes nos mœur set notre législation, l'unité nationale qui fait du pays comme un seul homme, le système étendu et simple de la propriété et du revenu public, la variété et la richesse de notre industrie agricole, qui suffit largement à nos be-

soins, et jusqu'à notre situation géographique, qui nous donne pour alliés naturels les États dont nous sommes entourés, la Belgique, la Suisse et l'Espagne, toutes ces causes créent chez nous des forces et des ressources durables, permanentes, inhérentes au sol, et à l'épreuve de toutes les difficultés et vicissitudes politiques extérieures : vingt-cinq ans de guerre, de blocus continental et de prohibitions l'ont bien prouvé !

Nous nous résumerons donc ainsi : Les libre-échangistes ne paraissent pas assez tenir compte de ce fait, que *notre pays est constitué tout au rebours du système manufacturier qui régit l'Angleterre.* Ils perdent trop facilement de vue aussi que le commerce extérieur, au nom duquel surtout ils réclament l'abolition de toute douane, est, pour nous, malgré son importance relative, bien faible, mis en regard de l'immense mouvement de transactions et d'affaires que crée le commerce intérieur. — Peut-être ne serait-ce pas exagérer que de dire que si l'on peut représenter le premier par 1, le second pourrait être représenté par 20. — Sans négliger nos débouchés extérieurs, source précieuse de richesses pour notre pays, source aussi de puissance maritime, donnons à notre commerce intérieur de meilleures et plus nombreuses voies de communication; attachons-nous à réduire chez nous le prix des transports; fécondons-y le principe d'association; exploitons plus largement nos houillères et nos mines; satisfaisons aux besoins d'irrigation et de reboisement de notre sol; mettons en culture les terres, encore fort étendues en France, qui réclament le travail agricole; constituons le crédit de l'agriculture; réduisons les taxes qui chargent nos articles de consommation, nos vins en particulier.... et nous aurons plus fait pour l'avancement matériel et le bien-être du pays, pour la question du *bon marché effectif*, que ne saurait le faire l'application, aujourd'hui fort aventureuse, des théories du libre-échange... Ce qui, d'ailleurs, ne nous empêchera pas de nous avancer graduellement vers la liberté commerciale, à l'aide de prudentes modifications de tarifs, et autant que le comporteront les conditions économiques actuelles du pays.

Et s'il nous est permis de produire sur ce dernier point quelques idées d'application, voici comment nous concevrions qu'il pût être procédé, de manière à ménager les intérêts du présent tout en assurant ceux de l'avenir.

Lever les prohibitions pour y substituer des droits équivalant à la prohibition, ce serait commettre une inconséquence dont le ministère assurément ne se rendra pas fautif. — Les remplacer par des droits

trop modérés, ce serait, d'un autre côté, admettre, en fait, l'application à peu près absolue et immédiate de la liberté des échanges, et compromettre par là vivement nos industries; en ruiner plusieurs peut-être.

Entre ces deux extrêmes se place naturellement un moyen intermédiaire. Sacrifions dès à présent le *principe* de la prohibition, et substituons lui des *tarifications progressivement décroissantes*, sauf à n'accorder, d'ores et d'abord, par un juste esprit de conservation, qu'un accès fort restreint au produit étranger. — Soit, par exemple, les *tissus de coton* :

Réglons, selon les spécialités de tissus qui ont plus ou moins à redouter la rivalité étrangère, des tarifications de 12 à 40 pour 100 ;

Et déclarons que dans cinq ans, par exemple, cette protection s'abaissera à 10 et 30 ;

Et plus tard, si on le croit possible, à 5, à 20, etc.

Soit encore, si l'on veut, le *fer* : Abaissons de 3 ou 4 fr. seulement, à partir de ce jour, le droit actuel que les libre-échangistes voudraient annuler ou réduire de 10 ou 12 fr.

Mais fixons à 7 fr. la réduction ultérieure que le produit devra supporter dans un nombre d'années déterminé.

Le *quantum* comme l'époque de ces modérations de droits seraient bien entendu des points à débattre : nous n'avons pas à les fixer ici ; nous ne produisons qu'une donnée générale, que les faits, les circonstances, les intérêts, doivent dominer, régler, et non le parti-pris d'une théorie préconçue. — Tout cela appelle une sérieuse enquête.

De cette façon, le principe du libre-échange recevrait une légitime satisfaction, moins en vue du présent, il est vrai, qu'en vue d'un avenir d'ailleurs assez peu éloigné. Que sont dix ans, vingt ans dans la vie d'une nation, lorsqu'il s'agit surtout de sauvegarder les intérêts des populations dont l'existence et le bien-être dépendent d'un salaire journalier?.... Mais aucune de nos grandes industries ne se trouverait lésée, et notre manufacture, notre forgerie, qui tant de fois ont demandé *du temps*, et à qui notre législation de douanes en a déjà beaucoup accordé, se trouveraient averties que, dans un délai déterminé, elles devront se tenir prêtes à subir, dans une proportion plus forte, le stimulant de la concurrence étrangère. C'est, à notre sens, la combinaison de ces deux idées qui doit constituer la base de notre système économique : *Conservation et progrès.*

CHEMIN-DUPONTÈS.

ACADEMICA.

REVUE DE L'INSTITUT, DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES COURS PUBLICS.

M. Cousin rapporte un apophthegme de Napoléon : « L'Université, aurait dit l'Empereur, doit marcher comme le monde, en silence. » Cette parole, plus ou moins apocryphe, semble aujourd'hui la règle commune (je ne dis pas universelle) des professeurs qui dépendent du ministère de l'instruction publique : ils s'effacent le plus possible ; l'écho de leur enseignement devient de plus en plus modeste, et l'on n'entend rien au dehors de ce qui se dit dans les cours officiels.

Le gouvernement a donc le droit de déclarer, s'il le veut, que les choses se passent bien : l'instruction supérieure est pacifiée. Admirable résultat d'un sage despotisme qui renouvelle, au dix-neuvième siècle, les procédés du seizième. Aujourd'hui, tels d'entre les plus habiles et les plus considérés de nos professeurs français peut dire, comme Ramus dans sa *Remontrance au conseil privé du roi* (1568) : « Je suis condamné pour ignorant, impudent, malicieux, perturbateur et calomniateur. » Charles IX, du moins, n'ordonnait pas que, pendant la suspension du cours, un professeur fût réduit à la famine, et, dans le *Mémorial* de la chambre des comptes pour l'année 1571, un article portait : « Décharge à Pierre de la Ramée de sa lecture ordinaire, sans préjudice de ses gages et droits. »

Ce n'est pas la faute de notre compte-rendu si, dans une telle prostration de l'enseignement public, il ne fait admirer aucune gloire nouvelle, s'il ne re-

flète aucune pensée éclatante, s'il ne signale aucune découverte remarquable. Que peut-on attendre de grand des institutions et des hommes qui s'humilient, s'abaissent, s'aplatissent chaque jour davantage?

Devant un sujet pâle, l'histoire est terne. Essayons cependant cette fois le chapitre du Collége de France.

Assurément la matière serait belle si j'avais la permission de reprendre les choses d'un peu loin, de remonter sur les pas du savant annaliste, l'abbé Goujet, aux premiers âges de cet établissement; si, après cela, continuant de tracer les faits, depuis l'année 1758, où Goujet s'arrête, je présentais le Collége de France dans les périodes modernes de sa célébrité. Mais non, il faut parler du présent, il faut, par exemple, caractériser les leçons que M. Nisard adresse aux banquettes attentives.

Que l'on ne vienne pas reprocher au public la solitude dans laquelle il laisse le grand nombre des vingt-sept professeurs du Collége de France. Le public mérite, au contraire, d'être loué pour la candeur qu'il met à croire que les cours actuels pourraient avoir de l'utilité. A chaque nouveau semestre, on voit arriver d'honnêtes étudiants qui ne demanderaient pas mieux que d'apprendre quelque chose : quand ils se lassent, au bout de plusieurs expériences, ce n'est pas qu'ils manquent de courage, c'est qu'ils sont détrompés.

Sans doute, le Collége de France renferme aujourd'hui même des hommes éminents et que l'Europe nous envie. Les chaires de mathématiques, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, occupées par des savants tels que MM. Liouville, Biot, Regnauld, Balard, Elie de Beaumont, Duvernoy, Coste, ou par leurs estimables suppléants, devraient attirer une foule d'auditeurs réguliers. Quel nom, parmi les orientalistes, est plus justement célèbre que celui de M. Eugène Burnouf? Quelle mémoire est mieux organisée pour apprendre les langues que celle de M. Stanislas Julien? M. Quatremère n'est-il pas un savant robuste et solide? MM. Mohl, Alix Desgranges, Caussin de Perceval ont leur réputation faite. On peut croire que tous ces maîtres valent autant (quelques-uns valent plus) que leurs anciens, les Vatable, les Pétis de La Croix, les d'Herbelot, les Fourmont, les de Guignes. Chézy, le sanscritain, aurait beaucoup à envier à son successeur. D'où vient donc que tous ces savants n'accroissent nullement, par leurs leçons, la renommée qu'ils se sont acquise par leurs livres? D'où vient que l'on puisse les connaître d'après leurs publications, et négliger, sans leur faire beaucoup de tort, ce qu'ils disent à leur cours?

Les raisons que j'en aperçois scandaliseront les personnes qui aiment à voir le budget s'aligner méthodiquement sous les yeux de la Cour des comptes, et qui, en désirant chez les professeurs la régularité du service, leur souhaitent aussi des traitements périodiques, assurés; elles ne déplairont pas moins aux gens économes qui supputent avec envie les piles d'écus emboursées par les savants. Ces raisons, les voici pourtant, réduites à ce qu'elles ont d'essentiel.

Il est de toute impossibilité, pour la science comme pour l'art, qu'un homme pendant trente ou quarante années consécutives, produise en coupe réglée des choses vigoureuses, bien venues. Attendre des professeurs, fussent-ils les plus marquants, qu'ils soient toujours bons, toujours dignes d'attention, et cela deux fois par semaine, c'est oublier les conditions même hygiéniques de l'intelligence. Ce n'est pas une moindre erreur de croire qu'à toute époque une étude conserve le même intérêt, la même valeur. Tantôt elle a cessé d'être environnée d'assez d'obstacles pour mériter l'assistance de l'Etat; tantôt elle a perdu de sa valeur dans le vaste ensemble des connaissances scientifiques. Enfin, s'il arrive ou qu'une étude puisse marcher toute seule, ou qu'elle ait besoin, pour avancer, d'être parfaitement libre, l'Etat qui s'obstine à l'*encourager*, la fausse ou la comprime.

Or, le Collége de France n'est pas comme un lycée, un établissement pédagogique; il n'a pas non plus le caractère d'une institution, telles que nos *Facultés* universitaires. L'enseignement qui s'y donne doit être, par nature, très-relevé, très-indépendant, très large, novateur même, s'il se peut. De là, je conclus que le nombre des chaires que l'Etat y entretient doit être assez borné; qu'elles doivent être occupées transitoirement et non viagères; qu'elles ne peuvent avoir elles-mêmes une sorte de perpétuité. Il va de soi qu'un homme, après y avoir professé d'une manière éclatante, enseigné des choses neuves, utiles et belles, ne fut-ce que dans le cours d'une année, devrait recevoir une ample rémunération. Il faudrait proportionner le prix qu'on lui donnerait à la valeur du service rendu, à la somme d'efforts ou de génie que l'enseignement supposerait.

Imagine-t-on, par exemple, que si le gouvernement annonçait qu'en 1852, M. Eugène Burnouf donnera, non pas l'explication du *troisième livre de Manou*, comme cette année, c'est-à-dire d'un fragment quelconque, mais le résumé de toutes ses recherches antérieures sur la langue, la littérature et la civilisation de l'Inde, le monde savant ne serait pas attentif à l'écouter ? Si, avant qu'un tel cours commençât, un programme rédigé avec soin, répandu où besoin serait, si une publication préparatoire faisait connaître toutes les questions que le professeur aurait à traiter, et laissait entrevoir la solution qu'il se proposerait d'en offrir, croit-on que l'auditoire serait réduit aux proportions exiguës d'à présent. Les leçons données méthodiquement dans un espace de six mois ou de moins encore, mais fréquentes, presque journalières, laisseraient des traces plus profondes et produiraient des résultats plus nombreux qu'avec le système actuel, dix années entières d'enseignement. Ajoutez que ce seul programme serait déjà un bienfait pour la science : il est impossible d'en douter lorsque l'on voit le prix qui s'attache en Allemagne aux résumés de cette espèce. En France même, on pourrait citer, quoiqu'en petit nombre, des livres très-utiles, très-remarquables, qui ne sont pas autre chose. Depuis Millin, par exemple, l'archéologie profane a changé de face, elle s'est prodigieusement améliorée; les petits volumes que ce professeur a donnés succes-

sivement, sous la République et sous l'Empire, à l'ocasion de ses cours d'antiquités et comme guides des auditeurs, conservent cependant du prix : ils ont, en outre, l'avantage d'attester à quel point pouvaient être alors les connaissances et la méthode.

Supposons encore que le professeur d'archéologie veuille, comme cette année au Collége de France, entreprendre l'explication du rituel funéraire dont on plaçait une portion plus ou moins étendue dans les tombeaux égyptiens, selon que la fortune du mort permettait d'en acheter une copie plus ou moins complète; supposons qu'au lieu d'une préparation hâtive de ses leçons, il eût eu le loisir de traduire intégralement ce rituel, *le livre de la manifestation de l'âme à la lumière;* alors, au lieu d'une suite désordonnée d'hypothèses offertes et reprises, de tâtonnements et de digressions, M. Lenormand pourrait, en trois mois, présenter le système de ses connaissances sur l'Egypte. S'il réussissait à passer pour un successeur légitime de Champollion, s'il méritait la confiance des égyptologues, la science aurait fait un pas. Que sa réputation vînt à chavirer en route, que son archéologie égyptienne eût le sort des leçons d'histoire ancienne ou moderne qu'il a faites autrefois à la Sorbonne, comme suppléant de M. Guizot, du moins, on saurait communément le prix de ce talent flexible qui aurait tout embrassé pour ne rien saisir, si ce n'est d'exellentes places.

On objectera sans doute que les cours d'*ensemble* ne sont quelquefois possibles qu'à la condition, pour un savant, d'avoir préludé par des monographies, des préparations parcellaires, à la synthèse de son sujet. Cela est incontestable; mais qui donc empêcherait le Collége de France de donner les choses pour ce qu'elles sont, et les doctes de faire savoir que, durant une, deux, trois années, ils offriront la théorie provisoire de leurs systèmes dans une suite d'études spéciales? Qui empêcherait le gouvernement de faire apprécier ce qu'auraient été les préludes d'une grande doctrine, d'indemniser un jeune savant des soins qu'il aurait pris, de l'encourager à poursuivre ses recherches, et de lui dire : « Nous vous donnons le temps de vous fortifier, de vous mûrir, de vous résumer, d'embrasser l'ensemble des faits. Etudiez encore et complètement; vous reparaîtrez ensuite, dans quatre ou cinq ans, ici même, pour honorer, par l'éclat d'un enseignement solide et vaste, par la lumineuse clarté de vos principes généraux, votre patrie, votre temps, et vous-même. »

Que l'on ne se figure pas une pareille organisation comme une impraticable chimère, comme le projet frais éclos d'un utopiste : ce régime, si on l'adoptait, ne serait autre chose qu'un retour à la tradition ancienne du Collége de France.

Lorsque Ramus y dotait de ses deniers une chaire de mathématiques, voulait-il qu'un professeur vînt là, chaque année, reparaître devant les auditeurs avec un bagage pauvrement renouvelé? Non, Ramus ordonnait, par son testament, que, tous les trois ans, la possession de la chaire fût remise au concours, que, par conséquent, l'ancien professeur cédât la place à un autre, ou

gâgnât, par la promesse dûment justifiée d'un talent qui se rajeunirait, le droit de recommencer un nouveau triennat.

Il y a mieux, le principe de la concurrence entre les professeurs, pour un même enseignement, était admis autrefois; c'est ainsi qu'en 1758 on trouve encore (pour ne parler que de ceux-là), *deux* professeurs d'hébreu, *deux* professeurs d'arabe, *deux* professeurs de grec, *deux* professeurs de droit canonique. Comparé au règlement actuel, cet état de choses peut paraître libéral; mais c'est surtout quand on regarde à ce qui se passait dans le premier âge de l'établissement, que l'on trouve une différence sensible à l'honneur des anciens. Depuis l'ordonnance ministérielle, qui, sur l'avis même des professeurs, a fermé la chaire d'histoire et de morale, le Collége de France a perdu les derniers vestiges de son génie primitif. On fait pis que d'en bannir les discussions politiques et le libéralisme, qui ne déparent cependant jamais un enseignement supérieur, qui, au contraire, le rendent plus vif et plus noble; on y a introduit la politique journalière des partis conservateurs; on y fait de la réaction à outrance, et les capucinades y sont quotidiennes. Il n'y a pas jusqu'à de vieux voltairiens, disciples autrefois du *Constitutionnel*, qui ne se donnent le facile ridicule de prendre part à la croisade contre la philosophie. Est-ce donc là comprendre notre temps? Est-ce même demeurer fidèles à l'esprit des hommes dont le nom domine toute l'histoire du *Collége royal?* Certes, lorsque Budé, à force d'exhortations, obtenait de François Ier une signature qui permît à quelques savants d'enseigner où ils pourraient ce qu'on voudrait apprendre d'eux, il ne se doutait guère qu'un jour, après des révolutions essentiellement philosophiques, les maîtres de la parole, au milieu de l'enceinte consacrée en quelque sorte par le martyre d'un philosophe, abjureraient la liberté et s'avoueraient les néophytes bien humbles des dogmes immuables. Amener dans ce collége de Cambrai, que Pasquier appelle le *nombril* de l'Université, au centre de la vieille scolastique, le génie toujours jeune de la philosophie grecque; introduire là, sous la sauvegarde du roi, l'étude des lettres profanes, dans le temps même où les prédicateurs s'écriaient: « On a trouvé « une langue qui s'appelle le grec; il faut éviter de la connaître, parce qu'elle « est hérétique, parce qu'elle fait du *Nouveau-Testament* un livre plein de « ronces et de vipères; » — à ce moment, qu'était-ce donc, sinon rendre hommage à l'indépendance de l'esprit critique? C'était léguer aux hommes qui se succéderaient dans les chaires du Collége de France tout un héritage, un patrimoine de franchises. Après Budé, d'autres exemples célèbres, celui même du cardinal de Lorraine, qui n'est pas généralement regardé comme un apôtre de la licence philosophique, montreraient encore que le Collége de France semblait l'asile nécessaire de l'esprit d'examen. Ce n'était pas sans doute pour qu'ils devinssent les alliés du P. Garasse ou du P. Coton, que Sully s'engageait à rétribuer les leçons des professeurs, et qu'il leur disait: « Les autres « vous ont donné des parchemins et de la cire, le roi vous a donné sa parole, « et moi je vous donnerai de l'argent. »

Mais aujourd'hui on aime mieux joindre sa voix au chœur des politiques qui maudissent l'esprit moderne, les recherches hardies de l'analyse, la science tout entière : cela dispense d'étudier et même de montrer quelque bon sens. Tel qui est archéologue, à ce qu'il dit, croira voir d'abord dans le rituel égyptien que les prêtres de Memphis désignaient les hérétiques de leur temps par le nom de *rouges* : il s'efforcera de prouver que le *rouge* est l'emblême éternel des perturbateurs; puis, lorsque charmé de ses propres plaisanteries, il voudra reprendre le texte du rituel, il y trouvera la preuve que le tribunal supérieur de l'Egypte était précisément appelé *le tribunal rouge*. Que lui importe cette contradiction? Sa sortie est faite. Un autre, professeur à deux places, qui transporte et rapporte quatre fois par semaine les mêmes vieux cahiers du Collége de France à l'Ecole de droit, ne se détachera un instant de son manuscrit que pour essayer une pesante attaque contre les idées qui sont à la fois le tourment et la gloire de notre époque. C'est un homme qui ne connaît encore les philosophes chinois que par les récits des missionnaires jésuites, et Bentham que par ouï-dire : il n'en juge pas moins hardiment que, depuis la Chine jusqu'en Angleterre, en passant par l'Italie, l'Allemagne et la France, on ne saurait rien voir de plus grand que les doctrines de M. de Bonald. A la vérité, M. de Bonald était légitimiste, et, si je ne me trompe, Aveyronnais : son apologiste passe pour légitimiste et doit être Auvergnat. Dès lors, ses préférences s'expliquent. Mais lui qui enseigne *le droit de la nature et des gens*, ne saurait-il s'enquérir un peu de ce que devient aujourd'hui la philosophie du droit?

Au nombre des contempteurs superbes de la raison il faut mettre M. Nisard : c'est peut-être de tous le plus curieux à observer. Que M. Nisard soit professeur d'*éloquence latine*, ceci est déjà quelque chose d'assez fort. On peut s'en étonner, soit en parcourant la collection des classiques latins qui porte son nom, soit seulement si l'on prend la peine de chercher dans le tome II des *Portraits contemporains* de M. Sainte-Beuve, un de ses collègues à l'Académie française, l'indication de quelques-uns des nombreux contresens semés dans le maussade ouvrage qui s'intitule les *Poètes latins de la décadence*. On se rappelle que ce livre, qui fit une certaine sensation il y a douze ou quinze ans, est une diatribe contre la poésie et les poètes du dix-neuvième siècle. M. Nisard a eu la prétention d'y mettre beaucoup de satire contemporaine, sous le couvert transparent d'une critique en règle contre Perse, Phèdre, Lucain, Stace, etc. Mais, pour employer un mot de Montaigne, *la nazarde* que l'auteur voulait donner à M. Victor Hugo ou à tout autre sur le visage de Sénèque, n'a fait de mal à personne, si ce n'est à M. Nisard lui-même. Son livre des *Poètes latins de la décadence* serait véritablement le tombeau d'une réputation de latiniste. C'est pourtant là le successeur qu'un ministre de l'instruction publique désigna pour remplir la chaire laissée vacante par la mort de J.-L. Burnouf, en 1844. On avait alors sous la main M. Léon Gibon, M. Louis Quicherat, M. Berger (du collége Charlemagne); qui sais-je encore?

Ils furent oubliés : M. Nisard vint s'asseoir à cette place qu'avaient occupée, avant M. Burnouf, professeur méthodique, exact, sérieux, l'élégant et habile Gueroult, Charles Lebeau, Rollin, Jean Passerat, dont un historien du Collége de France, Guillaume Duval, a écrit (1644) : « Voici le Chrysostôme latin, le « vrai chrysologue royal, qui jamais ne composa, ni ne proféra discours latin « qui ne fût net, poli, gentil et raffiné d'esprit, pur, clair, propre, agréable et « accommodé méthodiquement à toutes les modes et façons de l'éloquence « latine, selon la variété des sujets et des styles, épistoliques, oratoires, poé- « tiques, isagogiques, ou de préfaces et entrées aux écoles royales et sur les « interprétations d'auteurs latins et autres dessins. » Devenu *chrysologue royal*, M. Nisard aurait pu apprendre ce qu'il était chargé d'enseigner; mais il était alors député, directeur au ministère de l'instruction publique, maître de conférences, pour la littérature française, à l'école normale (une littérature qui, pour lui, commence au treizième siècle, c'est-à-dire près de deux siècles plus tard que pour tout le monde, et s'arrête immuablement à Buffon). Comment suffire à tant d'emplois et se mettre encore en mesure de lire couramment Cicéron? Cela était difficile; le professeur n'y réussit pas. Depuis 1848, M. Nisard a été perdu pour l'administration publique et rendu aux lettres. Ce n'est pas nous qui insulterons à cette disgrâce de la fortune; mais on aurait pu souhaiter que l'étude de la philosophie latine consolât l'homme politique déchu, qu'il s'y mît franchement, puisqu'elle est dans les attributions de la chaire qu'il occupe; qu'il perdît un peu de son humeur mal à propos agressive, et qu'il voulût bien examiner froidement si le sujet de ses leçons se prête aux expédients de la campagne monarchiste en faveur du trône et de l'autel. C'est une fort belle thèse, sans doute, de comparer comme il le fait la morale des écrits de Cicéron et de Sénèque avec celle des Pères de l'Église latine; mais aussi c'est une erreur complète de vouloir établir que la doctrine de ceux-ci ait été de tout point supérieure à la doctrine de ceux-là. Le christianisme a popularisé, et c'est là un immense service, les principes moraux que la grande école stoïcienne avait déjà trouvés et répandus; mais il ne les a pas complétés, à plus forte raison ne les a-t-il point inventés. Lorsque, l'autre jour, M. Nisard, exagérant la supériorité des docteurs du quatrième siècle, disait que, selon leur doctrine, le serment donné ne peut jamais être repris, il affirmait ce que démentiraient non pas un seul passage, mais vingt passages. Qu'il ouvre seulement une traduction française du livre *des Devoirs*, que saint Ambroise a presque calqué sur les *Offices* de Cicéron, il y trouvera précisément le contraire de son assertion. Qui veut trop prouver ne prouve rien, dit-on; c'est un axiôme que le professeur pourrait adopter dans ses ferventes homélies. Je ne sais d'ailleurs si, malgré tout son zèle, il contenterait les personnes dont il prend le rôle. Tous les prédicateurs ne sont pas des érudits; mais je doute qu'aucun d'eux confondît assez les époques pour nous représenter, par exemple, saint Augustin qui donne *sa parole d'honneur*, comme si de pareils termes n'étaient pas l'expression d'un sentiment beaucoup plus moderne que

la fin du quatrième siècle. Est-on bien sûr qu'il y eût des saints *canonisés* au commencement du cinquième siècle? Que le *calendrier* usuel d'Afrique fût alors ce qu'est aujourd'hui notre calendrier, c'est-à-dire qu'il portât jour par jour des mentions de saints? La construction des églises, à la même époque, offre-t-elle des problèmes si ténébreux qu'on ne puisse y distinguer le *chœur* de l'*abside?* Faut-il dire que saint Augustin, un jour, se plaça *dans* l'abside, c'est-à-dire *dans* une voûte, ou bien *sous* l'abside? Ce sont autant de détails que M. Nisard pouvait vérifier avant de les produire du haut de sa chaire. Il ferait mieux que personne d'apporter une grande prudence dans les assertions de ce genre. On sait, en effet, que la composition de tout mauvais livre est, d'après le discours récent de notre académicien, une faute dont la responsabilité incombe au public non moins qu'à l'auteur. Qu'est-ce donc d'un cours? S'il ne vaut rien, les auditeurs en sont aussi coupables que le professeur. La charité fraternelle prescrit donc à M. Nisard, d'après sa propre théorie, de garder plus de réserve qu'aucun autre : il ne faut pas qu'il charge ses auditeurs d'une foule d'hérésies littéraires, philosophiques ou archéologiques. Le nombre des personnes qui l'écoutent, et qui par conséquent sont, *ipso facto*, de moitié dans ses erreurs, a beau n'être que fort petit, ce n'est pas une raison pour les entraîner sans compassion dans les ténèbres extérieures.

M. Michel Chevalier, revenu de Londres où il était allé visiter le *Palais de cristal*, a rouvert le second semestre de ses leçons justement par quelque chose d'analogue à ce qui paraît être le thème indispensable, ou, comme dit Sterne, le *dada* de beaucoup de ses collègues. Suivant lui, les produits chinois ne brillent pas, à l'Exposition anglaise, autant que les machines européennes, et les outils des artisans de l'Inde sont moins parfaits que les nôtres, pour cette grande et seule raison que les mandarins et les brahmes ne vont pas à la messe. Il est très-vrai de dire que la philosophie religieuse d'un peuple influe même sur son économie politique : cette assertion du professeur n'est point contestable, mais M. Michel Chevalier ne ne se trompe-t-il pas, quand il se persuade et quand il veut persuader que notre philosophie religieuse est la seule qui porte l'homme à l'emploi de l'analyse, c'est-à-dire à la méthode la plus favorable pour le développement des sciences et de l'industrie? Tel est pourtant l'axiôme principal qu'il a complaisamment mis en lumière. L'interprétation philosophique des dogmes religieux, sinon l'établissement de ces dogmes eux-mêmes, n'est que le produit de certaines facultés. L'usage bon ou mauvais de ces facultés résulte d'un grand nombre de circonstances, et non d'un seul fait général. C'est donc une pure déclamation que de subordonner à un seul principe toute la force de la civilisation européenne. Peut-être M. Michel Chevalier, en parlant comme il l'a fait, a-t-il suivi la mode; dès-lors, ce n'est qu'une aberration passagère; le temps, qui la lui a suggérée, l'en fera revenir. En effet, on peut attendre d'un esprit aussi distingué que le sien, qu'il ne s'attache pas sans retour à de vaines chimères. C'est provisoirement un honneur pour lui de tendre à la poursuite des lois générales

de l'économie politique, et s'il n'a pas, s'il ne doit probablement jamais posséder l'élévation dogmatique de Rossi, son illustre prédécesseur, il ne tombera jamais non plus dans les abominables sottises du malthusianisme. Son inclination l'éloigne des hommes qui matérialisent la science de l'économie politique; l'humanité, la philosophie et l'amour de la liberté sont pour quelque chose dans ses livres comme dans son enseignement. C'est un phénomène remarquable au Collège de France, tel qu'il est.

Toutefois, l'exagération n'est bonne à rien, et j'exagérerais en disant que l'institution tout entière soit décidément hostile aux grands principes de notre temps. Le suppléant de M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Frank, M. Laboulaye, M. Ampère, sont, j'en suis sûr, et mon témoignage ne leur est pas indispensable, des hommes d'un esprit libéral. Mais quand une fois on fait corps avec un ensemble de personnes réunies, c'est une règle, souvent aussi c'est un malheur, que l'on en prenne plus ou moins le caractère général. M. Laboulaye, dans son cours de législations comparées, consacre maintenant ses efforts à rechercher quels ont été les principes législatifs de la Révolution française. On ne peut avoir le moindre doute sur les intentions du professeur: il veut signaler les abus de l'ancien régime, et l'on devrait, pour l'édification des propriétaires qui ont lu dans le journal l'*Assemblée nationale* l'apologie fantastique de la vieille monarchie, imprimer quelques-uns des documents produits par M. Laboulaye. Nul doute, je le répète, sur la droiture de ses intentions; mais par ce préjugé d'école qui consiste à trouver toujours dans le passé un modèle absolu de perfection, le savant professeur, extasié devant le caractère de Turgot, ne voit rien au-delà. L'honneur, la vertu, la bienfaisance, le génie de Turgot n'ont évidemment aucun besoin d'éloges; mais après tout, ce n'est encore que le plus admirable des individualistes; il a fait peu de chose pour féconder les puissantes doctrines de la sociabilité humaine.

Quoiqu'il en soit, le cours de M. Laboulaye, envisagé d'un autre point de vue, semble le modèle de ce que devraient être au Collége de France, les cours spéciaux, les cours d'essai, si je puis dire, par lesquels les hommes de talent pourraient commencer à se faire un nom de professeur; ils poseraient dans des leçons de cette espèce le fondement de leur renommée future, et reparaîtraient ensuite, après quelques années de fructueuses méditations solitaires, pour exposer leur doctrine sur l'ensemble d'une science. M. Laboulaye a commencé d'autre façon. La première année de son enseignement a été donnée à l'explication des théories sociales modernes; c'était, à mon compte, une tâche prématurée pour lui, et je souhaiterais qu'il ne fût pas, à l'âge où il est, engagé déja par la solennité d'une réfutation publique d'Ahrens, de Krause et autres, dans un parti peu ouvert à la liberté. Ce parti le retiendra maintenant; sa place eût été autre part, je pense, sans cette voix intérieure qui nous force à ne pas trop nous démentir, à céder le moins possible des idées générales que nous avons promulguées, à rester fidèles aux alliances que nous avons obtenues. Il y a, du reste, lorsque l'on débute sur un théâtre relevé, autant

de noblesse, pour le moins, que d'audace à venir franchement arborer un drapeau, fût-il même aux couleurs un peu pâlies du libéralisme d'avant 1848. Celui que nous préférons, celui que préfère évidemment la jeunesse française, c'est celui-là même que M. Giraud et M. de Crouseilhes ont renversé. Il faut regretter que M. Barthélemy-Saint-Hilaire ait associé son nom aux mesures brutales qui frappent un de ses collègues, et l'on se demande si le Collége de France est placé maintenant sous le régime du bon plaisir, soumis à l'arbitraire de la police, lorsque l'on voit sur l'affiche des cours, que celui d'histoire et de morale *est suspendu jusqu'à nouvel ordre*. La constitution du Collége de France est devenue bien mauvaise, s'il faut en exiler, *jusqu'à nouvel ordre*, tout professeur dont la voix est écoutée par plus de quinze personnes (c'est la moyenne des auditoires).

Dès lors, nous signalons à M. l'administrateur le cours de M. Ampère, comme un danger, comme une perturbation; là on compte régulièrement jusqu'à cent vingt personnes. C'est peut-être le dixième du nombre des auditeurs de M. Michelet; c'est trop cependant pour la sécurité publique. Je pense bien que M. Ampère serait très-étonné qu'on le désignât aux rigueurs du ministre; j'avoue même que, sans ce scandale si rare d'attirer des étudiants au Collége de France, le professeur serait irréprochable. Qu'il essaie donc de faire fair les habitués du cours de littérature française, et la défiance que nous exprimons ici sera sans objet. Mais non, M. Ampère aimera mieux garder la parfaite mesure de son langage et... son public.

Le professeur de *littérature française* paraît être, au Collége de France, le seul qui aborde présentement une question générale; il parle des *lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts*. Prendre un pareil sujet, c'est, je pense, une double hardiesse (hardiesse légitime, il faut se hâter de le dire). Le titre de la chaire étant *chaire de littérature française*, s'occuper d'une question d'esthétique universelle, c'est s'exposer aux mêmes foudres qui ont frappé MM. Michelet et Quinet; c'est se rendre, sur un autre terrain, coupable du crime qu'ils ont commis. Je félicite M. Ampère de cette audace. Je le félicite surtout de ce qu'il ose traiter un de ces problèmes que l'on n'a le droit d'effleurer que dans l'âge des entreprises téméraires, ou d'approfondir qu'à l'époque de la maturité la plus virile. Les études antérieures de M. Ampère, vingt années et plus d'enseignement, une excellente méthode et beaucoup de zèle, voilà ce qui lui donne autorité pour reprendre le travail que Lessing, et parmi nous le prince de la critique du beau, M. Quatremère-Quincy, ont seuls poursuivi avec succès, mais qu'ils sont loin d'avoir achevé. Nourries, variées, fécondes, ingénieuses, les leçons du savant professeur répondent dignement à ce que l'on pouvait attendre de lui; il reste ce qu'il était précédemment, le plus impartial, le plus philosophe, j'ai presque dit le seul philosophe, dans le nombre des hommes qui, par la presse ou par la parole, exposent aujourd'hui des théories littéraires et font de la critique. Personne, si ce n'est lui, ne se présente encore pour enseigner la philosophie rationelle du goût. C'est

là son originalité; ce n'est assurément pas son seul mérite. La sensibilité de l'imagination n'est pas éteinte en lui par l'exactitude presque scientifique de son raisonnement. Ne se trompe-t-il jamais? Lui-même ne voudrait pas qu'on le dît, et sans doute il permettra qu'on lui signale l'excès d'une tendance très-naturelle chez un écrivain, celle de préférer un peu trop les lettres aux arts. Tous les beaux-arts (et les lettres considérées par rapport au beau appartiennent au même ordre que la peinture, la sculpture, etc.), dans leur origine, sont égaux entre eux : ils peuvent donc vivre sans démêlés. Que M. Ampère publie un jour les leçons de cette année, et sans doute il augmentera l'estime qu'il a conquise par son *Histoire littéraire de France jusqu'au douzième siècle*, par ce livre que nous désirons voir pousser plus loin, ne fût-ce que jusqu'à la fin du treizième siècle. La tâche serait glorieuse encore, mais elle serait presque facile maintenant pour l'auteur : sans renoncer à ses opinions personnelles, il pourrait s'aider des travaux que l'Institut a successivement ajoutés à la grande *Histoire littéraire de France* commencée par les Bénédictins. Il serait singulier qu'un homme d'esprit ne trouvât pas des matériaux pour un volume utile et substantiel dans cette interminable publication que l'Académie des inscriptions et belles-lettres s'est chargée de faire. Ces doctes in-quartos ont certainement beaucoup de prix. Combien n'en doivent-ils pas avoir, s'ils valent tout ce qu'ils coûtent au budget? L'ouvrage de l'Institut peut être, au grand profit des études sur les lettres françaises, abrégé, systématisé, animé surtout par un écrivain habile. Le rôle de vulgarisateur revient ici à M. Ampère. Parler de la sorte, c'est déplaire, je ne l'ignore pas, aux érudits de l'*École des Chartes*. Ils ont attaqué jadis avec une grande violence, et non pas toujours à faux, les théories du savant professeur relatives à la formation de la langue française. Mais jusqu'à ce qu'ils consentent à prendre le rôle qu'il a tenu avec quelque honneur, jusqu'à ce qu'ils présentent, sous une forme accessible, littéraire, le résumé complet de leurs propres doctrines, ils ne déposséderont pas de son rang l'homme qu'ils ont si durement assailli.

Du Collége de France, je passe maintenant, sans ménager la transition, à la Bibliothèque nationale, où M. Raoul Rochette a repris et continué son cours d'archéologie. Le professeur traite des *antiquités d'Athènes*. Depuis que les antiquaires et les voyageurs fournissent des renseignements sur un pareil sujet, depuis que M. de Salvandy a fait établir dans Athènes une école française, chargée spécialement d'étudier la langue et les antiquités helléniques, la matière devrait être épuisée. Cependant M. R. Rochette attire encore des auditeurs ; là n'est pas le mal, et nous reconnaîtrons volontiers que le talent du professeur n'est point contestable : facilité, clarté d'expression, adresse pour l'exposition des faits, ce sont là ses mérites certains. Que M. R. Rochette soit un critique profond, qu'il passe pour un philologue éminent, qu'on lui trouve enfin toutes les qualités par lesquelles se sont recommandés ou M. Letronne ou M. Hase, c'est quelque chose de plus douteux. Le monde savant

n'oubliera de longtemps les affreuses méprises dont cet académicien a chargé sa conscience. Son édition du *Théâtre des Grecs*, traduit par le P. Brumoy et révisé par lui, demeure comme un chef-d'œuvre de ridicule ; ses travaux plus récents portent également la marque de la légèreté. On l'a vu, dans ces derniers temps encore, prendre plus d'une fois martre pour renard. Mais de telles disgrâces sont communes en archéologie, et M. R. Rochette se les ferait aisément pardonner par la fécondité, par l'activité laborieuse de ses études. Seulement, on se demande pourquoi cette chaire d'antiquités qu'il occupe subsiste encore là où elle est. Puisque la chaire d'archéologie du Collége de France est devenue vacante, il y a deux ans, pourquoi ne l'a-t-on pas confiée à M. R. Rochette? Pourquoi n'a-t-on pas saisi l'occasion de supprimer, à la Bibliothèque nationale, un cours qui se place en cet endroit, sans qu'on sache à quelle fin? Mais le budget, pareil à un vieux mur, est toujours orné d'excroissances parasites, inutiles. M. R. Rochette aurait dû désirer lui-même de rompre les derniers liens qui l'attachent à la Bibliothèque. Exilé du *département* qu'il y dirigeait, de ce cabinet des médailles, exclu

De cette dignité fatale à son bonheur,

ne pouvait-il, au moins, voir transplanter loin de là son archéologie? Les destins et les ministres ne l'ont pas voulu.

Ces mêmes puissances, aidées des magistrats de justice, ne sauraient-elles nous délivrer des interminables débats auxquels donnent lieu les affaires de la Bibliothèque nationale? L'administrateur général, M. Naudet, vient de publier une très-verte *Réponse* au factum par lequel un *autographophile*, M. Feuillet de Conches, expliquait la légitimité de son droit à la possession d'une lettre de Montaigne. Le factum était violent, la *Réponse* est assez fougueuse. Qui a tort? Je ne l'affirme pas, mais je le crois ; c'est le détenteur de la pièce en litige. Pourquoi faut-il cependant que M. Naudet, emporté par le mouvement de son argumentation, aille jeter un jour fâcheux sur les discordes intestines de l'établissement qu'il dirige? Dans un temps où l'on parle si souvent d'enquêtes parlementaires, ce serait le cas, ou jamais, d'en solliciter une, afin de clore des querelles qui décréditent une grande institution et qui ne servent nullement au public.

L'Imprimerie nationale appelle également l'attention des législateurs : dans l'intérêt de la spéculation privée et surtout du bon sens, on souhaiterait de voir adoptées, du moins en grande partie, les conclusions que présente un des fonctionnaires de cet établissement, M. Charles Laboulaye. La brochure qu'il a intitulée *Un mot sur l'Imprimerie nationale* renferme d'excellentes observations très-judicieuses, très-modérées, très-libérales.

L'espace manque pour faire apprécier quelques faits nouveaux qui, par leur caractère spécial, appartiennent au sujet de ce compte-rendu. Du moins, il faut les énumérer.

L'Académie des Inscriptions s'est prononcée récemment et d'une manière

très-favorable sur un immense travail accompli par la 2e légion étrangère. Sous la conduite de leur colonel, M. Carbuccia, ces braves soldats se sont donné la mission, pendant leurs marches ou dans leurs instants de loisir, de rechercher tous les monuments d'antiquité numide et romaine subsistant aujourd'hui dans l'espace de douze cents lieues carrées ou environ qui forme la subdivision de Batna. Avec des précautions et des peines infinies, les officiers, sous-officiers et soldats de la 2e légion étrangère ont recueilli un nombre considérable d'inscriptions, exhumé une multitude de constructions ou d'œuvres d'art : toutes les fouilles qu'ils ont faites représentent l'emploi de quatorze mille journées de travail, et qui mieux est, de travail gratuit.

M. Libri avait été chargé de préparer l'impression du *Trésor* de Brunetto Latini. Par suite des infortunes judiciaires de cet ex-académicien, il a paru que l'entreprise devait être confiée à d'autres mains. Le choix du *Comité des monuments inédits* est tombé sur M. Desnoyers, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle. Le *Trésor* mérite d'être imprimé, parce qu'il présente une espèce d'encyclopédie des sciences, telles qu'elles étaient au treizième siècle; il le mérite surtout au point de vue des recherches philologiques.

Nous sommes en retard pour annoncer la publication, qui s'est elle-même un peu attardée, de l'*Annuaire* à l'usage de la *Société des Antiquaires de France*. Ce petit volume renferme une sorte de procès-verbal des travaux de la Société et quelques monographies intéressantes. On ne saurait trop louer le zèle des membres qui forment cette compagnie; avec un désintéressement de bon exemple, ils publient des volumes de mémoires, éclaircissent les points obscurs de nos annales, entretiennent le goût des études archéologiques; ils sont même, quoiqu'archaïstes, assez volontiers philosophes. Je voudrais pouvoir, mais je ne peux en dire autant des personnes, du reste laborieuses et méritantes, qui composent ou qui dirigent quelques autres sociétés de même nature que celle-là. Toutefois, les critiques qui s'adresseraient, par exemple, au *Congrès archéologique de France*, réuni à Nevers, ou à la *Société archéologique pour la conservation des monuments religieux*, ont besoin d'être développées pour ne pas paraître offensantes; trop de brièveté les fausserait. Il convient donc de remettre cet examen à un autre temps.

A. Morel.

FLEURS PRISONNIÈRES.

ÉPISODE DE GUERRE CIVILE AUX ANTILLES.

I

J'étais à la Guadeloupe, il y a quatre ou cinq ans. J'aimais à recueillir, dans les récits des vieux planteurs, le souvenir des choses passées. Pendant que la France, il y a soixante ans, emportée dans les orages de la Révolution, ne pouvait songer à ses colonies lointaines, ces îles, comme la France, avaient dans leur sein une histoire tragique. Cette histoire, je me proposais de l'écrire, et je recherchais les témoins encore debout de ces jours terribles. On m'avait indiqué, pour sa bonne mémoire, un vieil Habitant qui vivait dans une solitude profonde, à l'entrée des bois, sur la lisière où s'arrêtent les cultures et où commencent les montagnes inhabitées. Le fusil sur l'épaule, et suivant plus souvent les ramiers que le chemin, je me dirigeai, un jour, vers sa demeure.

J'arrivai devant quelques cases couvertes en paille de cannes, et situées dans une gorge fraîche. Des plantations de manioc et d'ignames s'étendaient à l'entour. Les bananiers, les arbres à pain croissaient pêle-mêle avec les cocotiers. A mon approche, des chiens s'élancèrent de toutes les portes en aboyant. Cinq ou six nègres allongèrent la tête pour voir ce que c'était et me dirent que leur maître était dans la maison. J'entrai.

Je vis un vieillard à cheveux blancs qui était assis sur le plancher de sa case, au milieu d'une foule de fleurs, de plantes et de grappes, fraîchement cueillies, qu'il examinait et classait autour de lui. La chaleur étant extrême, il avait ôté sa veste de toile blanche, et il recevait, sur sa poitrine découverte, la brise alisée qui entrait par toutes les fenêtres, balançant, en travers de la case, un hamac flottant. Deux ou trois petits négrillons tout nus, couchés sur le ventre et le menton dans la main, assistaient au dépouillement des plantes, dans des attitudes de sphinx égyptiens. Une quantité de jolis oiseaux, enfermés

dans des cages en flèches de cannes, égayaient le plafond de la variété de leurs ailes et de leurs cris.

Je m'étais arrêté sur le seuil.

— Voulez-vous, dis-je, accueillir sous votre toit un jeune compatriote que le soleil dévore, et qui vient causer familièrement avec vous du passé?

Le vieux créole leva la tête, et me regarda avec une curiosité bienveillante.

— Les jeunes gens s'occupent donc des choses d'autrefois? dit-il en souriant. Soyez le bienvenu dans ma pauvre retraite. Daddy, ajouta-t-il, en frappant amicalement sur le dos d'un des négrillons avec le bouquet de grappes qu'il tenait à la main, prends le fusil de monsieur, et apporte nous du rhum pour nous rafraîchir.

— Que faites-vous donc de toutes ces branches? demandai-je.

— C'est ma bibliothèque, dit-il; à les regarder, à les ranger, à les respirer, les longues heures du jour se passent.

— Seriez-vous un peu sorcier, mon hôte? Sorciers, vous le savez, sont ceux qui, dans la solitude, manient les plantes.

— Je voudrais bien l'être, dit-il en riant, car, dès demain, j'aurais retrouvé mes jambes d'autrefois, pour aller, au lever du soleil, saluer chez elles, les plantes, mes amies, tandis que, aujourd'hui, je suis obligé d'attendre qu'elles viennent me rendre visite, amenées du fond des bois par ces négrillons qui ne savent pas toujours les choisir.

— Vous avez donc pour elles une bien grande passion?

— Comment ne les aimerais-je pas? j'ai eu un coup de théâtre dans ma vie, et ce sont les fleurs qui l'ont joué. A partir de ce jour, j'ai commencé à être heureux. J'étais, auparavant, plein de haine et d'inquiétude.

Comme il vit que je le regardais avec surprise, il ajouta :

— Puisque vous êtes venu pour que je vous parle du passé, eh bien! mon jeune ami, écoutez l'histoire d'une caravane de fleurs traversant la guerre civile. C'est le récit de la plus grande impression que j'aie éprouvée de ma vie, — vie bien longue et mêlée à des choses bien terribles.

II

Le 16 pluviose an II, la Convention avait prononcé l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. La nouvelle venait d'arriver en France que la Guadeloupe et la Martinique étaient tombées au pouvoir des Anglais. Aussitôt, par un double décret, les colonies avaient été mises à la fois en état de siége et en liberté.

« Lançons la liberté dans les îles ! s'était écrié Danton ; c'est à présent que l'Anglais est mort ! »

La liberté partit pour les Antilles comme une expédition de guerre. Deux frégates, un brick, cinq bâtiments de transport portant douze cents hommes et le commissaire de la Convention, Victor Hugues, se dirigèrent vers la Guadeloupe.

L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, dans leurs réformes, s'étaient arrêtées, inquiètes, devant ce monde lointain et mystérieux de l'esclavage. Déjà de sourds frémissements s'en élevaient. Ces vieilles sociétés une fois ébranlées, disaient Barnave, Clermont-Tonnerre, Malouet, l'abbé Maury, les couches basses et profondes de l'esclavage ne monteraient-elles pas à la surface? Et que seraient des révolutions dans ce monde noir? L'imagination d'avance s'en effrayait. Ceux des orateurs qui avaient vécu aux colonies, ouvrant aux regards des deux Assemblées ces sociétés extraordinaires, telles qu'elles existaient alors, y montraient les diverses classes de la population étagées par les lois les unes au-dessus des autres, l'escalier des préjugés portant un peuple distinct sur chacune de ses marches. Ils effrayaient la France de l'idée d'agiter brusquement ce vieil édifice et de précipiter toutes ces races les unes sur les autres, avec la peau pour cocarde.

Ces sombres tableaux avaient intimidé ces deux Assemblées, et l'esclavage ne leur était apparu que comme un de ces abîmes dont on ne s'approche pas.

La Convention eut plus d'audace. Elle se leva d'un mouvement hardi, et vota l'abolition de l'esclavage, sans phrases. La liberté fut jetée dans les Antilles comme une arme contre l'ennemi.

Arrivé devant la Guadeloupe, qui était aux mains des Anglais, Victor Hugues y lança le décret d'affranchissement, en l'accompagnant d'une proclamation empreinte du sombre enthousiasme de ces temps. Les esclaves accoururent, et les combats contre les Anglais commencèrent, lutte acharnée qui dura sept mois.

Cernés au camp Saint-Jean, les Anglais capitulent et s'embarquent précipitamment sur leurs escadres, en laissant à terre, par une trahison restée célèbre, plus de quinze cents habitants du pays, blancs, mulâtres et noirs, qui avaient combattu dans leurs rangs, et qu'ils pouvaient emmener. Ces quinze cents prisonniers, Victor Hugues les fit ranger à la file, au bord du fossé profond qui défendait le camp ; le feu fut commandé aux troupes, et les prisonniers tombèrent pêle-mêle dans cette fosse immense. On en rejeta la terre sur eux, et les vivants, les blessés, tout fut enseveli avec les morts.

Dès lors, plus de pitié entre les partis! la rage dans tous les cœurs, des fusils dans toutes les mains! Ces populations étagées les unes au-dessus des autres s'écroulent sur elles-mêmes avec fracas : on se proscrit, on se massacre, on se dispute l'échafaud, qui était le pouvoir.

La position de l'île est alors celle-ci : au dehors, des flottes anglaises qui la cernaient à distance, et qui interceptaient toute communication avec la métropole; au dedans, des campagnes sans culture, un dictateur commandant à des affranchis armés, et la Terreur pour administration.

L'île était ainsi entre la victoire et la famine: l'homme puissant, qui personnifiait à lui seul la Convention sur ces rivages, comprit bien vite que si les choses restaient sur ce pied autour de lui, l'héroïsme même ne tiendrait pas longtemps contre la misère. Avec ce rapide instinct d'organisation que semblent avoir possédé alors, au milieu même de la destruction, tous ces hommes chargés de vaincre, il voulut faire refluer vers le travail cette population frémissante à laquelle il n'avait jusque-là montré que la guerre. Des proclamations terribles furent lancées. Énergie stérile! C'était, dans la situation, semer, non la richesse, mais la révolte. Il y eut des soulèvements dans les campagnes : saisi lui-même à la bride de son cheval par des affranchis nus et furieux, le dictateur ne dut la vie qu'à l'épouvante de son nom.

Ce fut alors que ne pouvant compter, pour ses approvisionnements, sur les produits de la terre, il se tourna, avec son rapide esprit de décision, d'un autre côté, et qu'il se prit à lancer dans la mer des Antilles tous ces corsaires dont les pirateries héroïques appartiennent à l'histoire. Sur un sol fécond, on ne vécut que par des sorties armées sur l'Océan.

Après cinq ans d'une telle vie, l'homme violent qui commandait à tout cela, fut atteint d'une sombre mélancolie. Cet affaissement de cœur commençait à être partout; par l'ivresse sanglante des premiers jours, par la terreur et par la mort, puis par l'amère tristesse qui succède aux mêlées, par cette fatigue universelle et profonde qui est le repentir de la violence, par cette lente docilité des masses qui est l'attitude dernière de l'épouvante, on voyait cette société épuisée arriver peu à peu au silence.

Pour moi, qui avais été mêlé à toutes ces agitations, avec l'implacable ardeur de la jeunesse, hier affamé, aujourd'hui dans le butin, la main à mes pistolets jour et nuit, je sentais cette main fatiguée se détendre. Quelquefois, seul en sentinelle, le soir, au haut des mornes sur lesquels des postes étaient établis, je m'asseyais. Mes yeux se

promenaient au loin sur ces campagnes que j'avais vues si riches, et se remplissaient de larmes en les apercevant dévastées. Je me demandais ce qu'étaient devenus mes amis d'autrefois. Que j'en avais vu mourir, ou sur l'échafaud, ou dans le fossé du camp Saint-Jean!... Je commençais à me sentir étonné et attristé d'être vivant... mon cœur me semblait plein de cendre...

III

Un jour, on vit entrer dans la rade de la Pointe-à Pitre une escadrille de navires, armés en course. Comme l'île ne vivait que de prises, l'arrivée de ses corsaires attirait toujours sur le rivage une foule considérable, et de nombreuses embarcations portaient à bord les spéculateurs et les curieux. Le butin se vendait à la criée.

Sur le pont, dans les vergues et les cordages d'un de ces navires, on fut surpris de n'apercevoir que des fleurs et des plantes, et de voir des hoccos, des vautours zamuros, des toucans et des tangaras qui se promenaient de tous les côtés. Fleurs inconnues, animaux de formes nouvelles que nul regard n'avait encore aperçus. Qu'était-ce donc qu'une telle cargaison? Ces corsaires avaient-ils, par hasard, fait prisonnière une forêt de l'équateur?

On monte à bord, on se presse, on interroge. On apprend que le navire prisonnier est un navire espagnol, à bord duquel deux savants voyageurs, MM. de Humboldt et Bonpland, revenus des forêts de l'Orénoque, après plusieurs années de courses, avaient chargé à Cumana un riche butin de plantes et d'animaux, destiné aux collections de l'Europe.

Par les officiers du navire qui ont causé à Cumana avec les deux voyageurs, on apprend que, pendant que l'Allemagne en armes se précipitait contre la France en révolution, un jeune Allemand et un jeune Français, conservant entre eux la paix et l'amitié dans la science, étaient partis ensemble pour aller, bien loin de ces mêlées, étudier un monde paisible. Associant en frères leurs connaissances diverses, depuis quatre années,— quatre années de sang dans leurs patries,— ils suivaient, par les montagnes, par les vallées et par les fleuves, leur entreprise immortelle. Tantôt ils traversaient le désert sans fin des Llanos, ne rencontrant sur leur passage que des hommes nus parcourant ces vastes savanes la lance à la main et poussant devant eux des bandes de chevaux sauvages. Tantôt, couchés dans une étroite pirogue indienne, creusée avec le feu dans un tronc d'arbre, ils des-

cendaient l'Orénoque et l'Amazone, regardant les tigres, les tapirs et les jaguars venir boire à la rivière et jouissant du plaisir étrange de se sentir en contact avec une nature indomptée. Tous les animaux passaient en liberté sous leurs yeux, comme dans le vieux paradis. Le soir, ils descendaient de leur pirogue, suspendaient leurs hamacs aux branches des arbres, et allumaient des feux à leur pied pour écarter les dangers de la nuit. Alors commençait le formidable sommeil des bois. Tout s'emplissait de cris et de bruits. Des rixes s'élevaient dans l'intérieur de la forêt. Les jaguars poursuivaient les pécaris qui, ne se défendant que par leur nombre, fuyaient en bandes serrées et renversaient les halliers sur leur chemin. Effrayés de cette lutte, les singes, timides et défiants, répondaient de la cîme des arbres aux cris des grands animaux. Ils réveillaient les oiseaux, et, de proche en proche, l'immense agitation s'étendait au loin.—Que le ciel leur accorde une nuit tranquille et du repos comme à nous-mêmes! disait un vieux missionnaire qui accompagnait les voyageurs.

Le jour venu, ils s'arrêtaient à la lisière des forêts pour recueillir des plantes, rejetant, à chaque pas, les branches qu'ils venaient de couper, parce qu'elles paraissaient toujours moins belles que celles qu'ils n'avaient pu encore atteindre, ou bien ils restaient embarrassés devant les fleurs innombrables tombées au pied des arbres, se demandant à quelles cîmes attribuer toutes ces richesses, car des lianes de toutes sortes s'enlaçaient aux arbres et fleurissaient pêle-mêle dans leurs branches.

Ils s'en allaient ainsi, déterminant partout la nature du sol et du climat, relevant la position astronomique des lieux qu'ils traversaient, marquant le cours des fleuves, recueillant les traditions parmi les peuplades dispersées, comptant les tribus indiennes qui vivent *sous le son de la cloche* dans les villages des missions espagnoles, promenant, en un mot, devant eux, comme un vaste filet tendu pour tout recueillir, les sciences coalisées de leurs deux patries, — qui se déchiraient entre elles et qu'ils illustraient de si loin.

Les plantes et les animaux qu'ils avaient confiés à ce navire formaient un des premiers convois qu'ils faisaient passer en Europe.

J'étais venu, comme tant d'autres, visiter le navire prisonnier. J'écoutais ces détails, je considérais ce convoi de la paix et de la science égaré au milieu de nos luttes et de nos haines. Jamais je n'oublierai l'impression que fit sur moi ce spectacle. Je restais immobile, les yeux attachés sur ces fleurs d'un monde inconnu, fleurs qui avaient perdu leur éclat, mais qui nous portaient de loin, à nous pauvres batailleurs

fatigués de guerre civile, le parfum divin de la paix et de l'étude. Mon cœur, gonflé de vieille tristesse, remplissait ma poitrine, et des larmes montaient à mes yeux. Quoi ! me disais-je, pendant qu'ici, vieux amis, compatriotes et frères, saisis d'un vertige terrible, sans pitié et sans mémoire, nous nous déchirions les uns les autres comme des bêtes fauves, au nom de je ne sais quelles opinions sanglantes; pendant que de cette île, belle et féconde, nous faisions un désert, réduit à s'approvisionner sur l'Océan, quoi donc! il y avait quelque part, sur une terre silencieuse et embaumée, des hommes qui ne portaient au cœur ni colères ni vengeances, et qui, l'âme sereine, s'en allaient attentifs aux seuls secrets des arbres et des plantes!...

J'étendais au loin mes regards sur nos forêts et nos montagnes, si belles encore, malgré nos dévastations. Il me semblait qu'elles me demandaient à porter paisiblement aussi leurs fleurs, et qu'elles offraient de s'ouvrir également à moi, pleines de silence et de bonheur... J'étais né pour la vie calme et studieuse; ma première jeunesse avait été émue des nobles curiosités de l'intelligence. Un orage avait emporté la douce nature que Dieu et ma mère m'avaient donnée; les hommes, avec leurs passions et leurs cris, s'étaient emparés de moi dans un jour d'égarement et d'oubli; ils m'avaient précipité avec eux dans leurs mêlées; ils avaient armé mes mains clémentes... Je me reconnaissais enfin, je me retrouvais avec un trouble sans bornes. Il avait suffi que la paix fît passer une de ses images devant mes yeux. Je jetai avec horreur cette arme que j'avais encore à la main! Je dis adieu pour jamais à la violence, et le visage baigné de mon repentir, je m'enfonçai dans les gorges sauvages des montagnes... J'y plongeai avec un frémissement de joie mes deux bras dans le sein de la terre féconde, heureux de ne plus rien détruire et de commencer à faire naître!... J'élevai cette cabane, je plantai ces arbres et ces racines qui me nourrissent depuis ce jour, et je devins l'ami des fleurs qui m'avaient sauvé.

La paix a son ivresse comme les batailles. Je n'avais pas été le seul à respirer le parfum salutaire de cette caravane de la science traversant le pillage. D'autres reçurent les mêmes impressions que moi; tous les cœurs étaient disposés à l'émotion par la fatigue des excès. Plus d'une arme tomba comme la mienne, et, de ce jour, commença le retour de notre île vers la paix et les fleurs.

MAUREL-DUPEYRÉ.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Si M. Léon Faucher se contentait de vouloir réviser la Constitution, on pourrait en rire : au train dont va le monde, en l'an de grâce 1851, cette fantaisie-là n'est pas dangereuse. Mais le ministre de l'intérieur, littérateur du genre ennuyeux, au dire de M. Thiers, prétend réviser aussi les pièces du Théâtre-Français. Voilà qui est beaucoup plus grave. La législation sur les théâtres ne met point de bornes à l'omnipotence ministérielle, et M. Léon Faucher a pu, sans trouver d'opposition, imposer un nouveau comité de censure à la Comédie française.

Cet acte *de vigueur* commence à porter ses fruits. M. Faucher s'était imaginé qu'il suffisait de commander pour être obéi, et que les hommes de génie qui travaillent pour le théâtre seraient aussi dociles que ses préfets et ses percepteurs. Voyez pourtant l'impudence de ces teneurs de plume! Ils osent résister au futur ministre de l'empereur! George Sand retire la pièce qu'elle destinait à la scène de la rue Richelieu. Dans une lettre publiée par quelques journaux elle explique en termes modérés, mais énergiques, les motifs qui l'ont engagée à prendre cette résolution.

De son côté, M. Ponsard, qui achève en ce moment son drame d'*Ulysse*, refuse également l'honneur d'être *révisé* par les agents de M. Faucher.

Ces exemples d'indépendance et de dignité trouveront des imitateurs. Bientôt M. Victor Hugo, M. Alexandre Dumas, M. Augier, feront comme George Sand et M. Ponsard. Que restera-t-il donc au Théâtre-Français? Je cherche, et tout bien examiné, je ne trouve plus que M. Liadières. Sans doute, c'est un poète incomparable que ce M. Liadières, et sa comédie des *Bâtons flottants* est la plus amusante du monde. Mais enfin, il y a trois cent soixante jours dans l'année, et si chaque soir ramenait le même spectacle, il pourrait bien se faire que le public trouvât un peu monotone le retour si fréquent des mêmes beautés. Avant un mois peut-être (les Parisiens sont ingrats et changeants), M. Faucher applaudirait seul, avec les romains du parterre, aux joyeuses inventions de son féal sujet l'ex-ami de Louis-Philippe, et bientôt les comédiens ordinaires du ministre n'auraient plus qu'à écrire sur la porte de leur théâtre : « Ci-gît la Comédie-Française. » Par bon-

heur, les ministres durent peu, et M. Faucher n'est pas de ceux qui échappent à la commune destinée.

Les habiles directeurs du Gymnase nous ont donné l'autre semaine une petite comédie en trois actes, conduite avec beaucoup d'art, très-spirituelle et jouée en perfection. Les auteurs, MM. Bayard et de Biéville, ont appelé leur pièce : *Si Dieu le veut*. Au lever du rideau, Henriette est au moment d'épouser M. Georget. Déjà les cadeaux de noce sont arrivés : Henriette montre à sa sœur avec une joie d'enfant les châles, les robes, les dentelles. Croyez-vous vraiment qu'Henriette devienne la femme de M. Georget? Si Dieu le veut, oui; mais s'il ne le veut pas? Quant à moi, j'en doute. Un mariage prêt à se faire au premier acte s'achève rarement au dernier. Cependant Georget n'a point de craintes. Au moment même où nous le voyons, le souvenir d'une bonne action et d'une heureuse rencontre rend sa joie plus complète et plus expansive. Un incendie a dévoré une ferme du voisinage. Georget s'est employé à éteindre le feu, et dans cette œuvre de dévouement, il a eu pour compagnon un jeune homme, étranger au pays, dont le sang-froid et l'intrépidité ont étonné la foule épouvantée par les flammes. Le péril passé, Georget a pu voir de près le généreux inconnu. En l'approchant, il s'est trouvé face à face avec un ami d'enfance, un camarade de collége. Cette aventure intéresse vivement Henriette et sa sœur, M. de Cerny, voire même Béringot son gendre. Pourquoi Georget a-t-il laissé partir son ami? Georget s'excuse. Toutes ses instances ont été inutiles. Un devoir impérieux obligeait Lucien à continuer sa route. Georget vient à peine d'achever ces paroles, lorsque Lucien lui-même paraît. Déjà le doigt de Dieu se fait sentir : il ramène, comme par miracle, cet homme que l'on croyait bien loin. Je doute de plus en plus que Georget devienne le mari d'Henriette. Remarquez, en effet, qu'en apercevant ce jeune homme, Henriette pousse un petit cri de surprise et d'effroi, — est-ce d'effroi? — et Lucien lui-même devient pâle et embarrassé. Ils ne se voient donc pas pour la première fois? — C'est mon avis et c'est aussi celui d'Henriette, qui s'approche du nouveau venu et lui demande avec une naïve imprudence, s'il ne se rappelle point l'avoir rencontrée en Provence. Lucien a deviné du premier coup-d'œil, au trouble de la jeune fille, qu'il peut détruire le bonheur de son ami. Il répond tranquillement à Henriette qu'il n'est jamais allé en Provence. Henriette s'éloigne un peu confuse mais mal persuadée. Elle confie ingénuement ses souvenirs et ses rêves de jeune fille à sa sœur, qui sent le péril et s'apprête à le conjurer. Caroline est un de ces types de jeunes femmes assez communs dans le monde : épouse fidèle plutôt par respect pour elle-même que par amour pour son mari, elle croit que la vertu sans amour vaut encore mieux que l'amour sans la vertu. Pour sauver Henriette d'elle-même, elle s'adresse à Lucien. Elle le conjure de ne pas manquer aux devoirs que l'hospitalité et l'amitié lui imposent. Elle le prie de partir. Lucien semble se soumettre d'assez bonne grâce. Mais il est marin et partant fataliste. Si Dieu veut

qu'il épouse Henriette, toute l'adresse de Caroline et toute la bonne volonté qu'il mettra lui-même à obéir seront inutiles. Ce que Dieu veut est écrit sur la terre comme au ciel, et M. Lucien penche fortement à croire que Dieu veut lui donner Henriette pour femme. Cependant il est prêt à faire tout ce que Caroline lui commandera. Partez donc sur-le-champ, répond Caroline — Mais quel prétexte imaginer après avoir promis de rester? — Je m'en charge. — En effet, quelques minutes après cet entretien, au moment où toute la famille se réunit pour signer le contrat, Lucien reçoit une lettre. C'est une feuille de papier blanc, mais le jeune marin a compris et il déclare qu'une affaire pressante l'oblige à partir sans délai. A cette nouvelle, tout le monde se désole, excepté Caroline et son mari Béringot, qui commence à voir de fort mauvais œil les longs et mystérieux entretiens de sa femme avec l'ami de Georget.

Ce premier acte est le meilleur. Mille détails piquants soulagent l'attention des spectateurs et les empêchent de s'apercevoir que l'exposition est peut-être un peu longue. On rit des naïvetés et des distractions de M. de Cerny, tête faible, homme débonnaire que la douleur a éprouvé au-delà de ses forces. On rit encore aux turlupinades du banquier Beringot, bourgeois vulgaire et frondeur, qui jalouse sa femme parce qu'il la sent supérieure à lui, et raille éternellement son beau-père, parce qu'il n'a pas assez de délicatesse d'âme pour le respecter et le plaindre. Ce personnage du bonhomme de Cerny présente une donnée vraiment comique. Des malheurs de famille ont porté le trouble dans la vie de ce vieillard: il est sujet à des accès de somnambulisme, pendant lesquels il parle de choses étranges et mystérieuses. Mais ses préoccupations nocturnes ne sont pas toujours aussi tristes: dans ses heures de rêve extatique, il cache tout ce qui lui tombe sous la main, sa montre, son portefeuille, etc., et le lendemain, croit les avoir perdus. On cherche les objets égarés, et on ne tarde pas à les trouver dans son bonnet de nuit. Cette idée plaisante donne lieu à quelques incidents pleins de gaîté. Sous les traits de Mlle Luther, Henriette est la plus charmante fille de quinze ans que vous puissiez imaginer. Quel aimable assemblage de candeur et d'esprit, de finesse et d'ingénuité! Dans la scène où elle s'agenouille pour tenir l'écheveau de laine que dévide sa sœur, elle exprime l'inquiétude, la joie, la surprise dont son cœur est agité à chaque parole de Lucien, avec un naturel qui est le comble de l'art. Je ne m'accoutume point à l'idée que le Théâtre-Français a pu abondonner cette jeune artiste prédestinée à la célébrité, dont la physionomie réunit les grâces de la femme à la naïveté de l'enfance.

N'oublions pas que Lucien est parti et doit nécessairement retrouver Henriette avant l'heure où elle deviendra la femme de Georget. La chose paraît d'abord assez difficile. Mais Dieu est avec Lucien, et, grâce à l'intervention de la divinité, qui fait parfois des miracles, les rencontres les plus extraordinaires, les incidents les plus invraisemblables, deviennent possibles et naturels. Lucien s'est arrêté dans une auberge où il attend la diligence qui doit le

séparer à jamais de celle qu'il aime déjà trop pour son repos. Il s'afflige à la pensée que ses yeux ne reverront plus Henriette, lorsque tous les habitants du château de Cerny arrivent dans la maison même où Lucien s'est arrêté. Pourquoi ils ont quitté la campagne, Dieu le sait ! Par une méprise, Henriette entre dans la chambre où se trouve Lucien. Malgré l'honnêteté du jeune homme et la candeur d'Henriette, il est dangereux pour deux amoureux de vingt ans de passer la nuit dans une même chambre. Mais Dieu et Caroline veillent sur la fiancée de Georget. Lucien est congédié de nouveau. Il accepte le cheval que lui offre le jaloux Beringot, et renonce encore à Henriette. Mais le cheval obéit à la fatalité divine comme Lucien lui-même. La tête de cet animal est aussi dure que la langue de Beringot est méchante. Il s'emporte, casse sa bride, et revient à toutes jambes à l'écurie, après s'être débarrassé de son cavalier dans les fossés du voisinage. On apporte Lucien rompu, blessé au château. C'est Caroline qui le reçoit. Le mariage d'Henriette va se faire, toute la maison est en fête, l'impitoyable Caroline ne veut pas que Lucien paraisse : elle le cache et le force bientôt à s'évader une fois de plus. Pour le coup, vous croyez peut-être que la porte du château de Cerny est bien fermée à Lucien. Vous vous trompez. Le garde champêtre prend cet homme blessé, couvert de poussière, dont les habits sont déchirés, pour un voleur, et le ramène devant M. de Cerny, maire de la commune. Il n'est plus possible de douter que Dieu s'en mêle. Sous peine de paraître impie, Henriette doit épouser Lucien, et son cœur trouve mille raisons pour céder aux décrets du ciel.

Evidemment dans les deux derniers actes de cette petite comédie, les auteurs ont un peu abusé de la toute puissance qu'ils s'étaient donnée en prenant Dieu pour collaborateur. Mais l'amour naïf d'Henriette et la passion fataliste de Lucien inspirent tant d'intérêt, qu'on pardonne à la Providence de se montrer complaisante à l'excès pour ces deux amants. Il faut avouer cependant que si la pièce n'était parfaitement jouée, les invraisemblances dont elle fourmille paraîtraient bien plus choquantes. C'est le mérite de comédiens comme MM. Geoffroy, Villars et Bressant, d'artistes comme Mlles Luther et Brassine, de mettre en relief les qualités d'une pièce et d'en faire oublier les défauts.

PAUL ROCHERY.

LÉOPOLD AMAIL.

20 JUILLET 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

20 Juillet. — 21e Livraison.

PARIS

AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE

141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. SITUATION POLITIQUE, par M. C. L'HABITANT.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

III. EXPOSITION UNIVERSELLE, par M. ARLÈS-DUFOUR.

IV. LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE, par M. EDMOND DE GINOUX.

V. ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Eaux minérales*, par M. BABAUD-LARIBIÈRE.

VI. APPROVISIONNEMENT DE PARIS, par M. C. BÉRANGER.

VI. CHRONIQUE THÉATRALE, par M. PAUL ROCHERY.

LA POLITIQUE NOUVELLE publiera dans ses prochaines livraisons :

RAPPEL DE LA LOI DU 31 MAI, par M. MARIE, ancien membre du Gouvernement provisoire.

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. FARCONNET, représentant du peuple.

LES GRANDS HOMMES DU PARTI DE L'ORDRE, — M. DE FALLOUX, par M. AD. GUÉROULT.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. ANDRÉ COCHUT.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. FERD. DE LESSEPS, ministre plénipotentiaire.

MONTESQUIEU, par M. HENRI MARTIN.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. DUPONT-WHITE.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. ERNEST RENAN.

DE LA SOLIDARITÉ DES CINQ GRANDES NATIONS OCCIDENTALES, par M. LITTRÉ, membre de l'Institut.

ASSISTANCE PUBLIQUE, — ENFANTS TROUVÉS, par M. VICTOR LEFRANC, représentant du peuple.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, par M. HENRI DIDIER, représentant du peuple.

LES COLONIES SOUS LA RÉPUBLIQUE, par M. CHAUVET-CHAROLAIS.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE, par M. GOUBAUX, directeur du collége Chaptal.

LE DERNIER MISSIONNAIRE, par M. EUGÈNE PELLETAN.

LES FEMMES ET LE GREC, par M. ERNEST LEGOUVÉ.

HÉGÉSIPPE MOREAU, par M. VALERY.

JEAN-LA-RÉPUBLIQUE (Nouvelle) par M. TAXILE DELORD.

SITUATION POLITIQUE.

A l'heure où nous écrivons, la discussion n'est point encore terminée, mais la question de révision est définitivement jugée. Depuis l'élection du 10 décembre, les bonapartistes, merveilleusement secondés par les partis monarchistes, ont dépensé tout ce qu'ils avaient d'adresse, d'habileté, de ruse pour tendre cette embûche à la République, pour l'acculer à une situation dont elle ne pourrait sortir. Elle en est sortie, cependant, et, nous nous hâtons de le dire, avec les honneurs de la guerre et les joies du triomphe. En vain ces partis avaient recruté tous leurs adhérents, en vain ils avaient confié leur cause à leurs orateurs les plus habiles et les plus éloquents, toute cette habileté, toute cette éloquence sont venues se briser contre deux obstacles insurmontables : la volonté inébranlable de l'opposition républicaine, et la répulsion qu'inspire à la majorité elle-même les prétentions bonapartistes.

Nous avons donc à nous féliciter doublement de l'issue de cette lutte, qui, selon nos adversaires, devait être fatale à la République ; non-seulement la République sort triomphante de l'épreuve, mais du même coup le bonapartisme est frappé au cœur. De toutes parts la Constitution est proclamée inviolable et sacrée, et si les actes répondent aux paroles, la Constitution sera bientôt défendue et garantie par ceux mêmes qui l'attaquaient ouvertement jusqu'ici.

En effet, le rejet de la révision ouvre une ère nouvelle: les rapports entre les pouvoirs sont transformés par cette consécration de la Constitution, et si l'Assemblée s'est trop souvent montrée facile et complaisante pour le pouvoir exécutif, si elle a toléré des attaques plus ou moins sérieuses contre une Constitution placée sous la menace d'une révision prochaine, ce prétexte n'existe plus aujourd'hui.

Tout le monde doit rentrer dans le devoir et respecter, comme une arche sainte, un pacte devenu définitif.

La discussion a été digne de l'importance du sujet et de la grandeur de la question ; et nous ne croyons pas être aveuglés par l'esprit de parti en disant que les orateurs républicains, parmi lesquels nous sommes heureux de retrouver M. Dufaure, se sont élevés à une hauteur à laquelle il n'a pas été donné à leurs adversaires d'atteindre. Nous en attestons ceux qui ont entendu le magnifique discours de M. Victor Hugo, ou qui ont assisté au brillant tournoi auquel ont pris part MM. Michel (de Bourges) et Berryer.

Du reste, il ne fallait pas moins que ces talents hors ligne pour exciter à un si haut point l'attention de l'Assemblée dans une discussion dont le dénouement est prévu d'avance par tous les partis. Disons-le, tout en rendant justice à tous les orateurs qui ont porté la parole dans cette grave circonstance, si l'on juge du mérite d'un discours par la conviction qu'il a portée dans les esprits, M. Michel (de Bourges) a conquis la palme dans cette lutte oratoire. Rien ne peut mieux caractériser l'immense succès qu'il a obtenu, que l'intérêt, nous pourrions dire la bienveillance avec laquelle il a été écouté par des adversaires animés des préventions les plus défavorables contre la personne de l'orateur aussi bien que contre le sujet qu'il devait traiter.

Tout l'intérêt du débat s'est, en effet, un moment concentré sur la lutte engagée entre M. Michel (de Bourges) et M. Berryer. Ce n'était pas seulement l'attrait d'un combat de tribune entre deux athlètes consommés dans l'art de la parole, c'était le curieux spectacle de deux orateurs si diversement doués, et personnifiant en eux, pour ainsi dire, les deux causes opposées qu'ils venaient défendre. L'un brillant, élevé, s'attachant moins au fond qu'à la forme, se drapant dans la pourpre de l'éloquence antique, et faisant luire, dans l'éclat de ses périodes, le reflet des splendeurs d'un autre temps; l'autre, logicien impitoyable, sobre d'ornements, allant droit son chemin, arrivant à son but par une ligne inflexible, cachant une rare habileté sous une allure *bonhomme*, relevant la simplicité du langage par la saveur de cet esprit gaulois versé à profusion, mais toujours à propos, et maîtrisant enfin l'Assemblée attentive, émue, entraînée par la puissance irrésistible du bon sens au service d'une bonne cause.

Nous n'avons pas l'intention de reproduire dans ses détails infinis cette longue discussion ; mais nous pensons qu'il est utile de mettre en saillie quelques faits importants qui pourraient passer inaperçus,

s'ils restaient ensevelis sous cette avalanche d'arguments, sous ce flot de paroles, qui ont inondé la tribune.

M. le général Cavaignac a soutenu de nouveau, avec sa fermeté habituelle, la thèse qu'il avait déjà introduite à plusieurs reprises, à savoir que la République ne saurait laisser discuter son principe sans marcher à sa perte. Cette doctrine s'explique par la foi républicaine de l'honorable général; l'amour de la République est chez lui une religion si sincère et si ardente, qu'il se sent blessé par les attaques dirigées contre l'objet de sa vénération et de son culte; si, comme nous le pensons, il se trompe, c'est par l'exagération d'un noble sentiment, et, nous le disons à son honneur, à une époque de doute et de scepticisme, une foi vive et même ombrageuse n'est pas d'une âme vulgaire. Mais, nous le répétons, malgré le respect que nous inspire un des plus beaux caractères de notre temps, nous craignons que M. le général Cavaignac n'ait pas envisagé la question sous toutes ses faces, et qu'il n'ait pas entrevu les fâcheuses conséquences qui découlent de sa doctrine. Proscrire la discussion sur le principe républicain, c'est justifier toutes les tentatives des gouvernements anciens, pour arrêter l'essor de l'esprit humain, ou pour le faire rétrograder, c'est justifier l'inquisition elle-même. Le catholicisme, imbu de la doctrine de la révélation, faisant remonter à Dieu même les vérités éternelles, dont la conservation est confiée aux successeurs de saint Pierre, le catholicisme a dit : Hors de l'Eglise point de salut, et comme conséquence logique : Guerre aux hérésiarques. Suivre cet exemple, placer la République au-dessus du droit de libre examen, c'est conclure à la répression des doctrines opposées et au châtiment de ceux qui les soutiennent, c'est renouveler au nom d'un principe les guerres impies qui ont ensanglanté le monde au nom de la religion.

M. le général Cavaignac a montré qu'il possède à un degré éminent le sens gouvernemental; mais, dans cette circonstance, il nous paraît avoir négligé certaines conditions nécessaires pour gouverner un peuple comme le nôtre. De notre temps, les gouvernants doivent sans doute se proposer pour but de faire disparaître par la raison, par la persuasion, les préjugés, les défauts, les vices même inhérents à la nature humaine; ils doivent éclairer toutes les intelligences au flambeau de la vérité et de la justice, et faire pénétrer dans tous les esprits et dans tous les cœurs le sentiment de ce qui est bon, de ce qui est honnête, de ce qui est honorable. Mais ce n'est pas là l'œuvre d'un jour, et tant que les préjugés, les défauts et les faiblesses existent, il faut en tenir compte et mesurer, pour ainsi dire, les exigences des

institutions au tempérament des nations qu'elles sont destinées à régir. Eh bien ! notre époque a un trait caractéristique, un défaut très-malheureux si l'on veut; c'est un penchant très-prononcé à la discussion et à la critique. Comprimez ce ressort, et vous lui donnerez plus de force et d'élan ; laissez-lui son élasticité naturelle, il se maintiendra dans ses limites d'action. Il y a dans notre pays assez de bon sens et de lumières pour que le droit et la vérité l'emportent sur l'injustice et l'erreur ; la République n'a rien à craindre de la libre discussion. Le debat actuel en est la preuve.

D'ailleurs, cette liberté de discuter la République a un avantage incontestable ; si la République ne devait être qu'un mode de gouvernement substitué à un autre, si elle devait suivre les errements monarchiques, que serait-elle? Une révolution pour une révolution, un changement dans les titres des gouvernants, certains noms substitués à certains autres, et voilà tout. Il ne peut pas en être ainsi. La République doit donner à tous la démonstration la plus éclatante de sa supériorité sur la monarchie, par l'amélioration incessante du sort de tous. Elle ne doit pas se préoccuper d'une seule classe, de la noblesse comme la royauté légitime, de la bourgeoisie, comme la royauté de Juillet ; elle doit répandre ses bienfaits sur l'universalité des citoyens. Or, il n'y a pas d'excitation plus puissante à faire le bien que la discussion, aussi vive qu'on la suppose, du principe républicain ; cette discussion se résume toujours par une comparaison entre l'état du pays sous la République, et la situation sous la monarchie ; redouter cette comparaison, c'est implicitement avouer l'infériorité de la République ; et, pour notre part, nous sommes convaincus qu'elle n'aura jamais rien à perdre, à dire à ceux qui attaqueront son principe : Voilà ce que nous étions, et voilà ce que nous sommes ; voyez, comparez, jugez.

Nous n'aurions pas insisté si longuement sur cette question, qui ne nous semble pas controversable, si l'estime dont M. le général Cavaignac est entouré et l'autorité de sa parole n'avaient pas donné une grande importance à la doctrine qu'il a émise et sur laquelle tous ses amis politiques sont en désaccord avec lui. L'honorable général a pris sa revanche sur la révision, et nul, plus que lui, n'est entré dans le vif de la question. La proposition de révision, il faut bien en convenir, a été singulièrement oubliée dans ce tourbillon de systèmes qui sont venus s'entrechoquer à la tribune, et elle a plutôt servi de prétexte à parler de tout qu'elle n'a été abordée de front par ses défenseurs ou par ses adversaires. Nous avouons notre faible pour ce qui est net et précis, aussi nous approuvons de toutes nos forces

M. le général Cavaignac disant aux révisionnistes : « C'est parce que la Constitution est mauvaise pour vous que nous la trouvons bonne; vous voulez la réviser parce qu'elle vous gêne, et c'est pour cela justement que nous ne voulons pas de révision. »

C'est qu'en effet tout est là! Que les partis hostiles à la République réclament la révision de la Constitution, qu'ils trouvent encore trop républicaine malgré ce qu'ils en ont su tirer contre la République, cela se comprend; mais qu'ils viennent dire aux républicains : « La Constitution est un obstacle à nos projets; nous voudrions bien la changer; sans vous nous ne pouvons pas y parvenir; aidez-nous donc un peu. » En vérité, c'est par trop naïf, et nous avons peine à nous expliquer comment quelques républicains, très-peu nombreux, il est vrai, ont pu se laisser prendre au piége de la révision, sous la réserve, toutefois, de l'abrogation préalable de la loi du 31 mai.

Parmi ces révisionnistes conditionnels, nous avons le regret de compter M. de Lamartine. Par sa nature si noble et si élevée, M. de Lamartine est plus enclin que tout autre à se laisser entraîner dans une voie dangereuse si on lui montre en perspective un acte qui ait quelque apparence de grandeur ou de générosité. Remettre au peuple l'usage de sa souveraineté, lui demander une nouvelle consécration de cette République que M. de Lamartine a si puissamment contribué à fonder, voir son œuvre glorifiée et confirmée, après tant d'ingratitude et d'injustes attaques, c'était pour l'imagination de M. de Lamartine un séduisant appât. Il a cédé, il a consenti à la révision si l'on rétablissait le suffrage universel; donnant, donnant.

Que M. de Lamartine nous permette de le lui dire : cette concession est une faute; la République ne doit pas faire un marché avec ses adversaires, et, à plus forte raison, un marché de dupe. Le suffrage universel est un droit; il est imprescriptible et inaliénable : c'est une propriété aussi sacrée, aussi inviolable que toute autre sorte de propriété. On a pu s'en emparer par la fraude ou par la force, mais la spoliation n'est pas un titre. Dans les temps révolutionnaires ou même sous cette monarchie, dont l'éloge retentissait, il y a deux jours, à la tribune d'une assemblée républicaine, la confiscation a pu être une pénalité ou un moyen de gouvernement, elle est abolie de nos jours, et l'article 12 de la Constitution ne permet pas de la rétablir. Le suffrage universel sera donc restitué au peuple, à qui il appartient légitimement, et sans qu'il y ait nécessité ou justice à rien donner en échange. La sécurité publique est engagée au plus haut point à cette restitution, et nous voyons dans le maintien de la loi du 31 mai des causes de troubles,

bien autrement redoutables, que dans cette prétendue réélection inconstitutionnelle dont on se fait un honteux argument pour déterminer les esprits timides à prêter les mains à une usurpation.

Quant à la révision, nous ne sommes pas touchés le moins du monde de cet appel à la souveraineté nationale. L'article 111 de la Constitution laisse l'Assemblée juge de l'opportunité de la révision; le jour viendra où la Constitution aura été réellement expérimentée, où les quatre années d'une présidence républicaine n'auront pas été exclusivement consacrées à créer au président une armée de créatures dans toutes les fonctions publiques, où le peuple, libre d'influences, dégagé de toute pression administrative, pourra se prononcer en connaissance de cause sur les réformes à apporter dans la Constitution. Alors nous serons prêts à lui soumettre la question de révision. Jusque-là, nous tenons les clefs de la place et nous les gardons.

Puisque nous avons touché cette question de réélection inconstitutionnelle, qui ne se relèvera pas du coup que M. Dufaure lui a porté, hâtons-nous de dire que M. de Lamartine n'est certainement pa de ceux qui s'inclinent bénévolement devant cette éventualité. M. de Montalembert, M. Coquerel, M. Berryer, à la bonne heure. M. Odilon Barrot ne s'en fait pas faute non plus, et continue la tâche qu'il a entreprise depuis trois ans : il tient absolument à contredire tout ce qu'il a professé pendant trente ans de sa vie. Nous savons que l'éloquence de M. Odilon Barrot a perdu tout son prestige; le majestueux aérostat s'est réduit aux proportions d'une bulle de savon, mais il n'est pas moins déplorable de voir un homme honoré du titre de représentant du peuple chanter la palinodie, et montrer si peu de foi dans la virtualité du droit et de la légalité qu'il défendait autrefois avec tant d'ardeur. Personne, que nous sachions, n'a répondu à l'observation si juste de M. Pascal Daprat, signalant la contradicton flagrante qui ressort d'une demande de révision inspirée par la peur d'une inconstitutionnalité, lorsqu'en même temps on déclare, et on adjure ses amis de déclarer que si la révision est repoussée, il faut s'ancrer dans la légalité. Ceux qui parlent ainsi n'ont qu'un moyen de se mettr d'accord avec eux-mêmes, c'est de proposer et de faire adopter une vigoureuse résolution, qui réprime les tentatives inconstitutionnelles, de quelque part qu'elles viennent. Mais est-il bien certain qu'une réélection de M. L.-N. Bonaparte leur cause autant de déplaisir qu'ils le disent ?

Au demeurant, qui a gagné, qui a perdu dans cette partie si compliquée, et dans laquelle étaient engagés des intérêts si nom-

breux et si divers. Laissons de côté les phrases et voyons les faits. Le parti légitimiste s'est vu contraint de faire amende honorable et d'accepter comme un bienfait la Révolution de 89. Il a été plus loin, et par l'organe de M. de Larochejaquelein, qui n'a pas été désavoué par son parti, il a répudié le *droit divin* et s'est réfugié dans le *droit national*. C'est tout simplement une abdication ; la légitimité s'est découronnée en se soumettant à la volonté de la nation. Que devient, en effet, la légitimité, si la nation la repousse? elle cesse d'exister, la légitimité n'est plus légitime. Est-ce pour constater le vœu national que les chefs du parti légitimiste appuient si chaudement la révision? S'abusent-ils au point de supposer qu'une Constituante nouvelle rétablirait le trône de Henri V? Non, évidemment. Les orléanistes ne se font pas plus d'illusion en ce qui concerne les princes de la branche cadette. Les uns et les autres ne peuvent se dissimuler que le bonapartisme seul profiterait de la révision : ceux qui votent la révision sont donc favorables à la réélection de M. L.-N. Bonaparte? Eh bien! pas du tout : ils protestent, au contraire, que c'est le plus grand malheur qui puisse frapper le pays! C'est bien le cas de dire : qui donc trompe-t-on ici?

Mon Dieu, on ne trompe personne, mais on voudrait tromper tout le monde. Il en est des plus dévoués en apparence à la légitimité et à l'orléanisme, qui, au fond du cœur, ne sont pas éloignés de pactiser avec l'Élysée, mais qui n'osent pas afficher cette désertion aussi hardiment que M. de Montalembert. Il en est d'autres, au contraire, qui n'ont pas assez de résolution pour rompre ouvertement en visière aux prétentions de M. L.-N. Bonaparte, et qui parlent en faveur de la révision, parce qu'ils sont certains qu'elle n'a aucune chance de réussir. Mais la déclaration unanime qui s'élève pour maintenir la Constitution et la légalité, si la révision est repoussée, est l'expression du sentiment qui est au fond de tous les esprits, et ce sentiment c'est une opposition très-vive à une prorogation des pouvoirs présidentiels, sous quelque forme que ce soit.

C'est donc en réalité contre le bonapartisme que s'est porté tout l'effort de l'Assemblée, et c'est lui qui a subi l'échec le plus grave et le plus irréparable. L'Élysée l'a si bien senti, que, sans attendre le vote définitif, il a répondu d'avance au rejet indubitable de la révision, en donnant pour successeur à M. Baraguay d'Hilliers M. le général Magnan. Il n'est pas un homme politique qui n'ait considéré cette nomination comme une menace, et nous pensons, qu'à son tour, l'Assemblée ne laissera pas cette menace sans réponse.

L'Assemblée a entre les mains, et nous espérons qu'elle ne laissera pas échapper l'occasion, tous les moyens de prouver au pouvoir exécutif qu'elle n'est pas disposée à lâcher pied; mais qu'au contraire elle défendra le terrain contre les agressions, de quelque nature qu'elles soient. En arrêtant l'ennemi dès les premiers pas, on évite le danger d'une invasion qu'il deviendrait plus tard très-difficile de refouler. Le rejet de la révision par un nombre de voix beaucoup plus considérable que le chiffre légal prescrit par l'article 111 est un premier avertissement dont l'Élysée aura à tenir compte avant de se hasarder à faire un nouveau pas en avant.

Mais cet avertissement serait loin de suffire aux exigences de la situation. Il paraît certain que la majorité est décidée à proroger l'Assemblée pour un mois au moins et six semaines au plus. Quelques personnes s'inquiètent de cette prorogation, et craignent que l'on ne profite de l'absence du pouvoir législatif pour se lancer dans quelques témérités inconstitutionnelles. Nous ne partageons pas ces craintes; nous croyons au contraire très-utile, à tous les points de vue, le rapprochement momentané qui aura lieu entre les représentants et leurs électeurs. L'influence réciproque qui s'exercera dans ces communications préparera les esprits pour les événements qui s'avancent. Les mandataires viendront se retremper dans le contact du pays, ils puiseront dans l'opinion publique des encouragements ou des conseils, et, de leur côté, ils feront pénétrer dans les masses le sentiment de l'union et de la discipline dont la gauche vient de donner un si louable exemple. Ces rapports intimes entre l'Assemblée et le pays sont un préliminaire indispensable pour que l'accord le plus parfait s'établisse dans toutes les nuances du parti républicain, en vue des élections de 1852. C'est là l'œuvre capitale du moment; toute dissidence doit s'effacer devant cette question de vie ou de mort pour la République : l'élection d'un président républicain et d'une Assemblée républicaine, dans les les limites de la Constitution et de la légalité.

La prorogation de l'Assemblée nous paraît donc très-favorable aux intérêts de la République, et la nomination du général Magnan, loin de nous effrayer, nous inspire au contraire l'espérance que l'Assemblée, tenue en éveil sur des intentions que révèle le choix d'un instrument si dévoué à l'Élysée, saura répondre à cette provocation indirecte par le choix d'une commission de permanence dont la décision, l'énergie et la vigueur soient à la hauteur de toutes les éventualités. Il existe, Dieu merci, dans tous les partis des hommes de cœur qui ne transigeront pas avec leur devoir, et entre les mains desquels l'As-

semblée peut déposer avec confiance le soin de veiller à la défense de la République. D'ailleurs, qu'on ne l'oublie jamais, l'article 110 confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. Pour réprimer l'usurpation, le peuple est là.

Mais l'Assemblée se séparera-t-elle sans avoir sanctionné par une mesure législative la déclaration faite par tous les partis que la légalité est de droit strict, et que par conséquent toute propagande, toute pression exercée dans l'intérêt d'une élection inconstitutionnelle, toute candidature entachée d'illégalité ou d'inconstitutionnalité doivent être réprimées par la loi. C'est là, cependant, le complément indispensable du rejet de la révision, c'est en quelque sorte le résumé de toute la discussion. La proposition comminatoire de M. Pascal Duprat sera sans doute prise en considération par l'Assemblée tout entière, et en manifestant son intention bien arrêtée de punir sévèrement tout citoyen qui se rendrait coupable de complicité et même de faiblesse ou de complaisance pour la candidature de M. L.-N. Bonaparte, l'Assemblée aura bientôt fait disparaître ce fantôme de bonapartisme dont on se sert pour troubler sa conscience et pour influer sur ses déterminations.

En résumé, nous disons à nos adversaires : Vous avez voulu, sous prétexte de révision, ouvrir une campagne *légale* contre la République et la Constitution, êtes-vous bien satisfaits du résultat? Comme vous l'a dit M. de Tocqueville, le rejet de la révision, c'est une consécration nouvelle de la Constitution. Voulez-vous maintenant prêter les mains à une campagne *illégale* contre la République, voulez-vous passer des paroles aux actes? Prenez-y garde; mais tenez-vous pour bien avertis, toute tentative inconstitutionnelle, c'est la GUERRE CIVILE! Si la Constitution était déchirée par une main audacieuse, ce n'est pas vous, légitimistes, ce n'est pas vous, orléanistes, qui auriez rien à gagner dans le conflit. Unissez-vous donc à nous pour étreindre dans les liens de la Constitution une ambition dont le succès serait le signal de maux incalculables. Unissons-nous contre le bonapartisme, notre ennemi commun, et après avoir rendu au peuple le suffrage universel, qui lui appartient de droit, appelons-en à 1852. La Constitution, la légalité, la volonté de la nation, c'est notre refuge à tous; hors de là, il n'y a qu'incertitude, danger, peut-être le despotisme, peut-être l'anarchie.

C. L'HABITANT.

BULLETIN POLITIQUE.

Le début de cet article est commandé par les circonstances : il faut parler de la révision, on ne saurait, en ce moment, aborder un autre sujet avec l'espoir d'être écouté.

Les royalistes n'ont jamais espéré obtenir *légalement* le succès matériel de la révision, ils comptaient tout au plus sur le *succès moral;* mais ils étaient déjà obligés de renoncer à cet espoir dès le lendemain de la discussion préalable dans les bureaux. C'est ce que le *Journal des Débats* constatait alors en termes formels. Ce succès moral qu'ils avaient perdu, les royalistes ne l'ont pas recouvré dans la solennelle discussion qui a rempli cette semaine; ils ne l'ont recouvré ni par leurs orateurs ni par leur attitude. C'est pour nous un devoir de rendre hommage, avant tout, à l'admirable conduite de la gauche. Dans les grandes luttes parlementaires de ces trois dernières années, les diverses fractions du parti républicain avaient pu se glorifier, chacune, de plus d'un triomphe oratoire; pour quelques-unes d'entre elles il y avait peut-être une victoire plus difficile à remporter, celle qu'on obtient par l'empire sur soi-même. Grâce au ciel, l'événement, sous ce rapport, a dépassé les vœux des plus sages du parti. La gauche a été parfaite par sa tenue; elle a défié et déconcerté toutes les provocations par son calme imperturbable; elle a laissé le monopole des emportements et de l'intolérance au côté de l'Assemblée sur lequel pèse déjà la responsabilité de la scandaleuse agitation du pétitionnement révisionniste. Ce contraste ne sera pas perdu pour le pays, il achève de montrer aux plus incrédules de quel côté est le bon droit.

La gauche ne s'est pas moins honorée par ses orateurs. L'Assemblée et la population entière de Paris sont encore sous le charme de la grande et saisissante émotion causée surtout par deux discours, ceux de MM. Michel (de Bourges) et Victor Hugo. M. Michel (de Bourges) avait depuis longtemps, au sein du parti républicain avancé, la réputation d'être un puissant orateur. Cette réputation, justifiée par des succès au barreau, ne s'était pas soutenue à la Chambre des députés, où, à ce qu'il paraît, l'orateur s'était senti trop à l'étroit

dans le cercle parlementaire d'alors; l'éloquence de M. Michel (de Bourges) vient d'atteindre à l'un des plus beaux succès dont puisse se glorifier la tribune française. Si les titres de la République démocratique avaient été perdus, on pourrait dire de M. Michel (de Bourges) qu'il les a retrouvés, tant il en a magnifiquement retracé les origines. Avec une haute impartialité, il a dressé le bilan de la monarchie; il a démontré qu'elle n'était plus possible, parce qu'elle avait accompli sa destinée, et que désormais elle serait frappée d'impuissance pour le bien, comme elle l'avait été à partir de 89, époque où le nouveau principe social fut inauguré. L'avénement de la République n'est que la déduction providentielle de tous les progrès réalisés par la civilisation contre le principe contraire, celui du privilége de la naissance qui était le pivot de toutes les sociétés anciennes et dont la royauté n'était que la plus haute personnification. Avec la royauté, la liberté était encore possible à quelques égards. Mais l'égalité, pour ne pas être un mensonge, exige impérieusement la forme républicaine, c'est-à-dire le suffrage universel sans limite. Suffrage universel et république, c'est tout un. Jamais la monarchie ne consentira au suffrage universel; il lui faudra toujours une limite, et cette limite elle la placera dans le cens, si petit qu'il soit, c'est-à dire dans l'argent; car il est de l'essence de la royauté de représenter le capital accumulé, de s'identifier avec lui, et de lui maintenir la prépondérance sur le travail. Et voilà ce qui rend la royauté de plus en plus impossible, parce que l'œuvre de la civilisation moderne est d'élever le travail au niveau du capital, en lui assurant des droits parfaitement égaux, de manière à ce que l'un ne puisse jamais dominer et paralyser l'autre; mais, au contraire, pour qu'ils se fortifient l'un par l'autre et se concilient. L'ordre désormais est au prix de cette conciliation, et cette conciliation n'est possible que par la République et le suffrage universel. Les fauteurs de désordre sont donc ceux qui rêvent une restauration monarchique quelconque, parce que rétablir la monarchie, c'est rouvrir fatalement l'abîme d'incessantes révolutions; tandis que les vrais amis de l'ordre sont ceux qui le réclament, aux seules conditions possibles dans l'état actuel de la France, c'est-à-dire par le maintien de la République et le rétablissement du suffrage universel.

Cette thèse, quoique très-radicale, au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue socialiste, avait le rare mérite de résumer les principes autour desquels peuvent et doivent se rallier toutes les nuances du parti républicain. Elle a eu le mérite non moins précieux d'être exposée dans un beau et bon langage, rempli à la fois de netteté et de mesure, d'énergie et de modération. Pour la cause républicaine, ce n'est pas seulement un événement politique, c'est un acte de foi solennel devant lequel doivent tomber bien des préventions au sein comme au dehors du parti démocratique. Nous sommes heureux de remercier M. Michel (de Bourges) de la voie qu'il vient d'ouvrir pour notre parti tout entier, en prenant pour drapeau la conciliation du capital et du travail, du bourgeois et du prolétaire; il aura, par

son discours, jeté les bases les plus fermes de la conciliation entre les républicains pour les grandes luttes électorales de 1852.

M. Victor Hugo a parcouru à peu près le même cercle d'argumentation que M. Michel (de Bourges), et pour ne pas tomber dans des redites, il lui a fallu toute sa richesse d'imagination de grand poète. L'orateur a, d'ailleurs, été condamné à déployer, dans cette circonstance, autant de courage que de talent, car il a eu à lutter pendant deux heures contre les plus violentes interruptions de la droite, favorisées par l'impartialité habituelle de M. Dupin. La droite, par l'organe de M. de Falloux, a vainement cherché à pallier ses torts vis-à-vis de M. Hugo. Elle avait à lui reprocher, disait-elle, à lui qu'elle accuse d'avoir été un déserteur de la foi monarchique, d'être plus passionné et plus agressif qu'aucun autre orateur républicain contre la monarchie et contre ses partisans. Il est vraiment inouï, qu'après avoir entendu M. Berryer avouer qu'à vingt ans il avait été napoléoniste, la droite vienne accuser notre illustre poète d'avoir laissé protéger son berceau par l'ancien droit divin. Non, en attaquant aujourd'hui la royauté, M. Hugo n'est pas ingrat envers elle; car le poète se doit avant tout à la cause de l'humanité et à la cause de Dieu, et n'est-ce pas Dieu qui a poussé visiblement l'humanité dans les voies de la démocratie? La parole du poète est amère, passionnée, incisive contre ses anciennes idoles qui, pour lui, ont été menteuses, et cela est tout simple. Contrairement aux républicains de raison c'est par le cœur surtout que le poète a été conduit à la République, c'est par le cœur qu'il s'est épris de la destinée populaire assignée à l'œuvre républicaine. Or, le cœur est encore plus chaud contre le mal qu'il n'est passionné pour le bien, et le mal aujourd'hui serait l'imminence d'un retour à la monarchie, qui remettrait en question toutes les conquêtes démocratiques de la civilisation. Loin donc de flétrir cette aptitude du génie à se transfigurer selon l'exigence progressive de chaque époque, louons-la comme un don de Dieu, qui, pour récompenser le poète d'avoir si magnifiquement chanté la création dans le passé et le présent, lui permet de lire dans l'avenir les destinées inévitables de la société, et lui ouvre successivement l'âme à toutes les grandes aspirations de son temps. En effet, aux yeux de la philosophie, 1814 et 1815, de douloureuse mémoire, sont des étapes du progrès humanitaire comme 89, 1830 et 1848, car ces deux années ont été témoins de l'agonie du despotisme militaire et du réveil de la liberté.

Dans ce nouveau et vaste champ de la démocratie militante, d'autres orateurs ont eu encore à moissonner amplement à côté de MM. Michel (de Bourges) et Victor Hugo. Nous ne partageons pas les préoccupations de M. Cavaignac sur le péril de laisser discuter le principe républicain; mais nous ne pouvons nous défendre de rendre hommage à la droiture et à la fermeté de la conduite de l'honorable général dans la commission de révision, à la courageuse énergie avec laquelle il est venu, le premier à la tribune dans ce débat, affirmer sa foi républicaine et manifester son dévouement impérissable

à la souveraineté populaire, élevée par lui, dans une théorie honorable encore malgré son exagération, à la puissance d'un dogme religieux. Dans un discours qu'une indisposition subite l'a empêché d'achever, M. Grévy avait commencé à démontrer, avec une argumentation serrée, la témérité impie de cette entreprise qui consisterait à en appeler au souverain, après l'avoir mutilé dans ses facultés les plus vitales, telles que le suffrage universel, la liberté de la presse, la liberté de réunion. M. Pascal Duprat a eu aussi de beaux mouvements oratoires pour flétrir cette étrange théorie de la révision préconisée dans le but de prévenir une élection inconstitutionnelle. En dehors du parti républicain, des services ont été rendus à la cause de la Constitution et de la légalité par M. de Mornay, qui a arraché le masque aux orléanistes de la fusion; par M. de Larochejaquelein, qui a noblement renié les tartuferies de l'intrigue légitimiste. Il n'est pas jusqu'à M. Coquerel, qui n'ait porté aussi quelques coups mortels à la troisième prétendance monarchique, c'est-à-dire à l'impérialisme déguisé, en faveur duquel il semblait pourtant s'être proposé de plaider les circonstances atténuantes.

Nous serions injustes si nous ne reconnaissions pas que les vieux partis, battus moralement dès l'ouverture du débat, ont du moins fait bonne contenance oratoire dans la personne de MM. Berryer et de Falloux. M. de Falloux a un talent de tribune souple et nerveux; M. Berryer est toujours l'un des princes de la parole, il en connaît tous les secrets et tous les subtertuges. Mais le premier a éprouvé ce que peuvent les petites ruses du sarcasme jésuitique devant les grands intérêts du progrès humain, et le second nous a fait voir que les plus somptueuses draperies de l'éloquence ne sauraient couvrir la nudité des causes perdues.

Jusqu'à vendredi, on avait cru que le débat se concentrerait entre les divers partis qui divisent l'Assemblée. Il n'en a point été ainsi; le gouvernement a voulu intervenir dans cette levée de boucliers contre la Constitution, et M. Baroche est monté à la tribune. Le gouvernement, pour agir ainsi, a oublié que M. le président de la République déclarait naguère être la seule personne à qui il ne fut pas permis de demander la révision de la Constitution. Or, M. Baroche a attaqué la Constitution, non-seulement dans ses dispositions, mais encore, ce qui est infiniment plus grave, dans son origine. Il l'a signalée comme l'œuvre d'une Assemblée nommée par une sorte de violence faite à l'opinion publique, et qui, par conséquent, était virtuellement déchue du droit de représenter la volonté nationale. C'était nier, d'un seul mot, la légitimité de tout ce qui existe aujourd'hui, pouvoirs et institutions. Jamais, dans aucun pays, pareil scandale n'avait été donné par un gouvernement, insultant lui-même à son principe, à la source de son mandat et de son autorité.

L'indignation qui a parcouru tous les rangs, la longue interruption qui s'en est suivie, les colloques animés qui se sont engagés sur tous les points, témoignaient déjà combien l'Assemblée était indignée de ce grossier affront fait au

pays, à la loi et au bon sens. M. Dufaure a été l'éloquent interprète de cette indignation. Il a noblement vengé la constitution et la Constituante, et sa parole d'honnête homme a cloué à son banc ce ministère, qui, en plein parlement et à la face de l'Europe, avait osé arborer une bannière factieuse.

Le discours de M. Dufaure éclairera et rassurera le pays. Il a donné le coup de grâce à tous les fauteurs de l'intrigue révisionniste; car il a démontré qu'aucune prolongation de présidence n'était possible ni légalement, ni illégalement; parceque la France entière acceptait la République; parce que la France aujourd'hui avait, avant tout et au plus haut degré, le sentiment du respect de la légalité; parce que M. le président de la République était lié par un serment qui lui imposait le devoir de répudier même toute idée de candidature; parce que si, par malheur, il pouvait oublier son serment, il n'y a pas un honnête homme qui voulût lui donner un vote qu'il ne pourrait accepter sans parjure; parce qu'enfin si cette réélection, contraire aux lois et à la morale, se réalisait, la Constitution trouverait dans l'Assemblée d'inébranlables défenseurs.

Et maintenant le pays peut vaquer en paix à ses travaux et à ses affaires sérieuses : le sentiment de M. Dufaure, d'accord avec celui de M. Victor Hugo, d'accord avec celui de l'immense majorité de l'assemblée, nous garantit que nous n'aurons pas à subir le règne d'un Augustule.

La semaine dernière, M. Passy avait déposé le rapport de la commission qui a examiné le budget des dépenses pour l'exercice 1852. M. Gouin, au nom de la même commission, vient de déposer le rapport sur le budget des recettes. Voilà donc l'Assemblée mise en mesure de délibérer sur l'ensemble de la loi des finances. Aura-t-elle le loisir d'entreprendre prochainement et de terminer cette importante opération pour l'époque ordinaire de la réunion des conseils généraux, c'est-à-dire pour la fin d'août? Le ministère l'espère, puisque déjà a paru le décret qui convoque les conseils d'arrondissement pour la première partie de leur session. Mais, dans ce cas, il faut s'attendre à ce que la discussion du budget soit menée d'un train encore plus accéléré que de coutume.

Décidément M. le général Castellane n'a pas été appelé au poste de commandant en chef de l'armée de Paris. La succession de M. Baraguay d'Hilliers est échue à M. le général Magnan, auquel il a été enjoint, pour mieux rompre avec l'Assemblée, de donner sa démission de représentant. On assure que le bruit qui s'était accrédité de la nomination du général Castellane, était l'effet d'une tactique de l'Elysée. Craignant, à la veille de la discussion sur la révision, de trop effaroucher les susceptibilités de l'Assemblée, en produisant trop vite sur la scène la candidature d'un *vigoureux* élyséen, on l'avait fait un moment entrer dans la coulisse, et l'on avait mis en avant M. Castellane pour servir de repoussoir. Telle est la savante stratégie de la politique

élyséenne. Est-ce par ces grands moyens qu'on espère faire tomber des méfiances trop justement en éveil depuis Satory et depuis les scandaleuses révélations du pétitionnement administratif?

Au surplus, la démission du général Magnan, en créant une vacance dans la représentation de la capitale, va amener, pour la première fois à Paris, l'épreuve de la loi du 31 mai, si avant l'époque de la convocation des électeurs cette loi n'est pas rapportée.

Les dernières nouvelles de la Plata confirment de la manière la plus formelle la rupture annoncée d'Urquiza, et réduisent à néant les efforts inexplicables que l'on a faits pour jeter des doutes sur des projets aujourd'hui consommés. Urquiza s'est déclaré contre Rosas par deux décrets en date du 1er mai. Aussitôt après la proclamation de ces décrets, l'Entre-Rios a fait son pronunciamento général, et la province de Corrientes n'a pas tardé à suivre le mouvement. Une alliance offensive et défensive entre Montevideo et les provinces qui ont retiré leurs pouvoirs à Rosas, était la conséquence forcée des événements accomplis. Par un décret du gouvernement montevidéen, en date du 24 mai, le pavillon d'Entre-Rios a été assimilé au pavillon national et comme tel excepté de tout droit de transit. Urquiza a accrédité auprès de la République Orientale un chargé d'affaires, M. Cuyas, qui est arrivé à Montevideo le 20 mai, ayant pris passage à bord de la corvette à vapeur brésilienne *Dom Affonso*.

Rosas, le jour anniversaire de la révolution, 25 mai, a fait arborer à Buenos-Ayres quatre bannières portant cette légende : Mort à Urquiza, le fou, le traître, le sauvage unitaire. De plus, il a réuni toutes ses forces disponibles et les a fait partir contre Urquiza. Il a donné le commandement de son escadre au capitaine Coe, qui devait immédiatement remonter le Parana et l'Uruguay. Mais ici l'affaire se complique; car les navires Entre-Riano sont placés sous la protection de l'escadre brésilienne par le traité conclu entre le Brésil et les provinces du haut du fleuve. Quoi qu'il en soit, les hostilités auront dû commencer dans les premiers jours de juin.

Quant à Oribe, il avait abandonné la frontière brésilienne vers la fin de mai, et il se préparait à un mouvement sur l'Uruguay. En conséquence, il avait évacué Colonia pour concentrer ses forces, et Montevideo se trouvait ainsi débloqué.

En présence de ces nouvelles conjonctures, dont l'authenticité n'est plus contestable, on se demande si la commission aura le courage de persister dans ses conclusions sur le traité Leprédour, qui, on le sait, n'est pas seulement un traité de paix, mais plutôt un traité d'alliance avec Rosas. N'est-ce pas le cas ou jamais, pour le gouvernement et l'Assemblée, de se souvenir que M. Leprédour a été envoyé dans la Plata pour y être chargé, avant tout, de

la protection de nos nationaux, et non pas pour servir à l'affermissement de la tyrannie de Rosas, envers et contre tout.

D'après les dernières nouvelles publiées par le *Moniteur*, les opérations conduites par le général Saint-Arnaud dans la petite Kabylie touchaient à leur fin. Pendant une série de marches et de combats qui s'est prolongée pendant plusieurs mois à travers un pays difficile, sous un ciel d'une meurtrière chaleur, le zèle et la bravoure de nos soldats ne se sont pas un moment ralentis.

Le 24 juin, le général Saint-Arnaud s'était mis en marche pour pénétrer chez les O-Mansour, la plus importante fraction des B.-Habibi, qui avaient annoncé au commandant de la colonne la soumission complète de leur pays. A l'heure de l'arrivée, ces promesses se traduisaient en coups de fusil. Les journées des 25, 26, 27 et 28 juin ont été employées à tirer vengeance de ce guet-apens. Les B.-Habibi sont venus apporter leurs impôts à notre camp, les B.-Mamer nous ont offert de repousser avec nous les contingents qui essaieraient de pénétrer sur leur territoire. Les Sedienach et les B.-Salah ont remis entre nos mains des ôtages.

Les combats des 1er et 2 juillet ont produit la soumission entière des B.-Messlem, qui ont payé l'impôt et reçu des chefs, et ils ont amené enfin la dispersion de tous les contingents que notre armée voyait autour d'elle sur les montagnes. C'est à ces deux succès que s'arrêtent les nouvelles officielles.

Mais des nouvelles particulières font craindre que les efforts de notre armée ne soient réclamés sur un autre point. Depuis quelque temps des symptômes d'agitation se produisaient chez les Nemmcha, une des tribus les plus populeuses de la province de Constantine. L'*Atlas* nous apprend que le Kalifa Assenoum est entré chez les Nemmcha, à la tête d'un goum de deux mille chevaux, qui a été taillé en pièces. Si ce récit est véridique, les Nemmcha seraient donc en pleine révolte, et nos braves soldats, après avoir opéré pendant trois mois dans le nord de la province, seraient obligés de se montrer dans le sud pour y établir notre autorité, parce qu'une importante tribu aurait été placée sous la suzeraineté d'un chef avide et entreprenant! Que de fautes ont été ainsi commises dans l'organisation des administrations arabes!

Les cortès espagnoles viennent d'adopter une loi qui décide du sort des créanciers de l'Espagne. Par l'effet du système de conversions qui a été voté, les créanciers seront admis à réaliser à peu près la moitié de ce qui leur était dû. On estime qu'ils doivent encore se tenir pour très-heureux, en vertu sans doute du principe qui veut que d'un mauvais payeur on tire ce qu'on peut. Au surplus la Providence continue de veiller sur ce beau pays des Espagnes. Une dépêche télégraphique annonce que la reine est entrée dans le cinquième mois de ce que la pudeur anglaise appelle une situation intéressante.

Le *Times* publie une nouvelle qui donne à espérer que l'on serait bien près de l'une des solutions projetées pour la communication des deux mers par l'isthme de Panama. Suivant ce journal, le *Prométhée* a dû quitter New-York, le 14 de ce mois, pour se rendre directement à Saint-Jean de Nicaragua. Un premier transbordement aurait lieu sur des bateaux à vapeur en fer disposés pour la traversée du lac, à l'extrémité ouest duquel les voyageurs n'auraient plus à parcourir qu'une route d'environ vingt kilomètres pour atteindre le port de Saint-Jean-del-Sur. On comptait fermement sur la réussite de cette combinaison; mais il ne faut pas perdre de vue que, par elle, ne sera pas encore résolue la question de la véritable coupure de l'isthme qui joindra les deux mers sans la servitude de rompre charge.

Nous ne croyons pas déroger au caractère de cette Revue en mentionnant ici trois importantes délibérations qui relèvent de l'édilité parisienne. Il s'agit, il est vrai, d'affaires municipales, mais qui, à certains égards, se rattachent aux intérêts généraux du pays; et d'ailleurs l'Assemblée législative aura à s'en occuper pour divers points qui nécessitent son approbation. Voici ce dont il est question :

Profitant de ce que les finances de la Ville vont, en 1852, être soulagées de nombreuses charges par l'extinction des plus lourdes de ses anciennes obligations, l'administration et la commission municipale ont résolu de lui faire contracter un nouvel emprunt de 50 millions pour faire face à trois grandes opérations qu'on va entreprendre de front, et qu'on se propose de mener résolument et promptement. En attendant le moment propice pour la réalisation de cet emprunt aux conditions les plus avantageuses, la Banque fournira une avance de 20 millions, pour laquelle elle devra se faire relever de l'interdiction résultant de ses statuts.

L'une des opérations dans lesquelles on va s'engager consiste dans l'achèvement de la rue de Rivoli, à partir de la rue de la Bibliothèque où s'arrêtent aujourd'hui les démolitions, jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville.

La ville réclamerait le concours de l'Etat pour la portion comprise entre la rue de la Bibliothèque et la rue des Poulies, comme faisant partie intégrante du plan de dégagement de deux monuments nationaux. Pour le reste, la Ville ne demande au pouvoir législatif de faire intervenir l'Etat que pour accorder remise des impôts pendant vingt ans, afin de favoriser les constructions le long des nouveaux alignements. C'est, en effet, à accélérer le plus possible ces reconstructions que doit viser l'administration, et à cet égard les sacrifices qu'il faudra imposer non seulement à l'Etat, mais encore peut-être à la Ville, ne seront pas des sacrifices perdus; car la tâche serait déplorablement remplie si l'espace coupé devait rester longtemps à l'état de décombres et de ruines. Ne perdons pas de vue qu'il ne s'agit de rien moins que de transformer cette partie de la ville, que la commission du choléra a dénoncé comme bles-

sant toutes les règles de l'hygiène, comme une sorte d'attentat permanent contre l'humanité.

La seconde opération se rattache à la première et concerne le même quartier. Elle embrasse l'ouverture de deux grandes rues coupant perpendiculairement la rue de Rivoli prolongée, et se dirigeant des halles au quai, puis l'élargissement des principales rues transversales. Enfin, la troisième opération parallèle aux deux autres sera la reconstruction des halles centrales sur les terrains limités au nord par la rue de Rambuteau et l'église Saint-Eustache, et au midi par la rue aux Fers.

Ces divers travaux, indépendamment de leur utilité propre, auront le mérite de redonner une salutaire impulsion à toutes les industries qui se rattachent au bâtiment; mais, nous le répétons, c'est à la condition surtout qu'on ne se contentera pas de démolir, et qu'on trouvera des combinaisons pour exciter à bâtir.

Mais on ne saurait trop applaudir quand on voit les pouvoirs publics assigner de telles directions à leurs efforts, un tel but à leur sollicitude. Voilà quelle agitation on voudrait voir propager par toute la France, au lieu de la stérile et pernicieuse agitation révisionniste, qui n'a même pas le mérite de profiter aux personnes dont elle voudrait servir l'inconstitutionnelle ambition.

GUSTAVE CAZAVAN.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Si je viens aussi tard parler de l'Exposition Universelle, c'est que chaque fois que j'ai pris la plume, j'ai été arrêté par la grandeur du sujet. Maintenant encore, après avoir admiré et étudié pendant deux mois ces innombrables richesses, il me serait difficile de me livrer à la description d'aucune d'elles. Etonné de l'imposante grandeur d'un si merveilleux ensemble, mon esprit n'est préoccupé que des conséquences certaines qu'un pareil effort d'émulation féconde entre les peuples doit avoir sur l'avenir de l'humanité tout entière, et c'est de cet avenir seul que je veux parler aujourd'hui.

L'Exposition est le symbole de l'unité humaine, a dit le prince Albert; cela est vrai. Or, pour nous qui avons vu l'Empire, qui avons partagé ses préjugés et ses haines contre tout ce qui n'était pas Français, l'apparition éclatante de ce symbole de solidarité, d'association, de fraternité entre les peuples nous surprend et nous éblouit comme un merveilleux rêve, comme une résurrection dans un monde meilleur.

Oui, naguère encore les hommes de nations différentes se haïssaient et ne rêvaient qu'aux moyens de s'entre-détruire, de s'appauvrir, de se ruiner; eh bien, trente à quarante années de paix ont fait ce miracle, que les philosophes, les poètes et les plus illustres hommes d'Etat de tous les siècles passés n'auraient pas seulement pu rêver.

J'aime à me figurer l'étonnement et l'admiration de nos héros de l'histoire, s'ils voyaient se précipiter aux portes de cette immense et brillante cathédrale la longue procession des peuples du monde entier, venant communier par l'industrie, les arts et la science. Que diraient les Richard, les Godefroy, les Saladin, de ce pacifique et fécond tour-

noi des peuples de l'Islam et de ceux du Christ, de cette croisade vraiment sainte, non de l'Occident contre l'Orient, mais de l'humanité tout entière pour assujétir la nature?

Jusqu'à nos jours, les individus comme les nations, malgré l'apparition du christianisme, malgré sa sublime prédication de fraternité humaine, n'ont su se réunir et s'associer que pour le combat, pour l'attaque ou la défense, toujours dans le but de détruire un rival, un concurrent, un ennemi. Que de larmes, de sang et de ruines ont coûté au monde les croisades, le seul grand fait qui ait pu réunir dans un même camp les nations chrétiennes de tous climats et de toutes langues!

Eh bien! voici que la paix et ses puissants agents, le travail, le bien-être, la vapeur, l'électricité, ont si bien et si vite préparé et muri le monde, que pour convier toutes les nations qui couvrent la terre à envoyer à ce congrès-bazar universel, à ce camp du drap d'or, à cette féerique cathédrale de cristal, non-seulement leurs plus somptueuses richesses, mais aussi l'élite de leurs laborieux enfants, Dieu n'a pas eu besoin de susciter un Pierre-l'Hermite soufflant dans les âmes l'ardeur des combats; il lui a suffi d'inspirer au peuple le plus réalisateur du monde la volonté de créer le symbole des fécondes aspirations de notre siècle.

Notre chère France avait bien eu, comme toujours, l'initiative de cette grande et généreuse pensée du congrès universel des peuples; mais, comme toujours aussi, elle s'est laissé enlever la gloire de réaliser la première cette pensée, par la nation essentiellement pratique, par l'Angleterre.

Sainte rivalité des deux grands peuples qui président en ce moment aux destinées du monde! L'un est l'inspirateur, l'autre le réalisateur des grandes œuvres dont l'humanité entière recueille les bénéfices. Que dirait donc l'empereur Napoléon, en voyant cette rivalité des deux peuples se manifester d'une telle manière, lui qui l'avait traduite par le système continental? Que dirait aussi l'illustre Pitt, son implacable adversaire, lui qui soudoyait l'Europe pour écraser et ruiner la France?

La Bible raconte que les enfants de Noë, qui parlaient tous la même langue, se réunirent un jour pour fonder une ville et bâtir une tour immense qui, s'approchant du ciel, témoignerait de leur puissance; mais l'éternel arrêta ce travail et déjoua ce projet impie, en faisant éclater parmi les travailleurs la confusion des langues, qui les dispersa et les poussa dans toutes les directions sur la surface de la terre.

Aujourd'hui que les descendants de Noë l'ont explorée et peuplée, Dieu les rappelle à l'unité de leur race; il veut reconstituer cette famille, qui se compose maintenant de plus d'un milliard d'hommes, et qui a pris possession du monde; et le signe manifeste de cette volonté, c'est l'Exposition Universelle, où les représentants des peuples de toutes nations et de toutes langues viennent se classer selon la puissance du culte créateur qu'ils rendent au créateur des mondes.

Non-seulement des ouvriers de tous les pays, parlant des langues différentes, ont travaillé ensemble avec ordre, harmonie, sans confusion dans cette magnifique cathédrale de la paix; mais dès que ce temple fut terminé, décoré, consacré et rempli des offrandes innombrables du monde connu, il devint le rendez-vous, le but du pélerinage des fidèles de toutes les nations.

Et pour apprécier la valeur relative de ces chefs-d'œuvre de l'industrie humaine, les nations ont délégué des jurés, des pairs de l'industrie, juges de ce véritable camp sacré, qui n'auront pas à récompenser d'habiles passes d'armes et de vigoureux coups de lance, mais qui proclameront, en présence d'une puissante souveraine, les patients et laborieux efforts du génie se consacrant à améliorer et embellir les conditions de la vie humaine.

Cette jeune souveraine, qui a convié ces prud'hommes à sa brillante cour; ce prince, qui a réalisé l'idée de l'universelle communion des peuples, laisseront-ils se dissoudre ce congrès, ce concile industriel, laisseront-ils partir ces preux de la moderne et pacifique Table-ronde, sans leur donner un signe qui soit un lien entre eux et un titre à de nouvelles réunions, à de nouvelles cours d'industrie, sans recommander au moins, officiellement, à leurs méditations, l'étude des immenses problèmes qui agitent et agiteront de plus en plus le monde, et ne lui laisseront repos et trêve que lorsqu'aura été trouvée leur pacifique solution?

Il est impossible que ce grand fait matériel de l'Exposition Universelle ne donne pas naissance à quelque grand fait moral; il est impossible que ces prud'hommes, qui auront étudié et comparé consciencieusement, pendant plusieurs mois, les produits du travail des principaux peuples de la terre, n'aient pas été conduits à examiner les conditions d'existence de leurs travailleurs; il est impossible alors, surtout pour ceux qui viennent des contrées agitées par l'esprit des réformes sociales, qu'un sentiment de tristesse et d'inquiétude ne les ait pas saisis et ne les dispose pas à répondre sympathiquement à

l'appel qui leur viendrait d'en haut de concourir à la solution de ces menaçants problèmes.

Et d'ailleurs, combien il serait imposant de voir cette solennelle assemblée des représentants de l'industrie de tous les peuples exprimer des vœux en faveur des grandes mesures d'intérêt universel qu'elle recommanderait à la sollicitude de tous les gouvernements et à l'énergie des nations les plus riches et les plus industrieuses? Si de nos jours, Colomb venait de toucher la terre du nouveau monde, est-ce que le jury de l'Exposition Universelle pourrait se dissoudre sans avoir salué cette découverte du génie, et sans avoir assuré au hardi navigateur le concours de toutes les nations du vieux monde pour continuer son œuvre? Pourquoi donc ce congrès industriel et commercial des peuples cesserait-il avant d'avoir indiqué quelles sont, en ce moment, les grandes œuvres qui pourraient le plus favoriser les progrès de l'industrie et du commerce du monde?

Jadis, lorsque les rois d'Espagne et de Portugal répandaient leurs peuples sur l'Afrique et sur l'Asie, et lorsque plus tard, avec eux, les rois de France et d'Angleterre s'emparaient de l'Amérique, les relations industrielles et commerciales de tous les peuples recevaient le contre-coup bienfaisant de ces riches conquêtes, obtenues, hélas! au prix de sanglants sacrifices. De quelles bénédictions seraient salués les rois ou les peuples qui aujourd'hui enrichiraient le monde, sans guerre, sans conquête, sans esclavage ou destruction de nations vaincues, et, par exemple, en traçant sur le globe ces deux petites coupures de Suez et de Panama, qui changeraient et amélioreraient les relations commerciales, plus que ne l'a fait la découverte de Vasco de Gama, plus vite que ne l'a fait la découverte de Christophe Colomb lui-même?

Et si les rois d'Espagne et de Portugal, de France et d'Angleterre, se disputaient jadis leurs conquêtes; s'ils invoquaient Rome, afin que le doigt de Saint-Pierre traçât sur la carte la limite de ces conquêtes, et assignât à chacun d'eux son troupeau d'esclaves noirs, jaunes ou rouges; si, encore aujourd'hui, le souvenir de rivalités jalouses, de préjugés nationaux aveugles, poussent les gouvernements à se contrecarrer, à s'entraver dans l'exécution de ces grandes œuvres d'utilité universelle; si, par exemple, depuis cinquante ans, la jonction des deux mers, à Suez, est empêchée, tantôt par la France, tantôt par l'Angleterre, tantôt par la Russie ou par la Porte ou par l'Egypte, aujourd'hui l'Exposition Universelle nous montre qu'il suffirait d'un simple vœu émis par le jury international pour que cette

œuvre fut bientôt accomplie aux applaudissements du monde entier.

Dieu veuille que le prince Albert soit jaloux d'immortaliser son nom, en travaillant ainsi au développement de cette religieuse pensée : l'unité de la famille humaine ! Sans doute le travail des jurés est déjà assez lourd et assez long pour qu'il soit impossible de les saisir encore de nouveaux travaux; mais la Commission Royale et son Comité exécutif qui viennent de prouver qu'ils sont à la hauteur des questions les plus élevées et les plus difficiles, ne pourraient-ils pas être constitués définitivement en permanence ?

Et alors, si le jeune prince qui préside cette haute cour d'industrie, proclamait une sainte croisade contre la misère qui ronge le plus grand nombre des travailleurs, les preux du travail, aussi dévoués que ceux de saint Louis et de Richard, viendraient se grouper autour de ce moderne Pierre l'Hermite, et lui offrir le concours non-seulement de leur zèle, mais de leur fortune. Les hommes religieux qui, guidés par Wilberforce, sont parvenus à abolir la traite des noirs, et à faire racheter les esclaves des colonies au prix d'un demi-milliard, trouveraient des milliards pour résoudre pacifiquement la question du prolétariat et toutes celles qui, groupées autour d'elle, forment ce qu'on appelle le Socialisme.

Le Socialisme, il est vrai, n'a pas encore agité la Grande-Bretagne, car le Chartisme n'est pas le Socialisme. La question du prolétariat qui remue l'Europe et surtout la France, n'est pas non plus absolument la même que celle du paupérisme d'Irlande; mais aujourd'hui les peuples sont trop liés entre eux, les conditions du travail sont partout trop semblables (l'Exposition le prouve), pour que les agitations auxquelles sont soumises sur le continent les classes ouvrières, ne se fassent pas bientôt ressentir en Angleterre.

Je le dis avec la conviction la plus profonde, ce sont les Anglais qui trouveront et appliqueront la solution pratique et pacifique des redoutables problèmes que l'esprit ou plutôt le cœur français a soulevés; et ils la trouveront et l'appliqueront d'autant plus vite que l'appel viendra de plus haut.

Dans le fait de l'Exposition Universelle, on a vu d'abord, en général, un appel à la liberté du commerce. Il est bien certain toutefois que es aveugles et les intéressés au système barbare, anti-religieux et anti-social des prohibitions, ne voient pas que l'Exposition est le plus rude coup porté à ce système.

Comme la liberté religieuse de la conscience et de la pensée, la liberté d'échanger les fruits du travail sera bientôt acquise aux vœux

qui la réclament. Comme la liberté politique dont l'Angleterre et la France ont été les initiateurs dans le monde, la liberté économique, si puissamment préparée par les travaux de ces deux nations, se répandra également parmi les peuples. Toutes ces libertés sont manifestement dans les vues de la Providence, et les hommes d'État qui se raidissent encore contre elles, s'égarent et se perdent indubitablement.

L'exemple de Robert Peel devrait pourtant éclairer ces aveugles et leur faire comprendre que la seule conduite à tenir aujourd'hui consiste à faciliter la transition du régime de la prohibition à celui de la liberté.

On se tromperait pourtant si l'on croyait trouver dans une complète liberté des échanges un remède immédiat et suffisant aux maux qui affligent ou qui menacent la société. On conçoit comment des hommes généreux, émus à l'aspect des souffrances des classes pauvres, s'en prennent à la dernière forme qu'ait revêtu l'esprit jaloux t batailleur des nations du moyen âge, et se persuadent que tout era terminé pour le mieux lorsqu'ils auront renversé ces vieilles barrières de prohibitions, derrière lesquelles les peuples abritent si misérablement leur vanité nationale; mais, pour les penseurs, les philosophes, ou, mieux encore, les hommes d'État véritables, l'abetion du système prohibitif n'est qu'un pas de plus vers le but assigné à l'humanité, pour lequel bien d'autres efforts restent à faire.

Dominés encore, à notre insu, par un esprit étroit de nationalité qui nous fait volontiers imputer à nos voisins la cause de nos maux, nous ne voyons pas que la constitution intérieure du travail les provoque et les développe bien plus encore que la concurrence extérieure, et que ces maux, nous affectant au dedans bien plus qu'au dehors, la liberté commerciale ne suffira pas seule à les guérir; mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle donnera pourtant une grande impulsion aux branches d'industrie qui ont de véritables racines dans le sol ou dans les aptitudes des populations, et pour lesquelles ce qu'on a appelé protection n'est plus que gêne et entraves.

Combien surtout notre France, si favorisée par la fécondité de son sol, par la douceur de son climat, la variété de ses richesses minérales, la vive et flexible intelligence de ses enfants, combien n'aurait-elle pas à gagner dans le mouvement imprimé à l'industrie et au commerce par la liberté!

Mais, encore une fois, la liberté commerciale, que le monde appelle instinctivement parce que Dieu la veut, ne ferait qu'une courte

diversion aux maux qui nous tourmentent et qui nous menacent, s elle ne devait activement contribuer à développer le principe sacré de solidarité, d'association, d'unité de la famille humaine, au nom duquel le prince promoteur de l'Exposition a si heureusement inauguré cette grande fête de l'industrie universelle.

Oui, l'unité de la famille humaine, tel est le but vers lequel marche l'humanité depuis le commencement des siècles, dont elle se rapproche sans cesse, que les grands hommes ont entrevu de plus en plus, et que nous tous, aujourd'hui, nous voyons clairement dans un prochain avenir. Et lorsqu'un prince nous montre le symbole de cette unité de la famille humaine, on ne prétendra pas sans doute que sa parole est l'écho du rêve de quelque niveleur qui ne tient compte ni des droits acquis, ni du talent, ni de la moralité: non, c'est le sentiment de l'humanité réelle, vivante, qui se manifeste d'une façon éclatante, au sein d'une assemblée sans exemple dans le passé, d'une assemblée plus puissante et plus auguste que celles de la Grèce et de Rome, d'une assemblée des représentants de la science et de l'industrie, c'est-à-dire des puissances qui nourrissent le monde et lui donnent la force et la raison, le bien-être et la vie.

Les peuples ont eu jusqu'ici leurs assemblées politiques nationales, leurs assemblées scientifiques nationales; ils ont eu des corporations industrielles locales, spéciales; une fois naguère plusieurs d'entre eux se sont unis dans une alliance qu'ils ont appelée sainte, et qui pourtant avait pour but une guerre presque universelle. Aujourd'hui voici le véritable *congrès de la paix*, dont celui qui a pris ce nom n'a été que l'imparfait prélude et la provocatrice annonce; voici la réunion officielle des grands agents de la paix, une réunion ordonnée, réglée par les gouvernements eux-mêmes, un corps constitué par les pouvoirs publics du monde entier, une sorte de clergé universel de l'industrie; il ne faut pas qu'un germe aussi puissant meure avec le fait qui l'a vu naître.

Le peuple anglais n'est pas en usage, d'ailleurs, de laisser perdre les forces qu'il a créées; il connaît la puissance de l'association, et nul mieux que lui ne sait utiliser les efforts collectifs d'agents libres, intelligents et riches. Les mêmes causes qui lui ont permis de réaliser si merveilleusement cette grande œuvre de l'Exposition, sans secours du gouvernement, par les seuls efforts de l'élite puissante, généreuse, glorieuse de la nation, lui feront trouver les moyens de développer utilement pour l'avenir ce germe de l'association pacifique universelle, ce noyau de l'apostolat industriel, à qui Dieu ne dit pas seule-

ment : Allez et enseignez, mais allez et donnez le bien-être au monde.

Les jurés de l'Exposition, ce sont les chefs de l'immense armée des travailleurs du globe, dont les nombreux exposants forment le cadre. Ce palais de cristal qui les couvre est en ce moment, à l'égal du palais de Saint-Pierre, le centre du monde; le clergé de celui-ci prêche l'amélioration du sort des pauvres, il faut que les lévites de l'autre la réalisent, pour que la religion et la politique aient enfin un même but sur la terre.

L'Angleterre, si constamment préoccupée de trouver des débouchés aux produits de son infatigable industrie, si désireuse de pénétrer les peuples de l'esprit de liberté commerciale dont elle s'est fait le propagateur habile, l'Angleterre peut donner à la Commission Royale le caractère d'une institution centrale universelle, à laquelle s'associeraient tous les membres étrangers du jury, qui deviendraient ainsi les principaux agents des progrès de l'industrie et du commerce du monde. Son intérêt la pousse à tranformer en institution permanente, sinon le fait transitoire de l'Exposition, au moins la société d'hommes réunis dans ce but chez elle. Quel que soit le lieu où d'autres Expositions Universelles se réalisent à l'avenir, que ce soit la France, ou l'Amérique, ou l'Allemagne qui convoquent de nouvelles assemblées de ce genre, il lui importe de profiter des puissants éléments de cette première réunion; il lui importe d'en former dès à présent un faisceau, de les relier en un corps, en une association puissante, conservant et propageant sans cesse l'esprit qui a présidé à cette première communion industrielle des peuples.

Ah! si la France ne s'était pas laissé enlever la gloire de réaliser la première *son* idée d'Exposition Universelle, elle n'aurait certes pas manqué de tenter cette association fraternelle de tous les puissants industriels du monde; mais, il faut l'avouer, cette tentative aurait pu avoir le sort de bien d'autres tentatives que son cœur généreux, que son cosmopolitisme dont elle est fière, lui inspirent, et qui avortent par l'absence de certaines qualités dont nos voisins, au contraire, sont argement pourvus. Ce que la France aurait tenté pour sa *gloire*, l'Angleterre le fera pour l'*intérêt* national; ce que la France aurait voulu aire par son gouvernement, quoiqu'elle n'ait pas de gouvernement, l'Angleterre le fera par des particuliers, quoiqu'elle ait un gouvernement fort habile, ou plutôt parce qu'elle a un gouvernement fort habile, qui sait tirer tout le parti possible des forces individuelles, en leur laissant la liberté.

Il est inutile d'ailleurs d'examiner quelles seraient les intentions et

les résolutions de la France, si l'Exposition avait lieu à Paris, puisqu'elle est à Londres; mais Dieu veuille que l'Angleterre trouve *intérêt* à conserver et à développer ce puissant germe d'amélioration universelle que la Providence a déposé cette année dans son sein! Il s'agit pour elle de réaliser aujourd'hui quelque chose de bien plus grand que la Compagnie des Indes, quelque chose d'aussi religieux que la Société biblique, d'aussi utile pour le monde et pour elle qu'aucune de ses innombrables compagnies de chemins de fer, d'assurances, de navigation : il s'agit de créer la PREMIÈRE ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE UNIVERSELLE.

ARLÈS-DUFOUR.

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE. [1]

De retour au Chili de mon dernier voyage dans le Grand-Océan, je m'empressai d'écrire à un de mes amis de Santiago, don Rafael Salamanca, pour l'instruire de ma rentrée à Valparaiso. Sa réponse ne se fit pas attendre. Courrier par courrier, je reçus un billet fort laconique, à peine lisible, mais dont les termes étaient des plus pressants. Il portait la date du 8 février 1849. Don Rafael parlait de l'Araucanie, d'un cacique à voir, et il concluait en m'invitant à me rendre de suite auprès de lui. Je n'avais rien à faire à Valparaiso, où j'avais séjourné trop longtemps déjà; je pris donc au sérieux l'invitation de mon ami, et le 12 février au matin je franchissais le seuil de l'hôtel, autrefois armorié, de l'ancienne maison des Salamanca.

Don Rafael était occupé à faire mettre en bon état de service l'équipement de voyage de plusieurs chevaux.

— Je vous surprends au milieu des soins d'un véritable cavallero, lui dis-je en le serrant dans mes bras.

— Oui, je travaille pour vous et pour moi, répondit-il d'abondance de cœur.

Ces mots lancés, il craignit sans doute de trop parler, car il ajouta aussitôt, pour amener une autre conversation :

— Nous causerons de cela plus tard. Êtes-vous content de votre voyage dans les îles?

(1) J'ai cru devoir conserver l'orthographe espagnole, mais en français il faut prononcer *Araoucanie*.

— Parfaitement content ; mais, à mon tour, laissons un peu l'Océanie tranquille, et expliquez-moi les paroles que vous venez de prononcer. Comment et pourquoi songiez-vous à ma personne en faisant préparer ces harnais ?

— J'étais certain qu'après la lecture de mon billet, vous quitteriez le port et arriveriez à Santiago.

— Eh bien ! je descends de voiture, me voici ; mais je n'ai pas à monter à cheval.

— Qui sait ! une partie de campagne s'organise si vite.

— Je ne vous comprends pas. Il y a quelque mystère là-dessous : je le respecte. Au moins m'expliquerez-vous votre billet ?

— Rien n'est plus facile. Je vous ai vu, pendant deux ans, fouiller tous nos bouquins, interroger tout le monde, vous fatiguer du matin au soir dans le but de recueillir des détails sur l'Araucanie. Vous n'avez jamais été satisfait. J'ai pensé que vous n'abandonneriez pas encore vos recherches sur cette nation singulière, et je vous ai appelé pour vous mettre en rapport avec un jeune cacique Araucan. Il est ici depuis une quinzaine de jours, et il repart cette semaine, je crois.

— Je vous remercie de cette attention. Où pourrai-je le voir ?

— Chez M. Pardo, que vous connaissez ; c'est le *compadré*, l'ami intime du général Bulnes, président de la République, et Topocalpo, le cacique dont je parle, lui est recommandé. J'irai prier M. Pardo de nous attendre ce soir chez lui et d'y faire venir Topocalpo.

— Ce cacique appartient à l'Araucanie indépendante?

— Non, il est de l'Araucanie soumise.

— Tant pis, car je n'aime pas les demi-sauvages. Je m'attendais à rencontrer un Caupolican, un Colocolo, et je ne verrai, en définitive, qu'une espèce de Chilien.

— Vous vous trompez. Nous appelons Araucanie soumise deux lisières étroites qui bordent l'Araucanie, l'une au nord, l'autre au sud ; mais ces terres ne sont du domaine de la république du Chili que dans les calculs de nos hommes d'État. Ces tribus ont avec nous des relations d'amitié ; voilà tout. Elles ne renoncent ni à leur organisation, ni à leurs lois, ni à leur religion. Le gouvernement de Santiago y a établi des missions catholiques à peu près en pure perte. Il a réussi, par exemple, à y faire créer une milice copiée sur les nôtres, et il en espère quelque bien. Les officiers sont nommés par le Chili. A l'occasion de sa venue à Santiago, Topocalpo a été fait capitaine de sa tribu, honneur dont il se montre très-fier. Dieu veuille, si jamais la guerre

éclate entre les deux pays, que ces braves capitaines ne se prononcent pas contre nous!

— Où se trouve située sa tribu?

— A peu de distance de Valdivia, tout à fait au sud du Chili.

— A t-il fait le voyage seul?

— Il est accompagné d'un missionnaire italien, et de deux domestiques, indigènes pur sang.

— A ce soir, donc.

— Vous dînerez avec nous, me dit don Rafael en me reconduisant jusqu'à la grande porte du vieil hôtel des Salamanca, et, à la nuit tombante, nous nous rendrons chez le senor Pardo.

Tout en cheminant vers l'auberge où j'avais pris gîte, les premières paroles prononcées par don Rafael se réveillèrent dans mon esprit, et je cherchai une fois encore à les expliquer. Je ne pus y parvenir. Les Salamanca savaient mon antipathie pour les promenades à cheval, et, d'ailleurs, les harnais frottés et disposés par les domestiques de mon ami, présageaient une longue campagne, non de simples courses dans les environs de Santiago.

Le soir de ce même jour, j'entraînai plutôt que je ne suivis don Rafael chez le senor Pardo. Le *compadré* du président Bulnes est un vieillard cassé par l'âge, sec, de bonne mine, gai, tel que l'on aime à se représenter un grand-père espagnol. Il nous reçut avec cordialité, et nous promit la présence du cacique. La pendule antique appliquée à la muraille du salon marquait seulement huit heures, aussi ne trouvâmes-nous auprès du maître de la maison que sa femme, noble compagne des quarante-cinq dernières années de sa vie, et un moine blanc, prieur de l'ordre de la Merced, respectable par son habit et par le poids des ans. A eux trois, ces dignes personnages complétaient au-delà de deux siècles. L'ameublement du logis avait pour le moins cet âge à lui seul. M. Pardo est riche cependant; mais il est né au milieu de ce mobilier, il a vécu avec lui, et il laisse à ses neveux le soin de le renouveler.

Suivant l'usage du pays, M. Pardo procéda immédiatement à une présentation dans les règles entre le prieur et moi.

— Le padré don Juan de Dios, supérieur de son ordre et mon camarade d'enfance, fit-il en me désignant le moine.

Je m'inclinai avec révérence. S'adressant ensuite au padré, il ajouta:

— Le senor don Edmondo, Français et mon ami. Ce cavallero arrive de bien loin, des îles Kanaques.

— En vérité! s'écria le prieur, vous avez fait un si grand voyage? Combien y a-t-il de lieues d'ici aux îles Marquises?

— Dix-huit cents lieues.

— Et dans quel état avez-vous laissé la religion dans ces contrées?

En achevant ces paroles, le moine offrit à chacun de nous une cigarette. Mme Pardo appela une servante et lui commanda d'apporter du feu, ensuite, de faire chauffer l'eau pour le *maté* (1).

Avant de répondre au père don Juan de Dios, je regardai à la dérobée don Rafael pour voir s'il avait su tenir son sérieux. Il était parfaitement calme, et il attendait de bonne foi que je donnasse l'éclaircissement souhaité.

— J'en demande pardon à votre paternité, dis-je alors à mon interlocuteur en déroulant ma cigarette, je crois avoir mal entendu la question.

Le prieur se renversa avec satisfaction dans son fauteuil à dossier de bois, et il reprit lentement :

— Je serais désireux de savoir si les Kanaques, habitants des îles Marquises, sont des catholiques fervents?

— Des catholiques! répliquai-je; mais ces naturels sont des sauvages primitifs; ils n'ont connaissance ni du pape ni de la Sainte-Trinité, et ils font profession de manger leurs semblables.

— Jésus Maria! soupira avec effroi l'excellente Mme Pardo.

— Des infidèles! fulmina le moine.

— Des damnés! des anthropophages! s'écrièrent ensemble M. Pardo et don Rafael.

— Ils n'admettent donc point l'existence d'un Dieu? hasarda de nouveau le prieur.

— D'un seul, non padré; mais ils comptent une légion de divinités. Ces divinités sont des esprits imaginaires; elles ont des temples, des prêtres, des autels, des sacrifices humains. Vous vous étonnez de cela, continuai-je en regardant le supérieur de la Merced; mais n'avez-vous pas, enclavée dans la république du Chili, une nation aussi sauvage, aussi barbare que celle des Marquisans? Depuis trois cents ans le christianisme a-t-il fait le moindre progrès chez elle?

— Vous citez les Araucans, répartit le moine. Il est vrai, la religion s'est usée contre eux sans profit, et c'est peut-être un effet de la volonté du ciel. Ces hommes sont, à n'en pas douter, les descendants de

(1) Espèce de thé particulière à l'Amérique du Sud.

Caïn, et il est possible qu'ils soient condamnés à obéir toujours au démon.

— Vous me permettrez de vous arrêter ici, padré, dis-je au vieil abbé en recevant de lui une seconde cigarette. Dieu n'a créé aucun homme pour la damnation, et sa miséricorde s'étend indistinctement sur tous.

Don Juan de Dios allait riposter, mais à la minute même la porte du salon s'ouvrit avec bruit; nous nous levâmes spontanément à la vue de trois graves personnages s'avançant vers nous, et notre conversation se trouva terminée par cet incident, béni de moi.

Le premier des trois nouveaux visiteurs, colosse de six pieds, taillé en hercule, était vêtu d'un frac bourgeois de drap bleu, boutonné jusqu'au cou, sans la moindre décoration sur la poitrine. C'était cependant le grand-maréchal Bulnes, président de la république du Chili. Les deux officiers marchant à sa suite portaient l'uniforme des colonels de l'armée régulière.

Quand une fois on a rencontré le grand-maréchal Bulnes, il est impossible de l'oublier jamais. Sa taille est celle d'un géant, ses épaules sont larges, ses membres sont vigoureux; seulement sa tête, belle et noble, repose sur un cou trop court; ses épaules aussi sont un peu trop relevées. Administrateur sage et éclairé, excellent soldat de cavalerie, bon général, le président Bulnes est aimé de tout son pays, très-applaudi surtout de l'armée. Il a gagné ses grades militaires dans les grandes luttes de l'indépendance, dans ses courses hardies, au sein des Andes, contre des troupes de brigands organisées pour dévaster les campagnes; enfin, en 1839, dans l'invasion du Pérou par le Chili.

Après les compliments échangés entre les nouveaux venus, les maîtres de la maison, le prieur de la Merced et don Rafael, je m'approchai pour saluer le président Bulnes.

— Je suis charmé de vous retrouver ce soir chez mon compadré, me dit-il en me tendant la main.

— Je rends grâce à votre Excellence de son gracieux souvenir, répondis-je, et je remercie mon ami don Rafael Salamanca de m'avoir procuré l'honneur de vous présenter aujourd'hui mes hommages.

— C'est à vous, don Rafael, que nous devons la présence de monsieur à Santiago?

— Oui, Excellence, et j'ose espérer que vous voudrez bien me venir en aide pour décider mon ami à faire réussir le projet en vue duquel je l'ai appelé dans la capitale.

— Voyons, de quoi s'agit-il?

— Je suis dans l'obligation de faire de la diplomatie, répliqua adroitement don Rafael, et, à cette heure plus que jamais, je tiens à triompher avec mon idée. La question est épineuse; mais si j'en sors vainqueur, votre Excellence daignera conserver la mémoire de cette preuve de mon mérite, et peut-être un jour ne me jugera-t-elle pas indigne d'une petite légation en Europe.

— Bien dit, senor don Rafael, fit le général Bulnes, en accompagnant ces mots d'un charmant sourire. Comme diplomate, nous vous verrons à l'œuvre; quant à votre conspiration contre notre hôte de France, je suis convaincu, ourdie par vous, qu'elle ne peut avoir rien que de louable, et, courtoisie à part, je m'associe au complot.

— Excellence, repris-je aussitôt, je suis seul jusqu'à présent; j'ai à combattre une puissance habituée à la victoire; mais, pour l'honneur de mon pays, je ne déserterai point le champ de bataille. Je ne sais de quoi je suis menacé; n'importe, je suis résolu à soutenir une vigoureuse résistance. Il est question, dans les projets du futur ambassadeur, de m'attacher sur un cheval; j'ai vu les apprêts de mon supplice, or, je ne me rendrai que noblement vaincu. Messieurs, continuai-je en me tournant vers les deux colonels, le président de la république du Chili me déclare la guerre; je suis étranger, sans appui, ne me prêterez-vous pas généreusement le secours de vos épées?

— Le général Bulnes n'a jamais conduit ses soldats qu'au chemin de la gloire; le droit est toujours dans le parti qu'il embrasse, je ne saurais l'abandonner, répondit avec emphase le colonel don Pablo Maruri, aide-de-camp du président.

— Eh bien! puisque tout le monde se prononce contre vous, dit à son tour le colonel N***, je me fais un devoir, et Son Excellence m'approuvera, de tirer l'épée pour votre défense. Je suis Français, Messieurs; un de mes compatriotes, isolé au milieu du pays qui a fait ma fortune et m'a comblé de faveurs, se trouve attaqué par les forces les plus redoutables; je me range de son côté. Je n'ai pas la prétention de lui épargner une défaite, mais je veux m'immoler avec lui.

J'allai serrer la main à mon défenseur, après quoi je m'assis auprès de lui.

— Colonel, se hâta d'ajouter le général Bulnes, lors même que le nom de votre première patrie ne brillerait pas en tête de vos magnifiques états de service, vos discours comme vos actions diraient assez hautement que vous êtes un digne enfant de la France.

En effet, le colonel N***, Chilien par adoption, a reçu le jour dans

un département du midi de la France. Soldat de l'Empire, il avait gagné à la pointe de la baïonnette, sous les yeux de Napoléon, son idole, l'épaulette d'officier et la croix. Compris dans le licenciement des *brigands de la Loire*, renvoyé dans ses pauvres foyers, le jeune brave ne voulut pas consentir à suivre l'exemple du plus grand nombre de ses camarades de gloire et d'infortune. Né pour les armes, voulant servir encore et toujours, au lieu de suspendre au manteau de la cheminée le sabre qu'il tenait des mains de l'Empereur, il chercha vers quel point de l'horizon il pourrait porter ses pas. L'Europe était pacifiée, mais l'Amérique espagnole, soulevée par les mouvements révolutionnaires de la France, était en feu, du cap Horn au nord du Mexique. N*** s'embarqua à Bordeaux sur un navire expédié au Chili. Arrivé à Valparaiso, il mit son cœur et son bras au service de la cause de l'indépendance. La Constitution de cette République ne permettant pas à un étranger d'obtenir un grade supérieur à celui de colonel, N*** tient depuis assez longtemps son bâton de maréchal; mais, fort honorablement apprécié du gouvernement de Santiago et de l'armée, il a été joint aux avantages de ses épaulettes des dignités auxquelles il doit la jouissance d'une position des plus enviables.

— Maintenant, demandai-je au prieur don Juan de Dios, témoin passif des dispositions de cette scène, pour renforcer notre courage, daignez, padré, appeler les bénédictions du ciel sur les faibles.

— Le padré est trop prudent pour s'engager par avance; il se renfermera dans la neutralité, dirent plusieurs personnes à la fois.

— Et il réservera les bénédictions du ciel pour les vainqueurs, insinua malignement don Rafael.

— Que voulez-vous, messieurs! soupira le moine de l'air le plus bénoît du monde et en secouant la cendre de sa cigarette. Je ne connais rien aux choses de la guerre. Mon vieil ami Pardo, ma comadré, sa femme et moi, nous observerons tout de notre petit coin, sans vous troubler, sans parler, et nous ferons des vœux pour tous les champions de cette lutte.

En ce moment la porte de la salle tourna sur ses gonds et nous vîmes paraître deux nouvelles figures : le cacique Topocalpo et son interprète, missionnaire italien, homme d'un âge moyen, de taille et de physionomie ordinaires. L'abbé était vêtu d'une belle soutane de satin noir, et il tenait à la main un long chapeau à la Basile, coiffure du clergé séculier en Espagne. Il prit Topocalpo par le bras, et, après l'avoir conduit devant le général Bulnes, il dit au cacique :

— Son Excellence le président de la république du Chili.

Sans se déconcerter, sans témoigner la moindre surprise, aucun plaisir ni ennui, le corps raide, la tête droite et le regard fièrement ouvert, Topocalpo saisit la main tendue par le général et la serra affectueusement.

— Vous êtes le bien-venu, senor capitan, lui dit le grand maréchal.

— Que la prospérité te suive au-delà de la tombe! fit répondre le cacique.

Pendant quelques instants il y eut autour de l'Araucan un peu de confusion dont je profitai pour étudier l'extérieur de ce curieux personnage.

Topocalpo pouvait avoir une trentaine d'années. Sa taille était haute, son corps bien proportionné; un bras musculeux terminé par une main large, osseuse, accusait en lui une vigueur physique remarquable, confirmée encore par l'épaisseur du cou et le diamètre des épaules. Le cacique avait une abondance de cheveux noirs, rudes et longs, mais peu de barbe, point de moustaches, point de favoris; son teint était basané, ses yeux noirs exprimaient de l'intelligence, les lignes de son nez étaient régulières. L'ensemble de ce visage, comparé au type des Chiliens de l'intérieur, offrait cependant quelque chose d'étrange; en examinant le profil de Topocalpo, je découvris enfin ce que je cherchais à deviner : la lèvre inférieure débordait d'une manière sensible la lèvre supérieure. Cette forme de la bouche, j'ai eu l'occasion de le constater depuis, est commune à tous les Araucans; cela prête à leur physionomie un composé de hauteur, de fierté originale assez dédaigneuse, de beaucoup de calme et d'insouciance.

L'habillement de ce chef sauvage était pittoresque, mais un pantalon de coutil blanc, dû à la circonstance de sa visite à Santiago, le déparait. Un *poncho* (1) en fine laine de *huanaco* (2) couvrait son torse et descendait jusqu'à ses genoux; par dessus le poncho, et retenu au cou par une agrafe d'argent, se déroulait un grand manteau en dépouilles de cougouar habilement assemblées, dans lequel il était fa-

(1) Le *poncho*, vêtement fort en usage chez tous les peuples américains, depuis le Mexique jusqu'au détroit de Magellan, est un grand rectangle en un tissu de laine très-serré, sur lequel glisse la pluie; on passe la tête par une petite fente ouverte au milieu du rectangle, dans le sens de la longueur, et l'étoffe tombe des épaules aux genoux en enveloppant le corps et les bras.

(2) Le *Huanaco* ou *Guanaco*, est un quadrupède de la famille des *Llamas*. (Les naturalistes français disent Lama; le nom véritable est Llama.)

cile à Topocalpo de se draper. Sa coiffure consistait en un chapeau de grosse paille, à petites ailes et à calotte conique. Ses pieds, ses bras, ses mains étaient nus.

On fit asseoir le cacique à côté de son interprète, à la droite du prieur de la Merced; le président reprit sa place entre son compadré et Mme Pardo; puis, le cercle agrandi, le bruit des siéges de bois massif apaisé, la conversation se ranima.

— Comment trouvez-vous le jeune chef? me demanda à mi-voix le maître de la maison.

— Beaucoup mieux, c'est-à-dire plus sauvage que je ne me l'étais imaginé; sa rencontre est heureuse pour moi, car j'adore les natures vierges de tout contact avec la civilisation. La seule chose qui me déplaise en lui, c'est le pantalon blanc dont il a eu la maladresse de s'affubler.

— Sainte Vierge! murmura l'excellente Mme Pardo, quel dommage de voir un jeune homme comme celui-là repousser les bienfaits de notre religion et demeurer infidèle!

— Il n'est pas chrétien? demandai-je naïvement.

— Pas encore, monsieur, s'empressa de répondre le missionnaire interprète; mais sa tribu est douce, bien disposée, et avec l'aide de Dieu peut-être pourrons-nous obtenir la conversion du chef et des Indiens.

— *Amen!* fit le padré don Juan de Dios.

Ces diverses réflexions, rapidement échangées, avaient été entendues de quelques personnes seulement; une servante, fraîche et jolie, présentait le maté au général Bulnes, les colonels distribuaient des cigarettes, et don Rafael, après avoir suivi du regard l'effet produit sur moi par la vue de l'Araucan, sollicitait un instant de silence. Les à-parté cessèrent, Salamanca prit la parole.

— Messieurs, dit-il en appelant sur moi l'attention générale, le cavallero français, notre hôte et mon ami, a fait déjà deux longues stations dans notre République, et il en commence une troisième; durant ses deux premiers séjours, je l'ai vu se livrer sans relâche à des recherches sur la géographie du pays des Araucans, sur l'histoire, la religion, les mœurs, les coutumes de ces sauvages. Ses efforts ont naturellement été de la peine perdue; mais l'insuccès ne le décourage pas. Vous le savez, les historiens espagnols, les chroniqueurs, les poèmes des Ercilla, des Pedro de Ona, pas plus que les écrits modernes, ne sont capables de satisfaire les désirs d'un esprit appliqué à l'étude sérieuse d'une nation aussi primitive, aussi inexplicable, aussi

peu connue que celle de l'Araucanie. Les missionnaires eux-mêmes reculeraient à se prononcer sur bien des questions. — L'abbé italien s'inclina en signe d'assentiment. — Quant aux Chiliens qui ont traversé les terres indépendantes, et le nombre en est restreint, ils ne sont pas d'une instruction à pouvoir procurer des renseignements utiles. J'ai appelé mon ami dans la capitale afin de lui donner le plaisir de voir en face un cacique ; mais, j'ai lieu de le craindre, cette circonstance va stimuler de plus belle son ardeur, et il ne vivra désormais que pour se bercer d'espérances chimériques. Par attachement pour lui, je viens vous prier de lui indiquer le moyen de se guérir du mal des Araucans, ou bien d'arriver au but auquel ses travaux tendent depuis si longtemps.

Don Rafael avait paru implorer une réponse du général Bulnes ; sa prière fut écoutée.

— Le moyen pour vous d'obtenir pleine satisfaction sur ce que vous voudriez savoir est fort simple, dit le président de la République. Les écrits, les rapports verbaux, vous apprendront peu de chose, mais vous pouvez aller en Araucanie. En vous embarquant à Valparaiso, si la brise est favorable vous arriverez au bout de peu de jours à Talcahuano ; de Talcahuano à la frontière de l'Araucanie, il n'y a que la distance d'une journée à cheval.

— J'y ai pensé souvent, Excellence ; mais lorsqu'il s'agit d'entreprendre un pareil déplacement seul, sans guide, sans interprète, si résolu qu'on puisse être, le courage fait défaut.

— Le voyage peut se faire aussi par terre, répliqua le colonel don Pablo.

— Sans doute, reprit le général Bulnes ; mais, par cette voie, l'objection de monsieur acquiert plus de force.

— Il y a peu d'années que les Araucans permettent l'accès de leur territoire, dit M. Pardo. Autrefois ils auraient fait un mauvais parti à quiconque se serait aventuré chez eux. La sagesse de notre gouvernement a su triompher de cet esprit soupçonneux et barbare, et à cette heure, les terres indépendantes nous sont ouvertes ; peut-être les Indiens ne souffriraient-ils point que l'on s'arrêtât dans leurs tribus, mais ils laissent le passage libre. Deux fois par mois le courrier de Chiloé et de Valdivia coupe l'Araucanie, des *haciendados* du sud, des propriétaires, s'y engagent aussi, et de temps à autre des colporteurs de Concepcion, marchands de verroteries, vont y changer leurs colifichets contre de l'argent brut ou de la poudre d'or.

— Pour un étranger, avança timidement le missionnaire italien,

les occasions de visiter avec fruit l'Araucanie sont fort rares, en effet; mais aujourd'hui il s'en offre une des plus favorables, et si vous voulez nous accompagner, je serai heureux, pour ma part, de vous donner toutes les indications dont vous pourrez avoir besoin. Je suis au fait de bien des détails sur ce pays, je vous les communiquerai chemin faisant; Topocalpo complétera votre instruction.

— C'est parbleu vrai! s'écria avec fougue le colonel N***. L'occasion ne saurait être plus belle.

— Pardon, monsieur l'abbé, répondis-je au missionnaire, vous me proposez de faire à cheval un voyage de quatre cents lieues, et je ne sais pas me tenir sur une selle.

Cet aveu inattendu excita pendant une minute l'hilarité de tous les assistants, y compris le moine de la Merced et la bonne Mme Pardo. Les Chiliens ne conçoivent pas qu'il existe des pays où l'on puisse vivre et mourir sans avoir besoin de monter à cheval.

— D'abord, il n'y a pas quatre cents lieues de Santiago à Valdivia, fit le colonel don Pablo; nous n'en comptons que trois cents.

— Trois cents lieues chiliennes, repartis-je aussitôt, font près de quatre cents lieues de France. Pour une première leçon d'équitation, ce serait un peu trop, je crois.

— Mais à petites journées, souffla dans ses moustaches le colonel N***, cela n'est rien.

— Colonel, reprochai-je au vieux soldat français, vous m'avez généreusement promis votre appui contre les machinations préméditées par mon ami don Rafael, et vous me semblez vouloir faire cause commune avec nos adversaires.

— Je me suis engagé à vous défendre si l'on vous attaque injustement, riposta le colonel, mais jusqu'ici vous n'avez à vous plaindre de personne.

— Combien de jours avez-vous employés pour venir ici? demanda le président au missionnaire.

— Dix-huit jours, Excellence, répondit l'abbé. Topocalpo était d'un humeur massacrante, il s'impatientait de cette lenteur, et il s'est moqué de moi tout le long de la route. Je suis un cavalier d'une force bien médiocre; l'allure des chevaux devait être réglée sur ce que j'étais en état de supporter.

— Et Topocalpo, s'il avait été seul, quel temps aurait-il mis?

Le missionnaire prononça quelques mots barbares auxquels le cacique répondit par deux sons rauques, qui voulaient dire treize jours.

— Quatre cents de nos lieues en treize journées, me récriai-je; c'est impossible !

— Il en est quitte pour éreinter ses chevaux, me dit le colonel N***; d'ailleurs, il a des relais échelonnés sur la route, n'est-ce pas, monsieur l'abbé?

— Oh ! oui, colonel, fit le missionnaire, et il ajouta : A notre halte de nuit à Talca, je crus sérieusement qu'il ne me serait pas possible d'aller plus loin; j'avais eu un cheval très-dur, j'étais brisé en arrivant au gîte. Dans la nuit la fièvre me prit, je pensai tomber malade tout de bon. Au petit jour, Topocalpo était sur pied, et il me pressait de monter à cheval; j'étais incapable d'aucun mouvement. La tête basse, en colère plus qu'attristé, notre cacique me vouait, je le suppose, aux malédictions de Guécubu. Au bout d'une heure il revint à moi, sa figure était épanouie : « Regarde, me dit-il en me montrant le soleil qui se levait avec splendeur derrière la cime des Andes, en présence d'un soleil aussi radieux, tu voudrais rester couché comme une femme en travail d'enfant ! N'entends-tu pas les chevaux hennir? Ils te reprochent ta faiblesse; voyons, homme, lève-toi ! » Je ne sais quelle révolution la sainte colère du cacique opéra en moi; mais je fis un effort, je me levai, et par enchantement mon mal disparut sans laisser la moindre trace de fatigue.

— Ceci me rappelle une anecdote digne de fixer l'attention des philosophes, s'empressa de raconter le colonel don Pablo. Le 20 janvier 1839, de glorieuse mémoire, avant la fameuse bataille de Yungay — j'étais alors capitaine — mon colonel se trouva frappé d'un mal subit, qui le retint cloué sur son matelas à l'arrière-garde des bagages. Après la victoire, je courus vers lui, et, me jetant dans ses bras : Colonel, lui criai-je, le Chili est vainqueur, l'armée péruvienne est en déroute. Eh bien! vous ne le croiriez pas, continua-t-il en s'adressant à l'abbé italien, ces paroles électrisèrent son âme à tel point qu'il fut guéri radicalement !

A cette sortie, le colonel N*** tourna doucement le regard de mon côté; j'avais fait de même vers lui, nous nous comprîmes.

— Pour un observateur, un voyage en Araucanie doit être une mine bien féconde en intérêt, insinua négligemment don Rafael.

— C'est une campagne à entreprendre, ajouta le colonel N***.

— Décidément, vous me trahissez, monsieur, dis-je à mon prétendu défenseur. Vous ne voyez pas que don Rafael tourne autour de la question pour m'amener à entreprendre cette épouvantable campa-

gne? C'est de sa part une pensée folle, et je lui prédis qu'il ne gagnera pas aujourd'hui ses lettres d'ambassadeur.

Salamanca laissa errer sur ses lèvres un sourire sournois, et comme s'il n'avait pas écouté ce que je venais de déclarer, il se mit à parler bas avec un de ses voisins.

— Si c'est dans ce but que l'on conspire contre vous, riposta le colonel, je déserte votre drapeau et je passe à l'ennemi avec armes et bagage.

— C'est une trahison! répliquai-je avec feu.

— Mon cher colonel, dit le président Bulnes, vous venez de prononcer des paroles auxquelles personne ne croira. Vous savez passer sur le corps de l'ennemi : vous nous l'avez prouvé souvent; mais lui porter votre épée, vous ne saurez jamais ce que c'est.

— Général, répondit le défectionnaire, en me séparant de votre cause, je m'étais fourvoyé; je reconnais mon erreur, je reviens où le devoir m'appelle. Me saisissant ensuite par le bras, il poursuivit d'un ton fort animé : De tous les voyages que vous aurez faits, celui de l'Araucanie sera peut-être le plus curieux. Il est pénible, difficile même si vous voulez, je ne combattrai point ces scrupules; mais quel mérite auriez-vous à écrire ce chapitre, si beaucoup d'autres pouvaient se flatter de vous avoir devancé sur ce chemin? J'ai la conviction que pas une page n'a été publiée en français sur le compte de l'Araucanie; être le premier historien d'un pays complètement neuf, n'est-ce pas un attrait suffisant pour vous aider à enjamber des considérations puériles, en définitive? J'ai vu messieurs les Araucans de très-près, et je vous assure qu'ils ont produit sur moi une impression ineffaçable. Je vous les recommande surtout comme les plus fameux cavaliers et les meilleurs lanciers qui soient au monde.

— Permettez-moi de vous interrompre, dis-je au colonel N***. J'ai déjà entendu citer comme étant les plus fameux cavaliers, les Cosaques, les Arabes, les Gauchos de la République Argentine et les Chiliens; vous ajoutez à cette liste les Araucans. Tous ne sauraient aller sur la même ligne; lesquels placez-vous en tête de la colonne?

— Les Araucans. J'ai échangé des coups de lance avec les Cosaques, fourni des carrières avec les Gauchos et lutté avec les Chiliens les plus en renom; j'admire tous ces cavaliers, mais j'ai été de force à leur rendre des points. Quand j'arrivai ici — il y a plus de trente ans de cela, j'apportais une réputation d'écuyer solidement établie; pas un cheval n'aurait eu la fantaisie de broncher sous moi, et, la lance à la main, je me serais senti capable de défier le diable avec ses cornes. — Le

prieur de la Merced et Mme Pardo se signèrent dévotement.—De tous côtés on me parlait à m'étourdir de l'habileté des Araucans à conduire un cheval, de la souplesse de leur corps, de leur coup d'œil, de leur dextérité à manier une longue liane dont ils se servent en guise de lance. Ces éloges intarissables chatouillaient désagréablement mon oreille. Jeune, plein de feu, ne doutant de rien, je finis par prendre en grippe les sauvages du sud et par souhaiter l'occasion de me mesurer avec eux. Mes amis se riaient de mon assurance et trouvaient du plaisir à exciter ma mauvaise humeur. Mon régiment fut envoyé à Concepcion; je m'en fis une fête, mes amis aussi. Quelques jours après notre installation, des caciques se montrèrent dans la ville, et on me proposa avec l'un d'eux un duel à armes courtoises; j'acceptai avec empressement. Le terrain choisi était un joli plateau situé à peu de minutes des portes de Concepcion. Le cacique avait le corps nu, l'orteil de chaque pied appuyé sur un petit triangle en brins de liane, et sa perche au poing. Je l'avoue, je le considérai avec pitié; j'eus honte d'un pareil adversaire. Ce corps nu m'inspirait de la compassion, j'avais peur de le transpercer, bien que ma lance dût se briser au moindre choc; mais, en dépit de mes instances, il fut impossible d'obtenir du sauvage qu'il s'appliquât un plastron sur la poitrine. Placés en face l'un de l'autre à une distance de six cents pas, et le signal donné, nos chevaux partirent comme deux traits. Au milieu de la carrière un éclair passa devant mes yeux, ma vue se troubla, et lorsque je voulus me reconnaître, je me trouvai par terre, dans la poussière; mon cheval galoppait au loin, et le cacique, mon vainqueur, me tendait la main pour m'aider à me relever. Depuis ce jour, je n'ai jamais plaisanté sur les Araucans.

Cette petite aventure, racontée avec simplicité par le brave colonel N***, détourna la conversation de la voie où on l'avait engagée. On fit au narrateur des compliments sur sa modestie, on le félicita de la verdeur qu'il conservait à son âge, puis son collègue don Pablo entama, mais sans un grand succès, une série de faits de cette nature, tous à la louange des Araucans. Le missionnaire italien avait traduit à Topocalpo le récit dont il nous avait vu rire, et je lisais sur le visage du cacique qu'il était content du résultat du duel. Les éternelles cigarettes circulèrent encore suivies du *braserito* aux tisons ardents, après quoi, le calme rétabli, le président Bulnes me ramena sur le chevalet. Don Rafael s'était rapproché du fauteuil du grand-maréchal, et il avait préparé l'explosion de la mine.

— Si vous désirez des lettres de recommandation auprès des auto-

rités Chiliennes que vous visiterez sur votre route, me dit le président, je serai charmé de les faire écrire.

— Je vous remercie de tout mon cœur, Excellence, répondis-je; mais je ne suis nullement décidé à faire ce voyage. D'abord, je ne suis pas homme à essayer une telle campagne à cheval, ensuite je ralentirais la marche du cacique autrement que M. l'abbé, et enfin je serais une gêne pour eux.

— En aucune façon, déclara obligeamment le missionnaire. Topocalpo, à qui je viens de faire part de l'objet de la conspiration du senor Salamanca, me charge de vous exprimer son désir de vous voir nous accompagner; il mettra à votre disposition des chevaux dociles, aux mouvements doux, et il veillera en personne à ce que rien ne vous fasse regretter d'avoir entrepris le voyage.

— Et vous, don Rafael? demandai-je à mon perfide ami.

— Moi! fit-il en se levant de son siége, mardi prochain, 16 février, je pars pour Valdivia avec Topocalpo et M. l'abbé.

Je me consultai un instant; puis je jetai ces mots, sans trop savoir à quoi je m'engageais :

— Eh bien! moi aussi, je partirai.

— Excellence, dit gravement don Rafael au président de la République, c'est à l'issue d'une négociation qu'on juge les diplomates; j'ai réussi dans une question difficile..... »

Le général Bulnes l'arrêta d'un geste plein de bienveillance, et il ajouta :

— Vous êtes d'une famille où le mérite est héréditaire, et si vous tenez beaucoup à vous éloigner de nous, nous vous enverrons en Europe.

Instruit de ma détermination, folle s'il en fut, le cacique Topocalpo vint à moi, et, en me secouant la main, il articula des sons gutturaux, traduits ainsi par l'abbé :

— Je te ferai voir la demeure de Pillan!

EDMOND DE GINOUX.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

EAUX MINÉRALES.

A monsieur Léopold Amail.

Barèges, le 15 juillet.

Me voilà, mon cher ami, pour la troisième fois au sommet des Pyrénées que je retrouve toujours belles et majestueuses. Les révolutions sociales s'accomplissent, les mœurs des peuples se modifient, les trônes et les individus disparaissent, le sol lui-même se transforme par les efforts de la culture ou par les prodiges de l'industrie, tandis que ces montagnes restent toujours elles-mêmes, sauvages, abruptes, torrentueuses, comme le jour où elles naquirent d'un immense soulèvement du monde.

Avec la nature éternellement jeune, ce qu'on y retrouve aussi, c'est l'humanité constamment maladive, souffrante, défigurée, et attestant d'une façon douloureuse que les lois naturelles sont méconnues, et que dans notre société où chacun devrait satisfaire ses besoins légitimes, il y a deux classes bien distinctes, ceux que l'excès et ceux que la privation rend infirmes.

Nulle part on ne constate mieux en effet l'imprévoyance de nos institutions pour tout ce qui touche à l'hygiène et à la santé publique. Combien de maladies qui déciment la population et appauvrissent les sources de la vie, pourraient être heureusement combattues et progressivement détruites.... Mais nos grands hommes d'Etat ont bien autre chose à faire; que leur importe l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus souffrante; ils ont érigé en maxime de gouvernement que la misère est indispensable à la prospérité des Etats, ils s'endorment avec confiance sur la foi de cet axiome impie.

Cependant, le jour est proche où tout ce qui tient à la condition morale et physique de l'homme sera le devoir le plus étroit des gouvernants. Alors le peuple ayant reconquis l'exercice inaliénable et imprescriptible de ses droits, chaque membre de la cité, agissant dans la plénitude de sa liberté, trouvera dans l'Etat une protection intelligente et efficace. Alors nul citoyen qui ne puise dans le fruit de son travail les moyens de satisfaire aux conditions essentielles de la vie, et qui ne soit en état de se procurer en même temps que l'éducation, cette nourriture de l'intelligence, tout ce qui est nécessaire à l'existence physique, l'alimentation, les vêtements, l'habitation, etc.

Aussi l'hygiène est-elle appelée à prendre une place très-importante dans les institutions publiques. Déjà même cette nécessité de la part du gouvernement de veiller sur la santé des citoyens, se fait sentir dans nos lois imparfaites. C'est elle qui a pourvu à l'établissement des hôpitaux et hospices, à la création des services sanitaires contre les épidémies, aux distributions gratuites de médicaments, aux soins que prennent les édiles de nos cités pour empêcher le développement des causes d'insalubrité. On lui doit encore la création récente de quelques cités ouvrières et des bains et lavoirs publics...

Vous pensez bien, mon ami, que je n'ai pas la prétention d'indiquer dans cette causerie tout ce qu'il importe de faire en matière d'hygiène publique; le soin de veiller sur la santé des citoyens constituera dans l'avenir une des principales magistratures; je veux seulement indiquer quel parti on pourrait tirer des eaux minérales, si fécondes et si puissantes sur notre sol, et dont les bienfaits ne s'appliquent encore qu'aux heureux de ce monde.

D'après le compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines, il existe en France sept cent soixant-seize sources minérales, parmi lesquelles cinquante-cinq sont plus ou moins fréquentées par les malades.

Cette prodigalité d'eaux salutaires, —sans tenir compte des sources qui ne sont pas encore découvertes, — prouve suffisamment que toute la population malade pourrait jouir de leurs bienfaits, et qu'on n'a pas à craindre de voir manquer cette précieuse richesse naturelle. Une intelligente distribution des eaux, tant pour celles qu'il faut prendre sur place que pour celles qui peuvent être transportées au loin, donnerait une abondante satisfaction à tous les besoins.

Ce qu'il faut obtenir, c'est que le malade pauvre puisse faire usage de ce moyen curatif.

Déjà l'Etat entretient auprès des eaux minérales plusieurs établissements où les soldats malades, blessés ou invalides sont reçus et soignés gratuitement. C'est évidemment une sage institution, car il est du devoir de l'Etat de veiller attentivement sur la santé du soldat. Aussi tant que subsisteront les armées permanentes, et Dieu fasse que ce soit le moins longtemps possible, ces établissements devront être continués et entretenus avec le plus grand soin.

Mais ce que l'on fait aujourd'hui à juste titre pour les blessés et les invalides de l'armée, ne serait-il pas équitable de le faire aussi pour les blessés et

les invalides du travail?... Si les infirmités contractées à la guerr sont glorieuses, celles qui frappent l'ouvrier sont-elles donc moins respectables?... Est-ce que le pauvre carrier qui taille les pavés à Fontainebleau, et qui devient phthisique au bout de quelques années; — celui qui s'exténue à souffler le verre; — le peintre qui respire le poison de la céruse; — le travailleur qui laisse ses membres aux engrenages impitoyables de la machine; — le pionnier qui dessèche les marais méphitiques; — le bûcheron qui tombe et se brise avec l'arbre de la forêt; — le laboureur qui contracte des infirmités sous un soleil de plomb, ou bien aux rigueurs d'un climat glacé;.... est-ce que tous ces artisans de la richesse, tous ceux qui créent notre bien-être et notre luxe, ne sont pas dignes de sollicitude?... Allez, il n'y a qu'une société impie qui puisse condamner à la misère et à la mort ceux de ses enfants qui font sa gloire, sa force et son bonheur!...

Je sais bien que plusieurs conseils généraux, celui de la Charente, notamment, sont dan l'usage d'inscrire chaque année à leur budget quelques milliers de francs, destinés à envoyer aux eaux des malades pauvres. Mais, outre que ces secours sont insuffisants, il faut remarquer qu'ils ne remplissent leur destination que d'une manière imparfaite. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de diriger les malades sur les établissements thermaux et de les abandonner à eux-mêmes avec des ressources tout juste suffisantes pour les empêcher de mourir de faim. Mille fois merveilleuses seraient les eaux qui pourraient guérir des malades placés dans de pareilles conditions.

Il faut que l'État fasse construire des établissements analogues aux hôpitaux militaires, où les malades civils puissent trouver des soins éclairés, de bonnes conditions hygiéniques, une nourriture saine et abondante, et ce qui est surtout indispensable, une exquise propreté. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, la société manquera à l'un de ses plus impérieux devoirs.

Est-ce donc qu'elle prétendrait payer sa dette par cette hypocrisie de charité que je vois se renouveler chaque jour à Barèges!...

Le nombre des malades non payants s'élève en moyenne à 1,000 par année. Ils se rendent des localités voisines, ou bien ils sont envoyés aux frais des départements.

Ceux de la Charente, que je prends pour exemple, obtiennent de la munificence du département la somme de 120 fr. Ils dépensent environ 70 fr. en frais de voyage; c'est donc une somme de 60 fr. qui leur reste pour le logement, la nourriture, l'entretien et les frais de linge pendant un mois. Aussi, mon ami, quels logements et quelle nourriture!... Ces malheureux sont entassés dans des barraques ouvertes à la froidure, alors qu'une habitation chaude et saine leur serait indispensable pour guérir; — vous pouvez juger, par le prix qu'ils y consacrent, ce que doit être leur nourriture.

Cependant, ce n'est encore que la moindre de leurs misères. Ce qu'il y a de plus difficile pour eux, c'est de pouvoir user de ces eaux qui doivent leur rendre la santé. Comme ils ne produisent rien à l'établissement, les employés

inférieurs se croient dispensés de soins et d'attentions à leur égard. Ils ne jouissent pas du bénéfice des chaises à porteur. Vous les voyez se traîner à l'établissement, et attendre en plein air ou dans des couloirs humides, que les cabinets de bain ou les piscines soient laissés libres par le public *payant*. Alors ils se ruent, c'est le mot, dans ces bains qu'il faudrait prendre avec calme, et après lesquels il faudrait avoir surtout du linge bien chauffé et un appartement bien clos. — J'ai vu un jeune ouvrier d'Angoulême, blessé cruellement au bras et à l'épaule par la chute d'une solive, auquel la grande douche avait été ordonnée, être obligé de se contenter de la petite douche, qui est bien moins efficace. Encore, pour l'obtenir, cet infortuné était-il obligé d'attendre une partie des nuits que la succession des *payants* fut interrompue quelques instants. Jugez par cet exemple des privations de toute sorte qu'une mauvaise organisation, ou plutôt que l'absence d'organisation, fait endurer à ces pauvres malades.

Il serait si facile cependant de leur rendre le séjour bon et profitable. L'exemple de ce qui se pratique pour l'armée est là palpitant de vérité, et il ne faudrait pas de grands frais d'imagination pour reproduire en faveur des pauvres ce qui se pratique pour les militaires.

Alors, chaque malade envoyé par son département trouverait un gîte confortable, une nourriture suffisante; les heures de bain étant réglées, il serait traité à l'établissement comme le baigneur riche, et comme lui, il aurait des chances véritables de guérison.

Je sais bien que l'exécution de ce projet présente une difficulté, c'est celle de la dépense. Mais d'abord est-il une dépense plus utile et plus sainte?... L'État ne consacre-t-il pas tous les jours des sommes immenses pour des objets bien moins importants?... D'un autre côté, ne pourrait on pas mettre une partie des frais au compte des communes et des départements, surtout pour ce qui tient à l'entretien de leurs malades dans les établissements?

Ceci serait, au reste, très-facile à pratiquer, et il est une dépense qui ne manque pas d'analogie, à laquelle les communes et les départements sont soumis. Je veux parler de celle qui est relative aux aliénés. La loi la met à leur charge, et tous les départements entretiennent aujourd'hui à grands frais, dans leurs établissements spéciaux, ou bien dirigent sur les hospices voisins leurs aliénés indigents, dont le nombre augmente, hélas! chaque année dans une triste proportion.

Vous comprenez que ce sont là des dépenses bien autrement considérables que celles que je voudrais voir exécuter pour le service des eaux minérales. Le séjour de l'aliéné est pour ainsi dire permanent; il exige des soins de toute nature et de tous les instants. Quant aux moyens curatifs, on sait s'ils sont dispendieux, et trop souvent encore inutiles. Il n'est pas rare, en effet, que l'aliéné ne rentre jamais dans la société.

Le séjour aux bains n'est, au contraire, que momentané, et le travailleur

rentrerait dans la société pour lui payer au centuple par ses produits ce qu'elle aurait dépensé pour lui...

Telle est, mon cher Amail, l'idée que me suggère mon séjour aux eaux. Si vous pensez qu'elle contienne quelque utilité, donnez-lui l'hospitalité de la POLITIQUE NOUVELLE, fût-ce au risque d'entendre beaucoup de gens s'écrier : *Encore du socialisme!...* Eh bien! socialisme soit; que voulez-vous, parce que je puis venir aux Pyrénées dans une bonne voiture, que j'y trouve un gîte confortable et une nourriture abondante, j'ai la simplicité de ne pas croire que tout y soit cependant pour le mieux...

A vous de cœur.

L. BABAUD-LARIBIÈRE.

APPROVISIONNEMENT DE PARIS.

L'approvisionnement de Paris a toujours été un objet d'importance majeure; mais depuis quelques années cette importance s'est accrue, et l'alimentation de la capitale est devenue une affaire d'intérêt général; la raison en est simple. Depuis cinquante ans, la population de Paris a presque doublé; au commencement de ce siècle et jusqu'à la révolution de 1830, les travaux et les efforts de trois départements: ceux de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine, suffisaient presque seuls à l'approvisionnement journalier de Paris; aujourd'hui, grâce à l'établissement des chemins de fer, l'agriculture de plus de quarante départements trouve sur les marchés de la capitale un débouché pour ses produits. Il faut dire encore que l'approvisionnement de Paris a été admirablement développé par la création du beau réseau de routes départementales établi depuis vingt ans.

Et ce mouvement de croissance n'est pas près de s'arrêter; en même temps que les lignes de chemin de fer s'achèvent ou s'étendent, le marché d'approvisionnement étend et recule ses limites. Tout récemment, le président du comice agricole de La Réole, arrondissement de Bordeaux, écrivait aux édiles parisiens: « La production de notre agriculture locale, limitée par les demandes de la consommation au cinquième seulement de sa production possible, n'attend que d'être mise à proximité de Paris, pour produire et expédier les fruits et légumes dont a besoin ce dernier. » Déjà, les chemins de fer existants, bien que leurs lignes soient encore peu étendues, ont déterminé un apport colossal de denrées sur Paris, où les wagons amènent, dit-on, du lait de trente, quarante et cinquante lieues; des fruits et des légumes d'une distance double et peut-être triple. Que sera-ce lorsque les rails-ways s'étendront jusqu'à Bordeaux, Bayonne et Marseille au midi, jusqu'à Metz et Strasbourg à l'est, et jusqu'aux confins de la Bretagne à l'ouest. L'approvisionnement de Paris deviendra l'un des principaux éléments de l'activité agricole pour toutes les contrées de la France.

Un homme, que sa fonction et sa position mettent à même d'être bien renseigné, m'assure que, depuis l'ouverture des chemins de fer, on amène chaque jour à Paris, pendant la durée de la saison des fraises, pour 10,000 fr. au moins de cette nature de fruits, qui, revendus en détail, produisent le double. Les fleurs, dans certains jours, donnent un débit plus considérable peut-être. Par ces faits, on peut se former une idée de ce que devient la consommation des denrées sous la loi d'un apport rapide, peu dispendieux et facile.

Ceux qui n'ont pas vu les halles de Paris le matin, à l'heure où les denrées sont amenées, exposées, vendues et enlevées, se feraient difficilement une idée approximative du travail actif et des efforts accumulés dans cette circonstance. Il y a là autant de mouvements accomplis, de marches et de contre-marches, de déplacements d'hommes et d'animaux que l'on en peut voir dans une bataille, mais avec infiniment plus de résultats utiles. Ici la bataille est destinée à faire vivre des myriades d'hommes que chaque jour retrouve à leurs rangs, toujours prêts à recommencer leurs travaux.

L'administration de la préfecture de police a rédigé récemment, pour le conseil municipal de Paris, un Mémoire relatif aux besoins actuels des halles de Paris, sous le rapport de l'emplacement et de la circulation; cette pièce contient de curieux renseignements qui peuvent servir à donner une idée approximative du travail accompli chaque matin aux halles, et qui ne seront pas sans intérêt pour les lecteurs.

L'administration ayant voulu connaître le nombre des voitures, chevaux ou bêtes de somme qui entrent chaque matin aux halles, plaça, pendant huit jours, du 26 juin au 3 juillet, et de neuf heures du soir à huit heures du matin, des agents dans toutes les rues aboutissant au marché des Innocents; ces agents avaient pour mission de compter ce qui passait sous leurs yeux. Ils constatèrent pendant ces huit jours le passage de 22,195 voitures, 1,518 bêtes de somme, 549 hottes et 488 paniers; soit, par jour, 2,774 voitures, 190 bêtes, 69 hottes et 61 paniers. Il est à remarquer que le mois de juin n'est pas celui des plus forts arrivages; les fruits ne donnent point encore. Un nouveau comptage opéré du 22 au 23 juillet ne donna qu'un total de 2,637 voitures et 249 bêtes de somme; mais un tableau destiné à indiquer, par nature d'approvisionnements, le nombre des approvisionneurs, celui des voitures et des bêtes de somme, porte les approvisionneurs à 5,780, les voitures à 3,990, les bêtes de somme à 795, et les hottes et paniers à 240. Véhicules et vendeurs se répartissent fort inégalement. Les beurres et fromages donnent 120 voitures et 255 approvisionneurs; la marée 110 voitures et autant d'hommes; le poisson d'eau douce, 25 voitures, 25 conducteurs, plus 60 hottes portées par autant d'hommes; les gros légumes, le jardinage, les fruits, les fleurs coupées, occupent 5,140 approvisionneurs, 3,525 voitures, 795 bêtes de somme et 180 hottes; enfin les viandes vendues à l'étal ou à la criée, au marché des Prouvaires, occupent en tout 250 approvisionneurs et 210 voitures

Comment tant de voitures, de chevaux, de marchandises, de vendeurs et surtout d'acheteurs, trouvent-ils moyen de se caser et de ne point s'étouffer et s'écraser sur l'espace très-restreint qui leur est acquis ? C'est ce qui nous paraît inexplicable. Le fait est que pour cela, marchandises et marchands, ont un espace de 36,494 mètres, y compris la jolie fontaine de Jean Goujon sur le marché des Innocents ; et sur ces 36,494 mètres, dont 22,404 sont exclusivement attribués aux fruits, aux fleurs, aux légumes et à la verdure, 10,616 seulement sont abrités, 5,785 sont sur place libre, et 20,093 sont tout simplement sur la voie publique.

Comment les hommes et les choses peuvent-ils se retrouver dans un semblable encombrement? C'est ce qu'on peut comprendre seulement après l'avoir vu. Les choses, on les empile les unes sur les autres; le beurre sur les œufs, les œufs sur le fromage, les carottes et les choux sur les fleurs, et réciproquement; les hommes s'arrangent comme ils veulent ou comme ils peuvent dans ce vaste tohu-bohu, si confus dans les détails, et, en fin de compte, si bien ordonné dans l'ensemble.

Ce n'est pas tout : il ne suffit pas d'avoir amené aux marchés voitures et denrées, il faut placer instantanément les véhicules, les chevaux, les voitures d'appert, et celles que l'administration appelle, avec beaucoup d'exactitude, voitures de désapprovisionnement. Les premières occupent, sur les quais du Louvre, de l'École, de la Mégisserie, de Gèvres, Pelletier, Napoléon; sur les places des Prouvaires, de l'Oratoire, du Châtelet, sur le pont au Change et le pont Notre-Dame, et jusque dans la rue du Cloître-Notre-Dame, un espace de 16,038 mètres. Les voitures de désapprovisionnement, trouvent sur les places Saint-Jacques-la-Boucherie, du Chevalier-du-Guet, de la Verdure, devant Saint-Eustache, dans les rues de Rambuteau, Montmartre, et dans vingt-six rues très-étroites, environnant les halles, un espace de 7,843 mètres pour se remiser. Enfin, vingt-trois autres petites rues ou places du même quartier laissent libres 1,983 mètres, pour y déposer les hottes, les paniers et les petites charrettes à bras. Il faut ajouter à tout ceci 2,000 mètres environ que fournissent aux voitures ou bêtes de sommes, les cours, remises ou écuries des maisons voisines des halles.

L'administration établit à 7,162 le nombre des marchands en gros et demi-gros qui opèrent à la halle; si l'on suppose, ce qui n'aura certes rien d'exagéré, que chacun d'eux traite avec cinq ou six acheteurs, on verra que les transactions du matin, entre quarante à cinquante mille individus, complètent l'analogie entre l'approvisionnement de Paris et une bataille. Seulement celle là est une bataille qui fait vivre et enrichit les combattants, l'autre tue les hommes et ruine ceux qu'elle ne fait pas mourir.

Le gros de l'approvisionnement de Paris se fait par un petit nombre de barrières, qui sont celles de La Villette, 193 voitures; de Saint-Denis, 338 voitures; du Roule, 295; de Pantin, 162; de Montreuil, 126; de Vincennes, 223; d'Enfer, 231; de Sèvres, 160. Parmi les barrières qui fournissent moins de

100 voitures, il faut citer celles de Clichy, 23 ; Monceaux, 26 ; Neuilly, 46; Passy, 55; Belleville, 56; Charonne, 56; Reuilly, 70; Charenton, 46; d'Italie, 42; du Maine, 22 ; et de Vaugirard, 97. Onze autres barrières donnent ensemble 79 voitures. L'arrivage aux halles des 2,637 voitures, comptées par la préfecture de police, du 26 juin au 3 juillet, s'est réparti ainsi : par la rue Aubry-le-Boucher, 426; des Lombards, 167 ; Saint-Denis (partie située du côté du quai), 198 ; de la Tabletterie, 83 ; des Bourdonnais, 116 ; du Roule, 278 ; Saint-Honoré, 255 ; des Deux-Écus, 91 ; Saint-Denis (du côté du boulevart), 508 ; de Rambuteau, 137 ; Montorgueil, 210. Les rues des Lavandières, des Déchargeurs, Tirechappe, Montmartre, Pirouette et Coquillière, donnent ensemble passage à 168 voitures seulement.

La préfecture de police, questionnée par l'administration municipale sur l'emplacement à donner aux halles, établit qu'une surface de 43,660 mètres est nécessaire : elle en désigne 16,457 pour les passages, escaliers, bureaux, resserres, fontaines, etc., et 27,203 pour les places par nature de vente. Sur ce chiffre, la verdure, les fleurs, les fruits et les légumes prennent seuls plus de 20,000 mètres; le tout sans compter l'espace libre à consacrer au gardage des voitures, hottes et paniers. C'est d'après ces données qu'a été arrêté récemment, par la commission municipale de Paris, le périmètre des halles centrales sur son ancien emplacement agrandi. Ce périmètre sera-t-il assez vaste pendant un grand nombre d'années ? C'est ce que nul ne saurait dire.

En 1808, l'espace, alors suffisant, occupé par les halles, était bien peu de chose; l'emplacement du marché des Prouvaires était alors couvert par une masse compacte de maisons ; le marché des Innocents était occupé par les marchandes de vieux linges qui, plus tard, ont dû céder la place aux verdurières et se caser dans le marché du Temple ; la rue de Rambuteau n'était point ouverte et n'avait pas remplacé les piliers ; le marché au poisson était tenu sous d'ignobles parasols pouvant à peine recevoir la moitié des marchandes qu'abrite aujourd'hui une halle commodément agencée. La rue Sainte-Opportune n'avait point encore été percée, et plusieurs rues adjacentes à la halle, qui ont été portées à huit et dix mètres de largeur, étaient alors à peine suffisantes pour laisser passer une voiture ; toutes les consommations, sauf celle de la viande, ont doublé, et quelques-unes ont triplé et même quintuplé depuis 1808. Or, si quarante années ont suffi pour amener, aux halles, un accroissement d'activité tel que leur surface doublée et au-delà ne laisse plus un espace suffisant aux besoins des vendeurs et des acheteurs, que sera-ce donc lorsque l'achèvement des voies de fer appellera toute l'agriculture de France sur le marché central, et fera de l'approvisionnement de Paris et de ses environs l'une des branches principales du commerce général de la France ? Que sera-ce donc lorsque ces voies larges et puissantes de communication perfectionnées ouvriront aux habitants de Paris les sources de richesses que tiennent en réserve, faute de débouchés, les labeurs de notre agriculture, et à nos agriculteurs, les produits et les merveilles de l'industrie et des arts

créés avec tant d'abondance et un goût si élevé par les laborieux artisans de Paris?

Le marché d'approvisionnement de Paris est aussi le marché d'approvisionnement de la France; on peut dire de Paris ce que disait Rabelais de Panurge, qui, s'il avait soixante-trois moyens de se procurer de l'argent, en avait deux-cent-quatorze de le dépenser.

C. Béranger.

L'état des finances du département de la Seine est depuis plusieurs années l'objet des plus graves préoccupations de la préfecture et du conseil général; mais les discussions, les délibérations et les observations du conseil n'ont pas suffi pour attirer l'attention publique et celle du gouvernement sur une situation intolérable et qui n'est pas sans danger; sur une situation où le désordre et l'anarchie administratifs, suivant l'expression d'un conseiller d'Etat, se manifestent avec le plus vif éclat.

Comme l'administration de tous les autres départements de la France, celle du département de la Seine est chargée de pourvoir à certaines dépenses, tout à fait générales pourtant, parmi lesquelles doivent être mises au premier rang celles des prisons, celles des aliénés et celles des enfants trouvés. Pour couvrir ces dépenses, les départements emploient tout ensemble leurs ressources spéciales et celles que met à leur disposition le ministère par la disposition d'un fonds commun, provenant de centimes spéciaux, réparti d'une façon quelque peu arbitraire, non tout à fait au prorata de la population des départements, mais un peu suivant leurs besoins.

Les enfants abandonnés, les prisonniers, les aliénés, ces trois grandes misères de notre temps, ne pèsent pas d'une manière égale sur toutes les administrations départementales de France. Les grands centres de population sont appelés à supporter une plus lourde part du fardeau. Paris, à cause de la facilité avec laquelle on peut s'y dérober à tous les regards, à toutes les recherches, est nécessairement l'asile où viennent chercher un refuge toutes les souffrances qui fuient la publicité. Il n'est pas de jour où la police ne recueille et ne confie à l'administration hospitalière de pauvres aliénés ou idiots, de pauvres enfants amenés de contrées voisines ou lointaines, délaissés, abandonnés dans les rues de Paris, et dont l'origine ou le domicile ne peuvent être découverts, ou même recherchés. La variété et la commodité des moyens de transport multiplient singulièrement les abandons de ce genre. La situation du département de la Seine, à cet égard, n'est pas sans analogie avec celle de quelques autres départements, notamment de ceux du Rhône et de la Seine-Inférieure; mais c'est celui de la Seine qui est le plus pesamment chargé.

La part de dépenses supportée exclusivement par le département figure au budget de 1851 :

Pour les enfants trouvés ou abandonnés, et orphelins pauvres, à 1,139,950 fr.;

Pour les aliénés, à 795,905 fr.;

Pour les prisons, à 1,609.608 fr.

Si l'on veut avoir les chiffres complets de la dépense de ces divers services, il faut ajouter :

1° Pour les aliénés, 528,224 fr. mis à la charge de la ville de Paris; 38,000 fr. à la charge des communes rurales, et 63,177 fr. fournis par les aliénés ou par leurs familles;

2° Pour les enfants abandonnés, 311,050 fr. provenant de rentes diverses, notamment d'une somme de 284,981 fr. payée par la ville de Paris; plus 446,713 fr. payés par la caisse des hospices pour frais d'administration, layettes, vêtures, etc., etc.

Au total, les dépenses atteignent, pour les trois services, et sauf une fraction peu importante, la somme de 5 millions, sur laquelle, aux termes des lois, 3,560,726 fr. sont à la charge exclusive du département et figurent au budget des dépenses ordinaires, de celles que la loi et la raison qualifient obligatoires. Il est à remarquer que le total de ces dépenses s'élève à 4,827,006 f., et les recettes seulement à 4,000,426 fr. : déficit, 826,580 fr.

Or, depuis longtemps les ressources du département sont bien au-dessous de ses charges excessives, résultant de sa situation toute exceptionnelle. En 1843, le ministre de l'intérieur, voyant les dépenses obligatoires dépasser de près de 900,000 fr. les ressources financières destinées à les acquitter, usa, pour rétablir l'équilibre, d'un moyen non moins simple qu'étrange. Le ministre réduisit d'un trait de plume le crédit affecté aux dépenses des enfants trouvés et des aliénés, et établit ainsi une balance, un budget en équilibre.

Mais s'il est facile de modifier un chiffre sur un budget, il n'est malheureusement pas possible de supprimer les dépenses que représente ce chiffre; on ne pouvait pas supprimer les fous et les orphelins; il fallait pourvoir aux besoins de ces infortunés. L'administration des hospices intervint et se mit à découvert pour combler le déficit. Depuis l'année 1843, les dépenses ont continué de s'accroître; les budgets en déficit se sont succédé. Les ministres ont changé, mais le procédé pour aligner le budget est demeuré invariable. Chaque année, le ministre rayait du budget l'excédant de la dépense : chaque année l'administration des hospices détournait de ses ressources 7, 8 ou 900,000 francs, pour les appliquer aux services des aliénés et des orphelins, services qui, sans cette salutaire intervention, eussent été interrompus. C'était, au point de vue administratif et financier, le beau idéal du désordre. Aujourd'hui, la dette contractée par le département envers les hospices, depuis 1843, s'élève à 6,113,892 francs; à la fin de 1851, elle sera de 7,000,000 de francs. Dans deux ans, si l'on n'y prend garde, elle sera de 10,000,000 fr.

Dans une brochure que nous avons sous les yeux, M. Lanquetin, président

de la Commission municipale de Paris et du Conseil général de la Seine, expose, avec beaucoup de force et de clarté, tous ces faits sur lesquels il appelle l'attention publique et celle du gouvernement; il insiste sur l'obligation pour l'État de mettre le département en position de pourvoir aux engagements contractés dans le passé, et aux besoins du présent et de l'avenir.

D'autre part, M. Lanquetin rappelle que l'Etat doit au département de la Seine, depuis neuf ans, une somme de 1,695,678 fr., pour prix de l'acquisition de la prison de la Roquette, et les réclamations multipliées du département pour se faire payer sont demeurées jusqu'ici sans effet. Cependant, faute du recouvrement de cette somme, le département, très-obéré, ne peut pas entreprendre la reconstruction du dépôt de la Préfecture de Police, une ignoble prison, étroite, obscure, privée d'air, infecte et malsaine au-delà de toute expression.

Déjà dans ses sessions précédentes, le conseil général de la Seine a consacré plusieurs séances à la discussion de ces importants objets; l'année dernière et à la suite d'une délibération fortement motivée, il a de nouveau réclamé le paiement du prix de la prison de la Roquette; en outre, il a émis ou plutôt renouvelé un vœu en faveur de la répartition du fonds commun destiné à compléter les dépenses des aliénés et enfants trouvés entre tous les départements, non plus arbitrairement ou au prorata de leur population respective, comme cela se fait aujourd'hui, mais au prorata du nombre des infortunés à secourir. Les conseils généraux de plusieurs départements, notamment ceux du Rhône et de la Seine-Inférieure ont émis des vœux dans le même sens; tôt ou tard le gouvernement devra se résoudre à l'adoption de quelque disposition de ce genre. Il nous semble que la réunion prochaine des conseils généraux donne à ces questions un caractère d'actualité et d'urgence suffisant pour déterminer le gouvernement à les examiner avec le soin qu'elles méritent.

En laissant aller les choses suivant les errements actuels, on s'exposerait à voir un jour les administrations hospitalières absolument ruinées, hors d'état de pourvoir, non-seulement à l'existence des aliénés et des orphelins, mais encore aux besoins des pauvres et des malades en faveur desquels elles sont spécialement instituées et dotées. Pour amener le pouvoir à s'occuper activement de cette affaire très-sérieuse, il faudrait, de la part des conseils généraux, un acte plus démonstratif que l'émission de simples vœux ou la publication d'une brochure; pourtant on ne saurait trop approuver M. Lanquetin d'avoir appelé l'attention publique sur cet intéressant objet.

C. Béranger.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Voici le temps où les théâtres languissent. La verve des auteurs s'endort, l'esprit d'invention s'émousse. Lorsque le soleil d'été brûle ces vastes cités où la civilisation emprisonne, loin de la nature, la triste humanité, tous ceux que la misère n'a pas rivés à sa chaîne courent chercher, hors des villes, l'air plus pur de la solitude. Poètes, artistes, penseurs de toutes sortes, abandonnent pour un temps l'atelier de travail; ils vont s'asseoir sous les ombrages verts, sur le sein de cette terre féconde que les anciens appelaient dans leur langage religieux et tendre : *alma parens;* ils savourent, dans le calme des grands bois, ce repos de l'âme qui délasse des œuvres de la veille et prépare aux œuvres du lendemain.

Pendant ce temps, les ouvrages de l'esprit deviennent plus rares, le travail intellectuel subit, comme l'industrie, une espèce de chômage. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à défaut de nouveautés, les directeurs des théâtres parisiens nous donnent depuis quelque temps beaucoup de reprises. Il y a quinze jours que le *Monstre et le Magicien*, mélodrame né en 1825, attire la foule à l'Ambigu. L'honneur de cette résurrection miraculeuse appartient tout entier au mime Clerto Beneni, dont la force, l'agilité et la physionomie expressive séduisent beaucoup plus le public que la pièce elle-même. A la Porte-Saint-Martin, *Henriette Deschamps* et la *Tour de Nesle* ont reparu également, mais sans beaucoup de succès, malgré le talent de Mlle Daubrun et le costume de M. Mélingue. L'Opéra-Comique, à son tour, vient de reprendre le *Fidèle Berger*, de MM. Scribe et Adolphe Adam.

Le *Fidèle Berger* fut joué, pour la première fois, en 1837 ou 1838. Une cabale, organisée sans doute par les confiseurs de la rue des Lombards, faillit compromettre le succès de la pièce; la première représentation fut des plus orageuses. Cependant le vrai public l'emporta sur les ennemis de l'auteur, et longtemps le *Fidèle Berger* excita le rire et les applaudissements au théâtre de la Bourse. La pièce, en effet, est des plus gaies. Livret et musique s'accor-

dent à merveille, et donnent parfaitement la mesure du talent de MM. Scribe et Adolphe Adam.

L'analyse d'une œuvre publiée il y a douze ou treize ans, semblera peut-être superflue aux gens qui ont de l'âge et de la mémoire. Mais j'aime à imaginer que cet article tombera aux mains de quelque jeune lectrice qui bégayait à peine en 1837. C'est pour elle que je veux entrer dans quelques détails.

M. Coquerel vient d'ouvrir rue des Lombards, à l'enseigne du *Fidèle Berger* une boutique de confiseur. Pour s'établir, M. Coquerel s'est mis en dépense. Le fidèle berger a plus de dettes que de bénéfices. Mais il est jeune, et ses bonbons font les délices de Mme de Pompadour. Cependant M. Coquerel est moins occupé de ses affaires que des beaux yeux de sa voisine, Mlle Angélique Bergamotte. Quel bel effet Mlle Bergamotte ferait à son comptoir! Ce doux nom d'Angélique ne semble-t-il pas l'avoir prédestinée à devenir la femme d'un confiseur? Ces réflexions, fort justes d'ailleurs, ne sont pas du goût de Mme Bergamotte, mère d'Angélique; elle trouve M. Coquerel trop pauvre, et prétend donner pour époux à sa fille, l'aimable Serrefort, exempt du roi, homme d'épée, bien en fonds pour le quart d'heure, grâce aux lettres de cachet qui pleuvent sous le règne du bon plaisir et de Mme de ompadour. Mais la tendre Angélique n'a pas été insensible aux œillades du dèle Berger et, malgré Mme Bergamotte, M. Serrefort ne sera jamais un rival dangereux. Plût à Dieu que le pauvre Coquerel n'en eût point d'autre! Certain grand seigneur, le comte de Coislin, qui promène ses ennuis dans les quartiers occupés par le petit peuple, a lorgné Mlle Angélique et s'est amouraché de la belle. L'enlever lui serait facile, mais notre homme est savant; il a lu Cujas, Pothier, Dumoulin; il connaît la maxime : *pater is est quem nuptiæ demonstrant*, et ne serait pas fâché de donner à Angélique, avant toute entreprise, un mari qui répondît, sur sa tête, des accidents à venir. Pour cette fonction, le comte qui ignore la mutuelle tendresse d'Angélique et du confiseur, a choisi Isidore Coquerel. Il pouvait mieux tomber; mais les plus savants jurisconsultes ne sont pas toujours les plus gens d'esprit. Voilà donc Coquerel tout à coup appréhendé au corps et conduit, les yeux bandés, à l'hôtel de Coislin. Le confiseur se croit à la Bastille : le comte qui survient bientôt le détrompe : Coquerel n'est pas encore à la Bastille, mais il peut s'apprêter à y aller s'il ne consent à se marier sans délai et à partir pour Rouen immédiatement après la cérémonie. Epouvanté, le timide confiseur cède après une faible résistance. Mais quel est son étonnement lorsqu'il reconnaît dans cette femme qu'on le force à épouser sa chère Angélique. Il comprend alors qu'un malheur tout différent de la prison le menace. Que faire? Comment y échapper? La terreur lui ferme la bouche, il se laisse conduire à l'autel sans oser avertir Angélique. En sortant de la chapelle, il est enlevé de nouveau par les estafiers du comte. Angélique est ramenée seule dans la chambre que M. de Coislin lui a réservée. L'innocente fille serait perdue si M. le comte n'avait

une femme qui le surveille d'assez près. Avertie par le jaloux Serrefort, Mme de Coislin arrive fort à propos pour sauver Angélique. Elle la renvoie, dans sa voiture, au domicile de Coquerel, rue des Lombards, et se substitue à la jeune fille. Cependant, la nuit s'est faite, le confiseur a échappé à ses gardiens : on le voit escalader la fenêtre au moment où la comtesse vient de prendre la place d'Angélique. Dans l'ombre, il entrevoit une femme qu'il prend pour la sienne; cette méprise, dont on a tant abusé au théâtre depuis le *Mariage de Figaro*, pourrait amener d'étranges aventures. Heureusement le comte paraît et se glisse vers la porte de la chambre où il s'attend à trouver Angélique endormie. La comtesse échappe aux embrassements de Coquerel qui se croit trahi, deshonoré. Il serait homme à faire un malheur, si ses gardiens, qui l'ont suivi à la piste ne tombaient tout à coup sur lui et ne l'enlevaient une fois de plus.

Au troisième acte, l'infortuné confiseur, délivré on ne sait trop comment, reparaît rue des Lombards. Il y retrouve sa femme qui le querelle. Le mari qui croit avoir de bonnes raisons pour se plaindre plus que personne, est obligé, comme de coutume, de céder aux larmes et aux évanouissements. Pourtant, ses malheurs ne sont pas finis. Le comte n'a pas renoncé à ses projets. A son approche, Coquerel ne sait que fuir et se cacher; mais il a, dans la comtesse, un défenseur dont le zèle ne se fatigue pas. Elle paraît; le comte troublé apprend de sa bouche par quel stratagème Angélique lui a été arrachée. Il s'humilie, demande pardon et renonce à ses mauvais desseins contre Coquerel. La vertu d'Angélique est publiquement reconnue. Le confiseur se jette dans ses bras, et depuis ce moment sa femme et lui n'ont pas cessé de faire bon ménage.

Cette pièce est une de celles où M. Scribe a su faire le plus heureux usage de sa grande habileté. Une foule d'incidents secondaires, hardiment encadré dans l'intrigue principale, soutiennent pendant trois actes l'attention des spectateurs sans nuire à l'intérêt de l'ensemble. L'esprit, comme on l'aime à l'Opéra-Comique, les situations piquantes, les quiproquos, un peu lestes sans être grossiers, abondent. Les invraisemblances n'y manquent pas non plus, comme on peut le penser. Mais, en ce temps-là, M. Scribe n'était pas encore aussi grand seigneur qu'aujourd'hui, et s'il ne se donnait guère de peine pour éviter les rencontres et les méprises les plus incroyables, il s'en donnait beaucoup pour les amener avec esprit, pour les faire pardonner à force de gaieté et d'à-propos. Ceux qui jugent M. Scribe sur ses derniers vaudevilles et sur ses derniers livrets d'opéra risquent donc d'être injustes. Il faut, pour apprécier cet esprit facile, ingénieux, amusant, malgré son incurable vulgarité, remonter de quinze ou vingt ans en arrière.

Quant à la musique, elle est précisément telle qu'on pouvait l'attendre de l'auteur du *Postillon de Lonjumeau*. Beaucoup de *flons flons* et de *tirlitis*, comme disait M. Listz, en parlant avec le sans-façon qui convient à l'illustre auteur du galop chromatique, des opéras de Rossini. Chez

M. Adam, quand la mélodie n'est pas commune à l'excès, elle est si menue, si fluette, si frêle, qu'elle semble appartenir à ce monde invisible où l'on ne découvre rien qu'à l'aide d'un miscroscope. Lorsque M. Adam, à peine sorti du collége, fut poussé par le démon de la musique à se faire recevoir à l'orchestre du Gymnase pour jouer du triangle et des timbales, il débuta, comme compositeur, par quelques airs de vaudevilles pour une petite pièce intitulée : *Pierre et Catherine.* Son talent s'est toujours ressenti depuis du caractère de ses premiers essais. A l'Opéra-Comique, comme au grand Opéra, il a fait de la musique de vaudeville. Cependant, en 1833, le *Proscrit*, représenté aprés quatre ou cinq autres ouvrages du même auteur, fit penser aux habiles que M. Adam pouvait aspirer à des succès plus sérieux. Par malheur le gros du public en jugea autrement. La pièce fut mal accueillie, et n'eut qu'un petit nombre de représentations. Dès lors M. Adam, plus préoccupé de plaire à la foule qu'aux connaisseurs, rentra dans la voie où il était sûr d'être applaudi. Une *Bonne fortune*, le *Châlet*, *Micheline*, la *Marquise*, le *Postillon de Lonjumeau* se succédèrent rapidement.

Le *Fidèle Berger* ne vient qu'après le *Postillon.* C'est la douzième ou la treizième partition de M. Adam. On y trouve moins de musique, moins de motifs que dans le *Postillon*, mais plus de grâce, plus de facilité vraie, plus de bon goût. Si l'œuvre est très-légère et ne peut guère se promettre, à mon avis, les honneurs de la postérité, elle plaît au gros du monde : écrite sans fatigue, elle se fait écouter sans ennui. Un peu d'originalité ne gâterait rien; mais sur ce chapître, les habitués de l'Opéra-Comique sont débonnaires à l'excès. Personne ne m'a paru s'apercevoir que l'air : *Venez, venez, au fidèle berger*, est copié presque note pour note sur le chœur : *Sonnez cors et musettes* de la *Dame Blanche.* Pour moi, je suis tenté de m'en plaindre. Je n'ignore pas que M. Adam fût le disciple préféré de Boieldieu ; mais celui-ci ne l'a pas institué, que je sache, son légataire universel, et d'ailleurs le droit à l'héritage ne va pas encore jusque-là.

Coudere a une bien mauvaise voix, toute dans la gorge, et d'une sonorité grave et dure qui convient mal à un ténor. Pourtant, on l'oublie, en vérité, tant il excelle dans toutes les qualités qui constituent le comédien. Dans ce rôle de poltron, toujours si difficile à soutenir devant un public français, il a mis un feu, un naturel, un esprit charmant. Grâce au talent de cet excellent acteur, le troisième acte du *Fidèle Berger* n'est qu'un long éclat de rire. Un mot d'éloge aussi pour Mlle Meyer. Elle tire tout le parti possible de sa voix enfantine et un peu grêle : elle a rendu, avec un spirituel mélange d'innocence et de ruse, la scène du troisième acte, où la jeune mariée s'essaye dans l'art des évanouissements.

Il n'y a que le Gymnase dont l'activité résiste à l'influence de la saison. Il y a quinze jours à peine que nous assistions à la première représentation de *Si Dieu le veut*, et jeudi dernier l'affiche annonçait déjà une comédie nouvelle

en un acte, *La Femme qui trompe son mari* a obtenu le plus légitime succès, et qui durera longtemps. L'idée de cette nouvelle pièce, due à deux jeunes auteurs, MM. Delacour et Moreau, est neuve et touchante, l'intérêt habilement soutenu, les détails très-spirituels. Il n'y avait point d'ouvrier plus laborieux, plus rangé que François lorsqu'il épousa la jolie Marie. Ils se sont unis par amour; les premiers mois de leur mariage se sont écoulés dans la paix et le bonheur. Mais aujourd'hui tout est changé. François n'a plus d'ouvrage, il s'est fait renvoyer de la fabrique où il travaillait, il s'enivre chaque jour, il rudoie sa femme, il repousse durement les conseils de sa sœur. A quelle cause attribuer une si brusque transformation? Marie l'ignore; elle pleure sans se plaindre; peut-être, se dit-elle, est-ce la douleur de n'avoir point eu d'enfant après deux ans de mariage ? M. Picotin, qui nourrit pour Georgine, sœur de François, un amour assez mal accueilli, est d'une autre opinion : il confie en grand secret à celle qu'il aime que François a abandonné, pour épouser Marie, une maîtresse, qui, se voyant délaissée, est morte de chagrin. C'est le remords qui le trouble, dit gravement Picotin. Cependant toutes ces conjectures n'avancent à rien. François seul pourrait dire la vérité et François garde un silence sombre et menaçant. Chaque jour il devient plus violent, plus brutal et moins communicatif. Chaque jour il a pour sa femme plus de rigueurs et plus de dédains. L'anniversaire de son mariage est arrivé et il ne paraît pas s'en apercevoir ; au lieu de songer à se réjouir comme autrefois près de sa femme, il est sorti, selon sa coutume, pour aller au cabaret. M. Thouvenel parrain de Marie, ancien fabricant retiré, a eu plus de mémoire; il arrive de sa campagne tout exprès pour célébrer cette heureuse journée. Il ne tarde pas à s'apercevoir que cette maison où il croyait trouver le bonheur est pleine de chagrins et de larmes. Il est résolu à tout savoir; c'est lui qui a marié la pauvre Marie, il est responsable de ses douleurs. François ouvre enfin son cœur à M. Thouvenel. S'il n'est plus l'ouvrier honnête, laborieux, dévoué que M. Thouvenel a connu, c'est qu'un affreux désespoir le ronge. Marie, sa femme, celle qu'il aimait plus que sa vie, qu'il aime encore, par une honteuse faiblesse, Marie l'a trompé. Il s'est aperçu qu'elle vendait les objets du ménage, il s'est aperçu qu'elle sortait mystérieusement, à son insu, de la maison. Un jour, il l'a suivie, il l'a vue entrer dans une maison où il s'est introduit dès qu'elle en est sortie. Dans cette maison il a trouvé un enfant que Marie appelait son fils. Il s'est rappelé que Marie avait dû en épouser un autre avant lui, qu'elle avait fait une longue absence quelques mois après leur mariage... l'affreuse vérité lui a été révélée. M. Thouvenel reste confondu. Il faut que Marie s'explique à son tour. François s'éloigne; il n'a pas le courage d'assister à cet entretien, à l'aveu qui doit le séparer à jamais de Marie. La jeune femme, interrogée par M. Thouvenel, se défend d'abord, mais quand elle se voit soupçonnée, accusée, sa fierté se révolte, elle tire de son sein une lettre et la présente à M. Thouvenel. En ce moment, François entr'ouvre la porte. Il n'a pu résister à l'impatience qui le dévore. Il s'élance, c'est lui qui saisit

la lettre; il y jette les yeux. Il connaît cette écriture, c'est la main de son ancienne maîtresse qui l'a tracée. Oui, c'est elle qui lui confiait en mourant l'enfant né de leur amour. Cette lettre, Marie l'a reçu, elle a élevé l'enfant; c'est lui qu'elle allait voir et qu'elle nommait son fils. François se jette aux pieds de sa femme, et les maris qui sont dans la salle souhaitent du fond de leur cœur que leurs épouses ne les trompent jamais autrement.

Ce petit drame est plein de sentiment, de naturel et d'honnêteté. Des larmes, de celles dont on ne rougit pas ont coulé plusieurs fois des yeux des femmes. Le sujet est pris dans la vérité de la vie, traité dans la juste mesure des passions et des habitudes du peuple. J'y ai remarqué avec plaisir quelques paroles sincères et justes sur les vices des pauvres que le chagrin et la misère font naître et qu'un peu de bonheur corrige bien vite. Je félicite les auteurs d'avoir échappé à cette tentation trop commune aujourd'hui parmi les écrivains de théâtre d'insulter les hommes que la révolution de Février a fait citoyens. Il est temps qu'on cesse de déshonorer nos théâtres par ces calomnieux spectacles où l'on nous représente le peuple tantôt comme un animal immonde, plongé dans la fange, tantôt comme une bête féroce, altérée de sang.

La pièce est bien jouée. Mlle Figeac a interprété avec beaucoup de délicatesse ce rôle de femme résignée dans le malheur, et si honnête qu'elle le supporte sans en deviner la cause, parce que sa conscience lui fait croire qu'elle est au dessus du soupçon. M. Lafontaine a donné un peu trop de rudesse et de brutalité au personnage de François; il ne faut pas oublier que François, un débauché de circonstance, n'a pas les vices d'un homme profondément perverti. Ses accès de colère contre sa femme ont besoin d'être adoucis. Dans ces choses, l'imagination des spectateurs va toujours au delà de ce qu'on leur montre. Il suffit de leur faire deviner qu'on ne leur laisse pas tout voir. M. Lesueur est à lui seul toute la gaieté de la pièce qui n'en manque pas. On ne peut fumer, avec une horreur mieux jouée, le cigarre que lui impose son amoureuse. Il faut que le pauvre garçon aime bien sincèrement la sœur de François pour se soumettre à une pareille épreuve. On ne pardonnerait pas à Georgine si elle ne devenait sa femme après ce trait d'héroïsme.

PAUL ROCHERY.

LÉOPOLD AMAIL.

27 JUILLET 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

27 Juillet. — 22e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. RÉFORMES SOCIALES. — *Idée générale de la Révolution française au XIXe siècle*, ouvrage de M. P.-J. Proudhon, par M. P. Enfantin.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. Gustave Cazavan.

III. MONTESQUIEU, par M. Henri Martin.

IV. LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE, par M. Edmond de Ginoux.

V. CHRONIQUE THÉATRALE, par M. Paul Rochery.

La Politique Nouvelle publiera dans ses prochaines livraisons :

RAPPEL DE LA LOI DU 31 MAI, par M. Marie, ancien membre du Gouvernement provisoire.

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. Farconnet, représentant du peuple.

LES GRANDS HOMMES DU PARTI DE L'ORDRE, — M. DE FALLOUX, par M. Ad. Guéroult.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. André Cochut.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. Ferd. de Lesseps, ministre plénipotentiaire.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. Dupont-White.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. Ernest Renan.

DE LA SOLIDARITÉ DES CINQ GRANDES NATIONS OCCIDENTALES, par M. Littré, membre de l'Institut.

ASSISTANCE PUBLIQUE, — ENFANTS TROUVÉS, par M. Victor Lefranc, représentant du peuple.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, par M. Henri Didier, représentant du peuple.

LES COLONIES SOUS LA RÉPUBLIQUE, par M. Chauvet-Charolais.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE, par M. Goubaux, directeur du collége Chaptal.

LE DERNIER MISSIONNAIRE, par M. Eugène Pelletan.

LES FEMMES ET LE GREC, par M. Ernest Legouvé.

HÉGÉSIPPE MOREAU, par M. Valery.

JEAN-LA-RÉPUBLIQUE (Nouvelle) par M. Taxile Delord.

RÉFORMES SOCIALES.

Idée générale de la révolution française au XIXe siècle,

PAR M. P.-J. PROUDHON.

Aimer, respecter, admirer les manifestations de la bonté, de l'intelligence et de la puissance divines dans l'homme; rendre hommage avec bonheur à ceux de nos frères qui sont, par excellence, les reflets et les agents de cette suprême bonté, de cette science infinie, de cette force incommensurable; leur donner glorieusement son cœur, incliner noblement son front devant leur génie, dévouer au succès de leurs grandes pensées le concours de son bras, telles sont les qualités qu'il faut posséder pour oser parler de l'AUTORITÉ devant les hommes.

Et il faut aussi montrer son âme pleine d'une paternelle tendresse, d'une intelligente sollicitude, d'une miséricordieuse charité pour ceux de nos frères qui sont moins bien dotés de ces dons de la Providence; pour ceux qui souffrent des misères du cœur, de l'intelligence et du corps, si l'on veut avoir le droit de réclamer pour eux la LIBERTÉ.

Savoir obéir en respectant sa propre dignité, savoir commander en respectant la dignité de ceux auxquels on commande, voilà les qualités essentielles qu'il faut indispensablement posséder pour prendre rang honorable dans la société des hommes.

Or, il nous est impossible de trouver dans tous les ouvrages de M. Proudhon, et particulièrement dans le dernier qu'il vient de publier, la moindre trace de ces deux sentiments, la moindre étincelle de ces vertus.

Vraiment, nous ne pourrions pas dire qui M. Proudhon aime, respecte et admire, non pas seulement à notre époque, mais dans tous les siècles passés, et il parait même se cuirasser contre tout sentiment de ce genre pour l'avenir.

Nous serions également embarrassés de dire pour quelles faiblesses humaines il manifeste une paternelle tendresse; et si lui-même nous répondait qu'à cet égard nous sommes injustes envers lui, et qu'il sympathise avec les misères du peuple, nous lui dirions qu'en effet il sympathise avec le peuple parce qu'il le voit déjà souverain, triomphant, parce qu'il le considère comme riche de moralité, d'intelligence et de force; mais qu'il ne sympathise nullement avec la portion de la société qu'il juge infirme, malade, ignorante, à laquelle il dédie dérisoirement son livre, et qu'il accable d'injures, de menaces, d'anathèmes, c'est-à-dire avec la bourgeoisie, dans laquelle il comprend naturellement l'ancienne noblesse et le clergé.

Cette absence des sentiments de sociabilité qui établissent entre les hommes des relations d'autorité et d'obéissance, est un motif suffisant d'incompétence pour repousser les opinions de M. Proudhon en politique; il est privé de l'organe avec lequel les sujets de cet ordre peuvent être appréciés; c'est un aveugle jugeant des couleurs; c'est pis encore, car il maudit dans les autres ces qualités qui lui manquent, et se fait gloire de son infirmité.

Lorsque des hommes tels que Leibnitz et Bossuet, Laplace et Cuvier, de Maistre et Lamartine, parlent de religion, de science ou de politique, on reconnaît leur compétence, rien qu'à la noblesse et à la majesté du langage. On sent que l'autorité et l'ordre vivent en eux, que tout ce qui est ou fut grand et sacré a droit à leur respect, car ils semblent ne connaître de la langue humaine que ses expressions et ses formes les plus magistrales, les plus élevées, les plus sublimes.

M. Proudhon est sans contredit un très-remarquable écrivain, mais il n'a pas appris sa langue avec de pareils modèles. Quoiqu'il en dise, le style du *démolisseur* a ses qualités propres, comme celui de l'*édificateur*; l'ambitieuse devise qu'il a prise dans le Deutéronome, *destruam et ædificabo*, ne lui appartient pas, parce qu'il démolit avec colère, avec rage, la haine au cœur, sans pitié pour les malheureux dont il renverse le toît protecteur et qu'il enterre sous les décombres. Son maître est celui qui a dit :

Bâtir est beau, mais détruire est sublime.

C'est Voltaire; son dictionnaire est le *Dictionnaire philosophique;* voyez plutôt comme il parle de Dieu, du prêtre, du culte :

« En vain nous cherchons une raison au culte, une utilité au prê-
« tre, un prétexte à la foi... Il ne se passera pas un demi-siècle peut-

« être avant que le prêtre ne soit poursuivi, pour l'exercice de son mi-
« nistère, comme un escroc... Voulez-vous faire descendre le nouveau
« principe, invoqué sous le nom de *Paraclet* par les socialistes de tous
« les âges, annoncé par Jésus-Christ même? Commencez par renvoyer
« dans le ciel le Père éternel. Sa présence parmi nous ne tient plus
« qu'à un fil, le budget. Coupez la corde, vous saurez ce que la Révolu-
« tion doit mettre à la place de Dieu. »

Voltaire n'a pas mieux dit. Et sur le gouvernement, écoutez encore; c'est plus beau que le maître :

« O personnalité humaine! se peut-il que pendant soixante siècles
« tu aies croupi dans cette abjection! Tu te dis sainte et sacrée, et
« tu n'es que la prostituée infatigable, gratuite, de tes valets, de tes
« moines et de tes soudards. Tu le sais et tu le souffres! Être GOU-
« VERNÉ, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, dirigé, légiféré,
« règlementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé, apprécié,
« censuré, commandé par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science,
« ni la vertu;... être GOUVERNÉ, c'est être, à chaque opération, à
« chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé,
« tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apos-
« tillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous
« prétexte d'utilité publique et au nom de l'intérêt général, être mis
« à contribution, exercé, rançonné, exploité, monopolisé, conces-
« sionné, pressuré, mystifié, volé; puis, à la moindre résistance, au
« premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué,
« houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné, fusillé, mi-
« traillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi et, pour
« comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le gouvernement,
« voilà sa justice, voilà sa morale. »

M. Proudhon répète dans chacun de ses ouvrages que toute *négation* implique une *affirmation*, que tout *progrès* commence par une *abolition;* cela est vrai; mais voici trois siècles que, de l'aveu de M. Proudhon lui-même, l'humanité VIE l'ordre social constitué par la féodalité et le catholicisme; il serait bien temps d'AFFIRMER l'ordre qui doit succéder à cette négation, car il y va de la vie : la négation trop longtemps prolongée, sans l'affirmation, c'est la mort.

Pour accomplir l'œuvre capitale de nos jours, il ne faut donc pas s'inspirer de Rabelais, de Voltaire, du compère Mathieu ou du père Duchêne, à moins qu'on ne se propose de pousser la décomposition, la dissolution sociale jusqu'à la mort.

Il semble qu'enfin, dans ce dernier ouvrage, l'auteur ait senti la

nécessité d'arriver à cette affirmation salutaire. Dans un passage où il rappelle la révolution opérée dans le monde païen par le christianisme, celle que le protestantisme a produite dans le monde chrétien, et enfin celle qui s'est accomplie dans le siècle dernier; il s'écrie : « C'est ainsi enfin que moi-même, après avoir de nouveau, sous le re-« gard de mes lecteurs, démontré l'illégitimité et l'impuissance du « gouvernement comme principe d'ordre, je ferai sortir de cette né-« gation l'IDÉE MÈRE POSITIVE qui doit conduire la civilisation à sa « nouvelle forme. »

Eh bien, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu découvrir cette IDÉE MÈRE POSITIVE dans tout l'ouvrage. Sur toutes les matières, administration, justice, police, économie politique, finances, propriété, c'est toujours la même formule que pour la religion : « Commencez par renvoyer dans le ciel le Père éternel; coupez la ficelle, vous saurez ce que la Révolution doit mettre à la place de Dieu. » M. Proudhon devrait pourtant bien savoir que c'est parce qu'on a jusqu'ici ignoré ce qu'il fallait mettre à la place de Dieu et des rois que non-seulement Dieu et les rois sont toujours revenus, quand bien même on les renvoyait au ciel ou en terre, mais qu'ils sont même revenus à peu près sous la même forme, restaurés, récrépis, rhabillés.

Supprimer Dieu, le clergé, le gouvernement, les juges, l'armée, la police, les douanes, le grand livre, le loyer, le fermage, l'intérêt, c'est bientôt dit. Il n'est même pas difficile d'appuyer ces suppressions sur des motifs qui, depuis trois siècles, sont amoncelés dans les livres de critique contre toutes les institutions du passé, quelles qu'elles soient; mais rabâcher toute cette critique, ce n'est pas donner une IDÉE MÈRE POSITIVE *qui puisse conduire la civilisation à sa nouvelle forme.* Tout ce qu'une pareille prédication peut produire, c'est la haine de Dieu et du clergé, la révolte contre le gouvernement et la justice, la fraude de la douane, du timbre, de l'octroi, de l'impôt sous toutes ses formes, et tout particulièrement la furieuse folie des *partageux* et des débiteurs insolvables.

Non, nous n'avons pas pu découvrir cette *idée-mère* POSITIVE; partout, au contraire, nous avons trouvé une *idée-marâtre* NÉGATIVE, qui rend difformes et repoussants, qui mutile et empoisonne tous les enfants de ce malheureux homme auquel elle s'est monstrueusement accouplée. Partout nous la rencontrons sous la plume de l'effrayant écrivain, cette empoisonneuse redoutable, l'ENVIE, la haine de toute puissance, de toute supériorité. Les grands hommes, il les décapite, foule aux pieds leur cadavre et jette leurs cendres aux vents; les hau-

tes pensées, il les rabaisse, les ternit et les salit; les actes généreux, il les dénature, il les frelate, il les transforme en honteuses pratiques d'égoïsme. Après avoir lu les ouvrages de ce venimeux publiciste, après l'avoir vu toucher à Dieu, au culte, à la justice, à l'autorité, à la liberté et à toutes les vertus du peuple, on comprend de Maistre disant de Voltaire : « Dans les jardins de l'intelligence, il n'est pas « de fleur que cette chenille n'ait souillée ! »

M. Proudhon y met pourtant des formes; mais quelles formes, grand Dieu ! « Moi, chercher les opinions extrêmes ! » dit-il aux rentiers et aux propriétaires dont il réduit le revenu, d'un seul coup, à zéro, « Et croyez-vous donc qu'au-delà de l'idée *toute de conciliation* que je préfère et que je propose, il n'y en ait pas de plus radicale et de plus sommaire? Avez-vous oublié ce mot du grand Frédéric, au meunier de Sans-Souci : »

Sais-tu que sans payer je pourrais bien le prendre.

M. Proudhon a oublié cet autre mot : « Il y a des juges à Berlin. » Aussi ajoute-t-il :

« Avant peu il faudra une solution ; sinon, prenez garde !... Je vois « venir l'expropriation universelle, sans utilité publique et sans indemnité préalable. »

Comme c'est aimable, encourageant, convaincant ! Quel esprit de sagesse, d'équité, de justice ! Et que cet ouvrage doit faire de bien dans notre pays ! Il est vraiment malheureux que nos ministres n'aient que des rigueurs pour MM. Vacherot, Jacques, Michelet et Deschanel, et pas de couronnes à décerner à M. Proudhon. Ils le regrettent, nous assure-t-on, et voici le motif : c'est que ce même ouvrage, si flatteur pour le gouvernement, la justice, la religion et la propriété, est très-disgracieux, comme d'ordinaire, à l'égard de MM. Louis Blanc, Considerant, Ledru-Rollin, et en général pour tous les socialistes et républicains; c'est qu'il dit des choses fort dures à M. le général Cavaignac et à tous les hommes qui ont concouru avec lui à la fondation de la République; c'est qu'il apostrophe Rousseau dans le style du *Pauvre Diable* de Voltaire, et qu'il se moque de Robespierre !

Malgré ces considérations, nous déclarons, nous pour qui cette déclaration est plus qu'un devoir, puisqu'elle découle d'un droit d'antériorité que nous prétendons posséder sur ce qu'il peut y avoir de vrai, de bon et de praticable dans les idées sociales émises par M. Prou-

dhon, nous déclarons : que jamais livre plus méchant et plus dangereux n'a été publié; qu'aucun ouvrage n'est plus capable d'inspirer le dégoût et la terreur des améliorations sociales contenues en germe dans la Révolution de Février et consacrées par la Constitution; que loin de favoriser la grande politique de conciliation entre le capital et le travail, si largement exposée dernièrement par M. Michel (de Bourges), il entretient et excite la guerre que se livrent depuis l'origine du monde ces deux grands agents de la société humaine.

Pour nous permettre de prononcer publiquement un pareil jugement sur l'œuvre de M. Proudhon, il faut que nous soyons convaincu que ce talent vigoureux, qui a déjà rendu de véritables services à la cause sacrée du progrès de l'humanité, est destiné à lui en rendre encore : telle est notre conviction. Nous sommes certain que M. Proudhon ne tardera pas à considérer sa tâche de démolisseur, de révolutionnaire comme achevée. Il accepte encore aujourd'hui cette définition de Hobbes : L'homme est un *animal* de COMBAT ; il la trouvera bientôt repoussante, avilissante dans ses deux termes. Il écrit dans son dernier ouvrage : « J'ai toujours regardé l'association en général, « la fraternité, comme un engagement *équivoque* qui, de même que le « plaisir, l'AMOUR et *beaucoup d'autres choses*, sous l'apparence la plus « séduisante, renferme plus de mal que de bien. » Il rougira d'avoir ainsi parlé de la fraternité et de l'amour. Enfin, par horreur de toute autorité, de toute priorité, de toute supériorité, M. Proudhon s'est mis en lutte avec tous les hommes qui, en même temps que lui ou avant lui, ont fait marcher l'humanité dans la voie où lui-même prétend l'entraîner. Cette guerre et la solitude qui en résulte pour lui, il s'en repentira bientôt comme d'une grande faute inspirée par l'orgueil, comme d'un crime envers l'humanité, comme d'une honteuse ingratitude envers les hommes qui lui ont appris tout ce qu'il sait.

Qu'est-ce, en effet, que la doctrine de M. Proudhon et M. Proudhon lui-même, dans le mouvement rénovateur imprimé au monde par la Révolution de Février? C'est l'assemblage et en quelque sorte l'incarnation de toutes les idées *négatives* produites par les réformateurs modernes, et résultant de la critique religieuse, philosophique et politique, à laquelle l'Europe s'est livrée depuis trois siècles. Voilà ce que l'esprit très-perspicace de M. Proudhon, inspiré par d'ardentes passions de lutte, a choisi de préférence dans toutes les doctrines des réformateurs contemporains. Tout ce qui avait le caractère positif de réorganisation, de reconstitution, a été au contraire, de sa part, l'objet de railleries, de sarcasmes et d'injures.

Lors donc que lui-même s'efforce aujourd'hui d'émettre des idées positives, et prétend indiquer les bases sur lesquelles doit reposer désormais la société, on ne saurait s'étonner de ce qu'il considère les principes qui ont servi à renverser et à démolir la société ancienne, comme les seuls et les meilleurs instruments d'édification de la société nouvelle.

Il lui est d'autant plus difficile de ramener son esprit vers les principes éternels d'ordre et de véritable association entre les hommes, qu'il a poussé jusqu'à l'absolu toutes les critiques des réformateurs qui l'ont précédé. Là où ceux-ci demandaient une *réforme* religieuse ou une *réforme* économique, M. Proudhon proclamait une *suppression* radicale. Aux uns il disait : « Quand on me parle de Dieu, je « mets la main sur ma poche. » A d'autres : « Vous voulez réformer « la constitution de la propriété, mais la propriété, c'est le vol. » A tous il criait : « Il s'agit bien de réformer l'autorité, le pouvoir; vous « êtes des niais; plus d'autorité, plus de pouvoir, c'est bien plus « simple. »

Et toutefois, nous serions injustes de ne pas reconnaître dans cet énergique lutteur le sentiment qui lui fera pardonner un jour les fougueux excès de son humeur batailleuse : il est sincèrement animé du désir de voir améliorer le sort du peuple et de concourir à cette amélioration. Mais il ne suffit pas de se dire et même d'être réellement ami du peuple, il faut encore ne pas lui jeter des pavés sur la tête pour écraser les mouches qui le piquent ou même qui le dévorent.

Ah! si nous en étions encore à l'époque de l'esclavage ou même des droits seigneuriaux; si, d'un autre côté, le peuple était aujourd'hui aussi ignorant et aussi brutal que l'étaient jadis ses maîtres; si les réformes sociales ne pouvaient s'obtenir que par la bataille, c'est-à-dire par le plus pitoyable de tous les procédés de conquête, il y aurait place légitime et même relativement honorable pour qui prêcherait la ruine et la destruction de l'ennemi. Mais grâce à Dieu et grâce aux travaux patients des instituteurs du peuple depuis trois siècles, et surtout depuis la grande Révolution française; grâce à ces droits de citoyen conquis pour tous; grâce à la foi profonde du peuple dans l'avenir d'égalité qu'il sait lui être assigné irrévocablement par la Providence, il ne serait ni bon ni honorable de le faire déchoir du degré de moralité où il s'est élevé, en lui donnant à croire que la violence et la spoliation sont encore les instruments de son progrès; ce serait retarder ce progrès peut-être pour des siècles, car, aux yeux de Dieu, ce peuple violent et spoliateur n'en serait pas digne. Nous le savons,

bien des gens prétendent que les classes supérieures de la société ne se décideront à travailler directement à l'amélioration du sort du peuple que parce qu'elles y seront contraintes par la peur. Nous repoussons formellement cette opinion, nous la nions avec la plus profonde et la plus religieuse conviction; et voici nos motifs :

Tous les réformateurs qui ont réclamé avec le plus d'ardeur et de succès l'amélioration du sort du peuple sortent des classes supérieures de la société, où ils ont puisé les lumières et l'aisance nécessaires à leur rude apostolat. M. Proudhon, lui-même, n'est pas un ouvrier, un prolétaire, il est de la classe à laquelle il dédie son livre; il faut bien le confesser, c'est un bourgeois. Donc, il n'est pas indispensable que le bourgeois ait peur pour qu'il s'intéresse à l'amélioration du sort du peuple.

Saint-Simon, Fourier, Cabet, Louis Blanc, ne sont pas plus que M. Proudhon des ouvriers, des prolétaires; ce sont des bourgeois : le premier était même très-noble, et prétendait descendre, par les Vermandois, de Charlemagne. Jusqu'à présent, on peut constater que, sauf de fort rares exceptions, les organes influents des idées nouvelles, à la tribune et dans la presse, sont des bourgeois, de vrais bourgeois; donc la race n'est pas réfractaire à toute idée de progrès.

MM. Vidal, de Flotte, Eugène Sue, Carnot, Barrault, Laurent (de l'Ardèche), Bac, Hennequin, Michel (de Bourges), de Girardin, Victor Hugo, sont tous bourgeois, et ce n'est pas la peur qui les a convertis aux idées généreuses qu'ils professent en faveur du peuple. Le Saint-Simonisme et le Fouriérisme se sont recrutés particulièrement dans les écoles polytechnique et de médecine, et non dans les ateliers et dans les champs; enfin, M. Proudhon doit parfaitement savoir qu'en Allemagne et en Italie, ce sont des bourgeois surtout qui ont introduit et qui propagent les idées nouvelles dont la France a été la source.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que presque tous les premiers apôtres de ces idées nouvelles ont été attirés à elles par leur côté généreux d'élévation populaire; ils ont voulu, comme on l'a dit, transformer la veste prolétaire en habit, mais non pas réduire aux proportions de la veste l'habit bourgeois.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi pour M. Proudhon; c'est par un autre côté qu'il a été attiré sur le terrain de la politique, c'est le procès fait à la vieille société qui l'a séduit : il a trouvé charmant d'injurier, de frapper, d'exécuter les détenteurs de la propriété, du pouvoir et de la foi de nos pères, et, chemin faisant, il s'est donné le plaisir, d'injurier, de frapper, d'exécuter et de piller les hommes même

qui ont provoqué les plus pacifiques réformes de la propriété, du pouvoir et de la foi.

Cette passion des batailles aveugle M. Proudhon à tel point, qu'il ne sait pas même faire la différence entre les formes que peut et doit revêtir le progrès de nos jours, et celles qu'il a été contraint de revêtir dans le passé. « Il est *parfaitement égal*, dit-il, pour le triomphe d'une « idée, qu'elle soit persécutée, vexée, écrasée dans ses commence « ments ou qu'elle se développe et se propage sans obstacle. Comme « l'antique Némésis, que ni les prières ni les menaces ne pouvaient « émouvoir, la Révolution s'avance, d'un pas fatal et sombre, sur les « fleurs que lui jettent ses dévôts, dans le sang de ses défenseurs « et sur les cadavres de ses ennemis. » La phrase est belle, mais l'idée est fausse et absurde. Le progrès de l'humanité consiste précisément dans la possibilité d'accomplir le progrès autrement que par le sang et sur les cadavres ; le développement de la moralité humaine, c'est surtout le *devoir* pour les précurseurs de cette moralité de ne point marcher dans le sang et sur des cadavres. Non, il n'est pas *parfaitement égal* que le progrès des idées d'association, de paix, de travail, s'accomplisse comme s'est accompli le progrès des idées de lutte, de guerre, de destruction.

« Hélas ! s'écrie bénignement cet amant des batailles, hélas ! *il faut* « *croire* qu'une révolution pacifique est chose trop idéale pour que notre « *belliqueuse* humanité s'en accommode. » Non, Monsieur, il ne *faut pas croire* cela, on *doit* être convaincu du contraire, quand on est au niveau de l'intelligence et de la moralité de notre siècle, quand on connaît et qu'on respecte le peuple, quand on prétend parler pour lui, en son nom, selon son cœur ; il ne faut pas croire cela, quand il s'agit d'une révolution qui ne doit plus laisser personne en dehors de la famille politique, comme esclave, serf ou sujet de cette famille ; il ne faut pas croire cela, vous pourriez tout au plus le craindre, mais alors vous seriez coupable de le dire, vous devriez vous taire.

Oui, tout homme qui ne croit pas aujourd'hui à la possibilité de réaliser pacifiquement les progrès promis et assurés à l'humanité par le long développement des siècles, tout homme qui n'affirme pas que ce progrès pacifique est seul possible et durable, n'a pas le droit de se déclarer l'avocat du peuple et de faire la leçon à la bourgeoisie, car il est au dessous de la moralité de l'un et de l'autre ; il les divise encore lorsqu'il devrait les unir, les concilier, les pacifier, les associer.

Eh quoi ! vous le dites vous-même : « L'expérience montre que par- « tout et toujours le gouvernement, quelque populaire qu'il ait été à

« son origine, s'est rangé du côté de la classe la plus éclairée et la plus « riche, CONTRE la plus pauvre et la plus nombreuse. » Mais ne savez-vous pas que, depuis Février, depuis la proclamation du suffrage universel, toute la politique consiste à constituer le gouvernement POUR l'amélioration de la moralité, des lumières et du bien-être de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse? A partir de ce jour, la politique a donc un principe *inverse* de celui qui présidait à tous les gouvernements du passé, constitués au profit du petit nombre de gouvernants, et au détriment du grand nombre de gouvernés; aujourd'hui tout le monde est apte à devenir gouvernant, à la condition de gouverner POUR l'élévation morale, physique et intellectuelle du grand nombre, puisque c'est le nombre qui désigne le gouvernant; aujourd'hui, la fonction de gouvernant n'est monopolisée ni dans une famille, ni dans une caste, ni dans une classe, elle est le droit et le devoir de tous; aujourd'hui, si les classes *nombreuses* se sentent encore opprimées, elles peuvent se délivrer de l'oppression sans révolte, sans violence, pacifiquement, légalement, par la toute-puissance du scrutin, puisqu'elles ont pour elles le *nombre*.

M. Proudhon n'a-t-il donc rien compris à la Révolution de Février, ne se doute-t-il même pas de ce que signifie l'établissement de la République? Nous sommes autorisé à le croire, quand nous voyons ce publiciste se livrer à de puériles hypothèses pour rectifier l'histoire, et prétendre que Louis XVI pouvait *consolider pour des siècles* SA DYNASTIE. Sans doute, selon M. Proudhon, Napoléon aussi, et Charles X, et Louis-Philippe, auraient donc pu consolider LEUR DYNASTIE. Est-ce que le temps n'était pas venu? Est-ce que l'heure n'a pas sonné trois fois encore, depuis 1789, sur les dynasties? Est-ce que la Révolution de Février n'a pas irrévocablement enterré ce suprême droit de naissance, ce privilége des priviléges, la royauté? Vraiment ce serait à croire M. Proudhon capable de rêver, même en ce moment, une restauration monarchique!

Non, cet ennemi de tout gouvernement ne comprend pas encore que le principe du gouvernement est complétememt changé et pour ainsi dire retourné, du moment que tout *privilége de naissance* est aboli dans la politique; il ne sait pas que l'autorité n'est pas la même, lorsqu'elle est conquise par le mérite, et non plus transmise par héritage, et il répète contre l'une toutes les vieilleries qui ont été légitimement appliquées à l'autre.

Nous ne nous permettrons pas d'exposer ici les projets au moyen desquels M. Proudhon propose à la société actuelle de procéder à ce

qu'il appelle sa *liquidation*. Nous ne savons, en vérité, à qui nous pourrions rendre service en augmentant la publicité de ces projets incendiaires; nous avons conscience, au contraire, du mal que nous pourrions faire. Cependant il est nécessaire de signaler encore, par quelques exemples, l'esprit qui préside à ces projets de *liquidation*.

Voici pour ce qui concerne la rente de la terre :

« Notre tendance c'est notre loi; et, bien qu'il n'y ait jamais solu-
« tion de continuité entre les idées, bien que l'esprit sache toujours,
« au besoin, insérer entre une idée et une autre idée autant de
« moyens termes qu'il veut, la société *se plait quelquefois* aux vastes
« équations, aux grands sauts. Quoi de plus puéril que de faire des
« tiers, des quarts, des dixièmes, des vingtièmes de révolution? Le
« capital n'a-t-il pas assez joui? Est-il si honorable, si généreux, si
« pur, que nous lui devions encore le sacrifice de cinquante années
« de pot-de-vin? Nous sommes dans la ligne du progrès; la pratique
« universelle plaide pour nous. Qu'attendrions-nous davantage? EN
« AVANT! ET AU PAS DE COURSE SUR LA RENTE DE LA TERRE. »

Passons à la justice :

« Il s'agit de savoir si la société a le droit, non pas de tuer, non
« pas d'infliger une peine, si douce qu'elle soit, non pas même d'ac-
« quitter et de faire grâce, mais de juger? Que la société se défende
« lorsqu'elle est attaquée, c'est dans son droit. Qu'elle se venge au
« risque de représailles, cela peut être dans son intérêt. Mais qu'elle
« juge, et qu'après avoir jugé, elle punisse, voilà ce que je lui dénie,
« ce que je dénie à toute autorité, quelle qu'elle soit. L'homme seul
« a le droit de se juger, et s'il se sent coupable, s'il croit que l'expia-
« tion lui est bonne, de réclamer pour soi un châtiment. »

M. Proudhon ne sent pas que, même dans le moyen âge, s'il avait émis de pareilles doctrines, il aurait béni lui-même l'institution d'une justice quelconque, ne fût-ce que pour le protéger contre l'horreur générale que l'expression de pareilles idées aurait causée. Comprenez-vous cet homme qui SE juge pour le mal qu'il M'A fait, et qui S'applique la discipline, s'il croit qu'elle LUI soit bonne?

Voici comment notre auteur entend la justice! Aussi ajoute-t-il :

« Au point de vue des *principes*, la justice constituée n'est jamais
« qu'une formule du despotisme, par conséquent une négation de la
« liberté et du droit. »

Quels principes!!

De Maistre, se moquant d'un traducteur par trop naïf de la Bible, qui avait terminé par ces mots sa traduction d'Isaïe : *Ici finissent les*

psaumes d'Isaïe, s'écrie : Voici ce qu'il fallait dire : *Ici le Prophète étouffé par l inspiration brisa sa plume!* Dieu veuille que l'inspiration de M. Proudhon le suffoque et lui fasse aussi briser sa plume; Dieu veuille surtout qu'il ne la trempe plus dans le sang et dans les larmes d'une société qu'il prétend régénérer, et qu'il épouvante!

Encore une fois, ce n'est plus la terreur qui fait marcher le monde; il n'est plus permis de croire, à moins d'un orgueil diabolique, que ce qui nous semble bon, juste, praticable, ne finira pas par paraître tel à la majorité des hommes. Le saint orgueil des maîtres ne doit être employé qu'à leur faire découvrir les moyens de convaincre. Puisqu'ils veulent le bien, qu'ils s'adressent aux bonnes passions des hommes, au lieu de soulever la haine, la colère, la vengeance; puisqu'ils sont convaincus d'ouvrir à l'humanité un bel avenir, qu'ils le lui montrent, et, s'il est tel qu'ils le prétendent, l'humanité les suivra avec enthousiasme. Alors ils seront, aux yeux du peuple, ses chefs respectés, parce qu'ils le guideront avec intelligence et avec amour vers sa pacifique et glorieuse destinée; ils seront, en un mot, ce gouvernement transformé, ce pouvoir définitif, contre lequel M. Proudhon blasphème en vain d'avance, ce pouvoir naturel, légitime, qu'il ne sera pas nécessaire de voler, de prendre de force, car il nous est assuré certainement depuis que tous les priviléges politiques de la naissance sont abolis, depuis l'établissement de la République.

P. Enfantin.

BULLETIN POLITIQUE.

Le débat sur la révision a eu le dénouement prévu depuis longtemps. La majorité constitutionnelle a même dépassé de 96 voix le chiffre des suffrages nécessaire au rejet de la révision. Parmi les membres qui se sont détachés des partis royalistes pour constituer en cette circonstance le véritable parti de l'ordre, il faut citer en première ligne MM. Baze, Barchou de Penhoën, le général Bedeau, Bouhier de l'Écluse, de Castillon, le général Changarnier, Combarel de Leyval, Creton, Delessert, Desmars, Desmousseaux de Givré, le général Fabvier, Favreau, l'amiral Hernoux, Lanjuinais, Jules de Lasteyrie, le général Leflô, Léo de Laborde, de Mornay, Piscatory, de Rémusat, de Larochejaquelein, Sainte-Beuve, Thiers.

Plusieurs des honorables membres que nous venons de nommer avaient souvent mêlé leurs noms à ceux de l'opposition dans beaucoup de scrutins antérieurs. Il en est quelques-uns dont le concours était plus inattendu ; mais la politique comme la religion a des récompenses pour les ouvriers de la dernière heure. Il y a un homme dont le pays doit aussi garder souvenir, à un titre tout différent. A la suite du long discours de M. Odilon Barrot, où était enfin abordée la critique de la Constitution et qui appelait, par conséquent, un contradicteur, M. Dupin, après deux épreuves douteuses et malgré les vives réclamations de deux membres du bureau, a déclaré la discussion close, et a brusqué tous les préliminaires du scrutin, avec une précipitation qui semblait obéir à une consigne depuis longtemps arrêtée.

Ce fait est sans précédent. Dans les discussions de cette gravité, il est d'usage de laisser toujours la dernière réplique à un orateur opposé aux conclusions de la commission, à moins que la parole ne soit réclamée par le rapporteur, qui a toujours le droit de résumer le débat, même quand la clôture a été prononcée. Cette fois, le président n'a pas même daigné demander à M. de Tocqueville s'il avait quelque observation à faire sur la position de la question.

Il est un autre incident que nous croyons devoir relever, d'autant mieux qu'à travers les événements qui se pressent il est passé presque inaperçu. Le

rapport de M. de Tocqueville contenait deux parties : la première consacrée à la discussion de la proposition à laquelle s'était ralliée la majorité de la commission; la seconde, énumérant et réfutant les propositions particulières dont la commission avait été saisie. La proposition de la commission étant, comme on dit, la plus large, si elle avait été adoptée, le reste s'évanouissait de plein droit; mais la proposition principale étant rejetée, il y avait lieu de discuter les autres et de voter sur chacune d'elles. Des réserves formelles avaient été faites, à cet égard, par leurs auteurs au moment du vote de samedi. Néanmoins, le lundi suivant, en l'absence de M. Dupin, qui a toujours l'art de se soustraire aux lendemains de toutes les grandes fêtes parlementaires, M. Daru, qui présidait, marchant dignement sur les traces du chef de l'emploi, et malgré l'insistance réitérée de M. Bouhier de l'Écluse, est parvenu à étouffer le complément indispensable qu'attendait la discussion de la semaine précédente.

Ce n'est point un simple intérêt de procédure parlementaire qui nous fait regretter cet escamotage. Chacune des propositions qu'il restait à examiner exprimait la pensée propre de l'un des partis royalistes qui constituent la majorité. Il eût été fort curieux de savoir combien de suffrages pouvaient se réunir autour de chacune de ces pensées, et notamment autour de celle qui s'appuyait sur la nécessité d'une réélection présidentielle. Si une telle épreuve avait eu lieu, il serait demeuré évident pour toute la France que dans l'Assemblée il n'y a pas seulement une majorité constitutionnelle, qu'il y a aussi une majorité numérique contre chaque mode de révision, et spécialement contre la prorogation napoléonienne. Est-ce cette démonstration que M. Napoléon Daru a voulu épargner à l'Elysée?

Quoi qu'il en soit, l'attention du parti républicain, nous aimons à le croire, n'aura été détournée de cet incident que par un épisode qui, d'une autre manière, devait lui assurer une nouvelle et non moins décisive victoire contre l'intrigue révisionniste. Le rapport de la commission avait, à vrai dire, une troisième partie, celle dont M. de Melun avait été chargé, et qui énumérait les principaux scandales du pétitionnement conduit avec tant de cynisme par tout le personnel administratif sous l'inspiration de M. Léon Faucher. L'Elysée et son superbe ministre n'ont pu esquiver la discussion de cette troisième partie. Avec autant d'énergie que de précision, l'acte d'accusation a été dressé par MM. Charras et Baze, et sur la proposition de M. Baze, l'Assemblée a décidé, par 327 voix contre 314, que l'administration avait agi CONTRAIREMENT A SES DEVOIRS.

Ce vote, tout aussi cruel pour M. Faucher que celui du mois de mai 1849 qui le chassa du ministère, tout aussi blessant contre le ministère entier que celui de janvier dernier, devait entraîner, selon les règles parlementaires, une démission en masse du cabinet, ou au moins son épuration par la retraite du principal coupable. Mais, à cet égard, il n'y a eu qu'une comédie de démission. M. Faucher et deux ou trois seulement de ses collègues sont

allés, le soir de la grande humiliation, déposer leurs portefeuilles entre les mains du maître, qui les leur a gracieusement rendus. Il n'en pouvait être autrement. Le *Moniteur* ne nous a-t-il pas un jour révélé que, selon les *Idées napoléoniennes*, les ministres qui ont la confiance du président n'ont pas à s'inquiéter du reste?

M. Faucher demeure donc au pouvoir avec l'éternelle reconnaissance du président, avec M. Baroche à l'extérieur, M. de Chasseloup à la marine, et M. Magnan au commandement général de l'armée de Paris, et, s'il fallait en croire le *Constitutionnel*, tous ces héros des aventures passées, les anciens et les nouveaux, seraient tout prêts à recommencer. Ce ne sont plus là que vaines fanfaronnades. Chacun a encore présente à la mémoire cette partie des conclusions du rapport de M. de Tocqueville, adoptée à l'unanimité par la commission de révision :

« Nous comptons que l'administration et même tous les partis se souviendront que TOUTE TENTATIVE AYANT POUR OBJET DE POUSSER LE PEUPLE VERS DES CANDIDATURES INCONSTITUTIONNELLES, *du moment où la Constitution ne peut plus être légalement révisée*, ne serait pas seulement *inconvenante et irrégulière*, mais COUPABLE. »

Pour dernier commentaire de ce rapport et du vote de samedi, on a eu lundi dernier la solennelle et chevaleresque déclaration de M. le général Lamoricière : « Si les pétitionnements inconstitutionnels aboutissaient, par impossible, à une élection inconstitutionnelle, et s'il devait sortir UN MAITRE du scrutin électoral, il est bon qu'on sache d'avance que nous n'en voulons pas, et que les hommes qui ont combattu le désordre dans la rue SE RÉUNIRAIENT ENCORE POUR COMBATTRE CETTE USURPATION. »

Et puis, en définitive, la France républicaine n'est pas un enfant que l'on mène par la peur.

Il est vrai que le terrain politique va prochainement être livré, en apparence, aux libres ébats du bonapartisme. Si la proposition de M. de Melun, amendée par la commission des congés, est adoptée, l'Assemblée se prorogera du 10 août au 20 octobre. Nous ne voulons pas dire que de si longues vacances ne soient regrettables en présence de tous les travaux que l'Assemblée va laisser inachevés; mais il est évident, d'un autre côté, que l'Assemblée s'affaisse déjà autant sous le poids du fardeau à venir que sous la responsabilité de ses travaux passés. Il est bon qu'elle aille étudier de près l'esprit des populations pour se décider à retirer la loi du 31 mai, ce brandon de guerre civile, ce seul élément sérieux d'inquiétudes publiques qui subsiste aujourd'hui. Il est bon qu'elle aille se retremper au contact des forces vives du pays, et il n'y a pas grand danger à cette absence, car elle laissera après elle une commission de permanence, et ce n'est pas là un rouage aussi insignifiant que M. Odilon Barrot a voulu le faire croire. L'essentiel cependant est qu'elle porte sa sollicitude la plus vive et la plus clairvoyante sur la composition de cette commission, et aussi sur celle de son bureau qu'elle aura

à renouveler. On sait que le bureau et la commission de permanence font corps pour la surveillance des actes du pouvoir exécutif; il sera donc de haute politique de ne faire entrer dans l'un et dans l'autre que des hommes dont on n'ait pas à redouter la défaillance, et surtout quelques-uns de ceux qui promettent de se réunir, au besoin, contre tout attentat inconstitutionnel. Mais ces diverses élections exigeront une entente cordiale au moins entre tous ceux qui se sont associés lundi dernier pour flétrir l'inconduite administrative. La gauche aura des concessions à demander et à faire, et nous sommes convaincus qu'elle se retrouvera à la hauteur du beau rôle de modération et de sagesse qu'elle a su tenir dans le débat sur la révision.

L'Assemblée commence déjà à manifester sa fatigue, et le besoin de repos s'est trahi chez elle à ses premiers efforts pour aborder la discussion de la loi sur l'organisation communale. Deux discours substantiels ont été prononcés à cette occasion, par MM. Emmanuel Arago et Mathieu (de la Drôme), auxquels la droite n'a voulu opposer que MM. de Tinguy et Poujoulat. C'était vouloir que le débat mourût de consomption; c'est ce qui est arrivé après deux demi-séances. Il était superflu, selon nous, de discuter quant à présent, puisque la seconde délibération n'aura lieu qu'au retour des vacances.

Un crédit extraordinaire de 60,000 fr., demandé pour être affecté au service de l'Imprimerie nationale, a servi de texte à un certain nombre de maîtres imprimeurs pour se récrier contre la concurrence que leur fait cet établissement. Ces plaintes ont trouvé de l'écho à l'Assemblée, où quelques membres ont rédigé un amendement tendant à ce que les travaux d'impression exigés pour le service des ministères, des administrations qui en dépendent, et de tous les corps constitués, pussent être, à leur choix, exécutés soit à l'Imprimerie nationale, soit dans les imprimeries particulières. C'est, en effet, dans ce cercle que se renferme exclusivement la concurrence contre laquelle proteste l'industrie privée. Or, au profit de qui tourne cette concurrence? Ce n'est pas au profit de l'État, puisqu'on reproche précisément à l'Imprimerie nationale de faire payer plus cher que les imprimeries particulières. Le bénéfice est pour les ouvriers attachés à ce service public, et dont le sort est aussi digne d'intérêt que celui des maîtres imprimeurs. Nous ne pouvons donc qu'approuver l'Assemblée d'avoir suivi le conseil de M. Crémieux, en écartant l'amendement. M. Crémieux était dans le vrai. Les objections contre l'Imprimerie nationale sont les mêmes que celles qu'on soulève contre la manufacture de Sèvres, celle des Gobelins et toutes les autres de ce genre. Elles découlent du système anglo-saxon, qui réduit le rôle du gouvernement à celui de gendarme, qui veut tout abandonner à la concurrence des intérêts privés ou des associations particulières. Les traditions de l'esprit gallo-franc sont autres; elles imposent beaucoup à l'action du gouvernement, autrement dit de l'association universelle, qui est l'État. Sans doute, avec le temps, la liberté prendra de plus en plus place dans toutes les parties de l'œuvre sociale

en France; mais nous ne saurions, sans transition, nous abandonner à la doctrine absolue du laisser-faire, laisser-passer.

La discussion de quelques crédits supplémentaires et extraordinaires a mis en lumière certains faits de dilapidation consignés dans le rapport de la commission des comptes. Ainsi, par exemple, lors de la discussion du budget de 1850, l'assemblée avait fixé à 180,000 francs le chiffre définitif du *matériel* de l'intérieur, d'accord avec le ministre de ce département qui était alors M. Baroche. Le ministre a excédé de 100,000 francs ce crédit, et en examinant les mémoires des fournisseurs, la commission a constaté que les évaluations sont excessives. Elle est arrivée à cet aveu que *les règles de la fortune publique ont été souvent méconnues*, et si elle n'a pas proposé le rejet des sommes induement dépensées, c'est, dit-elle, « parce que la responsabilité morale des ministres est *une pure illusion* lorsqu'il s'agit de dépenses publiques. » Après cette démonstration du gaspillage impuni des deniers des contribuables sous l'administration actuelle, la commission des comptes est-elle bien venue, à persister, par l'organe de M. Ducos, dans les reprises qu'elle voudrait faire exercer contre certains membres des administrations provisoires de 1848 obligés par la force des choses de transgresser seulement les règles ordinaires de la comptabilité?

M. le ministre des finances a présenté un projet de loi pour la fondation d'une banque en Algérie. L'exposé des motifs signale un énorme accroissement dans les échanges entre notre colonie et la métropole depuis la loi qui a ouvert nos ports aux produits algériens, et il montre la création de la banque comme une nécessité découlant de cette nouvelle situation. En conséquence l'urgence a été demandée par le ministre, et il faut avouer qu'elle est mieux justifiée cette fois que dans beaucoup d'autres occasions.

D'un commun accord entre le gouvernement et la commission, l'Assemblée a retiré de l'ordre du jour des travaux qui restent à expédier avant la prorogation, le projet de loi tendant à autoriser le président de la République à ratifier les conventions conclues entre la France et la Confédération argentine. L'ajournement de la discussion de ce projet paraît avoir été décidé sous l'impression des dernières nouvelles de la Plata, qui assignent des proportions de plus en plus larges à la levée d'armes d'Urquiza.

M. Dufaure a déposé le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Lyon. La commission a ajourné toute décision en ce qui concerne la section de Lyon à Avignon, mais elle conclut à l'entreprise immédiate de la section de Châlon à Lyon au moyen d'un emprunt de 50 millions, contracté au nom de l'État, en rentes à inscrire au grand livre de la dette publique, avec publicité et concurrence. Ce projet de loi, pour lequel l'urgence est de droit, sera-t-il discuté avant le 10 août? Il pourrait l'être, mais à la condition que le ministère acceptât la combinaison proposée par la commission et qui est basée sur un emprunt à réaliser

très-prochainement; mais il paraît que M. Fould demeure hostile à cette combinaison.

La session ordinaire des conseils généraux s'ouvrira le 25 août, et sera close le 10 septembre.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 16 septembre pour la seconde partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Par exception, le conseil général de la Seine ne se réunira que le 25 octobre, pour se séparer le 10 novembre, et les conseils d'arrondissement du même département n'ouvriront la seconde partie de la session que le 16 novembre.

Nous avions raison de craindre que, contrairement aux promesses données par le *Moniteur*, la tâche de nos braves soldats ne fût pas terminée dans la petite Kabylie. Nous avons laissé le général Saint-Arnaud recevant, le 3 juillet, l'impôt des Beni-Messlem. Dans la nuit même, il était attaqué avec audace par des contingens venus des Ouled-Aïdoun, Ouled-Attia, Ouled-Aouhat. L'ennemi, attendu à dix pas avec le plus grand sangfroid par nos troupes, a été promptement culbuté. Le général s'est porté chez les Djebalas, et leurs trois villages ont été pris et brûlés. Le 6, la colonne s'est dirigée chez les Mehats, où elle a trouvé de nombreux rassemblements. Les Kabyles serrés de près, n'ont pas tenu leurs positions. A la suite de ces opérations, toutes les tribus du cercle de Djidgelly et celles des deux rives de l'Oued-Kebir ont reconnu notre autorité et accepté nos caïds. Il ne restait plus en insurrection que le pâté de Collo et quatre tribus. Le général a quitté, le 10, son bivouac d'El-Milia sur l'Oued-Cebir, pour marcher sur Collo.

Pour atteindre cette position, nos troupes ont eu à engager les 12, 13, 14, 15, 16 et 17 juillet, une série de combats qui prouvent que les Kabyles leur ont disputé le terrain pied à pied. La journée du 17 a été la plus sanglante. Plus de cent Kabyles sont restés sur le champ de bataille; le frère du cheik des B. Saach, un de nos adversaires les plus influents et les plus acharnés, a été tué. Mais une perte cruelle a mêlé, pour nos troupes, un sentiment douloureux à la joie de ce triomphe: le commandant Fornier, qui avait rendu pendant la campagne des services appréciés de toute la colonne, a été atteint au front d'une balle qui l'a tué sur le coup.

Le combat du 17 juillet a été le terme de cette laborieuse et intrépide expédition qui a duré quatre-vingts jours, et qui a été marqué par vingt-six combats. Les troupes regagnent maintenant leurs garnisons, ayant glorieusement rempli le programme qui leur avait été tracé; car Collo est à l'abri de tout coup de main, Djigelli est débloqué, et les centres agricoles de la vallée du Saf-Saf jouissent d'une entière sécurité.

On a aussi sur l'expédition dirigée par le général Camon des nouvelles qui ne sont pas moins favorables. Elle a été terminée par la retraite de Bou-Bargla jusque chez les Zouaouas et la rentrée en soumission de toutes les tribus un instant ébranlées.

GUSTAVE CAZAVAN.

MONTESQUIEU. (1)

Un autre début philosophique suivit de près celui de Voltaire. Un nouveau combattant, plus âgé de cinq ans que l'auteur d'*Œdipe*, parut dans l'arène. Celui-ci appartenait à la noblesse de robe; c'était un magistrat de province, compatriote de Montaigne : il se nommait Charles de Secondat, baron de Montesquieu. S'il se rapprochait de Voltaire à quelques égards par les tendances, il différait fort de lui par le caractère. Studieux et profond observateur, écrivain plus nerveux et plus serré qu'abondant, il était aussi calme que Voltaire était bouillant. Il aimait le plaisir : il participait, dans une certaine mesure, aux mœurs de son temps, mais l'amour même n'altérait pas l'égalité de son humeur ni la paix de son âme; point de chagrin pour lui que ne dissipât une heure de lecture. Bienveillant pour tous les hommes, mais sans aller jusqu'à la passion pour rien ni pour personne, il condamnait le mal et l'erreur, tantôt avec la pénétrante ironie d'un moraliste, tantôt avec la gravité sereine d'un juge, au lieu de le combattre avec l'emportement d'un ennemi personnel, comme faisait Voltaire. Toutes ses facultés intellectuelles et morales, comme les grands traits de sa physionomie régulière, fine et forte, présentaient un parfait équilibre. L'esprit était là le caractère essentiel : chez Voltaire, la passion tenait autant de place que l'esprit ; on peut

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Henri Martin communication de ce nouveau fragment du tome XVII de son *Histoire de France* qui va paraître prochainement.

même dire qu'elle tenait la première place, et qu'elle se faisait de l'esprit un instrument d'une infatigable activité. Voltaire ne comprenait guère qu'on pût savoir pour savoir, penser pour penser. Il n'en était pas de même de Montesquieu. Hardi dans la critique des opinions et des croyances, Montesquieu professait en même temps pour l'antiquité une admiration, et, généralement, pour les faits en tant que faits, un respect que n'avait point Voltaire : il était beaucoup moins disposé que celui-ci à proclamer la supériorité du présent sur le passé, et de la mollesse contemporaine sur la mâle simplicité des anciens. Plus généralisateur de faits que d'idées, quoiqu'il eût parfois de grandes échappées sur le monde intelligible, plus politique que métaphysicien, et, cependant, plus métaphysicien que ses contemporains, il avait le goût de l'histoire pour elle-même, pour en formuler les résultats *à posteriori*, et non pour y chercher les preuves d'un thème tout fait; cachet qui lui fut particulier au dix-huitième siècle. Dans l'histoire, il s'attachait surtout aux lois, expression du génie des peuples.

Une question théologique, bien choisie et traitée philosophiquement, fut le premier essai de sa plume, vers 1709. A vingt ans, il écrivit des lettres où il établissait que l'idolâtrie des anciens ne méritait pas la damnation éternelle. Ce petit ouvrage est resté inédit. A vingt-cinq ans, il devint conseiller, à vingt-sept, président au parlement de Bordeaux. Son penchant pour l'étude des lois semblait promettre un grand magistrat; mais il n'y avait guère de grandes choses à faire au parlement de Bordeaux, et, d'ailleurs, Montesquieu n'aimait le droit que dans les livres : il n'avait ni le goût ni le talent de la pratique; une timidité singulière lui rendait presque impossible de discourir en public; la pensée, chez lui, avait besoin d'être longtemps pressée, remaniée, condensée, pour jaillir dans son énergique sobriété, et il n'eût jamais pu se résoudre à la dilater en un flux de paroles. Il hésita quelque temps sur sa vraie vocation, et, cédant à une tendance qui commmençait à être celle du siècle, il se tourna vers les sciences naturelles : il conçut le projet d'une *Histoire physique de la Terre ancienne et moderne*, projet colossal et prématuré, dont les premiers éléments n'existaient pas même encore (1718-1719). La raison le lui fit promptement abandonner; mais ses études géographiques et physiologiques portèrent leurs fruits ailleurs et marquèrent d'une empreinte caractéristique l'œuvre capitale de sa vie.

Au lieu d'un grand ouvrage de cosmologie, ce fut un roman qui révéla Montesquieu au monde littéraire. Les *Lettres persanes* furent imprimées en Hollande en 1721. La forme était piquante, frivole, ani-

mée par des peintures dont Crébillon fils n'a pas surpassé la liberté. Sous le couvert de deux voyageurs persans, qui jugent à leur façon la France et la chrétienté, l'auteur se permet toutes les sortes de hardiesses. C'est le premier livre où se soit ébauchée cette alliance entre la philosophie critique et la morale relâchée (1), qui n'avait guère pointé jusque-là que dans les vers des modernes épicuriens, et que Voltaire devait développer dans de si grandes proportions. Dans les *Lettres persanes*, cependant, la licence n'est guère qu'à la surface : c'est comme un costume imposé par le goût de la Régence. Il n'y a guère de reprochable, en principe, que l'opinion sur le divorce : Montesquieu y considère le mariage à un point de vue peu élevé, et, dans sa vive réaction contre les lois qui imposent l'union indissoluble, il semble prendre, en quelque sorte, pour la règle cette faculté de rompre le lien conjugal, qui ne doit être qu'une exception nécessitée par l'imperfection humaine, qu'un *mal nécessaire*. Dans un autre ordre de questions, il émet aussi, sur la légitimité du suicide, des idées incompatibles avec toute loi religieuse (Let. LXXVI).

Les *deux Persans* passent en revue, avec pleine liberté, la politique, la religion, la société tout entière. « Le roi de France est un grand magicien : il persuade à ses sujets qu'un morceau de papier est de l'argent (papier monnaie).... qu'il les guérit de tous les maux en les touchant (écrouelles)..... Il y a un autre magicien plus fort que lui, qui n'est pas moins maître de son esprit qu'il l'est lui-même de celui des autres. Ce magicien s'appelle le pape : tantôt il lui fait croire que *trois ne font qu'un* (2), que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit n'est pas du vin, etc..... Le pape est une vieille idole qu'on encense par habitude (Let. XXIX). »

L'audace n'est pas moindre quant aux personnes que quant aux croyances. Les contradictions du vieux Louis XIV, avec ses jeunes ministres et sa vieille *maîtresse* (madame de Maintenon), sont relevées avec la verve la plus irrévérencieuse. Après de telles témérités, le feu roulant de plaisanteries dont l'auteur crible et la bulle *Unigenitus*, et les disputes théologiques, et tous les établissemens politiques, religieux et littéraires du royaume, doivent compter pour peu de chose, mais

(1) Il est bien entendu que nous ne parlons que de cette partie de la morale qui concerne les rapports des sexes.

(2) Voltaire ne manquera pas de reprendre et d'exploiter cette plaisanterie sur la *Trinité*, qui prouve que les problèmes fondamentaux de la théodicée et de l'ontologie étaient redevenus lettre close pour les esprits les plus éminents, dès le lendemain de la mort de Bossuet et de Leibnitz!

il n'en est pas ainsi d'une assertion qui couronne toutes ses hardiesses : « il n'est pas possible que la religion catholique subsiste encore cinq cents ans en Europe. Les protestants deviendront de plus en plus riches et puissants, et les catholiques, plus faibles (Let. CXVII). » Un des motifs qu'il en donne est le célibat ecclésiastique. Il condamne les vœux de continence, non pas seulement par les raisons morales et sociales qui sont de tous les temps, mais par une raison de fait qui tient à une opinion erronée, la prétendue dépopulation croissante du globe; cette idée provenait, chez lui, d'une étude insuffisante de l'antiquité.

Il donne enfin sa conclusion religieuse assez nettement. « Le moyen le plus sûr de plaire à Dieu est d'observer les règles de la société et les devoirs de la charité et de l'humanité. Quant aux cérémonies, c'est la matière d'une grande discussion; car il faut choisir les cérémonies d'une religion entre celles de deux mille (Let. XLVI). »

En politique, il témoigne beaucoup de sympathie et de respect aux républiques : il vante leur supériorité de bien-être et de richesse, la liberté et l'égalité qui y règnent; il y place le sanctuaire de l'*honneur* comme de la *vertu*, ce qui prouve qu'il n'a pas encore adopté les futures catégories de l'*Esprit des lois* : il dit que la monarchie dégénère toujours en despotisme ou en république (Lettres LXXXII — CII — CXXII). Il trouve ridicule de rechercher, avec tant de soin, l'origine des sociétés : les hommes naissent tous liés les uns aux autres; un fils est né auprès de son père, et il s'y tient : voilà l'origine de la société (Let. XCIV). — « La vanité, dit-il ailleurs, a établi l'injuste droit d'aînesse (Let. CXIX). » Ici, c'est la conscience qui parle; plus tard, l'esprit de tradition, le respect des faits, parleront plus haut sur ce point que la conscience. Quoiqu'il cite les républiques modernes, la Suisse, la Hollande, son idéal est surtout dans l'antiquité : il est très-favorable à l'autorité paternelle, lui si relâché sur le mariage; il veut qu'on ne touche aux lois établies « que d'une main tremblante. » Il blâme les Français d'avoir abandonné leurs anciennes lois (les lois des Franks) pour adopter des lois *étrangères*, le droit romain et le droit canon, comme si les lois des Germains eussent été plus nationales en Gaule que les lois des Romains. C'est là un faux point de vue historique qui le rapproche de Boulainvillers; Montesquieu voit plus juste sur un autre point de fait, quand il montre, dans l'antiquité, tout l'occident en républiques : il reconnaît fort bien que c'est par un abus de mots qu'on donne le titre de roi aux chefs des Gaulois et des Germains. Il est, à cet égard, bien en avant de la science contemporaine. « La li-

berté, dit-il, semble faite pour l'Europe, la servitude, pour l'Asie (Let. CXXXI — CXXXVI. » La théorie des climats est là en germe.

A la couleur du livre, à certaines tendances, on pourrait soupçonner Montesquieu de matérialisme ; on se tromperait : il croit aux idées générales. « La justice, dit-il, est un rapport qui se trouve *réellement* entre deux choses : ce rapport est toujours le même, quelque être qui le considère, que ce soit Dieu, un ange ou un homme. La justice est éternelle et ne dépend point des conventions humaines (Let. XXXIII). » Ainsi, l'idée de justice est éternelle et absolue. Quelles que puissent être ses contradictions apparentes, à lui qui n'est métaphysicien que par éclairs, il est spiritualiste au fond. C'était bien sur la notion de la justice qu'il convenait au futur auteur de l'*Esprit des Lois* de révéler sa vraie foi philosophique.

Les *Lettres Persanes* parurent au milieu de l'étourdissement causé par la chûte du *système*. C'était un de ces moments où l'on peut tout risquer. La Régence accueillit ce redoutable livre comme un livre amusant, dont le vif coloris, la sémillante allure et les saillies étincelantes étaient sans modèle dans le siècle passé. La forme sauva le fond. Il fut convenu que des armes si légères n'avaient pu faire de blessures; on ne voulut pas en examiner la trempe. Personne n'inquiéta ce spirituel président, qui rachetait les témérités de sa plume par la réserve de son langage et de sa conduite, pendant que Voltaire aggravait les torts de ses vers par son attitude dans le monde et par la pétulance de ses discours. Lorsque, quelques années plus tard, Montesquieu frappa à la porte de l'Académie française, il lui suffit, pour désarmer l'opposition de Fleuri, de rejeter les plus énormes hardiesses du livre sur l'*infidélité des éditeurs de Hollande*, ressource dont Voltaire devait faire, à son tour, grand usage, et de présenter au vieux cardinal un exemplaire *expurgé* (1727). Le pauvre abbé de Saint-Pierre avait été exclu de l'Académie pour bien moins, et Voltaire devait avoir bien autrement de peine à y pénétrer.

Dans l'intervalle, Montesquieu avait écrit une espèce de roman mythologique et galant, un peu dans le goût maniéré de Fontenelle, goût très à la mode encore, et qui ne devait tout à fait disparaître que devant le naturel exquis et la franche veine de Voltaire (*le Temple de Gnide*; 1725). Montesquieu ne devait pas renouveler ces concessions à la frivolité régnante. Il avait vendu sa charge en 1726; il partit l'année suivante, afin de parcourir l'Europe, d'observer les mœurs et les institutions ailleurs que dans les livres, et de préparer lentement les matériaux d'une grande œuvre qui remplissait déjà sa pensée.

Montesquieu revint d'Angleterre, en 1732, à son château de La Brède, qu'il ne quitta plus que par intervalles. Voltaire et lui, tous deux si bien faits pour le monde, avaient senti de bonne heure la nécessité de soustraire au monde la meilleure part d'eux-mêmes, pour se ménager le temps, l'un d'agir, l'autre de penser. En 1734, Montesquieu publia ses *Considérations sur les Causes de la Grandeur et de la Decadence des Romains*. C'était un peu sévère pour le public qui avait tant fêté les *Lettres Persanes*; il fallut du temps pour faire le succès des *Considérations*. C'était un chef-d'œuvre de composition et de style; une langue nouvelle, faite pour des pensers nouveaux, une langue nouvelle, non par le néologisme, mais par le rajeunissement et la concision des formes, par la saillie originale des locutions; l'auteur traite les idiotismes français comme des monnaies usées par le frottement et qu'on refond pour leur donner un relief nouveau. Par Voltaire et par lui, la prose française atteint un genre de perfection inconnu dans les langues modernes. Excepté chez Pascal, qui a tous les styles, la phrase du dix-septième siècle était encore un peu lente d'allure dans la majesté de son ample vêtement; chez Voltaire et chez Montesquieu, la prose du dix-huitième, vêtue de court comme une guerrière, vole au but aussi rapide que le vers même. Plus gracieuse et plus simple chez Voltaire, plus nerveuse et plus tendue chez Montesquieu, presque également brève et coupée chez tous deux, elle n'est plus la langue du récit, mais la langue du combat.

Quant à la valeur philosophique des *Considérations*, presque tout ce qui s'y trouve est admirable; mais il s'en faut bien que tout s'y trouve. Comme théorie de la politique des Romains, on peut dire que jamais les faits généraux de l'histoire n'avaient été si vigoureusement condensés, ni éclairés d'une telle lumière; mais les origines de ce peuple, l'essence de sa religion, les transformations de son droit, n'y sont pas.

Ce n'avait été qu'une diversion à une plus grande œuvre qui remplit vingt années de la vie de Montesquieu, et qui est, pour ainsi dire, Montesquieu tout entier aux yeux de la postérité. L'*Esprit des Lois* parut en 1748, livre sans modèle et digne de son épigraphe (1).

Nous allons essayer d'en dégager les vrais caractères à travers les précautions dont l'écrivain, plus circonspect qu'au temps des *Lettres Persanes*, enveloppe souvent sa pensée. Il suffira pour cela de concentrer les vues qu'il disperse volontairement.

(1) *Prolem sine matre creatam.*

L'*Esprit des Lois* a sa base fortement assise dans les profondeurs de la métaphysique, dans des profondeurs où Voltaire n'a jamais pénétré. « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois; la divinité a ses lois; le monde matériel a ses lois... l'homme a ses lois... — Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui aurait produit des êtres intelligents! — Il y a donc une raison primitive, et les lois sont les rapports qui se trouvent entre elles et les différents êtres, et les rapports de ces divers êtres entre eux. — Dieu a du rapport avec l'univers comme créateur et comme conservateur; les lois selon lesquelles il a créé, sont celles selon lesquelles il conserve... — La création, qui paraît être un acte arbitraire, suppose des règles aussi invariables que la fatalité des athées. — Les êtres particuliers intelligents peuvent avoir des lois qu'ils ont faites; mais ils en ont aussi qu'ils n'ont pas faites. Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient possibles; ils avaient donc des rapports possibles, et, par conséquent des lois possibles. Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent et défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux. »

Il explique ensuite la nécessité des lois positives, par cette raison que, tandis que le monde physique suit invariablement les lois générales qu'il a reçues de Dieu, les êtres intelligents peuvent transgresser et transgressent les leurs; par les lois positives qu'ils se donnent, ils se rappellent eux-mêmes à leurs devoirs (1).

Ce premier chapitre reporte la philosophie du droit sur les hauteurs d'où le dix-huitième siècle était descendu; mais Montesquieu n'y reste pas : aucun homme de cette génération ne pouvait longtemps respirer l'air de ces hautes cîmes. Montesquieu eut peut-être d'ailleurs d'autres raisons pour en redescendre.

Il semble que Montesquieu dût, à la manière de Descartes, déduire du grand *à priori* qu'il avait posé, les principes de la souveraineté, du droit, du devoir, des nationalités, rechercher quelles doivent être les lois positives les plus conformes à la justice universelle et à la nature

(1) « Les lois divines, dit-il ailleurs (Liv. XXVI), sont invariables, parce qu'elles statuent sur le *meilleur* : les lois humaines sont variables, parce qu'elles statuent sur le bien qui peut être remplacé par le mieux. »

humaine, puis comparer cet idéal aux réalités, et juger celles-ci selon qu'elles se rapprochent plus ou moins de l'idéal.

Il n'en fait rien ; après avoir posé le principe métaphysique des lois, plutôt que de rechercher ce que doivent être les choses, il cherche comment les choses se passent ou se sont passées ; il mêle assez confusément les principes et les faits, et semble se rejeter peu logiquement de la métaphysique dans l'histoire. Est-ce insuffisance philosophique? Peut-on croire que ce grand esprit n'ait pas eu conscience de ce manque de logique, et n'est-ce pas plutôt prudence? La déduction rigoureuse des principes généraux de justice n'eût-elle pas conduit nécessairement à nier la légitimité de la société politique contemporaine? Nous reviendrons sur le combat que se livrèrent perpétuellement, dans l'esprit de Montesquieu, la logique des idées et le respect des faits.

Monstesquieu commence donc par rechercher, sous le nom de *Lois de la nature*, les mobiles qui pousseraient l'homme isolé à devenir l'homme social, sans affirmer que cet état d'isolement ait réellement existé ; puis il montre la formation de la société et des lois positives, la naissance du droit des gens, du droit politique, du droit civil, enfin du gouvernement. Il pose, à cet égard, le fait et non le droit, en disant que la *force générale* peut être placée entre les mains d'un seul ou de plusieurs. Il réfute en passant l'assertion de Bossuet, que le gouvernement d'un seul est le plus naturel à cause de sa ressemblance avec le pouvoir paternel. « Le gouvernement le plus conforme à la nature est celui qui se rapporte mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi... La loi en général est la raison humaine : les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison... Les lois doivent se rapporter à la nature et au principe du gouvernement qui est établi, ou qu'on veut établir... au physique du pays, au climat... »

En insistant avec tant de force sur les diversités nécessaires, il ne nie pas l'unité, mais il la laisse trop dans l'ombre ; il n'établit pas suffisamment qu'il est des principes généraux auxquels doivent tendre tous les peuples, malgré la différence de génie et de climat.

Il passe de là aux diverses espèces de gouvernements, et pose la classification si célèbre et si débattue : 1° République, 2° Monarchie, 3° Despotisme ; les deux premiers, gouvernements modérés ou réglés (c'est-à-dire fondés sur des lois), le troisième, violent et sans lois. Confondre en une seule catégorie, sous le titre de République, le gouvernement de quelques-uns (aristocratie) et le gouvernement de tous

(démocratie), le gouvernement du privilége et celui du droit commun, est tout à fait inadmissible, quoiqu'il y ait des degrés intermédiaires qui diminuent la distance. Séparer en deux catégories le gouvernement d'un seul qui gouverne par des lois et d'un seul qui gouverne sans lois, ne paraît guère moins contestable. S'il n'existe aucun pouvoir qui ait mission d'obliger le roi à respecter les lois, le roi se rapproche fort du despote, et, d'une autre part, il n'est guère d'État despotique où il n'existe quelque sorte de lois, un code religieux, par exemple.

Il y a là cependant autre chose que la *convenance* de distinguer la monarchie française du despotisme ottoman. Il y a une différence très-réelle, et que Montesquieu indique fort bien. Ce qui caractérise la monarchie, telle qu'il la définit, c'est l'existence de corps privilégiés, d'une magistrature et surtout d'une noblesse héréditaires comme le roi, qui constituent dans l'État des distinctions sociales que le roi n'a pas créées et ne peut détruire (1). « Point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque, mais un despote. » Il faut, dans une monarchie, des terres substituées, des priviléges nobiliaires incommunicables aux non-nobles (2) (la monarchie française s'était altérée en dérogeant à ce principe), une magistrature propriétaire de ses charges (par conséquent la vénalité des offices), enfin un clergé privilégié, ce qui serait, au contraire, très-dangereux dans une république. La monarchie est une société hiérarchisée héréditairement; le despotisme est une société d'égaux sous un maître; l'égalité du néant (Liv. II, liv. V).

Tout cela est très-juste et très-profond. Montesquieu savait bien, lui, que la monarchie ne peut s'associer à la démocratie, au principe électif, sans aristocratie, comme le rêvait d'Argenson ; que l'hérédité ne peut s'appuyer que sur l'hérédité.

Le chapitre sur les conditions de la démocratie n'a pas moins de portée. Le peuple, dit Montesquieu, doit, dans une démocratie, faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et le reste par ses ministres (ses magistrats). — C'est une maxime fondamentale qu'il doit les

(1) On peut ajouter un autre caractère capital; c'est l'existence de la propriété individuelle et du droit civil dans les monarchies. — Bossuet, dans la *Politique de l'Ecriture sainte*, avait déjà indiqué la distinction entre la monarchie et le despotisme, mais sans la définir.

(2) Tant qu'ils ne sont point anoblis; car il admet les anoblissements à prix d'argent, pour absorber les riches roturiers dans la noblesse. — Les nobles ne doivent pas faire le commerce. (Liv. XX.)

nommer. Il lui faut de plus un conseil ou sénat, dont il nomme lui-même ou fait nommer les membres par un magistrat (1). — Le peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité, général, préteur (magistrat judiciaire), édile (magistrat municipal), non pour faire les affaires. — C'est au peuple seul à faire les lois; cependant il est souvent nécessaire que le sénat puisse statuer, qu'il puisse mettre à l'essai une loi qui ne deviendra définitive que par la sanction du peuple.

Il faut chercher, dans d'autres parties du livre, le complément de ces maximes. Ceci est la théorie de la démocratie *directe*, où le peuple vote les lois en personne. Cette théorie se lie, chez l'auteur, à l'axiôme que la répubique ne convient guère qu'aux petits États (2), axiôme qui est resté vaguement dans beaucoup d'esprits sans être bien compris. Il le corrige un peu plus loin, en établissant qu'il peut y avoir de grandes républiques au moyen de la constitution fédérative. Il n'a plus qu'un pas à faire pour reconnaître la possibilité de grandes républiques unitaires, dont toutes les parties, au lieu d'être simplement alliées par un lien fédéral, soient unies par un système de délégation ou de représentation qui concentre et exprime dans son ensemble la vie nationale. Ici l'antiquité ne fournit plus d'exemples, puisqu'elle n'a connu la société politique que sous les deux formes de la tribu et de la cité, et non pas sous celle des grandes nationalités modernes. Montesquieu y arrive.

« Comme, dans un État libre, tout homme qui est censé avoir une âme libre, doit être gouverné par lui-même. Il faudrait que le peuple en corps eût la puissance législative; mais, comme cela est impossible dans les grands États, et sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse, par ses représentants, ce qu'il ne peut faire par lui-même. — Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre. — Il n'est pas nécessaire que les représentants, qui ont reçu de ceux qui les ont choisis une instruction générale, en

(1) Le sénat, suivant lui, doit être viager, si sa destination est d'être la règle et le dépôt des mœurs, la tradition constituée; si son but est de préparer les affaires, il doit être élu à temps.

(2) Liv. VIII, chap. XVI-XX. — Une monarchie, ajoute-t-il, ne doit être ni petite ni fort étendue. Un grand empire doit être despotique. Il n'en donne pas la vraie raison; c'est qu'un grand empire se fonde sur la violation des nationalités; c'est une aggrégation factice qui ne peut se maintenir que par la violence.

reçoivent une particulière sur chaque affaire (1). — Tous les citoyens, dans les divers districts, doivent avoir droit de donner leur voix pour choisir le représentant, excepté ceux qui sont dans un tel état de bassesse, qu'ils sont réputés n'avoir point de volonté propre (2). — Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques; c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives et qui demandent quelque exécution, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui est très à sa portée. — Le corps représentant ne doit pas être choisi non plus pour prendre quelque résolution active, chose qu'il ne ferait pas bien; mais pour faire des lois, ou pour voir si l'on a bien exécuté celles qu'il a faites, chose qu'il peut très-bien faire, et qu'il n'y a même que lui qui puisse bien faire (Liv. XI, ch. VI). »

Voici donc à son tour la théorie de la démocratie représentative, présentée nettement pour ce qu'elle est, pour un expédient nécessité, dans les grandes démocraties, par l'imperfection des choses humaines. Serait-il possible, dans une société préparée par une forte éducation politique, arrivée à un large développement de la vie publique et à une puissante unité, de combiner les avantages du système représentatif avec ceux de l'intervention directe du peuple, et de prévenir ainsi l'abus que les représentants peuvent faire de leur mandat, c'est ce que nous n'avons point à examiner ici; nous avions à constater le point jusqu'où l'auteur de l'*Esprit des Lois* a poussé la science politique.

Il faut compléter les principes qu'a posés Montesquieu sur la nature de la République par un autre principe auquel il attache une haute importance : c'est la séparation des pouvoirs. « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, dit-il, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. — Il y a, dans chaque État, trois sortes de pouvoirs, la puissance législative, l'exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens (ou du droit public), l'exécutrice des choses du droit civil (ou privé); en d'autres termes, législative, exécutive proprement dite, et judiciaire (3). Point de liberté, si le pouvoir législatif

(1) Il admet donc les mandats *impératifs* pour la direction générale, non pour les questions spéciales.

(2) Cette restriction a besoin d'être expliquée : Montesquieu ne la fait que dans l'intérêt démocratique; il a évidemment en vue la nombreuse clientèle domestique que l'aristocratie conservait encore à cette époque, particulièrement en Angleterre.

(3) Les *Trois pouvoirs* essentiels de Montesquieu ne sont donc nullement le

est réuni à l'exécutif; point de liberté, si le pouvoir judiciaire n'est pas séparé des deux autres (1). La puissance de juger ne doit pas être donnée à un corps permanent, mais exercée par des personnes tirées du corps du peuple. — La liberté individuelle ne doit être suspendue que dans des cas extrêmes et par autorisation du pouvoir législatif. »

Il juge ces conditions indispensables à tout gouvernement libre (2).

Après avoir examiné la nature des trois espèces de gouvernement, il cherche leur principe, c'est-à-dire le mobile qui les fait agir. Dans la *République*, c'est la *Vertu*, c'est-à-dire l'amour de la patrie et de l'égalité. Il blâme ceux qui veulent donner pour appuis à la *République*, au lieu de *Vertu*, les manufactures, le commerce, les finances, les richesses, le luxe même. Cependant il adoucit bientôt la rigueur de ces maximes antiques, et admet que la démocratie puisse se fonder sur le commerce, et qu'il y ait des particuliers riches, pourvu que ces riches ne soient pas oisifs, que la loi des successions divise les fortunes à mesure, et qu'on remédie à la trop grande inégalité des biens par les charges imposées aux riches et par les soulagements accordés aux pauvres (3).

La *Monarchie*, elle, subsiste indépendamment de la vertu politique, « qui est la vertu morale dans le sens qu'elle se dirige au bien général. — Dans une monarchie, il est très-difficile que le peuple soit vertueux. — L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour la vérité, la flatterie, la trahison, la perfidie, le mépris des devoirs du citoyen..., le ridicule perpétuel jeté sur la vertu, forment le caractère du plus grand nom-

pouvoir exécutif et les *deux chambres*, théorie secondaire dont nous parlerons tout à l'heure.

(1) Dans la plupart des royaumes de l'Europe, dit-il, les deux premiers pouvoirs sont réunis dans la main du roi; mais il laisse à ses sujets l'exercice du troisième, ce qui fait que ce sont encore là des gouvernements modérés, quoique non libres. Il assimile presque, au contraire, la république de Venise au gouvernement des Turcs, parce que les trois pouvoirs y sont réunis. — Il y a là beaucoup d'envie de ménager le pouvoir sous lequel il vit.

(2) Liv. XI. — La *bascule* politique, dont on a tant parlé, consiste, pour lui, dans un certain équilibre entre le pouvoir législatif et l'exécutif. On peut remarquer que, pour atteindre le but qu'il se propose, il n'est pas nécessaire que ces deux pouvoirs soient égaux; il suffit que leurs attributions soient distinctes.

(3) L'intérêt bien entendu pourrait suffire à défaut de vertu, c'est-à-dire d'idéalité désintéressée, pour soutenir jusqu'à un certain point un État démocratique : la meilleure république sera celle où le peuple arrivera à comprendre l'accord de ses vrais intérêts avec la vertu politique. — Au reste, comme

bre des courtisans, marqué dans tous les lieux et dans tous les temps. Or, il est très-malaisé que la plupart des principaux d'un État soient malhonnêtes gens, et que les inférieurs soient gens de bien; que ceux-là soient trompeurs, et que ceux-ci consentent à n'être que dupes (Liv. III, ch. V). » Le ressort de la *Monarchie* est donc autre : l'*honneur*, « c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition, l'amour des préférences et des distinctions, » y prend la place de la vertu.

Quant au *Despotisme*, il n'a d'autre principe que la *Crainte* (1).

La nature et le mobile des divers gouvernements définis, Montesquieu établit comment chacun des gouvernements se corrompt. — La démocratie se corrompt, soit par la perte de l'esprit d'égalité, soit par l'extrême égalité, quand chacun veut être égal aux magistrats, et que le peuple veut tout faire par lui-même, délibérer, exécuter, juger tout. L'égalité véritable ne consiste point à ce que tout le monde commande, ou à ce que personne ne soit commandé, mais à obéir et à commander à ses égaux.

La République aristocratique se corrompt lorsqu'elle devient héréditaire, c'est-à-dire apparemment lorsque l'hérédité entre dans le sénat et dans les magistratures (2). — La monarchie se corrompt, lorsqu'on supprime les priviléges des corps et des villes. — Le despotisme se corrompt par le développement naturel et non par l'excès de son principe, qui est l'excès même.

C'est dans le livre XI, *des Lois qui forment la liberté politique*, que se trouve ce fameux panégyrique du gouvernement anglais, dans lequel on a trop souvent prétendu absorber toute la philosophie poli-

Montesquieu l'indique, la République, par le fait même de son existence, tend à susciter et à développer la vertu qu'elle réclame, en obligeant les citoyens à s'occuper sans cesse d'intérêts collectifs et d'idées générales, et en plaçant l'homme dans un milieu social conforme à sa vraie nature. L'éducation y doit d'ailleurs préparer systématiquement les jeunes générations.

(1) Le livre IV : *Que les lois de l'éducation doivent être relatives aux principes du gouvernememt*, renferme un très-beau chapitre sur l'éducation dans les monarchies; il fait ressortir ailleurs le contraste qui existe chez nous entre l'éducation de la religion et celle du monde, contraste que les anciens n'ont pas connu, et qui a de si singuliers effets. Cette opposition ne saurait subsister dans une république.

(2) Nous passons ses observations fines et profondes sur les républiques aristocratiques, comme ayant peu d'intérêt positif aujourd'hui. Remarquons seulement qu'il n'y veut pas de droit d'aînesse : cela est bon pour les monarchies.

tique de Montesquieu. Il commence par y distinguer la *liberté du peuple* d'avec le *pouvoir du peuple*, ou démocratie. Il définit la liberté politique, le droit de faire tout ce que les lois permettent (1), ce qui, en effet, peut exister hors de la démocratie pure. — Puis il pose, comme conditions de la liberté, la séparation des pouvoirs, le jugement par les pairs, la garantie de la liberté individuelle et la théorie représentative que nous avons analysée plus haut.

Ces principes sont applicables à tout État libre; mais Montesquieu ne les a pas présentés sous cet aspect abstrait : il a, au commencement du livre XI, établi que chaque État a un objet particulier; que les *délices du prince* sont l'objet des États despotiques; que sa *gloire et celle de l'État* sont celui des monarchies; qu'il y a une nation (l'anglaise) qui a pour objet *la liberté politique*. Ce sont les principes de la constitution de cette nation qu'il examine. « S'ils sont bons, dit-il, la liberté y paraîtra comme dans un miroir. » La conséquence de ce thème ainsi posé, c'est que, des principes généraux, communs entre l'Angleterre et tout autre État libre, il passe aux principes particuliers à la constitution du peuple anglais; constitution qui n'est enfermée dans aucune des catégories qu'il a définies, mais qui est une combinaison des divers gouvernements qu'il appelle *modérés*, c'est-à-dire de la république aristocratique, de la démocratique et de la monarchie (2). C'est ainsi qu'il systématise, 1° la division de la législature en deux corps, l'un électif et représentant le peuple, l'autre nobiliaire et héréditaire, et n'ayant que le *veto* en matière de finances; 2° l'attribution du pouvoir exécutif à un monarque inviolable, ayant le *veto*, avec des ministres responsables, etc., etc. Là encore, il faut reconnaître sa sagacité : le plan du gouvernement *mixte* une fois admis, l'hérédité de la chambre nobiliaire est indispensable pour sauvegarder l'hérédité de la monarchie (3).

Il donne donc la théorie de la constitution anglaise comme jamais on ne l'avait donnée en Angleterre : les politiques avaient pratiqué,

(1) La liberté, dit-il encore, consiste à pouvoir faire tout ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir (c'est-à-dire à être garanti contre l'arbitraire). Liv. IX, ch. III.

(2) S'il fallait absolument classer cette constitution, l'on pourrait pourtant, à la rigueur, la faire rentrer dans la catégorie de la république, quoiqu'elle ne s'attache qu'à un seul des principes républicains, la liberté.

(3) Il est cependant à observer que Montesquieu, quel que soit le motif de cette omission, ne parle pas de l'hérédité de la royauté. — Ajoutons qu'il sent très-bien l'incompatibilité du gouvernement mixte avec les grandes armées permanentes dans la main du pouvoir exécutif.

sans l'analyser, cette constitution, œuvre du temps et non de l'idée; les philosophes, Locke surtout, l'avaient dépassée pour tendre à la République (1). Aussi la nation anglaise eut-elle envers Montesquieu une profonde reconnaissance : il l'avait révélée, pour ainsi dire, à elle-même.

Au point de vue français et au point de vue philosophique, il y a là sans doute bien des réserves à faire; mais il est juste de se rappeler quels objets de comparaison Montesquieu avait sous les yeux : il vivait sous le gouvernement des lettres de cachet et des traitants, lorsqu'il peignait cette société voisine où régnaient la liberté d'écrire et tant d'autres libertés, lorsqu'il écrivait ces pages admirables où il donne le secret de la force de l'Angleterre, de sa facilité à supporter les impôts les plus durs dans les dangers publics, parce qu'elle sait ce qu'elle paie, comment elle paie et pourquoi elle paie, de ce crédit, qui relie si étroitement les citoyens à l'État, et qui permet à l'Angleterre « d'entreprendre au-dessus de ses forces naturelles et de faire valoir contre ses ennemis d'immenses richesses de fiction, que la confiance et la nature de son gouvernement rendent réelles (2). » On peut bien l'excuser, n'ayant devant lui nul exemple vivant d'*égalité* ni de *vertu*, d'avoir été où il voyait du moins la *liberté*.

La grande idée *historique* de Montesquieu, qu'une circonspection facile à comprendre ne lui permet pas d'exposer clairement, mais qui transpire à travers tout son livre, c'est que le gouvernement *mixte* a existé dans toute l'Europe au moyen âge, lorsque le tiers-état affranchi eut complété les éléments du gouvernement *gothique* (germanique), royauté, noblesse et clergé; que ce gouvernement ne s'est organisé d'une manière durable qu'en Angleterre; qu'ailleurs, la monarchie en a été la dégénération (3); que la monarchie, par la suppression graduelle des

(1) Dans l'*Esprit des Lois*, Montesquieu paraît croire que la constitution anglaise finira par périr sous le despotisme : dans ses *Pensées posthumes*, il craint, au contraire, qu'elle ne ramène à la République, qui rendrait l'Angleterre trop forte et trop redoutable à ses voisins.

(2) L. XIX, ch. XXVII. Avec l'avantage politique du crédit, il en voit bien les inconvénients économiques, le danger des grosses dettes. V. l. XXII, ch. XVII. — C'est dans ce même chapitre qu'il signale si bien les qualités essentielles du caractère anglais, la forte individualité, l'activité incessante, l'exercice continuel du raisonnement appliqué à la politique. Il est infiniment moins favorable aux Anglais dans ses pensées détachées, où il s'indigne si fort de leur vénalité politique, de leur dureté et de leur égoïsme.

(3) De là son antipathie exagérée, rétrograde à certains égards, contre Louis XIV. La brillante monarchie du dix-septième siècle n'est, pour lui, que

priviléges, restes du gouvernement mixte, tend ou au despotisme ou à l'*État populaire* (Liv. II, ch. IV).

Elle devait bientôt, en effet, aller par le despotisme à la république.

Si la sympathie historique et pratique de Montesquieu est acquise au gouvernement mixte, on ne doit pourtant pas oublier, comme on le fait trop souvent, que sa sympathie philosophique appartient à un idéal supérieur : si l'Angleterre a la liberté *politique*, elle n'a pas la *vertu*, elle n'a pas l'égalité. C'est faute de vertu, dit-il, qu'elle n'a pu établir chez elle la démocratie au dix-septième siècle (Liv. III, ch. III). Le gouvernement mixte est donc inférieur à la république démocratique.

Nous avons essayé d'analyser avec quelque développement celles des parties de l'œuvre de Montesquieu qui ont le plus remué le monde, et sur lesquelles les partis philosophiques et politiques se débattent depuis un siècle entier. Il nous reste à indiquer rapidement les opinions exprimées sur d'autres points que la constitution politique par ce livre qui touche avec plus ou moins de profondeur à toutes les questions sociales.

Sur la *pénalité*, Montesquieu est favorable à la modération des peines, sans exprimer aucun doute sur la légitimité et la nécessité de la peine de mort. Il blâme les supplices barbares et la torture. Les lois criminelles doivent tirer chaque peine de la nature particulière du crime. La peine du sacrilége, par exemple, doit être seulement la privation des avantages que donne la religion. Il ne considère la pénalité que relativement à la sûreté sociale et non relativement à l'effet du châtiment sur l'âme du coupable. Il flétrit avec énergie l'espionnage politique.

Il impose de grands devoirs à la société. « L'État doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé (Liv. XXIII, ch. XXIX). » Il va sans dire que la grandeur des devoirs du citoyen répond, dans sa pensée, aux grands devoirs qu'il impose à l'État.

En matière d'impôts, il se prononce fortement pour l'impôt progressif, quant à la contribution directe et personnelle : le *nécessaire* ne doit point être taxé ; l'*utile* doit l'être, mais moins que le *superflu*. Il approuve l'impôt sur les marchandises, pourvu que le vendeur paie et non l'acheteur, ce qui est moins sensible au public, et que l'impôt

la corruption de celle du quatorzième. De là aussi cet étrange paradoxe sur Richelieu, qu'il appelle, dans ses *Pensées*, un des plus mauvais citoyens qu'ait eus la France.

soit proportionné à la valeur des denrées. — Plus un peuple est libre, plus on peut lui demander de forts impôts. — Le système de la régie est préférable à celui des fermes.

L'augmentation désordonnée du nombre des troupes ruine tous les grands États de l'Europe. Non-seulement on augmente perpétuellement les tributs, mais, les revenus ne suffisant plus, on fait la guerre avec son capital.

Il approuve le prêt à intérêt, « chose, dit-il, naturellement permise ou nécessaire. — Il faut que l'argent ait un prix, mais peu considérable. — Il ne faut pas proscrire l'*usure* (l'intérêt), mais la réduire à de justes bornes. »

Il n'approuve pas que le prince ou le magistrat taxe la valeur des marchandises; mais il approuve qu'une nation protège son commerce contre la concurrence étrangère, comme le font les Anglais (Liv, xx, ch. xii). Il craint déjà l'accroissement des machines, qui diminueraient le nombre des ouvriers (Liv. xxiii, ch. xv).

Sur les successions, il soutient qu'il n'est pas de droit naturel que les enfants succèdent aux pères; que l'ordre des successions dépend du droit politique ou civil. — Sans doute, c'est au droit civil à déterminer les objets et les règles de la transmission de biens qui s'opère des parents aux enfants; mais nier qu'une transmission quelconque des parents aux enfants soit de droit naturel, n'est-ce pas nier la solidarité naturelle des générations? Chose très-singulière, Montesquieu ne semble pas distinguer la différence radicale qui est entre la succession aux fonctions et la succession aux biens; seulement, il retourne contre la successibilité civile la confusion que les partisans de l'hérédité monarchique cherchent à faire profiter à la successibilité politique (Liv. xxvi, ch. vi).

Montesquieu ne fait pas cette même confusion entre le droit politique et le droit civil quant à la propriété individuelle : là, il pose très-bien les limites; il reconnaît que le droit public ne peut anéantir le droit individuel; que, par exemple, l'Etat, ne peut exproprier le particulier sans indemnité (*ib.*, ch. xv).

Sur la question des mariages entre parents, il n'y a pas chez lui toute l'élévation morale désirable, et il y a de graves erreurs historiques; cependant les conclusions sont saines : l'interdiction du mariage, l'*inceste*, finit là où finit le foyer domestique. Le foyer, le groupe familial, étant plus large dans la tribu primitive que dans la société moderne, l'interdiction devait embrasser plus de degrés de parenté.

Il attaque à fond l'esclavage avec une indignation qui prend la

forme d'une amère raillerie, et provoque l'abolition de l'esclavage des noirs par une convention du droit des gens (L. xv, ch. v). C'est à lui qu'est due l'initiative de cette grande idée.

Sa fameuse théorie des *climats* mérite qu'on s'y arrête un moment : il en fait presque l'unique principe de la diversité des nations, des lois et des mœurs, et ne tient pas le compte que l'on doit tenir, soit de ces diversités natives des races, qui peuvent bien être modifiées, mais non pas créées ni détruites par le climat, soit de la puissance de l'idée, de la croyance, qui modifie les races autant que le climat lui-même. Il n'a point approfondi la question des nationalités. On le reconnaît encore mieux dans ce qu'il dit des conquêtes, quoiqu'il ait d'ailleurs sur le droit de la guerre des maximes très-saines et très-humaines (Liv. x). L'héroïsme conquérant des Arabes, enfants d'une terre brûlante, et la servilité que la froide Russie a poussée jusqu'au fanatisme, semblent attester que le nord n'est pas plus voué nécessairement à la liberté, que le midi à la mollesse (1).

Il fait de la théorie des climats une application très-hasardée à ce qui regarde les femmes; il les montre naturellement inférieures aux hommes dans les pays chauds, à peu près leurs égales dans les pays tempérés, et devenues leurs supérieures moralement dans les pays froids, en tant qu'étrangères au vice général des hommes du nord, l'ivrognerie. Il en tire une espèce de justification de la polygamie dans les pays chauds (2).

A travers les réserves dont il se couvre et les louanges sincères qu'il donne au christianisme pris dans son acception la plus générale, il applique non moins rigoureusement sa théorie à la religion. — Le christianisme, dit-il, est propre au gouvernement modéré; le mahométisme, au despotique : on doit au christianisme un droit politique et un droit des gens que la nature humaine ne saurait trop reconnaître. — Le catholicisme convient mieux aux monarchies; le protestantisme, à la république; les peuples du nord l'ont embrassé à cause de leur esprit d'indépendance et de liberté. — C'est le climat qui a prescrit des bornes à la religion chrétienne et à la mahométane.

(1) Il prévoit l'objection, quant à la Russie, et fait une réponse très-frappante, c'est que la barbarie et le despotisme ne sont pas naturels à ce peuple du nord, à cette race d'Europe, et lui ont été apportés par des Asiatiques, par des Tartares. V. l. xix.

(2) La meilleure réponse à faire c'est que, dans les pays où la polygamie est permise, elle n'est guère que le luxe des riches, et qu'elle ne fait le fond de la vie d'aucun peuple.

Quoiqu'il y ait de la profondeur dans quelques-unes de ces observations, l'on peut dire qu'en général ce qui regarde la religion est le côté faible de l'*Esprit des Lois*. Montesquieu, la question des climats à part, où il présente les diverses religions comme effet et non comme cause, ne les considère que dans leurs résultats, que dans leur utilité pratique, non dans leurs principes : il ne remonte pas jusqu'à ces conceptions religieuses des lois de la vie, sur lesquelles se moulent les sociétés et dont découlent les lois positives. C'est une immense lacune. Lui, le seul homme du dix-huitième siècle qui ait un certain respect des traditions, il n'en a pas cependant un sentiment suffisant pour apprécier ce qu'il y a de plus fondamental dans le passé.

Il prend la question de la liberté religieuse comme celle de la religion même, au seul point de vue de l'intérêt social : il veut qu'on ne reçoive pas dans un Etat une nouvelle religion, parce que c'est une cause de discorde ; mais que, si elle y est une fois établie, on la tolère ; qu'on évite les lois pénales en matière de religion, parce qu'elles n'atteignent pas leur but. Il sort toutefois de ces froids raisonnements à propos de l'inquisition par un mouvement de haute et généreuse indignation.

L'*Esprit des Lois* se termine par un exposé purement historique des révolutions du droit civil et du droit féodal en France. L'auteur y soutient Boulainvilliers contre Dubos, quant à la conquête franke et à l'origine franke de la noblesse : cet homme de robe, ce méridional, se montre bien plus Frank et Germain que Romain de sentiment et de tradition. L'esprit nobiliaire domine cette dernière partie de son œuvre : sa pensée se complaît dans la vie multiple du moyen âge ; l'esprit d'unité moderne l'étonne et le repousse ; il s'élève contre la tendance croissante vers l'uniformité des lois : faire une coutume générale de toutes les coutumes particulières, serait, suivant lui, « une chose inconsidérée. » Ce génie si novateur se replie tout à fait ici sur le passé.

Amis et adversaires ont souvent jugé Montesquieu tout entier sur cette portion de son livre, et sur les chapitres qui regardent la constitution anglaise. L'analyse que nous avons donnée de l'ensemble de ses opinions permet d'apprécier si ces jugements sont fondés. Il y a deux hommes dans Montesquieu, deux esprits différents qu'il n'est point parvenu à mettre en harmonie ; là est le secret de ses contradictions. L'esprit français et l'esprit anglais, l'esprit philosophique qui juge les faits d'après les données de la raison et de la conscience, et l'esprit traditionnel qui subit et explique les faits au lieu de les juger,

qui cherche son idéal dans le passé, se combattent sans cesse en lui. Il flotte entre la réalité de l'Angleterre, libre dans l'inégalité, et l'idéal de la république démocratique : il va jusqu'aux dernières extrémités dans les contraires ; l'homme de la tradition constitue des substitutions dans sa famille ; l'homme de l'idée va jusqu'à nier qu'il y ait aucun droit naturel dans l'héritage. Excepté les partisans du pur despotisme politique et religieux, tous les partis, depuis un siècle, démocrates et aristocrates, républicains et monarchistes constitutionnels, conservateurs de l'école dite historique et socialistes, ont procédé de Montesquieu ; mais les républicains ont trop souvent oublié ce qu'ils lui devaient, et l'ont trop facilement cédé à leurs adversaires ; il vaut la peine d'être disputé, et le meilleur de son âme leur appartient (1).

On peut résumer Montesquieu en disant qu'il a été l'homme de la liberté politique, comme Voltaire, l'homme de la tolérance, de la liberté de penser. On a observé avec raison que l'ordre des matières paraît souvent arbitraire dans l'*Esprit des Lois*, que la méthode laisse fort à désirer, que les connaissances positives de l'auteur ne sont pas au niveau du sujet, qu'il ne sait pas tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, et qu'il n'a pas toujours la sévérité nécessaire dans le choix de ses documents : parmi les contemporains de Montesquieu, beaucoup se sont arrêtés à l'écorce, aux saillies, au vif mouvement de la pensée, et ont cru qu'il n'y avait que de l'esprit dans ce livre où il y a tant d'esprit ; mais l'homme qui étudie sérieusement Montesquieu est effrayé de la variété infinie des aperçus, de l'immense force de réflexion et de concentration qu'a exigée une telle entreprise. On comprend qu'épuisé en arrivant au terme, il ait déclaré qu'il *ne travaillerait plus*. Il eut le temps de voir le prodigieux succès de son œuvre, signalé, dans l'espace de dix-huit mois, par vingt-deux éditions françaises et un grand nombre de traductions en langues diverses ; mais il y survécut peu : il mourut dans un âge peu avancé, le 10 février 1755. Il repoussa les obsessions des jésuites, qui assiégeaient son lit de mort pour lui arracher des rétractations, et ne leur répondit que par ces mots : « J'ai toujours respecté la religion : la morale de « l'Evangile est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hom-

(1) A propos de l'étude de ce grand livre qui a remué, sinon résolu, toutes les questions relatives au droit, nous devons citer, comme exprimant le point le plus avancé où nous semble être parvenue aujourd'hui la théorie, l'article *Droit* de l'Encyclopédie Nouvelle, par M. Théodore Fabas.

« mes. » Il reçut le viatique des mains du curé : — « Vous compre-
« nez, dit le prêtre, combien Dieu est grand! — Oui, et combien les
« hommes sont petits! » puis il ferma paisiblement les yeux.

Il a laissé quelques opuscules, un *Essai sur le Goût*, et des Pensées diverses. On y rencontre des vues élevées, ingénieuses, quelquefois paradoxales, des jugements plus que contestables, particulièrement en ce qui regarde la poésie et les beaux-arts, et des traits hardis qui révèlent le fond de sa croyance sur des points importants. Les principes y offrent quelques contradictions en matière de psychologie; toutefois il se montre nettement spiritualiste : il trouve, dit-il, dans les idées métaphysiques, à part les idées révélées, sinon l'entière certitude, du moins une très-grande espérance de l'immortalité, et il s'élève, avec une sorte d'orgueil généreux, contre ceux qui acceptent de mourir tout entiers. Voici quelques autres passages caractéristiques. « Dieu est comme ce monarque qui a plusieurs nations dans son empire : elles viennent toutes lui porter un tribut, et chacune lui parle sa langue : religions diverses. — Ecclésiastiques : flatteurs des princes, quand ils ne peuvent être leurs tyrans. Ils sont intéressés à maintenir le peuple dans l'ignorance; sans cela, comme l'Évangile est simple, on leur dirait : Nous savons tout cela comme vous. — Trois choses incroyables parmi les incroyables : le pur mécanisme des bêtes, l'obéissance passive et l'infaillibilité du pape. »

Les opinions religieuses définitives de Montesquieu paraissent donc se résumer en ceci : Dieu, l'âme immortelle, l'Évangile comme loi morale; hostilité contre la papauté et l'Église romaine, et peut-être contre toute théologie positive, ce qui semble indiqué par ses amères paroles contre les prêtres. Cela importe à constater, car ce qui n'est qu'indiqué chez lui, va être développé par un autre dans de larges proportions et avec une puissance de sentiment immense. La religion de Montesquieu, avec sa supériorité sur celle de Voltaire, et aussi avec ses lacunes, sera la religion de Rousseau, qui, en politique, sera de même l'héritier de Montesquieu, et ne fera que développer sa tendance républicaine en écartant l'autre tendance (1).

Montesquieu a disparu au milieu d'un mouvement extraordinaire des esprits, qu'il a encouragé de ses derniers regards, mais qu'il eût sans doute souhaité modifier et tempérer. Les progrès des sciences naturelles, éclatant avec une gloire sans exemple, enivrent les intel-

(1) V. les *Pensées*, dans le t. VII des Œuvres complètes, édition de 1819; in-8°.

ligences et suscitent un *naturalisme* enthousiaste, qui diffère essentiellement de la sèche incrédulité de la première moitié du siècle, mais qui, avec une impétuosité aveugle, se joint au vieux scepticisme et à la logique vulgaire pour pousser la philosophie sensualiste à ses dernières conséquences, arrêtées quelque temps par le bon sens pratique de Voltaire. En même temps que la philosophie pénètre les secrets et célèbre les magnificences du monde physique, elle ébranle tous les fondements du monde moral. Les esprits dérivent vers le chaos. La conscience humaine proteste. La philosophie du sentiment se pose en face de celle de la sensation : Montesquieu eût applaudi au nom de la raison! L'âme de la France va être disputée dans des combats de géants, non plus entre les novateurs et le passé, en faveur duquel aucune voix puissante ne proteste, mais entre novateurs et novateurs, comme si l'ancien ordre avait déjà disparu et qu'il ne s'agît plus que d'en disputer l'héritage. Une foule d'athlètes nouveaux remplissent l'arène : Buffon resplendit déjà, solitaire comme le roi des animaux au sein de la nature; Diderot, d'Alembert, Helvétius, Condillac, poussent en avant la ligue tumultueuse de l'Encyclopédie; Rousseau se lève, seul contre tous. La sphère des faits commence à trembler au retentissement de l'orage qui bouleverse la sphère des idées, et les observateurs qui examinent de sangfroid le mouvement des choses pressentent l'ère redoutable qui va naître. « Tout ce qui peut être pensé ne l'a pas été encore, » écrivait en 1743 le vieux Fontenelle : l'immense avenir nous garde des événements que nous ne croirions pas aujourd'hui, si quelqu'un pouvait les prédire. » — Avant la fin de ce siècle, écrit, dix ans après, Chesterfield, « le métier de roi et de prêtre déchoira de plus de moitié... Tout ce que j'ai jamais rencontré dans l'histoire de symptômes avant-coureurs des grandes révolutions, existe actuellement et s'augmente de jour en jour en France. »

HENRI MARTIN.

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE. [1]

Le 16 février, à quatre heures du matin, don Rafael entrait dans ma chambre, suivi de son domestique Pépé, porteur du complément de mon équipage de route. J'étais paré, comme mon ami, du chapeau de paille de Guayaquil et d'un poncho jeté sur un habit court; il s'agissait d'ajouter à cela les *botas* et les éperons.

— Je n'ai pas besoin de ces objets gênants, dis-je à Salamanca en repoussant le fidèle Pépé; vos éperons chiliens me feront casser le cou.

— Au contraire, répondit don Rafael, ils vous préserveront de toute chute. En Europe, où l'on sacrifie trop l'utile à l'élégance, quiconque n'a pas reçu dans un manége les vrais principes de l'équitation, est exposé à des accidents graves ou au moins désagréables; rien de cela n'est à craindre chez nous, parce que nous avons le bon esprit de faire passer le confortable avant toute chose, en fait de déplacements à cheval, bien entendu. Je me pique d'être un excellent cavalier; néanmoins, pour tout l'or de nos montagnes, je ne voudrais pas consentir à faire sur une selle anglaise le voyage de Santiago en Araucanie; avec notre système, je gagerais d'accomplir le tour de l'Amérique. Pépé a disposé six *pellons* (2) sur le dos de la bête envoyée pour vous hier soir par Topocalpo; vous serez assis là-dessus aussi mollement que dans un fauteuil de Paris. Si le cheval vient à se cabrer, à sauter, à faire le récalcitrant enfin, vous plongerez avec force vos éperons dans la laine des pellons, et, je vous l'assure, vous

(1) Voir la livraison du 20 juillet.

(2) Le *pellon* est une peau de mouton, avec laine et cuir, teinte en noir ou en bleu. Plusieurs de ces peaux, superposées et fortement retenues sur le dos du cheval au moyen d'une courroie qui passe sous le ventre de la bête, composent la selle chilienne.

ne serez pas démonté. Mais le temps presse, nous sommes attendus à l'Alaméda, achevez vite votre toilette de voyage.

Pépé me présenta d'abord les botas. C'étaient deux morceaux d'une grosse étoffe de laine noire, tissée comme les ponchos et imperméable ; je les roulai autour de mes jambes en façon de tiges de botte montant jusqu'aux genoux, et le domestique de don Rafael les fixa au moyen de deux jolies jarretières à boucles d'argent, rehaussées de têtes de lion du même métal. Le bas des botas s'ouvrait un peu en entonnoir, de manière à abriter en partie chacun de mes pieds. Les éperons, en argent massif, couverts de ciselures, étaient armés de molettes en fer battu, dont la circonférence mesurait plus de quarante centimètres. Équipé de la sorte, j'allai faire connaissance avec mon cheval.

— Quel superbe étalon! fit mon ami don Rafael en appelant mon attention sur les beautés de l'animal. Voyez ce jarret, cette croupe, cette encolure : c'est magnifique cela ; que d'onces j'en donnerais!

— Oui, senor, murmura l'honnête Pépé, il est beau, j'en conviens; mais c'est égal, ce n'est pas une monture de chrétien, ça!

— Comment! demandai-je au serviteur scrupuleux, vous voulez que les chevaux soient baptisés comme vous?

— Je ne veux rien, senor, répliqua-t-il; seulement j'aime mieux vous voir monter un cheval de mécréant que d'être obligé de l'enfourcher moi-même.

— Je vous remercie de ce sentiment de charité chrétienne, repartis-je.

Pépé hocha la tête et ne répondit rien. Absorbé dans une muette contemplation, don Rafael inspectait dans le plus grand détail le quadrupède araucan. Pour moi, profane, je n'avais vu dans ce dernier qu'une bête assez lourde, vive, il est vrai, mais à la physionomie aussi peu civilisée que celle de son maître le cacique. Sa robe était d'un noir de jais, sa queue, abondamment fournie, traînait touffue jusqu'à terre; une crinière épaisse, onduleuse, inégale, descendait à la hauteur de son poitrail; des bracelets de crins emboitaient ses sabots. Sa tête, droite et fière, son regard animé, ses naseaux agités par un mouvement perpétuel, semblaient réclamer le grand air, l'espace, la liberté. De tous points, il me rappelait les chevaux sauvages abandonnés aux soins de la nature dans les vastes pampas.

Don Rafael sortit bientôt de son extase, et, d'un bond, se plaçant en selle : En route! cria-t-il.

Je me hissai sur le dos de l'araucan noir, redouté du superstitieux Pépé, et nous partîmes au pas. Pour la première fois je remarquai

en ce moment une nouvelle gracieuseté de Salamanca. Mes étriers, en forme de shako polonais renversé; les attaches du mors, la bride, les rênes, tout cela était plaqué ou parsemé de feuilles d'argent découpées en demi-lunes et en étoiles. Le cheval de don Rafael était aussi richement décoré que le mien.

— Quelle folie, dis-je à mon ami, de faire parade d'un tel luxe dans un voyage de longue haleine, à travers des contrées pareilles à celles que nous allons parcourir! Je comprends l'étalage de ces richesses dans des promenades à Santiago, mais dans vos déserts!

— Vous parlez en étranger, mon cher, et vous intervertissez les termes de la proposition. A Santiago, où je suis connu, me fit observer l'élégant cavallero, je me produis partout à cheval avec des harnais d'une simplicité irréprochable; loin de la capitale, je me conforme par calcul aux exigences de mon pays. En général, les hommes sont de grands enfants; ils jugent volontiers leurs semblables d'après les apparences, bien trompeuses la plupart du temps; et, plus que les habitants de l'Europe, je le crois sans peine, les Américains du sud sont coupables de cette faiblesse. Les services, les égards, la considération que nous obtiendrons sur la route, seront dus à ce clinquant blâmé de vous et non point à nos personnes. Voyez l'animal monté par Pépé; lui aussi a sa part d'incrustations. Grâce à ces ornements, mon domestique sera qualifié du titre de cavallero, sans eux il ne serait qu'un *roto*, un malotru.

Je jetai un coup d'œil en arrière sur la monture de monsieur Pépé, et je vis briller, en effet, de la nacre et de l'argent. Tandis que je regardais le domestique de Salamanca, mon cheval, ennuyé sans doute de porter un cavalier sans expérience, eut la gentillesse de vouloir se débarrasser de moi. Topocalpo avait cependant vanté sa douceur. Il se mit à gambader d'une manière désobligeante, et je faillis tomber.

— Sanglez-lui un vigoureux coup de fouet en même temps que vous retirerez à vous les rênes, me conseillèrent à la fois don Rafael et Pépé, le païen se souviendra de l'avertissement, ajouta ce dernier.

Je suivis le conseil. Enfonçant aussitôt mes éperons dans la laine des pellons, pour plus de garantie, je ramenai à moi l'extrémité des rênes, longues de huit pieds, et j'en appliquai un coup solide sur les oreilles du *païen*. Il parut comprendre mon désir, car après avoir secoué son immense crinière, il reprit tranquillement le pas et ne recommença plus de la journée. Dans l'Amérique méridionale, la cravache est un meuble tout à fait inconnu; elle est remplacée avantageusement par un système gracieux, que l'on devrait adopter en

France. Les rênes, en cuir dans les Républiques du sud, en fil d'aloës dans celles chauffées par le soleil de l'équateur, se fondent, à la distance d'un mètre à partir du mors, en une torsade serrée longue de six ou huit pieds, terminée par un épanouissement de brins armés de nœuds. C'est avec cette espèce de martinet qu'on fouette les flancs du cheval.

Sur la promenade de l'Alaméda, nous trouvâmes nos compagnons de voyage prêts à piquer de l'éperon. Dès que le cacique nous aperçut, il accourut comme un trait et nous salua avec une politesse sauvage, mais franche, mais cordiale. Topocalco n'était plus le même individu avec lequel j'avais passé la soirée du 12 chez M. Pardo. Il avait renoncé au pantalon de coutil blanc qui le défigurait ce jour-là, il était redevenu Araucan de la tête aux pieds, de l'épiderme au fond de l'âme, et il gagnait cent pour cent à ce retour à l'anti-civilisation. Bien que nous fussions au cœur de l'été, saison durant laquelle les chaleurs sont intolérables à Santiago, la brise légère, précurseur du lever du soleil, était fraîche. Elle descendait de la région des neiges, et son contact provoquait des frissons, aussi Topocalpo avait-il conservé, flottant sur la croupe de son cheval, son large manteau de fourrure. Le chapeau de paille, à calotte conique, reposait toujours sur son crâne chevelu; sous le manteau de dépouilles de cougouar se drapait un poncho roux, bordé de trois raies aux couleurs éclatantes. Une ceinture de laine, simulant un diminutif du maigre caleçon des baigneurs parisiens, complétait son costume. Au moindre de ses mouvements, son poncho relevé mettait à découvert la peau brune de son buste puissant; ses bras, ses cuisses, ses jambes, ses pieds étaient littéralement nus. Le cheval du cacique, copie exacte du mien, portait des harnais moins coûteux, plus pittoresques peut-être. Tous les cuirs, grossièrement découpés, étaient ornés de verroteries et de brimborions d'argent en pendeloques ou cousus à l'état fixe. A la sangle des pellons, suspendues l'une à droite, l'autre à gauche de la selle, se balançaient deux cordes de cuir supportant chacune un petit triangle en morceaux de liane très-dure, fortement assemblés par les bouts. Ces triangles servaient d'étriers à Topocalpo; il n'y appuyait que le gros orteil de chaque pied. Pour achever le portrait de notre cacique à cheval, je dois ne point omettre une lance sans fin, passée presque perpendiculairement derrière son dos, et dont la pointe poignardait le ciel.

Arrivés près du missionnaire italien, nous débutâmes, lui et moi, par rire de notre accoutrement. La soutane de satin et le chapeau à

la Basile étaient empilés avec le bréviaire dans une valise. L'abbé avait disparu ; il s'était métamorphosé en un modeste haciendado ou propriétaire chilien en tournée d'inspection dans ses champs.

— Senor padré, demanda le brave Pépé au missionnaire, de l'air le plus contrit possible, devez-vous aller avec nous jusqu'à Valdivia ?

— Sans doute, mon ami ; cela te fâche-t-il ?

— Au contraire, padré, cela me rend bien heureux ; mais voudriez-vous me permettre de marcher à côté de votre cheval ? (En disant ces paroles, le domestique de Salamanca regardait d'un œil oblique et avec inquiétude les deux Indiens, serviteurs du cacique.)

— Je consens de grand cœur à ce que tu chemines près de moi, répondit le missionnaire, et il ajouta aussitôt : Sers Dieu en te conformant, dans la joie de ton âme, à ses commandements, aime ton prochain comme toi-même, et tu ne craindras pas les méchants dans ce monde et les peines de l'enfer à l'heure de ta mort.

— Dieu vous bénisse, padré ! balbutia timidement Pépé, et, de la main gauche soulevant un peu son chapeau, il accompagna d'un signe de la croix ce souhait, expression de sa reconnaissance.

Les deux Araucans, objets d'effroi pour Pépé, qui croyait voir en eux des diables en personnes, étaient des jeunes gens bien découplés, robustes, au front haut, à l'œil fier, à la bouche dédaigneuse. Moins le manteau et le chapeau de paille, car ils avaient la tête nue, ils étaient costumés à l'instar de leur chef, le cacique.

— Pouvons-nous partir ? nous fit demander Topocalpo.

Sur notre réponse affirmative, il prononça quelques mots barbares. Ses Indiens lancèrent alors devant nous, au grandissime galop, trois chevaux de charge, porteurs de nos bagages et de provisions de bouche offertes à la communauté par don Rafael. Un épais tourbillon de poussière nous enveloppa, puis il courut en avant sur la route, cachant à nos regards les trois chevaux libres. Quand ceux-ci furent assez loin pour ne plus nous envoyer leur nuage de poussière, Topocalpo poussa des cris secs et perçants. A cet ordre bien connu, le cheval du cacique mordit la terre avec le tranchant de ses sabots, et il se précipita au galop. J'avais été placé entre le chef araucan et don Rafael ; le missionnaire et Pépé composaient la seconde ligne, la marche était fermée par les deux Indiens. Aux cris de Topocalpo, mon cheval s'était ébranlé en même temps que son compagnon, et la colonne entière avait imité leur exemple.

Emporté de la sorte, sans m'y être attendu, je fus tout surpris de n'avoir point divorcé avec ma selle et de me trouver assez à mon aise.

Je ne disais rien cependant. Tout occupé du soin important de conserver mon équilibre, le corps raide, les jambes tendues, la tête immobile, je n'aurais point osé, au prix d'un empire, regarder seulement à droite ou à gauche. Don Rafael et Topocalpo ne tardèrent pas à s'apercevoir de ma gaucherie; ils me donnèrent des conseils dont je m'empressai de faire usage, et tout aussitôt ma gêne et mes craintes se dissipèrent. J'employai les premiers moments de la liberté de mon esprit à m'orienter au milieu du bassin de Santiago, et à reconnaître la topographie du pays.

Le Chili ne possédant pas une carte, même mauvaise, de son territoire, la description rapide que je tracerai chemin faisant de la configuration physique des contrées comprises entre la capitale et Valdivia, les grandes Andes et l'Océan Pacifique, aura pour les géographes l'intérêt d'une nouveauté.

La ville de Santiago est assise au fond d'un très-beau bassin situé entre la Cordillère des Andes et la Cordillère de la Côte. Ce bassin commence, à vingt-cinq lieues au nord, au pied de la montagne de Chacabuco, point célèbre dans les fastes de l'indépendance chilienne par une victoire remportée en 1817 sur le gros des forces espagnoles. Le volcan d'Aconcagua, au bas duquel la rivière de Quillota prend sa source, s'élève à peu de distance au nord-est de Chacabuco.

A partir de cette dernière localité, le bassin, que nous suivrons constamment pour arriver au-delà du pays des Araucans, coupe du nord au sud la partie méridionale du Chili, sans en excepter l'Araucanie elle-même. Creusé entre d'immenses montagnes courant parallèlement du nord au sud, toutefois en abaissant peu à peu leurs têtes, il est bordé : à l'est par la chaîne des Andes, à l'ouest par la Cordillère dite de la Côte.

La Cordillère de la Côte est formée de groupes arrondis, peu élevés en comparaison des masses de gauche ou de l'est. La chaîne des Andes, aux flancs escarpés, sillonnés en tous sens de précipices épouvantables, aux crêtes aiguës et hachées, présente à une certaine hauteur des lignes de stratification appartenant à diverses époques géologiques; viennent ensuite les neiges éternelles. Au-dessus des neiges, brillent comme d'énormes phares semés sur un rivage rempli d'écueils, les volcans qui couronnent avec majesté cette merveilleuse charpente de la terre, la reine des montagnes.

Le bassin intermédiaire est un fond plat, accidenté de collines verdoyantes, de cônes basaltiques aux teintes sombres, et traversé dans toutes les directions par une multitude de cours d'eau qui fertilisent

ce sol, d'une qualité rare. Si les Chiliens savaient vouloir cultiver convenablement ces terres, la bande intermédiaire et plate dont je parle serait, dans une proportion gigantesque, plus belle, plus riche que notre Touraine, que la Limagne d'Auvergne et la vallée de Grésivaudan. Aujourd'hui, elle ressemble plus aux pampas de la République Argentine qu'à la terre nourricière d'un peuple qui se prétend avancé en civilisation.

A la latitude de Santiago, la Cordillère de la côte, couverte de verdure en automne, en hiver et au printemps, ne dépasse pas 1,200 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, tandis que les Andes projettent leurs têtes chargées de neiges et de volcans à près de 5,000 mètres.

Le premier grand torrent à citer depuis Chacabuco est le Mapocho, qui contourne la capitale du Chili. Après avoir pris l'une de ses deux sources dans la montagne à l'est de Chacabuco, l'autre dans le Cerro de Portillo, il descend en désordre du nord-est au sud-ouest, et va se jeter dans le Maypu, à quelques lieues au sud-ouest de Santiago.

En sortant de la capitale bâtie en 1541 par le conquérant Valdivia, nous avions piqué droit vers le sud. La route, lit épais d'une poussière fine, fatigante pour les chevaux et pour nous, se déroulait en nappe blanchâtre à travers des campagnes ravagées par les chaleurs de l'été. La vue n'avait à se délasser de la triste monotonie du paysage d'en bas sur aucune habitation de plaisance; c'étaient partout des haciendas, des fermes aux prairies brûlées par le soleil, aux arbres fatigués par le manque d'humidité, aux maisons sales, mal entretenues, en ruines bien souvent. Sur notre gauche, les Andes étageaient comme perpendiculairement leurs masses colossales, et, à raison de leur puissante hauteur, l'appréciation de leur éloignement faisant défaut à l'esprit, l'espace semblait manquer entre elles et nous, et l'on aurait cru pouvoir les toucher avec la main; nous les longions cependant à une distance de cinq ou six lieues. Le crépuscule, près de faire place au jour, illuminait d'une teinte rosée les amas de neige plaqués aux pentes des pics les plus élevés; les glaciers, à leur tour, pareils à la surface de lacs paisibles, reflétaient déjà les premiers rayons du soleil, tandis que les assises inférieures, encore à moitié endormies, restaient voilées d'une demi-obscurité.

A deux lieues de Santiago, nous coupâmes à sa source un ruisseau peu profond, large, limpide, où nos chevaux se désaltérèrent. Au bord de la source, sous la voûte de trois palmiers jumeaux, un groupe de *Guasos*, gens de la campagne, entouraient de très-grands vases po-

sés à terre. A l'exception d'un seul, ces Guasos, accroupis dans des attitudes de fainéantise, causaient, fumaient ou surveillaient en paresseux leurs chevaux, abandonnés à eux-mêmes dans un verger limité par la route. Celui qui était debout m'avait paru travailler.

— Voyez ce misérable ! me dit don Rafael en désignant d'un geste plein d'indignation cet honnête Chilien ; avec son ignoble soulier, il puise de l'eau et la mêle au lait pur que les maîtres de ces coquins les envoient vendre à la capitale ! S'adressant ensuite à l'homme qui lavait son soulier dans le lait destiné aux consommateurs de Santiago, mon ami l'apostropha en termes véhéments.

A ces reproches trop mérités, les Guasos accroupis se levèrent avec des dispositions menaçantes ; quant au fraudeur le plus directement gourmandé, il glissa la main droite dans une ceinture de cuir nouée autour de ses reins, et il en retira un long couteau. Mesurant en même temps par la pensée l'impulsion qu'il devait lui imprimer pour atteindre son but, il s'apprêtait à le loger dans le ventre de Salamanca. Tout cela, apostrophe et préparatifs de vengeance, s'était accompli avec une rapidité extrême, et pourtant don Rafael était déjà environné de défenseurs. Bien qu'il n'eut rien compris au sujet de la querelle, Topocalpo avait vu briller une lame, et il avait deviné le reste. D'un signe, il s'était renforcé de ses deux Araucans, et, son œil d'aigle braqué sur le Guaso, il attendait que celui-ci fit le moindre mouvement vers Salamanca, pour le transpercer de sa lance. Pépé, le modèle des poltrons en présence du diable, avait du courage devant les hommes ; d'un bond de son cheval il s'était porté à côté de son maître, et il tirait aussi un couteau de sa gaine. Non moins prompt que les autres acteurs de cette scène tournant au tragique, le missionnaire avait lancé son cheval entre les deux camps, et les bras étendus :

— Arrêtez ! s'était-il écrié.

L'accent d'autorité empreint dans cette prière, je pourrais dire dans cet ordre, suspendit l'exécution du crime médité par le Guaso; comme lui ses compagnons demeurèrent interdits. Profitant aussitôt de leur surprise :

— Je suis prêtre, dit l'abbé en parlant aux vendeurs de lait, et à ce titre je vous ordonne de m'écouter. Vous aviez tort de faire ce que vous faisiez, et le cavallero avait raison de vous le reprocher ; à sa juste réprimande, vous alliez répondre par un meurtre, n'est-ce pas ? Malheureux que vous êtes ! rengainez ce couteau, et demandez à Dieu de vous pardonner votre odieuse pensée.

A ces trois premiers mots de l'abbé : je suis prêtre, les chapeaux des Guasos s'étaient abaissés ; quand il eut fini sa remontrance, ces hommes encore à demi-sauvages s'approchèrent de lui l'un après l'autre, et, l'humilité dans le maintien, le remords absent du cœur, sans doute, ils appliquèrent leurs lèvres sur les pans de son poncho, comme ils auraient fait d'une relique. Des excuses furent offertes aussi à don Rafael ; après quoi, nous et Guasos satisfaits de la conclusion de ce singulier incident, nous reprîmes le galop.

— Sans votre assistance, padré, le brigand m'aurait éventré, fit mon ami Salamanca, après avoir remercié le missionnaire de sa généreuse intervention.

— Vous croyez donc sincèrement que ce Guaso avait la volonté de vous frapper de son couteau ? demandai-je à don Rafael ; votre entourage devait cependant lui donner à réfléchir ; les dispositions des Araucans et de Pépé étaient significatives.

— Une fois montés par la colère, ces hommes ne raisonnent plus, répliqua mon ami. Le misérable m'aurait envoyé son couteau dans le ventre au milieu d'un escadron de cavalerie, et il ne m'aurait pas manqué, soyez-en bien convaincu. Le coup d'œil de nos campagnards est infaillible, leur cœur est dur, leur bras est ferme, et peu de considérations sont capables de désarmer leur orgueil blessé.

— Hélas ! répondit l'abbé, ces natures ont encore trop de sang de la race indigène primitive : leur éducation est entièrement à faire ; mais il y a du bon en elles, veuillez le croire. Je citerai comme preuve ce respect admirable dont jouissent ici les prêtres et les moines. En Europe, messieurs, la religion est loin d'exercer une telle influence sur les âmes incultes.

A neuf heures, une longue ligne de verdure se dessina devant nous à une faible distance. Topocalpo me l'indiqua de la main, et, pour compléter la phrase muette du cacique, le missionnaire ajouta en langage plus intelligible :

— Voilà le Maypu. Nous allons faire halte et déjeûner ici.

— *Viva Chile !* — vive le Chili ! — cria au même instant l'enthousiaste Pépé. Il agitait en l'air son chapeau, en adressant ce salut à la patrie, puis il se mit à chanter avec transport la première strophe de l'hymne national : *Cantemos la gloria*, etc.

Cet élan patriotique du brave serviteur fit sourire don Rafael et le prêtre italien. Étonné de cette espèce d'accès de folie, le cacique araucan ouvrait de grands yeux et paraissait vouloir pénétrer le sens

des paroles chantées par le domestique de Salamanca. L'abbé se hâta de lui donner des explications.

Le Maypu est un joli fleuve qui prend sa source à la base du volcan de San-José, et dont les eaux roulent de l'est à l'ouest jusqu'à la mer. Son nom, glorieux dans les annales des guerres de l'indépendance, éveille dans tous les cœurs Chiliens des sentiments du patriotisme le plus profond. Ce fut sur le bord de ce fleuve, à l'endroit même où nous touchions, que, dans la journée du 5 avril 1818, eut lieu la fameuse bataille engagée par les indépendants coalisés contre les forces espagnoles, et dont la solution fut le triomphe définitif de la cause républicaine.

Arrivés devant le gué par où nous devions couper le Maypu, nos chevaux s'arrêtèrent. Don Rafael, l'abbé, Pépé et moi, nous nous empressâmes de mettre pied à terre; quant à Topocalpo et aux deux Araucans, ses serviteurs, ils poursuivirent leur marche, après nous avoir fait dire de les attendre. Nous les vîmes s'écarter du passage, remonter le courant, et aller ainsi jusqu'à ce que la terre manquât aux chevaux; leur bain pris, ils revinrent à nous, fortifiés contre la chaleur, qui était étouffante. Il s'agissait de procéder sans retard à l'opération du déjeûner. Trois ou quatre *ranchos*, abominables huttes de boue desséchée, bordaient la route. Hôtelleries de ce lieu solitaire, elles nous conviaient à nous asseoir autour de leur table massive, polie à coups de hache, et flanquée de madriers à peine équarris remplissant l'office de bancs. Nous visitâmes ces ranchos l'un après l'autre, sans pouvoir nous résoudre à demeurer dans aucun. L'air y était infect, une saleté horriblement repoussante tapissait d'un vernis noir, gras, luisant, le sol, la table, tous les objets de ces bouges, et malgré cette surabondance de pâture, des myriades de mouches affamées se précipitaient sur notre visage, sur nos mains, jusque sous nos vêtements. Il était impossible de tenir dans un milieu pareil, aussi décidâmes-nous d'aller nous établir sur la rive du fleuve, à l'ombre d'une roche creuse, protégée encore par des bouquets serrés de lauriers et de myrtes.

De ce point, je découvrais, en amont du Maypu, un de ces systèmes aériens inventés par le génie des indigènes pour le passage des rivières. Selon toute vraisemblance, ces machines, fort simples au Chili, compliquées au Pérou, ont fourni l'idée mère de nos ponts suspendus, si perfectionnés en Europe. Le manége aérien, remarqué par moi sur le Maypu, est construit à un étranglement du fleuve causé par deux roches fermes formant un défilé assez étroit; il consiste en

de fortes cordes de cuir solidement arrêtées, tendues d'une rive à l'autre au-dessus de l'abîme, et portant suspendu un grand panier de cuir. Le voyageur s'assied dans le panier, et au moyen d'un va-et-vient qu'il fait jouer avec les bras, il arrive sur la rive opposée. Au Chili, il en existe de moins exigus, sur lesquels peuvent passer les bêtes de somme. Plusieurs cables en cuir raidis horizontalement supportent un tablier en planches et en peaux de bœuf large d'un mètre environ; ce tablier, bien cousu aux cables de support, est, en outre, maintenu autant que possible à l'état horizontal et non mobile par des cordes d'étaie décrivant une courbe au-dessus de lui.

Durant la saison des pluies et à l'époque de la fonte des neiges dans les Cordillères, les gués étant impraticables, les voyageurs à cheval sont dans l'obligation de se détourner de la route directe pour aller passer par un de ces derniers ponts; les hommes à pied se risquent en tout temps à l'exercice acrobatique du panier de cuir. Sous la domination des Incas, un poste de gardiens était installé à chaque extrémité de ces voies périlleuses; les gardiens avaient pour fonctions de veiller à la sûreté des matériaux et de prêter gratuitement leur assistance aux vieillards, aux femmes, aux infirmes. Aujourd'hui, les postes de secours n'existent qu'en très-vieux souvenir, et voltige, non qui veut, mais qui peut.

L'histoire pittoresque des ponts suspendus serait un travail intéressant à écrire. Les cocotiers de soixante à quatre-vingt pieds de longueur, jetés côte à côte sur les petites rivières de Tahiti et des autres îles de l'Océanie, donneraient le point de départ; les ponts indiens du Chili viendraient ensuite. Le troisième tableau présenterait les merveilleux ponts de roseaux créés sur l'Apurimac par les empereurs Péruviens. Deux de ces chefs-d'œuvre de la conception humaine subsistant intacts, il est aisé de les étudier; enfin, transformant les tresses de roseaux et de joncs en faisceaux de fils de fer, on obtiendrait nos magnifiques ponts suspendus. Le perfectionnement de ces chemins légers, enjambant de larges cours d'eau, est dû au génie de notre siècle, mais il est juste d'accorder le mérite de leur invention aux Indiens de l'Amérique du sud, qui en faisaient usage près de mille ans avant nous.

A la fin de notre déjeûner sur le bord du Maypu, le brave Pépé hésitait à remettre sur le cheval chargé du transport des munitions de bouche, les ustensiles et les restes du repas; il tourmentait dans le creux de sa main gauche le tabac d'une cigarette. Sa physionomie trahissait une préoccupation intérieure; je lui en demandai la cause.

— Je suis Chilien, me répondit-il; j'aime mon pays, je mourrais

avec joie pour lui; puisque nous sommes sur le lieu où a été scellée son indépendance, je désirerais qu'il me fût permis de proposer à ces cavalleros de porter une santé à la patrie.

— Pépé, remplis les gobelets, dit Salamanca, qui avait entendu le vœu manifesté par son domestique.

Comme nous, Topocalpo et chacun de ses Araucans furent armés d'une coupe de ferblanc pleine d'un excellent vin de Porto; debout, le chapeau bas, nous élevâmes nos coupes, et don Rafael prononça solennellement ces paroles :

— *A la gloria de la patria!*

— *Y mueren sus enemigos!* continua Pépé, puis il ajouta en se penchant vers moi : les païens eux-mêmes ont bu à la prospérité du Chili.

— Maintenant, à cheval! fit l'abbé.

Depuis longtemps déjà le cacique avait roulé son manteau derrière ses pellons; nous nous allégeâmes, à notre tour, d'une partie de nos vêtemens pour être moins incommodés par l'excessive chaleur du milieu du jour, et replacés en selle, nous poussâmes nos chevaux dans le fleuve. Sur la rive opposée, le galop fut repris.

Le soleil n'était pas encore couché lorsque nous nous arrêtâmes devant une pauvre cabane en branchages plantée contre un mamelon de la Cordillère de la côte; nous devions y passer la nuit. Rude pour moi, l'étape paraissait trop courte à Topocalpo; mais, tout barbare qu'il était, il sut déguiser sa contrariété sous des dehors de contentement, se faire un visage gracieux à sa manière et plaisanter avec l'abbé; nous avions fait cependant dix-huit bonnes lieues.

Au point où la pauvre cabane est dressée, les deux Cordillères, brusquement rapprochées, étranglent le bassin intermédiaire. Ce lieu est nommé *Angostura de Payne*. Entré dans l'hôtellerie cent fois indigente que nous offrait la Providence, je promenai avec une vive compassion des regards attristés sur les quatre coins de cette demeure d'une famille condamnée à la plus affreuse misère. Déjetés par l'action du vent ou par des tremblements de terre, les arbres noueux, auxquels s'appuyaient les branchages formant murailles, avaient considérablement perdu la perpendiculaire, si jamais ils l'avaient gardée; la cabane, entraînée en entier par leur mouvement, inclinait sur le flanc gauche et menaçait de tomber. La toiture, persillée de trous, donnait libre issue à la lumière, à la pluie, au vent, à la poussière. Le sol était sans plancher, la porte sans défense. Nulle part on ne voyait un meuble, une table, un siége; des peaux de bœuf étendues sur de l'herbe sèche

remplaçaient les lits, chose inconnue à ces malheureux, déshérités du nécessaire, et un petit feu, flambant en liberté au centre de l'unique pièce de l'habitation, cuisait dans un vieux pot ébréché quelques régimes de maïs, pain quotidien de la famille.

A notre arrivée, un homme dans la force de l'âge était accouru au-devant de nous, et, avec une noble modestie, il avait mis ses faibles services à notre disposition. C'était le propriétaire du rancho, de la cabane. Il portait pour tous vêtements un poncho déchiré, une mauvaise chemise et un ancien pantalon, dont les lambeaux s'arrêtaient en franges inégales au-dessus des genoux. Sa femme, jeune Indienne assez jolie, nous reçut sans embarras, avec de gracieuses paroles de bien-venue sur les lèvres; elle avait le haut du corps nu jusqu'à la ceinture, les jambes sans bas, les pieds sans souliers : une jupe de dessous et un pardessus d'étoffe commune, mais assez propre, composaient son habillement. Cette communauté, seules âmes du désert, se complétait de deux petits enfants, qui s'étaient sauvés à notre approche, et d'un chien maigre piteusement couché auprès du feu.

Harassé de fatigue, je mangeai précipitamment un morceau de volaille froide, débris du déjeûner. L'excellent Pépé avait arrangé en guise de matelas, sur les peaux de bœuf de la cabane, les pellons de nos chevaux; je m'y étendis aussitôt, aidé de la femme de notre pauvre hôte; je fermai les yeux à l'instant, et, tandis que la jeune Indienne me couvrait avec soin de mon poncho, je m'endormis en rêvant d'elle.

Je fus tiré de mon sommeil de plomb par Salamanca; il me secouait violemment pour me rappeler aux douleurs de ma situation. J'étais brisé, incapable d'aucun mouvement, dans l'impossibilité de me tenir sur mes jambes. Pépé me chaussa les botas, boucla mes éperons, puis don Rafael et lui me soulevèrent; je souffrais véritablement dans toutes les parties de mon être, et, pour comble d'ennui, mon infortune ne provoquait que les rires de mes compagnons, sans en excepter les Araucans de Topocalpo. Mes paupières, alourdies par l'excès de la fatigue, avaient de la peine à se dessiller; ma raison se réveillait difficilement aussi; il me semblait que je venais de m'endormir : le jour cependant était bien près de poindre. Réconforté par quelques gouttes de rhum, lait fortifiant du pèlerin, je me laissai conduire vers mon cheval. Sur le seuil de la cabane, l'abbé, don Rafael et moi, nous glissâmes chacun de menues pièces d'argent dans la main de la jolie Indienne. Cette générosité inaccoutumée parut l'étourdir : ses yeux brillèrent de bonheur, une teinte rougeâtre perça à travers le bistre de

sa peau, sa main trembla, ses lèvres balbutièrent des remercîments inintelligibles. Pendant qu'on me hissait sur ma selle, la jeune femme avait saisi le bras de son mari, et d'un geste où se peignait la joie de son cœur, elle lui faisait admirer leur richesse, somme modique, qu'elle croyait être une mine inépuisable. Sérieux, calme, le regard digne, le mari allongea le bras droit vers nous, et d'une voix tranquille, il salua notre départ de ce souhait plus précieux que nos dons : « Le ciel soit toujours avec vous, cavalleros ! »

Nous avions fait dix-huit lieues la veille, l'étape de ce jour était de vingt-cinq; nous devions nous reposer à Rancagua et aller dormir à Rengo. Moulu de la tête aux pieds, j'avais la conviction, en partant, que je ne pourrais pas fournir au-delà de la moitié de la course projetée; mais, peu à peu mes membres se réchauffèrent, mon engourdissement s'éteignit, je sentis les douleurs s'apaiser, la force revenir. Au bout d'une heure de galop, j'aurais été en disposition de ne plus m'arrêter.

L'Angostura de Payne, où nous avions couché, est une gorge assez courte, flanquée de mornes surbaissés. Ce passage franchi, nous débouchâmes dans la vaste plaine de Rancagua. A la sortie de l'Angostura, les Cordillères se retirent rapidement, et le bassin s'évase pour prendre bientôt une largeur de douze à treize lieues. La plaine de Rancagua, tristement mémorable dans l'histoire des guerres du Chili, se termine, vingt-cinq lieues plus au sud, à une muraille naturelle qui ferme entièrement le bassin. Rancagua, ville insignifiante, triste, morte, arriérée, mal bâtie, est assise à peu près à égale distance entre Payne et la muraille de Regalemo, sur le bord du Rio-Cachapual, torrent impétueux qui roule sans frein, de l'est à l'ouest, jusqu'à la rencontre du Rio-Rapel, auquel il mêle ses eaux redoutables. Le Rio-Rapel tire sa source du pied du volcan de Tinguririca, et se jette dans la mer près du cap de Topocalma.

EDMOND DE GINOUX.

(La suite à la prochaine livraison.)

CHRONIQUE THÉATRALE.

Il fut un temps où les rois régnaient au théâtre comme sur le reste du monde. Pour intéresser la foule au spectacle des infortunes et des catastrophes humaines, il fallait prendre ses exemples au sein des familles royales. Le grand Shakespeare lui-même, dont le génie a longtemps servi d'égide au romantisme en lutte avec la tragédie monarchique de Louis XIV, le grand Shakespeare a tiré de la vie des princes anglais dix ou douze drames. Emportés par l'esprit de l'avenir qui pousse le monde à des destinées nouvelles, nos écrivains dramatiques commencent à s'apercevoir qu'un homme, sans être né sur les marches d'un trône, peut être assez grand par le génie et le caractère pour que les vicissitudes de sa fortune soient dignes des sympathies du public.

Il y a quelques semaines, Mme Sand ressuscitait Molière sur la scène de la Gaîté. Aujourd'hui, M. Ferdinand Dugué, auteur de la *Misère* et de *M. Pinchard*, choisit Salvator Rosa pour héros d'un drame en cinq actes, représenté samedi dernier à la Porte-Saint-Martin.

Un caractère orgueilleux et violent, une vie agitée, un talent fougueux et original, tout semblait prédestiner Salvator Rosa à devenir un personnage de théâtre. A la fois poète, peintre et musicien, fier comme un Romain, impressionnable et mobile comme un enfant de Naples, menant de front le travail, l'amour et la bataille, il réunit en sa personne les passions les plus originales de l'homme et de l'artiste. Si l'histoire des peintres et de la peinture n'était si mal connue, on s'étonnerait que personne avant M. Dugué n'ait songé à donner place dans un drame à cette figure étrange et puissante.

Salvator Rosa est né le 20 juin 1615, à la Renella, village des environs de Naples. Son père, Vito-Antonio Rosa, dessinateur, avait épousé Julia Greca, fille de Vito Greco et sœur de Paul Greco, tous deux peintres à la gouache. Issu d'une telle race, il semble que le jeune Salvator, dont les inclinations pour la peinture se manifestèrent de bonne heure, dût trouver plutôt des encoura-

gements que des obstacles dans sa famille. Mais son père, qui avait marié l'une de ses filles à Francesco Fracanzano, élève de Ribeira, et qui voyait autour de lui tout ce monde d'artistes lutter péniblement contre la misère, chercha pour son fils aîné un métier plus lucratif, et résolut d'en faire un légiste. Les pères proposent et Dieu dispose. Salvator, au lieu d'aller à l'école, se rendait secrètement chez son oncle Fracanzano, qui l'aimait à l'excès et lui donnait en cachette des leçons de dessin.

Poussé dès lors par ce démon familier qu'on nomme le génie, notre jeune artiste, armé d'un morceau de charbon, barbouillait de compositions bizarres les murs de la maison paternelle. Un jour, trouvant sans doute ces murailles trop étroites pour son génie, il s'avisa d'aller improviser de la même façon sur les vénérables parois du cloître des Carmes déchaussés. Les bons pères trouvèrent l'idée de mauvais goût, et infligèrent au jeune homme une verte réprimande, à laquelle le frère portier se crut obligé de joindre, pour l'honneur du couvent, quelques coups de bâton. A dix-sept ans qu'il avait alors, Salvator Rosa venait de recevoir son baptême de peintre. Ses débuts comme musicien furent moins rudes. Doué d'une voix charmante, il improvisait en s'accompagnant sur le luth. Un certain D. Angelo Pepe, grand amateur de musique et de peinture, l'ayant entendu chez son père, fut ravi de ses dispositions et l'encouragea par ses éloges.

A cette époque, Vito Antonio mourut. Salvator resta seul chargé de faire vivre sa mère et trois jeunes enfants. La bonne volonté et l'ardeur ne lui manquaient pas. Fracanzano le poussait de son mieux; il lui faisait copier ses tableaux; il le présenta à Ribeira, qui se plaisait à entendre les vers et la musique du petit Salvatoriello. Aniello Falcone, autre disciple de Ribeira, se sentit à son tour porté d'amitié vers ce jeune homme qui s'était épris de ses batailles, et les copiait avec passion. Par malheur, Fracanzano et Falcone étaient pauvres, et ne pouvaient aider Salvator de leur bourse. Quant à lui, sa misère était si profonde, qu'il n'avait pas de quoi acheter des toiles; il se vit obligé d'exposer dans les ventes des paysages peints sur du papier.

Sa mère l'abandonna et se retira près de Paolo Greco. L'un de ses frères entra chez un tailleur, l'autre fut placé dans un hospice d'orphelins; l'une de ses sœurs fut mise, par la protection de Ribeira, dans un monastère. Demeuré seul, Salvator ne put échapper au dénuement. *Animo, animo*, lui disait Fracanzano, *che và bene; non avilirti perchè hai da riuscire un valentuomo.* Mais ses œuvres ne trouvaient point d'acheteurs. Ribeira et ses disciples, exécuteurs des vengeances de ce peintre inquisiteur, étaient maîtres de l'estime publique. Le Dominiquin, qui osait lutter à cette époque contre la haine de l'Espagnolet, devait mourir bientôt empoisonné. Quoique Salvator fréquentât l'atelier de Ribeira, son caractère hautain ne put se soumettre à la flatterie qui gagnait la protection de ce maître. C'est alors, sans doute, qu'il quitta Naples pour s'enfoncer dans les Abruzzes, où il vécut en compagnie des brigands, maniant tour à tour la dague et le pinceau.

Cependant il n'avait pas renoncé à la gloire, à la fortune. Il revenait à Naples de temps en temps. Un jour le célèbre Lanfranc, l'artiste aux créations colossales, qui peignit à Rome la fameuse coupole de Saint-André-della-Valle et qui décorait alors le dôme d'une église de Naples, aperçut à l'étalage d'un marchand l'*Agar dans le désert*, de Salvator. Il descendit de son carrosse, loua fort le tableau et l'acheta dix scudi. Il fit plus, il voulut voir le peintre, et lui prédit un grand avenir.

Salvator se sentit réconcilié avec les hommes. Son ami Falcone le fit entrer dans l'atelier de Ribeira, où il demeura deux ans. Falcone lui-même ayant ouvert un atelier, Salvator le suivit, et là se développa son goût pour le genre des batailles, où il n'a point été surpassé. Echappé enfin aux étreintes de la misère, il partit pour Rome, qui était alors, comme aujourd'hui encore, la terre promise de tous les artistes. Les fièvres de la *Malaria* l'obligèrent à retourner dans son pays natal. Mais le souvenir de Rome, à peine entrevue, l'obsédait. Il repartit pour la ville des chefs-d'œuvre et y trouva dans le cardinal Brancaccio, évêque de Viterbe, un protecteur et un ami. Cet évêque lui fit peindre le *Saint-Thomas* qui se voit dans l'église de la Mort, à Viterbe.

Pendant le temps qu'il demeura à Rome, il acquit une grande réputation, comme poète satirique. Ce talent dangereux ne l'aida pas à sortir des embarras d'argent qui l'avaient suivi dans cette ville. Cependant, ce goût pour la raillerie, qui semblait fait pour le perdre, le sauva. Au temps du carnaval, en ces jours où Rome s'abandonne à la licence des saturnales antiques, Salvator, cédant à une inspiration de colère et de folie, se déguisa, avec quelques-uns de ses amis, en charlatan, et parcourut la ville, monté sur une voiture, offrant mille remèdes pour toutes les maladies de l'âme, sans compter les quolibets et les sarcasmes contre les personnages les plus connus de Rome. Du haut de son char burlesque, le docteur Formica attirait la foule et lui jetait, à pleines mains, les allusions transparentes, les histoires scandaleuses, les critiques amères. Aucun des peintres ou des sculpteurs qui avaient dédaigné son talent ne fut épargné. Le cavalier Bernin, celui que Colbert devait appeler plus tard à Paris pour achever le Louvre, et dont la puissance à Rome égalait celle de Ribeira à Naples, fut de tous ses ennemis le plus maltraité.

Cette frasque d'écervelé plut à la fortune qui, dès ce jour, prit Salvator sous sa protection. Le succès que le travail, la patience, le talent n'avaient pu atteindre, se laissa prendre à une débauche de carnaval. De tous côtés, les commandes et l'or arrivèrent dans l'atelier de l'artiste. Bientôt ses richesses s'accrurent assez pour fournir à un luxe qui rivalisait avec celui des plus puissants seigneurs. Jaloux d'humilier ses anciens rivaux, Salvator voulut reparaître à Naples avec tous les signes de l'opulence. « C'était, dit Baldinucci, chose agréable de voir le peintre marcher dans les rues de Rome d'un air grave, accompagné d'un serviteur bien ajusté; il portait une épée à garde d'argent massif, et ces signes d'ostentation le faisaient paraître tout autre à ceux qui l'avaient connu auparavant... »

Salvator venait d'arriver à Naples, lorsque le peuple, conduit par Maso Aniello, se souleva contre le duc d'Arcos. Il fit partie de la *compagnie de la Mort*, commandée par son ami Aniello Falcone. Pendant les treize jours que dura le triomphe de Mazaniello, cette compagnie, composée de presque tous les peintres en renom à Naples et de leurs parents, parcourait la ville, et tuait tous les Espagnols qu'elle rencontrait. A la fin de chaque journée, ces peintres rentraient dans leurs ateliers et travaillaient à la lueur des flambeaux. L'un d'eux, Carlo Coppola, en perdit la vue. Après l'assassinat de Mazaniello, Falcone s'enfuit en France et Salvator à Rome.

A partir de ce moment, sa vie paraît avoir été consacrée tout entière au travail. C'est alors qu'il peignit pour le cardinal Ghigi cette belle composition, où l'on voit la vie humaine sous la figure d'une jeune et belle femme couronnée de roses et assise sur un globe de verre. Elle tient un enfant sur ses genoux. Près d'elle la mort, les ailes étendues, conduit la main de l'enfant et lui fait écrire ces mots : *Nasci pœna, vita labor, necesse mori; naître est un malheur, vivre une fatigue, mourir une nécessité.*

Cependant la prospérité ne l'avait pas rendu plus indulgent pour les vices et les ridicules d'autrui. Son tableau de la *Fortune* et un mot spirituel contre l'académie de St-Luc, le forcèrent encore une fois de quitter Rome pour Florence. Un de ses amis avait exposé un tableau. Salvator s'approche avec une suite nombreuse : « Voyez-vous cette peinture, dit-il? Elle est l'ouvrage d'un artiste que messieurs de l'académie de St-Luc n'ont pas voulu recevoir dans leur compagnie, parce qu'il est chirurgien et non peintre de profession; m'est avis qu'ils ont eu tort; en admettant cet homme-là parmi eux, ils auraient eu un peintre qui aurait facilement redressé et racommodé tous leurs estropiés, *che facilmente averebbe rassettate ed accommodate tutte loro stroppiature.* »

Salvator Rosa est plutôt un grand homme qu'un grand peintre : on trouve surtout dans ses grandes compositions tous les signes de la décadence. Cependant il était orgueilleux à l'excès, et tenait à passer pour un excellent peintre de sujets héroïques. Un cardinal de ses amis lui demandait à voir un de ses paysages : « Je n'en fais point, dit Salvator; je suis peintre d'histoire.» Pour le calmer, le cardinal le prie de lui vendre un de ses grands tableaux et deux petits : « Vous achetez le grand pour avoir les deux petits, reprend l'intraitable artiste. Eh bien! c'est un million qu'il me faut. »

Il mourut, en 1673, à Rome, où il était revenu après avoir séjourné à Florence. Il avait cinquante-huit ans. Il sortit de la vie au moment où il allait s'attirer de nouvelles haines. En vieillissant, il avait pris goût à la caricature. Un seigneur de Rome lui demanda de peindre un tableau où il mettrait les portraits de tous ceux qui fréquentaient son atelier. Salvator offrit d'en faire les caricatures, ce qui fut accepté. La mort empêcha cette dernière folie. A ce moment suprême, les prêtres l'entourèrent, lui firent peur de la justice de Dieu, et le décidèrent à épouser, *in extremis*, Lucrezia, sa maîtresse, qui

l'avait suivi dans tous ses voyages, et lui était restée fidèle dans sa bonne et dans sa mauvaise fortune.

On voit qu'une telle vie offrait un thème assez favorable à l'imagination des poètes dramatiques. M. Dugué a été sobre d'inventions. Il s'est tenu aussi près que possible de la vérité historique, et c'est là une des qualités de son drame qui rappelle les traits les plus saillants de la vie et du génie de Salvator Rosa. Si l'étude consciencieuse d'un caractère, si quelques scènes travaillées avec soin suffisaient pour constituer un drame, il ne manquerait rien à l'œuvre de M. Dugué. Mais elle pêche par le côté essentiel de toute création dramatique, l'unité. L'action se partage, dès le second acte, entre Mazaniello et Salvator, et l'intérêt des spectateurs hésite entre ces deux grandes figures placées sur le même plan. L'intrigue est faiblement nouée. L'amour de Lucrezia et de sa sœur Madonna pour Salvator, qui pouvait offrir plusieurs scènes intéressantes, est vaguement indiqué, et c'est à peine si les deux sœurs échangent, dans toute la pièce, quelques mots avec l'homme qu'elles adorent. Le premier acte ne laisse rien à désirer. Il y a dans la scène où Salvator, assis près de la fontaine, approche de ses lèvres l'amphore que lui offre Madonna, un parfum de grâce antique bien rare dans les drames modernes. L'arrivée de Ribeira, suivi de ses élèves, offre le tableau le plus élégant et l'image la plus vraie de la vie des artistes italiens au dix-septième siècle. C'est un malheur véritable que ce premier acte, étant le meilleur, le dernier soit le pire de tous. L'intérêt qui devrait grandir à mesure que l'intrigue se développe s'affaiblit au contraire à partir du second acte, et, sans une mise en scène brillante et habile, l'attention du public se soutiendrait avec peine jusqu'au dénouement. Le style manque de force et d'élévation : sans le style, les œuvres dramatiques les mieux conçues n'ont qu'un succès éphémère. Les oreilles françaises sont délicates: un beau langage fait oublier bien des imperfections, mais les scènes les plus émouvantes nous lassent vite, s'il n'en sort quelque trait d'éloquence.

Quand le ciel est pur, la brise tiède, il faut quelque courage pour s'enfermer dans une salle de théâtre, pour subir les ardeurs du lustre et braver les éblouissements de la rampe. La foule se rend plus volontiers dans ces vastes enceintes que l'industrie parisienne a consacrées aux plaisirs d'été. Cette année, un nouveau monument s'est élevé avec une rapidité magique dans le quartier populeux du faubourg Saint-Antoine. Près de la place de la Bastille une pyramide aux couleurs bariolées surmontée de drapeaux et de banderolles indique l'entrée des Arènes nationales. En quelques mois un cirque plus vaste que l'Hippodrome a surgi de terre comme par enchantement. Là, des chars à la romaine, guidés par des femmes intrépides, des danseurs de cordes dont l'audace étonne l'imagination, des Arabes du désert, cavaliers infatigables, et enfin cet acrobate merveilleux que tout Paris connaît déjà sous le nom de l'homme à la boule se disputent les applaudissements du

public. Les exercices guerriers de ces redoutables tirailleurs de l'Afrique dont les ruses et les embuscades ont coûté tant de sang à la France, servent aujourd'hui à amuser la foule. C'est ainsi que Rome amenait jadis des extrémités du monde ses ennemis vaincus, pour les exposer dans le cirque aux yeux du peuple-roi. Quest-ce donc que l'homme à la boule? Figurez-vous un homme debout comme dans certaines images du Mercure antique, sur une sphère de deux pieds de diamètre environ. Cette sphère est placée au bas d'un plan incliné qui s'élève graduellement depuis le sol jusqu'à une hauteur de vingt à vingt-cinq mètres. Les pieds de l'homme s'agitent et tout aussitôt la boule monte, monte vers le sommet de la montagne. Le moindre faux pas peut précipiter l'équilibriste et son plancher roulant dans l'abîme. L'œil le suit avec effroi, un étonnement mêlé de plaisir et d'angoisse se peint sur tous les visages. — N'ayez crainte, le voici parvenu au faite de la colline ; ce n'est pas assez, il la descend de l'autre côté, il la remonte encore en arrière, et s'arrête enfin souriant de la terreur qu'il inspire sans la partager.

Au cirque des Champs-Élysées, Hiran Franklin accomplit d'autres prodiges de force et d'adresse. Il se place au milieu d'une corde lâche, fixée par ses extrémités à deux poteaux. Il imprime à cette corde un mouvement semblable à celui d'une escarpolette et lorsque les oscillations sont devenues aussi rapides que possible, il se suspend tantôt par une main, tantôt par un pied, il se dresse, se courbe, se lance dans l'espace, comme un caillou qui jaillit de la fronde, et ne s'arrête qu'après avoir épuisé la crainte et l'étonnement des spectateurs. Cet athlète ne se distingue point, il est vrai, par une force et une adresse supérieures. Nous avons vu des exemples plus étonnants peut-être de vigueur et d'audace. Mais ce qui donne à ce spectacle un intérêt tout nouveau, une physionomie originale, c'est l'idée d'exécuter ces exercices sur une corde soumise à des oscillations régulières. Il en résulte que les efforts les plus difficiles, les tours les plus violents s'accomplissent avec une grâce et une facilité surprenantes. Le balancement de la corde est comme un rhythme lent et doux qui règle les mouvements de l'acrobate et l'oblige à se soumettre aux lois de l'harmonie et de la mesure.

PAUL ROCHERY.

LÉOPOLD AMAIL.

3 AOUT 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

·Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

3 Aout. — 23e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. LES GRANDS HOMMES DE LA RÉACTION. — *M. de Falloux*, par M. Ad. Guéroult.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. Gustave Cazavan.

III. LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE, par M. Edmond de Ginoux.

IV. BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire critique de l'École d'Alexandrie*, de M. E. Vacherot; *Lettre à M. Vacherot*, de l'abbé Gratry, par M. A. Morel; —*Lettres à Jacques Souffrant, ouvrier*, de M. Louis Ulbach, par M. C. L'habitant; — *Les poètes de l'Amour; Lettres d'amour*, de M. Julien Lemer, par M. Louis Jourdan; — *Projet d'organisation de l'assistance publique dans la ville de Paris*, de M. le docteur Néboux, par M. C. Béranger.

La Politique Nouvelle publiera dans ses prochaines livraisons :

RAPPEL DE LA LOI DU 31 MAI, par M. Marié, ancien membre du Gouvernement provisoire.

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. Farconnet, représentant du peuple.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. André Cochut.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. Ferd. de Lesseps, ministre plénipotentiaire.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. Dupont-White.

DU PROGRÈS DES SCIENCES DEPUIS 89, par M. Littré, membre de l'Institut.

LETTRES A UN PHILOSOPHE ALLEMAND SUR LE SOCIALISME, par M. Pascal Duprat, représentant du peuple.

HISTORIENS DE LA RESTAURATION. — MM. DE LAMARTINE et DE VAULABELLE, par M. Elias Regnault.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — ENFANTS TROUVÉS, par M. Victor Lefranc, représentant du peuple.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, par M. Henri Didier, représentant du peuple.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. Ernest Renan.

L'ABBÉ AYMON, par M. Barthélemy Hauréau.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les Causeries du lundi de M. Sainte-Beuve*, par M. Jules de la Madeleine.

LE DERNIER MISSIONNAIRE, par M. Eugène Pelletan.

LES FEMMES ET LE GREC, par M. Ernest Legouvé.

HÉGÉSIPPE MOREAU, par M. Valery.

LES GRANDS HOMMES DE LA RÉACTION.

M. DE FALLOUX.

A fructibus eorum cognoscetis eos.
Vous les connaîtrez par leurs fruits.
(Saint Mathieu, ch. vii, v. 16.)

Le parti catholique.

Le *parti* catholique! quelle solennelle déclaration de déchéance dans ce seul mot! Le catholicisme qui jadis sacrait les rois, qui civilisait les barbares, qui baptisait les nations, et dont l'esprit avait fini par se confondre avec la substance même de la vie des peuples, le catholicisme est devenu un parti! C'est lui-même qui s'intitule de la sorte, et s'il n'a pas inventé le nom, il l'a du moins accepté.

Nous avons donc en France, à l'heure qu'il est, un parti catholique. Ce parti qu'une affinité naturelle rapproche en une foule de points du légitimisme, s'en distingue pourtant par un trait caractéristique. Le parti légitimiste et le parti catholique se proposent tous deux la restauration, aussi complète que possible, de l'ancien régime; mais si le but est le même, les préoccupations diffèrent aussi bien que le choix des moyens. Ce qui pour les uns est le principal, n'est pour les autres que l'accessoire. La tendance du parti légitimiste est plus

particulièrement politique, tandis que celle du parti catholique est principalement religieuse. Les légitimistes veulent surtout relever le trône, et ils comprennent à merveille que l'autel en est le plus ferme support; les catholiques, au contraire, tiennent par-dessus tout à relever l'autel, et la restauration du trône légitime n'est pour eux qu'un moyen, le meilleur sans doute et le plus efficace, mais auquel ils ne sacrifieront, en aucun cas, le but principal, et qu'ils abandonneraient même sans trop de façon, le jour où la monarchie légitime leur paraîtrait irrémissiblement condamnée par le progrès toujours croissant des répugnances populaires.

Il est inutile de dire que comme penseurs, comme logiciens, les hommes du parti catholique sont infiniment supérieurs aux défenseurs de l'ancien régime. Au lieu de s'évertuer à galvaniser une forme tout extérieure, une sorte de cadavre que l'esprit moderne a déserté sans retour, c'est à cet esprit même qu'ils s'adressent, c'est lui qu'ils s'efforcent de modifier; au lieu de s'attaquer à l'effet, ils remontent jusqu'à la cause, s'élevant par cela seul au-dessus de leurs alliés, de toute la supériorité de la croyance religieuse qui prend l'homme au berceau pour le conduire jusqu'à la tombe et au-delà, sur la forme politique qui ne l'atteint que dans quelques accidents purement extérieurs de son existence civile, de toute la supériorité du catholicisme sur la monarchie,

La monarchie a été, sans contredit, le fait le plus considérable de notre histoire. Elle s'est formée lentement, successivement, et est devenue peu à peu le symbole de cette unité nationale qu'elle a tant contribué à fonder; mais il n'y a jamais eu en France ni ailleurs une théorie de la royauté. Résultat fatal d'une foule de nécessités historiques, tant qu'une pareille institution est acceptée par la conscience publique, elle paraît inébranlable; le jour où elle est mise en discussion, elle est perdue. En effet, rien n'est au fond moins raisonnable que la monarchie. Cet homme ou plutôt ce demi-dieu, dont le droit prime celui de la nation elle-même, qui peut être impunément incapable, débauché, crapuleux, sans que la nation ait le droit de lui retirer la gestion de ses intérêts compromis; ces marmots qui naissent prédestinés par la grâce de Dieu, aux redoutables fonctions du gouvernement, sans avoir à fournir d'autres preuves d'aptitude et de capacité que leur acte de naissance, tout cela est passablement absurde et barbare. Tant qu'on y croit les yeux fermés, il n'y a rien à dire; mais le jour où des exemples multipliés ont mis en lumière les défauts de l'institution, on s'aperçoit que ses défenseurs ne trouvent pas pour la sou-

tenir de meilleur argument que de rappeler les noms de trois ou quatre rois qui ont été, par hasard, honnêtes ou distingués. Les légitimistes parlent toujours du passé et jamais de l'avenir; ils citent volontiers saint Louis, Henri IV et Louis XIV. Mais, dans une récente et solennelle discussion, tout le monde a remarqué que leurs chefs politiques n'ont pas même osé prononcer à la tribune le nom d'Henri V.

Le parti catholique est, théoriquement au moins, dans une situation meilleure. S'il porte péniblement le poids d'une théologie impitoyable et d'une mythologie discréditée, il se soutient par la morale qui, puissamment systématisée par le catholicisme, codifiée par lui, mêlée à ses institutions et à ses cérémonies, leur prête encore une vertu que ne peut complétement atténuer le voisinage des dogmes arriérés dont elle porte toutefois l'empreinte. C'est ce parfum de morale éternelle qui protége contre une dissolution imminente l'appareil catholique. Le jour où l'humanité revendiquera, en son nom, les vérités immortelles dont le catholicisme a prétendu faire son patrimoine et comme sa propriété exclusive, le parti catholique n'aura plus de raison d'être. Jusque-là, il peut se présenter et se présente, en effet, non comme le défenseur d'une vieille forme politique abandonnée, mais comme le dépositaire des vérités qui doivent féconder l'avenir. Aussi est-ce surtout l'éducation qui est le point de mire du parti catholique. C'est là, c'est à sa source même, qu'il veut intercepter le courant des idées modernes, tentative chimérique, infructueuse, mais logique, bien dirigée et qui sauverait le passé, si le passé pouvait être sauvé.

Dans ces derniers temps, la ligne de démarcation que nous venons d'indiquer entre le parti légitimiste et le parti catholique, s'est singulièrement élargie. Le parti catholique ne paraît pas d'humeur à filer indéfiniment l'amour platonique en faveur d'une vieille monarchie dont le retour, vainement attendu depuis vingt ans, paraît de plus en plus problématique. Essentiellement positif, il veut du pouvoir, de l'influence, de fortes positions; il convoite surtout l'éducation publique, convaincu que, maître de l'éducation, le reste ne serait plus qu'une affaire de temps.

Des deux hommes les plus importants du parti catholique, l'un, M. de Montalembert, a déjà rompu en visière sans trop de ménagements avec les légitimistes. C'est lui qui, dans une discussion récente, leur lâcha, à brûle-pourpoint, la fameuse maxime : *Il n'y a de légitime que ce qui est possible.* Depuis longtemps déjà, mais surtout depuis cette époque, M. de Montalembert est le partisan ostensible de

M. Bonaparte; il l'accompagne dans ses voyages, reçoit, dit-on, confidence de ses discours, et joue auprès de lui le rôle de délégué et d'ambassadeur du clergé. M. de Montalembert dans l'Assemblée, et l'*Univers* dans la presse, semblent s'être voués à consolider l'alliance de M. Bonaparte et du clergé. Le souvenir du *roi* de Froshdorf leur donne peu de distractions. Résolus à tirer bon parti du pouvoir tel quel qui s'est installé au beau milieu de la République, ils le servent et se servent de lui sans scrupule, et sans autre arrière-pensée que de l'abandonner le jour où son étoile commencera à pâlir. Sans engager l'avenir, sans se laisser entraver par le passé, M. de Montalembert, prend le pouvoir là où il est et pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour l'instrument docile du jésuitisme.

Ce rôle hardi et décidé convenait aux allures provocantes, à l'éloquence amère et envenimée de l'ancien rédacteur de l'*Avenir*.

M. de Falloux s'en est réservé un autre. Plus souple, plus insinuant que son collègue, il est resté au milieu des légitimistes, mais pour les amener plus sûrement aux fins convenues. Livrés à eux-mêmes, beaucoup de légitimistes auraient obéi naïvement à leurs souvenirs de famille, ils n'auraient pas compris les vues transcendantes de leurs chefs, et se seraient entêtés à suivre la ligne droite, la plus longue de toutes dans les voies de l'intrigue. Grâce à la direction savante de M. de Falloux et aux ingénieux détours à travers lesquels il les conduit, beaucoup d'entr'eux ne se sont pas encore aperçu que leur parti n'existe plus, qu'il est devenu l'appoint du bonapartisme, que M. de Falloux tend la main à M. de Montalembert, et mène peu à peu le docile troupeau vers les antichambres de l'Élysée. Diplomate du parti dont M. de Montalembert est le tribun, M. de Falloux a réussi à livrer le parti légitimiste pour prix de la domination accordée à l'Église, et cette manœuvre délicate a été exécutée avec tant de dextérité et de souplesse, que les légitimistes devenus, sans le savoir, les instruments du parti catholique, continuent à suivre la direction de M. de Falloux. M. de Falloux, on le voit, n'est pas un homme ordinaire, et peut-être ne rend-on pas complétement justice à la merveilleuse habileté d'un homme qui, légitimiste de naissance, puis républicain exalté, au moins en paroles, puis ministre et instrument d'une politique anti-républicaine, puis négociateur bénévole de fusions entre le bonapartisme et la légitimité, puis, de nouveau, chef du parti légitimiste, et manœuvrant publiquement, en cette qualité, dans l'intérêt bonapartiste, a réussi, à travers toutes ces transformations et ces changements de front, à garder assez de mesure pour ne se brouil-

ler qu'avec la République. Arrêtons-nous un peu devant cette figure.

Né à Angers, en 1811, d'une famille noble, M. de Falloux a, par conséquent, quarante ans. Nommé député aux élections de 1846, rien n'attira sur lui l'attention jusqu'à la révolution de Février. Il avait fait paraître une *Histoire de Louis XVI* et une *Vie du pape saint Pie V*, restées toutes deux à peu près inconnues. La notoriété récemment acquise par l'auteur nous a inspiré le désir de connaître ces deux ouvrages; ils sont parfaitement conformes à ce qu'on pouvait attendre des opinions catholiques et légitimistes de M. de Falloux. Écrits d'un style uni et correct, mais peu remarquable, rien ne relève les lieux communs convenus de l'orthodoxie politique et religieuse. Louis XVI est le roi martyr, ni plus ni moins, l'attendrissante victime de la révolte et du crime. Quant à ce grand duel entre l'ancienne et la nouvelle souveraineté, entre le roi et la nation, quant à tout ce qui explique, motive et justifie la Révolution : les hésitations de Louis XVI, ses tergiversations, les provocations imprudentes de la cour, l'émigration et l'appel fait par le roi aux armées étrangères, tout cela est atténué ou supprimé dans ce livre. Les innovations, même les plus innocentes, deviennent un grief contre les novateurs. Ainsi, quand Necker, lors de son premier ministère, publie son *compte-rendu* des finances, cette mesure qui appelait le pays à prendre connaissance de ses affaires, est vertement blâmée par l'historien.

« M. Necker, s'écrie-t-il, ne savait-il pas de combien de ménagements il faut entourer les vérités à l'usage des rois et des peuples; ignorait-il que les nations non préparées font connaissance avec la liberté, comme les sauvages avec la poudre, en se blessant? »

Ces dangereuses libertés doivent être un octroi gracieux fait à ses sujets par le souverain; les revendiquer, les conquérir est un crime; il fallait les attendre. De pareilles doctrines ne se discutent pas; il suffit de les exposer.

Quant au pape Pie V, il se recommande à son apologiste par une qualité toute particulière; il avait débuté par être inquisiteur, et il porta sur le trône pontifical l'âpreté intolérante de ses premières fonctions. Ce fut par les conseils de Pie V que Philippe II porta contre les Maures d'Espagne un édit cruel, qui les obligeait à apprendre l'espagnol dans le délai de trois ans, à quitter leurs noms maures pour des noms chrétiens, et à abandonner toutes les coutumes de leurs ancêtres. Cette mesure oppressive, qui les poussa au désespoir, à la révolte, et les fit massacrer et déporter par centaines de mille, était le fruit des conseils paternels du pape inquisiteur. M. de Falloux, écri-

vant en France, en 1844, n'éprouve pas même le besoin de l'en justifier. Persécuter les hérétiques ou les infidèles, les exterminer par le fer et par le feu lui paraît une chose si naturelle, si orthodoxe, si avantageuse au progrès de la foi, qu'il admire de pareils actes avec une candeur d'âme qui aurait fait honneur à saint Dominique en personne. Évidemment quand il écrivit ce livre, M. de Falloux n'avait pas encore adopté les principes de 89.

Il fallait la révolution de Février pour opérer ce miracle. On sait qu'à cette époque il y eut de nombreuses et brusques conversions. Mais parmi tous ces nouveaux adeptes que le succès avait conquis à la République, aucun n'exprima son enthousiasme en termes plus chaleureux que M. de Falloux. On en pourra juger par les passages suivants d'une lettre écrite de Tours à l'*Union de l'Ouest*, par M. de Falloux, en date du 25 février 1848. Appréciant avec une grande vérité le caractère généreux et spontané du mouvement qui venait de s'accomplir :

« *Il ne s'agit pas*, disait-il, *d'une ambition à badigeonner de la couleur du jour; désormais c'est le gouvernement de tous, pour tous, qu'il importe de régulariser, c'est la société dans sa plus large, dans sa plus haute acception qu'il importe de défendre.* Que personne donc de nous ne s'y méprenne, que personne ne s'arrête un instant à des impressions analogues à celles qu'ont pu produire les faits anciens. *Tout est nouveau, tout est inouï dans les événements actuels.* Notre conduite ne doit plus relever à cette heure que de notre patriotisme, sans aucun ressouvenir de nos vieilles démarcations de parti.

« *Le gouvernement provisoire* installé à Paris est lui-même *le meilleur emblême de ce devoir social qui sera, je l'espère, compris par tous nos compatriotes.* Beaucoup de ses membres me sont personnellement connus, et je M'HONORERAI TOUJOURS DES RELATIONS QUI M'ONT RAPPROCHÉ D'EUX DEPUIS MON ENTRÉE A LA CHAMBRE. »

Non-seulement M. de Falloux accepte au dedans *le gouvernement de tous pour tous*, mais il prévoit, il appelle l'explosion révolutionnaire en Europe.

« Dites-vous bien, ajoute-t-il, que l'Europe va prendre feu d'un bout à l'autre, à la nouvelle des évenements de Paris. Cela, *grâce au ciel*, nous dispense, en France, de songer à l'étranger. Les puissances étrangères, comme on disait jadis, sont aujourd'hui les *impuissances étrangères*. Tout ce que leur attaque a entraîné de violences, de passions en 92, en 93, ne peut plus se reproduire; le mouvement actuel, d'ici à six mois, enveloppera 60 millions d'hommes. *Nous sommes séparés de toute agression possible par un boulevart de trois cents lieues, par un rempart de peuples qui tournent vers nous leurs cœurs*, et non leurs armes. »

Il désire que le clergé s'associe au mouvement :

« Travaillez aussi à bien faire comprendre au clergé des campagnes toute l'importance de son attitude dans le mouvement actuel. Pie IX dit, depuis le commencement de son règne, qu'*il est prêt à sacrifier son état temporel* plutôt que la moindre de ses obligations comme pape. PRIONS DIEU POUR QU'IL NE SOIT PAS MIS A CETTE ÉPREUVE, mais appliquons-nous plus que jamais à méditer les enseignements prodigieux qui ressortent du langage et des enseignements de Pie IX. »

Oui, Monsieur, vous aviez raison, il fallait prier Dieu de lui épargner cette épreuve. Il lui aurait épargné le crime de tremper ses mains dans le sang de l'Italie, et à vous le malheur d'avoir écrit votre nom dans une des pages les plus déplorables de notre histoire. Mais continuons.

Quinze jours plus tard, dans une réunion électorale, à Angers, M. de Falloux prononçait un discours dont voici quelques passages :

« La République française vient d'être proclamée. C'EST LA UN FAIT IMMENSE; *il faut que nous commencions tous* aujourd'hui, à cette date qui sera mémorable dans l'histoire du monde, *une fraternité chrétienne, pratique, à conditions égales de charges et de devoirs.*

« J'ignore quel est le destin futur de la République en Europe, et personne ne peut le prédire plus que moi; mais ce que je connais avec certitude, c'est le présent. Eh bien! le *présent est plein de magnifiques promesses...* Il y a une chose que je crois savoir, et celle-là je tiens à la dire, parce que je la tiens pour définitive, pour irrévocablement acquise : c'est l'*avénement de la démocratie.*

« Cet événement est d'autant plus irrévocable que *la Providence et l'histoire nous l'ont préparé de bien haut et de bien loin... Le citoyen, le travailleur, voilà les deux termes extrêmes où Dieu a voulu amener l'ancien monde; le citoyen, le travailleur, voilà les deux bases nouvelles qu'il a préparées pour le monde futur;* voilà les deux travailleurs communs de cet immense travail qu'on appelle la construction d'une société. »

Qu'on nous permette enfin une dernière citation. Ce ne sont plus des paroles prononcées sous le coup de la révolution, arrachées par la grandeur imprévue des événements. C'est six mois plus tard, près de deux mois après les douloureuses journées de juin, que M. de Falloux prononce à la tribune les paroles suivantes :

« M. DE FALLOUX. J'ai demandé la parole lorsque j'ai entendu qu'on nous parlait encore de fonder la République. J'ai cru et je commencerai par cette explication, afin qu'elle écarte peut-être bien des interruptions qui pourraient amener le débat plus que je ne le désire moi-même, mais cependant sans le craindre; *je pensais que la République avait été fondée dans trois circonstances*

solennelles qui permettaient au pays et à nous de croire qu'elle était désormais solide, durable, et que nous y avions tous loyalement et ouvertement contribué (Marques très-vives d'approbations.)

« *La République a été fondée ici le 4 mai, le jour où en présence de la population de Paris tout entière*, A LA FACE D'UN SOLEIL, *comme les cœurs et comme les visages, RADIEUX, nous sommes venus tous ensemble, SANS EXCEPTION, proclamer la République.* (Très-bien!)

« ..... Pour mon compte, croyez-le bien, je suis convaincu qu'il n'y a de politique, qu'il n'y a d'action politique possible dans le pays de France, qu'au prix d'une ENTIÈRE SINCÉRITÉ, que la sincérité et la droiture de caractère sont supérieures au talent, supérieures à l'habileté, et QU'IL N'Y A PAS DE POSITION POSSIBLE DANS L'ESTIME PUBLIQUE, *sans la sincérité et sans la loyauté.* »

Qui eut dit alors que ce même M. de Falloux allait, à quelques années, à quelques mois de date, se contredire sans pudeur, que cet homme qui raillait les *impuissances* étrangères, et qui voyait entre la France et elles *un rempart de peuples tournant vers nous leurs cœurs et non leurs armes*, non-seulement abandonnerait ces peuples à Novarre, mais conduirait jusqu'à Ancône les armées de l'Autriche? que celui qui glorifiait le pape d'être *prêt à sacrifier son état temporel*, travaillerait à le replacer sur le trône, au prix du sang des Romains, au prix du mensonge fait à l'Assemblée constituante, au prix de la déloyale surprise de Civita-Vecchia? Qui aurait cru que cet homme pieux, qui avait *loyalement et ouvertement contribué à la fondation de la République*, et qui ne voyait pas de *position possible dans l'estime publique sans la sincérité et sans la loyauté*, viendrait, à trois ans de là, demander le rétablissement de la monarchie, en arguant de l'invasion imminente de ceux qui, justement qualifiés par lui d'*impuissants* le lendemain de la révolution, sont redevenus, grâce à ses efforts et à ceux de ses amis, les *puissances étrangères?*

Envoyé à la Constituante par le département de Maine-et-Loire, pour organiser cette République dont il avait, avec tant d'ardeur, célébré l'avénement, M. de Falloux joua un rôle important dans les opérations préliminaires de la bataille de juin, comme rapporteur de la commission des ateliers nationaux. La situation était sombre et menaçante. Les ateliers nationaux, asile ouvert d'abord aux naufragés de l'industrie, étaient devenus peu à peu un camp, d'où une armée de cent vingt mille prolétaires, travaillée en sens contraires par l'influence des factions, en proie à la misère, à une défiance malheureusement trop justifiée contre la réaction grandissante, pesait sur l'Assemblée nationale. L'Assemblée était impatiente de dissoudre les ate-

liers nationaux qu'elle considérait comme un obstacle à la reprise des affaires, et comme un défi permanent à son autorité; d'un autre côté, les hommes des ateliers nationaux répugnaient à se séparer. Réunis, ils se sentaient forts; une fois dispersés, ils se sentaient impuissants, et cette perspective ne convenait ni aux républicains ardents qui en formaient le noyau principal, ni aux agents qu'y entretenaient la légitimité et le bonapartisme naissant. Pour surmonter cette difficulté, il eut fallu une main ferme, des noms investis de la confiance populaire, et de plus, des ménagements infinis.

Tout fit défaut. La Commission exécutive, peu sympathique à l'Assemblée, était suspecte au prolétariat; le ministre des travaux publics, plein d'ailleurs d'humanité et de bonnes intentions, n'avait su, dans les ateliers nationaux, organiser que l'oisiveté; quant à la commission de l'Assemblée chargée de les surveiller, fatiguée sans doute d'une situation sans issue, elle prit une résolution violente, et vint, par l'organe de son rapporteur, M. de Falloux, proposer la dissolution *sous trois jours*, des ateliers nationaux. C'était le signal du combat.

M. de Falloux vint porter ce cartel à la tribune, et je me rappelle encore l'étrange et indicible émotion que je ressentis en entendant ce jeune homme élégant et frêle, débiter de sa voix la plus douce et avec les formes de la plus exquise politesse, ce protocole de guerre civile. C'est en vain que le ministre des travaux publics, M. Trélat, se récrie; il proteste au nom de l'humanité, il réclame un délai nécessaire, indispensable, sa voix est émue, il pressent visiblement une catastrophe qu'il n'ose indiquer; il ne demande que quelques jours. Mais tous ses efforts viennent expirer devant l'inflexible argumentation de son adversaire, devant cette parole souple et polie, froide et mortelle comme l'acier. Ce fut le prélude de l'insurrection.

M. de Falloux a cherché depuis à se disculper et à rejeter sur la commission dont il était l'organe, la précipitation cruelle de ses conclusions. Il en avait le droit. Il a prétendu n'avoir agi que par pur dévouement à la cause du pays; c'est possible. Mais il nous permettra d'inférer de sa conduite ultérieure, que la prévision du recul effroyable qu'une lutte de ce genre devait faire subir à la République, a pu contribuer à calmer ses scrupules et à lui faire envisager avec calme l'éventualité de cette guerre néfaste.

Nommé, après le 10 décembre, ministre de l'instruction publique, M. de Falloux se trouva dans le conseil le représentant du parti catholique. La décision de son caractère et son incontestable supériorité sur tous ses collègues lui assurèrent, dès le premier jour, une in-

fluence prépondérante. Il la mit au service de deux mesures décisives : la préparation d'une loi sur l'instruction publique, qui livrait par le fait, l'éducation au clergé, et l'envoi à Rome d'une armée française. Ces deux actes, qui, avec la loi du 31 mai, ont caractérisé d'une manière irrévocable la politique de M. Bonaparte, méritent ici une mention particulière.

La liberté de l'enseignement était, depuis quinze ans, le grand cheval de bataille du clergé. Ce n'est pas que le clergé fut esclave sous Louis-Philippe. Beaucoup de prêtres avaient pris place dans l'enseignement; l'autorisation d'ouvrir des maisons d'éducation n'était refusée à aucun de ceux qui faisaient preuve d'une capacité suffisante. Mais enfin l'autorisation était facultative, elle n'était pas refusée, mais elle pouvait l'être. Ce fut le prétexte de la croisade cléricale.

Mais personne ne s'y trompait. Le clergé ne s'émeut pas pour si peu de chose. Tant qu'il n'est pas le maître, il se croit esclave. Il a voulu être le maître; il l'est devenu. Et cependant il gémit encore, et ne se consolera que quand il n'y aura plus en France d'autre instituteur que lui.

Demander la liberté, c'était le vrai moyen d'arriver au monopole. Le clergé, en effet, n'avait en France qu'un rival possible, c'était l'Université. Corporation contre corporation, supérieure par les lumières, inférieure par la cohésion et la hiérarchie, l'Université qui n'avait que des intérêts de coterie et point de doctrine, une fois démantelée par la proclamation du principe de liberté, ne pouvait manquer d'être envahie par le clergé. La concurrence individuelle, étouffée entre le clergé et l'État, ne pouvant jamais être qu'un fantôme sans réalité, la liberté ne devait plus être qu'un moyen de débusquer l'État des positions convoitées par le clergé. Toute l'économie de la loi de M. de Falloux fut disposée dans ce sens. Les évêques trônant au conseil supérieur, se faisant un marchepied de la servilité des universitaires conservés, sûrs d'une protection toute-puissante dans les régions supérieures du gouvernement, n'eurent plus que la peine d'indiquer au ministre les professeurs qu'il leur convenait de faire destituer. Depuis que le clergé est *libre*, huit mille instituteurs primaires révoqués, l'enseignement supérieur décimé, tel professeur destitué parce qu'il est républicain, tel autre parce qu'il est libre penseur, un troisième parce qu'il est protestant, un quatrième parce qu'il est juif, ont fait toucher du doigt, aux plus incrédules, la cruelle mystification cachée sous ce mot pompeux de liberté de l'enseignement.

Il est résulté de là un régime hypocrite et persécuteur, qui n'est ni

le droit commun ni le monopole, qui n'offre de sécurité à personne, de garantie à aucune croyance, et qui a organisé d'un bout de la France à l'autre l'arbitraire et la délation. Si le clergé faisait déclarer franchement par la loi que les catholiques seuls peuvent exercer en France les fonctions de professeur, cela serait sans doute en contradiction avec notre droit public, mais du moins les dissidents dûment avertis n'essaieraient pas d'entrer dans une carrière que la loi leur aurait fermée. Cela serait tyrannique, mais on saurait du moins à quoi s'en tenir.

Nous en sommes réduits à regretter cette franche et loyale exclusion. Grâce au régime bâtard que nous devons à M. de Falloux, voici l'immoral et scandaleux mensonge dont nous voyons chaque jour les effets : d'une part, la Constitution reconnaît la liberté des cultes, et l'État ouvre, à deux battants, la carrière de l'enseignement à tous les candidats, sans s'informer de leur culte et de leur croyance. Vous êtes juif, vous êtes protestant, peu importe; vous avez subi vos examens, voilà votre diplôme. Seulement, si une fois installé dans votre chaire, vous vous avisez de professer des doctrines qui ne soient pas conformes au dogme catholique, vous trouverez bon que l'État vous révoque, si mieux vous n'aimez, pour conserver vos fonctions, user de la liberté qu'on vous laisse d'apostasier vos croyances. En sorte que la loi donnant d'une main ce que l'arbitraire retire de l'autre, la liberté des cultes et de l'enseignement inscrite dans la Constitution, n'est, en réalité, qu'un piége, ou pour parler la langue qui convient à la chose, une *souricière* tendue aux opinions dissidentes par la police cléricale.

La France reconnaissante se souviendra que c'est à M. de Falloux qu'elle doit ce noble régime, heureuse alliance contractée sous les auspices de Loyola, entre les libertés de 89 et les débris de l'inquisition espagnole. C'est M. de Falloux qui a formulé cette loi, et si l'état de sa santé ne lui a pas permis de la soutenir, il avait eu le mérite de la concevoir et de la présenter. Que cette gloire lui soit acquise.

Mais de tous les actes accomplis par le ministère dont faisait partie M. de Falloux, le plus grave sans comparaison par ses résultats, le plus immoral par le but qu'il se proposait ainsi que par les moyens employés pour l'atteindre, ce fut l'expédition romaine.

A la fin de 1848, le pape Pie IX pouvait choisir entre deux rôles bien différents. Il pouvait, abdiquant volontairement son pouvoir temporel désormais incompatible avec les vœux de l'Italie, se mettre à la tête de la croisade italienne contre l'Autriche. Ou bien, miséra-

blement cramponné aux restes d'un pouvoir qui s'évanouissait dans ses mains, il pouvait entraver, paralyser le mouvement, trahir la cause italienne et la livrer à l'Autriche. Il avait à choisir entre le rôle de Grégoire VII et celui de Louis XVI. La faiblesse de son caractère et de son esprit, les conseils de son entourage prévalurent; il quitta Rome et s'enfuit à Gaëte. Après de sérieux efforts tentés pour lui persuader de revenir, les Etats romains, abandonnés de leur souverain, se déclarèrent en République; la Toscane suivit leur exemple.

En face d'un événement aussi considérable, la politique de la France républicaine était toute tracée. Elle devait appuyer, encourager, protéger au besoin la République romaine. Il était de son intérêt comme de sa gloire de garantir, contre le mauvais vouloir de l'Autriche, ce germe précieux de l'indépendance italienne. La récente neutralité de la France lors de l'insurrection lombardo-vénitienne, lui permettait de prendre une attitude très-digne et très-forte. La France pouvait dire à l'Autriche : « Quoique mes principes et mes intérêts me portent à « désirer l'indépendance de l'Italie, je n'ai pas cru devoir intervenir « tant que la question a été renfermée entre vous et les peuples de « l'Italie que les traités ont rendus vos sujets. Aujourd'hui, je ne « puis souffrir, à mon tour, que vous interveniez soit à Rome, soit en « Toscane. Le mouvement de l'Italie centrale doit être abandonné à « lui-même. Je n'interviendrai pas pour le soutenir, pas plus que vous « pour le comprimer; mais si vous passez le Pô, je passe les Alpes, et « j'interviens contre vous. »

Pour qui se rappelle les embarras contre lesquels l'Autriche se débattait alors, l'insurrection victorieuse de la Hongrie, et les périls qui menaçaient l'Empire de toutes parts, il est impossible de croire que l'Autriche eût osé, dans un pareil moment, affronter une guerre contre la France.

Mais nous supposons la République française gouvernée par des républicains, nous supposons un gouvernement ayant foi dans ses principes, désirant les répandre, s'en faire un rempart au dehors, et travaillant à propager la République avec la dixième partie seulement de l'ardeur que les gouvernements absolus mettent à soutenir le plus misérable despote menacé par ses sujets. On sait ce qu'il en était. Nous avions alors à la tête du cabinet M. Barrot, un homme d'État mystifié par la révolution de Février; aux affaires étrangères M. Drouyn de Lhuys; à l'intérieur M. Faucher, deux libéraux repentis; à l'instruction publique enfin M. de Falloux, l'apologiste de l'inquisition, le dé-

légué du clergé, chargé de recueillir le fruit de l'appui prêté à l'élu du 10 décembre.

Les dispositions du cabinet n'étaient pas douteuses, mais l'Assemblée constituante était un obstacle. Malgré bien des fautes, bien des faiblesses, l'Assemblée constituante était républicaine, elle sympathisait avec l'Italie, elle comprenait la solidarité nécessaire de tous les gouvernements libres en face de la coalition des gouvernements absolus, elle ne se fut jamais prêtée à une restauration militaire du pape, de compte à demi avec l'Autriche. Le cabinet qui, par cette cause et bien d'autres encore, désirait se débarrasser de la Constituante, chercha donc à faire traîner en longueur les négociations relatives à l'Italie, pendant qu'il pesait de tout son poids sur l'Assemblée pour l'engager à se dissoudre elle-même.

Dès le mois de janvier, une note du cabinet autrichien, publiée depuis dans les journaux de Londres et de Paris, était arrivée au gouvernement français. Cette note exposait, à quelques détails près, le plan d'opérations concertées qui a été réalisé plus tard. Elle est du 17 janvier, et porte la signature de M. Schwartzenberg. On peut la lire tout au long dans le *Journal des Débats* du 12 mars 1849. En voici quelques extraits.

Après avoir cherché à établir que l'intérêt de la France est de restaurer le pouvoir temporel du pape, le ministre autrichien continue en ces termes :

« Quant au parti à prendre pour mener ces choses à bonne fin, nous sommes d'avis que les gouvernements d'Autriche, de Naples et de France, après s'être consulté avec S. S. sur ce sujet, devront faire, conjointement et simultanément, au gouvernement provisoire de Rome, une communication à ces fins, savoir :

« Considérant que les intérêts de l'Eglise catholique à laquelle appartiennent la majorité de leurs sujets demandent impérieusement que le chef visible de l'Eglise possède la plénitude de liberté et d'indépendance nécessaire pour l'exercice de sa mission apostolique. . . . . Considérant *que S. S, a réclamé leur assistance pour le rétablissement de ses droits*, les gouvernements d'Autriche, de France et de Naples croient de leur devoir de faire savoir au gouvernement provisoire romain *qu'ils sont décidés à donner au souverain pontife leur assistance morale et* AU BESOIN MATÉRIELLE, *dans le but de le mettre en état de rentrer à Rome*, et d'être réintégré dans le plein exercice des droits de souveraineté à lui afférents. »

Prévoyant l'hypothèse où il serait nécessaire de recourir à la force, la note continue :

« Les rôles, à notre avis, pourraient être distribués comme suit : *les forces*

navales de la France paraîtraient devant Civita-Vecchia; une partie de l'armée napolitaine passerait les frontières des Etats de l'Eglise, pendant que les troupes autrichiennes passeraient le Pô. L'action subséquente des diverses forces dépend des circonstances. »

Sauf la coopération de l'Espagne, c'est, on le voit, le plan qui fut suivi trois mois plus tard.

Nul doute que dès ce moment, le cabinet n'eût déjà arrêté la restauration du pape, et ne fût même fixé sur les moyens d'exécution. Mais il est probable que sans la bataille de Novarre et la crise que cet événement imprima aux affaires d'Italie, le gouvernement eût attendu, pour agir, la convocation de l'Assemblée législative dont il espérait faire le pivot de sa nouvelle politique.

La bataille de Novarre dérangea tout ce plan. Le Piémont, une fois vaincu, l'Autriche était impatiente d'agir et d'abattre à Rome et à Florence le drapeau national italien, auquel elle sent bien qu'appartient l'avenir. De son côté, l'Assemblée constituante, émue des événements qui semblaient se préparer, avait usé de son initiative pour autoriser le gouvernement à occuper temporairement, s'il le jugeait utile aux intérêts de la France, un point quelconque de la péninsule italienne. Ce vote, inspiré par une vive sollicitude pour la liberté de l'Italie, devint entre les mains du gouvernement un moyen de concourir pour sa part à l'exécution du plan tracé par l'Autriche. Toute la difficulté était de tromper l'Assemblée sur le but de l'expédition. On eut recours au mensonge.

M. Odilon Barrot, président du conseil, présenta, le 16 avril, une demande de crédit de 1,200,000 francs destinés à l'entretien, pendant trois mois, du corps expéditionnaire de la Méditerrannée. Après avoir fait sentir que la France ne pouvait rester indifférente aux événements d'Italie, il ajoutait :

« Le protectorat de nos nationaux, le *soin de maintenir notre influence en Italie, le désir de contribuer à garantir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des* INSTITUTIONS LIBÉRALES, tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée. »

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner l'urgence, rendant compte à l'Assemblée des éclaircissements donnés par le cabinet, les résumait ainsi :

« Des explications de M. le président du conseil et de M. le ministre des affaires étrangères, il est résulté que *la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République qui existe actuel-*

lement à Rome, qu'il agit dans sa liberté, *dégagé de toute solidarité avec d'autres puissances* (voir la Note autrichienne ci-dessus)..... Votre commission a compris qu'en autorisant le pouvoir exécutif à occuper un point de l'Italie aujourd'hui menacée, vous lui donneriez pour mission de *poser une limite aux prétentions de l'Autriche*, et de terminer par un arbitrage que la force de nos armes appuierait au besoin, tous les différends qui divisent encore la péninsule, et que notre intérêt comme notre honneur nous commande de *trancher dans le sens le plus favorable possible au développement des institutions démocratiques.* »

A quoi M. Barrot interpellé répond que ces sentiments sont bien l'expression de sa pensée : « *Je le répète, je ne retire rien des paroles que j'ai prononcées dans le sein de la commission, et qui ont été reproduites à cette tribune.* »

L'imposture, il faut le dire, était grossière, et on s'étonne que la commission et l'Assemblée aient pu tomber dans le piége. Comment croire, en effet, qu'au moment où l'Autriche et Naples faisaient marcher leurs troupes vers le territoire romain, la France qui, de son côté, y envoyait une armée et qui se disait décidée à agir dans le sens du *développement des institutions démocratiques*, pût agir isolément, et dégagée de toute solidarité avec les autres puissances intervenantes? L'action isolée, c'était la guerre avec l'Autriche. On ne le croyait pas; on ne mentionnait même pas cette éventualité : donc on était d'accord.

Rendons hommage ici à la supériorité de M. de Falloux. De tous les membres du cabinet, pas un ne pouvait embrasser avec autant d'ardeur la cause de la restauration du pape. Il est catholique et légitimiste de naissance; il a un frère abbé, attaché, à cette époque, à la personne du pape. Avec la finesse et la sûreté de son jugement, il était impossible qu'il ne comprît pas quel coup de maître c'était que de faire immoler, par les mains de la France, la République romaine. L'Italie indignée, les peuples se détournant de la France, la République isolée en Europe, le précédent de l'intervention établi contre nous par nous-mêmes; M. de Falloux seul peut-être dans le cabinet avait la portée d'esprit nécessaire pour saisir d'un coup d'œil toutes ces conséquences décisives. Aussi, avec quel art il se dissimule! Dans toute cette discussion, le pape (qu'on va rétablir) n'est pas nommé, et M. de Falloux ne prend pas une seule fois la parole. Un homme d'esprit, un gentilhomme ne vient pas grossièrement se parjurer à la tribune. Ce rôle subalterne et malpropre n'est pas fait pour lui; il l'abandonne à ses collègues. Il ne lui convenait d'ailleurs d'aucune manière. M. de

Falloux parlant de garantir aux Romains des *institutions libérales*, l'Assemblée entière se fût méfiée. Tout le monde crut M. Barrot. Les honnêtes gens sont bons à quelque chose.

Mais continuons cette édifiante histoire. Aujourd'hui que les faits sont connus, que le parti de l'ordre inscrit l'expédition romaine et la restauration papale au nombre de ses exploits; aujourd'hui qu'il se vante de ce dont nous l'accusons, on croit rêver en déroulant la longue série d'impostures publiques, authentiques, au prix desquelles le cabinet dut acheter sa gloire.

Ce n'était pas assez d'avoir trompé l'Assemblée pour obtenir son consentement à une expédition dont elle eut réprouvé le but véritable, il fallait tromper les Italiens pour s'introduire sur leur territoire, sans recourir à une lutte qui eut ouvert les yeux de l'Assemblée. M. Espivent, aide de camp du général Oudinot, arrive à Civita-Vecchia vingt-quatre heures avant la flotte, et comme les autorités faisaient quelques difficultés pour recevoir l'armée française dont on leur annonçait la venue, M. Espivent leur fit la notification officielle suivante :

DÉCLARATION DES TROUPES FRANÇAISES AU PRÉSIDE DE CIVITA-VECCHIA.

« Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit « très-libéral, *déclare vouloir respecter le vœu de la majorité des populations « romaines*, et vient sur leur territoire amicalement, dans le but de maintenir « sa légitime influence. *Il est de plus bien décidé à ne vouloir imposer à ces « populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par « elles.* »

Ce fut grâce à ces assurances mensongères que l'armée française fut accueillie avec empressement par la population de Civita-Vecchia; et ce qui, à part les faits ultérieurs, prouve jusqu'à l'évidence que ces assurances n'étaient pas sincères, c'est que ni le cabinet français, ni M. Oudinot n'avaient pris la peine de donner seulement avis de l'expédition au gouvernement de la République romaine, à ce gouvernement qui était, comme le nôtre, le produit du suffrage universel, à ce gouvernement déjà *choisi par les populations*, qu'elles pouvaient vouloir conserver, et qui, au pis-aller, était toujours le gouvernement de fait.

Le gouvernement de la République romaine, justement choqué et de ce défaut d'égards et de cette conduite équivoque, envoie l'ordre de ne pas recevoir les Français à Civita-Vecchia. Mais il était trop tard, et M. Oudinot, saisissant avidement cette occasion, en profite

pour s'emparer militairement de la ville et pour désarmer la garnison. Puis, empressé de chercher un motif de conflit qui lui permît de changer en agression le caractère prétendu amical de l'expédition, il marche sur Rome, où il n'était point appelé, où le gouvernement romain l'avertit officiellement qu'il rencontrera une résistance armée. Il la trouve en effet : Français et Romains en viennent aux prises; désormais le prétexte est trouvé pour tourner contre la République romaine les armes qui devaient la protéger.

Nous glisserons rapidement sur le reste. On se rappelle l'émotion de l'Assemblée en apprenant cette triste nouvelle, et sa résolution portant que :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie *ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné.* »

On était au 7 mai; l'Assemblée allait se séparer le 28. Il s'agissait donc d'amuser le tapis pendant vingt jours; de là la mission de M. de Lesseps. Il part sans autres instructions que l'ordre du jour de l'Assemblée, et cherche, avec une loyauté qui l'honore, à accomplir son mandat ostensible. Le général Oudinot le laisse aller tranquillement, se contentant de lui opposer des prétentions inconciliables avec les trop légitimes défiances de la République romaine. Puis, arrivé au 31 mai, sûr que l'Assemblée législative est entrée en fonctions, il rompt brusquement avec M. de Lesseps, et commence les hostilités. Déjà, le 25 mai, le ministre des affaires étrangères, n'ayant plus de ménagements à garder pour une Assemblée dont le mandat expire dans trois jours, écrit à M. de Lesseps :

« . . . . . Nous avons constamment déclaré *que la France ne reconnaissait pas la République romaine; le gouvernement du Saint-Père n'a cessé d'être à nos yeux le gouvernement romain,* » etc.

Cela ne ressemble guère aux déclarations faites devant la Constituante, le 16 avril et le 7 mai; mais pourquoi se gêner? le tour était fait.

Alors vient le bombardement de Rome, la dissolution, par la force, de l'Assemblée constituante, le rétablissement de l'inquisition, le bannissement de plus de trente mille suspects, et finalement la restauration du pape, sans conditions. Voilà à quoi devait aboutir cette expédition, entreprise pour protéger les Romains contre l'Autriche et les doter d'*institutions libérales.*

Telle est, jugée sur pièces, la moralité de cette expédition romaine

dont on ne trouverait guère dans notre histoire d'autre équivalent que le guet-apens commis à Bayonne par Napoléon sur les Bourbons d'Espagne. Le patelinage diplomatique déployé par Savary pour les conduire jusqu'à l'antre du lion, ne rappelle-t-il pas sensiblement les honnêtes protestations de MM. Barrot et Drouyn de Lhuys pour conduire la Constituante jusqu'à l'échéance de ses pouvoirs? En 1808, l'hypocrisie cessa à la frontière de France. La frontière, en 1849, ce fut le 28 mai, jour de l'inauguration de l'Assemblée législative.

Le châtiment de cette immorale expédition ne s'est pas fait attendre. Entreprise pour rétablir le pape et anéantir la démocratie italienne, elle n'a abouti qu'à démontrer jusqu'à la dernière évidence l'incompatibilité du pouvoir temporel du pape avec la liberté de l'Italie. L'armée française, devenue un instant l'auxiliaire de l'Autriche, et l'instrument du despotisme pontifical, est aujourd'hui suspecte à ses alliés, qui la considèrent, non sans raison, comme la tête de colonne de la prochaine insurrection italienne. On a donc travaillé en pure perte, et il se trouve que tant d'hypocrisie n'est pas même de l'habileté.

Depuis l'automne de 1849, M. de Falloux, éloigné des affaires d'abord par l'état de sa santé, puis par l'avènement du ministère d'*action*, passe pour avoir occupé ses loisirs à négocier un rapprochement entre M. de Chambord et M. Bonaparte. Au premier abord l'entreprise paraît chimérique. Il semble qu'il y ait là en présence deux prétentions inconciliables; mais, en y regardant de plus près, en se rappelant surtout le rôle oblique que M. de Falloux vient de jouer dans le débat sur la révision de la Constitution, on serait tenté de croire que la diplomatie de M. de Falloux aurait fait entendre raison au représentant du droit divin. Avoir fait accepter à Henri V l'infidélité de son propre parti, ne serait pas un tour de force indigne du négociateur. Ce n'est, après tout, qu'une des formes, la plus habile peut-être, sinon la plus digne, d'une inévitable abdication.

Après de longs mais utiles détours, M. de Falloux a enfin rejoint M. de Montalembert sous le drapeau de l'Élysée, amenant avec lui les débris du parti légitimiste, et bien décidé à faire tourner au profit de l'autel les désastres du trône. La domination exclusive du clergé, tel sera le gage de l'alliance; s'il reste quelque chose à désirer à l'historien de Louis XVI, l'apologiste du pape Pie V, du persécuteur des Maures d'Espagne et des protestants des Pays-Bas, n'aura du moins rien à regretter.

Arrêtons-nous ici et résumons-nous rapidement. Nous sommes loin

de professer, en politique, cette farouche intolérance, qui ne veut reconnaître de vertus et de probité que dans son propre parti. Mais pour prétendre à l'estime de ses adversaires, il faut savoir ou persévérer dans ses opinions ou justifier ses changements; il faut surtout que le soupçon même de duplicité ou de perfidie ne puisse approcher de votre nom. Voyons si la carrière politique de M. de Falloux satisfait à ces conditions.

Par sa nature, par son éducation, par ses ouvrages, M. de Falloux est légitimiste et surtout catholique. Lui en ferons-nous un crime? Non, ce parti compte dans son sein des hommes justement honorés. Mais si M. de Falloux est légitimiste, pourquoi salue-t-il l'avénement de la démocratie *amenée par la Providence de si haut et de si loin?* Pourquoi l'explosion insurrectionnelle des peuples et l'abaissement des *impuissances étrangères* le jettent-il dans le ravissement? Pourquoi s'énorgueillit-il à la tribune d'avoir proclamé la République? Qui l'obligeait à jouer cette comédie?

Mais, nous dira-t-on, vous êtes injuste, M. de Falloux était de bonne foi; illuminé par les événements, il était devenu républicain. Ah! M. de Falloux était devenu républicain! pourquoi donc alors a-t-il poussé avec cet inexorable acharnement à l'affreuse bataille de juin, si fatale à la République? Pourquoi a-t-il été la cheville ouvrière de cette expédition romaine, qui attirait à la République française la haine des peuples et le mépris des rois, précédent fatal, qui livrait l'Italie à l'Autriche, la Hongrie à l'intervention russe, qui nous livrait nous-mêmes à l'Europe absolutiste, si elle eut été assez forte pour nous attaquer? Pourquoi préparait-il cette loi sur la *liberté* de l'enseignement, chef-d'œuvre de perfidie et de machiavélisme, qui ne consommerait le triomphe du clergé qu'à la condition de le rendre doublement odieux comme dénonciateur et comme persécuteur? M. de Falloux républicain! mais ne vient-il pas, il y a quinze jours à peine, de déclarer à la tribune que la République conduit la France à l'abîme, et qu'il faut rétablir la monarchie? Vous le voyez bien, M. de Falloux est légitimiste, et quand il acclamait la République, quand il entrait à son service, c'était pour la trahir.

Mais n'a-t-il du moins trahi que la République? M. de Falloux est légitimiste, et il a figuré dans les conseils d'un homme qui avoue publiquement l'intention de se perpétuer au pouvoir! Il est resté l'allié et l'auxiliaire de M. Bonaparte, dénonçant à la France les complots de ces *vieux partis* dont lui, M. de Falloux, est un des chefs! Il a fait voter les légitimistes pour la révision, dont il sait bien que M. Bona-

parte seul, et non M. de Chambord, peut recueillir le bénéfice! Si M. de Falloux républicain a livré la République, M. de Falloux légitimiste ne trahit-il point M. de Chambord? Qui nous dira la conviction réelle de ce serviteur de toutes les causes?

Non, M. de Falloux ne trahit ni la République, ni la légitimité, ni M. Bonaparte. M. de Falloux n'a livré son cœur ni à M. Bonaparte, ni à M. de Chambord, ni à la République. Il ne sert pas toutes les causes, il n'en sert qu'une, la cause du jésuitisme; M. de Falloux est jésuite. Il ne s'offensera pas de cette qualification, car c'est dans le jésuitisme qu'est son inspiration, sa force, l'unité de sa vie. Le jésuitisme se sert de toutes les causes, et n'en sert qu'une; toujours le même sous vingt masques différents, il a sa morale à lui qui n'est pas celle du reste des hommes, et l'excellence du but purifiant les moyens qu'il emploie, il glisse entre les partis, s'enrôle aujourd'hui pour déserter demain, prenant conseil des circonstances, déployant son drapeau ou le remettant dans sa poche, suivant l'heure et le vent qui souffle. Ne dédaignons pas le jésuite; c'est un homme qui ne recule devant rien, il marche à son but à travers le scandale, la violence, le sang, s'il le faut; il y marcherait encore sur les ruines du monde; c'est le jacobin de la réaction.

Toutefois, malgré son habileté, sa souplesse, sa résolution, il lui manque, pour réussir, l'indispensable condition d'une complète obscurité. La parole le gêne, l'écriture l'incommode, la lumière l'éblouit; l'indiscrète publicité des journaux trahit jour par jour le secret de ses savantes manœuvres, et alors tout est perdu. Il y a en effet, grâce au ciel, dans l'humanité collective, un sens moral qui ne l'abandonne jamais. Elle croit qu'il y a quelque chose au monde qui s'appelle la droiture, la probité, le respect de soi-même; elle ne reconnaît à personne le droit de la tromper, même pour son bien; elle ne pardonne pas l'imposture, et, à quiconque a eu le malheur de faire publiquement trafic de la sainteté de la parole humaine, elle répète avec M. de Falloux : « Sans la loyauté, sans la sincérité, il n'y a pas de posi-« tion possible dans l'estime publique. »

AD. GUÉROULT.

BULLETIN POLITIQUE.

L'Assemblée va prendre des vacances à partir du 10 août jusqu'au 4 novembre; elle l'a décrété ainsi par un acte de sa souveraineté. Nous avons admis, pour l'Assemblée, le besoin du repos et la nécessité de se retremper aux forces vives du pays. Mais tout le monde sera frappé des inconvénients d'une absence de près de trois mois, quand deux cent cinquante propositions ou projets de loi plus ou moins importants attendent sur le bureau du président. Ce qui est plus grave encore, c'est en quelque sorte le désarmement des anciens partis monarchiques vis-à-vis de l'Élysée, au moment de se séparer, de manière à laisser les coudées franches au bonapartisme pendant la prorogation.

Telle est, en effet, la situation qui nous est faite par le choix du bureau et de la commission de permanence. Le bureau est maintenu tel qu'il était composé pendant le trimestre qui expire. Quant à la commission de permanence, elle est exactement conforme à la liste qui avait été arrêtée de concert entre la réunion de la rue des Pyramides et celle de la rue de Rivoli. Voici l'ordre dans lequel les noms sont sortis du scrutin :

MM. H. Didier, général Changarnier, Dufougerais, Sauvaire-Barthélemy, de Montigny, Berryer, Vitet, Poujoulat, Armand de Melun, Hippolyte Passy, Druet-Desvaux, d'Ollivier, Gouin, Bernardi, de Montebello, Bocher, de la Tourette, amiral Cécille, général Grouchy, général Rulhières, Hubert-Delisle, Boinvilliers, de Kermarec, général de Bar, de Mortemart.

Il suffit de savoir lire pour reconnaître que les principaux éléments de cette liste sont légitimistes et bonapartistes, sauf une part faite à l'opinion orléaniste, représentée par deux ou trois personnages d'importance, et une part encore plus faible accordée au parti républicain, représenté seulement dans la commission par M. Didier, et au bureau par M. Yvan.

La fusion légitimo-bonapartiste, dont il était question depuis quelques jours, est donc un fait consommé. Elle a été opérée sous les auspices de MM. de Montalembert, de Falloux et Berryer. Pour le moment, et en appa-

rence, le pacte qui vient de se sceller n'est que l'abdication du légitimisme entre les mains du bonapartisme; mais, en réalité et en dernière analyse, c'est l'abdication de l'un et de l'autre entre les mains de l'ultramontanisme.

Cette nouvelle conjoncture doit donner à réfléchir aux orléanistes; ils peuvent voir quel sort définitif est réservé à la proposition Creton, s'ils n'ont à compter que sur les légitimistes pour la faire triompher. Le *Constitutionnel* les accusait, il y a trois jours, de nourrir un contre-projet anti-élyséen, qui consisterait à porter à la présidence M. le prince de Joinville. Le *Constitutionnel* doit être mal informé sur ce point. Les orléanistes seraient, sans doute, excusables d'opposer à la candidature radicalement *inconstitutionnelle* de M. Louis-Napoléon Bonaparte la candidature seulement *illégale* de M. de Joinville; mais il est peu probable qu'ils songent à cette combinaison, car si elle entrait dans leur plan, il est évident qu'ils auraient eu tout intérêt à la produire dès à présent, afin de miner d'autant le terrain napoléonien. Il est évident, d'ailleurs, que si les jeunes princes de la maison d'Orléans avaient l'intention de revendiquer un jour, parmi nous, les simples droits de citoyen français, ou de les reconquérir par l'élection, ils se hâteraient de poser des jalons dans cette voie, au lieu de prolonger indéfiniment, par le silence et par une attitude expectante, leur position de prétendants.

Au surplus, après l'incompatibilité des deux branches constatée par l'accueil discret que MM. Berryer et consorts ont rencontré à Claremont, il ne reste aux orléanistes qu'une alternative : lever hardiment la bannière de la branche cadette sous la devise révolutionnaire léguée par le duc d'Orléans à son fils, ou bien se rallier purement et simplement au parti républicain, pour constituer, au milieu de lui, comme M. Thiers l'insinuait un jour, l'analogue du parti tory de l'Angleterre.

Quant au parti républicain en présence de ce qui se passe, il serait superflu de lui prêcher l'union. Il n'a à se fier à aucune éventualité de concours de la part d'aucun parti monarchique. Il doit seulement aviser à se préparer contre tout évènement qui pourrait menacer l'existence de la République. Plus que jamais, le drapeau de la République devient le drapeau exclusif de l'ordre; c'est autour de lui que doivent fortement se serrer tous ceux qui font passer les intérêts de la patrie avant les intérêts de sectes, de castes et de dynasties.

L'Assemblée a été saisie du projet d'emprunt dont nous avons parlé dans l'un de nos précédents bulletins, et qui est destiné à mettre la ville de Paris en mesure d'entreprendre d'importants travaux. Il s'agit de la construction des nouvelles halles centrales et de l'ouverture de grandes voies de communication telles que la rue de Rivoli prolongée depuis le Louvre et l'angle de la rue des Poulies jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville, où elle se raccordera avec la rue Saint-Antoine.

On a généralement blâmé les voies et moyens de l'emprunt basés sur des taxes d'octroi; mais l'opinion publique est presque de tous points favorable

aux travaux projetés. Cependant on ne s'est pas fait tout d'abord une idée exacte du but à atteindre par le percement de la dernière section de la rue de Rivoli. Cette section n'aura de commun avec la première que la largeur de la voie. Il est question de la border, non de palais à arcades, mais de bonnes et belles maisons bourgeoises, appropriées aux convenances du commerce et des industries séculairement établies dans ces quartiers.

Le parallélogramme compris entre la place de l'Hôtel-de-Ville et le Louvre peut être considéré plus qu'aucune autre partie de Paris comme le réceptacle de toutes les misères et de tous les vices, vices et misères, dont la régénération de ces quartiers aura pour résultat de diminuer ou tout au moins de disperser les éléments ; mais là aussi est concentrée la ruche d'abeilles la plus féconde peut-être de la capitale. D'une rue à l'autre, souvent dans la même rue, et quelquefois sous le même toit vous trouvez à côté de l'activité commerciale la plus énergique, et du labeur industriel le plus richement doté, la dépravation la plus immonde et la misère la plus crapuleuse. Il y a des fortunes considérables et innombrables entassées depuis la Vieille-rue-du-Temple jusqu'à la rue de la Monnaie : épicerie, droguerie, distillerie, chapellerie, bijouterie, droguerie, en gros et demi-gros, tous les genres de commerce y sont représentés par des masses d'affaires. Mais pour donner une idée de l'ensemble par un seul groupe, nous dirons qu'en ce qui concerne le seul quartier des Arcis, il est reconnu que les cent cinquante premières maisons de commerce y présentent une surface immobilière de plus de 100 millions de francs, un actif mobilier de plus du double, et un roulement annuel d'affaires incalculable. On sait que Paris, qui renferme la trente-cinquième partie de la population totale du pays, paie à lui seul le quatorzième des impôts. Eh bien! les deux arrondissements laborieux et industriels qui se pressent entre l'Hôtel-de-Ville et le Louvre paient à eux seuls la quatrième partie de cet énorme tribut.

Tous ces commerçants qui viennent là travailler et faire fortune, parce que c'est là qu'on est le plus sûr de faire sa fortune en travaillant rudement à la sueur de son front, s'y établissent comme dans une colonie malsaine dont on a hâte de se retirer. Permettez-leur d'y réunir quelques-uns des agréments qui font le charme de la vie de famille, ils y fixeront leur fortune et leur famille, à perpétuité et sans esprit de retour. Dégagez ce riche travail du milieu qui le souille, et il s'épanouira sur toute la façade de la nouvelle rue de Rivoli. Nous pouvons étayer cette conjecture sur ce qui est arrivé pour la rue Neuve-du-Temple, formée des anciennes ruelles des Coquilles, Barre-du-Bec et Sainte-Avoie, et qui a été bâtie depuis 1848, moment où les travaux de bâtiment s'arrêtaient partout ailleurs. Pourquoi cela ? C'est que la plupart de ces constructions ont été édifiées par des commerçants du quartier, qui, suivant l'expression de François Miron, prévôt des marchands sous Henri IV, *étouffaient dans la fange de ces ruelles*, et n'ont pas mieux demandé que d'étaler au grand air leurs capitaux, leur industrie et leurs personnes.

Il y a donc lieu d'espérer que la voie qu'il s'agit de percer puisera dans son parcours une bonne partie des éléments d'une prompte et avantageuse reconstruction; mais c'est à deux conditions. Nous avons déjà indiqué la première; il faut que les expropriations soient dirigées de manière à assurer aux nouveaux édifices des proportions vastes en largeur et en profondeur. Une autre condition est essentielle à observer ; c'est d'entreprendre l'ouverture par sections, de manière à concentrer successivement le plus de forces et d'activité possible sur chacune d'elles, et à reverser en quelque sorte les habitants d'une section à l'autre au fur et à mesure de leur achèvement. Ce sera suivre un procédé tout différent de celui qui a été si malheureusement adopté pour le dégagement de l'Hôtel-de-Ville, où les reconstructions, pour commencer, paraissent indéfiniment condamnées à attendre le déblaiemement d'un espace immense et pour longtemps encombré de ruines.

Indépendamment de son rapport sur le chemin de fer de Châlon à Lyon, M. Dufaure en a déposé un autre pour faire connaître les conclusions de la même commission relatives au chemin de Lyon à Avignon. La commission propose de concéder cette ligne à la compagnie représentée par des entrepreneurs, maîtres de forges. Le chemin est divisé en deux sections, l'une d'Avignon à Valence, qui devra être achevée en deux ans ; l'autre de Valence à Lyon, qui devra être achevée dans une seconde période de deux années; de manière que toute la ligne soit en exploitation au bout de quatre ans, à partir du moment où la compagnie aura pu se mettre à l'œuvre. La subvention que lui paiera l'Etat représentera la moitié de la dépense totale, sans pouvoir excéder 60 millions. La durée de la concession sera de 99 ans.

Vendredi, le ministère a substitué aux deux projets de la commission un nouveau projet qui consiste à ajourner toute décision définitive et à demander au Trésor public 6 millions, dont 4 applicables à la section de Châlon à Lyon et 2 millions à la section de Valence à Avignon. La question d'urgence ne sera vidée que lundi.

Le ministère avait demandé à l'Assemblée de proroger d'un an encore l'ancienne loi de censure théâtrale, restaurée *provisoirement* il y a deux ans. L'Assemblée a été généreuse; elle a accordé une prorogation d'une année et demie, qui reporte le délai de révision au 31 décembre 1852.

Le travail parlementaire de nos jours ressemble trop souvent à celui de Pénélope. On se rappelle que lors de la troisième délibération sur le tarif des sucres, l'Assemblée avait décrété l'égalité des droits entre les alcools provenant du résidu des sucres de cannes et ceux que l'on obtient du résidu des sucres de betteraves. Cette décision créait une charge fiscale pour les alcools de betteraves jusque là affranchis de tout droit. On pensa généralement qu'il serait plus juste de réaliser l'égalité par le dégrèvement des alcools coloniaux, ce qui d'ailleurs aurait placé ce produit de l'industrie des colonies françaises sur le même pied que les alcools obtenus par la distillation des

vins. Plusieurs propositions ont été déposées dans ce but et prises en considération par l'Assemblée; mais elles n'ont abouti qu'à faire abroger l'article de loi qui avait à peine un mois d'existence, et à nous ramener purement et simplement à l'ancien état de choses. Nouveau témoignage du culte des conservateurs monarchiques pour la stabilité !

L'Assemblée a refusé de prendre en considération la proposition de M. Huguenin tendant à faire rentrer les assurances contre l'incendie dans le domaine de l'Etat. M. Dupin a pris occasion de ce débat pour adresser une requête au gouvernement en faveur des habitants de la Nièvre qui viennent d'être cruellement ravagés par l'ouragan. Rien, de mieux ; mais à ce propos M. Dupin a émis une théorie qu'il ne faut pas laisser passer inaperçue. L'État, a-t-il dit, doit-être une compagnie d'assurance bénévole, mais généreuse, qui secourt efficacement les populations plongées dans le dénûment à la suite de fléaux extraordinaires. M. Dupin devrait reconnaître que l'Etat serait d'autant mieux en position de remplir ce rôle providentiel, qu'on voudrait bien ne pas lui laisser seulement toutes les charges de l'association universelle.

Les républicains continuent de protester par l'abstention contre la loi du 31 mai. MM. Vaïsse et Delteil, tous deux candidats de la réaction, ont été élus, le premier dans le Nord, et le second dans le Lot. Mais dans le Nord près des deux tiers, et dans le Lot près des trois quarts des électeurs se sont abstenus.

Le *Siècle* a été saisi le 29 juillet dernier à raison d'un article dû à la plume de l'un de ses principaux rédacteurs, M. Louis Jourdan, dont le nom est bien connu de nos lecteurs. Notre ami avait raconté un bruit qui circulait à l'Assemblée, et la poursuite est d'autant plus inexplicable que le même jour le ministère démentant ce bruit par une note *communiquée*, reconnaissait qu'il n'était pas justiciable des tribunaux. Si l'affaire doit avoir suite, espérons que le jury appréciera les intentions et la loyauté de l'honorable publiciste, et que le verdict fera comprendre au ministère combien ces représailles contre la presse républicaine sont inutiles et dangereuses.

On se souvient qu'à la suite des interpellations de M. Larabit, une procédure a été instruite au sujet des faits imputés par M. Carlier à M. Lemulier, représentant du peuple et à son protégé M. Lacordaire, directeur de la manufacture des Gobelins. Cette instruction vient d'être close par une ordonnance de non-lieu rendue par la chambre du conseil du tribunal de première instance de la Seine. Le juge d'instruction a recueilli de la bouche de M. Lemulier cet aveu, qu'en employant son crédit dans cette circonstance il avait fait *un acte de sage politique dans l'intérêt du chef de l'État, en ce que M. Lacordaire* (qui est le parent du célèbre prédicateur) *avait autour de lui de puissantes influences qui ne se montreraient jamais hostiles au souvenir d'un bienfait.*

Du reste l'ordonnance tend à établir que les faits articulés contre MM. Lemulier et Lacordaire, dans le projet de rapport remis à M. Forcade, n'avaient aucun fondement, et que la pensée n'en aurait été suggérée à M. Carlier que par les insinuations de M. Lavocat, ancien directeur sous Louis-Philippe, et qui s'indignait, lui bonapartiste de la veille, d'être supplanté par un intrus. Notre impartialité nous fait un devoir d'ajouter que M. Lavocat, dans des lettres adressées aux journaux, proteste énergiquement contre cette imputation, et qu'il a produit une lettre de son ami, M. Tessié de Lamotte, pour prouver un alibi.

D'un autre côté, l'action civile intentée par M. Lemulier à MM. Carlier, Forcade et Virmaître, a suivi son cours. Le tribunal a jugé qu'il y a lieu de surseoir tant à l'égard de M. Carlier que de MM. Forcade et Virmaître, jusqu'à ce qu'il soit justifié de l'autorisation du conseil d'Etat en ce qui concerne le principal défendeur.

M. Cabet est revenu en France pour purger sa contumace dans l'affaire où une condamnation fut prononcée contre lui par le tribunal correctionnel de la Seine. Le célèbre communiste avait été mis en cause sous la prévention d'avoir trompé les premiers émigrants qu'il avait poussés en Amérique, à la recherche de son Icarie. Les débats qui viennent d'avoir lieu devant la cour d'appel de Paris, et qui se sont terminés par un acquittement, ont établi la bonne foi de M. Cabet.

Les séances du congrès de la paix ont eu plus d'intérêt à Londres qu'elles n'en avaient eu ailleurs. Elles ont dû cet intérêt au contact de l'Exposition universelle, réalisation pratique du dogme dont le congrès n'avait pu être jusqu'ici que le symbole. L'accueil fait par le congrès à la députation des ouvriers français, les paroles échangées entre ses membres et M. Pierre Vinçard, l'interprète des sentiments de notre population ouvrière, sont des événements autrement significatifs que de simples dissertations sur les bienfaits de la paix; ce sont des actes qui ouvrent une ère nouvelle au progrès pacifique.

GUSTAVE CAZAVAN.

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE. [1]

Lorsqu'on parcourt la belle plaine de Rancagua, on ne peut s'empêcher de remarquer le contraste curieux qui existe entre la végétation du penchant occidental des Andes et celle du versant oriental des montagnes de la côte. Sur les premières, au-dessous des neiges perpétuelles, presqu'à toucher la ligne où les végétaux expirent, on observe, détachée en vert sombre, une bande serrée d'arbres résineux essentiellement du domaine des régions australes; sur les secondes montagnes, au contraire, se montrent les palmiers et les cactus, indices caractéristiques du voisinage des tropiques. Ainsi, à quelques lieues de distance, sur la même latitude, on trouve d'un côté le froid des pôles, de l'autre les chaleurs des contrées sans hiver.

La muraille naturelle qui coupe au sud la plaine de Rancagua, a dû être sans nul doute un isthme qui unissait les deux chaînes, alors que la mer occupait le fond du bassin intermédiaire. Ce barrage, appelé *Angostura de Regolemo*, est le seul, de Chacabuco à Chiloé, qui ferme tout à fait l'immense vallée que nous longeons. Au nord, il regarde le village de Rengo, amas de chétives maisonnettes enfoncées dans un bois d'arbres fruitiers; au sud, il protége San Fernando, petite bourgade bâtie sur le Rio-Rapel.

Immédiatement après l'Angostura de Regolemo, le bassin se développe de nouveau, et sa largeur devient plus considérable qu'auparavant. Sur une étendue d'environ cinquante lieues de France, c'est-à-dire jusqu'au Rio-Maule, le terrain plat où nos chevaux galoppaient est cultivé en partie et d'un aspect riant; il porte un assez grand nombre de fermes ou haciendas, des hameaux, des villages,

(1) Voir les livraisons des 20 et 27 juillet.

dont quelques-uns, entre autres Curico et Talca, sont décorés du nom de ville.

Dans la soirée du 20 février, notre cinquième jour de voyage, nous arrivions à Talca. Cent lieues étaient parcourues déjà, et, à part une violente secousse de tremblement de terre ressentie la veille, près de Curico, aucun événement notable n'avait croisé notre chemin.

La nuit régnait encore, le temps était calme, un brouillard compacte voilait les étoiles. Tout à coup nos chevaux s'arrêtèrent en hennissant, nul effort n'aurait eu la puissance de les faire marcher. Nous n'avions rien entendu, rien éprouvé, et pourtant tous ensemble nous nous mîmes à crier instinctivement : *Un temblor !* En effet, à peine avions-nous achevé ce cri, un grondement sourd, terrible, monta des entrailles de la terre, le sol frémit, nos chevaux ployèrent sur leurs jarrets.

— *Misericordia! misericordia* ! fit le malheureux Pépé en se frappant de rudes *meâ culpâ* sur la poitrine.

— Pillan est en colère, dit le cacique à son interprète.

— Tes prétendus dieux ne sont pour rien dans ce phénomène, répondit avec simplicité le missionnaire.

— Tais-toi ! reprit vivement Topocalpo, et regarde là-bas, si tu doutes. Il montrait, dans le sud, une lueur d'incendie qui embrâsait la cime des Andes.

— Eh bien ! c'est le volcan d'Antuco; qu'y a-t-il là d'extraordinaire? poursuivit froidement l'abbé.

— C'est la manifestation de la colère de Pillan, te dis-je.

Ces paroles du cacique ayant été prononcées d'un ton brusque, le missionnaire garda le silence.

— Vous avez peur des tremblements de terre? demandai-je à Pépé.

— Peur! non, senor, je n'ai peur de rien et de personne, riposta le rusé Chilien; en bon catholique, j'aime à m'incliner devant la majesté de Dieu et à implorer la rémission de mes fautes; voilà tout.

— Oui, tu es un excellent catholique, mon brave Pépé, dit Rafael à son serviteur. Tu ne manquerais pas la messe, tu brûles des cierges à la mère du Sauveur, tu révères les prêtres; mais tu ne te ferais pas scrupule, je crois, de soulager ton prochain de sa bourse, si la justice ne le devait point savoir, ou de lui faire une saignée dans le ventre, s'il t'offensait. Tu en serais quitte avec ta conscience pour marmotter quelques dévotes prières et brûler un cierge de plus.

Pépé fit la grimace, mais il jugea à propos de ne rien répondre; la plaisanterie de Salamanca cachait probablement un fond de vérité.

Le tremblement de terre fini, nos chevaux reprirent leur course; le brouillard, agité par une petite brise descendue des neiges, s'éleva un instant, puis se fondit en une pluie fine et fraîche, qui abattit la poussière dont nous avions été si fort incommodés les quatre jours précédents.

Talca, ville chilienne habitée en majeure partie par des Indiens, est assise au sein d'une contrée fertile, arrosée par beaucoup de ruisseaux, surtout par le Maule, rivière profonde et navigable. Talca est destinée à acquérir plus de prospérité que n'importe quelle autre ville de l'intérieur du Chili; par le Maule, les forêts de la Cordillère de la côte peuvent être exploitées lucrativement, et déjà il se fait par cette voie, du dedans au dehors, un commerce très suivi de céréales, de fromages, de laines. La rivière, dont les eaux se perdent dans le Grand-Océan, à Port-Constitucion, prend naissance sous l'imposant Descabezado, montagne haute de six mille mètres, devant laquelle celles qui lui font face, à l'ouest, ne sont plus que des élévations sans importance. En revanche, ces dernières sont riches en *lavaderos*, ou mines d'or.

Au sud du Maule, sur une longueur de cinquante lieues, la plaine, qui va toujours s'élargissant, n'est qu'un désert, pareil de tous points aux vastes pampas de la République Argentine. Ici, plus d'arbres, plus de végétation vigoureuse, mais seulement des broussailles éparses sur un sol marécageux. On voit que la main de l'homme n'a jamais passé par là. Les villages ont cessé de se montrer, et si de loin en loin apparaissent quelques ranchos, ces demeures respirent la plus affreuse misère. La ville de Chillan, avec ses modestes vergers, ses pâturages, sa jolie rivière, rompt enfin l'affligeante monotonie de la pampa.

Pour enrichir ce désert, il faudrait uniquement le travail de l'homme. Les pluies, dit-on, sont trop continuelles pour que tous les efforts ne soient pas dépensés en pure perte. Il serait facile de remédier à cet inconvénient; les pluies sont causées surtout par le voisinage des épaisses forêts qui, à droite et à gauche, tapissent les montagnes. Si l'on détruisait ces forêts inutiles, inexploitables pour la plupart, les pluies diminueraient. Ce n'est pas la qualité du sol qui peut décourager; ce n'est pas non plus le froid de cette zône, car si les arbres entassés sur le flanc des Andes et sur la Cordillère de l'ouest sont de ceux qui se plaisent dans les latitudes aux hivers rigoureux, les palmiers de l'antique Chillan et les orangers de la petite vallée d'Ytata, attestent suffisamment que la température du fond du bassin est fort douce.

En longeant cette triste pampa, nous avons laissé à notre gauche, sur le 36e degré de latitude, le volcan de Chillan; nous coupons à cette heure la ligne d'un nouveau volcan, celui d'Antuco, de trois mille mètres de hauteur, au bas duquel commence à couler la rivière de la Laja.

La Laja, Niagara du Chili, après être sortie d'un lac ouvert au pied du volcan d'Antuco, serpente sur un lit de laves en s'avançant vers l'ouest; au milieu du bassin la terre fait défaut subitement et la rivière se précipite en une cascade écumeuse dans un abîme profond. Ce saut de la Laja est fécond en souvenirs et en inspirations poétiques. Témoin de maintes courses hardies de la part des Indiens contre les Espagnols, de combats acharnés, d'exploits fameux, il occupe à lui seul une des grandes pages de l'histoire de la conquête. Au fond de l'abîme, entre deux rives bordées de lauriers et de myrtes, la Laja poursuit une marche lente, tranquille, jusqu'à la rencontre du Rio-Biobio où elle finit. Avant sa jonction avec le Biobio, elle reçoit le Rio-Claro, qui descend du nord au sud en arrosant les vignes de Yumbel et de San Cristobal.

A l'est de la cataracte, le volcan d'Antuco, aux pentes blanches de neiges, à la cime noire, lance dans l'air ses éternelles flammes et vomit des torrents de laves. Du bord du cratère on découvre un panorama grandiose, étendu, varié : à l'est, la Cordillère de Pichachen, patrie des Indiens Pehuenches; au nord, les Cordillères de Chillan et de Talca; à l'ouest, la Laja, dont les eaux, contrariées d'abord par des amas de scories, vont fertiliser les jardins d'Antuco, puis les terres de Tucapel la Nueva, village adossé à des forêts vierges, et près duquel gisent des ruines, sans nom aujourd'hui, endormies à l'entrée du désert. Plus loin, toujours à l'ouest, le saut de la Laja, après quoi l'œil se repose sur l'*Isla de la Laja*, vaste plaine verte, comprise entre la Laja, le Biobio et d'autres rivières. Au sud, le regard embrasse à la fois le colossal Cerro Bellado, les champs de Las Cantaras, ceux de Los Angeles, de Santa Barbara, l'Araucanie enfin.

Au pied du volcan d'Antuco, sur la marge même du lac, passe le chemin qui permet de communiquer d'un versant à l'autre de la chaîne des Andes. Découvert il y a quarante ans environ par le général Cruz dans l'expédition de Buenos-Ayres, ce chemin, tracé par les Pehuenches, donnait carrière à leurs excursions dévastatrices contre les villages voisins, dont ils étaient la terreur. Le sabot de leurs chevaux a laissé de fortes empreintes sur les nappes de laves qui, bien que non refroidies et non solidifiées, n'arrêtaient pas leurs courses

barbares. Le même chemin, grâce à une paix consentie par les caciques pehuenches, est fréquenté maintenant par les Chiliens d'Antuco, de Tucapel, de Los Angeles, qui vont chercher du sel gemme dans les salines de la pente orientale des Andes.

A peu de distance du Cerro de Pichachen, à l'est du volcan d'Antuco, dans la petite vallée du Mancol, on trouve d'excellentes eaux thermales. Le Rio-Mancol, grossi du Rio-Tucuman, se mêle au Rio-de-Nanguen, lequel transporte son tribut on ne sait où, en Pantagonie.

Les salines, les eaux thermales, les vallées des Andes, appartiennent aux Pehuenches. Indiens nomades, pasteurs guerriers, les Pehuenches vivent sous des tentes. Leur existence en temps de paix est simple comme la nature; ils ne travaillent pas, la chair des troupeaux fait leur nourriture, la dépouille du mouton, laine et cuir, leur sert de vêtement et de lit. Deux journées de marche suffisent à ces sauvages pour fondre sur Antuco; de là, en une étape ils peuvent venir ravager les campagnes de l'Isla de la Laja et semer la désolation jusqu'aux portes de Chillan et de Nacimiento.

Le pays situé à l'ouest du saut de la Laja n'est pas moins intéressant que celui de l'est. Derrière Yumbel, qui fut jadis une forteresse constamment détruite par les Araucans, constamment relevée par les Espagnols, aujourd'hui pauvre village sorti des vieilles ruines, les premières hauteurs que l'on gravit, nues, rougeâtres, rappellent les mornes désolés de Valparaiso; mais, à mesure qu'on s'avance vers la mer, des vignes, des bois, des habitations animent le paysage. Dans cette partie de la Cordillère existaient les plus belles mines d'or exploitées sous l'administration du conquérant Valdivia. Là aussi se dressent : Rere, autrefois riche d'une cloche d'or, Gualqui, Floridas, bourgades comptées au nombre des futures villes du Chili. Bientôt après, on arrive à la large embouchure du Biobio. Ce fleuve coule du sud-est au nord-ouest en se promenant avec nonchalance à travers le bassin encaissé dans les Cordillères. Sur le côté nord de son embouchure, deux baies, fréquentées par les plus gros navires, se creusent dans les terres; l'une est nommée baie de San Vicente, la seconde, fermée par le lourd promontoire de Gualpen et l'île de Quiriquina, est le magnifique mouillage de Talcahuano.

La petite ville de Talcahuano, bâtie au sud-ouest de la baie sur une langue rocheuse, regarde au sud-est les ruines de l'infortunée capitale du nom de Penco, qui fut l'orgueil des conquérants. Un pauvre fortin, avec son lion de Castille, veille encore, mais piteuse-

ment, sur les ruines de la fière cité, et quelques familles de pêcheurs blotties sous les décombres remplacent à cette heure les riches Espagnols qui avaient sculpté leurs titres de noblesse sur de somptueux hôtels. Maltraitée à diverses reprises par les Araucans, plusieurs fois renversée par des tremblements de terre, Penco dût à la fin être complétement abandonnée. La population a transporté ses pénates à trois lieues de la mer, et elle a construit Concepcion, ville de vingt mille âmes à présent et capitale de province. Quoique déchirée, elle aussi, par plusieurs tremblements de terre, notamment le 20 février 1835, cette ville semble avoir oublié ses désastres, et elle ose rêver un brillant avenir.

Le 2 mars, à la nuit tombante, nous descendions dans une auberge assez convenable, à Concepcion. Partis de Santiago le 16 février, nous avions mis quatorze jours à faire deux cents lieues. Au dire des Chiliens, habitués à dévorer trente de leurs lieues dans chaque course du soleil au-dessus de l'horizon, nous avions voyagé bien lentement; le missionnaire n'était point de cet avis, et, pour moi, je trouvais que c'était énorme. Il est bon d'ajouter que nous avions voyagé seulement onze jours, le reste du temps avait été dépensé, vingt-quatre heures en repos à Talca, quarante-huit au volcan d'Antuco.

Mon ami Salamanca étant connu de la ville entière, bien des personnes de Concepcion ne manquèrent pas de faire les plus vives instances dans le but de nous retenir une semaine auprès d'elles; mais il nous fut impossible d'y consentir. Topocalpo avait été assez gracieux pour diminuer, à cause de moi, la longueur des premières étapes du missionnaire; j'étais son obligé. Don Rafael, qui m'avait entraîné dans cette campagne, l'était également. Nous devions, en conséquence, nous conformer aux désirs raisonnables du cacique, et il avait hâte de rentrer chez lui. Arrivés à Concepcion le vendredi soir, Topocalpo avait lui-même fixé le départ au lundi matin; ce délai était un nouveau sacrifice, mais il s'y était résigné de bon cœur afin que son interprète put s'acquitter des devoirs religieux du dimanche. Loin de vouloir abuser de la complaisance du cacique, nous résolûmes bientôt, sur le conseil d'un habitant de Colcura, de devancer le moment convenu d'abord pour opérer notre sortie de la ville. Une considération puissante, selon moi, avait motivé ce changement. Pour visiter Concepcion, nous nous étions écartés de la route directe, or il fallait retourner sur nos pas et reprendre le bassin intermédiaire à l'Isla de la Laja, où l'on coupe le Biobio. Cela n'était rien, mais le lundi nous devions aller dormir à Arauco, à vingt-trois lieues françaises de la

rive droite de l'embouchure du fleuve, et le chemin, mauvais d'un bout à l'autre, grimpe en outre sur une montagne fort rude. C'était pour éviter les dures fatigues de cette journée que, d'un commun accord, nous avions résolu de faire une portion du trajet le dimanche soir.

Le 4 mars donc, après un excellent dîner chez le général Cruz, intendant de la province, nous recommencions notre vie de galop. Le ciel était magnifique, une brise agréablement fraîche tempérait l'ardeur du soleil couchant et chassait sur notre gauche les nuages de poussière soulevés par le vol rapide des chevaux. Toujours silencieux, sombre, rêveur, Topocalpo paraissait, comme d'habitude, dominé par une pensée qui retenait son esprit dans une région en dehors de l'existence réelle. Bien différent de ce compagnon de voyage aux idées concentrées, don Rafael ne se lassait pas d'admirer en termes emphatiques les beautés du paysage déroulé devant nous. Le Biobio, dont nous suivions la rive, la végétation robuste de la campagne, les Andes, au flanc chargé de forêts, au front couronné de neige, tout lui arrachait d'intarissables exclamations. Au second rang de notre colonne, le missionnaire se tuait à sermonner son voisin Pépé, dont les extravagances provoquaient à la fois des reproches et d'irrésistibles accès de gaîté. Le brave domestique de Salamanca avait dignement fait honneur à la cave du général Cruz, et il lui était plus que difficile de s'entendre avec la bête qu'il montait. Rétif par nature, ennuyé aussi de porter un cavalier remuant, capricieux et peu d'aplomb, le cheval se montrait animé du plus mauvais vouloir. Pour le ramener à de meilleures dispositions, Pépé avait eu recours d'abord à des voies de rigueur; mais, au lieu de réussir, ce moyen avait failli lui être fatal. Mieux avisé depuis, il s'en était tenu aux caresses, et ses discours au cheval, les embrassades dont il l'accablait, faisaient rire forcément le missionnaire. Don Rafael connaissait trop bien son domestique pour s'inquiéter de ses folies.

Quant aux deux Indiens de l'arrière garde, ils étaient transformés par la vue du Biobio. Jusqu'à Concepcion ils nous avaient accompagnés comme de véritables automates, sans jamais engager entre eux la moindre conversation. Réveillés sur le bord du fleuve par l'approche de la patrie, ils étaient devenus des hommes nouveaux; leur visage avait dépouillé toute apparence de tristesse, la joie brillait dans leurs yeux, ils parlaient enfin. Dès que nous eûmes traversé le Biobio, ces deux sauvages saluèrent l'Araucanie avec des cris effrayants répétés par les échos des montagnes, et qui firent tressaillir d'aise

Topocalpo. A ces cris terribles succédèrent bientôt des chants d'un rythme souverainement monotone, qui ne finirent qu'à la porte du rancho où nous devions passer la nuit.

Le lendemain, deux heures après avoir quitté le rancho, nous défilions devant les maisons de Colcura. Les environs de ce village, renferment des mines de houille exploitées d'une manière déplorable et ne rendant encore qu'un combustible maigre, pyriteux, impropre au chauffage des chaudières. Au-delà de Colcura, le chemin gravit avec lourdeur la montagne d'Andalican, sur laquelle, en l'année 1554 ou 1555, le fameux cacique Caupolican tailla en pièces les troupes du général de Villagran, lorsque ce dernier, à la nouvelle de l'extermination des Espagnols dans la plaine du vieux Tucapel, voulut aller venger la mort du héros Valdivia. De l'Andalican on descend dans une vallée arrosée par le Carampangue, ensuite le chemin court directement vers la forteresse de Arauco, située au pied de la montagne de Colocolo..

Aujourd'hui, le Biobio n'est plus la limite qui sépare les Araucans indépendants de la République du Chili ; le petit espace compris entre l'embouchure du fleuve et Arauco est au pouvoir des Chiliens. Les terres indépendantes ont actuellement pour frontières : au nord, la ligne déterminée par la montagne de Colocolo et les maisonnettes grises de Nacimiento, de los Angeles, de Santa-Barbara ; à l'est, la cîme des Andes, jalonnée par les volcans d'Antuco, de Villarica, de Huenahue ; à l'ouest, la côte de l'Océan jusqu'aux murailles de Valdivia ; au sud, la rivière de Valdivia. Ces terres embrassent une superficie de quatre degrès carrés ou deux-mille-cinq-cents de nos lieues carrées.

La configuration de cette contrée présente exactement la continuation des reliefs que nous avons observés plus haut; le bassin intermédiaire, très-vaste maintenant et d'une pente fort douce, poursuit sa marche du nord au sud en longeant, à l'est les grandes Andes, à l'ouest la Cordillière de la côte. Une quantité de jolies rivières sillonnent les plaines de l'Araucanie ; les principales sont : le Carampangue, l'Araquete, le Llembu, le Paycavi, le Lleullen, le Tirua, l'Impérial ou Cauten , le Budi, le Tolten et le Quenle. D'autres cours d'eau d'une moindre importance descendent aussi des montagnes et se promènent dans le bassin, mais leurs noms sont ignorés; on sait seulement que la plupart de ces grands ruisseaux se réunissent au Biobio, au Cauten et au Tolten. Ces trois rivières sont navigables.

Les parties basses de ce pays, habité par des sauvages farouches, sont

d'une richesse extraordinaire, et les soins que les Araucans prodiguent à l'agriculture font honte à leurs voisins du Chili. Sur les deux lignes de montagnes, la végétation est incroyablement belle, vigoureuse, variée. L'arbre le plus commun — il efface presque tous les autres — est un chêne colossal, le *Fagus Dobeyi* de Mirbel, *Fagus australis* de Poeppig. Cet arbre, dans les Andes, atteint au-delà de quatre-vingts pieds de hauteur ; son tronc, raboteux, mais remarquablement droit, est sans branches jusqu'a la moitié de son élévation. Au dire de Poeppig, il égale en qualité les meilleurs bois de l'Amérique du nord. A côté de ce chêne, il faut ranger immédiatement le Rauli des Indiens, *Fagus procera* de Poeppig, et, aussitôt après, un laurier aux rameaux d'un vert foncé, fort élégant dans sa coupe, nommé *Laurelia aromatica* par Yus, *Laurelia dentata* par Bert. Les Indiens tirent de cet arbre une résine qui, brûlée, répand une odeur plus délicate que celle de l'encens. Viennent ensuite : le pittoresque Lingue, aux branches élastiques, *Laurus lingue* de Hook ; le gracieux Peumo, coquettement chargé de baies rouges, puis une multitude d'espèces de myrtes, diversifiées par leurs formes, leurs dimensions, l'arrangement des feuilles et des fleurs. La Luma, *Escallonia thyrsoidea*, dont la fleur blanche et l'écorce rosée contrastent avec le vert pur de ses petites feuilles, tapisse à profusion les rives de tous les cours d'eau.

Au pied, comme à l'abri de la végétation puissante, croissent humblement des myriades d'arbustes et de plantes fragiles qui semblent avoir besoin de se sentir protégés. Là, abonde un coudrier dont la feuille, nuancée de plusieurs teintes, appelle l'attention; près de lui, foisonne un cannellier, le *Drimis chilensis*, remarquable par la disposition symétrique de ses rameaux tendus horizontalement, surtout par le jet si fin, si élancé de sa tige flexible. Partout, dans ces végétaux, la Copigue, la plus adorable des plantes grimpantes, agite ses clochettes d'un angélique incarnat, tandis qu'à la base, au plus fourré de ces amas de verdure, vierges de reptiles et d'insectes venimeux, les pâles fougères et une infinité d'autres plantes trouvent encore à disputer leur part d'air et de lumière.

Pour compléter cette trop rapide esquisse de la richesse des Cordillères, principalement de celle d'Arauco, il suffit d'ajouter que, n'importe par quel point on esssaye de pénétrer dans ces forêts où, arbres, arbustes, plantes, herbes, lianes, se trouvent confondus, entrelacés de mille manières, cette surabondance de végétation n'offre qu'un chaos inextricable. Si tout ce qui est tendre, faible, rampe sur le sol, s'étouffe entre les grosses racines, envahit les troncs solides ou s'ac-

croche au moindre appui, les grandes lianes, à leur tour, s'élancent orgueilleusement jusqu'à la cîme des arbres, et des pointes les plus élevées elles retombent à regret vers la terre. Ici, ce sont les souples Boques, que l'on prendrait pour les câbles d'un navire; là, multipliées à l'excès, se montrent les Coligues, qui font ressembler les forêts à d'inimaginables chevelures embrouillées par le vent. Les naturels de l'Araucanie taillent leurs lances redoutables dans cette liane.

Derrière les forêts primitives, au couronnement des montagnes de la côte et à la région supérieure de la bande sub-andine, on voit s'étager, comme dernier mot des prodigalités de la nature, de massives guirlandes de ces sapins gigantesques et célèbres connus sous le nom de *Araucaria*. Cet arbre, cher aux Indiens, élève à cent pieds dans l'air son tronc robuste, toujours aussi droit, aussi uni que le grand mât d'un vaisseau. Sa tête, en forme d'hémisphère, perpétuellement secouée par la brise, rend un bruit lugubre, semblable à la voix prêtée aux fantômes; mais, si des esprits résident dans ces arbres, il faut convenir qu'ils sont bienfaisants, car les longues branches fourchues de ces sapins, pareilles à d'immenses bras terminés chacun par une main ouverte, portent entre leurs dernières ramifications un fruit nutritif, pain ordinaire des Araucans.

Telle est la magnificence du manteau de verdure déployé sur les montagnes qui encadrent longitudinalement l'Araucanie, depuis le Biobio jusqu'à Valdivia. Il y a plus encore que cette superbe beauté à contempler : la Providence paraît avoir voulu mettre ces terres à l'abri de toute conquête. Du côté de la mer, deux ceintures continues de forêts font comme des remparts inattaquables; au nord et au sud, le bassin est défendu par des rivières; à l'ouest, les Andes en interdissent l'approche. Le voyageur, cependant, peut parcourir les diverses parties de l'Araucanie, sinon commodément, du moins avec sécurité. Les deux principales voies de communication, maigres sentiers tracés par le pied des chevaux, bordent latéralement le territoire; elles sont appelées, l'une chemin de la côte, l'autre chemin de la pampa.

La plus curieuse de ces voies sauvages nous a déposés à Arauco, nom bien trompeur, qui me rappelle une grave inexactitude commise par les géographes d'Europe. — Je citerai Balbi. — Ce géographe avance que, de toutes les villes fondées par les Espagnols en Araucanie, une seule, Arauco, est demeurée en la possession des Indiens; or, il existe diamétralement le contraire. Les sept villes créées par les Espagnols sur ces terres ont été rasées presque aussitôt après leur

naissance, et les lieux où elles reposaient ne sauraient être disputés aux indigènes. Arauco est le seul des petits centres de population organisés jadis au sud du Biobio qui soit resté au gouvernement chilien.

Cette ancienne forteresse, tour à tour occupée par les Espagnols et par les Araucans, protége une ville en espérance assise au fond d'une jolie baie. Arauco, théâtre de tant de combats furieux, restera à jamais célèbre par le souvenir des exploits guerriers de Caupolican, de Lautare et de l'intrépide Colocolo. Dans un coin obscur de la citadelle, on m'a montré un gros lion de Castille taillé dans un bloc de pierre. Il y a deux siècles et demi, lorsque les Espagnols le hissèrent sur la grande porte d'entrée, ce lion inspira aux Araucans la terreur et le respect.

Dans la matinée du 6 mars, tandis que paisiblement nous nous dirigions vers les ruines du vieux Tucapel, but de l'étape, la route fut croisée, à peu de distance devant nous, par une compagnie de neuf Indiens à cheval venant de la Cordillère et allant dans l'intérieur du pays. Un vieillard à cheveux gris marchait en tête de la troupe. Dès qu'il nous eût aperçus, il arrêta brusquement son cheval; les autres Indiens l'imitèrent. Le passage était barré par ces hommes à l'aspect farouche, et le vieillard dirigeait de notre côté un regard fixe où se peignait l'inquiétude.

— Que signifie ceci? demanda l'abbé à Topocalpo.

— Ne crains rien, répondit en souriant le cacique.

— Senor, dit au même instant Pépé à don Rafael, vous verrez qu'il nous adviendra malheur dans ce maudit pays; nous sommes sans armes, et nos saints patrons ne viendront pas nous chercher au milieu de ce peuple de mécréants.

Salamanca et moi nous gardions le silence. Je ne sais ce que pensait Rafael; mais, pour mon compte, habitué à voir de près des sauvages aux mœurs moins rassurantes, je n'éprouvais aucune sorte d'appréhension.

Le vieillard qui nous observait si attentivement était cacique, frère du chef d'une tribu dont nous allions fouler le sol. Arrivés sur la ligne formée par l'escorte du noble Araucan, Topocalpo, ainsi que nous le traduisait le missionnaire, exposa d'abord son nom, sa qualité, le lieu de sa résidence et l'objet de son voyage; cela fait, il donna des renseignements sur chacun de nous. A mesure que le capitan parlait, nous lisions dans les yeux du vieillard l'annonce de dispositions de plus en plus favorables. Après Topocalpo, il prit la parole d'un air solennel, et, de sa voix rauque, il énuméra à son tour ses noms, ses alliances,

ses degrés de noblesse. Cet échange d'explications se termina de part et d'autre par des souhaits de prospérité. Avant de s'éloigner, le vieillard engagea Topocalpo à prendre gîte le soir chez son frère, dont il eut soin de bien indiquer la demeure. Notre capitan, don Rafael, l'abbé et moi, nous reçumes du noble Indien la faveur d'une accolade, ensuite les deux troupes reprirent le galop.

— Ce cérémonial est un usage en vigueur dans notre pays, dit Topocalpo au missionnaire. L'Araucan n'a pas agi sous l'empire d'une mauvaise intention; il était bien aise de savoir qui nous sommes, où nous allons, dans quel but nous avons entrepris ce voyage; peut-être aussi, fit le cacique avec hésitation, notre nombre l'avait-il intrigué.

— Franchement, ces rencontres ne me plaisent guère; en ferons-nous souvent? grommela d'un ton piteux le pauvre Pépé. Ah! j'aime mieux le Chili, ajouta-t-il dans un soupir.

— Vous n'êtes pas au bout de vos peines, mon ami, répliqua l'abbé avec un peu de malice.

Don Rafael était plongé depuis quelques instants dans une profonde rêverie; tout à coup il secoua la tête comme s'il avait voulu répondre à une communication intérieure, puis retenant son cheval à la hauteur du mien :

— Le portrait des hommes que nous venons de quitter, me dit-il, peut-il être plus exactement dépeint que par ces vers du vieux poète Ercilla?

« . . . . . Robustos desbarbados.
« Bien formados los cuerpos y crecidos;
« Espaldas grandes, pechos levantados,
« Recios miembros, de nervos bien fornidos;
« Ajiles, desenvueltos, alentados,
« Animosos, valientes, atrevidos,
« Duros en el trabajo, sufridores
« De frios mortales, hambres y calores (1). »

— Je crois, en effet, répondis-je à Salamanca, que ce portrait des Araucans du seizième siècle, tracé par le poète Ercilla, est complétement vrai aujourd'hui encore. C'est une chose incompréhensible, continuai-je en m'adressant cette fois à l'abbé, le temps a fui, et mal-

(1) « . . . . . Robustes quoique sans barbe. Bien faits de corps et hauts « de taille; épaules largés, poitrine bombée, membres vigoureux, bien four- « nis de nerfs; agiles, souples, courageux, braves, hardis, audacieux, durs « au travail, sachant souffrir le froid mortel, la faim et la chaleur. »

gré les efforts de la civilisation chrétienne, ce peuple exceptionnel est toujours ce qu'il était avant la découverte de l'Amérique. Comment expliquez-vous cela ?

Le missionnaire hocha la tête en signe d'impuissance ; ma question l'embarrassait beaucoup. Il préférait un autre sujet de conversation, qu'il amena tant bien que mal, et, sans plus insister, je le suivis sur le nouveau terrain.

La contrée que nous traversions était richement accidentée de hautes collines vertes, de vallées riantes, de cours d'eau frais et limpides, le tout distribué avec une admirable harmonie à la base de la Cordillère de la côte. De distance en distance, derrière une butte, ou bien au fond d'un ravin, parfois aussi au milieu d'un bouquet d'arbres isolé dans les plaines de gauche, une petite colonne de fumée roulant en lourde spirale trahissait une demeure indienne. Le chemin était désert, car, à l'exception de la rencontre du cacique, et jusque vers le soir, nous ne distinguâmes que quelques Araucans, promeneurs solitaires, qui se cachaient pour nous laisser passer. L'atmosphère était étouffante, la brise dormait, le soleil dardait ses rayons brûlants à travers la vapeur humide amoncelée dans l'espace, la pente des Andes était plaquée d'énormes nuages blancs aux contours arrondis, et le bruit sourd du tonnerre, précurseur d'un violent orage, se faisait entendre par intervalle.

Sur l'invitation de Topocalpo et sans pitié pour nos malheureuses bêtes, haletantes, inondées de sueur, nous dûmes accélérer la marche. Pépé invoquait l'assistance de tous les saints du paradis dans un langage agréable au diable, peu du goût du missionnaire, mais fort divertissant pour don Rafael et pour moi. Ce brave Chilien s'était mis dans l'esprit des appréhensions ridicules ; il avait peur des Araucans, peur de Dieu, et l'approche de l'orage augmentait sottement sa frayeur. Nos trois Indiens, le cacique tout le premier, n'étaient pas tranquilles non plus ; ils jetaient souvent de tristes coups d'œil du côté des Andes, comme si nous avions à redouter un danger, et chaque fois leurs chevaux recevaient une nouvelle impulsion. Ce qui pouvait nous arriver de pire, cependant, c'était d'être mouillés, et je ne trouvais pas que, par une excessive chaleur, cette perspective put être contrariante.

A l'entrée des plaines qui précèdent les ruines du vieux Tucapel, un grain d'avant-garde fit pleuvoir surnous de larges gouttes d'eau accompagnées d'un vent furieux, qui souleva des tourbillons de poussière dont nous fûmes aveuglés. Topocalpo ne reconnaissait plus les

indications au moyen desquelles il devait démêler le sentier conduisant à l'habitation du cacique. Une cabane se montrait au fond d'une gorge; Topocalpo piqua des deux dans cette direction. Nous ralentîmes le pas. L'orage s'avançait en grondant, et partout, dans la campagne, les troupeaux couraient chercher un refuge contre le déchaînement du ciel. Notre capitan nous rejoignit enfin; il amenait avec lui un enfant d'une dizaine d'années, nu de la tête aux talons et perché sur un grand cheval de bataille portant pour tout harnais une simple bride de cuir. Le jeune guide courut en éclaireur à une portée de pistolet devant notre colonne, ensuite il prit, à main gauche, un sentier tracé dans les prairies; une demi-heure après, il s'arrêta court en désignant à Topocalpo un massif d'arbres entouré de champs en pleine culture, puis il disparut comme un trait. Pendant que nous cheminions ainsi sur les pas du petit sauvage, Topocalpo avait eu une longue conférence avec l'abbé. Don Rafael et moi nous ne soupçonnions pas ce dont il s'agissait; mais, à certains mouvements du cacique, il était facile de voir qu'il était question de nous. Pépé l'avait compris aussi, car, dans un moment où Topocalpo précisait une circonstance importante sans doute, il s'était glissé entre le cheval de Salamanca et le mien, et il nous avait dit avec un accent de douloureuse conviction :

— Vous ne vouliez pas croire, cavalleros, qu'il fallait se méfier du pays où vous a attirés *el demonio*; vous verrez que mes pressentiments ne me trompent pas. Ce damné est inquiet lui-même, et ce qu'il dit au padré ne présage rien de bon pour la nuit prochaine, soyez-en convaincus.

Les terreurs du domestique de Salamanca nous amusaient trop pour que nous eussions la charité de l'en débarrasser; don Rafael surtout avait fini par prendre plaisir à leur donner carrière, et, en vue de cette distraction un peu méchante, il lançait de temps à autre des pariles de doute ou d'anxiété. Une douleur plus cruelle que les douleurs éprouvées jusqu'alors vint torturer l'âme du pauvre Chilien, lorsque, la conversation terminée entre Topocalpo et le missionnaire, celui-ci nous annonça qu'il avait à nous transmettre des recommandations d'une grande valeur. Nos chevaux se groupèrent immédiatement sous une allure fort lente, et l'abbé s'exprima ainsi :

—Dans peu d'instants nous aurons mis pied à terre devant la demeure d'un cacique; les habitations, en Araucanie, doivent être sacrées pour quiconque n'a pas, par droit de naissance, le privilége d'y placer son oreiller. Retenez-le bien, la moindre violation d'un seuil peut attirer

la mort sur la personne du coupable, et j'appelle coupable le curieux, l'imprudent, aussi bien que le malintentionné. Non-seulement il est défendu de pénétrer dans une case, mais il est défendu encore d'y plonger le regard. Les femmes du cacique nous serviront à table : les toucher serait un crime ; leur parler, une offense grave faite au maître du logis ; les regarder, une faute sérieuse. Je suis au courant des coutumes de ces sauvages, impitoyables sous le coup d'une insulte, jaloux au-delà de toute imagination, soupçonneux jusqu'à la stupidité ; imitez scrupuleusement la conduite de Topocalpo et la mienne, vous ne froisserez aucun des usages du pays. Quant à vous, Pépé, ayez soin de tenir vos jambes, vos mains, votre langue et vos yeux dans votre poche.

A ces derniers mots du missionnaire, je regardai le domestique de Rafael ; le pauvre homme avait l'oreille basse, et il se grattait la tête sous son chapeau.

— Tu as bien entendu, Pépé ? J'espère que tu ne nous feras pas assommer ici, lui dit Salamanca.

— Soyez en paix, répondit notre Chilien, j'ai réfléchi, je sais par cœur toutes les paroles du senor padré, et je ne les oublierai pas ; d'ailleurs, quand on s'appelle Pépé Mendoza, on a trop de fierté pour se commettre avec des chiens d'infidèles, et je n'ai pas plus envie de toucher à leurs femmes qu'à leur nourriture.

— Mendoza ! fis-je en plaisantant, vous portez un beau nom, Pépé.

— Ah ! c'est que, tel que vous me voyez, je suis noble, moi, fit notre homme en souriant avec satisfaction. De père en fils, tous mes ancêtres étaient soldats dans l'armée espagnole ; on m'a répété souvent qu'à Madrid les cavalleros de mon nom sont les plus grands seigneurs de la cour. Cela doit être vrai, car, au Pérou seulement, la vice-royauté a été remplie par six Mendoza, princes, marquis ou comtes !

— Quoi ! ces illustres parents laissaient vos aïeux simples soldats ? m'écriai-je aussitôt pour encourager le *noble* Chilien à jaser sur ce chapitre.

— Pourquoi non, senor Frances ? répliqua-t-il d'un ton fâché. Tous ne pouvaient être vice-rois, alors les cadets étaient soldats.

— Mais vous, qui n'êtes pas soldat dans l'armée espagnole, vous devriez faire des réclamations auprès des grands seigneurs de la cour de Madrid.

— Ils ne voudraient pas me reconnaître, probablement ! Je n'en suis pas moins noble pour cela, puisque je m'appelle Mendoza.

— Vous remontez aux vice-rois du Pérou? dit à son tour l'abbé. Ma famille est plus ancienne que la vôtre.

— C'est bien possible, senor padré.

— Adam et Eve étaient mes premiers parents.

Cette petite leçon, paisiblement donnée par le missionnaire et comprise du Chilien, aurait clos cette intéressante discussion, si don Rafael ne s'était hâté de la ranimer.

— Quant à moi, fit-il en appuyant sur chaque parole, si je suis fier, et à juste titre, d'avoir pour serviteur un rejeton de la vieille souche des Mendoza, qui a compté les marquis de Canete, de Montes-Claros, de Villa-Garcia, les comtes de Chillon et de Barrantes, une chose me désole, c'est de voir le cacique Topocalpo traiter Pépé à l'égal de ses deux Indiens.

— Ce maudit se croit quelque chose, et il fait l'orgueilleux parce qu'il commande à un tas de chiens! Je suis dans le pays du diable; je le laisse agir, je le laisse penser à sa guise, et je me contente de le mépriser; mais si je l'avais en face de moi sur le territoire du Chili, lui avec sa grande perche, moi avec mon couteau, il ne me faudrait pas viser deux fois pour lui apprendre que je vaux plus que lui.

Cette parade, jouée au sérieux par l'ami Pépé, nous mena, à travers des arbres formant bosquet, jusqu'à une longue poutre couchée horizontalement sur des pieux et qui barrait le passage aux chevaux. Nous fîmes halte. En face, se dressait une habitation, et devant cette habitation, entre elle et nous, s'ouvrait une cour ménagée dans le bosquet et encadrée de poutres couchées à la hauteur d'un mètre. Du poste où nous étions, Topocalpo hèla les habitants de la case. Un cri, sorti des entrailles et non de la poitrine d'un homme, répondit à celui du cacique. Ce signe de ralliement échangé, Topocalpo débita dans le haut de la voix un récit que le missionnaire nous dit être une seconde édition de la cérémonie du matin avec le vieillard, frère du chef chez lequel nous arrivions. Tant que dura le discours du capitan, nul être ne parut au dehors de la case. Le discours fini, trois femmes armées chacune d'un balais vinrent nettoyer la cour. Ce soin préliminaire accompli, nous vîmes les mêmes femmes aller précipitamment, comme les navettes d'un métier à tisser, de la maison à un hangar attenant au corps de logis, et du hangar à la maison; elles portaient sous le toit de dépendance des tabourets massifs et recouverts de peaux de mouton destinés à nous servir de siéges. Durant ces préparatifs, nous restions sur nos chevaux près de la poutre, et sous une pluie qui tombait par torrents.

Le maître de la maison se décida enfin à sortir de chez lui; il s'approcha d'un pas lent, grave, régulier, et après avoir tendu la main à Topocalpo, il nous convia à pénétrer sous le hangar. Les trois femmes firent rouler la poutre à terre; nous entrâmes. Notre première occupation, toute étiquette à part, fut de fouiller dans nos valises et d'endosser des vêtements secs. Ragaillardis par ce confort, nous prîmes place sur les tabourets; le cacique, propriétaire de l'habitation, s'assit le dernier.

Alors commença entre le cacique visité et le cacique visiteur une interminable série de questions et de plats compliments; ce cérémonial, qu'il est convenable de faire durer près d'une demi-heure, date des temps les plus reculés. Le maître du logis engagea le feu. D'une voix basse, compassée, triste, gutturale, il débita son chapelet sur un ton qui semblait vouloir parodier les psalmodies de nos cloîtres; à la fin de chaque phrase, il traînait sur les dernières syllabes en les élevant d'une ou de deux octaves.

— Cet homme a-t-il la prétention de chanter? demandai-je au missionnaire.

— Non, Monsieur, il parle, me répondit l'abbé. C'est le débit du langage aristocratique.

Après notre hôte, Topocalpo fournit sa harangue en obéissant aux mêmes règles. Je pensais que les choses en finiraient là, mais pas du tout : le cacique visité entonna une nouvelle complainte. Immédiatement Topocalpo l'imita, et les deux satanés Indiens de notre suite s'étant mis aussi de la partie, il résulta des grognements de ces quatre hommes s'époumonant à la fois, une confusion étourdissante, un tohu-bohu indéfinissable, car il est bon de faire remarquer que, pendant cet affreux concert, les acteurs doivent ne pas se regarder et ne point songer à établir une sorte d'accord entre leurs voix. Cette horrible comédie ne cessa que lorsque les uns et les autres ne sachant plus où trouver une parole à jeter sur le tapis, durent forcément se taire.

Dans ces singuliers discours, on s'exprime réciproquement de la bienveillance et beaucoup d'intérêt, on s'interroge sur tout ce qui est relatif au bonheur individuel, à la prospérité de la famille, à la richesse de la tribu. Le maître de la case demande à l'ami ou à l'étranger visiteur des détails sur son père, sa mère, ses femmes, ses enfants, ses frères, ses oncles, ses tantes, sur les contrées qu'il a parcourues, les habitations, les troupeaux, les récoltes de ces contrées. Le visiteur s'informe de la santé de celui qu'il vient voir, de celle des membres

de sa famille, du bien-être de sa maison, de ce qu'il désire ou appréhende, de ses relations, de ses voisins, des voisins de ses voisins. Chacune de ces questions doit être suivie d'un souhait favorable pour le présent et pour l'avenir; une croyance superstitieuse exige que ces formalités soient observées avec un grand scrupule.

Tandis que les Indiens s'acquittaient des devoirs de politesse prescrits par l'usage, par leur religion peut-être, des enfants avaient tué un chevreau et les femmes préparaient le repas; une heure et demie après l'instant de notre arrivée sous le hangar, nous étions servis. La conversation, jusqu'alors froide et cérémonieuse, devint familière. Les visages s'épanouirent, l'étiquette fut mise de côté, et comme Topocalpo, don Rafael, l'abbé et moi, nous étions jugés dignes d'une faveur qui ne se prodigue point en Araucanie; à tour de rôle le chef de la tribu indépendante nous serra trois fois dans ses bras. Le noble Pépé ne revendiquait en aucune façon l'honneur dont le privait le cacique. Assis un peu à l'écart derrière Salamaca, il paraissait exclusivement occupé du soin de ne pas enfreindre les recommandations du missionnaire. Indifférent, en apparence du moins, à ce qui se passait près de lui, la tête inclinée vers le sol et les deux coudes sur les genoux, il ne quittait pas des yeux la fumée de sa cigarette, ou bien il traçait avec un bâton des figures géométriques sur le sable. Retenu par la crainte de commettre involontairement une action contraire aux coutumes du pays, il avait poussé la prudence jusqu'à ne point oser regarder le vieux cacique.

Ce chef d'une tribu importante par le nombre des guerriers qu'elle comptait, était un vieillard d'environ soixante-cinq ans, haut de taille, d'un embonpoint convenable, et plein de dignité dans ses gestes. Grâce à la précaution qu'avait eue Topocalpo de l'informer que son frère nous avait engagés à venir dormir chez lui, il nous avait accueillis avec plus d'empressement que l'on n'en met d'habitude à offrir l'hospitalité, notre rencontre du matin étant rangée, suivant les croyances de ce peuple, parmi les bons présages. Le cacique portait pour vêtements une ceinture de grosse étoffe noire coupée de bandes jaunes, et un poncho roux sans bordure; sa tête nue, couverte de cheveux abondants, mais gris, était droite et fière. De temps en temps le vieillard frottait de la main droite son épaule gauche, et sa physionomie exprimait une douleur; il souffrait d'un rhumatisme aigu qui rendait pénibles les mouvements de son bras. Don Rafael saisit cette occasion pour faire une galanterie au cacique. Aussitôt le repas du soir déposé par les femmes au milieu de notre cercle, Salamanca tira des

paniers aux provisions trois bouteilles de Porto, qu'il plaça à terre entre les mets, et un flacon de rhum dont il fit hommage au chef araucan pour qu'il s'en frictionnât l'épaule malade. Le vieillard arracha le bouchon avec les dents, et, après avoir flairé le contenu du flacon, il appliqua l'orifice du goulot sur ses lèvres et but sans désemparer un bon tiers de la liqueur. — « Cela fait du bien ! » dit-il en respirant à pleine poitrine, et il agitait son bras gauche comme si le remède pris à l'intérieur avait dû le guérir de son rhumatisme à l'épaule. — Le vin de Porto acheva de faire oublier le mal et de nous conquérir l'amitié du cacique.

EDMOND DE GINOUX.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire critique de l'École d'Alexandrie, *par* M. E. VACHEROT, directeur des études à l'École normale.

(Trois volumes in-8. Paris, 1846-1851, Ladrange.)

Lettre à M. Vacherot, *par* l'abbé GRATRY, aumônier de l'École normale.

(Un volume in-8°. Paris, 1851, Gaume frères.)

Les titres universitaires que portent dans cette suscription M. Vacherot et M. l'abbé Gratry n'appartiennent plus ni à l'un ni à l'autre ; tous deux ont dû cesser leurs fonctions à l'École normale. Le conflit survenu entre eux à propos des doctrines de l'École d'Alexandrie a eu pour premier résultat de faire évincer les deux adversaires. Ce n'est pas que M. de Crouseilhes, ministre de l'instruction publique, soit intervenu, comme Petit-Jean, pour dire :

« Messieurs, allez plus loin tempêter de la sorte. »

Il n'a poussé dehors que le directeur des études ; mais l'aumônier, à son tour, n'a pu lui-même, et malgré la bienveillance dont l'administration supérieure l'entourait, se maintenir sur le terrain. Il y a cette différence entre les contendants, que l'un est tombé victime de sa franchise, et l'autre de sa *charité* — au moins à ce qu'il dit. La charité que pratique M. l'aumônier est sans ménagement, sans merci, sans vergogne ; elle utilise jusqu'au scandale le droit de correction fraternelle ; elle crie à l'oreille de ceux qu'elle enflamme d'un zèle pieux :

« Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Eglise. »

M. le ministre de l'instruction publique s'est avoué le prosélyte de cet esprit-là. Cependant, il aurait dû considérer peut-être que dans le sein de l'Eglise même, un homme de quelque autorité, M. Affre, avait lu les deux premiers volumes de l'*Histoire critique*, publiée par M. Vacherot, qu'il en avait jugé à son point de vue la hardiesse philosophique, mais qu'au lieu

d'appeler sur l'auteur les foudres de l'administration universitaire, il s'était contenté de faire lire l'ouvrage par les théologiens de Saint-Sulpice. Dans quel but? Pour qu'ils y apprissent sans doute ce que M. Vacherot avait découvert, pour qu'ils eussent occasion de trouver, s'ils pouvaient, des arguments contre les affirmations du rationaliste. Ce qu'il souhaitait de voir, c'était une réfutation théologique, et non la brutalité d'une destitution. Si M. de Crouseilhes connaissait mieux l'organisation des services dans le département qu'il gouverne, il aurait vu que le directeur des études à l'École normale n'est pas un professeur, qu'il n'a pas d'influence immédiate, sur l'enseignement de la section de philosophie, qu'il y a là un professeur spécial, responsable, auquel le ministre peut demander, comme il l'entend, d'exposer des doctrines aussi *saines* qu'on les voudra. Supposé encore que M. Vacherot eût qualité pour introduire dans le sein de l'École les théories qu'il a déposées dans son livre, les élèves sont-ils des enfants? Leur raison est-elle donc si peu exercée qu'ils ne puissent choisir entre la foi du directeur des études et celle de l'aumônier? Veut-on dire que cet antagonisme de deux influences rivales soit inadmissible? Il faut alors le déclarer franchement, il faut demander sans délai la suppression de l'École normale, des Facultés universitaires et même de tous les colléges. Car aujourd'hui, d'après les principes qui régissent l'Université, le rôle du ministre de l'instruction publique consiste précisément à garantir l'équilibre entre l'Église et ce qui n'est pas l'Église, à pondérer dans les établissements de l'État la force des idées laïques et celle des idées ecclésiastiques. Que ce rôle soit absurde, qu'il condamne les représentants du pouvoir aux plus misérables équivoques, ce n'est pas moi qui le nie; mais un ministre, fidèle à l'esprit de ses fonctions, telles que les lui ont faites des lois récentes, est tenu, sous peine de forfaiture, à mixtionner ainsi sans relâche des éléments contradictoires. Au lieu de renvoyer M. Vacherot, M. de Crouseilhes devait donc le maintenir en place et maintenir également M. Gratry. C'étaient deux fonctionnaires qui devaient être astreints à vivre en face l'un de l'autre pour se faire contrepoids. Ainsi l'ordonnait le système de bascule que l'Assemblée législative a prescrit pour les établissements d'instruction publique. Puisque M. le ministre interprète différemment les obligations que lui crée son mandat, félicitons M. Vacherot d'être sorti par la bonne porte d'une administration où le chef ne sait ni se soumettre aux exigences étroites de la légalité, ni s'en affranchir pour être équitable, qui ne les oublie que par entraînement d'injustice et de passion. Quant à M. l'abbé Gratry, on ne doit pas trop lui en vouloir d'être venu libeller en deux cents pages une accusation atroce contre un homme « dont il avait, « suivant son aveu, tant de fois serré la main. » L'histoire même de l'École d'Alexandrie offre un exemple qui justifie M. l'aumônier. Saint Cyrille s'étant convaincu qu'une belle dame, du nom d'Hypathie, se mêlait de philosopher sur les dogmes chrétiens, ameuta la canaille de la ville contre cette imprudente. Hypathie fut traînée par les cheveux, dépouillée de ses vêtements,

battue, et finalement ensevelie sous un amas de coquilles d'huîtres. Heureusement pour l'ex-directeur des études, le moderne émule de Saint Cyrille n'a pas voulu pousser à l'extrême l'imitation du modèle; il fait ôter à M. Vacherot la charge que celui-ci avait depuis douze ans, mais il lui laisse la vie; il le livre aux flagellations de l'*Univers*, mais on ne va pas jusqu'à dépouiller le patient de tous ses vêtements. Ah! si c'était Hypathie!... Mais on a le droit d'être généreux pour un savant que l'étude a vieilli avant l'âge. D'ailleurs, « on lui a tant de fois serré la main » que dans le châtiment de sa faute l'indispensable suffit.

La ville qu'Alexandre avait fondée sur les bords du lac Maréotique devint promptement le lieu le plus fréquenté du monde : tous les navigateurs de l'Europe et de l'Asie s'y rendaient comme vers un centre naturel. Mais le commerce et les plaisirs n'y furent pas seuls en honneur. Les souverains grecs de l'Égypte appelèrent dans leur capitale les savants et les artistes de la Grèce : ils fondèrent l'une après l'autre deux immenses bibliothèques, le Bruchcion et le Sérapeion où les livres mauvais et bons affluèrent par milliers. Ils établirent en outre une institution sans rivale et sans modèle, le Musée. C'était la demeure splendide ouverte par les rois pour recevoir trente ou quarante savants. Mais s'il y a dans le vaste domaine des sciences, des arts et des lettres, certaines cultures de l'esprit qui peuvent réussir par les soins d'un monarque généreux, d'autres perdent au voisinage d'un tel protecteur. Callimaque, Apollonius de Rhodes, Théocrite et tant d'autres écrivains, courtisans des Ptolémées, restèrent ou des versificateurs élégans ou des poètes gracieux : leur muse perdit, avec la liberté, la passion et l'instinct des grandes choses. Au contraire, on vit prospérer la médecine et les sciences naturelles, les mathématiques, l'astronomie, l'histoire érudite. La critique littéraire et la philologie s'honorèrent alors par les travaux de Zénodote et d'Aristarque.

La philosophie n'avait pas au Musée de protection officielle; elle pénétra d'elle-même et librement dans Alexandrie: elle n'avait aucun de ces engagements de reconnaissance qui compriment le génie; c'est pour cela, sans doute, qu'elle reçut un caractère incomparablement supérieur à celui des autres études, encouragées par les chefs de l'État; mais l'originalité profonde qu'elle eut alors tient à la position même de la cité des Lagides. Alexandrie était comme une Babel pour les croyances philosophiques et religieuses : prêtres de l'antique religion de l'Egypte, ministres du culte des Grecs, juifs hellénisants, disciples de l'Académie, du Lycée ou du Portique, sectateurs d'Epicure et de Zénon, pythagoriciens voyageurs, que la recherche de la vérité avait conduits parfois jusqu'aux écoles des gymnosophistes de l'Inde, toutes les sagesses et toutes les folies venaient là se contempler et se confondre.

A l'époque où César débarque en Egypte, on rencontre dans les carrefours des philosophes qui argumentent en plein vent, et, dans les temples élevés de toutes parts « l'imagination superstitieuse du peuple fait incessamment

« pulluler de nouveaux Dieux, comme les fanges échauffées du Nil multi-« plient les reptiles. » Plus tard, les chrétiens arrivent à leur tour.

Sur le terrain d'une pareille confusion, il était naturel qu'un système s'élevât pour rassembler et coordonner tous ces éléments divers. Telle a été la tâche entreprise par la philosophie alexandrine au deuxième siècle de l'ère chrétienne. Mais que l'on ne s'y trompe pas : Alexandrie a été le foyer où la conception de l'âme unie avec Dieu, du monde sorti de l'*un* absolu comme un dernier effluve, du mal envisagé comme simple défaillance du bien, où toutes ces idées propres à l'Orient se condensent avec les théories platoniciennes des *idées*, de la nature et la destinée des *âmes*, de la *réminiscence*, etc. Ce n'est pas là que vécut toujours la philosophie créée par Ammonius Saccas. Sans parler des nombreuses conquêtes qu'elle opérait dans toutes les autres villes du vieux monde et des représentants qu'elle y comptait, elle s'établit dans Rome avec Plotin, dans Athènes avec Proclus. De plus, le néo-platonisme (c'est encore le nom de la philosophie alexandrine) n'est pas simplement un éclectisme sans vertu propre : en adoptant les grandes conceptions du génie oriental pour leur subordonner des éléments empruntés à la science de Platon, d'Aristote et de Zénon, les fondateurs de cette école essayèrent d'avoir, ils eurent en effet leur originalité. S'ils s'appuient, d'une part, sur la tradition grecque, c'est après avoir transformé, marqué de leur signe, les principes qu'ils recueillent; et, d'autre part, ils ont lutté contre la démonologie et le gnosticisme. C'est seulement avec Jamblique, lorsqu'ils s'aveuglent par la douleur poignante de la défaite, lorsque le christianisme les refoule, les irrite, qu'ils cherchent un refuge dans les folles imaginations de la gnose et de la cabale.

Le néo-platonisme est donc une doctrine dont les éléments se trouvèrent très-complexes et les principes très décidés ; mais par cela même son action sur les autres écoles dut être considérable. Le christianisme n'y a point échappé, quoiqu'il s'en distingue profondément une fois qu'il est défini par le symbole de Nicée. La thèse fondamentale de la création du monde *ex-nihilo* est, par exemple, une négation parfaite de la cosmogonie alexandrine. Pour Plotin, le système du monde est tout entier dans une immense série d'émanations, qui descend graduellement du principe suprême jusqu'à la matière, limite extrême de l'être, et remonte, par la même échelle, de la matière à l'*un*. Celui-ci a engendré l'intelligence, laquelle produit l'âme. L'âme tombe par la projection de ses puissances sous les lois du temps, de l'espace, du mouvement, de la matière; mais toutes ces lois du monde sensible ne sont que des modes du développement de l'âme. De telles pensées confinent au spisonisme et à tous les systèmes qui lui ressemblent. Mais rien n'est plus opposé au système catholique, dans lequel Dieu agit directement, immédiatement sur la matière qu'il crée, sur l'âme humaine : l'âme n'est pas une simple individuation de l'être universel, c'est, comme la matière, mais avec d'autres lois, une créa-

ture de Dieu : si elle est immortelle, à la différence de la matière, cependant, elle n'est point éternelle.

Toutefois, par d'autres côtés, le christianisme et le néo-platonisme s'avoisinent. Les mystiques, du moins, sont bien près de Plotin, lorsqu'il dit : « Le « voyant devient une sorte de non-substance; il est au-dessus de la sub- « stance, en tant que la substance se mêle à la substance. »

Le dogme de la Trinité chrétienne ce n'est pas la trinité alexandrine; c'est néanmoins encore quelque chose d'analogue. Le néo-platonicien prend, lui aussi, pour fondement de son arithmétique religieuse, qu'un fait trois et que trois font un. L'*un* de Plotin peut dire comme Dieu le père :

« Triple je suis, sans cesser d'être unique. »

Qu'est-ce donc que le christianisme et l'école d'Alexandrie se doivent l'un à l'autre? M. Vacherot s'est efforcé d'établir leur compte, mais avec l'intention formelle et bien marquée de n'outrer rien, de ne céder ni à l'enthousiasme ni à l'esprit de dénigrement. Ses appréciations ont déplu à M. l'abbé Gratry, qui les repousse, comme c'était le droit d'un théologien orthodoxe, mais qui devait se dispenser de jeter en plein visage à son adversaire le nom odieux d'athée. C'est là un moyen oratoire, qui ne manque jamais son effet, parce qu'il noircit sur le champ l'homme contre lequel on l'emploie. A quoi bon grossir les choses dans une discussion où les seules armes nécessaires étaient l'érudition et la dialectique? Après cela, quelques erreurs de fait ont été par lui signalées dans les trois volumes du philosophe; mais l'ensemble de ses critiques ne paraît pas ruiner les affirmations posées par M. Vacherot.

On n'attendait pas dans le débat un dialecticien, un penseur, jusque-là peu qualifié, M. de Crouseilhes. L'intervention de M. le ministre a donné à cet engagement une tournure surprenante : l'historien de l'École d'Alexandrie s'est vu sur les bras un disciple de ces philosophes pratiques, magistrats de sa police bizantine, qui forcèrent les élèves et les maîtres de l'enseignement alexandrin à se réfugier en Perse et qui mirent dans leur poche la clef de l'École.

Malgré cette violence hétéroclite, l'attention est reportée sur des thèses dont l'examen implique en définitive pour l'esprit moderne ou la nécessité d'être libre désormais, ou celle de se soumettre à toujours. Les yeux s'habituent à chercher dans les livres sacrés ou autres ce qui s'y trouve réellement. Il faudra, — et c'est ce que ni M. Vacherot ni son contradicteur n'ont fait encore, je dois le dire, — il faudra que l'on discute un jour l'authenticité et la date des écrits anciens qui forment le fond de la querelle.

L'ouvrage de M. Vacherot s'ajoute honorablement aux publications de M. Cousin, de M. Matter, de M. Berger, de M. Jules Simon, de M. Barthélemy Saint-Hilaire sur l'Ecole d'Alexandrie : il les a égalées en mérite; il les dépasse quelquefois en profondeur et presque partout en hardiesse. L'auteur n'est pas (Dieu merci!) un de ces hommes qui méprisent et qui insultent les

grandes traditions de l'histoire, mais aussi le respect et la modération ne lui font pas méconnaître les droits de la pensée, les devoirs de la science. « Si « j'avais, dit-il, la main pleine de vérités, je l'ouvrirais. » Il ose discuter, quand elles se présentent, « les questions qu'une philosophie par trop cir- « conspecte tient pour indéfiniment réservées; » il croit que c'est manquer au premier des devoirs, si, « par amour de la paix, souci du repos, goût de la « discipline, respect mal entendu des croyances générales, un écrivain « ajourne, atténue ou voile ses opinions. » Il déteste le honteux métier des sophistes qui ajustent la philosophie à leurs calculs. Ce sont là de très-nobles sentiments qui ne sont pas rares, je veux le croire, parmi les disciples anciens ou nouveaux de l'éclectisme; mais dont la déclaration publique mérite d'être recueillie. Un ministre flétrit comme factieuse cette hardiesse d'un honnête homme; elle ne doit pas moins être proposée comme modèle. Lorsque l'autorité déclare qu'une certaine conduite philosophique est bonne, une autre mauvaise; lorsque le pouvoir récompense ce qu'il appelle *la saine philosophie* et punit celle qui lui semble malsaine, tout n'est pas terminé : par le privilége de sa nature, la philosophie elle-même peut s'absoudre et condamner ses juges; car, pour le dire en bon français, le vrai nom de la philosophie, c'est Liberté.

A. Morel.

Lettres à Jacques Souffrant, ouvrier, *par* M. Louis Ulbach, rédacteur en chef du *Propagateur de l'Aube*.

(Paris, un volume in-8, chez Garnier frères — Troyes, chez Vigoureux-Jamais.)

L'auteur des *Lettres à Jacques Souffrant*, n'est pas inconnu à nos lecteurs. La *Politique nouvelle* a publié une étude sur Montaigne, due à la plume correcte, ingénieuse et élégante, de M. Ulbach. J'augure bien, pour ma part, de l'homme qui s'éprend du livre des *Essais*; il n'est pas donné à un esprit vulgaire d'être vivement saisi par les beautés de Montaigne, et pour les estimer à leur valeur, il faut être pourvu soi-même des qualités qui font le penseur et l'écrivain. Le nouvel ouvrage de M. Ulbach vient justifier les espérances que ses premiers travaux avaient fait concevoir : placé sur un terrain plus vaste, et si l'on peut s'exprimer ainsi, plus actuel, M. Ulbach a réuni dans un cadre ingénieux, les questions de l'ordre le plus élevé dans la politique et dans l'organisation sociale et il les traite avec une incontestable supériorité.

Mais avant d'analyser le livre de M. Ulbach, je ne puis me défendre d'exprimer le sentiment pénible que j'éprouve, en voyant le déni de justice dont Paris est coupable à l'égard de la presse départementale et l'injuste prévention avec laquelle on accueille toute œuvre qui n'est point éclose aux rayons du soleil parisien. Sous la République qui nous est faite, c'est une rude condition que celle de journaliste; bien heureux ou bien habile qui peut échap-

per aux piéges et aux chausse-trappes dont la loi sur la presse a semé la route de l'écrivain. Le fisc rôde autour du journalisme, *quærens quem devoret;* la justice, l'administration, la police guettent leur proie, pour s'élancer sur elle au moindre oubli, à la plus légère imprudence. Pour les défenseurs officiels de la propriété, un journal n'est point *une propriété*, il est relégué dans la classe des établissements insalubres, et c'est un jour d'allégresse et de triomphe que celui où, lassé, vaincu, ruiné, un malheureux journal succombe, entraînant dans sa chute tous les intérêts qui se rattachaient à son existence.

Pour la presse parisienne, ce mauvais vouloir et ces rigueurs ne sont pas sans compensations, mais pour la presse départementale quelle différence! Là, le journaliste, pour peu qu'il appartienne à l'opposition républicaine, n'a pas seulement à lutter contre le zèle de quelques magistrats jaloux de cette moisson de lauriers dont le jury parisien fait litière à M. Suin; il est en butte aux mille tracasseries des agents de l'autorité, aux rivalités hargneuses, aux méchancetés sournoises, aux noirceurs hypocrites qui foisonnent dans une petite ville. S'il a le malheur de s'attaquer aux gros bonnets de la localité, un *tolle* général, une clameur de haro s'élèvent contre lui; la province avait donné refuge à l'intolérance religieuse, l'intolérance politique est venue l'y rejoindre: ces deux harpies ne se contentent pas de harceler l'écrivain dans sa vie publique, elles le poursuivent jusque dans le sanctuaire du foyer domestique.

Le journaliste de province peut, à juste titre, adopter cette devise: Ma vie est un combat! Et, ce qu'il y a de plus triste, un combat sans retentissement et sans gloire. Paris, le grand dispensateur de la renommée, se préoccupe fort peu de la presse départementale; à peine si, de loin en loin, la presse parisienne accorde à sa sœur négligée et méconnue une brève mention ou une citation écourtée. Aussi combien de talents jeunes, énergiques, pleins d'avenir, restent ignorés et enfouis dans les colonnes d'un journal de département! Combien de services rendus à la cause du progrès, combien de luttes courageuses contre la réaction, n'obtiennent pour récompense qu'une notoriété de chef-lieu! Et cependant, la presse départementale compte dans ses rangs, et en grand nombre, des hommes d'un mérite éprouvé, d'un talent sérieux et élevé, dont les écrits soutiennent, sans désavantage, le parallèle avec les journaux parisiens les mieux rédigés. Assurément, il n'est point de publication qui ne s'honorât de compter parmi ses écrivains MM. Visinet (de Rouen), Gaffney (du Havre), Mangin (de Nantes), Stourm (de Poitiers), Maige (d'Angers), Naintré (de Tours), Changobert (de Moulins), Gaudin (de Saintes), Ginestet (de Niort), et, entre les plus distingués, M. Ulbach, rédacteur en chef du *Propagateur de l'Aube.*

Je demande pardon de cette digression, et je m'empresse de revenir aux *Lettres à Jacques Souffrant.* M. Ulbach s'est donné, pour correspondant, un pauvre ouvrier, fileur de coton, dont l'excellent naturel est un peu aigri par

les souffrances et la misère, et dont l'intelligence est, pour ainsi dire, restée en jachère, faute d'instruction et d'éducation. Jacques Souffrant est dévoué à la République, mais dévoué par instinct plus encore que par conviction. Sa foi est un peu aveugle et sujette à s'égarer. M. Ulbach, dans une suite de lettres écrites d'un style clair, rapide, nerveux, émouvant, s'attache à éclairer, à consoler, à calmer son correspondant imaginaire ; et tel est l'art avec lequel cette fiction est soutenue dans tout le cours du livre, qu'on se prend d'un vif intérêt pour le pauvre Jacques Souffrant. Je suis même porté à croire, à en juger par l'accent de vérité dont ces lettres sont empreintes, que M. Ulbach s'est souvent fait illusion, que le pauvre ouvrier, enfant de son imagination, a revêtu dans sa pensée une forme réelle et vivante, et qu'il est devenu pour lui, comme il le dit lui même, un ami.

Je suis heureux de louer sans restrictions l'excellent esprit dont M. Ulbach se montre animé. Il a compris que la modération n'enlève rien à la puissance du raisonnement, et il conserve, dans la discussion des questions les plus irritantes, un calme et une dignité qu'on chercherait en vain chez les adversaires qu'il combat. Par un effort très-louable, il sait se contenir devant les injures, les calomnies, les insultes qu'à défaut d'arguments on jette à la tête de la République et des Républicains ; pour toutes représailles, et sans se détourner de sa route, il arrache en passant quelques masques et se contente de livrer à la risée publique ces fougueux contempteurs de la révolution de Février, qui en 1848 faisaient retentir les clubs de leurs clameurs démocratiques, ces ennemis acharnés du socialisme qui acclamaient la République *sociale*.

Dans les questions qui prêtent le plus aux mouvements passionnés, lorsqu'il aborde l'organisation du travail, les salaires, l'inégalité des conditions, la mauvaise distribution des richesses, l'injuste répartition de l'impôt, M. Ulbach, sans faire aucune concession sur les principes, n'oublie pas que la force et la violence sont pour le progrès de déplorables auxiliaires. Confiant dans la puissance de la raison humaine, à chaque page de son livre, il fait appel au respect de la loi, à la patience, à la résignation, et après avoir lu les *Lettres à Jacques Souffrant*, il est permis de dire : c'est plus qu'un livre remarquable, c'est l'œuvre d'un homme de bien.

Mais il n'est pas de meilleur moyen pour faire apprécier un auteur que de lui emprunter quelques citations : Laissons donc parler M. Ulbach, le lecteur ne peut qu'y gagner. Voici l'avertissement que M. Ulbach adresse d'abord à Jacques Souffrant :

« Je n'ai pas la prétention d'apporter de baume souverain à tes plaies ; je « ne les irriterai pas non plus. On t'a trop flatté et trop aigri. Tous les livres « qui s'adressent à toi ou qui parlent de toi, t'exaltent ou t'injurient. Pourquoi « cela ? C'est que nul n'est descendu dans son cœur avant de te parler et n'a « fait pour toi et pour les autres la part qui devait être faite, celle des misères, « des passions, des préjugés, des faiblesses humaines.

« Quelques uns de tes défenseurs, en te montrant le riche, l'heureux du « monde, comme un usurpateur de tes droits, comme un ennemi, te disent : « Fais le serment d'Annibal contre la société ! N'écoute pas ces dangereuses « paroles, et si tu fais jamais un serment, que ce soit celui de travailler paci- « fiquement, par ta patience et par ton amour, à arracher du cœur de ton « ennemi, ces concessions légitimes que tes violences ne lui enlèveront jamais.

« Le problème, ce n'est pas une bataille; c'est une réconciliation. Tout est « là. Qu'importe, quand le pacte sera conclu celui qui aura fait les avances ! »

On trouverait difficilement dans nos meilleurs écrivains un passage mieux frappé que les lignes suivantes, à propos de la loi sur l'enseignement :

« Depuis le 10 décembre, la réaction a été vite et loin ; mais, jamais peut- « être, elle n'a serré autour de la gorge de la France un nœud si étroit, si « étouffant. Ce n'est rien sur la bouche du pays que le poing vigoureux d'un « soldat, comparé aux cinqs doigts amaigris d'un jésuite.

« L'état de siège, les lois sur la presse, les mutilations du suffrage univer- « sel sont des maux cuisants, mais dont il ne reste que le souvenir le lende- « main de la guérison, tandis que les compressions du cerveau exercées sur « les générations en enfance ne se rachètent qu'après des siècles de luttes et « de travail. D'une époque corrompue, par excès de science, une époque pu- « rifiée peut sortir. Mais, que demandera-t-on à l'ignorance, à l'hébètement, « à l'abâtardissement ? »

En abordant le socialisme, M. Ulbach veut prémunir son ami Jacques contre l'amertume d'une déception infaillible, s'il s'abandonnait à cette fallacieuse espérance que le remède est trouvé à toutes les misères humaines. Non, nous en sommes encore à l'état d'aspiration et de recherche :

« Considère donc le socialisme, lui dit-il, non pas comme une formule, non « pas comme un plan parfaitement déterminé d'avance, non pas comme le « dernier mot d'une révolution achevée, mais comme l'esprit vivifiant de tous « les travaux, de toutes les révolutions modernes. Dis-toi bien que c'est l'ar- « dent désir de gouverner les hommes par la justice et de garantir, par des « améliorations successives, le dégagement pacifique des destinées de l'hu- « manité.

« Sous ces réserves, il nous sera permis de dire que nous sommes tous, les « républicains de 1848, des socialistes ; tous, nous voulons que la politique « ne soit plus seulement l'art de conduire les peuples, c'est-à-dire de les en- « jôler, de les berner, de les tricher au jeu, mais l'art de les perfectionner « par les institutions, *l'art de conduire les hommes au bonheur par la justice.*

« Oui, le bonheur de l'humanité et le règne de la justice, voilà le double « idéal qui doit rayonner au-dessus de la politique moderne, la vivifier, la « féconder, la transformer. Si ce principe sert désormais à diriger les actions « de ceux qui la gouvernent, les révolutions violentes sont à jamais condam- « nées et supprimées. Le suffrage universel sera le flux et le reflux qui por-

« teront ou déposeront les hommes du pouvoir, et la justice sera le phare « dont les navigateurs devront s'éclairer avant de tenter cet océan. »

Ailleurs, M. Ulbach présente sous la forme la plus saisissante les inconvénients et les dangers de l'organisation sociale en ce qui concerne les populations agricoles.

« Quoi ! diras-tu, il est possible que l'abondance des biens de la terre soit « un mal ! Quoi ! les sourires du bon Dieu peuvent faire couler des larmes, et « on le maudira dans les campagnes pour ses largesses et ses bienfaits ! Hélas « oui ! mon pauvre Souffrant. Notre organisation sociale est telle, l'agriculture « a si peu de sources de crédit, elle paie si cher l'argent dont elle a besoin, il « y a une si grande disproportion entre la valeur convenue du sol et les pro- « duits, que le laboureur est ruiné par plusieurs années d'abondance, et que « j'ai entendu dire à des marchands de blé venus au grand marché de jeudi « qu'une bonne famine pouvait seule les sauver.

« Entends-tu, Jacques ? La famine est leur salut ! Est-ce donc dans les des- « seins de la Providence ? Une société que l'abondance embarrasse, tandis « qu'il y a tant d'affreuses misères, est-elle une société bien organisée ? Dira- « t-on qu'il n'y a rien à faire en faveur des agriculteurs que le moindre en- « combrement peut ruiner ?

« Diras-tu qu'il est juste, qu'il est humain, qu'il est religieux, qu'il est « d'une bonne morale de blasphémer contre les richesses de la nature ? Faut- « il laisser le laboureur dans cet état précaire, spéculant sur la détresse, et « souhaitant la faim du pauvre pour lui vendre plus cher son morceau de « pain ? »

Dans une lettre consacrée à l'examen du mandement de Mgr l'archevêque de Paris sur l'immixtion des prêtres dans la politique, se trouve le remarquable passage que voici :

« Quand tu les vois passer, seuls, vêtus de noir, portant le deuil de nos « misères, marchant dans le vide, ne te dis-tu pas qu'il faut une vie, un « monde, des droits et des devoirs à part, pour ces hommes ensevelis dans « leur serment, morts à nos habitudes, qui n'ont ni nos costumes, ni nos « mœurs, ni nos joies, et dont la volontaire stérilité n'est que l'immolation « des affections individuelles à une incommensurable charité ? Ne comprends- « tu pas qu'ils descendent de ce milieu paisible où ils doivent éternellement « rester, confidents de la terre, interprètes du ciel, lorsqu'ils écrivent des « bulletins de vote et qu'ils intriguent pour l'élection d'un maire, d'un ad- « joint, d'un représentant ? »

Ces citations permettent de juger les précieuses qualités de style que possède M. Ulbach, en même temps qu'elles justifient ce que j'ai dit de la modération de son langage. Cependant toute sa réserve, toute sa prudence n'ont pas suffi à détourner de sa tête les foudres du parquet. Tant qu'il s'est maintenu dans les généralités, tant qu'il n'a pris à partie que le gouvernement,

l'administration, le clergé même, on l'a laissé dire. Mais un beau jour, M. Ulbach a tancé vertement ces sycophantes qui ont sans cesse à la bouche les grands mots de vertu, de famille, de religion, de propriété, et il leur a demandé compte du contraste de leur conduite avec leurs principes. Alors la mine a éclaté; le journal réactionnaire et bonapartiste de l'endroit a vu là un fait personnel et il a bravement dénoncé M. Ulbach au procureur de la République. Heureusement que les choses n'ont pas tourné selon les désirs du charitable avertisseur; M. Jules Favre est venu prêter à la défense de M. Ulbach l'appui de sa parole incisive et entraînante et le jury de l'Aube a fait bonne justice en renvoyant absous M. Ulbach et son journal.

Qu'on me permette une dernière citation extraite de la lettre d'adieu de M. Ulbach à Jacques Souffrant :

« Au moment de t'écrire pour la dernière fois, mon ami Jacques, je m'in-
« terroge et je me demande si j'ai bien rempli le cadre que je m'étais tracé,
« si je n'ai pas, dans l'entraînement de mes confidences hebdomadaires, lais-
« sé ma pensée aller au-delà de la ligne inflexible que je m'étais imposée.

« Soldat de la civilisation, ai-je appelé au secours de mon drapeau la vio-
« lence et la barbarie? Homme d'étude, ai-je blasphémé contre la puissance
« humaine? Défenseur du droit, ai-je invoqué la force? Républicain sincère
« mais conciliant, ai-je trop fait plier mes principes sous des raisons de temps,
« de mœurs, d'habitudes? Dans ma crainte des exagérations, ai-je sacrifié
« la philosophie à l'action, ou bien n'ai-je pas laissé la part trop large à l'utopie?

« Toutes ces questions, je me les fais de bonne foi, sincèrement, pour rec-
« tifier ici, à la dernière entrevue, l'expression qui aurait trahi mes pensées,
« le mot qui serait au-dessous de mon sentiment. Eh bien! je me rends cette
« justice que je n'ai pas failli à ma parole. »

Je me joins de grand cœur à cette justice que se rend M. Ulbach et tous ses lecteurs feront comme moi; je manquerais cependant au devoir du critique si je ne signalais pas dans les *Lettres à Jacques Souffrant* quelques imperfections qu'il sera facile de faire disparaître à une seconde édition. M. Ulbach sait mieux que moi qu'il ne faut pas abuser des meilleures choses; l'ironie est une arme qu'il manie avec une grande habileté, et, par cela même, il se laisse entraîner à en faire un usage un peu fréquent et un peu prolongé. J'ai encore à lui adresser un reproche, que bien d'autres prendraient pour un éloge : il me semble oublier parfois qu'il parle à un ouvrier illettré, et j'ai trouvé çà et là dans son livre quelques passages entachés de rhétorique. Malgré ces observations, les *Lettres à Jacques Souffrant* n'en sont pas moins un des meilleurs ouvrages politiques qui aient paru depuis longtemps, c'est un succès assuré et durable.

C. L'HABITANT.

Les poètes de l'amour. — Lettres d'amour.

(Deux volumes in-32, chez Garnier frères.)

M. Julien Lemer a eu l'heureuse idée de réunir en deux volumes mignons et coquets tous les chants d'amour murmurés par les poètes français depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours, depuis les ballades et les rondeaux de Charles d'Orléans, d'Alain Chartier et de François Villon, jusqu'à Béranger, Victor Hugo, Lamartine, Dovalle, Théophile Gauthier, Murger et Vacquerie; le second volume est le recueil le plus attrayant de toutes les lettres les plus ardentes et les plus passionnées écrites par Abeilard, Henri IV, J.-J. Rousseau, Ninon de Lenclos, Mme de Sévigné, Mlle de Lespinasse, Diderot, Mirabeau, etc.

Au temps où nous vivons, au milieu des passions politiques qui bouillonnent et nous entraînent, à travers tant d'obstacles, vers un avenir dont nous ne doutons pas, nous aimons à rencontrer un homme assez courageux pour ne pas désespérer du cœur de la France, pour recueillir patiemment les chefs-d'œuvre, les chants d'amour produits depuis cinq siècles par tous les esprits et tous les cœurs d'élite de notre patrie.

C'est qu'en effet les révolutions passent et émeuvent, les dynasties tombent, les vieux principes croulent pour faire place à des principes nouveaux, l'amour, cette passion sainte, ce grand et généreux mobile de toutes les actions humaines, l'amour seul est immortel, l'amour sous tous ses aspects, sous toutes ses formes, depuis le sourire maternel qui a rayonné sur notre enfance, jusqu'aux ivresses les plus tumultueuses de la passion.

Un homme d'un grand esprit et d'un grand cœur disait un jour que celui qui pourrait faire l'histoire de l'amour ferait sans s'en douter l'histoire du monde. Et cela est vrai, à la condition que le poète et l'écrivain qui auraient un souffle assez puissant pour écrire ce vaste poëme de l'humanité, comprendraient l'amour dans sa plus haute et dans sa plus religieuse acception. Nous sommes malheureusement habitués à n'attacher au mot d'amour qu'une signification très-restreinte, à ce point que nous considérons les poètes érotiques comme les seuls chantres de cette passion immortelle. Mais l'amour n'est pas seulement l'attrait ardent qui entraîne un sexe vers l'autre, il est par dessus tout l'expression de la vie universelle. Sainte Thérèse, dans ses brûlantes et mystiques extases, est à la fois un des plus grands poètes et une des plus sublimes amantes dont l'histoire garde le souvenir; Saint-Simon et Fourier consacrant tous les efforts de leur intelligence, leur fortune, leur vie entière à l'étude des progrès humains; Newton, amoureux des splendeurs célestes et puisant dans cet amour la connaissance des lois du monde, sont des poètes de l'amour que M. Julien Lemer n'a pu mentionner dans son recueil, mais qui n'en sont pas moins des amants passionnés de la beauté idéale.

A ce point de vue, l'amour c'est la vie tout entière, c'est l'expression la plus haute de la Divinité; et on peut dire que rien n'est en dehors de lui.

Les luttes même, les combats auxquels nous assistons, ces duels terribles qu ébranlent les vieilles sociétés ne sont pas autre chose que des manifestations, désordonnées il est vrai, mais inévitables, de l'amour de Dieu pour l'humanité, et de l'humanité pour son Dieu. Que fait la France aujourd'hui, et que font à sa suite les nations européennes, si ce n'est enfanter un principe, un monde nouveau? Or, tout enfantement a pour compagne la douleur, et cependant il n'y a pas d'enfantement sans amour, il n'est pas d'enfantement d'où la vie ne surgisse. Et l'amour de la mère pour l'enfant, ce sentiment divin que le christianisme a poétisé si merveilleusement, cet amour sublime, n'est-ce pas dans la douleur qu'il éclot?

Il est bien entendu que les deux volumes dont nous parlons, chants et lettres, ne sont pas l'expression complète de l'amour, mais l'expression tout à fait joyeuse, passionnée, ardente, charmante toujours, de l'un des aspects de ce sentiment universel. Cet aspect est sans contredit celui qui rencontrera les plus vives sympathies, car chacun de nous y peut retrouver un lambeau de sa vie, une parcelle de son cœur.

Nous ne craignons donc pas de prédire le succès à ces deux recueils de prose et de vers, non pas seulement parce que ces lettres passionnées, ces harmonieuses poésies sont des chefs-d'œuvre de notre littérature, mais parce que les âmes tendres, et il en est beaucoup, aimeront à se réfugier dans ce sanctuaire pour s'y reposer des fatigues du jour et pour y invoquer le souvenir et l'image des êtres aimés.

Pour nous, qui prenons une part active aux luttes violentes de la polémique quotidienne, et qui recevons les premiers coups de feu du parquet, nous avons éprouvé, en retrouvant ainsi réunies sous notre main, toutes ces joies, toutes ces plaintes de l'âme humaine, un bonheur ineffable comme celui que doit éprouver le voyageur qui rencontre au milieu du désert une oasis inattendue. A travers le murmure poétique de ces muses inspirées, de ces cœurs blessés, il nous semblait entendre la voix à jamais chérie de notre mère absente, celle des affections éteintes et des amours vivants. Et c'est là, qu'on le croie bien, la seule chose sérieuse ici-bas; essayez, par la pensée, de supprimer de l'humanité, la beauté de la femme, la grâce souriante de l'enfant, le parfum et l'éclat des fleurs, les chants des poètes, et vous verrez qu'il ne restera rien, mais rien, une fois ces quatre manifestations de Dieu effacées.

Heureusement qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer l'amour : chacun de nous garde trop précieusement, dans les coins les plus mystérieux de l'âme, ce rayon céleste, pour qu'il puisse disparaître ainsi. Et dût-on se cacher, et les lire tout bas, on voudra avoir ces deux petits volumes dont nous parlons, pour y plonger son cœur de temps à autre, et le purifier au contact de la plus noble, de la plus généreuse et de la plus sainte des passions humaines.

LOUIS JOURDAN.

Projet d'organisation de l'assistance publique dans la ville de Paris, *par* M. le docteur NÉBOUX.

L'assistance publique à Paris est largement développée et atteint des proportions bien supérieures à celles où elle s'élève sur tous les autres points de la France. Pourtant elle suffit à peine au soulagement de la sixième partie des plus douloureuses misères; je veux dire des misères officiellement constatées. Deux millions de francs à peu près sont annuellement distribués en secours par les bureaux de bienfaisance, et M. Néboux établit par des chiffres, dont l'exactitude ne saurait être contestée, que douze millions seraient indispensables pour secourir efficacement tous les malheureux de Paris, non pas ceux que la débauche, l'inconduite ou la paresse ont rendus misérables, mais ceux qui sont véritablement dignes d'intérêt. Il propose d'organiser l'assistance publique sur des bases plus larges : d'abord, en centralisant les ressources aujourd'hui éparpillées, c'est-à-dire gaspillées; ensuite, en élevant par une cotisation des citoyens aisés le budget des secours au chiffre de douze millions.

Un pareil projet n'a rien d'extravagant : « Ce n'est pas l'argent qui man-« que, dit M. Néboux, car il afflue toujours quand il s'agit de faire la guerre, « d'embellir la cité, de subventionner les théâtres, d'améliorer les races bo-« vines, chevalines, et., etc. On me répondra que si on trouve de l'argent « pour toutes ces choses, c'est que toutes ces choses sont d'une utilité géné-« rale... Mais, l'assistance, lorsque sa nécessité est démontrée, ne touche-« t-elle pas aux intérêts généraux les plus élevés? L'ordre dans la cité n'est-il « pas, dans une certaine limite, la conséquence des besoins matériels et mo-« raux satisfaits? Si cela est vrai, il faut donc donner l'argent nécessaire pour « former un budget d'assistance réelle, comme on en donne pour toutes les « autres choses réputées d'une utilité générale.» L'argument est sans réplique et d'autant plus puissant, qu'en fin de compte il ne s'agit, pour les citoyens aisés, que de s'imposer une légère cotisation sur une partie de leur superflu. M. Néboux estime que trois centimes par jour, payés par chaque citoyen aisé, suffiraient pour soulager efficacement toutes les infortunes de la treizième partie de la population inscrite sur les livres matricules des bureaux de bienfaisance. Cette contribution pourrait être facilement doublée pour beaucoup de personnes sans qu'elles en souffrissent le moins du monde. Lorsque tant de bien peut être opéré si facilement, comment expliquer l'indifférence générale?

M. Néboux parle de l'assistance publique en homme qui en a sérieusement étudié le mécanisme et qui en connaît les abus. Au nombre de ceux-ci, il en signale un des plus grands : c'est celui des frais de gestion, qui dépasse 12 0/0. En 1847, dans un arrondissement de Paris, on a dépensé 15,047 fr. 30 c. pour répartir aux indigents un secours de 89,350 fr. 61 c. Si l'exiguité des secours, en présence de l'immensité des besoins, sollicite vivement la

charité de toute la population parisienne, un emploi aussi malheureux des ressources destinées à soulager les pauvres commande impérieusement des réformes que peuvent dès aujourd'hui réaliser les administrateurs.

L'organisation des secours médicaux laisse beaucoup à désirer aussi, en ce sens que les médecins des bureaux de bienfaisance, trop peu nombreux, doivent être écrasés de travail et ne peuvent remplir les devoirs que leur imposent leurs fonctions. M. Néboux propose un projet d'organisation des secours médicaux, d'après lequel tout le personnel médical concourrait à les administrer. Les fonctions de médecin de bienfaisance deviendraient alors faciles à remplir. Toutes ces vues, dictées par une charité ardente et par une connaissance approfondie du sujet, sont tout à fait dignes de l'intérêt et de l'attention des hommes charitables et des pouvoirs publics.

C. Béranger.

Léopold Amail.

10 AOUT 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

10 Août. — 24e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1).

1851

SOMMAIRE

I. SITUATION POLITIQUE, par M. C. L'HABITANT.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. GUSTAVE CAZAVAN.

III. DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS FRANÇAIS APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, par M. WEISS, professeur d'histoire au lycée Bonaparte.

IV. LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE, par M. EDMOND DE GINOUX.

V. MUSIQUE POPULAIRE. — *Concert de M. Chevé,* par M. P. ENFANTIN.

LA POLITIQUE NOUVELLE publiera dans ses prochaines livraisons :

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. FARCONNET, représentant du peuple.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. ANDRÉ COCHUT.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. FERD. DE LESSEPS, ministre plénipotentiaire.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. DUPONT-WHITE.

DU PROGRÈS DES SCIENCES DEPUIS 89, par M. LITTRÉ, membre de l'Institut.

LETTRES A UN PHILOSOPHE ALLEMAND SUR LE SOCIALISME, par M. PASCAL DUPRAT, représentant du peuple.

HISTORIENS DE LA RESTAURATION. — MM. DE LAMARTINE et DE VAULABELLE, par M. ELIAS REGNAULT.

ASSISTANCE PUBLIQUE, — ENFANTS TROUVÉS, par M. VICTOR LEFRANC, représentant du peuple.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, par M. HENRI DIDIER, représentant du peuple.

LES COLONIES SOUS LA RÉPUBLIQUE, par M. CHAUVET-CHAROLAIS.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. ERNEST RENAN.

LES PORTES D'OR (GOLD GATES), ou *Aperçus d'un Touriste sur le Passé, le Présent et l'Avenir de la Californie*, par M. A. CHATELAIN, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce dans les deux Amériques.

L'ABBÉ AYMON, par M. BARTHÉLEMY HAURÉAU.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les Causeries du lundi de M. Sainte-Beuve*, par M. JULES DE LA MADELEINE.

LE DERNIER MISSIONNAIRE, par M. EUGÈNE PELETAN.

LES FEMMES ET LE GREC, par M. ERNEST LEGOUVÉ.

HÉGÉSIPPE MOREAU, par M. VALERY.

SITUATION POLITIQUE.

Au moment où l'Assemblée se sépare, il nous paraît utile de constater, sans parti pris, et en dehors de tout esprit de système, la situation des partis telle que l'ont faite les derniers votes politiques de la majorité. Le rejet de la révision et le blâme dirigé contre l'administration *tout entière* au sujet du pétitionnement étaient deux actes corrélatifs; c'était l'expression géminée du sentiment de l'Assemblée à l'encontre du bonapartisme, et les protestations qui s'élevaient de toutes parts en faveur du maintien strict de la légalité complétaient cette déclaration. La campagne révisionniste avait assez mal réussi à ceux qui l'avaient entreprise pour qu'il fût permis de penser qu'ils renonceraient à une nouvelle tentative. Toutes les prévisions étaient donc en faveur de l'issue naturelle de la crise de 1852 par l'observation rigoureuse de la Constitution, et notamment de l'article 45. Il semblait que les partis avaient passé condamnation sur l'impossibilité d'une élection inconstitutionnelle, et qu'ils allaient mettre à profit le temps qui leur reste jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai, soit pour préparer, chacun selon son opinion, une candidature présidentielle, soit pour transiger et se mettre d'accord sur un nom par des concessions réciproques.

Par quel revirement subit dans les dispositions de l'Assemblée le choix de la commission de permanence est-il venu donner un démenti aux intentions manifestées par tous les partis pendant la discussion sur la révision? comment cette commission se trouve-t-elle composée, contre l'attente générale, et à une ou deux exceptions près, de légitimistes plus ou moins avérés, et d'élyséens plus ou moins déguisés? C'est ce qu'il est facile d'expliquer par ces deux mots : intrigue et hypocrisie.

Quant à l'hypocrisie elle est manifeste : les mêmes hommes qui en parlant en faveur de la révision se sont bien gardés de sonner mot sur l'article 45, de peur de laisser passer le bout de l'oreille, et qui, pour se faire écouter, se sont tenus dans les généralités sans oser faire apparaître l'intérêt élyséen; ceux-là mêmes qui dans la commission de révision ou devant l'Assemblée ont déversé un dédaigneux oubli sur les prétentions que l'on prête à M. le président de la République, viennent de faire alliance avec le parti bonapartiste. Il est bon que la France le sache et s'en souvienne : des vieux partis stigmatisés dans le discours de Dijon, le plus maltraité, celui qui semblait le moins accessible aux capitulations de conscience, le parti légitimiste, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a accepté les avances qui lui étaient faites par le parti bonapartiste. Il y a, nous le savons, parmi les légitimistes, des hommes de cœur qui souffrent et rougissent de cette décadence, et qui s'indignent de ces compromettantes habiletés dont les chefs de leur parti ont donné le signal. Ces hommes consciencieux, nous les honorons profondément, malgré la dissidence d'opinions qui nous sépare, parce que nous respectons la droiture et la loyauté, même chez des adversaires; mais la masse du parti a prévariqué. Pour les légitimistes, il n'est aujourd'hui qu'un rôle honorable : rétablir le suffrage universel et ATTENDRE! Mais aborder la tribune comme les planches d'un théâtre, user de toutes les ressources de l'art du comédien, proclamer d'une voix retentissante que M. de Chambord ne peut rentrer en France que rappelé par le vœu unanime de ses sujets, EN ROI, et cependant se livrer à de petites intrigues, machiner de mesquines combinaisons, et ne pas porter ses visées plus haut que l'espérance chimérique, et, dans tous les cas, humiliante, de faire rentrer LE ROI à la dérobée et par la petite porte, ce n'est ni loyal, ni digne, ni chevaleresque. On pardonne et on oublie beaucoup en France, mais l'abandon de sa propre dignité et de celle de son parti, voilà ce qui ne se pardonne ni ne s'oublie jamais.

Quoiqu'il en soit, le parti bonapartiste, à bout de voies, sachant qu'il n'avait pas grand fond à faire sur les dispositions des orléanistes et comprenant que c'en était fait de ses espérances s'il restait abandonné à ses propres forces, s'est rapproché des légitimistes. La réunion des Pyramides a tendu la main à la réunion de Rivoli; ces deux grands souvenirs napoléoniens ont paru d'un heureux augure, et on s'est entendu sans trop de peine. Quelles perspectives dorées a-t-on fait luire aux yeux des deux partis? quels articles secrets insérés dans le traité ont-ils donné satisfaction aux prétentions si divergentes des

deux puissances contractantes? c'est ce que l'avenir se chargera de dévoiler; mais, dès aujourd'hui, il est facile de reconnaître quelles ont été les arrhes de ce marché. Le point capital pour les bonapartistes, c'était la réapparition de la question de révision, qui sert de prétexte à bien des manœuvres, lesquelles deviendraient inexcusables si la Constitution était une fois mise hors d'atteinte. On s'appuie en effet sur une révision *possible* pour légitimer l'agitation excitée dans le pays par l'administration, CONTRAIREMENT A SON DEVOIR. De son côté, le parti légitimiste s'était ému des bruits répandus sur les dispositions de M. le président de la République à l'endroit de la loi du 31 mai. L'abrogation de cette loi, proposée par le pouvoir exécutif, aurait rendu très-embarrassante la situation de la droite, placée qu'elle eût été entre son penchant pour le suffrage restreint et un accroissement d'impopularité si elle persistait à le maintenir. Les bases de l'arrangement se sont donc offertes tout d'abord. La droite s'est engagée reprendre la question de révision à la rentrée de l'Assemblée, et le arti bonapartiste a renoncé au rappel de la loi du 31 mai : échange de bons procédés.

Est-il besoin de dire que la reprise de la comédie révisionniste aura le même dénouement que la première représentation? Si la persistance de l'opposition républicaine à repousser la révision n'était pas justifiée par mille raisons concluantes, l'intervention de M. Odilon Barrot dans la question suffirait pour expliquer la résolution bien arrêtée du parti républicain de n'accepter aucune transaction, de n'accorder aucune concession sur ce point. Est-ce que M. Odilon Barrot, venant solliciter la révision pour améliorer la Constitution et CONSOLIDER LA RÉPUBLIQUE, n'est pas identiquement le même endormeur qui demandait l'intervention française en Italie pour sauver la République romaine? Est-ce que, dans cette honteuse affaire de Rome, M. Odilon Barrot, après avoir été la dupe de M. de Falloux, n'est pas devenu son complice?

Le temps est passé où la parole de M. Odilon Barrot pouvait exercer quelque influence; on ne se relève pas d'un manque de probité politique, et en acceptant même l'excuse que les amis de M. Odilon Barrot font valoir en sa faveur, — qu'il ne savait pas, — qu'il ne voulait pas, — qu'il a été joué, — il en reste assez pour juger la valeur politique d'un homme qui, dans toutes les circonstances, en 1832 comme en 1848 et en 1849, n'a su rien faire de bien ni rien empêcher de mal.

Si l'on tient à savoir qui, des légitimistes ou des bonapartistes, doit

recueillir les avantages du traité, il suffira d'examiner les noms qui composent la commission de permanence. Que les républicains n'aient obtenu que la nomination de M. Henri Didier, nous en sommes médiocrement surpris ; on connaît de longue date la courtoisie de la majorité à l'égard de l'opposition; mais l'exclusion systématique des orléanistes est très-caractéristique. L'entente cordiale des légitimistes et des bonapartistes a produit ce résultat qu'aucun nom anti-élyséen n'a été admis sur la liste, M. Changarnier n'ayant passé qu'à l'aide des voix de la gauche, mais que la grande majorité dans la commission appartient aux légitimistes. On peut donc affirmer qu'aujourd'hui, moyennant quelques concessions insignifiantes, les légitimistes ont pris le haut du pavé, et que le bonapartisme se met à la queue de la légitimité. L'intrigue a été habilement conduite; les deux partis y ont laissé un peu de leur honneur, beaucoup de leur considération, mais ils en espèrent de grands avantages ; il est des gens pour qui la compensation est suffisante.

Comme nous l'avons dit, les orléanistes sont laissés en dehors de cette fusion inattendue : c'est sur leur dos que l'alliance a été signée. Nous verrons bientôt quelle détermination inspirera aux chefs de ce parti cette tacite déclaration de guerre. Déjà on voit poindre à l'horizon, bien qu'entourée encore de quelques nuages, la candidature de M. de Joinville. Pour des hommes qui jusqu'ici ont fait preuve d'une grande indécision dans leurs actes comme dans leurs discours, la démarche serait un peu hardie. D'ailleurs, le candidat lui-même ne semble pas très-empressé de se mettre sur les rangs; M. de Joinville n'a manifesté par aucun acte ostensible son désir d'accéder au vœu de ses amis, et les précautions infinies dont s'entourent les promoteurs de cette candidature nous portent à croire que jusqu'ici on a voulu sonder le terrain. Il manque en effet au parti orléaniste, comme à ses alliés d'hier, devenus aujourd'hui ses ennemis, la volonté énergique, la conviction, la foi, qui seules, dans les moments suprêmes, inspirent les résolutions viriles, et qui, si elles n'assurent pas toujours la victoire, rendent du moins la défaite honorable et quelquefois glorieuse.

C'est cette absence de virilité qui nous rassure contre toutes les tentatives que pourrait suggérer aux légitimistes et aux bonapartistes leur accord momentané. Pour tirer parti de la situation que leur union leur a faite, il faudrait oser, et l'énergique défi que leur a jeté M. de Girardin ne sera pas relevé; ILS N'OSERONT PAS. Ils n'oseront pas plus pendant la prorogation qu'avant et après; toute leur audace n'ira pas plus loin qu'une pression sur les conseils généraux et sur les

conseils d'arrondissement pour obtenir de ces corps électifs, maintenus en fonctions au-delà du terme de leur mandat, une nouvelle forme de pétitionnement en faveur de la révision.

Ne nous laissons donc pas détourner de notre but par de chimériques appréhensions. Songeons à ces deux grands actes, non moins importants l'un que l'autre, par lesquels la République doit être à jamais consolidée, l'élection présidentielle et l'élection d'une assemblée vraiment nationale. Que le pays ne compte que sur lui-même pour assurer son salut, son repos, sa prospérité! Il chercherait en vain ailleurs que dans sa propre inspiration un appui, des conseils, une direction qui lui fassent traverser les écueils de 1852 sans s'y briser. Parmi tous les partis qui se disputent la prééminence, où pourrait-il s'adresser sans rencontrer les passions les plus hostiles au bien général, l'ambition personnelle, l'égoïsme, la cupidité ou la peur. Par qui le pays pourrait-il se laisser guider : par M. L.-N. Bonaparte, par les vieux partis qui forment la majorité de l'Assemblée, par le ministère?

Par M. le président de la République? Mais quelle est la politique de M. L.-N. Bonaparte? où prétend-il nous conduire? Nous laissons de côté bien entendu toutes les rumeurs qui ont couru sur ses pensées de reconstituer l'Empire; cela est bon pour les membres de la société du Dix-Décembre, et nous faisons à M. L.-N. Bonaparte l'honneur de le croire capable de juger si le temps et les mœurs sont aux idées impériales. Non, le neveu de l'empereur ne rêve pas l'Empire; ce qu'il rêve, c'est une réélection, et ce rêve ne date pas d'un jour! Nous ne voulons nous livrer à aucune supposition, nous ne savons pas quelles pensées de prorogation des pouvoirs présidentiels ont pu traverser son esprit, nous dirons seulement que vers le milieu du mois de novembre 1849, M. le président de la République ayant reçu à l'Elysée une fournée de préfets qu'il venait de nommer, s'expliqua très-catégoriquement sur sa réélection. Disons tout de suite pour être sincère et juste, qu'il s'agissait d'une réélection *constitutionnelle*. Le journal à qui cette nouvelle avait été communiquée pour qu'il la publiât, ne fut ni désavoué, ni démenti, malgré la polémique très-vive que cet incident souleva dans la presse.

Depuis lors nous avons suivi avec une grande attention la marche de M. L.-N. Bonaparte, et nous avons retrouvé dans toutes ses paroles cette pensée immuable. Toute la politique de M. L.-N. Bonaparte réside donc dans ce fait unique : sa réélection *constitutionnelle*. Ses ruptures et ses rapprochements avec les vieux partis, ses discours, depuis celui de Cherbourg jusqu'à celui de Dijon, ses messages à l'As-

semblée, les changements ministériels et les nombreuses mutations dans le personnel de l'administration, tout aboutit à rendre possible sa réélection. Eh bien! le rejet de la révision rend cette réélection impossible *constitutionnellement*, et comme ce serait faire injure au caractère du premier magistrat de la République que de le croire capable de violer à la fois la Constitution et le serment qu'il a prêté, on peut considérer le rôle politique de M. L.-N. Bonaparte comme terminé le deuxième dimanche de mai 1852. Ce n'est donc pas de ce côté que le pays peut se tourner pour en recevoir une impulsion utile; passons.

La majorité de l'Assemblée a fait ses preuves : trois ans de rancunes et de colères contre la République et les républicains, une sourde haine contre la forme de gouvernement que la France a reconnue et acceptée, des regrets qui s'effacent peu à peu, des souvenirs qui osent à peine se produire au grand jour, des velléités qui avortent, une mollesse poussée jusqu'à la limite qui la sépare de la couardise; aucune idée pratique, des discours à flots, pas un acte utile; administration, finances, politique intérieure, politique étrangère, instruction publique, libertés et droits des citoyens, tout cela traité au jour le jour, superficiellement, décidé au hasard, sans plan, sans suite, sans élévation, sans prévoyance du lendemain; telle est, résumée en quelques lignes, l'histoire de la majorité de 1849. Est-ce là que le pays trouvera des guides sûrs et fidèles pour le conduire à ses nouvelles destinées! Etranges pilotes dans la tempête, qui ne savent même pas diriger leur barque par un temps calme.

Et comment en serait-il autrement, lorsque la direction des affaires publiques est confiée, du consentement ou par la résignation de l'Assemblée à un ministère à la tête duquel brillent les noms de MM. Léon Faucher, Baroche et Rouher! On a beau dire qu'ils sont là parce que personne ne veut prendre la place, l'amour-propre national n'en est pas moins profondément blessé de voir les premières fonctions administratives livrées à de telles médiocrités. Quelle opinion l'étranger peut-il se former de notre nation en la voyant ainsi représentée? Se figure-t-on M. Baroche soutenant une question de prépotence contre lord Palmerston, ou frottant son habileté diplomatique à celle de MM. Nesselrode et Schwarzemberg. Non, ce n'est pas à de tels ministres qu'il appartient de parler au pays avec l'autorité que donnent le talent, l'expérience, le caractère : que pourraient-ils lui dire? Toute leur science gouvernementale réside dans des détours procéduriers, dans de petites finesses parlementaires, et surtout dans

la merveilleuse prestesse avec laquelle ils se courbent et se relèvent; et, pour parler sérieusement, messieurs les ministres sont d'accord avec la majorité pour penser que le sublime de l'art de gouverner les peuples consiste à perpétuer l'état de siége, à poursuivre la presse à outrance, à maintenir l'ordre à l'aide d'une armée de cinq cent mille hommes sans compter les gendarmes. Mais il ne faut pas leur demander de ramener les esprits par la conciliation; de détruire les mauvais instincts, les mauvaises passions par la diffusion de l'instruction et du bien-être; d'attacher les masses au gouvernement par l'affection et la reconnaissance; d'ôter tout prétexte aux émeutes et aux révoltes par le respect le plus profond de l'égalité politique conquise par le peuple en Février; de comprendre, de sentir, de pratiquer la seule politique de notre temps contenue en germe dans l'article 13 de la Constitution ; il ne faut pas leur demander cela, car ils n'entendraient pas.

L'impuissance des pouvoirs publics à éclairer, à conseiller, à guider le pays dans les conjonctures difficiles de 1852, nous paraît d'une évidence mathématique. Car de deux choses l'une : ou bien ils lui indiqueraient une nouvelle voie et par cela même ils condamneraient celle dans laquelle ils marchent depuis trois ans, ou bien, ce qui est plus probable, ils continueraient à suivre les mêmes errements, et ils rendraient plus inextricable encore la situatiou insoluble qu'ils ont créée.

Le pays ne doit donc prendre conseil que de lui-même; il se demandera où nous a conduits la réaction qui pèse sur la France depuis trois ans : il examinera si un seul pas a été fait vers une sécurité durable, si l'ordre est bien assuré, si les passions sont calmées, et il comprendra qu'il ne peut attendre son salut que d'un système diamétralement opposé à celui qui nous régit et qui se juge par ses œuvres. Il reconnaîtra que le seul moyen de détourner les perturbations et les catastrophes qui peuvent surgir en 1852, c'est de se rallier sincèrement à la République et de respecter religieusement la Constitution. Le parti républicain, pour favoriser ce mouvement de réaction, restera fidèle à cet esprit de sagesse et de modération dont il a donné tant de preuves. Aux provocations de ses adversaires, aux vexations, aux injustices, aux calomnies, il opposera le calme, l'union, la discipline.

Le moment est venu de se préparer pour la lutte électorale de 1852; il n'y a pas de temps à perdre, et le retour des représentants dans leurs départements resserrera les liens qui unissent le parti républicain, en même temps qu'il permettra de s'entendre sur le moyen d'as-

surer le triomphe de la République. Nous ne devons avoir qu'un seul désir et qu'un seul but, c'est d'appeler une grande manifestation de la volonté populaire pour le choix du candidat républicain à la présidence. Il n'est pas un parti qui puisse l'emporter sur nous par la fermeté des convictions, par le dévouement à sa cause, par le nombre et l'ardeur de ses adhérents; nous sommes placés dans les meilleures conditions pour réussir, ne nous laissons pas vaincre par la tactique des habiles et des roués qui ont si bien profité de nos fautes et de nos divisions.

C'est aux représentants républicains qu'il appartient de faire pénétrer dans l'esprit des électeurs le sentiment qui doit être unanime parmi nous, celui de faire taire toutes les dissidences, toutes les préventions, toutes les préférences, devant l'intérêt commun. Les républicains ont sur leurs adversaires cet immense avantage, qu'ils ne se bornent pas à parler d'abnégation, mais qu'ils la pratiquent. Il n'en est pas un parmi ceux que la supériorité du mérite, l'éclat des services ou la popularité désignent au choix de leurs concitoyens, qui ne soit prêt à s'effacer devant celui qui aura été proclamé par le peuple comme le plus capable de réunir l'unanimité des voix républicaines. L'exemple des chefs sera suivi par l'armée tout entière.

Que nos représentants consacrent donc tous les instants que leur donne la prorogation pour parcourir leurs départements, depuis les grandes villes jusqu'aux communes les plus reculées; pour entrer en rapport non-seulement avec les électeurs influents, mais avec tous les citoyens; qu'ils se mettent à la portée de toutes les intelligences; qu'ils s'attachent à faire comprendre à tous le mode de délégation qui aura été adopté, soit que les électeurs se réunissent pour désigner des délégués d'arrondissement ou de département, lesquels enverraient des députés à un centre commun, soit que des élections préparatoires aient lieu dans chaque département. Peu importe la forme; pourvu que la volonté du peuple ressorte clairement et loyalement, le parti républicain tout entier doit s'y soumettre et voter sans division pour le candidat désigné à ses suffrages par le vœu populaire.

Il est cependant une condition essentielle, indispensable pour que toutes les fractions, toutes les nuances du parti républicain votent comme un seul homme pour le nom qui sortira de l'urne préparatoire. Il faut que tous ceux qui seront appelés à prendre une part active à cette solennelle manifestation soient animés d'un sincère désir de conciliation; qu'ils soient bien pénétrés de la nécessité de concessions réciproques, sans lesquelles il n'y aurait ni entente ni accord. Il faut surtout

que l'on ne puisse pas accuser le parti républicain de prêcher le respect de la Constitution et de la légalité et de mentir à ses principes. Sous la République, le respect de la loi est le premier devoir, nous pourrions dire la première vertu du citoyen. Si vous voulez le triomphe de la République, n'ébranlez pas les bases sur lesquelles elle repose : ne donnez pas un exemple qui puisse se tourner contre vous. Ni candidat inconstitutionnel, ni candidat illégal, tel est le mot de ralliement des véritables amis de la République. Nous avons foi dans le on sens et dans la droiture du peuple ; notre confiance ne sera pas trompée.

C. L'HABITANT.

BULLETIN POLITIQUE.

Sous l'empire des principes consacrés par l'article 13 de notre Constitution, les questions d'affaires et de travaux publics doivent occuper une place considérable dans les délibérations du parlement; mais l'article 13 est malheureusement l'un des articles de notre Constitution qu'on laisse plus volontiers en oubli; et malgré le discours de Dijon, il est assez évident que le pouvoir exécutif à cet égard est le complice des torts du pouvoir législatif. Notre observation est justifiée par les deux votes les plus importants qui ont marqué la clôture de cette session législative.

Voilà plus de trente ans qu'on nourrit le projet d'ouvrir à Paris une grande voie qui, rattachant le Louvre à l'Hôtel-de-Ville, établirait une communication directe entre la barrière de l'Étoile et la barrière du Trône. Voilà seize ans passés, c'est-à-dire depuis le premier moment où il a été question de chemins de fer en France, que la ligne de Paris à Marseille est placée à la tête de celles qu'il était le plus urgent d'entreprendre et d'achever. Voilà trois ans, qu'à l'intérêt spécial qui s'attachait depuis longtemps à l'exécution de la rue de Rivoli et du chemin de fer de Lyon, est venu s'ajouter un autre intérêt non moins puissant, celui d'assurer de l'ouvrage à des masses d'ouvriers en rouvrant la carrière à toutes les industries du bâtiment et de la métallurgie. Il y a plus, depuis deux ans, divers projets, pour l'une et l'autre de ces deux grandes entreprises, ont été soumis, d'une part à la commission municipale de Paris, de l'autre à l'Assemblée législative. Cependant le gouvernement et la commission du chemin de fer semblent s'être donné le mot pour ne mettre l'Assemblée législative à même de prendre une détermination sur la ligne de Paris à Avignon et sur la rue de Rivoli que pendant la dernière semaine parlementaire, c'est-à-dire à la veille de la séparation.

Qu'est-il résulté de là? Le projet de la rue de Rivoli avec ses annexes a seul reçu une solution définitive. Mais pour atteindre le but que tout le monde proclamait excellent, il a fallu, quant aux voies et moyens, se rallier à des expédients entachés de plusieurs vices, faute du temps nécessaire pour

coordonner un nouveau plan financier. En ce qui concerne les deux sections de la ligne de Châlon à Avignon, le résultat est encore pire. Les conclusions de la commission étaient tellement contraires aux vues du ministère, que l'Assemblée ne pouvait espérer les départager à moins de très-longs débats. Pour n'avoir pas l'air d'acculer l'Assemblée à une solution toute négative, le ministère a fait voter une somme de 6 millions, qui devra être dépensée sur les deux sections pendant la prorogation, mais dont l'utilité pratique sera fort illusoire pour l'accélération des travaux proprement dits. Les choses n'auraient pas été plus avancées sous ce rapport quand on aurait accordé les 10 millions réclamés par M. Crémieux. Dans l'état provisoire où l'on se trouve, il ne peut être question que d'études ou d'un commencement d'expropriation des terrains. On aurait dû s'arranger de manière à décider dès à présent du sort des deux chemins, si l'on avait voulu que ceux à qui ils devront être définitivement attribués eussent le temps de faire leurs préparatifs pour que les chantiers et les usines fussent en pleine activité dès le commencement de l'hiver. En ajournant la solution au mois de novembre prochain, on s'expose à un nouveau retard d'une année, et c'est tout au moins une campagne compromise, la plus importante, celle de l'hiver. N'était-ce donc pas une nécessité de premier ordre d'assurer, pour cet hiver, de grands travaux de terrassement au centre de la France aussi bien que des travaux de bâtiments au cœur de la capitale? En fin de compte, il faut encore se réjouir de voir ces derniers travaux assurés; c'est autant de gagné sur le nihilisme gouvernemental et parlementaire de notre époque.

L'adoption du projet de loi relatif à l'emprunt de la ville de Paris a eu pour complément l'approbation accordée par l'Assemblée à un prêt de 20 millions souscrit par la Banque de France, destiné à mettre l'administration en mesure de commencer immédiatement l'entreprise sans attendre la réalisation de l'emprunt.

Il faut enregistrer encore, parmi les bons votes de cette semaine, celui qui a sanctionné une avance de 1 million faite par l'Etat à titre de prêt subventionnel pour aider à la création d'une banque en Algérie. Le taux des escomptes de cette banque ne pourra pas excéder 6 p. 000. Cette fondation est un immense bienfait pour l'Algérie, où l'intérêt de l'argent n'a pas été jusqu'ici moindre de 18 à 20 p. 000.

La vérification des pouvoirs de M. Vaïsse, élu dans le département du Nord, a amené un incident parlementaire des plus curieux et des plus graves. Au nom du treizième bureau, chargé de cette vérification, M. Schœlcher est venu proposer l'annulation de l'élection, fondée sur ce seul motif que les opérations avaient eu lieu d'après les listes dressées en vertu de la loi du 31 mai. La droite a demandé et prononcé la question préalable sur les conclusions de la commission, en les signalant comme une atteinte portée au respect qui est dû aux lois. Or, la commission avait cru devoir protester contre la loi du 31 mai, précisément comme étant elle-même une atteinte à la loi des lois,

la Constitution. Cet incident n'est qu'une des phases du conflit engagé entre la majorité et la minorité sur l'interprétation du pacte fondamental. Espérons que la majorité ne laissera pas aux électeurs le soin de vider ce conflit, et qu'avant 1852, elle saura elle-même le résoudre autrement que par la question préalable, qui est l'argument de la force, mauvais exemple à léguer aux masses.

Un rapprochement judicieux a été fait par le *Siècle* à l'occasion de toutes ces élections qui se décident depuis quelque temps par le quart ou le tiers des électeurs inscrits. Le prétendu parti de l'ordre et son allié le bonapartisme s'indignent que, dans la question de révision, la minorité puisse faire autorité; et cependant les voilà qui trouvent bon que les portes de l'Assemblée s'ouvrent aux créatures de l'Élysée à la faveur de la stricte majorité légale, qui n'est qu'une infime minorité!

La discussion d'un projet de loi sur des crédits extraordinaires destinés à l'entretien de notre armée à Rome, a ramené un moment l'attention du corps législatif sur les conséquences de notre déplorable expédition. M. Jules Favre a énergiquement demandé compte au ministère de l'affligeant spectacle qu'offre en ce moment au monde civilisé la capitale de la chrétienté sous la protection officielle de nos baïonnettes. M. Emmanuel Arago a raconté des faits odieux; à Rome, on fouette des femmes, les épouses, les sœurs, les filles des malheureux qui ont commis des crimes politiques; et sous la benoîte administration des cardinaux, on sait ce que sont des crimes politiques. Les faits révélés à la tribune relativement à Rome sont le digne pendant de ceux qui sont consignés dans les lettres de M. Gladstone à lord Aberdeen relativement à Naples, et que l'honorable tory caractérise par une phrase très-expressive, en disant du roi des Deux-Siciles, qu'*il a érigé la négation de Dieu en système de gouvernement*. Or, le roi de Naples est le plus intime allié, le conseiller et le confident de la papauté. Que l'on s'étonne, après cela, que le gouvernement de Rome s'étudie à imiter les errements de celui de Naples. N'est-il pas navrant de voir la République française couvrir de sa cuirasse et de son manteau de pareilles iniquités? Hélas! il faut bien qu'il en soit ainsi au dehors, quand au dedans tous les profits, toutes les faveurs sont pour ceux qui ont juré haine à la République, et toutes les sévérités, toutes les disgrâces pour ceux qui lui ont voué leur fortune, leur labeur, leur existence entière!

L'événement politique de la semaine, c'est le réveil de M. Dupin, qui depuis trop longtemps fermait les yeux à tous les empiétements du jésuitisme. Il s'agissait d'une loi sur l'administration des hospices. Le monopole de ces questions, qui touchent de près ou de loin à l'assistance publique, a été accaparé, dans l'Assemblée, par une commission où règnent sans partage les accolytes de MM. de Falloux et de Montalembert, tels que MM. Poujoulat, de Melun, Riancey. La commission avait glissé à la fin du projet de loi sur l'administration des hospices un petit article, qui disposait que les évêques seuls auraient le droit de nommer et de révoquer les aumôniers. M. Schœl-

cher a demandé, par amendement, que l'on fît intervenir l'autorité civile dans les choix et dans les révocations, et M. de Melun, le rapporteur, traitant M. Schœlcher de clerc à maître, s'est mis à fulminer contre l'amendement toutes les foudres de l'ultramontanisme. Mais M. de Melun avait compté sans M. Dupin, qui, retrouvant toute la vigueur de ses meilleurs jours, a stygmatisé, en termes brûlants, tous les empiétements ordinaires de l'esprit clérical. Toute la partie bigote de la droite a aussitôt éclaté en vociférations contre ce qu'elle a appelé la diatribe de M. Dupin, qui n'en a pas moins persisté à appuyer l'amendement de M. Schœlcher et en a obtenu le renvoi à la commission ; mais c'est là tout le succès qui était réservé à M. Dupin. Voyant sa mine éventée, la commission a prudemment battu en retraite par la suppression pure et simple de l'article qui avait soulevé l'orage, et le combat a fini faute de combattants. M. Dupin a pu reconnaître à ses dépens, ce que l'on gagne à laisser prendre position dans l'Etat au jésuitisme. Ce n'est pas aujourd'hui, c'est lors de la discussion de la loi sur l'enseignement, que M. Dupin aurait pu donner utilement carrière à sa verve gallicane contre les accaparements du clergé.

Des sociétés d'assurances sur la vie ont dernièrement fait une faillite désastreuse pour leurs souscripteurs. Cependant, aux termes de l'ordonnance du 12 juin 1842, relative à la surveillance des tontines, le gouvernement entretient auprès de ces compagnies des commissaires chargés de surveiller la plus grande partie de leurs opérations, et d'en rendre compte au ministre du commerce. Comment donc le gouvernement n'a-t-il pas été averti de l'imminence des désastres qui viennent d'éclater? Et s'il a été averti, pourquoi n'a-t-il pas empêché? Les questions posées au ministère par M. Pascal Duprat d'abord, et reprises par M. Grévy, tendaient à obtenir des explications catégoriques sur ces deux points. Mais, comme toujours, le ministère a eu l'art d'éluder les questions qui embarrassaient le plus sa responsabilité. Il faudrait bien pourtant sortir de l'impasse où l'on est aujourd'hui, relativement aux sociétés en commandite. Si l'autorisation du gouvernement n'implique pas un surcroît de garantie pour les intéressés, il vaudrait mieux la supprimer, parce qu'alors le public, livré à sa seule clairvoyance, chercherait ses sûretés ailleurs. Mais, si le gouvernement doit continuer à intervenir, il faut se hâter de tracer des règles pour que cette intervention soit sérieusement efficace, et engage réellement la responsabilité des fonctionnaires par qui elle est exercée.

La séance de vendredi peut être considérée comme la séance de clôture de la session. Elle a été marquée par un débat fort intéressant au sujet d'un sieur Cérale, ébéniste piémontais, établi à Clamecy depuis seize ans, et que le préfet de la Nièvre a brusquement arraché à sa femme, à ses enfants, et fait reconduire à la frontière, sous prétexte d'affiliation avec des comités démocratiques de Paris. Cet ouvrier avait-il commis quelque acte qui le rendît justiciable des tribunaux? Non, selon le préfet et selon le ministre de l'intérieur, qui a héroïquement couvert son préfet à la tribune, Cérale était coupable du

crime de *démagogie*, crime élastique, et déjà irrémissibled u temps des Benjamin Constant, des Foy et des Casimir Périer.

L'opposition demandait qu'un témoignage de sympathie fût accordé au malheureux proscrit par le renvoi de sa plainte au ministre de l'intérieur; la commission concluait à l'ordre du jour. C'est l'ordre du jour qui a été adopté.

Un moment après la majorité faisait expier à M. Faucher ce petit succès en rejetant un crédit demandé par lui pour l'achat de quelques tableaux de l'ancienne liste civile. C'est fort bien d'être ménager des deniers publics; mais les libertés individuelles ont encore plus droit à des ménagements.

On a passé au scrutin, sans débat, sur la partie du budget de 1852 concernant les contributions directes, le service départemental et communal, les dépenses coloniales, enfin, sur ce qui était strictement nécessaire à la tenue et aux travaux des conseils généraux. Après ce vote, MM. les représentants ont pu se mettre en route pour leurs départements respectifs, puisqu'il n'y avait plus à l'ordre du jour de samedi que des rapports de pétitions.

Jeudi dernier a eu lieu dans les salons de Lemardelay une réunion des membres de l'opposition. Cette réunion a été très-nombreuse; la gauche presque entière y assistait. Il a été convenu qu'un certain nombre de ses membres resteraient à Paris pendant les vacances et se tiendraient à la disposition des événements. En conséquence, ceux auxquels leurs affaires personnelles permettent de rester à Paris et qui peuvent donner à la République une preuve de zèle et de dévouement en lui sacrifiant leurs vacances, ont été invités à consigner leurs noms. Une trentaine de membres environ se sont immédiatement fait inscrire au bureau, et la liste paraît devoir se grossir de quelques autres noms. Ce comité représente toutes les nuances de l'opposition; il sera une sorte de contre-commission de permanence, qui complétera la surveillance confiée à la commission officielle nommée par l'Assemblée, et qui en même temps accordera une attention toute particulière à ce qui intéresse le parti républicain. Les membres de ce comité se réuniront donc toutes les fois qu'il sera nécessaire, et, au besoin, ils rappelleront leurs collègues épars dans les départements.

On ne peut qu'applaudir à cette pensée de concert et d'accord entre les diverses nuances de la gauche. Cette nécessité d'union et de discipline est impérieusement commandée en face des intrigues ourdies avec tant d'audace et de cynisme par nos adversaires. Ainsi, on a vu ces jours derniers MM. Berryer et de Falloux faire décider, par la réunion de la rue Rivoli, que les légitimistes provoqueraient au sein des conseils généraux une manifestation en faveur de l'élection de M. Louis-Napoléon Bonaparte. Une autre réunion de représentants a eu lieu vendredi chez M. Odilon Barrot, et celui qui, sous le dernier règne, se laissait surnommer l'*austère* patriote, n'a pas reculé devant la honte de se faire, dans cette réunion, l'écho des *détestables passions* que naguères il flétrissait avec tant d'énergie. Allant au delà des résolutions du cercle de la

rue de Rivoli, M. Odilon Barrot a dit qu'il fallait non-seulement pousser les conseils généraux dans la voie des vœux de révision et de réélection, mais qu'il fallait de plus les entraîner à demander que l'Assemblée fît procéder à sa réélection « dans un temps suffisamment éloigné de celle du pouvoir exécutif, « de telle façon que le gouvernement puisse efficacement maintenir l'ordre et « protéger la paix publique. »

Il est bon de remarquer, que toutes ces agressions ouvertes des royalistes et des impérialistes contre la Constitution se produisent au moment même où, de tous côtés, des poursuites sont intentées aux journaux républicains sous l'inculpation de provocation à la haine et au mépris de la Constitution et du gouvernement de la République !

Un nouvel incident achève de démontrer combien la fusion entre légitimistes et bonapartistes a fait de progrès. MM. de Rességuier et Desrotours de Chaulieu ont écrit à l'*Opinion publique*, pour lui signifier qu'ils rompaient tout lien avec elle, parce que ce journal persiste à faire scission avec le gros du parti légitimiste dans la question de révision et de réélection.

Le procès du *Siècle* a eu un tout autre dénouement que celui auquel on s'attendait généralement. Malgré la patriotique éloquence de ses deux défenseurs, MM. Senard et Desmarest, le *Siècle* a été condamné, dans la personne de son gérant, M. Sougère, et de son rédacteur, M. Jourdan, que les sympathies de toute la presse indépendante accompagneront dans sa prison. Le verdict du jury a présenté une anomalie, qu'il n'est pas inutile de relever. Le *Siècle* était incriminé sur deux chefs d'accusation : Excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et publication d'une fausse nouvelle. Le gérant a été déclaré coupable sur les deux chefs, et le rédacteur sur le second chef seulement. Or, il s'agissait d'un seul et même article pour tous les deux.

Quant à la cour, elle a fait preuve de sagesse en refusant de s'associer aux réquisitions draconiennes de M. l'avocat-général.

Au surplus, le gouvernement doit être content, puisque le jury de la Seine le sert suivant ses désirs. Mieux avisé, il comprendrait que ce sont là de ces services qui nuisent plus qu'ils ne profitent; car, d'une part, le jury, au risque même de quelques contradictions, s'efforce, comme on l'a vu, d'atténuer la rigueur de ses verdicts, et prouve par là avec quelle répugnance il frappe en semblable occasion, et, d'un autre côté, les articles dont on a voulu entraver la circulation, acquièrent un retentissement centuple de celui qui leur était réservé par la publicité ordinaire. C'est par de pareilles victoires que les précédents gouvernements ont préludé à leur déroute. On commence par sévir contre la presse; de peur de faillir à la cause de l'ordre, le jury condamne; plus il condamne, plus on lui demande de condamnations; et lorsque, la mesure étant comble, il cesse de frapper, c'est sur le jury qu'on se met à frapper. Insensiblement, et de tous côtés, le pouvoir fait le vide autour de lui, et

pour n'avoir pas su s'accommoder de la liberté, il tombe un jour, de lui seul, avec les derniers étais de sa propre légitimité.

Les débats du procès de Lyon se sont ouverts cette semaine. Il est, on ne peut plus regrettable, de voir soumettre des faits de l'ordre politique au jugement d'un tribunal militaire, sous prétexte d'un état de siége qui se prolonge indéfiniment sans motif plausible. Mais enfin les accusés ont obtenu des juges, et ils doivent s'applaudir d'une conjoncture qui met un terme au martyre d'une longue détention préventive.

M. Parisis, évêque de Langres, vient d'être promu à l'évêché d'Arras. On assure que son Eminence a hésité un instant devant l'article 28 de la Constitution qui dispose qu'aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut, pendant la durée de la législature, être nommé ou promu à des fonctions publiques salariées, mais qu'elle a cru devoir passer outre, en considérant qu'il s'agissait non d'un changement de dignité ou de fonction, mais d'un simple changement de siége. Soit, avec la Constitution *il est* comme *avec le ciel des accommodements*. Toutefois, il est bon d'observer qu'indépendamment du traitement fixe, qui est égal pour tous les évêques, il y a le traitement éventuel qui, selon l'importance des évêchés, varie depuis cinq mille jusqu'à quarante-cinq mille francs, et que le déplacement de monseigneur Parisis donnerait à penser que ce saint personnage n'est pas insensible aux biens temporels.

Du reste, on parle du frère de M. de Falloux comme devant remplacer à Langres M. Parisis. Cette nouvelle mérite confirmation; jusqu'à preuve contraire nous croirons au désintéressement de M. de Falloux dans le concours qu'il vient de prêter à l'Elysée pour la nomination de la commission de permanence. Il est vrai qu'on se plaisait aussi à regarder comme calomnieuse la nouvelle de la promotion du frère de M. Berryer au grade de général; et pourtant le fait se trouve consigné officiellement dans le dernier numéro du *Moniteur de l'armée*.

Le *Messager* a livré à la publicité un nouveau document qui dépasse de beaucoup en gravité celui que M. Forcade avait reçu des mains de M. Carlier. Il s'agit d'une circulaire qui, au mois de novembre 1848, aurait été adressée à quelques hommes de finances en Angleterre par un banquier, chargé par *son altesse impériale le prince* Louis-Napoléon Bonaparte de contracter un emprunt de 10 millions hypothéqué sur les répétitions de plus de 28 millions à exercer sur le Gouvernement français au nom de la feue duchesse de Saint-Leu, ex-reine Hortense. Comme garantie de la validité de cette créance, la circulaire faisait allusion aux circonstances favorables qui entouraient M. Louis-Napoléon Bonaparte, alors candidat à la présidence. Indépendamment de l'existence matérielle de cette circulaire, la réalité de l'opération à laquelle elle se rattachait est attestée par un notaire anglais dont le *Messager*

produit le certificat. Malgré ces témoignages d'un si grand poids en apparence nous sommes persuadés qu'il surgira des explications rectificatives aussi satisfaisantes que celles qu'on a fait valoir dans l'affaire Lemulier et Lacordaire. Tout ce que nous tenons à constater pour le moment, c'est que la police a choisi juste le jour où le nouveau document paraissait dans le *Messager*, pour arrêter M. Eugène Forcade, et mettre ainsi à exécution le jugement précédemment encouru par cet indiscret publiciste.

L'Exposition universelle de Londres est un fait civilisateur immense, auquel nous avons été des premiers à rendre hommage; et bien que l'idée mère en soit partie de la France, honneur, trois fois honneur à l'Angleterre qui l'a si admirablement réalisée. Mais, à ce fait, tout magnifique qu'il soit, il aurait peut-être manqué quelque chose, si la France n'avait pas songé à y apposer le cachet de son individualité nationale. Ce n'était pas assez pour nous de nous être associés à la fête industrielle, en étalant à ce grand bazar du monde les produits de nos industries; nous avions aussi un rôle initiateur à prendre vis-à-vis des peuples conviés en Angleterre. Après avoir fraternisé entre eux par les intérêts dans les murs de Londres, cette métropole du travail et du génie industriel, il leur restait à fraterniser par les sentiments à Paris, cette métropole des arts et du plaisir, et la ville de Paris a généreusement fait les frais de cette gracieuse réunion. Elle a traité ses hôtes avec une splendeur digne d'eux et d'elle-même, sans parcimonie et sans vaine ostentation, avec un choix heureux et varié de divertissements.

Le premier jour, banquet, concert et spectacle, le tout réuni dans la même soirée et dans les somptueuses galeries de notre Maison de Ville; repas opulemment servi, l'élite des exécutants de nos sociétés de concert, l'élite des artistes de la Comédie-Française.

Le second jour, promenades à Versailles, où les héritiers des combattants de Malplaquet et de Denain sont allés, du bruit de leur admiration pacifique, réveiller les échos des vastes bassins et des charmilles monumentales du royal parc de Louis XIV.

Un second rendez vous a rassemblé dans les beaux salons de l'Hôtel de Ville, pour la grouper autour de nos hôtes, l'élite de la population de Paris dans les arts, dans le commerce, dans la littérature, dans la science, dans les administrations, dans la politique, et dans cette brillante foule se confondaient les délégués des principales villes de France, de celles surtout que les chemins de fer mettent en communication plus fréquente et plus rapide avec Paris. C'était vraiment un beau spectacle qu'offrait ce bal de l'Hôtel de Ville, avec son affluence de si jolies femmes et de si belles toilettes, avec son mélange de costumes militaires de tous les pays.

Puis il y a eu la collation offerte à Saint-Cloud par le président de la République, ensuite l'opéra avec ses fragments des chefs-d'œuvre de notre réper-

toire lyrique, et son ballet allégorique de toutes les nations ingénieusement figurées par des femmes.

La journée des manœuvres militaires a droit aussi à une mention honorable. Ces évolutions guerrières exécutées avec le plus admirable entrain par nos braves soldats, avaient attiré des masses considérables de spectateurs, elles ont excité l'enthousiasme des étrangers, non seulement parmi les hommes du métier, mais encore parmi les bourgeois de la Cité moins habitués à la vue des soldats et aux jeux de la guerre. Plus nous approchons du moment où le progrès des bons rapports entre les peuples devra faire reléguer dans l'histoire du passé les merveilles de la stratégie militaire, moins il nous déplaît de voir la France prouver que, si elle aspire de toute son âme au travail pacifique et à la paix universelle, ce n'est pas qu'il y ait chez elle la moindre défaillance de toutes les aptitudes qui firent sa gloire dans les armes.

Qu'aucun nuage n'obscurcisse donc le tableau de cette première et courtoise rencontre, sur le terrain du plaisir, des enfants de diverses nations longtemps divisées par des préjugés de toutes sortes, et même par des haines aussi stupides qu'invétérées. Les paroles prononcées au banquet par lord Granville et le lord-maire sont à la hauteur des nouvelles idées, des nouveaux sentiments qui ont cours dans la famille humaine, et à l'abri desquels chaque peuple, sans rien abdiquer de sa nationalité, sentira se resserrer de plus en plus le lien sympathique de solidarité qui l'unit à tous les autres peuples. L'administration municipale de Paris a eu une excellente pensée, qu'elle a noblement mise à exécution, et à laquelle ses hôtes ont très-dignement répondu de tous points. De ce frottement intime des peuples, il ne peut résulter que les meilleurs effets pour le présent et pour l'avenir. L'ombre des grands philosophes du dix-huitième siècle qui, par leurs écrits, ont préparé cette grande communion cosmopolite, a dû glorieusement tressaillir dans la tombe; car leurs vœux se sont réalisés plus tôt qu'ils ne pouvaient l'espérer, puisque nous, leurs petits-fils, à peine à la seconde génération, nous pouvons déjà voir poindre le jour de paix universelle prédit par eux. Rome et Naples, c'est le passé qui s'abîme dans la fange et le sang; Paris et Londres, c'est l'humanité qui se lève radieuse pour marcher à pas de géant vers ses destinées providentielles.

GUSTAVE CAZAVAN.

DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS FRANÇAIS

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Après la révocation de l'édit de Nantes, environ 300,000 réfugiés protestants de France allèrent s'établir en Prusse, en Angleterre, en Hollande, en Suisse et en Amérique. Les destinées diverses de ces exilés volontaires, les mesures prises en leur faveur par les gouvernements, les services qu'ils rendirent à leur tour aux peuples qui les accueillirent, l'influence si remarquable qu'ils exercèrent, et que leurs descendants exercent encore sous le rapport de la diplomatie et de la guerre, de l'industrie et du commerce, de la littérature et de la religion, tel est le sujet d'un livre que M. Weiss, professeur d'histoire au lycée Bonaparte, doit publier prochainement sous ce titre : *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours.*

Dans les séances de l'Académie des sciences morales et politiques des 19 et 26 juillet, M. Weiss a donné lecture de quelques passages de son travail. Le jeune et savant historien veut bien nous autoriser à extraire de son œuvre trois fragments importants qui présentent le tableau intéressant et instructif de l'état de la société protestante en France, avant la révocation de l'édit de Nantes, l'affligeant contraste

de la situation du commerce et de l'agriculture après la révocation, l'énumération des grandes industries dont les protestants français ont doté l'Angleterre où ils cherchèrent un refuge et enfin la part qu'ils prirent à la révolution de 1688.

LÉOPOLD AMAIL.

I

Le chancelier de l'Hôpital sous Charles IX, le président de Thou sous Henri IV, le cardinal de Richelieu sous Louis XIII, avaient attaché leurs noms aux trois édits qui furent rendus en 1562, en 1598, en 1629, et qui réglèrent tour à tour la condition des protestants en France. Le dernier, accordé à des rebelles vaincus, reçut le nom d'édit de grâce. En effet, le pouvoir était assez fort pour oser tout. Sorti victorieux d'une crise redoutable, il était soutenu par l'assentiment unanime des catholiques. Les plus modérés, il est vrai, ne réclamèrent pas de nouvelles mesures de rigueur, parce qu'ils redoutaient les mouvements populaires et l'explosion de guerres civiles. Mais, s'ils différaient avec les catholiques zélés sur l'emploi des moyens, ils s'accordaient avec eux sur le but. Tous croyaient que le premier devoir du roi très-chrétien, du fils aîné de l'Église, était de supprimer l'hérésie dans ses États. Tous regardaient l'existence d'un parti réformé comme un danger permanent pour la sûreté publique, tous considéraient l'unité de l'Église comme un principe fondamental en religion. Personne, ni parmi les catholiques, ni parmi les réformés eux-mêmes, n'avait encore réclamé au nom du grand principe de la liberté religieuse. Personne n'avait encore élevé la voix pour soustraire la conscience à la domination du souverain. Richelieu fut donc vraiment supérieur à ses contemporains, supérieur même aux hommes distingués qui dirigèrent les destinées de la France dans la seconde moitié du dix-septième siècle, lorsque, après la prise de La Rochelle, il se contenta d'abattre un parti politique, tandis qu'il se montrait plein de respect envers les convictions religieuses des vaincus.

L'édit de grâce fut pour les protestants l'inauguration d'une ère nouvelle. Privés de leurs places de sûreté et de leur organisation politique, exclus peu à peu des emplois de la cour et de presque toutes les charges civiles, ils se trouvèrent dans l'heureuse impuissance de

s'appauvrir par le luxe et par l'oisiveté. Obligés de s'adonner à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, ils se dédommagèrent abondamment de cette contrainte. Les vastes plaines qu'ils possédaient dans le Béarn et dans les provinces de l'ouest se couvrirent de riches moissons. En Languedoc, dans les Cévennes et dans le Vivarais, les cantons peuplés par eux devinrent les mieux cultivés et les plus fertiles, malgré le vice du terrain. Grâce à leur travail infatigable, cette province, si longtemps dévastée par les guerres civiles, se releva de ses ruines. Les habiles vignerons du Berry rendirent à ce pays son ancienne prospérité. Ceux du pays Messin devinrent l'élite de la population de plus de vingt-cinq villages. Les jardiniers de cette même province portèrent leur art à un degré de perfection inconnu jusqu'alors.

La bourgeoisie protestante des villes se livra à l'industrie et au commerce, et déploya une activité, une intelligence et en même temps une intégrité qui n'ont peut-être été jamais surpassées dans aucun pays. En Guyenne, elle s'empare de presque tout le commerce de vins. Dans les deux gouvernements de Brouage et d'Oléron, une douzaine de familles protestantes possèdent le monopole du commerce de sel et de vin, qui s'élève, tous les ans, de 12 à 1,500,000 livres. A Sancerre, par leur travail persévérant et l'esprit d'ordre qui les anime, les protestants deviennent, de l'aveu de l'intendant, « *supérieurs aux catholiques, en nombre, en richesse et en considération.* » Dans la généralité d'Alençon, presque tout le commerce passe entre les mains de quatre mille d'entre eux. Ceux de Rouen attirent dans cette ville une foule de riches étrangers, surtout de Hollandais, au grand avantage du pays. Ceux de Caen revendent aux négociants d'Angleterre et de Hollande les toiles et les draps fabriqués à Vire, à Falaise, Argentan, assurant ainsi à cette branche de l'industrie nationale un riche débouché. Le trafic important que Metz entretient avec l'Allemagne appartient presque entièrement aux réformés de ce département. Aussi le gouverneur recommanda-t-il plus tard, quoique vainement, aux ministres de Louis XIV, d'user à leur égard d'une *attention particulière*, de *beaucoup de douceur* et de *patience*, attendu, disait-il, « *qu'ils ont le commerce en dépôt et sont les plus riches du peuple.* » Les négociants de Nîmes, renommés dans tout le midi, font subsister une infinité de familles. « *Si tous les marchands de Nîmes*, écrivait Baville, en 1699, *sont encore mauvais catholiques, du moins ils n'ont pas cessé d'être de très-bons négociants.* » Ailleurs, il disait dans son remarquable rapport : « *Généralement parlant, tous les nouveaux con-*

vertis sont plus à leur aise, plus laborieux et plus industrieux que les anciens catholiques de la province. »

La France dut également aux protestants le rapide essor que prit alors le commerce maritime à Bordeaux, à La Rochelle et dans les ports de la Normandie. Les Anglais et les Hollandais avaient plus de confiance en eux que dans les négociants catholiques, et liaient plus volontiers correspondance avec eux. Les réformés français méritaient cette haute réputation de probité commerciale. Perdus pour ainsi dire au milieu d'un peuple qui les observait avec défiance, sans cesse en butte à la calomnie, soumis à des lois sévères qui leur commandaient impérieusement une perpétuelle attention sur eux-mêmes, ils forçaient l'estime publique par l'austérité de leurs mœurs et par leur irréprochable loyauté. De l'aveu même de leurs ennemis, aux qualités du citoyen, c'est-à-dire au respect de la loi, à l'application au travail, à l'attachement à leurs devoirs, à l'ancienne parcimonie et à l'ancienne frugalité des classes bourgeoises, ils joignaient les qualités du chrétien, c'est-à-dire un vif amour pour leur religion, un penchant marqué à conformer leur conduite à leur conscience, une crainte constante des jugements de Dieu.

Renommés pour leur intelligence et leur activité commerciales, ils ne l'étaient pas moins pour leur industrie. Plus portés au travail que les autres sujets, parce qu'ils ne pouvaient devenir leurs égaux que par un travail supérieur, ils étaient encore stimulés et secondés par les principes de leur religion. Ces principes tendaient sans cesse à les instruire et à les éclairer, en ne les conduisant à la foi que par la voie de l'examen. De là des lumières supérieures qui se répandaient nécessairement sur toutes leurs actions, et rendaient leur esprit plus capable de saisir toutes les idées dont l'application pouvait contribuer à leur bien-être. Leur propre industrie était encore augmentée et perfectionnée par la connaissance qu'ils avaient de l'industrie étrangère. La plupart, dans leur jeunesse, visitaient les pays protestants, la Suisse française, la Hollande, l'Angleterre, et en étendant la sphère de leurs connaissances, ils donnaient à leur esprit la souplesse nécessaire au développement de l'industrie. Il faut ajouter que l'année économique des protestants était de 310 jours, parce qu'ils ne consacraient au repos que 50 dimanches et quelques fêtes solennelles, ce qui donnait à leur industrie la supériorité d'un sixième sur celle des catholiques, dont l'année économique n'était que de 260 jours, parce qu'ils en consacraient plus de 105 au repos.

Les protestants adoptèrent généralement le système des manufac-

tures réunies, tant encouragées depuis par Colbert. Ces établissements, organisés sur le principe de la division du travail, dirigés par des chefs habiles qui employaient des milliers d'ouvriers qu'ils stimulaient par l'appât d'un salaire proportionné à leur ouvrage, offraient certainement le moyen le plus sûr et le plus prompt d'obtenir une production à la fois plus perfectionnée, plus abondante et plus économique. Pratiqué depuis longtemps en Hollande et en Angleterre, ce système, que la France allait appliquer pour la première fois sur une grande échelle, était particulièrement avantageux aux réformés, que leurs capitaux mettaient à même de former et de soutenir de grandes entreprises. Dans les provinces de Picardie, de Champagne, de Normandie, en Ile-de-France, en Touraine, dans le Lyonnais et dans le Languedoc, ce furent eux qui créèrent les plus importantes manufactures, et l'on s'en aperçut bien à leur décadence rapide après la révocation de l'édit d'Henri IV.

Avant cette fatale mesure, la France possédait les plus belles manufactures de laine, et elle partageait le riche commerce de draps que faisaient les Anglais, les Hollandais et les Italiens. Celles du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné fournissaient des quantités de draps aux négociants de Marseille qui les expédiaient dans le Levant. Celles de la Champagne approvisionnaient l'Allemagne du nord. Reims fabriquait des étoffes de laine et des étoffes mêlées de soie et de laine qui trouvaient un débouché dans les provinces rhénanes et dans le Brandebourg. On y comptait plus de 1,200 métiers. Rhétel en possédait jusqu'à 80, Mézières 100, qui produisaient des étoffes de laine semblables à celles de Reims, des serges dites façon de Londres, et des serges drapées. Sézanne avait une magnifique manufacture de gros draps et de serges drapées. La célèbre manufacture de draps d'Abbeville fut fondée en 1665 par les Van Robais. Celles d'Elbeuf et de Louviers durent également leur origine et leur progrès à des famille protestantes qui les établirent en 1669. Celles de Rouen et de Sedan devinrent renommées pour la beauté de leurs produits.

Les fabricants français achetaient les laines dont ils faisaient usage en Angleterre et en Espagne. Ils employaient aussi celles du Berry, du Languedoc et du Roussillon, dont la qualité n'est pas très-inférieure à celle des laines de ces deux pays. D'ailleurs, en se servant d'ouvriers habiles, ils compensaient le défaut de la matière par le mérite de la façon. L'invention récente du métier à bas multiplia les manufactures de bas de laine, de soie, de fil et de coton. Les protestants se distinguèrent également dans cette industrie nouvelle qu'ils

propagèrent surtout dans le Sedanais et dans le Languedoc. Une partie de cette province, le haut Gévaudan, contrée montagneuse, stérile et presqu'entièrement habitée par des réformés, trouva une ressource inattendue et précieuse dans les manufactures de *Cadix* et de serges. On désignait sous ce nom des étoffes légères dont l'extrême bon marché assurait le débit. Tous les paysans en avaient des métiers chez eux et y consacraient tout le temps qu'ils ne donnaient pas à la culture de leurs terres. Comme elles sont fort ingrates, cette culture était bientôt faite, et d'ailleurs les hivers étant longs et les montagnes restant couvertes de neige, les habitants n'avaient pendant ce temps d'autre occupation que de travailler à leurs manufactures. Les enfants y filaient à l'âge de quatre ans, et toute une famille se trouvait ainsi occupée. Cette industrie ne rapportait pas moins de deux à trois millions au haut Gévaudan. Les étoffes étaient transportées à Mende et à Saint-Léger, achetées en gros par des marchands qui les faisaient teindre et les revendaient avec de beaux bénéfices en Suisse, en Allemagne, sur les côtes d'Italie, à Malte et dans le Levant.

A Montmorency, à Villiers-le-Bel et dans plusieurs autres communes de la généralité de Paris, les protestants fabriquaient des dentelles d'or et d'argent, de soie et de fil, qu'ils revendaient à des marchands en gros de la capitale. Cette industrie répandait l'aisance dans les campagnes. Ils fabriquaient aussi des rubans, des brocards, des galons d'or et d'argent, des boutons de soie et de métal, qui étaient recherchés sur tous les marchés de l'Europe. Colbert pouvait dire avec raison que les modes étaient pour la France ce que les mines du Pérou étaient pour l'Espagne.

Les chapeaux fins de Caudebec trouvaient un immense débit en Angleterre et en Allemagne; ils étaient fabriqués exclusivement par des ouvriers protestants.

Les belles manufactures des papiers d'Auvergne et d'Angoumois étaient également entre leurs mains; ils avaient des moulins à Ambert, à Thiers, à Chamalières, près de Clermont. Ceux d'Ambert produisaient le meilleur papier de l'Europe : les plus belles impressions de Paris, d'Amsterdam, de Londres, se faisaient sur du papier d'Ambert. Cette manufacture faisait subsister un grand nombre de familles : ses produits rapportaient tous les ans plus de 80,000 écus. Les manufactures de l'Angoumois n'étaient ni moins florissantes ni moins renommées. On comptait dans cette province jusqu'à soixante moulins travaillants, et ses papiers rivalisaient avec ceux de l'Auvergne. Les Hollandais et les Anglais en achetaient des quantités immenses,

tant pour leur propre usage que pour celui des autres contrées du du nord de l'Europe. Dans la généralité de Bordeaux, le canton de Casteljaloux, qui était presque entièrement peuplé de protestants, possédait également plusieurs moulins à papier dont les produits étaient exportés pour l'imprimerie en Hollande.

Ce furent les protestants qui dotèrent la France des magnifiques manufactures de toiles, qui enrichirent si longtemps nos provinces du nord-ouest. En Normandie, ils fabriquaient des toiles, à Vire, à Falaise, à Argentan, et leurs co-religionnaires de Caen les achetaient en gros pour les revendre aux Anglais. Les toiles si renommées de Coutances rapportèrent, jusqu'en 1664, plus de 800,000 livres par an. Dans le Maine, ils avaient établi des manufactures de grosses toiles au Mans, à Mayenne, et dans l'Election du château du Loir; mais la principale industrie de cette province était celle des toiles fines fabriquées à Laval. Elle avait été introduite vers la fin du treizième siècle, par des ouvriers flamands qui avaient suivi Béatrix, épouse de Guy de Laval; les ouvriers du pays l'avaient perfectionnée depuis, en trouvant le secret de blanchir les toiles. Au temps de Louis XIV, elle occupait trois classes de personnes : les marchands en gros, qui achetaient des toiles écrues pour les faire blanchir; les marchands tissiers qui achetaient le fil et l'assortissaient pour faire les tresses, les chaînes et les ourdissements; les ouvriers à façon qui travaillaient pour les maîtres et quelquefois pour eux-mêmes. Le nombre de ces derniers s'élevait jusqu'à 20,000 avant la révocation de l'édit de Nantes. En Bretagne, où les protestants étaient groupés à Rennes, à Nantes et à Vitré, leur principale industrie était celle des *toiles noyales*, ainsi nommées parce que la première fabrique en fut établie dans la commune de Noyal, à deux lieues de Rennes, et dans huit ou dix communes des environs; c'étaient de grosses toiles écrues propres à faire des voiles de vaisseaux. Avant l'émigration des ouvriers protestants, les Hollandais et les Anglais en achetaient tous les ans pour 3 ou 400,000 livres. Les toiles dites de Vitré étaient de grosses toiles de chanvre qui demeuraient écrues, et que l'on n'avait pas soin de blanchir; on les fabriquait dans une trentaine de communes des environs de Vitré; les marchands de cette ville les achetaient en gros et les revendaient à Saint-Malo, à Rennes et à Nantes, d'où on les exportait à l'étranger; elles étaient propres à faire de petites voiles de navires. Les Anglais les achetaient pour l'usage de leurs colonies: on les revendait aussi aux marchands de Cadix et de Séville, qui s'en servaient pour emballer les marchandises fines destinées au Mexique et au Pé-

rou. A Saint-Paul-de-Léon, à Morlaix, à Landernau, à Brest, on fabriquait des toiles blanches, destinées principalement à la consommation du dehors. Tel était l'essor qu'avait pris cette industrie, que les Anglais en achetaient tous les ans à Morlaix pour 4,500,000 livres, ce qui a été vérifié par le registre des droits qu'elles payaient pour la marque à leur sortie du royaume.

Les tanneries de la Touraine étaient renommées dans toute la France. Les protestants en avaient établi plus de 400 dans cette industrieuse province. Ils en possédaient 35 à 40 dans les seules villes de Loches et de Beaulieu.

Les fabriques de soie de Tours et de Lyon, si florissantes au milieu du dix-septième siècle, devaient presque tout leur éclat à l'industrie des ouvriers protestants. Celles de Tours, dont l'origine remontait au règne de Louis XI, mais qui n'avaient pris tout leur développement que sous le ministère protecteur de Richelieu, produisaient des taffetas unis en quantité suffisante pour toute la France, des velours rouges et des velours violets aussi brillants que ceux de Gênes, des serges de soie supérieures à celles de tous les autres pays, des moires d'or plus belles qu'en Italie. On comptait à Tours plus de 8,000 métiers d'étoffes de soie, 700 moulins à soie et plus de 40,000 ouvriers et apprentis employés à dévider la soie, à l'apprêter et à la fabriquer. La seule spécialité des rubans occupait à Tours, et dans les communes voisines, jusqu'à 3,000 métiers. La consommation de cette ville ne s'élevait pas à moins de 2,400 balles de soie.

Les manufactures de Lyon produisaient principalement des taffetas noirs, des étoffes de soie, d'or et d'argent que l'on envoyait en Hollande. Le seul article des taffetas s'élevait à 300,000 livres, quoique l'on n'en exportât que les plus beaux. Cette délicatesse des Hollandais était cause que les manufacturiers lyonnais trouvaient mieux leur compte de faire passer leurs produits en Angleterre. Le commerce avec ce pays se faisait à Londres, à Plymouth et à Exeter. On y envoyait surtout des taffetas lustrés, des étoffes de soie, des brocards d'or et d'argent. Souvent, en une seule foire, les Lyonnais vendaient pour plus de 200,000 écus de taffetas lustrés, pour la plupart noirs, aux agents des grandes maisons anglaises. Ces taffetas, que l'on désignait spécialement sous le nom de taffetas d'Angleterre, et les riches étoffes de soie dans la confection desquelles entraient l'or et l'argent, étaient les deux articles dans lesquels excellait surtout la fabrique lyonnaise.

Pour les étoffes d'or et d'argent, c'était le génie du fabricant qui

leur donnait toute leur supériorité. Ailleurs le travail en pouvait être aussi beau et même meilleur. Mais les ouvriers lyonnais seuls étaient capables d'inventer tous les ans, et presque tous les jours, de nouveaux dessins, que les étrangers ne savaient pas inventer comme eux, mais qu'ils goûtaient fort et qu'ils s'efforçaient d'imiter. Un bon dessinateur suffisait souvent à Lyon pour faire la fortune d'une maison, et, quand il avait de la conduite, du rang d'ouvrier il passait facilement à celui de maître. La fabrique lyonnaise commençait aussi à imiter les ouvrages des Indes avec une telle perfection, que la façon de ces étoffes constituait les deux tiers de leur valeur. Sous tous ces rapports, Tours était inférieur à Lyon. Mais la fabrique de cette ville l'emportait sur sa rivale par l'élégance et le fini des petites étoffes, et plus encore par un art de nuancer les couleurs que Lyon ne put jamais atteindre.

Même après la révocation de l'édit de Nantes, Lyon recevait encore jusqu'à 6,000 balles de soie, dont environ 1,400 du Levant, et principalement de la province de Ghilan, en Perse, 1,600 de Sicile, 1,500 du reste de l'Italie, 300 d'Espagne, et 1,200 du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. On estimait encore la consommation de cette ville à environ 300 balles; 1,500 étaient envoyées à Tours, 700 à Paris, 200 à Rouen, autant en Picardie, 500 dans le reste du royaume. « Cette estimation, écrivit l'intendant d'Herbigny en 1698, est faite sur un pied médiocre, plus fort que l'état présent des choses, mais beaucoup au-dessous de ce qu'on dit qu'elles ont été, lorsqu'elles étaient le plus florissantes. *Car on prétend qu'il y a eu jusqu'à* 18,000 *métiers d'étoffes de toutes sortes travaillant dans Lyon, et l'on tient qu'il n'en faut que* 6,000 *pour la consommation de* 2,000 *balles de soie.* »

Tels sont les progrès réalisés par le commerce et l'industrie sous l'influence de la partie protestante de la bourgeoisie. A ce tableau de prospérité opposons le dépérissement des provinces du royaume après la révocation.

II

Quel est le chiffre de l'émigration protestante? Il est impossible aujourd'hui de le constater exactement. Nous croyons cependant qu'on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité, en admettant que sur environ 1,500,000 protestants disséminés parmi 20 millions de catholiques, 250 à 300,000 s'expatrièrent dans les quinze dernières années du

dix-septième siècle. Les documents parvenus jusqu'à nous sont trop incomplets et trop vagues pour permettre une évaluation plus précise de la perte que la France subit à cette époque. Les passions opposées des écrivains protestants et des écrivains catholiques ont d'ailleurs obscurci cette question. Jurieu soutient qu'en 1687, il était déjà sorti de France plus de 200,000 personnes. Mais l'émigration continuait encore à cette époque, et Jurieu ne pouvait prévoir quel en serait le terme. Dans un Mémoire célèbre, adressé à Louvois, en 1688, Vauban déplore la désertion de 100,000 hommes, la sortie de 60 millions, la ruine du commerce, les flottes ennemies grossies de 9,000 matelots des meilleurs du royaume, les armées ennemies de 600 officiers et de 12,000 soldats aguerris, Mais ces chiffres, incomplets d'ailleurs, ne s'appliquent qu'à l'émigration militaire. Sismondi estime vaguement à 3 ou 400,000 le nombre des émigrants. Les seuls documents officiels auxquels on puisse recourir sont les rapports que les intendants des généralités adressèrent au gouvernement, en 1698. Mais les listes des fugitifs qu'ils dressèrent ne comprennent qu'un très-petit nombre d'années, et ne donnent par conséquent aucune idée exacte de la masse présumée des religionnaires passés en pays étrangers, le plus souvent avec leurs familles entières. Il faut ajouter que plusieurs de ces rapports se taisent sur ce point, que d'autres contiennent des erreurs visibles et même des mensonges. Sans doute ils craignaient de donner, par des chiffres exacts, un démenti trop dur aux prévisions erronées de la Cour, et ils cherchaient en conséquence à pallier les résultats désastreux de la révocation. Peut-être aussi, pour sauver leur propre réputation de vigilance et d'habileté, s'efforçaient-ils d'amoindrir dans l'esprit du roi l'importance d'une émigration qui accusait leur négligence, puisqu'ils avaient mission de s'y opposer, et qu'ils ne manquaient ni de lois plus que sévères, ni de juges pour les appliquer, ni de soldats et de bourreaux pour en assurer l'exécution, ni de populations fanatisées pour stimuler et seconder le zèle de leurs agents. Disons enfin que les nouveaux convertis mettaient tous leurs soins à induire en erreur les magistrats et à faire disparaître les traces de l'émigration, pour sauver les biens de leurs parents fugitifs, auxquels ils en faisaient parvenir la valeur en argent ou en marchandises, et que souvent ils allaient rejoindre dans l'exil. A défaut de documents plus précis, nous empruntons quelques données à ces rapports. Elles serviront du moins à faire apprécier le nombre de citoyens dont la France s'appauvrit dans quelques provinces, et à faire ressortir quelques-unes des fatales conséquences de leur départ.

Avant la révocation, on comptait en Provence 72,000 protestants, établis la plupart à l'Ormarin, à Cabrières, dans les villages de la vallée de la Tour-d'Aigues, et surtout à Mérindol, cette Genève de la Provence, qui formait d'ardents missionnaires pour propager les doctrines de Calvin. Il en sortit environ la cinquième partie depuis l'an 1686 jusqu'à l'an 1698.

Le Dauphiné et le Languedoc étaient les deux provinces du midi qui renfermaient le plus de protestants. Un grand nombre de ceux du Dauphiné émigrèrent en 1685 et 1686. Il resulte d'un dénombrement qui fut fait en 1687, que, dans l'Élection de Grenoble, on comptait encore à cette époque, 6,071 protestants. A la fin du mois de novembre de cette année, il en était émigré 2,025. Dans l'Élection de Vienne, sur 147, 73 sortirent du royaume cette même année. Dans celle de Romans, sur 721, 333. Dans celle de Valence, sur 4,229, 617. Dans celle de Gap, recette de Briançon, sur 11,296, 3,782. Dans celle de Gap, recette de Gap, sur 1,200, 744. Dans celle de Montélimart, sur 15,580, 2,716.

La population protestante du Languedoc s'était élevée à plus de 200,000 hommes, rassemblés presque tous dans les sept diocèses de Nîmes, d'Alais, de Montpellier, d'Uzès, de Castres, de Lavaur et du Vivarais.

Dans le premier, ils étaient encore 39,664 en 1699; dans le second, 41,766, chiffre supérieur alors à celui de la population catholique. Si l'on peut s'en rapporter à Baville, 4,000 seulement émigrèrent et 600 d'entr'eux ne tardèrent pas à revenir. Mais la proportion qu'il établit entre ceux qui restèrent et ceux qui sortirent du royaume est si inférieure à celle du Dauphiné et de toutes les autres provinces, telle que la constatent les autres intendants, que l'on ne peut concevoir le moindre doute sur le dessein de Baville de cacher la vérité. Il est vrai qu'il ne croit pas à la sincérité des nouveaux convertis, dont il porte le chiffre à 198,483, disséminés parmi 1,238,927 anciens catholiques. Pour leur ôter tout espoir de succès en cas de révolte, il faisait construire plus de cent routes de douze pieds de large à travers les Cévennes et le Vivarais, dans des lieux impraticables jusqu'alors et désormais accessibles à la cavalerie et à la grosse artillerie. Trois forts s'élevaient par ses ordres à Nîmes, à Saint-Hippolyte et à Alais, c'est-à-dire aux principales entrées des Cévennes. Pour substituer aux massacres populaires l'action régulière et permanente de la force publique, il avait distribué les anciens catholiques en 52 régiments de milices non soldées, répandus dans toute la province et prêts à réprimer tout

mouvement séditieux. Telle était la situation du Languedoc au moment où s'ouvrit la guerre pour la succession d'Espagne, dont les revers allaient être aggravés bientôt par une dernière prise d'armes des protestants des Cévennes.

En 1684, la moitié des habitants du Béarn était encore protestante. Grâce à l'intendant Foucault et aux dragons du maréchal de Boufflers, ils se convertirent spontanément cette année. Selon le rapport adressé au roi en 1698, la plupart des nouveaux convertis faisaient mal leur devoir, et se flattaient encore de l'espoir qu'on leur permettrait de rebâtir leurs temples, mais un petit nombre seulement était sorti du royaume.

Les protestants étaient nombreux dans la généralité de Bordeaux avant la révocation. On en comptait à Bergerac et dans les environs 40,000. Le canton de Casteljaloux, renommé pour ses belles manufactures de papier, en était rempli. La plupart émigrèrent.

En 1685, la généralité de Bourges comptait environ 5,000 réformés, dont 2,200 à Sancerre qui avait servi d'asile à tant de protestants après le massacre de la Saint-Barthélemy; 7 à 800 dans le village d'Anières, tous vignerons et journaliers, *plus entêtés que les autres*, écrivait l'intendant, leurs ancêtres ayant été *infectés* par Calvin lui-même, lorsqu'il étudiait le droit à Bourges; 250 à Issoudun, et le reste à Saint-Amand, à Valençay et dans quelques villages. « Depuis la révocation, écrivit le même intendant en 1698, les plus zélés ont quitté le pays, quelques-uns pour aller à Paris, où l'on vit avec plus de liberté; d'autres pour sortir du royaume. Ceux qui restent ne s'acquittent d'aucun des devoirs de la religion catholique, mais ne donnent d'ailleurs aucune prise sur leur conduite. »

L'intendant de la généralité de La Rochelle, malgré son désir de ne pas déplaire au roi, faisait, en 1699, un aveu accablant pour les promoteurs de la révocation. « Ce pays, écrivait-il, se détruit insensiblement par la diminution de *plus d'un tiers* des habitants. » Il attribuait cette dépopulation croissante à la guerre, à la pauvreté des habitants, aux évasions des religionnaires et à l'impossibilité de se marier de ceux qui restaient, parce que les curés leur opposaient des difficultés insurmontables, aimant mieux voir les familles s'éteindre que se propager au profit de l'hérésie. « Les évêques, disait-il, sont pleins de zèle pour la conversion de leurs diocésains, mais ils ne sont pas secondés par les curés, dont la plus grande partie sont très-ignorants, très-intéressés, chicaneurs et peu charitables. » L'émigration ne s'arrête pas dans cette malheureuse province pendant les quinze dernières

années du règne de Louis XIV, et elle continue longtemps encore après l'avènement de son successeur.

En Auvergne, les petites villes de Marsac et de Job-la-Tourguyon perdirent la meilleure partie de leur population et de leur commerce. Les riches manufacturiers d'Ambert et un grand nombre de leurs ouvriers quittèrent le pays, ce qui, de l'aveu de l'intendant d'Ormesson, si zélé partisan de la révocation, diminua beaucoup le commerce lucratif du papier et mit en chômage la plupart des moulins.

Les manufactures de papier de l'Angoumois furent réduites de 60 à 16 moulins travaillants, par le départ des maîtres et des ouvriers qui les suivirent, les uns par sympathie religieuse, les autres par intérêt.

Des 400 tanneries qui enrichissaient naguère la Touraine, il n'en restait plus que 54 en 1698. Ses 8,000 métiers d'étoffes de soie étaient réduits à 1,200; ses 700 moulins à 70; ses 40,000 ouvriers employés autrefois à dévider la soie, à l'apprêter et à la fabriquer, à 4,000. De ses 3,000 métiers à rubans, il n'en restait pas 60. Au lieu de 2,400 balles de soie, elle n'en consommait plus que 7 à 800.

La population de Lyon s'élevait à 90,000 âmes au temps de sa prospérité. En 1698, ce nombre était diminué de près de 20,000. Les maux de la guerre, la mortalité des dernières années et la diminution de la fabrique sont les causes auxquelles l'intendant attribuait cette décadence rapide. La population de Saint-Étienne était descendue de 16,000 âmes à 14,000. Celle de Villefranche, de 3,000 à 2,200. De toute la population protestante de Lyon, il ne reste que vingt familles de nouveaux convertis. Les autres, de l'aveu de l'intendant, emportèrent leurs richesses en Suisse et surtout à Genève, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. La belle industrie des soieries de Lyon souffrit longtemps de leur départ. Des 18,000 métiers d'étoffes de toutes sortes qu'elle employait autrefois, il en restait à peine 4,000 en 1698.

Le nord de la France se dépeupla comme le midi. Sur 1,933 familles protestantes qui habitaient la généralité de Paris, 1,202 émigrèrent, et il n'en resta que 731. Sur 32 familles dispersées dans l'Élection de Senlis, 18 se retirèrent en Hollande. C'étaient celles qui avaient le plus de fortune. Il en resta 14 à Senlis, à Verneuille, à Brenouille et à Belle-Église. Sur 62 familles de l'Élection de Compiègne, 38 sortirent, 24 restèrent. Dans l'Élection de Beauvais, sur 48 familles, composées de 168 personnes, 22 se retirèrent en Angleterre et en Hollande; il en resta 26. Dans l'Élection de Mantes, sur 80 fa-

milles, 74 émigrèrent; dans celle de Montfort, il en sortit 6 sur 12; dans celle de Dreux, 18 sur 104. On en comptait 6 à Bois-le-Roy, dans l'Élection de Melun; toutes s'expatrièrent. Dans celle de Meaux, sur environ 1,500 familles, il en sortit 1,000 ; il en resta 500 qui faisaient 2,300 personnes dont la plupart vivaient, selon le rapport de l'intendant, comme elles faisaient avant leur conversion. Dans l'Élection de Rozoy, il n'y avait que 4 familles dans la paroisse de Lumigny et autant dans celle de Morcef; toutes s'expatrièrent. Dans l'Élection de Vizelay, sur 53 familles, 8 sortirent, 45 abjurèrent; mais la plupart ne faisaient aucun exercice de la religion catholique. La fabrication des dentelles d'or et d'argent dans plusieurs communes des environs de Paris subit une grande diminution, et toute la contrée en fut appauvrie.

La Normandie était, dans le nord de la France, la province qui renfermait le plus de protestants. On en comptait autrefois jusqu'à 200,000 qui ne donnaient aucun sujet de plainte et qui formaient la partie la plus industrieuse de la population. Après la révocation, le nombre des habitants de Rouen descendit de 80,000 à 60,000. Il est vrai que la mortalité arrivée en 1693 et 1694, et les calamités de la guerre qui se termina par le traité de Ryswick, durent contribuer à ce résultat funeste. La ville de Caen renfermait environ 4,000 protestants, qui presque tous se livraient au commerce maritime. Les plus riches passèrent à l'étranger, et la population, appauvrie, ne se trouva pas en état de renouer les relations commerciales qu'ils avaient entretenues. A Saint-Lô, sur environ 800 protestants, 400 sortirent du royaume. La population protestante de Coutances émigra toute entière, et les belles manufactures de toiles quelle possédait furent transférées, soit dans la ville voisine de Cerisy, soit dans les îles de Jersey, de Guernesey, et de là en Angleterre. Dans l'élection de Mortain, sur environ 300 réformés, plus de la moitié s'établirent en Angleterre et en Hollande. L'émigration des maîtres que leurs plus habiles ouvriers s'empressaient de suivre, ruina pour plusieurs années les diverses branches de commerce et d'industrie qui fleurissaient naguère à Rouen, à Darnetat, à Elbeuf, à Louviers, à Caudebec au Havre, à Pont-Audemer, à Caen. A peine cette province industrieuse suffisait-elle encore à sa propre consommation. Plus de 26,000 habitations étaient désertes, et, si l'on peut s'en rapporter aux calculs de l'historien le plus accrédité de la Normandie, il n'y eut pas moins de 184,000 religionnaires qui profitèrent du voisinage de la mer et de leurs relations avec l'Angleterre et la Hollande pour abandonner leur patrie.

En Picardie, dans l'Élection d'Abbeville, sur 160 protestants, il en sortit 80; dans celle d'Amiens, sur 2,000, 1,600; dans celle de Doullens, sur 100, 60; dans le Bourbonnais, sur 40 familles, 28; dans les gouvernements de Calais et d'Ardres, sur 3,000 familles, 2,700 passèrent à l'étranger. En Picardie comme en Normandie, le voisinage de la mer favorisait les évasions en Angleterre et en Hollande.

Dans la généralité d'Alençon on comptait environ 4,000 protestants, dont près de 3,000 demeuraient dans la ville, qu'ils enrichissaient par leur commerce. Le plus grand nombre de ces derniers, après avoir vendu les marchandises, dont les magasins étaient remplis, emportèrent leur fortune à l'étranger.

En Bourgogne, un tiers environ de la population protestante quitta la France. Dans le baillage de Gen, sur 1,373 familles, 888 s'expatrièrent.

La Champagne resta singulièrement appauvrie par le départ de la partie la plus industrieuse de sa population. De 1,812 métiers que l'on comptait à Reims en 1686, il n'en subsistait pas 950 en 1698. A Réthel, il ne restait que 37 ou 38 manufactures d'étoffes de laine, des 80 que cette ville possédait autrefois. De 100 métiers pour fabriquer des serges que Mézières entretenait avant la révocation, il n'en restait plus que 8 en 1698. La belle manufacture de draps de Sézanne n'avait plus que deux ouvriers, et il y avait peu d'apparence qu'elle pût se rétablir, parce que les maîtres avaient émigré. La principauté voisine de Sedan perdit environ 400 familles de toute condition, qui portèrent en Hollande, et surtout à Leyde et à Amsterdam, leur fortune, leur industrie et le resssentiment profond des maux qu'ils avaient soufferts. Le fléau de l'expatriation dans ce petit Etat pesa principalement sur les villages de Givonne et de Daigny, d'où 60 fabricants de poêles, de faulx et d'autres ustensiles de fer partirent en moins d'un mois. C'étaient les cantons les plus florissants du pays. Ils ne se sont pas encore relevés aujourd'hui du degré de prospérité auquel ils étaient parvenus. Raucourt, Saint-Menges et Douzy souffrirent également beaucoup du départ d'une partie de leurs habitants. La réduction du commerce, la diminution des fortunes, la disparition des grands établissements industriels, changèrent en une pauvre bourgade la cité si florissante jusqu'alors de Sedan. Plus de 2,000 ouvriers, qui gagnaient leur subsistance dans les manufactures des fugitifs, se trouvaient sans pain. Sedan ne se releva de cet état de langueur et de dépérissement que quatre-vingts ans après, sous le ministère réparateur de Choiseul.

A Metz, les protestants avaient suivi presque tous leurs pasteurs pour s'établir dans le Brandebourg. Le nombre des religionnaires, qui, selon l'intendant, était *infini* avant la révocation, se trouvait réduit, à la fin du dix-septième siècle, à 1,700 personnes très-zélées, mais contenues par la rigueur des édits. Le nombre des nouveaux convertis s'élevait à 2,017 à Metz, à 1,313 dans le reste du pays Messin. La plupart des réfugiés étaient des commerçants, des vignerons et des jardiniers.

En Bretagne, on estimait le nombre des émigrants à environ 4,000, originaires presque tous de Rennes, de Nantes, de Vitré, et de quelques paroisses de la campagne situées aux environs de ces trois villes. Depuis la révocation, la belle industrie des toiles noyales diminua d'année en année, et les paysans, témoins de ce déclin, cessèrent peu à peu de cultiver le chanvre, et semèrent la plus grande partie de leurs terres en blés. Le commerce, jadis si florissant des toiles blanches qui se faisait à Landernau, à Brest et à Morlaix, avait diminué des deux tiers en 1698. En plusieurs endroits de la Bretagne, les fabricants se voyaient forcés de renoncer à leur industrie, et de vendre les fils crus dont ils avaient fait provision.

Dans le Maine, les manufactures de toiles, autrefois si prospères, que les protestants avaient possédées au Mans et à Mayenne, étaient en pleine décadence. Celles de Laval étaient presque ruinées. De 20,000 ouvriers que l'on y comptait naguère, il n'en restait plus que 6,000 en 1698, en comprenant dans ce nombre les femmes qui filaient et dévidaient le fil.

Tels sont les principaux chiffres que contiennent les rapports des intendants sur l'émigration protestante. A la ruine des manufactures qu'ils constatent dans la plupart des provinces, il faut ajouter la diminution du commerce occasionnée par une mesure tracassière destinée à empêcher les évasions. Jusqu'alors, les négociants protestants de Bordeaux envoyaient leurs fils à Londres pour apprendre le commerce. Ceux de Caen et de Rouen envoyaient aussi les leurs à Londres, et quelquefois à Amsterdam. Ils furent contraints de renoncer à ces voyages et pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Depuis la révocation, on ne put plus voyager à l'étranger qu'avec la permission du roi, c'est-à-dire avec un passeport accordé en son nom et signé du principal ministre d'État, d'après les renseignements pris sur les lieux et transmis à la Cour par les commandants et intendants des diverses provinces. Ceux-ci s'adressaient aux fonctionnaires subalternes, et, au besoin, aux évêques et aux curés, pour apprendre si

celui qui demandait un passeport n'était pas un religionnaire ou un faux converti, qui cherchait à se préparer ainsi une retraite sur le sol étranger, avec le dessein d'y transférer sa famille et ses capitaux. Pour parer à cet inconvénient, les intendants exigeaient de ceux qui demandaient des passeports, même pour un temps très-limité, des cautions de retour d'autant plus fortes qu'on suspectait davantage la bonne foi des pétitionnaires. Les sommes déposées ou garanties par des négociants solvables en vertu d'actes notariés, se montaient jusqu'à 10, 20 et 30,000 livres. Et même alors les intendants excitaient plus d'une fois la défiance du ministre, et conseillaient le refus du passeport, dans la crainte que les religionnaires ne fussent résolus à sacrifier une partie de leur fortune pour éviter la confiscation du reste, pour échapper à la prison, ou à la nécessité d'abjurer en trahissant leur foi et leur conscience.

Ces difficultés déplorables mirent le commerce français dans une espèce d'interdit. On essaya tant qu'on put, dans les pays étrangers, de s'en passer, et la nécessité où l'on se voyait souvent réduit d'en agir ainsi produisit pour la France des effets plus funestes que la mauvaise volonté de ses ennemis.

CH. WEISS.

(La suite à la prochaine livraison.)

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE. [1]

Les Indiens des Andes se nourrissent du lait et de la chair des troupeaux. Les Araucans, au contraire, mangent peu de viande; ils préfèrent les fruits de la terre. Leur mets national, l'*Ulldpo*, est tout simplement de la farine de maïs grillé qu'on délaye dans de l'eau froide; on en fait aussi avec du blé, de l'orge et des grains indigènes. Le fruit de l'Araucaria, frais ou sec, tient lieu de pain à ces sauvages, et ils ne s'en lassent jamais; les Chiliens, qui l'aiment beaucoup, le font venir de Talcahuano et de Valdivia. A ces aliments ordinaires, les Indiens de la rive gauche du Biobio ajoutent le lait, le fromage, les noisettes, les légumes verts, la pomme de terre, les fraises nouvelles ou séchées au soleil. Tout le monde sait que la pomme de terre et notre plus belle fraise sont originaires de la partie méridionale du Chili.

L'Araucan dédaigne souverainement l'eau pure, et abuse volontiers de la *Chicha*, espèce de bière ou de vin doux et capiteux tout à la fois. Cette liqueur se fait tantôt avec de l'orge ou du maïs, tantôt avec du jus de fraise ou de mûre. Le nom générique est Chicha, mais les variétés ont des désignations particulières; le *Muday*, par exemple, est une Chicha de maïs plus douce que la commune; le *Perper*, de maïs également, est épaisse; celle qu'on appelle *Molle*, champagne des caciques, est la liqueur par excellence, le nectar des dieux. Le Molle est un fruit agréable, produit d'un arbre indigène non cultivé.

Le cacique de Tucapel avait voulu nous traiter d'une manière digne de son rang. Toutes les ressources culinaires avaient été déployées. Aussi, malgré la pluie que le vent nous fouettait au visage sous le

(1) Voir les livraisons des 20, 27 juillet, et 3 août.

hangar, le repas fut animé de la plus franche gaîté par Topocalpo et ses Indiens.

Nous étions servis par les trois femmes du vieux chef. Muettes et la face constamment tournée vers la terre, ces femmes circulaient sans cesse autour de nous, et parfois on sentait le frôlement de leur tunique. Pépé craignait que ce simple contact ne fut un crime, et il ne savait par quel moyen l'éviter. Les coudes toujours sur les genoux, il se fatiguait à tracer des figures sur le sable, et la mauvaise humeur lui enlevait tout appétit, cependant il n'allait pas jusqu'à bouder sur le Porto; le pauvre homme prétendait n'avoir que soif.

Après le repas, les quatre Indiens continuèrent à boire, à rire, à bavarder, et probablement ils déraisonnaient, car le mélange des Chichas, du Porto et du rhum avait visiblement échauffé les cerveaux et dégourdi les langues au préjudice de l'équilibre du corps. L'abbé trouvait la séance longue, don Rafael se plaignait de la pluie, moi d'avoir les pieds dans la boue. Quant à Pépé, peu à peu il avait pris du courage et de l'entrain ; les femmes du cacique s'étaient retirées, il pouvait secouer sa contrainte, et, noyant son ennui dans de fréquentes rasades, il tenait tête aux quatre buveurs araucans. Le missionnaire redoutait que la scène ne fut envahie par quelque désordre dont nous aurions été victimes. Enfants perdus dans un pays habité par des sauvages soupçonneux et cruels, il nous voyait à la discrétion d'un chef sur le point d'être abruti par l'ivresse, et que la circonstance la plus insignifiante pouvait tourner contre nous : une querelle possible entre le vieux cacique et Topocalpo, un oubli de la part de l'un de nos Indiens, une sottise de Pépé, un geste mal compris était chose suffisante pour appeler sur nous de grands malheurs ; mais, loin de se réaliser, ces appréhensions reçurent un démenti dont je me réjouis bientôt. Interpellé par les deux caciques, le digne prêtre eut d'abord à soutenir une conversation en forme d'interrogatoire ; le vieillard posait des questions, le missionnaire répondait, et, à chaque réponse, Topocalpo accompagnait ses remarques personnelles d'un signe approbatif. Par moments, le vieux chef promenait des regards inquiets de Salamanca à moi, de moi à Pépé, et, l'un après l'autre, il nous désignait de la main. Son visage était sévère, sa parole indécise, mais l'assurance de Topocalpo et les sourires de l'abbé chassaient de notre esprit toute idée alarmante ; aussi don Rafael prenait-il texte des airs farouches du cacique de Tucapel pour taquiner Mendoza. La frayeur ne mordait plus sur cet épiderme cuirassé par les vapeurs de la Chicha;

Pépé se sentait fort, et, un pot à la main, il défiait la tribu entière.

— Senor, disait-il à Salamanca, si le vieux requin a de mauvaises intentions, s'il fait mine de vouloir nuire, soit à vous, soit au senor Frances, soit au senor padré, reposez-vous sur Pépé Mendoza. Je l'éventrerai, voyez-vous!

— Et tu enlèveras une de ses femmes, n'est-ce pas?

— Ne parlons point de cela, senor; ces femmes sont idolâtres. Mon saint patron me préserve d'avoir seulement la tentation de m'assurer si elles sont jeunes ou vieilles, laides ou jolies!

En protestant ainsi de son courage et de sa religion, le domestique de Salamanca brandissait résolument le pot vide dont il s'était emparé; mais cette arme peu offensive, moins défensive encore, faillit échapper de la main du belliqueux rejeton d'une famille de soldats espagnols. Le chef de Tucapel s'était levé en trébuchant, et il était tombé dans les bras du missionnaire. Surpris par ce brusque incident, notre Chilien avait cru d'abord à un commencement d'hostilités, et il se disposait à prendre la fuite. Honteux bientôt de ce mouvement de faiblesse, il se campa fièrement en face du sauvage. Le cacique achevait de conclure avec Topocalpo et le missionnaire un accord qui était une contravention flagrante aux lois du pays, et pour rendre plus solennel le témoignage de sa haute estime pour nous, il renouvelait l'accolade dont il nous avait honorés déjà. Après le prêtre italien et don Rafael, je dus serrer trois fois contre ma poitrine le corps vacillant du sauvage. Pépé voulut avoir son tour, et tendit les bras. A ce geste, le cacique étonné redressa orgueilleusement la tête, ses yeux brillèrent de colère, et du bout des doigts écartant avec une hauteur dédaigneuse le pauvre domestique, il entra dans sa case.

— Le païen croyait peut-être que j'allais l'embrasser! fit le malheureux Mendoza tout tremblant encore du saisissement qu'il avait éprouvé.

Topocalpo était accouru à la seconde même pour calmer l'irritation du cacique; les deux Indiens regardaient avec stupéfaction; don Rafael, l'abbé et moi, nous avions eu peur pour Pépé.

— Tu veux donc, par tes sottises, nous attirer une mauvaise affaire? s'écria Salamanca. Souviens-toi que nous sommes en Araucanie, et qu'une étourderie de ta part peut nous être fatale.

— Cela ne sera rien, dit le missionnaire en soupirant; mais si notre ami Pépé ne veut pas nous promettre plus de retenue et plus de prudence, il faut que nous partions d'ici.

Le Chilien promit au-delà de ce qu'on lui demandait; et, cette

fois, il tint parole. L'abbé poursuivit, en s'adressant à Salamanca et à moi :

— J'ai deux bonnes nouvelles à vous communiquer; mais, comme je ne puis pas vous les dire toutes les deux en même temps, je commencerai par la plus pressante. Où vous attendez-vous à dormir cette nuit?

— Mais... sous ce hangar. Je sais, répondit Rafael, que les étrangers ne sont point admis dans la case d'un Araucan.

— Et cette perspective ne vous est pas désagréable?

— Depuis notre sortie de Santiago, nous n'avons pas souvent été mieux abrités.

— Eh bien! en ce moment notre hôte fait disposer pour nous, sous son propre toit, de véritables lits de cacique.

Dans la bouche de toute autre personne, nous aurions pris ces paroles pour une plaisanterie; mais l'abbé était un homme sérieux, il nous avait appris à ne pas commenter ses discours; nous nous rapprochâmes de lui.

— Je conçois votre étonnement, continua-t-il; car, moi-même, je crois rêver. Il est fait aujourd'hui en notre faveur une exception incroyable; les lois de l'Araucanie sont rigoureuses à l'excès; elles interdisent même aux proches parents le foyer d'un homme marié; à l'égard des étrangers, ces lois sont terribles, et cependant nous allons franchir le seuil de la demeure d'un cacique puissant. Il n'a fallu rien moins que le concours de plusieurs circonstances, fort rares, pour amener la dérogation dont vous allez profiter. D'abord le temps est exécrable, il menace d'empirer cette nuit, et ce hangar, ouvert de deux côtés, n'est plus un abri à offrir à un cacique, à Topolcalpo; le vent y chasse la pluie, le sol est humide, nulle part on ne pourrait établir ici un lit indien, et il faut de la place pour sept personnes. En second lieu, Topocalpo, qui a conquis l'amitié du vieux chef, nous a présentés à lui comme des voyageurs de distinction, connus du président de la république chilienne, et cette recommandation a pesé dans la balance. Enfin, le rhum et le Porto, mêlés à la chicha, ont troublé la cervelle du cacique. Demain, il se repentira peut-être de sa complaisance, mais il ne laissera pas lire sur sa figure le regret de son âme; nous aurons dormi plus à l'aise qu'en plein air, et, en sortant de l'Araucanie, vous pourrez vous vanter d'avoir été introduits sous le toit d'un chef redoutable. Je vous supplie seulement de pousser la circonspection jusqu'à ne pas tourner les yeux du côté où se tiendront les femmes.

— Il y a un instant encore je maudissais l'orage, dis-je à mon ami don Rafael; je le bénis à cette heure.

— Moi aussi, et du profond de mon cœur, répondit Salamanca; mais vous nous avez annoncé deux communications, monsieur l'abbé; nous en connaissons une, quelle est la seconde?

— La voici : demain soir, au terme de l'étape, nous tomberons au milieu d'une épouvantable réunion de plusieurs centaines de sauvages.

— Épouvantable! Pourquoi ce mot? demanda Rafael.

— Nous assisterons aux funérailles d'un cacique. Ces tristes fêtes, aimées des Araucans, sont des occasions de hideuses orgies; vous contemplerez peut-être avec intérêt, et ce sera dans votre rôle de curieux, les tableaux déplorables qui se dérouleront devant vous; mais, je suis prêtre, ma présence au sein de ces désordres ne saurait être approuvée par l'orthodoxie, si je n'avais une excuse qui doit me préserver de tout blâme. Vous m'avez accepté pour guide et pour interprète; je suis cela avant tout, et en vue du besoin que vous aurez de moi, je ne vous quitterai pas.

— Que doit-il donc se passer? dit Rafael.

— Je gâterais votre plaisir si je répondais à l'impatience que vous témoignez, monsieur Salamanca; je veux vous laisser la surprise de l'imprévu.

Le retour du cacique interrompit cette conversation; les lits étaient préparés, et le chef nous conviait au repos; nous le suivîmes dans son habitation.

Les cases, en Araucanie, celles des simples sauvages comme celles des nobles, sont plus solides, meilleures, plus jolies et mieux tenues que les habitations de la campagne dans la république du Chili. La propriété d'un Indien se nomme *Cuenca;* la cuenca comprend : la maison, la cour, le jardin, le champ, les prés; tout cela soigné et bien enclos.

La demeure du cacique de Tucapel mesure environ vingt mètres de longueur sur une largeur de huit à dix mètres; elle est haute en proportion, faite de bons bois équarris, de lianes, de joncs et de paille. La porte est l'unique ouverture percée sur le pourtour ; un trou se fait remarquer au haut de la toiture, il sert à l'échappement de la fumée. Cette habitation me rappelait beaucoup celles des naturels de l'archipel de Chiloé, et plus je l'examinais, plus je découvrais des points de ressemblance. Comme dans l'archipel Patagon, en effet, les cases des Araucans n'offrent qu'une seule pièce de rez-de-chaussée;

une portion de cette pièce est consacrée au foyer, aux soins du ménage, aux travaux des femmes, l'autre portion sert de dortoir commun.

De la maison on est conduit à travers les arbres dans un jardin fort propre, riche en fleurs, en fraisiers, en fruits indigènes; du jardin on passe dans un champ, où sont cultivés le blé, le maïs, l'orge, la pomme de terre, les choux, le lin. Contiguës au champ viennent les prairies, où sont abandonnés en liberté les chevaux, les huanacos, les moutons.

Les ustensiles de ménage sont en terre cuite et en bois. Avec l'argile on pétrit dans le pays des pots, des cruches, des vases gracieux, auxquels on conserve les mêmes formes, les mêmes enjolivures qu'aux temps les plus reculés. A part la fraîcheur, il serait facile de les confondre avec quelques-uns des vases antiques nommés *Huaqueros* que parfois on déterre au Pérou dans les *Huaquas* ou tombes des Incas. — Les plats, les écuelles, les cuillères sont en bois, ouvragés souvent. — Le lit consiste en des peaux de mouton ou de huanaco étendues sur des cuirs de bœuf supportés par de grosses lianes.— Les siéges sont des tabourets de bois massif recouverts de peaux ou bien d'un tissu de laine semblable à celui dont on confectionne les ponchos.

Topocalpo, entré dans la case du cacique immédiatement à la suite de ce dernier, s'était dirigé vers le lit de camp formé par les grosses lianes garnies des cuirs de couchage, et il s'y était allongé sans dire une seule parole. A la prière du prêtre italien, qui nous recommandait le silence, de peur que nos discours dans une langue inconnue du vieux chef ne lui inspirassent quelque défiance au sujet de ses femmes, nous fîmes comme avait fait Topocalpo. Le vieillard occupait la tête du lit à côté du cacique notre compagnon de voyage; l'abbé avait pris place ensuite, puis don Rafael, moi après, et à ma gauche l'ami Pépé; les deux Indiens de Topocalpo étaient restés sous le hangar avec les chevaux.

Rien ne saurait être plus triste que ce vaste intérieur où nous figurions des cadavres rassemblés dans le coin d'une morgue. Le pauvre Pépé étouffait des soupirs arrachés par la gêne, par les folles terreurs de son imagination aussi, et il appelait vainement à son secours un sommeil qu'éloignait de ses paupières le cortége des fantômes évoqués par son esprit malade. Si brave, si belliqueux une heure auparavant, le malheureux domestique de Salamanca était retombé dans ses craintes superstitieuses depuis qu'il lui avait fallu franchir le seuil d'un lieu maudit, où, pensait-il avec effroi, son ange gardien ne

l'avait point accompagné. Don Rafael et moi nous ne pouvions nous défendre de nous communiquer du doigt ou du genou les réflexions muettes que faisaient naître en nous les doléances comprimées de l'illustre Mendoza, et tandis que Pépé dévorait ses soupirs, nous nous mordions les lèvres pour réprimer notre envie de rire. Que de vœux à la Vierge a dû faire, durant cette longue nuit, l'infortuné Chilien ! Que de cierges bénis il a dû promettre à son patron !

Je m'étais arrangé sur le lit de camp de manière à n'être pas vu du vieux cacique, lors même qu'il aurait eu la fantaisie de lever la tête pour interroger mes dispositions. Encapuchonné de mon poncho, je pouvais promener mes regards partout sans crainte de me trahir. L'immense salle était aux trois quarts plongée dans l'obscurité; une petite torche de copeaux résineux éclairait seule de sa lueur blafarde la partie que nous occupions ; dans l'autre moitié de la case brûlait sur le sol un feu de rameaux pétillants dont les flammes, balancées par des bouffées de la brise du dehors, faisaient se mouvoir, pareils à des spectres, les objets qu'elles allaient chercher dans l'ombre. Auprès de ce foyer, cinq enfants dormaient couchés sur la terre nue, et trois femmes, les trois femmes du cacique, esclaves condamnées au silence, enchaînées à l'immobilité par la crainte de déplaire à leur vieux maître, travaillaient à filer de la laine. Clouées chacune sur son tabouret comme une statue à son piédestal, la tête inclinée, les yeux baissés, les lèvres closes, ces pauvres victimes de la barbarie de l'homme représentaient dans leur groupe les trois Parques présidant à la vie de l'humanité. Pépé devait assurément voir en elles des sorcières accomplissant quelque infernale pratique de magie. Pas une seule de ces femmes n'était jolie, pas une seule ne possédait l'apparence d'un charme, d'un attrait, d'une séduction physique quelconque; la plus âgée pouvait avoir quarante-cinq ou cinquante ans — Topocalpo nous apprit qu'elle avait des enfants mariés, — les deux autres paraissaient compter, l'une trente ans, l'autre vingt.

Lorsque je m'endormis, les trois esclaves filaient; à notre réveil elles étaient encore à la même place, et elles ne quittèrent leurs tabourets auprès du foyer que sur l'ordre de leur maître; les lits de ces malheureuses femmes nous avaient été donnés, et comme il y avait impossibilité, d'après les mœurs du pays, à ce qu'elles reposassent en notre présence, elles avaient dû vaincre le sommeil et travailler toute la nuit. Ainsi que l'avait prévu l'abbé, le cacique avait perdu son amabilité de la veille; sombre, taciturne, il était tenaillé par le repentir de ce qu'il avait fait; mais, trop fier pour ne ne pas taire la cause

réelle de son ennui, il rejetait le motif de sa mauvaise humeur sur les souffrances que lui causait son rhumatisme. Topocalpo était embarrassé aussi, et pour se donner une contenance, il surveillait les préparatifs du départ. Le missionnaire, Salamanca et moi, nous attendions dans la cour que les chevaux fussent prêts. Pépé fredonnait une zambacueca chilienne. Heureux de s'éloigner d'une case où son âme avait eu à subir tant de tortures, il saluait avec bonheur le jour naissant, comme si la nuit qui allait suivre ce jour ne devait pas lui réserver de nouvelles douleurs. Avant de mettre le pied à l'étrier, don Rafael offrit au vieux chef une seconde bouteille de rhum; le cacique l'accepta froidement, sans remercier. Il commanda à ses femmes de faire rouler la poutre fermant le passage de sortie; nous partîmes.

— Le vieux sauvage s'imagine donc que l'on pourrait vouloir séduire ses femmes? demanda Pépé à Salamanca, lorsque nous eûmes tourné le bosquet au milieu duquel est bâtie la case du cacique.

— Tu t'imagines bien, toi, que le diable est toujours à tes trousses! répondit Rafael.

— Puisque nous pouvons parler à notre aise maintenant, dis-je à mon tour, je commencerai par déclarer que je n'ai pas le moindre désir de profiter une autre fois de la prétendue hospitalité des Araucans.

— Il ne faut pas juger ce peuple avec vos idées d'Europe, me fit observer le missionnaire; veuillez le considérer abstractivement, et vous accorderez quelque valeur à l'hospitalité telle qu'il l'exerce. L'Araucanie ne possède ni ville, ni village, ni hameau; les chemins sont détestables, souvent le temps est horrible, et il n'y a pas à songer ici à une auberge, à un *Tambo* ouvert au voyageur. Que deviendrait l'étranger de passage, si les Araucans n'avaient pour lui que de l'indifférence? Il mourrait à la peine du voyage, ou bien il serait dévoré par les bêtes féroces. Au lieu de cela, l'étranger est certain de trouver partout une sorte d'abri, de la bienveillance, de la nourriture pour lui et pour son cheval; l'abri est un simple toit, la nourriture est peu succulente, mais n'est-ce pas beaucoup déjà lorsqu'on ne peut rien exiger, que celui qui offre ces choses n'en retire et n'en veuille retirer aucun avantage? Le cacique de Tucapel a été trop loin; il nous a fait entrer chez lui, et à ses yeux c'est une grande faute; mais convenez que si le temps avait été moins mauvais, nous aurions bien dormi sous le hangar. Pour moi, je préfère cette hospitalité désintéressée à celle qu'on achète dans les pays civilisés.

— Je suis de votre avis, répondis-je; j'avais tort de me récrier contre le cacique; ce chef ne nous devait rien, et pour nous il a souffert dans les sentiments que lui imposent ses préjugés.

— A l'égard de leurs compatriotes, les Araucans agissent-ils comme envers les Chiliens? demanda Rafael.

— Absolument de la même manière. Peu leur importe le pays du voyageur, peu leur importe sa religion; ils voient en lui un homme qui a besoin d'eux, et ils l'obligent.

— En cela, ces sauvages sont plus réellement chrétiens que nous, ajoutai-je.

Il parait que ma dernière réflexion déplut au brave Pépé, car, à une remarque faite à voix basse par le domestique de Salamanca, j'entendis le missionnaire lui dire :

— Monsieur a raison, Pépé.

— Il est inconcevable, repris-je bientôt, qu'avec cet esprit d'isolement, le peuple de l'Araucanie puisse constituer une nation redoutable.

— Comme nation, les Araucans d'aujourd'hui doivent ne plus avoir la force et l'importance d'autrefois, repartit l'abbé. Affaiblis par la guerre d'extermination que durant les trois siècles de l'occupation du Chili par les Espagnols ceux-ci leur ont livrée; énervés ensuite par trente années de paix avec le gouvernement actuel de Santiago, ils ont laissé disparaître les éléments d'organisation qui constituaient leur principale puissance, c'est-à-dire l'unité dans les pouvoirs politiques, et, avec elle, l'ordre et la discipline. Pendant leur lutte de trois siècles contre les armes espagnoles, ils ont épuisé l'antique patriotisme qui avait arrêté, vaincu au nord du Biobio, les hordes conquérantes lancées contre eux par les formidables Incas du Pérou. On dirait, à les voir à présent insouciants et divisés, qu'ils n'ont voulu conserver que le degré de vigueur nécessaire pour faire respecter par la république chilienne l'acte solennel qui consacre l'indépendance et l'inviolabilité de leur territoire. Du reste, le Chili n'ayant nullement l'intention de rompre le traité de paix signé avec les Araucans, ceux-ci ne peuvent manquer d'oublier de plus en plus ce qu'ils ont été et à quelle organisation ils durent leur force.

— Vous croyez que le Chili ne viendrait pas facilement à bout de ces sauvages? s'écria don Rafael d'un air profondément piqué.

— Je crois le gouvernement de Santiago trop sage pour s'exposer, d'ici à longtemps encore, à une guerre avec les Araucans.

— Ce peuple ne sait communiquer la pensée par le moyen d'au-

cune sorte d'écriture, n'est-il pas vrai? demandai-je à l'abbé, pour le sortir des mains de don Rafael.

— Il n'existe chez lui ni écriture, ni hiéroglyphes, rien enfin qui remplace la parole et conserve la mémoire des actions; aussi n'a-t-il gardé aucune tradition historique. Ses souvenirs remontent à peine aux époques des Pilmayquen, des Caupolican, des Colocolo, des Lautare, caciques fameux, immortalisés dans les guerres contre les Espagnols.

— Quant à l'organisation du pays, elle est toujours la même que par le passé?

— Jadis, comme aujourd'hui, l'Araucanie était partagée en un grand nombre de tribus. Chaque tribu était gouvernée — comme aujourd'hui encore — par un cacique ou chef de famille noble, dont l'autorité se transmettait par droit naturel et en ligne directe à ses enfants mâles. Mais, au-dessus des caciques, venaient les *Toquis* et les *Ulmenes*, sortes de souverains politiques et religieux, élus par les assemblées des nobles. Les toquis et les ulmenes veillaient aux intérêts généraux et commandaient en chef les armées; grâce à eux, la nation n'avait qu'une volonté et marchait avec un ensemble admirable. Un danger extérieur menaçait-il le territoire, des coureurs, envoyés dans chaque direction pour informer les caciques du péril commun, leur faisaient connaître les ordres du gouvernement suprême. Aussitôt les chefs de tribu mettaient sur pied leur contingent de guerriers, et, guidés par des feux allumés la nuit aux cîmes des montagnes, ils savaient à quel point ils devaient se réunir, de quel côté s'avançait l'ennemi, ou bien s'il fallait marcher en avant, à droite ou à gauche. Maintenant les dignités de toqui et d'ulmen n'existent plus; il ne reste que les caciques ordinaires, et cet état de choses est la cause première de l'affaiblissement de la nation. Tout cacique est maître absolu dans son district; nul ne relève d'un autre. Le pays, en conséquence, est morcelé en une multitude de petites principautés indépendantes, et par suite des jalousies, des désaccords personnels entre les divers chefs, les intérêts de la nation sont abandonnés au caprice des événements.

Il y a peu d'années, poursuivit le missionnaire, de vieux caciques ont voulu restaurer l'ancienne organisation politique; leurs efforts ont été superflus. D'autres ont essayé de faire revivre l'antique usage des juntes ou assemblées générales des nobles; ils ont échoué comme les premiers. Les réunions de cette nature ne sont plus que partielles, dès lors presque sans résultat pour le bien du pays, car les délibéra-

tions adoptées dans ces juntes n'obtiennent point l'assentiment des caciques qui, avec intention, ont fait défaut à l'appel de leurs collègues.

— Ce que je comprends le moins chez ce peuple, dit Salamanca, c'est l'amour qu'il professe pour l'isolement. A-t-il toujours vécu ainsi dispersé dans la campagne et dans les bois?

— Les Araucans n'ont jamais vécu en familles groupées, en foyers réunis, en société enfin; jamais ils n'ont eu une ville, un village, un hameau. Tous les centres de population élevés jadis sur leur territoire étaient exclusivement du fait des Espagnols. Tantôt vainqueurs, tantôt battus, mais jamais découragés, les Espagnols, dans leurs jours de triomphe, se hâtaient de bâtir un fort sur chaque portion de terre passagèrement conquise. A l'intérieur ou sous les murs de ce fort ils pétrissaient quelques maisons de terre, et ils décoraient ce tout du nom de ville et de chef-lieu d'une province. De cette façon, ils étaient parvenus à construire dans l'Araucanie sept villes, parmi lesquelles les plus notables étaient l'Imperial et Villarica. L'Imperial était appelée à devenir la capitale du gouvernement du Chili; or, les sept villes ont été rasées par les Araucans, et quelques-unes qui ont été réédifiées deux ou trois fois ont aussi été deux ou trois fois renversées par les Indiens. Il ne reste pas une seule de celles qui furent assises sur une portion du territoire nommé aujourd'hui Araucanie indépendante.

Ces Indiens ne conçoivent pas que l'on puisse vivre côte à côte, d'une vie presque commune. Ils ne supporteraient pas plus deux habitations attenantes, qu'ils ne consentiraient à se grouper plusieurs ensemble sur un lieu découvert; la sociabilité n'est point dans leur caractère. Le pays est divisé en tribus nettement distinctes, inviolables; eh bien, chaque tribu est coupée en autant de petits fiefs qu'elle compte de familles. Le soin de tout individu à se tenir isolé, réellement chez soi, complétement à l'abri de tout regard étranger, est poussé si loin, que du seuil d'une habitation on doit n'en pas apercevoir une seconde, fût-ce celle d'un frère, d'un oncle, d'un fils. Ces demeures sont cachées les unes aux autres par des bois ou encore par des accidents de terrain scrupuleusement étudiés. Une armée d'invasion à repousser, une junte, une orgie au sujet de quelque grand événement, sont les seules circonstances capables de faire sortir ces hommes de leurs sombres retraites et de les rassembler momentanément.

— Avec de pareilles idées, la religion, les mœurs, les coutumes de ce peuple exceptionnel doivent nécessairement êtres bizarres et sauvages? dis-je à l'abbé.

— La bizarrerie la plus outrée et la barbarie la plus brutale semblent en effet s'être donné rendez-vous en Araucanie.

Le missionnaire allait développer le thème intéressant que j'achevais, mais il fut interrompu par Topocalpo. Depuis notre départ de chez le cacique de Tucapel, nous nous acheminions à pas lents vers le Rio-Cudico en suivant des plaines riantes. L'orage de la nuit avait purgé l'atmosphère, le ciel était pur, la brise fraîche, et la journée s'annonçait devoir être magnifique ; malheureusement la terre était détrempée par la pluie, et le pied des chevaux, enfoncé dans une boue épaisse, ne pouvait mordre qu'avec peine, aussi allions-nous moins vite que d'habitude, ce qui nous permettait d'entretenir d'assez longues conversations.

Topocalpo ouvrait la marche; nous l'avions laissé tout seul avec ses pensées, et par discrétion il avait évité de troubler en rien notre causerie. Lorsqu'il se décida enfin à interrompre le discours de l'abbé, le soleil se levait derrière les Andes, et nous arrivions sur le bord de la rivière de Tucapel; devant nous, à droite, à gauche s'étendaient des plaines et des vallées admirablement belles, semées de bouquets d'arbres et de maisons indiennes dénoncées par la fumée. En parlant au prêtre italien, Topocalpo allongea le bras dans trois directions différentes, et il parut fournir à l'abbé des renseignements qui devaient nous être reproduits, car il montrait aussi à don Rafael et à moi les trois points sur lesquels il fallait porter l'attention.

— Senor, demanda Pépé à Salamanca, est-ce qu'il y a quelque danger?

— Je le crains, répondit Rafael. Ne vois-tu pas là-bas une troupe d'Araucans à cheval?

— Maudit pays! murmura le domestique en se dressant sur les étriers. Il sonda du regard le côté de la plaine signalé par Salamanca, et après avoir parcouru attentivement l'horizon : Je ne vois rien, dit-il en retombant sur sa selle. Un éclat de rire échappé de la poitrine de Rafael rassura bientôt notre Chilien; l'abbé, d'ailleurs, venait dissiper, par ses explications, les terribles cavaliers araucans.

— Nous foulons des terres riches en souvenirs, dit le missionnaire. Les ruines que vous voyez là, sur votre droite, marquent la place où les Espagnols bâtirent, au milieu du seizième siècle, la ville du Vieux-Tucapel; d'autres ruines dorment de ce côté-ci, et elles rappellent le lieu où fut assise la ville de Canete. Cette vaste plaine comprise entre les tombes des deux villes, a été le théâtre de la fameuse bataille dans laquelle, à la suite de l'extermination de son armée, le conquérant

Valdivia, fait prisonnier par les Araucans, fut assommé à coups de massue.

— J'aperçois dans cette plaine une croix de bois plantée au milieu d'un amas de branchages morts ; indique-t-elle l'endroit de la sépulture de Valdivia? demandai-je à l'abbé.

— Non, Monsieur, nul ne sait où reposent les cendres du conquérant du Chili. Au dire de Topocalpo, cette croix de bois, entourée de débris de huttes en branchages, a été plantée pour une fête, non pour un deuil, et elle doit être saluée par un Français. Il a été tenu autour d'elle, il n'y a pas beaucoup d'années, en présence des consuls de France et d'Angleterre, une assemblée qui compta plus de mille Araucans nobles. A la prière des représentants des deux grandes puissances, les Indiens de cette assemblée, tous chefs ou de familles de chefs, prirent, au nom des tribus de la côte, l'engagement solennel d'accueillir avec bienveillance les naufragés français ou anglais que la tempête jetterait sur les plages de l'Araucanie.

— Et cette convention n'est pas une vaine promesse?

— Elle serait observée religieusement.

Je saluai la croix de bois, et tant qu'il fut possible de la distinguer dans le lointain, je ne cessai de me retourner pour la bénir encore.

Du Rio-Cudico au Rio-Tirua, le chemin escalade, puis redescend un bras de la Cordillère, qui épuisa nos chevaux déjà brisés par une longue marche à travers des terres profondément boueuses. La nuit commençait à s'épaissir lorsque nous débouchâmes, au sortir d'une forêt, dans la vallée où le chef de Tucapel avait dit que nous assisterions à l'accomplissement des funérailles d'un cacique. Retenu chez lui par son rhumatisme, le vieillard n'avait pas pu aller rendre les derniers honneurs à son voisin de tribu, et il le regrettait sans doute; pour notre part, nous eûmes à nous féliciter de l'empêchement déploré par notre hôte de Tucapel. Si nous n'avions pas rencontré le vieux chef dans sa *cuenca*, il aurait fallu chercher un gîte ailleurs, nous n'aurions peut-être pas été prévenus du spectacle qui nous attendait dans la vallée du Tirua, et Topocalpo lui-même aurait hésité à s'approcher, pendant la nuit, de la scène fantastique que nous dominions du pied de la Cordillère. A peu de distance, sur notre gauche, la vallée, illuminée de torches, semblait être envahie par un débordement des légions infernales. Dans un cercle immense, formé par des lignes de feux fixes, on voyait passer, repasser, courir, se croiser en tous sens des ombres noires perchées sur des chevaux noirs, et laissant après chacune d'elles une large traînée de flamme; du sein de cette

armée diabolique, des cris, qui n'ont point de nom dans notre langue, faisaient frémir les échos des montagnes, et, pareilles à des spectres gigantesques, les silhouettes des grands arbres, animées par les mouvements des flammes, avaient l'air d'applaudir à ces jeux infernaux.

Je l'avoue, j'éprouvai un instant comme une espèce de frayeur, et, soit que ma main eût pesé sur la bride, soit qu'instinctivement il eût peur aussi, mon cheval s'arrêta, ses oreilles se couchèrent en arrière, et je l'entendis respirer avec effort. Le prêtre italien, don Rafael, Pépé surtout, étaient ainsi que moi cloués à leur place. Après un moment de réflexion accordé à notre surprise, Topocalpo, flanqué de ses deux Indiens, prit la tête de la colonne, en nous invitant à le suivre sans inquiétude. Pépé se glissa en silence entre son maître et moi, et, le missionnaire fermant la marche, nous arrivâmes en moins d'une demi-heure à la case du cacique mort.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années était venu nous recevoir à la limite de la cuenca. Instruit par Topocalpo de l'objet de notre voyage, du motif qui nous amenait chez lui, de la recommandation du chef de Tucapel, et, après avoir, à son tour, appris à notre guide qu'il était le fils aîné du noble défunt et le nouveau cacique de Tirua, le jeune homme nous gratifia de l'accolade fraternelle, et nous conduisit ensuite sous une cabane de verdure établie à l'occasion de la fête funèbre contre la case où reposait le cadavre de son père. Presque aussitôt des femmes nous apportèrent des aliments et des chichas auxquels nous fûmes dans l'obligation de toucher.

Dans une solennité de cette nature, la présence de quatre personnages étrangers à l'Araucanie était un événement extraordinaire; par bonheur pour nous, notre arrivée avait été inaperçue de la masse des Indiens, les jeux n'avaient été interrompus sur aucun point, et nous pûmes échapper à l'importunité des curieux, car, à l'exception de quelques vieillards dont nous partagions la cabane et d'un enfant qui avait annoncé la venue de notre petite troupe, infiniment peu de sauvages soupçonnaient notre existence au sein de la fête. Notre repas fut court, mais Topocalpo avait lié conversation avec les vieillards, et, comme leur entretien était copieusement arrosé de chichas, il paraissait ne devoir pas finir de si tôt. Pendant ce temps, nous endurions un supplice inimaginable; une atmosphère pestilentielle répandue autour de nous, nous barrait le front et nous soulevait le cœur; les mets qu'on avait servis, les chichas, tout ce que nous touchions était imprégné de l'odeur la plus repoussante. Sur les instances de Rafael et les miennes, l'abbé consentit à faire part à Topocalpo de notre vif désir

de changer de place. Le jeune cacique de Tirua nous avait confiés aux vieillards possesseurs de l'odieuse cabane; ceux-ci ne s'étonnèrent point de notre répugnance, et, avant même que Topocalpo eût répondu à l'abbé, ils s'offrirent à nous mener au vent de la case du mort, sur une éminence où nous ne serions plus incommodés par la décomposition du cadavre.

— Quoi! dis-je au prêtre italien, traducteur des paroles des vieillards; c'est le cadavre du cacique qui infecte ainsi l'air; il y a donc longtemps que ce chef est mort?

— Il y a près d'un mois. Les préparatifs des funérailles d'un noble exigent toujours un temps fort long; tandis qu'on s'en occupe, et jusqu'à ce qu'ils soient achevés, le corps du défunt repose sur un lit de parade construit en fortes lianes dans l'intérieur de sa case. A partir du jour du décès, les femmes se mettent à tisser des vêtements de luxe pour en habiller le cadavre; les proches parents s'empressent de rassembler ou de fabriquer assez de chichas pour en offrir en abondance aux trois ou quatre cents conviés reconnus dignes par leur rang de prendre part à la fête des funérailles; ils amassent du blé, du maïs, des farines, des fruits, tout ce qui, dans une telle circonstance, mérite d'être distribué à plusieurs centaines de voisins, et, prenant de chacune de ces choses une faible portion, ils en emplissent un cercueil en forme de pirogue taillé dans un tronc d'arbre. Ce cercueil doit suivre dans la fosse celui destiné à recevoir le corps du noble, afin que l'esprit de ce chef ne manque pas de nourriture dans l'autre monde.

Il n'est pas rare, avant de procéder aux cérémonies de l'inhumation, que l'on attende pendant deux ou trois mois la bonne saison de la chicha, cette liqueur, principal encens des funérailles, également agréable aux dieux et aux hommes, devant servir à faire les libations exigées. Durant ce long espace de temps, le cadavre se décompose en paix sur son lit de parade, et la famille est tenue de vivre dans ce milieu empoisonné.

— D'après ce que vous venez de nous expliquer, repartit Salamanca, les Araucans admettraient le principe de l'immortalité de l'âme.

— Sur ce chapitre, je n'ose pas me prononcer, reprit le missionnaire. Les Araucans ne savent trop que répondre lorsqu'on les questionne à ce sujet. Ils croient à un esprit qui survit au corps, mais ils ne peuvent pas définir cet esprit; ils ignorent aussi quel séjour il doit habiter, seulement ils ont la conviction que cette partie immatérielle d'eux-mêmes, dans laquelle leur être se résume tout entier après la

mort, est appelée à de grandes jouissances, si les formalités prescrites pour les funérailles ont été religieusement accomplies.

— Je vois, dis-je à l'abbé, que vous ne partagez pas l'erreur commise par la plupart des historiens du Chili et surtout par les missionnaires de cette république. Les uns et les autres refusent aux Araucans toute forme de religion, toute croyance à une vie future. Molina, seul entre tous, les fait moins brutes; il leur reconnaît une religion; il va même plus loin que vous, car il leur accorde l'idée de l'immortalité de l'âme. En ceci, Molina a été trop généreux.

Il n'appartient qu'à des peuples déjà civilisés de concevoir l'idée de l'immortalité de l'âme, comme aussi d'admettre, après la mort, l'existence d'un séjour de délices pour les bons, et d'un lieu de torture pour les réprouvés. J'ai parcouru bien des pays sauvages; chez aucun de ces peuples la pensée sur ce qui suit la mort ici-bas ne peut se traduire par un équivalent de la conception de l'immortalité de notre esprit. Chez tous, en effet, cette pensée est non point le produit d'un raisonnement, un sentiment de la dignité humaine, une aspiration de l'intelligence, mais uniquement le fruit d'une crainte superstitieuse. Avant tout et par dessus tout, les sauvages ont peur des revenants, et par suite de cette peur irréfléchie, naturelle aux cerveaux faibles, ils en sont arrivés à supposer que l'homme ne finit pas tout entier avec son enveloppe mortelle. Par cela seul que, sans se rendre compte du pourquoi, on croit aux revenants, aux visites pendant la nuit des êtres que l'on a connus vivants, on doit croire nécessairement qu'une portion de nous-mêmes, une portion immatérielle, survit à la destruction du corps.

Maintenant, dans quel séjour placer ces âmes, quelle existence leur faire? Ici encore tous les peuples sauvages s'accordent, et les Araucans ne font point exception à la règle commune. Ainsi, ils déclarent ignorer dans quel lieu ils iront après la mort, mais ils ont la persuasion que leur osprit survivra, et que, dans la vie future, il sera comblé des jouissances qu'ils rêvent pour celle-ci, si leurs funérailles sont célébrées avec toutes les cérémonies voulues par la superstition.

— Et jamais on ne néglige la moindre particularité, dit le missionnaire; la tribu du défunt et sa famille y veillent avec le plus grand soin : la tribu, parce que c'est une fête pour elle; la famille, parce que, ne pas accomplir une des cérémonies en usage, ce serait priver le mort d'une partie des félicités de l'autre vie, et, chose plus sérieuse, ce serait vouloir attirer chaque nuit chez soi la visite de son esprit inquiet.

— Avec des croyances aussi complaisantes, la mort ne doit pas effrayer beaucoup un Araucan, répliqua don Rafael.

— Le moribond la voit s'approcher avec un calme parfait; ses parents l'envisagent de même. L'âme du malade envolée, les femmes, les fils n'éprouvent aucune douleur, aucune peine, ils ne manifestent aucun regret. Dès ce moment, tous ne songent qu'à assurer au défunt, dans sa nouvelle existence, la continuation du suprême bien-être matériel qu'il goûtait dans sa vie terrestre. Pour satisfaire les désirs supposés à un cacique mort, pour honorer sa mémoire aussi, on ne sait pas mieux que reproduire auprès de son cadavre, comme vous le voyez aujourd'hui, les attentions, les soins, les scènes de désordre, les orgies, les combats qui lui plaisaient si fort de son vivant.

Du monticule couronné d'arbres touffus où nous avaient conduits les vieillards, nous embrassions d'un seul coup d'œil l'étendue du théâtre de la fête donnée aux mânes du cacique de Tirua. Un peu à droite, sous nos pieds, la case du chef, adossée à une colline verte pointant dans la vallée, regardait un vaste terrain plat, champ et prairie du riche domaine, défendu par une ceinture de bois; tout ce terrain était entouré de feux que des Indiens alimentaient, et l'espace libre, éclairé encore par des hommes à cheval portant des torches, n'était plus qu'une arène où se déroulait un spectacle étrange. Là, trois ou quatre cents nobles cavaliers, nus, ivres, et la lance au poing, s'abandonnaient presque en furieux aux extravagances les plus dangereuses; ceux-ci se précipitaient au grand galop dans des courses périlleuses, ceux-là luttaient de force et d'adresse, d'autres s'acharnaient à des simulacres de combats assez fréquemment fatals à quelques-uns des champions. Parfois aussi cette armée de sauvages se massait à une extrémité du terrain, puis, au bruit des trompettes de guerre, au hennissement des chevaux, ils partaient ventre-à-terre, et, en défilant devant la case du mort, ils faisaient retentir les montagnes de cris affreux, qui glaçaient le sang dans nos veines. Ces Indiens ne ressemblaient plus à des hommes, mais à de véritables démons; exaltés par l'ivresse, surexcités en même temps par l'ambition de mettre en évidence leur adresse à manier un cheval ou les armes de guerre, ils se ruaient, tête baissée, dans ces exercices effrayants, leur gloire durant la paix, parce qu'ils retracent leurs prouesses dans les batailles réelles.

La fête avait commencé la veille, elle devait finir le lendemain par l'enterrement du cacique dont on célébrait la puissance et la bravoure. Les deux journées écoulées avaient été remplies exclusivement par des

banquets où l'ivresse était de rigueur, et par des discours à la louange du chef trépassé; les deux nuits avaient été consacrées aux courses, aux luttes guerrières et au culte des chichas enivrantes. L'esprit du cacique devait certainement être satisfait; car si le nombre des nobles Araucans accourus à la célébration des funérailles était considérable, si le gaspillage de la prodigieuse quantité de vivres et de chichas mise à la disposition des conviés attestait qu'il avait été largement fait honneur à la munificence de la famille, il était impossible aussi de glorifier avec plus de frénésie qu'on n'en avait déployé pendant deux nuits, les mâles vertus d'un héros.

Le missionnaire, don Rafael, Pépé et moi, nous avions été abandonnés sur le monticule par les vieillards, Topocalpo et ses Indiens. Longtemps nous avions espéré que notre capitan viendrait nous rejoindre, mais les heures marchaient et nous étions toujours oubliés. Que devenir, quel parti prendre dans ce délaissement du seul homme en qui nous pussions placer notre confiance? La situation était critique. Descendre, aller chercher Topocalpo au milieu de plusieurs centaines de sauvages ne se connaissant plus eux-mêmes, cela aurait été une folie dangereuse sans nul doute; rester sur notre hauteur, y passer la nuit entière, n'était pas une alternative réjouissante non plus. L'obscurité était complète sous les arbres de notre petite colline, un froid humide engourdissait nos membres, et nous avions à redouter encore le voisinage des bêtes féroces, assez communes dans ces montagnes. Tout bien considéré, nous optâmes enfin pour le dernier parti, et, nous enveloppant de notre mieux chacun dans son poncho, nous cessâmes peu à peu de parler, et le sommeil pesa sur nos paupières. Ce silence ne faisait point le compte du malheureux Pépé, la peur le poignardait si cruellement, qu'il osait à peine respirer; après avoir épuisé les ressources de son imagination en vue de nous tenir en éveil, sa voix avait des larmes pour nous supplier de l'aider à vaincre sa faiblesse; mais, en dépit de notre bonne volonté, le besoin de dormir avait fini par être le plus fort. Pépé s'arma alors de courage, il grimpa résolument sur l'arbre au pied duquel nous étions groupés, et se blottit dans le plus épais du feuillage.

Le jour venait seulement de poindre lorsque le domestique de Salamanca, le brave Pépé, nous tira de notre engourdissement. L'heure était opportune pour courir à la recherche de Topocalpo, car dans la plaine tout le monde dormait encore; nous descendîmes en suivant le chemin non frayé par où, la veille, nous avions atteint le monticule. L'horrible cabane qu'il nous avait fallu fuir à notre arrivée nous ren-

dit le cacique; Topocalpo, hébété par l'excès des chichas, ronflait en compagnie d'une douzaine de chefs étendus sur un sol dégoûtant de je ne sais quelle fange, et dans une atmosphère cadavéreuse capable de frapper d'asphyxie tous autres hommes que des Araucans. L'abbé dut le secouer à diverses reprises pour lui faire ouvrir les yeux, et ce ne fut pas sans difficulté qu'il parvint à rendre un peu de raison au digne capitan. Entraîné par le missionnaire, Topocalpo nous accompagna sur le terrain des exploits de la nuit. Ce lieu offrait l'image parfaite d'un champ de bataille le lendemain d'une action : des chevaux morts, d'autres blessés, gisaient sur une terre ravagée; partout, dans l'enceinte circonscrite par les feux, des hommes nus, paralysés par l'ivresse, étaient couchés pêle-mêle au milieu de débris de toute nature et de mares de sang.

— A quelle heure se termineront ces orgies? demanda le missionnaire au cacique.

— Quand le soleil sera là, dit Topocalpo en montrant le point du ciel correspondant à dix heures.

— Et nous partirons ensuite?

— Oui, pour aller à quelques lieues d'ici, à l'entrée du plus mauvais de notre chemin.

Nous nous promenions depuis une demi-heure à travers la cuenca du cacique de Tirua, lorsque tout à coup nous fûmes surpris par le concert discordant des trompettes de guerre; nous nous rapprochâmes aussitôt de la case mortuaire. Les nobles Araucans, réveillés par l'éclat des trompettes, avaient tant bien que mal repris leur aplomb, et déjà ils se jetaient comme des affamés sur des monceaux de vivres et d'outres pleines de chichas, que des Indiens achevaient de déposer à une petite distance de la case. L'orgie recommençait. Ces sauvages avaient encore l'estomac surchargé de ce qu'ils avaient englouti les deux jours précédents. Néanmoins ils dévoraient les provisions dont le sol était jonché, avec une rage incroyable; jamais, chez les sauvages des autres parties de l'Amérique, ni chez ceux de l'Océanie, je n'ai vu l'exemple d'une pareille gloutonnerie.

Entre neuf et dix heures, des orateurs, parents du cacique défunt, parcoururent la foule. L'ignoble festin fut suspendu, et tous les nobles convives se portèrent précipitamment devant la case, où ils se pelotonnèrent à droite et à gauche de la porte, en laissant un passage libre. Le missionnaire et Pépé s'étaient rendus à la hâte sur notre monticule de la nuit, don Rafael et moi, sous la protection de Topocalpo, avions pris rang sur la première ligne d'un des pelotons.

Bientôt parut le corps du cacique, porté triomphalement par des chefs à l'air superbe, fiers sans doute d'avoir été choisis pour cette haute fonction. Le cadavre, revêtu des riches vêtements que lui avaient fabriqués les femmes, était couché dans la fatale pirogue creusée exprès pour lui servir de cercueil. Il aurait été difficile d'appliquer un âge quelconque au masque décomposé de ce chef; la putréfaction avait fait une plaie cave de chacun des yeux, elle avait rongé les joues, le front, le nez, et le reste du visage ne présentait plus qu'une masse livide, moitié noire, moitié verdâtre; les cheveux, noirs et abondants, témoignaient seuls que le cacique avait été moissonné avant l'époque de la vieillesse. Une certaine pompe présidait à sa sortie du foyer domestique, saluée par le retentissement des trompettes et par des cris barbares dont j'étais assourdi. Salamanca et moi, nous suivîmes la foule jusqu'au lieu de la sépulture, au fond de la vallée. Le cortége marchait lentement, et tandis qu'il s'acheminait vers la tombe ouverte, les enfants du mort, secondés par des personnages qui me semblaient devoir être les prêtres du fétichisme des Araucans, se démenaient à accomplir des pratiques superstitieuses dont le but était d'empêcher l'âme ou l'esprit du défunt de s'en retourner à la case.

Sur les bords de la fosse, les jongleries des prêtres, imitées par les fils du cacique, redoublèrent de violence; à leur tour, les autres parents répandirent de la chicha dans la tombe. On descendit ensuite la pirogue du mort, puis celle contenant les mets préparés, les grains, les fruits, les semences qui devaient nourrir le noble chef dans l'autre monde et le mettre à même de mener là-bas une vie de délices; enfin on déposa à côté des pirogues, avec tous les objets chers au cacique, sa *chueca*, espèce de jeu de crosse fort en usage en Araucanie, sa lance, ses *laques*, autres armes de guerre, son manteau de fourrure, ses éperons, en un mot tout ce que l'on supposait avoir été précieux à un homme de son rang et de son caractère. Après ces diverses cérémonies, la masse des assistants salua une dernière fois le mort de cris terribles, de discours affreux à entendre et des folies les plus extravagantes que puissent inspirer à des centaines d'individus de cette trempe un fanatisme grossier uni au délire de l'ivresse. Des pelletées de terre tombèrent dans la fosse, le trou se combla, la fête des funérailles était terminée.

— Les juntes politiques, les assemblées générales, n'importe le motif qui les provoque, reproduisent nécessairement les scènes déplorables auxquelles vous avez assisté depuis hier soir, me dit le missionnaire lorsque nous l'eûmes rejoint. Le sujet de la délibération se dis-

cute invariablement au milieu d'une abominable orgie, à laquelle tou tefois ne sont admis que les hommes, les femmes étant rigoureusement exclues de toutes les réunions, de toutes les fêtes, de tous les jeux.

D'ordinaire, les assemblées ont lieu dans une plaine, et toujours elles attirent un concours considérable d'Indiens, nobles ou non. Sur le principal emplacement, on construit à la hâte des huttes de branchages destinées à recevoir les provisions, à abriter les caciques et les membres des familles privilégiées; le peuple dort à la belle étoile, il sert les chefs, il écoute, il joue, il mange, il boit à loisir, mais il n'a pas voix délibérative. Le banquet, appât le plus réel de ces assemblées, commence dès le début de la réunion, et ne cesse que lorsqu'elle est dissoute, c'est-à-dire le troisième ou le quatrième jour. Figurez-vous, s'il est possible, la quantité de vivres que doivent dévorer des milliers de ces Indiens aux estomacs insatiables, surtout ce qu'ils doivent boire de ces liqueurs fermentées, des chichas, dont ils sont fous! Les heures non employées à discourir ou à manger sont remplies par des exercices à cheval — ceux que vous avez vus cette nuit — par des jeux de diverses sortes, particuliers à l'Araucanie, entre lesquels il faut citer la *chueca*, enfin par des danses pitoyables, indignes de ce peuple fier et belliqueux.

Durant le cours de ces assemblées, des espèces de sorciers se livrent à leurs escamotages au nom des divinités imaginaires adorées dans le pays, et tout en étonnant, en intimidant ces imaginations crédules, ils trouvent le moyen d'accroître leur influence et leur bien-être matériel.

— Oui, me disais-je, le prêtre doit vivre de l'autel. Cet adage est donc de tous les temps, de tous les pays, de toutes les religions!

Notre pauvre Mendoza avait vécu dans des transes perpétuelles depuis l'instant où nous avions mis le pied sur les terres du cacique de Tirua. Nourri par la fièvre de la peur, il s'était abstenu de toucher aux chichas des funérailles, à nos provisions, et sauf quelques gouttes de rhum à lui ordonnées par Salamanca comme remède contre sa ridicule poltronnerie, il avait observé le jeûne le plus rigoureux depuis notre collation de la veille au matin sur le bord du Rio-Cudico. Peu sensible à l'originale étrangeté des fêtes dont son maître et moi interrogions les détails avec un vif intérêt, Pépé n'éprouvait qu'un désir, celui de s'éloigner au plus vite de nos amis les Araucans, aussi accueillit-il avec une joie indicible le signal du départ.

Topocalpo avait prévenu l'abbé que du Rio-Tirua au fleuve Cauten,

Rio-Impérial des Espagnols, le chemin serait fort mauvais; or, pensai-je, pour qu'une route soit trouvée bien mauvaise par un Araucan, il faut qu'elle soit à peu près impraticable. Je ne m'étais pas trompé dans ma prévision, et aujourd'hui, en écrivant ces souvenirs, je me demande encore comment j'ai fait pour oser franchir ce passage.

Dans l'après-midi du 8 mars, le vingt-et-unième jour après notre sortie de Santiago, nous avons quitté la demeure du nouveau cacique de Tirua, pour aller seulement à trois ou quatre lieues plus loin nous poster à l'entrée du chemin périlleux; ce jour-là nous avons dormi comme des sibarites sous le couvert d'une petite cuenca. Le lendemain, nous avons commencé une de ces ascensions auxquelles on ne se risque, sans une nécessité absolue, que lorsqu'on ignore ce qui vous attend en route, surtout quand on n'est pas un habitant des Andes.

Le passage dangereux se prolonge sur une longueur de soixante kilomètres environ, mesure prise à vol d'oiseau; le sentier, espèce d'échelle faite par entailles sur le dos de la Cordillère de la Côte, monte, descend, remonte et redescend toujours avec une raideur telle, que les chevaux araucans seuls peuvent s'y engager; en France, nous prendrions les chamois pour terme de comparaison. Ce sentier poursuit ses pénibles zigzags en se traînant sur une roche glissante et au bord de précipices si affreux, que souvent je les revois encore dans mes rêves. En bien des endroits cet épouvantable escalier laisse juste au cheval la largeur de son sabot; la bête alors est dans l'obligation de marcher en croisant les jambes, et son instinct la pousse à incliner le corps du côté opposé au précipice, comme si le vide immense ouvert sous elle l'attirait vers l'abîme. Pour moi, sentant le vertige m'étreindre, j'abandonnais la bride sur le cou de mon cheval, mes mains se cramponnaient aux pellons de la selle, je fermais les yeux, et dans une prière suprême mon âme s'élevait à Dieu. C'était à mon tour de frémir, au tour de Pépé de faire l'esprit fort. Cet être inexplicable tremblait comme la feuille rien qu'à l'idée des fantômes créés par son imagination, et maintenant, lorsqu'un péril des plus réels menaçait sa vie, lorsque le moindre faux pas de son cheval ou un grain de sable devait suffire pour le retrancher de ce monde, insouciant, tranquille, il sifflait une *zambacueca* favorite, à laquelle sans doute était liée une pensée d'amour!

EDMOND DE GINOUX.

(La fin à la prochaine livraison.)

MUSIQUE POPULAIRE.

CONCERT DE M. CHEVÉ.

Malgré la résistance des Burgraves de la musique réactionnaire, M. Chevé n'en poursuit pas moins les progrès de l'enseignement démocratique auquel il s'est voué comme à un généreux apostolat. Dimanche dernier, deux cent cinquante de ses élèves étaient réunis dans une vaste salle, trop petite pour le nombreux auditoire qui se pressait pour les entendre. C'était, il faut le dire à la gloire de la savante association qui donnait à M. Chevé le concours d'une bienveillante hospitalité, c'était dans le grand amphithéâtre de l'École de Médecine. Oh ! ce n'était ni le Conservatoire, ni un de nos théâtres subventionnés, ni l'École des Beaux-Arts, ni l'Académie, ni le ministère de l'intérieur, qui avaient ouvert leurs portes à ce chœur populaire, c'était l'École de Médecine, Il est donc bien vrai, comme le dit la Fable, qu'Esculape est fils d'Apollon.

Ce chœur devait exécuter une symphonie d'un compositeur qui a compris la puissance nouvelle que M. Chevé s'efforce de créer, et qui a voulu s'associer à cette création. M. A. Elvart, sur un poëme de M. Eug. Villemin, intitulé *Ruth et Booz*, sujet toujours jeune et toujours beau, a composé une œuvre musicale dont nous ne connaissons pas encore d'exemple. C'est une symphonie exécutée sans instruments à cordes, à vent, de cuivre, sans orchestre, par des voix seules, et qui produit pourtant de merveilleux effets, supérieurs à tout ce que peuvent faire éprouver un orchestre et des voix exécutant de la musique qui n'aurait pas été écrite dans ce but spécial et exclusif de faire valoir la puissance d'ensemble des voix humaines.

Deux personnages seulement, Ruth et Booz, mènent le chœur, et toutefois durant une heure et demie que remplissent les trois parties de cette symphonie, nous n'avons pas éprouvé un seul instant la fatigue que nous redoutions

de rencontrer dans l'emploi continu de ces voix dépouillées des ressources de l'instrumentation. C'est que M. Elvart s'est tenu sagement en garde contre l'écueil de cette monotonie redoutable, et qu'il a varié habilement les effets des masses vocales, en obtenant d'elles des résultats que nul compositeur ne cherche, même les plus habiles, dans la musique ordinaire.

Tout l'intérêt musical de cette composition est dans l'observation que nous venons de faire. Nous sommes certains que nous ne blesserons pas son auteur en disant que les musiciens formalistes, routiniers, qui se prétendent seuls juges compétents et infaillibles, n'apprécieront pas la difficulté d'une composition conçue dans cette manière tout à fait neuve; mais la satisfaction de l'auditoire et des exécutants eux-mêmes console de la critique des hommes à préjugés, à parti pris, qui blâment tout ce qui est neuf, qui ne comprennent que ce qu'ils savent et ne veulent rien apprendre de ce qu'ils ignorent.

Oui, le public est meilleur juge, en pareille matière surtout, des nouveautés qui sortent des règles ordinaires; nous disons le public, en général, mais nous tenons à reconnaître tout particulièrement ce mérite au public que nous avions là devant nous, parce que c'est un moyen de faire apprécier pour ce qu'ils valent les généreux efforts de M. Chevé.

Certes, nous n'étions pas à l'Opéra; nous n'avions pas sur la scène, nous n'avions pas comme auditoire le personnel blasé et fardé des coulisses, et le personnel non moins blasé et fardé des loges; nous avions de braves ouvriers, et autour d'eux leurs amis, leurs familles. C'était plaisir, durant tout ce concert, de regarder ces figures loyales, honnêtes; il nous semblait que chacun avait conscience de puiser dans cette réunion d'art et de poésie un sentiment plus élevé de la dignité humaine. On voyait que c'était pour tous un délassement de rudes travaux, un préservatif contre bien des vices, une consolation pour de lourdes misères. Ce n'étaient pas seulement des voix justes, pleines, sonores, que nous entendions; c'étaient aussi des regards droits, calmes, francs, que nous avions devant nos yeux; en vérité, ce n'était pas un spectacle, c'était un culte rendu par des travailleurs à l'art chéri des travailleurs, au chant, à l'harmonie.

Nous ne ferons pas à M. Chevé seul le mérite d'avoir ainsi transfiguré cette portion de la classe ouvrière; mais nous sommes certains qu'à son appel, ce sont surtout des natures d'élite qui ont répondu; ce sont des hommes qui aiment l'ordre, qui savent apprécier les joies intimes de la famille, qui ont senti que ce maître habile et dévoué venait les enrichir d'un talent propre à charmer leur laborieuse et modeste existence, d'un talent qui leur permettrait à eux-mêmes de charmer la pénible vie de leurs frères.

En un mot, ce sont des apôtres de l'art le plus puissant pour adoucir et relever les mœurs, que M. Chevé a suscités du sein de la classe ouvrière; grâces lui en soient rendues, il a bien mérité de son pays et de l'humanité tout entière, et à défaut de tout autre récompense, l'affection du peuple lui en tiendra compte.

Et en effet, nous ne savons pas de maître qui puisse se flatter de trouver dans ses élèves une plus respectueuse affection, une obéissance plus sympathique et plus intelligente, une plus complète association d'efforts. Dimanche ce fut vraiment touchant, lorsque, dans un des entr'actes de la symphonie, le maître fit venir une charmante enfant, fille d'un de ses élèves, si petite qu'il la plaça sur son pupître, si jeune qu'elle prononçait à peine le nom des notes, et déjà si exercée, si sûre d'elle-même, qu'elle lisait à livre ouvert quelques morceaux choisis au hasard par l'auditoire. Si vous aviez entendu les applaudissements de toute cette salle émue, vous auriez senti qu'ils s'adressaient bien plus encore au cœur du maître qu'au talent merveilleux de la petite élève.

P. Enfantin.

Léopold Amail.

17 AOUT 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

17 Août. — 25e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1)

1851

SOMMAIRE

I. DU MOUVEMENT INTELLECTUEL DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE, par M. Ernest Renan.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. Gustave Cazavan.

III. DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS FRANÇAIS APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, par M. Weiss, professeur d'histoire au lycée Bonaparte.

IV. ACADEMICA — *Revue de l'Institut, des sociétés savantes et des cours publics*, par M. A. Morel.

V. LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE, par M. Edmond de Ginoux.

La Politique Nouvelle publiera dans ses prochaines livraisons :

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE, par M. Farconnet, représentant du peuple.

LE PRÊT SUR GAGES AU XVIIIe ET AU XIXe SIÈCLE, par M. Sain, représentant du peuple.

LA MISÈRE EN FRANCE (2e article), par M. André Cochut.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE JAIME BALMÈS, par M. Ferd. de Lesseps, ministre plénipotentiaire.

DU PROGRÈS PAR LE GOUVERNEMENT, par M. Dupont-White.

DU PROGRÈS DES SCIENCES DEPUIS 89, par M. Littré, membre de l'Institut.

LETTRES A UN PHILOSOPHE ALLEMAND SUR LE SOCIALISME, par M. Pascal Duprat, représentant du peuple.

HISTORIENS DE LA RESTAURATION. — MM. DE LAMARTINE et DE VAULABELLE, par M. Elias Regnault.

ASSISTANCE PUBLIQUE, — ENFANTS TROUVÉS, par M. Victor Lefranc, représentant du peuple.

DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE, par M. Henri Didier, représentant du peuple.

LES COLONIES SOUS LA RÉPUBLIQUE, par M. Chauvet-Charolais.

LES PORTES D'OR (GOLD GATES), ou *Aperçus d'un Touriste sur le Passé, le Présent et l'Avenir de la Californie*, par M. A. Chatelain, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce dans les deux Amériques.

L'ABBÉ AYMON, par M. Barthélemy Hauréau.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les Causeries du lundi de M. Sainte-Beuve*, par M. Jules de la Madeleine.

LE DERNIER MISSIONNAIRE, par M. Eugène Pelletan.

LES FEMMES ET LE GREC, par M. Ernest Legouvé.

HÉGÉSIPPE MOREAU, par M. Valery.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DANS L'ITALIE CONTEMPORAINE.

DOM LUIGI TOSTI, OU LE PARTI GUELFE.

Dans les premiers mois de 1848, un moine du Mont-Cassin, en dédiant à Pie IX l'histoire des premiers efforts de la nationalité italienne pour revendiquer son indépendance, lui adressait ces paroles :

« J'ai tiré du volume des histoires italiennes ce peu de pages qui contiennent le récit de la ligue lombarde au XIIe siècle. Je les dépose à vos pieds comme chose sainte. Recueillez-les, lisez-les et répondez à l'Italie qui vous demande la parole du salut dans le combat qu'elle soutient sous les yeux de Dieu. Vous êtes le maître de la vérité pour tout le monde; c'est à vous qu'il appartient de séparer l'esprit qui vivifie de la lettre qui tue dans l'Evangile du Christ. Vous êtes le maître de la sagesse civile pour l'Italie ; c'est à vous qu'il appartient de dégager des événements humains l'idée qu'y a celée l'intelligence de Dieu. L'histoire aussi est un Évangile, Saint-Père, parce que le Verbe du Seigneur ne rayonne pas seulement dans l'infini de la pensée divine, mais pénètre et féconde les entrailles de l'humanité qui souffre et espère. Et la fleur de cet humain Évangile, c'est l'histoire de notre Italie; car aucun peuple n'a pu confier à ses annales un martyre plus prolongé et plus fort que le nôtre; aucun peuple n'a pu montrer à la postérité un Golgotha plus semblable à celui du Nazaréen.

» Avec ce volume entre les mains, apparaissez, Saint-Père, sur la mystique roche de l'Église, contemplez l'avenir, interrogez le passé, et demandez au battement de nos cœurs si nous sommes fils de ces Lombards, qui, ayant associé le pontife romain à la liberté de la patrie, surent le défendre de leur sang immaculé.

» Rendez-nous, Saint-Père, l'étendard qu'Alexandre III, au jour de son triomphe, suspendit au tombeau de saint Pierre. L'heure est sonnée; l'humanité vous attend... Accourez pour bénir le solennel mariage de la charité et du droit avec le pouvoir des clefs. Que le bruit des événements humains, que les colères des princes ne vous troublent pas; la parole de Dieu, quand elle crée ou rachète, est toujours précédée de la voix terrible des tempêtes. Mais votre trône restera ferme sur le fondement des cœurs affranchis dans la liberté du Christ; s'il s'appuyait sur la tête des hommes, il tomberait. Osez dans le Seigneur. Le péché même des multitudes est souvent dans les desseins de Dieu le germe du bien. Le jour où vos fils se laisseraient aller à une folle idolâtrie, vous, descendant de la hauteur du Vatican, vous briseriez les tables de pierre de la loi; et alors la parole de Dieu, esprit pur, habiterait dans le temple de la raison humaine; vous prolongeriez votre regard dans l'immensité du temps et de l'espace sans trouver une limite au bercail dont vous seriez le pasteur. Allez au devant du jour du Seigneur. Dans l'essence de l'individualité italienne, Dieu a mis l'idée du pontificat romain. Voulez-vous nous priver d'un si grand ministère? Voulez-vous en honorer un autre peuple? Faites-le : mais songez que vous devrez auparavant réveiller les apôtres du repos de leurs sépulcres, et arracher le siége pontifical qui a jeté ses racines dans notre sol par une série de 259 pontifes. Non; l'homme ne saurait séparer ce que Dieu a réuni, et le jour où cela arriverait, Dieu suspendrait les Alpes aux confins de la terre, et le monde entier serait Italie.

» Bénissez, Saint-Père, ce volume; bénissez la mémoire des aïeux, les espérances du présent, la gloire de l'avenir. Bénissez celui qui l'a écrit, et par la voie de la prière vous verrez comment dans une âme étrangère aux consolations de la terre, l'amour de la patrie se transforme en l'amour sacré de Dieu (1). »

Le nom de Dom Luigi Tosti, l'auteur de ces lignes, est peu connu parmi nous. L'Italie ne sait pas faire les réputations littéraires; l'activité intellectuelle y est toute locale, et nous aurions peine à comprendre ces existences dévouées au culte du beau et du vrai, dont la sphère d'action se borne à quelques disciples ou à un cercle choisi. Il m'a été donné d'apprécier, en connaissant Tosti, ce que la robe d'un moine italien peut encore couvrir d'enthousiasme et de sentiments élevés. Je voudrais faire comprendre par cet illustre exemple comment les mêmes tendances peuvent, suivant les lieux, revêtir les formes les plus opposées, et quelle est la riche synonymie de la langue que parlent les belles âmes. Il faudrait renoncer à s'appeler philosophe, si, pour conserver ce nom, il était défendu de sympathiser avec la noblesse et l'élévation d'esprit partout où l'on croit les trouver.

(1) *Storia della Lega Lombarda* (Monte Cassino, 1848).

L'état moral du clergé italien, son rôle dans le mouvement intellectuel et politique de ce pays, sont peut-être le trait des affaires italiennes qu'il est le plus difficile de saisir à distance. Ce ne sont pas les exemples de notre clergé qui nous feront comprendre la possibilité d'un libéralisme sincère dans les rangs de l'Eglise officielle (1). Nous savons maintenant ce que veulent dire ces libertés si ardemment réclamées par le parti ultramontain, ce respect pour les nationalités, pour les droits de la commune et de la famille, que l'on faisait sonner si haut. Mais hâtons-nous de le proclamer : il n'y aura bientôt d'ultramontains qu'en deçà des Alpes ; l'inconséquence est heureusement un élément essentiel dans les choses humaines ; il y aurait injustice et cruauté à refuser de croire aux aspirations généreuses d'hommes qui, pour sentir noblement et penser librement, sont obligés de mentir à l'habit qu'ils portent, aux lieux qu'ils habitent, et de soulever dix siècles d'abaissement intellectuel et moral qui pèsent sur leur poitrine.

J'ai parcouru toutes les parties de l'Italie en 1849 et 1850, et je dois dire que c'est dans des prêtres et des moines que j'ai trouvé personnifiées les tendances à la réforme religieuse et à l'indépendance politique qui travaillent ce pays. Le royaume de Naples est sans contredit la partie la plus honteuse de l'Italie : il y a là assez de dégradation morale, d'instincts religieux pervertis pour fournir de longues espérances à ceux qui persistent à vouloir fonder l'édifice de l'humanité sur la dégradation de la nature humaine. Eh bien ! c'est précisément là, au milieu de cette religion de Saint Janvier et des lazzarones, qu'est apparue l'expression la plus pure et la plus élevée du sentiment religieux, tel que peut le concevoir l'Italie. La vieille abbaye du Mont-Cassin est devenue, au milieu de cette barbarie du dix-neuvième siècle, le centre d'un mouvement intellectuel plein d'originalité. Il est une certaine élévation d'âme qui ne s'obtient que par l'habitude du mépris. Naples a toujours été le pays des belles individualités, parce qu'elle a toujours été le pays de la vile plèbe et des rois selon son cœur ; on y devient philosophe par l'indignation, de même qu'on ne comprend nulle part mieux qu'à Misène ou à Baïa l'hymne d'Hippolyte à la Pudeur.

Pour caractériser d'un mot les tendances religieuses et politiques de l'école du Mont-Cassin, dont Tosti est devenu le plus éloquent in-

(1) Ceci ne s'applique pas évidemment à la tendance si respectable représentée par M. l'archevêque de Paris.

terprète, il n'est pas, ce me semble, de dénomination plus juste que celle de *parti guelfe*. Quelque intervertie, en effet, qu'ait été l'acception des mots Guelfe et Gibelin, aux diverses époques de l'histoire des factions italiennes, on ne peut nier que le guelfisme ne représente en général les tendances municipales et démocratiques, en opposition avec les idées gouvernementales et l'influence étrangère, qui trouvaient leur appui dans la faction gibeline. L'alliance souvent fortuite, quelquefois sincère, de la papauté avec le parti guelfe offrait un thème trop avantageux, pour n'être pas saisi avec empressement par des hommes jaloux de rassurer leurs propres consciences, et ravis d'être patriotes, je dirai presque révolutionnaires, sous prétexte de n'être qu'ultra-catholiques.

Tosti débuta dans les travaux littéraires par l'histoire de son abbaye (1). Ce livre, depuis longtemps apprécié des savants pour la richesse des matériaux inédits qu'il renferme n'est qu'une longue apologie du monachisme; apologie habile, en ce qu'elle prend le monachisme à sa belle époque, durant la première moitié du moyen-âge, et dans sa plus belle forme, la forme Bénédictine, avant la lépre des ordres mendiants. Tosti entreprit ensuite une tâche autrement difficile, en essayant la réhabilitation de la papauté dans la personne de Boniface VIII (2). L'histoire avait accepté comme irrévocable la sentence de Philippe-le-Bel, qui, après avoir fait souffleter à Anagni le pontife intraitable, avait écrit sur son tombeau : hérétique et simoniaque, et fait confirmer sa royale décision par saint Pierre lui-même (3). L'ultramontanisme triompha un instant en voyant solennellement élevé au rang des grands hommes qui ont bien mérité de l'humanité et de l'Italie le pape damné par Dante, persiflé par Jacopone. Comprenait-on bien Tosti? Tosti possédait-il dès lors parfaitement sa propre pensée? Déjà, il est vrai, l'Église semblait par moments ne signifier à ses yeux que la souveraineté de l'esprit sur la force; derrière la papauté et le guelfisme se cachait déjà le principe italien et démocratique. Toutefois l'intention politique s'enveloppait encore des formes orthodoxes

(1) *Storia della Badia del Monte Cassino* (Napoli, 1844).

(2) *Storia di Bonifazio VIII e de' suoi tempi.* (Monte-Cassino, 1846.)

(3) Le registre authentique des lettres de Boniface VIII se voit encore aux archives du Vatican, gratté dans tous les passages offensants pour le roi de France. Le notaire apostolique déclare avoir procédé à ces suppressions par l'ordre de Clément V, son successeur. *De expresso mandato Rev. Cardinalium... ex parte SS. Patris Clementis V, qui hoc eis pluries mandaverat.*

de l'apologiste; il n'était pas bien clair laquelle des deux pensées servait de prétexte à l'autre, et de cet équilibre instable pouvait sortir également un Montalembert ou un Lamennais.

C'est dans l'*Histoire de la Ligue lombarde*, composée dans les mois qui précédèrent l'explosion de 1848, que se dévoile tout entier le système qui devait bientôt entraîner une partie de l'Italie, aux cris de : *Vive Pie IX!* et donner à ce mouvement un si étrange caractère d'entraînement et de faiblesse, de niaiserie et de sincérité. Disons tout d'abord que l'absence d'arrière-pensée dans les hommes que nous essayons de caractériser (les politiques sont évidemment ailleurs) doit exclure tout soupçon sur la parfaite innocence de leurs convictions et la naïveté de leur enthousiasme. La lutte des principes modernes et des anciennes croyances n'a pas chez l'Italien la netteté et la décision que l'esprit français a coutume d'y porter. Qu'est-il arrivé chez nous aux hommes de quelque valeur qui, à une certaine époque de leur carrière intellectuelle, ont cru pouvoir concilier le catholicisme avec les tendances modernes? De deux choses l'une : ou le catholicisme l'a emporté sur l'esprit moderne, et, reniant cet esprit, ils sont redevenus catholiques à l'ancienne manière; ou l'esprit moderne l'a emporté, et ils ont cessé tout à fait d'être catholiques. Les choses ne se passent pas ainsi en Italie. L'Italien est catholique; mais l'Italien aime sa patrie, il veut la liberté et la démocratie : bon gré mal gré, il faut que le catholicisme se plie à ses exigences, serve son patriotisme. Quant à voir les contradictions de ce système, les impossibilités dont il fourmille, la discordance des éléments qui y sont accouplés, il n'a ni assez de sérieux, ni assez de profondeur d'esprit pour cela.

Si la question de la régénération de l'Italie n'était qu'une simple question de nationalité, il faudrait accepter sans réserve le concours d'un parti fort des traditions du passé, et dont le trait caractéristique est l'horreur pour les institutions étrangères. Mais la question est loin d'être aussi simple. Il ne s'agit pas pour l'Italie de reconquérir une précaire indépendance, qu'elle perdrait infailliblement le lendemain de sa victoire, faute de discipline et d'éducation politique; il s'agit pour elle de s'organiser suivant les principes de l'esprit moderne : le jour où elle sera capable de la liberté, elle l'aura. Or, pour cette œuvre plus difficile et plus profonde, l'influence du parti guelfe peut-elle être efficace et salutaire? On peut en douter. Représentants de ce patriotisme étroit et exclusif, qui a toujours été celui de l'Italie, les Guelfes diront bien comme Jules II : *Fuori i barbari!* mais avouer qu'on a beaucoup à apprendre de ces barbares, leur demander des leçons et une

tutelle, ce serait trop de condescendance chez ceux qui rêvent la domination universelle et la primauté de l'Italie sur le monde entier. Si le patriotisme est aux nations ce que la vanité est aux individus, le parfait contentement de soi-même, nul désir d'emprunter au-dehors, de se compléter par autrui, c'est dans le clergé italien qu'il faut chercher les types du plus parfait patriotisme. Les prétentions les plus immodérées du *germanisme* n'ont jamais approché de cet *italianisme* intraitable; à tel point que par moments la pitié que doit inspirer une nation noble et malheureuse disparaît presque devant le plaisir de voir humiliée la plus indomptable vanité qui fut jamais.

On se ferait une grave illusion sur l'état de l'Italie, si l'on croyait que les problèmes qui s'y agitent sont ceux de l'esprit moderne, et que la situation des partis y est à peu près ce qu'elle était en France à l'époque de la Révolution. J'appelle *esprit moderne* la grande résultante du mouvement intellectuel et politique, qui, latent et caché durant les premiers siècles du moyen-âge, s'est développé depuis le douzième siècle d'une manière continue, et aboutit en l'année par excellence, en celle d'où datera l'ère moderne, je veux dire 1789. Ce qui fut proclamé en cette année-là, ce fut l'avènement de l'humanité à la conscience, l'esprit humain faisant acte de majorité et prenant possession de sa souveraineté, la raison s'attribuant le pouvoir organisateur et réformateur que le hasard, la passion ou les causes inconnues, classés obscurément sous le nom de providence, s'étaient arrogé jusque-là. Souveraineté de la raison, organisation rationnelle de la société par la réflexion, voilà tout l'esprit moderne.

Or, en étudiant le développement de l'Italie, on reconnaît que cette marche vers la conscience, c'est-à-dire vers la souveraineté de la raison, n'a nullement été la sienne. Si l'on veut appeler protestantisme, philosophie, révolution, les trois phases de ce développement, on remarquera qu'elle y est restée également étrangère. Le protestantisme n'a gagné en Italie que quelques nobles individualités; l'Italie est restée catholique. Voltaire a passé, et l'Italie est restée religieuse et chrétienne à l'ancienne manière. La Révolution a créé dans le monde l'idéal indéfiniment perfectible d'une société rationnelle, et l'Italie est restée un pays mal organisé, un pays de priviléges et d'abus.

Et ne dites pas qu'une compression extérieure a étouffé la liberté de ce peuple et l'a empêché de suivre les voies de son développement naturel. Cette compression n'existait-elle point hors de l'Italie, et a-t-elle empêché quoi que ce soit de se faire? Croyez-vous, par exemple, que si l'Italie eût été réellement faite pour être protestante, elle n'eût

pas su le devenir? Ce n'est pas le fanatisme de Léon X ou de Bembo, son secrétaire apostolique, qui l'en eût empêchée. Il n'est pas exact d'envisager le concile de Trente, Charles Borromée, Pie V et les jésuites comme ayant serré autour de ce peuple les bandelettes funèbres. Non-seulement l'Italie se laissa faire; mais elle accepta sa chaîne de si bon cœur, qu'il serait plus juste de dire qu'elle se la donna. La grande réaction dévote et catholique, qui, dans la seconde moitié u seizième siècle, vient arrêter le développement de l'Italie, fut bien réellement une œuvre italienne. Quand on étudie de près cette curieuse réaction, on trouve que le peuple et les laïques y eurent encore plus de part que le clergé, que l'Italie, fatiguée de sa civilisation, s'affaissait déjà sur elle-même, et que si elle n'est pas devenue moderne, c'est qu'elle n'était pas organisée pour le devenir.

Et de fait, par toute son histoire, l'Italie est mise en dehors du courant des événements qui ont contribué à fonder l'esprit moderne. Tandis que chez tous les peuples occidentaux, la vie provient de deux sources, et résulte de la combinaison de l'élément romain et de l'élément germanique, l'Italie est restée simple et antique. L'élément germanique y a toujours été faible et promptement éliminé. La vie antique, la vie de la cité, avec forum, cirques, spectacles, orateurs, grammairiens, s'y est continuée indéfiniment pendant le moyen-âge. L'histoire des républiques italiennes formées au douzième siècle représente trait pour trait les ressorts et les mobiles de la vie des petites républiques de la Grèce; les principautés du quatorzième et du quinzième siècle sont des *tyrannies* à l'antique; un citoyen plus puissant que les autres devient le personnage principal de sa ville, sans aucune prétention de droit divin, ni idée bien arrêtée d'hérédité. Dans l'art, dans la poésie, je dirai même dans l'écriture, rien de germanique encore. D'un bout à l'autre de l'Italie, il n'y a pas un monument que l'on puisse appeler gothique. L'art italien, comme l'art antique, parfait dans ses étroites limites, manque absolument de ce sentiment de l'infini qui est le fond de la donnée barbare, et devait déplacer l'idéal de la beauté.

Aussi voyez comme l'Italie, aussitôt qu'elle a conscience d'elle-même, combat énergiquement toute tentative sérieuse du germanisme cherchant à s'introduire dans son sein. La maison de Hohenstaufen était seule capable d'agir efficacement dans ce sens, et de fonder, en Italie comme en Allemagne, le principe moderne de l'unité gouvernementale. L'Italie l'a minée; la papauté lui oppose, d'une part, le municipalisme italien, de l'autre, la chevalerie barbare dans la maison d'An-

jou, et, par ce forfait contre la civilisation, frappe du même coup et l'Italie, qui s'enfonce plus que jamais dans l'individualisme local, et l'Allemagne, dont cette illustre maison pouvait seule devenir le centre et le point générateur.

Cette haine contre l'empire, qui est le fond du guelfisme, Tosti l'applique avec une rigueur implacable et vraiment monacale à tout le système de l'histoire d'Italie. L'unité s'identifiant pour lui avec le despotisme, il ne pardonne ni à l'ancienne Rome d'avoir voulu emprisonner l'univers dans l'empire, ni à la dynastie carlovingienne d'avoir cherché à réaliser, par un pouvoir matériel, l'unité de la chrétienté. La création du Saint-Empire fut, à ses yeux, une faute immense de la papauté.

« Funeste couronnement ! *A Charles Auguste, couronné de Dieu, vie et victoire !* s'écrie le pontife, et avec ces mots commence l'histoire des infortunes italiennes. D'une main, il pose une couronne d'or sur la tête de *cet étranger* ; de l'autre, une couronne d'épines sur la tête de la pauvre Italie. Plutôt les barbares qu'un empereur : les uns n'étaient qu'une tempête qui passait et ne tuait pas le germe; l'autre rongeait sourdement la moëlle de la vertu italienne, et consumait la patrie dans le principe de sa vie. »

La féodalité lombarde valait mieux, car elle était multiple; elle rapprochait le pouvoir de la nation; le peuple pouvait plus facilement respirer par les pores de ces masses disjointes. Tout ce qui a contribué à désunir, à multiplier les maîtres, à affaiblir le lien impérial, a servi la cause de l'Italie, en faisant tomber le pouvoir des mains des empereurs entre celles des ducs et des comtes, des mains des ducs et des comtes entre celles des vavasseurs, et des mains des vavasseurs entre celles du peuple. Cet individualisme excessif, qui a rendu impossible jusqu'ici en Italie toute fédération durable, et n'a permis que des ligues temporaires presque aussitôt dissoutes que formées, cet individualisme qui, dans le sein d'une même ville, créait autant de communautés rivales qu'il y avait de quartiers, de corps de métier, de confréries, d'*alberghi*, voilà ce qui, aux yeux du parti guelfe, constitue la gloire et le titre de noblesse de l'Italie. Les peuples étrangers, disent-ils, fiers de leur unité artificielle, imposée par la volonté extérieure d'un homme, s'apitoient quelquefois sur l'impuissance de l'Italie pour arriver à l'unité. Hypocrite et orgueilleuse pitié ! Ils se tiennent pour bien heureux de la force qui les enchaîne à un trône, et ne goûtent pas la sainte volupté d'un avenir. L'Italie, du premier coup, a réalisé le chef-d'œuvre de la civilisation parfaite, le gouvernement civil, la République. Florence, Milan,

Venise, cent autres villes étaient des Républiques, quand l'Angleterre, l'Espagne, la France, la Germanie étaient des monarchies. Les Italiens, encore animés de l'esprit romain, s'élevaient à la grande idée d'une patrie, d'un gouvernement commun, tandis que tous les autres peuples expiraient sous la massue de l'esprit germanique, dans l'idée matérielle d'un *roi*. Paris, Tours, Londres ne furent que des villes ; mais chacune de nos cités fut un Etat, parce que dans l'enceinte de leurs murs vivait un esprit, une âme, et non la matière d'un principat. Cette chose sainte qu'on appelle patrie, l'Italie seule l'a connue, pendant que le reste de l'Europe appartenait à des maîtres, et trouvait dans leur volonté sa règle et sa loi. Quelle nation du moyen-âge a eu le Caroccio, ce symbole de la patrie italienne? L'Italien qui va au combat n'est pas un soldat mercenaire, qui verse son sang par métier : c'est un citoyen qui veut que la patrie le suive. Là est centralisé tout ce qui fait la vie de la cité : le mât où flotte l'étendard, la croix que l'on porte dans les supplications publiques, la cloche qui convoque les citoyens, les trompettes qui sonnent la charge. Tous les jours on y célèbre les mystères ; là se tiennent les conseils militaires, là se rend la justice comme en plein forum ; le blessé vient y mourir et y trouve ses prêtres qui l'absolvent. C'est la patrie en campagne ; l'effort suprême est de la défendre, et tout est perdu, quand ce palladium roulant est tombé entre les mains de l'ennemi.

Voilà pourquoi, continue Tosti, aucun peuple n'a aimé et n'a haï comme l'Italie. Ses crimes mêmes sont des exagérations de son patriotisme. Le supplice d'Ugolin de la Gherardesca nous remplit d'horreur. Mais *on disait qu'il avait voulu livrer le château*. Quelle sainte idée de la patrie que celle qui, pour expier un soupçon de félonie, n'exige rien moins que la mort, et la mort la plus cruelle! Dans le reste de l'Europe, où il ne s'agissait que de la fidélité à un homme, l'opinion publique ne pouvait avoir de telles indignations contre le traître. Le connétable de Bourbon, en combattant contre la France, ne faisait que se venger d'une cabale, et restait aux yeux de plusieurs un féal chevalier.

Voilà pourquoi encore l'Italie n'a pas eu de chevalerie. La chevalerie, fruit d'un sentiment tout germanique, ne pouvait naître que dans un pays où il n'y avait ni patrie, ni vie civile. Posséder le cœur d'une femme, voilà le but suprême du chevalier. Quand il n'a plus de guerres véritables, il se renferme en champ-clos, combat des ennemis imaginaires, et meurt pour un regard. L'Italien n'éprouve pas le besoin de ce vain déploiement de sa force. Le chevalier vainqueur reçoit en récompense un château, c'est-à-dire le droit d'asservir ses semblables.

Trouvons-nous que les vainqueurs de Legnano, à leur retour de la victoire, aient reçu des fiefs? Non; il leur suffit d'avoir vaincu le Tudesque et affranchi la patrie.

Ce puritanisme de démocratie n'étonnera que ceux qui ne connaissent pas l'Italie. L'Italie est sans contredit le pays de l'Europe le plus démocratique, le seul qui trouve la démocratie dans son histoire. La royauté n'y a jamais eu de racines, si ce n'est dans cette partie méridionale que son abaissement moral a toujours livrée au gouvernement de l'étranger; l'aristocratie y a été bien vite assimilée. Cela lui donne-t-il le droit d'être à notre égard fière et dédaigneuse? Non, certes. Du moment où l'on admet que le passé n'est qu'un préambule, une ébauche sacrifiée au dessin futur, pourquoi se montrer difficile sur des superstitions utiles, qui ont préparé la base sur laquelle devait s'asseoir l'édifice de la société moderne. Soit l'hérédité, par exemple. Voilà certes la négation la plus directe de la souveraineté civile, comme l'entendaient les Grecs et les Romains, comme l'entend l'Italie; voilà une idée de barbares, un vestige direct de la conquête, un principe dont on ne trouve pas la plus légère trace dans l'antiquité classique. La royauté envisagée comme une propriété féodale, le royaume appartenant au roi, de telle sorte que si on l'en dépouille, on lui fait une injustice, on le rive d'un droit; une telle notion de gouvernement ne peut se rencontrer que chez un peuple dont on a pris la souveraineté sans lui en demander la permission, et qui, abdiquant son autonomie, s'est laissé transmettre de père en fils comme un bien légitimement acquis. L'Italie, qui, malgré les conquêtes barbares, a toujours vécu de la tradition grecque et romaine, n'a jamais compris l'hérédité. Faut-il l'en féliciter? Peut-être, si, comme nous, elle avait subi la honte d'un souverain héréditaire, ne servirait-elle pas aujourd'hui à découper des principautés pour apanager les membres invalides de la maison d'Autriche.

Le progrès des États modernes n'est pas vers la vie individuelle et municipale de l'antiquité, mais bien plutôt vers la vie collective d'une nation, pensant et agissant sur un point donné. L'Italie ne l'entend pas ainsi; son idée de la liberté est beaucoup plus superficielle : elle veut que la souveraineté soit plus près d'elle; elle veut voir la part qu'elle y a, et ne sentir dans l'obéissance que la réaction de sa propre action. Or cette forme sociale, excellente à l'origine d'une civilisation, devient faible et impossible en face d'une organisation plus forte de l'humanité. La civilisation et la vie politique ne peuvent naître que dans des villes indépendantes et d'un territoire borné; voilà pourquoi,

tandis que l'Europe ignore la vie civile, cette vie fleurit, comme aux jours les plus brillants de la Grèce, sur les bords de l'Arno, en Lombardie, au milieu des lagunes de l'Adriatique. Mais le rôle de ces sociétés restreintes est fini le jour où l'humanité s'agglomère en plus grandes masses. Ce ne sont ni les préliminaires de Léoben ni le traité de Campo-Formio qui ont détruit la république de Venise, après quatorze siècles d'existence; c'est que Venise, une ville-état, était devenue impossible dans l'Europe moderne : elle n'avait plus qu'à mourir.

. . . . . .

. . . . . .

La catastrophe surprit Tosti écrivant les dernières pages de sa patriotique histoire.

« Tandis que j'étais tout à ces récits, dit-il en terminant, en cette année de salut 1848, il s'est fait un tel éclat d'événéments humains, que le ministère de l'histoire est devenu intempestif. J'écrivais pour des Italiens des gloires italiennes, quand l'Italie tout entière s'est levée pour s'élancer où l'appellent les cieux apaisés. Libre des entraves que lui ont imposées pendant un demi-siècle ceux qui vivaient dans les temps morts, elle s'est ébranlée, et le fracas de sa marche s'est fait entendre jusque dans les profondeurs de ma retraite. Je levai bientôt la plume de ces pages, et à la patrie qui sort comme d'un château féodal des palissades du moyen-âge, moi, homme du moyen-âge, je dédie ce volume comme un document des droits qui lui assignent un siège dans le concile des nations, et de l'amour démesuré que je lui porte. Ainsi que les érudits n'aillent pas chercher dans ces pages des choses rares et difficiles, des faits inconnus, des vérités péniblement élucubrées; ceci n'est qu'un simple récit que j'ai fait à mes frères, assis au foyer domestique de la patrie, à la veille d'un grand voyage.

« Allez, frères, et que votre âme soit à la hauteur non-seulement de votre nation, mais de toute l'humanité; que votre cœur se dilate d'un grand amour qui dépasse les confins des Alpes et de la mer. Ne vous attristez pas de la faiblesse des uns, de la perfidie des autres; l'or et la force les font vivre; le siècle les tuera... Si le Christ a vaincu, il a égalisé, il a affranchi les castes; il a égalisé, il a affranchi les peuples. Il vient tenir le lit de justice non d'une cité ou d'un peuple, mais de toute la famille humaine; en sa présence chaque nation devra s'asseoir sur son siège. Italiens, placez le nôtre sur l'éternel rocher du Capitole; car c'est de là que sera proclamée la sentence d'une seule confraternité, en laquelle s'achève l'action du Christ.

« L'histoire des hommes est finie. Heureux qui écrira la première page de l'histoire de l'Humanité! Moi, Italien, étranger à une vie féconde de tant d'avenir, assis sur les ruines d'un temps qui n'est plus, je vous accompagnerai de loin de mon amour. Et si une main vient me frapper l'épaule pour m'inviter à vous suivre, elle me trouvera sur le bord du saint tombeau; là je

vous révélerai le corruptible suaire des formes humaines qui tombent, et l'incorruptible esprit de l'humanité qui ne meurt jamais. »

Il faut avoir vu les étincelles de ce feu vivantes encore après deux années de déceptions et de douleurs pour concevoir tout ce qui roula d'espérances et de nobles rêves dans ces âmes exaltées par la solitude, étrangères d'ailleurs à ces nuances et à ces tempéraments que la pratique des affaires et l'expérience du monde peuvent seules enseigner. Nous ne sommes plus capables d'une telle naïveté, nous autres, vieux en révolutions, habitués dès le premier instant à défalquer la part de l'enthousiasme et à compter sur les déceptions futures. Critiques pour le passé, nous le sommes devenus pour nous-mêmes. Car enfin, si dans les trois mille ans d'histoire qui nous ont précédés, il n'est aucun mouvement que nous puissions absolument ni condamner ni absoudre, n'est-il pas infiniment probable que l'avenir nous jugera comme nous jugeons le passé, et ne partagera pas plus nos colères que nous ne partageons celles du passé? Comment espérer d'avoir absolument raison, quand depuis l'origine de l'humanité aucun parti ni aucune cause n'a eu ce privilége? Et pourquoi se fatiguer d'enthousiasme et de haine, quand il est sûr que l'avenir ne partagera pas ces sentiments, et donnera raison pour une part à nos adversaires et pour une part à nous-mêmes?

Ce n'est pas à l'Italie, ce n'est pas à un moine surtout qu'il faut demander cette haute placidité de la critique. L'année 1848 fut pour Tosti un long accès d'enthousiasme mystique. A quelques semaines de distance, et comme trois cris de guerre, sortirent du Mont-Cassin sa *Ligue lombarde*, son *Voyant du dix-neuvième siècle* et son *Psautier du pélerin* (1). C'est surtout dans ces deux derniers opuscules que sa foi ardente à la patrie, ses espérances illimitées dans l'avenir de l'Italie, arrivèrent à une haute et poétique expression. Quand il écrivit ces pages de flamme, Tosti ne connaissait pas Lamennais. Il ne demanda qu'à son imagination et à ses habitudes d'esprit sacerdotales, l'inspiration de cette manière que nous ne souffririons pas de voir imitée. Je voudrais pouvoir transcrire ici la *Prière du soldat*, pour faire comprendre l'étrange attitude de ces moines criant aux armes du fond des déserts de l'Apennin :

« . . . . . Venez, fils des Alpes, accourez, fils de la mer, dans la vallée lombarde, c'est là que le Seigneur vous attend. . . . .

(1) *Il Veggenta del secolo* XIX. — *Il Salterio del Pellegrino* (Monte-Cassino, 1848).

« Montrez à nu ces poitrines que protège le Seigneur, et que soulèvent au dedans les battements d'un cœur enivré de vengeance. . . . .

« En avant! que vos pieds s'enfoncent dans cette vallée lombarde, toute molle encore, toute molle du sang de vos frères. . . . .

« Aiguillonne, Seigneur, les chevaux de ton char, et bénis les ministres de tes vengeances. . . . .

« Rappelle de la nuit des siècles le soleil de Gelboe, et que les rayons dardés par nos boucliers aillent éblouir ces hommes du Nord qui nous font face.

« Arrache aux comètes, servantes de ta colère, leur chevelure sanglante, condense-la sur la crête de nos casques, et que la menace de nos têtes épouvante et mette en fuite les méchants. . . . .

« Aiguise nos épées, ravive en nous le souvenir de l'esclavage, enivre-nous de la douceur de la liberté. . . . .

« Heureux ceux qui meurent pour Dieu et la patrie! leurs os germent comme l'herbe, la fleur de l'immortalité, quand leurs corps, lumineux de gloire, sont tombés dans le sein de la terre. . . . .

« Heureux qui au retour de la bataille rougit de ses blessures le sein de sa bien-aimée! Il sera père des forts, et son nom resplendira comme un soleil dans le ciel de l'éternité... »

La vision apocalyptique du cavalier brillerait entre les belles pages des *Paroles d'un croyant* :

« Il chevauchait par une route pavée du dos et de la tête de mille peuples, qui se courbaient sous lui, les mains liées aux reins.

« Et j'entendais sur ces têtes et sur ces dos le choc sourd de l'ongle de cette bête, et j'en avais pitié.

« Et quand le cheval avait passé, toutes ces têtes levaient leur face remplie de larmes, semblables aux épis qui frémissent ondulés par le vent.

« Et tous élevaient en même temps une prière lamentable, qui semblait dite d'une seule bouche :

« Notre Père qui es aux cieux, que ta volonté soit faite; nous savons que nous sommes de pauvres pécheurs.

« Nous savons que celle-ci n'est point la terre des vivants ; c'est une terre de pleurs et de misères.

« Mais pourtant, tout pécheurs que nous sommes, reconnais-nous pour l'œuvre de tes mains; vois sur nos fronts le sceau de ta divine face.

« Faim, soif, douleur, mort, tout ce que tu voudras, Seigneur; mais non pas l'ongle, l'ongle de cette bête qui danse et bondit sur nos têtes. »

Puis, comme des îlots de verdure au milieu de ces flots de colère, des rêves tels qu'on en doit faire en été sous les chênes-verts du Mont-Cassin :

« Et la noble dame (l'humanité), pleine du Saint-Esprit, se tint devant Ga-

briel comme la palme qui secoue sa chevelure devant le soleil levant et le salue.

« Et l'ange lui dit : Dis-moi, femme, que sens-tu dans ton cœur ! Touche-le, et vois ce qu'il te répond.

« Elle porta sa main sur son cœur, et, immobile, la paupière incertaine, elle en attendait la réponse.

« Messager de Dieu, dit-elle, je sens un immense désir de Dieu en toute chose; je sens la flamme qui s'appelle amour sur la terre et Dieu dans le ciel.

« Et l'ange : Dis-moi ce que tu sens dans ta raison; consulte-la et vois ce qu'elle te répond.

« Les mains jointes et la tête inclinée, elle se tut; puis levant la face vers le ciel : Vérité! vérité! s'écria-t-elle.

« — Que l'amour et la vérité soient avec toi, lui dit Gabriel.

« Que l'amour soit ton compagnon dans le chemin de la vie, et la vérité ton guide en toute voie.

« Que l'amour soit le pain qui te rassasie, que l'amour soit l'eau qui te désaltère; que l'amour soit le tranquille sommeil de la nuit qui te rafraîchit.

« Qu'il soit la robe dont tu te revêts, le bandeau qui couvre ton sein, un collier pour ton cou, pour ta tête un ornement d'épouse.

« Que l'amour soit l'eau limpide de tes ablutions matinales, le nard et le baume qui parfument ta tête, et répandent autour de toi l'odeur du Saron au printemps.

« Que la vérité marche devant toi comme une lampe dans les ténèbres.

« Que la vérité siége au haut de ta raison, comme le nocher qui de la proue étudie l'étoile du matin.

« Que la vérité enseigne à ta jeune pensée à voler toujours plus haut, jusqu'à ce que tu arrives palpitante de joie au terme où l'on ne vole plus au-delà. »

S'il n'avait fallu à l'Italie que de pieuses prières et de poétiques aspirations pour être libre, elle le serait aujourd'hui. Mais le ciel en lui faisant le don funeste de la beauté, lui refusa ce qui fait les nations libres, la force, le sérieux, la mâle et ferme attitude,

A guisa di leon quando si posa.

Peut-être est-il un sexe pour les nations, comme pour tous les êtres vivants, et les dons de la nature sont-ils des exclusions? Moins faible, l'Italie serait sans doute moins belle. Qui voudra la plaindre et dire qu'elle n'a pas la meilleure part?

En mai 1850, j'allais seul, un dimanche, de Venise au Lido : la lagune était déserte, on n'entendait que le son des cloches de Saint-Marc qui se prolongeait sur la surface humide de la plage. Le *bar-*

caiolo, un vrai type de cette intelligente vivacité qui caractérise le peuple de Venise, me parlait du siége avec larmes et fierté, et me chantait à demi-voix le chant de l'indépendance italienne : *Benedetta la santa bandiera !* Dieu me pardonne ! c'était le ton d'un cantique comme ceux qu'on entendait tous les soirs devant les madones. Ces airs-là ne font pas vaincre. Ce fut un autre sentiment qui tira de la poitrine de nos pères cet hymne tout plein de Mars : *Allons enfants de la patrie !* Quoi ! Venise redevenue libre n'a rien de plus pressé que de reprendre pour symbole son apocryphe Saint-Marc ! Et ces soldats qui prétendent marcher au nom des idées modernes, ne trouvent rien de mieux que de s'affubler du nom et de la défroque des *croisés*, et s'imaginent mettre en fuite avec cette mascarade des armées sérieuses ! L'esprit moderne, je veux dire la raison, la modération, la réflexion positive feront seules vaincre désormais. Il aura été bon qu'une rude leçon ait appris à l'Italie à ne plus s'appuyer sur cet ais vermoulu, qui blesse la main de qui veut s'y appuyer ; et il faudra que tous ceux qui ont généreusement espéré tirer la vie moderne de ce qui en est la négation, marchent ainsi de déception en déception, jusqu'à ce que toute espérance soit séchée dans leur cœur.

Le sentiment religieux est trop essentiel à l'Italie pour qu'on puisse songer à se passer d'un tel mobile dans les mouvements politiques de ce pays. A l'inverse de la France, où presque toutes les conquêtes communales ont eu un caractère révolutionnaire et très-profane, les mouvements qui, au moyen-âge, ont fondé, en Italie, la liberté municipale, se sont produits sous forme religieuse. La révolution qui, dans l'avenir, rendra à ce pays son existence politique, aura très-probablement le même caractère. Mais ce n'est pas au vieux catholicisme, dont le sort est désormais attaché aux principes qui ont fait la ruine de l'Italie, qu'il faut demander ce levain nouveau. Une noble illusion a seule pu faire croire au parti guelfe qu'on pouvait créer une Italie forte et libre, au nom des clefs de saint Pierre. L'âge des Jules II est passé. Pie IX n'est dans son rôle que depuis son séjour à Portici, et depuis son alliance avec le *modèle des princes chrétiens*. Que tous ceux qui ont espéré déposent donc toute espérance. Il ne s'agit plus de dire : Pie IX et l'Italie ; il faut dire : Pie IX ou l'Italie ; c'est à choisir. Si l'Italie veut rester ce qu'elle est, si elle est contente d'elle-même depuis le concile de Trente, qu'elle reste à l'école des jésuites, qui lui apprendront à se passer de patrie. Que si elle aspire à tenir son rang parmi les nations modernes autrement que par de nobles individuali-

tés, si elle aspire à être une nation sérieuse, forte, modérée, raisonnable, qu'elle commence par dire, avec Pétrarque :

Dell' empia Babilonia, ond' è fuggita
Ogni vergogna, ond' ogni bene è fori,
Albergo di dolor, madre d'errori,
Son fuggit'io per allungar la vita.

C'est un Arnauld de Bresse qu'il faut à l'Italie. Assurément, je suis loin de croire à l'efficacité de certaines tentatives ayant pour but de naturaliser en Italie ce qui n'est pas fait pour elle. Le protestantisme est une religion trop sérieuse pour un peuple superficiel, habitué à un culte extérieur et facile. Il n'y a que la bonhomie anglicane pour s'imaginer que l'Italie est à la veille d'adopter les trente-neuf articles d'Elisabeth, et que le texte pur de la Bible y fera beaucoup de prosélytes. C'est de ses propres entrailles que l'Italie doit tirer sa réforme religieuse; ne la troublez pas dans ce travail sacré. Toute prédiction serait ici téméraire; je suis convaincu néanmoins qu'il y a là assez d'illusions détruites, d'espérances indestructibles, de souffrances, de résignation et de colère, assez peu aussi de rationalisme et de critique pour que ce pays soit à la veille d'un grand mouvement religieux.

. . . . . .

. . . . . .

Quand je visitai le Mont-Cassin, Tosti n'y était plus; mais son âme y vivait tout entière. Cette vieille abbaye de Saint-Benoît, il l'avait faite à son image, un foyer de nobles sentiments et de vie selon l'esprit. C'est là qu'il faut aller pour comprendre le dur martyre de ceux que le sort a doués de généreuses aspirations au milieu d'un peuple avili. Le premier coup de la réaction devait tomber sur le centre du développement intellectuel et libéral dans cette partie de l'Italie. Un jour, un escadron de cavalerie monta au galop la longue rampe qui serpente le long des flancs de la montagne. Le monastère fut occupé militairement; l'imprimerie du couvent, coupable d'avoir mis au jour les livres de Tosti et quelques travaux d'érudition, fut mise sous les scellés (1). Le P. P**, accusé de rationalisme et de panthéisme, fut emmené à Naples et incaréré. Tosti dut s'éloigner au plus vite : d'anciennes amitiés lui obtinrent un asile à Rome, à Saint-Paul hors les murs.

(1) Elle est restée depuis dans cet état. Une secousse de tremblement de terre en octobre ou novembre 1849, ayant rompu les scellés, l'Abbaye se vit menacée d'un surcroît de persécution.

C'est là que je l'ai vu, résigné, heureux de sa propre pensée, mais, je crois, sans espérance. Jamais homme n'a reçu des faits un aussi cruel démenti. Cette papauté qu'il a exaltée jusqu'au ciel et qu'il a proclamée l'arche sainte de l'Italie, la voilà qui fait et approuve tout ce qu'il a flétri, qui déclare abominable, hérétique, sortie de l'enfer, sa plus chère et plus sainte pensée : l'idée d'une patrie italienne. J'évitai de sonder cette plaie terrible et de le provoquer à de douloureuses clartés. Il parlait comme d'un âge d'or des beaux jours du Mont-Cassin et de la noble vie qu'on y menait. Je voulais sembler croire que ce bonheur pouvait revenir. — « Non, reprit-il, on ne recommence pas deux fois le même rêve. Quand on a vu en songe les cieux ouverts et la face des bienheureux, on cherche vainement au réveil à recomposer la vision divine : elle a fui pour toujours. » Il parlait beaucoup de la France, qu'il ignore absolument, et la curiosité de ses questions semblait supposer qu'il tournait de ce côté ses regards.

Non, Tosti; que ferais-tu parmi nous? La France est un exil pour des âmes comme la tienne. Au milieu des partis aveugles, entre la religion avilie et le matérialisme brutal, entre Proudhon et l'*Univers*, âme poétique et pure, où serait ta place? De ta cellule, tu entends le frémissement des roseaux du Tibre; tu vois le soir les montagnes d'Albano nager dans des flots de lumière. Que te faut-il davantage? Celui que Dieu a touché sera toujours un être à part; il est, quoi qu'il fasse, déplacé parmi les hommes; on le reconnaît à un signe. Reste Italien, reste moine, content de ta noblesse morale et de la sympathie de tous ceux qui adorent en esprit.

ERNEST RENAN.

BULLETIN POLITIQUE.

L'Assemblée législative a pris congé des travaux parlementaires par une séance des plus insignifiantes. Samedi dernier, M. Berryer a donné lecture du rapport annuel de la commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations. On devait ensuite s'occuper de pétitions; mais la plupart des rapporteurs étaient déjà en route pour leurs domaines, et la séance a été brusquement levée. C'était là le digne couronnement d'une session à laquelle on pourrait encore appliquer le fameux mot de M. Desmousseaux de Givré : *Rien, rien, rien!*

Le même jour, la commission de permanence s'était réunie pour se constituer et entrer en exercice. Elle a choisi pour secrétaire M. Melun (du Nord), qui sera chargé de la rédaction du procès-verbal des séances. Le secrétaire n'a pas en perspective beaucoup de besogne, car la commission a décidé qu'elle ne se réunirait que tous les quinze jours, à partir du 21 de ce mois.

La propagande bonapartiste, après sa campagne du pétionnement, a cru devoir s'abattre sur les conseils électifs, toujours pour le plus grand profit de l'ordre, de la stabilité, et dans l'intérêt de la bonne expédition des affaires. Les journaux élyséens enregistrent avec bonheur les délibérations des conseils d'arrondissement qui se prononcent pour la révision, et l'accueil qui est fait à ces délibérations est d'autant plus enthousiaste que les termes en sont plus vifs contre la Constitution. Là encore se retrouve la main de l'administration, exerçant, *contrairement à ses devoirs*, la plus dangereuse pression sur des corps qui devraient rester étrangers à la politique, si l'on s'en tenait religieusement au texte et à l'esprit de leurs lois d'attributions. Car il est bien vrai que conseils d'arrondissement et conseils généraux ont le droit d'émettre des vœux, mais seulement sur les objets qui intéressent la circonscription territoriale de l'arrondissement ou du département. Ce n'est pas le lieu d'examiner s'il convient d'enfermer dans de si étroites limites l'action des conseils lo-

caux; nous avons à constater seulement qu'ainsi le veut la loi, et qu'ainsi l'avaient surtout décidé les majorités qui, sous la Restauration et sous l'établissement de juillet, avaient le privilége de faire la loi. Or, ce sont les membres de ces anciennes majorités, coryphées actuels de la nouvelle majorité, qui poussent les conseils électifs à sortir de leurs attributions, et par là à transgresser une loi qui, de leur propre fait, est encore en pleine vigueur, puisque ce sont eux qui retardent indéfiniment la discussion de la loi d'organisation administrative, comprise dans les lois organiques prescrites par la Constitution de 1848.

Au surplus, la campagne des conseils électifs ne paraît pas devoir être plus fructueuse que celle du pétitionnement. D'après les nomenclatures publiées par les journaux élyséens, il résulte que les conseils d'arrondissement révisionnistes représenteront le quart ou tout au plus le tiers de l'effectif de ces conseils. Il est à croire que la proportion sera encore plus faible en ce qui concerne les conseils généraux.

Avant de se séparer, l'extrême gauche a publié, sous le titre de *Compte-rendu de la Montagne*, un manifeste, dont l'énergique modération a été généralement remarquée. Ce document se termine par ces paroles qui en résument tout l'esprit :

« Ainsi la loi du 31 mai abrogée par l'Assemblée, qui comprend l'impossi-
« bilité de la maintenir en face de la Constitution;

« La réélection de Bonaparte impossible, parce qu'elle viole la Constitution;

« La prorogation des pouvoirs actuels impossible, parce qu'elle viole la
« Constitution;

« La Constitution dominant tous les citoyens et toutes les institutions,
« voilà 1852, sans désordre, sans crise...

« Ce n'est pas une *crise*, c'est une révolution qui sortirait de la violation
« de notre pacte fondamental; révolution légitime comme le droit, sainte
« comme la justice, sacrée comme la liberté. Alors, nous le déclarons ici avec
« une fermeté réfléchie : enveloppés du drapeau de la Constitution, nous ne
« manquerions à aucun des devoirs que nous commanderait le salut de la
« République. »

En s'exprimant ainsi, l'extrême gauche, nous sommes heureux de le constater, ne fait que conserver la bonne attitude qu'elle a prise dans le débat sur la révision. Toutefois, nous aimons à croire qu'elle ne poussera pas le stoïcisme de la confiance dans le droit et la légalité jusqu'à se croiser les bras d'ici à 1852. *Aide-toi, le ciel t'aidera*, c'est l'éternelle devise de tous les partis bien inspirés. Ce sera celle du comité que la gauche a institué à Paris, et qui, nous l'espérons, ne se contentera pas du rôle de comité de *permanence*, mais aspirera, au contraire, au rôle de comité d'*action*. Il serait téméraire et presque insensé de s'occuper dès à présent à désigner le futur candidat à la présidence de la République, mais il serait encore plus extravagant

de ne pas songer dès aujourd'hui à préparer les moyens d'arriver à une bonne désignation en temps opportun.

Il serait désirable, selon nous, que les efforts se tournassent principalement vers les élections pour le renouvellement de l'Assemblée législative. Le pouvoir exécutif est un pouvoir subalterne, qui ne sera jamais que l'esclave des volontés de l'Assemblée, quand l'Assemblée aura des volontés; il est donc essentiel d'aviser à nous doter d'une bonne représentation. Or, pas de bonne représentation possible sans bons comités préparatoires qui impriment un mouvement d'unité et d'ensemble aux opérations électorales, et sans comités de délégation pour arrêter dans chaque département la liste des candidats. Les représentants de la gauche (on y compte de tous côtés) employeront donc les loisirs de ces vacances parlementaires à discuter, avec leurs commettants, le mode de composition de ces divers comités selon les ressources disponibles dans chaque département, afin que leur installation et leur entrée en fonctions ne soient plus que l'affaire de quelques courtes formalités au premier signal donné. Si l'on procède avec sagesse et maturité, les éléments des comités pour la désignation des candidats à la Représentation nationale devront être les mêmes que ceux pour la désignation du candidat à la présidence. De cette manière, le président ne sera qu'une émanation de l'esprit qui inspirera la composition de la nouvelle Assemblée; il procédera véritablement du pouvoir législatif, et par là on arrivera plus sûrement à constituer entre les deux pouvoirs cette unité de vues dont l'absence est aujourd'hui hypocritement déplorée par les partis monarchiques, mais qui était déjà, sous la Constituante, le but que poursuivait le parti républicain par l'amendement Grévy.

Tel est le plan d'opérations que nous soumettons au patriotisme de toutes les fractions du parti républicain, et qui se résume en ces trois points : entente cordiale pour l'action ; adoption préalable d'un système pour la composition des comités; identité dans les éléments de ces comités du sein desquels devront également sortir les conclaves chargés d'arrêter les listes des candidats à la représentation, et le conclave général ou les conclaves partiels qui se prononceront en dernier ressort sur le choix du candidat présidentiel à soumettre aux suffrages définitifs du parti républicain. Mais il importe peu qu'on procède comme nous l'indiquons, ou qu'on procède autrement; l'essentiel est qu'on agisse, qu'on s'entende, qu'on se mette à l'œuvre immédiatement et sans relâche. C'est à cette patriotique tâche que nous convions la France républicaine, et nous avons la ferme confiance que notre voix sera entendue.

Le parlement anglais a été prorogé le jour même où le nôtre entrait de fait en vacances. La veille de la prorogation, le général de Lacy-Evans a interpellé lord Palmerston, tant sur la situation politique du royaume de Naples que sur celle du royaume de Sardaigne. Les lettres si remarquables de

M. Glastone à lord Aberdeen ont occupé une grande place dans la réponse du ministre. Lord Palmerston en a fait un grand éloge, il en a attesté la véracité; il a même annoncé qu'il en avait envoyé des exemplaires à tous les ministres anglais près les différentes cours du continent pour appeler la *puissante influente de l'opinion publique sur ce qui se passe à Naples.*

Le même jour, M. Baroche interpellé à la tribune de notre Assemblée législative, taxait d'*exagération* les récits de M. Gladstone et couvrait presque de l'égide de la France celui que les Italiens ont surnommé le roi *Bomba.* La politique extérieure de l'Élysée est donc à la hauteur de sa politique intérieure, et c'est vraiment merveille d'entendre parler de prorogation quand on n'a que de pareils titres à la reconnaissance du peuple français et de tous les peuples du continent.

L'*Opinion publique* n'est pas restée en affront vis-à-vis du désaveu qu'elle avait essuyé de la part de MM. de Rességuier et Des Rotours de Chaulieu Ce journal qui tient un rang honorable dans la presse de Paris, a inséré les lettres d'un grand nombre de personnages importants de son parti, tels que MM. de Larcy, de Saint-Priest, de Laboulie, Léo de Laborde, adhérant à sa politique contre les meneurs qui travaillent à donner le légitimisme pour appoint au bonapartisme. Espérons, pour l'honneur de légitimisme que cette jeune et loyale phalange qui vient se grouper autour de M. Alfred Nettement, l'emportera sur les burgraves du parti.

L'administration n'est pas seulement hostile à la presse, elle se montre aussi malveillante pour l'imprimerie, qui est l'instrument indispensable de la publicité. Dans une lettre adressée aux journaux quotidiens, M. Pascal Duprat, notre ami et collaborateur a fait, cette semaine, bonne justice, d'un acte indigne de persécution du préfet du Puy-de-Dôme contre un imprimeur de son département.

Les écrivains républicains luttent d'énergie, dans les départements, pour résister à la conspiration des agents du pouvoir contre toute presse indépendante. Le *Suffrage universel* de la Charente s'est définitivement reconstitué sous les meilleurs auspices. Nous remarquons parmi ses principaux collaborateurs, notre ami, M. Babaud-Laribière, ancien constituant. L'honorable rédacteur en chef du *Progrès de l'Indre-et-Loire*, M. Louis Naintré, ne trouvant plus à Tours un imprimeur qui consentît à braver la disgrâce de la préfecture, a transporté ses pénates à Blois où il a obtenu une fraternelle hospitalité dans l'imprimerie de M. Groubental. Le concours des républicains ne fera pas défaut, nous en sommes convaincus, à ces deux courageux organes des idées démocratiques.

GUSTAVE CAZAVAN.

DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS FRANÇAIS

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. (1)

III

Il paraît certain que la révocation de l'Édit de Nantes répandit en Angleterre environ soixante-dix mille manufacturiers et ouvriers, originaires principalement de la Normandie, des provinces maritimes de l'Ouest, du Lyonnais et de la Touraine. La plupart se fixèrent à Londres dans les quartiers de Soho et de Saint-Gilles, qui formaient alors es faubourgs et dans le quartier désert de Spitalfields, qu'ils peuplèrent presque entièrement, et que leurs descendants habitent encore. Le peuple anglais leur doit l'introduction de plusieurs branches d'industrie nouvelles et le perfectionnement de beaucoup d'autres. Ainsi, l'on ne fabriquait guère, avant cette époque, qu'un papier bis très-commun, et l'on importait du continent et surtout de la France les qualités supérieures de verre, de chapellerie, et une foule d'autres articles de consommation courante; ce fut aux émigrés français que les Anglais durent, de leur aveu, la fabrication de ces mêmes qualités supérieures, ainsi que les tissus légers de lin, de laine et de soie, les brocarts, les satins, les velours, les horloges, les montres, la coutellerie, la quincaillerie, les tourne-broches, les serrures, les intruments de chirurgie, les jouets d'enfants. Le bill des droits qui consacra en 1689 les libertés du peuple et garantit la propriété individuelle, ajouta encore à l'influence exercée par les ouvriers français, et devint le signal d'un immense développement des manufactures de l'Angleterre, de son commerce et de sa navigation.

De toutes les industries que les réfugiés apportèrent dans ce royau-

(1) Voir la précédente livraison.

me, nulle ne prit un plus magnifique essor que celle des soieries. Des ouvriers habiles de Tours et de Lyon l'établirent d'abord dans le quartier de Blackfriars à Cantorbéry. En 1694, leur nombre s'était tellement accru qu'ils y possédaient jusqu'à mille métiers, qui procuraient du travail à deux mille sept cents personnes. Mais la plupart finirent par se fixer à Londres dans le quartier de Spitalfields. De là ils propagèrent leur industrie à Dublin, où elle prit un développement inattendu. L'Angleterre et l'Irlande offrirent alors l'exemple à jamais mémorable d'une industrie empruntée à l'étranger, exploitant des matières tirées du dehors, et qui n'en parvint pas moins à égaler et quelquefois à surpasser les produits des contrées où elle était cultivée depuis longtemps.

Les ouvriers français apportèrent aux anglais des modèles de métiers semblables à ceux de Tours et de Lyon. Ils leur enseignèrent des moyens perfectionnés de tissage. Ils leur apprirent à fabriquer des brocarts, des satins, des soies très-fortes, connues dans le commerce sous le nom de soies de Padoue, des soies moirées, des velours noirs, des velours de fantaisie, des étoffes mélangées de soie et de coton. Les soies brochées qui sortaient des manufactures de Londres, à la fin du dix-septième siècle, étaient dues presque exclusivement à l'industrie de trois réfugiés, Lauson, Mariscot et Monceaux. L'artiste qui fournissait les dessins était également un réfugié nommé Baudouin. Un simple ouvrier, du nom de Mongeorge, leur apporta le secret récemment découvert à Lyon de lustrer les taffetas. L'ambassadeur de France, Barrillon, lui fit, suivant les ordres exprès de Louis XIV transmis par Louvois, des offres brillantes pour l'engager à retourner dans sa patrie. Il était trop tard. Ce secret, qu'un heureux hasard avait fait trouver à Octavio Mai, qui avait relevé la fortune compromise de ce manufacturier, et qui était devenu depuis une source de richesses pour toute la fabrique de Lyon, était divulgué désormais. Jusqu'alors les Anglais avaient acheté tous les ans pour environ 200,000 écus de taffetas noirs lustrés, que l'on fabriquait spécialement pour eux et que l'on désignait sous le nom de taffetas d'Angleterre. Souvent, en une seule foire, ils en avaient exporté jusqu'à 150 caisses de 4 à 500 livres chacune. Après la révocation, le gouvernement britannique tripla les droits d'entrée perçus jusqu'alors sur cet article. Bientôt il en coûta 53 pour 100 aux négociants français pour introduire les taffetas en Angleterre. En 1698, ils étaient entièrement prohibés.

Dès la fin du dix-septième siècle, la fabrique anglaise fournit à la consommation intérieure et même à celle des autres pays, non-seule

ment des taffetas, mais encore tous les autres articles de soieries que la France avait livrés auparavant. L'invention du métier à bas permit aux manufacturiers anglais d'exporter jusqu'en Italie, et à des prix avantageux, des quantités de bas de soie. Le voyageur Keysles, qui parcourut l'Europe en 1730, assure que, dans le royaume de Naples, lorsqu'un marchand voulait recommander ses soieries, il soutenait qu'elles étaient de fabrique anglaise. Pendant tout le dix-huitième siècle et pendant la moitié du dix-neuvième, l'Angleterre vit augmenter, d'année en année, les profits qu'elle tirait de cette industrie dont la révocation de l'Édit de Nantes l'avait dotée. En 1800, l'importation des soies écrues qu'elle tirait de l'étranger était d'environ un million de livres pesant. Aujourd'hui elle dépasse cinq millions 500,000 livres. En 1829, la valeur déclarée des soies exportées en Allemagne, en Belgique, en Hollande, aux États-Unis et même en France, s'est élevée à 371,000 livres sterling; en 1847, à 978,000. En 1839, la seule exportation en France des articles de soie de production anglaise a été de quatre millions de francs.

Les Anglais apprécièrent si bien cette conquête pacifique, que, depuis cent cinquante ans, ils ne reculent devant aucun sacrifice pour la conserver et la féconder. De même qu'au quatorzième siècle, ils accordaient des droits et des priviléges aux ouvriers flamands pour les décider à transporter dans leur île l'industrie des draps, qui faisait la richesse de Gand, de Bruges, d'Ypres; de même, au dix-huitième siècle, ils ne cessèrent d'attirer, par l'appât de riches salaires, les ouvriers les plus habiles de Lyon, pour entretenir et propager dans leurs manufactures ces traditions de bon goût que les réfugiés y avaient apportées. Le mouvement d'émigration commencé en 1685 continua sous Louis XV, sous Louis XVI, et surtout pendant le long chômage des ateliers de Lyon en 1793 et 1794. Il ne fallut rien moins que les efforts persévérants du premier consul pour rappeler en France un certain nombre de ces émigrés de la Terreur. Par ses ordres exprès, le ministre des affaires étrangères écrivit à tous les ambassadeurs de la République, et particulièrement à l'ambassadeur à Londres, de diriger tous ses soins vers le retour des ouvriers des fabriques de Lyon. De nos jours même, lorsque la révolution de Février eut arrêté l'essor du travail dans cette ville industrieuse, les agents des manufacturiers anglais redoublèrent d'efforts pour attirer chez eux nos meilleurs ouvriers, et ils leur offrirent de tels avantages, qu'un grand nombre se laissèrent tenter, et allèrent raviver à Londres les établissements fondés par leurs prédécesseurs protestants.

Nous avons déjà vu quelle fut l'étendue de la perte éprouvée par la fabrique de Lyon à la fin du dix-septième siècle. Avant la révocation, l'intelligence de ses manufacturiers et l'aptitude spéciale de ses ouvriers avaient placé cette ville au premier rang pour la production des satins, des taffetas, des velours, des damas. Les métiers d'Italie vaincus par cette concurrence redoutable avaient disparu peu à peu, et la France semblait appelée à garder le monopole de cette belle industrie, lorsque la persécution religieuse força plus de la moitié des tisseurs à s'expatrier. Rappelons seulement qu'en 1698, le nombre des métiers de Lyon était descendu de 11,000 à 4,000, que les 8,000 métiers de Tours étaient réduits à 1,200, ses 700 moulins à 70, ses 40,000 ouvriers à 4,000, ses 3,000 métiers à rubans à moins de 60, et qu'au lieu de 2,400 balles de soieries, on n'en consommait plus que 7 à 800 dans la capitale de la Touraine. Toutefois, Tours conserva longtemps la renommée de ses petites étoffes et sa supériorité dans l'art de nuancer les couleurs, et Lyon garde encore le premier rang par ses dessins exquis, son goût perfectionné, et par cet incomparable génie d'invention que les Anglais n'égaleront jamais.

Avant la révocation, les Anglais achetaient en Normandie et en Bretagne une grande partie des toiles de voiles dont ils faisaient usage. En 1669, ce seul article leur coûta 171,000 livres sterling. C'était également dans ces deux provinces qu'ils se procuraient les toiles blanches qu'ils revendaient aux Indes-Occidentales. Ils en prenaient tous les ans, à Morlaix, pour quatre millions 500,000 livres. En 1681, la compagnie des anciens et des diacres de l'Eglise française de Thuaducedls fournit des fonds pour l'établissement d'une manufacture de toiles blanches à Ypswich, où Charles II avait permis à un grand nombre de réfugiés de fonder une colonie. Un protestant de Paris, nommé Bonhôme, un des plus habiles fabricants de toiles de lin de cette ville, propagea cette industrie en Angleterre, et apprit en même temps aux Anglais à fabriquer des toiles de voiles. En 1685, de nouveaux réfugiés ajoutèrent une manufacture de toiles de voiles à celle de voiles blanches établie à Ypswich depuis quatre ans. D'autres manufactures de toiles furent fondées successivement dans diverses villes d'Angleterre, et il en résulta une grande diminution du débit de celles fabriquées en Bretagne et en Normandie. Les marchands de Saint-Malo se plaignaient à Bonrepaus de la diminution de celles de Bretagne, qui allait, suivant eux, à plus de deux millions en 1686. Douze ans après, le commerce des toiles blanches avait à Morlaix, diminué des deux tiers à Brest, à

Landernau, celui des toiles noyales avait presque entièrement cessé. Non seulement les ouvriers protestants, mais même une foule de catholiques avaient passé le détroit à la suite de leurs maîtres. Il en sortit, comme nous l'avons dit plus haut, au moins 4,000 des seules villes de Rennes, de Nantes et de Vitré. En restant en France, ils se seraient vus réduits à renoncer à leur industrie et à labourer la terre, comme faisaient beaucoup de leurs anciens compagnons de travail. Les belles manufactures de toiles de Coutances avaient entièrement disparu. Tous les manufacturiers, tous les ouvriers avaient successivement émigré à Jersey, à Guernesey, et de là en Angleterre. Sur 20,000 ouvriers qui fabriquaient des toiles fines à Laval, plus de 14,000 étaient sortis du royaume.

Le ministre Seignelay s'émut de la décadence de cette branche naguère si florissante de l'industrie française. Par ses ordres, Bonrepaus offrit dix pistoles à chacun des ouvriers d'Ypswich qui retourneraient en France. Pour réussir plus sûrement, il se fit passer à leurs yeux pour l'associé d'un riche manufacturier français qui leur assurerait un travail plus lucratif dans leur patrie. A force de ruse et de mensonge, il parvint en effet à ruiner d'abord la manufacture de voiles d'Ypswich, puis celle de toiles blanches. Il dépensa pour ce bel exploit environ cinq cents écus. Plusieurs autres fabriques furent pareillement ruinées par ses soins malfaisants, et, s'exagérant l'importance de l'œuvre de destruction qu'il venait d'accomplir : « Je ne crois pas, écrivait-il à Seignelay au moment de son départ, qu'à l'égard de l'Angleterre, le commerce de France reçoive aucun préjudice de la désertion. » Mais l'influence de Bonrepaus ne se prolongea pas au-delà du règne de Jacques II, et après la révolution de 1688, de nouvelles manufactures de toiles de voile et de toiles blanches furent établies par les réfugiés en Angleterre et en Irlande, où Guillaume favorisa de tout son pouvoir l'introduction de cette industrie. Elle ne cessa depuis de se développer dans ces deux pays. En 1850, il ne sortit des ports d'Angleterre et d'Irlande pas moins de 122,397,457 yards de toiles, c'est-à-dire environ 113 millions de mètres, comme le prouvent les registres du bureau de commerce.

Les toiles peintes furent fabriquées pour la première fois en Angleterre, en 1690, par un réfugié qui créa une manufacture sur le bord de la Tamise, non loin de Richmond. Une seconde manufacture bien plus considérable fut établie à Bromley-Hall, dans le comté d'Essex, et transportée en 1768 dans le Lancashire. D'autres fabriques de toiles peintes furent fondées, au commencement du dix-huitième siècle, dans

le voisinage de Londres. Elles constituèrent une nouvelle perte pour la France, une nouvelle source de richesse pour l'Angleterre.

Les réfugiés introduisirent en Angleterre les premières manufactures de toiles fines, dites de Cambrai, parce qu'elles étaient originairement fabriquées dans cette ville. Avant la révocation, l'Angleterre en achetait tous les ans pour environ 200,000 livres sterl. Aussi reçut-elle avec empressement les ouvriers de Cambrai et de Tournay, qui lui apportèrent cette belle industrie. Beaucoup d'entre eux se fixèrent dans la suite en Écosse, où la ville d'Édimbourg leur alloua, en 1730, cinq acres de terrain, pour y établir une grande manufacture pour le tissage des batistes. Le quartier qu'ils habitèrent porte depuis le nom de quartier de Picardie.

Dès le règne d'Élisabeth, de nombreux ouvriers protestants, originaires de la Flandre, du Brabant et de la France, s'étaient établis à Londres, à Sandwich, et répandus de là dans toutes les villes maritimes du royaume, où ils fabriquèrent des serges, de la flanelle et surtout des toiles de laine. Cette dernière industrie fut singulièrement augmentée et perfectionnée par les réfugiés. En 1703, les membres de la chambre des lords, en conférence avec celle des communes, alléguèrent, pour justifier les secours accordés aux proscrits français, qu'ils avaient établi un grand nombre de manufactures utiles et perfectionné les anciennes, au point que, dans les dernières années, l'exportation des laines avait dépassé de plus d'un million de livres sterling l'exportation de ce même article sous le règne de Charles II.

La première manufacture de tapisseries, à l'instar de celle des Gobelins, fut établie en Angleterre par un ancien moine capucin, que son supérieur avait envoyé dans ce pays en qualité de missionnaire. Découragé peut-être par le mauvais succès de ses tentatives de conversion, il se fit protestant et fonda, sous le nom de Parisot, une manufacture de tapisseries, à Fulham. La noblesse anglaise l'aida dans cette entreprise, en lui prêtant une somme de 10,000 livres sterling. Le premier essai ne fut pas heureux. La manufacture fut vendue; mais un réfugié, nommé Passavan, l'acheta à bas prix, la transporta à Exeter, et la fit prospérer avec le secours de quelques ouvriers des Gobelins, séduits par les promesses de son prédécesseur.

Bonrepaus écrivit de Londres, en 1686 : « Les autres fabriques qui s'établirent en ce pays sont les chapeaux de Caudebec et la manière d'apprêter les peaux de chamois. » La fabrication des chapeaux fut en effet une des plus belles industries dont les réfugiés dotèrent l'Angleterre. En France, elle avait été presque entièrement entre les mains des réformés. Eux seuls possédaient le secret de l'eau de com-

position qui sert à la préparation des peaux de lapin, de lièvre et de castor, et eux seuls livraient au commerce les chapeaux fins de Caudebec, si recherchés en Angleterre et en Hollande. Après la révocation, la plupart se retirèrent à Londres, emportant avec eux le secret de leur art, qui resta perdu pour la France pendant plus de quarante ans. Ce ne fut qu'au milieu du dix-huitième siècle, qu'un chapelier français nommé Mathieu, après avoir longtemps travaillé à Londres, y déroba le secret emporté par les réfugiés, le rapporta dans sa patrie, le communiqua généreusement aux chapeliers de Paris, et fonda une grande manufacture dans le faubourg Saint-Antoine. Avant cet heureux larcin, la noblesse française et tous ceux qui se piquaient d'élégance ne portaient que des chapeaux de fabrique anglaise, et les cardinaux de Rome eux-mêmes faisaient venir leurs chapeaux de la célèbre manufacture de Wandswerth, établie par les réfugiés. En Angleterre, les chapeaux de feutre fabriqués par les Français, et connus sous le nom de *carolins*, étaient devenus à la mode au point d'exciter la jalousie des fabricants anglais, qui se plaignaient vainement de cette préférence accordée à des chapeaux incommodes, suivant eux, et inférieurs aux leurs en qualité et en durée.

Le seul papier que l'on fabriquait en Angleterre avant la révocation sortait des manufactures du comté de Dent et surtout de la grande manufacture de Dartford. C'était un papier bis ou brun singulièrement grossier. Les premières fabriques de papier blanc et fin furent fondées à Londres, en 1685 et 1686, par des ouvriers français originaires de Casteljaloux, de Thiers, d'Ambert et surtout d'Angoulême, qui perdit les trois quarts de ses moulins à papier. Barrillon parvint à détruire les manufactures qu'ils fondèrent dans leur nouvelle patrie par les mêmes moyens qu'avait employés Bourepaus. Il distribua aux ouvriers d'une seule fabrique jusqu'à 2,300 livres pour les déterminer à retourner en France. Six mois après, il annonça à Louis XIV qu'il venait de dépenser 1,150 livres pour faire repasser le détroit aux cinq derniers ouvriers français en papier qui restaient en Angleterre. Mais sous le règne de Guillaume III, les protestants rétablirent les fabriques détruites, et l'Angleterre resta définitivement en possession de cette branche d'industrie.

Ajoutons enfin que les réfugiés enseignèrent aux Anglais la culture des fleurs exotiques tant perfectionnée depuis en Angleterre, en Ecosse, en Irlande surtout, où elle fut introduite par des Français de la colonie de Spitatfields. Ce sont eux qui fondèrent à Dublin, sous le règne de George Ier, le célèbre club de fleurs qui subsiste encore au-

jourd'hui. Le commerce anglais profita de l'impulsion communiquée à l'industrie nationale par les réfugiés. Les étrangers achetèrent plus volontiers les articles de provenance anglaise, depuis qu'ils portaient ce cachet de bon goût particulier à la nation française, et que les Anglais livrés à eux-mêmes n'ont jamais atteint. Le commerce de la France en reçut une funeste atteinte dont il ne s'est pas encore relevé. En Angleterre même, la vogue s'attacha tellement aux produits de l'industrie des réfugiés, que les fabricants indigènes en témoignèrent plus d'une fois leur dépit. Les étoffes françaises en particulier étaient si recherchées à la fin du dix-septième siècle, qu'un manufacturier anglais nommé Thomas Smith, établi dans le quartier de Spitalfields, en ayant fait fabriquer par ses ouvriers d'absolument semblables, les offrit vainement en vente sur le marché de Covent-Garden. Pour en assurer le débit, il fut obligé de se servir de l'intermédiaire d'un fabricant réfugié, qui les plaça facilement comme siennes. Il en était de même d'une foule d'autres articles : ils ne passaient que sous des noms français. Un réfugié ouvrit successivement à Leaden-Hall street quatre magasins pour la vente d'habits confectionnés, d'étoffes, de soieries et d'autres articles de fabrique française. Il fit une fortune immense. D'autres suivirent son exemple à Smock-Alley, à Bishopsgate, et réussirent comme lui. Les négociants anglais s'indignaient du tort que ces étrangers faisaient, suivant eux, à l'industrie nationale. Ils calculèrent, au commencement du dix-huitième siècle, que si le nombre des négociants et des manufacturiers français continuait à augmenter dans la même proportion que pendant les vingt années qui suivirent la révocation, plus de la moitié du commerce et de l'industrie de l'Angleterre se trouverait avant dix ans entre leurs mains. Ces prévisions exagérées ne devaient pas se réaliser, et si quelques classes de la population indigène souffrirent momentanément de cet engouement général, la nation tout entière ne tarda pas à en tirer un immense profit.

De tous les services que les réfugiés rendirent à l'Angleterre, le plus important fut l'énergique appui qu'ils prêtèrent à Guillaume d'Orange contre Jacques II. Lorsque ce prince s'embarqua dans le port de Naerden pour aller détrôner son beau-père, sa petite armée ne se composait que de onze mille fantassins et de quatre mille cavaliers. Mais plusieurs de ses régiments étaient composés presque entièrement de réfugiés qui avaient appris à vaincre sous Turenne et Condé, et parmi les officiers qui les commandaient, près de six cents étaient français. On en comptait cinquante-quatre dans le régiment des gardes à

cheval, et trente-quatre dans les gardes-du-corps. Les plus distingués par leur naissance autant que par leur bravoure étaient : Didier de Boncourt et Chalant de Remeugnac, colonels de cavalerie; Danserville, lieutenant-colonel de cavalerie; Petit et Picard, majors de cavalerie; Marsole de Montant, Petit, de Maricourt, de Boncourt, de Fabrice, de Lauray, baron d'Entragues; le Coq de Saint-Léger, de Saumaise, Delacroix, de Dampierre, capitaines de cavalerie; de Saint-Sauveur, Rapin, de Cosne, Chavernay, Danserville, Massolie de Montant, de Baune, baron d'Avejan; Nolibois, Belcastel, Jaucourt de Villarnoul, Lislemarets, de Montazier, capitaines d'infanterie. De l'Estang, de la Melonière, le marquis d'Arzilliers, furent attachés à la personne du prince d'Orange en qualité d'aides-de-camp. Goulon reçut le commandement de l'artillerie; du Cambon fut employé comme premier ingénieur. Un grand nombre de réfugiés qui n'avaient jamais servi s'enrôlèrent comme volontaires. Le maréchal de Schomberg commandait sous les ordres du prince d'Orange. Telle était la confiance qu'inspirait ce général habile, que la princesse d'Orange lui remit des instructions secrètes pour poursuivre ses droits et continuer l'entreprise, si son époux venait à succomber. Deux autres officiers réfugiés étaient porteurs d'instructions semblables pour diriger l'expédition dans le cas où le prince et le maréchal viendraient à périr.

Frédéric Armand de Schomberg, le héros de cette expédition, descendait des anciens ducs de Clèves dont il portait les armes. Un de ses ancêtres, Thierry de Schomberg, avait été tué à la bataille d'Ivry, où il combattit à la tête des *reitres* que le prince Jean Casimir conduisit au secours d'Henri IV. Son père, Jean Ménard, grand maréchal du palatinat du Rhin sous l'électeur Frédéric V, négocia le mariage de ce prince avec Elisabeth, fille de Jacques Ier, et épousa lui-même Anne Dudley, fille d'Edouard Dudley, pair du royaume. Lorsque Frédéric V fut chassé de Prague par les troupes victorieuses du comte de Tilly, après avoir régné quelques instants sur la Bohême, le jeune Schomberg le suivit en Hollande, où il apprit le métier de la guerre sous Frédéric Henri, prince d'Orange, se formant ainsi à la même école que Turenne et Frédéric Guillaume. L'empereur d'Allemagne ayant confisqué ses biens, il vint en France en 1650, et offrit ses services à Louis XIV. Il ne tarda pas à se signaler. Le grand Condé le comparait à Turenne dont il disait souvent : « Si je pouvais me troquer, je me troquerais contre Turenne. Il est le seul qui me fasse souhaiter un troc. » L'opinion publique lui assignait le premier rang après ces deux grands capitaines. En récompense de ses services, Mazarin lui

décerna le brevet de lieutenant-général de l'armée de Flandre. Envoyé en Portugal en 1661, il y commanda tout à la fois les troupes françaises, anglaises et portugaises. Il disciplina ces dernières, leur apprit à battre les Castillans, et força Philippe IV, par la victoire de Villaviciosa, de reconnaître le duc de Bragance comme roi de Portugal. De nouveaux succès obtenus en Catalogne lui valurent, à la mort de Turenne, le bâton de maréchal. En 1675, il commanda dans les Pays-Bas et contraignit les Hollandais à lever les sièges de Maëstricht et de Charleroi. A la révocation de l'Edit de Nantes, Louis XIV lui permit de sortir du royaume et lui assigna le Portugal comme lieu d'exil. Mais, quoiqu'il eût affermi sur le trône la maison de Bragance, il s'y vit en butte à la haine couverte du masque de la religion. Forcé de quitter ce royaume, il se retira d'abord auprès de Frédéric-Guillaume, qui le nomma ministre d'Etat et généralissime de ses armées. En 1686 il assista à l'entrevue de Clèves entre l'Electeur de Brandebourg et le prince d'Orange qui méditait déjà la grande entreprise qu'il exécuta deux ans plus tard. Schomberg l'affermit dans sa résolution et lui promit son appui. En quittant le Portugal il avait cotoyé l'Angleterre pour en observer les ports et les lieux les plus favorables au débarquement d'une armée. Il avait même noué des intelligences avec les chefs de l'aristocratie anglaise qui était lasse du gouvernement de Jacques II, et désirait une révolution. Le courage et l'habileté qu'il déploya dans cette expédition qui devait placer le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, et le souvenir des services rendus autrefois au duc de Bragance, firent dire de lui *qu'il faisait monter les rois sur le trône et les en faisait descendre.*

Tel était l'homme illustre dont l'exemple avait entraîné les autres réfugiés sous le drapeau du prince d'Orange, et qui allait couronner sa longue carrière par une mort glorieuse sur le champ de bataille. Lorsque les vaisseaux qui portaient ces vaillants hommes furent arrivés en pleine mer, ils arborèrent le pavillon anglais sur lequel était écrit : *libertato et libero parlemento.* L'un d'eux portait un étendard sur lequel on avait représenté une bible soutenue par trois épées. Le vaisseau du prince portait les armes de la maison d'Orange avec la devise : *Je maintiendray.* Mais cette fois les réfugiés n'eurent pas à combattre. L'armée libératrice n'eut qu'à paraître pour faire éclater la révolution. Pas une épée ne fut tirée pour défendre Jacques II qui s'enfuit en France auprès de Louis XIV.

CH. WEISS.

ACADEMICA.

REVUE DE L'INSTITUT, DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES COURS PUBLICS.

Lundi, 11 août, c'était grande fête à la Sorbonne pour la distribution des prix du concours général : l'élite des enfants et des jeunes gens qui suivent les classes des colléges de Paris et du lycée de Versailles était, comme tous les ans, convoquée dans la docte enceinte, qui paraît joyeuse ce jour-là seulement. A toute autre époque de l'année scolaire, rien n'est plus froid et plus triste que cette cour immense bordée de murs noircis. Des professeurs souvent ennuyés, quelquefois ennuyeux, viennent là, dans d'ignobles salles, haranguer un auditoire de hasard, formé de toutes pièces, quelques oisifs indifférents, des vieillards endormis, deux ou trois jeunes gens, des *piocheurs*, qui s'arment de courage pour saisir à la volée des paroles quelconques, et dont le crayon trace sur la paroi voisine ou sur le chêne de leur banc les linéaments d'une caricature imparfaite. Ailleurs, au secrétariat de l'Académie, ce sont de pauvres jeunes filles drapées dans de méchants châles, mal coiffées, mal vêtues, plus mal chaussées, l'air confus et dépaysé, — pour les nommer enfin, des aspirantes au brevet d'institutrices. En face, voilà le secrétariat redoutable de la Faculté des sciences. Au premier, dans un galetas qui donne sur la rue de Sorbonne, est la salle des examens de la Faculté des lettres. Là se sacrent les bacheliers, les licenciés, les docteurs. Entrons-y, mais avec respect, avec commisération, car c'est le lieu de France où comparaissent tour à tour les générations nouvelles de futurs professeurs, de futurs avocats, de futurs médecins. La plupart des vocations libérales subissent là leur première épreuve sérieuse, mais aussi que de déceptions, que d'existences bizarres, que de tristes destinées; ces murs, s'ils savaient parler, pourraient redire au visiteur! Depuis que S. M. l'Empereur et Roi, par son décret du 17 mars 1808,

a chargé les Facultés de la collation des grades et du plus indispensable de tous, le baccalauréat es-lettres, aucune institution, si ce n'est peut-être celle du recrutement, n'a pesé d'un poids plus lourd sur la jeunesse française. Que faire cependant? Il faut bien, d'après l'idée que les modernes ont conçue de l'Etat, marquer un jour et une place où l'Etat délivre son laissez-passer à tous les jeunes gens qui prétendent le servir dans les fonctions et les emplois civils. Cependant ne saurait-on demander à l'Etat d'être à la fois plus généreux et plus sévère, lorsqu'il veut exercer un tel contrôle sur tant d'intelligences diverses? La loi récente sur l'instruction publique semble une merveille à certaines personnes, parce qu'en laissant subsister le baccalauréat, elle supprime le certificat d'études universitaires; mais si la liberté est précieuse, si l'on ne saurait trop s'applaudir partout où elle se montre, n'aurait il pas été préférable, au lieu de la décréter confusément, de l'organiser? Je m'explique.

Le bon ordre pour la société consiste presque partout, presque uniquement, dans l'observation de ce principe, que les désirs correspondent à des besoins réels; toute excitation factice et qu'on ne peut contenter est un mal; or, le baccalauréat, dans l'état présent des choses, provoque et fait naître incomparablement plus de prétentions que la société n'en doit satisfaire. Dans le mois de juillet qui vient de s'écouler, la seule Faculté des lettres de Paris a vu se présenter devant elle huit ou neuf cents candidats, dont les trois dixièmes seulement ont pu être admis. N'est-ce pas une injustice souveraine que de permettre à tant de jeunes gens de venir tenter la fortune pour échouer? Quel est le remède? C'est uniquement que la Faculté, ou l'Université, ou qui l'on voudra, corrige et réorganise le système de l'instruction publique; là serait la générosité que nous demandons aux représentants de l'Etat. Si l'on voulait bien ennoblir, relever et compléter l'enseignement primaire, attirer le plus possible la jeunesse dans les écoles nationales du premier degré, celles du second, moins nombreuses, mais plus réellement florissantes, compteraient, au lieu d'une foule d'élèves inutiles, corrompus souvent, et même abrutis, au lieu de cette multitude promise à toutes les fautes et à toutes les misères, des groupes intelligents de disciples. Les ennemis du monopole universitaire n'ont voulu que le déplacer à leur profit; on suit maintenant, dans les écoles ecclésiastiques, les mêmes errements que dans l'Université, on y prépare pour l'avenir autant de destinées funestes que dans les colléges de l'Etat, on veut y façonner des myriades d'humanistes et de savants. A part les bénéfices quotidiens de cette exploitation, les établissements que dirige actuellement le clergé, sont des entreprises inintelligentes et plus malencontreuses encore que celles dont elles ont causé la décadence.

Si donc il est nécessaire de rendre, d'une part, l'instruction primaire plus sérieuse et plus solide, c'est, d'autre part, un devoir impérieux, urgent, de soumettre à des conditions sévères l'instruction du second degré. et de toutes ces conditions, la plus évidemment utile est de réviser d'un bout à l'autre le règlement du baccalauréat. Admettons que, dans le cours des études classi-

ques, certaines choses, bonnes en soi, ne paraissent pas indispensables pour obtenir le grade de bachelier (le thème grec, le thème latin, les vers latins, par exemple), il est ridicule, il est odieux, que les huit à neuf années d'études faites au collége soient contrôlées et vérifiées d'après une seule version latine et par un examen d'un quart d'heure. Chaque classe, dans les lycées, a son programme officiel : c'est ainsi que l'ensemble des programmes pour les leçons d'histoire forme un questionnaire suivi. Ne devrait-on pas, pour l'examen de bachelier, subir un interrogatoire sur ce questionnaire même? A la vérité, les programmes, sauf ceux de mathématiques et de sciences naturelles, sont généralement mal dressés, mais qui empêche de les refaire? Qui empêche d'en rédiger de passables pour la grammaire, la littérature, l'histoire littéraire et la philosophie? Si l'on prenait ce travail à cœur, si on l'achevait avec soin, faudrait-il après cela deux programmes différents, l'un pour les colléges, l'autre pour le baccalauréat? Évidemment non. Mais j'ose le dire à l'Université, malgré le respect que commandent les services rendus par elle, malgré le talent de ses maîtres, une pareille tâche est présentement au-dessus de ses forces. Non que le corps lui-même doive être taxé d'impuissance, mais il souffre encore si cruellement de la fâcheuse direction imprimée par quelques-uns de ses anciens chefs, que l'esprit de suite, de méthode et de réflexion manque presque partout dans les diverses branches de l'enseignement. Lorsque la tyrannie des bureaux du ministère aura rejoint le despotisme des ex-pachas du conseil royal dans les ténèbres extérieures où doivent tomber les réprouvés, lorsque les professeurs auront conquis la liberté d'action et qu'ils pourront jouir d'un régime meilleur, plus digne de leur caractère, lorsqu'ils mettront fraternellement en commun les fruits de leur expérience, ils sauront donner aux études une impulsion énergique, un mode rationnel, une marche analogue aux progrès de la science contemporaine. On ne verra plus les études philologiques livrées au caprice désordonné, à la fantaisie inconsistante; on n'entendra plus des rhéteurs bavards condamner, au nom de la morale ou du goût, qu'ils ne connaissent guère, les auteurs modernes qu'ils ne connaissent pas : le phébus et le pathos auront fait leur temps. Il ne sera plus question ni de M. Saint-Marc-Girardin ni de M. Dubois.

De pareilles réformes sont lentes à venir, parce que la routine est le frein commode avec lequel les parvenus de tous les régimes et de tous les états enchaînent l'essor des jeunes esprits; avec elle, on vit longtemps tranquille et satisfait, on s'arrange pour n'être ni dépassé ni entraîné. Mais afin de rompre les calculs de la paresse et de l'orgueil, Dieu a mis dans le monde un principe perpétuellement actif quoique latent, celui du progrès, véritable bienfaiteur et régénérateur de toutes les institutions : aussi, c'est une parole visiblement inspirée que celle d'un ancien auteur ecclésiastique, qui a dit : « La nouveauté elle-même doit être renouvelée. » Bien des gens blâment sans doute la hardiesse et l'impétueuse espérance qu'un tel mot encourage, mais comme l'écrivait excellemment Courrier : « Où en serait-on? que deviendrait

« le monde, si chaque âge respectait, révérait, consacrait, à titre d'ancien-
« neté, tout œuvre des âges passés, n'osait toucher à rien, défaire ni mouvoir
« quoique ce soit? Scrupule de Mme du Harlai, qui, plutôt que de remuer le
« fauteuil et les pantouffles du feu chancelier, son grand-père, toute sa vie vé-
« cut dans sa vieille, incommode et malsaine maison. »

Après tout, je dois le reconnaître, la Sorbonne n'est pas si obstinément retardataire que l'on n'y introduise de temps en temps quelque heureuse modification. Le baccalauréat y est encore une affaire mal gouvernée; on ne sait ni tirer parti de cette institution, ni l'empêcher d'agir d'une manière funeste sur les colléges, ni le garantir contre les entrepreneurs de succès hâtifs : en revanche, les examens de licence et de doctorat, sauf quelques changements qui viendront d'eux-mêmes ou sur l'ordre un peu précis d'un ministre, ont depuis dix ans atteint à peu près l'excellence. Le jour où l'Université voudra bien y pourvoir, elle fera du titre de licencié et de celui de docteur ès-lettres une chose aussi respectable que le diplôme de docteur ès-sciences (le plus beau qu'un homme instruit et capable puisse ambitionner aujourd'hui). Si la Faculté des lettres corrige encore assez capricieusement et assez mal les compositions des candidats qui viennent lui demander le second des grades universitaires, si l'épreuve publique de l'examen oral n'est encore qu'une puérilité, ce sont de petites imperfections qui doivent disparaître aussitôt que le réglement sera plus libéral et qu'il tendra moins exclusivement à faciliter la besogne des juges, à favoriser l'expédition des examens. Tous les articles semblent rédigés pour l'allégement du maître : il suffira de les rendre avant tout profitables aux élèves, non pour augmenter les difficultés du succès, mais pour les rendre plus utilement sérieuses.

Quant à l'examen de docteur, c'est aujourd'hui un spectacle curieux et brillant d'assister à la soutenance d'une thèse, surtout quand la Faculté veut bien prendre part tout entière à l'épreuve : il est vrai que MM. les professeurs font rarement au candidat l'honneur de venir tous, comme c'est leur devoir, argumenter contre lui. On peut regretter encore que l'Université, infidèle à l'esprit de ses traditions d'autrefois, comprimée depuis sa restauration par les étroites et mesquines habitudes du gouvernement impérial, ne permette plus que tout venant, sous la seule réserve d'observer certaines formalités, rompe son gré quelques lances contre le candidat : un bonnet de docteur se ramassait autrefois dans la poussière d'un véritable champ de bataille, et n'était que plus glorieux à porter, lorsqu'il avait fallu, pour le conquérir, désarmer tous les argumentants, leur faire demander merci, lorsque le vainqueur foulait triomphalement les tronçons de syllogismes et d'épichérêmes comme des traits rompus, des lances et des épées brisées.

Quoi qu'il en soit, les jeunes docteurs que la Faculté vient de proclamer dans son second semestre peuvent être encore assez fiers des épreuves qu'ils ont subies. En effet, la collection très-inconnue du public, mais déjà riche, des thèses soutenues devant la Faculté des lettres de Paris depuis quarante années, s'est augmentée récemment de plusieurs dissertations remarquables;

il faut signaler, comme des travaux méritoires, la thèse latine de M. Moncourt sur l'élément comique et satirique dans les tragédies d'Euripide, sa thèse française sur la méthode grammaticale de Vangelas, la thèse latine de M. l'abbé Vaillant, professeur à l'école des Carmes, sur les écrivains qui ont traité l'histoire juive avant Josèphe, et celle du même M. Vaillant, sur les sermons de Bossuet.

On jugerait, par les titres seuls des dissertations de MM. Moncourt et Vaillant, que la Faculté des lettres de Paris est un tribunal sérieux, respectable, devant lequel de jeunes écrivains, en demandant le titre de docteur, apportent des œuvres ingénieuses et savantes. Ce qui prouve, en outre, le prix qu'on attache à ses jugements, c'est que non-seulement on se soumet à elle lorsque l'on est un professeur universitaire, mais encore c'est qu'on ambitionne son suffrage, lorsque l'on compte avec honneur dans la partie la plus généreuse et la plus intelligente du clergé. M. Vaillant est l'un des maîtres de cette école des Carmes, où se préparent, loin des agitations, des intrigues politiques, et dans l'austérité des plus consciencieuses recherches, les professeurs que M. l'archevêque de Paris destine à l'enseignement des lettres dans le diocèse. L'esprit de cette maison n'est pas celui des auxiliaires turbulents et presque séditieux, qui militent sous le drapeau de quelques évêques, comme des *condottieri*. Les spadassins de la foi, les gladiateurs de l'orthodoxie, toute cette bande, dont M. Louis Veuillot est le chef, inspire aux prêtres animés par les véritables doctrines de l'Église gallicane un sentiment de répulsion qui se traduisait, il y a quelques mois, dans l'éloquente invective d'un mandement courageux. Le choix même du sujet de la thèse française de M. l'abbé Vaillant est la révélation des idées qui président aux études de l'école des Carmes : là, Bossuet est encore en honneur, on s'attache pieusement à respecter son génie, on applique à le comprendre, à faire ressortir les moindres particularités de son éloquence, toute la patience du philologue, de l'historien et du critique. Ce culte filial porte bonheur, s'il est vrai que la thèse dont je parle soit autre chose qu'un hommage à la mémoire d'un grand homme, si elle ajoute encore à toutes les raisons d'admirer et d'aimer sa merveilleuse puissance d'orateur et d'écrivain. En montrant à quel degré de faiblesse Bossuet a trouvé l'éloquence de la chaire, à quel point il l'a portée, le jeune professeur fait goûter davantage toute la beauté d'un génie dont l'honneur est le patrimoine de notre nation.

Le succès obtenu devant la Faculté des lettres par M. l'abbé Vaillant est un fait notable à divers points de vue, mais singulièrement en ce qu'il montre les dispositions réciproques de l'Université et d'une partie du clergé : il y a courtoisie, entente et bon accord. Pourquoi faut-il que les prêtres de M. l'archevêque de Paris révèlent des tendances aussi franchement libérales que puissent l'être les intentions d'un catholique éclairé, tandis que la Faculté des lettres passe généralement pour un bureau d'esprit réactionnaire ? Que les universitaires soient au regard des ecclésiastiques pleins de déférence, d'estime et de politesse, personne ne le trouvera mauvais ; en revanche, il

serait à souhaiter que les opinions politiques des professeurs de l'Etat fussent mieux en harmonie avec la constitution de l'Etat. Des prêtres, je le répète, donnent sur ce point à des laïques l'exemple de concessions honorables à l'esprit moderne, et ce sont des savants, des philosophes, des littérateurs de profession qui répugnent à s'avouer, comme c'est leur devoir, les amis, les alliés de l'opinion patriotique. Si encore ces messieurs n'étaient que tièdes dans leur adhésion à la loi du pays, on ne leur demanderait pas davantage; mais s'y déclarer hostiles à tout moment, comme le font quelques-uns d'entre eux, est-ce convenable? est-ce loyal? Parce que la République a défait quelques arrangements du budget de la Sorbonne, est-elle donc si criminelle? Espérons que les sentiments des honorables professeurs deviendront peu à peu ce qu'ils doivent être; M. Cousin a bien déclaré lui-même, dans un écrit récent, que le jeu des institutions monarchiques avait fait son temps. Cet hommage à la démocratie et cette reconnaissance de la légitimité du principe nouveau qui nous régit, serviront d'exemple, on doit le croire, et la Faculté des lettres se réconciliera quelque jour avec l'*événement* de Février. Alors sans doute le cours de M. Jules Simon, d'un suppléant, ne sera plus le seul dont le libéralisme philosophique attire de nombreux auditeurs.

En ce temps-là, le professeur de *philosophie*, M. Garnier, aura renoncé à ses grandes répugnances contre le suffrage universel; comprenant que des aperçus, si fins qu'on les suppose, ne perdraient rien à devenir justes, il traitera plus sainement et avec plus de respect les travaux des écoles nouvelles.

M. Damiron, professeur de *philosophie moderne*, n'est pas un orateur : chacun sait cela, et nul ne lui demandera de forcer son talent; mais quand le professeur s'occupera de la philosophie du XVIIIe siècle, il pourra se l'expliquer à lui-même et la traduire d'une façon moins sèche; il se rappellera que les hommes dont il parle ont eu après tout quelques nobles passions sans lesquelles la société française du XIXe siècle serait à peu près au niveau des vieux Turcs abêtis par des sultans et des muftis.

Nous souhaitons à M. Rossew Saint-Hilaire et à M. Wallon de se convertir également; l'un traitera mieux du génie, des institutions politiques et des arts dans les sociétés anciennes; l'autre échauffera son érudition et sa philosophie de ces ardeurs qui plaisent à la jeunesse.

La jeunesse! voilà ce qui manque à la Sorbonne, parce que la Sorbonne ne l'aime pas : toutes les précautions semblent prises pour faire fuir les étudiants.

Que voulez-vous qu'un cœur de vingt ans, un cœur bien fait, généreux, ardent, aille chercher au cours de *poésie française?* Si c'est le professeur qui parle, si c'est M. Saint-Marc Girardin, comment un jeune homme écoutera-t-il sans amertume et sans dépit des diatribes contre la poésie? Si c'est le suppléant, M. Caboche, quel supplice d'être là, devant un apiéceur de centons!

On me pardonnera ces critiques : elles ont leur excuse dans la vivacité du sentiment qui les dicte; il est vraiment impossible de les adoucir, quand l'es-

prit entrevoit le parti qu'il serait facile de tirer de certaines institutions, telles que la Faculté des lettres de Paris, quand il se représente le fâcheux abandon dans lequel les cours y sont tombés. Est-ce à dire que les professeurs qui la composent manquent de science, de talent? Dieu me garde d'adresser une telle injure à des hommes qui, pour la plupart, méritent tous les respects; mais l'organisation de leurs services est si fâcheuse, qu'on en vient presque à croire, comme autrefois Mercier « que les leçons ne nous conviennent plus, qu'ayant des livres, nous n'avons plus besoin de professeurs. »

Quel devrait être, en effet, le rôle d'une Faculté qui compte autant de maîtres éminents? Ce serait d'offrir à la jeunesse, dans un nombre déterminé d'années, ce que présentent l'Ecole de droit, l'Ecole de médecine, la Faculté des sciences ou même l'Ecole normale, un enseignement complet. Toutes les branches de la littérature, toutes celles de la philosophie, devraient y trouver leur place. Sans doute, dans l'état présent, on voit un certain nombre de chaires qui semblent correspondre aux différentes divisions des études littéraires ou philosophiques; mais combien tout cela est mal agencé, mal distribué! Aucun ordre ne préside à l'ensemble, aucun lien ne rattache les partie Si le Collége de France doit être le terrain libre par excellence, la Faculté des lettres ne peut être utile et n'a de raison pour exister, que si elle est l'exemple de la méthode, le modèle de la précision et de la justesse. Puisqu'elle confère des grades, il faudrait qu'elle dirigeât de haut les colléges qui lui présentent des bacheliers, qu'elle rendît ses propres leçons utiles aux étudiants dont elle fait des licenciés. Or, je le demande pour ceux-ci particulièrement, combien de semestres devraient-ils passer au pied des chaires de la Sorbonne, s'ils voulaient apprendre là ce que l'on demande à l'examen? Un homme de grand mérite, M. Guigniaut, professeur de géographie, aura mis toute son année à exposer la géographie d'Hérodote et des successeurs d'Hérodote : supposez un auditeur qui eût suivi M. Guigniaut d'un bout à l'autre; cet auditeur n'aura pas acquis une chance entre mille pour obtenir son diplôme de licencié. Voulez-vous savoir à quoi s'est employé le professeur de littérature étrangère durant le second semestre? A commenter une partie du *Purgatoire* de Dante. Or, je jurerais volontiers que, depuis qu'il y a des examens de licence à la Sorbonne, depuis quarante ans, personne n'a jamais proposé une seule question sur Dante.

Des recherches sur la géographie d'Hérodote, un travail sur le livre de Dante, sont des choses honorables; qui en doute? Mais ce sont là des sujets pour un cours au Collége de France, mieux encore pour un Mémoire que l'Académie des inscriptions et belles-lettres couronnera; ce ne devrait être à la Sorbonne que la matière de deux ou trois leçons.

Il est inutile de pousser plus loin ces observations : celles qui précèdent suffisent bien pour faire voir que la Faculté des lettres manque essentiellement à son caractère; elle n'a pas le droit d'accuser la faiblesse des études classiques, parce qu'elle néglige de les rendre meilleures; en bonne justice, elle n'aurait le droit de refuser qu'un candidat sur mille aux examens de li-

cence, puisqu'elle enseigne à peine la millième partie des choses qu'elle ne craint pas de demander.

C'est ainsi pourtant que la France se paie de chimères : on a une Faculté des lettres à Paris, on croit qu'il y a un enseignement supérieur des lettres. Eh bien! la vérité est que, dans le vide des salles, se donnent à bâtons rompus des leçons qui ne profitent à nul autre qu'au maître : la Sorbonne n'a pas d'auditoire. Serait-ce donc que Courrier eût raison de dire : « Par une fatalité « qui ne se dément jamais, tout ce que le gouvernement encourage languit, « tout ce qu'il dirige va mal, tout ce qu'il conserve périt, hors les maisons de « débauche. » Non vraiment, et j'en trouve la preuve tout à côté de la Faculté des lettres, à la Sorbonne même, dans la Faculté des sciences, qui est en pleine prospérité; mais il faudrait renoncer aux habitudes d'engourdissement, de paresse et de vanité qui persuadent qu'une institution est admirable du jour qu'elle est créée; il faudrait se défier et se défier toujours du pouvoir irresponsable, abrutissant, des bureaux ministériels; il faudrait tempérer l'une par l'autre la discipline et la liberté; il faudrait de l'ordre. Que le ministre de l'instruction publique ferme le cours de M. Michelet, c'est une sottise, parce que l'institution du Collége de France permet tous les mouvements de l'intelligence d'un professeur; qu'il tolère celui de M. Saint-Marc-Girardin, lorsque ce professeur de *poésie française* consacre six mois à commenter injurieusement les écrits *politiques* de Rousseau, c'est un scandale. Que des professeurs de Faculté conservent pendant dix, quatorze et même dix-sept années le droit de se faire remplacer, comme cela se voit présentement à la Sorbonne, c'est une honte. Tous les sophismes du monde ne feront pas qu'il soit juste de donner la tâche à l'un avec moitié des appointements dont l'autre moitié est dévolue au titulaire qui se repose. Nous respecterons toujours dans le professeur de *poésie latine*, M. Patin, ce zèle assidu, ce dévouement modeste, cet amour du travail obligatoire qui le ramène chaque année à l'explication de Lucrèce, de Virgile et d'Horace : nous nous étonnerons toujours de ce que, pour chercher fortune au dehors, dans les journaux, dans les Académies, d'autres professeurs abandonnent leur cours et gardent leur titre. C'est d'ailleurs une vérité certaine que, pour la plupart des branches de l'enseignement, les professeurs ne conservent pas aussi longtemps leur mérite que leur activité : dès que les fonctions publiques leur pèsent, il est urgent de les en délivrer; mais alors réservez le bénéfice de leur expérience pour guider encore, pour aider de sages avis les jeunes disciples qu'ils se seront faits. Si le titre de professeur honoraire signifiait quelque chose, si les anciens à la Sorbonne se réduisaient à la spéculation, à la théorie du métier, et formaient un conseil de perfectionnement, si l'on réglait pour les suppléants actuels l'économie de tous les cours, la Sorbonne serait replacée dans une condition normale. Le dévouement et le courage des suppléants frappent tous les yeux; quelques-uns ont un mérite hors ligne; M. Géruzez est aimé de ses jeunes auditeurs; M. Havet, suppléant pour l'éloquence latine, est ingénieux et savant; M. Egger, suppléant pour la littérature grecque, possède une facilité heureuse et la

plus rare aptitude philologique; M. Jules Simon est tour à tour le plus élevé, le plus accessible et le plus entraînant des maîtres. Pourquoi tous ces hommes distingués restent-ils dans une condition précaire que l'on rougirait d'offrir à des commis?

Pour la Faculté de théologie, les suppléances sont rares, et c'est du moins un avantage qu'elle a sur celle des lettres, en ce sens du moins qu'elle pratique avec plus de sobriété un criant abus. Il est vrai qu'elle n'est pas non plus fort bien menée : le visa et le sceau de l'archevêque apposés près de la signature du recteur de l'Académie de Paris ne sont malheureusement pas une garantie de la science ou même de la régularité des professeurs. On se console, après tout, lorsque ces messieurs suspendent leur cours, comme cela leur arrive maintes fois dans l'année, ou encore lorsqu'ils le font mal : la Faculté de théologie n'étant guère visitée par les prêtres, et distribuant des leçons à ce laïque seulement, qui lui sert d'appariteur, l'inexactitude de Messieurs ses maîtres, la faiblesse de leurs argumentations ou la maigreur des leçons qu'ils veulent faire, tout cela n'a presque point d'inconvénients pour le public. On supprimerait les huit chaires consacrées à l'enseignement catholique supérieur, que ni la science, ni l'Eglise, ni l'Etat, n'en souffriraient beaucoup.

Les vacances finies, nous reviendrons avec plus de détails à l'examen des divers cours de lettres humaines et sacrées : c'est prendre un engagement à long terme, car les féries scolaires sont d'une belle étendue. Au mois de décembre seulement se rouvriront les cours de la Sorbonne, qui sont déjà clos depuis plusieurs semaines. Les professeurs ont de tout temps aimé les vacances et se les sont données libéralement. Déjà Ausone remarquait, non sans malice, qu'un même mot grec latinisé (*schola*) signifie à la fois l'école et le repos.

Grajo schola nomine dicta est
Justa laboriferis tribuantur ut otia Musis.

Si la confusion des deux idées de *farniente* et de *Faculté* est un mal qui ait sa racine dans le grec, cet abus vient de loin, mais par cela même il est respectable comme le serait un vieux vase étrusque. Ne troublons donc pas les loisirs de MM les professeurs ecclésiastiques et laïques; attendons sans impatience qu'ils reviennent avec l'hiver, en leur temps; ils auront repris des forces pour vingt ou trente leçons de leur premier semestre.

Par provision, ajoutons ici quelques nouvelles.

La société asiatique a tenu sa séance générale annuelle sous la présidence de M. Reynaud. On doit désirer qu'elle publie promptement le rapport que lui a lu M. Mohl, secrétaire adjoint. Ce rapport est le tableau des derniers progrès accomplis dans l'étude de la littérature orientale.

Deux hommes de mérite, MM. Ludovic Lalanne et H. Bordier, viennent de livrer au public le premier fascicule d'un *Dictionnaire de pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France*. Experts dans le procès Libri,

ces deux savants se sont mis sur la trace d'une foule de soustractions connexes ou étrangères à ce triste scandale : ils les dévoilent au monde savant. Peut-être leur travail gênera-t-il le commerce des autographes qui ne date guère en France que d'une trentaine d'années, mais dont les intérêts. quoique très-étendus aujourd'hui, ne sont pas universellement respectables. Indépendamment du caractère moral de cette publication, il faut souhaiter, dans l'intérêt de la science, que MM. Lalanne et Bordier continuent leur entreprise; les recherches laborieuses, dont ils livrent les résultats, peuvent servir à guider le lecteur dans la connaissance et l'usage des dépôts publics si intéressants, si généralement abandonnés par les gens de lettres : un petit nombre d'amateurs et de savants ose seul fouiller ces riches arcanes; pour s'y conduire, il suffira bien souvent des indications du *Dictionnaire*.

Nous avons sous les yeux le *Compte-rendu* nouvellement publié des *Travaux de la commission des monuments et documents historiques, et des bâtiments civils de la Gironde pendant l'année* 1849-1850. Ce rapport est un modèle que devraient suivre les sociétés archéologiques de nos divers départements; il fait honneur à la commission, à M. Rabanis et à M. L. Lamothe, l'un président, l'autre secrétaire.

L'Académie française devra nommer prochainement un successeur à M. Dupaty : les candidats affluent. Le fauteuil vacant sera-t-il donné à un homme de lettres? S'il était permis de le croire, on pourrait souhaiter bonne chance à M. Alfred de Musset ou bien à M. Legouvé; l'un et l'autre seraient des candidats sérieux. Mais les vers spirituels et touchants, la comédie, le drame, l'histoire morale, qu'est-ce que tout cela auprès de l'histoire de saint Pie V, par M. de Falloux ?

A. Morel.

LES SAUVAGES DE L'ARAUCANIE. [1]

La Cordillère de Tirua est la véritable patrie du pin araucaria, arbre précieux, qui demande une situation élevée, un air libre et pur, un sol humide et pierreux à la fois.

Le soir du 9 mars, je n'en avais pas fini avec l'abominable casse-cou de cette montagne, car il est impossible de le franchir en moins de deux grandes journées; nous n'avions derrière nous que la moitié du trajet dangereux, le lendemain me réservait des vertiges pareils à ceux du jour accompli, et, en attendant, nous devions bivouaquer au sommet de la Cordillère. Bien que l'été durât encore, le froid était vif dans cette région toujours froide. Nous étions légèrement vêtus, et cependant il fallait se contenter de la voûte du ciel pour toiture. Topocalpo disposa le campement selon les règles de son pays. Il fit allumer par ses Indiens un feu de bois sec sur une roche dégarnie d'arbres. Au vent du feu une ligne de *pellons* marqua la place du lit commun, puis on distribua les chevaux de manière à former un cercle autour de nous. Ces dispositions prises, nous nous étendîmes côte à côte sur les pellons, le manteau du cacique nous servant d'édredon, et nous nous confiâmes au sommeil; mais un Indien resta debout. Les deux sauvages devaient faire sentinelle à tour de rôle; ils avaient pour consigne d'entretenir le feu, de veiller sur les chevaux et de prévenir toute agression, tant de la part des hommes que de celle des bêtes de la forêt. La nuit se passa sans accident.

Le 10 au matin, une heure après avoir quitté le bivouac, et à un détour du sentier, nous fûmes surpris par un de ces événements qui saisissent au cœur les hommes les plus braves. Des cris aigus accom-

(1) Voir les livraisons des 20, 27 juillet, 3 et 10 août.

pagnés de bruits sourds, semblables aux coups de piston de plusieurs machines à vapeur, éclatèrent subitement à nos oreilles. Topocalpo avait tressailli comme l'abbé, comme don Rafael, comme moi; mais presque aussitôt il avait reconnu ce qui causait ce vacarme, et il s'était mis à rire.

Sur le chemin gisait la carcasse d'un cheval abandonné sans doute la veille par un acteur de la triste fête de Tirua, et en l'air, au-dessus des gigantesques araucarias, planaient, en tourbillonnant, des troupes de magnifiques condors effarouchés par notre approche. Le vol majestueux de ces redoutables oiseaux, leurs cris de rage, les menaces que lançaient leurs yeux de sang, et la marche lente, pénible, de notre colonne à travers la forêt suspendue au front du précipice, tout cela composait un tableau qui aurait fait déborder en inspirations sublimes l'âme d'un poète. Je n'étais que voyageur, je ne savais qu'admirer.

— Ils nous sentent en force, dit Topocalpo à l'abbé en regardant les condors, ils ne nous attaqueront pas.

— Nous attaquer! m'écriai-je, quelle plaisanterie! Souvent j'ai entendu raconter des histoires extraordinaires sur le compte des condors; j'en ai ri malgré les nombreuses affirmations dont elles étaient appuyées, et j'avoue qu'à présent, en face de ces troupes imposantes, je suis tout aussi incrédule. Je n'admets pas que des oiseaux puissent fondre sur l'homme.

— Mon cher ami, vous avez tort, répondit flegmatiquement Salamanca — et Pépé faisait chorus avec lui; — lorsqu'ils sont pressés par la faim, les condors attaquent les *Arrieros* dans les Andes, et parfois ceux-ci n'obtiennent leur salut qu'en immolant un mulet.

— Senor, ajouta le domestique de Rafael, examinez le vol de ces brigands; il y a cinq minutes ils décrivaient un grand rond et planaient très-haut, graduellement ils se sont abaissés, le cercle s'est amoindri, et leur chanson est devenue de plus en plus excitante. Ils agissent toujours ainsi, les traîtres! Dans la mauvaise saison, la pâture manque à ces voraces, et s'ils rencontrent des chrétiens, ils leur font une rude guerre. Un de mes oncles, engagé dans les Andes avec dix-sept bêtes de somme, a été assailli par une compagnie de condors; les enragés tournaient, tournaient autour de lui, comme vous voyez faire ceux-là. Mon oncle n'avait pas à balancer, d'un coup de couteau il coupa le jarret à un de ses mulets, l'animal tomba, et aussitôt il fut mis en pièces. Le pauvre homme eut le temps de s'éloigner, mais s'il n'avait pas sacrifié le mulet, les oiseaux se seraient rapprochés sans

cesse en s'animant les uns les autres par les cris que vous entendez, le plus brave aurait enfin porté un coup de bec à mon oncle, et c'en eût été fait du vieil arriero, car au même instant les condors se seraient jetés tous ensemble sur lui.

— Comment alors des Chiliens osent-ils aller les traquer dans leurs aires pour les prendre vivants? Il m'en a été offert de superbes au prix de deux piastres.

— Que voulez-vous! répliqua don Rafael. C'est une partie où l'on joue gros jeu; par cela seul, elle plaît à nos montagnards.

— Ah! l'ennemi bat en retraite, dit le missionnaire.

En effet, après avoir tournoyé pendant dix minutes sur notre tête, les condors renoncèrent à ouvrir le combat. Le plus sage, préférant à une chance très-incertaine la maigre proie qu'il venait de délaisser, se détacha à tire d'aile, immédiatement la troupe entière s'envola du côté de la carcasse de cheval.

Brisé par les rudes travaux des deux journées que nécessite l'escalade de la Cordillère, le voyageur repose agréablement sa pensée lorsqu'il descend vers les riches campagnes que fertilise le beau fleuve de l'Imperial, le Cauten des Indiens. Non loin de l'embouchure de ce fleuve, dans un site charmant, dorment depuis trois siècles les ruines de la ville de l'Imperial. La puissance de l'empereur Charles-Quint, patron de cette cité, ne l'a pas défendue contre la fureur des Araucans; l'Imperial devait être la capitale du gouvernement du Chili, et elle n'a vécu que peu de jours. Au sud des tribus de Cauten, les plaines de Budi ou de Colem et celles de Tolten présentent la même richesse que les campagnes de l'Imperial.

Après notre frugale collation du soir à l'étape de Tolten, Topocalpo me prit par la main et m'invita à le suivre; l'abbé, don Rafael et son domestique nous accompagnèrent. Arrivés sur un morne, du haut duquel la vue se perdait dans le bassin intermédiaire, le cacique montra du doigt le pic le plus élevé de la chaîne des Andes, et me dit :

— J'ai promis de te faire voir la demeure de Pillan : regarde, la voilà!

— L'imposante montagne conique, toute couronnée de flammes, que nous avons devant nous, n'est-elle pas le volcan de Villarica? demandai-je à l'abbé.

— Oui, Monsieur.

— C'est la demeure de Pillan! répéta Topocalpo d'un ton sévère et en promenant sur nous un regard qui frisait la menace. — Pillan!

C'est le maître de la terre et des hommes, poursuivit-il avec plus de calme.

Ces mots prononcés, le cacique s'assit gravement, et la face tournée vers le volcan de Villarica, il parut réfléchir.

— Je ne saurais souhaiter une occasion plus déterminante pour arracher à votre retenue des détails précis sur la religion araucaine, dis-je au prêtre italien en rompant le silence qui avait succédé aux paroles un peu sèches de Topocalpo. Je suis devant Pillan, j'ai à ma droite un missionnaire catholique, à ma gauche un sauvage; la meilleure des fortunes a ménagé ces coïncidences, qui stimulent mon désir d'apprendre, aussi me permettrez-vous de forcer vos scrupules. Jusqu'ici toutes mes questions au sujet des dieux araucans n'ont obtenu que des réponses évasives, et j'ai respecté votre réserve, dont j'ignore le motif; aujourd'hui je serai indiscret, s'il le faut, je vous presserai de me donner les explications que je cherche vainement partout.

— Puisque vous l'exigez, je ferai l'aveu de mon ignorance, répartit humblement le missionnaire. Je ne sais rien de positif touchant les divinités de l'Araucanie. En cela je mérite le blâme que vous déversez sur les moines espagnols et sur les historiens du Chili.

— Je puis m'étonner que vous n'ayiez pas eu la curiosité de connaître le fétichisme d'une nation sauvage près de laquelle vous êtes venu vivre; mais je suis loin de vous comprendre dans le reproche que j'adresse aux Espagnols, surtout aux moines auteurs des chroniques relatives aux Indiens. Ces derniers avaient la prétention de léguer à la postérité des documents utiles, et, soit mauvaise foi, soit aveuglement, leurs écrits portent tous que le peuple de l'Araucanie ne possède ni dogme religieux, ni culte, ni prêtres, qu'il n'a enfin aucune forme de religion. Les missionnaires appartenant au clergé actuel du Chili répètent les mêmes inexactitudes, ou bien ils se bornent à dire que ces sauvages adorent le *démon;* c'est là tout ce que j'ai pu obtenir d'eux.

— Si nos historiens, Molina excepté, ne sont rien moins qu'édifiants, que penserez-vous de nos poètes célèbres, des Ercilla, des Pedro de Ona? ajouta don Rafael. Dans son poème *Arauco domado*, imprimé en 1596, Pedro de Ona met en scène tous les dieux de la vieille Rome, et il laisse complètement dans l'oubli les divinités connues de ses héros; les caciques n'invoquent pas Pillan, mais Jupiter, Apollon, Vénus!

— Vous aviez fondé sur moi des espérances auxquelles je regrette

de ne pouvoir répondre, reprit l'abbé après s'être entretenu avec Topocalpo; au moins vous dédommagerai-je comme traducteur fidèle. Les Indiens n'aiment pas à parler de leurs croyances, mais par amitié pour vous, notre cacique veut bien enfreindre l'espèce de règle qui leur prescrit la méfiance. Il va parler, je traduirai à mesure.

Le volcan vomissait des gerbes de flammes qui, reflétées par les neiges inférieures et le miroir des glaciers, renvoyaient jusqu'à nous le rayonnement de l'éternelle manifestation de Pillan. Topocalpo d'abord regarda fixement le cratère, en consultant la divinité peut-être, il se recueillit ensuite, puis il développa d'une voix basse et lente les points principaux du fétichisme de son pays. Voici de quelle manière il convient de résumer cette religion :

Les Araucans admettent l'existence de deux principes : le principe du bien, le principe du mal. Le premier comprend une série de divinités dont la source est le dieu ou génie Apo, auteur de tout ce qui est bienfaisant dans la nature. Apo a pour antagonistes puissants : en première ligne Pillan, en second lieu Guecubu, les deux grands génies du mal. Pillan, qui a pour demeure le volcan de Villarica, préside aux tremblements de terre, aux pluies désastreuses, aux inondations, aux gelées, aux sécheresses, à la foudre, aux maladies, en un mot, à toutes les calamités qui affligent le pays, la famille, l'individu. Guecubu remplit un rôle moins large, il s'attache particulièrement aux misères qui nuisent à la terre ou aux personnes; il livre les récoltes aux rats, il crée les lézards, les vers, les insectes; il suscite les querelles, les contrariétés, les indispositions et la foule des malaises, des contre-temps qui traversent la vie.

Le soleil, la lune, les étoiles, l'arc-en-ciel, l'amour, l'amitié, le sommeil, dépendent d'Apo. La guerre, la vengeance, la haine, l'incendie, la mort, sont des satellites de Pillan.

Ces dieux n'ont point de temples, point d'autels, point de figurations; néanmoins il serait inexact d'en induire qu'ils n'ont point de culte, certain culte du moins, et par suite, qu'il n'y a point de prêtres en Araucanie. Dans tous les temps et dans tous les pays, les sauvages ont été ou sont ce que nous voyons être les enfants dans les sociétés civilisées. Faites toujours du bien à un enfant, accablez-le de caresses, comblez-le des choses qui lui plaisent, il vous aimera, sans nul doute; mais qu'une autre personne ayant une autorité directe sur cet enfant soit à son égard toujours dure, sévère, brutale, elle recevra de préférence les marques extérieures de son attention. Les êtres faibles et inintelligents flattent ceux qu'ils craignent, et en présence de leur épou-

vantail, ils délaissent quiconque est incapable de leur causer la moindre peine ou de les protéger.

Apo ne pouvant produire que le bien, les sauvages de l'Araucanie jugent inutile de l'adorer, de lui rendre hommage, et il n'a aucune sorte de culte. La reconnaissance est un sentiment né de la civilisation, non un besoin de notre nature tel que le besoin de manger; or, la plupart des sauvages ne sentent guère que les appétits grossiers. Quelquefois cependant ils daignent se souvenir des dieux favorables, et alors ils leur font l'aumône de prémices insignifiantes : ainsi, parfois les Araucans répandent en l'honneur d'Apo les premières gouttes de la liqueur qu'ils affectionnent; dans les juntes, ils versent à son intention le sang des animaux qui doivent être mangés. Mais ces offrandes ne sont nullement de rigueur : le plus souvent on les supprime.

Au contraire d'Apo et de toute la série bienfaisante, les dieux Pillan, Guecubu et les autres génies du mal n'ayant pas de relâche à engendrer des calamités communes ou particulières, physiques ou morales, ils ont un culte, des hommages, des sacrifices offerts dans le but de désarmer leur colère, de détourner leurs coups. A l'époque des guerres avec les Espagnols, la veille des grandes batailles surtout, on immolait des prisonniers à la mort et à la vengeance, principales divinités implorées dans ces moments critiques. Grâce à la paix avec la république chilienne, ces pratiques barbares ne se renouvellent plus. L'Araucan est stupidement superstitieux, il est cruel dans l'occasion, mais il n'est pas féroce par goût, et si démoralisé qu'il soit devant la puissance de Pillan, les orgies constituent presque en entier le culte qu'il lui rend aujourd'hui.

Les prêtres de ce fétichisme sont des augures qui, dans l'esprit du peuple, ont le don d'interpréter les tremblements de terre, les fortes éruptions volcaniques, les vents furieux, les orages, les trombes, les éclipses, et aussi l'apparition de certains animaux. Ces prétendus devins, instruments non avoués des caciques, exercent un pouvoir incroyable sur les masses, et secondent puissamment les projets des chefs politiques. Par leurs jongleries, les Indiens, habitués à trembler au seul nom de Pillan, sont entretenus dans une superstition telle que, eux si intrépides au combat, ils frémissent lorsqu'ils rencontrent un lézard, un hibou, une chouette, annonce de mauvais présage. La chouette et le hibou ont, dans tous les siècles et dans tous les pays, joué un vilain rôle vis-à-vis des imaginations bornées. En bien des parties de l'Europe, même dans les campagnes de la France, entendre

leur chant la nuit est un indice de mort. Clouer en trophée ces oiseaux sur la porte d'une grange est encore un usage qui, loin derrière nous, a dû appartenir à une idée superstitieuse, j'allais dire religieuse.

Il n'est pas rare de voir en Araucanie des croix de bois, de vraies croix latines plantées par les naturels. Ce fait ne parle pas seulement en faveur de la tolérance des Indiens; sa portée est plus grande. Un peuple sauvage qui, autant que celui-là, a souffert au nom de la croix et par la croix, devrait, il semble, être impitoyable pour le signe qui rappelle ses persécutions passées; loin de là, les Araucans le respectent, l'honorent, parce qu'ils savent que c'est le symbole de la foi de leurs voisins du nord, et leur respect protége également le prêtre catholique. Dans les grandes juntes, ils ont la coutume de dresser au milieu d'eux une ou plusieurs croix en témoignage de la bonne amitié qu'ils désirent continuer avec la république chilienne.

En considérant de semblables dispositions, on s'expliquerait difficilement la stérilité des efforts du christianisme après trois cents ans de tentatives, si l'on ne savait que cette stérilité est le résultat de l'inconduite et de l'inaptitude des prêtre auxquels, jusqu'à cette heure, ont été confiés les travaux apostoliques. En vue des immenses avantages qu'il tirerait de la réunion de l'Araucanie au territoire de la république, le gouvernement de Santiago ne souhaite rien tant que de voir les Indiens abdiquer leur indépendance. Assez prudent pour ne pas méconnaître le contrat qui garantit l'inviolabilité de leurs terres, il a voulu employer la voie de la persuasion, et, à cet effet, il a établi des missions sur deux frontières : celle du nord et celle du sud; malheureusement cet essai n'a pas été fructueux. Choisis dans le clergé du Chili ou appelés des Etats romains, les missionnaires ont apporté, les uns leur insouciance et leur morale facile, les autres leurs préjugés et leur maladresse, aussi n'ont-ils réalisé aucune conversion, même dans l'Araucanie dite soumise. Chez des missionnaires bien intentionnés, une simple maladresse est une faute qui souvent a des suites déplorables ; quelle confiance donc peut-on asseoir sur des apôtres qui, au manque d'éducation et de lumières, joignent encore l'inconduite? Et l'on s'étonne de la rareté des conversions! Pour ne parler que des fautes d'inhabileté trop communes dans les missions, je citerai un exemple qui porte en lui son enseignement.

Un de ces derniers hivers, des pluies épouvantables menacèrent d'inonder la partie sud de l'Araucanie, et de tout détruire. Dans leur douleur, les Indiens en vinrent jusqu'à consulter les prêtres catholi-

ques, leur demandant par quel moyen ils pourraient conjurer le fléau. Les prêtres profitèrent de cette occasion pour frapper l'esprit naïf des Araucans; ils répandirent la nouvelle que ces fortes pluies étaient un châtiment envoyé du ciel en punition de la persévérance des Indiens à repousser l'Évangile. Pour désarmer la colère céleste, il fallait, ajoutaient-ils, adresser à Dieu de ferventes prières, et ils convoquèrent les sauvages au pied de l'autel du Christ. Effrayés par la grandeur du péril, confiants aussi en l'assurance des prêtres, les Indiens accourent en foule au temple. Les missionnaires fulminent alors contre l'incrédulité de ce peuple, contre ses faux dieux, ses mœurs, ses coutumes, et finissent par convaincre l'auditoire que, s'il veut assister, avec zèle, aux prières et aux cérémonies de l'église, le fléau se détournera de la contrée. Une neuvaine commence sans retard, et les sauvages font, avec ponctualité, ce qui est attendu d'eux; mais, loin de diminuer, les pluies deviennent plus abondantes qu'auparavant. Cette fois, disent les missionnaires, c'est que la ferveur a été incomplète. Peu satisfaits, pour leur part, les Araucans répondent que la recrudescence du mal est due encore à Pillan, que ce Dieu se venge ainsi de l'abandon de son culte pour un autre, et ils expriment le désir de l'apaiser en ressuscitant les pratiques qui lui sont agréables. Ce projet afflige les missionnaires, ils agissent, ils supplient, et réussissent à ramener les Indiens à l'église. Les prières recommencent, l'encens brûle, les sauvages se montrent pleins de ferveur, mais pas plus que la première fois il n'y a de répit dans l'atmosphère, et les champs continuent d'être dévastés. Après cette seconde épreuve, les Araucans se regardent, s'interrogent; tous se comprennent, tous sont du même avis : le Dieu des chrétiens est impuissant à combattre le courroux de Pillan, Pillan est le plus fort, c'est lui seul qu'il convient d'invoquer. Les caciques s'empressent de réunir le peuple en assemblée générale; nul ne fait défaut, l'affluence est extrême. Dans cette junte préparée avec soin et grand luxe de chichas, toutes les orgies d'autrefois, toutes les saturnales, toutes les coutumes barbares à moitié oubliées sont remises en action, et chacun se flatte de l'espoir que Pillan ne peut manquer d'être content.

Eh bien ! il est arrivé ce qui arrive toujours en pareille occurrence. A force aux hommes d'avoir gagné du temps, à force à la pluie d'avoir versé ses déluges, la junte n'était pas dissoute que le ciel se dégagea, les nuages se dispersèrent sous le souffle d'un vent frais, le soleil resplendit. En présence de ce résultat, que devaient conclure les Indiens? Dans leur naïveté, ils attribuèrent la cessation du fléau à l'in-

fluence de leurs désordres sur l'esprit du mal, sur Pillan, et ils n'eurent plus aucune foi en la puissance divine du Christ. De ce jour, ceux là même qui étaient le plus disposés à recevoir le baptême se sont retirés des missionnaires, et ces derniers, par un zèle mal entendu, ont fait au premier germe de la civilisation sur la frontière de l'Araucanie un dommage qui ne s'effacera pas d'ici à bien des années. Auprès des sauvages une non-réussite équivalant à une mystification, avant d'ordonner des moyens tels que des prières pour détourner un malheur d'une nature météorologique, par exemple, les prêtres ne devraient-ils pas au moins avoir la prudence de consulter le baromètre?

On représente les Araucans comme des êtres dégradés, impropres à la civilisation; ces Indiens ressemblent aux sauvages des autres parties de la terre, ils ont besoin d'être éclairés, d'être convaincus; pour cela, il faut des apôtres sages, patients, instruits, capables de persuader enfin.

Le 12 mars, tandis que nous galopions vers le Rio-Quenle, en foulant des plaines magnifiques, cinq Indiens à cheval, qui paraissaient descendre de la montagne, nous arrêtèrent pour nous donner des fruits. Jusque là notre marche avait été presque silencieuse. Dans le but de ranimer l'entrain des jours précédents, don Rafael s'inspira de la rencontre des cinq cavaliers.

— Que pensez-vous enfin du type physique de l'Araucan? me demanda mon ami.

— Selon moi, l'Araucan tient plus de la race caucassienne que de toute autre. Assez haut de taille, aisé dans ses allures, bien proportionné, robuste, souple, fier dans sa démarche, ainsi que le dépeint le poète Ercilla, rien ne le rapproche des types écrasés, lourds, sans nerfs, de la Malaisie; il diffère aussi des Indiens du Pérou. Son teint est moins cuivré que celui des indigènes des latitudes chaudes; son visage est ovale, ses yeux noirs et ouverts sont pleins de vivacité, ses sourcils sont étroits, mais correctement arqués, son nez n'est point épais, ses dents sont blanches. Ce qui m'étonne toujours chez cet Indien, c'est la disposition des lèvres.

— Il est une observation que vous n'avez peut-être pas faite, et qui cependant est curieuse, dit l'abbé. Dans plusieurs tribus, il y a des nobles qui sont aussi blancs de peau que les Chiliens de la capitale. Ce n'est pas dire tout à fait qu'ils soient exempts d'un soupçon de bistre. Vous êtes de pure race espagnole, monsieur Salamanca, ce que j'avance ne saurait vous atteindre, ajouta poliment le missionnaire. Les villes de la République comptent, en effet, bon nombre de Chiliens

plus bruns et conservant plus les traits aborigènes que certains caciques de l'Araucanie. On croit devoir attribuer la blancheur de ces nobles à la grande quantité de femmes espagnoles faites prisonnières dans les vieilles guerres, ou achetées aux Puelches et aux Pampas. Ces farouches oiseaux de rapine enlevaient les jeunes Castillanes pour les vendre aux caciques araucans, qui les retenaient en esclavage.

— Les brigands! s'écria Pépé au comble de l'indignation. J'aurais donné des chrétiennes pour esclaves à ces païens si j'avais été gouverneur du Chili!

— Oui, le ciel n'est pas juste, Pépé, dit Salamanca à son domestique; il aurait dû faire des Mendoza, tes aïeux, des aînés de famille, des vice-rois et non de simples soldats dans l'armée d'Espagne.

— En temps de paix, reprit le missionnaire, l'indien de ce pays-ci est affable, hospitalier, fidèle à ses engagements, attaché au point d'honneur; il sait discerner le bien d'avec le mal, le juste d'avec l'injuste, la probité d'avec la fourberie, la générosité d'avec la bassesse. Ses manières et son humeur sont douces, presque cultivées, quant aux dehors du moins. Soumis à ses chefs, grave, sérieux, penseur, il est aussi, par une singulière contradiction, nonchalant, goulu, ivrogne, joueur. Chez lui, tout est poussé à l'extrême; d'un sentiment ou d'un état quelconque, il passe au sentiment ou à l'état diamétralement contraire avec une promptitude incroyable. Pour peu qu'un mobile l'excite, du calme le plus profond, de l'impassibilité la plus réelle, il arrive soudainement au comble de la fureur.

En temps de guerre, l'Araucan n'est plus le même individu. Toutes ses mauvaises passions sont déchaînées alors, et il n'écoute que les pires instincts. La haine, la cruauté, la vengeance sont les sentiments que son cœur nourrit avec prédilection; il devient sans pitié pour les êtres faibles ou désarmés, incapable d'un élan de générosité pour les vaincus, les malheureux prisonniers, les femmes, les enfants. Mais si, tant que durent les guerres, il se montre furieux, implacable, sanguinaire, il faut reconnaître qu'il retourne avec joie aux habitudes de sa vie paisible dès que l'heure du repos a sonné. Plus encore que les combats, où brille sa valeur, il aime sa tranquille retraite, son harem, les juntes, les sorciers, le jeu. Peu enclin à entretenir un procès, à prolonger un différend, il dédaigne les longs discours ainsi que le jugement des hommes, et de suite il en appelle à la décision du sort. La *chueca* (crosse avec laquelle on chasse une boule vers un but donné) constitue en Araucanie le système judiciaire, et décide souverainement de toute contestation.

— Combien cette nation peut-elle compter de guerriers? demanda Rafael.

— Dans les premières guerres avec les Espagnols, l'Araucanie pouvait mettre sur pied de quarante à cinquante mille guerriers. Elle serait loin, à cette heure, de réunir un pareil nombre de combattants; néanmoins la république du Chili, je le répète encore, ne serait pas en mesure de lutter avantageusement avec elle. Il y a des caciques qui, chacun, peuvent lever plus de six cents hommes.

— Les sauvages des Andes diffèrent-ils beaucoup des Araucans par le caractère?

— Les Pehuenches et les naturels de l'est des Andes sont des sauvages pasteurs, nomades, pillards; ils vivent sous des tentes de cuir comme la tortue dans sa carapace. Les Araucans sont agriculteurs et sédentaires.

Notre ami de Paris, — l'abbé parlait de moi — prétend que les penchants, les mœurs, le caractère de l'homme, naissent du milieu dans lequel il vit. Cette proposition peut renfermer une vérité absolue, elle peut être paradoxale aussi; n'importe, je m'appuierai sur elle pour mieux définir les différences qui séparent les peuplades sauvages de ces latitudes-ci. Les Pehuenches habitent des montagnes arides, coupées de gorges étroites souvent inondées, et manquent de ce qui fait notre principale nourriture, c'est-à-dire des fruits de la terre. Condamnés par la rudesse du sol à chercher leur subsistance dans le laitage et la chair des bœufs, des guanacos, des moutons; condamnés surtout à suivre les troupeaux sur les lieux qui portent des pâturages, la vie sédentaire leur est impossible. Nomades dès lors, sans attachement à une localité plus qu'à une autre, n'ayant jamais pour demeures que de mauvaises tentes, le bien-être est inconnu d'eux, et ils éprouvent une foule des besoins qui endurcissent le cœur de l'homme. Par suite de ce partage désavantageux, leurs défauts et leurs vices sont innombrables. Paresseux, cupides, cruels, sans foi ni loi, ils ne savent ni se vêtir ni songer à améliorer par le commerce leur triste situation, et ils considèrent comme juste, légitime, le pillage chez leurs voisins.

Autrement favorisé par la nature, l'Araucan tient beaucoup au sol qui le porte. Comme sa terre est prodigue envers lui, elle obtient, en échange de ce qu'elle lui donne, des soins de chaque jour, une sollicitude de tous les instants; de là ces habitudes sédentaires, cette humeur pacifique qui distingue cet Indien. Riche en récoltes, en chevaux, en troupeaux, l'Araucan se plaît à faire parade de l'abondance

dont il jouit, il aime le luxe et l'ostentation. On cite des caciques qui montrent avec orgueil leurs quatre ou cinq cents chevaux et la vaste étendue de leurs propriétés; ces caciques habitent le fond du bassin intermédiaire. Les sauvages de la côte ont moins d'aisance que ces derniers, mais ils savent y suppléer par la pêche du poisson, des coquillages, de certaines herbes marines bonnes à manger, principalement par le commerce du sel avec l'intérieur de l'Araucanie. Du reste, aussi bien que leurs compatriotes des riches vallées, les Indiens de la Cordillère de la côte et ceux de la côte même ne se refusent aucune des choses qui, selon leur manière de voir, rendent l'existence douce, agréable. Ils ont de bonnes cases, de bons vêtements de laine, de jolis ustensiles de ménage, enfin il y a parmi eux jusqu'à des orfèvres. Ces orfèvres, à l'aide d'une espèce de marteau et d'une pierre tenant lieu d'enclume, fabriquent en or et en argent des éperons, des mors de cheval, des ornements pour les selles, les brides, les croupières, et les menus bijoux dont se parent les femmes.

L'Araucan juge convenable d'être nu lorsqu'il s'agit de figurer dans une action de guerre, mais il aime à se couvrir dans les autres moments de la vie. Fidèle aux anciens usages, il n'a adopté ni le pantalon, ni les souliers, ni ce que nous appelons le linge de corps. L surabondance de nos vêtements serait gênante pour lui; il n'en veut pas. Une ample ceinture de laine et un poncho, voilà ce qu'il désire et supporte. Les femmes confectionnent les étoffes; elles-mêmes préparent la laine, la colorent, la filent, la tissent. Le tissu est serré, souple, imperméable, et vous savez que les ponchos fins valent plusieurs onces d'or.

Ces explications, pleines d'intérêt pour moi, n'avaient pris fin qu'en dessous du Rio-Quenle, à un point où commence un nouveau casse-cou, moins périlleux cependant que celui de Tirua. Il fallut suspendre notre causerie, reprendre la file un à un, et guider nos montures. Le mauvais passage se continue sur un espace de dix à douze lieues, à travers une haute montagne coupée de ravins dont le fond était tellement boueux que parfois nos chevaux s'y enfonçaient jusqu'au poitrail. Cette Cordillère franchie, le Rio-Cruces paraît bientôt et derrière lui on aperçoit la ville de Valdivia, terme de notre long et pénible voyage.

Dans un ravin de la Cordillère, pendant que Topocalpo, ses deux serviteurs et le domestique de Salamanca travaillaient à sortir les chevaux, l'un après l'autre, d'un bourbier où certainement ils auraient péri sans une vigoureuse assistance, le missionnaire se promit, pour

la vingtième fois depuis Arauco, de ne plus suivre ce détestable chemin, si jamais il devait retourner à Santiago par la voie de terre.

— Existe-t-il une route meilleure? demanda Rafael.

— Oui, Monsieur, répondit l'abbé. Deux chemins longent du nord au sud toute l'Araucanie. L'un court sur la ligne de l'est, au pied des grandes Andes. C'est le meilleur, le plus facile; on le nomme chemin de la Pampa. Le second, celui de l'ouest, le nôtre, est appelé chemin de la Côte. Topocalpo a voulu nous conduire par ce dernier, parce qu'il est le plus direct et le plus pittoresque.

— Le chemin de la Pampa doit passer dans le voisinage des ruines d'Angol et de Puren.

— A la sortie de l'Islá de la Laja, sur la rive droite du Biobio, on entre, en effet, dans les plaines où les Espagnols bâtirent la ville d'Angol; plus bas, on distingue l'emplacement de la cité de Puren, aujourd'hui résidence de l'un des plus audacieux caciques. Ce chef doit ses titres de noblesse, non à la naissance, mais à sa bravoure et à ses vieilles cruautés. Près de lui, vivent des tribus barbares et vaillantes, parmi lesquelles, au dire de la renommée, il est un cacique, Paynemal, descendant des plus anciens chefs, qui commande à sept cents guerriers, et qui possède de très-grandes richesses. A ces tribus indomptables, touchent celles de Cholchol, inquiètes et turbulentes, puis celles de Boroa. Les Indiens de Boroa sont vantés en Araucanie pour la beauté de leur visage. En continuant vers le sud, on visite les Araucans de Maquegua, ensuite ceux de Villarica. L'histoire rapporte qu'à l'approche de l'armée espagnole, les Indiens de Villarica cachèrent soigneusement l'or qu'ils avaient amassé, mais cette précaution ne fit qu'attirer sur eux de plus grandes atrocités. Le Rio-Tolten sort d'un lac ouvert sur leur territoire, à la base du volcan de Pillan. Après ces tribus, viennent celles de Pelecauhin et de Petrusquen.

Au delà de Valdivia, ville chilienne adossée aux terres indépendantes, résident les Cuncos et les Huilliches, peuplades aux mœurs douces, qui se refusent à avoir des relations avec les Araucans, qu'ils ont toujours considérés comme des ennemis naturels. A l'époque des guerres de la conquête, les Cuncos et les Huilliches consentirent à oublier momentanément leur inimitié pour leurs voisins, et, à l'appel de ceux-ci, ils marchèrent contre les troupes castillanes. Ces petits peuples prirent une part très-active à la destruction des sept villes.

Nous sommes hors des limites de l'Araucanie, et je n'ai pas encore parlé du sort des femmes chez ces sauvages. Je terminerai par cetet question; mais, avant de l'aborder, je dois consigner ici une dernière

remarque relative à la configuration de la partie la plus australe de l'Amérique.

Il n'est pas sans importance pour la géographie de faire observer que la distribution du terrain en deux chaînes de montagnes et en un bassin intermédiaire se poursuit, vers le sud, assez loin dans la mer. Depuis Chacabuco, notre point de départ, la Cordillère de la côte, les grandes Andes et le fond du bassin intermédiaire ont graduellement abaissé, les unes leurs têtes, l'autre son niveau, sans toutefois changer leur direction nord et sud. Arrivés à la hauteur du 42e degré de latitude, un peu au-dessous du parallèle qui passerait par le volcan de Calbuco ou d'Osorno, la Cordillère de la côte et le bassin plongent tout à coup sous la mer, tandis que prolongeant sa marche, la chaîne des Andes, très amoindrie, va semer encore les volcans de Chaypiru, du Corcovado, de Yanteles, régions riches en mines d'or, pour aller mourir à son tour dans le détroit de Magellan, à la presqu'île de Port-Famine. Mais, en examinant les lieux avec attention, on est forcé de reconnaître que les îles de Chiloé, les archipels de Los Chonos, etc., ne sont que les cîmes du prolongement des montagnes de la côte qui remontent à Chacabuco, et que le bassin compris entre ces Cordillères et les grandes Andes se continue, sous la mer, dans le golfe de Relon cavi, le canal d'Ancud, les détroits du Corcovado, de Los Chonos, etc. Ces portions de l'ancien continent ont dû être submergées lors du dernier surgissement de la chaîne des Andes, à l'époque géologique à laquelle il convient de rapporter le déluge prétendu universel de la Genèse.

J'ai suivi dans ce travail l'ordre des notes que j'avais écrites jour par jour; cet arrangement était le plus simple, je l'ai conservé. Si j'avais fait du roman, j'aurais emprunté une forme moins sèche; au lieu de confiner derrière le rideau la femme de l'Araucanie, je lui aurais prêté de l'action; mais je fais de l'histoire, et la vérité devant passer avant toute autre considération, j'ai dû remettre, pour les grouper en temps opportun, les détails qui ont trait à la condition de la femme. Les renseignements que le missionnaire pouvait fournir de lui-même sur ce chapitre étaient fort restreints, par mes yeux je n'apprenais que bien peu de chose, et Topocalpo se faisait arracher les paroles. Sans ma persévérance à harceler le cacique par l'intermédiaire du prêtre italien, je serais rentré à Valparaiso aussi peu éclairé sur le sort de l'Araucanie qu'avant d'entreprendre ce voyage.

— Les femmes ne paraissent-elles dans aucune réunion? avais-je demandé à Topocalpo à l'issue des funérailles du chef de Tirua.

Le capitan avait souri d'un air de dédain à cette question, et, sans se donner la peine de desserrer les lèvres, il avait secoué la tête négativement.

— Mais dans les jeux, dans les danses?

— Jamais.

Le souvenir de cette réponse toujours présent à mon esprit m'a fait comprendre plus tard pourquoi les Araucans sont si mal organisés pour les arts. Quelle poésie, en effet, peut-il exister chez un peuple qui efface de la vie publique jusqu'au nom de la femme? Ces sauvages ne sentent que les jouissances brutales. Hors de la case, manger avec excès, s'enivrer, manier un cheval, briller dans le jeu de la chueca, telles sont leurs félicités les plus douces; la musique et la danse ne sont que des plaisirs secondaires faits pour tromper l'ennui. Lorsqu'on entend chanter un de ces Indiens, on est d'abord tenté de croire qu'il gémit, qu'il se lamente; de sa voix gutturale, triste, il prononce un récitatif langoureux, monotone, parfaitement imaginé pour endormir un auditoire. La danse est digne de la musique. Figurez-vous une troupe d'idiots, les genoux ployés, les bras ballants, le visage penché vers la terre, et décrivant un rond, vous aurez une image exacte d'un *bal* en Araucanie. Je ne connais que les hideux naturels de la Nouvelle-Hollande et ceux de la Nouvelle-Calédonie qui, sur ce point, puissent disputer aux Araucans l'absence la plus complète de goût, le prix de la stupidité. L'orchestre de cet affreux exercice se résume en un roseau percé de trous, d'où sort un son criard promené sur deux ou trois mauvaises notes.

— Non-seulement les femmes sont exclues des assemblées, des fêtes, des jeux, des danses, me disait le missionnaire au début du voyage; mais dans l'intérieur de la case toute distraction, tout divertissement leur est rigoureusement interdit.

Et comme je demandais quelles raisons avaient pu imposer des lois aussi dures.

— L'orgueil et la jalousie de l'Indien, répondit le prêtre. Chez l'Araucan, ces vices déplorables sont poussés à un point si extrême, qu'ils ont desséché dans son cœur les fibres les plus vivaces : soins, tendresse, compassion, pitié, rien de cela ne vit en lui à l'égard des compagnes qu'il s'est choisies et qu'il a chèrement payées. Toujours mordu au cœur par la crainte d'une infidélité, soupçonneux quand même, se méfiant de tout et de tout le monde, il en est arrivé à abrutir la femme, à en faire un être dégradé, sans intelligence, sans charme, tenant plus de l'animal domestique que de l'espèce humaine.

Le fait est qu'il suffit d'approcher une seule fois d'une case pour avoir une idée de l'asservissement auquel ces malheureuses sont condamnées. Leur esclavage est le plus barbare que l'homme aie jamais inventé. La *cuenca*, c'est-à-dire l'enclos de l'habitation, est leur univers; rien du dehors ne les doit intéresser, aucune relation de voisinage ne leur est permise; à l'intérieur, une loi inflexible les fait ramper devant leur maître et dicte leurs actions, leurs gestes, leurs paroles.

Bassement sensuel, l'Araucan a rangé la polygamie au nombre des droits de l'homme, et y renoncer serait le sacrifice auquel il consentirait le plus difficilement. La vanité qu'il tire de la possession de plusieurs femmes est un sentiment si profond chez cet Indien, qu'il se croirait perdu d'honneur s'il fallait se résigner à n'avoir qu'une seule esclave. Je parle des caciques, des nobles, des riches, non de l'Indien pauvre. Dans les sociétés sauvages, aussi bien que dans les sociétés civilisées, le pauvre a pour partage le travail et la résignation, non le plaisir et l'abondance. Contraint par la nécessité de restreindre son ambition, de limiter ses désirs, le toit de ce dernier n'abrite d'ordinaire qu'une victime, aussi le simple Araucan s'humilie-t-il devant la grandeur de ses chefs. Ce qu'il envie le plus en eux, c'est la possibilité d'acheter plusieurs femmes et de se faire servir à l'égal des dieux.

Une fille de sang noble coûte communément dix ou douze gages qu'il faut payer à son père. Un gage comprend une vache, un cheval, un poncho de fine laine, une paire d'éperons, un mors, une selle; ce qui donne en moyenne dix vaches, dix chevaux, dix ponchos, dix paires d'éperons, dix mors, dix selles. Ce paiement fait, l'époux emmène la jeune fille, et il dispose d'elle ainsi qu'il lui plaît. Il y a cependant des circonstances où la famille de l'esclave revendique des droits de parenté. La femme meurt-elle avant le mari, par exemple, les proches parents de la défunte réclament de nouveaux gages. Si le mari repoussait ces exigences, on mettrait obstacle à l'inhumation du cadavre, ce qui serait condamner le récalcitrant à subir jusqu'au bout l'effet de la décomposition du corps et à garder dans sa demeure l'esprit inquiet de la trépassée. L'époux tue-t-il son esclave ou est il cause de sa mort, ce qu'il lui faut donner aux parents sous prétexte de les apaiser est si considérable, qu'invariablement il est ruiné. Ce système d'exploitation est fort étudié en Araucanie; il y a des familles qui, pour s'enrichir, spéculent uniquement sur leurs filles.

L'Araucaine est petite, lourde, sans beauté, sans grâce d'aucune sorte; elle a le pied large, la main délicate, mais flétrie par le tra-

vail; ses cheveux sont longs, gros, rudes; sa figure est ronde, son front est bas et couvert, sa bouche manque d'expression, son nez pointe à peine au milieu du visage. Dans toute autre condition, cette femme passerait pour avoir de jolis yeux, mais l'abrutissement auquel elle est réduite a éteint jusqu'à l'animation de son regard, et la timidité, l'embarras perpétuel qui, de son âme se reflète dans sa physionomie, lui ôte le dernier charme dont elle pourrait se prévaloir, si elle était libre. Il ne lui reste que des dents blanches, et encore, ses lèvres devant être closes en présence d'un étranger, la fraîcheur de ses dents lui est une parure inutile.

Ce qui m'a le plus remué en faveur de cette pauvre créature, c'est le son de sa voix; il exprime si bien la distance qui la sépare de l'homme et le sacrifice de tout son être! L'Araucan a le verbe guttural, plein, tout de commandement, à moins, comme je l'ai fait remarquer dans notre réception par le cacique de Tucapel, que l'étiquette ne lui prescrive de le modifier; l'Araucaine, au contraire, a la voix douce et frêle. Elle débite ses phrases à la façon d'un chant de deuil; elle traîne avec langueur sur les dernières syllabes, pour ensuite en élever le ton, et, après, le laisser s'éteindre en soupir.

Certes, rien dans ce portrait ne semble de nature à excuser le moins du monde la jalousie de l'Araucan, à lui faire prendre tant de précautions à l'approche des gens du dehors. D'ailleurs, la séduction et l'infidélité ont-elles jamais pu s'introduire dans ce pays? Sous le toit paternel, c'est-à-dire avant le mariage, la jeune fille ne voit, ne connaît que ses frères; surveillée par les femmes de la maison, responsables de sa conduite, tenue aussi sur ses gardes par la crainte d'une sentence inexorable, aucune relation avec un Indien des cuencas voisines n'est possible. Mariée, vendue, sa chaîne devient plus pesante, plus resserrée encore; l'œil du maître suit l'esclave pas à pas, toujours le soupçon l'accompagne et la vengeance est prête. L'infidélité, suivant l'explication de Topocalpo, est un fait établi dès l'heure qu'il y a apparence d'aspiration vers la faute; elle est punie de mort, et, dans ce cas, la famille de la victime n'est point admise à réclamer des dommages et intérêts.

Le costume de l'Araucaine est en harmonie parfaite avec sa personne. La femme du peuple est vêtue simplement d'une jupe de laine noire, et d'un morceau de la même étoffe dans lequel elle se drape lorsqu'il fait froid. L'esclave du cacique, du noble, du riche, porte une tunique assez ample, plus que modeste de forme, et laissant à découvert les bras et les pieds; par-dessus la tunique, elle jette d'ha-

bitude une espèce de mante retenue sur la poitrine au moyen d'une agrafe d'argent. La tunique s'appelle *chiamal*, la mante *ichella*. Les ornements dont elle se pare se composent de grandes boucles d'oreilles en or ou en argent, de grelots, de verroteries disposées en bracelets aux poignets et à la naissance de la jambe; elle garnit également de ces verroteries les tresses de ses cheveux relevées en couronne autour de la tête.

D'après les croyances admises en Araucanie, la femme est créée exclusivement pour le service et le plaisir de l'homme; dans la vie qui suit la mort, son esprit est destiné à remplir le même emploi, auprès des chefs, si l'esclave est de sang noble, auprès des simples Indiens, si elle est d'une classe inférieure. Achetée uniquement en vue d'en tirer ici-bas toutes les satisfactions, toutes les joies désirables, elle est asservie à un travail sans trève et à une obéissance aveugle. Toujours occupée, jamais oisive, sa tâche s'étend sur les soins à donner à la maison, à la cuenca, aux bestiaux; elle élève les enfants, elle prépare la nourriture et les chichas, elle file la laine, la teint et tisse les étoffes. Pendant que la femme se multiplie de la sorte avec l'espérance de complaire à son mari, celui-ci se prélasse dans sa fainéantise à l'ombre de sa case, ou bien il court les orgies, les jeux, les hasards de la guerre. Dans la bonne et dans la mauvaise fortune, l'Araucan veut être servi en maître absolu, et la pauvre esclave s'épuise, se consume, sans pour cela jamais obtenir une marque d'estime ou d'affection.

Ces sauvages comprennent diamétralement à l'inverse des vœux de la nature les devoirs de l'homme vis-à-vis de la femme. Selon eux, la femme est faible parce qu'elle est d'une essence infime, elle est soumise parce qu'elle est destinée à la servitude, elle est douce, caressante, parce que sa mission sur la terre est de charmer l'existence de son maître. Avec cette idée de l'élévation de l'homme, de l'abaissement de la femme, l'Araucan croirait s'avilir, si une seule fois il s'oubliait jusqu'à témoigner un peu d'intérêt au sort de la chose qu'il a payée. Comme la femme est purement et simplement son bien, sa propriété, il lui doit en protection, en assistance, juste ce qu'il faut de sollicitude pour préserver de tout dommage matériel une marchandise chèrement obtenue. Sa dignité lui interdit de se laisser aller à un mouvement de tendresse, à un entraînement quelconque du cœur. Il doit recevoir tout de la femme, ne lui rien rendre en retour, et de peur de succomber à une des mille séductions qui peuvent faire de l'esprit fort le jouet du faible, il s'applique sans relâche à rudoyer ses esclaves, à les rabaisser, à les humilier.

Cet Indien pousse la rudesse plus loin encore, si c'est possible. Une mère a le secret de s'abriter derrière ses enfants pour faire descendre de sa hauteur l'orgueil du père. L'Araucan n'oublie pas cela, et par suite des principes dont il a été nourri, il déverse sur ses fils le dédain qu'il professe pour leur mère. Il exige d'eux respect, soumission, obéissance; mais il ne voit, il ne veut voir en eux que les enfants de ses esclaves. Par contre-coup, les fils s'habituent dès le bas âge à traiter leur mère avec mépris, et devenus hommes, ils confondent celle qui leur a donné le jour avec les plus humbles servantes de la cuenca.

En temps de guerre, surtout lorsque les Indiens des Andes font des descentes en Araucanie, abandonnées de leur maître, de leur père, de leurs parents, tous armés pour la défense du pays, les femmes sont réduites à déserter les cases et à se réfugier dans l'épaisseur des forêts. Si la guerre se prolonge, elles meurent de faim et de froid, ou bien, faites prisonnières, elles sont vendues à vil prix et subissent un plus dur esclavage.

Quand on contemple de près un pareil tableau, on devrait penser que ces choses se passent à mille lieues de toute terre civilisée. Ces barbaries existent, au contraire, presque au centre d'une nation chrétienne! La république chilienne enclave l'Araucanie. Depuis trois cents ans, le christianisme règne au nord et au sud de ce peuple exceptionnel, et aujourd'hui comme il y a trois siècles, la civilisation n'a pas encore franchi ses frontières.

— Est-ce de tous points la faute des Araucans? demandai-je à mes compagnons de voyage.

— Non, répondit vivement Salamanca, c'est la faute des Espagnols.

— C'est aussi la faute des Chiliens, dit le missionnaire, et il ajouta tout bas : Peut-être avons-nous tort de formuler ces accusations; qui de nous peut pénétrer les secrets de Dieu!

Partis de Santiago le 16 février, le 13 mars, après vingt-cinq jours de voyage, nous entrions dans la ville de Valdivia, où je disais adieu à Topocalpo et au missionnaire italien, appelés, l'un dans sa tribu, l'autre dans sa mission. Cinq jours plus tard, don Rafael, Pépé et moi, nous prenions passage sur un petit brick en partance pour Valparaiso.

EDMOND DE GINOUX.

LÉOPOLD AMAIL.

24 AOUT 1851.

LA

POLITIQUE NOUVELLE

REVUE HEBDOMADAIRE.

Politique, Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

24 Août. — 26e Livraison.

PARIS
AU BUREAU DE LA POLITIQUE NOUVELLE
141, rue Montmartre (entrée rue Brongniart, 1)

1851

SOMMAIRE

I. LA RÉVISION DEVANT LES CONSEILS GÉNÉRAUX, par M. Marie, ancien membre du Gouvernement provisoire.

II. BULLETIN POLITIQUE, par M. Gustave Cazavan.

III. COSMOS, par M. Frédéric Lacroix.

IV. LA CLAIRIÈRE DU BOIS DES HOGUES. — *Récit des côtes et de la mer*, par M. L. de Bellemare.

V. POÉSIE. — *La Moisson*, par M. L. Laurent-Pichat.

La Politique Nouvelle publiera dans sa prochaine livraison un travail de M. P. Enfantin, ayant pour titre : *le Gouvernement, le Pouvoir* et *l'Autorité*.

Messieurs les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er septembre sont priés de le renouveler immédiatement s'ils ne veulent éprouver aucune interruption dans l'envoi de la Revue. Aux termes de la loi actuelle, les numéros ne pouvant être mis à la poste que le jour même de leur date, MM. les abonnés dont la demande de renouvellement ne nous serait pas parvenue avant le dimanche 7 septembre, ne recevraient la livraison de ce jour qu'avec celle du dimanche suivant 14 septembre.

LA RÉVISION

DEVANT LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Pourquoi donc ces clameurs qui s'élèvent si orgueilleuses et si discordantes du fond de tous les conciliabules royalistes; et qu'y a-t-il?

La révision a été rejetée, librement, constitutionnellement rejetée; c'est-à-dire qu'encore une fois l'esprit d'ordre a été plus fort que l'esprit de désordre; qu'encore une fois la République a vaincu l'anarchie; qu'elle l'a vaincue grâce à son attitude calme, sévère, résolue; par la seule force de la loi; par la seule puissance de cette œuvre intelligente et élevée dont l'Assemblée constituante a doté la France. Est-ce donc un si grand malheur, et sommes-nous destinés à entendre encore résonner à nos oreilles ce cri de septicisme et de désespoir d'un ancien conservateur : « La légalité nous tue! »

Pour nous, nous sommes fiers de ce triomphe; non pas seulement parce qu'il répond à nos idées, à nos sympathies, à nos convictions ardentes, mais parce que c'est un triomphe vraiment national, et qui plane, de toute la hauteur de la légitimité et du droit, au-dessus des hommes et des partis, de leurs intérêts égoïstes, de leurs aspirations individuelles.

Un triomphe national, oui; car, à part quelques amours-propres froissés, quelques ambitions déconcertées, quelques espérances évanouies, quelques rancunes invengées, tristes passions sur lesquelles le regard doit s'arrêter à peine, et qu'il faudrait oublier, dans l'intérêt même des grands cœurs que ces passions agitent et rabaissent, il ne reste sur le champ de bataille que des vainqueurs et point de vain-

cus. Les victoires de la démocratie, en effet, et c'est là un des magnifiques aspects de son empire et une preuve éclatante de sa supériorité morale sur toutes les puissances qui voudraient prévaloir contre elle, sont les victoires de tous; ses conquêtes, les conquêtes de tous. Le combat fini, le vaincu se relève souverain, à l'égal du vainqueur, et souvent plus grand sous la défaite qu'il ne l'aurait été par le succès. Tel serait en réalité le prix de la bataille qui vient de se livrer si, dominés par le seul amour de la patrie, les combattants, soumis à cette loi suprême, consentaient enfin à déposer les armes.

Mais il n'en est pas ainsi. La révision rejetée, le mouvement, disons mieux, l'insurrection révisionniste continue, comme si les pouvoirs qui seuls avaient le droit de parler sur cette haute question n'avaient point parlé. A la voix de leurs chefs, accoutumés à affronter légèrement une responsabilité devant laquelle ils savent fuir quand le péril éclate, les partis se relèvent et se coalisent. Partout l'association est fondée, écrite, proclamée, sous une raison sociale étonnée de voir groupés et unis des cœurs qui se détestent, des amours qui se jalousent, des noms qui s'excluent, des intérêts qui se proscrivent. Association impie, en vérité, dans laquelle chaque actionnaire vient, en prostituant le nom sacré de l'ordre, verser ses colères, ses haines, ses ambitions, ses provocations à la guerre civile, l'étranger dût-il intervenir comme le *Deus ex machina* pour dénouer, dans quel intérêt grand Dieu! ces intrigues qui débutent par la folie et qui peuvent finir par des luttes sanglantes.

Le secret de ces coalitions est connu. Qu'on ne parle plus de révision! Ce n'est plus la *révision*, c'est le *rappel* de la Constitution que veulent les coalisés; la formule constitutionnelle n'est plus même, dans leurs mains, qu'une réserve transparente sous laquelle ils abritent, sans trop les cacher, il faut leur rendre cette justice, leurs ardeurs révolutionnaires.

Oui, le mot est lancé; et c'est toujours ce mot fameux de l'usurpation contre le droit,

> C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître;
> La maison m'appartient.

Les protestations, les professions de foi, les adhésions, les acclamations républicaines, ces chefs-d'œuvre d'hypocrisie que nous avions pris, nous républicains, qui ne pensions pas que l'habileté politique pût descendre jusqu'au mépris de la conscience et de la dignité personnelle, pour des actes d'abnégation et de loyauté toutes françaises,

on les renie aujourd'hui; on s'en glorifie tout en les reniant; on nous les jette à la face comme d'insultantes railleries, après nous avoir demandé pour elles confiance et respect. Quel beau spectacle! quelle vigueur! quelle honnêteté! quelles prouesses! et comme l'orgueil sied bien à ces guerriers qui trompent au lieu de combattre; à ces hommes d'Etat qui mentent au lieu de gouverner! l'avenir de la France reposerait-il donc sur ces impuissances et sur ces lâchetés?

Écoutez-les maintenant : les voilà qui appellent toutes les colères du suffrage restreint *sur les mandataires infidèles, ambitieux, intrigants, lâches; sur cette poignée de misérables, d'eunuques, de bavards, de roués parlementaires*, qui, sous l'œil du pays, sous l'inspiration de leur conscience, ont formé contre la révision la majorité constitutionnelle, et sont bien décidés à soutenir jusqu'au bout la guerre qu'ils ont déclarée aux factions et aux factieux.

Écoutez encore : *Si l'Assemblée actuelle grimace les allures belliqueuses de sa devancière, elle sera raillée*, chassée comme elle *par les hommes d'ordre*, car il s'agit de savoir si *la France domptera l'Assemblée*, — si *le président de la République commencera la guerre contre elle. — Le pays déposera sur son bulletin de vote un nom factieux, et l'on verra si l'Assemblée osera annuler une candidature née sans elle, contre elle, malgré elle.*

Écoutez encore : Que les conseils généraux se lèvent à leur tour. Leur manifestation est attendue; elle aura une importance décisive; *car ces conseils constituent, au point de vue moral, une véritable cour de cassation nationale.* Pétitionnez, pétitionnez! car *il faut que le pétitionnement monte et submerge ses adversaires.*

Eh bien! courage donc, tendez bien l'arc; mais ne vous étonnez plus alors s'il lance plus hardiment et plus sûrement sa flèche : continuez votre agitation, agitation aussi insensée dans son inspiration, qu'elle est dans ses résultats impuissante et ridicule. Arrachez l'ouvrier à l'atelier, le paysan à la charrue; armez les municipalités contre les municipalités, les conseils d'arrondissement contre les conseils d'arrondissement, les conseils généraux contre les conseils généraux, au risque d'une guerre civile dont vous êtes les précurseurs, dont vous serez les déserteurs.

Enseignez ainsi au peuple à faire directement ses affaires sur la place publique, sans ses représentants, contre eux, malgré eux; la leçon profitera, soyez-en sûrs.

Prêchez impudemment, car vous pouvez le faire impunément, la violation des lois, le mépris de l'autorité, l'abaissement, la dégrada-

tion de tous les pouvoirs, et vous verrez quel phénix sortira de ces incendies, quel monument de ces ruines.

Allez, hommes d'ordre, allez!

Quant à nous, nous regarderions en pitié toutes ces folies, à l'exemple du pouvoir lui-même, qui se tait devant elles, par mépris sans doute, si elles ne nous inspiraient pas des sentiments plus amers. Mais nous nous sentons au cœur une tristesse profonde qui approcherait du découragement, si dans ces temps il était permis d'en avoir, quand nous songeons à ce qui pourrait être et que nous voyons ce qui est; quand nous mesurons à leurs paroles et à leurs actes la hauteur des hommes qui ont gouverné et qui veulent encore gouverner la France; quand, au fond de ces appréciations, nous ne pouvons saisir, à travers tant d'agitations, qu'une politique sans élévation, sans idées, sans croyances; des intrigues sans résolution et sans portée; des désirs plutôt que des volontés; des velléités et point de puissance. Ne sont-ce pas là les signes certains de la décadence et de la décrépitude? les dernières lueurs d'une vieillesse qui nie le présent et l'avenir; le présent, parce qu'elle ne peut plus le saisir; l'avenir, parce que ses grandes perspectives s'obscurcissent et s'effacent sous son regard éteint? Et n'y a-t-il pas, en effet, dans ce spectacle de hautes intelligences qui s'affaissent et s'absorbent dans le passé, au lieu de revivre au contact des idées et des générations nouvelles, quelque chose d'attristant et de fatal qui confond la pensée et brise le cœur?

Et puis, où vont-ils, ces hommes, et que veulent-ils?

En politique, il faut frapper juste, ou ne pas frapper. On n'agite pas les masses sans que cette agitation n'amène à la surface des puissances inconnues, des forces ignorées, forces, puissances indisciplinées, indomptables, sous lesquelles ont péri plus d'une fois les hommes qui les ont imprudemment tirées des profondeurs où elles étaient endormies.

Je le dis avec amertume et avec douleur, si, mécontent de ce qui est, il me plaisait de courir après l'inconnu, ou si, conspirateur royaliste, je voulais arracher la souveraineté du peuple à la majesté de la tribune, pour la compromettre et la tuer dans les délibérations violentes et désordonnées de la place publique, oui, je ferais ce que l'on tente aujourd'hui. Au lieu de demander la révision au pouvoir intelligent, prudent, constitutionnel, indépendant et libre de l'Assemblée, je la demanderais aux autorités locales, moins éclairées, moins indépendantes, moins courageuses et moins fermes; je la demanderais aux masses, aux individus, aux pétitions collectives et iso-

lées, je tuerais la loi sous le fait, le droit par la force; à l'aide de cette vaste pression, de cette révolte de la matière contre l'idée, j'étouffe-rais la Constitution et les constitutionnels; j'écraserais sous la brutalité du nombre l'autorité de la majorité légale.

Je me ferais révolutionnaire enfin.

Mais je ne veux ni de l'inconnu ni de la royauté, je ne suis ni empirique ni conspirateur, c'est pour cela que je m'élève contre le mouvement prêché, organisé, dirigé par des empiriques ou des conspirateurs; je ne veux pas de violence, c'est pour cela que je repousse cette insolence de langage dont je n'ai cité qu'à regret quelques échantillons.

Parlons sérieusement et aux hommes sérieux.

Que le mouvement révisionniste soit légal en lui-même, je ne le conteste pas, et pourtant je le combats, parce que, au point de vue du droit, il est sans valeur et sans portée, et, qu'en fait, il soulève des dangers immenses.

Il est sans valeur en droit. Jugez-en par le pétitionnement: cette manifestation a été organisée sur une vaste échelle; toutes les forces des partis y ont été employées; le gouvernement s'y est mêlé avec amour, et la passion a quelquefois même endormi son habileté et sa prudence; à quoi a-t-elle abouti ? A l'impuissance et au ridicule; si bien qu'un jour elle est venue périr, misérablement, de la main même d'un ami, et sans qu'un homme grave osât se lever pour prendre sa défense. On a déconsidéré ainsi le droit de pétition, voila tout; c'est un malheur, ce n'est pas un résultat. On pétitionne encore, soit : Que le pétitionnement, à la voix superbe de ses comités, *monte, monte* tant qu'il voudra, c'est une marée pacifique qui ne *submergera* rien. La Constitution le domine et verra, sans en être étonnée ni ébranlée, se briser devant elle la vanité de ses flots.

Les conseils départementaux ne feront rien de plus ni rien de mieux, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de faire, parce que l'eussent-ils, à mon sens, il n'en sortirait rien d'imposant, rien de décisif surtout.

La Constitution l'a dit : « La République française est démocratique, *une et indivisible.* »

La division du territoire en départements, arrondissements, cantons et communes, n'est qu'une division administrative qui ne doit, qui ne peut porter aucune atteinte à l'indivisibilité et à l'unité politique, pas plus que la variété des situations et des fortunes ne peut porter atteinte au principe démocratique.

La Constitution elle-même a pris soin d'éclairer cette vérité, quand elle a dit, article 77 : il y a dans chaque département une administration composée d'un préfet, d'un conseil général, d'un conseil de préfecture ; dans chaque canton, d'un conseil cantonal, etc.

Ainsi le caractère constitutionnel des conseils locaux est parfaitement défini, ce sont des corps administratifs plutôt que des corps politiques. Leur sphère d'action est, de cette façon, nettement déterminée. Bien que limitée, elle est pourtant imposante encore, et elle le deviendra davantage à mesure que les lois, adoptant pour l'équilibre des forces nationales une organisation plus savante, tempèreront les rigueurs mal calculées de la centralisation administrative, tout en maintenant avec sévérité le lien protecteur de la centralisation politique.

Ramenés ainsi à leur caractère vrai, à leur condition normale, les conseils locaux, on l'a dit avec raison, concentrent, en réalité, leurs méditations et leur puissance sur les intérêts matériels qu'ils sont, avant tout, chargés de régler. A ce titre, ils ne relèvent du pouvoir central que sous le rapport de la surveillance et de la répression. Dans leurs limites, ils ont un pouvoir influent, respectable et respecté, car ils répondent exactement ainsi aux volontés électorales qui les ont élus, et au but pour lequel ils ont été élus. Leur force est là.

Et au-delà de cette limite, que sont-ils ? Que sont-ils, surtout quand ils quittent ce cercle modeste mais légitime, pour entrer orgueilleusement dans le domaine de la politique? Rien, ou peu de chose.

Et qu'on ne s'y trompe pas, je ne dispute pas aux conseils généraux le droit d'émettre des vœux politiques; j'accorde même à ces vœux une autorité de raison qui commande le respect, sinon l'obéissance. Pourquoi? Parce que ce droit, la loi le leur donne, et que sous l'empire de la loi, l'élection le confirme et le consacre. Et cependant ira-t-il jusqu'à attribuer aux conseils généraux la faculté d'intervenir même dans les choses qui touchent à la constitution politique du pays?

Qu'on y prenne garde, entre ce droit de remontrance, d'avertissement, de sollicitation qui s'exerce dans la sphère de la politique générale une fois constituée et organisée, et le droit qui s'exerce dans la sphère élevée du pouvoir constituant, il y a un abîme dont la souveraineté du peuple peut seule combler les profondeurs.

A elle seule donc le droit de parler.

Mais comment se manifestera-t-elle? Directement? Oui, si elle n'a pas mieux aimé se choisir des organes, si elle n'a pas délégué à ces organes le pouvoir de parler et d'agir pour elle-même. Non, si elle a

fait choix de ces organes, si elle les a institués et consacrés, si elle les a ainsi élevés jusqu'à elle; si, sans pour cela s'absorber en eux, elle leur a donné sa confiance et son autorité, car alors, à ces organes seuls il appartient de parler au nom de la souveraineté nationale, et comme parlerait la souveraineté elle-même.

La question ainsi posée se simplifie donc, car il n'y a plus qu'à se demander si, par cette œuvre à laquelle se rattachent toutes les destinées de la France, le peuple a fait son choix, et comment il l'a fait.

Or, cette double question n'est-elle pas résolue? La Constitution, émanée de la souveraineté du peuple, n'a-t-elle pas délégué le droit de prononcer sur la révision? Cette délégation n'a-t-elle pas été faite librement, intelligemment, et n'a-t-elle pas été librement, intelligemment acceptée? A ce titre, elle est devenue une loi tellement puissante par la légitimité et par la force de son origine, qu'il faudrait, pour la détruire, que, par un effort suprême et qui ferait voler en éclats la Constitution et les lois, la souveraineté se ressaisît elle-même. C'est une révolution, alors; et je n'ai pas à raisonner à ce point de vue.

Dans l'ordre actuellement établi, il y a délégation. Cette délégation, la Constitution ne l'a pas placée dans les mains des conseils généraux, mais dans les mains de l'Assemblée législative : là seulement, là exclusivement. La Constitution le veut ainsi, et la Constitution, c'est la souveraineté du peuple dans sa formule la plus saisissable et la plus énergique. La voix de l'Assemblée législative a donc seule, sur cette haute question, le droit d'être entendue et obéie.

La Constitution reconnaît les conseils; mais en même temps qu'elle réservait à l'Assemblée législative le droit de prononcer sur la nécessité, sur l'opportunité de la révision, a-t-elle donné à ces conseils le droit d'exprimer leurs vœux à cet égard? Elle aurait pu le faire, elle ne l'a pas fait, et peut-être a-t-elle eu raison dans sa prudence. Il ne faut pas, en effet, laisser légèrement, à des pouvoirs divers et souvent hostiles entre eux, la faculté de porter un regard téméraire sur les choses qui touchent si intimement à la souveraineté elle-même.

Que conclure de tout ceci? Que les conseils d'arrondissement et les conseils généraux n'ont pas le droit d'émettre des vœux? Peut-être nous serait-il permis de faire sortir cette conséquence des prémisses incontestables que nous avons posées; mais à quoi bon? Ce n'est pas le fait qui nous préoccupe, c'est sa valeur légale. Or, à ce point de vue, il nous suffit d'avoir démontré que la Constitution n'a pas donné aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux mission et

pouvoir de s'immiscer en quoi que ce soit, sous quelque forme que ce soit, dans la question de la révision; que les électeurs qui les ont nommés ne leur ont pas davantage donné ce pouvoir, et qu'ils n'ont pu même le leur donner, pour que la valeur légale de leurs vœux soit appréciée. Si donc ils se mêlent à cette question, ce ne sera pas comme pouvoir établi et dans la sphère d'action d'un pouvoir établi et reconnu; chacun prendra mission de soi-même; chaque vœu sera un vœu individuel; il aura la valeur relative de l'individualité qui l'aura émis: rien de plus, rien de moins. En d'autres termes, ce sera un pétitionnement au sein des conseils généraux, au sein des conseils d'arrondissement; ce ne sera pas émettre des vœux dans le sens politique et constitutionnel qui s'attache à cette expression. Faut-il donc, pour si peu de chose, faire tant de bruit?

Veut-on maintenant considérer ce pétitionnement non plus au point de vue du droit, sous cet aspect il est sans valeur; mais au point de vue du fait: que seront, je le demande, en face de la Constitution, que seront en face de la majorité constitutionnelle, que seront en présence de la majesté de l'Assemblée, représentation vivante du suffrage universel et de la souveraineté du peuple; que seront ces quelques milliers de voix qui ne représenteront qu'elles-mêmes?

Certains conseils d'arrondissement feront des vœux pour la révision, d'autres garderont le silence ou feront entendre des vœux opposés.

Les conseils généraux émettront également des vœux contradictoires.

Que résultera-t-il de ce conflit? La preuve qu'en France les meilleurs esprits ne sont pas d'accord sur cette question. Qui donc en doute?

Mais, ces décisions officiellement constatées, donneront-elles une solution? Modifieront-elles les principes de la Constitution? Non, certes, et les partis qui luttent pour la révision, pour la prorogation, disons la *vérité vraie*, pour la contre-révolution, n'en viendront pas moins s'arrêter, sérieux et irrésolus, devant cette alternative fatale, « le respect du droit ou la révolte. » Pourquoi donc une telle épreuve? Est-ce seulement un dénombrement de forces que l'on veut?

Eh bien! posons immédiatement et pour n'avoir pas à discuter sur des majorités et des minorités insignifiantes, la question de la manière la plus absolue.

Supposons que tous les conseils d'arrondissement, tous les conseils généraux demandent la révision, sans doute cette unanimité ajouterait quelques milliers de voix intelligentes aux signatures si étrange-

ment sollicitées, si étrangement données, qui figurent au bas des pétitions. Quel résultat!

Dira-t-on qu'il y a là au moins une force qui pèsera snr l'Assemblée? Oui, c'est là l'espérance, espérance anarchique dont les hommes d'ordre devraient laisser aux hommes de désordre le triste privilége.

Mais pourtant, si cette force n'inspire aucune crainte, et nous pensons bien qu'il en sera ainsi, les républicains ne passent pas pour s'effrayer aisément; si ses vœux sont méprisés; que fera-t-elle? Mettra-t-elle une armée à la disposition de sa puissance contestée? Se taira-t-elle? Les arrondissements s'insurgeront-ils contre les chefs-lieux; les chefs-lieux contre la capitale? La souveraineté se réfugiera-t-elle dans les vœux des conseils ou se maintiendra-t-elle dans les délibérations de l'Assemblée? dans la Constitution ou dans les procès-verbaux des conseils généraux?

On invoque bien haut la souveraineté du peuple; on dit qu'elle est supérieure à la Constitution, et cette supériorité on la revendique pour donner une base à la prorogation des pouvoirs présidentiels. Cela n'est pas vrai; et l'on confond ici deux idées qu'il ne faut pas confondre; et l'on se trompe ainsi et l'on trompe le pays.

Veut-on dire, en effet, que la souveraineté soit supérieure à la Constitution comme fait, comme force? Oui, on a raison. Veut-on dire qu'elle lui soit supérieure même au point de vue de la légitimité et du droit? On a tort. Au-dessus de la légitimité et du droit, il n'y a rien qu'une révolution. Ou cette distinction est vraie, ou il faut dire que la forme républicaine n'est rien qu'une anarchie permanente livrée à toutes les oscillations des caprices populaires.

Et où va-t-on alors avec ce système? A la négation de toutes les constitutions; à l'établissement d'un gouvernement sans principes, sans lois qui, au jour le jour, constituerait et renverserait tous les pouvoirs qu'il aurait lui-même établis; car pourquoi s'arrêterait-il au milieu des débauches qu'offre aujourd'hui à ses passions la logique factieuse et implacable des partis révoltés?

Non, ce n'est pas sérieusement que l'on soulève et que l'on soutient de pareilles thèses. C'est par besoin, par intérêt, pour s'armer d'avance contre un refus de révision que l'on redoute; et l'on ne comprend pas que pour ce besoin, pour cet intérêt on sape toutes les bases du gouvernement des peuples; qu'en plaçant le suffrage universel même au-dessus des lois qu'il a faites, des pouvoirs qu'il a consacrés, on ouvre la porte à toutes les folies, à tous les scandales, à tous les

crimes du Bas-Empire. En vérité, une révolte ouverte serait moins périlleuse.

J'en ai dit assez sur le droit et sur le fait. Le droit n'existe pas, le fait sera sans valeur. Il n'y aura en lui ni puissance de raison ni puissance de menace; il ne convaincra, il n'effraiera personne. Aujourd'hui, on lutterait contre la terreur, on ne se soumettra pas à une simple pression. L'Assemblée constituante a jeté, à cet égard, dans le monde une expérience fatale dont la leçon n'est ni oubliée ni méconnue.

Si le mouvement révisionniste, au sein des conseils généraux, es illégitime et impuissant, sous un autre aspect, ai-je ajouté, il est imprudent et téméraire, car il présente d'immenses dangers, et pour la République, et pour la société elle-même.

Il y a des hommes, des républicains qui, sous le prétexte d'appliquer avec toute la rigueur d'une logique intraitable le dogme de la souveraineté du peuple, veulent échanger le gouvernement parlementaire contre le gouvernement direct. Or, y a-t-il quelque chose de plus propre que ce qui se passe et ce qui se fait aujourd'hui, à préparer les voies de ce gouvernement du peuple par le peuple.

Les partisans de ce gouvernement, s'ils avaient en main le pouvoir ou s'il leur plaisait en ce moment de s'associer aux hommes qui se font, sans le savoir sans doute, leurs complaisants auxiliaires, agiraient-ils autrement? Quelle intervention plus active, en effet, peut-on provoquer qui ne soit insignifiante et stérile en face du soulèvement général si follement excité, si imprudemment développé? Prêtez l'oreille à ces prédications insensées, à ces flatteries étourdissantes qu'adressent au peuple les hommes qui le haïssaient hier, qui le haïssent encore aujourd'hui, qui le haïront demain, parce qu'ils ont peur de lui. On dirait qu'ils veulent encore étouffer sous le triomphe la raison de Mazaniello, comme ils cherchent sous le suffrage restreint à étouffer sa puissance. La souveraineté du peuple, disent-ils, est une souveraineté sans limites, sans liens; elle peut toujours se poser, régner, gouverner, donner ce qu'elle a ôté, reprendre ce qu'elle a donné. Qu'elle se lève, qu'elle fronce le sourcil, et tout est dit. Les pouvoirs qu'elle a constitués se croient indépendants, elle les attaque dans leur indépendance : ils protestent, elle les domine et pèse sur eux; ils résistent, elle les brise. La force est partout, dans l'individu comme dans les masses, dans les associations, dans les corps, dans les pétitions individuelles ou collectives, dans les délibérations des conseils, partout excepté dans les lois qui pourtant émanent d'elle, excepté dans les

puissances qu'elle a reconnues, proclamées, instituées. A-t-on jamais prêché avec plus d'audace le gouvernement de la rue? Franchement, est-ce là ce qu'on veut? et n'aperçoit-on pas les dangers de ces agitations funestes?

Je ne puis pas croire que les hommes qui prêchent une telle croisade se trompent sur le but et sur les résultats. Non, la révision est dans leurs mains une arme de guerre. Ils cherchent le bien dans le mal. Ils vivent au jour le jour et ne songent pas au lendemain, comme si le soleil du lendemain ne devait pas éclairer de ses rayons les enseignements de la veille; comme si les révolutions faisaient oublier, au moment où elles éclatent et renversent le passé, les causes qui les ont enfantées. Pour moi, je ne crois pas à cet oubli, je ne crois pas à la possibilité du gouvernement direct; je n'en veux pas. A mes yeux, toute agitation qui le prépare et le favorise est un danger, et ce danger je le signale.

J'en signale un autre encore :

Je n'aime pas, dans ses excès surtout, la centralisation administrative; mais j'aime, jusqu'à l'absolu, la centralisation politique. L'unité de la France, sous cet aspect, ne date pas de la Constitution républicaine; elle est née le jour où, se débarrassant des dernières entraves de la féodalité, la monarchie s'est posée fièrement au sommet de cette spirale immense qui enveloppe de ses contours harmonieux et indivisibles le peuple tout entier. Elle a fait ses preuves. C'est plus qu'une vérité, c'est un dogme. Diviser cette force, c'est l'affaiblir; et l'affaiblir est un attentat.

Or, quand on soulève, en excitant les passions politiques, les communes contre les arrondissements, les arrondissements contre les chefs-lieux, les chefs-lieux contre la capitale, que fait-on? Ne divise-t-on pas ce qui devrait être uni? L'unité politique ne périra-t-elle pas sous cette diversité d'idées, d'opinions, de vues, de tendances que les manifestations provoquées se chargent de mettre partout en lumière?

On s'abuse étrangement si l'on croit que la vérité jaillira de ces contradictions, la fraternité de cet antagonisme, l'unité de cette nation divisée par les haines, les discordes, les jalousies que les agitations politiques y auront excitées et développées.

Ainsi, au point de départ, illégalité et impuissance; dans les résultats, des ruines; voilà le spectacle que présente le mouvement révisionniste, sous ses aspects divers, à tous ses degrés, dans toutes les phases, dans tous les milieux qu'il parcourt.

Les hommes qui président à ce mouvement le savent bien et le

veulent ainsi. Oui, c'est sur de telles bases qu'ils prétendent appuyer les révolutions monarchiques qu'ils caressent dans leurs rêves.

Une insurrection franche, ouverte contre la République, n'aurait pas d'autres allures.

Au reste, personne ne peut plus s'y tromper. Les drapeaux flottent assez largement dans les airs pour qu'on puisse distinguer leurs couleurs et lire leurs devises. Ce qu'on demande aux conseils généraux, c'est ce qu'on a demandé au pétitionnement, non des vœux pour la révision, mais des vœux contre la République; une révolution par les départements. Doutez après cela, si vous l'osez, de la compétence des conseils, de la légitimité de leurs droits.

Voilà la situation résumée en deux mots, la révolution et la guerre. Je le constate, mais je ne m'en effraie pas. Les conseils généraux aboutiront à l'avortement, comme les pétitions, comme les conseils d'arrondissement y ont abouti.

Je ne m'en effraie pas, non! Puissante par le droit, la France républicaine saura bien, en effet, l'être aussi par la force, si l'heure de la force doit sonner un jour. Ne nous en préoccupons pas trop. Nous savons ce que valent les menaces et ceux qui les font. L'audace de la veille est bien soumise et bien humble le jour où les révolutions se lèvent; et si, à ce moment, les pouvoirs condamnés parlent haut encore, c'est le bruit vaniteux de l'esprit fort qui cherche à se rassurer lui-même; c'est un reste d'orgueil de l'athée qui va mourir. Encore une seconde, le bruit se tait, l'orgueil s'agenouille, il n'y a plus autour du mourant que terreur, résignation et silence.

Tout ce qui se passe est providentiel. et la Providence ne recule pas. La République n'est pas une création éphémère, les siècles l'ont enfantée, elle appartient aux siècles; l'éclat, la profondeur de ses origines attestent la splendeur et l'étendue de ses destinées.

Deux grandes puissances se sont disputé la souveraineté dans le monde : la foi et la raison. La foi, qui remonte au ciel pour y saisir l'autorité; la raison qui, moins ambitieuse, ne la demande qu'à la liberté humaine. Après de longues et de sanglantes luttes, la raison et la liberté restent seules aujourd'hui sur le champ de bataille. Reléguée dans le domaine de la religion, la foi n'a plus rien à faire dans les choses politiques. Qui croit au droit divin aujourd'hui? Personne. Qui croit à la raison et à la liberté? Tout le monde. C'est pourquoi les rois sont partis. C'est pourquoi l'Europe tout entière est républicaine, républicaine par l'idée en attendant qu'elle le soit par le fait. S'il existe encore des despotes dont les pieds pèsent lourdement sur la terre,

bien qu'ils cachent dans le ciel leurs têtes orgueilleuses, ils passeront comme tant d'autres; le soleil de la civilisation ne laisse rien dans l'ombre, et sous ce soleil il n'y a point de glaces éternelles.

Les rois sont partis, ils ne reviendront pas. Dans le monde moral, comme dans le monde physique, on ne ressuscite pas les morts; on fait du plagiat peut-être, mais le plagiat n'est rien autre chose que le néant.

Si j'avais douté de ces idées, les luttes sur la révision auraient dissipé mes doutes.

J'ai combattu la révision et je combattrai encore s'il le faut et tant qu'il le faudra. La France a besoin de repos pour abriter et développer toutes ses grandeurs matérielles et morales, la République seule le lui donnera. Non pas, j'en conviens, cette république bâtarde, hypocrite, repentante et impunément insultée, qui n'ose pas s'avouer elle-même, qui demande pardon de ses origines, qui rétrograde vers le passé ou n'avance qu'à reculons; qui rêve l'hérédité, aspire à la pourpre et cherche je ne sais quel droit divin qui l'ennoblisse, même sous le jeu inconstant et mobile des urnes électorales; non pas cette république qui au lieu de demander le feu et la vie à tant de sources vives, qui, de toutes parts, jaillissent de son sol, la demande à des sources épuisées ou corrompues; qui laisse échapper de ses veines un sang jeune et vigoureux pour y infiltrer un sang appauvri et stérile; non pas cette république, mais une République ouverte, fière, résolue, parlant haut et ferme à l'extérieur et à l'intérieur; assez haut pour être entendue, assez ferme pour être obéie et respectée; marchant droit à son but, appuyée sur les grands principes qui ont servi et serviront éternellement de bases aux sociétés humaines; tolérante envers les souvenirs, généreuse envers les regrets, quand les souvenirs et les regrets savent s'arrêter à la limite où la trahison commence; en un mot, la République telle que la Constitution l'a faite.

Qu'elle se lève, cette république, qu'elle commande, qu'elle sache se faire obéir, là est le repos, là est le salut.

MARIE.

BULLETIN POLITIQUE.

La commission de permanence s'est réunie jeudi dernier comme il avait été convenu. Vingt membres sur vingt-cinq étaient présents; quant au bureau de l'Assemblée, il n'était représenté que par trois ou quatre membres, ayant à leur tête M. Lacrosse, l'un des vice-présidents, qui a présidé la séance. Le commissaire de police, délégué près l'Assemblée, a fait, dit-on, un long rapport sur les différents banquets décembristes de la saint Napoléon, sur les toastes et les discours auxquels ils ont donné lieu. La réunion a stoïquement écouté cette lecture sans sourciller. Il n'y a eu aucune discussion; tout s'est passé en conférence amicale et en adieux de congé. En effet, il a été résolu que ceux des membres de la commission et du bureau qui font partie des conseils généraux iraient prendre part aux travaux de ces conseils. Cette décision équivaut presque à un licenciement, car elle autorise le départ de douze à quinze membres. Toutefois la prochaine réunion a été fixée au 4 septembre.

Les conseils d'arrondissement n'ont pas réalisé les espérances qu'avait conçues l'administration. Ces conseils sont au nombre de 363; on en compte seulement 130 qui ont émis un vœu favorable à la révision, et encore quelques-uns d'entre eux, tels que celui de Marseille, ont-ils rattaché à leur vœu la condition du rappel de la loi du 31 mai.

Quant au conseil de Limoges, il a vu s'abattre sur lui toutes les foudres du pouvoir pour avoir émis le vœu que « la Constitution reçoive, à l'avenir, son « entière exécution, et que les lois contraires à la Constitution, notamment « les lois sur le droit de réunion et sur la liberté de la presse, soient rappor- « tées ou modifiées. »

Le décret présidentiel, qui a annulé cette délibération, porte qu'elle est à la fois *illégale*, *injurieuse* pour les grands pouvoirs de l'Etat, et *attentatoire* aux droits de l'Assemblée nationale. Ce décret se fonde d'ailleurs sur l'article 14 de la loi du 22 juin 1833, qui déclare nul et de nul effet tout acte d'un conseil électif *non compris dans ses attributions*.

En regard de la délibération du conseil de Limoges. il est bon de placer

celle du conseil de Foix, qui « tout en persistant plus fortement dans le vœu « exprimé par lui, durant sa dernière session, en faveur de la révision de la « Constitution, *notamment en ce qui touche la rééligibilité du président de la « République*, émet le vœu que le peuple, *seul régulateur suprême de tous « les pouvoirs*, soit consulté utilement, avant le mois de janvier prochain, sur « la révision de la Constitution, *dans le cas où la minorité de l'Assemblée lé- « gislative persisterait à la repousser.* »

Il serait certainement difficile de soutenir que ce vœu est plus légal, mieux dans les attributions des conseils électifs, moins attentatoire aux droits de l'Assemblée nationale que celui du conseil de Limoges. Cependant le conseil de Foix, que nous sachions, n'a pas jusqu'ici encouru la disgrâce de M. Léon Faucher.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette conduite de quelques conseils d'arrondissement n'a donné lieu à aucune demande d'explication au sein de la commission de permanence. Il en devait être ainsi, quand l'Assemblée avait jugé à propos de composer cette commission en très-grande majorité de membres qui avaient voté pour la révision.

Le comité français-italien-espagnol, qui se compose de MM. Lamennais, Joly, Mathieu (de la Drôme), Schœlcher, Baune, Bertholon, Lasteyras, Michel (de Bourges), vient de publier un manifeste qui, dans l'ordre du mouvement européen répond au récent manifeste de la Montagne relatif à l'œuvre intérieure de la démocratie française. Dans ce document attribué à M. de Lamennais, sont tracés à grands traits et en termes éloquens la situation respective de la France, de l'Italie et de l'Espagne, et le rôle qui doit leur être assigné dans l'œuvre commune d'émancipation de la famille humaine. En ce qui concerne la France, voici comment le manifeste résume la tâche qui lui appartient :

« Elle n'a cependant encore accompli qu'une moitié de son œuvre. Il lui « reste à résoudre d'autres questions, les importantes questions qu'on a nom- « mées sociales. Le problème du travail, de la répartition de ses fruits, c'est à- « dire, le problème de la vie matérielle du peuple, étroitement liée à sa vie « morale, préoccupe les esprits et les remue profondément. Ils sentent que la « révolution, achevée, ou près de l'être dans l'ordre politique, serait incom- « plète et en partie stérile, si elle s'arrêtait à ce point, s'il n'en sortait un re- « mède aux souffrances de la multitude, si le contraste effrayant de la richesse « extrême et de l'extrême misère ne cessait pas de blesser le regard, et le sen- « timent même de la justice, de l'équité, de la charité au fond des cœurs.

« Ce sera la seconde phase de la révolution, qui suivra la dernière, la phase « religieuse. »

Plus loin le manifeste expose en ces termes les idées de ses auteurs sur la religion :

« La religion pour nous est le lien des hommes avec Dieu et des hommes

« entre eux, conséquemment l'ensemble des lois d'intelligence et de l'amour ; « elle est le progrès sans terme dans la science, dans le droit et le devoir, « par le développement naturel de la pensée libre et de la conscience libre.... »

Après une pareille définition, nous ne sommes que plus étonnés de voir les signataires du manifeste placer la phase religieuse après l'accomplissement des réformes sociales. Il est évident que la religion, telle qu'ils l'entendent, aurait un grand rôle à jouer pour la réalisation de ces réformes ; car ce ne serait pas trop de tout l'*amour*, de tout le *sentiment religieux* du devoir et de la fraternité que Dieu a mis dans le cœur de l'homme, pour faire tomber l'antagonisme que les monarchies ont laissé s'établir, sinon créé entre les diverses classes de la société, et pour résoudre ce problème de la conciliation entre le capital et le travail si admirablement caractérisé dans le discours de M. Michel (de Bourges).

Peut-être faut-il regretter aussi que ce beau travail reste trop dans le vague des généralités, et ne soit pas assez pénétré de cet esprit pratique qui ne se contente pas de montrer le but, mais tient surtout à vous mettre sur la voie des solutions.

A cela près, nous n'avons qu'à rendre hommage à la noblesse et à l'élévation des sentiments exprimés dans ce manifeste, qui respire la foi dans la solidarité humaine, et qui est une généreuse aspiration vers la sainte alliance des peuples.

On a inauguré cette semaine la section d'Angers à Nantes qui complète la belle et importante ligne de Paris à l'embouchure de la Loire. M. le président de la République n'a pas assisté à cette inauguration, il s'est fait suppléer par le ministre des travaux publics, qui a eu le bon esprit de se renfermer dans la spécialité de ses attributions et dans le caractère de la solennité. Pour la première fois peut-être depuis trois ans, à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle voie, il a été sérieusement question des travaux publics, des chemins de fer, et de l'heureuse influence qu'ils ont à exercer d'abord par leur construction qui utilise tant de bras, ensuite par leur exploitation qui embrasse et féconde tant d'intérêts. A cet égard d'excellentes pensées ont été échangées au banquet, entre M. Magne et M. Colombel, maire de Nantes.

L'affaire dite du complot de Lyon se déroule lentement devant le conseil de guerre de la 6e division militaire. Les conflits fréquents sur des formalités de procédure qui s'engagent entre la défense et le conseil, suffiraient à eux seule pour démontrer toute l'anomalie de cette jurisprudence, qui, dans un moment de paix civile, soumet au jugement des hommes de guerre les faits les plus étrangers, par leur nature et par les personnes qu'ils concernent, à la législation et aux attributions militaires. Du reste, jusqu'à présent les dépositions des témoins et le caractère de certains d'entre eux ne donnent pas grande autorité aux charges de l'accusation ; et, à juger de sang-froid les phases de ce

procès, on trouve à peine les proportions d'une affaire de police correctionnelle à ce prétendu grand complot dont on avait fait tant de bruit, et à l'occasion duquel tant de citoyens languissent sous les verroux, et tant de familles gémissent dans l'inquiétude depuis une année.

Il paraît qu'il n'y a que les journaux *républicains* qui se permettent d'*offenser le gouvernement de la République.* Les condamnations se multiplient, nous avons le regret d'en enregistrer une nouvelle. Le journal la *Semaine* s'était fait l'écho des plaintes des détenus de Belle-Isle, plaintes qui avaient d'ailleurs retenti à la tribune avec plus de vivacité peut-être. Malgré la défense pleine d'élévation et de logique présentée par l'honorable M. Grévy, l'auteur de l'article, M. Sarrans, et le gérant de la *Semaine*, M. Paul Coq, ont été condamnés par la cour d'assises de la Seine, le premier, à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende, le second, à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende; en tout, neuf mois de prison et 4,000 fr. d'amende pour un seul délit!

Les parquets de province continuent de rivaliser d'activité avec celui de Paris dans les poursuites contre les journaux; mais heureusement ils n'obtiennent pas le même succès auprès du jury. L'*Union républicaine* de l'Yonne avait, cette semaine, quatre procès à vider devant le jury; le gérant, le rédacteur et l'imprimeur étaient a la fois mis en cause. Sur la plaidoirie de Me Rivière, du barreau de Paris, ils ont été tous acquittés. L'*Emancipation* de Toulouse, poursuivie sous la prévention d'avoir manqué de respect à la loi du 31 mai, a été également acquittée sur la plaidoirie de Me Lucet, dont le dévoûment ne fait jamais défaut à la cause démocratique.

Nous apprenons qu'une nouvelle poursuite est dirigée contre le *Propagateur de l'Aube*, et que l'imprimeur est aussi compris dans la citation, à bref délai, qu'a reçue le gérant. Ainsi ce n'est pas assez de l'aggravation qu'a value à la presse la législation Tinguy, qui livre deux hommes au lieu d'un à la vindicte publique; il faut aux parquets une troisième responsabilité, celle de l'imprimeur, qui de tous temps a été l'objet des protestations de tous les légistes et de tous les jurisconsultes libéraux, attendu qu'elle implique la négation absolue de la liberté de la presse! Espérons que le jury de l'Aube aura, cette fois encore, la sagesse de refréner ce zèle aveugle de persécution.

La commune de Laurac, dans le département de l'Ardèche, a été le théâtre de troubles qui n'ont heureusement pas eu le caractère de gravité que leur avaient assigné les feuilles réactionnaires. Il est vrai qu'un engagement a eu lieu entre quelques groupes de jeunes gens et la gendarmerie, et que des deux côtés il y a des victimes à déplorer. Mais ces faits, tout regrettables qu'ils soient, ont eu pour origine une de ces rixes trop communes dans les fêtes *votives* du midi, et non un projet prémédité d'insurrection politique.

GUSTAVE CAZAVAN.

COSMOS.

Ce n'est pas sans trembler que la critique consciencieuse aborde l'examen d'un ouvrage de M. de Humboldt; tout ce qui sort de cette plume illustre est toujours si plein, si substantiel, si complet et par le fond et par la forme, que le résumé en est à peu près impossible. Il semble qu'en détachant une seule pierre de l'édifice, l'ensemble va crouler. C'est le privilége de bien peu d'écrivains de ne pas comporter l'analyse; dans l'ordre politique et philosophique Montesquieu est de ce nombre; dans l'ordre scientifique M. de Humboldt doit être compté au premier rang de ces penseurs d'élite dont on ne peut que mutiler et défigurer les conceptions dès qu'on les veut réduire aux proportions d'un simple aperçu.

Aussi n'avons-nous pas la sacrilége outrecuidance de prétendre faire ici un compte-rendu proprement dit du beau livre dont nous venons d'écrire le titre pittoresque; nous hasardons quelques pages de science très-populaire et très-modeste, à propos d'un traité de science transcendante, voilà tout; et nous nous estimerions heureux si ce témoignage d'une admiration, hélas! fort ignorante, pouvait donner une idée de quelques parties de cette grande œuvre, et en faire pressentir l'importance.

Cosmos, c'est le monde, non le globe que nous habitons, mais le *grand tout*, c'est-à-dire la terre et l'ensemble des corps célestes, y compris les innombrables phénomènes dons ils sont le théâtre, ou au milieu desquels ils accomplissent leurs évolutions. C'est donc un tableau de l'univers que M. de Humboldt a voulu tracer d'une main dès longtemps habituée à de semblables peintures.

La première partie du premier volume est consacrée à l'étude *générale* de la série des corps célestes dont il a été donné au génie hu-

main de deviner les lois et les conditions d'existence. Dans la partie *terrestre* de son travail, l'auteur parcourt d'abord le cercle entier de la vie inorganique du globe, il esquisse la forme extérieure de notre planète, il disserte sur sa chaleur interne, sur sa tension électro-magnétique, sur les effluves lumineuses de ses pôles, sur son vulcanisme, c'est-à-dire sur la réaction de l'intérieur contre l'écorce solide, sur ses deux enveloppes : la mer et l'océan aérien ; puis il expose les lois générales de la répartition des êtres vivants à la surface de la terre, c'est-à-dire *de la géographie des plantes et des animaux*, enfin il développe quelques généralités sur l'homme, en insistant principalement sur la vérité de la doctrine de l'*unité humaine*.

Quel cadre plus grandiose et plus brillant? Mais pour suffire à une semblable tâche, il faut être M. de Humboldt, il faut ne rien ignorer des théories et des faits acquis dont l'ensemble constitue les branches multiples de la science; il faut, en même temps, être un écrivain habile, fécond, ayant à son service les ressources d'une riche imagination et d'une sensibilité inépuisable.

Cette double nécessité est évidente; et, à ce propos, une question toute naturelle se présente à l'esprit : L'étude sérieuse du monde, ou l'analyse des phénomènes célestes et terrestres a-t-elle pour effet inévitable de refroidir les jouissances d'imagination que fait éprouver la contemplation ignorante et naïve des grands spectacles de la nature? Non ; quiconque est susceptible d'une vive impression à la vue de ces scènes sublimes, sentira s'accroître l'énergie de ses sensations à mesure qu'il pourra se rendre compte de ce qu'il voit. Dans le sentiment qui naît de la simple contemplation, il n'y a pas seulement cette émotion involontaire qui participe de la poésie, il y a aussi cet instinct de curiosité qui nous porte à sonder les mystères de la création. Or c'est cet instinct, source de sensations quelquefois très-vives, qui se trouve satisfait par la science. Il est incontestable que la connaissance des phénomènes célestes, des révolutions des astres et de l'ordre qui préside à l'existence de tous ces mondes lumineux, doit ajouter beaucoup à l'émotion que fait éprouver, par une nuit sereine, la vue de la voûte étoilée. Quelque précises et simples que soient les lois qui règlent les mouvements de tous ces corps éthérés, elles ont cependant quelque chose de si merveilleux, de si extraordinaire pour notre intelligence, que leur notion complète, loin d'affaiblir les sensations de celui qui contemple, ne peut que les augmenter. On peut en dire autant de certains phénomènes terrestres, les volcans par exemple : quiconque est au courant de la théorie qui explique l'existence de la

chaleur centrale, apportera dans l'observation d'une grande éruption volcanique un intérêt infiniment plus vif que celui qui n'y verra qu'un spectacle poétiquement formidable. De même la connaissance de la distribution géographique des plantes à la surface du globe réserve des jouissances nouvelles au voyageur qui gravit les pentes des Cordillères toutes chargées de végétaux appartenant aux climats les plus opposés.

Du reste, s'il était vrai que l'étude raisonnée de la nature fût incompatible avec le sentiment profond de ses beautés, ces deux aptitudes, hostiles l'une à l'autre, n'existeraient jamais dans le même individu. Or, il n'en est pas ainsi. Cette double tendance se rencontre, rarement il est vrai, mais enfin assez souvent pour qu'on en puisse citer des exemples remarquables. Gœthe était un grand poète et un naturaliste distingué; il avait le sens de la généralisation, l'intuition naïve du beau, du pittoresque, et en même temps la passion de la dissection scientifique. Quant à M. de Humboldt, il possède ces deux facultés à un degré extraordinaire : il voit la nature avec des yeux de poète, et l'analyse avec le scalpel du savant; il généralise et détaille avec un bonheur merveilleux; avec une égale supériorité, il exprime ses impressions et les notions précises qui expliquent ce qu'il a observé. Il y a en lui deux hommes qui se complètent l'un par l'autre, deux puissances qui s'allient en s'entr'aidant. Buffon, avec une organisation moins riche, avait des qualités analogues. Il tenait d'une main également habile le pinceau de l'artiste et la plume du démonstrateur; chez lui les deux natures se faisaient équilibre, sans toutefois que la faculté scientifique ait été comparable à celle qui distingue, à un degré si éminent, M. de Humboldt. M. Arago est aussi un grand généralisateur et un esprit amoureux de l'analyse. Nul doute que si notre célèbre astronome eût trouvé l'occasion d'admirer, comme son illustre ami, les grandes scènes de la nature, il n'en eût éprouvé des impressions qui, traduites par une imagination colorée, eussent réuni le charme de la poésie et la rigueur mathématique. Nous pourrions citer encore le voyageur Péron, écrivain chaleureux et profond naturaliste, Victor Jacquemont, ce brillant jeune homme tout étincelant à la fois d'imagination et de savoir; d'autres enfin dont les noms ne nous reviennent pas.

Cosmos est un exemple frappant de ce que peut un esprit charmé des beautés de la nature physique, et s'étayant sur une science sérieuse. A côté de développements qui rentrent dans le domaine de la démonstration, on rencontre, à chaque page de ce beau livre, des ex-

plosions d'éloquence directement parties du cœur et d'éblouissants éclairs d'intelligence. Toute l'introduction est écrite de cette manière large et philosophique qui caractérise le talent du célèbre voyageur. Il y règne d'un bout à l'autre un profond sentiment poétique; c'est, de plus, une étude psycologique remarquable au point de vue spécial qui préoccupe l'auteur.

Cosmos ne ressemble à aucun des ouvrages avec lesquels on croirait, au premier abord, pouvoir le mettre en parallèle. Le *Discours sur les révolutions du globe* de Cuvier n'embrasse que des faits appartenant au domaine de notre histoire géologique. C'est seulement un coin du tableau esquissé par M. de Humboldt. L'*Exposé du système du monde*, par Laplace, explique les lois qui règlent les mouvements des corps célestes. Dans ses *Études de la nature*, Bernardin de Saint-Pierre n'a cherché que la poésie du monde physique et n'a vu les formes extérieures du sphéroïde qu'à travers le prisme de sa gracieuse imagination. Dans la partie de son traité consacré à la géographie physique, Malte-Brun décrit l'aspect du globe, et l'essor de son esprit ne va pas au-delà d'une science vaste sans doute, mais assez vulgaire. Le *Discours sur l'étude de la philosophie naturelle*, par sir W. Herschell, est une rapide histoire des progrès des sciences et non une peinture du monde. M. de Humboldt lui-même, dans ses *Tableaux de la nature*, restreint le champ de ses observations aux régions équatoriales. *Cosmos* n'a aucune analogie avec toutes ces œuvres célèbres. C'est, nous le répétons, la description à la fois poétique et scientifique du *grand tout*, de l'*univers*, et la terre, avec ses enveloppes liquide et gazeuse, n'y trouve place qu'en tant que faisant partie de l'ensemble de la création.

Les différents degrés de jouissance que fait naître la contemplation du monde physique sont étudiés et expliqués dans la préface, avec une incomparable supériorité d'analyse et de style. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ici quelques-unes des belles appréciations de l'auteur sur cette matière si délicate. Après avoir constaté que l'impression peut être indépendante de la connaissance exacte des phénomènes, indépendante aussi du caractère individuel du paysage, M. de Humboldt ajoute :

« Partout où, dans une plaine monotone et formant horizon, des plantes d'une même espèce (des bruyères, des cistes ou des graminées) couvrent le sol, partout où les vagues de la mer baignent le rivage et font reconnaître leurs traces par des stries verdoyantes d'ulva et de varech flottant, le sentiment de la nature grande et libre saisit notre âme, et nous révèle, comme par

une mystérieuse inspiration, qu'il existe des lois qui règlent les forces de l'univers. Le simple contact de l'homme avec la nature, cette influence du *grand air* (ou, comme disent d'autres langues par une expression plus libre, de *l'air libre*), exercent un pouvoir calmant; ils adoucissent la douleur et apaisent les passions quand l'âme est agitée dans ses profondeurs. Ces bienfaits, l'homme les reçoit partout, quelle que soit la zône qu'il habite, quel que soit le degré de culture intellectuelle auquel il s'est élevé. Ce que les impressions que nous signalons ici ont de grave et de solennel, elles le tiennent du pressentiment de l'ordre et des lois qui naît, à notre insu, au simple contact avec la nature, elles tiennent du contraste qu'offrent les limites étroites de notre être avec cette image de l'infini qui se révèle partout, dans la voûte étoilée du ciel, dans une plaine qui s'étend à perte de vue, dans l'horizon brumeux de l'Océan. Une autre jouissance est celle que produit le caractère individuel du paysage, la configuration de la surface du globe dans une région déterminée. Des impressions de ce genre sont plus vives, mieux définies, plus conformes à certaines situations de l'âme. Tantôt c'est la grandeur des masses, la lutte des éléments déchaînés ou la triste nudité des steppes, comme dans le nord de l'Asie, qui excitent nos émotions; tantôt, sous l'inspiration de sentiments plus doux, c'est l'aspect des champs qui portent de riches moissons, c'est l'habitation de l'homme au bord du torrent, c'est la sauvage fécondité du sol vaincu par la charrue. »

Et un peu plus loin, toujours sur le même sujet :

« S'il m'était permis de m'abandonner au souvenir de courses lointaines, je signalerais parmi les jouissances que procurent les grandes scènes de la nature, le calme et la majesté des nuits tropicales, lorsque les étoiles, dépourvues de scintillation, versent une douce lumière planétaire sur la surface mollement agitée de l'Océan; je rappellerais ces vallées profondes des Cordillères, où les troncs élancés des palmiers, agitant leurs flèches panachées, percent les voûtes végétales et forment, en longues colonades, une forêt sur la forêt; je décrirais le sommet du pic de Ténériffe lorsqu'une couche horizontale de nuages, éblouissante de blancheur, sépare le cône des cendres de la plaine inférieure, et que subitement, par l'effet d'un courant ascendant, du bord même du cratère, l'œil peut plonger sur les vignes de l'Orotava, les jardins d'orangers et les groupes touffus des bananiers du littoral. Dans ces scènes, je le répète, ce n'est plus ce charme paisible, uniformément répandu dans la nature, qui nous émeut, c'est la physionomie du sol, sa configuration propre, le mélange incertain du contour des nuages, de la forme des îles voisines, de l'horizon de la mer étendue comme une glace, ou enveloppée d'une vapeur matinale. Tout ce que les sens ne saisissent qu'à peine, ce que les sites romantiques présentent de plus effrayant, peut devenir une source de jouissance pour l'homme; son imagination y trouve de quoi exercer librement un pouvoir créateur. Dans le vague des sensations, les impres-

sions changent avec les mouvements de l'âme, et par une douce et facile déception, nous croyons recevoir du monde extérieur ce que, idéalement, nous y avions déposé à notre insu. »

Si le pouvoir de l'imagination peut s'exercer librement dans un champ sans limites, l'instinct de curiosité trouve malheureusement plus de difficulté à se satisfaire. La rêverie est sans bornes, la science est restreinte. Tant qu'il porte ses regards vers la voûte céleste, l'homme, malgré les progrès de l'astronomie et de la physique du monde, en est réduit aux conjectures pour ce qui concerne l'intérieur des astres. Redescendu sur la terre, il se retrouve, il est vrai, dans son domaine; il voit, il touche les faits dont il veut se rendre compte; il opère sur un terrain solide, et les problèmes qu'il y fait surgir reposent du moins sur une base réelle. Mais, ici même, que d'obstacles et d'impossibilités! Nous voyons la surface du globe, mais l'intérieur de la planète que nous habitons nous est fermé. C'est à peine si nos travaux dans les entrailles du sol pénètrent à un maximum de 650 mètres (2,000 pieds) au-dessous du niveau de l'Océan, c'est-à-dire à 1/9800 du rayon de la terre. En comparant les plus grandes dépressions souterraines avec les sommets des montagnes les plus hautes, on trouve, de la cîme la plus élevée au point extrême de la profondeur, une distance de 37,000 pieds (1 myriamètre et 2/10), ce qui revient à 1/324 du rayon terrestre. Voilà, dans le sens vertical, le plus vaste champ permis à la curiosité de l'homme. Tout ce qui est situé au-dessous de la limite que nous venons d'indiquer nous est aussi inconnu que l'intérieur des planètes les plus lointaines. Et cependant le monde ténébreux enseveli au sein de la terre a une si grande influence sur les formes superficielles! Nous n'avons aucune donnée positive sur la profondeur à laquelle les roches sont à l'état de ramollissement ou de fusion complète suivant la doctrine plutonnienne, sur les cavités que remplissent les vapeurs élastiques, sur l'état des gaz intérieurs soumis à une pression énorme et à une haute température, enfin sur la loi que suivent les densités croissantes des couches comprises entre le centre et la surface de la terre; nous ignorons comment ces forces mystérieuses et redoutables produisent ces soulèvements qui ont hérissé le globe de montagnes, et ces dépressions qui font des abîmes là où existaient de hautes collines. Nous n'expliquons que par induction, et d'une manière imparfaite, la longue série des phénomènes que nous connaissons, tels que les tremblements de terre, les jaillissements gazeux, les sources thermales, les salses, les courants de lave qui s'épanchent hors des cratères ardents.

Telle est l'ignorance de l'homme sur les causes réelles de tous ces phénomènes et sur les régions où luttent tous ces agents de destruction, que, même dans le siècle présent, on a bâti des théories incroyables sur les abîmes que recouvre l'écorce terrestre. Tandis que Leslie représentait le centre de la terre comme une caverne sphérique remplie d'un fluide impondérable, mais doué d'une force d'expansion énorme, des esprits amoureux du fantastique se plaisaient à peupler ce lieu funèbre d'animaux étranges, à y faire croître des plantes, à y suspendre deux astres, Pluton et Proserpine, circulant dans une atmosphère toujours lumineuse et dans une température toujours égale. Près du pôle nord, sous le 82e degré de latitude, on plaçait une immense ouverture par où entrait, disait-on, la lumière des aurores boréales, et qui permettait de pénétrer dans l'abîme. On croira difficilement que M. de Humbold et sir Humphrey Davy furent publiquement priés d'entreprendre l'exploration de la fameuse caverne.

Du reste, l'esprit humain, tout borné qu'il est dans son essor, a quelquefois, pour pénétrer les plus profonds mystères de la nature, des voies qui, malgré leur simplicité, semblent rentrer dans la catégorie des merveilles inexplicables. Ainsi, Cuvier, par de simples inductions, est parvenu à reconstruire des êtres inconnus appartenant à une période dont les vestiges ne se trouvent plus que dans les entrailles de la terre. Ainsi l'astronome, par des combinaisons de chiffres, découvre, du fond de son cabinet, non-seulement les lois qui régissent les astres et président à leurs évolutions, mais ces astres eux-mêmes. Ainsi la chimie vient prêter assistance à la géognosie et à la théorie du métamorphisme. En effet, l'ingénieuse idée d'assimiler les minéraux, tels qu'ils se forment au sein du globe, aux scories des hauts fourneaux, et de chercher à les reproduire identiquement, a jeté un jour éclatant sur la manière dont procèdent les forces créatrices dans les couches terrestres. Les combinaisons chimiques sont les mêmes dans le laboratoire du savant et dans les entrailles du sol. On est parvenu à produire ainsi, c'est-à-dire artificiellement, dans tous leurs éléments constitutifs, les minéraux simples les plus importants qui se trouvent dans les roches d'éruption volcanique et dans les roches métamorphiques. Non-seulement on a trouvé, accidentellement formés dans les scories, le feldspath, le mica, l'augite, l'olivine, la blende, l'oxide de fer cristallisé, ou fer spéculaire, l'oxide de fer magnétique octaëdrique, et le titane métallique, mais encore on a reproduit le grenat, l'idocrase, le rubis (aussi dur que le rubis oriental), l'olivine et l'augite. A l'aide de ces résultats, on a pu déduire l'explication de plu-

sieurs phénomènes de création ou de transformation dont l'écorce terrestre est le ténébreux théâtre. De ces conquêtes, si inattendues, ne peut-on pas conclure, sans trop de présomption, qu'un jour viendra peut-être où le génie humain parviendra à définir la nature et à préciser le jeu des forces mystérieuses qui s'agitent au centre du globe?

N'est-ce point aussi par le simple raisonnement qu'on est arrivé à constater que depuis deux mille ans la température moyenne de la masse du globe n'avait pas varié de la cent soixante-dixième partie d'un degré? La vitesse de rotation de la terre étant essentiellement dépendante de son volume, si le volume diminue par suite d'un refroidissement, le mouvement en sera nécessairement affecté. Tout décroissement de température correspondra donc à une augmentation de vitesse, c'est-à-dire à une diminution dans la longueur du jour. Le problème se réduit donc à une mesure de temps. Or, on prouve que depuis l'époque où vivait Hipparque, la longueur du jour n'a pas varié de la centième partie d'une seconde; donc la température *moyenne* de la masse de la terre, depuis la même époque, c'est-à-dire depuis vingt siècles, n'a pas décru de 1/170e de degré. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de connaître dans ses détails cette ingénieuse démonstration, à lire l'intéressante notice publiée par M. Arago. Par la même occasion, ils apprendront que sur certains points de la France et de l'Angleterre, les étés se sont sensiblement refroidis, et que, par exemple, le vin de Suresne qui, de nos jours, n'est qu'une méprisable piquette, figurait autrefois, grâce à une température plus propice, sur la table de l'empereur Julien.

Avec autant de certitude, on a calculé le *minimum* de l'âge du monde. Ici, c'est l'étude des couches terrestres qui a révélé la vérit historique. C'est en recherchant quelles sont les espèces animales fossiles qu'on retrouve encore vivantes, que M. Ehrenberg a été amené à dire : « L'aurore du monde où nous vivons s'étend bien plus avant dans les âges antérieurs qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. » M. Agassiz a examiné 1,700 espèces de poissons fossiles, et après les avoir comparées aux 8,000 espèces qui, dit-il, existent dans les collections actuelles, ou qu'on a décrites, il affirme que, « sauf un seul petit poisson fossile, « particulier aux géodes argileuses du Groenland, il n'a jamais ren- « contré dans les terrains de transition, ni dans les terrains secondai- « res et tertiaires, d'animal de cette classe qui fût identique avec un « poisson actuellement vivant. » Que de siècles ont dû passer sur le globe et que de modifications il a subies pour que tant d'espèces animales aient disparu!

Arrivé à la description de la surface terrestre, M. de Humboldt esquisse à grands traits les analogies et les dissemblances qu'offrent les continents, soit dans leurs directions principales, soit dans leurs contours. Il insiste sur la forme pyramidale qu'affectent ces grandes masses solides à leur extrémité méridionale, particularité qui a inspiré à Forster une série de considérations ingénieuses. Comme tous les esprits qui aiment à remonter aux causes, M. de Humboldt reconnaît dans l'infinie variété des formes partielles du globe des témoignages incontestables de cette puissance de soulèvement qui a fait surgir les terres, et de tous ces agents de destruction et de création qui modifient incessamment l'aspect de notre planète. Le jeu arbitraire de ces forces souterraines inspire à l'auteur une réflexion bien simple, et pourtant pleine d'une originale profondeur : « Combien la température « actuelle de la terre, la végétation, l'agriculture, la civilisation elle-« même eussent été différentes, si les axes de l'ancien et du nouveau « continent eussent reçu la même direction ; si la chaîne des Andes, au « lieu de dessiner un méridien, eût été soulevée de l'est à l'ouest, si « aucune terre tropicale (l'Afrique) n'eût fait rayonner fortement le « calorique au sud de l'Europe, si la Méditerranée, qui communiquait « primitivement avec la mer Caspienne et la mer Rouge, et qui a « puissamment favorisé l'établissement des races humaines, eût été « remplacée par un sol aussi élevé que les plaines de la Lombardie ou « de l'antique Cyrène ! »

L'influence de la conformation du sol sur l'avenir des nations est, en effet, décisive. Il suffit d'une barrière de montagnes, d'un désert de sable, d'un grand lac, ou de tout autre accident de terrain, pour modifier les conditions sociales d'un peuple. Elevez une chaîne neigeuse entre deux états voisins, les communications seront difficiles ; de là, un certain caractère dans les mœurs ; abaissez l'obstacle, les relations s'établissent, la civilisation, qui résulte surtout du contact des hommes, prend naissance et se développe rapidement. De même, un pays accidenté devra avoir des aptitudes sociales différentes de celles d'un pays plat, car le pays accidenté est soumis à une variété de température qui appelle une variété de culture correspondante ; de là, une grande diversité de produits, des mœurs, une tendance intellectuelle, tout autres que celles qui caractérisent les régions plates et uniformément cultivées.

On trouve un exemple remarquable de cette influence du sol dans les steppes de la Mongolie et de la Tartarie. Ces incommensurables plaines, qu'interrompent des chaînes de montagnes, et qui séparent

les peuplades barbares du nord de l'Asie des nations policées de l'Hindoustan et du Thibet, ont confiné les populations dans le sud, et opposé d'invincibles obstacles au rayonnement de la civilisation vers les régions septentrionales.

Les forces irrésistibles qui transforment le monde sont toujours en mouvement. Tout l'atteste, les phénomènes volcaniques, les tremblements de terre, les soulèvements partiels, continus ou accidentels, l'abaissement ou l'exhaussement des terres baignées par la mer, en un mot, toutes les modifications terrestes soudaines ou lentes, dont l'homme est le témoin, et qui reconnaissent pour cause une action souterraine. De ce qu'un agent de destruction est depuis longtemps inactif, il ne faut pas conclure qu'il soit frappé d'impuissance ou qu'il s'affaiblisse. Le Vésuve dormait depuis plus de mille ans, lorsqu'en l'an 79 de Jésus-Christ, il épouvanta le pays environnant par une violente éruption. Le même volcan, après l'explosion de 1049, se reposa près de 90 ans, et l'éruption de 1138 fut suivie d'une pause de 168 ans, comme celle de 1306 fut séparée d'une nouvelle catastrophe par un intervalle de deux siècles. Rien n'avait annoncé la fameuse apparition du Jorullo, en 1759, et les habitants du Mexique cultivaient paisiblement leurs cannes à sucre dans la plaine de Malpais, quand le formidable ennemi se dressa tout à coup devant eux à la hauteur de 1,500 pieds.

Le Ténériffe n'est pas du tout, quoiqu'on en ait dit, un volcan éteint.

Près d'un siècle s'écoula entre l'éruption du volcan sous-marin voisin de l'île Saint-Michel (archipel des Açores), et la réapparition de ce phénomène (1720). Cet événement fut, pour le dire en passant, un exemple singulier de l'action des forces souterraines. Du milieu des flots, à travers des flammes et de noires bouffées de fumée, on vit des matières terreuses et d'énormes rochers, lancés en l'air, retomber dans la mer et flotter à la surface, tandis que d'autres masses solides surgissaient de l'abîme à une hauteur de 100 mètres. Tous ces produits de l'éruption finirent par ne former qu'un seul bloc de 12 kilomètres de long sur 2 de largeur. Au bout de trois semaines, l'île nouvelle disparut dans les profondeurs d'où elle avait surgi. Même phénomène, même résultat en 1720. Ce ne fut pas sans surprise que, trois ans après, on trouva 400 pieds d'eau sur le point où avait existé une île de 5 kilomètres de circonférence, et visible à une distance de 8 lieues. Enfin, les mêmes circonstances se reproduisirent en 1811.

Dans la Caroline du Sud, deux villes détruites en 1811, des abîmes ouverts, le sol bouleversé;

A Caracas, en 1812, dix mille habitants écrasés sous les ruines de la ville ;

A Cutch, dans l'Inde, en 1819, dix lieues de terrain sur six de largeur soulevées tout à coup ; des villages submergés, la ville de Boudjana renversée de fond en comble ;

La même année, un phénomène semblable, accompagné d'éruptions volcaniques, ravageant l'île de Sumbava, faisant sentir ses effets sur un espace de mille lieues de circonférence, engloutissant les douze mille habitants de cette colonie de l'Indo-Chine ;

En 1820, l'île Sainte-Maure, une des Ioniennes, violemment agitée ;

Alep, détruite en 1822 ;

La côte du Chili dévastée la même année, dans une étendue de quatre cent trente-deux lieues, la mer se retirant tout à coup, et laissant à sec des bancs d'huîtres et des masses de poissons exhalant une odeur fétide ;

Blidah, notre ville algérienne, renversée en 1825 ;

Plusieurs bourgades de la plaine de Bogota anéanties en 1827 ;

Deux ans plus tard, des secousses réitérées ruinant, presque à nos portes, à Alicante, tous les villages d'une plaine de quatre milles carrés ;

Voilà, en laissant de côté une foule d'événements du même genre, dont quelques-uns plus récents, des preuves parlantes, des preuves terribles de l'action toujours menaçante de ces forces intérieures dont le sommeil trompeur abuse quelquefois le confiant optimisme de l'homme. Quand on songe, d'ailleurs, que les Alpes, et la Cordillère des Andes, que le mont Blanc, le mont Rose, le Sorata, l'Ilimani et le Chimborazo, sont les produits des révolutions *les plus modernes*, on ne peut admettre que les puissances qui ont produit tout cela soient dans une période de décroissance.

Tout travaille incessamment dans la nature ; chaque chose y est agissante. Mais le grand œuvre effectué par tant d'instruments de la volonté divine se réalise presque toujours à notre insu, de façon à ce que nous ne puissions constater que les résultats, sans pouvoir suivre les transformations successives. Les modes de création sont souvent d'une lenteur que l'intelligence humaine s'explique difficilement. L'exhaussement de 100 mètres qu'a subi le rivage oriental de la péninsule scandinave est l'œuvre de huit cents ans ; si ce mouvement continue, il faudra douze mille ans pour que les parties du fond de la mer, que l'eau recouvre aujourd'hui à une hauteur de cinquante

brasses, soient émergées. Mais qu'est-ce que douze mille ans, comparativement à ces périodes géologiques pendant lesquelles tant d'espèces animales se sont éteintes? Il suffirait, au contraire, d'un brusque mouvement de la force souterraine qui produirait l'élévation des mers voisines de nos côtes, pour occasionner la submersion générale de la plus grande partie de la France, dont les plaines n'atteignent pas une hauteur moyenne de 156 mètres.

L'Amérique est le champ privilégié des révolutions brusques. Là, les populations sont constamment menacées de ces cataclysmes, dont la seule idée inspire l'épouvante. Pendant des mois entiers, des bruits formidables se font entendre, et l'homme fuit, en tremblant, de sa demeure. Tantôt c'est une capitale qu'une brusque secousse renverse de fond en comble; tantôt c'est un volcan qui, comme le Jorullo dont nous avons parlé tout à l'heure, surgit au milieu d'une plaine; ici la lave brûlante, coulant en longs fleuves destructeurs, engloutit dans ses flots ardents cités populeuses, forêts et champs cultivés; là, les eaux de la mer s'élèvent tout à coup au-dessus de leur niveau habituel, couvrent à plusieurs reprises le littoral, puis s'abaissent brusquement, pour laisser à nu des terres qu'elles avaient jusque-là baignées. Non loin de ce théâtre d'agitation, l'Océanie voit ses îles madréporiques se former par le travail séculaire des lithophytes, comme si à côté d'une scène de création violente, effrayant témoignage de l'action des forces souterraines, la nature s'était plue à placer un de ces ateliers de travail pacifique et lent, qui attestent l'infinie variété des agents modificateurs auxquels notre monde est soumis.

Pour être moins souvent troublée par ces convulsions terrestres, notre vieille Europe n'en est pas plus exempte de causes de perturbation physique. Le sol y est souvent agité par des secousses et de sourds frémissements; l'Etna et le Vésuve servent toujours d'exutoire au feu central; Stromboli montre constamment aux navigateurs la lueur tutélaire de son panache étincelant, véritable phare construit par la nature; l'Islande, que des géographes rattachent, sans raisons plausibles, à l'Amérique, est incessamment menacée par ses nombreuses montagnes ignivomes, et son geyser élève toujours dans les airs sa colonne d'eau bouillante. Il n'y a pas encore un siècle, le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne propagea ses secousses dans les Alpes, sur les côtes de la Suède, en Thuringe, dans les marais du littoral de la Baltique, en même temps qu'il se faisait sentir aux Antilles et jusque dans le Canada. Des rivières qui coulaient loin du principal théâtre de la catastrophe, furent détournées de leur cours; les sources

thermales de Tœplitz tarirent, pour reparaître chargées d'ocres ferrugineuses et pour inonder la ville; à Cadix, la mer s'éleva à vingt mètres au-dessus de son niveau ordinaire.

L'action des eaux à la surface de la terre, pour être ordinairement très-lente. n'en est pas moins efficace. L'air jouit aussi d'une grande force destructive et recomposante.

L'eau courante, par sa double puissance érosive et vectrice, creuse des thalwegs, des ravins, des vallées, des anfractuosités, occasionne des dépressions de terrain, change la direction des rivières, forme des lacs ou les comble, crée des deltas et des îles, et quelquefois, par des atterrissements successifs, combinés avec le travail des polypiers, triomphe de la mer en la faisant reculer.

L'eau marine produit des effets formidables : elle enlève des portions de continent dont elle fait des îles, et submerge parfois de grandes étendues de terre. Sans compter la fameuse irruption de la mer qui, recouvrant deux cents villages hollandais, réunit le lac Flévo à la mer du Nord, pour en former le Zuiderzée et le Texel, on pourrait citer une foule de faits qui attestent la force destructive de la mer, non-seulement dans le pays dont il vient d'être question, mais encore dans la Baltique, en France, en Angleterre, et sur un grand nombre d'autres points du globe.

L'action créatrice de la mer, par rapport aux îles ou aux continents, se manifeste particulièrement par la formation des dunes. Elle envahit ainsi la terre cultivable; en la rendant stérile, elle change la flore du pays et détermine, par suite, des migrations et même des extinctions d'animaux, qui ne peuvent plus vivre là où l'importune visiteuse a laissé des traces de son passage.

En considérant ce travail constant de tous les agents que la nature emploie pour produire ou modifier, on ne peut s'empêcher de conclure que le monde est encore et toujours en pleine création, en d'autres termes que l'œuvre commencée durant le premier âge du globe, se continue suivant les mêmes lois. Oui, dans tout ce que nous connaissons depuis l'existence *historique* de notre planète, c'est-à-dire depuis cinq mille ans, dans tous ces phénomènes qui transforment continuellement l'enveloppe solide de la terre, dans ce jeu perpétuel de tous les agents terrestres, liquides ou aériens, on découvre la preuve que les lois sous l'influence desquelles le globe s'est formé antérieurement à la période de cinq mille ans, étaient exactement les mêmes que celles qui agissent encore de nos jours. Qu'on additionne les faits qui se produisent journellement et qui perpétuent les révolu-

tions de la terre, qu'aux résultats imperceptibles et lents on ajoute les effets soudains et considérables, qu'on multiplie tout cela par autant de fois cinq mille ans que le monde compte de périodes de cette durée, et l'on restera convaincu qu'il n'est pas besoin de recourir à des hypothèses extraordinaires pour s'expliquer les révolutions antérieures à l'ère historique. Les mêmes forces multiples qui se manifestent aujourd'hui ont fort bien pu, à une autre époque, former ces couches géologiques, ces vallées, ces accidents de terrain que nous nous plaisons à attribuer à un chaos qui aurait précédé le déluge. A moins qu'on ne dise que l'ordre de choses actuel est le chaos lui-même, il est évident que le chaos n'a jamais existé; car la période actuelle n'est sans doute que l'image fidèle, la reproduction et la continuation de ce qui s'est passé, sur une plus vaste échelle peut-être, dans l'ère primitive du monde.

Mais, en vérité, nous n'osons poursuivre. L'œuvre qui sert de texte à cet article est si grandiose, l'auteur y a semé, avec une si noble prodigalité, la science et la poésie, que nous sommes presque honteux de la maigre silhouette dans laquelle nous avons cherché à refléter une petite partie de ce vaste et magnifique tableau. Terminons donc; mais avant de finir, nous voulons exprimer le sentiment d'admiration qui nous saisit en voyant avec quelle aisance magistrale M. de Humboldt disserte sur toutes ces matières si ardues, avec quelle richesse d'érudition et de langage il expose les progrès de la science sur toutes les questions que soulèvent les innombrables phénomènes dont il s'occupe. Il se garde bien de faire de la théorie pure; la théorie ne se trouve ici qu'à l'état de simple indication. L'auteur se borne à décrire, à résumer, en une vaste synthèse, les notions rationnelles sur le *Cosmos*. Mais il fait entrer dans ce tableau tout ce que les diverses branches du savoir humain peuvent fournir de faits acquis ou d'inductions logiques. Il puise, à pleines mains, dans les trésors scientifiques de tous les peuples; il les fait siens par cette puissance d'assimilation qui est un des attributs de son génie, et les répand ensuite, en leur faisant subir une véritable distillation, dont il ne garde pour ses lecteurs que le résidu condensé.

Le premier volume de *Cosmos* est exclusivement consacré à l'exposé des résultats généraux de l'observation scientifique, et à la peinture du monde sous son aspect purement objectif. Dans le deuxième, l'auteur examine la manière dont le spectacle de la nature se réfléchit dans le cœur et l'imagination de l'homme. Il passe en revue les poètes et les prosateurs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes qui

ont fait preuve, dans leurs œuvres, d'un sentiment plus ou moins vif de la nature.

Puis, il envisage l'étude de la nature par rapport à l'art. Il est naturellement amené à parler de la peinture de paysage, et il le fait en termes qui attestent un sentiment artistique très-vif, très-profond et éclairé par des connaisances techniques sur la matière. Il fait ressortir l'avantage que les peintres retireraient de voyages dans des contrées lointaines où les trois règnes de la création étalent leurs richesses.

Après quelques pages vivement senties sur l'impression que peuvent produire les plantations artificielles de végétaux, et sur les jardins enchanteurs des peuples de l'Asie orientale, M. de Humboldt termine par l'histoire du développement successif de l'idée de l'univers, et ce sujet l'amène à exposer les progrès de la géographie ainsi que de la notion du *Cosmos*. L'érudition répandue à profusion dans cette partie de l'ouvrage nous a rappelé cette merveilleuse dissertation en cinq énormes volumes que le même auteur a publiée sur la géographie du Nouveau Continent, ouvrage dont les seuls éléments n'ont pu être réunis qu'au prix de la moitié d'une existence d'homme.

Le troisième volume est exclusivement consacré à l'uranologie.

La traduction du *Cosmos*, due, pour le premier volume, à M. Faye, astronome de l'Observatoire, pour le deuxième, à M. Galusky, est digne de l'original.

M. de Humboldt vient de publier une édition allemande et deux éditions françaises de ses *Tableaux de la nature*, avec plusieurs chapitres nouveaux. Il s'occupe, en outre, des derniers volumes de *Cosmos*, sans compter une foule d'autres travaux où se retrouvera indubitablement la verve poétique, le prodigieux savoir et l'esprit philosophique de l'illustre Berlinois.

Et cependant M. de Humboldt a quatre-vingts ans !

FRÉDÉRIC LACROIX.

LA CLAIRIÈRE DU BOIS DES HOGUES.

RÉCIT DES COTES ET DE LA MER.

I

Le Berger de Renéville.

Parmi les souvenirs d'enfance que j'avais emportés d'un pays qui était presque le mien, il y en avait deux que ni le temps ni les distances n'avaient eu le pouvoir d'effacer. Le premier était celui d'une vieille femme, hôtesse privilégiée d'une des vastes pièces taillées dans le roc parmi les ruines imposantes du Château-Gaillard, près du Petit-Andely; le second, celui d'un grand vieillard à figure sévère, qui, dans l'automne, parquait les moutons de son troupeau sur le sommet de la côte de Renéville à Fécamp.

Entraîné par le cours de la vie loin de l'Europe et de la France, au milieu de scènes toutes différentes, je m'étais bien souvent reporté en idée vers l'habitante des ruines de l'ancien château-fort et sur le sommet des falaises normandes. De longues années s'étaient écoulées quand il m'avait été permis, homme fait, passé de l'enfance à la maturité de la vie, de me retrouver sur les lieux que me retraçaient si obstinément mes premiers souvenirs. Ce qui leur avait donné

tant de force, c'était moins la solennité du paysage qu'ils me rappelaient que certaines idées superstitieuses rattachées à la vieille hôtesse du Château-Gaillard et au berger des coupeaux de la côte de Renéville.

Le destin de la vieille du Château-Gaillard avait été à peu près ce qu'il devait être. Un jour, elle était morte de vieillesse, et des visiteurs, en parcourant les ruines, l'avaient trouvée froide auprès de son foyer éteint. Voilà ce que m'avait raconté une autre vieille femme qui avait remplacé la première, et que les paysans, en la voyant préparer son misérable repas dans l'âtre où brûlaient les tiges de genêts et de genévriers que lui fournissaient les flancs et le sommet de la montagne, devaient appeler aussi la sorcière du Château-Gaillard.

Quant au berger de la côte de Renéville, je le cherchai vainement; personne ne l'avait remplacé. L'aspect du pays même avait changé. Les gelées et l'effort des lames avaient, pendant trente ans, rongé de près de trente pieds les parois de la falaise, et sur une partie de son vaste coupeau, les champs cultivés avaient remplacé les landes de joncs marins. Mais, à défaut du vieux pâtre, le paysage, où je me le rappelais, loin d'offrir une déception à mes souvenirs, avait un charme sévère qu'ils ne me retraçaient pas, car l'œil de l'enfance n'avait pu en comprendre le caractère de grandeur, et je saisissais, pour la première fois, l'imposante harmonie du contraste que présentent en cet endroit la campagne et la mer, si rapprochées l'une de l'autre. Comme tous les prisonniers dont l'incessant effort est de limer leurs barreaux, l'Océan sape nuit et jour les grands remparts qui l'emprisonnent. Sur leur sommet, la charrue trace un sillon fertile; à leurs pieds, la barque, dont les voiles se gonflent, laisse aussi son sillon que comble une écume blanche; le laboureur, qui guide son attelage de grands chevaux normands, peut hèler de la voix le pêcheur indolemment couché dans son canot, l'écoute de sa voile à la main; les blés ondulent sous la brise comme la surface de la mer, les uns roulant leurs flots d'or, les autres leurs lames d'azur ou d'émeraude, tandis que plus loin aussi, l'odeur embaumée des foins se mêle à la senteur amère des varechs de la plage.

Le vieux berger de la côte de Renéville n'était toutefois que l'un des souvenirs que je venais chercher à Fécamp, et parmi tant d'autres que j'y retrouvais tels que je les avais laissés, il était naturel que j'en oubliasse promptement un dont la mort avait effacé le moindre vestige, tandis que d'autres monuments, présents encore à ma mémoire, étaient toujours debout. J'avais visité l'ancienne Abbaye, la

chapelle de la Vierge au sommet de la côte du Bourg-Baudoin et le Perrey, le long duquel je m'étais si souvent baigné dans mon enfance. Le ruisseau des moines faisait mouvoir quelques machines de plus; d'autres *ex-voto* s'étaient ajoutés à ceux que j'avais vus dans la petite chapelle, et la mer roulait et polissait sans cesse comme jadis les galets du Perrey. Je n'avais donc plus, une fois ces pèlerinages accomplis, qu'à reprendre mon excursion maritime le long des côtes, excursion dont Fécamp n'était pas le seul but.

La veille du jour que j'avais fixé pour mon départ, une brise du nord-ouest avait subitement rafraîchi l'atmosphère, et j'étais assis dans la cuisine de l'auberge où je logeais. Au retour d'un bain de mer dont j'avais rapporté autant de frissons de froid que d'appétit, j'attendais le déjeûner non loin du feu. Sous le vaste manteau de la cheminée dont le chambranle gothique paraissait contemporain de l'Abbaye, sur les grands *landiers* de fer poli qui supportaient une broche homérique, la flamme du foyer faisait étinceler de joyeux reflets. Les servantes allaient et venaient au milieu du silence de la cuisine que troublaient seuls le bruit monotone du tourne-broche et le pétillement des bûches de hêtre qui rôtissaient une énorme pièce de bœuf destinée au dîner des hôtes de l'auberge. Le froid et la faim que je ressentais prêtaient à mes yeux, je l'avoue, un certain charme à ce tableau d'intérieur, quand un ruit de fers de cheval résonna sur le galet de la rue. Le cheval s'arrêta près de la porte de l'auberge, et presque en même temps le retentissement de bottes éperonnées, sur le seuil, annonça la venue d'un cavalier.

C'était un brigadier de gendarmerie qui, avant de partir pour quelque excursion de service, venait se lester d'un morceau et d'un pot de cidre.

— Allons! la belle, dit-il en entrant à l'une des servantes, vite quelque chose à manger et à boire. Corbleu! le beau rôti! n'en pourrais-je pas avoir une tranche?

— Oui, prenez garde qu'il ne vous brûle, dit assez cavalièrement la servante d'auberge, à laquelle le brigadier s'était adressé avec un geste qui justifiait le sans-façon de sa réponse, — et les voyageurs qui tomberaient sur moi si j'entamais leur rôti.

— Eh! eh! Ils ne se feraient pas trop de mal, répartit le gendarme avec un à-propos d'esprit tout militaire. Eh bien! donnez-moi un os à ronger.

La fille servit devant le brigadier un restant de gigot froid qu'il

se mit en devoir de faire disparaître tout aussitôt. Puis quand il fut en besogne :

— Où allez-vous donc, que vous êtes si pressé? dit-elle.

— Ah! voyez-vous la belle curieuse! Au bois des Hogues.

— Tiens! au bois des Hogues?

— Oui, affaire de service... de sûreté.

Le gendarme continua de manger après avoir jeté cette réponse, évidemment scindée en deux parties pour exciter la curiosité de la fille d'auberge. En effet, elle fixa sur le militaire deux grands yeux bleus de mer qui exprimaient mille questions. Le gendarme resta impassible.

— Une affaire vieille de plus de vingt ans, où la Granvillaise jouera peut-être un rôle, dit-il en buvant un coup de cidre.

— Ah! la vilaine femme! s'écria la fille.

— Oui dà! Trouvez m'en donc une qui, malgré ses trente ans sonnés, ait les lèvres plus vermeilles, les joues plus roses et des yeux.... pour la perdition du prochain.

— Ça, c'est vrai, reprit vivement la servante, bien que l'éloge d'une autre femme semblât beaucoup lui déplaire; mais de quelle affaire donc parlez-vous?

— Vous n'étiez pas née alors; moi-même j'étais grand comme ma botte quand le vieux a disparu.

— Quel vieux?

— Je ne l'ai pas connu; je ne suis pas de Fécamp. Tout ce que je sais c'est qu'il a disparu subitement il y a peut-être vingt ans, et qu'aujourd'hui le bruit se répand qu'il a été assassiné.

Je ne sais pourquoi ma curiosité se trouva tout à coup aussi éveillée par ces paroles du gendarme que celle de la jeune servante elle-même. Elles ouvraient un si vaste champ à mes conjectures, que je n'hésitai pas à y faire entrer de suite le souvenir du berger de Renéville.

— N'était-ce pas le vieux Renoux? demandai-je au brigadier.

— C'est une affaire toute nouvelle à force d'être vieille. Je n'en sais encore que cela, répondit le brigadier.

Je n'ajoutai rien, car je pensai qu'il n'en voulait pas dire davantage.

— Eh bien! reprit la servante, allez-vous savoir quelque chose au bois des Hogues?

— Là-dessus *motus!* la belle, dit le gendarme, rappelé, comme je m'en doutais, à la circonspection habituelle à ses collègues; assez causé!

L'assiette du brigadier restait nette, son pot vide, et pour combattre la crudité du breuvage normand, il avala coup sur coup deux petits verres d'eau-de-vie, qu'il demanda expressément de raisin et non de pommes, et après m'avoir salué d'un « bonjour la compagnie, » il sortit de la cuisine. Une minute plus tard, le trot de son cheval résonna de nouveau sur le pavé de la rue qui conduit à la route de Beuzeville.

— Qui est donc cette Granvillaise? demandai-je à la servante.

— Oh! monsieur, c'est une femme sur laquelle il court bien des bruits, dont un seul suffirait, s'ils sont vrais, pour perdre de réputation une honnête femme; mais dont, vrais ou faux, elle paraît se soucier beaucoup moins que des dentelles de son bonnet et de la blancheur de sa peau. Ah! si elle n'était pas la servante, la maîtresse plutôt, devrais-je dire, — car cet homme en est affolé, — d'un propriétaire des environs de Saint-Léonard, assez riche pour payer ses caprices, et qui de son vivant ne lui donnera jamais son congé, on peut être bien sûr qu'elle ne trouverait dans tout l'arrondissement personne qui la voulût prendre à son service, excepté pour.....

— Pour? repris-je, voyant que la jeune servante n'achevait pas.

— Dam! pour lui faire faire le même métier que chez son maître actuel... celui de servante, ajouta-t-elle en ricanant.

La maîtresse de l'auberge, qui entrait à l'instant, interrompit les médisances de la jeune fille; puis quelques minutes après on sonna le déjeuner.

C'était jour de marché, et la table d'hôte se trouvait, ce matin-là, beaucoup plus nombreuse que d'habitude. La cour de l'auberge s'encombrait de voitures et de chevaux, et à chaque instant de nouveaux arrivants remplissaient aussi la salle à manger, dont la vaste table fut bientôt aussi garnie qu'elle pouvait l'être.

Outre les commensaux habituels, il y avait des commis-voyageurs, non pas de ceux qui étaient jadis le fléau ou le divertissement des tables d'hôtes par leurs exigences ou leurs *charges* facétieuses, car l'espèce en est presque aujourd'hui perdue : mais il y avait des *voyageurs du commerce*, qui, en changeant de nom, ont changé d'allures et fait leurs humanités. Il y avait des propriétaires des environs, venus à la ville, le jour du marché, non plus comme jadis en char-à-bancs, mais dans de confortables berlines ou de larges calèches, et qui toutefois, par un reste de parcimonie commune à tous les propriétaires campagnards et provinciaux, préféraient, pour s'héberger, une auberge à un hôtel. C'étaient aussi des cultivateurs des fermes voisi-

nes, derniers représentants de cette gigantesque race normande que l'industrie arrache tous les jours à la terre pour l'abâtardir; puis des marins indigènes, hâlés par les glaces de Terre-Neuve et bronzés par le soleil des tropiques; et encore des marins suédois et norwégiens, descendant en ligne directe de ces Scandinaves, rois de la mer, jadis la terreur de nos côtes, et qui, de nos jours, n'apportent plus que leurs planches de *sap* ou les madriers de leurs robustes chênes aux scieries hydrauliques de l'antique et féodale abbaye des Bénédictins de Fécamp.

Je ne parlerai que pour mémoire de deux *rapins* de l'école *réaliste* venus pour chercher sur les bords de la mer des sujets de tableaux et des motifs de refus pour le prochain Salon, qui ne juraient que par la couleur et crachaient insolemment sur la forme.

On sait ce que c'est qu'une réunion de convives dont l'air vif de la campagne ou de la mer a aiguisé l'appétit : d'abord un silence complet pendant lequel on s'observe un peu et on mange beaucoup; puis des conversations particulières, suivies d'un tumultueux dialogue de groupes réunis ou de voix retentissantes qui se croisent des extrémités opposées de la table. En pareil cas, l'observateur n'a rien à faire de mieux que de se taire et d'écouter; c'est ce que je faisais.

Parmi les conversations particulières que je pouvais saisir dans leur vol vagabond, il en était une à laquelle je prêtais l'oreille avec attention, car elle me révélait un but d'investigation de nature à occuper la dernière journée que je comptais passer à Fécamp, et à tromper ce long espace de temps qui s'écoule, pour le voyageur oisif, entre le déjeuner et le dîner. Cette conversation avait lieu au sujet d'un camp de César dont, à mon grand étonnement, j'entendais parler pour la première fois, moi qui croyais avoir épuisé la visite de tous les endroits curieux de Fécamp ou de ses environs, et sur lequel mes souvenirs d'enfance étaient complétement muets.

Cependant le repas en était arrivé à cette phase où un tumulte général empêche d'entendre les conversations particulières, et il advint ce qui a souvent lieu en semblable circonstance : qu'un convive raconte à son voisin le plus immédiat quelque aventure curieuse ou saisissante, la curiosité gagne de proche en proche, de proche en proche la conversation s'éteint, le bruit meurt, et au milieu d'un profond et soudain silence la voix du conteur se fait seule entendre. Il est certains de ces narrateurs dont la modestie s'effarouche et qui se taisent brusquement au désappointement général. Il en est d'autres aussi que flatte et qu'anime cette attention des auditeurs et qui ajoutent alors à leur récit de

nouveaux embellissements et des *fioritures* nouvelles. Le conteur était précisément de ces derniers.

C'était un de ces vieux loups de mer dont je viens de parler; vrai Normand par la carrure de ses épaules, aux cheveux blonds blanchissants, le teint à la fois sanguin comme les pommes à cidre de son pays et fauve comme celui d'un bohémien. Loin de s'intimider quand l'auditoire fit tout à coup silence, il promena sur nous tous son œil verdâtre et bleu comme le manteau de l'Océan, tandis qu'une de ses mains s'épanouissait, par un geste oratoire, aussi large que la patte d'une maîtresse-ancre.

— C'était un cri effroyable, continua le marin, un cri tel qu'il n'en peut sortir de semblables que du gosier d'un homme en pleine perdition, un cri qui paraissait même n'avoir rien d'humain, foi d'homme! je peux le dire; car il ne s'élevait pas de la mer et il semblait tomber du haut des nuages avec les sifflements du vent; puis des hurlements prolongés s'y venaient mêler encore.

Tels furent les premiers mots du récit déjà commencé par le vieux loup de mer, qui se firent entendre au milieu du silence général. Cette espèce de préambule promettait trop pour que tout le monde ne continuât pas d'écouter la suite. Ce fut donc sans que personne l'interrompît que le narrateur poursuivit de la façon suivante:

— D'où venait ce cri? C'est ce que nous ne pouvons savoir au juste; car je dois répéter, pour ces messieurs qui ne le savent pas, que la nuit était noire comme un pot à brai et la mer furieuse avec de grosses lames qui allaient tout d'une pièce avec des mugissements de quarante-huit et une crête d'écume.....

— Où celà? où se passe l'histoire? interrompirent à la fois plusieurs convives.

— Je demande le prologue du drame, s'écria l'un des rapins réalistes.

— Le commencement du feuilleton, continua l'autre.

— Le quoi? le commencement du quoi? répliqua le loup de mer en laissant tomber de ses yeux verts sur les deux rapins un regard qui les mit mal à l'aise.

— Nous désirons savoir où se passe votre intéressante histoire et son commencement? répartit l'un deux.

— C'est en mer, parbleu! puisque je vous dis qu'il y avait des lames qui allaient tout d'une pièce et sans passeport encore, du cap Fagnet à la porte d'Antifer. C'est donc comme qui dirait dans le port de Fécamp qu'avait lieu la chose.

Un profond silence succéda à ces interruptions, et le marin continua :

— Bien entendu que la mer ne s'agitait pas toute seule ; le vent la *fouaillait* de la partie d'ouest-nord-ouest, en hurlant comme cent mille possédés ou en sifflant comme les Esprits de Ténèbres. Bref, c'était un gros temps d'équinoxe. Nous flanions avec assez d'inquiétude, je l'avoue, dans ces parages, et il n'aurait pas fallu nous capeler un cartahu autour du cou pour nous faire avouer que nous aurions mieux aimé être à la noce sur le plancher des vaches que sur du chêne et du sap, et si près des falaises, avec ça que ce cri de mauvais augure entendu déjà deux fois nous retentissait encore à l'oreille. Dam ! quand le vent et la mer hurlent comme deux démons, le matelot a ses superstitions ; ça lui est permis, ça lui est même salutaire ; car s'il sait que le diable est déchaîné, ça lui fait penser aussi que l'œil de Dieu s'ouvre sur lui pour le protéger ; le feu de marée de la jetée qui reluisait dans l'obscurité était pour nous comme cet œil toujours ouvert sur le matelot quand son œil, à lui, ne voit plus que ténèbres.

Le même cri, les mêmes hurlements se répétèrent pour la troisième fois plus lugubres et plus déchirants encore si c'était possible, et un nouveau frisson me passa sur la chair.

— Maître Heurtevent, demandai-je au second qui se penchait sur l'habitacle, est-ce un cri d'homme ou bien...?

Je n'osais pas exprimer les idées étranges qui me passaient par la cervelle.

— Je n'en sais rien, je n'en sais rien en vérité, me répondit le maître.

Et je pus voir à la lueur de l'habitacle que son visage était blanc comme une page blanche du livre de bord. Etait-ce parce qu'il pensait de même que moi, ou que nous bourlinguions si près de la côte de Renéville? Le vent, en effet, nous affalait sur la terre et déjà nous pouvions distinguer dans l'obscurité les hautes falaises pâles comme des fantômes.

— C'est de là-haut que vient ce cri, reprit maître Heurtevent après un moment de réflexion, et si le vent ne mollit pas d'un cran, nous irons tous voir au fond ce qui se passe au sommet des falaises : c'est pas le bon moyen.

J'étais plus préoccupé, ma foi ! de ce cri de détresse ou de mauvais présage que d'autre chose ; car je savais que par la nature du fond de la mer et par la grande ouverture du segment de cercle que décrivent

les côtes, depuis le cap Faguet jusqu'au cap d'Antifer, un navire bien gréé a la chance de tenir le vent. Alors j'attrape à braquer la longue-vue de nuit déposée sur le banc de quart, pour en donner un coup soigné dans la direction où les cris s'étaient fait entendre par trois fois.

Tout ce que je vous dis là n'avait guère duré plus de cinq minutes, et mon lorgnon dans l'œil je parcourais les moindres crevasses de la côte, quand arrivé à un certain endroit, je vis comme un nuage passer dans ma longue-vue.

— Eh bien! quoi? me dit le maître, pourquoi donc que votre tube vous tremble dans la main?

— C'est que je vois une chose affreuse! repris-je.

— Foi d'homme! continua le narrateur, je ne veux être qu'un *banquier* à pêcher la morue, soit dit sans offenser ceux qui se livrent à ce passe-temps mesquin, au lieu de harponner la baleine et le cachalot depuis le pôle jusqu'à l'équateur, si ce que je vais vous dire n'est pas la vérité vraie.

Sur l'extrême bord de la falaise à pic de la côte de Renéville et à deux cent cinquante pieds environ au-dessus de la mer, un homme, une forme humaine au moins, semblait suspendue par les bras à la tige courbée d'un arbuste. Les racines n'allaient pas tarder à s'arracher sous son poids de la crête de la falaise dans laquelle elles avaient poussé, et je voyais les pieds du malheureux chercher convulsivement, quoiqu'en vain, un point d'appui sur ses flancs escarpés. Il me semblait même entendre s'ébouler sous lui des fragments du roc marneux trop faible pour le soutenir; ce qu'il y a de certain, c'est que je distinguais sur ses épaules un vêtement grisâtre pareil à la *limousine* des rouliers, et que de longs cheveux blancs flottaient au vent autour de sa tête. C'était affreux à regarder que cet homme, ce pauvre vieillard suspendu sur l'abîme au-dessus des lames qui se tordaient à plus de deux cents pieds sous lui. La longue-vue de nuit le rapprochait tellement de moi, quoi que j'en fusse éloigné, Dieu merci pour nous, de plus d'une portée de canon, qu'il paraissait que j'allais le toucher rien qu'en étendant les bras.

J'ai bien vu mourir des hommes dans ma vie; j'en ai vu écrasés par des boulets, j'ai vu près de moi des camarades cherchant à regagner notre canot chaviré par une baleine, coupés en deux par des requins; mais jamais je n'ai ressenti l'horrible angoisse que me causait le sort de ce pauvre vieillard luttant pour conserver un restant de vie, et poussant de ces cris lugubres dont le souvenir me glace encore d'effroi, et qu'accompagnaient ces longs et plaintifs hurlements.

Le pêcheur de baleines s'arrêta dans cet endroit de son récit comme s'il n'avait plus rien à dire, et tout le monde l'écoutait encore en frémissant.

— Eh bien? s'écria-t-on alors de toutes parts.

— Ah! vous ne devinez pas la fin, fit le conteur, ma foi! je n'en sais pas plus que vous.

— Tenez, dis-je au maître en lui donnant la longue-vue.

Mais Heurtevent, à qui j'avais appris ce qui se passait à la crête de la falaise, ne se souciait pas plus que moi de voir le dénouement. Je ne distinguai donc plus à l'œil nu que la falaise blanchâtre et lointaine, seulement un nouveau cri, plus prolongé, plus effroyable que les trois autres, nous apprit que tout était fini. En effet, cédant à une curiosité dont je ne pus me défendre, je donnai un dernier coup de longue-vue; le sommet du rocher était désert, l'arbuste arraché et le vieillard absent.

— Et sut-on qui c'était? demandâmes-nous au vieux marin quand l'émotion causée par son récit se fut calmée.

— On a dû retrouver son cadavre le lendemain sans doute au pied de la côte de Renéville, d'où il était tombé soit par accident, soit par toute autre cause; mais je l'ignore. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a seize ans de cela, et que depuis cette époque je n'étais pas revenu avant aujourd'hui à Fécamp. C'était au sujet de l'impression que j'en avais emportée, que je racontais à mon voisin de table un événement que j'avais fini par oublier, et que l'endroit où il s'était passé m'avait nécessairement rappelé.

Le récit du marin avait terminé le déjeûner; chacun se dispersa suivant l'usage, et je ne tardai pas, comme tout le monde, à quitter la salle, en rapprochant involontairement le récit que je venais d'entendre du souvenir du brigadier de gendarmerie et de celui du vieux berger de la côte de Renéville.

II

Un Camp de César.

Il y avait, en effet, on en conviendra, une certaine coïncidence mystérieuse entre l'événement auquel avait fait allusion le brigadier et celui raconté par le pêcheur de baleines. Il était fort naturel aussi que le vieillard que je me rappelais en fut le lien intermédiaire; n'était-ce pas un vieillard que le marin avait vu suspendu sur l'abîme, avec un

costume qui pouvait être aussi bien celui d'un berger que de tout autre habitant de la campagne? Mes souvenirs me retraçaient parfaitement le vieux Renoux, appuyé, tout pensif, sur son long bâton blanc, et les épaules couvertes, la plupart du temps, d'une limousine de laine grise rayée de noir. Ces hurlements plaintifs, qui se mêlaient à des cris désespérés, ne pouvaient-ils être ceux du chien-loup son fidèle compagnon? Mon imagination ne manqua pas de se donner carrière à ce sujet.

Si, du reste, je regardais comme impossible d'éclaircir ce doute, il en était un, du moins, relatif à l'existence des restes d'un camp romain, que je pouvais trancher le jour même dans mon esprit. Je connaissais parfaitement le chemin qui conduit à la côte du Canada, et jetant sur mon bras un épais caban de voyage, ce fut vers cet endroit que je me dirigeai, tout en faisant mes réflexions sur le tragique événement dont je venais d'entendre le récit.

Je traversai la grande rue qui longe l'Abbaye et forme l'entrée de la route de Rouen; puis je suivis la chaussée empierrée sur le bord du ruisseau qui roule ses eaux, tantôt glauques, tantôt limpides comme du cristal, sous l'ombre de ces hêtres sveltes et hauts comme des colonnettes gothiques, dont le sol normand est si riche. Arrivé à l'endroit où un autre cours d'eau, appelé la Voûte, marque le chemin de Valmont, la côte qui s'élève sur votre droite est la côte du Canada.

Par un de ces soudains changements atmosphériques si fréquents sur les côtes de la Manche, la brise du nord-ouest avait sauté brusquement au sud, et une chaleur étouffante remplaçait la fraîcheur du vent de mer. Déjà des nuages gonflés d'électricité arrivaient en gros flocons de la partie du sud. Des rayons d'un soleil ardent tombaient de temps à autre des nuées grises aux crevées d'azur. Je venais de m'engager dans le chemin bordé de haies où vient aboutir le petit sentier qui monte en serpentant jusqu'au sommet de la côte du Canada, quand, le long des sureaux, je vis une femme s'avancer vers moi. Nous devions, selon toute probabilité, nous joindre au pied du sentier sinueux de la côte.

Le costume de cette femme tenait à la fois de celui d'une paysanne et d'une petite bourgeoise de la ville. Afin de préserver de l'ardeur du soleil un teint qui, de loin, me parut d'une blancheur parfaite, elle avait étendu sur sa tête, à la manière des Espagnoles, un petit châle blanc de mérinos, à fleurs bleues et rouges. Quelques pas de plus me permirent de voir qu'elle était plus que jolie, qu'elle était belle de

cette beauté sensuelle dont se revêt presque toujours la seconde jeunesse des femmes.

Celle-ci semblait avoir dépassé la trentaine. Les plis du châle, qui lui servait de voile, ramenés sur son visage ne laissaient cependant entrevoir qu'un front blanc et pur de toute ride, et, sous des bandeaux de cheveux noirs, des yeux d'un beau bleu foncé, dont un cercle d'azur tendre cerclait la paupière inférieure ; mais son châle découvrait en se relevant une taille un peu épaissie, quoique pleine de souplesse, et dont chaque ondulation, imprimée par la marche, gonflait voluptueusement son *déshabillé* de soie d'un violet clair.

Pour éviter, peut-être, un examen trop attentif, cette femme hâta le pas et arriva la première au petit sentier de la côte qu'elle commença de gravir. C'était le chemin que je devais suivre moi-même et je ne vis pas, dans cette coïndence, de raison bien concluante pour changer de direction. Je lui laissai seulement, par discrétion, prendre quelque avance sur moi, et je commençai, à mon tour, à gravir le sentier. Mais le sentier d'abord en pente douce ne tardait pas à devenir plus escarpé, et le pas de la belle voyageuse qui me précédait, se ralentit sensiblement, de façon que, quelque réserve que je voulusse y mettre, je me retrouvai derrière elle. Le soleil s'était, de nouveau, caché sous les nuages, et pour respirer plus à l'aise la brise fraîche qui soufflait sur les hauteurs, elle avait jeté son petit châle sur son bras; je pus voir alors sa taille dans toute sa richesse, et, sous les dentelles de son bonnet à la paysanne, son chignon arrondi en une volute d'ébène au-dessus d'un cou blanc comme la fleur de l'aubépine.

Dans une conjoncture semblable, c'est-à-dire au milieu d'une solitude profonde tout embaumée des parfums des genêts fleuris et des vagues senteurs des champs, il y a dans le silence d'un homme près d'une femme quelque chose de plus inquiétant pour elle que dans la parole, dût l'homme n'avoir aucun droit de la lui adresser. J'avais, quant à moi, une entrée en matière aussi naïve que respectueuse dont l'emplacement du camp de César me fournissait le sujet, et je priai poliment la belle promeneuse de vouloir bien me renseigner à cet égard.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire, Monsieur, répondit une voix dont le timbre et l'accent un peu chantant me parurent fort harmonieux bien qu'empreints d'une certaine ironie.

Il était évident que mon interrogation scientifique avait complétement rassuré celle à qui je l'avais faite, et que peut-être elle s'attendait à plus de hardiesse de ma part; ce qui fut cause qu'elle se hasarda

à lever de mon côté deux grands yeux d'un azur aussi foncé que celui de la mer, dont la nappe bleue s'étendait à l'horizon derrière nous. Cependant toute rassurée qu'elle fut, ou qu'elle parut être, elle rejeta promptement son fichu sur sa tête, quand elle vit que je continuais à marcher à côté d'elle, comme fait un voyageur qui trouve prudent de cacher un sac d'argent tentateur aux yeux d'un compagnon de route dont il suspecte la probité. Je pus alors, tout en achevant de la mettre à l'aise par l'explication du but de ma course au sommet de la côte que nous allions atteindre, examiner plus attentivement une femme qui eût été belle à la ville comme aux champs.

Quelques légères taches de rousseur parsemaient son visage sans en ternir la blancheur; les plis de son fichu effilaient l'ovale de sa figure un peu empâté par l'âge; mais l'âge, par compensation, avait arrondi au-dessous de son menton un pli d'une voluptueuse ampleur; son nez droit était d'une forme parfaite et paraissait encore plus délicatement ciselé à côté de ses lèvres assez largement épanouies et d'un éclat semblable à celui des baies du cornouiller que commence à empourprer la maturité. Puis, ce qui achevait de compléter cette radieuse beauté de la seconde jeunesse, c'est que le souffle de la passion semblait l'animer même au repos. Les ailes mobiles de son nez grec, ses lèvres d'un sensuel incarnat paraissaient frémir encore et conserver la trace du feu qui avait dû les animer un jour, comme aux longues ondulations de la mer après que le vent a cessé, on juge que la tourmente a passé sur elle.

Cependant nous étions arrivés sur le sommet de la côte, et au milieu de cette lande aride de joncs marins dont les fleurs d'or des genêts égayaient seules la sombre verdure; où n'apparaissaient que des bouquets de grands hêtres, disséminés çà et là, et pas la moindre habitation, je me demandais quel pouvait être le but vers lequel se dirigeait cette femme, à qui son éclatante beauté devait faire particulièrement redouter les dangers de la solitude. Quelqu'un sans doute l'attendait dans cette lande déserte, et je ne pouvais m'empêcher d'envier le sort de celui qu'allait rejoindre cette belle créature, au milieu des enivrements de la solitude, sous l'ombrage des hêtres et loin des regards de tous.

— N'y a-t-il pas quelque habitation par ici? lui demandai-je.

— Aucune, si ce n'est là-bas, de l'autre versant de la côte, au hameau de Toussaint, à une demi-lieue d'ici.

— Et vous ne craignez rien dans cette lande où.... personne ne se laisse voir?

Ma question fit tressaillir celle à qui elle était faite; un nuage passa sur ses yeux; mais ce ne fut que l'affaire d'un instant.

— Je ne suis pas si seule que vous le croyez, dit-elle en se remettant promptement; vous allez voir tout à l'heure quelqu'un qui pourra vous indiquer l'endroit que vous cherchez.

Nous continuâmes quelques minutes encore notre route en silence, le long d'un chemin de charroi tracé à travers cette mer d'ajoncs épineux et qui se dirigeait vers un renflement de terrain qu'il coupait en ligne perpendiculaire. Excepté par la brèche qu'y ouvrait le chemin, cette espèce de remblai était couronné dans toute sa longueur d'une crête formée de pousses de jeunes arbres.

Bientôt les aboiements d'un chien signalèrent la venue de deux arrivants dans la lande déserte à un personnage que nous ne voyions pas encore. Quelques secondes après, un chien noir, de l'espèce des chiens-loups, se montra dans l'ouverture de la brèche.

— Nous ne surprendrons personne, si je ne me trompe, dis-je à ma belle compagne, qui avait pressé le pas comme quelqu'un hâté d'arriver à un rendez-vous donné.

— Non, répondit-elle, car on m'attend.

— Avec bien de l'impatience, sans doute?

— Oh non! la vieillesse n'est pas impatiente comme la jeunesse, quoiqu'elle ait moins le temps d'attendre.

Cependant, comme pour démentir ces paroles, un vieillard apparut sur le sommet du remblai.

De longs cheveux blancs s'échappaient de son chapeau à larges ailes et flottaient sur ses épaules. Une pannetière était passée en bandoulière par-dessus un sayon grossier, et sa courroie soutenait une limousine de laine à raies noires. Le vieillard s'appuyait sur un long bâton de houx qu'il tenait à la main et nous regardait venir, mais je ne pouvais encore distinguer ses traits; sa silhouette seule se détachait sur l'horizon de nuages gris. Tout à coup, après quelques pas, comme l'ombre indécise qui prend une forme palpable, le visage du vieillard se dessina plus distinctement à mes yeux, ainsi qu'un visage déjà connu; puis bientôt le vieux berger de la côte de Renéville, que me rappelaient avec tant de précision les souvenirs de mon enfance, se montra tel que je l'avais vu trente ans auparavant, tel que je ne devais plus m'attendre à le voir. Je ne pus retenir une exclamation de surprise :

— Le vieux Renoux n'est donc pas mort, m'écriai-je, que je le revois encore!

— Duquel parlez-vous? me demanda vivement la belle villageoise en se retournant vers moi.

— Du vieux Renoux..... celui de la côte de Renéville; n'est-ce pas le même?

— Oh non! me répondit-elle, tandis que l'azur de ses yeux se ternissait comme celui du ciel au-dessus de nous, et que la pourpre de ses lèvres s'effaçait ainsi que les nuages rouges après la disparition du soleil; celui-là est mort, ajouta-t-elle avec un effort pénible.

— Y a-t-il longtemps?

— Je ne sais.

Cette dernière réponse fut faite d'une voix si basse, qu'à peine pus-je l'entendre. Du reste, je ne me préoccupai pas pour le moment du trouble soudain qu'avaient fait naître ces questions chez une femme dont un vague instinct m'avait déjà révélé le nom et la qualité. J'allais apprendre enfin ce qu'était devenu le père, de la bouche même du fils qui avait conservé, d'une manière si frappante, la ressemblance paternelle. Quant à ma compagne de route, je savais trop bien que les femmes seules de Granville allient la pureté du type grec à la richesse du sang normand pour m'étonner, quand le vieillard, avec cette simplicité des campagnes où des appellations empruntées à la condition ou à la qualité des personnes, remplacent souvent les noms propres, lui dit simplement :

— Bonjour la Granvillaise.

— Bonjour, père Renoux, répondit-elle avec une familiarité tempérée d'un certain respect; puis elle ajouta de suite, comme si elle avait hâte de rester seule avec le vieillard, je vous amène un monsieur qui désire savoir... Que désirez-vous donc savoir, monsieur? dit-elle; des nouvelles du temps passé, toujours.

Cette fois il n'y avait plus dans la manière dont elle s'adressait à moi cette réserve un peu gênée qu'elle avait gardée le long de la route. Un sourire plein de franchise et de douceur entr'ouvrit ses lèvres et laissa voir de petites dents d'une blancheur parfaite.

— Des nouvelles des temps passés ou des temps à venir? reprit le vieillard.

Le fils du Renoux que j'avais connu pouvait avoir soixante-dix ans, et plus je le considérais, plus je retrouvais dans ses traits ceux que me rappelaient d'anciens souvenirs. Le costume était exactement le même, et il n'y avait pas jusqu'à la hutte de bois que le vieux berger roulait de pâtis en pâtis, qui ne fut certainement la même que celle où s'abri-

tait son père; et comme lui sans doute, il se piquait de connaître l'avenir; sa question ne le prouvait-elle pas?

— Plus tard, peut-être, vous demanderai-je l'avenir, lui dis-je; aujourd'hui je ne veux parler que du passé.

Pendant que je parlais, le berger fixait sur moi ses yeux gris avec une attention profonde.

— Le passé n'est que la préface de l'avenir, répondit-il gravement; celui qui a beaucoup voyagé voyagera beaucoup encore; celui qui, après une longue absence, revient visiter les lieux où se sont écoulées ses premières années, est plus désireux de connaître l'avenir qu'il ne le pense lui-même. Eh bien! nous parlerons du passé. Soyez donc le bien venu, vous qui veniez ici pour chercher mon vieux père.

En disant ces derniers mots, et tandis qu'au souvenir évoqué par ma présence chez le vieux berger ses yeux devenaient humides, il me tendit cordialement sa main pour presser la mienne.

— Est-ce possible, est-ce vrai? s'écria la Granvillaise en nous regardant alternativement, le vieillard et moi, de ses grands yeux bleus étonnés, et en faisant honneur peut-être à la science de devination du berger de ce qui n'était, à un point presque merveilleux, je l'avoue, qu'un effort de souvenir chez lui, bien que je ne me rappelasse pas, moi, l'avoir jamais vu.

— C'est vrai, lui dis-je, je cherchais le vieux Renoux; une partie de mon enfance s'est passée dans ce pays, et j'ai beaucoup voyagé : reste à savoir si je voyagerai beaucoup encore, ajoutai-je en souriant, en tout cas j'en accepte l'augure.

Peut-être entrait-il dans les idées du berger de laisser croire à la Granvillaise qu'il me reconnaissait sans m'avoir jamais vu; et pour ne pas risquer de nuire au rôle qu'il lui convenait de jouer devant des femmes ou des ignorants, j'ajournai toute question à ce sujet jusqu'au moment où je serais seul avec lui. La Granvillaise venait le consulter sans doute, car à son étonnement avait succédé un air d'inquiétude et de contrariété que ses traits mobiles laissaient facilement lire sur son beau visage, en me trouvant ainsi en pays de connaissance avec le devin, sans que je parusse me souvenir du camp de César. De fait, j'étais bien excusable de l'oublier en pareille compagnie. Sans parler de ma rencontre fortuite avec Renoux, la Granvillaise était assez belle pour donner bien des distractions à un savant, et à plus forte raison à un désœuvré de mon espèce.

J'obéis néanmoins à une prière muette des yeux de la Granvillaise,

mais dont je comprenais parfaitement le sens, et je demandai au vieillard s'il pouvait m'indiquer ce que je cherchais.

— Vous êtes précisément, me dit-il, dans l'enceinte d'un endroit où la tradition raconte qu'on s'est battu il y a bien des centaines d'années. Tenez, regardez autour de vous.

Je m'aperçus alors pour la première fois que ce renflement de terrain, au milieu duquel le chemin de charroi faisait brèche, était bordé dans toute sa longueur d'un large et profond fossé que la route traversait comme une chaussée, et qu'il y avait encore deux autres élévations de terrain exactement de la même nature vers l'endroit où le coupeau de la côte du Canada domine la route de Rouen vers Toussaint.

C'étaient là sans doute les retranchements et les douves du camp romain. Je pris pour un moment congé du vieillard et de la Granvillaise, qui ne put s'empêcher de me payer d'un sourire le prix de ma discrétion. Quant à Renoux :

— A tout à l'heure, me dit-il, car j'aurai du plaisir à causer avec vous du temps jadis. Lorsque vous m'entendrez siffler, vous pourrez revenir ; c'est qu'alors je serai seul.

— C'est convenu, repris-je, et je m'éloignai laissant le vieillard et la Granvillaise à leur mystérieux colloque.

Tout en abandonnant à d'autres plus savants que moi le soin de décider si les vestiges que j'avais sous les yeux et que la tradition rattache toujours à Jules César, sont étrangers ou non au passage des anciens maîtres du monde, je les décrirai, le plus brièvement possible, tels qu'ils m'apparurent.

Les trois retranchements dont je viens de faire mention sont découverts du dehors à l'intérieur, de façon à ce qu'on put combattre sur chacun d'eux, et forment, avec d'autres lignes de circonvallation que le temps a comblées en partie, un carré qui n'est modifié que par des accidents de terrain. Derrière ces retranchements, à l'intérieur, se trouve un emplacement également carré, entouré de tranchées peu profondes et de terrassements peu élevés, qui représente parfaitement le *prétoire* d'un camp romain. Cet emplacement est lui-même enclavé dans un autre d'une grande étendue, de forme carrée, clos de la même manière, et dont les limites à l'ouest, au nord et à l'est sont aussi reculées que la surface de la côte peut le permettre. De chaque encoignure sud au-dessus de la côte et tout le long de la vallée de Ganzeville se dessinent des tranchées et des retranchements qui forment enfin l'enceinte générale du campement.

Les dimensions des fossés, plus larges que celles des camps de marche, laisseraient supposer que c'était un camp à demeure, si toutefois, je le répète, la tradition ne faisait pas remonter l'origine de ce campement, dont on ne peut guère contester la nature, à quelques siècles trop en arrière. Maintenant, quant à mes impressions personnelles, je ne doutais pas que je ne fusse dans un emplacement consacré par le souvenir des légions romaines. Sur ce côteau solitaire, animé seulement par le troupeau disséminé du berger, je me plaisais à reconstruire en idée les portes *prétorienne* et *décumane*, et les longues voies bordées de tentes de peaux et de cuir; à me retracer les enseignes romaines flottant au vent de la mer des Calètes sur le prétoire; et à retrouver le tribunal, l'autel, et l'Augure, remplacé aujourd'hui, après dix-huit siècles, par le vieux devin cauchois que venait consulter la belle descendante des Grecques de Sicile et des Normands de Robert Guiscard.

Ce dernier rapprochement avait tout naturellement reporté ma pensée sur le vieux Renoux et la Granvillaise un instant oubliés. Je retournai la tête du côté où je les avais laissés tous deux. Du sommet du retranchement où je m'étais assis, mon exploration une fois finie, pour rêver plus à mon aise, je les aperçus à la même place : le berger toujours debout, elle assise presque à ses pieds, et en proie, à ce que je crus voir, à une agitation extraordinaire, l'homme montrant du doigt, d'un geste solennel, l'horizon lointain de la mer, la femme suivant d'un œil effrayé ce bras étendu comme pour évoquer ou conjurer l'esprit des tempêtes.

Tout à coup, par une impulsion violente, la Granvillaise bondit sur ses pieds avec un geste superbe de passion, et vint prendre la main du vieillard; puis elle l'entraîna vivement le long du talus dont il occupait le sommet, et je ne les vis plus.

Un assez long espace de temps s'écoula pendant lequel ma curiosité se trouvait fortement excitée, lorsque je crus entendre, — peut-être même serait-il plus franc de dire que je n'entendis pas,—le signal d'appel de Renoux. Je fis néanmoins comme si l'on m'eût rappelé, car je commençais à trouver le temps fort long, et je m'avançai vers l'endroit où j'avais laissé la Granvillaise et le berger; mais comme je ne voulais qu'abréger une entrevue qui me semblait interminable, je marchai en sifflant assez haut pour annoncer ma venue et ne surprendre le secret de personne.

Mon impatience n'avait fait que hâter de quelques minutes le moment du départ de la Granvillaise; elle allait prendre congé du vieil-

lard quand je parus, car je pus l'entendre dire, d'une voix dont l'émotion me causa comme une espèce de douleur :

— Oui, à ce soir, au bois des Hogues.

Elle était pâle; mais ses yeux brillaient d'un éclat plus vif, et je puis dire qu'elle était plus belle encore des passions fougueuses qui semblaient l'avoir un instant agitée. Quant au vieillard, il était plus solennel aussi que lorsque je l'avais quitté une heure auparavant. Il ne changea ni de contenance ni d'expression à mon aspect; mais la Granvillaise ramena son châle sur sa tête et sur son visage, moins pour préserver la blancheur de son teint d'un furtif rayon de soleil qui brillait à travers la crevasse d'un gros nuage, que pour cacher le sang qui revint empourprer ses joues. Peut-être pensait-elle que je pouvais avoir entendu la confidence de quelque doux secret murmuré à l'oreille du vieillard et que lui seul devait connaître. Cependant s'il fallait en croire les apparences et le peu que j'avais entendu dire de cette femme, bien que sa beauté seule eût pu lui susciter bien des rivalités jalouses, et, partant, bien des calomnies dont la province n'est pas avare, il pouvait y avoir, au fond de tout cela, quelque chose de plus grave qu'un secret d'amour confié à un sorcier campagnard.

Pendant que j'excusais de mon mieux la soudaineté de mon retour en alléguant le prétexte d'un signal de rappel, la Granvillaise, avec l'empire que, dans toutes les classes de la société, les femmes exercent sur elles-mêmes, avait rasséréné ses traits et sa contenance.

— Adieu, père Renoux, dit-elle avec une sorte d'enjouement qui dut lui coûter un prodigieux effort; il se fait tard, et je vais être grondée.

Le vieillard ne répondit à son adieu que par un signe de tête empreint d'une bienveillance un peu solennelle; puis elle s'éloigna, tandis que le berger la suivait de l'œil le long du chemin par lequel nous étions venus, elle et moi : ce ne fut pas sans quelque regret que je la vis le parcourir seule cette fois.

— Asseyez-vous ici, me dit Renoux en me montrant le sommet du retranchement qui dominait la lande, tandis que mes regards suivaient involontairement les détours de la Granvillaise au milieu des bouquets de joncs marins pressés comme les vagues de la mer.

— Ne suivez pas si attentivement de l'œil cette belle créature du bon Dieu, me dit le berger, c'est doux à la vue, il est vrai, comme la rose des haies; mais à la bouche, c'est plus âpre que la prunelle, plus acide que l'*épine-vinette* avant les premières gelées.

— Elle est bien belle en effet, lui dis-je, et vous même vous paraissez la regarder avec complaisance.

— C'est vrai; malheureux le vieillard dont les yeux ne sont pas flattés à la vue d'un doux sourire ou d'un beau visage de femme comme à l'aspect de ces nuages que teint le soleil en se levant ou en se couchant; mais c'est le privilége de la vieillesse d'admirer tout cela sans vouloir l'atteindre; de se réjouir à l'aspect des belles couleurs changeantes des couleuvres, sans risque de s'en faire mordre, en voulant les prendre, comme fait l'enfant qui ne connaît pas le danger de leur morsure. Au contraire, entre les mains de la vieillesse leur venin peut se convertir en un philtre salutaire, ajouta le vieux berger, avec intention; puis changeant de ton : Ainsi donc, reprit-il, vous pensiez trouver le vieux Renoux encore vivant?

— Je l'avoue; bien des fois son souvenir s'est mêlé à celui de mon pays et j'espérais presque le revoir encore sur la côte de Renéville.

— Il est mort! dit le berger d'un ton sombre, parce que la main des hommes a abrégé son temps. Le vieux Renoux à été assassiné, et, depuis seize ans que je cherche en vain son cadavre, cette femme seule...

Le vieillard s'interrompit en voyant le tressaillement que me causa cette nouvelle, car ma pensée se reporta de suite au terrible récit que j'avais entendu le matin même à la table de l'auberge.

— Cette femme seule peut me le faire retrouver, reprit le berger, son histoire se lie étrangement à celle de l'homme que vous vouliez revoir; vous allez en juger, car vous ne devez pas être un étranger pour moi, vous qui n'aviez pas oublié le vieux Renoux après tant d'années d'absence.

L'horloge du clocher de Toussaint sonnait deux heures au moment où la belle Granvillaise, que je regardais alors avec plus de curiosité, allait disparaître à mes yeux. Il y avait quelque chose de profondément mélancolique dans les vibrations du timbre sous ce ciel qui se chargeait de plus en plus de nuages lourds et noirs, dans cette lande déserte dont de chaudes bouffées du vent du sud faisaient, de temps à autre, frissonner les joncs marins, en arrachant aux genêts une pluie de fleurs jaunes, pendant que le vieillard gardait un solennel silence. A l'approche de l'orage, que signalaient déjà quelques lointains roulements de tonnerre, le chien noir du berger fit entendre un ou deux hurlements étouffés; en même temps le galop d'un cheval retentissait sur la chaussée sonore de la route de Rouen.

— C'est peut-être l'arrivée d'un cavalier que signale votre chien,

dis-je au vieillard pour rompre le silence ainsi que le cours des pensées qui semblaient lui faire oublier que j'attendais son récit.

— Non, répondit-il. Ce cavalier ne s'arrête pas ici, c'est le brigadier de la gendarmerie de Fécamp; je reconnais les pas de son cheval comme ceux de bien d'autres, et cependant si je lui disais qu'à deux heures sonnant il a passé au galop le long de la côte du Canada, il répondrait : le vieux Renoux est sorcier comme son père, sans penser que dans la solitude on apprend à connaître bien des choses cachées à ceux qui vivent toujours dans les villes.

En achevant ces mots le berger sourit, non sans amertume, et je crus voir dans ce sourire que, comme toute grandeur a ses déboires, la puissance occulte, dont jouissent certains individus sur l'ignorance et la superstition, avait aussi pour lui ses tristes compensations.

— Je croyais le brigadier au bois des Hogues? repris-je.

— Quoi! vous le savez? dit-il.

— Je le sais, et d'autres choses encore.

Un coup de tonnerre nous interrompit, et un nouveau hurlement du chien l'accompagna plus prolongé cette fois, parce que le grondement des nuages électriques avait été plus rapproché de nous.

— C'est là ce qui fait hurler le vieux Médor, continua Renoux. Ce chien a aujourd'hui dix-sept ans environ, et depuis une nuit d'orage, il y en a de cela seize, où le père a disparu, l'animal hurle chaque fois qu'il entend le tonnerre; et j'ai souvent pensé que ce chien veut, comme moi, retrouver celui qui n'est plus.

— La mer ne rend pas souvent ce qu'elle engloutit, répondis-je.

Que voulez-vous dire? s'écria le berger.

— Que si vous aviez cherché au pied de la côte de Renéville, peut-être y auriez-vous retrouvé le corps de votre père.

— Au pied de la côte de Renéville! dit le vieillard surpris. Et pourquoi là plutôt qu'ailleurs?

— Parce que je sais que c'est par une nuit d'orage d'équinoxe que votre pauvre père a été précipité dans la mer du haut de la côte de Renéville.

— Vous le savez et vous veniez le chercher ici! s'écria Renoux d'un air où le plus profond étonnement le disputait à l'incrédulité.

J'aurais pu prolonger la surprise causée au vieux devin par cette révélation inattendue qui mettait sa science en défaut; mais la circonstance était trop grave pour me faire un jeu de sa perplexité, et je m'empressai de raconter au vieillard ce que j'avais appris le matin même, sans lui parler toutefois des horribles angoisses qui avaient

dû précéder la mort d'un malheureux soutenu, pendant quelques minutes, au-dessus de l'abîme.

— C'est bien lui, dit le berger, c'était bien son costume ce soir-là comme toujours; mais comment se fait-il que le flot n'ait pas rejeté son cadavre sur le Perrey? J'ai tout visité, depuis la côte du Bourg Baudoin jusqu'à Hiport; j'ai fouillé les bois, les plaines d'alentour, les vallons, les crevasses des falaises, et je n'ai rien trouvé. Et cependant combien de jours et de nuits n'ai-je pas passés à réfléchir sur la disparition de mon vieux père; à prier Dieu de me faire connaître par la voix des vents qui sont sa voix, par la mer et la terre qui sont ses serviteurs, je ne dis pas l'assassin : je le connais, quoique la justice des hommes n'ait pu l'atteindre; mais l'endroit où je pourrais retrouver ses restes pour les déposer en terre sainte.

— La mer l'aura entraîné et son corps aura coulé au large.

— Non, les grandes marées l'auraient rejeté sur la grève comme elles y rejettent, avec les débris de nos falaises écrasées en graviers ou arrondies en galets, les varechs qui tapissent le fond de la mer. La mer aurait rejeté ce cadavre, ne fut-ce que pour apprendre aux hommes qu'un chrétien avait été victime d'un malheur ou d'un crime, et pour demander pour lui la sépulture sainte et la vengeance de la justice humaine.

Je respectai ce que je croyais une illusion de la piété filiale du vieux berger, et, après un moment de silence pendant lequel sa physionomie exprimait une inébranlable conviction, je lui demandai comment, en l'absence de tout indice, il pouvait en être venu à penser que la mort de son père fut la conséquence d'un crime ?

— C'est ce que je voulais vous dire quand vous m'avez interrompu, répondit Renoux. Quant à ce que vous venez de m'apprendre, cela ne me fait connaître que le genre de mort dont le pauvre vieux a été victime, et ce m'est toujours une consolation, toute triste qu'elle soit, de penser qu'il a dû peu souffrir en passant de vie à trépas en moins de temps qu'il n'en faut à la mouette pour s'élancer du haut des falaises dans le creux d'une lame.

Je laissai encore au berger cette consolante erreur, et j'attendis qu'il m'expliquât le nœud de ce drame dont je n'entrevoyais pas encore le dénouement, et dans lequel la Granvillaise se trouvait mêlée. Le vieillard parut un instant absorbé dans de sombres idées en harmonie avec le vent d'orage qui gémissait par bouffées dans les joncs marins; puis les refoulant au fond de son cœur :

— Asseyons-nous là, me dit-il, si toutefois vous avez le temps de

m'écouter, car vous n'êtes qu'un voyageur sans doute dans ce pays que nul des vôtres n'habite plus.

— Je n'ai point d'affaire à la ville, lui répondis-je; et indépendamment de l'intérêt que m'inspire tout ce qui peut avoir rapport au vieux Renoux, j'ai toute ma journée à vous consacrer.

— Et la nuit aussi?

— La nuit? Et pourquoi cela?

— Une partie de la nuit du moins; je vous dirai tout à l'heure pourquoi. Vous vous retrouverez encore une fois avec cette femme.

En disant ces mots, le berger me montrait du doigt la silhouette lointaine de la Granvillaise, visible encore le long du sentier sinueux tracé dans la lande.

Nous nous assîmes, le vieillard et moi, sur le sommet du retranchement romain, le visage tourné vers le côté de la lande déserte où la mer s'étendait au loin, remplissant de sa nappe bleuâtre l'échancrure arrondie des collines qui forment la vallée de Fécamp. Le sommet du clocher gothique de l'Abbaye se dessinait du fond de la vallée sur cette échappée de l'Océan, tour à tour d'un bleu resplendissant ou plaquée de grandes ombres mobiles. Quelques voiles lointaines en brisaient la ligne sévère, tandis que, plus près de nous, sur le manteau sombre de la verdure des ajoncs, nous pouvions suivre encore du regard la robe flottante et le fichu blanc de la belle Granvillaise éclairée de temps à autre par un fugitif rayon de soleil. Puis bientôt nous la vîmes commencer à descendre le versant opposé de la côte et disparaître graduellement, légère et gracieuse comme une de ces voiles éloignées qui se perdaient dans l'immensité de l'horizon marin.

L. DE BELLEMARE.

(La suite à la prochaine livraison.)

POÉSIE.

Nous n'avons pas encore publié de vers, mais il nous semble cependant, qu'en sortant aujourd'hui de notre réserve et en mettant les vers suivans sous les yeux de nos lecteurs, nous leur serons particulièrement agréables.

Un jeune poète, inspiré par un profond sentiment des souffrances populaires, M. Laurent-Pichat, a écrit un poëme, ou plutôt une large et touchante légende, dont le peuple de France, sous la personnification traditionnelle de Jacques Bonhomme, est le héros. C'est une succession de tableaux, pleins de vérité et de verve, où les principales situations de la vie du peuple sont dépeintes avec une vigueur de tons, une hauteur de pensées, qui marqueront sans contredit la place de M. Laurent-Pichat parmi les véritables poètes de notre temps.

Nous publions aujourd'hui une de ces chaudes et poétique peintures, celle de la *Moisson*. Nous nous dispensons de tout éloge; nos lecteurs jugeront.

LÉOPOLD AMAIL.

LA MOISSON.

Que c'est beau la moisson! et quelle douce fête
Qu'un regard promené sur des meules en faîte!
Quel spectacle de voir les faucheurs occupés
A polir leurs outils près des sillons coupés!
Quand le soleil ardent accable les javelles,
Quels gracieux repos sur les pailles nouvelles!
Et qu'on aime, le soir, les chariots grinçants
Lourdement entraînés dans les chaumes récents!
O Léopold Robert! ô Virgile, ô les maîtres!
Quelles riches couleurs! quels larges hexamètre!

Artiste saint et pur, chanteur mélodieux,
Comme je vous bénis au nom de tous les dieux!
Vous nous avez laissé, grandes âmes muettes,
Ce que ne feront plus ni peintres, ni poètes :
Le calme de votre œuvre est dans votre tombeau;
Ce qui nous reste à faire est peut-être plus beau,
Mais, pour nos Moissonneurs et pour nos Géorgiques,
Nous devrons employer des tons plus énergiques!
Car nous en savons trop, — et l'artiste troublé
Eprouve une tristesse à contempler le blé :
Il reflète son temps, il en est l'interprète;
Hélas! il est vraiment trop tard pour qu'on s'arrête.
Un jour, si nous cachions ce que nous devons voir,
On nous reprocherait l'oubli d'un grand devoir,
Et l'on dirait de nous : — Dans une époque ardente
Il faut se taire ou bien prendre pour maître Dante.

Que c'est beau, la moisson! Les cœurs pleins de soucis,
N'ont besoin, pour sentir leurs ennuis adoucis,
Que d'aller dans les champs assister à ces scènes
Qui chassent de l'esprit les visions malsaines!
Qui de nous n'a pas vu que, pour nous émouvoir,
Dans ce spectacle Dieu mettait tout son pouvoir :
Sa pensée est là toute, il faut le reconnaître :
La raison doit céder à l'instinct du bien-être;
Et, pour trouver le bien, la meilleure façon
Est d'errer dans les champs par un jour de moisson.

Le soleil est brûlant; le temps est magnifique :
Il est midi : la plaine est un camp pacifique;
Dans les plis de terrain du large et blond tapis,
La trêve du travail règne sur les épis!
Les pêcheurs, dans un golfe où le poisson abonde,
Arrêtent pour un jour leur barque vagabonde,
Et font, se reposant sur le flot attiédi,
Près des filets mouillés leur repas de midi :
Ainsi les moissonneurs font leur dîner agreste;
Entre le travail fait et le travail qui reste,
Groupés dans la campagne, ils restent en suspens
Dans l'échancrure faite au blé des longs arpens.
Près des épis debout, sur la gerbe encor fraîche,
L'enfant de la nature est couché dans sa crèche.

Dans un coin de sillon, sous le tas des habits,
On trouve le bissac; on en tire un pain bis,
Du fromage et l'on boit l'eau tiède d'une cruche.

L'abeille rarement touche au miel de la ruche,
Et les fruits de la terre, aux alvéoles blonds,
Viennent dans les cités où nous les rassemblons :
Les moissonneurs s'en vont, quand la moisson est faite,
Comme des bohémiens un lendemain de fête.

Contemplez chaque groupe et voyez à son air
Qu'on est loin de l'idylle aimable de Gessner :
Les hommes sont vêtus à peine; une chemise
Sur leur épaule nue est à tout hasard mise ;
La peau rouge et brûlée à ces haillons épars
Echappe et le soleil y mord de toutes parts :
Une crasse s'étend sur l'étoffe grossière,
La crasse où la sueur se mêle à la poussière;
— Lisez! lisez! celui qui trace ces détails
N'écrit pas pour les gants ni pour les éventails! —
Un pantalon, de forme et de couleur étranges,
Vêtement où le temps a découpé ses franges,
Complète le costume, et sur des cheveux roux
Un mouchoir en marmotte ouvre ses larges trous :
La femme, ou pour mieux dire encore, la femelle,
Les pieds dans une vieille et poudreuse semelle,
Sous des haillons qu'à peine elle peut rassembler,
Laisse voir aux regards des nus qui font trembler!
L'enfant! — Ah! celui-là brave encor la misère!
Il porte sur ses flancs, qu'une bretelle serre,
Une culotte d'homme ; une blouse en lambeaux
Couvre son corps fluet, — et ces haillons sont beaux!
Il est maigre et chétif et pourtant sa souffrance
N'attriste pas; son front rayonne d'espérance,
Et quand, dans le buisson touffu de ses cheveux,
Sa main passe au hasard, son geste dit : — Je veux;
Je veux, puisque j'arrive à temps, qu'il se révèle
Un brave homme de plus dans la France nouvelle!
Que Dieu t'exauce, enfant! qu'il soutienne ta foi!
L'avenir qu'on attend est jeune comme toi!
Regardez bien là-bas! — soucieux, solitaire,
Le vieux Jacques Bonhomme est dans son coin de terre ;
Il fait seul sa moisson sans chansons et sans bruit.
Il a pris un petit paysan qu'il instruit,
Pour l'aider dans sa tâche, aller à droite, à gauche,
Et préparer la gerbe à mesure qu'il fauche!
Le vieux maître et le jeune apprenti, tous les deux,
Observent le repos que l'on prend autour d'eux;

Le vieillard est assis : — respectant son silence
L'enfant goûte un moment de douce somnolence.
Vers le large horizon peuplé de moissons d'or,
Jacques tourne ses yeux pendant que l'enfant dort.

— Oui, dit-il, cette année est bonne pour nos plaines!
Les épis sont bien lourds, les granges seront pleines !
Et pourtant, ô mon Dieu, ta main vient nous offrir
Des bénédictions qui nous feront souffrir;
Tu fais ce que tu peux et ce qui te regarde;
Mais ce grain, il faudra peut-être qu'on le garde !
Nous en avons beaucoup encor ! Nous succombons
Sous l'abondance ! Hélas ! tes bienfaits sont trop bons !
Merci pourtant, mon Dieu! Sous ta main implacable
Depuis deux ans déja la terre nous accable !
Plus le sol donne et plus il coûte! Il faut payer
Des intérêts souvent, l'impôt et le loyer;
Le blé dort au grenier : pourtant le terme arrive;
Pour solder on emprunte, on souffre, l'on se prive!
Et le temps va toujours; il faut ensemencer :
Ses jours et ses sueurs, on doit tout dépenser!
Et souvent, au milieu de cette lutte étrange,
La ruine s'assied sur les sacs de la grange !
C'est un terrible jeu. Protégés par tes dons,
La fortune est pour nous, et c'est nous qui perdons!
La loi ne fait pas grâce, et nous lui dirions même :
— Mais tu ne vois donc pas que cette terre m'aime,
Que j'ai mis ma santé dans ses flancs, jour à jour,
Et qu'elle est mon épouse et qu'elle a mon amour! —
La loi n'a pas de cœur, elle vous exproprie.
Mais toi, mon Dieu, permets au moins que je te prie!
Tu nous donnes ce jour de fête, étends la main
Sur la suite et bénis encor le lendemain !
Nous avons le travail, nous, et la patience !
Inspire la sagesse aux hommes de science;
Nous autres qui jamais ne relevons nos fronts
Quand l'orage est chez eux, dis leur que nous souffrons,
Dis leur que nous avons besoin qu'on nous soutienne.
Seigneur, à leur sagesse ajoute encor la tienne!
Dis leur que si la terre était leur vrai souci,
Dans un jour de moisson ils devraient être ici,
Contempler ce spectacle immense que tu livres,
Car ce qu'il faut savoir n'est pas mis dans leurs livres !
Il est temps de sauver la terre, elle est à bout !
Quand Jacques dans son champ libre sera debout,

Et qu'il aura le fruit de sa vie économe,
Je réponds du pays, foi de Jacques Bonhomme!

Et Jacques se dressa de toute sa hauteur.
L'homme venait de prendre à témoin son auteur.

Mais le soleil descend, et dans la plaine immense
Voilà que le travail arrêté recommence.

— Allons! allons, dit Jacque à l'enfant endormi.
C'est assez de repos pour un jour, mon ami!
J'entends les faulx siffler, la besogne est reprise.
Veux-tu que le soleil qui nous voit nous méprise?
Il est en route aussi! Courage! et regagnons
Vite le temps perdu sur tous nos compagnons!
Petit, arrange bien les gerbes par brassées;
Nos granges en seront peut-être embarrassées;
Pourtant ne perdons pas un épi nourricier;
Soigner le bien de Dieu, c'est le remercier!
Et puis vois-tu, petit, ce grain que tu ramasses
Ajoute peu de chose aux sacs pressés en masses,
C'est vrai, mais cette terre a de lourds embarras:
C'est une veuve avec trop d'enfants sur les bras!
Elle a tant d'ouvriers hélas! qu'un rien affame,
Tant d'appétits qu'il faut nourrir, — la pauvre femme
Qu'il n'est pas un seul grain qu'on doive négliger,
Ni qu'on puisse laisser tomber, sans l'affliger!
A la besogne, ami, ce blé qui fructifie,
Le Seigneur, comme un don sacré, nous le confie!
Trésor souvent stérile et dépôt onéreux,
Mais soyons patients et soyons généreux.
Toute autre marchandise à la perte sujette
Quand elle encombre trop les greniers, on la jette!
La denrée inutile est digne de mépris,
Et le peu qu'on en garde augmente alors de prix;
Mais le sort des moissons, personne n'en décide!
Et gaspiller le blé, c'est un infanticide!
Voilà de quoi saisir, si l'huissier vient demain!

Et Jacques tristement reprit sa faulx en main.

L. LAURENT-PICHAT.

LÉOPOLD AMAIL.